

LA FRANCE PROTESTANTE

TOME VII

PARIS. — IMPRIMERIE DE J.-Bte GROS ET DONNAUD
RUE CASSETTE, 9

LA FRANCE
PROTESTANTE

OU

VIES DES PROTESTANTS FRANÇAIS

QUI SE SONT FAIT UN NOM DANS L'HISTOIRE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORMATION
JUSQU'A LA RECONNAISSANCE DU PRINCIPE DE LA LIBERTÉ DES CULTES
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

OUVRAGE PRÉCÉDÉ

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE PROTESTANTISME EN FRANCE

SUIVI DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET RÉDIGÉ SUR DES DOCUMENTS EN GRANDE PARTIE INÉDITS

PAR

MM. EUG. ET ÉM. HAAG

TOME VII

L'ESCALE — MUTONIS

PARIS
JOËL CHERBULIEZ, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE DE LA MONNAIE, 10
GENÈVE, MÊME MAISON

1857

LA FRANCE

PROTESTANTE.

L.

L'ESCALE (JOSEPH-JUSTE DE), ou *della Scala*, plus connu sous le nom de SCALIGER, que son père avait déjà illustré, naquit à Agen, dans la nuit du 4 au 5 août 1540, et mourut à Leyde, le 21 janvier 1609.

La famille de L'Escale était originaire de l'Italie supérieure. Jules-César, le père de notre Joseph, est le premier qui vint se fixer en France; il faisait remonter son origine aux princes souverains de Vérone, et par eux à Alain, le vainqueur d'Attila. De bons esprits ne répugnaient pas à admettre cette descendance. Et en effet l'Italie n'a-t-elle pas été assez bouleversée par les révolutions pour faire monter les uns et descendre les autres? Quoi qu'il en soit de cette haute naissance, contestée et disputée avec tant d'acharnement de part et d'autre, nous ferons remarquer que c'est aux yeux de la postérité le moindre des titres de gloire des Scaliger. Laissons les hochets aux enfants, les Scaliger n'en ont pas besoin. Bien que favorable à la réforme des abus de l'Eglise et « à demi luthérien », au témoignage de son fils, Jules-César Scaliger n'appartient pas à la France protestante. Nous n'avons donc à nous occuper que de Joseph, le seul de ses nombreux enfants qui paraisse avoir embrassé les doctrines évangéliques (1) et le seul aussi qui sut dignement porter son nom, en y ajoutant un nouveau lustre.

Joseph Scaliger était le dixième de quinze enfants, dix filles et cinq garçons, que son père eut de son mariage avec Andiette de Roques-Lobéjac. A l'âge de 11 ans, il fut envoyé avec ses deux plus jeunes frères, Léonard et

(1) Cependant l'éloge que *Du Bartas* fait de son frère aîné, Sylve, « que la Gascogne honore, » pourrait faire supposer qu'il était aussi protestant. On lit dans le Scaligerana : « Sylvius fuit doctus; habitabat propè Bartas; erat negligens; nihil scripsit; liberos non reliquit, etc. »

Jean-Constant, au gymnase de Bordeaux, où professaient les célèbres Muret et Buchanan (leur aîné, Sylve, les y avait précédés). Il y passa trois années, sans que rien fît pressentir ses étonnantes facultés. Une épidémie ayant éclaté à Bordeaux, Scaliger rappela ses fils auprès de lui, et depuis, Joseph continua à travailler sous sa direction. Les hommes de lettres et les savants sont rarement de bons pédagogues; comme ils ne s'appartiennent pas, ils ne sauraient se vouer aux autres. Scaliger, à qui du reste l'âge et les maladies rendaient la tâche encore plus difficile, ne se montra ni plus dévoué ni plus habile. Dans le plan d'études qu'il adopta, si tant est qu'il en eût adopté un, le jeune homme avait tout à faire; il fallait qu'il fût bien heureusement doué pour retirer quelque fruit de ce genre d'éducation. Cependant son esprit d'analyse, aidé de sa prodigieuse mémoire, suppléa à ce qui manquait à la méthode paternelle. A force de copier les poésies latines de son père, il finit par devenir lui-même poète, c'est-à-dire qu'il apprit assez bien la facture du vers pour composer, dès l'âge de 16 ans, une tragédie d'Œdipe qui lui valut des encouragements, et dont il se souvenait encore avec satisfaction dans un âge plus mûr, bien qu'il ne l'eût pas jugée digne de voir le jour. Outre ce labeur de copiste, qui lui était imposé, le jeune homme était tenu de faire chaque jour une narration latine sur un sujet à son choix. C'était là le sérieux de ses travaux. On comprend que ces exercices, sous un maître tel que son père, durent au moins contribuer à lui former le style; et, en effet, il en profita si bien que pour la pureté, la correction, l'élégance, l'élève finit par surpasser le maître. Mais on conviendra que ce n'était ni le plus sûr ni le plus prompt moyen de s'instruire.

Telles furent les occupations du jeune Scaliger, tant que vécut son père; il entrait dans sa dix-neuvième année lorsqu'il le perdit (21 oct 1558). Son admiration pour lui lui faisait un devoir de ne pas dégénérer. Il se rendit à Paris dans l'intention de suivre un cours de grec, et s'adressa à *Adrien Turnèbe*. Mais la marche lente et méthodique du savant professeur, bonne pour des esprits vulgaires, ne pouvait convenir à un esprit aussi vif, à une intelligence aussi prompte. Il renonça bientôt à ses leçons, et, se renfermant dans son cabinet, il s'appliqua à lire Homère, tout seul, à l'aide d'une traduction latine. En vingt-et-un jours, il eut achevé la lecture de son auteur. Après deux années d'études, poursuivies avec cette ardeur, il possédait à fond toute la littérature grecque, poètes, orateurs et historiens, et il avait acquis une connaissance parfaite de la langue sans le secours d'aucun dictionnaire et sans autre grammaire que celle qu'il avait dressée pour son usage. Le succès l'encouragea à employer la même méthode pour l'étude des langues sémitiques. On conserve à la bibliothèque de Göttingue, sous le titre de *Thesaurus linguæ arabicæ [unà cum Supellectile universa librorum orientalibus linguis scriptorum]*, le msc. autographe d'un dictionnaire arabe qu'il s'était composé et qui doit avoir servi de base à celui de Rapheling. La Bibliothèque nat. de Paris possède aussi un *Vocabulaire latin*, par ordre alphabétique, entièrement écrit de sa main. Il acquit ainsi la connaissance de treize langues, tant anciennes que modernes. C'est ce que confirme *Du Bartas:*

Scaliger, merveille de nostre âge,
Le Soleil des sçavants, qui parle éloquemment
L'Hébrieu, Grégeois, Romain, Hespagnol, [Alemant,
François, Italien, Nubien, Arabique,
Syriaque, Persan, Anglois et Chaldaïque,
Et qui, caméléon, transfigurer se peut,
O riche, ô souple esprit! en tel autheur qu'il [veut:
Digne fils du grand Jule: et digne frère encore
De Sylve son aisné, que la Gascogne honore.

Pendant les quatre années qu'il consacra à Paris à ses études littéraires, Scaliger subit l'influence des idées nouvelles; il se rapprocha des Protestants et suivit leurs assemblées religieuses.

Il nous apprend que ce fut M. de *Busanval* (1), le frère du diplomate, « qui le mena au prêche durant les premiers troubles. » En 1562, il fut catéchisé « par M. de *Chandieu* jeune homme et *Mathieu Viret*, » mais, à ce qu'il avoue, il n'était pas encore « bien informé et assuré. »

L'année suivante, il entra dans la maison de Louis Chastaigner, sieur de La Roche-Pozay, en Poitou; à quel titre? on l'ignore; peut-être en qualité de précepteur de ses enfants, comme l'admettent M. Weiss, dans la Biogr. univ., et M. Jacob Bernays dans sa savante notice sur Scaliger (en allem., Berlin, 1855, in-8°), ou plutôt à titre d'ami, comme le suppose M. Ch. Nisard, dans son Triumvirat littéraire au XVIe siècle. Non que nous pensions avec ce dernier écrivain que Scaliger fût trop fier pour devenir le précepteur des fils d'un simple particulier, lui qui ne l'était pas trop pour en accepter les libéralités; mais parce qu'à l'époque où il devint le commensal de Louis de La Roche-Pozay, les enfants de ce dernier (8 garçons, venus tout de suite, dit Scaliger comme s'il les avait vus naître, et 3 filles) devaient être bien jeunes (si toutefois ils étaient nés), pour avoir besoin d'un précepteur, puisque, en 1594, c'est-à-dire plus de trente ans après, nous voyons encore Henri de La Roche-Pozay sur les bancs de l'école (2). On pourrait admettre que Louis de La Roche-Pozay, à la veille d'être envoyé en ambassade à Rome (supposé que ce fait ne soit pas controuvé) (3), attacha Scaliger à sa personne en qualité de secrétaire, et après son retour en France, cet emploi étant devenu une sinécure, Scaliger se serait acquitté envers lui en dirigeant l'éducation de ses fils. Le mot de *contubernium* dont il se sert dans sa Lettre sur l'antiquité de sa famille, ferait supposer des rapports plus intimes que ceux de pédagogue ou de secrétaire, des relations d'égal à égal. « Ab anno 1563, ex quo in contubernio generosi Ludovici Castanei Rupipozaei esse cœpi, écrit-il, ad hanc usque diem, nullum tempus mihi aut a peregrinationibus aut ab animi perturbationibus vacuum fuisse memini. » Quoi qu'il en soit, Scaliger passa une grande partie de sa vie, et la partie la mieux employée pour ses travaux littéraires, au sein de cette famille hospitalière, ce qui lui fait dire que, depuis la mort de son père, il vécut de charités (*eleemosinis*). Dans une lettre datée de Rome, 1596, Henri-Louis Chastaigner, entré dans les ordres, lui écrivait: « Le grand respect que je vous porte, et le désir que j'ay de vous rendre quelque tesmoignage de la souvenance que j'ay de vos bienfaits en mon endroict, m'ont fait demander permission de vous escrire ceste cy, tant pour vous rendre conte de mondict silence, que pour vous asseurer comme, lorsque cessera le susdict empeschement [c'est-à-dire lorsque la brebis sera rentrée dans le bercail, car la profession ecclésiastique lui défendait « estroictement la communica-

(1) Il ne persévéra pas dans ses croyances.

(2) M. Filleau, dans ses généalogies des familles du Poitou, le fait naître à Rome, le 6 sept. 1577.

(3) M. Filleau, dans sa généalogie de la famille, ne parle pas de cette ambassade. Selon lui, Louis de La Roche-Pozay accompagna le duc d'Anjou en Pologne, et revint en France avec ce prince, qui le chargea « d'aller en son nom rendre au pape l'obédience filiale. » Il fut rappelé en 1581, après avoir séjourné environ cinq années à Rome. Scaliger, dans son épitaphe de ce seigneur, ne fait pas non plus mention d'une ambassade antérieure : « Multis legationibus pro christianiss. regis Henrici III desideriis apud Gregorium XIII et alios principes gloriosissime functo. » Nous soupçonnons donc les biographes de Scaliger d'avoir commis un anachronisme. En tout cas, M. Bernays se trompe lorsqu'il dit que ce fut le fils aîné de la famille qui fut nommé ambassadeur à Rome; en 1565, ce fils n'était vraisemblablement pas né. Voir le Scaligerana, au mot La Roche-Pozay. Pour ce qui est de Nicéron, il commet encore une plus grosse faute, lorsqu'il avance que Scaliger s'attacha à Louis Chastaigner, « qui fut depuis évêque de Poitiers. » Voir dans les Epistres françoises à Jos. de La Scala une lettre datée de Fontainebleau, 1608, où Henri-Louis Chastaigner marque à son ancien précepteur que, depuis un an, le roi lui a donné la réserve de cet évêché.

tion de ceux qui sont hors de l'Eglise catholique, apostolique, romaine, »] je feray en sorte, avec l'ayde de Dieu, que vous me recognoisterez le plus respectueux de vos vertus et le plus recognoissant *disciple* que vous ayez jamais eu. » Quelques années plus tard, en 1607, il se plaignait de ce que, sur l'exemplaire de l'Eusèbe, dont Scaliger lui avait fait hommage, il n'avait pas écrit « au bout de son nom *alumno* — car c'est une qualité, dit-il, que je tiendray toute ma vie aussi chère que celle que je prends de votre très-humble, etc. » Il ne saurait donc y avoir de doute que Scaliger a eu pour élève Henri de La Roche-Pozay; il nous apprend même qu'il lut avec lui tout Tibulle. C'est du reste ce que confirme de Thou dans ses Mémoires. Après avoir dit que personne n'était plus éloigné que Scaliger de l'esprit de prosélytisme, il ajoute : « Louis, seigneur d'Abin, de l'illustre maison Châteigner, qui s'est acquitté avec tant d'honneur de l'ambassade de Rome, Jean, seigneur da La Rocheposai, et [Henri-] Louis, évêque de Poitiers, ses fils, en sont des témoins irréprochables. Instruits l'un et l'autre dans la maison paternelle par cet homme célèbre (le dernier particulièrement ayant demeuré longtemps [un an] avec lui en Hollande), s'ils sont sortis de ses mains plus savans, ils n'en ont pas été moins attachés à la religion de leurs ancêtres. »

Ce fut dans sa retraite du Poitou, qu'il écrivit son premier ouvrage, ses Commentaires sur Varron, œuvre d'un jeune homme qui lui attira quelques ennemis, mais où l'on remarquait déjà l'étonnante sagacité du philologue et du critique. En 1565, il accompagna à Rome Louis de La Roche-Pozay. Loin de le ramener dans le giron du catholicisme, l'aspect des mœurs de la ville sainte lui enleva ses derniers scrupules. Ce fut pendant son séjour à Rome qu'il entendit sa dernière messe. Il passa en Italie la plus grande partie des années 1565 et 1566, recherchant avec avidité toutes les occasions de s'instruire. Le docte Muret se montra bienveillant pour lui et le mit en rapport avec une foule de savants. Cependant la reconnaissance de Scaliger ne tint pas contre une petite malice que Muret s'imagina de lui jouer pour mâter un peu son amour-propre. Scaliger s'était vanté de discerner à la première vue les styles des divers âges littéraires de l'antiquité. Muret voulut en faire l'épreuve, et lui faisant tenir quelques vers de sa façon, il les lui donna pour un fragment inédit du vieux poète comique Trabéa. Scaliger y fut pris, il alla même jusqu'à désigner la pièce d'où ces vers étaient tirés. Sa mortification fut grande lorsqu'on lui prouva son erreur. Il n'était pas homme à pardonner. On sait le trait sanglant qu'il lança au pauvre Muret :

Qui rigidæ flammas evaserat antè Tolosæ
Rumetus [*Muretus*] fumos vendidit ille mihi.

Avant de quitter l'Italie, Scaliger eut la fantaisie de visiter la capitale de ses États, Vérone. Mais dans la crainte que les usurpateurs de sa principauté ne lui fissent un mauvais parti, il eut soin de changer de nom. « Si les Vénitiens me tenaient, disait-il naïvement, ils me coudraient dans un sac. » A la faveur de son déguisement, il échappa aux sbires et il put retremper tout à son aise son orgueil dynastique aux tombeaux de ses pères. Il rapporta de son voyage un recueil d'inscriptions qu'il augmenta par la suite, et dont il fit présent à Gruter. Ce dernier en fit usage dans le Thesaurus inscriptionum qu'il publia à Heidelberg, en 1602, et pour lequel Scaliger ne dédaigna pas de composer l'*Index :* travail ingrat qui lui prit près d'une année entière. Les notes et les corrections qui se lisent à la suite de l'Index sont aussi de lui.

A son retour d'Italie, il alla visiter l'Angleterre et l'Écosse (1); puis il

(1) Probablement avec son patron. Henri Châtaigner, dans une de ses lettres, nous apprend que Scaliger accompagna son père en tous voyages, hormis depuis qu'il avoit commencé a tirer sur l'aage.

revint dans le Poitou, où il reprit ses travaux. Mais nos dissensions religieuses ne tardèrent pas à troubler son repos. Il paraîtrait même qu'il prit une part active à la troisième guerre de religion(1569). *Quamdiu fui in militiâ*, dit-il dans une lettre à P. Pithou, sous la date de 1571. A la suite de nos troubles civils, il perdit la plus grande partie de ce qui lui restait de son patrimoine, et plusieurs de ses amis périrent dans les combats. Alors, dégoûté de la vie et presque aussi de la science, il se rendit à Valence auprès de Cujas (1570) : « Veni ex illâ [Agen] Valentiam, écrivait-il à Pithou, hoc est ex turbulentissimis fluctibus in tranquillissimum omnium virtutum et humanarum literarum portum, Jac. Cujacium, qui me ex illâ navi jam nauseantem omni bonorum studiorum gustu refecit, languentemque recreavit et jam propè deploratum, imo et mihi meisque rebus omnibus diffidentem, ad lucem iterum revocavit. » Cujas ayant donc relevé son courage, l'engagea à se livrer à l'étude du droit. romain. L'élève fit en peu de temps de tels progrès, que le maître lui proposa de devenir son collègue. Mais Scaliger n'entendait pas renoncer à ses chères études pour se perdre dans le labyrinthe de ce qu'il appelait la *chicanerie*. La riche collection de mss. du savant jurisconsulte lui fut d'un grand secours. Cujas lui-même prenait un vif intérêt à ses travaux philologiques. Ce fut, dit-on, à sa sollicitation — car la chasteté n'était pas la vertu du siècle, — qu'il publia les *Catalectes* et les *Priapées*. Une admiration réciproque cimenta leur amitié, qui résista aux vicissitudes du temps, et aux susceptibilités de l'amour-propre. Doctissimus J. Scaliger à quo pudet dissentire, écrivait Cujas dans ses Paratitles sur le Digeste, et dans une lettre à Loisel, peu après la perte de son fils, en 1581, « J'ai céans M. de La Scala, de qui la douce compagnie m'a tiré du sépulchre où j'étois misérablement tombé et m'a essuyé une partie de mes piteuses larmes. » Son séjour à l'université de Valence fut encore marqué par la liaison qu'il y contracta avec le célèbre de Thou, liaison qui dura jusqu'à la fin de sa vie. Nous rapporterons l'éloge que de Thou fait de son ami dans ses Mémoires. « Ce fut à Valence que commença son amitié pour Joseph Scaliger, venu exprès dans cette ville avec Louis de Monjosieu et George Du Bourg, pour voir Cujas, qui l'en avoit prié. Cette amitié, née dans la conversation, s'augmenta toujours, et se conserva depuis, ou par lettres, ou par un commerce plus étroit, pendant trente-huit ans sans interruption. Il ne pouvoit cacher sa joie, quand des esprits d'un caractère aussi violent que malin lui reprochoient cette liaison. Il se faisoit honneur en public de leurs médisances. Le souvenir d'un commerce si doux, si honnête et si savant lui étoit si cher, qu'il disoit souvent que si Dieu lui en donnoit le choix, il étoit tout prêt de le racheter aux dépens des mêmes reproches, des mêmes traverses et des mêmes outrages que leur haine injuste lui avoit attirés; que c'étoit là toute la réponse qu'il avoit à faire à leurs indignes calomnies. » Un homme qui inspirait de tels sentiments d'amitié, ne devait pas être un égoïste, comme on l'en a accusé.

Ce fut à la recommandation de Cujas que l'évêque de Valence, *Montluc*, invita Scaliger à l'accompagner en Pologne en qualité de secrétaire. Il lui avait donné rendez-vous à Strasbourg. Arrivé dans cette ville, Scaliger y apprit le massacre de la Saint-Barthélemy, et il s'empressa de retourner en Suisse. De son côté, l'évêque de Valence, dont la catholicité était plus que suspecte, courut les plus grands dangers dans son voyage. Arrêté à Verdun par un de ses confrères ecclésiastiques qui convoitait son évêché et qui espérait se débarrasser de lui à petit bruit, il ne fut remis en liberté que sur un ordre exprès de la Cour. Son désappointement fut grand lorsqu'il ne trouva plus personne au rendez-vous

(*Voy.* BAZIN). Au retour de son ambassade, il écrivit à Scaliger : « M. de L'Escale, le sire *Henry Estienne*, que je vis à Francfort à mon voyage de Pologne, ne vous aura pas célé, comme je croy, le regret que j'avois que je ne fusse venu à temps pour vous trouver à Strasbourg, et rejectois toute la faulte sur ce que j'avois esté retenu prisonnier à Verdun, et sur la timidité et précipitation de l'abbé de Sainct-Ruffy [neveu de l'évêque, *Voy.* LEBEY] qui vous avoit contrainct de vous en retourner, ainsi que bien amplement m'avoit fait entendre M. *Sturme*, qui me donna telle asseurance de vostre bonne volonté que je vous en suis et seray tousjours obligé. » Dans cette lettre (12 sept. 1574), *Montluc* se plaint d'un pamphlet, publié sous le nom supposé de *Furnester*, où on l'accusait d'avoir trempé dans les massacres de la Saint-Barthélemy. Ses plaintes pourraient faire croire qu'il soupçonnait Scaliger ou un de ses amis d'en être l'auteur. Il n'en était rien ; on sait que c'était l'œuvre de *Doneau*. Scaliger dédia à Montluc son travail sur Festus comme un témoignage d'estime qui devait dissiper tous ses soupçons : il n'était pas homme à dissimuler ses sentiments : il avait appris dès l'enfance à détester le mensonge. Son horreur de Médicis et de ses dignes fils lui arracha un cri de guerre, bien plutôt qu'un cri de douleur. *Th. de Bèze* lui-même jugea imprudent de mettre au jour les vers acerbes qu'il écrivit sur la mort de *Coligny*. Plus de trente ans après l'événement, en 1606, son indignation était encore tellement frémissante dans son cœur d'honnête homme, qu'ayant composé l'épitaphe de l'amiral, à la demande de sa fille, la princesse d'Orange, on fut forcé de *l'accommoder à la prudence du siècle*.

Après son départ précipité de Strasbourg, Scaliger se réfugia à Genève.

Quare metu dejectus, obsitus luctu,
Atratus, exspes, in tuum sinum fugi,
Geneva, quæ me patriæ exulem terra
Blanda atque amica caritate fovisti.

Il y fut reçu habitant, le 8 sept. 1572.

Au rapport de l'historien du Dauphiné, Chorier, Scaliger se serait trouvé à Valence (1) lors de la Saint-Barthélemy, et cette opinion serait confirmée par de Thou (*Voy.* GROULART), si l'on devait ajouter foi aux révélations du Thuana (on se défie naturellement des gens qui écoutent aux portes). Nous-même, nous avons suivi cette version dans nos articles CUJAS et BONNEFOI. Mais la lettre de l'évêque de Valence, dont nous avons rapporté un fragment, prouve jusqu'à l'évidence que Chorier a commis une erreur. Scaliger était à Lausanne le 24 août (*Voy.* le Scaligerana), et c'est de cette ville qu'ignorant les événements de Paris, il se mit en route pour Strasbourg. M. Ch. Nisard, sans doute pour concilier les deux versions, admet que Scaliger, immédiatement après son arrivée à Genève, en serait reparti pour retourner à Valence. « Cette ville, dit-il, était alors en proie à une agitation extraordinaire ; les passions religieuses y étaient frémissantes ; *Ennemond Bonnefoy*, savant professeur de droit et calviniste, avait dû s'y soustraire par la fuite. Scaliger, arrivant au plus fort de cette effervescence, fit comme Bonnefoy et regagna Genève en toute hâte. » Ce moyen terme ne nous semble pas admissible. Le signal des massacres dans le Midi venait de partir de Lyon, dans la nuit du 28 au 29 août ; le Rhône, teint de sang, en avait porté la nouvelle à Valence ; les cœurs les plus fermes étaient dans l'abattement, et certes ce n'est pas le moment que Scaliger eût choisi pour rentrer en France. On n'abandonne pas le port, quand la tempête est déchaînée.

Désirant le fixer parmi eux, les Genévois lui offrirent une chaire de philosophie. Après quelques hésitations, il accepta. M. Weiss et M. Nisard prétendent à tort qu'il maintint son premier refus. M. Bernays admet, au contraire, qu'il professa pendant un an à l'acadé-

(1) D'après Heinsius, dans son Oraison funèbre, il se trouvait à Paris.

mie de Genève, et il apporte à l'appui de son opinion une foule de fort bonnes raisons. Le document que nous allons citer, lèvera tous les doutes. D'après les Registres de la Compagnie des pasteurs (Reg. A), Scaliger fut élu professeur le 31 octobre 1572, et il ne demanda et n'obtint son congé qu'en septembre 1574 (1). Il occupa donc sa chaire l'espace de vingt-deux mois. Pendant ce tems, il lut à ses élèves l'Organon d'Aristote et le De finibus bonorum de Cicéron. Il allait aborder la physique « lorsque Dieu l'appela à de plus grandes choses, » car il n'était pas propre « à caqueter en chaire et pédanter. »

Scaliger retourna dans la famille de son Mécènes, au château d'Abain. Le temps de son exil n'avait pas été perdu. Sa publication d'Ausonne date de cette époque; son Festus suivit de près; les Elégiaques, enfin, vinrent clore cette brillante série de travaux philologiques. Sur tous ces ouvrages, les âges de barbarie avaient laissé leur empreinte. Le mérite éminent de Scaliger comme scoliaste a été dignement apprécié par tous les hommes compétents, non seulement de son siècle, mais des siècles suivants; protestants ou catholiques, amis ou ennemis, tous ont admiré la sagacité de son esprit et l'étendue de son savoir. Le grand *Saumaise* lui-même, un autre Scaliger, a écrit « que les siècles futurs ne produiraient jamais son semblable et que, dans les siècles passés, personne ne l'avait égalé. » Il savait rétablir les textes les plus corrompus; les auteurs renaissaient sur sa plume; mais il lui arriva souvent de leur prêter son propre génie et de leur faire dire des choses qu'ils n'avaient point dites. C'est ce que remarque Bayle : « Sa profonde littérature était cause qu'il voyait mille rapports entre les pensées d'un auteur et quelque point rare de l'antiquité : de sorte qu'il s'imaginait que son auteur avait fait quelque allusion à ce point d'antiquité, et sur ce pied-là, il corrigeait un passage. Si l'on n'aime mieux s'imaginer que l'envie d'éclaircir un mystère d'érudition inconnu aux autres critiques, l'engageait à supposer qu'il se trouvait dans tel ou tel passage. Quoi qu'il en soit, les commentaires qui viennent de lui sont pleins de conjectures hardies, ingénieuses et fort savantes; mais il n'est guère apparent que les auteurs aient songé à tout ce qu'il leur fait dire. » Cette critique est sans doute fondée, mais elle a le tort d'être trop générale. Ces abus de pouvoir étaient inévitables. Le même reproche a été adressé à chaque meilleur critique du XVI[e] siècle, à Lambin, à *Turnèbe*, à Juste-Lipse, à *Henri Estienne*, à *Cujas*, etc. Au jugement de M. Weiss, Scaliger « malgré ses fautes nombreuses, n'en reste pas moins l'un de nos premiers philologues; aussi savant latiniste que Juste-Lipse, il lui était bien supérieur dans la connaissance du grec, et Ruhneken le regarde comme le chef et le maître de cette suite nombreuse d'illustres critiques dont les talents ont brillé d'un si grand éclat en Hollande, au XVII[e] siècle. »

Bientôt Scaliger passa à un autre ordre de travaux. Aucune science ne lui était étrangère, et s'il ne tenait pas toujours le premier rang, au moins n'était-il pas déplacé parmi ceux qui le tenaient. Nous ne parlerons pas de la pointe qu'il fit sur les terres de Messieurs de la Faculté (1578), et qui souleva les susceptibilités de plusieurs vieux docteurs qui ne comprenaient pas qu'un simple grammairien pût leur en remontrer sur leur art. Nous passerons de suite à ses travaux sur l'astronomie et la connaissance des temps. Son édition du poète Manilius (1579)

(1) Sénebier, du reste, avait déjà mentionné le fait; selon lui, il sollicita son congé à l'occasion de la mort de sa mère. Rien n'autorise à admettre que Scaliger ait de nouveau professé à Genève, en 1578, comme pourraient le faire croire deux lettres de Gifanius, que Burmann, dans son Sylloge epistolarum, suppose à tort avoir été écrites cette année, car il y est parlé de *Bonnefoi* comme étant encore en vie, et en 1578 ce jurisconsulte était mort depuis 4 ans (8 févr. 1574).

lui ouvrit une nouvelle carrière de gloire, en même temps qu'un nouveau champ de combats. Sa réputation était telle que plus d'un petit savant pensait se grandir en provoquant ses attaques. Quant à lui, bien convaincu de sa supériorité, il n'entendait pas que l'on portât la main sur sa couronne, et même ses amis devaient user de toute sorte de ménagements pour ne pas froisser son orgueil; plusieurs d'entre eux restèrent parmi les blessés et entre autres *Du Jon*, savant estimable, qui eut la *hardiesse* de donner, après lui, une nouvelle édition de Manilius. Dans ce savant ouvrage, Scaliger n'avait pas tant en vue de rétablir le texte de son auteur, que de faire connaître l'état de la science astronomique chez les Anciens. A l'apparition de ce livre, ce fut au tour des mathématiciens de jeter les hauts cris. Chacune des publications de Scaliger soulevait une tempête. Cependant, loin de le détourner de ses travaux, le bruit semblait l'exciter. On était encore au fort de la mêlée, lorsqu'il fit paraître le plus savant de ses savants ouvrages, son livre sur la Réforme des temps (1583) (1). Ses ennemis les Jésuites ne se continrent plus; il y eut dans leur camp des larmes de rage. Scaliger avait dédié son livre au président de Harlay, chargé de mettre en vigueur le calendrier grégorien; le président ne le remercia même pas. Il y avait sans doute dans la critique qu'il faisait de la réforme grégorienne un peu de passion huguenotte, mais, ce défaut à part, son livre était un chef-d'œuvre d'érudition; il laissait bien loin derrière lui les travaux des *Béroalde*, des Mercator, et de tous ceux qui avaient écrit sur la chronologie. Sa connaissance des sources orientales lui avait ouvert une mine à peu près inconnue avant lui. « Le succès de ce livre fut immense, dit M. Nisard. Il donna lieu à une sorte d'armistice entre Scaliger et ses critiques, pendant lequel tout le monde parut d'accord pour admirer son œuvre et l'en laisser jouir lui-même en repos. » Mais comme nous l'avons dit, cette trève fut courte, elle dura le temps de préparer les armes. Inutile de dire que le livre fut mis à l'Index.

(1) Ce travail de géant lui prit moins de trois années : Opus, dit-il, in Biturigibus institutum [en 1581, il était à Bourges auprès de Cujas], in Lemovicibus affectum, in Pictonibus ad exitum perduxi.

Après ce suprême effort d'érudition, Scaliger parut se reposer. Il continua à vivre au sein de la famille de Louis d'Abain, ne s'en éloignant que pour faire de temps en temps de courtes excursions. En 1583, il était à Nérac, où il fut reçu en audience par le roi de Navarre; l'année suivante, nous le voyons à Paris; enfin, en 1586, il fit un voyage en Provence. Les dernières années qu'il passa en France furent troublées par nos dissensions civiles. Sans être fanatique et intolérant, il était très-zélé pour sa religion, et c'était plus qu'il n'en fallait pour être en butte à la haine. Dans ces malheureux temps, il n'y avait d'asile nulle part, pas même dans le for intérieur. Les Titans avaient escaladé le Ciel, et l'homme s'était mis à la place de Dieu.

Après avoir perdu Juste-Lipse, qui venait de faire sa paix avec les enfants de Loyola et de rentrer en grâce, les curateurs de l'académie de Leyde jetèrent les yeux sur Scaliger pour le remplacer. Les Etats-Généraux et le prince Maurice se joignirent à eux pour l'en solliciter. On savait sa répugnance à accepter des fonctions publiques. On mit tout en œuvre pour en triompher, on le prit habilement par ses défauts, on s'adressa tour à tour à son orgueil de patricien, à sa vanité de savant. Un jeune professeur, Gérard Tuning, lui fut député (oct. 1591), chargé de lettres et de dépêches. Il avait pour mission de se rendre auprès de Henri IV, alors occupé au siége de Rouen, afin d'obtenir son consentement. A cette époque de régénération, les hommes de la trempe de Scaliger ne s'appartenaient pas, ils étaient comme la propriété de l'Etat. Henri, qui avait peu de

penchant pour les savants, fut charmé de pouvoir obliger, à si peu de frais, ses bons amis les Hollandais; il écrivit à Scaliger pour le presser, en son nom, d'accepter les offres des Etats-Généraux. Muni d'un sauf-conduit (3 déc.), le docteur Tuning se rendit au château de Preuilly, en Touraine, où résidait alors notre savant. Mais étant tombé en route entre les mains d'un parti de Ligueurs, il fut entièrement dévalisé. Arrivé au terme de son voyage, il ne put faire connaître que verbalement le contenu de ses dépêches (1). Scaliger fut très flatté de l'honneur qu'on lui faisait; mais il ne se croyait pas propre à l'enseignement public, et il résista à toutes les instances; il écrivit dans ce sens au prince Maurice (20 janv. 1592) sans engager toutefois l'avenir.

Sur ces entrefaites, quelques amis qui voyaient avec peine que la France perdît le plus beau fleuron de sa couronne littéraire, et de ce nombre le sage *Du Plessis-Mornay*, firent une tentative auprès de Scaliger pour le retenir. A leur instigation, et avec l'agrément de Henri IV, la princesse de Condé, *Catherine de La Trémoille*, le pressa de se charger de l'éducation de son fils, alors âgé de 4 ans! (2). « Ne refusez donc, je vous prie, lui écrivait la princesse, de servir au Roy mon seigneur en ceste occasion, lequel je sçay avoir ceste volonté, et d'obliger toute ceste France à vous. Pour mon particulier, j'estimeray atteindre au comble de ma plus grande félicité si je puisse acquérir ce thrésor à mon fils; faisant peu d'estat de toutes les grandeurs du monde si elles ne sont accompagnées de la vertu. » Et la princesse terminait en se disant sa très-affectionnée et obligée amye. Tout autre que Scaliger eût peut-être accepté des offres aussi flatteuses que brillantes; pour lui, il refusa, non qu'il s'estimât « trop prince lui-même pour demeurer à la cour à titre de domestique d'un prince, » mais parce qu'il mettait son indépendance au-dessus des honneurs et des richesses, et comme il le dit lui-même, parce qu'il « ne voulait point être courtisan; il honorait les Grands, mais il n'aimait point les grandeurs. » Au surplus, si cette raison n'avait pas été suffisante, une autre considération très-importante eût pu le décider à un refus. Catherine de La Trémoille était encore sous le coup d'une accusation infamante (*Voy.* II, p. 472 et suiv.), et Scaliger n'était pas homme à croire que la noblesse lavât le crime.

Les Hollandais, de leur côté, ne se découragèrent pas. Une correspondance s'était établie entre le docteur Tuning et Scaliger. On faisait jouer toutes les mines pour vaincre sa résistance; on allait au-devant de tous ses désirs; on prévoyait toutes ses répugnances. Jamais affaire d'État ne fut conduite avec plus d'habileté et de persévérance. Heureux les pays où la possession d'un savant est disputée avec plus d'ardeur que la possession d'un territoire! A la fin, on ne lui demanda plus que d'aller se fixer à Leyde, en le dispensant de toutes les charges du professorat. On lui faisait la position la plus honorable en même temps que la plus indépendante. Il devait marcher de pair avec le recteur. Tant de bienveillance surmonta enfin ses dernières hésitations; il accepta. Henri IV lui écrivit pour l'en féliciter. Il se mit en route dans l'été de 1593, emmenant avec lui le jeune Chastaigner (1), et alla s'embarquer à Dieppe.

(1) Elles sont reproduites, avec la réponse de Scaliger, à la suite de ses *Epistolæ*.

(2) Sa lettre n'est pas datée; on la trouve parmi les Epistres françoises à Joseph de La Scala.

(1) Le père du jeune homme, qui était au camp d'Auzances avec son fils aîné Jean, écrivit à Scaliger (21 juin) pour s'excuser de ne pouvoir lui aller dire adieu, « et vous asseurer, lui dit-il, de la puissance qu'avez sur moy, qui ne fera jamais que moy et les miens ne nous resentions de tant de faveur que nous avons receu et recevons ordinairement de vous, et que ne désirions vous en rendre toutes nos vies perpétuel service. » Et dans une lettre précédente, du 23 mai: « Le plus grand heur, lui disait-il, que je pourray jamais avoir en

Le roi avait donné ordre aux gouverneurs des villes par où il passerait, de le faire escorter, de crainte qu'il ne tombât entre les mains des Ligueurs qui tenaient encore la campagne.

Dans les premiers temps de son séjour à Leyde, Scaliger éprouva un dérangement dans sa santé qui lui fit craindre de ne pouvoir s'acclimater; ses forces déclinaient sensiblement; la mélancolie s'emparait de lui. Mais après ce premier tribut payé à un ciel étranger, dans un âge où l'on rompt difficilement le cours de ses habitudes, il retrouva son assiette, et renonça bientôt à toute pensée de retour. Les relations qu'il noua avec les personnages les plus considérables du pays, avec l'infortuné Barneveldt, avec notre ambassadeur *Choart de Buzanval*, contribuèrent à adoucir son exil. La famille de Dousa était comme la sienne. La veuve du prince Guillaume, *Louise de Coligny*, l'entourait de prévenances (1). Le prince Maurice le traitait avec bonté et respect. « Maurice n'est point glorieux, lui font dire les frères *Vassan*, je ne le vay saluër que deux ou trois fois l'année; il n'y prend plus garde et ne s'en soucie pas; s'il étoit comme les autres, il m'y faudroit aller souvent. Quand je vay à la Haye, son Exc. me fait toûjours asseoir à table auprès de lui, même devant ses cousins. »

On a accusé Scaliger de sécheresse de cœur. Cette accusation ne nous paraît pas fondée. Il est bien vrai que son amour-propre (qui était excessif chez lui comme chez la plupart des savants de ce siècle) lui fit rompre avec quelques-uns de ses amis. Mais il n'était rien moins qu'égoïste dans son commerce avec eux, il se mettait volontiers à leur service, il leur communiquait avec libéralité le fruit de ses travaux. *Casaubon* nous apprend que Scaliger était consulté comme un oracle, et que si l'on réunissait tout ce que ses amis lui doivent, on en pourrait composer un gros volume. Il leur dispensait *liberali manu quicquid magno sudore quæsiverat*. Et ce qui doublait le prix du service, c'est qu'il paraissait l'accepter plutôt que le rendre. Il admettait aussi la contradiction, mais il y voulait des formes, et il ne souffrait pas que l'on chantât victoire quand il arrivait qu'on le prît en faute, c'est-à-dire qu'il n'entendait pas que l'on se grandît à ses dépens. Il conserva jusqu'à la fin de sa vie tous ceux de ses amis qui étaient dignes de ce nom. Pour faire naître une amitié telle que celle de *Casaubon*, il ne fallait certes pas avoir le cœur sec. Ces deux savants ne se virent jamais, et cependant jamais il n'y eut entre eux le plus léger refroidissement. Ils s'aimaient autant qu'ils s'estimaient. Un jour qu'à force d'économie, Casaubon était parvenu à mettre de côté de quoi faire le voyage de la Hollande, et faisait espérer sa visite à son ami, il faut voir avec quelle sollicitude Scaliger caressait cette douce pensée ! On eût dit un père qui attend son fils.

Bien qu'il ne professât pas, son séjour à Leyde ne fut pas sans influence sur les études. Une foule de jeunes gens, attirés par sa présence, y accouraient de toutes les parties de l'Europe. Il les accueillait avec bienveillance, et plusieurs jeunes savants, tels que Heinsius, furent formés par lui. Sa première publication en Hollande ne fut pas heureuse; elle eût pu jeter quelque déconsidération sur l'auteur de la Réforme des temps. Il s'imagina avoir trouvé la solution du problème de la quadrature du cercle, cette pierre philosophale des mathématiciens, et fit paraître ses

ce monde est que nous puissions passer notre vieillesse ensemble. » Ce vœu ne fut pas exaucé : il mourut bientôt après, le 29 sept. 1595, à l'âge de 60 ans.

(1) Huet raconte une petite anecdote qui fait voir dans quels termes Scaliger était avec cette princesse. *Jacq. de Cahaignes*, recteur de l'université de Caen, avait profité du départ de son parent, *Estienne de Cahaignes*, qui se rendait à l'académie de Leyde, pour envoyer à Scaliger « une bourse en broderie d'or. » Au moment où le jeune homme s'acquittait de sa commission, la princesse survint, et, comme elle admirait le travail, Scaliger la pria de l'accepter.

Éléments de cyclométrie, qu'il dédia aux curateurs de l'académie et aux bourgmestres de la ville. Il se croyait bien sûr de son triomphe. En même temps, et comme pour faire la partie plus belle aux rieurs, il eut la malheureuse idée de publier sa lettre à Dousa sur l'Antiquité de sa race. Quoique écrite avec une certaine candeur, et par un homme convaincu, cette lettre allait lui attirer toute sorte d'outrages. Il y eut dans le camp ennemi des tressaillements de joie. Mais il se passa quelque temps avant que le gros de l'orage éclatât. On se contenta d'abord d'escarmoucher. Le savant mathématicien *Viète*, qui fut un des tenants, alla jusqu'à menacer *maître Joseph de L'Escale, docteur en grammaire*, d'un procès en diffamation. Scaliger se tut. Était-ce mépris de la part de Viète? non; car après le combat, il eut la sincérité d'exprimer devant Casaubon toute son admiration pour son adversaire. « Quicquid hujus sit, tanta me illius portentosissimi ingenii incessit admiratio, ut auctores rerum mathematicarum, præsertim græcos, solum Scaligerum perfectè putem intelligere. » Puis il ajouta : « Pluris se Scaligerum vel errantem facere, quàm multos κατορθοῦντας. » Cependant les Jésuites fouissaient leurs mines. Une de leurs armes familières fut toujours la calomnie : petit péché que la fin justifie. Ils répandirent le bruit que Scaliger n'attendait plus que l'occasion pour faire sa paix avec décence. On en administrait la preuve. En 1604, le médecin *Vertunien* (1) lui faisait savoir « la jactance que faisoit le Père Cotton de le gagner par vaines promesses et attirer à Paris pour le faire révolter, ainsi que lui avoient appris Messieurs *Du Plessis-Mornay*, de *La Noue*, *St-Germain*, député des églises près du Roy, et d'*Aubigny*, qui le prièrent... de l'en advertir, et que c'estoit la crainte qu'avoyent les Jésuites que son Eusèbe descouvrît le pot aux roses. » L'ambassadeur Jeannin fut même chargé d'y mettre la main. « Sa Majesté a monstré, écrivait-il à Scaliger, vous vouloir gratifier de la pension de deux mille livres, demourant en ce pays, ou de trois mille si retournez en France et semble qu'elle désire plus le dernier. » Trois fois l'ambassadeur revint à la charge, et trois fois Scaliger, qui n'était pas homme à trafiquer de sa conscience, repoussa ses avances. Chaque jour, notre savant en voyant le malheureux état de la France, s'applaudissait davantage de la résolution qu'il avait prise. « Malheureuse France, exposée aux outrages de tant de fripons! écrivait-il à Casaubon. Là, pisces minutos magnus [Henri IV?] comest; là, les magistrats s'engraissent du sang des malheureux, et ce qui, à mon sens, sera encore plus pernicieux, c'est que malgré le grand éclat que jette la vérité, les ténèbres du mensonge tiennent dans l'ombre les hommes sages et clairvoyants. Nulle part ailleurs on ne voit autant de moines et de prestolets. Chaque jour, dans notre Aquitaine, dans la Narbonaise, se multiplient des essaims de Loyolites, et, ce qui n'est pas douteux, ou ils seront bientôt réintégrés dans leur ancien *nid* de Paris, ou ils y rentreront de force. Sans tous ces inconvénients auxquels est exposé tout honnête homme en France, et nulle part ailleurs qu'en France, je me serais retiré depuis longtemps avec mes Muses dans mon camp d'Aquitaine, et à défaut d'autres avantages, j'aurais au moins celui d'y dresser mon grabat dans ce coin où mon vieux et vénérable père, que l'Aquitaine fut indigne de posséder, a composé tant d'ouvrages (1). »

Notre savant ne tarda pas à se relever honorablement de sa chute. Indépendamment de quelques publications moins importantes, Publius Syrus, As-

(1) Aussi appelé *Saint-Vertunien*.

(1) Mêmes regrets sur le triste état de la France dans une lettre du 15 juin 1603, dont L'Estoile rapporte un fragment : « Somme toute, il ne faut que mal faire en France pour avoir du bien ; mais faire du bien pour avoir du bien, je crois qu'il y a longtemps que la coustume en est perduë. Qui a jamais veu un siècle si corrompu ? changemens si inopinez, aveuglemens si incroyables! Il n'y a remède : Omne in præcipiti vitium stetit. »

trampsychus, Apulée, il donna, à quelques années de distance, de nouvelles éditions, considérablement améliorées, de ses trois principaux ouvrages, la Réforme des tems, Manilius et Catulle. En même temps, il recueillait de tous côtés des matériaux pour une édition de la Chronique d'Eusèbe. On sait que l'on ne possède de cet ouvrage que la traduction latine qui en a été donnée par saint Jérôme. Scaliger faisait peu de cas de ce saint et des Pères en général; les Protestants eux-mêmes étaient scandalisés du sans-façon avec lequel il en parlait. « Je ne me ferois jamais chrétien à lire les Pères, disait-il, ils ont beaucoup de fadaises. » Il travaillait à cet ouvrage avec l'ardeur d'un jeune homme qui a à conquérir sa place au soleil. A force de veilles, il avait perdu le sommeil. Il avait en main sept ou huit manuscrits d'Eusèbe, et il en sollicitait encore auprès de ses amis. « La plupart de ces manuscrits se contredisant, dit M. Nisard, le seul fait de les collationner et de les mettre d'accord exigeait une force de volonté secondée d'une intelligence telle, que Scaliger était sans comparaison le seul en état de l'exécuter. » Avant même que son ouvrage eût été achevé, ses ennemis l'attaquaient déjà. L'impression, à son grand déplaisir, marcha avec une extrême lenteur. Les curateurs de l'Académie avaient dû s'en mêler pour forcer un imprimeur à se charger de ce travail. Il le fit de mauvaise grâce; au bout de deux ans, cette impression n'était encore guère avancée, lorsque Scaliger, impatienté, prit le parti de recourir à d'autres presses. Pendant ce temps, la petite guerre se continuait, avec ses ruses et ses embûches. Le jésuite Serarius resta sur le terrain à suite d'une escarmouche. *David Paré* lui-même, un des amis de Scaliger, pour avoir osé contester quelques points de chronologie, n'obtint pas grâce à ses yeux. Ses ripostes étaient des coups de massue, heureux lorsqu'il n'y ajoutait pas de grossières injures. Les gros mots lui venaient facilement à la bouche; quand la colère l'emportait, il en parlait le langage. C'était dans les mœurs du temps (1). A la fin, sentant leur impuissance sur le terrain de la science, les Jésuites prirent un biais et se jetèrent sur sa vie privée. Sur ce terrain-là, la calomnie avait au moins ses coudées franches. On est toujours dans le vrai aux yeux de ceux qui aiment la médisance. En 1605, parut l'Amphitheatrum honoris du jésuite Scribani, *sceleratissimè doctus et doctissimè sceleratus*, comme le qualifiait un jour un honneste homme devant L'Estoile. Voici le jugement qu'en porte M. Nisard : « Aussi violent que licencieux, l'Amphitheatrum honoris, dans une société réglée, eût dû faire chasser l'auteur du pays, comme Archiloque le fut jadis de plusieurs villes de la Grèce, et la lecture en être interdite comme on interdit à Sparte la lecture des iambes du satirique grec. On est pénétré de dégoût à l'aspect de cet amas d'ordures et de turpitudes, fruits d'une imagination en délire, et qui se dédommage, en se prostituant, de la compression que le respect des vœux monastiques a imposée à la matière et aux sens; on est révolté du zèle que déploie l'auteur à les extraire des sources les plus impures, grecques ou latines, de l'art avec lequel il les rassemble, de la complaisance avec laquelle il en salit son papier; on frémit d'horreur en lisant les calomnies atroces qu'il déverse sur les têtes les plus honorées, catholiques ou protestantes, et généralement sur tout ce qui n'était pas ami des Jésuites. » Scaliger avait cet heur de figurer parmi ces derniers au premier rang. Aussi ne fut-il pas ménagé par le jésuite. Un pamphlétaire non moins odieux, non moins forcené, Scioppius, descendit bientôt après dans l'arène, armé de son Scaliger hypobolimæus [Ὑποβολιμαῖος, faux, supposé]. Ce mi-

(1) La mode ne s'en est pas perdue dans les siècles suivants. Voltaire a plus d'un trait de ressemblance avec Scaliger. Le génie doit-il toujours avoir ses faiblesses?

sérable avait été autrefois un des fanatiques de Scaliger, qu'il trouvait « plus semblable aux dieux qu'aux hommes; » mais s'étant, par calcul plutôt que par conviction, réconcilié avec Rome, il éprouva le besoin de donner des gages à ses nouveaux alliés. « Avec assez de talent pour aspirer à un rang distingué parmi les doctes de sa communion, il ne paraît pas, dit M. Nisard, qu'il eut assez de continence pour s'accommoder de l'austérité de leurs mœurs. Ambitieux d'ailleurs et dévoré d'envie, il pensa qu'avec plus de moyens de contenter son ambition, il trouverait dans la communion romaine plus de facilité pour attaquer les hommes de lettres protestants qui lui faisaient ombrage, étant assuré d'ailleurs que les catholiques fermeraient les yeux sur sa basse envie, pourvu qu'il se signalât par un zèle vigoureux contre les ennemis de l'autorité du Saint-Siége. »

Scioppius ne se contenta pas de contester à Scaliger sa naissance en rapportant la fable imaginée par le professeur de Padoue, Niphus, qui le faisait descendre d'un maître d'école de Vérone, nommé Burdon; il dénigre ses mœurs, il l'accuse d'athéisme; mais à l'appui de ses accusations d'immoralité et d'impiété, il n'apporte aucune ombre de preuve, et la vie entière de Scaliger le dément. Nous ne citerons que cette phrase de ce livre infâme; elle suffira pour nous faire juger ce que vaut le livre et ce que valait l'auteur. « Tu signales aux *bons* les périls de l'Inquisition : qu'appelles-tu les *bons?* ceux qui te ressemblent, c'est-à-dire les athées comme toi, les hérétiques comme toi, les fauteurs comme toi des sciences occultes? Ah! si l'Inquisition vous tenait tous tant que vous êtes, quelle occasion pour moi de te dire ton fait, sans intermédiaire et sans truchement! » Le cœur se soulève en entendant hurler ces appétits de bêtes féroces. Et cependant, parmi les juges de l'Inquisition, que de Scioppius!

Ces attaques, auxquelles Scaliger était trop sensible, troublèrent les dernières années de sa vie et hâtèrent peut-être sa fin. Il eut le tort de répondre à Scioppius, c'était lui faire trop d'honneur. Il aurait dû imiter de Thou, que ce furieux avait également attaqué, ou laisser le soin de sa défense à ses amis. Déjà Heinsius avait relevé le gant. Mais les deux Satires de ce jeune champion avaient paru à Scaliger des armes trop courtoises pour un pareil adversaire et il prit la plume. Ce fut au milieu de ces luttes et de ces dégoûts, que Henri IV, à l'instigation du P. Cotton, renouvela ses instances auprès de Scaliger pour l'attirer à Paris. Mais Scaliger était trop clairvoyant et trop attaché à sa religion pour tomber dans le piége; Henri IV n'était plus un mystère pour personne, on savait où il allait. Il refusa donc toutes les avances de son ambassadeur Jeannin, qui insistait en lui offrant de l'emmener passer l'hiver à Paris et de le loger commodément. « Et suis certain, lui disait-il, que n'en sortirez point qu'avec contentement du roy. » Il craignait que « l'air humide » de la Hollande n'empêchât son rétablissement (1). Le mal fit en peu de temps des progrès rapides. Une hydropisie se déclara. Scaliger ne se fit pas illusion sur son état; il se prépara à mourir avec la résignation du chrétien. Il plaisantait sur son mal, tant était grande la sérénité de son esprit, et se comparait, à cause de l'énormité de son ventre, à Diogène dans son tonneau. Heinsius l'assista dans ses derniers moments avec une sollicitude filiale (2). « Daniel, mon fils, voici la

(1) « Scaliger, rapporte L'Estoisle, ne voulut jamais recevoir de luy une bourse, dans laquelle il y avoit mil écus. »

(2) Outre sa lettre à Casaubon, où il entre dans de longs détails sur la maladie et les derniers moments de son protecteur, il publia In obitum Jos. Scal. Orationes duæ, 1609, in-4° (dédiées à l'ambass. Jeannin), qu'il fit précéder d'un portrait de Scaliger. Le second de ces discours est adressé aux curateurs de l'académie et aux bourgmestres, au sujet du monument qu'ils avaient voté à Scaliger.

fin, lui dit-il un jour. Je puis à peine endurer ce que je souffre. Mon corps est épuisé par la maladie et par l'habitude du lit. Mais mon esprit conserve toute sa force. Si mes ennemis me voyaient, ils attribueraient mes souffrances à la vengeance divine. Tu sais ce qu'ils ont déjà publié sur moi. Tu peux être mon témoin. Poursuis comme tu as commencé. Et fais cela afin de défendre religieusement la mémoire de celui qui t'aime tant. Mais Dieu aussi t'aime, sans doute. Et il t'aimera, aussi longtemps que tu reconnaîtras avoir reçu tes dons de lui; ils auront d'autant plus de prix que tu t'en glorifieras moins. Fuis la présomption et l'orgueil. Garde-toi autant que possible de l'ambition; et surtout garde-toi de rien faire par calcul contre le vœu de ta conscience. Tout ce qui est en toi est de Dieu. Τέκνον φίλε, οἰχόμεθα [Cher fils, nous nous en allons]. Ton Scaliger a vécu, pour toi. » Il expira le 21 janvier 1609, dans sa soixante-neuvième année. Il n'avait jamais été marié. Par son testament, fait en 1607 (un premier, en latin, datait de 1601), il institua sa sœur (une autre de ses sœurs avait pris le voile) héritière du peu de biens qu'il possédait encore à Agen, et il laissa en souvenir quelques bagatelles (quisquiliæ) à ses amis. Quod [μνημόσυνον], dit-il, amorem meum magis quam divitias testari potest. Il ordonna que ses papiers fussent déposés dans la Bibl. de l'académie, avec défense de publier ceux de ses écrits auxquels il n'avait pas mis la dernière main. Il légua à Heinsius ses Additions et Corrections pour une nouvelle édition du livre De emendatione temporum, du Manilius, et des Élégiaques latins, et à Fr. Gomar celles pour la Chronique d'Eusèbe. Il légua, en outre, à la Bibliothèque de l'académie, que dirigeait Heinsius, une foule de mss. grecs, hébraïques, chaldéens, syriaques, arabes, éthiopiens, persans, arméniens. Dans les derniers temps de sa vie, il s'occupa plus particulièrement à prendre des copies de mss. orientaux pour en faire hommage à l'académie. Il fut enterré sans aucune pompe, comme il l'avait ordonné, dans l'église française de Sainte-Marie. Il demanda qu'on mît sur sa tombe : *Jos. Scal., Jul. Cæs. a Burden fil., resurrectionem hic expectat*. Heinsius et *Baudius* prononcèrent, tous deux, son oraison funèbre dans la salle de la Faculté de théologie, le premier, de suite après l'enterrement, le 25 janvier, et le second le lendemain. Les curateurs de l'académie et les bourgmestres lui votèrent une inscription : Æternæ memoriæ viri qui invicto animo contra Fortunam adsurgens, ac jus suum sibi persequens, imperium majoribus ereptum, ingenio excelso, labore indefesso, eruditione inusitatâ, in litterariâ Republicâ quasi fataliter recuperavit. En effet, Scaliger tint le sceptre de la critique littéraire, d'un consentement à peu près unanime. Au jugement de Bayle, il avait une érudition extraordinaire, l'esprit élevé, pénétrant, vaste; en un mot c'était un prodige et un miracle de nature. S'il eût été modeste, dit-il, il eût été le plus heureux et le plus glorieux de tous les savants; mais il avait une si grande opinion de son mérite qu'il croyait que les autres hommes n'étaient rien en comparaison de lui. Heinsius nous apprend que Scaliger avait une belle tête; seulement, ses tempes étaient profondément affaissées, défaut dont il aimait à plaisanter. Ses yeux étaient vifs et pénétrants. Dans sa vieillesse, il laissa croître sa barbe, et portait les cheveux ras. Sa taille était médiocre, mais bien prise. M. Bernays a reproduit son portrait (1) en tête de sa notice, d'après l'original qui se trouve dans la salle du sénat à Leyde. Il était extrêmement sobre. Son application à l'étude était telle qu'on l'a

A la suite se trouvent une foule de pièces de vers, en grec et en latin, en son honneur.

(1) On le trouve aussi, mais représenté dans toute la force de l'âge, parmi les Icones virorum illustrium, etc., de J.-J. *Boissard* (T. III, notice par Lonicerus).

vu souvent passer des journées entières dans son cabinet sans manger. Il était ennemi de toute flatterie, sincère, irascible, mais se laissant apaiser. Il aimait peu de personnes, et il en admirait encore moins; mais ceux-là, il les admirait avec passion. Il avait un grand attachement pour ses amis, et nul mieux que lui ne s'acquitta des devoirs de l'amitié. Pour ce qui est de sa probité, sa piété, sa chasteté, sa tempérance, son mépris de l'adversité, dont il se vengea toujours par la noblesse et la grandeur de ses sentiments, il n'eut pas son pareil. Jamais mortel ne fut célébré par un tel concert de louanges. Le même Heinsius le traite d'abîme d'érudition, de mer de science, de perpétuel dictateur des lettres, de dernier effort de la nature, d'enfant divin d'un père divin. Vossius l'appelle le prince de la critique; Lipse, le soleil de la France, dont la lumière éclairera tant que les lettres seront en honneur (1); Buxtorf, un héros incomparable; Meursius, un second Varron; André Schott, l'œil de l'Europe et la merveille des lettres; Florimond de Ræmond, le Mercure des langues et des sciences; Hallam, le savant le plus extraordinaire qui ait jamais existé. Baudius reconnait qu'il n'a jamais eu de rival dans la critique. Selon Baillet, qui cependant ne le ménage pas, il est visible que Dieu en a voulu faire un miracle plutôt qu'un exemple. Le P. Boulanger trouve qu'il n'y aurait point eu de plus grand génie que lui dans le monde depuis Varron et Jules-César, s'il avait eu des opinions plus saines touchant la religion. Enfin, Christ. Coler prétend qu'il n'y a point eu de plus grand philosophe que Scaliger depuis Aristote, point de plus grand poète depuis Virgile, ni de plus grand médecin depuis Hippocrate. Le fameux cardinal Baronius lui faisait écrire par Henri de La Roche-Pozay, qu'il faisoit tel estat de ses vertus qu'advenant qu'il fût catholique et voulût venir à la cour du Saint-Père, il lui offroit son amitié et la participation de tout ce qu'il possédoit au monde. Le cardinal Du Perron le place aussi parmi les plus grands hommes que la France a produits; mais, selon lui, il n'était pas aussi excellent que son père: celui-ci avait plus d'esprit que d'étude, et celui-là plus d'étude et de travail que d'esprit. Enfin, au sentiment de Casaubon, Scaliger fut une des plus éclatantes lumières de son siècle et un des plus savants hommes qui aient été au monde. Son savoir était si vaste et si profond qu'il semble que Dieu ait voulu montrer en lui jusqu'où peut atteindre la force de l'esprit humain.

(1) « Ille unus est, dit-il dans la même lettre, quem miramur, quem æmulamur: imo, ne mentiar, cui invidemus. »

Nous terminerons cette notice en rapportant quelques vers de l'épitaphe que lui consacra Hugo Grotius:

Unica lux sæcli, genitoris gloria, nemo
Quem puerum, nemo credidit esse senem:
Tam sibi par semper quam cunctis celsior unus,
Et qui se totum debuit ipse sibi,
Exsuperans famâ quos æquat sanguine reges,
Sceptrigeris majus nomen adeptus avis,
Hic jacet ille capax immensi Scaliger ævi,
Nec sibi mors unquam plus licuisse putet.
Quid querimur raptum? mens est quâ vivitur: [annos
Ille tot exegit mente, quot orbis habet.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Conjectanea in M. Terentium Varronem de linguâ latinâ*, Paris., Rob. Stephanus, 1565, in-8°; dédié à Louis Chastaigner de La Roche-Pozay. — Scaliger n'avait que vingt ans lorsqu'il écrivit ce livre. Dans les éditions postérieures, il lui conserva son caractère primitif, comme souvenir d'un âge où il était encore, selon son expression, « fou comme un jeune lièvre. » Ce travail, revu et augm. d'un appendice, a été inséré par *Henri Estienne* dans son édit. des Œuvres de Varron, 1573, in-8°, avec des Notes inédites du même Scaliger sur le traité *De re rusticâ*. On y trouve les vers de Muret avec les réflexions de Scaliger; ils ont disparu dans l'édit. de 1581. Dans l'édit,

bipontine, l'appendice a été fondu dans le corps de l'ouvrage, contre le vœu de l'auteur, qui ne voulait pas que le travail d'un âge plus mûr vînt se mêler à l'œuvre de sa jeunesse. Au jugement de M. Ch. Nisard, il y a dans ce travail « un prodigieux talent de correction grammaticale et de *restitution*, opérées sur un des textes de l'antiquité les plus corrompus, et de façon, au témoignage même de Scioppius, à rendre Varron lisible et intelligible aux enfants eux-mêmes. »

II. ΛΥΚΟΦΡΟΝΟΣ ΤΟΥ ΧΑΛΚΙΔΕΩΣ Ἀλεξάνδρα. *Lycophronis Chalcidensis Alexandræ sive Cassandræ versiones duæ; una ad verbum a Gulelmo Cantero: altera carmine* (en vers iambiques) *expressa per Josephum Scaligerum, Julii f.*; *Annotationes, etc.*, Basileæ, 1566, in-4°. — Cette traduction de Scaliger *centum locis emendatior* a été publiée par Jean Meursius dans son édit. du poème de Lycophron, Leyde, Louis Elzévir, 1597, in-8°.

III. *Publii Virgilii Maronis Appendix, cum supplemento multorum antehac nunquam excusorum Poematum veterum poetarum. Jos. Scaligeri in eandem Appendicem Commentarii et Castigationes*, Lugd., 1572 [1573, ap. Guill. Rovillium, d'après M. Bernays], pp. 548, in-8°; dédié au célèbre *Cujas*. Il y a plusieurs éditions de ce recueil; nous ne citerons que celle qu'en a donnée Fréd. Lindenbruch, à Leyde, chez Franç. Rapheling, 1595, in-8°, où les Commentaires ont été augm. en beaucoup d'endroits. — « On ne comprendrait pas, dit avec raison M. Ch. Nisard, que des hommes graves comme Scaliger se fussent voués à cette sale besogne [l'annotation des Priapées et des Catalectes attribués à Virgile], si l'on n'admettait que les savants de la Renaissance, auxquels ressortissait tout ce qui avait le sceau de l'Antiquité, ne se fussent appliqués à des recherches de ce genre qu'avec la même disposition d'esprit qu'ont les médecins les plus honnêtes, quand ils traitent des malades dont ils détestent les mœurs. « Il paraît que Scaliger n'entreprit ces commentaires qu'à la sollicitation de Cujas. Homme de mœurs pures, il lui répugnait de manier ces ordures. « On sent, à la lecture de ses notes, continue M. Nisard, qu'un lien solide enchaîne sa plume, et ce lien c'est la pudeur. S'il rencontre un de ces mots qui ne se peuvent écrire qu'en rougissant, il n'en dit que ce qu'il en faut dire, froidement, sans s'amuser à ces détails d'ordures, à ces digressions cyniques qu'on remarque dans les notes de Scioppius sur les mêmes poésies. »

IV. *Notæ* (p. 177 à p. 179) *in Homeri vitam ex Herodoto et in Matronis Parodiarum fragmentum* (Athen. IV. p. 134), à la suite du Ὁμήρου καὶ Ἡσιόδου ἀγών, *Homeri et Hesiodi certamen*; *nunc primum luce donatum*, etc. [Genevæ,] Henric. Stephanus, 1573, in-8°.

V. *In Empedoclis et aliorum carmina Notæ* (p. 216 à p. 219) à la suite du Ποίησις φιλόσοφος, *Poesis philosophica*, etc., [Gen.] Henr. Stephanus, 1573, in-8°.

VI. *Ausonianarum Lectionum libri duo*, Ludg., Ant. Gryphius, 1574, in-8°; dédié à *Elie Vinet*; réimpr. l'année suivante: *D. Magni Ausonii burdigalensis, viri consularis, Augustorum præceptoris, Opera in meliorem ordinem digesta; Recognita sunt a Jos. Scaligero, J. Cæsaris f., et infinitis locis emendata. Ejusd. Jos. Scaligeri Ausonianarum lectionum libri duo ad Eliam Vinetum santonem: in quibus Castigationum rationes redduntur et difficiliores loci Ausoniani explicantur*, Ludg., 1575, pp. X et 343, in-12; Burdigalæ, 1590, in-4°. — Dans une lettre datée de 1606, Scaliger écrivait à Freher : Nihil animo meo gratius facere potes quam purgare errores, qui juveniles Ausonianas Lectiones nostras magis dehonestare quam ornare possunt.

VII. *Sophoclis Ajax Lorarius stylo tragico a Jos. Scaligero, Julii f., translatus. Ejusd. Epigrammata quædam tum græca tum latina cum*

aliquot ex græco translatis, s. l., 1574, in-8°. — A la suite, avec une nouvelle pagination, 70 pp. se trouvent des poésies latines de J.-César Scaliger. Les frères Vassan font dire à Scaliger : « O que Muret a mesdit de mon Ajax Lorarius ! il s'en est tant mocqué ! c'estoit [pourtant] un grand homme, il faut bien qu'il y ait veu quelque chose que je n'y ai pas veu. » Quelle débonnaireté de la part de Scaliger !

VIII. *Mercurii Trismegisti Pimandras utrâque linguâ restitutus, D. Francisci Flussatis Candallæ industriâ*, Burdigalæ, Sim. Millangius, 1574, pet. in-fol., 70 pp. non pag.; dédié à l'empereur Maximilien. — Ouvrage auquel Scaliger a eu part, d'après M. Bernays.

IX. *M. Verrii Flacci Quæ extant; Et Sext. Pompeii Festi de Verborum significatione libri XX. Jos. Scaligeri, Jul.-Cæsaris f., in eosdem libros Castigationes, recognitæ et auctæ*, Lutet., Mamert. Patissonius, 1576, in-8°. La première édit. avait paru en 1575. Les Notes de Scaliger ont leur propre pagination. — Au jugement de Juste-Lipse, rien de plus divin que ces notes.

X. *Catulli, Tibulli, Propertii nova editio; Jos. Scaliger recensuit. Ejusd. in eosdem Castigationum liber*, Lutet., Mam. Patisson., 1577, in-8°; Antverpiæ, 1582, in-8°, et dans l'édit. des Elégiaques, donnée par Jean Dousa fils, Leyde, 1592, in-16; nouv. édit. revue et augm. par Scaliger, In bibl. Commeliniano, 1600, in-8°; Paris., 1604, in-fol.; dédié à Cl. Dupuy, conseiller au parlement de Paris. — « Ces notes étranges, dit M. Ch. Nisard, firent une égale sensation en deçà et au delà des Alpes. Scaliger s'y montre en effet tel qu'il a toujours été depuis, c'est-à-dire savant et ingénieux à désespérer les plus habiles, mais aussi téméraire, pédant, arrogant, comme personne ne l'avait encore été avant lui. » Au jugement de M. Bernays, la première édit. de cette publication était pleine de fautes, et elles n'ont disparu qu'en partie dans la seconde. Mais malgré ces fautes, le lecteur, dit-il, n'hésitera pas à accorder à ce travail la supériorité sur tout ce que Scaliger avait produit précédemment. Scaliger avait laissé des notes pour une nouvelle édition *auctior et castigatior*. On ignore ce qu'elles sont devenues.

XI. *Hippocratis Coi de capitis vulneribus liber latinitate donatus a Franc. Vertuniano; Ejusd. Commentarius in eundem. Ejusd. Hippocratis textus græcus a Jos. Scaligero castigatus cum ipsius Scaligeri castigationum suarum explicatione*, Lutet., Rob Stephanus, 1578, in-8°.

XII. *Nicolai Vincentii* [J. Scaliger,] *pictaviensis chirurgi, Epistola ad Steph. Naudinum bersuriensem; Ad dictata Jo. Martini in librum Hippocratis De vulneribus capitis*, Colon., Sebast. Faucherus, 1578, in-8°, 102 pp. non pag. — Jean Martin répondit en déchirant le voile dont s'était couvert Scaliger Ad Jos. Scaligeri ac Franc. Vertuniani Pseudo-Vincentiorum epistolam, Paris., 1578, in-8°.

XIII. *M. Manilii Astronomicωn libri quinque; Jos. Scaligerus recensuit ac pristino ordini suo restituit. Ejusd. Scaligeri Commentarius in eosdem libros et castigationum explicationes*, Lutet., Mam. Patissonius, 1579, in-8°, Lugd. Batav., Christ. Raphelingius, 1600, in-4°; 3e édit., par les soins de Bœcler, *Nunc primùm e codice Scaligeri, quem suâ manu ad tertiam editionem præparaverat plurimisque accessionibus suarum curarum locupletaverat, post longas moras latebrasque in lucem publicam cum auctario tam nobili restitutæ*, etc., Argentorati, 1655, in-4°. — Dédié à Henri III, qui, en récompense, accorda à l'auteur une pension de 2,000 livres, — pour mémoire. Il n'en toucha jamais le sou. C'était le sort commun des libéralités de ce prince. « On ne niera pas, dit Scaliger dans ses Prolégomènes, que nous n'ayons ressoudé les membres de ce poète disloqué, et réintégré tant de passages, corrigé

tant de milliers de fautes, qu'autant les souillures de Manilius inspiraient de dégoût aux lecteurs, autant l'éclat et la grâce que je lui ai rendus les inviteront à l'aimer, à le lire, à le comprendre. Le premier livre, surtout, celui qui traite de la Sphère, est éclairci de telle sorte que de pauvres écoliers peuvent l'entendre; si enrichi de notes, que tout lecteur studieux saisira facilement la doctrine du poète, et se sentira lui-même le courage d'y ajouter des commentaires plus étendus que les miens. Je l'engage à l'entreprendre, ayant trop la conscience de la faiblesse de mes forces pour avouer que j'aie fait autre chose que lui montrer le chemin, et non pas que je l'y aie introduit. » — « La vérité est, ajoute M. Nisard, que le travail de Scaliger sur Manilius est immense. Ce n'est pas l'œuvre d'un grammairien qui s'amuse à peser des mots..; il indique rapidement ces corrections secondaires, et pénétrant au fond des choses, il examine la physique et les erreurs dont elle était la source dans le temps de Manilius; il oppose à ces erreurs des opinions plus saines, les unes ingénieuses et contestables, les autres vraies et passées depuis à l'état de faits démontrés; il témoigne par ses jugements sur l'astronomie et la chronologie des anciens, qu'il a marché à pas de géant dans cette double carrière, etc. » Huet n'était pas du sentiment de M. Nisard. « Je n'ai écrit sur Manile, lit-on dans le Huetiana, que pour faire voir que, dans ses trois éditions de ce poète, Scaliger a entassé fautes sur fautes, et ignorances sur ignorances. Il a très superficiellement entendu la matière qui y est traitée, il a presque toujours pris de travers le sens du poète, et la plupart de ses restitutions, dont il s'applaudit et se sait si bon gré, sont des corruptions plutôt que des corrections. Il en avance plusieurs dans la première édition comme des oracles, et après en avoir reconnu l'absurdité, il les rétracte dans la seconde, pour en proposer d'autres plus impertinentes. » Pourrait-on traiter plus cavalièrement un petit écolier? Il est vrai que Scaliger avait lui-même donné le ton à l'évêque d'Avranches. *DuJon* ayant pris au sérieux ses faux airs de modestie, s'attira les plus grossières injures, en donnant, en 1590, une édition de Manilius où il le contredisait sur plusieurs points.

XIV. *Epistola adversus barbarum, ineptum et indoctum poema Insulani* [Franc. de Lisle] *patroni clientis Lucani*, Lutet., Patisson., 1582, in-8°; in-4°, d'après M. Renouard.—De Lisle avait osé rédarguer Scaliger, dans un poème latin, afin de venger le poète Lucain de ses injustes attaques.

XV. *Opus novum de Emendatione Temporum in octo libros tributum.* — *Stoici* : Χρόνος ἐστὶν ἐπανόρθωσις πραγμάτων καὶ τήρησις. *Tatianus* : παρ' οἷς ἀσυνάρτητός ἐστιν ἡ τῶν χρόνων ἀναγραφὴ, παρὰ τούτοις οὐδὲ τὰ τῆς ἱστορίας ἀληθεύειν δύναται, Lutetiæ, Mamert Patisson, 1583, in-fol., pp. 432, sans les pièces prélim. et l'Index; deux pièces de vers de *Florent Chrestien*, l'une en latin et l'autre en grec. Nouv. édit. tellem. corr. et augm. *ut novum* [*opus*] *videri possit. Item veterum Græcorum fragmenta selecta, quibus loci aliquot obscurissimi Chronologiæ sacræ et Bibliorum illustrantur, cum notis ejusd. Scaligeri*, Ludg. Batav., Franc. Raphelingius, 1598, in-fol., pp. 752, sans les pièces prélim. et les Index; plus LIV pp. de fragm. Dernière édit. revue d'après le msc. de l'auteur, *magnâque accessione auctius*, Coloniæ Allobrogum, 1629, in-fol., LII. — 784 — LIX. pp. — Nous rapporterons le jugement du savant Hallam, que nous empruntons à la traduction de M. Borghers. « La chronologie comme science avait été jusqu'alors tout-à-fait inconnue : on avait écrit toute l'histoire ancienne dans un esprit servile et sans aucune critique; on copiait les dates, comme tout le le reste, d'après les autorités qu'on avait immédiatement sous les yeux, sans s'inquiéter beaucoup de concilier les différences, ni d'indiquer les principes

sur lesquels devait s'établir la computation des temps. Scaliger comprit qu'il était indispensable d'examiner les systèmes astronomiques des anciens calendriers, systèmes qui ne sont pas toujours expliqués d'une manière très claire par les auteurs grecs et romains. Ce travail, indépendamment de beaucoup d'attention et de sagacité, exigeait une immense érudition orientale aussi bien que classique, que lui seul possédait en Europe. Son ouvrage *De emendatione temporum* est, dans la première édition, divisé en huit livres. Le premier est relatif à l'*annus minor equatilis*, ainsi qu'il l'appelle, c'est-à-dire à l'année de 360 jours, adoptée par quelques peuples de l'Orient et fondée, selon lui, sur l'année lunaire naturelle, avant qu'on eût une juste idée de la durée exacte d'une lunaison. Le second livre traite de l'année lunaire vraie et de quelques autres divisions qui s'y rattachent; le troisième, de la grande année égale (*annus major equatilis*) ou année de 365 jours; et le quatrième, des calculs plus exacts de la période solaire. Dans les cinquième et sixième livres, l'auteur arrive aux époques particulières et fixe une foule de dates importantes dans l'histoire profane et sacrée. Les septième et huitième sont consacrés à l'examen des modes de supputation et des ères adoptées par différents peuples... Scaliger, dans tout le cours de cet ouvrage, est clair, concis, renfermé dans son sujet; il paraît montrer [posséder] aussi une connaissance fort étendue de l'astronomie physique, quoiqu'il n'ait pas été bon mathématicien, et que son rejet absolu du calendrier grégorien ait fait peu d'honneur à son impartialité. » — Au jugement de l'éditeur des Œuvres du P. Petau, impr. à Amsterdam, il y a trois choses à louer dans Scaliger. La première, c'est que le premier il ait entrepris de donner une Chronologie complète, ou au moins des principes assurés pour ranger l'histoire en un ordre exact et fondé sur des règles. Avant lui, comme le P. Petau l'avoue, on n'avait rien tenté de semblable. On ne voyait rien que de très confus et de très incertain. Cela étant, quand Scaliger se seroit trompé en beaucoup de choses, il seroit toujours très-louable d'avoir montré, du moins en général, de quelle manière il faut s'y prendre pour faire une Chronologie complète et méthodique. La seconde chose à louer, c'est que Scaliger ayant une très-grande connoissance des langues orientales, aussi bien que de la grecque et de la latine, et une prodigieuse lecture de toute sorte d'auteurs, il a ramassé tout ce qu'il a pu trouver dans les auteurs de l'Orient et de l'Occident, qui pouvoit servir à établir des principes assurés de chronologie, et à fixer le temps auquel divers événements remarquables sont arrivés. Quand de cet amas étonnant de matériaux, tirés de toute sorte d'auteurs, Scaliger n'aurait pas fait un édifice régulier, on ne pourroit pas disconvenir qu'on ne lui eût une très grande obligation de les avoir ramassés. La troisième chose qui mérite d'être louée, c'est l'invention de la période Julienne, qui est d'une si grande utilité, que le P. Petau, qui parle si mal de Scaliger, ne peut s'empêcher de la louer en plusieurs endroits. Ces trois choses auraient dû obliger le P. Petau à parler plus honnêtement de Scaliger, qu'il ne loue qu'en qualité de grammairien ou de critique. Le P. Petau, lit-on dans une lettre de Guy Patin (lett. II, édit. de La Haye, 1715) « a fait deux volumes in-fol. pour réfuter Joseph Scaliger, contre lequel il a vomi des charetées d'injures, bien qu'il fût mort vingt ans auparavant. Vous souvenez-vous de ce que dit Pline dans la Préface de son Histoire naturelle, qu'il n'y a que les lutins qui combattent avec les morts. » Au témoignage de Montucla, le calendrier que Scaliger prétendait substituer au grégorien n'était précisément que celui de Lilius, que Grégoire avait communiqué à tous les princes catholiques, et qu'il avait mal entendu. « C'est pourquoi, continue-t-il, Clavius le réfuta

avec avantage, et ce fut le sujet d'une vive altercation entre l'un et l'autre. ». Mais, selon M. Bernays, les critiques de Scaliger sur l'année Liliane sont approuvées de nos jours par tous les hommes compétents.

XVI. *Yvonis Villiomari aremorici* [Jos. Scaliger] *in Locos controversos Roberti Titii Animadversorum liber. Ad nobiliss. virum Andream Oessentum Quinpentonii et Burentelli dominum, Mæcenatem suum*, Lutetiæ, Mam. Patissonius, 1586, in-8°; Jér. Commelin, 1597, pp. 201, sans les Index, in-8°. — Réponse aux attaques que Robert Titius avait dirigées contre son édition des Elégiaques latins. — On cite, en outre, sous le même nom supposé *Epistola in Fabium Paulinum utinensem*, 1587, in-8°.

XVII. *Cyclometrica elementa duo*, Ludg. Bat., Francisc. Raphelengius, 1594, in-fol.; dédié aux Etats de Hollande. D'après M. Nisard, une première édition aurait paru en 1592. — Faisant suite à cet ouvr., avec une pagination différente, *Mesolabium*, mais publ. en même temps et dédié aux curateurs de l'académie et aux bourgmestres de Leyde. Parut encore dans la même année [d'après d'autres en 1595], et chez le même libraire : *Appendix ad Cyclometrica sua : in quâ asseritur Quadratio circuli contra oblatrationes quorumdam, et castigantur quædam errata in demonstrationibus Cyclometricis*, in-fol. — « Scaliger, lisons-nous dans Montucla, fut réfuté par Clavius, par *Viète*, par Adrianus Romanus, par Christman, etc., qui firent voir, chacun à sa manière, que la grandeur qu'il assignoit à la circonférence du cercle étoit seulement un peu moindre que le polygone inscrit de 192 côtés; ce qui étant absurde, montroit le faux du raisonnement. »

XVIII. *Epistola de vetustate et splendore gentis Scaligeræ et Jul. Cæsaris Scaligeri Vita. Jul. Cæsaris Scaligeri Oratio in luctu filioli Audecti. Item Testimonia de Gente Scaligerâ et Jul. Cæs. Scaligero*, Lugd. Bat., Franc. Raphelengius, 1594, in-4°, pp. 123, sans la dédic. au jeune Dousa.

XIX. ΠΑΡΟΙΜΙΑΙ ΕΜΜΕΤΡΟΙ. *Proverbiales Græcorum versus. Jos. Just. Scaliger, Jul. Cæsaris f., pridem collegit, composuit, digessit*, Lutetiæ, Federic Morel., 1594, in-8°, pp. 20. — La première édition, qui parut à Paris, 1593, in-4°, ne contenait que le texte grec; la seconde, que nous indiquons, est accompagnée d'une version latine en vers par Scaliger. Ces proverbes ont été réimpr. et augm. dans les Opuscula diversa.

XX. *Hippolyti episcopi Canon paschalis cum Jos. Scaligeri commentario; Excerpta ex computo græco Isaaci Argyri de correctione Paschatis; Jos. Scaligeri Elenchus et castigatio anni Gregoriani*, Lugd. Bat., Franc. Raphelengius, 1595, in-4°, pp. v et 78; dédié au célèbre Barneveldt. — Le canon paschal se trouvait déjà dans le N° XV, mais sans commentaire.

XXI. *Publii Syri Mimi selectæ Sententiæ* [p. 4-27]; *Dionysii Catonis Disticha de moribus, cum versione græcâ Planudis paribus versibus* [p. 29-63]; *Sententiæ Publianæ totidem versibus græcis, et quædam Catonis disticha græcè a Jos. Scaligero reddita, cum notis ejusdem* [p. 64-80], Lugd. Bat., 1598, in-8°. — Une nouvelle traduct. grecque de Scaliger parut, d'après un de ses mss. autographes, dans une édit. de Sénèque, Publ. Syrus, etc. donnée à Leyde, 1727, in-8°.

XXII. *Astrampsychi Oneirocriticon a J. Scaligero digestum et castigatum*, publ. comme Appendice aux *Oracula metrica a Joh. Opsopoeo collecta*, Parisiis, 1599, in-8°.

XXIII. *L. Apuleii madaurensis Opera omnia quæ exstant. In quibus post omnes omnium editiones hoc præstitum est, ut jam demum auctor ipse ope cod. mss. auctus locis infinitis, interpolatus, et genuino nitori suo restitutus prodeat, per Bon. Vulca-*

nium brugensem [Jos. Scaliger], apud Christ. Raphelengium, 1600, in-12, pp. 464, sans les pièces limin.

XXIV. *Elenchus Trihæresii Nicolai Serarii; ejus in ipsum Scaligerum animadversiones confutatæ: ejusdem delirium fanaticum et impudentissimum mendacium, quo Essenos monachos christianos fuisse contendit, validissimis argumentis elusum,* Franekeræ, 1605.— On trouve réuni dans le même volume, mais avec une pagin. différente: *J. Drusi de tribus sectis Judæorum libri quatuor, qui Apologiam continent libelli de Hasidæis; ejusd. Spicilegium Trihæresii Nicolai Serarii.*— Au jugement de Casaubon, il y a une telle science dans ce livre contre Serarius, que si tous les ennemis de Scaliger mettaient en commun leurs efforts, ils ne pourraient en produire un semblable.

XXV. *Opuscula diversa græca et latina, partim nunquam hactenus edita, partim ab auctore recensita et aucta; cum notis in aliquot veteres scriptores,* Paris., Hadrian. Beys, 1605, in-8°. — On y trouve : 1° *Dionysii Catonis græca metaphrasis,* p. 1-37, *Notæ in eundem,* p. 39-83; — 2° *De versibus Ennii et aliorum a Gaza conversis in libro Ciceronis de Senectute,* p. 84-92;—3° *Publii Syri selectæ Sententiæ græcè expressæ,* p. 93-119; *Notæ in easdem,* p. 120-124, déjà cit. N° XXI;—4° Στρωματεὺς παροιμιῶν ἐμμέτρων *recens digestus et auctus,* p. 125-174; — 5° Ἀστραμψύχου Ὀνειροκριτικόν, p. 175-178, déjà cité N° XXII;—6° *Poésies sur la mort de Claude Dupuy, de Christ. et Jean de Thou,* p. 179-200.

XXVI. *Thesaurus temporum. Eusebii Pamphili, Cæsareæ Palestinæ episcopi, Chronicorum Canonum omnimodæ historiæ libri duo, interprete Hieronymo, ex fide vetustissim. codicum castigati. Item, Auctores omnes derelicta ab Eusebio et Hieronymo continuantes. Ejusd. Eusebii utriusque partis Chronicorum Canonum reliquiæ græcæ, quæ colligi potuerunt, antehac non editæ. Opera ac studio Jos. Justi Scaligeri, Julii Cæsaris a Burden filii. Ejusd. Jos. Scaligeri Notæ et castigationes in latinam Hieronymi interpretationem et græca Eusebii. Ejusd. Jos. Scaligeri Isagogicorum chronologiæ Canonum libri tres ad Eusebii Chronica et doctrinam de temporibus admodum necessarii,* Lugd. Bat., 1606, in-fol. — Dans une lettre à Casaubon, Scaliger se plaint des nombreuses fautes typographiques de cette édition « quorum seges tanta est, ut non solum eorum me pudeat, sed etiam quicquid operæ posuerim, ejus me pœniteat. » Une édition plus correcte parut à Amst., 1658, in-fol., par les soins d'*Alex. Morus* qui fit usage des Remarques et Additions que Scaliger avait préparées pour une seconde édition, et y mit une préface où il défend l'auteur contre les attaques de ses critiques. — « Thesaurus re et nomine, » au jugement de Casaubon. Selon M. Ch. Nisard, nulle part on ne rencontre à un plus haut degré que dans cette publication la sagacité habituelle du grammairien consommé, sa critique profonde et judicieuse, sa science en chronologie, et surtout une aussi vaste érudition dans les littératures orientales. Au jugement d'Ellies Dupin, les Notes et Animadversions de Scaliger sur la Chronique d'Eusèbe « surpassent en ce genre tout ce qu'on peut imaginer, tant il y a de justesse et d'érudition. Si vous joignez à cet ouvrage, continue-t-il, son livre de Emendatione temporum et les Canons isagogiques à la Chronologie, vous aurez tout ce qu'il y a de plus sublime et de plus exact dans la chronologie des anciens temps, dont Scaliger doit être considéré non-seulement comme le restaurateur, mais comme l'auteur. » M. Bernays, dans sa Notice (p. 90 et suiv.), donne une savante analyse du travail de Scaliger; nous regrettons que son étendue ne nous permette pas de la reproduire.

XXVII. *Cæsaris Commentarii* [Ley-

de] Raphelengius, 1606. — « Prodiit ante paucos annos Lugduni Batavorum Cæsaris editio, quam scimus, écrit Casaubon dans la Préface qu'il joignit aux Opuscules de Scaliger, licet frons libri dissimulet, pumice critico magni illius censoris fuisse expolitam. »

XXVIII. *Florilegium Epigrammatum Martialis.J.Scaliger vertit græcè ad Isaac Casaubonum*, Lutet., Rob. Stephanus, 1607, in-8°. — Ad calcem, Excudebat Joann. Janonus (*Jannon*, plus tard impr. à Sédan) in typogr. Rob. Stephani. — « Quoique les vers grecs de Jos. Scaliger ayent passé en général pour excellens, et qu'en particulier les Epigrammes choisies qu'il a traduites du latin de Martial, semblent ne céder en rien, soit pour la beauté de la diction, soit pour le tour des vers, à tout ce que l'anthologie a de meilleur, je vais pourtant faire voir, écrit La Monnoye, que dans ces mêmes épigrammes, tant vantées par Casaubon et par Scriverius, qui en ont procuré les éditions, il se trouve de grosses fautes de quantité, des barbarismes, des solécismes, et d'autres méprises dont Scaliger lui-même, et les deux éditeurs de son Florilegium Martialis, s'ils étoient tous trois en vie, ne pourroient disconvenir. » Suivent six pages de remarques critiques. Mais nous demanderons à La Monnoye si l'on ne trouve pas aussi de *grosses fautes de quantité* dans les meilleurs poëtes de l'antiquité; et que serait-ce, s'ils étaient modernes !

XXIX. *Iambi gnomici nunc primùm editi a Dn. Heinsio*, Lugd. Bat., Haestens, 1607, in-8°.

XXX. *Elenchus utriusque Orationis Chronologicæ D. Davidis Parei : quarum secunda operis calci addita: prior verò Commentariis auctoris in Hoseam Heidelbergæ excusis prostat*, Lugd. Bat., H.L. ab Haestens, impensis L. Elzevirii, 1607, in-4°, pp. 103, plus 42 ff. non pag.

XXXI. *Satiræ duæ, Hercules tuam fidem sive Munsterus hypobolimæus quartò jam editus ac emendatior, et Virgula divina. Cum brevioribus annotatiunculis, quibus nonnulla in rudiorum gratiam illustrantur. Accessit his accurata Burdonum fabulæ confutatio*, Lugd. Batav., Joann. Patius, 1609, in-12. Les deux satires sont de Heinsius. L'opuscule de Scaliger va de p. 159 à p. 441. La première édit. est de Leyde, 1608, in-12, sous le nom de J. R. (Janus Rutgersius), batavus, juris studiosus.

XXXII. *Opuscula varia, antehac non edita*, Paris., Hadrianus Beys, 1610, in-4°; nouv. édit. augm. de plus. pièces déjà publiées et de quelques-unes inédites, entre autres de lettres à Gruter et autres, Francof., Jacob Fischer, 1612, in-8°. — Ouvrage posthume. Intéressante Préface de Casaubon adressée à de Thou. On trouve dans le recueil de Paris : 1° *Animadversiones in Melchioris Guillandini Commentarium in Tria C. Plinii de Papyro capita libri XIII*; — 2° *Diatriba de Decimis in lege Dei*, dédié à Charles de Harlay (1); — 3° *Notitia Galliæ. Item, super Appellationibus locorum aliquot et gentium apud Cæsarem Notæ*; — 4° *Diatribæ de Europæorum linguis*; *item, de hodiernis Francorum*; *nec non de variâ litterarum aliquot pronuntiatione*; — 5° *De Thesi quâdam chronologicâ judicium*; — 6° *Expositio Numismatis argentei Constantini imp. Byzantini*, adress. à Freher; — 7° *Orphei poetæ vetustiss. Initia sive Hymni sacri ad Musæum, versibus antiquis latinè expressi* (2); — 8° *In*

(1) Réimpr. dans les Critici Sacri, Amst., 1698, in-fol., ainsi que *Notæ in N. T.* qui avaient paru à Genève, chez Pierre de La Rovière, 1619, in-4°, et accompagnaient un N. T. grec. Selon le P. Simon, ces Notes de Scaliger « sont en si petit nombre et même si peu considérables, qu'elles ne méritoient pas de lui faire trouver place parmi les commentateurs critiques. Il y en a très peu, dit-il, qui soient dignes de ce savant homme qui ne s'étoit pas appliqué à cette étude. » On cite encore de Scaliger : *Animadversiones in Bezæ N. T.*, insér. dans les Acta litteraria de Schurzfleisch, Witemb., 1714, in-8°.

(2) Cette traduction en vers ne lui coûta que cinq jours de travail ; elle fut réimp., avec des améliorations, dans le N° XXXV; puis

Æschyli Prometheum a Fl. Christiano conversum Prologus;— 9° *Selecta epigrammata e Græcorum Florilegio latinè versa*;— 10° *Poemata quædam et epigrammata*; — 11° *In Q. Annæi Senecæ tragœdias animadversiones*; — 12° *Asinii Cornelii Galli Elegia et epigrammata tria, cum Animadversionibus*, dédié à Cl. Dupuy; — 13° *Epistolæ ad diversos*; — 14° *Discours de la jonction des mers, du dessèchement des marais et de la réparation des rivières pour les rendre navigables*; — 15° *Discours sur quelques particularitez de la milice romaine*, déd. à M. de Thou; — 16° *Lettres touchant l'explication de quelques médailles*. —Après l'impression du volume, il vint encore en main à Casaubon quelques *Psaumes de David* trad. en grec. Il promet de les publier à la première occasion, car, dit-il, ils mériteraient la première place.

XXXIII. *De æquinoctiorum anticipatione diatriba, nunc primùm edita*, Paris., Jérôme Drouart, 1613, in-4°, pp. 96. —Publié par Jean Rutgers, qui le dédia à Pierre Dupuy.

XXXIV. كِتَابُ ٱلْأَمْثَالِ *seu Proverbiorum arabicorum Centuriæ duo ab anonymo quodam arabe collectæ et explicatæ cum interpretatione latinâ et scholiis Jos. Scaligeri et Thomæ Erpenii*, Leidæ, 1614, in-4°, p. 126. — Ce fut sur la demande de Casaubon que Scaliger entreprit ce travail. Il mit, dit-on, moins de temps à traduire et à commenter ce livre que d'autres n'en auraient mis à le lire. Et cependant il y étala tant de savoir, que lorsque Casaubon compara son propre travail avec celui de Scaliger, il faillit tomber dans le découragement.

XXXV. *Jos. Scaligeri Poemata omnia, ex museio Petri Scriverii*, Leidæ, 1615, in-12. — Divisé en trois parties, chacune avec sa pagination propre. On y trouve, outre une foule de pièces inédites, originales ou traduites soit en grec, soit en latin, la réimp. des Nos VII, XIX, XXI, XXVIII, XXIX. Scaliger ne se croyait pas poète; il faisait très peu de cas de ses poésies, qui, pour la plupart, lui furent arrachées par les importunités de ses amis. Lusus ipse juveniles suos, aut senilis insomniæ solatium appellitabat. Il écrivait en vers grecs ou latins avec une facilité extraordinaire.

XXXVI. *De re nummariâ dissertatio, liber posthumus ex Bibl. acad. Lugd. Batav.*, Leidæ, Raphelengius, 1616, in-8°, pp. 112, sans la dédic. et l'Index; réimp. dans le Thes. antiq. græcarum de Gronovius (T. IX).

XXXVII. *Diatribe critica, quâ Theod. Marcilii Commentarius Notæque in Epigrammata de Cæsaris Amphitheatro et Venationibus ordine expunguntur, autorque pluribus locis illustratur*, dans l'édit. de Martial par Scriverius, Lugd. Bat., Joann. Maire, 1619, in-12, p. 139-166.

XXXVIII. *Epistolæ omnes quæ reperiri potuerunt, nunc primùm collectæ ac editæ. Ceteris præfixa est ea quæ est de Gente Scaligerâ in quâ de autoris vitâ, et sub finem Danielis Heinsii de morte ejus altera*, Ludg. Bat., ex off. Bonav. et Abrahami Elzevirii, 1627, XII ff. et 887 pp. in-8°; réimpr. l'ann. suivante à Francfort.— Public. attribuée à Heinsius. Trois années auparavant avaient paru *Epistres françoises des personnages illustres et doctes à M. Jos.-Juste de La Scala, mises en lumière par Jaq. de Rèves*, à Harderwyck, chez la vefve de Thomas Henry, pour Henry Laurens, libraire à Amst., 1624, in-8°. — Colomiès publia dans ses Opuscules une clef de l'un et de l'autre recueils. On trouve en outre de Scaliger: 1° Cinq *lettres* à Lipsius, dans le Sylloge Epistolarum de Burmann; — 2° Deux *lettres* à Ranzow, une à *Saumaise*, deux à Scipio Gentilis, dans les Epistolæ Gudii; — 3° Quatre *lettres* à Sibrandus Lubbertus, dans les Epistolæ illust. virorum, de Gabbema, Harlingæ Frisiorum, 1669, in-12; — 4° Une *lettre* à

par Eschenbach dans son édit. des Œuvres d'Orphée, Utrecht, 1689, in-12.

Laur. Joubert, dans les Œuvres de ce dernier, Lugd., 1582, in-fol., vol. II, p. 312; — 5° Une *lettre* à Rittershusius, dans les Epistolæ ineditæ LX clar. virorum, de Hummel, Norimb., 1777, in-8°; — 6° Deux *billets* en franç. à *Bongars*, dans les Epistolæ Bongarsii et Lingelshemii, Argent., 1669, in-12; — 7° Huit *lettres* franç. à Dalechamp, à Lyon, et une latine à *Désiré Héraud*, à Sédan, reprod., d'après un msc. de la Bibl. de Leyde, à la suite de l'ouv. de M. J. Bernays. La plupart des grandes collections de mss. contiennent des lettres de Jos. Scaliger. Nous citerons, dans le vol. 837, *Collect. Dupuy*, plus. lettres à d'Emery et à de Thou, et T. XXII, *Collect. Boulliau*, copie de trois lettres écrites de Leyde au sieur de *Castelfranc* [Guill. Le Nautonnier]. Le Muséum Britann. en conserve un grand nombre. Voir les Catal. des collect. Harley et Burney : cette dernière possède, entre autres, un recueil de 85 lettres adressées à Casaubon de 1595 à 1608. On y trouve aussi la réponse autographe de Scaliger aux curateurs de l'acad. de Leyde, XII kal. feb. 1592, et deux lettres de Henri IV à lui adressées. Toutes ces lettres ne sont pas également importantes; la plupart même n'ont qu'un faible intérêt littéraire.

D'après son Catal. des mss. latins, la Bibl. nat. possède de Scaliger : 1° *Variæ lectiones in Isocratis Panathenaïcum*, et *Notæ et emendationes in Plautum*, msc., écrit en 1644, qui avait appartenu à Dupuy; — 2° le *Vocabulaire latin* dont nous avons parlé plus haut; on trouve à la fin *nonnulla de plantarum proprietatibus, nec non et veterum poëtarum fragmenta*.— Le Catal. des mss. de la Bibl. Harléienne indique : 1° *Scholia in Euripidem*;— 2° *Castigationes in Strabonem, in Antonini transformationes, in Theophrastum et Athenæum*.—Et le Catal. de la Collect. Burney : *Animadv. in quædam Petri Molinæi scripta*, avec quelques autres petites pièces, etc.

A cette liste des ouvr. de Jos. Scaliger, nous ajouterons, d'après Nicéron, Sénebier et le Catal. de la Bibl. nat. : 1° *Agathiæ Epigrammata, latinè versa a Jos. Scaligero et Jano Dousa*, à la suite de l'ouvr. d'Agathias de Imperio et rebus gestis Justiniani imp., Lugd. Batav., 1594, in-4°; — 2° *Theocriti Idyllia et epigrammata*; *Moschi*, *Bionis, Simmii quæ extant*: *græcè et latinè, cum Annotationibus Jos. Scaligeri et Is. Casauboni*, Heidelb., Jérôme Commelin, 1596, in-8°; 1604, in-4° dans une nouv. édit. des Idylliques grecs, donnée par Heinsius; — 3° *Tumulus et Elogia Claudii Puteani, autoribus Papirio Massone et Jos. Scaligero*, Paris., 1607, in-4°;— 4° *Scazon in urbem Romam*, Francof., 1609, in-4°, satire détachée de ses autres poésies et imprimée plus. fois séparément;—5° *Conjectanea in Nonni Dionysiaca*, ad editionem Plantini et Wecheli, et reprod. à la suite des Observations sur le même ouvr. par Petrus Cunæus, Lugd. Bat., 1610, in-8°; — 6° *De arte criticâ diatriba, nunc primùm edita ex musæo Joach. Morsii*, Lugd. Bat., 1619, in-4°;— 7° *Loci cujusd. Galeni difficillimi explicatio*, à la suite du précédent;— 8° *Defensio J. Buxtorfii adv. Lud. Cappellum, et Exercitatio brevis ad obscurum Zaharis locum illustrandum*, à la suite de la diatribe de Cappel De veris et antiquis Ebræorum litteris adv. Buxtorfium, Amst., 1645, in-12 ; — 9° *Leges Atticæ cum commentario*, ouvr. laissé parmi ses papiers et qu'il jugeait digne d'être publié;—10° *Notæ in Plinii historiam naturalem*, Ultrajecti, 1669, in-8° ; — 11° *Notæ in Euripidem*, Cantabridg., 1694, in-fol.; — 12° *Annotationes in Irenæum contra hæreses*, Oxoniæ, 1702, in-fol.; 13° *Notæ in Suetonium*, Ultraj., 1703, in-4°; — 14° *Emendationes in veteres glossas verborum juris*, Ultraj., 1733, in-fol.—On trouve, en outre, de Scaliger une foule de pièces de vers, tant en grec qu'en latin, parmi les pièces liminaires des ouvrages publiés de son temps.

Au rapport de Guy Patin, Scaliger

avait composé un livre *De insolubilibus Scripturæ* et une *Géographie de la Sainte Écriture*, qu'il aurait détruits. Son traité *De Asse*, dont il est question dans le Scaligerana, a sans doute éprouvé le même sort.

Nous compléterons cette notice par quelques détails sur le Scaligerana, quoique ce soit faire injure à Scaliger que de placer parmi ses écrits un livre qu'on devrait plutôt attribuer à la malignité de ses ennemis. Fussent-ils toujours sincères, les frères *Vassan* (1), auteurs de la principale partie de ce livre, ont indignement abusé de l'hospitalité, qu'ils avaient reçue à la faveur de la recommandation de leur oncle *Pierre Pithou;* ils se sont insinués, comme des espions, dans l'intimité du vieillard pour surprendre ses faiblesses et le trahir. Or, quelle confiance peuvent inspirer des révélations qui portent le cachet de la trahison? Au surplus, fussent-ils véridiques en tout, la justification de Scaliger serait encore possible : quel est le grand homme, quel est le sage qui ne dépose pas quelquefois sa grandeur, sa *sagesse* au seuil de sa porte et ne reprenne dans son intérieur nos faiblesses humaines? Le juge n'est pas toujours sur son tribunal, ni le pasteur dans sa chaire. Un savant ne converse pas toujours avec la postérité. Il y a des repos, des relâches dans la vie. La corde de l'arc se romprait, si elle était toujours tendue. Luther tenant ses propos de table, n'en est pas moins Luther; Henri IV marchant à quatre pattes n'en est pas moins le vainqueur d'Ivry. C'est une marque, non pas de notre admiration, mais de notre petitesse que de rechercher les actions des grands hommes jusque dans les plus vulgaires détails de leur vie. Toutefois, les frères Vassan ont leur jeunesse pour excuse; mais Isaac Vossius, le premier éditeur de leur journal, n'a rien pour justifier son crime de lèse-majesté envers la mémoire de Scaliger. Après la conversion au catholicisme des frères *Nicolas* et *Jean Vassan* (ce dernier même se fit moine), leur journal tomba entre les mains des frères Dupuy, grands amateurs de ces sortes de raretés. Le conseiller *Claude Sarrau* en prit une copie, et, à sa mort, son fils *Isaac* fit présent du msc. de son père à un de ses amis, d'où il passa entre les mains de *Jean Daillé*, le fils, qui, dans la copie qu'il en fit, substitua l'ordre alphabétique à l'ordre chronologique. C'est dans cet état qu'il vint à la connaissance de Vossius. Ce journal allait de 1603 à 1606, temps du séjour des frères Vassan auprès de Scaliger. Il est écrit moitié en latin, moitié en français. Du temps de Guy Patin, en 1666, le msc. autographe se trouvait à la Bibl. royale. Quant à *François Vertunien*, de Poitiers, que Scaliger connut dans la famille du sieur d'Abain, dont il était médecin, et qui est auteur du premier Scaligerana, ses révélations sont moins hasardées, moins brutales, qu'on nous permette ce mot. Son journal, entièrement écrit en latin, embrasse une période de près de vingt années, de 1574 à 1593. A sa mort, cet écrit resta enfoui parmi ses papiers, jusqu'à ce qu'en 1669, un avocat de Poitiers, nommé de Sigogne, le fit tenir à *Tannegui Le Fèvre*, à Saumur. En voici les titres : 1° *Scaligerana* [secunda] *sive Excerpta ex ore Jos. Scaligeri, per F. F. P. P.* [fratres Pithoei], Genevæ, ap. Petr. Columesium, 1666, édit. fautive et mutilée; les Remarques mises à la fin sont de *Paul Colomiès*; 2° édit. *auctior et emendatior*, Hagæ Com., 1666, in-8°; *edit. altera, ad verum exemplar restituta*, etc., Coloniæ [Rouen ?] 1667, in-12; cette dernière édit. est due à *Jean Daillé*, qui n'ayant pu empêcher l'édit. subreptice de La Haye, voulut au moins que le livre parût dans son intégrité ; dans la préface, il est fait mention de cette édit. de La

(1) Ils étaient fils d'un sieur Vassan, seigneur de Remi-Mesnil, et de *Perrette Pithou*, morte sur la fin de 1604 à Genève, où elle s'était retirée après la Saint-Barthélemy.

Haye qui venait de paraître sous le titre *Scaligeriana :* la date de 1668 que quelques bibliogr. lui assignent est donc fausse. — 2° *Prima Scaligerana nusquam antehac edita* [cum præf. et notis Tanaquilli Fabri], Groningæ [Saumur?] ap. Petr. Smithæum, 1669; Ultraj., ap. Petr. Elzevirium, 1670, in-8°; Cologne [Amst.], chez les Huguetans, 1695, in-12. — Le second et le premier ont été confondus, plutôt que réunis, dans l'édit. suivante: *Scaligerana, ou Bons mots, Rencontres agréables, et Remarques judicieuses et sçavantes de Jos. Scaliger, avec des notes de M. Le Fèvre et de M. de Colomiès, le tout disposé par ordre alphab. en cette nouv. édit.*, Cologne [Amst.], 1695, in-12, tandis que dans l'édit. de *Des Maizeaux*, la meilleure de toutes, ils ont été placés à la suite l'un de l'autre.

LESCHERPIÈRE (Samuel de), sieur de La Rivière, ministre de Rouen et chapelain de *Catherine de Bourbon*, en 1603, fut député par la Normandie aux Synodes nationaux de 1607 et de 1614, et à l'Assemblée politique de Saumur, en 1611, où il ne joua d'ailleurs aucun rôle important. Il a publié à Quévilly, en 1621, la *Confession de foi faicte par Daniel, fils d'Alexandre, juif, lors de son baptême qui fut le 12 d'avril 1621, avec une lettre adressée à ceux de sa nation, le tout trad. du syriaque de l'autheur en alemand par lui-même et de l'alemand en françois par le sieur de La Rivière.*

L'ESCLUSE (Charles de), en latin Clusius, savant botaniste, né à Arras, en 1526 (le 18 fév., d'après Valère André), de Michel de L'Escluse, seigneur de Watènes, conseiller à la cour provinciale de l'Artois, et mort à Leyde, le 4 avril 1609, dans sa 84ème année.

Après avoir reçu sa première instruction à Gand, L'Escluse fut envoyé à Louvain, en 1546, pour y continuer ses études. Il suivit pendant deux ans les cours de la Faculté de droit, non que son goût le portât vers cette carrière, mais tel était le vœu de ses parents. De là, il alla en Allemagne et fréquenta pendant quelque temps l'université de Marbourg, où il s'appliqua plus particulièrement à la philosophie. Il paraît que sa véritable vocation ne s'était pas encore révélée à lui. Le désir de connaître Mélanchthon le conduisit ensuite à Wittemberg. Ce fut sans doute à la persuasion de ce digne théologien qu'il adopta les doctrines de la Réforme. On ne pouvait choisir un meilleur parrain. En 1550, il visita Francfort, Strasbourg, la Suisse, Lyon, et se rendit à Montpellier pour y étudier la médecine. Il se mit en pension chez le célèbre *Rondelet*, qui le dirigea dans ses études. L'élève se montra digne du maître. « Assiduus ac sedulus Rondeletii, cui unicè carus et acceptus erat, auditor, ex ore docentis accepit *Methodum curandorum morborum particularium*, quam posteà typis vulgavit *Laur. Joubertus.* » Si le panégyriste de L'Escluse, Vorstius, ne commet pas une erreur, ce serait un livre de plus à ajouter à la liste que nous avons donnée des publications de Laur. Joubert. En effet, ce savant médecin se trouvait à l'université de Montpellier en même temps que L'Escluse, et comme lui, il s'était mis en pension chez le professeur Rondelet.

Lorsque L'Escluse eut pris, en 1555, le grade de licencié, il retourna dans sa patrie, et y demeura jusqu'en 1560, occupé du soin de ses premières publications. Il se rendit ensuite à Paris, où il passa deux années. Nos dissensions religieuses l'en ayant éloigné, il se retira à Louvain; puis il visita Augsbourg, et l'année suivante, en 1564, il entreprit un voyage en Espagne et en Portugal, dans le but surtout d'étudier la flore de ces contrées. Il parcourut tout le pays jusqu'à Cadix. Près de Gibraltar, une chute de cheval faillit lui coûter la vie; il eut la jambe cassée. Ce fut vraisemblablement pendant les loisirs forcés de sa convalescence, qu'il traduisit de l'espagnol en

latin plusieurs ouvrages de botanique, qu'il publia à son retour dans sa patrie. Il rapporta de son voyage une riche collection de plantes, dont il donna plus tard la description. En 1571, il passa par Paris et alla s'embarquer à Calais pour se rendre en Angleterre. Deux ans après son retour sur le continent, l'empereur Maximilien II l'appela à Vienne pour lui confier la direction de ses jardins, et l'admit au nombre des familiers de sa Cour. L'Escluse remplit cette place pendant près de 14 ans, sous ce prince et sous son successeur; de temps en temps, on lui permettait de faire des voyages d'instruction. Ce fut ainsi qu'il parcourut l'Autriche et la Hongrie, et qu'il visita pour la seconde fois l'Angleterre, où il fut bien accueilli par sir Philippe Sidney et par le célèbre navigateur Francis Drake, qui lui donnèrent l'un et l'autre beaucoup de renseignements sur les productions des pays qu'ils avaient visités. A la fin, fatigué de la vie des cours, *aulicæ vitæ pertæsus*, il renonça à sa place et vint se fixer, en 1587, à Francfort-sur-le Mein, où il vécut environ six années dans la plus complète solitude, ne voyant que le landgrave de Hesse, Guillaume, qui l'aimait et qui lui faisait une petite pension. Les biographes de L'Escluse ne nous disent pas d'où lui venait cette humeur noire. Il est vrai qu'au milieu de ses plantes, sa solitude devait être douce :

Hic ver purpureum : varios hic flumina circum
Fundit humus flores : hic candida populus antro
Imminet, lentæ texunt umbracula vites.

Tout ce qu'il pouvait désirer, la nature le lui prodiguait, à lui qui, en découvrant une fleur nouvelle, éprouvait autant de joie que s'il eût rencontré un riche trésor, *non minus*, dit-il, *gaudio afficiebar, quàm si ingentem thesaurum reperissem.* Cependant nos joies sont toujours mêlées de quelques larmes. Les fatigues de ses voyages avaient fortement altéré sa santé. Il fut à la fin affecté d'une luxation de la hanche qui l'obligea à se servir de béquilles. Ce fut pour lui une bien cruelle privation de devoir renoncer à ses excursions botaniques. Une compensation lui était bien due. Les curateurs de l'Académie de Leyde la lui offrirent, en 1593, en le nommant à la chaire de botanique de leur université. Il accepta cette place, qu'il remplit jusqu'à sa mort. Il fut affligé, dans les dernières années de sa vie, de diverses infirmités; cependant il conserva jusqu'à la fin la sérénité de son caractère. Heinsius le place avec son ami *Joseph Scaliger*, mort peu de jours avant lui, au nombre des plus savants hommes de son temps. L'Escluse était pieux, charitable, bienveillant, modeste, d'une grande simplicité de mœurs. « Vir paucis conferendus, dit son panégyriste, vitâ innocentissimus, ingenio florentissimus, proposito sanctissimus, et, ut verbo dicam, prisci moris et ævi. » Il vécut célibataire. Il était généreux, nullement intéressé; quoique l'aîné de la famille, il renonça, en faveur de son frère cadet, à la seigneurie de Watènes. Il avait une foule d'amis. Vers la fin de ses jours, il concentra plus particulièrement son affection sur Joseph Scaliger et Vincent Pinelli. Leur mort hâta la sienne. Nous emprunterons l'appréciation suivante à M. Duvau (Biogr. univ.), qui nous semble résumer parfaitement les services que L'Escluse a rendus à la science. « Une correspondance immense, une mémoire prodigieuse, la connaissance des langues anciennes et de la plupart des modernes, une rare sagacité, enfin une grande ardeur pour le travail, même dans ses dernières années, tels furent les moyens de succès de L'Escluse. La botanique venait de prendre un nouvel essor. Les descriptions et les figures de Dodonée et de *Lobel*, surtout celles de L'Escluse lui-même, éclairaient et facilitaient la science; Matthiole et Dalechamp avaient ouvert la route à *Gaspar Bauhin*; Gessner avait fait sentir la nécessité de tirer de la fleur et du fruit les caractères distinctifs des plantes; Césalpin avait donné le premier modèle d'une méthode naturelle. L'E-

cluse ne paraît pas avoir senti le mérite d'une découverte aussi importante... Mais il se montra vraiment supérieur dans ses descriptions : elles sont remarquables par une exactitude, une précision, une élégance et une méthode qui n'ont point été surpassées par les modernes, excepté pour quelques détails de la fleur et du fruit, auxquels on n'accordait encore que fort peu d'importance. Elles contiennent souvent, sur les noms employés par les anciens botanistes, des discussions intéressantes qui ont servi à éclairer cette partie de la botanique. On y trouve aussi les noms des plantes dans les langues vivantes, et surtout ce qui a rapport à leur emploi dans la médecine, les arts et l'économie domestique. Enfin elles sont accompagnées de figures bonnes pour le temps; Dodonée et *Lobel* en ont emprunté un grand nombre. » Outre le grec et le latin, L'Escluse possédait à fond l'espagnol, l'italien et l'allemand. Il était versé dans l'histoire et dans la géographie. Plumier lui a consacré, sous le nom de Clusia, un genre de plantes de la famille des guttifères, qui comprend des arbres et des lianes, vivant le plus souvent en parasites sur d'autres arbres, dans les îles des Antilles.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Histoire des plantes, en laquelle est contenue la description entière des herbes, leurs espèces, formes, noms, tempérament, vertus et opérations, par Rambert Dodoens, médecin de la ville de Malines, trad. de bas allemand en françois par Charles de L'Escluse*, Anvers, Christ. Plantin, 1557, in-fol.

II. *Antidotarium florentinum, sive de exactâ componendorum medicamentorum ratione libri tres, ex græcorum, arabum et recentiorum medicorum scriptis a medicis florentinis collecti, et a Carolo Clusio ex italico sermone latini facti*, Antv., 1561, in-8°.

III. *Les Vies d'Annibal et de Scipion l'Africain, trad. du latin de Donat Acciaïoli*, Paris, Vascosan, 1562, in-8°. — Servant à compléter le 6e vol. des Œuvres de Plutarque de la même édition ; réimpr. plus. fois, et entre autres dans l'édit. des Vies des hommes illustres grecs et romains, de *Simon Goulart*.

IV. *Aromatum et Simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium historia, primùm quidem lusitanicâ linguâ per dialogos conscripta a D. Garcia ab Horto* [Orta], *proregis Indiæ medico, deindè latino sermone in epitomen contracta, et iconibus ad vivum expressis locupletioribusque annotatiunculis illustrata a Carolo Clusio*, Antv., 1567, 1574, 1579, in-8°.

V. *Simplicium medicamentorum ex novo orbe delatorum, quorum in medicinâ usus est, historia, hispanico sermone a D. Nicolao Monarde, med. hispalensi, descripta, Latio deindè donata, et annotationibus iconibusque affabrè depictis illustrata a Carolo Clusio, atrebate*, Antv., 1574 et 1579, in-8°. — Lorsque Monardes eut publié le 3e livre de cet ouvrage, L'Escluse le traduisit également et le fit paraître à Anvers, 1582, in-8°.

VI. *Christ. a Costa, medici et chirurgi, aromatum et medicamentorum in Orientali Indiâ nascentium liber; plurimùm lucis afferens iis quæ a doctore Garcia de Orta in hoc genere scripta sunt; Caroli Clusii operâ ex hispanico sermone latinus factus, in epitomen contractus, et quibusdam notis illustratus*, Antv., 1574 et 1582, in-8°.

VII. *Rariorum aliquot stirpium per Hispanias observatarum historia, libris duobus expressa*, Antv., 1576, in-8°, avec 230 fig.

VIII. *Caroli Clusii aliquot Notæ in Garciæ Aromatum historiam; ejusd. Descriptiones nonnullarum stirpium et aliarum exoticarum rerum, quæ a generoso viro Francisco Drake, equite anglo, et his observa-*

tæ sunt, qui eum in longâ illâ navigatione, quâ proximis annis universum orbem circumivit, comitati sunt; et quorumdam peregrinorum fructuum, quos Londini ab amicis accepit, Antv., 1582, in-8°.

IX. *Rariorum aliquot stirpium per Pannoniam, Austriam, et vicinas quasdam provincias observatarum historia, quatuor libris expressa,* Antv., 1583, in-8°, avec 358 fig.

X. *Petri Bellonii* [Belon], *cenomani, plurimarum singularium et memorabilium rerum in Græciâ, Asiâ, Ægypto, Judæâ, Arabiâ, aliisque exteris provinciis ab ipso conspectarum, tribus libris expressæ; accedit ejusdem de neglectâ stirpium culturâ, atque earum cognitione libellus,* etc. *Carolus Clusius è gallico latinum faciebat,* Antv., 1589, in-8°; réimp. avec le N° XIV.

XI. *Garciæ ab Horto, Christ. a Costa et Nicolai Monardis Aromatum et simplicium medicamentorum apud Indos nascentium historia, ex lusitanico et hispanico sermone latinè in epitomen contracta, et annotationibus illustrata a Carolo Clusio; cum figuris,* Antv., 1593, in-8°. — Réimpression des N°s III, IV et V, avec des augmentations.

XII. *Caroli Clusii, atrebatis, Impp. Cæss. Augg. Maximiliani II, Rudolphi II, aulæ quondam familiaris, Rariorum plantarum historia,* Antv., ex off. Plantin., 1601, in-fol.; div. en deux part., l'une cotée en chiffres romains, et l'autre en chiffres arabes; avec 1135 figg.; frontispice historié. — Les deux ouvr. indiqués sous les N°s VII et IX ont été refondus dans celui-ci, qui est divisé en VI livres, suivis d'un appendice. On y trouve en outre: 1° *Ejusd. Commentariolum de fungis*; — 2° *Honorii Belli med. aliquot ad Clusium Epistolæ* (sur la flore de l'île de Crète); — 3° *Thobiæ Roelsii med. Epistola de certis quibusd. plantis* (le manioc, l'igname et quelques espèces de palmiers); — 4° *Montis Baldi, agro veronensi, descriptio, auctore Joanne Pona, pharmacopæo* (trad. de l'ital. en latin, par Clusius). — Au jugement de M. Duvau, on peut regarder le petit traité de L'Escluse sur les champignons comme la première monographie de ces plantes qui mérite d'être citée. Il les divise en bons et en mauvais. C'est à L'Escluse que l'on doit la première description exacte de la pomme de terre, sous le nom d'*arachidna Theophrasti, fortè papas Peruanorum*, accompagnée d'une figure complète de la plante (2° part., p. LXXIX); elle était depuis longtemps cultivée en Italie. On en ignorait l'origine.

XIII. *Nicolai Monardi libri tres, magna medicinæ secreta et varia experimenta continentes, a Car. Clusio Latio donati,* Ludg. Batav., 1601, in-8°. — Ces trois livres traitent: 1° *De lapide Bezaar et herbâ scorzonerâ*; — 2° *De ferro et ejus facultatibus*; — 3° *De nive et ejus commodis.*

XIV. *Exoticorum libri decem, quibus animalium, plantarum, aromatum, aliorumque peregrinorum fructuum historiæ describuntur*, [Antv.] ex off. Plantin. Raphelengii, 1605, in-fol., cum figg.; dédié aux Etats de Hollande; titre historié; plusieurs pièces de vers en grec et en latin, à la louange de l'auteur, et, entre autres, par le médecin Fédéric Jamot, probablement un réfugié. — Le plus important des ouvrages de L'Escluse. Les six premiers livres sont imprimés pour la première fois. On y trouve, en outre, les N°s IV, V, VI, X, XIII, revus avec soin et enrichis de nouvelles scholies; plus, un supplément aux Exotiques, contenant la description de divers objets d'histoire naturelle, et finalement un Appendice à l'Histoire des plantes.

XV. *Caroli Clusii, atrebatis, Curæ posteriores, seu plurimarum non antè cognitarum aut descriptarum stirpium, peregrinorumque aliquot animalium novæ descriptiones; accessit seorsim Ælii Everardi Vors-*

tii de ejusd. Caroli Clusii vitâ et obitu Oratio, aliorumque Epicedia [Antv.], ex off. Plantin. Raphelengii, 1611, in-fol.; Lugd. Bat., 1611, in-4°. —L'Oraison funèbre par Vorstius avait paru séparément, Lugd. Bat., 1609, 8°.

XVI. *Galliæ Belgicæ chorographica descriptio posthuma*, Lugd. Bat., 1619, in-8°.

XVII. *Tabula chorographica Galliæ Narbonensis*, insérée par Abraham Ortelius dans son Theatrum Orbis terrarum. — L'Escluse avait appris à connaître le pays qu'il décrit, dans ses excursions botaniques, pendant qu'il étudiait à Montpellier.

LESCOURS (Jean de), ou *Lascours*, appelé aussi *Lescure*, seigneur de Savignac, et non de *Salignac*, comme écrivent quelques historiens, naquit vers 1512, selon une généalogie msc. qui se conserve à la Biblioth. de l'Arsenal, sous le N° 749. Il avait donc atteint sa cinquantième année lorsque la guerre civile éclata, et il y prit une part active, ainsi que ses deux frères. Le parlement de Bordeaux les comprit tous les trois dans son arrêt du 28 juillet 1562 (*Voy.* IV, p. 501). Jean de Lescours figure encore dans le fameux arrêt rendu par le même parlement, en 1569. La même année, son frère, le baron de Savignac fit, à la tête de 80 chevaux commandés sous lui par *Casenauve*, *La Chapelle* et d'*Aubigné*, une course du côté de Libourne et défit deux compagnies de gens de pied; mais à son retour, il se laissa surprendre et sa troupe entière fut détruite, à l'exception de cinq hommes. La frayeur qu'il éprouva lui fit retrouver l'usage de ses jambes qu'il avait perdu depuis dix ans.

Jean de Lescours avait épousé *Jeanne de Gaing* qui lui donna deux fils, nommés François et Benjamin. La destinée du second est inconnue. Peut-être est-il le même que Lescours, sieur de *Nueil* ou plutôt Nieul (son père était seigneur de cette petite ville du Limousin) qui, selon les uns, fut fait prisonnier, et, selon d'autres, tué à Jarnac. Quant à François, baron de Savignac, il s'est illustré dans les guerres du roi de Navarre par la belle défense de Castillon contre Mayenne.

L'armée de la Ligue attaqua cette petite place le 15 juill. 1586. Les assiégés, sous les ordres de Savignac, d'*Allein*, de *Saint-Ouen* et de *Sérillac*, défendirent vaillamment les faubourgs; mais chassés de poste en poste, ils finirent par être rejetés dans la ville. Le siége fut conduit avec beaucoup d'habileté par Ladouze, commandeur de l'ordre de Malte. A mesure qu'ils enlevaient un ouvrage, les Ligueurs s'y fortifiaient avec soin. Cette marche était sûre, mais lente ; aussi ne fut-ce qu'au bout d'un mois de siége, qu'ils réussirent à se loger dans une tour, après un sanglant combat où le vicomte de *Paulin* fut tué. Les assiégés ne perdirent pas courage; ils continuèrent à se défendre avec tant de bravoure que Mayenne aurait été forcé de lever le siége, ses munitions étant épuisées, si les marchands de La Rochelle, à ce qu'affirme d'Aubigné, ne lui avaient vendu de la poudre! A cet acte infâme, hâtons-nous d'opposer la conduite des habitants de Clairac, qui ne se contentèrent pas d'envoyer au secours de Castillon un renfort de cent hommes commandé par le capitaine *Lesparre;* mais qui, enthousiasmés par l'héroïque défense de leurs frères, se levèrent en masse, hommes, femmes, enfants, pour aller mourir avec eux. Décimée par la peste qui éclata dans la ville, plus encore que par le fer ennemi, et n'espérant plus de secours depuis que les troupes assemblées par *Turenne* s'étaient dispersées sous le coup de la terreur inspirée par le terrible fléau, la garnison parla de se rendre, et, à l'insu des habitants, résolus à combattre jusqu'à la mort, Savignac signa une capitulation portant que Savignac, *Allein*, *Pierre-Buffière*, sieur de Chambret, de *Rochefort-Saint-Angel*, *Saint-Ouen*, *Montmorency-de-Bours*, *Bassignac*, *Bellière*, *Frédeville* et *Couronneau*, sortiraient avec leurs armes et leurs

chevaux; les soldats, sans armes, à condition de ne servir de quatre mois dans les troupes du roi de Navarre. Néanmoins, contre la foi jurée, tous les chefs furent retenus prisonniers et envoyés à Bordeaux et à Blaye, pour être échangés contre des officiers catholiques. Quant aux habitants que Mayenne avait refusé de comprendre dans la capitulation, sous prétexte qu'ils étaient ses sujets, on en fit pendre vingt-deux, et on livra les autres à la discrétion des soldats.

François de Lescours avait épousé, en 1575, *Louise de La Roche*. Resté veuf avec deux fils, il se remaria, en 1596, avec *Susanne de Cossé*. Du premier lit vinrent: 1° Jacques, qui prit pour femme, en 1605, *Jeanne de Saint-Laurens*, et en eut Isaac, marié, en 1645, à *Hélène de Polignac*, qu'il laissa veuve avec un fils, François, baron de Nieul, mort à Paris, à l'âge de 19 ans et enterré à Charenton, le 8 sept. 1667; — 2° Louis, qui épousa, en 1607, *Marie Du Chesne*, et fut père de François. Celui-ci s'allia, en 1632, avec *Henriette de Hauteclaire*, qui lui donna François, époux, en 1662, de *Marie Baraud*. Du mariage du baron de Savignac avec Susanne de Cossé naquirent encore deux fils, savoir: 3° François, qui épousa, en 1620, *Elisabeth de Liverne* et en eut Arnaud (aliàs *Armand*), sieur de Lescours et d'Oradour, qui remplit, en 1683, les fonctions de commissaire pour l'exécution des édits dans la généralité de Limoges. Il avait épousé, en 1659, Hélène de Polignac, veuve de son cousin Isaac. C'est apparemment de ce mariage qu'était issue une demoiselle de *Lescours*, qui se convertit après une détention de quelques semaines aux Nouvelles-Catholiques de Paris, en 1686, ainsi que le sieur de *Lescours*, qui se réfugia en Allemagne avec sa femme *Judith Thomas*, fille unique d'un conseiller à la cour des comptes de Montpellier, et qui devint premier gentilhomme de la chambre du duc de Brunswick (*Arch. gén.* E. 3552); — 4° Charles, sieur de La Plau, marié, en 1628, à *Catherine de Rechignevoisin*.

Il serait facile de confondre les Savignac du Limousin avec les Savignac du Rouergue. Le nom patronymique de ceux-ci était Gautié. En 1562, *Raimond* de Gautié, seigneur de Savignac, emporta Saint-Antonin et secourut Villeneuve, dont *Antoine de Peyrusse*, sieur de Boisseson, s'était rendu maître. Au mois de décembre de la même année, il tenta une entreprise sur Villefranche, mais il échoua et dut s'enfermer dans le château de Granes, où il ne tarda pas à être investi. Le manque d'eau l'ayant forcé à se rendre, vies et bagues sauves, la capitulation fut indignement violée, et toute la garnison, sauf six ou sept soldats, passée au fil de l'épée. Cette trahison parut si atroce, même aux Catholiques, que *la foi de Granes* passa en proverbe. Quatre-vingts ans plus tard, *François* de Gautié se signala sous les ordres de *La Force*, notamment au fameux siége de Montauban, où un autre *Savignac*, dit d'*Eynesse*, se fit aussi remarquer par sa bravoure. Ce dernier, connu surtout par un acte de sauvage fanatisme, ne fit plus rien qui vaille, après l'assassinat de *Boisse-Pardaillan* (Voy. IV, p. 544), en proie qu'il était aux terreurs d'une conscience troublée par le remords. On ne saurait donc le confondre avec le capitaine *Savignac* qui se comporta vaillamment à la descente de l'île de Rhé, en 1627, à la tête de 500 Réformés français; mais ce dernier était-il le même que François de Gautié? C'est ce que nous ne prendrons pas sur nous d'affirmer.

LESCUN (Jean-Paul de), jurisconsulte béarnais, conseiller à la cour souveraine du Béarn, et conseiller d'Etat du royaume de Navarre, nous est dépeint par Benoît comme un homme vif, ferme et énergique, plein de courage, de lumières et d'éloquence, animé d'un grand zèle pour le bien public, et tout dévoué à sa patrie et à sa religion. Lorsque l'as-

semblée du clergé de France, à force de renouveler ses lamentations hypocrites et mensongères sur le sort déplorable des Catholiques du Béarn, soumis, disait-elle, à un esclavage plus dur que celui des Chrétiens opprimés par les Turcs, eut enfin obtenu du Conseil l'arrêt du 25 juin 1617, ordonnant de rétablir l'exercice de la religion catholique dans le Béarn, et donnant main-levée des biens ecclésiastiques saisis par *Jeanne d'Albret*, les États du pays, qui, dans une assemblée extraordinaire tenue à Pau, le 2 févr. 1617, avaient déjà protesté contre tout projet de réunion du Béarn à la France, se montrèrent vivement émus de cette violation flagrante des fors et coutumes de la province. Ils s'assemblèrent à Orthez, et protestèrent de nouveau qu'ils mourraient plutôt que de recevoir cet édit. Lescun, dont l'ardent patriotisme s'était fait connaître aux conférences de Loudun, en 1616 (*Fonds de Brienne*, N° 223), fut chargé de porter les réclamations des Béarnais au pied du trône, et de soutenir au Conseil leur opposition. *La Force* et les députés généraux le présentèrent, le 17 sept., à Louis XIII; mais ses remontrances furent inutiles. Quelques jours après, un nouvel édit confirma celui de juin, en assignant, sur le revenu du domaine, le paiement des pasteurs et des colléges réformés, qui se prélevait sur les biens ecclésiastiques. Dès le 10 nov., les Etats protestèrent à l'unanimité contre cette atteinte portée aux priviléges du Béarn, et implorèrent l'assistance de tous les Protestants du royaume (1). De son côté, le Conseil souverain refusa l'enregistrement de l'édit. La résistance était légitime; car, comme le fait observer Sismondi, la principauté du Béarn était navarraise et non française; elle était indépendante de la couronne de France, et elle jouissait de franchises et de libertés qui contenaient l'autorité du prince dans de sages limites, en lui défendant de rien changer à ce qui avait été établi avec le concours des Etats. Le roi de France n'avait donc le droit ni de réunir, de sa seule autorité, le Béarn à la France, ni de donner l'édit de main-levée. C'est ce que Lescun démontra avec la dernière évidence dans son *Apologie des églises réformées de l'obéissance du roi et des Etats de la souveraineté de Béarn, pour justifier les oppositions par eux formées contre l'exécution de la main-levée des biens ecclésiastiques de ladite souveraineté, avec un sommaire récit des choses mémorables arrivées en Béarn et en Navarre, pour le rétablissement de la religion romaine, depuis le règne du roi Henri jusqu'à présent*, Orthez, 1618, in-8°. Cet écrit se ressent de la précipitation avec laquelle il fut composé; le style en est décousu, les raisonnements peu suivis; mais il est remarquable par la vigueur et la hardiesse avec lesquelles Lescun s'y élève contre l'arbitraire.

Quelques années se passèrent avant que la contestation fût terminée. C'est seulement à la fin de 1620 que, malgré la promesse faite en son nom à l'Assemblée politique de Loudun (*Voy.* VI, p. 206), qui, sur les pressantes instances de Lescun, avait pris en main l'affaire du Béarn et demandé la révocation de l'édit de main-levée, Louis XIII se crut assez fort pour briser la résistance des Béarnais. Il fit entrer une armée dans le Béarn sans éprouver la moindre résistance de la part des habitants, surpris par cette attaque, et ordonna au parlement de Pau, dont l'organisation fut complétement changée, d'enregistrer en sa présence l'édit sur la restitution des biens ecclésiastiques, en même temps qu'un autre édit du 20 oct., qui réunit la Navarre et le Béarn à la couronne de France.

« Tout ce voyage fut un tissu de violences, dit Benoît dans son Histoire de l'édit de Nantes. On n'entendait

(1) *Vispalie*, avocat au Conseil souverain, chargé de porter à La Rochelle la lettre de l'assemblée d'Orthez, fut arrêté à Bordeaux. Une copie de cette lettre, signée *Du Casse*, se lit dans la *Collect. Dupuy*, N° 153.

sortir de la bouche des plus modérés que des menaces de punition exemplaire, de pendre, de trancher la tête, d'abolir par tout le royaume la religion réformée, qu'ils appelaient *maudite religion,* de chasser tous ceux qui en feraient profession, ou de leur faire porter quelque marque d'infamie. Les soldats rompaient les portes des temples, démolissaient les murailles, déchiraient les livres et les tableaux où les commandemens de Dieu étaient écrits. Ils volaient, et frappaient à coups de bâtons et d'épées les paysans qui venaient au marché à Pau, présupposant qu'ils étaient tous huguenots. Les gens même qui portaient les couleurs du garde-des-sceaux étaient aussi furieux que les autres. Ils forçaient les Réformés qui leur tombaient entre les mains à faire le signe de la croix et à se mettre à genoux quand la procession passait. Les femmes n'osaient paraître dans les rues, de peur d'être poursuivies comme des débauchées, avec de sales injures et des cris insultans. Il y en eut quelques-unes qu'on fit jurer, parce qu'elles étaient grosses, de faire baptiser leurs enfants à l'église romaine, quand elles seraient accouchées. On enlevait les enfants sans qu'il fût possible aux pères de les recouvrer : et tout cela se faisait sous les yeux du roi, sans qu'on pût obtenir même qu'il en écoutât les plaintes. Dans le reste du pays, les soldats vivaient à discrétion, publiaient que le roi leur avait donné le pillage des Huguenots, chassaient les ministres, outrageaient leurs femmes, menaient hommes et femmes à la messe à coups de bâton, attentaient à l'honneur des femmes et venaient même quelquefois aux mains avec les maris qui avaient le courage de les défendre. On vit alors un essai des conversions forcées, dont nous avons aujourd'hui devant les yeux des exemples tout nouveaux. »

Lescun qui, depuis plusieurs mois, était sous le coup d'une sentence rendue contre lui par le parlement de Pau, et qui avait dû fuir à Montauban, fut dépouillé de sa charge de conseiller. Cette injustice le rendit plus cher à ses coreligionnaires. L'assemblée de Milhau, qui se tint le 12 nov. sous la présidence de *Causse*, et à laquelle il assista, lui témoigna l'intérêt le plus sincère, et celle de La Rochelle, à laquelle il fut député par les églises béarnaises, ainsi que *Rostolan*, *Casaubon*, *Capdeville* et *Loubie*, lui donna la plus haute marque de son estime en l'élisant président, le 25 déc. 1621, avec *Rostolan* pour adjoint, *La Goutte* et *Riffault* pour secrétaires. Les premiers jours de sa présidence se passèrent en délibérations touchant le tarif des droits à percevoir sur les navires qui abordaient dans l'île d'Oléron, ou qui remontaient la rivière de Bordeaux, tarif qui souleva des réclamations de la part des ambassadeurs de Hollande et d'Angleterre, et qui fut maintenu néanmoins, vu la nécessité de se procurer des ressources pour soutenir la guerre, et même élevé de 3 1/2 pour 100, «pour les personnes de contraire parti.» Le 1er janv. 1622, l'assemblée renouvela le conseil de justice, qui se trouva composé de *Malleray*, *Guérin* et *Savary*, ainsi que le conseil adjoint au maire de La Rochelle, dans lequel entrèrent *Saint-Simon*, *La Muce*, *Rossel*, *La Grange* et *Casaubon*. Vers le même temps arrivèrent des lettres de l'ambassadeur d'Angleterre, qui exhortait les députés à se soumettre aux ordres du roi. Avant d'y répondre, l'assemblée crut nécessaire de consulter le corps-de-ville, qui fut d'avis qu'on envoyât des députés au roi, « s'il y avoit de la seureté.» En conséquence, l'ambassadeur fut prié d'obtenir des saufs-conduits «pour ceux qui seroient envoyez vers S. M. pour lui demander la paix et faire les submissions requises. » L'assemblée vota en même temps une humble requête que l'ambassadeur devait présenter au roi. Le 21, elle prouva de nouveau ses dispositions pacifiques en autorisant Rohan à entamer des négociations, sous la réserve, toutefois, que rien ne se con-

clurait sans le consentement des députés des provinces fidèles à la Cause. Le lendemain, elle révoqua les provisions précédemment accordées à *Châtillon*, et confirma la nomination de Rohan au généralat du Bas-Languedoc et du Vivarais; puis elle fit écrire à *Parabère*, qui offrait de s'entremettre pour la paix, qu'elle le remerciait de sa bonne volonté. Ce fut le dernier acte de l'assemblée de La Rochelle pendant la présidence de Lescun, qui, le 25 janvier, céda le fauteuil à *La Muce*, et se joignit à l'expédition conduite par *Favas* dans le Médoc, espérant réussir à pénétrer dans le Béarn. La défaite de Favas le força à modifier son itinéraire. Il rebroussa chemin pour prendre la route de Royan à Clairac, où il comptait rencontrer *La Force*; mais il eut le malheur de tomber, près de Cozes, dans un parti ennemi qui le fit prisonnier, après une valeureuse défense. On le trouva porteur de vingt-quatre commissions toutes signées de sa main, en sa qualité de président de l'Assemblée de La Rochelle. Il fut envoyé à Bordeaux. En vain réclama-t-il les droits de la guerre; en vain invoqua-t-il l'article de l'édit de Nantes qui attribuait aux Chambres mi-parties la connaissance de toutes les causes où des Huguenots seraient impliqués. Le parlement de Bordeaux qui, dès le 4 mai, reçut ordre de le juger toutes affaires cessantes (*Fonds de Brienne*, N°211), le débouta de sa demande, et le condamna, comme criminel de lèse-majesté, à avoir la tête tranchée, après avoir souffert la question et fait amende honorable. En outre, sa postérité fut déclarée ignoble et tous ses biens confisqués. La sentence fut exécutée le 18 mai 1622. Lescun fut traîné au lieu du supplice sur une claie avec cet écriteau: Criminel de lèse-majesté et président de l'Assemblée de La Rochelle. Les commissions qu'il avait signées et son livre de la Persécution des églises furent brûlés par le bourreau sous ses yeux, et sa tête, séparée du tronc, resta exposée sur la porte de Royan.

Outre l'apologie dont nous avons parlé plus haut, on a de ce martyr de la liberté du Béarn :

I. *Généalogie des souverains seigneurs de Béarn*, Paris, 1616, in-4°.

II. *Requête contre le livre intitulé* Le Moine au surveillant endormi, Paris, 1616, in-8°. — Le Moine est une satire violente contre les Protestants publiée par un prêtre catholique sous le pseudonyme de Banère.

III. *Avis d'un gentilhomme de Gascogne à MM. des États-Généraux du royaume de Navarre et de la souveraineté de Béarn sur la main-levée des biens ecclésiastiques, entrée au Conseil ordinaire et cour souveraine et présidence aux États et autres octrois obtenus par les évêques d'Oleron et de Lescar en* 1617, Paris, 1617, in-8°.

IV. *Mémoires de Jean-Paul de Lescun sur les oppositions aux poursuites des évêques d'Oleron et de Lescar, et les demandes faites par les églises réformées, depuis le* 1er *juin* 1616 *jusqu'au* 13 *avril* 1617, Paris, 1617, in-8°. — Recueil d'édits, d'arrêts et d'autres pièces officielles.

V. *Demandes des églises réformées du royaume de Navarre*, Paris, 1618, in-8°.

VI. *Défense contre les impostures, faussetés et calomnies publiées contre le service du roy et de la souveraineté de Béarn et contre l'auteur de deux libelles intitulés* Le Moine *et* La Mouche, Orthez, 1619, in-8°.

VII. *La persécution des églises de Béarn*, Montaub., 1620, in-8°.

VIII. *Calamité des églises de Béarn*, La Roch., 1621, in-8°.

Poeydavant lui attribue encore la *Réponse du gentilhomme navarrois*.

LESDIGUIÈRES. *Voy.* François de Bonne.

LE SEIGNEUR, nom d'une des plus riches familles protestantes de la Normandie.

Adrien Le Seigneur, qui fut anobli

en 1592, laissa de son mariage avec *Marguerite Groulart*, quatre fils, savoir : 1° JACQUES, sieur de Vicquemare, conseiller au parlement de Rouen, qui, resté veuf sans enfants de sa première femme *Marie Brachon*, épousa en secondes noces *Anne Le Varnier* et en eut JACQUES et ESTHER, femme, en 1655, de *Pierre Le Fèvre*, de Paris. Jacques, sieur du Mesnil, fut aussi marié deux fois, avec *Catherine Le Cauchois*, puis avec *Marie de Brion*. Ses enfants furent JACQUES, SALOMON et sans doute *Madelaine*, qui épousa *Jean de Mazis*, sieur de Tilly, et lui donna une fille, *Madelaine*, alliée, en 1607, à *Jean Gogué-Chalant*, sieur de Chalesme; — 2° JEAN, conseiller au Grand-Conseil, que sa femme, *Marie Brutel*, rendit père d'ADRIEN, président au bureau des finances. Cet Adrien épousa *Cécile Langlois* et en eut NICOLAS, sieur de *Bautot*, également président au bureau des finances; — 3° DAVID, conseiller au Grand-Conseil, marié à *Geneviève de La Barre*; — 4° NICOLAS, qui prit pour femme *Marie Bulteau* et en eut deux fils, nommés NICOLAS et ADRIEN. L'aîné épousa *Madelaine Le Cauchois* et fut père de JACQUES et d'ADRIEN. Le cadet se maria avec *Adrienne Bonastre*. Nous n'avons que peu de chose à ajouter à cette généalogie que nous extrayons d'un vol. du fonds S. Germain franç. coté 676. A la révocation, un *Du Mesnil-Vicquemare* réussit à sortir de France, et trente-deux ans plus tard, en 1717, une demoiselle de *Bautot* fut enfermée, à l'âge de dix-huit ans, dans un couvent pour y être instruite dans la religion romaine (*Arch. gén.*, TT. 261).

LE SEUR (JEAN), d'Arras, martyr. Le Seur avait quitté le cloître pour s'employer « au vray service de Dieu et de son Église. » Malgré les défenses de l'archevêque de Cambrai, il prêchait avec succès l'Évangile à Câteau-Cambrésis, lorsqu'il fut arrêté comme hérétique, en même temps que *Jean Cat'eu*, autre moine défroqué, qui était accusé d'avoir administré la Cène à Saint-Amand. « Avant leur mort, lit-on dans le Martyrologe, on les fit languir en douleurs et opprobres extrêmes, » et après les avoir tourmentés de toutes les manières, on finit par les pendre, en 1556. *Nicolas Du Puis*, de l'Artois, qui avait également déserté le cloître pour prêcher l'Évangile, fut traité avec plus de barbarie encore. Après avoir été retenu longtemps prisonnier dans la ville de Douai, il fut livré à l'abbé de Saint-Bertin, devenu évêque, « sous lequel il estima gain de pourrir membre à membre en la misère et infection extrême de sa prison. » Plusieurs autres, « desquels la mémoire sera bénite à toujours en l'Église du Seigneur, » perdirent la vie, vers le même temps, pour la cause de l'Évangile; tels *Matthieu de La Haye*, marchand de drap, *Pierre de La Rue*, cirier, tous deux anciens de l'église de Valenciennes; *Roland Le Bouc* et *François Pattou*, diacres, *Jean Tieuille*, notable bourgeois de la même ville. « Et qui pourroit, ajoute le Martyrologe, réciter les cruautez commises contre ceux qui estoyent des églises réformées, non-seulement en ladite ville de Valenciennes, mais aussi en Cambray et Chasteau en Cambresi, Tournay, L'Isle, Audenarde, Gand, Malines, Bruxelles, et autres villes et bourgades des Païs-Bas ?

L'ESPAGNANDEL (MATTHIEU), sculpteur, de la communauté de St-Luc (1), né à Paris, le 16 mai 1646, de *Jean* L'Espagnandel et de *Judith Milleville*, et mort dans la même ville, le 28 avril 1689. On sait peu de chose sur sa vie. Reçu membre de l'Académie des Beaux-Arts, le 30 mars 1665, puis réadmis le 5 mars 1672, il en fut exclu pour cause de religion, le 10 oct. 1681. *Henri Testelin*, *Jean Michelin*, *Samuel Bernard*, *Louis Elle-Ferdi-*

(1) La Confrérie de Saint-Luc, qui réunissait en corporation les architectes, les sculpteurs, les peintres, les doreurs, les enlumineurs, avait pris naissance sous Saint-Louis. Voir Statuts des maîtres de l'art de peinture et sculpture, Par., 1672, in-4°.

nand, *Nicolas Heude*, *Jean Forest* et *Jacob d'Agard*, subirent la même avanie. Plusieurs d'entre eux restèrent fermes dans leur foi; mais L'Espagnandel ne fut pas du nombre: lorsque l'édit de Nantes eut été révoqué, il fit sa soumission et se rangea à tout ce que l'on voulut qu'il crût. A ce prix, on le rétablit dans ses honneurs, le 1er déc. 1685. Parmi ses ouvrages, on cite le rétable de l'autel des Prémontrés, et celui de la chapelle de la grand'salle du Palais. Il travailla aussi à l'embellissement des jardins de Versailles. On y admire encore de lui deux termes, *Diogène* et *Socrate*, et deux statues, *le Flegmatique* et *Tigrane*, roi d'Arménie. — L'Espagnandel avait épousé *Perrine Prou* qui lui donna, entre autres enfants: MATTHIEU, né le 10 oct. 1648; MARIE, née le 11 déc. 1651; JUDITH, née le 9 fév. 1654; CATHERINE, baptisée le 26 nov. 1656; LOUISE, enterrée, le 25 mars 1663, au cimetière St-Marcel, à l'âge de 19 ans. — *Jean L'Espagnandel*, maître menuisier, marié, en sept. 1634, avec *Judith Lucot*, était peut-être un des frères de notre sculpteur.

LESPINAY (PIERRE DE), sieur DU CHAFFAULT, gentilhomme de la maison de Rohan, épousa, en 1563, *Aliénor Du Perreau*, qui lui donna huit enfants: 1° SAMUEL, sieur du Chaffault, qui suit; — 2° ISAAC, sieur de Lespinay, qui fit souche; — 3° PIERRE, sieur de La Limousinière; — 4° ABIGAÏL, femme, en 1584, de *Jean de Baïf*, sieur de Cré, et en secondes noces, de *François Louet*, sieur du Perré (1); — 5° JACQUELINE, mariée, en 1605, avec *Jean de Montsorbier*, sieur de La Braillière; — 6° ANNE, épouse, en 1610, de *Gabriel Du Bois-Maineuf*, sieur Du Plessis; — 7° JUDITH, femme, en 1619, de *Pierre de Portebise*, sieur du Bois-de-Soulaire, fils de *René*, sieur de Brossay, et de *Françoise de Biardz*; — 8° SUSANNE.

(1) Leurs descendants étaient encore signalés comme suspects de protestantisme en 1696 (*Arch.* E. 3382).

Samuel de Lespinay se maria, en 1585, avec *Susanne Des Roussières* ou *Des Rouxières*, fille de *Jean Des Rouxières* et de *Bonaventure Louet*, dame de Briort, dont il eut deux fils, nommés SAMUEL et JACOB de Lespinay. Le cadet fonda la branche poitevine de La Ruffelière. L'aîné, sieur du Chaffault, fut marié deux fois: la première, avec *Antoinette Jousseaulme*, fille de *Charles*, sieur de Couboureau en Poitou, et de *Constance de La Poëze*; la seconde, avec *Françoise de La Tousche*. Du premier lit sortirent CHARLES, sieur de Monceaux, maintenu noble en 1668, qui abjura (*Arch.* E. 3386), et CLAUDE, femme, en 1656, de *Jean Du Pé*, sieur de Liancé; du second, ANNE-HYACINTHE, dont le sort est inconnu.

I. BRANCHE DE LESPINAY. Le chef de cette branche, Isaac de Lespinay, n'eut point d'enfants de sa première femme, *N. Du Plessis*, dame Du Plessis en Bretagne. En 1628, il se remaria avec *Anne de La Vaizouzière*, fille de *Paul*, sieur de Soudon en Anjou, et de *Susanne de Soucelles*. Il en eut une fille, ANNE, qui épousa, en 1661, *Claude Goyon*, sieur de Touraude, et un fils, ISAAC, qui prit pour femme, en 1663, *Catherine Le Breton*, fille d'*Enoch Le Breton*, sieur de Chanceaux, et de *Madelaine Bazin*, mariage dont naquit une fille unique, ANNE, alliée, en 1691, à son cousin germain Amaury-Henri de Goyon.

II. BRANCHE DE LA RUFFELIÈRE. Jacob de Lespinay, sieur de Villaire, fut marié, en 1632, par *Brail*, ministre à Belleville, avec *Anne de Tinguy*, fille de *Benjamin*, sieur de Nesmy (1), et d'*Anne Bertrand*. Cinq enfants naquirent de cette union: 1° ABRAHAM, mort jeune; — 2° JACOB, qui suit; — 3° SAMUEL, sieur de La Roche-de-Boulogne, chef d'une famille sur laquelle

(1) La famille de Nesmy resta fidèle à la religion protestante après la révocation. En 1701, le seigneur de *Nesmy* fut enfermé au château de Nantes, et sa femme à la Propagation de la foi de Luçon (*Arch.* E. 3352).

les généalogistes ne nous fournissent pas de renseignements, bien qu'elle ait subsisté jusqu'en 1842; — 4° Esaïe, sieur de La Pommeraye, qui prit pour femme *Florence Joyau;* — 5° Anne, qui fut présentée au baptême dans l'église de Vieillevigne par *Philippe-Auguste de Tinguy*, sieur de Launay, et par *Fleurance de La Trevinière*, et qui s'allia avec *Jonas de Bessay*, sieur de La Coutaucière, dont elle était veuve en 1684.

Jacob de Lespinay, sieur du Pré-Nouveau et de Villaire, épousa, en 1665, *Henriette de Goulaine*, fille de *Gabriel de Goulaine* et de *Louise Le Maistre* (1). Resté veuf avant 1674, il se remaria avec *Jeanne Mandin;* puis, en 1682, il convola en troisièmes noces, avec *Olympe Gautereau*, fille de *Réné*, sieur de Saint-Mars, et de *Marie de Roussay*, qui ne lui donna pas d'enfants. Du premier lit sortirent Samuel, sieur de La Ruffelière, qui abjura à la révocation, et Esaïe; du second, Jean-Auguste, Théophile et Aimée-Honorée. — Comment rattacher à cette famille une demoiselle de *Lespinay* qui, après avoir passé près de deux années tant à La Bastille qu'aux Nouvelles-Catholiques de Paris (*Supplém. franc.* 791. 3), finit par se convertir et obtint une pension de 600 livres (*Arch. gén.* E. 3374)?

L'ESPINE (Jean de), en latin Spina ou *Spinæus*, moine dominicain, selon de Thou, augustin ou carme, selon d'autres, né à Daon, d'après Bodin, vers 1506, et mort pasteur à Saumur, en 1597, et non en 1594, comme le dit Bayle.

Dans son ouvrage sur la Touraine, M. Chalmel prétend que L'Espine et le prieur des Augustins *Gerbault* prêchèrent les doctrines évangéliques à Tours dès le commencement de l'année 1552. Les premières assemblées, dit-il, se tinrent dans les excavations qu'offrent les coteaux de Saint-Georges et de Roche-Corbon. Bientôt les sectateurs des opinions nouvelles se multiplièrent à tel point qu'ils ne craignirent point d'établir un temple. Gerbault, en manteau court, allait même prêcher par les rues. Les premières hostilités contre les objets du culte catholique eurent lieu en 1552. Une croix de pierre et une image de la Vierge furent renversées sur le chemin de Saint-Éloi à Beaumont-lès-Tours. La persécution ne servit qu'à enflammer le zèle des novateurs; mais l'arrivée du roi, le 5 mai 1552, calma la fermentation. M. Chalmel peut avoir raison en ce qui concerne Gerbault; mais pour ce qui regarde L'Espine, nous avons lieu de croire qu'il a pris pour guides des chroniqueurs mal informés. En 1552, Jean de L'Espine était encore catholique, et même catholique zélé, puisqu'il entreprit, à son passage à Château-Gontier, de ramener dans le giron de l'Église romaine *Jean Rabec* (Voy. ce nom), qui fut brûlé comme hérétique, le 24 avril 1556. C'est à la suite des entrevues qu'il eut avec ce martyr, qu'il sentit naître des doutes dans son esprit, et c'est seulement le 8 sept. 1561, pendant le colloque de Poissy, qu'il fit profession ouverte de la religion protestante et signa la Confession de foi des églises réformées. Une lettre de Bèze à Calvin, datée du 12 sept. 1561, ne laisse aucun doute à cet égard : Eodem die [8 sept.], lui dit-il, Johannes a Spinâ totus noster est factus, Confessioni nostræ subscripsit seque totum Ecclesiæ judicio submisit. »

Après la mort de Rabec, L'Espine continua sa route vers Angers, où il était envoyé par ses supérieurs. Pendant un an, il y prêcha, devant un nombreux auditoire, la repentance et la rémission des péchés par la mort de Jésus-Christ; aussi finit-il par devenir suspect aux autres moines, et pour échapper au bûcher, il dut se retirer à Montargis sous la protection de *Renée de France*. Bayle se trompe lorsqu'il dit qu'il fut un des députés des Pro-

(1) Gabriel de Goulaine eut donc deux filles, ou bien aurions-nous été induit en erreur par les généalogistes (*Voy.* V, p. 327)?

testants au colloque de Poissy; il y assista, il est vrai, et y joua même un rôle (*Voy.* II, p. 263), mais il n'avait reçu de mandat d'aucune église. Arcère, écrivain généralement fort exact, nous apprend, qu'après la clôture du colloque, L'Espine fut donné pour pasteur à l'église de Fontenay-le-Comte, qu'il quitta bientôt après pour aller desservir celle de La Rochelle, où il passa, ajoute-t-il, plusieurs années. On aurait tort de conclure de là que le séjour de L'Espine dans cette ville s'y prolongea aussi longtemps sans aucune interruption. En 1564, il fut appelé à Provins pour y établir le culte protestant conformément à l'édit de pacification et aux lettres-patentes que *Saint-Simon* et son beau-fils *Besancourt* avaient obtenues du roi, lesquelles avaient été enterinées à Provins à la fin de juillet ou au commencement d'août, en dépit de l'opposition du clergé romain. Montès avait été assigné aux Huguenots pour lieu de culte; mais le fermier, à l'instigation des prêtres catholiques, ayant refusé de louer sa grange, le service divin dut se célébrer en plein air, dans un champ appartenant à l'élu *Barengeon*. Plus de 200 personnes, parmi lesquelles on distinguait d'*Esternay*, *Saint-Simon* et *Besancourt*, fils de sa femme, d'*Umbrée* ou *Vimbré*, *Du Buat*, de *La Gravelle*, M[me] d'*Iverny*, assistèrent au sermon de L'Espine, qui prêcha à l'ombre d'un noyer, ayant devant lui une table couverte d'un tapis et une Bible ouverte sur cette table. S'il faut en croire Hatton, dont les Mémoires vont être publiés par M. Bourquelot, il oublia les défenses de l'édit jusqu'à déclamer avec violence contre l'Église romaine, en sorte qu'il fallut le faire sortir de Provins; mais cet écrivain montre, en toutes circonstances, tant de fanatisme, que son témoignage ne peut balancer celui d'Arcère, qui affirme que L'Espine réunissait à un grand savoir beaucoup de modération, ni surtout celui de l'apostat *Pierre Charpentier*, qui le range parmi les ministres de bonne foi et amis de la paix (*Voy.* III, p. 347).

A partir de l'année 1564, il n'est plus fait mention de L'Espine pendant deux ans. Nous le retrouvons à Paris, en 1566, disputant en présence du duc de *Bouillon*, avec deux docteurs catholiques sur les points controversés entre les deux Églises (*Voy.* VI, p. 233). Il était de nouveau dans cette ville pendant la Saint-Barthélemy, à laquelle il échappa comme par miracle. Couvert de la livrée d'un domestique, il essaya de sortir de la ville avec *Madelaine Briçonnet*, veuve de *Thibaut de Longuejoue*, sieur d'Iverny, et nièce du cardinal Guillaume Briçonnet, dame, dit de Thou, de beaucoup de lecture et d'une grande instruction. Malgré le soin qu'elle avait pris de se déguiser, ainsi que sa fille *Françoise* (1), elle fut reconnue par les égorgeurs, jetée à l'eau et assommée par des bateliers. Pendant que les assassins s'acharnaient sur son cadavre, L'Espine réussit à se perdre dans la foule, et gagna Montargis. Après la mort de *Renée de France*, il se rendit à Genève (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. A); mais, au mois de juillet 1576, il fut appelé comme pasteur à Saumur. Deux ans plus tard, le Synode national de Sainte-Foy le donna à l'église d'Angers, qu'il paraît avoir desservie jusqu'au traité de Nemours (*Voy.* Pièces justif. N° XLVIII). Forcé de fuir, il se retira à Saint-Jean-d'Angély, d'où il adressa à son troupeau une *Lettre*, datée du 25 février 1586, qui a été publiée dans les Mémoires de la Ligue (T. I). L'Espine reproche aux fidèles de son église les nombreuses apostasies qui avaient eu lieu parmi eux. Ces chutes, leur dit-il, prouvent que l'homme n'est que vanité, et que, sans l'aide de Dieu, il ne

(1) Sauvée par Marcel, cette demoiselle épousa, en secondes noces, *Robert de Harlay-Sancy* et devint gouvernante des enfants de France. Elle avait trois sœurs: *Jeanne*, femme du marquis de *Renel*, tué à la Saint-Barthélemy; *Madelaine*, épouse de *Jacques de Renty*, et *Marie*, qui se maria avec Jean Taveau, baron de Mortemer.

peut résister aux assauts de Satan. Il faut donc veiller et prier continuellement. Il est triste de voir des gens qui, depuis 25 ou 30 ans, faisaient profession de l'Évangile, entraînés si aisément par la crainte de perdre leurs biens temporels. Il est triste de voir que les menaces des hommes ont plus de force que les menaces du Sauveur et ses promesses. Peut-on arriver au ciel autrement que par un chemin semé de pierres, de ronces et d'épines? La vie du chrétien est une guerre perpétuelle avec le monde. C'est dans l'affliction que Jésus est le plus près de nous; mais nous sommes des gens abrutis qui ne recherchent que les plaisirs des sens, plaisirs passagers comme le monde, tandis que la Parole de Dieu demeure éternellement (1).

Après l'avénement au trône de Henri IV, L'Espine fut placé comme ministre à Saumur (2). Sur la fin de sa vie, ses facultés intellectuelles s'étant considérablement affaiblies, le consistoire l'engagea à prendre sa retraite, en promettant de lui continuer son traitement; mais le zélé serviteur du Christ ne voulut point y consentir, croyant de son devoir de mourir sur la brèche. De son côté, le Synode national, qui se tint la même année à Saumur, lui envoya *Chamier* et *Dorival*, dans le vain espoir de vaincre sa résistance. L'Espine vécut encore quelques mois. Après avoir raconté la prétendue conversion de *Bèze*, L'Etoile ajoute: « On en fist courir autant du ministre de Lespine, décédé en ce mesme temps à Saumur; auquel, parce que l'esprit vacilloit un peu, mesme en preschant, aïant voulu continuer sa charge jusques à la fin, encore que son âge de 80 ans et plus l'en dispensast assés, on voulut faire accroire qu'avant que mourir, il avoit changé d'opinion, et à la mort, recogneu l'Eglise romaine pour la vraie. Ce qui estoit faux, mais qu'on eust bien désiré faire passer pour vrai, si on eust peu, à cause de la grande doctrine de ce personnage et preud'hommie, confessée mesme par ses adversaires. »

L'Espine, qui passait pour un excellent prédicateur, n'a point, que nous sachions, publié de sermons (1); mais il nous a laissé un petit nombre d'ouvrages de controverse et d'édification, « où, dit Bayle, la piété et la bonne morale paroissent avec éclat. » En voici la liste aussi complète que possible.

I. *Discours du vray sacrifice et du vray sacrificateur; œuvre monstrant, par tesmoignages de la saincte Escripture, les abus de la messe et l'ignorance et superstition des prebstres*, Lyon, 1564, in-8°; trad. en angl., 1592, in-8°.

II. *Traicté consolatoire contre toutes les afflictions qui adviennent ordinairement aux fidèles Chrestiens*, Lyon, 1565, in-8°; trad. en latin par Th. Gualterus, Gen., 1591, in-8°.

III. *Traicté des tentations et moïen d'y résister*, Lyon, 1566, in-8°; 1568, in-8°.

IV. *Actes de la dispute et conférence tenue à Paris, en 1566, entre deux docteurs de Sorbonne* [Vigor et de Saintes] *et deux ministres de l'Eglise réformée* [L'Espine et Du Rosier], Strasb., 1566, in-8°; Paris, 1568, in-8°.

V. *Défense et confirmation du traicté du vray sacrifice et sacrificateur, à l'encontre des frivoles responses et argumens de M. René Benoist*, Gen., 1567, in-8°, avec le N° I.

VI. *L'excellence de la justice chres-*

(1) Cette lettre est signée De L'Espine et *Le Mercier*, ancien, faisant les fonctions de secrétaire.

(2) Rien ne prouve qu'il se soit depuis éloigné de son église; aussi n'admettrons-nous qu'il est l'auteur de la *Remonstrance au roy*, publiée par M. Charles Read dans son Henri IV et datée de Houdan, 2 août 1592, que quand on apportera à l'appui une preuve plus convaincante qu'une signature ajoutée au bas du document par une main inconnue.

(1) Le pasteur *Vincent* avait le dessein de publier un sermon sur la Cène, prêché par L'Espine à La Rochelle en 1587; y a-t-il donné suite? Nous ne savons non plus si l'on doit regarder comme un sermon l'*Exhortation sur Ps. XV*, dont Watt mentionne une trad. anglaise, n'ayant pu nous procurer cet écrit.

tienne pour l'instruction et consolation des enfans de Dieu, Gen., 1577, in-8°; trad. en angl., Lond., 1577, in-8°.

VII. *Traicté de l'apostasie*, 1583, in-12; trad. en anglais, Lond., 1587, in-8°.

VIII. *Dialogue de la Cène, plus un Traicté du vray sacrifice et vray sacrificateur*, rev. et corr. par l'auteur, 1583, in-12. — Dédié à *Anne Goulard*, dame de Languillier.

IX. *Traicté excellent et vrayement chrestien de la reconnaissance et confession des péchez à Dieu*, 1587, in-16.

X. *Excellens discours touchant le repos et contentement de l'esprit, distinguez en sept livres, avec sommaires et annotations qui monstrent l'ordre et la suite des discours*, La Rochelle, 1588, in-8°; Basle, 1588, in-8°; La Roch., 1591, in-16; Gen., 1591, in-12; La Roch., 1594, in-12; Gen., 1599, in-16; augm. d'un *Nouveau discours de la Tranquillité de l'âme*, Gen., Chouet, 1613, in-12; trad. en latin, avec d'autres opuscules théologiques du même auteur, Gen.. 1591, in-8°; en angl., Camb., 1592, in-4°; en allem., par Haubenreich, 1610. —Draudius en cite une édit. de Basle, 1587, in-8°; c'est probablement une faute typographique. Ces discours traitent de l'Avarice, l'Ambition, la Colère, l'Envie, la Volupté, la Curiosité, la Crainte. Ils sont dédiés à *La Noue*, par *Simon Goulart*, qui a donné l'édit. de Bâle, 1588.—Style clair, simple, naturel, qui place L'Espine au nombre des bons prosateurs du XVIe siècle; connaissances étendues dans la littérature sacrée comme dans les lettres profanes.

XI. *Traicté de la Providence de Dieu pour le repos et contentement des consciences fidèles*, Gen., 1591, in-8°; trad. en latin, Gen., 1591, in-8°; nouv. édit. augm. d'un *Traicté de la vraye participation que nous avons à la chair et au sang de J.-Ch.*, La Roch., Haultin, 1594, in-12; trad. en allem., Hanau, 1603, in-4°.—Dédié à Henri IV.

Selon Jöcher, L'Espine avait publié, en outre, un traité du *Ministère de l'Eglise* et un autre des *Temporiseurs*, qui se trouvent peut-être, ainsi qu'un troisième traité de la *Consolation des malades*, signalé par Bayle, dans la *Troisième partie des opuscules théologiques* de notre pasteur (Gen., 1607, in-16), dont Draudius parle dans sa Bibliothèque. Avant sa conversion au protestantisme, il avait mis au jour, selon Du Verdier, un *Traité pour ôter la crainte de mort et la faire désirer à l'homme fidèle*, Lyon, 1558, in-8°. Outre sa *Lettre* à Henri IV pour le détourner d'abjurer, qui vient d'être impr. dans le T. I du Bulletin de l'hist. du protestantisme, d'après la copie qui s'en conserve dans le vol. 322 de la *Collect. Dupuy*, et deux autres lettres, datées du 21 juin 1568 et du 22 mai 1571, qui se trouvent dans la *Collect. Fontanieu* (Vol. 316 et 322), nous avons rencontré, dans le cours de nos recherches, la Réponse qu'il fit avec *Du Rosier* à la Réplique de Vigor et de Saintes (*Fonds de Béthune*, N. 8770), réponse que nous croyons inédite.

LESTANG, famille protestante du Poitou, qui reconnaissait pour chef, à l'époque où les guerres de religion éclatèrent, *Charles* de Lestang, sieur de RY, marié, depuis 1556, à *Jeanne Chauvin*. Charles de Lestang est apparemment le même que le capitaine Lestang, qui servit sous *La Noue*, en 1569. Il laissa cinq enfants, dont trois filles : LOUISE, SIBYLLE et DAMIENNE, et deux fils : JEAN et PHILIPPE, sieur de Cibillé. La destinée de ce dernier est inconnue. Jean épousa *Anne de Chouppes*, fille de François de Chouppes et de Claude de Bidoux, dont il eut: 1° FRANÇOIS, qui suit; — 2° LOUIS, souche de la branche de VILLAINES; — 3° GÉDÉON, qui fonda celle de FURIGNY; — 4° SUSANNE; — 5° JUDITH.

I. François de Lestang, sieur de Ry, prit pour femme, en 1603, *Françoise de Vinceneuil*, fille de *Louis*,

sieur du Lizon, et de *Radegonde Rousseau*, après avoir été marié en premières noces, en 1596, avec *Judith Hélyes*, fille de *Réné*, sieur de La Roche-Esnard, et d'*Anne de Chabauris*. Sans parler de quatre filles, dont on ne connaît que les noms : Louise-Charlotte, Elisabeth, Gabrielle et Marie, il eut un fils appelé Louis, qui épousa, en 1626, *Marguerite Gautron*, fille de *Jacques*, sieur de Landebaudière, et de *Marguerite Bourret*. Resté veuf avant 1630, Louis de Lestang se remaria avec *Jeanne Mayré*, fille de *Jacob Mayré*, docteur-régent à la Faculté de médecine de Poitiers, et de *Marguerite Gasconneuil*. Du premier lit naquit François, sieur de Ry, marié, en 1657, à *Marie Moyne*, fille de *Jacques*, sieur de Fontaine, et de *Marie Fauvet*. Filleau ne possédait aucun renseignement sur ses descendants. Marie Moyne ne serait-elle pas la même que M[me] de Ry, « très obstinée huguenotte, » dont le fils avait été enfermé dans le collége de Bourges et la fille dans un couvent (*Arch. gén.* Tt. 248)? Et François de Lestang ne serait-il pas identique avec l'aide-de-camp de Guillaume d'Orange, nommé de Lestang, que ce prince chargea, après l'invasion de l'Angleterre, d'aller signifier à l'ambassadeur de France l'ordre de quitter Londres dans les vingt-quatre heures? L'inutilité des recherches de Filleau s'expliquerait facilement dans ce cas. Du second mariage de Louis de Lestang sortirent encore six enfants : 1° Louis, sieur du Lizon, qui épousa *Elisabeth d'Arambure*, et assista, en 1683, au synode de la Touraine, tenu à Sorges (*Arch.* Tt. 284). En 1687, il était, selon Filleau, lieutenant du roi au gouvernement de Saumur, d'où il faut conclure qu'il avait abjuré; — 2° Jean, sieur de La Limandière, lieutenant de vaisseau, qui n'attendit pas même la révocation pour embrasser la religion du roi, puisqu'en 1681, il était déjà chevalier de l'ordre de Saint-Lazare; — 3° Jacob, sieur du Fougeray, qui fut aussi lieutenant du roi à Saumur; — 4° Daniel; — 5° Marguerite; — 6° Louise.

II. Louis de Lestang, sieur de Villaines, épousa *Antoinette Le Brun*, qui le rendit père de six enfants : 1° Pierre, qui suit; — 2° Esther, femme de *Charles de Marsay*, sieur de La Chatière; — 3° Jeanne, mariée à *Antoine Le Brun*, sieur de La Rivière, dont les descendants étaient encore soupçonnés d'hérésie, en 1699 (*Arch.* E. 3385); — 4° Judith, épouse d'*Honorat de Couhé*, sieur de La Barbotinière; — 5° Antoinette, femme de *Louis Beraudin*, sieur de La Toumère; — 6° Anne.

Pierre de Lestang, sieur de Villaines, prit pour femme *Antoinette de Regnon*, et fut père de Daniel et de Catherine, alliée à *Jean de Menou*. Daniel, sieur de Vouët, se maria avec *Anne de Goret*, qui lui donna Françoise, femme de *Préjent Gourjault*, sieur de Passac, et Réné, né en 1663, dont la destinée était restée inconnue à Filleau. Nous croyons que nous avons été plus heureux que lui dans nos recherches. Rien n'empêche, en effet, d'appliquer à Réné de Lestang ce qu'on lit dans les Registres du secrétariat, à l'année 1700 (*Arch.* E. 3386). L'ambassadeur de Hollande avait alors pour écuyer un sieur de Villaines, très-zélé huguenot, qui profitait de sa position exceptionnelle pour visiter ses coreligionnaires de Paris et les exhorter à la persévérance. Le gouvernement avait d'abord voulu le faire arrêter; l'ordre avait même été donné, en 1699, de le conduire à la Bastille; mais violer ainsi en sa personne les priviléges des ambassadeurs, était chose trop grave pour qu'on n'y réfléchît pas à deux fois. On finit par renoncer à l'idée d'employer la force ouverte. Torcy fut chargé d'inviter l'ambassadeur à renvoyer son écuyer, et comme on supposait qu'il prendrait le chemin de la Hollande, l'ordre fut envoyé sur toute la route de l'enlever avec sa famille, avant qu'il eût atteint la frontière. Nous ne savons si le sieur de Villaines fut assez heu-

reux pour échapper à ce guet-apens.

III. Gédéon de Lestang, sieur de Furigny, eut de son mariage avec *Marie de Lauvergnac*, fille de *Christophe*, sieur de Miaurray, et de *Françoise Bourguignon*, deux filles, Olympe et Louise, et un fils, Gédéon, qui épousa, en 1627, *Marie Gourdery* ou *Gourdri*, fille de *Jean Gourdri*, ministre de l'Evangile, et de *Marie de Puyraveau*. De cette alliance naquit René, sieur de Furigny, marié, en 1664, à *Marie Chastaignier*, fille d'*Hector*, sieur du Péré, et d'*Elisabeth Isle*; puis, en 1665, à *Henriette de Lescure*, fille de *Théodore*, sieur du Breuil-Bastard, et de *Claude de Lévignac*, qui le rendit père de trois fils, nommés Théodore, René, sieur de Ringère, et Isaac, sieur du Fresne. Cette branche se convertit à la révocation.

Au nombre des Réfugiés qui s'établirent en Hollande et en Angleterre, nous trouvons mentionnés *Jacques de Lestang*, habile architecte et ingénieur, qui se fixa à Amsterdam; *Nicolas de Lestang*, qui habitait La Haye, en 1687; *Louis de Lestang*, qui s'était établi à Cantorbéry avec sa femme *Madelaine-Susanne de Lestang*; et *Marianne de Lestang*, qui épousa, en 1749, *Jacob Papineau*, dans l'église de Castle-Street à Londres. Ces Réfugiés n'appartenaient pas à la famille qui fait l'objet de cette notice, non plus qu'un ministre de la Guienne, nommé *Lestang*, qui fut enfermé à la Bastille, le 16 avril 1690 (*Arch.* E. 3376), et transféré à Vincennes, le 3 mai. A la révocation, il s'était retiré en Hollande et avait été placé comme pasteur à Arnheim; mais, séduit sans doute par l'exemple de *Brousson*, il était rentré en France avec quatre autres ministres. Arrêté dans une assemblée chez le sieur *Mallet*, il fut conduit à la Bastille. On le transféra plus tard aux Iles Sainte-Marguerite (*Ibid.* E. 3386). Les Mémoires de la Bastille nous le peignent comme un homme ferme, audacieux, éloquent.

LESTOCQ (Charles-Louis), conseiller de légation du prince d'Anhalt-Dessau à Loburg dans le duché de Magdebourg, naquit à Dantzig, le 2 oct. 1725, d'une famille champenoise (1) réfugiée en Prusse pour cause de religion. On a de lui :

I. *Gesundheitsregeln*, Wittenb., 1754, in-8°.

II. *Abhandlung von dem Nutzen der Theile des menschlichen Körpers, und den Absichten des Schöpfers bey denselben*, Bernb., 1758, in-8°.

III. *Antwort auf die Frage: Ob es rathsamer sey, sich bey innerlichen Krankheiten einem jungen Heilarzte, oder einem alten Wundarzte anzuvertrauen*, Leipz., 1758, in-8°.

IV. *Medicinische Abhandlungen*, Halle, 1759, in-8°.

V. *De regimine fœminis honoratioribus præscribendo*, Servest., 1761, in-4°.

Il a publié, en outre, dans les Schrift. der Anhalt. teutsch. Gesellschaft, deux pièces intitulées *Rede von der Nachlässigkeit in der Freundschaft*, et *Gedanken von dem Nutzen und Vergnügen bey Erlernung der natürlichen Geschichte*, et donné une trad. de la 3e partie des Choses mémorables de l'hist. de Brandebourg, avec un Supplément, 1757, in-8°.

LESTOCQ (Jean-Hermann), favori de l'impératrice de Russie Elisabeth, né, le 29 avril 1692, à Zell, et mort à Pétersbourg, le 12-23 juin 1767.

Lestocq embrassa la profession de son père, qui était barbier; mais, doué d'un génie actif et entreprenant, il résolut de courir le monde. Dans ce but, il s'appliqua à apprendre différentes langues vivantes. Son étoile le conduisit, en 1713, à Saint-Pétersbourg, où il trouva de puissants protecteurs, qui le firent entrer au service du czar

(1) En 1681, *Daniel Lestocq*, marchand de Paris, fils de *Paul Lestocq*, de Champagne, et de *Judith Guyot*, épousa *Madelaine Bernière* (Reg. de Charent.), qui lui donna plusieurs enfants, morts jeunes. Une de ses filles, baptisée le 18 oct. 1685, c'est-à-dire, le jour même de la révocation, fut enterrée à Charenton le 21.

Pierre; cependant son humeur caustique ayant déplu, il finit par tomber en disgrâce et fut exilé à Casan, en 1718. Il y vécut dans la misère jusqu'à l'avénement au trône de Catherine I, qui lui permit, en 1725, de retourner à Pétersbourg. Peu de temps après, la princesse Elisabeth le nomma son chirurgien ordinaire, et touchée des preuves nombreuses qu'il lui donna de son dévouement à sa personne, elle prit en lui une si grande confiance qu'elle le choisit pour confident de tous ses secrets. Lestocq, par reconnaissance plus encore que par ambition, conçut le projet de faire arriver la princesse au trône après la mort de Pierre II; mais il ne put la décider à entrer dans une entreprise aussi dangereuse. Toutefois il ne renonça pas à son dessein, et il réussit, après la mort de la czarine Anne, grâce à son courage et à sa prudence. Non-seulement il fut l'âme de toutes les négociations et de toutes les intrigues nouées avec les cours de Versailles et de Berlin par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France La Chétardie; mais ce fut lui qui, dans la nuit du 6 déc. 1741, conduisit la fille de Pierre-le-Grand à la caserne des gardes Préobaszenskoï, et la fit proclamer impératrice. Elisabeth, qui savait qu'elle lui devait la couronne, se montra d'abord reconnaissante. Elle le créa conseiller privé, premier médecin et directeur général de la chancellerie médicale; à plusieurs reprises, elle le combla aussi de riches présents. De son côté, le roi de Pologne, Auguste II, lui accorda le titre de comte. On assure que Lestocq, qui savait, par sa propre expérience, combien la faveur des souverains est inconstante, supplia l'impératrice de lui permettre de quitter la Russie; mais qu'elle s'y refusa, en lui promettant de ne jamais oublier les services qu'il lui avait rendus.

Pendant quelques années, rien ne sembla justifier les sombres prévisions de Lestocq. Toujours la même à son égard, la czarine continuait à le consulter sur les affaires les plus importantes, et en plus d'une circonstance, elle eut à s'applaudir d'avoir suivi ses avis. C'est lui qui, en 1743, fit échouer la candidature du prince héréditaire de Danemark au trône de Suède, et qui négocia, la même année, la paix entre les Suédois et les Russes. C'est lui qui traita avec la Prusse du voyage du prince de Holstein, depuis grand-duc de Russie, et de son mariage. C'est encore lui qui prit la part la plus active aux négociations relatives au mariage de l'héritière de la couronne de Suède. Il ne commit qu'une faute, ce fut lorsqu'il engagea l'impératrice à donner la place de vice-chancelier au comte Alexis Betuschef Kiumin, qui, jaloux de son influence et d'ailleurs dévoué à l'Angleterre, ne tarda pas à s'unir au comte Apraxin pour le renverser. Abandonné par la czarine, Lestocq fut arrêté avec sa femme le 13-24 nov. 1748, et enfermé, le 17, dans la forteresse de Saint-Pétersbourg. Pour comble d'ingratitude, Elisabeth donna à Apraxin la présidence de la commission chargée de le juger. On ne put prouver aucun des crimes dont on l'accusait; néanmoins il fut déclaré criminel au premier chef pour avoir entretenu des relations illicites avec l'étranger, et comme tel, condamné à perdre tous ses emplois, ses titres et ses biens, à subir la peine du knout et un exil perpétuel. Ses deux coaccusés, les capitaines *Chapuseau* et Berger furent absous. Selon Catteau-Calleville, la sentence fut exécutée dans toute sa rigueur, et Lestocq resta en exil à Ouglitz sur le Volga jusqu'en 1753. Hirsching, au contraire, affirme qu'il fut gardé dans la forteresse de Saint-Pétersbourg avec sa femme jusqu'au mois d'avril de cette même année. Les deux écrivains s'accordent à dire qu'on le transporta alors à Oustioug-Veliki, dans le gouvernement d'Archangel, où il fut assez bien traité. Sa femme ne voulut pas se séparer de lui, et les deux époux vécurent dans cette ville, une des plus agréables de la Russie, jusqu'à la mort d'Elisabeth.

Le czar Pierre III, qui brisa les fers

de la plupart des prisonniers d'état incarcérés sous le règne précédent, rendit la liberté à Lestocq, lui fit remettre mille roubles pour ses frais de voyage et lui confirma son titre de conseiller privé; mais il ne lui accorda aucune pension, et il ne songea même pas à le rétablir dans ses biens, dont ses ennemis s'étaient emparés. Apraxin, pour sa part, s'était adjugé un palais magnifique que Lestocq possédait à Pétersbourg. Catherine II répara cette injustice, en lui donnant une pension de 7,000 roubles, dont il jouit jusqu'à sa mort, et qui fut continuée à sa femme. Lestocq avait été marié trois fois, en dernier lieu, le 11 nov. 1747, avec *Marie-Aurore de Mengden*, sa fidèle et courageuse compagne dans les cachots et dans l'exil. Il ne paraît pas qu'il ait laissé d'enfants; mais il avait deux frères, dont l'un, *Abraham-Louis-Maurice*, suivit avec quelque distinction la carrière militaire, s'éleva sous le drapeau saxon au grade de lieutenant-colonel, et mourut, en 1774, officier retraité à Memel, à l'âge de 84 ans.

LESTOCQ (Jean-Louis), docteur en droit, conseiller de cour, bourgmestre, directeur et juge de la colonie française de Königsberg, chancelier de l'université de cette ville, né à Abtinten en Prusse, le 13 mars 1712, et mort à Königsberg, le 1er février 1779.

Après avoir terminé ses études en droit, Lestocq se fit recevoir, en 1736, avocat et notaire à Königsberg. L'année suivante, il fut nommé greffier du tribunal français. On sait que l'électeur de Brandebourg avait accordé aux Réfugiés des tribunaux particuliers qui suivaient les lois et coutumes de leur patrie (*Voy.* I, p. 86). Un tribunal semblable avait été établi à Königsberg(1). Le premier juge avait été *François de Colom*; il avait eu pour successeurs *Pierre Seignoret*, *Louis de Persode* et *Jean-Louis de Persode*, à qui l'on donna deux assesseurs, *Pierre de Pelet* et *Antoine Espanhiac*, et un greffier, qui fut notre Lestocq. Trois ans plus tard, Lestocq obtint la charge de fiscal de la cour et d'avocat de la cour de justice, et J.-L. de Persode étant mort en 1744, il fut appelé à le remplacer. En même temps, pour être agréable au célèbre favori de l'impératrice Elisabeth, dont Lestocq était le parent, le roi de Prusse lui conféra le titre de conseiller de guerre. La même année, Lestocq prit le grade de docteur en droit, et en 1747, il fut nommé à la chaire de jurisprudence à l'université de Königsberg. Il en prit possession par un discours qui a été imp. sous ce titre : *Schediasma de jurisdictione judicii gallici Regiomontani pro loco prof. juris ord. ritè capessendo*, Regiom., 1747, in-4°. Outre cette dissertation, on a de lui :

I. *Disput, de navibus rebusque ob discrimen tempestatis maritimæ pro derelicto habendis vel non habendis*, Königsb., 1744, in-4°.

II. *Auszug der Historie des allgemeinen und Preussisch. Seerechts*, Königsb., 1747, in-4°.

III. *Dissert. de indole et jure instrumenti Judæis usitati, cui nomen est Mamre*, Königsb., 1753, in-4°; réimp. avec le suivant.

IV. *Erläuterung des allgmeinen und Preuss. Wechselrechts*, Königsb., 1762, in-4°.

V. *Grundlegung einer pragmatischen Rechtshistorie*, Königsb., 1766, in-8°.

Ne serait-ce pas de ce jurisconsulte que descendait l'officier *Lestocq*, qui servit, avec le grade de général, dans l'armée prussienne pendant la campagne de 1806 ?

(1) On en établit aussi dans les autres colonies françaises les plus importantes. MM. Erman et Réclam nous ont conservé les noms de quelques-uns des juges. *André de Persode*, de Metz, *Isaac de Lespinasse*, de Châlons-sur-Saône, mort en 1726, âgé de 86 ans, *Bedos-de-Hauterive* et *Jean Rosel-de-Beaumont* occupèrent successivement le siége de juge à Brandebourg; *Paul Lugandi*, de Montauban, fut placé à Halle, *J. Burgeat* et *Papillon de La Tour* à Franfort, *Alex. Du Clos* à Clèves, *P. de Durant* à Wesel, *La Combe-de-Cluzel*, du Vivarais, à Prentzlow, *Moïse Cornuel*, de Metz, à Burg, *Gédéon de Felix* à Cottbus.

LESTRE (N. DE), ministre de l'église réformée de Paris. On ne possède qu'un très-petit nombre de renseignements sur ce pasteur, qui paraît avoir joui cependant d'une haute considération parmi ses coreligionnaires. Le nom sous lequel il est connu ne serait-il pas un nom de fief ou de guerre? Ce qui nous porterait à le croire, c'est que la première fois que nous trouvons de Lestre mentionné, c'est comme président du Synode national de Vertueil, en 1567: or, pour que le choix de ses collègues se soit porté sur lui, il faut qu'il ait déjà rendu des services. Nous avons publié (*Voy.* Pièces justif. N° XXV) les principaux décrets de ce synode; le reste offre peu d'intérêt. Nous ne voyons à ajouter à ce que nous avons rapporté des actes de cette assemblée, que l'inscription sur le rôle des coureurs de *Chartier* (aliàs *Charles*), ministre déposé d'Uzerche, de *Siméon Du Plessis*, de *Chevallier*, d'*Etienne de Nyot*, dit Du Breuil, et de *Fontaine*. Le synode, par contre, en raya le nom du ministre *Roberti*, et sur le témoignage favorable de l'église de Bergerac, il réconcilia avec l'Eglise le sieur de *La Rogeraye* ou *Rougeraye*, le même sans doute que le secrétaire du Synode national de La Rochelle (*Ibid.* N° XXXIII). Ce dernier synode élut de Lestre membre de la commission qu'il chargea, sur la proposition de *Théodore de Bèze*, de lire les livres publiés contre la religion réformée et d'y répondre, en lui adjoignant *Santes* [Saules?], *Chandieu*, *Des Bordes*, *Olbrac*, *L'Espine*, *Duncan*, *Daniel Toussaint*, de *Changy*, de *Villiers*, *Saint-Paul* et *Merlin*. Quelque temps après, notre pasteur assista au colloque de Lumigny en Brie, qui se tint au sujet des questions dogmatiques et disciplinaires soulevées par *Morelli*, *Ramus* et *Bergeron*. Nous avons trouvé dans le vol. de la Collection Dupuy portant au dos le N° 268, la lettre où il rend compte à Bèze de tout ce qui s'y était passé. Elle est datée de Vicq, 19 mars. « Moreli, dit-il, pressoit que toutes les affaires principales devoient passer par les advis de tous : Ramus et les autres, combien qu'ils condamnassent en quelques points l'ataxie de Morely, toutesfois en approchoient bien fort : seulement vouloient que les advis des uns poisassent plus que des autres selon des proportions géométriques. » Tel était le principal objet de la controverse. Morelli ne se rendit point à Lumigny; mais Ramus et Bergeron assistèrent à la conférence « qui fut douce et amiable, » et dura plusieurs jours. Les deux adversaires de la Discipline, se fondant sur I Cor. XIV, « vouloient donner liberté à tous ceux qui se diroient avoir le don de prophétie d'interpréter et parler en l'Eglise de Dieu. » Le colloque ne voulut point dépouiller les pasteurs d'une charge qui leur appartenait, selon lui; cependant il décida que, dans le cas fort rare de dons extraordinaires bien constatés par les ministres et les anciens, on pourrait, du consentement du synode provincial, qui resterait maître de les interdire, établir dans les églises nombreuses, sous la présidence d'un pasteur, des conférences publiques où parleraient ceux qui auraient reçu ces dons. Cette légère concession fut d'autant plus aisément accordée, nous dit de Lestre, « que nous la voïons avoir esté désirée par beaucoup de grands personnages en ce temps, pratiquée entre vous, et avec conditions qui nous semblent remédier à beaucoup d'inconvéniens. » La seconde question à débattre était celle du suffrage universel que Ramus et Bergeron désiraient introduire ou plutôt rétablir dans l'Eglise; mais le colloque ne voulut point entendre parler « de mettre le jugement et décision aux suffrages et pluralité des voix. » La seule modification qu'il consentit à introduire dans la Discipline, fut que, dans certaines controverses sur des questions non résolues, on pourrait appeler les pasteurs et docteurs du voisinage, et « mesme tous ceux qui auroient de quoi aider à faire la décision. » Le décret, formulé par les pasteurs, serait lu à l'assemblée dont le silence serait tenu pour

un acquiescement; en cas d'opposition, l'affaire serait renvoyée au synode national, juge en dernier ressort. Cette concession devait suffire, dans la pensée du colloque, « pour modérer et la licence des peuples désirée par aucuns, et la tyrannie des pasteurs : tellement qu'une sainte liberté restast à tous et que l'authorité de leur charge demeurast aux pasteurs en son entier. » On passa ensuite à la question des élections. Il fut ordonné qu'elles se feraient « avec le consentement de tous, tellement que personne ne fût donné pour gouverner l'Eglise contre son gré. » Quant à savoir si le peuple nommerait directement ses pasteurs ou si les pasteurs et les anciens feraient d'abord un choix qu'ils soumettraient au peuple, si le consentement des fidèles serait pris « par les croix, eslevation des mains ou par le silence, » la chose fut déclarée indifférente. Le colloque se montra moins facile sur les points de l'excommunication et de l'absolution. L'enquête fut réservée au consistoire; mais la sentence ne devait être prononcée qu'après avoir été à plusieurs reprises lue devant l'assemblée, de manière qu'on pût dire qu'elle avait été rendue du consentement de toute l'église. Restait le mot de *substance*, introduit dans la Confession de foi par le Synode de La Rochelle, et qui scandalisait Ramus. Le colloque lui donna complétement raison. Il trouva « estrange qu'aux actes du synode de La Rochelle il y a qu'on rejette l'opinion de ceux qui ne veulent user de ce mot, » et il fut d'avis qu'on ne devait imposer à personne l'obligation de se servir d'une expression « non accoustumée à l'Ecriture. » Dans toute cette conférence, ajoute de Lestre, « Ramus et les autres montrèrent une grande docilité, portans révérence à la compagnie et protestans tousiours d'une sainte submission. » En 1578, le Synode national de Sainte-Foy choisit encore de Lestre pour un des ministres qui devaient représenter les églises françaises à l'assemblée de Francfort (*Voy.* VI, p. 385). A dater de cette époque, nous n'avons plus rencontré son nom.

Quelques années avant que de Lestre parût sur la scène, c'est-à-dire au mois de janvier 1560, les prisons de la Conciergerie renfermaient un huguenot qui portait un nom presque identique; nous voulons parler de *Pierre de Lastre*, chez qui on avait trouvé quelques livres suspects, comme les Marguerites de la Marguerite, l'Instruction et doctrine à se bien confesser, l'A. B. C. ou instruction des Chrestiens, le Sommaire des livres du V. et du N. T. Déférés à la Sorbonne par le parlement, ces livres avaient été jugés pernicieux et hérétiques. Nous ne savons quel fut le sort du prisonnier. A la révocation de l'édit de Nantes, *Judith de Lastre* passa dans les pays étrangers avec son mari *Jacques Boudan*, maître de langues, et sa belle-mère *Susanne Fétizon* (Suppl. franç. 791.2), d'où l'on peut conclure que cette famille resta fidèle à la foi protestante, d'autant plus sûrement que le même nom se rencontre parmi ceux des Réfugiés à Londres et à Cassel.

LE SUEUR, famille noble de la Normandie, divisée en plusieurs branches, dont l'une, celle de Colleville, a donné des gages éclatants de son attachement à la religion protestante.

Jean Le Sueur, sieur de Cormelles, laissa de son mariage avec *Anne Daneau* deux fils qui firent souche.

I. L'aîné, Philippe, sieur de Petiville, a écrit, suivant Huet dans ses Origines de Caen, des vers faciles et ingénieux, mais dont le style manque d'aménité et de correction. Nous ne croyons pas qu'on en ait rien imprimé. Petiville voyagea beaucoup dans sa jeunesse. De retour dans sa patrie, à l'âge de 26 ans, il prit une charge de conseiller au parlement de Rouen, charge qu'il exerça avec beaucoup d'intégrité, au témoignage du même Huet. Né à Caen, le 31 mars 1607, il mourut dans cette ville, le 24 déc. 1657, à la suite d'une longue maladie. Il avait épousé, en 1634, *Marie Addée*, fille d'*Emmanuel Addée*, conseiller secrétaire du roi, et de

Marie Berger. Les Reg. de Charenton nous font connaître les noms de deux de ses enfants: Marie, baptisée le 25 déc. 1635, et Pierre, le 6 janv. 1640. Ce dernier, sieur de Cairon et avocat au bailliage de Caen, mourut à Paris, à l'âge de 44 ans, et fut enterré le 22 mars 1684 (*Etat civil de Paris*. SS. Pères, N° 93) (1). Il laissa un fils, Jacques, sieur de Cairon, né en 1673, qui était encore signalé comme huguenot en 1749 (*Arch. gén.* M. 670).

II. Le frère cadet de Philippe Le Sueur se nommait Pierre, seigneur de Colleville. Conseiller au parlement de Rouen, il assista, en qualité de commissaire du roi, à plusieurs synodes de la Normandie, entre autres à celui qui se tint, en 1678, à Alençon, sous la présidence de *Le Sauvage*. La même année, il résigna sa charge à son fils Samuel, né de son mariage avec *Esther Bochart*, lequel fut forcé, peu de temps avant la révocation, de la résigner à son tour à un catholique, parce qu'il avait osé parler librement du fameux privilége de la Fierte. «Il se trouvait qu'aux années précédentes, dit M. Floquet, des choix du chapitre paraissant critiquables, avaient été attaqués au Conseil du roi par les héritiers des homicidés; que là, avocats, gens du roi, s'en prenant à ce privilège, dont on avait si scandaleusement abusé naguère, dont on abusait encore, en contestant la légalité et en recherchant curieusement l'origine, avaient fort mal traité la légende du dragon de saint Romain, la qualifiant de fable.» Mais ce que les avocats catholiques Bouthillier et Sacy avaient pu se permettre en plein Conseil, non-seulement avec impunité, mais avec approbation des juges, fut imputé à crime au conseiller huguenot. Le président l'interrompit durement, et bientôt après, Colleville reçut l'ordre de se défaire de sa charge en faveur d'un catholique. Cet ordre violait à la fois l'ordonnance de 1477, confirmée en 1648, et l'édit de Nantes qui exigeait trois conseillers réformés dans le parlement; mais, dans ce bon temps, l'arbitraire n'avait point de frein, il n'y avait plus de lois en France. Colleville dut obéir. A la révocation de l'édit de Nantes, il fut, comme hérétique opiniâtre, enfermé au château de Caen, puis transféré au Val-Richer et du Val-Richer à la Bastille, le 18 mai 1690. Il y passa plus de deux ans et demi. Au mois de déc. 1692, on l'envoya à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Ses deux filles, qui furent enfermées, en 1702, dans le couvent des Ursulines de Caen, trouvèrent le moyen de s'évader en escaladant les murailles. Colleville, qui avait été mis en liberté depuis quelques temps, fut soupçonné de connaître le lieu de leur retraite, et comme il ne voulut point le révéler, on l'arrêta de nouveau et on le remit dans le château de Caen; mais ne pouvant rien tirer de lui, on finit par le laisser en paix.

Samuel Le Sueur jouit, de son temps, de la réputation d'un bon poète. Nous ne croyons pas que l'on ait rien imprimé de lui, mais on conserve à la Bibliothèque de Caen plusieurs pièces manuscrites sorties de sa plume, comme *Abrahami sacrificium*, in-4°; *Diss. sur plusieurs points de la grammaire grecque*, in-4°; *Sur la prosodie en général*, in-8°; *Extraits de différens auteurs sur les esprits, les voyelles et les diphthongues grecques*, in-8°; *Extraits de différens auteurs sur la construction, la lecture et la prononciation de la langue grecque*, in-8°.

Cette branche de la famille Le Sueur a persisté dans la profession de la religion protestante. *Jacques-Guillaume-Samuel* Le Sueur, sieur de Colleville, fils de *Guillaume* Le Sueur, et d'*Anne-Esther Morin*, sous-lieutenant dans le régiment de Penthièvre, épousa, en 1783, dans la chapelle de l'ambassade de Hollande, *Catherine-Marie de Brossard* (Etat civil de Paris. *Chapelle de Hollande*, N° 97). Sa sœur, *Anne-Sophie-Henriette-Madelaine*, née à

(1) Le 30 sept. de la même année mourut également à Paris, à l'âge de 42 ans, *Pierre Le Sueur*, sieur de Petiville; était-ce son frère?

Saint-Aubin, dans le pays de Caux, et morte, à l'âge de 15 ans, le 2 mai 1781, avait été enterrée dans le cimetière protestant du Port-aux-Plâtres (*Ibid.* Port-aux-Plâtres, N° 82.)

LE SUEUR (Hubert), appelé aussi *Le Soeur, Le Seur, Le Soer*, excellent statuaire, « du petit nombre de ceux qui peuvent être dits classiques » au jugement d'Horace Walpole, était élève de Jean de Bologne, et obtint le titre de sculpteur ordinaire du roi. Il passa une partie de sa vie en Angleterre. Il avait épousé *Marie Le Seine*, dont il eut au moins deux enfants : un fils, nommé Isaac, qui fut enterré à Great St. Bartholomew's, le 29 nov. 1630, et une fille, Marguerite, qui épousa, en 1650, *Etienne Valet*, ingénieur au service de Savoie, fils de *Pierre Valet*, brodeur et valet de chambre du roi, et de *Marie Joly* (Reg. de Charent., ann. 1650). La plupart des ouvrages de Hubert Le Sueur ont péri. De ce nombre Walpole cite : 1° *Un buste de Charles I*, en bronze, avec casque surmonté d'un dragon; — 2° *Les statues* qui décoraient la fontaine de Somerset-House; — 3° *Six statues en bronze* dans le palais de St-James. On doit ajouter à ces pertes une *Statue équestre de Charles I*, en bronze, qui avait été placée à Rohamton, et pour laquelle l'artiste avait reçu 600 liv. M. Charpentier reproduit le contrat dans ses Mémoires et Documents inédits, etc., Anvers, 1845. On voit dans le même ouvrage qu'en 1638, Le Sueur s'engagea à exécuter, au prix de 340 liv., deux statues en bronze, dont l'une représentant Charles I. Ce prince, qui savait apprécier son mérite, le chargea d'aller acheter des modèles à Paris. Il lui confia beaucoup de travaux. Dans une lettre que Le Sueur lui adressa et où il se dit son « obéissant et indigne Praxitèle, » il sollicite le paiement de divers ouvrages : 360 liv. pour un Mercure, qui devait servir à la décoration d'une fontaine; 30 liv. pour un buste de S. M., le front ceint d'une couronne; 9 liv. pour trois modèles en cire, dont 2 Vénus et 1 Bacchus. Mais de tous les ouvrages de ce maître, il ne reste plus, d'après Walpole, que la *Statue en bronze de William, comte de Pembroke*, dans la galerie de peinture à Oxford, et la *Statue équestre de Charles I* que l'on admire encore à Londres, sur la place de Charing-Cross, et qui avait été exécutée aux frais du comte Arundel (1). Il ne faut pas la confondre avec celle dont nous avons parlé plus haut. C'est dit-on, la première statue équestre coulée en Angleterre; elle a été gravée par W. Hollar. Ce beau bronze faillit périr au milieu des commotions politiques. Depuis 1633, il était déposé près de l'église de Covent-Garden, et attendait qu'on le mît en place, lorsque survinrent les troubles civils. Le parlement le fit vendre comme vieux métal au fondeur Jean Rivet (peut-être un réfugié), avec ordre de le détruire. Mais soit que l'artiste prévît qu'en raison de sa violence, la révolution n'aurait qu'un cours très borné, soit que l'amour de l'art l'emportât chez lui sur la prudence, il enfouit cette statue, et présenta des fragments de bronze pour faire croire que l'ordre du parlement avait été exécuté. A la Restauration, il s'empressa de la remettre au jour, et vers 1678, elle fut érigée sur le piédestal où on l'admire encore aujourd'hui.

LE SUEUR (Jean), ministre protestant et historien de l'Eglise chrétienne, dont le nom mériterait d'être mieux connu, naquit, vers 1603, à Clermont-en-Beauvoisis. Il fit ses études en théologie à Sedan, comme nous l'apprennent les Theses sedan. où l'on en trouve deux qu'il soutint en 1626 et 1627, l'une *De justificatione et fide justificante*, l'autre *De commentitio missæ sacrificio*. Ses études terminées, il fut nommé pasteur à La Ferté-sous-Jouarre. « C'était, dit Ancil-

(1) Selon le même écrivain, on attribue aussi à Le Sueur le monument de la duchesse de Lenox, mais il n'est pas certain qu'il soit de lui.

lon, un homme de bien, un vray ministre, sans orgueil et sans vanité, qui vivoit très bien avec son troupeau.» Ses collègues lui donnèrent fréquemment des preuves de leur estime, notamment en 1669, où ils l'élurent vice-président du synode de l'Isle-de-France, qui se tint à Charenton, le 9 mai (1), en présence du conseiller *Jacques Du Candal*, commissaire du roi. Tous les instants que lui laissait le consciencieux accomplissement de ses devoirs comme pasteur, Le Sueur les consacrait à l'étude. Bien que confiné dans une petite ville loin des grands centres littéraires, il osa entreprendre une histoire ecclésiastique dont les premiers volumes reçurent un accueil très-favorable. Ses infirmités l'obligèrent malheureusement à suspendre son travail. Il le reprit, il est vrai, en 1679, sur l'invitation du synode de Charenton (*Jacobins St-Honoré*, N° 30); mais quelque ardeur qu'il y mît, il ne put le conduire que jusqu'au onzième siècle. Il mourut au mois de janv. 1681. On a de lui :

I. *Response à une lettre sur les principales difficultés qui se rencontrent en la généalogie de N. S. J.-Ch.*, Sedan, 1658, in-4°. — Datée du 24 oct. 1649.

II. *Traité sur la divinité et la vérité de l'Escripture saincte.* — Ouv. saisi chez les libraires de Paris, en 1685.

III. *Histoire de l'Eglise et de l'Empire, depuis la naissance de J.-Ch. jusqu'à la fin du X° siècle*, Gen., 1672-77, 6 vol. in-4° ou 8 vol. in-12; Gen., 1679-86, 8 vol. in-4°; nouv. édit. revue, corr. et augm., Amst., 1730, 8 tomes en 4 vol. in-4°; continuée par Bénédict Pictet, Gen., 1713, 2 vol. in-4°; Amst., 1732, 3 vol. in-4°. — Cette histoire est écrite avec autant de candeur que de bonne foi. *Claude* la plaçait au-dessus des Centuries de Magdebourg et des Annales de Baronius; elle est au moins plus impartiale et plus fidèle.

Le T. XIV de la Collection Conrart contient, en outre, plusieurs pièces inédites de Jean Le Sueur : des *Eclaircissements sur le Ps.* CX, 1, et *sur Matth. II*, 15, 23; des dissertations *sur le nom d'Elohim*, *sur le morceau que Judas reçut de Jésus*, *sur les Phariséens, les Esséens et les Sadduciens*; une *Explication de Jacq. IV*, 5-6; des *Remarques sur divers passages*, et un morceau intitulé : *Du Pérou, si c'est l'Ophir dont parle l'Ecriture sainte.*

Jean Le Sueur laissa un fils, nommé FRANÇOIS, qui suivit la carrière ecclésiastique, et desservit l'église de Lisy. Il épousa *Charlotte de Vrillac* (*Arch.* TT. 248), dont il eut plusieurs enfants, entre autres, une fille, CHARLOTTE-CATHERINE, présentée au baptême, le

(1) Nous avons trouvé les actes de ce synode aux Arch. générales dans une liasse cotée TT. 321. *Claude*, député par l'église de Paris, avec *Loride-des-Galinières* et de *Beauchamp*, y présida. Voici les noms des députés: Meaux, *Philippe Varnier*, min.; Senlis, *M. de Laubéran* et *Philippe Muisson*; Château-Thierry, *J. Pagès*, min.; Lisy, *F. Le Sueur*; Chalendos, *P. Sacrelaire*, min.; Morsan, *Jérôme de Satur*, min.; La Ferté-sous-Jouarre, *J. Le Sueur* et *Abdias Le Clerc*; Fontainebleau, *Henri Drelincourt*, min.; Roucy, *Frémin*, anc.; Béthisy, *Du Prat*, min.; La Norville, *J. Farcy*, min.; Claye, *David Des Potz* et *Isaac Cochard*; Calais, *Jacq. de Prez* et *Louis Delbecque*; Amiens, *Sam. Georges* et *Samuel Bridel*; Boulogne, *Nicolas Aubertin*, min.; Oisemont, *Jacq. de Vaux* et *Jean Vaucquer*; Saint-Quentin, *Daniel Mettayer* et *Daniel Lieurard*; Abbeville, *Phil. Chenevix* et *Charles Le Fournier*, sieur de Neufville; Compiègne, *Jean Des Ormeaux*, min.; Clermont, *Philippe Tricotel* et *Esaïe Du Cormier*, sieur de La Haye; Laon, *Pierre de Beaumont* et *Duvay*; Chery, *J. Regnier*, min.; Villers-lès-Guize, *P. Georges*, min.; Chauny, *Louis Garnier* et *Jean Des Hayes*; Coucy, *Jean Villain*, min.; Eppes, *David de Proisy*, anc.; Prouville, *J. Severin* et *Louis de Brossard*; Gercy, *Abraham de Rambours*, anc.; Poireauville, *Paul Coullez*, min.; Vitry, *Benj. Auguenet* et *Philémon Cadet*, qui fut élu secrétaire; Châlons, *Jérémie Ouriet* et *Paul Mauclerc*; Vassy, *Abr. Jaquelot*, min.; AI, *Pierre Trouillart*, min., élu secrétaire; Verneuil, *Daniel Cottin*, min.; Chaltray, *Louis de Prez* et *J. Couturier*; Falaise, *Jacq. Rondeau*, min.; Imécourt, *Abel de Lambermont*, min.; Sézanne, *Jacq. d'Allemagne*, min.; Hailtz-le-Maurupt, *Pierre Verchand*, min.; Nettancourt, *Pierre de Serval*, min.; Espence, *Pierre Le Jeune*, min.; Saint-Mard, *Delforterie*, min.

13 févr. 1676, par *Jacques de Raquet*, sieur de Mollien, et *Catherine de Besset*, sa grand'mère maternelle, et un fils, né en mars 1677, qui est apparemment identique avec *Louis-Charles Le Sueur*, successeur, en 1715, de *Jacques Cairon* dans la place de pasteur de la petite église de Thorney-Abbey. Cette église, fondée par *Ezéchiel Danois*, en 1652, avait été desservie, depuis la révocation, par *Du Mesnil-Jemblin*, ancien ministre de Saint-Pierre-sur-Dive, et par *Cairon*. Elle comptait parmi ses membres des *Prevost*, des *Gaches*, des *Boyer*, des *Le Fèvre*, des *Flahaut*, des *Le Roux*, des *Le Grain*, etc. Louis-Charles Le Sueur épousa *Marianne de Monceaux*, et en eut une fille présentée au baptême, en 1723, par *Pierre Le Sueur*, qui fut le dernier ministre de l'église française de Cantorbéry, et par *Anne-Agathe Gloria*, veuve du graveur *Etienne de Monceaux*. Nous ne connaissons aucune autre particularité de sa vie. Il ne faut pas le confondre avec *Louis Le Seur-de-La Prade*, qui fut pasteur, à peu près vers le même temps, de l'église de Wapping. Ce dernier avait desservi auparavant l'église de Crispin-Street et celle du Petit-Charenton, fondée en 1701; *Henri Daubigny* en avait fait la dédicace, le 13 avril, assisté du proposant *Paravisol*. Peu nombreuse, elle n'eut qu'une courte existence. Dans les registres des baptêmes et des mariages qui s'y célébrèrent, on remarque les noms de *Cousin*, *Poitevin*, *Andrieu*, *Soret*, *Desmortiers*, *Morin*, *Charadame*, etc.

LE TELLIER (David), sieur de La Bodière, marchand de Vitré, passa en Angleterre, en 1728, nous ne savons si ce fut pour cause de religion ; mais il ne tarda pas à revenir en France et mourut à Vitré, en 1739. Sa veuve, *Marie de Gennes* ou *Gènes* fut, dès l'année suivante, enfermée dans le couvent des Grandes-Ursulines de Rennes, parce qu'après la mort de son mari, elle avait renvoyé en Angleterre quatre de ses enfants, David, né en 1730, Marie, âgée déjà de 21 ans, Françoise, qui n'en comptait encore que 8, et Susanne, née en 1735. Sa seconde fille, nommée Jeanne, qu'elle avait gardée auprès d'elle, fut mise dans le couvent des Ursulines de Hédé. Après trois années de détention, sa constance ne se démentant pas, on lui rendit la liberté, et, en 1744, on permit également à sa fille de sortir du monastère où elle était détenue, pour épouser un marchand de Caen, qui professait, comme elle, la religion réformée. De toute cette famille, il n'y eut donc que le fils aîné Etienne, né à Jersey en 1728, qui abjura. Il avait été laissé par ses parents dans les îles anglaises. Devenu grand, et après s'être livré à toutes sortes de débauches, il prit le parti de rentrer en France et de se convertir, en 1750, pour échapper aux poursuites de ses créanciers (*Arch. gén.* Tt. 343). La plupart des conversions volontaires qui se faisaient à cette époque, étaient dictées par des motifs aussi peu honorables.

La famille Le Tellier avait embrassé de bonne heure les doctrines évangéliques. Dès 1563, il est fait mention dans l'histoire de la Réforme à Dieppe d'un *Nicolas Le Tellier*, suffragant du pasteur *Saint-Paul*, qui fut député au Synode national de Lyon et qui se réfugia à Rye à la Saint-Barthélemy. Un siècle plus tard, *Jean-Jacques Le Tellier*, de Saint-Lô, qui avait fait ses études à Sedan, où il avait soutenu, en 1637, une thèse *De sanctis et eorum cultu*, publiée dans les Theses sedan., desservait l'église de Pont-Audemer. Il sortit de France à la révocation, ainsi que plusieurs autres protestants normands du même nom.

LETTES (Jean de), évêque de Montauban converti au protestantisme. Fils cadet d'Antoine de Lettes et de Blanche Des Prés, et frère du sire de Montpezat, maréchal de France, Jean de Lettes entra jeune dans les ordres et ne tarda pas à être pourvu d'un bénéfice dans la collégiale de Sapiac. Vicaire général en 1529, évêque de Beziers en 1537, il fut appelé, en 1539,

à succéder à son oncle Jean Des Prés sur le siége épiscopal de Montauban ; mais il n'en retint pas moins l'évêché de Beziers, qu'il permuta seulement en 1543 contre l'abbaye de Moissac. Lorsque les opinions nouvelles se répandirent dans son diocèse, Jean de Lettes, gagné, dit-on, à la Réforme par *François Calvet*, s'en déclara le sectateur, et, dès 1556, il se maria avec *Armande de Durfort-de-Boissière*, veuve de Guillaume de Bousquet. Lebret affirme que le mariage était clandestin, mais que le secret ayant transpiré, de Lettes fut obligé de résigner son évêché à son neveu Jacques Des Prés et son abbaye de Moissac au cardinal de Guise. La résignation eut lieu en effet; cependant il est probable que le mariage de l'évêque de Montauban servit simplement de prétexte aux princes lorrains pour s'emparer d'un riche bénéfice; car, en 1557, Jean de Lettes fut nommé abbé de Lieu-Dieu. La même année, redoutant sans doute quelque nouvelle persécution, il prit le parti de se retirer à Genève avec sa femme et ses enfants. Le 15 mars 1558, il fit l'acquisition de la seigneurie d'Aubonne, dont il disposa, en 1559, par son testament en faveur d'Armande de Durfort, de sa fille Marguerite et de ses deux fils Jacques et François. Ce dernier, baron d'Aubonne, prit part, en 1575, à l'expédition dirigée par *Beaujeu* contre Besançon (*Voy.* II, p. 91). Les magistrats bisontins se plaignirent au sénat de Berne de cette violation de territoire, en lui envoyant la liste de 42 Réfugiés, gens de toutes professions, qui avaient trempé dans l'entreprise. Voici leurs noms d'après une copie de cette liste qui se conserve aux Archives de Genève, N° 1964 : le capitaine *Beaujeu*, le baron d'Aubonne, les capitaines *Labigan* et *Roland*, *Jean Chemilleret*, apothicaire, *Etienne Dombelle*, couturier, *Claude Belin*, *Claude Béguin* et *Thibaut Benoît*, cordonniers, *Philippe Champion*, chirurgien, *Etienne Oudot*, orfèvre, *Simon Ferry*, *Etienne Saigé*, *Marc Lardier*, *Jean Simonin*, menuisier, *Guill. Laboral*, orfèvre, *Antoine Garnier* et *Antoine Perroy*, tanneurs, *Claude Bretin*, potier d'étain, *Etienne Baulard*, boucher, *Jean* et *Pierre Grosperrin*, *Nicolas Boquillot* et *Etienne Joliot*, vignerons, *Antoine* et *Georges Lounetey*, *Philippe Roillot*, formier, *François Bouchot*, hôtelier, *Jean Champy*, pelletier, *Claude Chouet*, *Claude Chebillotte*, *Gaspard Bergier*, armurier, *Barthélemy Baustiche*, tailleur, *Jérôme Du Soulier*, *Jean Badenolle*, *Jean Gaudot*, *Antoine Le Goux*, *Henri Paris*, *Louis Prost*, marchands, *Etienne Buillard*, dit le capitaine *Besançon*, *Léonard Maire*, notaire, *Nicolas Robillard*, teinturier. La seigneurie de Berne, ne pouvant refuser de sévir, fit poursuivre criminellement François de Lettes, ainsi que ses complices; mais il est probable que ce fut pour la forme seulement. Le baron d'Aubonne s'attira une plus fâcheuse affaire par un meurtre qu'il commit, en 1583, sur la personne du bailli de Morges. Il fut banni temporairement du canton de Berne, et sa baronnie mise sous le séquestre. A l'expiration de sa peine, il rentra dans le pays de Vaud et y leva quelques troupes à la tête desquelles il alla servir dans le Dauphiné, en 1587. Il y éprouva une défaite complète et perdit son lieutenant *Simonin* de Montbéliard. Quelques années plus tard, en 1590, nous le retrouvons à Montauban, engagé dans un procès contre l'évêque Henri Des Prés, au sujet du château de Beauvais, qni faisait partie de la succession de son père et dont l'évêque s'était emparé. Ayant eu une querelle avec un gentilhomme, qu'il blessa en duel, il fut mis en prison, et y mourut, au rapport de Lebret.

LEVADE (Cyprien), fils de *Jean* Levade, de Saint-Marsan en Guienne, et d'*Isabeau de La Salle*, s'était établi à Lyon, où il exerçait la profession de chirurgien, lorsqu'il épousa *Anne Neutte*, fille de *Pierre Neutte*, drapier à Sedan, et de *Marie Lespine*, du consentement de son oncle *Isaac Du Bour-*

dieu, pasteur à Montpellier. De ce mariage naquit, en 1674, Jacob, qui fut présenté au baptême par le médecin *Jacob Spon* et par *Elisabeth Zollikofer*. A la révocation de l'édit de Nantes, la famille Levade se réfugia dans le canton de Vaud, où il nous est possible de la suivre, grâce à l'obligeance de M. *Dumont*, bibliothécaire à Lausanne, qui nous a envoyé sur elle les renseignements les plus complets. Nous nous contenterons de reproduire la notice qu'il a bien voulu rédiger pour la France protestante, nos propres recherches ne nous ayant rien fourni à y ajouter.

Jacob Levade prit pour femme *Marie-Françoise Bernard*, qui le rendit père de Cyprien-Louis, né à Bex, le 27 août 1707. Ce dernier vécut à Vevey, où il pratiqua la chirurgie, mais il mourut à Lausanne le 27 sept. 1783, ayant eu cinq enfants de son mariage avec *Judith Genevois*, savoir : 1° Marie-Anne-Françoise-Marguerite, née le 14 fév. 1741, femme, en 1767, de Bugnion, pasteur à Prilly, et morte le 5 nov. 1831 ;—2° Louis, qui suit ;—3° Jean-David-Paul-Etienne, qui suivra; — 4° Jeanne-Albertine, née à Lausanne, le 7 oct. 1752, et morte sans alliance en 1832 ;—5° Marianne-Mildred, née le 18 janv. 1754, mariée, en 1772, à Pierre-Elie Bourgeois, un des bannerets de Lausanne.

I. Louis Levade naquit le 14 mars 1748. Il fit ses études en médecine et prit le grade de docteur à Leyde. Il entra ensuite, en qualité de médecin, dans la famille Orloff; mais en 1775, il quitta la Russie pour retourner à Vevey. «Dans sa retraite, dit M. Dumont, il se livra avec succès à la culture des sciences naturelles, tout en recueillant de nombreux matériaux pour l'histoire nationale. Son cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités était riche en minéraux de la Suisse et de l'Allemagne, et son médailler, fort bien composé, a été acquis par le Musée du canton de Vaud.» C'est à lui que la joyeuse fête connue depuis deux siècles sous le nom d'Abbaye des vignerons de Vevey, doit sa restauration en 1797. Il mourut à Vevey, le 2 août 1839. Sa femme, *Jeanne-Marie Justamon*, lui avait donné deux fils et une fille. Cette dernière, nommée Emilie-Henriette-Philippine, naquit en 1786 et épousa, en 1805, *Louis Du Toit*, de Moudon, établi comme négociant à Turin. Le fils cadet, Charles-Isaac, né le 25 août 1784, mourut jeune et sans alliance, officier au service de la compagnie des Indes. L'aîné, Pierre-David-Barthélemy, pharmacien, né à Vevey, le 28 mars 1781, et mort le 13 juin 1854, ne laissa que des filles de son mariage avec *Lydie Naegeli*, célébré en 1806, savoir : Louise, Caroline, femme de M. Paul Burnier, ministre à Lausanne, Emilie, Lydie, mariée au pasteur de Montreux, M. Victor Guénod, Charlotte et Mary.

Louis Levade a publié quelques ouvrages, dont nous ne pouvons donner que les titres.

I. *Observations et réflexions sur quelques matières de médecine*, Vevey, 1777, in-12.

II. *Rapport fait à la Soc. des sciences physiques à Lausanne sur un somnambule naturel*, Laus., 1778, 8.

III. *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, Laus., 1824, in-8°, avec cartes et planches.

IV. *Notes critiques sur le Dictionnaire géographique et descriptif du canton de Vaud* [par Roger], Laus., 1828, in-12.

On trouve, en outre, de lui dans les Feuilles du canton de Vaud (Lausanne, 1821-26), une *Lettre sur les eaux minérales de l'Alliaz*, un *Fragment sur l'agriculture des anciens*, et une dissert. sur la *Culture de la vigne au XIIIe siècle*.

II. Frère du précédent, Jean-David-Paul-Etienne Levade a joui d'une réputation qui n'est pas restée enfermée dans les étroites limites de son pays natal. Né à Lausanne, le 2 oct. 1750, il embrassa la carrière ecclésiastique et fut appelé à exercer son ministère dans

l'église wallonne d'Amsterdam. En 1810, il disputa et obtint la chaire de théologie dogmatique à l'académie de Lausanne. C'est à lui que le canton de Vaud doit la fondation, en 1816, de sa première Société biblique. L'aménité de son caractère, la douceur de ses mœurs, la variété et l'étendue de ses connaissances faisaient rechercher sa société par tous les étrangers qui, comme Gibbon et Beckford, séjournèrent à Lausanne, et la bienveillance de son accueil ne contribua pas médiocrement à conserver à cette ville l'honorable réputation d'hospitalité que Voltaire lui avait faite. David Levade mourut le 9 janv. 1834, sans avoir eu d'enfants de sa femme *Anne-Marie Bugnion*. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Les méditations du docteur Dodd dans sa prison*, trad. de l'angl., Amst. [Laus.], 1780, in-8°.

II. *La suite de la vie et des opinions de Tristam Shandy*, trad. de Sterne, Yorck et Paris, 1786, 2 v. in-12.

III. *Sermons prononcés dans les églises d'Amsterdam et de Lausanne*, Laus., 1791, in-8°.

IV. *Recueil de mots français dérivés de la langue grecque, et dont la composition donne à connaître le sens*, Laus., 1804, in-8°.

V. *Les preuves évidentes du christianisme*, trad. de W. Paley, Laus., 1806, 2 vol. in-8°.

VI. *Essai sur les moyens de perfectionner l'instruction religieuse de la jeunesse*, Laus., 1807, in-12.

VII. *Horæ Paulinæ, ou la vérité de l'histoire de saint Paul*, trad. de W. Paley, Nismes, 1809, in-8°.

VIII. *Diss. académique sur cette question : La science de la théologie a-t-elle fait quelques progrès dans le dernier siècle, et si elle en a fait, en quoi consistent-ils?* Laus., 1810, 4°.

IX. *Sur les temples*, Laus., 1814, 4°.

X. *Sur les sépultures*, Laus., 1816, in-8°.

XI. *Recueil de onze traités religieux et moraux*, trad. de l'angl., Laus., 1816, in-8°.

XII. *Rapports* [XII] *annuels de la Société biblique du canton de Vaud*, Laus., 1816-28, in-8°.

XIII. *Le berger de Salisbury*, trad. d'Anna Moore, Laus., 1818, in-8°.

XIV. *Liturgie de famille*, Laus., 1823, in-8°; contref. à Valence, 1828, in-12, et à Neuchâtel; nouv. édit. augm., Laus., 1829, in-8°.

XV. *Quelques réflexions sur la mort*, Laus., 1825, in-8°.

LE VALOIS (PHILIPPE), marquis de VILLETTE, lieutenant général des armes navales, né en 1632, de *Benjamin* Le Valois, sieur de Villette, et de *Louise-Arthémise d'Aubigné*, dame de Murçay, et mort à Paris, le 25 décembre 1707.

De Villette servit d'abord dans l'armée de terre; mais n'obtenant pas un avancement aussi rapide qu'il l'espérait, il tourna ses vues d'un autre côté et entra dans la marine militaire, sans aucune étude préalable, en sorte que l'on peut dire avec vérité qu'il se forma uniquement par la pratique. Promu, le 12 mars 1672, au grade de capitaine de vaisseau, il servit en second sur le Fort. Deux ans après, il obtint le commandement de l'Apollon. En 1676, il montait l'Assuré, sur lequel il combattit à Messine et à Agosta. Lorsque Louis XIV rappela l'escadre de Sicile, abandonnant ainsi aux vengeances des Espagnols les Messinois qui s'étaient fiés à sa parole, Villette fut attaché à l'escadre du maréchal d'Estrées, dont la destination était les Indes occidentales. Madame de Maintenon, par reconnaissance sans doute des soins maternels que sa tante avait pris de son enfance (*Voy.* I, p. 186), avait conçu, en effet, l'odieux projet de lui enlever ses enfants pour les convertir; mais comme elle redoutait une énergique opposition de sa part, elle s'était entendue avec Seignelay et avait fait délivrer au marquis de Villette une commission qui devait le tenir éloigné de l'Europe pendant plusieurs mois. Le père embarqué, il restait à prévenir la résistance de la mère, sur le cou-

sentement de qui on ne croyait pouvoir compter, bien qu'elle fût catholique; on eut donc recours à une ruse qu'il n'est pas besoin de qualifier. La sœur de la marquise de Villette, mariée à Niort au président de *Fontmort*, l'invita à venir passer quelques jours chez elle, et la pria, à son départ, de lui laisser sa fille jusqu'au lendemain, en promettant de la lui ramener; mais à peine la marquise eut-elle quitté Niort, qu'elle se mit elle-même en route pour Paris avec l'enfant. La petite fille, qui se souvenait que son père l'avait menacée, en partant, de ne la revoir jamais, si elle changeait de religion, pleura d'abord beaucoup; mais, raconte-t-elle dans ses Mémoires, « je trouvai le lendemain la messe du roi si belle, que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrois tous les jours, et que l'on me garantiroit du fouët. C'est là toute la controverse qu'on employa, et le seule abjuration que je fis. » Mme de Maintenon n'éprouva pas plus de peine à convertir les deux fils du marquis de Villette qui, dans le même temps, avaient été mandés à Paris par ordre du roi; il lui suffit de leur faire entendre la voix de l'ambition. A son retour en Europe, au mois de mars 1681, Villette trouva donc toute sa famille catholique. Il se montra indigné de la trahison de sa parente; il lui écrivit des lettres pleines de reproches, l'accusant d'ingratitude envers sa mère et de dureté envers lui; cependant, après avoir exhalé sa colère, il finit par s'apercevoir que sa religion lui fermerait la carrière qu'il suivait avec quelque éclat. Depuis 1680, les mesures prises par le roi contre les officiers protestants devenaient de plus en plus brutales. On en était arrivé à destituer sans ménagements ceux que l'on ne pouvait séduire par la perspective d'un avancement rapide, ou réduire par des menaces, comme ce fut le cas avec *Du Rivau-Huet*, lieutenant de vaisseau depuis 1670, et une foule d'autres. Villette, mettant dans la balance, d'un côté, sa conscience, et de l'autre, l'épaulette de chef d'escadre qu'on lui promettait, se décida pour l'épaulette. Le Mercure du mois de janvier 1686 eut ainsi une nouvelle abjuration à enregistrer. « Madame de *Caumon* sa sœur, femme de M. de Caumon, colonel de cavalerie, se convertit deux jours après lui, ajoute-t-il, avec Mlles de *Caumon* et de *Mayne* ses filles, par les soins du président de *Fontmort*. » Les Mémoires de Foucault nous apprennent que ce Fontmort, président au bailliage, avait abjuré à Niort le 20 déc. 1685, c'est-à-dire le même jour que Villette Ce dernier, douze jours après sa conversion, fut promu au grade de chef d'escadre. Ce prompt avancement, joint à une augmentation de 1000 écus qu'il obtint au mois d'avril 1688, surexcitant son zèle de néophyte, il se fit à son tour convertisseur et convertisseur si forcené que Mme de Maintenon dut lui en faire des reproches. Cette ardeur de prosélytisme ne pouvait que l'affermir d'ailleurs dans la faveur du roi, qui le créa, le 1er nov. 1689, lieutenant général de ses armées navales.

Villette avait eu trois enfants de Marie-Anne-Hippolyte de Châteauneuf, qu'il avait épousée en 1662 : PHILIPPE, comte de Murçay, mort en 1706, mestre-de-camp d'un régiment; HENRI-BENJAMIN, seigneur de Marmande, mort en 1692, colonel des dragons de la reine, et MARTHE-MARGUERITE, née en 1673, qui fut la célèbre comtesse de Caylus. Resté veuf, il épousa en secondes noces, en 1695, *Marie-Claire Des Champs-de-Marsilly*, nouvelle catholique élevée chez la Miramion, qui lui donna encore trois enfants, et qui se remaria, en 1725, avec Bolingbroke. Le marquis de Villette a laissé des *Mémoires* qui ont été publiés avec ceux de Coligny-Saligny par M. Monmerqué, Paris, 1844, in-8°. C'est un récit de ses campagnes aussi sec et aussi peu intéressant qu'un journal de bord.

LE VASSEUR (JOACHIM), seigneur de COIGNERS, *Coignée*, *Cognée* ou *Cougnée*, fils d'Antoine Le Vasseur et d'Agnès de Renty, prit les armes

dès la première guerre civile et conduisit au Mans une troupe nombreuse de ses vassaux. En passant à Saint-Calais, raconte Pesche, dans sa Statistique de la Sarthe, il consentit, sur la demande des moines, à laisser quelques-uns de ses hommes dans l'abbaye pour leur servir de sauvegarde; mais à peine se fut-il éloigné que ces fanatiques introduisirent dans le couvent une bande de Catholiques qui, à l'heure des matines, égorgèrent les religionnaires, entre autres, le sieur de *Lekon* et son fils, *Tysard*, *Etienne Greffier*, *René Ferron*, les deux frères *Blanchard*, *Pierre Mossu* et *Robert Tamblont* (1). Instruit de cette odieuse trahison, Coigners jura de la punir. En revenant de Normandie, avec l'amiral de *Coligny*, il partit de Mortagne, se porta rapidement sur Saint-Calais, força l'entrée du couvent et fit pendre le prieur et plusieurs de ses moines à la cloche qui avait donné le signal du massacre. Nommé gouverneur du Vendômois par *Jeanne d'Albret*, en 1563, après la conclusion de la paix, Le Vasseur, ne pouvant obtenir justice de la reine-mère, se chargea de venger lui-même la mort de son parent *La Curée* (Voy. V, p. 111). Il détruisit la bande de Ronsard, curé d'Evaillé, et fit prisonniers quelques-uns des meurtriers; mais, loin de recevoir les éloges qu'il méritait, il fut décrété de prise de corps et jeté en prison. Ce ne fut pas sans peine qu'on l'arracha aux serres du parlement de Paris.

Rien ne nous apprend si Joachim Le Vasseur prit part à la seconde guerre civile, mais dans la troisième, il alla rejoindre *Andelot* et se signala au combat de La Roche-Abeille, où il commanda un corps de cavalerie. Fait prisonnier à Jarnac, il ne tarda pas à recouvrer la liberté, puisqu'en 1570, nous le trouvons à Angoulême. Vers la mi-mai, étant sorti de cette ville à la tête de 200 chevaux, il tomba dans un parti catholique de beaucoup supérieur en nombre. Sans s'effrayer, il chargea avec vigueur l'ennemi, tua le capitaine d'Herbelette et plus de cent soldats, et rentra triomphant dans Angoulême. Ce fut son dernier exploit. Invité à assister aux noces du roi de Navarre, il fut une des victimes de la Saint-Barthélemy.

Joachim Le Vasseur avait épousé, en 1547, *Louise de Thouars*. Resté veuf, il s'était remarié avec *Françoise de Ponthieux*, qui ne lui donna pas d'enfants. Du 1er lit naquirent deux fils, nommés Jacques et Joachim. L'aîné, sieur de Coigners, Thouars et Fargot, commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes dans la Bretagne, en 1602, mourut sans enfants de son union avec *Isabeau de Sainte-Maure*, fille de sa belle-mère, Françoise de Ponthieux, qu'il avait épousée en 1569. Le cadet, sieur d'Aillières et de Planchet, prit pour femme, en 1590, *Elisabeth d'Argeuses*. Peut-être est-il le même que *Le Vasseur-Cougnée*, qui, pourvu d'un office de substitut du procureur-général au parlement de Paris, ne fut pas reçu en haine de sa religion (*Fonds de Brienne*, N° 223). Selon une généalogie msc. de cette famille qui se conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal, sous le N° H. 727, le sieur d'Aillières mourut en 1629, ayant eu cinq enfants : 1° Louis, qui suit; — 2° Jean-Antoine, sieur d'Aillières, marié à *Judith Conseil* et père de Judith Le Vasseur, qui épousa, le 26 janv. 1668, *Abraham Caillard*, sieur de La Monnerie, fils d'*Abraham Caillard*, sieur des Hayes, et de *Susanne Duval* (Reg. de Charent.); — 3° Marie, femme d'*Antoine Drouet*, sieur de Sansay; — 4° Louise-Marie, femme de *Thomas de Saint-Denis*, sieur de Lancisière; — 5° Elisabeth, qui épousa *Benjamin de Chartres*, sieur de Bellessart.

Louis Le Vasseur, seigneur de Coigners, fut marié deux fois. Sa pre-

(1) A Saint-Calais même et dans les environs, la bande de Ronsard égorgea, dans le même temps, *Guill.* et *Gilles Olivier*, *Richard Faucaut*, le sieur de *La Constandière* et sa femme, etc.

mière femme, *Susanne de Malleray*, le rendit père de sept enfants : 1° Jacques, marquis de Coigners, qui suit; — 2° Georges, marquis de Thouars, qui épousa une hollandaise et en eut Charles-Gaspard, colonel d'infanterie au service des Provinces-Unies, qui rentra en France et abjura, le 18 déc. 1696 (*Arch. gén.* Tt. 255); — 3° Paul-Charles, sieur de Fargot et de La Grimenaudière, qui alla s'établir à La Rochelle où il se maria. En 1673, il obtint le commandement d'un bataillon de milices levé dans l'Aunis. Quatre ans plus tard, Demuin ayant fait retirer au marquis de *Loire* la commission de commissaire protestant pour l'exécution de l'édit, la fit donner à Le Vasseur, « gentilhomme plein d'honneur et de vertu, qui avoit porté les armes toute sa vie, et qui, ne s'étant jamais mêlé d'affaires, paroissoit fort propre à être surpris par les artifices de la chicane, » lit-on dans l'Histoire de l'édit de Nantes. Le Vasseur ne se décida à accepter cette commission que sur les instances des ministres de La Rochelle. Demuin n'eut pas beaucoup de peine à le faire tomber dans ses piéges; cependant Le Vasseur finit par s'apercevoir de sa mauvaise foi, comme nous l'apprend une lettre qu'il écrivit, en 1684, au secrétaire d'état Châteauneuf, pour se plaindre de ce que son collègue cherchait « tous les moyens imaginables de faire du mal à ceux de la R. P. R. par les affaires et procès que sans raison il leur suscitait tous les jours » (*Arch. gén.* Tt. 247). A la révocation, il fut relégué dans le Bourbonnais; mais sa fille Elisabeth réussit à sortir de France; — 4° Louis, marié à une demoiselle *Grignon*, de la maison de La Goupillière; — 5° Benjamin-Emmanuel, qui prit pour femme *Marie Lhermite* ; — 6° Susanne, femme de *Henri d'Espagne*, marquis de Vénevelles; — 7° Elisabeth, mariée au sieur *Du Parquet* de Normandie.

Sa femme étant morte, Louis Le Vasseur se remaria, en 1648, avec *Susanne Du Voisin*, fille de *Daniel Du Voisin*, sieur de Vitenval, maréchal de bataille des armées du roi et sergent-major général des troupes françaises entretenues en Hollande, et de *Marie de Courcillon*, laquelle mourut veuve, en 1670, à l'âge de 54 ans (*Etat civil de Paris*, SS. Pères, N° 91), laissant un fils, Louis-Gaspard, marquis d'Ardenay, qui assista, en 1679, comme ancien de l'église d'Aillières, au synode de Bellesme, et mourut au Mans, en 1682. Après sa mort, sa veuve, *Louise Aubéry-du-Maurier* (1), voulut retourner en Hollande, sa patrie, et emmener avec elle ses trois filles ; mais, à la demande de l'évêque du Mans, et du consentement du marquis de Coigners, on les lui enleva pour les élever dans le catholicisme (*Arch. gén.* M. 664). En 1686, deux demoiselles d'Ardenay furent gratifiées chacune d'une pension de 500 livres (*Ibid.* Tt. 252), preuve irrécusable qu'elles s'étaient converties (*Voy.* I, p. 153). La troisième se maria dans la maison de Montataire.

Jacques Le Vasseur, marquis de Coigners, épousa, en premières noces, en 1645, *Françoise Des Nouhes*, fille de *Jacques*, sieur de La Tabarière, et d'*Anne de Mornay*. De ce mariage sortirent deux enfants : Louis, marquis de Beaumont, né en 1646 (*Reg. de Charent.*), et Anne-Susanne. Le marquis de Coigners n'avait point encore abjuré, lorsqu'il se remaria, en 1658, avec *Françoise de Bellanger*, qui lui donna encore trois fils, nommés François, Jacques et Louis-Gaston. C'est seulement en 1664 qu'il renia la foi de ses pères (*Arch. gén.* Tt. 235). En récompense de son apostasie, le roi lui accorda, au mois de juill. 1685, une pension de mille écus, et son fils aîné, le marquis de Beaumont, qui avait suivi son exemple, en obtint une

(1) Comment expliquer que la marquise d'Ardenay, née en 1614, et veuve seulement en 1682, se soit remariée avec le marquis de Chambret et lui ait donné quatre fils? (Voy. I, p. 153). Il n'est pas en notre pouvoir de résoudre cette difficulté.

de 2000 livres. Ce fils avait épousé Charlotte de Saint-Offange et en avait un enfant d'une dizaine d'années.

Si cette généalogie est exacte, il en résulte que les Le Vasseur-Coigners n'étaient point parents d'autres Le Vasseur, que nous trouvons établis à Paris dès l'année 1608, où *Claude Le Vasseur*, sieur de Fief-Fontaine, commissaire ordinaire de l'artillerie, fut enterré au cimetière protestant de la Trinité. *Ezéchiel Le Vasseur*, conseiller du roi et commissaire ordinaire des guerres, mort le 6 juill. 1670, à l'âge de 95 ans, était peut-être son fils. Il avait épousé *Marie Le Gendre*, qui lui avait donné un grand nombre d'enfants : 1° ANTOINE, sieur des Marchais, qui se maria, en 1674, à l'âge de 50 ans, avec *Marie Planchon*, dont il eut deux fils, ANTOINE et GASPARD; — 2° ABEL, marchand à Paris; — 3° SAMUEL, né en 1623 et mort jeune; — 4° SAMUEL, né en 1627, qui épousa, en 1659, *Anne Quenault*; — 5° EZÉCHIEL, commissaire ordinaire des guerres, qui prit pour femme, en 1665, *Elisabeth Le Gendre*, fille de *Samuel*, sieur de La Cour, et de *Marie Tassin*; — 6° PIERRE; — 7° ETIENNE; — 8° LOUIS, docteur en médecine, né le 28 oct. 1630, qui épousa, en 1666, *Madelaine Le Mercier*, fille de *David Le Mercier* et de *Susanne Derval*. Resté veuf sans enfants, il se remaria, le 10 juin 1668, avec *Anne de La Barre*, fille de *Josias de La Barre*, joaillier du duc d'Orléans, et de *Renée Du Chesne*, mariage dont naquirent ANNE-RENÉE, baptisée le 14 avril 1669; LOUIS, qui vint au monde le 13 janv. 1675; ELISABETH et MARIE-CHARLOTTE, mortes jeunes; HENRIETTE, baptisée le 24 oct. 1677; PAUL, né le 5 nov. 1679; — 9° CHARLOTTE, née en 1633, femme, en 1655, de *Pierre Masclari*, sieur de Champmoreau ; — 10° ANNE, morte jeune; — 11° SUSANNE, baptisée le 26 mai 1635; — 12° ETIENNE, né en 1642 et mort à l'âge de cinq ans. — *Gaspard Le Vasseur*, avocat au parlement de Paris, qui se convertit à la révocation, appartenait très-vraisemblablement à cette même famille.

LE VASSEUR (JOSUÉ), savant hébraïsant, né à Sedan vers 1620, de *Philippe Le Vasseur*, secrétaire du duc de Bouillon, et mort dans cette ville le 1er déc. 1672.

Doué des plus heureuses dispositions, le jeune Le Vasseur s'appliqua avec succès à l'étude des langues anciennes et de la théologie. Ses exercices académiques terminés, il fut donné pour pasteur à Givonne ; mais on ne tarda pas à le rappeler à Sedan, pour lui confier la chaire d'hébreu, comme le prouve le titre de la grammaire hébraïque qu'il fit impr. en 1646, sous ce titre : *Grammatica Ebræa, breviter et methodicè proposita : cui adjecta librorum V. T. juxta Ebræos distributio ; item Paraschis Legis et Haphthatis propheticis tractatus*, Sedan., P. et J. Jannon, 1646, in-12. Aux fonctions de pasteur et de professeur d'hébreu, il joignit, en 1651, l'emploi de professeur de grec, et en 1658, son zèle infatigable l'engagea à se charger, en outre, du cours de théologie. Il prit possession de cette dernière chaire le 3 juin, par une thèse inaugurale *De justificatione*, insérée dans les Theses sedanenses. Plus tard, il devint recteur de l'académie.

Jusqu'à la fin de ses jours, Le Vasseur jouit d'une grande considération, qu'il devait moins encore à ses talents qu'à la douceur et à la modération de son caractère, à la pureté de ses mœurs et à sa piété éclairée. Ses nombreux amis voulurent témoigner le regret que leur causait sa mort, en lui faisant des obsèques dignes du rang qu'il avait occupé dans l'Eglise et l'Académie. Le consistoire en corps, les professeurs, bedeau en tête, et une quarantaine de personnes en deuil l'accompagnèrent à sa dernière demeure. « Ces honneurs, dit l'abbé Bouillot, décernés à la mémoire d'un savant pacifique qui s'était constamment dévoué sans ostentation à la vertu et au bien public, blessèrent l'intolérance. » Louis XIV, en effet,

« ayant eu avis que ceux de la R. P. R., méprisant ce qui est prescrit sur les enterremens de leurs morts, et fondant leurs entreprises sur un prétendu usage, avoient non-seulement exposé ledit ministre en public, la face découverte, mais aussi fait porter en plein jour son corps en leur cimetière avec une pompe *scandaleuse*, » fit rendre, le 20 janv., par son conseil d'Etat, un arrêt qui soumit la principauté de Sedan à toutes les déclarations, édits et arrêts rendus contre les Réformés de France. L'abbé Bouillot fait observer que les Protestants ne se sont pas montrés plus tolérants dans les lieux où ils dominaient. Le reproche est peut-être juste, mais le fanatisme n'en est pas moins condamnable.

LE VASSOR (Michel), paraphraste et historien, né à Orléans vers 1648, d'après Paquot, et morr dans le comté de Northampton, en 1718.

Le Vassor était membre de la congrégation de l'Oratoire. Quelques réprimandes que lui attirèrent de la part de ses supérieurs certaines opinions qui ne parurent pas orthodoxes, et le refus qui lui fut fait d'un bénéfice qu'il sollicitait, l'engagèrent, dit-on, à déserter son ordre et à se réfugier en Hollande, en 1695. De là, il passa en Angleterre, où il embrassa les principes de l'Eglise anglicane. Le roi Guillaume, à la sollicitation du docteur Burnet, lui fit une pension, et lord Portland le combla des marques de sa faveur. Mais son Histoire de Louis XIII lui fit perdre, dit-on, les bonnes grâces de ses protecteurs. Telle est du moins l'opinion de M. Weiss, qui prétend qu'à la suite de cette publication, Le Vassor n'eut plus en Angleterre qu'une existence malheureuse. Mais comme ce même biographe le fait mourir à Londres, tandis que d'après les Nouvelles littéraires de La Haye (T. VIII), « il mourut dans la province de Northampton, où il avait un bénéfice, » on peut sans scrupule mettre en doute la fidélité de ses renseignements. Au témoignage du même M. Weiss, Le Vassor « était un homme laborieux, d'un commerce sûr, d'une conversation agréable et instructive; mais les injustices dont il croyait avoir à se plaindre, l'avaient aigri. »

On lui doit les publications suivantes:

I. *De la véritable religion*, Paris, 1688, in-4°. — Aux yeux de l'auteur, cette véritable religion était celle que les Pères de l'Oratoire lui avaient enseignée. Mais, quelques années plus tard, ce ne fut plus la même. Nous le constatons sans lui en faire un crime. «Combien de choses nous servoient hier d'articles de foy, qui nous sont fables aujourd'hui ! » disait Montaigne.

II. *Paraphrase sur l'Evangile de S. Matthieu, avec des réflexions sur l'Hist. crit. du N. T. par R. Simon*, Paris, 1688, in-12; 1689, d'après le Catal. de la Bibl. roy.; anonyme, au rapport de Barbier. — M. Weiss nous apprend que les Réflexions annoncées sur le titre ne se trouvent pas dans le volume.

III. *Paraphrase sur l'Evangile de S. Jean*, Paris, 1689, in-12; anonyme. — Le Cat. de la Biblioth. de Grenoble en indique une édit. de Saumur, 1651, in-8°; c'est évidemment une erreur.

IV. *Paraphrase sur l'Epître de S. Paul aux Romains, sur l'Epître aux Galates et sur l'Epître de S. Jacques*, Paris, 1689, in-12; anonyme.

V. *Lettres d'un gentilhomme françois sur l'établissement d'une capitation générale*, Liège, J. Le Bon, 1695, in-12; attrib. par Barbier à Le Vassor.

VI. *Traité de la manière d'examiner les différends de religion*, Amst., Pierre Brunel, 1697, in-12. — Au jugement de Paquot, cet ouvrage semblait tendre à un accommodement « par la manière honnête et peu commune aux P. R. dont on y parloit au clergé de France. »

VII. *Lettres et Mémoires de Fr. de Vargas, etc. touchant le concile de Trente, trad. de l'espagnol avec des remarques*, Amst., 1699, in-8°.

VIII. *Histoire de Louis XIII, roi de France, contenant les choses les*

plus remarquables arrivées en France et en Europe, depuis la feinte abolition de la Paulette jusqu'à la condamnation d'un livre de Santarel, jésuite, Amst., P. Brunel, 1700-11, et 1750, 10 tom. en 20 vol., in-12; Amst. [Paris], 1757, 7 vol. in-4°; Amst., 1762, 6 vol. in-4°. — Histoire écrite avec passion, mais généralement avec la passion de la justice et de la vérité. C'est ce que remarque Sismondi. Selon lui, l'auteur est toujours animé d'un sentiment honnête et vrai, d'un amour sincère pour la liberté politique et religieuse, et pour l'humanité. Seulement il lui reproche d'accepter avec trop de facilité les accusations répandues contre Richelieu par ses ennemis, et de laisser percer un peu trop d'animosité contre Louis XIV. Mais ces quelques taches n'autorisaient pas Voltaire à appeler l'auteur « un déclamateur odieux. » On pouvait très-honnêtement ne pas user des mêmes ménagements que l'auteur du Siècle de Louis XIV. Selon ce dernier, Le Vassor « ne se trompe que sur peu de faits, et passe pour s'être trompé dans tous ses jugements. » En effet, certains critiques ne lui pardonnent pas d'avoir osé révéler des choses que tout le monde taisait. Louis XIV se sentit blessé. Nous lisons dans une lettre adressée à Torcy, sous la date du 20 oct. 1700 : « On continue en Hollande l'impression de l'Histoire de Louis XIII par Le Vassor, et les dernières nouvelles qu'on en a receu, font croire qu'on en est au 4° ou 5° volume. L'autheur corrige luy-mesme les eppreuves, et les Hollandois qui n'ont aucune part au gouvernement, paroissent surpris que le magistrat tolère une telle insolence, et qu'un imprimeur ose mettre son nom à un tel ouvrage. Le roy m'a ordonné de vous avertir de prendre son ordre sur cela » (*Arch.* E. 3386). Les despotes ne seraient-ils pas trop heureux, s'ils pouvaient étouffer la vérité, même après leur mort? N'enlevons pas aux malheureux qu'ils ont foulés et persécutés, cette suprême consolation, et à la vérité son dernier refuge. L'histoire de Le Vassor, faite sur le plan de l'histoire de J.-A. de Thou, comprend le récit de tout ce qui s'est passé en Europe de remarquable durant le règne de Louis XIII. L'auteur rapporte textuellement ses autorités, et à ce point de vue, il vaut à lui seul une bibliothèque, dit Sismondi, car son érudition est vaste.

Quelques-uns ont attribué à tort à Le Vassor : *Les soupirs de la France esclave*, etc., écrit périodique qui est dû à *Jurieu*. A l'époque de cette publication (1689), Le Vassor n'avait pas encore quitté son ordre.

LE VAYR (Denis), de Fontenay en Basse-Normandie, martyr en 1554. Le Vayr était un prêtre converti aux doctrines évangéliques. Après son abjuration, il s'était retiré à Genève et s'était fait libraire dans le but de contribuer, autant que possible, à répandre la religion qu'il venait d'embrasser. Il fit donc plusieurs voyages en France emportant avec lui des ballots de livres, qu'il répandait partout où il passait. Plus tard, il alla s'établir dans l'île de Guernesey où il remplit quelque temps les fonctions de ministre dans un village. Forcé de quitter cet asile par les persécutions que la reine Marie exerça contre les Protestants, il repassa sur le continent dans l'intention de se retirer à Genève; mais les caisses de livres qu'il transportait avec lui, ayant éveillé les soupçons du procureur du roi, à son passage à La Feuillie, il fut arrêté et conduit dans la prison de Périers, d'où, après un premier interrogatoire, il fut transféré à Rouen par ordre du procureur général. Le parlement le condamna au bûcher, en ordonnant, par un raffinement de cruauté, qu'il serait « surhaussé par trois fois sur le feu. » Il devait aussi, avant d'être conduit au supplice, être appliqué à la question extraordinaire, pour le forcer à « déclarer ceux de son opinion. » A la lecture de cette sentence, Le Vayr protesta avec tant de fermeté qu'aucune espèce de tortures ne serait capable de lui arracher les noms des Fidèles de sa connaissance, parce

qu'il lui était indifférent de mourir à la gêne ou dans les flammes, que les juges, persuadés qu'il disait vrai, l'envoyèrent directement au supplice. En sortant de la conciergerie, le martyr ayant voulu adresser quelques paroles au peuple, on lui coupa la langue. Après l'avoir traîné devant Notre-Dame pour lui faire faire amende honorable, le bourreau le plaça sur le bûcher, et les flammes— le bourreau aurait-il été plus humain que les juges?— l'enveloppèrent avec tant de violence, qu'il fut impossible de l'en retirer ainsi que le portait la sentence.

LE VENIER (François), sieur de La Grossetière et de St-Agobille, dans les environs de Marchenoire, naquit en 1602, de *Louis Le Venier*, sieur de La Grossetière, et de *Louise d'Angennes*. Il épousa, en 1635, *Elisabeth Tallemant*, fille de *Pierre Tallemant* et d'*Elisabeth Bidaud*. Resté veuf avec cinq enfants, il se remaria, en 1657, avec *Blanche Marbault*, veuve de *Jacques de Robineau*, sieur de Bretancourt; puis, en troisièmes noces, en 1662, avec *Anne Le Bel*, veuve de *David de Guisèle*, sieur des Barreaux (*Reg. de Charent.*). Il mourut à Paris en 1674, à l'âge de 72 ans, et fut enterré, le 6 juill., au cimetière des SS. Pères. Ses enfants furent: 1° Paul, mort jeune;—2° François, né en 1638; —3° Siméon, sieur de La Grossetière et de Clesles, né en 1641 et mort en 1678; — 4° Louise-Elisabeth, mariée, en 1660, à *Paul de Villeneuve*, sieur d'Amblelles, lequel mourut en 1676, après en avoir eu quatre enfants; — 5° Elisabeth, baptisée le 6 sept. 1652. — *Gaston Le Venier*, sieur de La Grossetière, né en 1627, qui entra au service dès l'âge de 18 ans et fut, en 1683, enfermé au Château-Trompette (*Arch. gén.* M. 665) était-il son frère?

LEVESQUE (Paris), fils de *Jean Levesque*, sieur de Fay et de Goudelancourt, et de *Marie de Duy*, fut élevé page de *Louis de Bourbon*, prince de Condé. Il avait une sœur, nommé *Jeanne*, qui épousa *Antoine de Crécy*, sieur de Bligny, cité par Du Plessis-Mornay au nombre des principaux gentilshommes huguenots. Ces deux circonstances réunies nous portent à croire que les Levesque professaient la religion réformée, d'autant plus que dans les Registres de Charenton, nous trouvons mentionné un *René-Abimélec Levesque*, sieur Dudeffant, qui accompagna au champ du repos son cousin *François Fleury*, sieur de Villeneuve, mort, en 1680, à l'âge de 60 ans. Ce fut sans doute pendant qu'il guerroyait dans l'Ouest à la suite du prince de Condé, que Paris Levesque épousa, en 1575, *Claude de Susanne*, fille de *François de Susanne* et de *Marguerite de Cardaillac*, dont il eut Madelaine, femme de *Jacob de Conflans*, baron de Vezilly, chambellan du duc d'Alençon.

LE VIER (Charles), libraire à La Haye, qui s'est fait connaître par une belle édition des *Annales des Provinces-Unies*, à laquelle il a mis une Préface (*Voy.* II, p. 9) et par d'autres publications importantes, est auteur lui-même d'une espèce de roman religieux et chevaleresque qu'il a mis au jour sous l'anagramme d'*Hercule Rasiel de Selva*. En voici le titre: *Histoire de l'admirable don Inigo de Guipuscoa, chevalier de la Vierge et fondateur de la monarchie des Inighistes, avec une description abrégée de l'établissement et du gouvernement de cette formidable monarchie*, La Haye, 1736, 2 vol. in-8°; réimp. avec l'Anti-Cotton et l'histoire critique de ce fameux ouvrage, La Haye, 1738, 2 vol. in-12; [Paris] 1738, 2 vol. in-12. On aurait tort de croire que, comme les auteurs de romans historiques qui sont venus après lui, Le Vier a altéré l'histoire au profit du roman. Il s'est rarement permis cette licence, se contentant de faire ressortir les bizarreries de son héros, le fameux Ignace de Loyola, dont toute la conduite n'offre que trop de prise à la satire. — Nous n'avons pu, malgré de nombreuses re-

cherches, acquérir la conviction que Le Vier était français de naissance. Nous avons seulement trouvé dans les Reg. de Charenton un *Jean de Vier*, sieur de Dommerville, capitaine au régiment de Jonsac, qui fut enterré aux SS. Pères, le 7 oct. 1667, et les deux noms offrent une si grande analogie, qu'il ne serait pas impossible (cela n'arrivait que trop souvent) que le gardien du cimetière eût estropié le nom de ce capitaine.

LÉVIS (JEAN-CLAUDE DE), baron d'AUDON (aliàs AUDOU ou *Odoux*), second fils de Gaston de Lévis et de Marie d'Astarac-Fontrailles, fut un des chefs les plus braves et les plus habiles des Protestants dans le Haut-Languedoc. Dès 1567, nous le voyons marcher au secours de Condé à la tête d'un corps de troupes levé par ordre de l'assemblée de Mazères, à laquelle il avait assisté, ainsi que le baron de *Caumont*, *Saint-Léon*, *Cubières* et d'autres gentilshommes huguenots du pays de Foix (*Voy*. IV, p. 18). Gouverneur de Mazères, en 1568, il courut, avec le sieur de *Solan* et le vaillant capitaine *Fantillon*, sieur de Gudannes, au secours du château de Léran attaqué par Bellegarde, mais défendu avec succès jusque-là par le jeune *Trulha*, le capitaine *Rocles*, le puîné de la maison de Léran, le jeune d'*Ajac*, *Godefroy*, *Senesse* et *Maillol*, qui fut tué dans une sortie. Il parvint à s'y introduire avec un renfort de 300 hommes. Le siége fut poussé par les Catholiques avec un acharnement sans égal. Le village ayant été brûlé, les assiégés se retirèrent dans le château et continuèrent à se défendre avec tant de valeur que l'ennemi fut enfin forcé de battre en retraite. Ce succès, qui fut dû en partie à la bravoure, au sang-froid et à la présence d'esprit de *Pélissier* de Damasan, ne produisit pas les résultats qu'on pouvait en attendre. D'Audon, qui avait reçu à la cuisse une blessure grave, se vit forcé d'accepter les conditions fort honorables d'ailleurs que lui fit offrir Joyeuse. L'accommodement portait que la garnison protestante serait réduite à cent hommes et que la dame de *Léran* aurait le libre exercice de sa religion.

A peine guéri de sa blessure, d'Audon se remit en campagne. Le 27 sept. 1568, secondé par les capitaines *Plagne* et *Fantillon*, qui venait de sauver le château d'Heurs assiégé par les Espagnols, il se rendit maître de Tarascon et ravagea toute la vallée de Vic-Dessos; mais, dès le 9 juin suivant, les Catholiques lui enlevèrent sa conquête. Toute la garnison avec le gouverneur Plagne fut égorgée, à l'exception de 66 hommes, qui, au rapport du prêtre Lascases, furent réservés comme victimes expiatoires du meurtre du curé d'Ornolac, mis à mort par ordre d'Audon, et qui furent précipités du haut d'un rocher. L'année suivante, d'Audon conduisit à *Coligny* une troupe de bandouliers qu'il avait levés dans les Pyrénées, gens féroces et indisciplinés que l'amiral ne voulut point recevoir dans son armée et qu'il renvoya dans leurs montagnes.

Depuis la Saint-Barthélemy, d'Audon vivait retiré à La Bastide-Beauvoir, lorsque, après le meurtre du baron de *Léran*, ses coreligionnaires allèrent le supplier de se mettre à leur tête. Il finit par se rendre à leurs instances, et *Géraud de Lomagne* le nomma gouverneur de Saint-Paul. Sa première campagne fut heureuse, au rapport d'Olhagaray; il força Joyeuse à lever le siége d'Alet (1). En 1575, il prit Saint-Girons, mais il échoua dans une entreprise sur Pamiers. La même année, une assemblée tenue à Saverdun, au mois de mai, et à laquelle avaient assisté *Sénégas*, *Pierre Prat*, capitaine de Mazères, *Lamesan*, gouverneur du Carla, *Jean Fournier*, commandant du Mas-d'Azil, et une vingtaine d'autres députés des églises du pays de Foix, avait confirmé sa nomination

(1) De Thou cite parmi les chefs protestants qui reprirent Castres, en 1574, Jean-Antoine de Lévis d'Odoux; ne faudrait-il pas lire Jean-Claude?

aux fonctions de gouverneur du comté, et fixé son traitement à 400 livres.

En 1577, d'Audon marcha au secours de *Castelverdun*, accompagné de ses deux neveux. En 1580, il surprit de nouveau Tarascon, mais les habitants ne tardèrent pas à l'en chasser. Il alla ensuite servir sous les ordres de *Turenne*. En 1584, le roi de Navarre le nomma sénéchal et lieutenant-général dans le pays de Foix. La nouvelle du massacre d'Alet, en 1586, lui faisant redouter une attaque de la part des Ligueurs, il résolut de les prévenir en portant les premiers coups. Laissant le vicomte de *Léran* pour commander à Mazères, il entra en campagne dès le mois de février, emporta en personne Crampagna et Rieux-de-Pelleport, fit enlever Varilhes par son lieutenant *Comte*, et aida *Montgommery* à se rendre maître du Mas-Saint-Antonin qui fut rasé; puis il retourna dans le pays de Foix afin de présider les Etats assemblés au Mas-d'Azil. Ce fut dans ces circonstances, au mois de juillet, qu'il reçut ordre de prêter main-forte à *Du Jay*, secrétaire d'Etat en la maison de Navarre, que le Béarnais avait chargé de saisir dans le comté de Foix les biens des ennemis de sa maison et de sa religion. Cette commission remplie, d'Audon passa dans l'Albigeois avec sa compagnie de gendarmes, que le vicomte de *Léran* et le sieur de *Noelles* (?) commandaient sous lui avec les grades de lieutenant et d'enseigne. Montmorency l'envoya au secours de Brugairolles (*Voy.* IV, p. 376). Après la prise de cette place par les Ligueurs, il rentra dans son gouvernement; mais sur les plaintes des habitants catholiques, le roi de Navarre, qui tenait beaucoup à les ménager, ne tarda pas à le remplacer par *Monluet* [Monlouet?] qui se rendit dans le pays de Foix au mois de janv. 1589, accompagné de *La Burte-des-Plas*, nouveau président de la chambre de Pamiers. Monluet cependant ayant laissé surprendre un faubourg de Mazères par les Ligueurs, qui tuèrent le sieur de *Lissac*, firent prisonnier *La Louvière* et se retirèrent avec un riche butin, le roi le rappela bientôt et rendit sa charge à d'Audon sur la requête des Protestants du pays. A peine rentré en fonctions, d'Audon, toujours actif, passa dans le Languedoc, enleva en passant Daumazan, et se rendit à Castres d'où un soulèvement des Catholiques ne tarda pas à le rappeler dans son gouvernement. Depuis cette époque et jusqu'à sa mort, il n'est plus question de lui dans l'histoire de nos guerres civiles. Nous avons seulement trouvé dans les actes de l'Assemblée politique de Châtelleraull, en 1597, une plainte qu'il lui adressa au sujet des prétentions élevées sur le gouvernement de la ville de Foix par le capitaine *Comte*, gouverneur du château, particularité qui prouverait, s'il en était besoin, qu'il était resté fidèle à la religion protestante. Il mourut à Belestat, le 11 fév. 1598. Henri IV lui donna pour successeur le catholique Mirepoix.

M. Castillon qui, dans son zèle pour le catholicisme, se croit obligé de maltraiter fort le baron d'Audon, est forcé de convenir que, sous son administration, l'industrie métallurgique, principale industrie du comté, fit « des progrès immenses; » ajoutant qu'il pacifia le pays, encouragea le commerce, veilla à la défense des frontières, procura, en un mot, le bien-être général. De pareils aveux sont précieux venant d'un juge aussi prévenu.

Jean-Claude de Lévis avait été marié trois fois, en dernier lieu avec *Louise de Lévis*, fille de Philippe de Mirepoix et de Louise de La Trémoille, qui abjura (*Arch. gén.* Tt. 242) entre les mains de l'évêque de Mirepoix, et mourut paralytique, en 1625. Il avait eu, de son union avec *Christophette de Bergoignan*, fille de *Roger de Bergoignan* et d'*Anne de Foix*, une fille nommée Louise, qui épousa un gentilhomme catholique.

Le frère aîné du baron d'Audon, *Gaston* de Lévis, sieur de Léran, embrassa également la religion protestante. Gentilhomme de la suite du roi

de Navarre, il le suivit à Paris, et n'échappa au massacre de la Saint-Barthélemy que par la protection de la reine Marguerite. Poursuivi par quatre archers qui l'avaient déjà frappé d'un coup d'épée dans le coude et d'un coup de hallebarde dans le bras, il chercha un refuge dans la chambre à coucher de son maître, qui venait d'être appelé auprès du roi. « Se voulant garantir, raconte Marguerite dans ses Mémoires, il se jeta dans mon lit; moi, sentant ces hommes qui me tenoient, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant toujours à travers du corps. Je ne connoissois point cet homme, et ne savois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à lui ou à moi. Nous criions tous deux et étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin, Dieu voulut que M. de Nançay, capitaine des gardes, y vint, qui me trouvant en cet état-là, encore qu'il y eût de la compassion, ne se put tenir de rire, et se courrouça fort aux archers de cette indiscrétion, les fit sortir et me donna la vie de ce pauvre homme, qui me tenoit, lequel je fis coucher et panser dans mon cabinet, jusques à temps qu'il fût du tout guéri.» Léran ne jouit pas longtemps de ce bienfait : il fut tué l'année même. De son mariage avec *Gabrielle de Foix*, fille d'*Antoine*, baron de Rabat, et de *Catherine de Villemur*, qu'il avait épousée avant 1547, selon le Dict. de la Noblesse, naquirent quatre enfants, savoir : 1° Philippe, mort à Paris ; — 2° Gabriel, qui suit; — 3° Antoine, sieur de Montmaur; — 4° Jeanne, morte en bas âge.

Gabriel de Lévis, baron, puis vicomte de Léran, ne se montra pas moins dévoué que son oncle à la cause protestante. Nous avons déjà parlé de la part qu'il prit aux guerres de religion. En 1598, une assemblée générale des églises du comté de Foix s'étant tenue à Saverdun, le 12 mars, pour prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher le rétablissement du catholicisme dans le pays, et de prévenir la ruine des églises protestantes, que l'on redoutait depuis la conversion de Henri IV, le vicomte de Léran en fut élu président (1). En 1614, il offrit au Synode national de Tonneins une rente de 200 livres pour l'entretien d'un ministre à Léran, offre que le synode s'empressa d'accepter en louant son zèle. Quelques mois après, il fut appelé à présider l'assemblée du Haut-Languedoc, qui se tint à Pamiers, dans le but de nommer les députés de la province à la prochaine assemblée politique. Grenoble avait été désignée pour le lieu de la réunion; mais les Huguenots, qui se méfiaient de *Lesdiguières*, auraient désiré que la reine-régente choisît une autre ville. L'assemblée envoya en Cour *Panat*, chargé d'une requête dans ce sens; sa mission n'eut aucun succès (2). L'assemblée s'ouvrit

(1) Voici les noms des députés, tels que nous les avons pu déchiffrer dans une pièce assez mal écrite qui se conserve aux Archives (Tr. 242) : les sieurs de *Lavelanet*, les vicomtes de Léran, de *Foix-Conserans* et de *Péguillan*, de *Lavincens*, *Dalens*; *Dutocq*, juge de Pamiers, de *La Fontaine*, consul , de *Malportel*, syndic, *Durdès* et *Frogier* , ministres, de *Fraissy* et de *Serris*, anciens de Pamiers ; de *Savenac*, consul, et *Davaux*, anciens de Foix; *Broudilh*, consul, et *Laval*, anciens de Mazères ; de *Lartech*, ancien de Tarascon, *Cazaing*, consul, et *Dupuy*, ministre de Saverdun ; *Jean Tailhefer* , syndic du Mas-Guilhem ; *Arnaud Beret*, capitaine, *Pierre Cousturet*, consul, et *Dupuy*, ministre des Bordes; *Dupuy*, ministre du Carla ; *Jean Trincé* , ancien d'Artigat; *Baille de Limbrassac*, député de La Bastide.

(2) Députés : Armagnac, *Maravat*, *Gardesi*, min. et de *Vignaux*, pour Mauvesin; *Du Mons*, *Savois* et *Fabre* , pour Lectoure; de *Tilhac* pour Montfort; *Du Bourg*, *Lafon* et *Pons*, pour l'Isle-Jourdain ; — Bas-Quercy , *Dariat* , *Joli* et *Escorbiac*, qui fut élus ecrétaire, pour Montauban; *Palkerol*, *Gary* et *Penavaire*, pour St-Antonin ; *Gaussides* et *Belon*, pour Villemur, *Moinier* et *Calvet*, pour Caussade ; d'*Islemade* et *Richaud*, pour Mauzac ; *Benoît*, min., pour Réalville ; de *Cambolan* et *Bessey*, pour Nègrepelisse ; *Casaux*, min. , pour Bourniquel ; de *Regniès* et *Cabos*, pour Regniès ; — Haut-Quercy, de *Laurency*, viguier de Figeac, et *Charles*, pour Cajare; le marquis de *Sénebières* et *Casaux*, min., pour Sénebières; de *Neufvillas*, lieutenant de *Chambret*, pour Figeac ;— Rouergue, le vicomte de *Panat*, *Joli* et *Guérin*, pour Milhau ; *Delmas* , pour St-Sever ; *Bontoux* , pour St-Afrique ; *Reviral* ou *Remirat*, pour Pons-de-Camarès ; *Monmejat*, pour St-Jean-du-Breuil ;—Foix, *Du Rieu*, *Du Pin*, min., et *Montolieu*, pour Saverdun ; de *Bruguières* et *Perez*, pour Le Carla ; de *La*

donc à Grenoble et Léran y assista comme un des représentants du Haut-Languedoc.

Il était naturel que l'Assemblée de La Rochelle jetât les yeux sur lui, lorsqu'elle résolut de soutenir la guerre contre Louis XIII, et qu'elle fit un appel au dévouement des chefs huguenots. Léran, plus zélé que beaucoup d'autres, accepta le commandement du Pays de Foix, qui lui fut offert. Il leva des troupes et alla, au mois de juillet 1621, assiéger le bourg des Allemans; mais, blessé dangereusement par l'explosion de ses propres poudres, il dut se retirer sans avoir réussi dans son entreprise. Sa blessure le mettant hors d'état d'agir pour quelque temps, il envoya son fils à Castres, à la tête d'un régiment de 500 hommes, afin qu'il secondât les opérations de *Rohan*, qui, après avoir secouru Montauban, lui renvoya ses troupes avec un renfort de vingt-huit compagnies languedociennes commandées par *Poudrès*. Léran, guéri de sa blessure, reprit aussitôt la campagne. Il se saisit de La Nogarède, qui fut pillée malgré la capitulation, brûla l'église des Allemans, incendia le village de Verniole et s'empara de la maison épiscopale du Mas-Saint-Antonin. Il fut moins heureux devant Vareilles, dont il entreprit le siége le 11 novemb. Son gendre Durban, qui y commandait, opposa une assez longue résistance pour donner au duc d'Angoulême et à la noblesse catholique des environs le temps d'accourir à son secours. Léran leva le siége, le 14, et se replia sur Pamiers; mais, atteint dans sa retraite, il eut à soutenir un engagement très-vif qui lui coûta ses lieutenants *Mauremont* et *La Falgua*, et cinq ou six cents hommes. *Larboust*, *La Doubière* [La Louvière?] d'*Usson* restèrent prisonniers. Il atteignit Pamiers avec son fils et une partie de sa troupe (le P. Daniel se trompe lorsqu'il dit qu'il fut pris), tandis que le reste, sous la conduite de *Saint-Florent*, alla donner dans une embuscade entre Le Mas-Saintes-Puelles et Revel, et fut taillé en pièces.

Dans la campagne de 1622, Léran n'éprouva que des revers. Il avait en tête Carmaing qui, selon M. Castillon, était « un homme d'un caractère doux et poli ». Qu'on juge de son humanité par sa manière de faire la guerre: le 6 juin, il prend sur Léran le château de Mirabel, en fait égorger les habitants et y met le feu; le 7, il brûle les faubourgs du Peyrat; au mois de juillet, il reprend le bourg des Allemans, enlève Le Peyrat, en massacre les habitants et le réduit en cendres; Limbrassac subit le même sort, et s'il épargne le château de Léran, c'est à la prière de la vicomtesse, qui était catholique. La paix interrompit ses sanglants exploits.

Lorsque la guerre se ralluma, Léran,

nes, pour Saurat; de *Lilia Cadaisset* (?), de *Murat* et *Berty*, pour Foix; *Roqueran* et *Marsolan*, pour Sabarat; *Corban*, *Du Puy* et *Baron*, pour Les Bordes; *Berquier*, pour Belestat; *La Boissonié* et *Sabi*, pour La Bastide-de-Léran; de *Fantillon* et *Périer*, pour Dun; *La Falgua*, *Sabi* et *Bordenave*, pour Tarascon; de *La Reule*, *Ollier* et *Jean*, pour Le-Mas d'Azil; de *Léran*, *Bourgade* et *Baille*, ancien, pour Léran; *La Lourière*, *Olhagaray* et *Roudil*, pour Mazères; *Casaubon* et *Gabaudan*, pour Calmont;—Lauraguais, de *Montmaur* et *Aubriol* ou *Ambriol*, pour Le Mas-Saintes-Puelles; de *La Barthe* et *Boissonade*, pour Montesquieu; *Del Crusel*, *Desaigues* et de *Lanis*, pour Cuq; de *La Boulbène*, *Beranger* et *La Broulhe*, pour Sorrèze; de *Cabrilhes*, pour Viterbe; *La Roque*, pour Auriac; de *Mauremont*, *Du Puy* ou *Du Pin* et *Bonnardeau*, pour Carmaing; de *La Boissière* et d'*Affigner*, pour Damiate; de *Castelverdun*, *Villemur* et *La Jauline*, pour St-Paul; d'*Imbert*, *Garissolles*, de *Fournes*, pour Puy-Laurens; de *Paulinian*, *Rousseau* ou *Roussel* et *Froment*, pour Mazamet; *Des Pesquies* et *Auriol*, pour Revel;—Albigeois, de *Malauze*, *Miramont*, min., et *Vaissière*, pour Vianne; *Baschet*, pour Lacaune; de *Causse*, *Reinaud* et *Resseguier*, pour Esperausses; de *Brassac*, pour Brassac; de *Clairac*, *Daneau* et *Camajou*, pour Lombers; de *Ferrières*, pour Ferrières; *Corbière* et *Garrigues*, pour Fiac; de *Peyralbe*, pour Montredon; de *Cambon*, *Rodier* ou *Bodier* et *Clavier*, pour Roquecourbe; de *Saint-Léon*, pour Paulin; de *La Souque* et *Balaran* fils, pour Angles; le vicomte de *Paulin*, *Boissin* ou *Voisin* et *Donarel*, pour Réalmont; *Des Marguerites*, *Josion* et de *Lespinasse*, pour Castres; le vicomte de *Lavedan* et *Gaches*, pour Vabres; *Du Teil* et *Nadal*, min., pour Castelnau-de-Brassac (*Arch. gén.*, Tr. 235). Y assistèrent aussi, sans doute comme députés de Pamiers, le ministre *Béraud*, qui fut elu vice-président, et de *Thierry*, secretaire.

mécontent d'avoir été privé de son commandement, s'enferma dans Le Carla, sans rien entreprendre pour s'opposer aux desseins de Thémines. Après la prise de Calmont, le général catholique entra donc sans combat dans le Pays de Foix, tourna Le Carla et prit la route de Las Bordes; mais à peine s'y était-il engagé, qu'il rencontra une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. Laissons parler Rohan : « Ne faut ici obmettre une action héroïque de sept soldats de Foix qui se résolurent d'attendre dans une méchante maison de terre, nommée Chambounet, auprès de Carlat, le maréchal de Thémines avec toute son armée, qu'ils arrêtèrent deux jours entiers, et après lui avoir à diverses attaques tué plus de 40 hommes, et n'aïant plus de munitions, et voiant approcher quelques pièces de canon, ils délibérèrent de se sauver la nuit prochaine. Pour cet effet, un d'eux sortit pour aller reconnoître par où ils pourroient passer entre les corps de garde; ce qu'aïant exécuté et se retirant, la sentinelle de ladite maison l'appercevant, et croïant que ce fût un des ennemis, le tire et lui rompt une cuisse. Celui-ci ne laisse de faire son rapport, enseigne le moïen de se sauver, les y exhorte; mais le frère de celui-ci, qui étoit celui qui l'avoit blessé, outré de douleur, ne le veut quitter, lui disant que puisqu'il avoit été l'instrument de son malheur, il vouloit être compagnon de sa fortune. Le bon naturel d'un de leurs cousins germains le fait résoudre à pareil sort. Ainsi les quatre autres, à la sollicitation de ceux-ci et à la faveur de la nuit, après s'être embrassés, se sauvent, et ces trois ici se mettent à la porte, chargent leurs arquebuses, attendent patiemment la venue du jour, et reçoivent courageusement les ennemis, desquels en aïant tué plusieurs meurent libres. Les noms de ces pauvres soldats méritent leur place dans l'histoire, leur action étant comparable aux actions les plus mémorables de l'antiquité (1). »

Vainqueur de ces sept héros, le maréchal poursuivit sa route. A l'entrée de la vallée de Las Bordes, il trouva une cinquantaine d'hommes, sous les ordres du capitaine *Pierre Peyrat*, embusqués dans un monastère en ruines et disposés à lui disputer le passage. Là encore la valeur succomba sous le nombre. Thémines descendit dans le vallon, mais les habitants de Las Bordes n'avaient laissé en son pouvoir qu'un monceau de ruines; désespérant de pouvoir résister avec succès, et redoutant la clémence du vainqueur autant qu'une défaite, ils avaient incendié leurs demeures et s'étaient retirés au Mas-d'Azil. L'armée catholique les y suivit de près. La ville fut investie le 11 sept. Les habitants voulurent traiter et offrirent 15,000 écus pour se racheter du pillage. Thémines en exigeant 20,000, les négociations furent rompues. Le siége fut poussé avec vigueur. Les Protestants étaient commandés par *Bretigny*, qui avait succédé à Léran, comme gouverneur du comté, par *Valette*, qui fut tué sur la brèche, et par *Larboust*, ou *Larbont*, capitaine de la ville; malheureusement la discorde régnait entre ces trois chefs; mais l'arrivée de *Saint-Blancard*, envoyé par le duc de Rohan pour prendre le commandement en chef, mit un terme à de dangereuses dissensions. Rohan avait fait partir en même temps un secours de six cents hommes sous les ordres de *Valescure*. Craignant que Léran ne voulût pas le recevoir dans Le Carla, il dépêcha en avant deux capitaines de ses gardes, *Verdun-Villemure* et *Orose* [Auros?] «pour lui remontrer le tort qu'il se faisoit d'empêcher le secours du Mas-d'Azil, en refusant de recevoir ses troupes au Carlat, avec charge que si ledit baron ne se mettoit à la raison, ils donnassent connoissance de leur charge au peuple

(1) Rohan ne connaissait pas les noms de ces sept héros. Dans un art. publié dans le T. III du Bulletin de la Société de l'hist. du protest., M. Peyrat les appelle *Du Tehl*, d'après une tradition qui se conserve dans le pays.

du Carlat : ce qui fut ménagé si dextrement que ledit baron fut contraint par les habitans de recevoir les commissions dudit duc, et tous les gens de guerre qui viendroient par son ordre, ce qui servit de beaucoup à la subsistance du Maz. » Après avoir livré trois assauts sanglants qui furent vaillamment repoussés, Thémines dut, en effet, lever le siége, le 18 oct. La paix fut siguée quelques mois après ; mais Léran ne déposa pas son ressentiment. Il se vengea de Rohan en avertissant le parlement de Toulouse et le commandant des troupes royales que le duc avait envoyé des émissaires en Espagne et en arrêtant lui-même *Campredon* et *Mamour* à leur retour (*Voy.* III, p. 179). Cette trahison devait nécessairement rompre ses relations avec le parti huguenot; aussi n'est-il plus question de lui dans l'histoire des églises protestantes.

Gabriel de Lévis avait épousé, en 1593, la fille du seigneur de Mirepoix, et en avait eu 5 enfants : 1° JEAN-CLAUDE, qui suit ; — 2° SALOMON, seigneur d'Ajac, qui fit souche; mais sur qui nous manquons de renseignements; — 3° MARGUERITE, femme de Pierre-Auguste de Lautrec, vicomte de Monfa, puis de Marquis de Piis ; — 4° N., mariée à François de Mauléon, baron de Durban ; — 5° GABRIELLE, épouse, en 1630, du baron de Chalabre.

Jean-Claude de Lévis était trop jeune, à l'époque des dernières guerres civiles, pour y jouer un rôle important. Plus tard, il prit le parti du duc d'Orléans. Louis XIII, qui l'avait d'abord exclu de l'amnistie qu'il accorda aux rebelles, finit par lui pardonner, et Léran obtint la permission de servir au siége de Leucate, où il se signala. Sa femme, *Angélique de Castelnau*, fille d'*Etienne*, baron de La Loubère, et de *Jeanne de Basillac*, qu'il avait épousée, en 1629, le rendit père de trois enfants, dont une fille, ISABEAU, mariée à *Jacques de Foix*, baron de Rabat, à qui elle ne donna qu'une fille. Le second fils, HENRI-GASTON, ne laissa pas de postérité. L'aîné, GASTON, vicomte de Léran, prit pour femme, en 1659, *Jeanne Juges*, fille de *Paul Juges*, conseiller à la Chambre de l'édit, et de *Jeanne Thomas*. Il se convertit à la révocation et obtint une pension de 2000 livres (*Arch. gén.* E. 3553). Son fils aîné, PAUL-LOUIS, marquis de Léran, né en 1666, et mort, en 1749, brigadier des armées du roi, suivit son exemple, ainsi que dix-sept gentilshommes huguenots du Pays de Foix. Mais un autre de ses fils et ses deux filles, âgées de 23 et de 18 ans, restèrent fermes dans leur foi. Ces dernières furent enfermées dans la prison de Castres (*Ibid.* TT. 322). Le fils, nommé CLAUDE, marquis de Léran, se réfugia dans le Brandebourg et entra comme cornette dans les Grands-Mousquetaires. Il s'éleva au grade de colonel dans ce même corps, qu'il commanda jusqu'à ce qu'il fut réformé. Il mourut en 1731.

LE VISCONTE, hôte d'une maison garnie, dans la rue des Marais-Saint-Germain, où descendaient les Protestants qui arrivaient à Paris de Genève et d'Allemagne, et où se tenaient de fréquentes assemblées religieuses. Dans l'automne de 1559, une quinzaine de voyageurs étaient à souper, lorsque quarante à cinquante sbires du cardinal de Lorraine, conduits par deux apostats, *Russanges* et *Claude David*, vinrent inopinément assaillir la maison. La plupart se sauvèrent en escaladant les murs; quatre seulement, au nombre desquels étaient deux gentilshommes de l'Anjou, nommés *Soucelles*, prirent le parti de se défendre et ils firent une résistance si vigoureuse que sergents et commissaires, couverts de blessures, durent aller chercher du renfort. A leur retour, ils trouvèrent la place vide; mais ils se dédommagèrent en pillant la maison de Le Visconte et les maisons voisines, dont les propriétaires, presque tous protestants, avaient pris la fuite. Ils se retirèrent en triomphe, emmenant la femme, les enfants et le père de Le

Visconte, et faisant porter devant eux un chapon et de la chair crue qu'ils avaient trouvés dans le garde-manger. Procession ridicule, si elle n'eût été odieuse! Jeté en prison, le père de Le Visconte, vieillard déjà caduc, ne put supporter, non plus que sa belle-fille, les mauvais traitements qu'on leur fit subir. Ils moururent tous deux dans les cachots; quant aux jeunes enfants, on réussit à les convertir; ou bien ils allèrent augmenter le nombre de ces pauvres petites créatures « qui demeuroyent sur le carreau, crians à la faim avec gémissemens incroyables, et alloyent par les rues mendians, sans qu'aucun osast les retirer; sinon qu'il voulust tomber au mesme danger : aussi en faisoit-on moins de conte que de chiens. » Dans une maison, appartenant à un gentilhomme du nom de *La Fredonnière*, fut arrêté un avocat nommé *Coiffart*, ancien bailli de Saint-Aignan, sur lequel on trouva quelques mémoires contenant des remontrances au Roi et aux Etats sur le mauvais gouvernement des Guise. Enfermé dans le donjon de Vincennes, où l'un des Soucelles ne tarda pas à aller lui tenir compagnie, malgré le pardon qui lui avait été accordé par le roi à la prière du roi de Navarre, ils y restèrent l'un et l'autre jusqu'à la découverte de la conspiration d'Amboise. Présumant qu'ils savaient quelque chose de cette entreprise, les Guise se les firent amener, ainsi qu'un jeune écossais, nommé *Stuart*, qui se disait parent de la reine; mais n'en ayant pu rien tirer ni par promesses ni par menaces, ils les firent jeter dans les prisons de Blois (*Voy.* I, p. 272).

L'HERMITE (Siméon), dit *Dupuis*, ministre du Poitou, fut déposé, au mois de mars 1596, par le colloque de Fontenay, parce qu'il prétendait que la nature humaine de Jésus-Christ a été détruite par la mort. Il en appela au Synode national de Saumur qui invita *Merlin*, *Rotan*, de *Serres* et *Du Plessis-Mornay* à entrer en conférence avec lui pour lui faire reconnaître son erreur. Dupuis céda, se rétracta publiquement, signa la Confession de foi, et le synode, pour le récompenser de sa soumission, commua la peine de la déposition en une suspension de trois mois.

L'HOMME (Louis de), sieur de Corbières, originaire de Livron, fut nommé par le roi de Navarre intendant des fortifications de cette ville. Il était, dit Chorier, très-versé dans la chiromancie dont il fit un art. Corbières a, en effet, publié sur cet art prétendu, en 1583, un volume intitulé la *Chiromancie de Tybertus réduite en art.* Il est assez probable que *René de L'Homme*, sieur de La Fare, que *Lesdiguières* honorait d'une confiance particulière, était son frère. Du mariage de ce René avec *Laure Pape* naquirent : 1° Jean-Louis, sieur de La Fare, dont le sort nous est inconnu; — 2° François, sieur de Corbières, le même apparemment que le capitaine *Corbières*, qui servait, en 1621, sous *Châtillon*; et en tout cas, l'ancêtre du général prussien de ce nom; — 3° Louis, sieur de Fontfrède; — 4° Guy, sieur de La Clavelière, dont deux des descendants, Samson et René de L'Homme, de Saint-André-de-Rosans, se réfugièrent en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes (*Arch. gén.* Tt. 314).

L'HONORÉ (Samuel-François), avocat à La Haye, était fils du pasteur *H.-Fr. L'Honoré*, qui, après avoir desservi, depuis le mois de décembre 1749 jusqu'au mois de juin 1752, la chapelle de l'ambassade hollandaise à Paris, retourna à La Haye, où il mourut, en 1794, pasteur de l'église wallonne. Barbier attribue à notre avocat :

I. *La Hollande au XVIIIe siècle*, La Haye, 1779, in-12.

II. *L'observateur des spectacles*, La Haye, 1780, in-8°.

III. *Nouvelle bibliothèque Belgique*, Paris et La Haye, 1783 et suiv., in-12.

Cette famille était d'origine française. En 1654, *Etienne L'Honoré*, fils de

Daniel L'Honoré et de *Philippe Mainville*, fut baptisé, le 20 sept., dans le temple de Charenton.

L'HOPITAL ou L'Hospital. Sans parler du célèbre chancelier *Michel de L'Hospital*, à qui nous consacrons une notice spéciale, nous avons rencontré plusieurs fois ce nom dans le cours de nos recherches. En 1567, un conseiller au parlement de Toulouse, nommé *L'Hôpital*, se retira à Montauban, où il paraît qu'il se fixa. En 1573, il assista à l'assemblée politique qui se tint à Milhau, et fut chargé avec *Clausonne* et *Philippi* de suivre les négociations ouvertes pour la paix. En 1575, lorsque *Paulin* établit à Castres une chambre de justice souveraine, conformément aux décrets de l'Assemblée de Nismes, il en fut nommé président. Cette chambre se composait de sept conseillers : *Auros*, du parlement de Toulouse, doyen; *Paul*, ancien conseiller au présidial de Toulouse, et depuis juge à Puy-Laurens; *Etienne de Molinier*, sieur de Tourenne, conseiller au sénéchal de Carcassonne; *Honoré Teson* (aliàs *Toson* ou *Terson*), conseiller au sénéchal de Toulouse; *Lafon*, juge d'Albi, *Veindas* (aliàs *Vanides*) et *Caty*, avocats de Toulouse; d'un greffier, *Etienne Valery*, et d'un huissier, *François Delpont*. La même année, L'Hôpital fut député par le Castrais, avec *François de Villettes*, sieur de Montlédier; *Dominique Bouffard*, sieur de La Garrigue, et *Maurice de Gartoule*, aux États convoqués à Montpellier par Damville. — Vers le temps où notre conseiller fuyait de Toulouse, c'est-à-dire en 1568, *René de L'Hôpital*, sieur de Sainte-Mesme, fut laissé par Condé pour gouverneur à Angoulême, et quelque temps auparavant, en 1567, *Jean de L'Hôpital*, sieur de Choisy et frère de René, rendit Dourdan au vidame de *Chartres* et s'attacha au parti huguenot. Comme il ne nous a pas été possible de découvrir la filiation des différentes branches de cette famille, nous en sommes réduit à des conjectures. Peut-être est-ce de l'un de ces deux frères que descendait (1) *Pierre de L'Hôpital*, sieur de La Brosse, fils d'*Antoine de L'Hôpital*, et de *Marguerite de La Porte*, qui assista, en qualité de commissaire du roi, au synode provincial tenu à Charenton au mois de mai 1673, avec ordre de veiller spécialement à ce qu'il ne s'y prît aucune résolution contre les apostats (*Arch. gén.* E. 3359). Les Registres de Charenton nous apprennent que Pierre de L'Hôpital épousa, en 1654, *Charlotte Addée*, fille de *Nicolas*, sieur des Noyers, et d'*Eléonore Gamand*, laquelle mourut en 1660, après lui avoir donné deux fils, Henri et Pierre, morts jeunes, et une fille, Anne-Marie. On doit sans doute compter aussi au nombre de ses enfants *Pierre de L'Hôpital*, sieur de La Brosse, qui prit pour femme *Susanne de Beauveau* (aliàs *Beauvoir*, peut-être *Beauvais*), dont il eut Marie-Anne, née en 1680, Susanne et Henriette-Gabrielle, mortes jeunes, en 1681.

La famille de L'Hôpital a fourni son contingent au Refuge. Une demoiselle de ce nom fut dame d'honneur de l'électrice Dorothée. Elle était vraisemblablement sœur du major général de *L'Hôpital*, mort, en 1757, commandant de Memel, sans laisser d'enfants de sa femme, une demoiselle *Jaucourt-dé-Vau* (Voy. VI, p. 49).

Une partie de l'obscurité qui enveloppe cette famille aurait sans doute été dissipée, si nous avions pu nous procurer l'*Autobiographie* (Heidelb., 1760, in-4°) de *François-Christophe de L'Hôpital*, conseiller ecclésiastique et pasteur de l'église française de Heidelberg, né dans le Palatinat, à Weingarten, le 6 janvier 1697, et mort à Heidelberg, le 6 oct. 1775, à qui l'on doit aussi, au rapport d'Adelung, un recueil de *Sermons*.

L'HORMEAUX (Samuel), des-

(1) Il n'y a aucun doute relativement au célèbre mathématicien Guillaume-François-Antoine de L'Hôpital, marquis de Sainte-Mesme. Il descendait de René de Sainte-Mesme, mais il était catholique, et par conséquent ne nous appartient pas.

cendant de Français réfugiés dans le Brandebourg (1), étudia la théologie à Francfort-sur-l'Oder, et y soutint, sous la présidence de *Causse*, une thèse *De neglecti a nonnullis Protestantium studii theologici causis effectibusque*, 1755, in-4°. Il mourut en 1763, après avoir exercé pendant quelques années son ministère à Berlin, d'après une note qui nous a été fournie par le savant et laborieux M. Arrhéu, pasteur à Christiansstad en Suède.

L'HOSPITAL (Michel de), né dans les environs d'Aigue-Perse, dans la basse Auvergne, vers 1505 (2), et mort le 13 mars 1573, dans sa terre de Vignay, près d'Etampes (3).

Michel de L'Hospital n'a jamais fait acte de protestantisme, quoique, au dire de personnes très-dignes de foi, qui l'ont connu personnellement, telles que *Th. de Bèze*, *Hubert Languet*, Brantôme, ce fût avec raison qu'on suspectait sa catholicité. Dieu nous garde, disait-on par ironie, de la messe du chancelier! La messe du chancelier n'était pas, en effet, celle qui agréait à Rome. Le cardinal légat, Hippolite d'Este, avait reçu mission de demander la tête de L'Hospital, ou, au pis aller, son emprisonnement: c'est ce qu'on voit par sa correspondance. La lettre (30 juill. 1561) que le chancelier écrivit au pape Pie IV, pour se justifier du soupçon d'hérésie, n'avait fait sans doute qu'aggraver sa position. Au lieu de se mettre dévotement aux pieds de Sa Sainteté, il lui parle avec toute la liberté d'un huguenot, et sans proférer un seul mot qui trahisse le repentir et la soumission. « Je le déclare hautement, lui disait-il, mes accusateurs sont tous ceux qui repoussent le culte du vrai Dieu, la piété sincère, qui violent les saints devoirs du sacerdoce, qui ne s'occupent que de leur intérêt personnel, qui ne cherchent qu'argent et profit : entre eux et moi, c'est une guerre éternelle. » Il succomba dans cette guerre, mais il ne fut pas vaincu ; les Anciens plaçaient parmi leurs héros ceux qui avaient succombé comme lui.

Bien plus, si l'on considère que, tandis qu'il allait à la messe, toute sa famille allait ouvertement au prêche, et que sa femme, dont le père n'était rien moins que favorable aux Huguenots, avait dû embrasser les doctrines évangéliques depuis son mariage, il sera difficile de ne pas admettre que L'Hospital ait été protestant au fond du cœur. Et qu'on ne croie pas qu'il ait vu avec indifférence les choses de la religion. Bien loin de là, il s'en exagérait la portée. « C'est folie d'espérer paix, repos et amytié entre les personnes qui sont

(1) Nous avons trouvé dans la liasse des Archives cotée Tт. 270, la sentence des commissaires qui interdit, en 1669, l'exercice du culte réformé à Long, diocèse de Chartres, terre appartenant à *Charles Lormeau*, sieur de La Sablonnière. Ce gentilhomme était-il un ancêtre de Samuel ?

(2) L'Hospital lui-même n'était pas certain de la date de sa naissance. Voir ce qu'il en dit dans son testament.

(3) Tous les biographes et les panégyristes de L'Hospital s'accordent sur ce point ; mais il est probable, selon nous, que L'Hospital mourut dans la terre de son gendre, à Belesbat, où il s'était réfugié après la Saint-Barthélemy, et d'où, sentant sa mort prochaine, il écrivait, le 22 janv. 1573, à Catherine de Médicis, pour la prier de reporter sur sa femme et ses enfants « le bien qu'elle voudrait lui faire. » Son intention avait été d'abord de se retirer à Montargis auprès de *Renée de France*; c'est ce que prouve une lettre de Charles IX, du 2 sept. 1572, que nous allons rapporter :« Monsieur le chancelier, je désire vostre bien et conservation aultant que vous mesme, et ay pouvoir et très-bonne volonté de vous maintenir avec tout ce qui vous appartient, estant tel que vous estes, et vous aymant comme je faics. Toutes fois puisqu'avez délibéré d'aller à Montargis, je désire que ce soit avec vostre contantement. Je escris à ma tante, madame la duchesse de Ferrare, de vous recevoir et accommoder ainsi que méritez. J'auray à plaisir que soyez en bonne santé, et me faictes entendre ce dont aurez besoin. Au demeurant, quant à l'abbaye de Val, que je vous avoys donnée, je suis et seray tousjours en la mesme volunté que j'estoys de la vous donner et conserver de très-bon cœur. Priant Dieu qu'il, etc.» Au sujet de cette dernière demande qui paraîtra étrange de la part de L'Hospital, dans de pareilles circonstances, nous ferons observer que le caractère du chancelier est trop respectable pour qu'on puisse admettre qu'il ait été mû par un sordide motif d'intérêt; nous croirions plutôt qu'il agissait ainsi par politique pour sonder les dispositions du monarque.

de diverses religions, disait-il dans sa harangue aux Etats d'Orléans. N'y a opinion qui tant perfonde dedans le cœur des hommes que l'opinion de religion, ny tant les sépare les uns des aultres. » Or, nous savons que, dans son intérieur, il y eut toujours *paix, repos et amitié* parfaite.

Certains écrivains, tels que le jésuite Maimbourg, frappés de cette apparente contradiction, ont prétendu que L'Hospital n'avait pas de religion. « Je souscris volontiers, dit le jésuite, à toutes les grandes loüanges que luy ont données pour toutes ces perfections [dont il vient de faire l'énumération] le sieur de Brantosme, le président de Thou et Scévole de Sainte-Marthe dans les beaux éloges qu'ils en ont faits. Mais après tout, ni l'on ne peut, ni l'on ne doit dissimuler ce qui a bien terni l'éclat de tant de belles qualitez, c'est qu'il favorisoit tout ouvertement le calvinisme en toutes rencontres et qu'il estoit en cela de très-bonne intelligence avec l'admiral son grand confident. Aussi l'on disoit tout communément qu'il estoit huguenot dans l'ame, quoy-qu'il fist semblant d'estre catholique à cause de sa dignité... Cela même fit croire à quelques-uns qu'avec sa mine austère, son visage de S. Jérôme, comme on l'appelloit à la Cour, et sa morale extrêmement sévère, comme elle paroist dans ses écrits, il n'estoit, à proprement parler, ni huguenot, ni catholique et n'avoit nulle religion. » Mais dans ce cas, comment expliquer, remarquerons-nous avec Bayle, sa partialité pour les Huguenots? « On ne croit guères que les gens sans religion s'amusent à feindre qu'ils sont du Parti disgracié... Ils seroient bien fous, n'ayant point de religion, de choisir pour les dehors celle qui conduit à la potence, préférablement à celle qui a les biens et les honneurs de son côté. »

Nous serions donc porté à croire, avec Th. de Bèze (1), que si L'Hospital ne fit pas profession ouverte du protestantisme, c'est qu'il fut retenu par la crainte de se priver des moyens de servir les intérêts des Réformés ou plutôt la cause de la liberté de conscience. « Huic.... ad justum laudis cumulum id videtur defuisse, quòd partim ne sibi ad pios juvandos aditum præstrueret si veram religionem apertè profiteretur, partim vanâ quâdam expectatione delusus, eo luto ex quo erutos omnes optabat, penitus extricare sese quum diu neglexisset, postea volens id præstare non potuit. Sed ecquis illius memoriam non celebraret, qui, ut aliis consuleret, seipsum tamdiu penè neglexit. » Après une étude consciencieuse, nous étions arrivé à la même conclusion.

Sans doute, on répugne à admettre que L'Hospital, cet homme d'une vertu antique, ait pu dissimuler ses véritables opinions. Mais nous ferons remarquer d'abord qu'il y a loin entre dissimuler par ambition dans un intérêt personnel, et dissimuler par raison d'Etat dans l'intérêt général. L'un est une action immorale, tandis que l'autre est une action vertueuse, d'autant plus méritoire qu'elle coûte davantage à l'homme d'honneur. L'art du diplomate n'est-il pas le plus souvent l'art de la dissimulation? Il est certain pour nous que L'Hospital avait profondément médité le Prince de Machiavel, mais il l'avait vu du bon côté. Bien loin d'aller étourdiment se briser contre l'impossible, il gouverna avec beaucoup d'habileté dans une mer pleine d'écueils. S'il n'imita pas le dévouement de nos malheureux martyrs en se jetant au devant du feu, nous ne pensons pas qu'on doive l'en blâmer. Il y a des mensonges honnêtes, qui ne sont plus des mensonges. Que d'exemples l'Histoire n'offre-t-elle pas qui pourraient justifier sa conduite? Les quelques hommes de bien qui restèrent aux affaires pendant les orages de notre première République, nous ont épargné de plus grands malheurs.

(1) *Icones virorum illustr. doctrinâ simul et pietate*, fol. v., où L'Hospital est représenté avec un flambeau derrière le dos.

Du reste, à bien voir les choses, L'Hospital ne saurait être accusé de duplicité. Il est tel qu'il se montre à nous. Dans ses harangues, dans ses écrits, dans ses lettres, dans son testament, on ne trouve pas un mot qu'un huguenot, homme politique, n'eût avoué. On est même étonné qu'avec sa franchise il ait pu si longtemps se maintenir. Protestant, il n'aurait pas parlé, il n'aurait pas agi autrement; catholique, il aurait pu vouloir les mêmes choses, mais il se fût exprimé dans des termes qui n'eussent pas soulevé les défiances de son parti, et surtout, il n'eût pas toléré le schisme dans sa famille. Toute sa dissimulation consiste donc à avoir assisté à la messe. En le faisant, mentait-il à sa conscience? nous ne le pensons pas; il y assistait dans les mêmes dispositions d'esprit que des milliers de Catholiques assistent aujourd'hui aux cérémonies du culte, en réservant à part soi leur liberté d'interprétation. Tous ceux qui agissent ainsi, tous ceux qui acceptent l'esprit sans accepter la lettre, tous ceux-là, si nombreux de nos jours, sont-ils donc des hypocrites? sont-ce des hommes doubles, parce qu'ils ne se jettent pas dans les bras de l'Eglise réformée? Non, ils sont sincères, ce sont autant de protestants sans le savoir; laissez-les se multiplier, avec le progrès des lumières, et vous verrez l'édifice indestructible contre lequel vous avez usé vos forces, s'évanouir comme une fumée (1).

Quoi qu'il en soit, dirons-nous avec Brantôme, protestant ou catholique, Michel de L'Hospital a droit aux respects de tous, « c'estoit un très grand personnage en tout et un très homme de bien et d'honneur; » il était plus qu'aucun autre imbu des vrais principes du christianisme. Tous les amis de la liberté religieuse lui doivent de la reconnaissance, et l'on ne trouvera pas mauvais que nous acquittions notre dette.

L'Hospital fit de bonne heure son apprentissage à l'école du malheur. Son père, Jean de L'Hospital (1), avait suivi en Italie le connétable de Bourbon, dont il était le médecin et le conseiller, laissant en France sa famille exposée aux rigueurs du gouvernement. Dévouement chevaleresque sans doute, mais peu honorable! Son fils aîné, Michel, alors âgé de 18 ans, se trouvait à Toulouse pour ses études. Il fut arrêté et jeté en prison. On ne le relâcha que « par mandement exprès du roy, ne l'ayant trouvé en rien coupable. » Dès qu'il fut rendu à la liberté, il délibéra d'aller rejoindre son père à Milan. Il se mit en route et réussit, à la faveur d'un déguisement, à traverser les lignes de l'armée française qui assiégeait cette place. Après quelques jours donnés à l'effusion de sa joie, le père « craignant que son fils ne fist, par une trop longue discontinuation, bresche merveilleuse à ses estudes, donna charge à quelques voituriers de l'emmener, avec lesquels il sortit de Milan, desguisé en habit de muletier, et non sans grand danger de sa vie passa la rivière d'Abdua [l'Adda], et après alla à Padoue, où, de toute ancienneté, les estudes de droict fleurissoyent (2). » Il passa six années dans cette université; puis son père l'appela à Bologne, et enfin à Rome, où il se trouvait à la suite de Charles-Quint, après la mort du connétable. On le pourvut d'une place d'auditeur de Rote.

(1) « Ainsi que plusieurs hommes supérieurs de cette époque, dit M. Villemain, L'Hôpital se séparait des abus de la cour de Rome sans adopter le protestantisme. Il était, par conscience et par supériorité, ce qu'Erasme avait été par circonspection et par finesse d'esprit. Il puisait dans sa religion même cette tolérance qu'Erasme avait trouvée dans sa moqueuse indifférence pour toutes les sectes. »

(1) Beaucaire a prétendu, et Maimbourg, Varillas, ont répété d'après lui, qu'il était fils d'un juif d'Avignon; mais il paraît que c'est une erreur que les ennemis de L'Hospital ont eu soin de propager comme si c'eût été une calomnie.

(2) Nous empruntons ces détails et les suivants au Testament de L'Hospital dans la trad. qu'en a donnée Brantôme.

Après quelque tems d'exercice, il se défit de cette charge, confiant dans la promesse que lui donna le cardinal de Grammont « de l'avancer à plus grands estats au pays. » Il retourna donc en France (1534); mais ce cardinal étant mort bientôt après, il se trouva qu'il avait quitté la proie pour l'ombre. Sans fortune et sans protecteur, il ne lui restait qu'à suivre la route battue et percer, s'il se pouvait, par son propre mérite. « Il se mit à suyvre le palais, où ayant demeuré trois ans, il prit à femme *Marie Morin*, fille du lieutenant criminel Morin, qui eut pour douaire un estat de conseiller [il fut reçu en juill. 1537], le quel ayant exercé neuf ans environ, il fut envoyé [par la protection du chancelier Olivier] pour ambassadeur à Boulogne pour le roi Henri, au quel lieu le concile universel de tous les évêques avoit été convoqué et publié pour réformer la religion (1547). «Après avoir perdu seize mois entiers à attendre que les Pères du concile se fussent mis d'accord, il demanda et obtint son rappel. Il espérait que ses services seraient récompensés, mais il n'en fut rien. A son retour, « de grandes picques et altercations» agitaient la Cour, et au milieu du bruit, on l'oublia facilement. « Cependant Marguerite, sœur du roy Henry et princesse très-vertueuse [ayant été apanagée du duché de Berry] le receut, n'estant pas seulement contente de l'avoir saulvé du dangier [on ne nous apprend pas lequel], mais lui donna ung estat de soubveraine authorité en sa maison, — elle le nomma chancelier (1), — et de grands moyens envers le prince. Par sa bonté et faveur, bientost après il fut ordonné chef et surintendant des finances du roy en sa chambre des comptes (1554), et finalement esleu du privé Conseil après la mort du roy Henri. »

L'Hospital exerça pendant cinq années sa charge de surintendant et après ces cinq années de gestion intègre, il se trouvait aussi pauvre qu'avant, tellement, dit M. Bernardi, qu'on le voit « réduit à demander des aliments pour lui (ce sont ses termes) et une dot pour sa fille unique... Cette dote si longtems attendue et sollicitée vint enfin : il paraît que ce fut une charge de maître des requêtes dont on pourvut (1560) *Robert Hurault*, seigneur de Belesbat, conseiller au Grand-Conseil, qui devint son gendre. » D'après M. Villemain (Vie de L'Hôpital), qui nous semble mieux informé, L'Hospital n'eut d'autre dot à donner à sa fille que sa charge de conseiller au parlement, d'une valeur de 8 mille livres, qu'il transmit à son gendre par un acte de vente simulé [1554].

Choisi pour accompagner Marguerite de Valois, sa maîtresse, dans les états de son mari, Philibert de Savoie, il demeura auprès d'elle à Nice. On voit par ses poésies de quelle confiance il jouissait auprès de cette princesse, à qui il reconnaît devoir « tous ses biens et estats. » Le chancelier Olivier étant mort, on songea à L'Hospital (1) pour le remplacer (ses lettres de provision sont datées du dernier juin 1560; enreg. au parlem. le 2 juillet). Son petit poème sur le Sacre de François II contribua sans doute pour beaucoup à son élévation. Il eut un grand succès. C'est tout un traité de l'art de gouverner. Le petit roi dut, dit-on, l'apprendre par cœur. Joachim Du Bellay le traduisit en vers français; il a été plusieurs fois traduit depuis, et, entre autres, par Claude Joly et par Perrault. « Cet ouvrage n'est pas remarquable par le talent, dit avec raison M. Villemain, la diction en est souvent diffuse et négligée, mais on y sent cette chaleur, cet enthousiasme d'un cœur droit qui s'anime par la pensée du devoir et du bien public. » Le même reproche et le même éloge conviennent également à toutes les poésies de L'Hospital. L'honnête homme

(1) Ce fut pendant qu'il exerçait cette charge qu'il appela *Cujas* à Bourges.

(1) Son gendre lui succéda dans sa charge de chancelier de Marguerite de France.

s'y montre plus que le poète, quoiqu'il y ait telle de ses poésies, et entre autres sa satire *De lite*, qui a pu tromper un aussi bon juge que *Henri Estienne*; il crut y reconnaître la touche des Anciens.

Le cardinal de Lorraine ne s'opposa pas au choix de la reine-mère. L'Hospital étant un de ses clients (il lui devait son retour en France), il pensait que la reconnaissance en ferait un instrument docile entre ses mains. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était trompé. La reconnaissance est une vertu, elle n'a rien de commun avec le crime. Le chancelier arriva à son poste « incontinent après le tumulte d'Amboise. » D'Aubigné prétend qu'il avait lui-même trempé dans cette malheureuse conjuration (*Voy.* I, p. 162) et rien ne s'oppose à l'admettre. Si l'Etat est en danger, n'est-ce pas le devoir de tout bon citoyen de lui venir en aide? Les ambitieux auraient trop beau jeu, si l'imbécillité du monarque justifiait leurs entreprises et paralysait les forces de la nation. L'Hospital entra en charge dans les circonstances les plus difficiles pour un homme animé, comme lui, de bons sentiments. « J'eus affaire, dit-il, à des personnaiges non moins audacieux que puissans, voire qui aimoient mieulx ordonner les choses par violence que par conseil et raisons. » N'étant pas assez fort, malgré l'appui de la reine-mère, pour emporter la victoire de haute lutte, il dut louvoyer et il le fit avec beaucoup d'habileté. C'est ce que fait observer l'excellent historien *Regnier de La Planche*. Nous rapporterons le passage en entier. « Quant au chancelier de L'Hospital, dit-il, peu de gens se resjouissoyent au commencement de le voir eslevé en ceste dignité, ayant esté familier du cardinal; en sorte que l'on tenoit qu'il n'oseroit luy contredire en rien, ayant eu tant de faveurs et advancemens de ceste part. Mais tout ainsi qu'il cognoissoit le naturel de ceux de Guise, pour les avoir de longue main pratiqués, aussi eust-il ceste prudence de prévenir leurs aguets dextrement, sinon comme il devoit, à tout le moins comme il pouvoit, selon la malice du temps, rabattant de leurs plus furieux coups avec une industrie singulière. Car s'estant proposé, si tost qu'il eust esté estably en sa charge, de cheminer droict en homme politique, et de ne favoriser ny aux uns ny aux autres, ains de servir au roy et à sa patrie, il luy falloit user de merveilleux stratagèmes pour contenir les Lorrains en leurs bornes, ce qu'il vouloit toutesfois exécuter en telle sorte qu'ils ne se peussent appercevoir qu'il les voulust en rien contredire ny leur desplaire, sçachant bien que s'ils appréhendoyent une fois ceste opinion de luy, il ne pourroit rien faire qui vallust. Voilà comme avec grande dissimulation, beaucoup de choses passoyent par ses mains, que l'on jugeoit très périlleuses. Ce néantmoins il en donnoit entre deux vertes une meure, donnant espérance à ceux qui aimoyent le public que tout tourneroit finalement en bien, pourveu qu'on le laissast faire. Peu de gens entendoyent son intention; mais le temps fit cognoistre qu'il avoit embrassé le service de son roy et le salut du peuple autrement qu'on avoit cuidé. Et à vray dire, on ne sçauroit assez suffisamment descrire la prudence dont il usoit. Car pour certain, encores que s'il eust prins un court chemin pour s'opposer virilement au mal, il seroit plus à louer, et Dieu, peut-estre, eust bény sa constance, si est-ce qu'autant qu'on en peut juger, luy seul, par ses modérés déportemens, a esté l'instrument duquel Dieu s'est servy pour retenir plusieurs flots impétueux, où fussent submergés tous les François. Et néantmoins les apparences extérieures paroissoyent au contraire. Bref, quand on luy remonstroit quelque playe prochaine, il avoit tousjours ce mot à la bouche : « Patience, patience, tout ira bien. »

« Pour le faire court, continue l'his-

torien, quand il fut question d'expédier l'édict de l'inquisition d'Espagne, sçachant que ceux du Conseil privé et des parlemens l'avoyent accordée, ce néantmoins il modéra le tout par un édict exprès, et en redict si vives raisons, que ceux de Guyse mesmes, qui l'avoyent pourchassée, furent de son advis, et le feirent trouver bon à l'Espagnol, qui désiroit bien la France estre rangée et compassée à sa mode. » Ces réflexions de La Planche ont entraîné tous les biographes de L'Hospital dans une erreur. Selon eux, l'édit de Romorantin (mai 1560) qui accordait aux évêques seuls la connaissance du crime d'hérésie, et mettait ainsi les Protestants à la merci de leurs ennemis, aurait été une contre-mine que L'Hospital opposa aux intrigues et aux menées du parti ultramontain. Mais la date de sa nomination (30 juin) s'oppose à ce qu'on lui attribue cet édit donné un mois auparavant. La seule part qu'il y eut, ce fut la contrainte qu'il dut exercer envers le parlement de Paris pour l'obliger à l'enregistrer (1). C'est aussi ce que donne à entendre Mézeray lorsqu'il dit que le nouveau chancelier donna les mains à cet édit, qu'avait fait rendre le cardinal de Lorraine, lui attribuant les mêmes motifs que Regnier de La Planche, c'est-à-dire la « crainte d'un plus grand mal. » Mais ceux qui n'étaient pas dans le secret de ses intentions, durent croire qu'à l'exemple de son prédécesseur, le vertueux L'Hospital s'était aussi *damné*.

Comme on pouvait s'y attendre, cet édit, loin d'apaiser les troubles, ne fit que les raviver. On dut alors songer à de nouveaux expédients. Sur la proposition que le chancelier en fit au Conseil, on convoqua une assemblée de Notables. Cette assemblée s'ouvrit à Fontainebleau, le 21 août 1560. On en connaît les résultats. *Montluc*, *Marillac* et *Coligny* défendirent tous trois, avec un admirable courage, les intérêts des Protestants; mais l'archevêque de Vienne « emporta l'honneur. » Les Guise subirent un premier échec : ils durent accorder la convocation des Etats-Généraux dans le plus bref délai, et, en attendant « la réformation de l'Eglise par un bon concile général, si tant estoit qu'il se peust obtenir, sinon par un national, » la suppression de toute procédure contre les hérétiques.

L'Hospital se sentit plus fort après cette demi-victoire. Il put croire que la bonne cause finirait par triompher, d'autant plus que la reine-mère portait de plus en plus impatiemment le joug des Guise. « Considérons, disait-il dans sa Harangue aux Etats d'Orléans, que la dissolution de notre Eglise a esté cause de la naissance des hérésies, et la réformation pourra estre cause de les esteindre. Nous avons ci-devant fait comme les mauvais capitaines qui vont assaillir le fort de leurs ennemis avec toutes leurs forces, laissant despourvus et desnuez leurs logis. Il nous faut doresnavant garnir de vertus et de bonnes mœurs, et puis les assaillir avec les armes de charité, prières, persuasions, paroles de Dieu, qui sont propres à tel combat. La bonne vie, comme dit le proverbe, persuade plus que l'oraison : le cousteau vaut peu contre l'esprit, si ce n'est à perdre l'âme ensemble avec le corps. » — « Tu dis que ta religion est meilleure, je défends la mienne : lequel est plus raisonnable que je suive ton opinion, ou toy la mienne ? ou qui en jugera, si ce n'est ung sainct concile? » Ces sages idées gagnèrent peu à peu du terrain. L'édit de Juillet (1561)(1) fut un premier pas, quoique faible, dans la voie de la tolé-

(1) Regnier de La Planche dit à tort, que ceux du parlement « maniés à la dévotion de ceux de Guyse, ne se feirent tirer l'aureille à le publier. »

(1) Pasquier dans ses Lettres raconte ainsi l'origine de cet Edit : « Les Huguenots ont présenté requeste au roy, afin qu'il leur fust permis de faire une Eglise séparée de la nostre. Le roy a renvoyé ceste requeste au parlement pour avec les seigneurs de son Conseil y adviser. Là il a esté opiné fort librement d'une part et d'autre. Les uns pour le party

rance. Bientôt après, les Etats de Pontoise réclamèrent une entière liberté de religion. Dans sa harangue au colloque de Poissy, L'Hospital dissimula à peine ses préférences. «La conscience, disait-il, est de telle nature qu'elle ne peult estre forcée, mais doibt estre enseignée, et n'estre point domptée ny violée, mais persuadée par vrayes et suffisantes raisons; et mesme la foy si elle est contraincte, elle n'est plus la foy.» Et il proclamait ce principe des Protestants que pour s'éclairer sur les choses de la religion « il n'étoit besoin de plusieurs livres, ains de bien entendre la Parole de Dieu, et se conformer à icelle le plus que l'on pourroit. » Copie de son discours fut adressée au Saint-Siége, qui menaça l'auteur d'excommunication. Enfin, l'édit de Janvier (1562), le plus libéral des édits que les Protestants obtinrent (*Voy.* Pièces justif., N° XVII) jusqu'à l'édit de Nantes, fut en grande partie son œuvre. « Les obstacles qu'il lui fallut vaincre, dit Bayle, ne cessèrent pas après qu'il l'eut scellé : il s'en présenta de nouveaux sur la vérification, et il fut bien nécessaire qu'il déploiât la force de son génie et la fermeté de son âme, afin de venir à bout des scrupules, et de la mauvaise humeur du parlement de Paris. »

Nous ne devons pas non plus passer sous silence la conduite honorable que tint L'Hospital lors du procès de Condé. Il présidait la commission. Lorsque, malgré ses efforts, un arrêt de mort eut été rendu (26 nov. 1560), il refusa d'y apposer sa signature : « Je sais mourir, dit-il, mais non me déshonorer! »

Catholic, les autres pour ceux de la Religion. Le Catholic a emporté le dessus de trois voix, estant sa résolution qu'il falloit ou suivre l'Eglise romaine comme nos ancestres, ou vulder le royaume avec permission de vendre ses biens. Quand c'est venu à la rellection des voix, le murmure n'a pas esté petit : parce que les autres soutenoyent qu'en matière de telle importance, n'estoit pas la raison qu'à l'apétit de trois voix toute la France entrast en combustion... Depuis, pour contenter les uns et les autres par forme de neutralité, l'on a fait publier un Edict au mois de juillet dernier. »

Deux de ses collègues, le président Guillard Du Mortier et Louis Du Breil, comte de Sancerre, imitèrent son exemple. Cette opposition courageuse fit, dit-on, surseoir à l'exécution.

La mort inopinée de François II avait porté un coup funeste à l'omnipotence des Guise. Le règne nouveau s'inaugurait sous de bons auspices. La reine-mère se rapprochait manifestement des Protestants. Sous la date du 1er fév. 1562, *Hubert Languet* écrivait : Rex et fratres videntur brevi transituri ad nostras partes. L'Hospital dut croire qu'il touchait au but désiré (1). Malheureusement le gouvernement était trop faible et les haines trop violentes pour que la paix entre les partis fût durable. L'inexécution de l'édit de Janvier et les massacres qui ensanglantèrent plusieurs provinces mirent enfin les armes aux mains des Protestants : l'ère des guerres civiles commença. L'Hospital ne déserta pas son poste, il remplit dans le Conseil le rôle de modérateur. On connaît sa belle réponse au connétable de Montmorency qui lui objectait que ce n'était pas aux gens de robe longue à opiner sur la guerre : S'ils ne savent manier les armes, lui dit-il, ils savent au moins quand on les doit prendre. « Son pacifique courage, remarque M. Droz dans une notice sur L'Hospital, le fit éloigner du Conseil, et bientôt toutes les voix impartiales répétèrent ces mots du manifeste de Condé : « Comment voudraient-ils le bien? ils ont exclu L'Hospital de leur Conseil! » Il se retira dans sa maison de Vignay (2), près d'Etampes.

(1) Prosper de Sainte-Croix nous apprend dans une lettre du 15 mars 1562, qu'il avait des conférences fréquentes avec *Condé*, *Odet de Châtillon*, l'évêque *Montluc*, et d'autres personnages *de la même farine*; il répète la même chose dans une lettre du 25, en ajoutant au nombre de ces pacifiques conspirateurs *Jeanne d'Albret*, Madame de *Crussol* et Madame de *Roye*.

(2) Il avait acheté cette petite propriété au prix de deux mille livres, depuis son élévation à la charge de chancelier. Plusieurs biographes disent à tort qu'il l'avait reçue en don de la Couronne; M. Dufey avait en main

L'édit d'Amboise (mars 1563) fut une trêve. Catherine de Médicis en profita pour rappeler L'Hospital. Ce fut par son conseil qu'elle fit déclarer Charles IX majeur (17 août 1563) : elle espérait gouverner seule à la faveur de cette fiction. Un des premiers actes du jeune souverain fut une énergique protestation contre le monitoire que Pie IV avait lancé contre la reine de Navarre (*Voy.* I, p. 42). On y reconnaît l'inspiration de L'Hospital. En même tems, le chancelier conseilla au jeune monarque de visiter ses Etats. Le voyage de Bayonne fut résolu. L'Hospital fut en quelque sorte l'introducteur du jeune roi auprès de ses sujets; il rechercha toutes les occasions de l'instruire de ses devoirs, il lui fit toucher au doigt toutes les plaies de la France. Qui eût prévu que ce voyage, si plein d'utiles enseignements pour la royauté, aboutirait à la plus épouvantable catastrophe? Il suffit d'un sanguinaire conseil pour faire reparaître la nature sauvage de la mère et du fils. Ce voyage dura près de deux années. Il fut immédiatement suivi de l'assemblée de Moulins, où aurait dû éclater, dit-on, la Saint-Barthélemy conseillée par le duc d'Albe. Cette assemblée est célèbre par l'édit de Moulins. Ecoutons ce qu'en dit Pasquier. «Nous avons veu de nostre temps un jeune roy Charles IX en ceste France, auquel et l'infirmité de son bas aage du commencement, et par succession de temps, la violence extraordinaire de son naturel, ne donnoit aucun loisir de faire des loix; toutesfois jamais roy qui le devança ne fit tant de beaux édicts que luy : tesmoin celuy de l'an 1560 aux Estats tenus dedans la ville d'Orléans; l'autre qu'il fit à Roussillon l'an 1563, et le dernier à Moulins l'an 1566. Contenants ces trois édicts une infinité d'articles en matière de police, et beaux réglements qui passent d'un long entrejet nos anciennes ordonnances. A qui sommes-nous redevables de ce bien ? Non à autre qu'à Messire Michel de L'Hospital son grand et sage chancelier, qui sous l'authorité du jeune roy son maistre fut le principal entremeteur du premier, instigateur, promoteur et autheur des deux autres.» Au jugement du chancelier d'Aguesseau, ces ordonnances de L'Hospital ont été la source de toutes les améliorations introduites depuis dans notre législation. Elles ont régi la France, dit M. Dufey, jusqu'à la promulgation des ordonnances qui ont illustré le règne de Louis XIV, et dans lesquelles on en retrouve toujours l'esprit et souvent la lettre. Toutefois, dans ses ordonnances somptuaires, L'Hospital paya un large tribut à son siècle. «Si le docteur Swift, dit Condorcet dans son Eloge du chancelier, après avoir rapporté quelques-unes des *humiliations* auxquelles nos pauvres ancêtres étaient assujettis, si le docteur Swift eût voulu tourner en ridicule l'esprit réglementaire, il n'eût pas imaginé des lois plus étranges.»

On ne saurait assez louer L'Hospital des efforts qu'il fit pour réformer la justice. Il y travailla sans relâche pendant toute la durée de son ministère. Mais le mal avait pénétré trop avant, il y usa ses forces. Nous ne pouvons nous empêcher de détacher quelques pensées de ses belles harangues. «Messieurs, disait-il au parlement de Rouen, prenez garde quand vous viendrez en jugement de n'y apporter point d'inimitié, ni de faveur, ni de préjudice : je voy beaucoup de juges qui s'ingèrent et veulent estre du jugement des causes de ceux à qui ils sont amis ou ennemis. Je voy, chacun jour, des hommes passionnés, ennemis ou amis des personnes, des sectes et factions, et jugeant pour ou contre, sans considérer l'équité de la cause. Vous estes juges du pré ou du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion. Vous pensez bien faire d'adjuger la cause à celui que vous estimez plus homme de bien ou meilleur chres-

l'acte de vente. Lors de l'acquisition, ce n'était guère qu'un terrain inculte; L'Hospital y fit construire un petit manoir, en 1562.

tien ; comme s'il estoit question entre les parties lequel d'entre eux est meilleur poëte, orateur, peintre, artisan, et enfin de l'art, doctrine, force, vaillance, ou autre quelconque suffisance, non de la chose qui est amenée en jugement. Si ne vous sentez assez forts et justes pour commander vos passions et aimer vos ennemis, selon que Dieu commande, abstenez-vous de l'office de juge.» «Jamais, dit M. Gérusez, l'invasion de la politique dans le sanctuaire de la loi n'a été flétrie avec plus de vigueur et de simplicité.» Ces principes de haute moralité reviennent souvent dans les discours de L'Hospital. Autrefois, disait-il, les sujets recherchaient la justice, mais aujourd'hui ils la fuient, tant elle est vilipendée. Il faut que la loi soit sur les juges, et non pas les juges sur la loi. Le souverain lui-même vous commanderait de la violer, que votre devoir serait de lui désobéir. Le juge homme de bien fait son office envers Dieu et les hommes, et ne craint personne.

Une des principales causes de la corruption de la justice, c'était sans contredit la vénalité des offices. L'Hospital fit tous ses efforts pour extirper le mal, en faisant revivre l'ancienne coutume de l'élection. Il rencontra de nombreux adversaires, quelques-uns de bonne foi, mais la plupart intéressés à la conservation des abus. «Ils objectent, dit-il dans une de ses Remontrances au parlement de Paris, que ez élections n'y a que pratiques et menées comme en celles des prélatures, et qu'il fault révoquer telles ordonnances, et laisser lesdicts offices en la plaine disposition du roy. Je leur responds que tant qu'il y aura hommes, il y aura pratiques, et que la voie d'élection, ores qu'il y ait quelques abus, est meilleure que si Sa Majesté donnoit les offices à la réquisition de ceulx qui sont prez de luy, qui les vouldroient,ou y mettroient par faveur gens indignes. Et ce faisant le roy seroit trompé.» C'est à peine si de nos jours, sous un gouvernement constitutionnel, un ministre de la justice s'exprimerait avec cette liberté de paroles : nous en avons vu peu d'exemples. Mais ce que l'on a vu souvent, c'est ce que L'Hospital craignait d'un magistrat constitué par le prince : «La volonté sera bonne, disait-il, et la peur qu'il aura d'offenser le roy ou les grands gastera tout; il judgera pour le plus fort, et advisera ung expédient pour le contenter, qui ne sera justice.» Nul plus que L'Hospital n'était ennemi de la brigue et de l'intrigue. Il ne consultait jamais que le bon droit. C'est dans cet esprit d'équité qu'il fit rendre une ordonnance (8 mars 1566) portant qu'à l'avenir les chaires qui viendraient à vaquer dans l'université de Paris seraient données au concours.

Ce serait ici le lieu de parler de son excellent *Traité de la Réformation de la Justice*; mais nous ne pourrons en dire que quelques mots. C'est le plus important des écrits de L'Hospital; malheureusement, il est resté inachevé. La Bibl. nat. et la Bibl. de l'Arsenal en possèdent des copies. M. Dufey l'a publié dans son recueil des Œuvres du chancelier, il remplit les deux derniers volumes. L'Hospital prend le mot de justice dans sa plus large acception. «Il l'a considérée, dit M. Dufey, comme la base de tout gouvernement bien organisé, comme le principal élément de bonheur, de sûreté et de puissance des Etats. C'est un véritable traité de haute économie politique... Il renferme les plus utiles leçons pour les monarques et pour les peuples qu'ils sont appelés à gouverner. C'est partout l'expression simple, franche et sublime du philosophe ami de sa patrie et de l'humanité, du véritable magistrat citoyen.» C'est peut-être à ce traité que se rapporte cette recommandation consignée dans le testament du chancelier : «Mon gendre prendra garde.... que mes livres de droict civil que j'ay rédigés par méthode, estant jeune, ne soient déchirés et bruslez; mais que l'un de mes pe-

tits-fils des plus capables les parachève. »

Cependant bien loin de se raffermir, l'Etat inclinait de plus en plus vers sa ruine. Il était impossible que le vertueux L'Hospital demeurât longtems debout au milieu du conflit de toutes les mauvaises passions. Les Guise souffraient avec peine sa présence aux affaires. La reine-mère, qui avait fini par se jeter dans leurs bras, avait réussi à aliéner à L'Hospital l'esprit de son fils. On ne dissimulait plus, ni d'une part ni d'autre; déjà la guerre était déclarée. Il était à prévoir que sous le gouvernement de Médicis la vertu succomberait. Cependant avant de tomber, le chancelier obtint encore un beau succès, en faisant rejeter les décrets du concile de Trente quant à la discipline. « Quant à moy, dit-il dans son Testament, dicté la veille de sa mort à son petit-fils, veoyant que mon labeur n'estoit agréable au roy et à la royne, et que le roy estoit tellement pressé qu'il n'avoit plus de puissance, voire qu'il n'osoit dire ce qu'il pensoit, j'advisay qu'il me seroit trop plus expédient de céder volontairement à la nécessité de la respublicque et aux nouveaulx gouverneurs, que de desbattre avecque eulx, avecque lesquelz je ne pouvois plus demeurer.

« Je feis place aux armes, lesquelles estoient les plus fortes, et me retiray aux champs avecque ma femme, ma fille et mes petits enfans, priant le roy et la royne—puisqu'ils n'asquiesçaient à ses conseils — qu'à tout le moins, quand ils auroient saoullé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs subjects, qu'ils embrassassent la première occasion de paix... Ayant faict ceste remonstrance en vain, je partis de la Court et m'en allay avec une grandissime tristesse, de quoy le jeune roy m'avoit esté ravy, et ses frères, en tel aage et temps auquel ilz avoient plus affaire de nostre gouvernement et ayde; aux quelz si je n'ay peu assister ny ayder de conseil si long-temps que j'eusse bien vouleu, j'en appelle Dieu à tesmoing et tous les anges et les hommes, que ce n'a pas esté ma faulte, et que je n'ay jamais rien eu de si cher que le bien et le salut du roy et de ma patrie; et en ce me sentant grandement offensé, que ceulx qui m'avoient chassé prenoient une couverture de religion, et eulx-mêmes estoient sans piété et religion; mais je puis vous asseurer qu'il n'y avoit rien qui les émeust daddvantage que ce qu'ilz pensoient que tant que je serois en la charge, il ne leur seroit pas permis de rompre les édicts du roy, ny de piller ses finances, ny celles de ses subjects. » Il disait ailleurs, dans un de ses Mémoires : « Ce qui offence le plus, c'est que je soubtiens les affligez contre ceulx qui les veulent opprimer, les foibles contre les forts, les pauvres contre les riches. Je désire les loyx et ordonnances avoir lieu en tous estatz, en l'église, en la justice, en la noblesse, au peuple, Dieu estre servy et le roy obéy. »

« Quand ceste guerre dernière commença (1567), je monstray qu'elle me desplaisoit, préveoyant le mal qui en est adveneu. J'encoureus la malgrace de ceulx qui la vouloient. Les parlemens, s'estant jetez de ceste part, m'ont vouleu mal de mort, et beaucoup de genz d'église, qui pensoient que c'estoit favoriser les Huguenots que de chercher la paix. »

Il se retira au commencement de 1568. On lui fit redemander les sceaux par Pierre Brulard, secrétaire des commandements de la reine, pour les remettre à l'évêque Morvilliers.

L'Hospital obtint ses lettres de décharge le 6 févr. 1568; elles furent enregistrées au parlement le 11 mai; elles portaient réserve de ses titres, honneurs et émoluments, sa vie durant. Birague, qui succéda bientôt après à Morvilliers, ne prit le titre de chancelier qu'après la démission du titulaire, le 1er février 1573, démission exigée par Charles IX. On ne conserva plus à L'Hospital que son traitement (1).

(1) C'était la moindre des choses; il est très-probable qu'il n'en toucha rien depuis sa

L'Hospital ne crut pas, comme tant d'autres ministres tombés, que l'ingratitude du gouvernement le déliait de tous ses devoirs envers l'Etat; ne pouvant faire le bien, il osa au moins le conseiller. Le Mémoire qu'il adressa à Charles IX pour l'engager à changer de politique, est un grand acte de courage et de patriotisme. M. Dufey, qui lui a donné place dans son édit. des Œuvres du chancelier, a eu soin de le collationner sur le msc. qui se conserve à la Bibl. nat. (*Dépôt de Mesmes*, N° 8677). Les éditions antérieures étaient incomplètes et inexactes. Ce mémoire a pour titre : *Le but de la guerre et de la paix, ou Discours du chancelier L'Hospital pour exhorter Charles IX à donner la paix à ses subjects*. 1570.

Nous en rapporterons quelques passages. Après avoir cherché à justifier les Protestants de cette accusation banale, mais spécieuse, de tendances républicaines, le chancelier continue: « Quoi que ce soit, il est bien certain qu'ilz [les révoltés huguenots] ont doubté de leur seureté et y ont voulu pourvoir : à quoy ilz ont tourné toutes leurs pensées et leurs desseins. De dire qu'ilz n'en ayent eu des occasions bien grandes, ce seroit malicieusement, ou du tout ignoramment discourir, et je n'adresse mon propoz qu'à ceulx qui, ayant practiqué la Court, ont veu et entendeu comme toutes choses se sont passées, depuis ung peu, touchant ce faict, et qui, despouillez de passions, veulent judger selon la vérité. La craincte donc et l'espoir, qui sont deux cruels tyrans des ames, leur a miz les armes à la main, et la nécessité, la plus juste et inviolable de toutes les loyx, les y a entreteneuz et entretient encore aujourd'huy ; et puisqu'ilz sont hommes et non pas anges, trouve-t-on estrange que comme hommes, au cœur desquelz n'est poinct escripte seulement, mais divinement engravée ceste première loy de nature de deffendre sa vie et liberté contre l'oppression, se soyent vouleu munir et deffendre contre ceulx qui les vouloient ruyner et opprimer. » Avant que de condamner leurs entreprises, s'écrie-t-il, mettons la main sur nos consciences : « Nous debvrions pasmer de confusion que la guerre leur a esté moins pernicieuse que la paix, nostre inimytié que nostre amytié, nos armes que nos langues et les coups à eulx portez sous couleur de justice et authorité publicque. Je sçays bien que cecy sera trouvé aspre, et que je pourrois parler plus doulcement; mais la nécessité m'arrache maugré moy les paroles du cœur, et me faict préférer la rude vérité contre les maximes de la Court à la doulce flatterie... Le seul moyen qui nous reste aujourd'huy de rompre leurs intelligences, c'est de leur oster la nécessité d'y entendre, en interrompant premièrement les nostres, qui ne tendent qu'à nostre ruyne en les ruynant; les traicter comme amys, et subjectz justiciables, membres avec nous de la respublicque et partye du corps dont le roy est le chef. Car, examinant les choses de prez, on trouvera qu'ilz ont esté cy-devant traictez en rebelles, ce qui leur a faict chercher des moyens extraordinaires, et remuer toutes pierres pour se conserver, et je ne sçays s'il y a homme si sainct et parfaict au monde qui n'en fist autant, estant la deffense et conservation de soy une loy inviolable de nature, plus forte que toutes les aultres loyx. » A ceux qui objectaient que la royauté se tuerait, si elle pactisait avec les rebelles, L'Hospital répond : Que leur donne le roi? leur donne-t-il l'estat des terres? les allège-t-il d'aucung subside? leur quitte-t-il aucung debvoir ou charge? rien de tout cela. « Il leur donne une liberté de conscience,

retraite. Aussi le voyons-nous solliciter l'assistance de la reine-mère : « J'ai 65 ans passés, lui écrivait-il, une femme, une fille, un gendre et déja neuf petits-enfants. J'ai un train de vieux serviteurs que je ne puis, sans déloyauté, laisser mourir de faim... Avec cela, si V., M. empêchée par les besoins de l'Etat, ne croit pas pouvoir m'aider, j'endurerai avec patience. Cela n'est ni long ni difficile à mon âge. »

ou plustost il leur laisse leur conscience en liberté. Appelez-vous cela capituler? Est-ce capituler, quand ung subject promet, pour toute convention, qu'il recognoistra son prince et demeurera son subject? Si le roy leur ostoit la liberté qu'ilz luy demandent, ilz seroient ses esclaves, et non pas ses subjects; car la principaulté est sur les hommes libres; donc, en leur accordant ceste liberté, il se constitue vrayment leur prince et protecteur, et eulx se déclarent ses subjectz, obligez à maintenir son estat. Qui est-ce qui sera si impudent à ceste heure de dire que c'est capituler? Que si l'on veult borner la liberté des hommes à de si estroictes barres que la religion et l'ame ne soient point comprinses, c'est pervertir malignement le mot et la chose mesme, car la liberté seule n'est poinct liberté. La liberté brutale du corps et des actions humaines est vile et indigne de ceste excellente marque, qui est proprement deue à l'esprit et à la plus divine partie d'iceluy, et à la plus excellente de ses actions, à sçavoir, la piété. On me respliquera soudain que ce n'est pas liberté, mais une licence très pernicieuse. Le Conseil du roy, les Courts soubveraines de ce royaulme, les aultres Estats les plus puissans et saiges de la Chrestienté, en ont cogneu et judgé tout aultrement; car ilz ont arresté dès longtemps qu'il estoit très nécessaire de laisser en paix les esprits et consciences des hommes, comme ne pouvant estre ployez par le fer ny par la flamme, mais seulement par la raison qui domine les hommes, ce qui n'a point esté faict sans exemple, mesme du plus grand empereur qu'il y ait esté, il y a trois cents ans.» L'Hospital termine en disant au roi que s'il veut éprouver la clémence de Dieu, il use lui-même de clémence, « que le roy ne ferme point son cœur, et Dieu lui ouvrira le sien. » Sénèque aurait-il parlé plus librement à Néron? Ce mémoire qui fut rendu public, produisit la plus grande sensation. L'Hospital put croire un moment que ses conseils avaient été écoutés. Mais le réveil fut d'autant plus terrible, la réalité d'autant plus poignante. La Saint-Barthélemy brisa son âme. Lui-même courut les plus grands dangers. Il passa plusieurs jours entre la vie et la mort. Mais sa fermeté ne se démentit pas. Ses gens alarmés à la vue d'un gros de cavalerie qui se portait dans la direction de Vignay, accoururent pour lui demander s'il ne fallait pas fermer les portes. Non, non, leur répondit-il, si la petite n'est bastante, qu'on leur ouvre la grande! Heureusement, ce n'était qu'une fausse alerte. Il paraîtrait même—ce qu'on a peine à se persuader, — qu'au milieu de sa sanglante orgie Médicis se souvint du chancelier et lui envoya quelques troupes pour le protéger (1). Charles IX lui *pardonnait*. A cette insolence du bourreau, le vénérable vieillard répondit qu'il ne croyait avoir mérité ni la mort, ni le pardon. Sa fille se trouvait à Paris pendant les massacres. Elle fut sauvée par la duchesse de Guise, *Anne d'Este*, la noble fille de *Renée de France*, qui n'avait pas épousé les fureurs de la famille où elle était entrée (2). L'Hospital lui témoigna sa vive reconnaissance dans

(1) Ce fut sans doute pour échapper à cette « garde menaçante, » comme l'appelle fort bien M. Villemain, que L'Hospital se retira dans la terre de son gendre. Selon le même biographe, « sa conservation aurait été négociée par les prières de la duchesse de Savoie, son ancienne et noble bienfaitrice, » comme on le voit par une de ses Epîtres latines. Mais ces prières n'ont pu venir qu'après l'événement. Sous la date du 8 octobre, le cardinal Granvelle marquait à Morillon : « On nous escript que le Roy a fait dépecher le chancelier de L'Hospital et sa femme, qui seroit un grand bien. » Et Morillon lui répondait, sous la date du 8 novembre : « C'est un beau décombre de L'Hospital et sa femme.» Corresp. encore inéd. de Granvelle, citée par M. Michelet.

(2) L'Hospital lui dit dans une de ses épîtres :

Agnosco veræ te religionis alumnam.

C'est une preuve de plus à ajouter à celles que nous avons deja données, des tendances du chancelier. Pour un catholique sincère, la religion dans laquelle Anne d'Este avait été élevée n'aurait pas été la *vraie* religion, mais la religion prétendue réformée.

une épître latine qu'il lui adressa. En voici le début :

Anna, mihi natis hæc de tribus una superstes
Vivit adhuc, vivitque tuo servata recenti
Munere, dum tota cædes flagraret in urbe :
Præterea nec spes occurreret ulla salutis.
Hanc natam, patri quæ semper et omnibus [horis
Adsidet, infirmamque regit cum matre se- [nectam,
Adspicio nunquam, adspicio sine pectore [grato
Et memori laudisque tuæ, laudisque tuorum.
Tu plures animas servasti nuper in unà :
Illam ipsam, atque novem pueros, et utrum- [que parentem.
Unius in vitâ vitam debere fatemur
Omnes : credimus esse tuum quod vivimus [omnes.

Ces terribles émotions abrégèrent les jours du chancelier. « Se veoyant travaillé d'une maladie incurable de vieillesse, et oultre d'une infinité d'aultres maladies, depuis six mois (c'est-à-dire depuis ces affreuses journées), » il songea à mettre ordre à ses affaires. Il rappelle dans son testament la promesse que Catherine de Médicis lui avait faite d'avoir soin de lui et des siens. Mais pouvait-il encore y croire? « Qu'il nous suffise, dit-il, qu'elle nous soit propice, qu'elle ne souffre pas, non plus que le roy, qu'on nous fasse quelque tort et injustice, qu'ils nous permettent de vivre en toute droiture et équité: que si à ce bien ils adjoustent d'abondant, nous réputerons le tout pour un singulier bien et profict. » Dans cet acte de ses dernières volontés, L'Hospital ne dit absolument rien qui puisse faire soupçonner quelle était sa religion, si ce n'est peut-être la recommandation qu'il fait au sujet de ses funérailles, « que les Chrestiens n'ont pas en grande estime. » Il fut enterré dans l'église de Champmoteux, sa paroisse (1). Étienne Pasquier, un de ses plus fervents admirateurs, lui composa cette épitaphe :

Hic cineres Michaelis habes, hic conditur ille
Gallus Aristides, nostri Cato temporis alter ;
Quique Sophis, septem numero, superaddi- [tur unus.

Nous rapporterons l'éloge qu'en fait le jésuite Maimbourg, qu'on ne saurait suspecter de partialité. « Certes, dit-il, on ne peut nier que ce chancelier n'ait esté l'un des plus grands hommes de son temps dans toutes les belles et solides connaissances et dans toutes les perfections et vertus morales que doit avoir un chef de la justice. » L'Hospital n'était pas moins estimable pour ses vertus privées que pour ses vertus publiques. Il vécut comme un sage, et l'antiquité n'a pas de plus beau modèle à nous offrir. Le culte des Muses était son principal délassement. Ses admirateurs l'ont mis au niveau d'Horace, et même quelques-uns sont allés jusqu'à le mettre au-dessus. Selon Hallam, « les épîtres du chancelier offrent plus d'intérêt que toutes ces insipides effusions de flatterie ou de feinte passion qu'on trouve dans la plupart des poètes latins modernes. Ces épîtres sont inégales, et il y a souvent trop de laisser-aller dans le style; mais on y trouve parfois une verve, un nerf, une vigueur de pensée dignes de l'auteur, et quoiqu'il se tienne en général au niveau du ton des satires d'Horace, il prend quelquefois un essor plus élevé, et ne manque pas de talent descriptif. » Il avait une grande simplicité, une grande pureté de mœurs. Sa sobriété eût pu passer en proverbe. Son ordinaire, au rapport de Brantôme, se composait de bouilli, et il ne dérogeait jamais à cette règle, quel que fût le rang des personnages qu'il recevait à sa table. L'Hospital a exercé une très-heureuse influence sur la magistrature en France. « L'Hôpital, par son génie et par le temps où il a vécu, est en quelque sorte, dit M. Villemain, le chef et le modèle de cette génération de grands magistrats que l'on vit se perpétuer pendant plus d'un siècle, comme une sauvegarde publique, au

(1) Le mausolée qui lui avait été élevé, fut préservé pendant la révolution par Alex. Lenoir, qui le fit transporter au Musée des Petits-Augustins. Nous ignorons ce qu'il est devenu depuis la dispersion de ce Musée au retour des Bourbons.

milieu des factions, des coups d'état et de la guerre civile. » Il eût été capable des plus grandes choses, si les circonstances l'avaient favorisé. Mais son passage au pouvoir ne fut qu'un éclair de lumière dans une nuit sombre. « Ce qui distingue fortement Michel de Lhôpital, dit M. Baudrillart (Jean Bodin et son temps, 1853), c'est qu'au milieu d'une politique de circonstances et d'expédients, seul il a des *principes*. Sa gloire est de les emprunter non pas seulement à la foi révélée, non pas même uniquement à la rectitude de sa conscience, mais à un spiritualisme philosophique net et explicite. On a eu raison au XVIII[e] siècle de célébrer en lui le héros de la tolérance. Mais il l'est, pour ainsi dire, en vertu d'une philosophie qui n'a rien de commun avec le scepticisme et qui a le mérite de mettre d'accord les plus hautes inspirations de l'esprit et les plus généreux mouvements du cœur.» Il n'était pas de ces complaisants qui croient qu'il y a deux morales, l'une, large, commode, à l'usage des Grands, l'autre, étroite, stricte, à l'usage des petits, l'une pour les affaires publiques, l'autre pour les affaires privées. Pour lui, la morale est une comme la vérité. « Chef de la magistrature, dit M. Géruzez, dans son Histoire de notre littérature, il se montre inflexible pour les écarts et les capitulations de conscience. Il ne ménage pas ses expressions, qui vont quelquefois jusqu'à la dureté, si l'on songe qu'il s'adressait à des hommes revêtus d'un caractère auguste. » Ces hommes n'en étaient que plus coupables. Les Remontrances et les Harangues de L'Hospital ne sont rien moins que des discours académiques. Ce sont plutôt les entretiens familiers d'un philosophe. Ils abondent en rapprochemens ingénieux. On sent à leur lecture que l'orateur était nourri de tout ce qu'il y a de beau dans les lettres et dans les sciences.

De son mariage avec Marie Morin, L'Hospital ne laissa qu'une fille, MADELAINE, qui épousa *Robert Hurault* (*Voy*, ce nom). Il paraît qu'en déc. 1585, dans un temps de redoublement des persécutions, sa veuve abjura, ou au moins feignit d'abjurer. « Beaucoup de la religion, rapporte L'Estoile sous cette date, pour sauver leurs biens et leurs vies, se font catéchiser, retournant à la messe, et ont bien de la peine à contrefaire les bons catholiques; la chancelière de L'Hospital, entre autres, qui, toute sa vie, avoit fait profession de ladite religion, l'abjure et va à la messe. » Henri III, de plus en plus pressé par la Ligue, avait à donner des gages d'*union*.

L'Hospital n'a rien publié. Quelques-unes de ses harangues et de ses poésies avaient seules paru de son vivant. Après sa mort, Pibrac, avec le secours d'Aug. de Thou et de Scévole de Sainte-Marthe, recueillit un volume de ses poésies « éparses çà et là par la négligence de leur auteur, » et Michel Hurault-de-L'Hospital, son petit-fils, le donna au public, en 1585, pet. in-fol., pp. 381, sous ce titre: *Epistolarum seu sermonum libri sex*, ap. Mam. Patisson.; dédié à Henri III. Une nouvelle édition, plus complète et plus correcte, en parut à Amst., en 1732, in-8°, d'après le msc. de Pibrac qui avait passé en Hollande et était en la possession des descendants du grand pensionnaire Jean de Witt. Loisel nous apprend qu'un msc. de ces poésies se trouvait dans la bibl. de M. Dupuy; peut-être est-ce le même que Montfaucon cite sous ce titre: *Poemata omnia auctiora et emendatiora*, aujourd'hui Anc. fonds lat. de la Biblioth. nat. N° 459. On rencontre des poésies de L'Hospital dans différents autres recueils de mss. et entre autres, Ibid. N° 1273, N° 2168, etc. Les *Œuvres de L'Hospital* ont été publiées pour la première fois par M. Dufey (Paris, 1824-5, 5 vol. in-8°), qui les a fait précéder d'une ample notice. Elles comprennent les Harangues et Remontrances, les six livres d'Epîtres suivis d'Epitaphes, le Mémoire adressé à Char-

les IX, le Traité de la réformation de la justice et le Testament, le tout collationné sur les mss. que possède la Bibl. nat. On trouve, en outre, à la même Bibl., un certain nombre de pièces qui n'ont pas été publiées. Nous citerons, entre autres, d'après Montfaucon, un *Mémoire touchant Namur et la Lorraine*, autogr., S. Germain, N° 964; *Mémoires pour les droits de la Couronne de France et ses prétentions des royaumes et républiques de la Chrestienté*, Ibid., N° 315; *Mémoires recueillis par L'Hospital des droits des rois de France au duché de Bar*, Ibid., N° 966; *Mémoire concernant le Béarn*, Bibl. Coesl., N° 53. Dans cette dernière collection, sous le N° 1329, se lit un Inventaire des titres et papiers trouvés en la maison du chancelier de L'Hospital. Au rapport de M. Dufey, ces papiers auraient péri dans l'incendie du château de Baugé. Il paraît que L'Hospital avait écrit une ample histoire de son *chancellariat*, luculentissimam historiam, à ce que nous apprend J.-J. Boissard. C'est sans doute de ce livre que parle Varillas (d'après Tessier) lorsqu'il dit que le chancelier de L'Hospital dans sa retraite avait entrepris d'écrire en latin l'Histoire de son tems, « d'un stile plus approchant de celui de Saluste que de celui de Tite-Live, » mais que la crainte d'être enlevé à tout moment l'empêcha de le continuer.

L'HOSTAL (Pierre de), sieur de Roquebonne, Sendos et Maveor, gentilhomme béarnais, vice-chancelier de Navarre, est auteur de trois ouvrages qui, depuis longtemps, sont à juste titre tombés dans l'oubli. Rien de plus insupportable que les fades louanges, les ridicules gasconnades, les hyperboles outrées dont ces trois volumes abondent, si ce n'est le style pompeux, recherché, presque inintelligible, dans lequel ils sont écrits. En voici les titres :

I. *Le soldat françois*, 1604, in-12; 1606, in-8°.— Le but de l'auteur était d'exciter Henri IV à déclarer la guerre à l'Espagne. Cet écrit, qui parut sous le voile de l'anonyme, donna lieu à une vive guerre de pamphlets, qui dura plusieurs années. *Prosper Marchand* donne, dans son Dictionnaire, la liste de ces publications qui n'ont de valeur que pour les bibliomanes. Au jugement de L'Estoile, Le soldat françois est le vrai discours d'un soldat bravache et gascon, mais ayant de belles pointes et rencontres à la mode du pays.

II. *L'Avant-Victorieux*, Orthez, 1609; Orthez et Bordeaux, 1610, in-8°.

III. *La Navarre en deuil*, Orthez, 1610; [Rouen] 1611, in-12.

Nous devrions peut-être ajouter à ces trois ouvrages, les *Discours philosophiques esquels est traité de l'essence de l'âme et de la vertu morale*, publiés à Paris, 1579, in-8°, par un *Pierre de L'Hostal;* mais cet écrivain est-il identique avec le sieur de Roquebonne ?

Le nom de L'Hostal se trouve quelquefois écrit *Lostal*, *L'Hostau* et *Lousteau*, d'où nous nous croyons suffisamment autorisé à conclure que le ministre protestant *Pierre de Losteau* était de la même famille que le vice-chancelier de Navarre.

Après la retraite de *Geoffroy Brun* et celle de *Nicolas Folion*, qui l'avait remplacé et qui avait dû fuir à son tour devant les poursuites du parlement de Toulouse, Pierre de Losteau fut envoyé de Genève pour desservir l'église déjà nombreuse de Castres. Il arriva dans cette ville au mois de février ou de mars 1561, et le 18 avril suivant, il prêcha pour la première fois en public, à l'instar de son collègue *Barthe*; mais il ne tarda pas à quitter Castres, à ce que nous apprend Gaches, et nous ne le retrouvons qu'en 1569. Il exerçait alors son ministère à Lembeye dans le Béarn. Arrêté par les Catholiques révoltés contre leur souveraine, avec *Matthieu de Bedat*, *Jacques Benauge de Taron* et *Thomas Dublancq*, diacre de l'église, ils furent tous quatre étranglés à Pau, dans la

semaine de Pâques, et traînés à la rivière.

L'HOUMEAU (Mathurin), un des plus actifs et des plus intrépides apôtres de la Réforme en Bretagne, était originaire du Coudray, dans le Poitou. Envoyé à Rennes par l'église de Paris, en 1559, pour soulager *Le Gendre*, dit *Du Fossé*, dans la conduite de l'église de cette ville, il prit, selon l'usage, un nom de guerre, celui de *Du Vivier*, qu'il changea plus tard en celui de Du Gravier, sous lequel il est surtout connu. Il fut installé à Bouzillé et entra en fonctions le jour du mardi-gras 1559. Peu de temps après, son collègue étant parti pour Paris, il resta seul chargé de la direction spirituelle des églises de Rennes et de Vitré. Il obtint des succès remarquables, non-seulement parmi le peuple, mais même parmi la noblesse. Le 10 mai 1559, il baptisa la fille du comte de *Maure* (1), et la même année, celle du sieur de *La Maignanne*. Bientôt il eut, à son tour, besoin d'un aide. Sur la demande de l'église de Rennes, on lui adjoignit *Le Balleur*, dit *Dubois*, natif du Mans, dont le frère aîné exerçait les fonctions pastorales à Orléans, et qui fut plus spécialement attaché à l'église de Vitré. A cette époque, les sectateurs de la Réforme à Rennes même étaient au nombre d'une soixantaine. Parmi eux, on cite l'ancien *Biard*, le médecin *Melot*, l'ancien *Escouflart*, sieur de Mesmenier, le tailleur *Michel Cerisier*, l'apothicaire *Alain Lévesque*, le sieur *Du Claray*, qui tous furent en butte aux violences des Catholiques. Les deux ministres durent aussi fuir plus d'une fois devant les actives poursuites de leurs ennemis, et aller chercher un asile dans les châteaux de *Du Bordage*, de *La Maignanne*, de *La Corbonnaye*. Dans l'espoir que le gouverneur de la province ferait cesser ces persécutions, Du Gravier eut le courage de se rendre en personne auprès de lui, afin d'implorer sa protection. Le duc d'Etampes l'écouta favorablement; mais il ne prit aucune mesure énergique pour réprimer le fanatisme du peuple, en sorte que l'état des Réformés n'éprouva pas d'amélioration sensible.

En 1560, Du Gravier assista au synode de Caën, la Bretagne ne formant alors qu'une province ecclésiastique avec la Normandie. En 1561, il prit part de nouveau aux travaux du synode de Châteaubriant; puis, en 1563, à ceux du synode de La Roche-Bernard, qui l'élut secrétaire et le chargea de composer une histoire de la Réformation en Bretagne. Il a laissé sur ce sujet des *Mémoires* dont Taillandier a fait usage; mais ils sont incomplets, une partie en ayant été détruite vraisemblablement dans le pillage de la bibliothèque de notre pasteur, en 1585.

A la Saint-Barthélemy, Du Gravier fut assez heureux pour échapper aux massacres: il ne retourna dans son église de Rennes qu'en 1579. En 1583, il fut appelé à présider un synode provincial qui se tint à Josselin et auquel assistèrent *Merlin*, ministre de Vitré, *Guineau*, ministre de Sion, *Dominique Du Grie*, ministre de Morlaix, appelé *Des Grie* dans une liste de pasteurs réfugiés en Angleterre à la St-Barthélemy, laquelle se conserve dans les Archives de M. Henri Tronchin, à Lavigny, *Claude Charretier*, ministre de Ploërmel, *Perruquet*, ministre du Croisic, *Louveau*, ministre de La Roche-Bernard, qui remplit les fonctions de secrétaire, et *Cherpont*, ministre de La Garnache. C'est la dernière fois que nous ayons rencontré le nom de Mathurin L'Houmeau, dit Du Gravier, qui mourut en 1599; mais Arcère parle d'un *Samuel Loumeau* ou *Loummeau*, qui, après avoir exercé quelque temps la profession de médecin, l'abandonna pour se faire ministre et assista, comme pasteur de l'église de La Rochelle, au Synode national de Vitré,

(1) *Claude de Maure* avait épousé *Françoise de Pompadour*. Il entretenait, en 1562, dans son château, une église desservie par *Etienne Layet*, que le synode de Ploermel interdit. Il avait déja deux fils. Sa fille, nommée *Jeanne*, épousa Charles de Mansfeld. Il mourut en 1564, âgé de 46 ans.

en 1617. Serait-il le fils de notre Du Gravier ? Rien ne s'oppose à cette hypothèse. Ajoutons que Samuel Loumeau, pour qui *Du Plessis-Mornay* professait une haute estime, et qui mourut en 1637, avait un fils, nommé Pierre, qui, à l'âge de dix ans, était, au rapport de Colomiès, un prodige par sa profonde connaissance de la langue hébraïque.

Une famille protestante de la Saintonge portait un nom presque identique. Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* VI, p. 555), de *Jean de Lommeau*, qui fut, en 1560, député par ses coreligionnaires à Burie pour lui présenter des remontrances au sujet du commandement qu'il leur avait donné de cesser leurs assemblées. Une trentaine d'années plus tard, l'histoire de nos guerres civiles fait mention d'un capitaine *L'Hommeau* qui servit, en 1587, au siége de Fontenay-le-Comte; en 1588, à la reprise de Marans, et qui défendit vaillamment Les Herbiers contre Mercœur. Cette famille resta fidèle à la foi protestante, même après la révocation. En 1720, sur un faux bruit que le pasteur du désert *Berthelot* avait été arrêté, quelques Protestants, au nombre desquels figurent un *Louis* et un *Jacques L'Hommeau*, conçurent le projet de le délivrer. Ils furent tous arrêtés et mis en jugement. Louis L'Hommeau fut condamné aux galères, ainsi que *Pierre Sallé*, *Jean Terrasson* et *Jacques Du Breuil*; mais il paraît qu'il y eut commutation de peine, ces noms ne se trouvant pas dans les nombreuses listes de galériens qui ont passé sous nos yeux. Par la même sentence, *Jacques Jonchère* fut banni, tandis que *Jacques Sallé* et Jacques L'Hommeau ne furent condamnés qu'à la prison (*Arch. gén.* E. 3406).

L'HUILLIER (Etienne), de Bourges, réfugié à Genève. On lit dans le Journal de Glaumeau: « En 1556, le 17e jour de nov. partit de cette ville de Bourges ung nommé Estienne Lulier, bourgeois, avec sa femme, enfans et famille, et s'en alla demorer à Genève. » L'année suivante, L'Huillier obtint, ainsi que son fils, les droits de bourgeoisie dans sa patrie d'adoption. Ce fils, nommé Guillaume, s'appliqua à l'étude de la théologie et fut donné pour pasteur à l'église de Castelnau en Périgord. A la Saint-Barthélemy, il parvint à se sauver à Genève; mais il paraît que plus tard, il retourna en Guienne où un Luillier ou L'Huillier exerçait encore les fonctions pastorales au commencement du XVIIe siècle (*Voy.* Pièces justif. N° LXVII).

Plusieurs réfugiés français du nom de L'Huillier allèrent, pendant les persécutions, chercher un asile en Suisse. A l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, *Jacques L'Huillier* se retira à Zurich et s'y établit avec sa femme et huit enfants (*Mss. de Berne*, Hist. helv. VII, 9), et *Abraham L'Huillier*, marchand de Macon, se réfugia à Vevay avec sa femme *Jeanne Belot*. Après cinq ou six années d'exil, Abraham L'Huillier éprouva le désir de revoir son pays natal et son fils *Guillaume* qui s'était converti. Il rentra donc en France, en 1691, mais il fut arrêté et jeté en prison (*Arch. gén.* M. 675). A Genève aussi, *Daniel L'Huillier* obtint, en 1699, les droits de bourgeoisie, en même temps que son fils Abraham, son frère *Jacob-Philippe*, orfèvre de Macon, et ses neveux *Jean-Henri*, *Jacob*, *Laurent* et *Théodore*.

C'est sans doute de cette dernière famille que descendait le savant mathématicien *Simon Lhuilier*, qui naquit à Genève en 1650, et était fils, selon Sénebier, d'un Laurent Lhuilier. Elève de *Le Sage*, membre de la Société de Pologne pour l'éducation et de plusieurs corps littéraires, correspondant de l'Académie de Pétersbourg et professeur de mathématiques à Genève, Simon Lhuilier a mis au jour quelques ouvrages, dont nous nous contenterons de donner les titres.

I. *Arithmétique pour les écoles palatinales*, Varsovie, 1778, in-8°. — Ouvrage couronné par la Société de Pologne pour l'éducation.

II. *De relatione mutuâ capacitatis et terminorum figurarum geometricè consideratâ, seu de maximis et minimis, pars I elementaria*, Varsov., 1782, in-4°. — La suite n'a pas paru.

III. *Exposition élémentaire des principes des calculs supérieurs*, Berlin, 1787, in-4°. — Ouvrage couronné, en 1786, par l'Acad. de Berlin.

IV. *Polygonométrie et abrégé d'isopérimétrie élémentaire*, Gen., 1789, in-4°.

V. *Examen du mode d'élection proposé à la Convention nationale en fév. 1793, et adopté à Genève*, Gen., 1794, in-8°.

VI. *Principiorum calculi differentialis et integralis expositio elementaris*, Tubing, 1795, in-4°.

VII. *Précis d'arithmétique à l'usage des écoles primaires*, Gen., 1797, in-12.

VIII. *De la corrélation des figures de géométrie*, Gen., 1801, in-8°.

IX. *Elémens raisonnés d'algèbre*, Gen. et Paris, 1804, 2 vol. in-8°.

X. *Elémens d'analyse géométrique et d'analyse algébrique, appliqués à la recherche des lieux géométriques*, Gen. et Paris, 1809, in-4°, avec figg.

Lhuilier a été un actif collaborateur de plusieurs recueils périodiques. Il a publié dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin (1781) : *Mémoire sur le minimum de cire des alvéoles des abeilles ;* — dans les Mémoires de l'Institut de France, classe de mathém. et de physique (T. I) : *Théorèmes de polyhédrométrie* ; — dans les Mém. de l'Acad. des sciences de Pétersbourg (T. IV) : *Démonstration immédiate d'un théorème fondamental d'Euler sur les polyèdres et exceptions dont ce théorème est susceptible ;* — dans les Transact. philos. (1796) : *Elementary manner of obtaining the series by which are expressed exponential quantities and the trigonometric functions of circular arcs* ; — enfin dans le Journal encyclopéd. (1773) : *Lettre en réponse aux objections élevées contre la gravitation newtonienne*; (1785) : *Examen du mémoire sur les poids et mesures où l'on se propose le moyen d'avoir des étalons ou modèles de mesures et de poids qui soient réglés par des principes certains et invariables ;* (1786-87) : *Théorie des solides plano-superficiels ;* (1788-89) : *Sur la décomposition en facteurs de la somme et de la différence de deux puissances à exposants quelconques de la base des logarithmes hyperboliques, dans le but de dégager cette décomposition de toute idée de l'infini;* (1796) : *Solution algébrique du problème suivant : A un cercle donné inscrire un polygone dont les côtés passent par des points donnés* ; *Sur les probabilités* ; *Mémoire sur l'art d'estimer la probabilité des causes par les effets ; Remarques sur l'utilité et l'étendue du principe par lequel on estime la probabilité des causes*; (1797) : *Mémoire sur l'application du calcul des probabilités à la valeur du témoignage.*

L'HUILLIER (Théodore), sieur de Chalandos, fils de Jean, sieur de Chalandos, et de Catherine Bochart de Champigny, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Henri IV et Louis XIII, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de leurs ordonnances, est peut-être identique avec « *Maisonfleur*, dit *L'Huillier*, que La Popelinière qualifie de Parisien, et qui alla en Hollande avec *Lorge*, *Payet*, *Cateville*, etc. après la retraite de la flotte conduite par *Montgommery* au secours de La Rochelle, en 1563. Une famille de ce nom habitait effectivement Paris et quelques-uns de ses membres avaient embrassé le protestantisme, puisqu'en 1625, *Jean L'Huillier*, bourgeois de Paris, épousa dans le temple de Charenton, *Anne Raimond*, veuve de *Jean Grenon*, ministre de Laval. Quoi qu'il en soit, Théodore L'Huillier prit pour femme, en 1591, *Esther Guichard*, fille de *Jean Guichard*, sieur de Pairé, et de

Marie de Bourbon-Lavedan. Il en eut deux fils, nommés César et Alexandre. César, sieur de Chalandos, se maria, en 1631, avec *Judith d'Auzy*, qui le rendit père de plusieurs enfants. Son fils Alexandre assista encore, en 1681, au synode de Lisy; mais à la révocation, il abjura entre les mains de l'aumonier du roi, comme l'annonce le Mercure du mois de déc. 1685. Selon le rapport de l'intendant de Picardie, il « était parfaitement converti » en 1698. L'intendant ne pouvait rendre un aussi bon témoignage de sa mère et de ses sœurs. Aussi ces dernières furent-elles enlevées, l'année suivante, avec les demoiselles de *Neuville* et enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Paris (*Arch. gén.* E. 3385). Leur constance ne se démentant pas, on les transféra, en 1701, au château de Saumur (*Ibid.* E. 3387), où elles eurent à subir une si dure détention que l'une d'elles devint folle. Sa Majesté eut la *charité* de la faire transporter à ses frais dans une maison d'aliénés (*Ibid.* E. 3552). Une autre sœur, Marie, qui avait épousé, en 1664, *Louis Prévost*, sieur de Gagemon, n'eut pas moins à souffrir de la persécution. Quant au fils cadet de Théodore L'Huillier, il portait le titre de sieur de Breville ou du Breuil, et épousa, en 1651, *Marie de La Planche*, fille de *Philippe*, sieur de Villiers, et de *Judith de Lauberan* (Reg. de Charent.). De ce mariage naquit un fils, nommé Philippe-Alexandre, qui fut assez heureux pour se sauver en Hollande avec sa sœur. Ils habitaient l'un et l'autre La Haye en 1686 (*Arch. de l'église wallonne de La Haye*).

LIBERTAT (Christophe), dit Fabri, de Vienne en Dauphiné. Libertat, qui se destinait à la carrière médicale, commença ses études à Montpellier; mais la peste de 1531 l'ayant chassé de cette ville, il se décida à venir les terminer à Paris. A son passage à Lyon, il entendit parler des succès étonnants que la prédication de son compatriote *Farel* obtenait dans la Suisse romande. Enflammé du désir de marcher sur ses traces, au lieu de poursuivre sa route vers Paris, il alla trouver à Morat le réformateur, qui le chargea d'y continuer son œuvre. Plus tard, Fabri fut donné pour collègue à *Marcourt*, dans l'église de Neuchâtel. Farel l'appela ensuite à Genève. Placé comme pasteur à Thonon, il y resta dix ans, s'acquittant de ses fonctions avec un grand zèle, puis il retourna à Neuchâtel, mais en 1562, Farel l'emmena avec lui dans le Dauphiné. Comme il avait l'intention de s'y établir, il partit avec sa femme et ses enfants, et se fixa à Vienne. Lorsque Nemours s'approcha de cette ville, il essaya de s'enfuir, mais il fut pris et cruellement maltraité. Cependant il finit par recouvrer la liberté et fut donné pour ministre à l'église de Lyon, où nous le trouvons, en 1564, collègue du célèbre *Pierre Viret*, de *Jacques Langlois*, ancien pasteur des églises de Poitiers (en 1557) et de Lausanne, et une des premières victimes de la Saint-Barthélemy à Lyon, de *David Chaillet* ou *Chalier*, de *La Roche*, dit Boulier, natif de Laune en Bourgogne, qui avait desservi l'église de Vandœuvre en Genevois, avant d'être envoyé à Lyon, en 1562 (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B), de *Jacques Dieu* et de *Jacques Aubert* (Arch. de Genève, N° 1776). Fabri resta à Lyon jusqu'à la mort de Farel, à qui il succéda dans l'église de Neuchâtel (*MSS. de Genève*, N° 147). — Quelques années plus tard, en 1580, l'église de Mens avait pour ministre un nommé *Fabri*, qui révéla à *Lesdiguières* une conspiration « des Désunis » contre sa vie; peut-être était-il un des enfants de Libertat.

LIÇARRAGUE (Jean de), de Briscous en Béarn, ministre de La Bastide-de-Clarence (1), fort estimé de *Jeanne*

(1) De Thou raconte que Liçarrague prêchait dans l'église où les Catholiques célébraient leur culte, et que les deux religions vivaient en parfaite harmonie. Ce trait fait honneur à la fois aux pasteurs et aux troupeaux, et il repond péremptoirement à toutes les déclamations sur l'état d'oppression des Catholiques dans le Béarn.

d'Albret, qui le délivra d'une affreuse prison où il avait été jeté pour cause de religion, et à qui il dédia, par reconnaissance, sa traduction du N.-T. en langue basque. Cette traduction, dont les exemplaires sont excessivement rares, fut imprimée aux frais de la reine de Navarre, par *Pierre Haultin*, sous ce titre : *Jesus Christ gure Jaunaren Testamentu berria*, La Roch., 1571, in-8°. Le dialecte dont Liçarrague s'est servi est celui de la Basse-Navarre. La traduction, qui se fait remarquer par une grande fidélité, est suivie d'un *Advertissement* à ceux qui ne savent pas le basque sur la manière de lire cette langue et de quelques autres pièces en langue basque. Les chapitres sont précédés d'arguments et de sommaires. A la fin du volume, on trouve trois tables, deux des noms et des mots hébreux et grecs qui se rencontrent dans le N.-T., avec leur explication ; la 3°, fort ample, des matières. Ces tables sont elles-mêmes suivies des Prières ecclésiastiques, du Catéchisme et de la Confession de foi. Quant à l'exécution typographique, ce volume est un véritable chef-d'œuvre. On en a détaché et réimprimé à Bayonne, en 1825, l'Evangile selon St-Matthieu, mais en rajeunissant le style et en l'appropriant au dialecte labourtain.

LICHTENBERGER (Jean-Frédéric), professeur au gymnase de Strasbourg, né dans cette ville, le 3 déc. 1743, et mort, le 6 nov. 1831. On lui doit des travaux très estimables sur l'histoire de l'invention de l'imprimerie.

I. *Initia typographica, opus celeberr. Schœpflini Vindicias typographicas elucubrans, nec non earum continuationem offerens*, Argentor., 1811, in-4°. — « L'auteur, dit M. Peignot, ne présente pas un nouveau système : il développe celui qui est assez généralement adopté maintenant, que les premiers essais ont été faits à Strasbourg et perfectionnés à Mayence. Il rejette la fable de Harlem. Après avoir parlé des travaux de Guttemberg, de Faust, de Schœffer, et des établissements typographiques formés à Mayence, peu de temps après les leurs, il passe à l'introduction de l'imprimerie dans divers pays. On y trouve des détails intéressants sur différents imprimeurs. » Les plus récentes découvertes tendent à confirmer l'opinion de Lichtenberger.

II. *Ejusd. libri Appendix, de Indulgentiarum litteris Nicolai V P. M. pro regno Cypri, impressis a. M.CCCC.LIV*, etc., Ibid., 1816, in-4° de 16 pp. — L'auteur soutient, contre l'opinion de la plupart des bibliographes, que ces indulgences de Nicolas V ont été imprimées dès 1454.

III. *Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst zur Ehrenrettung Straszburgs, etc., mit einem Vorberichte von J. G. Schweighæuser*, Strasb., 1824, in-8° ; traduit et publié par l'auteur sous ce titre : *Histoire de l'invention de l'imprimerie, pour servir de défense à la ville de Strasbourg contre les prétentions de Harlem*, etc., Strasb. et Paris, 1825, in-8°, avec portraits et 8 planch. gravées en bois.

LICQUES (David de), gentilhomme de *Du Plessis-Mornay*, qui l'avait « nourry et façonné près de douze ans, » était, selon toute probabilité, fils d'*Antoine de Licques*, pasteur de l'église réformée de Dieppe (*Voy*. III, p. 227). Il avait deux frères, dont l'un remplissait, en 1615, les fonctions du ministère sacré à Caen, et dont l'autre était, à la même époque, au service du célèbre gouverneur de Saumur. On attribue généralement à D. de Licques l'*Histoire de la vie de messire Philippes de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, contenant, outre la relation de plusieurs évènemens notables en l'Estat, en l'Eglise, ès Cours et ès Armées, divers Advis politiques, ecclésiastiqs et militaires sur beaucoup de mouvemens importans de l'Europe* ; *soubs Henry III, Henry IV et Louis XIII*, Leyde, Elsevier, 1647, in-4°. Il est certain que Licques a travaillé à cet ouvrage, qui n'est autre chose, à proprement parler, que

les *Mémoires de Mme de Mornay* (Charlotte Arbaleste) ***sur la vie de son mari***, éclaircis, complétés par des pièces authentiques et continués depuis 1606 ; mais comme il mourut à Loudun, le 30 avril 1616, et que le récit s'étend jusqu'à la mort de *Mornay*, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1623, il est clair que le livre n'est pas sorti tout entier de sa plume. Les dernières années de la vie de l'illustre vieillard ont été racontées par *Jean Daillé*, son ministre. On a encore de David de Licques une traduction latine de la *Réponse de Mornay au livre de l'évêque d'Evreux sur la conférence tenue à Fontainebleau*, Hanau, 1607, in-4°.

LIÈGE, apothicaire à Saint-Maixent et ancien de l'église de cette ville, confesseur du Poitou. Seul des Protestants de Saint-Maixent, Liège était resté debout au milieu des persécutions qui précédèrent dans cette province la révocation de l'édit de Nantes. Une pareille résistance aux ordres du grand roi méritait un châtiment exemplaire. Le trop fameux Basville, alors intendant du Poitou, accabla de dragons l'opiniâtre huguenot. Liège supporta avec une résignation chrétienne les mauvais traitements des convertisseurs bottés. Ceux-ci s'indignant à la fin de ne pouvoir vaincre une aussi honorable constance, s'imaginèrent de le suspendre lui et sa femme par-dessous les aisselles, et s'amusèrent longtemps à faire heurter l'un contre l'autre les corps de ces deux vieillards. Ce supplice n'ayant pas ébranlé leur fermeté, les dragons nouèrent autour du cou de Liège une serviette à chaque bout de laquelle ils suspendirent un seau plein d'eau ; puis, lorsque la strangulation força leur victime à tirer la langue, ils se divertirent à la lui piquer à coups d'épingles. Liège finit par succomber à ce martyre. Cependant ses filles, entraînées dans une chambre voisine, étaient battues de verges jusqu'au sang. Ce dernier genre de supplice souriait surtout aux convertisseurs bottés ou non bottés; les juges eux-mêmes se délectaient à pareil spectacle. Ainsi à Uzès, les supérieures de la maison des Nouvelles-Catholiques s'étant plaintes de la « rebellion » de quelques jeunes filles huguenottes qui refusaient de se convertir, on les condamna à recevoir le fouet de la main de ces fausses dévotes, en présence du major du régiment de Vivonne et du juge de la ville. Il y avait huit coupables. Les noms de six sont arrivés jusqu'à nous; ce sont ceux d'*Isabeau Chamand*, d'*Anne Roux*, de *Jeanne Prade*, et des trois filles de *Martin Cardier*, de *Roux* et de *Meynier*. La plus jeune avait huit ans, la plus âgée en avait 23 !

Nous avons tiré ce que nous venons de raconter de la constance de Liège, d'un ouvrage anonyme intitulé *Lettre d'un protestant de France réfugié à Londres à un autre protestant de ses amis réfugié à Dantsic*, 1686, in-12. L'auteur garantit l'authenticité des faits qu'il rapporte, soit pour en avoir été témoin oculaire, soit pour le tenir de gens dignes de foi. Nous profiterons de cette occasion pour donner une idée des atrocités qui furent commises dans le Poitou pendant les dragonnades, atrocités qui se renouvelèrent dans toutes les provinces avec des circonstances plus ou moins horribles, selon le génie inventif des bourreaux. A La Mothe-Saint-Héraye, *Desrez*, pour échapper à ses persécuteurs, ayant sauté du haut d'un mur et s'étant cassé la cuisse, les dragons le pendirent par l'autre jambe la tête en bas. A Niort, un riche tanneur, nommé *Tristan*, eut à loger plus de cent dragons en trois semaines. Il resta ferme dans sa foi. Les dragons l'attachèrent alors par les orteils, et le firent traîner par leurs chevaux ; ils lui labourèrent le corps à coups d'éperon, le placèrent nu sur un cheval et le promenèrent en cet état par la ville, à la grande joie des bons Catholiques. Dans la même ville, *Boursaut*, marchand de fer, âgé d'une soixantaine d'années, fut accusé d'avoir médit de la Vierge, il y avait quatre ans. Il fut condamné à faire amende honorable,

à avoir la langue percée d'un fer rouge et à être banni de la province (1). *Perrot*, autre marchand de Niort, fut jeté en prison sous l'accusation d'avoir prêché dans une assemblée tenue dans le bois de Chamillard. Au bout de deux mois, il fallut le relâcher faute de preuves; mais ses créanciers avaient profité de sa détention pour faire vendre ses biens à vil prix et le réduire à la misère. Dans un village des environs de Niort, *Fontaine* fut pendu par les bras, enfumé avec du tabac, et on lui brûla les doigts à la flamme d'une chandelle, après quoi il fut jeté dans un cachot où il mourut de froid et de faim. *Françoise Aubin*, du même village, subit un supplice non moins atroce. On lui broya les doigts avec des tenailles, on la suspendit par les aisselles, on la força à aspirer des bouffées de tabac et de soufre, puis on la lia par les jambes à la queue d'un cheval qui la traîna à travers un feu de fagots. Sa constance ne se démentit pas, non plus que celle de son frère. A Moncoutant, les dragons irrités de ce que la fille d'un sieur *Germain*, vieillard d'une soixantaine d'années qu'ils torturaient, l'exhortait à la persévérance, ils la saisirent, lui frottèrent les jambes de graisse, en imbibèrent ses bas, les couvrirent d'étoupes et y mirent le feu. *Garnau* fut traité à peu près de même. *La Moussaye* le conduisit chez l'intendant qui, à l'aspect de ce malheureux mutilé, se montra ému; mais toute la justice qu'il en fit, fut de mettre des garnisaires chez La Moussaye. De *Gagemon*, gentilhomme des environs de Melle, dont on admirait la piété exemplaire, fut ruiné par les dragons, et après avoir été traîné pendant quelques mois de prison en prison, il fut enfin jeté dans les affreux cachots du château de Bougouin, où il eut tant à souffrir que sa constance finit par succomber. Il se releva pourtant quelques années après et fut enfermé à Pierre-Encise, d'où on le transféra, en 1695, dans le château de Saumur (*Arch. gén.* E. 3381). En 1700, comme il était «plus opiniâtre que jamais,» on l'envoya au château de Nantes (*Ibid.* E. 3386); en 1701, on le mit dans les prisons de Poitiers (*Ibid.* E. 3387). Il paraît qu'il renia une fois encore sa croyance et qu'une fois encore, le remords le ramena à l'Evangile, puisqu'en 1703, il fut de nouveau emprisonné dans le château de Saumur (*Ibid.* E. 3389). Le sieur de *Villeneuve-Foucaud*, chirurgien, fut traité avec non moins de barbarie. Après avoir passé plusieurs mois dans les prisons de Fontenay et de La Châteigneraye, il fut conduit, par ordre de l'intendant Foucauld, à l'abbaye de La Fosselière, où existait une fosse dans laquelle on jetait les immondices du couvent et les entrailles des animaux tués pour la nourriture des moines. On lui lia les pieds et les mains et on le suspendit au-dessus de ce trou infect. Après lui avoir fait subir encore d'autres tortures, on finit par l'enchaîner dans un cachot en face d'un pain que sa chaîne ne lui permettait pas d'atteindre. Dans la même prison croupit pendant plus de quinze jours sur la paille le sieur de *La Largère*, qu'on transporta ensuite à Oléron, lorsqu'on se fut convaincu que les tortures n'ébranleraient pas sa foi. A Poitiers, l'avocat *Ingrand*, «de qui la sage conduite, la piété et le zèle ne se pouvaient assez louer,» fut séparé de toute sa famille, qui fut dispersée dans différents couvents. Il fut jeté lui-même dans un cachot à Montmorillon, cachot si bas qu'il lui était impossible de s'y tenir debout. On l'y laissa quelques mois, puis on le transféra dans le couvent des Cordeliers de Poitiers. A Romau, près de Saint-Maixent, un paysan nommé *L'Ecalé* fut traité d'une manière encore plus atroce par le curé de son village, qui lui fit appliquer sur le cou et les mains une pelle rougie au feu. Sa fille *Louise*, âgée de 17 ans, fut forcée d'assister à cet horrible spectacle, et fut ensuite

(1) Encore fut-il heureux d'en être quitte à si bon marché. En 1663, le parlement de Grenoble avait fait pendre *Trouillon* de Montélimart pour le même crime.

pendue par les pieds. Après quinze jours de tortures, le père fut traîné dans la prison de Saint-Maixent, et la fille envoyée dans un couvent de Saint-Quentin. Rien ne pouvant vaincre sa constance, on la chassa de France au bout de deux ans. On sait que les dragons avaient ordre de faire souffrir à leurs victimes toutes les douleurs que l'homme peut endurer sans mourir. Ils se conformaient ordinairement à leurs instructions; cependant il arrivait quelquefois que, soit qu'ils fussent emportés par un excès de zèle, soit qu'ils eussent mal calculé les forces de leurs patients, la victime expirait entre leurs mains. C'est ainsi que *Jacques Ryau*, fermier des environs de Talmont, succomba en deux jours. Il est vrai que les bourreaux s'étaient surpassés. Ils lui avaient serré les doigts des mains avec des cordes, enfoncé des épingles sous les ongles, lui avaient brûlé de la poudre dans les oreilles, tailladé les jambes et versé du sel et du vinaigre dans les plaies. Voilà quelques-uns des hauts faits de nos missionnaires bottés.

LIEUTAUD (Antoine), chirurgien à Aix, en Provence. Lors de la peste qui sévit en cette ville en 1650, le parlement ayant invité les compagnons chirurgiens à consacrer leurs soins au soulagement des malades, sous la promesse de la maîtrise, Lieutaud, qui n'avait pu jusque-là se faire recevoir maître à cause de sa religion, répondit un des premiers à cet appel et fut enfermé dans l'infirmerie, où il tomba lui-même malade, en s'acquittant de ses pénibles et dangereux devoirs. Le parlement tint sa promesse; mais pendant dix ans, les collègues de notre chirurgien huguenot le tourmentèrent de toutes les manières pour le forcer à quitter la ville. On finit par l'accuser d'avoir manqué de respect au S. Sacrement. Sans tenir compte de son appel à la Chambre de l'édit, le parlement, sur la déposition d'une domestique qui l'avait volé et contre laquelle il avait porté plainte, le condamna, ainsi que sa femme, à demander *pardon au S. Sacrement*, à genoux, la tête nue, un flambeau ardent à la main. Il fallut employer la violence pour exécuter cette ridicule sentence. Ses ennemis espéraient que la honte le déciderait enfin à s'éloigner : il n'en fut rien, et pendant neuf années encore, Lieutaud opposa aux persécutions une imperturbable patience. Enfin, en 1669, le parlement le décréta de nouveau sous prétexte de récidive. Benoît ne nous apprend pas ce qu'il advint de ce nouveau procès.

LIGNAC, martyr. Ce jeune homme, natif de Condom, avait embrassé la Réforme à Genève. Désirant faire partager à son père et à sa mère ses nouvelles convictions, et espérant gagner quelques-uns de ses concitoyens à l'Eglise évangélique, il revint en France avec un ballot de traités religieux, qu'il se proposait de répandre dans sa ville natale. Arrêté à Toulouse, en 1553, il n'essaya pas même de dissimuler le but de son voyage, et en conséquence, il fut condamné au bûcher. Sa grande jeunesse, sa constance durant le supplice, son zèle extraordinaire pour sa religion émurent de pitié tout le monde, sauf le bourreau et les juges, en sorte que sa mort servit, plus que ne l'avaient fait ses tentatives de propagande, les intérêts de la cause pour laquelle il donna sa vie. — Lignac est un de ces nombreux martyrs dont on cherche en vain le nom dans le martyrologe de Crespin. Nous n'y avons pas trouvé non plus celui de *Litoy*, bachelier en droit, qui, convaincu d'avoir converti un clerc du palais, nommé *Géraud Bonnet*, fut également brûlé à Toulouse avec son disciple.

LIGONNIER, famille protestante de Castres, dont descendait le célèbre général anglais de ce nom.

Dès 1561, nous trouvons mentionné parmi les principaux habitants réformés de Castres, *Antoine* Ligonnier, qui fut nommé, en 1567, receveur des deniers publics, et revêtu, en 1569, de la première dignité municipale avec *Dominique Bouffard*, sieur de La Garrigue, *Etienne Muratel* et

Barthélemy Nègre. Il mourut, en 1570, d'une fièvre pestilentielle qui, entre autres personnages de marque, enleva le procureur du roi *Melou*, le conseiller *Cabrier* et *François Bouffard*, sieur de Fiac.

La généalogie de cette famille n'ayant point été dressée, que nous sachions, il nous est impossible de dire si *Jean* Ligonnier, consul de Castres, en 1584, avec *Antoine Villaret*, *Jacques Boyer* et *Antoine Alari*, était fils d'Antoine; nous savons seulement qu'il se montra bon huguenot et magistrat zélé dans l'exercice de ses fonctions. C'est très vraisemblablement de lui que descendait *Jean* de Ligonnier, né le 4 avril 1578, qui acheta, en 1602, la charge de conseiller du roi, contrôleur en la chancellerie de Montpellier, charge qui conférait la noblesse, et très vraisemblablement aussi *David* de Ligonnier, avocat à la Chambre mi-partie de Castres, et un des adversaires de *Rohan*, lequel mourut à Paris en 1632 (*Reg. de Charent.*). Selon une note qu'a bien voulu nous fournir M. Combe, un des hommes le plus versés dans l'histoire du Castrais, Jean de Ligonnier épousa en premières noces *Isabeau Du Puy*, qui lui apporta en dot la belle terre de Monteuquet; et en secondes, *Jeanne de Jouy*. Du premier lit sortit Abel de Ligonnier, né le 5 déc. 1613; du second, Jacques et Antoine de Ligonnier. Nous manquons de renseignements sur ces deux derniers; peut-être l'un d'eux est-il le même que *Ligonnier de Fraisse*, ancien de l'église de Castres, en 1659. Quant au frère aîné, Abel, qui fut confirmé dans sa noblesse en 1670, il prit pour femme, en 1634, *Marguerite Le Roy*, fille de *Charles Le Roy*, lieutenant-colonel et gouverneur de Castres. De ce mariage naquirent, outre une fille, Marguerite, qui devint la femme d'*Abel de Rotolp*, sieur de La Devèze, trois fils: Louis, qui suit; Abel, mort en bas âge, et Daniel, sieur de Lille, qui fut tué, en 1695, au siége de Namur, capitaine de grenadiers au régiment du Dauphin, sans avoir été marié. Du mariage de Louis, sieur de Monteuquet, avec *Louise Du Poncet*, vinrent dix enfants, dont quatre moururent en bas âge. Cinq fils survécurent; ils se nommaient Abel, Jean-Louis, Antoine, François-Auguste et Daniel.

I. Né en 1683, Abel de Ligonnier, sieur de Monteuquet, perdit son père à l'âge de 13 ans. Il épousa, en 1708, *Louise Boileau-de-Castelnau*, qui le rendit père de six enfants. Trois moururent jeunes. L'aîné des survivants, Charles, épousa, en 1741, Jeanne-Marie de Poyen, qui lui donna deux fils et une fille. Le cadet, Henri-Daniel, fut capitaine au régiment de Touraine. Leur sœur, Anne-Louise, fut donnée en mariage, en 1734, à Jean-François de Saint-Jean de Turin, baron de Farac.

II. Jean-Louis de Ligonnier, le célèbre général, naquit à Castres, le 7 nov. 1680. Il sortit de France, non pas après la promulgation du fameux édit de 1724, comme on le lit dans la Biographie castraise, mais en 1697. Dès 1703, on le voit figurer dans l'armée anglaise avec le grade de capitaine d'infanterie; en 1704, il fut nommé major. Son rare mérite lui valut dès lors un avancement rapide. Lieutenant-colonel de dragons, en 1710, gouverneur du fort Saint-Philippe dans l'île de Minorque, en 1712, lieutenant-colonel de cavalerie, en 1713, colonel-brigadier-général, puis maréchal de camp en 1719, il fut créé, en 1740, lieutenant-général, grand-veneur d'Irlande et gouverneur de Kinsale. C'est lui qui, en 1743, lorsque George II se décida à intervenir activement dans la guerre de la succession d'Autriche, fut chargé de conduire la tête de l'armée anglo-hanovrienne commandée par lord Stair. On sait que l'indiscipline du duc de Grammont sauva cette armée d'une destruction presque certaine sur les bords du Mein, et procura aux Anglais un triomphe inespéré. En récompense des services qu'il rendit dans cette occasion, le roi George décora

Ligonnier de l'ordre du Bain sur le champ de bataille, en même temps que le duc de Cumberland, avec qui le général passa, quelque temps après, en Angleterre, pour combattre le Prétendant. En 1746, lit-on dans les Pièces fugitives d'Aubaïs, Ligonnier commanda en chef le contingent anglais à la bataille de Rocoux. En 1747, il continua à servir dans les Pays-Bas. A la célèbre bataille de Lawfeld, il combattit à la tête de la cavalerie, et se signala par sa brillante valeur. Fait prisonnier, il fut présenté à Louis XV qui accueillit avec distinction et admit à sa table un homme que ses intendants auraient sans aucun doute envoyé aux galères comme huguenot rebelle et opiniâtre s'il était tombé entre leurs mains! De retour dans sa patrie adoptive, en 1748, Ligonnier fut élu gouverneur de l'hôpital français(1), en remplacement de *Jacques Gaultier*, et succéda au maréchal Wade dans le poste de lieutenant-général de l'artillerie. La même année, il entra dans la Chambre des communes en qualité de représentant de la cité de Bath. Plus tard, il fut nommé gouverneur de Guernesey. Enfin le roi d'Angleterre, qui l'avait en estime singulière, le créa, à la fin de 1757, feld-maréchal, colonel du premier régiment des gardes à pied, vicomte Ligonnier et baron d'Ennishillen en Irlande. Ligonnier, qui dans le cours de sa longue carrière militaire, avait assisté à 19 batailles rangées et à 23 siéges sans avoir jamais reçu de blessure, mourut à Londres, le 28 avril 1770. En 1763, il avait obtenu le titre de baron, et en 1766, celui de comte en Angleterre. Il avait pris alliance dans la famille Wellesley, et laissa une fille unique mariée au colonel Graham.

III. Le troisième fils de Louis de Ligonnier, Antoine, sortit de France en 1698 et alla rejoindre son frère en Angleterre. Il prit aussi du service dans l'armée anglaise, s'éleva par sa bravoure au grade de major, et mourut, en 1767, sans postérité.

IV. Le quatrième, François-Auguste, suivit, en 1710, ses frères sur la terre étrangère. Il entra, comme cornette, dans le second régiment de dragons, dont son frère était alors lieutenant-colonel. Blessé à la bataille de Dettingen, il fut créé colonel, en 1745, et alla servir en Ecosse contre le Prétendant. Les services qu'il rendit lui méritèrent le grade de brigadier. Il fut blessé mortellement à la bataille de Falkirk, et mourut le lendemain à Edimbourg, laissant deux enfants, dont l'un fut lieutenant des gardes du corps du roi d'Angleterre.

V. Le dernier des cinq frères, Daniel, sieur de Pratvieil, se convertit à Castres pendant les dragonnades(*Arch.* Tt. 290), et entra dans l'armée française. Il mourut lieutenant de cavalerie en 1737. Sa veuve, *Susanne Alleman*, qui, dit-on, était née catholique, étant tombée gravement malade quelque temps après, et ayant déclaré qu'elle voulait *mourir dans la religion du Christ et des apôtres*, le curé de la paroisse s'empressa de la dénoncer, comme hérétique, au sénéchal de Castres; mais elle nia le propos et fut mise hors de cour. Cette sentence exaspéra l'évêque et l'intendant. Le substitut du procureur général en appela au parlement de Toulouse. Nous ne savons comment cette affaire se termina; mais on peut s'en douter à la lecture d'une lettre de l'intendant Bernage annonçant d'avance au secrétaire d'Etat « que l'arrêt que le parlement rendroit seroit aussy avantageux à la religion que le jugement des officiers du sénéchal de Castres luy auroit été préjudiciable » (*Arch.* M. 675).

Nous avons dit plus haut que nous manquions de renseignements sur les deux frères cadets d'Abel de Ligonnier. C'est apparemment de l'un ou de l'autre que descendait ***Louis Ligonnier-Du Buisson***, qualifié de cou-

(1) On voit encore aujourd'hui dans la salle du Conseil de cet hôpital un portrait équestre de Ligonnier en uniforme de général. Son nom a été donné à une des rues de Londres.

sin du feld-maréchal dans les Pièces fugitives d'Aubaïs, lequel mourut à Genève en 1749, laissant, entre autres enfants, une fille mariée successivement à M. de Pismes, sieur de Saint-Saphorin près de Lausanne, et au chevalier Shaub, diplomate suisse. La difficulté n'est pas moindre pour rattacher à cette famille *Abel* Ligonnier, de Castres, qui fut inscrit, en 1671, au nombre des étudiants de l'académie de Genève, et reçu ministre « avec applaudissement » au synode de Saverdun, le 8 sept. 1678, en même temps qu'*Antoine Ligonnier-de-Bonneval*. Ce dernier, qui était né à Castres, mourut ministre à Portarlington, où il desservait l'église française depuis 1733. Il laissa une fille unique, Anna, qui épousa, le 28 mars 1737, *Jacques-Louis de Vignolles*.

LIMIERS (Henri-Philippe), docteur en droit, écrivain fécond, mais sans style et sans critique, naquit en Hollande de parents réfugiés, et mourut à Utrecht en 1725. On a de lui:

I. *Idée générale des études, de leur choix, but et règles, avec un état des bibliothèques et le plan pour en former une bien curieuse et bien ordonnée*, Amst., Châtelain, 1713, 3 vol. in-12; réimp., Amst., 1717 et 1729, 4 vol. in-12, avec La science des personnes de la cour, de l'épée et de la robe, par Chevigny. — Au dire de Barbier, cet ouvrage n'est qu'une copie presque entière du Traité des plus belles bibliothèques de l'Europe, par Le Gallois, traité qui n'est lui-même qu'une traduction abrégée de l'ouvrage du ministre J. Lomeier, De Bibliothecis (2e édit., Ultraj., 1680, 8o)

II. *Histoire de France sous le règne de Louis XIV, où l'on trouve une recherche exacte des intrigues de cette cour dans les principaux Etats de l'Europe*, Amst., 1717, 7 vol. in-12; Amst., 1718, 5 tomes en 10 vol. in-12; nouv. édit. revue, corrigée et augm., Amst., 1719, 12 vol. in-12; Amst. [Rouen], 1720, 2 vol. in-4°. — Compilation prolixe, où l'on remarque aussi peu de philosophie que de critique, bien accueillie néanmoins, comme le prouve la rapide succession de ses éditions.

III. *Les Comédies de Plaute*, trad. en franç., Amst., 1719, 10 vol. in-12. —Limiers n'a trad. que 16 pièces; les quatre autres, l'Amphitrion, l'Epidicus, le Rudens et les Captifs, sont de la traduction de Mme *Dacier* et de *Coste*. Le 10e vol. contient les fragments du comique latin. — Traduction peu estimée.

IV. *Les aventures de Télémaque, nouv. édit. augm. et corrigée sur le msc. original de l'auteur, avec des remarques pour l'intelligence de ce poème allégorique*, Amst., 1719, in-12. Les remarques ont été réimp. (Lond., 1719, in-12) avec une Dédicace à Frédéric, petit-fils de Georges I, par *Armand Du Bourdieu*, à qui quelques bibliographes les attribuent.

V. *Abrégé chronol. de l'histoire de France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, pour servir de suite à celui de Mézeray*, Amst., 1720, 2 vol. in-12; Amst., C. Mortier, 1723, 2 vol. in-12; 1724, in-fol.; Amst. [Trévoux], 1727, 3 vol. in-12; 1728, in-4° ou 3 vol. in-12, aug. de la *Vie de Mézeray*, par *Larroque*; 1734, 3 vol. in-12.— Selon le P. Lelong, cet abrégé est estimé pour sa sincérité.

VI. *Histoire de Suède sous Charles XII*, Amst., 1721, 6 vol. in-12.

VII. *Les Annales de la monarchie françoise depuis Pharamond jusqu'à la majorité de Louis XV, enrichies des principales médailles qui ont été frappées sous tous les règnes*, Amst., 1721, in-fol., selon la Biogr. univ.; 1724, in-fol.; Amst., L'Honoré, 1725, 3 part. en 1 vol. in-fol., selon le P. Lelong.

VIII. *Histoire de l'Institut des sciences et des arts établi à Bologne en* 1712, Amst., 1723, in-8°, avec grav. — Limiers mourut membre de cette société savante.

IX. *Pierres antiques gravées sur lesquelles les graveurs ont mis leurs*

noms, Amst., 1724, in-fol. avec figg. — Trad. du latin de Stosch.

Selon Barbier, Limiers a été un des rédacteurs de la *Magna Bibliotheca ecclesiastica* (Colon., 1734, in-fol.), dont il n'a paru qu'un vol., comprenant la lettre A. Nous avons déjà dit ailleurs (*Voy.* III, p. 372) qu'il est l'auteur du *Supplément à l'Atlas histor. de Châtelain*, et nous ajouterons qu'il a laissé en msc. une *Histoire du temps ou Mémoires de diverses cours sur les matières les plus importantes de la politique*, 6 vol. in-4°.

LINAS (N. DE), capitaine huguenot, connu dans l'histoire de nos guerres civiles par sa belle défense de Saint-Sever, méchante bicoque à deux lieues de Viane, au mois de mai 1628. Sous le titre de La prise de la ville de Sainct-Sever, par Monseigneur le Prince : ensemble la trahison du sieur de Linas, gentilhomme rebelle des montagnes de Castres, gouverneur dudit Saint-Sever, et le nombre des rebelles bruslez, pendus et tuez, parut à Paris en 1628 un petit placard in-8°, reproduit dans le Mercure françois, où l'on raconte que Linas fit prévenir Condé par le vicomte de Panat que son intention était de se soumettre, ruse à laquelle il eut recours pour gagner du temps et se renforcer ; qu'il « abusa du respect deub à mondit seigneur le prince, » en déclarant qu'il se défendrait jusqu'à la mort et en usant « de rodomontades aussi impertinentes qu'insolentes, » en sorte qu'on fut forcé de l'assiéger, mais que « l'obstination endiablée » des assiégés repoussa les assaillants. Linas, en effet, soutint trois assauts avec la plus grande bravoure, et quand il se vit sur le point de succomber, au lieu de se rendre, l'*enragé* mit le feu à la ville et se retira « dans ce qu'ils appellent la citadelle; » puis, à la faveur de la nuit, il gagna les montagnes. Le lendemain, la place était vide, continue le narrateur royaliste ; on n'y trouva que quelques hommes qui furent pendus et beaucoup de femmes ou de filles qui furent sauvées de la fureur du soldat. — Les Linas persistèrent dans la profession de la religion réformée. En 1651, un gentilhomme de ce nom, ancien de l'église de Saint-Sever, assista à un synode tenu à Castres (*Arch. gén.* Tr. 290). — Le vaillant défenseur de Saint-Sever ne serait-il pas le fils de *Jacques de Goudon*, sieur de Linas, qui fut tué en 1591, laissant sa femme, *Marie de Bessière* veuve avec un enfant ?

LINDERN (FRANÇOIS-BALTHASAR DE), né à Bouxweiler le 1er mars 1682, fit ses humanités dans le collége de sa ville natale, puis il fut envoyé, en 1700, à Strasbourg par son père, qui exerçait la profession d'apothicaire et le destinait à lui succéder. Il s'appliqua donc à l'étude de la pharmacie, pour laquelle il se sentait d'ailleurs peu de goût. La mort de son père l'ayant laissé libre de suivre son inclination, il partit pour Iéna où il se mit à étudier la médecine. Des affaires de famille le rappelèrent en Alsace. Dès qu'il y eut mis ordre, il retourna à Strasbourg, où il prit, le 8 mai 1708, le grade de docteur, et où il exerça son art avec succès jusqu'à sa mort, arrivée le 25 avr. 1755. Voici la liste de ses ouvrages, dont plusieurs sont encore estimés :

I. *Diss. inauguralis quâ theoremata quædam medica miscellanea sistuntur*, Arg., 1708, in-4°.

II. *Osteologia parva germanico idiomate conflata*, Arg., 1710, in-12.

III. *Hebammen-Frag-Büchlein*, in-12.

IV. *Tournefortius Alsaticus cis et transrhenanus, sive opusculum botanicum ope cujus plantarum species, genera ac differentias, præprimis circa Argentoratum, locis in vicinis, cis et trans Rhenum spontè nascentes spatioque menstruo florentes, tiro sub excursionibus botanicis facillimè dignoscere suæque memoriæ nominibus imprimendis, ex principiis Tournefortii, consulere possit*, Arg., 1728, in-8°, avec planc.; réimp. avec des augm. sous ce titre :

Hortus Alsaticus plantas in Alsatiâ nobili inprimis circa Argentinam spontè provenientes, menstruo quo singulæ florent, ac florum colore, additis aliquibus iconibus, aeri ad vivum incisis, ut et aliis ad botanices doctrinam ritè addiscendam pertinentibus, in usum botanophilorum excursiones facientium conscriptus, Strasb., 1747, in-8°.

V. *Speculum Veneris noviter politum, das ist neu ausgeputzter Venus-Spiegel, oder Beschreibung der meisten Venus-Krankheiten*, Strasb., 1732, in-8°; 2° édit., Strasb., 1736, in-8°; 3° édit., Strasb., 1743, in-8°; 4° édit., Strasb., 1750, in-8°.

IV. *Medicinischer Passe-partout, oder Hauptschlüssel aller und jeder Krankheiten des menschlichen Lebens, welcher uns entdeckt wie dieselbe bestens zu erkennen und sicher zu curiren seyn*, 1ster Theil, Strasb., 1739; — 2ter Theil, *worinnen die Krankheiten der Weibes-Personen, der Schwangern, der Gebährenden, Kindbetterinnen und Säugerinnen, wie auch der Kinder, beschrieben sind*, Strasb., 1741, in-8°.

Lindern a publié, en outre, dans l'Hist. de l'Acad. des sciences (1732) une *Observation sur trois ventricules de cochon remplis d'une substance pierreuse comme du moellon*, et dans les Comment. litterar. Noribergens. (T. VI et VII) trois observations portant pour titres : *De stupendâ contractione spasmodicâ*; *De methodo novâ febrem miliarem epidemicam curandi*; *De hydrophobo a fele demorso.*

LINGELSHEIM (George-Michel), de Strasbourg, conseiller de l'électeur-palatin, dont il avait dirigé les études, et ami du président de Thou, qui le pria de revoir son histoire avant de la livrer à l'impression, de Goldast, de *Bongars* et d'autres hommes distingués avec qui il entretenait une correspondance suivie, a été considéré de son vivant comme un homme d'un grand mérite et d'une profonde érudition. Nous sommes forcé de nous en rapporter au témoignage de ses contemporains, car il a fort peu écrit. Nous ne connaissons de lui qu'une *Lettre à l'archevêque de Spalato*, qui a été imp. en latin et en angl., 1616, in-4°, et sa correspondance avec Bongars, qui a été publiée, comme nous l'avons dit ailleurs (*Voy.* II, p. 367). C'est à tort qu'on l'a regardé comme l'auteur de la dissert. *De idole hallensi*, qui appartient à *Denaisius*.

LINK (Jérémie-Eberhard), jurisconsulte, né à Strasbourg, le 4 mars 1685, fit ses études à l'université de cette ville, et après les avoir terminées, il se mit à voyager en France et en Allemagne. En 1710, il fut nommé professeur de poésie à Strasbourg. Quelques années après, il obtint la chaire de morale, et en 1720, il fut pourvu d'une place de professeur dans la Faculté de droit. Il mourut, le 7 janv. 1743, professeur des pandectes et du droit public, et chanoine de Saint-Thomas. On a de lui :

I. *De comitibus principibus*, Vit., 1708.

II. *De jure principum*, Argent., 1708.

III. *De fundamento voti comitialis*, Argent., 1709.

IV. *De prærogativâ linearum in successionibus*, Arg., 1709, in-4°.

V. *De differentiâ comitum imperii mediatorum et immediatorum*, Francof., 1710; Francof., 1725, in-fol.

VI. *De jure venandi*, Arg., 1722, in-4°.

VII. *Stamina juris publici romano-germanici*, Arg., 1730, in-4°.

VIII. *Innocentius III ab absurditate vindicatus occasione cap.* 8 *X de consanguinitate et affinitate*. — Cité par Jöcher sans autre indication, ainsi que les suivants.

IX. *Jus domûs Durlacensis in allodia controversa ultimi dynastæ Hohen-Gerolsecc sine masculâ prole defuncti.*

X. *De catallis.*

XI. *De jure quod Gallis appellatur* droit de varech.

XII. *De jurisconsultis saturninis.*

XIII. *De rotulo causarum seu earundem decursu ex judicii ordine, Gallis* Rolle.

Catherine-Salomée, femme de notre professeur, s'est fait connaître dans les lettres par des traductions allemandes des *Sonnets de Drelincourt* et du *Polyeucte* de Corneille (Strasb., 1727, in-12). Sa fille, Catherine-Salomée, qui épousa *Witter*, professeur d'histoire, s'est aussi livrée au culte des Muses; mais nous ignorons si elle a rien fait imprimer.

LINK DE THURNBURG (Sébastien-Guillaume), seigneur de Jebsheim, avait reçu dans son enfance une excellente éducation qu'il avait perfectionnée par un séjour de cinq années, de 1550-1555, à l'université de Bologne, et par des voyages en divers pays. De retour dans son pays natal, il s'établit à Schélestadt, où le protestantisme avait d'abord été prêché avec grand succès par le curé *Seidensticker*; mais où, depuis la victoire du duc de Lorraine sur les Paysans, les sectateurs de la Réforme étaient réduits à se cacher pour célébrer leur culte. Link se joignit à leurs assemblées secrètes, et ne négligea rien pour accroître le nombre des partisans de Luther; mais son zèle éveilla l'attention des magistrats qui lui ordonnèrent de sortir de la ville. Il se retira à Colmar, en 1566, avec son ami le conseiller *Jean Goll*, dont les descendants ont occupé dans cette ville, pendant plus de deux siècles, les premières dignités municipales et dont la postérité vient de s'éteindre en *Joseph-Jacques-Samuel de Goll*, fils du statmeistre *Jean-Ulric Goll*, qui est mort à Colmar, colonel du génie, le 22 déc. 1850.

Malgré la protection de *Jérôme Boner*, le savant traducteur de Plutarque, de Thucydide, de Justin et d'Hérodien, qui avait, dès 1524, employé, mais avec circonspection, l'influence que lui donnait la dignité de statmeistre, pour porter les habitants de Colmar à embrasser la religion protestante et à s'allier aux Suisses, la Réforme n'y avait fait que de médiocres progrès, et les Luthériens n'avaient point encore obtenu l'autorisation de célébrer publiquement leur culte; on leur avait même défendu, sous de graves peines, de se rendre le dimanche à Horburg et à Riquewihr, où les doctrines évangéliques étaient prêchées par *Westheimer* et par *Erb*. Link et son ami furent cependant accueillis avec honneur, et les services qu'ils rendirent à la ville payèrent largement l'hospitalité qu'elle leur offrait. Dès 1571, ils furent élus membres du Conseil, où leur action ne tarda pas à se faire sentir. Ce fut pourtant, le 14 mai 1575 seulement, que sur la requête de *Michel Buob*, chef des corps de métiers (1), fortement appuyée par Link, *Goll, Grégoire Berger, Béat Hänslin*, et d'autres conseillors, la liberté du culte fut octroyée aux Chrétiens évangéliques. Dès le lendemain, Link, heureux de cette victoire, fit venir le pasteur qu'il avait établi à Jebsheim, *Jean Cellarius*, et, le jour même, fut inauguré à Colmar le culte protestant.

Link rendit, nous l'avons déjà dit, d'importants services à sa patrie d'adoption, soit comme statmeistre, charge dont il fut revêtu douze fois, soit comme premier capitaine de la ville, soit enfin comme négociateur, dans les fréquentes missions qu'il eut à remplir à Ensisheim, à Vienne, à la diète de Worms, à Spire. Sa réputation de sagesse et d'habileté était si bien établie que, dans les circonstances difficiles, les villes impériales des bords du Rhin avaient toujours recours à ses lumières. Ce fut sans doute par reconnaissance pour ses bons offices qu'elles l'élurent, en 1580, commissaire général de la guerre, charge

(1) Buob mourut en 1588. Il rendit aussi d'importants services à sa ville natale dans les fonctions de statmeistre et de maire.

dans laquelle il fut confirmé en 1582.

Link remplit encore avec *Kriegelstein* les fonctions de statmeistre en 1610. Lorsque les bourgeois de Colmar purent craindre que les Autrichiens, après leur expulsion du pays de Clèves, ne pillassent leur ville, c'est encore sur Link qu'ils jetèrent les yeux. Ils le nommèrent colonel, en lui donnant pour lieutenants le chef des corps de métier *Elias Wetzel*, le maire *Louis Kriegelstein*, le statmeistre *Jacob Buob* et *Jean Eschbach*. Leur confiance ne fut pas trompée, et les sages mesures de Link tinrent à distance les bandes indisciplinées qu'ils redoutaient.

Link mourut en 1617. Il a laissé en msc. des *Annales* depuis l'année 1569 jusqu'à 1608.

LIOTARD, famille originaire de Montélimart, en Dauphiné, établie à Genève à la fin du XVIIe siècle. Galiffe en a donné la généalogie que nous reproduisons. *Antoine* Liotard, souche de cette famille, fut reçu bourgeois en 1701 avec ses quatre fils aînés, Jean-Abraham, Jacques-Antoine, Pierre et Alexandre. Des nombreux enfants que lui donna sa femme, *Anne Sauvage*, les sept suivants vécurent assez pour former des alliances : 1° Jean-Abraham, né à Montélimart, reçu bourgeois avec son père, et marié, le 13 avril 1710, avec *Jeanne*, fille de *Bénigne Mussard*, docteur et prof. en droit, et d'*Elisabeth Laurens*, qui lui donna Anne et Jeanne, mortes sans alliance; Jean; Marc, qui ne laissa pas d'enfants de son mariage avec *Marianne*, fille de *Jean Sarasin-Rilliet*, pasteur; Jean-Pierre, à qui sa femme, une D^elle de *Luze*, donna deux filles : Susanne, morte sans alliance, et Sara, mariée à Jacq. Guigonnat, et dont la fille unique épousa *Jacq.-Marie Humbert*, pasteur à Satigny; — 2° Sara, mariée, en 1713, à *François La Vergne*, — 3° Jeanne-Judith, épouse, en 1717, de *Jacques Mollet* (1); — 4° Jacques-Antoine, membre du conseil des Deux-Cents, en 1746, qui avait épousé, en 1719, *Marie*, fille de Jean Clée des Granges en Pragelas, dont il eut Jeanne-Marie, femme, en 1752, de *Jean Sarasin*, syndic; — 5° Susanne-Marie, épouse, en 1716, de *Jacq. Nadal*; — 6° Jean-Michel et Jean-Etienne, jumeaux, nés le 22 déc. 1702, à qui nous consacrons des articles.

I. Jean-Michel Liotard s'adonna à l'art de la gravure. Envoyé à Paris pour y terminer son éducation artistique, il fréquenta l'atelier de Benoît Audran et devint un de ses meilleurs élèves. Il s'était déjà fait connaître très-avantageusement, et comme dessinateur et comme graveur, lorsque, en 1735, le consul anglais, Joseph Smith, l'appela auprès de lui à Venise et le chargea de la gravure de sept grands cartons de peintures à fresque exécutées par Carlo Cignani dans un des palais du duc de Parme, et de sept autres grands tableaux historiques de Sébastien Ricci. Ce travail l'occupa plusieurs années. De retour à Paris, il continua à graver d'après les maîtres français, alors en renom, tels que Boucher et Watteau. Vers 1760, il retourna dans sa ville natale, où il mourut, le 15 mai 1796, sans laisser d'enfants de son mariage (27 nov. 1746) avec *Marie Desprez*, fille de *Jean-Jacques Desprez*, citoyen de Genève. L'éclat du nom de son frère offusqua sa propre gloire. On cite de lui : 1° *Opus Seb. Ricci Bellanensis absolutissimum, ab Joann.-Mich. Liotard genev. ære expressum*, Venet., 1743, gr. in-fol.; comprenant sept sujets tirés de l'histoire sainte. — 2° *Car. Cignani Monochromata septem*, Ibid., 1743. Au bas de chaque feuille, quelques vers latins tirés des poètes anciens. Les quatre pièces dont nous indiquons le format sont à la Chalcogr. nation. Le titre des autres nous est fourni par Basan. On y trouve Vénus sur son char, Apollon sortant des eaux, Bacchus et Ariadne, l'Amour luttant avec Pan, in-

(1) En 1701, *Pierre Mollet*, de Tournus, avait été reçu bourgeois avec son fils *Pierre*.

fol., l'Enlèvement d'Europe, l'Amour armé d'un flambeau, in-4°, l'Amour triomphant, in-4°, Daphnée changée en laurier, in-fol. — 3° *Les Comédiens françois, le Sommeil dangereux, Jeune fille avec des fleurs*, demi-fig., *l'Entretien amoureux*, *Les deux Cousins, la Conversation françoise*, tous d'après Watteau. — 4° Neuf grands dessins d'après les tableaux d'Eust. Le Sueur, représentant la vie de S. Bruno. Liotard les exécuta dans le couvent des Chartreux; il avait eu le projet de graver cette belle collection, mais il y renonça. Ses dessins furent acquis par le duc de Richmond. — 5° Le dessin du portrait de la reine de France, d'après Tocqué, gravé par Jean Daullé. — 6° Le dessin du portrait de Voltaire, in-8°, gravé par Balechou.

II. Jean-Etienne Liotard, frère jumeau du précédent, annonça de bonne heure de grandes dispositions pour le dessin. Son père comprenant que toutes ses remontrances seraient impuissantes pour chasser le naturel de son fils, prit le sage parti de lui laisser suivre sa vocation. Le jeune homme avait déjà obtenu, dit-on, à Genève, quelque chose de plus que des succès de famille, lorsqu'il se rendit à Paris, en 1725, pour se perfectionner dans son art. Il entra dans l'atelier du peintre en miniature Massé et y travailla pendant trois ans. «Au bout de ce temps, dit M. J.-J. Rigaud, dans une notice sur la culture des beaux-arts à Genève (Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., 1847), il vola de ses propres ailes, et la vogue accueillit ses portraits en miniature, ses émaux et ses inimitables pastels.» Fuësslin, dans son Hist. des peintres suisses, rapporte qu'un artiste l'ayant chargé de copier un portrait du célèbre *Petitot*, ne fut plus en état de reconnaître l'original de la copie. Désireux de visiter l'Italie, Liotard accepta les offres de notre ambassadeur à Naples, le marq. de Puisieux. Il l'accompagna dans cette ville où il séjourna environ quatre ans; puis, en 1736, il se rendit à Rome. Sa réputation l'y avait précédé; le pape et plusieurs cardinaux voulurent être peints par lui. En 1738, Liotard fit le voyage de Constantinople à la suite des comtes de Sandwich et de Besborough, alors lord Duncannon. Il passa quatre années dans la capitale de l'empire Ottoman, occupé à peindre les principales notabilités du quartier des Francs. On dit même qu'il fut admis dans le sérail pour y peindre la sultane. En même temps, il s'appliqua à représenter les différents costumes nationaux de l'Orient. Il s'était tellement épris du costume turc qu'il avait fini par l'adopter. De là son surnom de Liotard *le Turc*. De Constantinople il se rendit à Jassy, où le prince de Moldavie le retint dix mois à sa cour. Puis il alla à Vienne, où il fut gracieusement accueilli par l'impératrice Marie-Thérèse. Liotard peignit toute la famille impériale. Il resta environ dix-huit mois à Vienne et suivit la Cour à Francfort où il assista aux solennités du couronnement de l'empereur (1745). Vingt années d'absence n'avaient pas effacé en lui le souvenir de sa ville natale, il voulut la revoir, mais il n'y fit qu'un court séjour; il avait hâte de poursuivre le cours de ses brillants succès. A Paris, où il se rendit en passant par Lyon, il fit les portraits de tous les membres de la famille royale, sans en excepter la fameuse marquise de Pompadour. On raconte que, pour sa part, la célèbre courtisane ne fut rien moins que satisfaite du travail de l'artiste et que, dans un moment d'humeur, elle eut l'impudence de lui dire en face qu'elle voyait bien que sa barbe (il l'avait laissé croître depuis qu'il portait le costume oriental) faisait tout son mérite. Liotard péchait, en effet, aux yeux du beau sexe par trop de vérité dans ses portraits. Il embellissait quelquefois la nature, mais il ne la fardait pas. Néanmoins, quelque défavorable que lui eût été la marquise, il paraît que Louis XV ne laissa pas de le nommer peintre de la cour. De Paris, Liotard se rendit à Londres, où il ne fut pas moins bien accueilli que dans

les autres capitales de l'Europe. Il y fit un grand nombre de portraits; on cite, entre autres, celui de la princesse de Galles avec ses fils. « Il peignait admirablement bien en miniature, ainsi qu'en émail, dit Horace Walpole; mais il est mieux connu par ses ouvrages au pastel. Il saisissait on ne peut mieux la ressemblance, trop bien même pour plaire à ceux qui posaient devant lui, de telle sorte qu'il fut accablé de travaux la première année, et qu'il en eut très peu la seconde. Privé d'imagination, et on pourroit croire de mémoire, il lui était impossible de rendre autre chose que ce qu'il avait sous les yeux. Les taches de rousseur, les marques de petite vérole, il rendait tout, non pas tant pour être fidèle, que parce qu'il ne pouvait faire abstraction d'une chose qui se présentait à lui. La vérité domine dans tous ses ouvrages, la grâce dans peu ou dans aucun.» Ce qui prouve moins contre l'artiste que contre les modèles. Les grâces ne se donnent pas. Quoi de plus gracieux que *La belle chocolatière* de notre artiste! et cependant, n'est-ce pas un portrait plein de vérité? Vers 1756, Liotard quitta l'Angleterre pour se rendre à La Haye, où il fit le portrait du stathouder. De Hollande il envoya, au rapport de M. Périés (Biogr. univ.), deux de ses plus beaux ouvrages à l'impératrice Marie-Thérèse. Cette princesse, charmée de ce présent, lui écrivit pour le presser de retourner à Vienne. Mais la guerre qui désolait l'Allemagne l'empêcha de se rendre à son invitation. Quoique déjà parvenu à sa 54e année, Liotard n'avait pas renoncé à l'espoir de rencontrer la femme qui lui était destinée; il la trouva à Amsterdam dans la personne de *Marie Fargues* (appelée par Galiffe *Farquet*) fille de *Jean Fargues*, négociant réfugié. L'amour est un grand tyran: le peintre dut sacrifier sa longue barbe sur l'autel de l'hyménée, mais on lui permit de conserver son costume oriental. Après son mariage, vécut-il en Hollande, ou retourna-t-il à Paris? c'est ce que nous ignorons. Ni Leu, ni Nagler, ni Galiffe, ni M. Rigaud ne nous l'apprennent. En 1772, il se rendit une seconde fois en Angleterre, et il y fit encore un séjour d'environ deux années. Il y porta avec lui une collection de tableaux de différents maîtres qu'il vendit aux enchères, et quelques peintures sur verre dont il était l'auteur, remarquables par un étonnant effet de lumière, « mais une pure curiosité, ajoute Walpole, car il était nécessaire que la chambre fût dans l'obscurité, pour qu'on les vît à leur avantage. » Sur la fin de sa carrière, Liotard se retira dans sa ville natale, où il publia, en 1781, un *Traité sur la peinture et la manière de la juger*, in-8e de 96 pp., dédié aux mânes du Corrège(1). En 1784, ses concitoyens l'élurent membre du conseil des Deux-Cents. Il mourut le 12 juin 1789, ne laissant qu'une fortune médiocre, « car il avait à cet égard, dit Galiffe, toute l'insouciance d'un homme de génie. » Ce qui lui a valu surtout sa réputation, ce sont ses portraits au pastel. Il a surpassé, dans ce genre, tous ses contemporains. « Ses ouvrages, dit M. Rigaud, joignaient au mérite d'une ressemblance parfaite celui d'une grande correction de dessin; il était bon coloriste. » On ignore les procédés qu'il employait pour fixer ses couleurs; jusqu'ici, le temps n'en a pu altérer la fraîcheur.

Sa femme lui donna plusieurs enfants; 1e JEAN-ETIENNE; —2e JEANNE-MARIE, qui devint femme de Jean-François de Bassompierre, habitant de Genève; — 3e MARIE-THÉRÈSE, filleule de l'impératrice Marie-Thérèse; —4e JEAN-DANIEL;—5e MARIE-ANNE-FRANÇOISE, qui épousa Moïse de Fernex.

Les ouvrages de Liotard sont disséminés dans une foule de collections. La galerie de Dresde possède, outre plusieurs de ses émaux, trois de ses pastels: 1e *Le maréchal Maurice de Saxe*; — 2e *La femme de chambre viennoise*, plus connue sous le nom

(1) Plusieurs bibliogr. appellent à tort Jean-François l'auteur de ce traité.

de *La belle chocolatière*, lithogr. par B. Noël; — 3° Son propre *Portrait*, qui lui avait été acheté à Lyon par le duc de Richelieu. On voit dans la galerie de Médicis, à Florence, un autre *Portrait* de notre artiste, qui lui avait été demandé à Vienne par l'empereur François; il a été gravé par Gregorio. Parmi ceux de ses ouvrages que possède l'Angleterre, Walpole ne mentionne spécialement que *Mlle Gaucher*, la maîtresse du comte d'Albemarle, en costume turc, et une *Lady déjeunant avec sa fille*. Le Musée de Genève possède de lui les pastels suivants : 1° Son propre *Portrait*; — 2° *Mme d'Epinay*, « chef-d'œuvre de vérité et de grâce »; — 3° *Marie-Thérèse*; — 4° *Le docteur Tronchin*; — 5° *Le syndic Mussard*. — On trouve dans des familles particulières un plus grand nombre de ses ouvrages. A la Bibl. publique, on conserve huit planches de costumes qu'il avait dessinés d'après nature à Constantinople, et qui furent gravées à Vienne. Nous pouvons citer de cette collection : 1° *Sadig Aga*, grand trésorier des mosquées; — 2° un *Nain du grand Seigneur*, dessiné dans le sérail; — 3° Une *Dame de Constantinople*; — 4° *M. Levelt*, négociant anglais à Constantinople; — 5° *Paysanne de la campagne de Rome*, les cinq gravés par Reinsperger; — 6° *Mehemet Aga*, frère de Sadig; — 7° Un *Effendi*; — 8° Une *Dame de Constantinople*, les trois gravés par P.F. Tardieu. Sur cette dernière, exécutée en 1752, Liotard est appelé peintre du roi (1).

Genève ne possède aucun de ses émaux. M. Rigaud ignorait dans quelle collection se conservaient les quatre tableaux en émail d'une dimension inusitée (environ 0,45 cent. de haut sur 0,32 de large) qu'il avait exécutés.

Liotard s'est aussi exercé avec quelque talent dans l'art de la gravure. On a de lui : 1° Son propre *Portrait*, qu'il grava deux fois, in-4°; — 2° *René Hurault*, lieutenant général de la police, in-fol.; — 3° Une *Dame franque de Galata et son esclave*, in-4°, portrait de l'archiduchesse Marie; — 4° Une *Dame franque de Péra à Constantinople recevant visite*, in-4°, portraits de l'impératrice Marie-Thérèse et de sa fille Marie-Christine. Les visages seuls de l'impératrice et de l'archiduchesse, dans ces deux dernières pièces, ont été gravés, à Vienne, par Liotard; les figures sont dues à Joseph Camerata; — 5° Le portrait de *Joseph II*, in-fol.; — 6° *Le chat malade*, d'après Watteau, avec 16 vers français au bas de la feuille: *Iris idolâtre Minet*, etc., in-fol.; — 7° La *Vénus calipyge*; — 8° La *Vénus endormie*, d'après le Titien; — 9° Sa propre fille *Marie-Thérèse*, la filleule de l'impératrice; — 10° *Des fumeurs flamands*.

Plusieurs artistes ont gravé d'après lui, tels que Litteret, Reinsperger, Camerata, Vispré, Schmuzer, Schmid, Petit, Dupin, Marcenay, Balechou. Dans son Traité sur la peinture, Liotard parle de quelques copies de ses portraits qu'il avait faites à l'huile, mais lui-même n'en faisait pas très-grand cas.

LIPPE (Jean), né à Strasbourg, en 1585, ayant été nommé professeur de théologie dans sa ville natale, alla prendre le grade de docteur à l'université de Giessen, mais il mourut, à son retour, dans la ville de Spire, le 24 sept. 1612. Il a publié, selon Jöcher, *Philosophiæ synopticæ præparatio et perfectio*; *Metaphysica*; *Synopsis musicæ novæ*; *Canones in virtutum et bonarum artium studio observandi*.

L'ISLE (François de), sieur de Trigny, second fils de Jean de L'Isle, sieur de Marivaux, lieutenant au gouvernement de l'Ile-de-France, en 1563, et frère de Claude de L'Isle, sieur de Marivaux, gouverneur de Laon, professait, en 1588, la religion réformée, à ce qu'on lit dans les Mémoires du duc

(1) Notre Musée de Versailles doit sans doute posséder quelques-uns des pastels de Liotard ; mais nous n'en avons trouvé aucun signalé dans l'œuvre de M. Gavard.

d'Angoulême. Il servait alors sous le drapeau du roi de Navarre, à qui il rendit d'importants services. C'est lui qui, à Ivry, tua le commandant de la cavalerie légère espagnole. Henri IV le nomma chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Corbeil et de la Bastille, en 1594, de La Capelle, en 1598, d'Amiens, en 1607. Il mourut de mort violente, en 1611. Nous ignorons s'il était resté fidèle à la religion protestante; mais il paraît certain que les enfants nés de son mariage avec *Anne de Balsac*, dame de Montagu, professèrent la religion romaine.

L'ISLE (Louis de), seigneur d'Olon et de Conforgien, fils de *Paul de L'Isle*, sieur de L'Isle-du-Gast, et de *Catherine de Jaucourt*, épousa, en 1664, sa cousine *Marthe de Jaucourt*, héritière de Vau-Jaucourt, près d'Avalon, où s'assemblait une église. Le mercredi 15 juin 1667, le synode provincial devant se tenir en ce lieu, l'ouverture en fut faite, selon l'usage, par un sermon auquel assista le cordelier Duhan, escorté d'une foule de gens de la lie du peuple, qui se comportèrent de la manière la plus indécente. L'après-midi, le moine fit sommer les ministres de venir dans l'église catholique écouter la réfutation qu'il se proposait de faire du sermon du matin. Sur leur refus, il fit dresser en pleine rue une espèce de chaire en face de l'hôtellerie où logeaient la plupart des députés des églises, et se mit à déclamer contre les Huguenots avec une violence extrême. Dès le lendemain, la nouveauté du spectacle attira des milliers de paysans des environs. Tant que la séance du synode dura, les choses se passèrent assez tranquillement, malgré la fermentation croissante des esprits; mais lorsque les députés voulurent traverser cette foule agitée pour rentrer dans l'hôtellerie, ils furent assaillis, battus, blessés ; plusieurs même, comme de *Pongues*, auraient été assassinés sans l'intervention de quelques Catholiques. D'Olon, *Du Barreuil*, son ami, le commissaire du roi auprès du synode, le procureur du roi, un cordelier même, moins fougueux que l'histrion Duhan, se hâtèrent d'accourir sur les lieux; mais leur présence ne servit qu'à augmenter le tumulte. Le procureur du roi effrayé se cacha prudemment, le moine, ne put se faire entendre, les deux autres furent désarmés, accablés de coups et laissés pour morts sur la place. Puis, comme toujours, l'émeute victorieuse se rua sur les maisons des Protestants qui furent pillées. Au bout de deux heures, les vaillants champions de l'Église romaine songèrent à mettre leur butin en sûreté; cependant, comme l'aubaine avait été bonne, pendant plusieurs jours encore les attroupements continuèrent. L'autorité crut enfin qu'il était temps de faire cesser le désordre, et sur l'ordre de l'intendant, le lieutenant-criminel d'Avalon commença une instruction qu'un arrêt du parlement vint bientôt suspendre. Le parlement se réserva, en effet, la connaissance de l'affaire, non pas, bien entendu, dans l'intérêt de la justice, et la retint, malgré l'appel interjeté par les Protestants à la Chambre de l'édit. Appelé à prononcer sur cet appel, le Conseil rendit, le 7 juill. 1667, un arrêt qui autorisa les procédures faites par ordre du parlement et attribua à l'intendant le jugement définitif. Au bout d'un an, le digne Bouchu rendit enfin sa sentence, le 30 juill. 1668. Abominable iniquité! les Protestants furent condamnés solidairement à 6000 livres d'amende envers les couvents et les hôpitaux, à de forts dommages-intérêts et aux dépens. Plusieurs Huguenots, entre autres, le ministre de Châtillon, *Gravier*, furent décrétés de prise de corps, et le roi fut supplié de faire démolir tous les temples du bailliage d'Avalon.

De nouvelles et plus cruelles épreuves étaient réservées à Louis de L'Isle. Soupçonné, en 1686, de vouloir envoyer ses enfants auprès de leur mère, qui s'était retirée en Angleterre, il fut enfermé dans le château de Loches (*Arch. gén.*, E. 3372) et ses deux fils

mis au collége des Jésuites. Plus tard, la prison n'ébranlant pas sa constance, on l'expulsa de France (*Mss. de Court*, N° 28). Il se retira en Hollande où sa femme alla le rejoindre. La princesse d'Orange lui accorda une pension de 500 livres, dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée le 28 déc. 1695.

Au nombre des officiers français qui servaient dans les troupes hollandaises en 1689, se trouvent un capitaine et un lieutenant de *L'Isle*, qui appartenaient très vraisemblablement à la même famille et descendaient sans doute d'une branche établie dans le Maine, d'où elle tirait son origine. Cette branche du Maine nous est connue par *Louis de L'Isle-du-Gast*, natif du Pin et mort à Paris, en 1656, à l'âge de 33 ans, et par *Jean de L'Isle-du-Gast*, son frère peut-être, qui épousa *Marguerite Trouvé*, dont il eut, entre autres enfants : 1° BENJAMIN, sieur de L'Isle-du-Gast, né en 1654, qu'il ne faut pas confondre avec un autre *Benjamin de L'Isle*, sieur de Sarsigny, qui, comme ancien de l'église de Lassay, assista, en 1673, au synode de Bellesme (*Arch*. TT. 330); il demanda un chapelain au synode de Sorges, en 1683, preuve suffisante qu'il professait la religion réformée ; — 2° JACQUES, né en 1655; — 3° MADELAINE, née en 1657, la même peut-être qu'une demoiselle *Du Gast*, qui fut enfermée, en 1686, aux Filles-Dieu de Versailles (*Arch*. E. 3372), et transférée au château de Ham en 1689 (*Ibid*. E. 3375) ; — 4° PHILÉMON, né le 24 fév. 1658 ; — 5° JEAN-AUGUSTE, né le 23 janv. 1661, qui eut pour parrain son frère PIERRE et pour marraine, sa sœur ELISABETH (Reg. de Charent.).

LIVACHE (DANIEL), savant avocat du parlement de Grenoble et membre du conseil politique de la province, jouissait auprès de ses coreligionnaires d'une grande considération, comme le prouvent les diverses missions dont il fut chargé par eux. Il fut député successivement à deux assemblées politiques, à celle de Grenoble, en 1615, et à celle de Loudun, en 1619. En 1620, il assista encore, comme ancien de l'église de Grenoble, au synode provincial qui se tint à La Mure. En 1643, le roi lui accorda, à lui et à ses descendants, des lettres de noblesse. Il mourut vers 1675, au rapport de Guy Allard. Il a laissé, sur des points de jurisprudence, des *Mémoires* souvent cités par Basset, mais restés inédits. Il est très probable que *Gaspard Livache*, avocat au parlement de Grenoble, qui vivait vers le milieu du XVIIe siècle, était son fils. Peut-être ce Gaspard Livache est-il le même que Livache dont il est fait mention dans un Etat des nouveaux catholiques de Grenoble, au mois de fév. 1686, état dressé d'après le Rapport officiel de l'intendant Bouchu, où on lit que Livache, ancien juge des terres du duc de Lesdiguières, habitant Varce, allait à la messe, mais qu'on le regardait néanmoins comme huguenot, ainsi que sa femme, sœur du conseiller *Du Roure*, « très méchant huguenot. » Ces soupçons étaient d'autant mieux fondés que ses deux fils avaient passé à l'étranger ; l'aîné ayant abandonné la profession d'avocat, avait pris du service en Brandebourg, et leur sœur s'était retirée à Genève. Serait-ce se tromper que de rattacher à cette famille *Jean-François Livache-Duplan*, de La Motte-Chalencon, qui obtint à Genève les droits de bourgeoisie, le 25 mai 1779?

LIXANT (CLAUDINE), femme d'un avocat de Mont-de-Marsan, avait composé sur la *Prédestination* un ouvrage dont elle fit hommage à *Catherine de Bourbon*, lors de son passage dans cette ville, en 1592. Nous ignorons s'il a été imprimé.

LO (JACQUES DE), de Lille en Flandre, martyr. Arrêté le dernier jour de janv. 1561, à la suite d'une visite domiciliaire qui amena la découverte de quelques livres de piété et d'une Bible de Genève, Lo fut jeté en prison et eut à subir, devant les magistrats de la ville, sur la confession, l'institution de la Cène, le purgatoire, l'autorité de l'Ecriture sainte et autres questions con-

troversées entre les deux Eglises, trois interrogatoires, dont il rendit compte aux Fidèles de Lille, afin de les affermir dans la foi. Bien que simple artisan, Lo était très versé dans la connaissance des Livres saints, comme le prouvent ses interrogatoires, qui ont été publiés dans le Martyrologe, ainsi que trois lettres, dont l'une à *Guy de Brès*, écrites pendant sa détention. Jamais foi plus vive et piété plus sincère ne se sont exprimées d'une manière plus simple. « Il nous est donné par Christ, écrit-il à ses frères, non-seulement de croire en lui; mais aussi de souffrir et endurer pour lui. J'expérimente maintenant le tout depuis quatre ou cinq jours que je suis en ceste prison, laquelle contient en quarrure quatre pas, n'ayant autre clarté que par deux petites fentes estroites pour y bouter le bout de mon doigt : personne ne parle à moy : j'attens de jour en jour et d'heure en heure d'estre estendu sur la gehenne comme un parchemin : j'attens finalement une sentence sévère et rigoureuse d'estre bruslé tout vif. Ce sont choses espouvantables à la chair : et toutefois mon Dieu sait qu'il n'y a que liesse et joye en moy, quand je pense aux promesses de nostre Seigneur J.-Ch. : quand je médite ceste sentence excellente de sainct Pierre, qui dit, Qu'en communiquant aux afflictions de J.-C., il nous faut resjouir, et sommes bienheureux; car l'esprit de la gloire de Dieu repose sur nous. J'ay une consolation qui passe tous ennuis.» Après une inutile conférence avec des Cordeliers, chargés de disputer contre lui et de le convertir, Jacques de Lo fut envoyé au bûcher. Il mourut, priant pour ses ennemis, le 15 fév. 1561.

LOBEL (Matthieu de), en latin *Lobelius*, médecin et botaniste, né à Lille en 1538. Lobel étudia la médecine à Montpellier, où il prit le grade de docteur. Sa passion pour la botanique lui fit ensuite entreprendre divers voyages d'instruction. Il visita la Suisse, l'Allemagne et le nord de l'Italie. Puis il alla s'établir à Anvers, et ensuite à Delft, où il se voua à la pratique de la médecine. La réputation qu'il s'acquit dans l'exercice de son art, le fit choisir par Guillaume d'Orange pour son médecin, et après l'assassinat de ce prince (1584), il fut admis, dit-on, au service des Etats-Généraux. Plus tard, il passa en Angleterre, où Jacques I l'attacha à sa maison en qualité de botaniste. Il fit depuis un voyage en Danemark. Ce bon vieillard, dit Haller, s'occupa de ses études de prédilection jusques dans un âge très-avancé; sa femme l'accompagnait dans ses excursions et l'aidait à recueillir les plantes dont il enrichissait son herbier. Il mourut à Highgate près de Londres, le 3 mars 1616. Son fils, Paul de Lobel, devint médecin de Jacques II. On trouve de lui un *Album* parmi les Mss. de la Bibl. Harléienne, N° 6467. 1. Une autre de ses enfants sans doute, *Judith* de Lobel, veuve d'un sieur Vrangel, de Middelbourg, mourut à Paris, à l'âge de 65 ans, et fut enterrée au cimetière de la Trinité, le 22 mai 1632 (*Reg. de Charent.*) Enfin, un de ses petits-fils, *Matthias Bouchœus*, lui composa une épithaphe en vers latins. Lobel, comme botaniste, est resté bien au-dessous de son contemporain *L'Escluse* et pour l'exactitude de ses descriptions et pour les qualités de son style. « C'est à tort, lit-on dans la Biogr. méd., qu'on a voulu trouver dans ses écrits le germe des familles naturelles, car bien qu'il ait séparé, d'une manière mieux tranchée que personne avant lui, les monocotylédones et les dicotylédones, on s'aperçoit aisément qu'il n'a réuni que les végétaux dont l'analogie se présente à l'œil le moins exercé, et l'on reconnaît même que plusieurs de ces rapprochements avaient déjà été opérés par ses prédécesseurs.» Plumier a consacré à la mémoire de Lobel, sous le nom de *Lobelia*, un genre de plantes, qui est devenu le type des Lobéliacées, famille voisine des Campanulacées. On doit à Lobel :

I. *Stirpium adversaria nova, perfacilis investigatio luculentaque ac-*

cessio ad priscorum, præsertim Dioscoridis, et recentiorum materiam medicam, authoribus Petro Pena et Matthiâ de Lobel medicis, Lond., 1570, in-fol.; dédié à la reine Elisabeth. Il y en a eu plusieurs éditions. — On trouve dans ce traité la description de 12 à 13 cents plantes, avec 272 figures. Il est impossible de reconnaître la part qui revient à chaque auteur. Le nom de Pena de Narbonne a même fini par disparaître du titre du livre dans les éditions postérieures. Selon Haller, le style de ce traité est dur et incorrect; mais on y trouve la description de beaucoup de plantes nouvelles ou peu connues. «Dans l'exécution de cet ouvrage, dit Pulteney, cité par Hallam, on voit, je crois, la première ébauche, toute grossière qu'elle est, d'une méthode naturelle de classement, qui se borne toutefois à grouper les plantes en grandes tribus, familles ou ordres, d'après la manière d'être ou l'apparence extérieure de l'ensemble de la plante ou de la fleur, sans établir de définitions ni de caractères. Le tout forme 44 tribus. Il en est qui comprennent des plantes appartenant à un ou deux genres modernes ; d'autres, des plantes appartenant à un grand nombre de genres, et dont quelques-unes, il faut l'avouer, ont entre elles fort peu d'analogie réelle. En somme, ces divisions sont bien supérieures à celles de Dodoens.» Les différentes sections sont précédées chacune d'un tableau synoptique. «Vingt-six ans après la première édition des Adversaria, dit M. Duvau (Biogr. univ.), *Gaspard Bauhin*, sans citer Lobel, suivit le même ordre dans son Phytopinax, et plus tard dans son Pinax, et l'on n'en connut pas d'autre jusqu'à Tournefort.»

II. *Plantarum seu stirpium Historia, cui annexum est Adversariorum volumen*, Antv., Christ. Plantin, sans date, privilége daté de Bruxelles, 30 juill. 1575, in-fol.; dédié aux Etats, gouverneurs et magistrats de la Gaule belgique. L'histoire des plantes occupe 655 pages.—Le plus souvent l'auteur se contente d'indiquer, d'après les auteurs anciens, les propriétés médicales de la plante dont il donne la figure, et les usages auxquels elle est employée, en renvoyant aux Adversaria pour les descriptions. Cette publication se termine par un petit traité *De succedaneis*, p. 657-671, tiré en grande partie des leçons de *Rondelet*. Vient ensuite *Nova stirpium Adversaria, perfacilis vestigatio*, etc., (pp. 456); *quibus accessit Appendix* (p. 457-471), *cum Indice variarum linguarum locupletissimo*; *additis Guill. Rondeletii aliquot remediorum formulis, nunquam antehac in lucem editis* (pp. 15, nouv. pagin.), Antv., Christ. Plantin, 1576, in-fol.; dédié aux profess. de l'université de Montpellier, sous la date de Londres, veille de Noël, 1570. Ce n'est proprement que l'édition que nous avons citée sous le N° précédent, dont on a changé le frontispice et à laquelle on a ajouté quelques cartons. Quelquefois même les additions consistent en quelques lignes, imprimées à part sur de petits papiers, que le relieur a intercalés entre les feuillets. «In animum meum induxi, dit l'auteur dans sa dédicace, hæc nostra stirpium Adversaria...auctiora et emendatiora nunc, multisque novis additis plantis resarcire, dilucidiùsque explicare quæ in priore editione dicta fuerant obscuriùs, additis herbarum facultatibus ex Dioscoride, Galeno et priscis, etc.» Lobel se plaignait déjà de la confusion qui régnait dans la nomenclature. Que dirait-il aujourd'hui avec nos cent mille noms? Quel est l'homme de génie qui parviendra à débrouiller ce chaos? L'étude de la synonymie, tout-à-fait infructueuse en soi, ne prend pas moins de temps, dans l'étude de la botanique, que la science elle-même; au lieu d'aider à la mémoire, nos dénominations la chargent; au lieu d'éclairer, elles offusquent. Plusieurs éditions (vraisemblablement fictives) de cet ouvrage de Lobel ont paru à Anvers. L'auteur lui-même le traduisit en flamand, en y faisant quelques changements et additions, Anvers, 1581, in-fol. Les figures, au nombre

de 1486, sont empruntées pour la plupart à Dodoens et à L'Escluse.

III. *Icones stirpium, seu plantarum tam exoticarum quàm indigenarum, in duas partes digestæ*, Antverp., 1581, 1591, in-4°, avec un Index en sept langues. — Recueil de 2116 fig. (d'après la Biogr. médicale) qui avaient déjà paru dans les différents ouvrages de botanique imprimés par Plantin. L'auteur désigne les plantes par les noms latins et renvoie pour les descriptions à ses ouvrages précédents. « Cet ouvrage qui est consulté souvent, est, au jugement de M. Duvau, d'un usage fort commode, en ce qu'il comprend à peu près toutes les figures connues à cette époque. » Haller, qui porte le nombre des fig. à 2191 (M. Duvau, à environ 2000), prétend néanmoins que Lobel n'a pas épuisé tout ce que contenait le riche écrin de L'Escluse, « etsi Clusiana penus minimè exhauritur. »

IV. *Balsami, opobalsami, carpobalsami et xylobalsami cum suo cortice explanatio*, Lond., 1598, in-4°; dédié à L'Escluse.

V. *De balsamo et zingibere libellus*, Lond., 1599, in-4°; reproduit dans la Bibl. botanique de Linné.

VI. *Dilucidæ simplicium medicamentorum explicationes, et stirpium Adversaria*, etc., Lond., 1605; Leidæ, 1618; Francof., 1651, in-fol. On trouve en outre dans cette nouv. édition du grand ouvrage de Lobel : 1° *Matthiæ de Lobel, regis Jacobi botanographi, Adversariorum altera pars cumprioris illustrationibus, castigationibus, auctariis*; 2° — *Animadversiones in Rondelletii pharmaceuticam officinam*; — 3° *Diarium pharmaceuticum Rondelletii*; — 4° l'essai sur les *Succédanées* (N° II.) et le traité sur les *Baumes* (N° IV.); — 5° des Observ. sur *la bière* et sur d'autres boissons, etc.; — 6° un petit traité inédit de Rondellet sur l'hydropisie.

En 1655, W. How publia à Londres un fragment d'un ouvrage que Lobel avait entrepris et qu'il laissa inachevé, sous ce titre : *Stirpium illustrationes, plurimas elaborantés inauditas plantas, I. Parkinsonii rapsodiis sparsim gravatæ*, in-4°, sans fig., contenant environ 280 plantes presque toutes inédites. L'éditeur y revendique pour Lobel la découverte de plusieurs plantes que Parkinson s'était attribuée.

Dans le rôle des pasteurs déposés par le Synode national tenu à St.-Maixent, se trouve le nom de *Jacq. de Lobel*, dit *Duval*, qui ne nous est connu, du reste, que par ce que nous apprennent les actes de ce Synode. Il exerçait le saint ministère à Gisors, lorsqu'il se rendit coupable d'adultère. Le consistoire de son église ayant prononcé sa déposition, le 30 oct. 1606, il en appela au synode provincial de Normandie qui confirma la sentence, le 1er avril 1609. Nouvel appel du condamné. Le Synode national de St.-Maixent, prononçant en dernier ressort, maintint le bien jugé, et déclara que ledit Duval demeurerait déposé du ministère, « sans espérance de pouvoir jamais être rétabli dans une charge si sainte. »

LOBSTEIN (JEAN-FRÉDÉRIC), anatomiste habile, né le 30 mars 1736, à Lampertheim en Alsace, où son père, *Antoine* Lobstein, exerçait la profession de chirurgien, et mort à Strasbourg, le 11 oct. 1784.

Lobstein fit ses études à l'académie de Strasbourg. Un goût prononcé le portant vers l'anatomie, il s'occupa d'abord exclusivement de la chirurgie; mais plus tard, écoutant les conseils de *Bœcler*, il joignit à l'étude de cette science celle de la médecine. Reçu docteur en 1760, il se mit en route, immédiatement après, afin de visiter les écoles les plus célèbres de l'Europe. De retour à Strasbourg, après une absence de deux ans, il commença à pratiquer la médecine, et il le fit avec assez de succès pour qu'on lui permît, en 1764, d'ouvrir un cours public de pathologie. La même année, il fut nommé démonstrateur d'anatomie. La mort d'*Eisenmann* ayant laissé vacante, en 1768, la chaire d'anatomie

et de chirurgie, elle lui fut accordée. L'excellence de sa méthode attira bientôt à ses cours un grand nombre d'étudiants. Joignant la pratique à la théorie, il savait donner un vif attrait à ses leçons. Après avoir décrit la structure d'une partie quelconque du corps humain, et en avoir expliqué le mécanisme, il exécutait, sous les yeux de ses élèves, toutes les opérations dont elle est susceptible et donnait une description des maladies qui peuvent l'affecter. Il venait d'être nommé professeur de pathologie, lorsque la mort l'enleva à l'âge de 48 ans. Il avait été deux fois recteur de l'université et dix fois doyen de la Faculté de médecine. Malgré les offres brillantes qui lui avaient été faites de divers côtés, il n'avait pu se résoudre à quitter Strasbourg.

Sans avoir fait de découvertes nouvelles, Lobstein a rendu des services à l'anatomie en confirmant, par des expériences minutieusement exactes, ce que l'on savait, et en perfectionnant la description des organes déjà connus. Possédant une instruction très-étendue, joignant à de vastes connaissances et à une patience infatigable un esprit sage et éclairé, il était, en outre, un opérateur très-habile; mais son incontestable mérite était, dit-on, terni par l'âpreté de son caractère et par un amour-propre excessif qui ne souffrait pas qu'on élevât le moindre doute sur le résultat de ses observations. Aucun des ouvrages qu'il avait composés sur l'anatomie et la physiologie, n'ayant vu le jour, on n'a de lui qu'un certain nombre de thèses soutenues par lui-même ou par ses élèves, sous sa présidence, toutes imp. à Strasbourg dans le format in-4°. En voici les titres : *De probatissimâ extrahendi calculum methodo*, 1759 ; — *De nervo spinali ad par vagum accessorio*, 1760 ; — *Casus hydrocelis*, 1761 ; — *Casus nephritidis calculosæ*, 1763 ;—*De pyloro*, 1764 ; — *De non necessariâ funiculi umbilicalis deligatione*, 1764 ; — *De calculis biliariis*, 1764, 1777 ; — *De steatómate*, 1768 ; — *De læsionibus capitis*, 1770 ; — *De carie ossium*, 1770 ; — *De labio leporino*, 1770, — *De herniâ congenitâ, in quâ intestinum in contactu testis est*, 1771 ; — *De valvulâ Eustachii*, 1771 ; — *De foramine ovali*, 1771 ; — *De aquâ labyrinthi auris*, 1771 ; — *De fistulâ ani*, 1771 ; — *De osœnâ maxillari*, 1771 ; — *Casus ischuriæ*, 1771 ; — *De nervis duræ matris*, 1772 ; — *De herniâ scrotali*, 1773; — *De bubonoceles evitandi methodo*, 1773; — *De liene*, 1774 ; — *De calculis vesicæ urinariæ cisticis*, 1774 ; — *De tumoribus capitis*, 1774 ; — *Ileon lethale à concretione præternaturali intestinorum cum utero*, 1775 ; — *Circa generationem puris*, 1775 ; — *De hepate*, 1775 ; — *De strangulationibus intestinorum in cavo abdominis*, 1776 ; — *De viarum lacrymalium morbis*, 1776 ; — *De labyrinthi auris contentis*, 1777 ;—*De hydrocele*, 1777; — *De partu difficili*, 1777, 1779;— *De anchylosi*, 1777 ; — *De linguæ involucris*, 1778 ; — *De conceptione tubariâ*, 1779 ; — *De suffusione secundariâ rariori*, 1779; — *De gonorrheâ virulentâ*, 1779 ; — *De ischuriâ vesicali et vesicæ paracenthesi*, 1779; — *De herniâ crurali incarceratâ*, 1779 ; — *De dysuriâ*, 1779 ; — *De aëris in sanguinem actione*, 1780 ; — *De fistulâ lacrymali*, 1780; — *De pressione cranii*, 1781 ; — *De herniâ cerebri*, 1781; — *De uteri hæmorrhagiâ*, 1782 ; — *De structurâ renum*, 1782; — *De structurâ nervorum*, 1782; — *De situ testiculorum alieno*, 1782 ; — *De ischuriâ*, 1783 ; — *De vi vitali arteriarum*, 1783 ; — *De fonticulorum usu in sanandis morbis*, 1784.

Frère cadet du précédent, *Jean-Michel Lobstein* naquit à Lampertheim au mois de mai 1740. Il étudia la théologie à Strasbourg, où il prit, en 1761, le grade de maître-ès-arts, après avoir soutenu, sous la présidence de *J.-M. Lorenz*, une thèse pleine d'érudition qui fut publiée sous ce titre : *Tabulæ*

temporum fatorumque orbis terræ ab orbe condito usque ad Christum natum, ab A. M. 1-4000, Arg., 1761, in-4°. Au retour d'un voyage qu'il fit à Paris, en 1767, il fut nommé pasteur de l'église française de Saint-Nicolas, et quelque temps après, il fut appelé à desservir l'église de Saint-Pierre et à professer au gymnase. En 1773, il visita la Suisse et l'Allemagne dans le but d'étendre ses connaissances. Retenu à Giessen par l'offre d'une chaire de professeur adjoint de philosophie, qu'il échangea, en 1775, contre celle de théologie, il prit, en 1777, le bonnet de docteur dans l'université de cette ville, et la même année, il fut nommé inspecteur ecclésiastique et premier pasteur à Butzbach. Il ne revint à Strasbourg qu'en 1790, pour y remplir les places de pasteur et de professeur, qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 29 juin 1794. On a de lui :

I. *Diss. de divinâ animi pace sanctæ vitæ comite, ad Phil. IV*, 7, Argent., 1766, in-4°.

II. *Commentatio historico-philologica de montibus Ebal et Garizim*, Arg., 1773, in-4°.

III. *Diss. ludi veterum incitamenta poëseos*, Argent., 1774, in-4°.

IV. *Diss. inaug. de præcepto amoris novo ad Joh. XIII*, 34, Gissæ, 1774, in-4°.

V. *Prolusio hist. de veteris Ecclesiæ sacrarum litterarum amore recentioris justo moderamine*, Gissæ, 1775, in-4°.

VI. *Eloge funèbre de Jean-Daniel Schœpflin*, Francf., 1775, in-8°; trad. en allem. par l'auteur, Giessen, 1776, in-8°.

VII. *Progr. theologiæ patristicæ schediasma*; *M. Minucius Felix priscæ Christianorum veræ fidei et sanctimoniæ testis*, Giss., 1777, in-4°.

VIII. *Zuschrift an den Pfälzischen Correspondenten in der allg. deutsch. Bibliot., als eine Beylage zum Eudoxus* (Giesen, 1777), in-8°.

IX. *Knechte Gottes, als Lieblinge des Himmels*, Frankf., 1779, in-8°. — Sermon sur Apoc. VII, 2-3.

X. *Codex Samaritanus Parisinus S. Genovefæ*, Francof., 1781, in-8°. —Lobstein y a joint une Préface sur la religion des Samaritains.

XI. *Anhang zu dem Werke : Codex Samaritanus*, Francof., 1782, in-8°.

XII. *Zarte Milch für die Jugend*, Giesen, 1783, in-8°.

XIII. *Denkmahl der Liebe, seinem Bruder J.-F. L. errichtet*, Strasb., 1784, in-4°.

XIV. *Predigten für alle Stände*, Giesen, 1785, in-8°.

XV. *Observationes criticæ in loca Pentateuchi illustria*, Giss. et Francof., 1787, in-8°.

XVI. *Wahre Frommigkeit, der Weg zu ewig dauernder Glückseligkeit, und das selige Evangelium : Jesus nimmt die Sünder an*, Giesen, 1787, in-8°; Strasb., 1792, in-8°.

XVII. *Archiv. für meine Kinder*, 1787, in-8°.

XVIII. *Das Lob Jesu: drey Weyhnachtspredigten über Luc. II*, 1-14, *Matt. XXIII*, 34-39, *Joh. XXI*, 15-24, Giesen, 1790, in-8°.

XIX. *Anzugspredigt in Strasburg und Abschiedspredigt in Butzbach*, Strasb., 1790, in-8°.

XX. *Christliches evangelisch-lutherisches Beicht-und Communionbuch für allerley Christen*, Strasb., 1791, in-8°.

XXI. *Ein Wort an die protestantischen Bürger in Strasburg, über die Organisation der Geistlichen im Elsass*, Strasb., 1791, in-8°.

XXII. *Predigten von der christl. Sonntagsfeier*, Strasb., 1791, in-8°.

XXIII. *Nachrichten und Auszüge aus den Handschriften der königl. Bibliothek zu Paris*, Hildburgh., 1791-1794, 3 vol. in-8°.

XXIV. *Sendschreiben an die Herrn Kämmerer, bischöffl. Vikar zu Strasburg, und Keller, Pfarrern zu Westhofen, über die christl. Sonntagsfeier*, Strasb., 1791, in-8°.

XXV. *Sieben Beweggründe zu einer schnellen Bekehrung, und*

zweyerley Weg zum Himmel, *der Pharisäer*, *der zu fliehen*, *und des Herrn Jesu*, *der zu gehen*; *zwey Predigten*, Strasb., 1791, in-8°.

XXVI. *Zweytes Wort an die protest. Bürger in Strasburg*, *über die Organisation der Geistl. im Elsass*; *oder das unvortheilhafte und gewissermassen unmögliche Konsistorium*, Strasb., 1792, in-8°.

XXVII. *Ausführlicher Kommentar über die Apostelgeschichte des Lukas*, 1ster Theil, Strasb. und Leipz., 1792, in-8°.

XXVIII. *Abweichungen des Hannöverischen Katechismi von der Bibel und den Bekenntnissbüchern der protestant. Kirche*, Strasb., 1792, 8°.

Un fils de Jean-Michel Lobstein, Jean-Frédéric, né à Giessen en 1777, et mort en 1835, marcha dignement sur les traces de son oncle. Professeur de chirurgie externe et d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Strasbourg, médecin-accoucheur en chef à l'hôpital civil et professeur d'accouchements à l'Ecole départementale du Bas-Rhin, il a publié de savants mémoires dans le Magasin encyclopédique, les Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg, le Journal de médecine, les Mémoires de la Société médicale d'émulation, le Dict. des sciences médicales, etc.

LOCAMER (George-David), professeur de droit à l'université de Strasbourg, naquit à Landau, en 1588. Après avoir terminé tant bien que mal ses études au gymnase de Strasbourg, et pris le grade de maître-ès-arts, il alla visiter les principales universités de l'Allemagne, de la Bohème et du Danemark. Ce fut pendant ses voyages qu'il se fit recevoir docteur à Wittenberg. De retour à Strasbourg, il fut nommé à une chaire dans la Faculté de droit. Il mourut le 28 avril 1637. On a de lui :

I. *Disp. de compensationibus*, Arg., 1620, in-4°.

II. *Disp. de pupillorum patrocinio*, Arg., 1623, in-4°.

III. *Centuria QQ. criminalium*, Arg., 1626, in-4°.

IV. *Institutionum Justiniani imp. lib. IV*, Arg., 1632; 1656, in-12.

V. *QQ. et exercit. Justinianeæ*, Arg., 1658, in-12.

VI. *QQ. feudales*, Arg., 1659, 8°.

VII. *Disp. de causis actionum, quatenùs eæ cum ex modis acquirendi, tum ex obligationibus dependent*, ins. dans les Partitiones elementariæ, de Tabor (Giessæ, 1660, in-8°).

Jöcher cite encore, sous le nom de G.-D. Locamer, plusieurs ouvrages dont il ne donne ni le lieu d'impression, ni le millésime, ni le format, entre autres, *Nova Justinianea*; *Enantiophana*; *Synopsis feudorum*; *Harmonia Struvio-Schnobeliana*; *Diss. de appellationibus*; *De publicianâ in rem actione*; *De usuris*, etc. De son côté, Lipenius, dans sa Biblioth. jurid., attribue à un David Locamer deux dissertations sans date, l'une *De contractibus innominatis*, l'autre *De jurisdictionis prorogatione*, soutenues sous sa présidence et publiées à Strasbourg in-4°.

LOGIER (Jean-Bernard), inventeur de la méthode d'enseignement musical qui porte son nom, naquit à Kaiserslautern, en 1780, d'une famille de Réfugiés. Son père, excellent organiste, ayant été appelé à Cassel, en 1786, comme premier violon de la chapelle électorale, et étant allé, après la mort de l'électeur, habiter Göttingue, où il mourut chef de pupitre des concerts dirigés par Forkel, le jeune Logier, qui avait reçu de lui les premières leçons de musique et avait déjà fait de grands progrès, continua ses études sous la direction de Weidner. Il n'avait encore que dix ans lorsqu'il perdit aussi sa mère. Son tuteur, qui goûtait peu les arts libéraux, voulut le forcer à quitter la musique pour le commerce; mais l'enfant se sauva auprès d'un oncle maternel qu'il avait à Marbourg. Un anglais, qui l'entendit jouer dans un concert, le prit sous sa

protection et l'emmena, en 1805, en Angleterre. Au bout de deux ans, pendant lesquels il le traita comme son fils, il le recommanda au marquis d'Abercorn. Ce dernier le fit entrer comme flûtiste dans la musique de son régiment en garnison en Irlande. Logier trouva dans le chef de musique de ce corps, nommé Willmann, un compatriote et un ami; plus tard il épousa sa fille. Son régiment ayant été licencié à la conclusion de la paix, il accepta la place d'organiste dans l'église de Westport; mais ses occupations nombreuses l'empêchant de remplir cette place avec toute l'exactitude désirable, il eut l'idée de se faire aider par sa fille qui n'avait encore que sept ans. C'est pour corriger la mauvaise disposition de la main de cette enfant et donner plus de souplesse à ses doigts, qu'il imagina le chiroplaste, instrument composé de deux tringles, dont l'une supporte la main et dont l'autre est munie d'espèces de gantelets mobiles destinés à recevoir les doigts et à les maintenir dans la position convenable. Grâce à cette invention, la jeune Logier fut, au bout de six mois, en état de remplacer son père. Encouragé par ce remarquable succès, Logier alla s'établir à Dublin pour y donner des leçons de musique d'après une méthode simplifiée dont il était l'inventeur; il y trouva un grand nombre d'élèves, et peu de temps après, Henry Johnston lui offrit la place de chef d'orchestre dans son théâtre. L'entreprise n'ayant pas réussi, Logier résolut de se vouer uniquement à l'enseignement de la musique. Il prit chez lui quelques enfants qui n'avaient aucune notion des principes de cet art, et au bout de trois mois de leçons, il les soumit à un examen public dont le résultat fut si satisfaisant que sa méthode fut immédiatement adoptée par plusieurs professeurs. Il parcourut alors l'Ecosse et l'Angleterre pour répandre son système musical, et, malgré les attaques de ses envieux, le succès couronna ses efforts. En 1817, il se rendit à Londres où, après une expérience publique de sa méthode, il établit une académie qui fut très fréquentée. Sa réputation s'étant répandue à l'étranger, le roi de Prusse l'invita à venir à Berlin pour y introduire sa méthode. Logier s'y rendit, l'année suivante, et y retrouva son frère *Guillaume*, qui y était établi comme libraire. Il ouvrit une école. Cinq mois après, à la suite d'un examen subi en public par ses élèves, le roi, satisfait des résultats qu'il avait obtenus, le chargea d'enseigner sa méthode à vingt professeurs de musique qui la propageraient dans ses états. Logier resta en Prusse jusqu'en 1826, qu'il alla se fixer de nouveau à Dublin.

La méthode de Logier, qui s'est répandue non-seulement dans la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Espagne, mais jusqu'en Amérique et dans les Indes, n'a eu en France qu'une vogue de peu de durée. Elle ne consiste pas uniquement dans l'emploi du chiroplaste, cet instrument n'étant destiné qu'à corriger les dispositions vicieuses de certaines mains ou les déviations des doigts, et à empêcher les enfants de prendre, en exécutant un morceau, de mauvaises habitudes, mais bien plutôt dans l'exécution simultanée de plusieurs élèves sur plusieurs pianos. « Ce mode d'enseignement, dit M. Fétis, est pour la musique instrumentale ce que le chant d'ensemble est pour les voix; et l'on peut dire que c'est une véritable création qui devrait être en usage dans toutes les écoles. »

Sans parler d'un grand nombre de concertos, de sonates, de marches et d'autres morceaux de musique militaire, d'airs anglais variés, Logier a publié *Complete introduction to the keyed bugle*, Dublin et Lond., in-4°, et *Practical thoroughbas, being studies on the works of modern composers*, Lond., in-4°. Pour répondre aux attaques des détracteurs de son système, il a mis au jour : *An explanation and description of the royal-patent chiroplast or hand - director to*

piano-forte, Lond., 1816, in-4°; *An authentic account of examination of pupils instructed on the new system of musical education*, Lond., 1818, in-8°; *A refutation of the fallacies and misrepresentations contained in a pamphlet entitled* An exposition of the new system of musical education, etc., Lond., 1818, in-8°. Il a décrit son chiroplaste dans un écrit qui parut d'abord à Dublin, in-4°, sous ce titre : *The first companion to the royal-patent chiroplast or hand-director, a new invented apparatus for faciliting the attainment of a proper execution on piano-forte*, et fut trad. en franç. et en allem. Enfin il a exposé son système de la manière la plus complète, dans son *System der Musik-Wissenschaft und der musikalischen Composition, mit Inbegriff dessen was gewöhnlich unter dem Ausdrucke General-Bass verstanden wird*, Berlin, G. Logier, 1827, in-4°, ouvrage qui offre le résumé de tout ce qu'il avait publié auparavant sur ce sujet.

LOHIER (JEAN), sieur de La Giffardière, anobli, en 1598, en récompense des services qu'il avait rendus à Henri IV, laissa deux fils, nommés PAUL et JACQUES. Paul, sieur de La Giffardière, eut cinq enfants : 1° EZÉCHIEL, qui suit;— 2° ARTHUR, dont la destinée est ignorée ;—3° Un fils mort jeune et enterré dans la chapelle du château de Couvains par le ministre de Saint-Lô *Maurice* ; — 4° CHRISTINE, mariée, en 1620, à *Adrien Cabazac*, sieur de La Roque ; — 5° MARIE, femme, en 1625, de *Nicolas Sabine*, sieur de La Hunaudière.

Ezéchiel Lohier obtint, en 1644, la permission de changer son nom en celui de COUVAINS, seigneurie dont son père avait fait l'acquisition. Il épousa, en 1627, *Françoise de Couvert*, sœur de *Jean-Antoine de Couvert*, gouverneur de Bayeux, fils d'*Antoine*, baron de Sottevast, et d'*Elisabeth de Saint-Simon-Courtomer*. De cette alliance naquirent ARTHUR, qui suit; CYRUS-ANTOINE, sieur de La Danoisière, mort célibataire et catholique, en 1701, et ANNE, qui abjura, en 1680.

Arthur. sieur de Couvains, épousa *Françoise Morin*, fille de *Henri Morin*, sieur du Loudon, et de *Susanne Le Conte-de-Nonant*. Restée veuve, en 1680, Françoise Morin abjura avec ses cinq enfants, HENRI-ARTHUR, JEAN, dont la femme, *Esther Le Blanc*, suivit l'exemple, MARIE, FRANÇOISE et ELISABETH.

On ne connaît aucune particularité de la vie de Jacques Lohier, fils cadet du sieur de La Giffardière. Il fut très-vraisemblablement le père du pasteur *Jacques Lohier*, sieur d'AUSSY. Né à Saint-Lô, Jacques Lohier fit ses études à Sedan, où il soutint, en 1627 et en 1628, deux thèses, qui ont été publiées dans les Theses sedanenses, l'une *De sacramentis in genere*, l'autre *De regimine universæ Ecclesiæ militantis*. Il fut appelé à Dieppe, comme successeur de *Moïse Cartaud*, le 5 octobre 1631. « C'était, dit Daval, un homme pesant, qui avait peu de moyens, qui n'était nullement propre pour une telle église, ce qui y causa ou du moins fut l'occasion de beaucoup de difficultés, car pendant plus d'un an, il se plaignait toujours de son indisposition et du grand travail qu'il lui fallait supporter. Néanmoins, il faisait d'excellents sermons qui lui avaient attiré la bienveillance et l'affection du peuple; mais il n'en faisait qu'un certain nombre qu'il recommençait de temps en temps, sur les mêmes textes, qu'il répétait dans les mêmes mots, sans y changer une seule syllabe. » Le mal n'était pas grand, à notre avis, si ses sermons édifiaient le peuple; mais *Laignel*, le collègue de Lohier, se crut obligé d'avertir le consistoire que ces sermons étaient tout simplement ceux de *Du Moulin*. D'Aussy le nia, en traitant Laignel de calomniateur, et demanda son congé. Avant de l'avoir obtenu, il osa partir pour Rouen; mais le consistoire menaça de le destituer et le força à revenir. Lohier porta plainte au Synode national d'A-

lençon qui parvint à réconcilier les deux ministres, du moins en apparence; car il continua à régner entre eux une sourde inimitié qui troublait l'église, en sorte que pour rétablir la paix, le synode de Saint-Lô dut, en 1634, accorder à Lohier le congé que le consistoire s'obstinait à lui refuser. Depuis cette époque, nous n'avons plus rencontré son nom.

LOISELEUR (PIERRE), ou *Loyseleur*, seigneur de VILLIERS et de Westhoven, en latin, *Loselerius Villerius*, théologien célèbre et fondateur de l'église du Croisic, en 1558. Destiné au barreau, Loiseleur faisait ses études à Orléans, en 1552. Il avait été reçu avocat au parlement de Paris, lorsque la persécution le chassa de France. Il se retira à Genève où il se lia d'amitié avec *Bèze*, qui le décida à renoncer à la jurisprudence pour étudier la théologie. Vers le même temps, il épousa *Jeanne de Brichanteau*, fille de *Charles*, sieur de Saint-Martin, qui avait aussi cherché un asile à Genève. Il revint ensuite en France dans l'intention de s'employer à y répandre les doctrines évangéliques. *Andelot* l'emmena avec lui en Bretagne, ainsi que *Jean Carmel*, dit *Fleury* ou *Fleurier* (1), qui avait été envoyé de Neuchâtel à l'église de Paris. Loiseleur prêcha avec un grand succès au Croisic. « Il commence là, lit-on dans le Martyrologe, à remonstrer à ce povre peuple ignorant les ténèbres où ils estoyent, et qu'ils s'abusoient de se laisser ainsi manier à ces aveuglez prestres, pour cercher ailleurs salut qu'en Jésus-Christ: et faire tant qu'une bonne partie de ces povres gens ouvre les yeux à ceste lumière de l'Evangile : et se renge ensemble en un sainct troupeau, pour estre conduite et gouvernée par le ministère de la parole de Dieu. » Le fanatisme alarmé eut recours à l'assassinat. Un jour que Loiseleur se rendait au château du seigneur de *Beaulac*, Pierre de Cleux, qui le guettait au passage, le blessa au bras d'un coup de feu. Le guet-à-pens n'ayant pas eu le résultat qu'on espérait, l'évêque de Nantes, de concert avec le prieur des Jacobins de Guérande et l'inquisiteur Lerminier, trama un autre complot. Il se rendit au Croisic et annonça une procession avec ordre à chacun de s'y trouver et de tapisser le devant de sa maison. Il savait bien, en agissant ainsi, que c'était le plus sûr moyen de découvrir les sectateurs de la Réforme, à qui leur conscience défendrait d'obéir. Au lieu de se souiller par ce qu'ils regardaient comme un acte d'idolâtrie, dix-neuf Protestants se retirèrent dans la maison de *Guillaume Le Roy*, où se tenaient leurs assemblées ordinaires. Ils ne tardèrent pas à y être investis par les Catholiques ayant l'évêque à leur tête. Tant que l'émeute s'en tint aux vociférations et aux menaces, les dix-neuf fidèles se bornèrent à chanter les louanges de Dieu. Plusieurs heures se passèrent ainsi. Enfin l'évêque impatienté ordonna d'amener le canon et fit enfoncer les portes de la maison. Forcés de défendre leurs vies, les Protestants, qui avaient « bonne munition », firent usage de leurs armes et tuèrent deux ou trois des assaillants, au nombre desquels était un prêtre. L'émeute se dissipa comme par enchantement; mais le lendemain elle recommença et plusieurs maisons suspectes furent dévastées.

Loiseleur, qui, pendant ces désordres, était au château du Careil retenu par sa blessure, ne retourna pas au Croisic. L'église de Rouen lui ayant adressé vocation, il accepta ce poste qu'il occupa jusqu'à la Saint-Barthélemy. A la nouvelle des massacres de Paris, il se sauva dans le château de La Rivière-Bourdet avec sa femme et ses sept enfants en bas âge; mais il y fut poursuivi par une bande d'assassins et n'échappa que par miracle, plus heureux que le sieur de *Ronse-Bernard*, « gentilhomme docte et éloquent, et jà vieil, » *Louis Le Coq*, ministre de La Roche-Bernard, et l'apothicaire

(1) C'est le nom que lui donne *Louveau*, son contemporain.

Etienne Lorin, qui tombèrent entre les mains des exécuteurs des ordres du roi. Loiseleur se hâta de passer en Angleterre, où il fut nommé, en 1574, ministre de l'église wallonne. Son traitement ne suffisant pas à l'entretien de sa nombreuse famille, il se mit, au rapport de Louveau, à donner en même temps des leçons de théologie. Au bout de quelques années, qu'il passa dans la gêne, il accepta les offres de Guillaume d'Orange, qui l'appela auprès de lui, en qualité de chapelain, le nomma conseiller ecclésiastique et l'honora d'une amitié toute particulière. Après la mort de ce prince, *Henri de Navarre* chercha à l'attirer à son service; mais le prince Maurice ne voulut point se séparer de l'ami de son père. Loiseleur mourut donc en Hollande, dans sa terre de Westhoven, en 1593. On a de lui:

I. *Ratio ineundæ concordiæ inter ecclesias reformatas, sive quibus modis occurri possit mirificis artibus quibus pontificii per quosdam imprudentes theologos universas Christi ecclesias potissimùm autem et primùm germanicas pessundare conantur*, 1579, in-4°; réimp. dans le Scrin. antiquar. de Gerdès.

II. *Apologeticon Belgarum contra librum Concordiæ Bergensium*, publié en latin et en flamand, en 1579; réimp. avec des notes, par Gerh. de Renesse, 1651, in-8°, et par Gerdès, dans son Scrinium.

III. *Apologeticus libellus Arausionensis Principis adv. edictum regis Hispaniarum, quo is Arausionensem proscripserat*, publ., en 1581, en latin, en français et en flamand. — Loiseleur y a eu la plus grande part (*Voy.* VI, p. 276).

IV. *Petri Villerii et Joh. Taffini responsum de pace religionis cum pontificiis ineundâ. Item de restituendis templis, quæ per tumultum pontificiis adempta sunt*, publ. dans le Scrinium de Gerdès.

Loiseleur a donné, en outre, une nouvelle édition (Lond., 1579, in-8°) du Nouveau-Testament latin de *Bèze*, en y ajoutant quelques notes de Joachim Camerarius; réimp. par *Feugueray* en 1587. On lui attribue aussi une dissertation fort rare *De jure principum*. Il avait une correspondance très-étendue. Quelques-unes de ses lettres ont été insérées par Heinsius dans ses Lettres des hommes illustres.

LOJARDIÈRE, voyageur connu par la relation d'un séjour qu'il fit forcément parmi les Cafres. Pour le soustraire aux convertisseurs, ses parents l'avaient fait embarquer, en 1686, à l'âge de 14 ans, sur un navire anglais qui allait de Bordeaux aux Indes. Pendant une relâche, il débarqua sur la côte occidentale de l'Afrique, et fit une excursion dans les terres; mais, à son retour, le détachement dont il faisait partie ne trouva plus le bâtiment. Il fallut se résoudre à demander l'hospitalité à une peuplade indigène, celle des Macosses. Par suite d'un malentendu, tous les Blancs furent égorgés peu de temps après, à l'exception du jeune Lojardière qui échappa comme par miracle, et qui devint l'objet des prévenances de ce peuple barbare. Il trouva chez ces nègres d'autres Européens avec qui il partit, le 10 fév. 1688, sur une chaloupe envoyée par le gouverneur du Cap. Lojardière alla rejoindre, en 1690, sa famille, qui s'était réfugiée à Dessau pendant son absence, et entra comme capitaine dans les troupes de l'électeur de Brandebourg, où il parvint au grade de colonel. Il laissa en msc. une *Relation d'un voyage à la côte des Cafres*, qui a été trad. en allem. et publiée à Francf.-sur-Oder, 1748, in-8°, augm. de quelques notes sur la géographie et l'histoire naturelle de l'Afrique australe. Les observations de Lojardière sont telles qu'on pouvait les attendre d'un jeune homme de 15 ans.

LOLME (Jean-Louis de), jurisconsulte et publiciste célèbre, né à Genève en 1740, et mort au mois de juillet 1806, dans un village du canton de Schwitz, nommé Seven, sur le Ruffiberg.

De Lolme descendait d'une famille de Réfugiés : en 1570, *Pierre de Lolme*, de Châtel en Forez, avait été reçu bourgeois à Genève. Une brochure qu'il publia sous le titre : *Examen de trois points de droit*, au sujet des troubles civils qui agitaient sa patrie, le força à quitter sa ville natale, où il exerçait la profession d'avocat, et à se réfugier en Angleterre. Il aurait pu, par ses rares talents, s'y créer une position digne d'envie, mais il prit comme à tâche de ruiner son avenir en se livrant à une passion effrénée pour le jeu et les plaisirs les plus crapuleux. Pendant tout le temps qu'il passa à Londres, il vécut dans une grande misère, qui ne dompta pas, toutefois, son caractère fier et indépendant. Il fuyait les protecteurs avec autant de soin que d'autres les recherchent; il repoussait toute assistance ; à peine consentit-il à recevoir quelques secours sur le fonds des lettres pour retourner dans sa patrie. Quelque temps après son arrivée à Genève, en 1775, il fut élu membre du CC. On ne nous apprend pas si de Lolme a joué un rôle dans l'espèce de révolution opérée, en 1782, par les natifs, unis aux habitants et aux sujets, contre l'aristocratie genevoise, révolution qui fut comprimée par l'intervention de la France, de Berne et de la Sardaigne ; mais on peut supposer qu'il ne vit pas sans peine rétablir l'ancienne constitution qui ne devait être renversée que quelques années plus tard. Depuis son retour dans sa patrie, sa vie est couverte d'une complète obscurité. Voici la liste de ses ouvrages.

I. *La constitution d'Angleterre, ou état du gouvernement anglais comparé avec la forme républicaine et avec les autres monarchies de l'Europe*, Amst., 1771, in-8°, et souvent depuis, notamm. à Genève, 1787, in-8° ; trad. en angl. par l'auteur, avec des addit. nombreuses, Lond., 1772, in-8°, et réimp. encore de nos jours ; trad. en allem. sur l'anglais, Leipz., 1776, in-8° ; nouv. trad. allem., 1790. — Cet ouvrage, dont Chatam a fait l'éloge en plein parlement, est regardé comme un des meilleurs que nous ayons sur la constitution anglaise. De Lolme examine sous toutes ses faces cette constitution célèbre, mais dans le but évident d'en faire valoir les avantages plutôt que d'en exposer les défauts. C'est ainsi qu'il loue la sage pondération des pouvoirs, sauvegarde de la liberté avec l'organisation indépendante des tribunaux et la liberté de la presse ; qu'il fait sentir les dangers d'une armée permanente ; qu'il insiste sur les garanties qu'offre l'obligation pour les fonctionnaires de l'Etat de suivre la lettre de la loi ; mais il dissimule, par exemple, la plaie la plus honteuse du gouvernement anglais, la vénalité des élections.

II. *A parallel between the english constitution and the former government of Sweden, containing some observations on the late revolution in that kingdom, and an examination of the causes that secures us against both aristocracy and absolute monarchy*, Lond., 1772, in-8°. — Le titre indique suffisamment le but de l'auteur.

III. *The history of the Flagellants*, Lond., 1777, in-4° ; 2° édit. augm., 1782, in-4° ; trad. en allem., Leipz., 1785, in-8°. — Commentaire sur l'ouvrage de l'abbé Boileau.

IV. *An essay containing a few strictures of the union of Scotland with England, and on the present situation of Ireland ; being an introduction to de Foë's History of the Union*, Lond., 1787 ; 1796, in-4°.

V. *Observations relative to the taxes upon windows or lights*, Lond., 1788, in-8°.

VI. *Observations upon the late embarassement and the proceedings in parliament relative to the same*, Lond., 1789, in-8°.

LOMAGNE (Géraud de), seigneur de Sérignac, quatrième fils de Georges de Lomagne et de Claude de Cardaillac, naquit dans les premières années du XVI° siècle. Attaché au ser-

vice de la reine de Navarre, il embrassa le protestantisme, dont il fut un des plus fermes appuis dans le Quercy. C'était, dit de Serres dans son Inventaire, un capitaine « sage, vertueux, aymant la discipline militaire». La première expédition à laquelle il prit une part considérable, fut celle de *Montgommery* dans le Béarn. C'est lui qui fut chargé de régler les articles de la capitulation d'Orthez, où s'était retiré son frère Antoine de Lomagne, qui commandait les Catholiques béarnais. Ses services lui méritèrent le gouvernement de Navarreins. Après la Saint-Barthélemy, il fut un des capitaines huguenots qui déployèrent le plus d'énergie pour relever le courage de leurs coreligionnaires consternés. Ses exhortations réussirent à rattacher à la Cause les vicomtes de *Paulin* et de *Montclar*. Reconnu pour chef du Bas-Quercy et du Lauraguais par l'assemblée de Saint-Antonin, il prit sur-le-champ les mesures les plus vigoureuses pour organiser l'insurrection. La défense de Caussade, de Puy-Laurens, de Saint-Paul, de Saint-Antonin fut confiée à quatre capitaines déjà renommés par leur bravoure et leurs talents militaires, à *La Motte-Pujols*, à *Sénégas*, à d'*Audon* et au baron de *Las Ribes*. Sérignac établit son quartier-général à Montauban. Son premier exploit fut la prise du château de Terride sur lequel il prétendait avoir des droits, comme héritier de son frère aîné Antoine, qui n'avait pas laissé d'enfants mâles. Depuis quelque temps déjà, il avait quitté le nom de Sérignac pour prendre celui de vicomte de Gimoez et seigneur de Terride, en vertu d'un arrêt du parlement de Bordeaux, qui lui avait laissé le titre, en attribuant les biens de la succession à ses deux nièces. Il enleva ensuite l'abbaye de Belleperche dont les religieux furent précipités dans la Garonne, cruauté dont Villars ne tarda pas à tirer une vengeance éclatante, en faisant pendre la garnison du château de Terride, à l'exception du commandant *Gaspard de Joube* et de quelques soldats, qui rachetèrent leur vie par une abjuration. Buzet, emporté par escalade, fut mis à feu et à sang, et Rabasteins, attaqué à son tour par le terrible capitaine, ne dut son salut qu'à un heureux accident. Au mois de septembre, Terride, que l'assemblée de Réalmont avait confirmé dans son commandement, fit sur Toulouse une entreprise qui échoua encore. En 1573, il assista à l'assemblée de Milhau, qui le députa avec *Clausonne* auprès de Damville pour négocier l'union des Huguenots et des Catholiques politiques. En 1574, Terride contribua plus que personne à la prise de Castres (*Voy*. II, p. 419), en taillant en pièces deux cents Italiens qui y tenaient garnison. En 1575, il fut de nouveau chargé, au nom du parti protestant, de signer avec *Paulin* le traité de confédération qui fut conclu avec le gouverneur du Languedoc. Dès lors plusieurs années s'écoulent sans que le nom de Terride se rencontre dans l'histoire de nos guerres de religion. Selon l'historien du Quercy, il suivit le roi de Navarre à la prise de Cahors. En 1586, nous le trouvons commandant à Montauban avec *Du Plessis-Mornay*. Deux de ses neveux, sous prétexte de lui faire visite, ayant essayé de surprendre la ville, Géraud de Lomagne fut soupçonné, probablement sans aucun fondement, d'avoir été dans le secret de leur entreprise, et il fut obligé de s'éloigner de Montauban. On ignore l'année de sa mort.

Géraud de Lomagne avait épousé la veuve de *Léonard de Gironde*, *Louise de Cardaillac*, fille de *Geoffroy-Astorg-Aldebert de Cardaillac*, seigneur de Marchastel (*Voy*. V, p. 279), qu'il laissa veuve pour la seconde fois avec deux filles, nommées Marguerite et Anne. L'aînée prit alliance dans la famille de Lévis-Mirepoix, famille zélée pour le catholicisme, qui a pourtant donné à l'Eglise protestante le sieur de *Lavelanet*, mort à Pamiers le 11 juill. 1601.

LOMBARD. Ce nom se rencontre

assez fréquemment dans les annales du protestantisme. Plusieurs pasteurs l'ont porté. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'un d'eux (T. IV, p. 514). Il avait été admis au saint ministère par le synode de Bellesme, en 1673, et donné à l'église d'Angers (*Arch.* Tt. 330.) Il passa sans doute en Angleterre lorsque cette église eut été détruite, en 1684. Peut-être est-ce lui qui est désigné comme pasteur de Swallow-Street, collègue de *Chamier* à Glase-House-Street, et qui alla s'établir en Hollande en 1693. — Un autre pasteur de ce nom, *Jean Lombard*, desservait en 1698 l'église du Quarré, et, la même année, celle de Martin's Lane.— En 1681, un *Lombard*, ministre à Londres, remercia Charles II de la protection qu'il accordait aux jeunes Français que leurs parents parvenaient à faire passer en Angleterre. —*Charles Lombard*, désigné comme frère de deux ministres, fut accusé, en 1688, de favoriser la fuite de ses coreligionnaires et enfermé dans la citadelle du Havre; mais, l'année suivante, on le rendit à la liberté (*Archiv.* E. 3374). — *André Lombard*, de Nismes, immatriculé à la Faculté de théologie de Genève, en 1654, et admis au ministère par le synode de Nismes, en 1658 (*Arch.* Tt.282), remplit les fonctions pastorales d'abord à Nismes, en 1669, puis à Lussan, dès 1671. — Plusieurs Lombard, du Dauphiné, se réfugièrent en Suisse; ce sont : *Jean Lombard*, reçu bourgeois à Genève avec son fils *Jean*, en 1710; *Jacq. Lombard*, admis à la bourgeoisie avec ses fils Aimé et Jean, en 1713, et *Charles Lombard*, drapier, reçu en 1731. D'autres se retirèrent à Lausanne. — Il existait une famille de ce nom à Paris. *François Lombart* laissa plusieurs enfants de sa femme *Elisabeth Poitrine* : 1° Marie, femme, en 1631, du peintre *Roland Gasselin*, fils de *Noël* Gasselin, également peintre; leur fille, Jeanne, fut mariée, en avril 1680, avec *Samuel Allard*, ministre à Sauvage, près La Charité, fils de *Pierre Allard* et de *Marie Robin*; —2° Jacob, présenté au baptême, le 1er janv. 1616, par le sieur de *Berjonville* et Mme *Bunel*;—3° Jacques, né le 28 déc. 1616; —4° Jean, né en 1618, et présenté au baptême par *Jean Menjot*, procureur en la chambre des comptes et Mme *Briot*, femme du graveur général des monnaies; —5° Pierre, célèbre graveur, à qui nous consacrons une notice (*Regist. de Charenton*). — Un nommé *Lombard*, originaire du Languedoc, fit à Londres une haute fortune. Il avait été contraint de quitter la France sous le règne de Louis XV. Une de ses filles, d'une grande beauté, épousa Horace Walpole, frère du ministre de ce nom. De ce mariage naquit une fille qui devint duchesse de Gloucester. La petite famille huguenotte se trouva par là alliée de très-près à la famille royale d'Angleterre. Les autres enfants de Lombard restèrent à Nismes, où leurs descendants subsistent encore. L'un d'eux, Alexandre Rolland, était bibliothécaire de Madame Adélaïde.

LOMBARD (Jean-Guillaume), secrétaire intime du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, né à Berlin, le 1er avr. 1767, d'une famille de Réfugiés originaire du Dauphiné, et mort à Nice, le 28 avril 1812, d'une affection de poitrine. Un certain talent pour la poésie, qu'il manifesta dès son jeune âge, lui valut les bonnes grâces du grand Frédéric, qui le nomma à quelque emploi dans son cabinet particulier. Après la mort de ce prince, son successeur, l'ayant pris en affection, le choisit pour secrétaire de son cabinet. Il devint, selon son expression, son *demi-favori*. Toutefois, au lieu de se pénétrer de ses devoirs, dit la Biogr. des Contemporains, « il continua de faire des vers, s'occupa de plaisirs et d'intrigues et fut de toutes les parties de Rietz et de la comtesse de Lichtenau. » La mort de Frédéric-Guillaume II faillit interrompre sa carrière. Mais grâce à la souplesse de son esprit, il regagna promptement le terrain perdu. Frédéric-Guillaume III, renonçant à ses préventions contre lui,

en fit son secrétaire particulier. Dans ce poste de confiance, il fit preuve de patriotisme — comme l'événement ne l'a que trop bien prouvé, lorsque ses sages conseils ne furent plus écoutés, —en détournant le roi de se jeter dans les bras de la nouvelle coalition qui s'ourdissait contre la France. Le roi le consultait sur tout. Grâce à cette royale intimité, Lombard, dit M. Thiers, «avait acquis en Prusse une très-grande importance. M. d'Haugwitz, habile à se saisir de toutes les influences, avait eu l'art de s'emparer de M. Lombard, de manière que le roi, passant des mains du ministre dans celles du secrétaire particulier, n'y trouvait que les mêmes inspirations, c'est-à-dire celles de M. d'Haugwitz.» Sur la fin de 1803, alors que Bonaparte faisait ses préparatifs pour une descente en Angleterre, Lombard fut envoyé à Bruxelles pour sonder le premier consul sur les conditions d'une alliance plus étroite. Bonaparte, « averti des dispositions dans lesquelles arrivait M. Lombard, l'accueillit de la manière la plus brillante et prit le meilleur moyen de s'ouvrir accès dans son esprit, c'était de le flatter par une confiance sans bornes, par le développement de toutes ses pensées, même les plus secrètes. » Le moyen réussit. Lombard quitta Bruxelles « convaincu, ébloui, enchanté des familiarités du grand homme » — ses ennemis dirent dupé et même vendu,—et il s'empressa de communiquer ses impressions au roi. La coterie de la reine fut en désarroi. Frédéric-Guillaume, poussé par son ministre et par son secrétaire, était sur le point de signer un traité d'alliance offensive et défensive — on ne discutait plus que sur le nom à donner à cette alliance,—lorsque l'événement de Vincennes vint tout-à-coup rompre le cours des négociations et rejeter la Prusse dans les bras de la Coalition. Lorsque le parti de la guerre l'emporta, Lombard eut la lâcheté, pour donner le change à ses ennemis, de déclarer publiquement que, dans toutes ses relations avec Bonaparte, il avait joué un jeu double, c'est-à-dire qu'il crut devoir se déshonorer pour se justifier. Les revers terribles de 1806 et de 1807 ne firent qu'augmenter l'animosité contre lui; dans plusieurs villes, on l'insulta, on le couvrit de boue. La reine même le fit arrêter et jeter en prison; mais le roi, qui ne partageait pas son aveuglement, le fit remettre en liberté. Lombard renonça dès lors à la politique. Nommé secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, dont il était membre depuis quelques années, il se renferma dans ces fonctions, jusqu'à ce que sa santé délabrée l'engagea à aller demander à l'Italie un ciel plus doux. Mais les ressorts de la vie étaient usés en lui; il s'éteignit à l'âge de 44 ans. Ses compatriotes, en général, l'ont jugé avec beaucoup de sévérité. C'était un homme d'esprit, et, aux yeux de tout juge impartial, la politique qu'il chercha à faire prévaloir, prouve en faveur de son jugement. Il a publié :

I. *Poëme sur la mort du prince Léopold de Bronsvic*, Berlin, 1786, 8°.

II. *Au duc de Bronsvic sur la conquête de la Hollande*, Berlin, 1789, 8°.

III *Essai d'une traduction d'Ossian en vers françois*, Berlin, 1789, 8°.

IV. *Histoire de la campagne des Prussiens en Hollande en* 1787, trad. de l'allemand de T. P. de Pfan, Berlin, 1790, in-4°.

V. *Matériaux pour servir à l'hist. des années* 1805, 1806 *et* 1807, *dédiés aux Prussiens par un ancien compatriote*, Berlin et Paris, 1808, in-12; anonyme, attribué généralement à Lombard; trad. en allem. par lui-même, à ce que l'on suppose, Berlin, 1808, in-12. Selon M. Quérard, l'édition de Paris aurait été faite par les ordres et aux frais du gouvernement français.

LOMBART (Pierre), excellent graveur en taille douce. Lombart naquit à Paris en 1620, et eut pour parrain le célèbre ministre *Drelincourt*. Tous ses biographes se trompent en le faisant naître en 1612. On ignore quel fut son maître en gravure; on sait seulement qu'il travailla dans l'atelier du

peintre Vouet. Il se rendit en Angleterre sous le règne de Charles Ier et y séjourna, à ce que l'on suppose, jusque dans les premières années de la Restauration. De retour en France, il fut élu membre de l'Académie royale de peinture et nommé graveur du roi. Il prend le premier de ces titres dans la signature de quelques-unes de ses gravures; et le second, nous le trouvons consigné sur le Registre de l'Etat civil. On loue la fermeté de son burin; mais on lui a reproché un peu de dureté: défaut qui se remarque, en effet, dans quelques-unes de ses planches. Il mourut à Paris et fut enterré, le 31 oct. 1681, dans le cimetière de Charenton, à l'âge de 61 ans (*Etat civ. de Paris*, N° 93).

Lombart a laissé un grand nombre d'ouvrages. Parmi ses gravures de sainteté, nous pouvons citer: 1° *La Cène ou Jésus à table avec ses disciples*, d'après N. Poussin; — 2° *La nativité*, d'après le même; — 3° *L'adoration des bergers*, d'après le même; — 4° *L'ange du Seigneur apparaît en songe à Joseph*, d'après Ph. de Champagne; — 5° *Le Christ sur la croix*, d'après le même; — 6° *Sainte Famille*, d'après J. Le Febure; — 7° *Autre*, d'après le même; — 8° *La Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus, à qui le petit S. Jean baise la main*, d'après le même; P. Lombart Academiæ sculp.; — 9° *La Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus qui caresse le petit S. Jean*, d'après le même; — 10° *La Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus à qui le petit S. Jean baise le pied*, (probablement d'après le même); — 11° *Les disciples d'Emaüs*, d'après Paul Véronèse; — 12° *La Vierge assise sur un trône, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus*, d'après Ann. Carrache; — 13° *La Vierge, Joseph et Jean-Baptiste admirant l'enfant Jésus*, d'après le même (pas signée); — 14° *La Vierge donnant le sein à l'enfant Jésus* (le peintre n'est pas nommé); — 15° *L'archange S. Michel terrassant le dragon*, d'après Raphaël; — 16° *L'enfant Jésus*, d'après Jacq. Stella; — 17° *La Madelaine repentante*, d'après le Titien; — 18° *Le petit S. Jean*, portant une croix avec cette devise: *Ecce agnus Dei*, in-4°, d'après Villequin, P. Lombart Academiæ sculp.; — 19° *Ecce agnus Dei: Deux enfants couronnant de fleurs un agneau*, in-4°, Lombart Academiæ sculp.; — 20° *Tête du Christ*, avec cette devise: *Ego diligentes me diligo*, in-4°; — 21° *Autre*, d'après *Bunelle* (sic); — 22° *S. Philippe*, d'après C. Vignon; — 23° *S. Mathias*, d'après le même; — 24° *Ste-Catherine*, d'après le Guide, la plupart in-fol. ou gr. in-4°.

Parmi ses portraits, nous indiquerons: 1° *Charles Ier à cheval, couvert de son armure*, un page à pied se tient auprès de lui, dans le fond du tableau on voit des escadrons de cavalerie, d'après Van Dyck. Plus tard, sous le Protectorat, Lombart effaça la tête de Charles Ier qu'il remplaça par celle de Cromwell; puis après la Restauration, il la rétablit; on possède des épreuves où la tête manque; — 2° *Olivier Cromwell revêtu de ses armes*, un page lui attache son écharpe, à mi-corps, d'après Walker; — 3° *Robert Walker*, peint par lui-même; — 4° *Les Comtesses de Van Dyck*, suite de douze portraits, dont dix comtesses et deux comtes, Philippe de Pembrock et Henri d'Arundel, d'après Van Dyck; — 5° *Jérémie Taylor*, fameux théologien anglais; — 6° *Brian Walton S. T. D.*; — 7° *Sir Henri Wootton*; — 8° *Sir Samuel Moreland*, in-4°, d'après Lely; — 9° *Anne Hyde, duchesse d'York*, d'après le même, in-8°; — 10° *William Davison*, médec. du roi de Pologne; — 11° *Cartwright*, écrivain; — 12° *Alexandre Ross*, chapelain de Charles Ier; — 13° *Jean Donne*, doct. en droit; — 14° *Le docteur Charlton*; — 15° *Le docteur Christ. Terne*; — 16° *Samuel Malines*; — 17° *John Dethick*; — 18° *Gustav Bonndhe*, d'après D. Klocker; — 19° Portrait de femme: *Telle est la charmante duchesse*, etc., in-8°, d'après Lely; — 20° *Jean Daillé* (Dallæus), min. du St-

Evangile, 1670, d'après W. Vaillant; — 21° *Moïse Amyraut* (Amyraldus), min. du St-Evangile, d'après Ph. de Champagne; — 22° *Le gazetier de Hollande, de La Font*, d'après H. Gascard; — 23° *Vincent Nevelet*, conseiller au parlement; — 24° *Gabriel Chassebras de La Grandmaison*, conseiller à la cour des monnoies; — 25° *Thomas Morant, marquis du Mesnil*, maître des requêtes, d'après W. Vaillant; — 26° *Antoine, duc de Grammont*, maréchal de France, 1663, d'après le même; — 27° *Maurice de Savoye, comte de Soissons, duc de Carignan*, d'après le même; — 28° *Pierre de La Mouche*, conseiller au parlement, d'après J. Dieu; — 29° *Guill. de Harovys, seigneur de La Seilleraye*, conseiller, d'après le même; — 30° *Charles, duc de la Vieuville*, d'après le même; — 31° *Pierre de Launay*, conseiller, d'après de La Mare-Richart; — 32° *Augustin de Servien, abbé*, 1666, d'après le même; — 33° *Philippe de Savoie, abbé*, enfant d'une dizaine d'années, in-4°, d'après le même; — 34° *Pierre-Paul Riquet, baron de Bonrepos*, 1672, d'après le même; — 35° *Christianus Ludovicus, princeps Vandalorum*, d'après le même, Parisiis, 1670; — 36° *Pierre de Maissat*, conseiller du roi, 1666, d'après Cl. Le Febure; — 37° *Paul Petau* (Petavius), conseiller, d'après Questel; — 38° *S. Sorlin-des-Marets*, gr. in-8°, d'après Gascard; — 39° *Jean de Gomont*, conseiller, 1665, d'après Vanloo; — 40° *Henri Arnould, évêque d'Angers*; — 41° *Le duc d'Enghien à cheval*, une Victoire ailée le couronne, dans le fond du tableau, bataille de Fribourg (1644); — 42° *Catherine-Madelaine de Vertamont*, dessinée et gravée par Lombart. — 43° *Charles V empereur*; — 44° *Charles Emmanuel, prince de Savoie*, 1671. La plupart de ces portraits sont in-fol.

On trouve, en outre, à la Chalcogr. nat. quelques autres portraits de Lombart, où le nom des personnages n'est pas indiqué. Toutes ces gravures n'ont pas un égal mérite; mais on en distingue plusieurs qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Pendant son séjour en Angleterre, Lombart travailla beaucoup pour les libraires. Horace Walpole cite de lui : 1° le *Frontispice* du Virgile publié, en 1654, par le poète Ogilby, pet. in-fol.; quelques-unes des *illustrations* (nous en avons tenu sept), ont aussi été gravées par lui d'après les dessins de F. Cleyn; — 2° Portrait de *sir Robert Stapleton*, mis en tête du Juvénal de cet auteur; — 3° Le *Frontispice* et *plusieurs figures* pour la Bible de Field, impr. à Cambridge, en 1660; — 4° Huit gravures, pet. in-4°, d'après les dessins de L. Richer, représentant Minerve, la Grammaire, la Rhétorique, la Logique, la Musique, la Peinture, l'Astrologie, la Géométrie, pour le livre qui porte pour titre : Minerva et septem liberales artes; — 5° Une estampe emblématique appelée par Vertue *Theophila ou le Sacrifice d'amour*, et servant sans doute de frontispice aux poésies sacrées de Bendlowe publiées sous ce titre, 1652; in-fol.; — 6° Un magnifique *Frontispice*, sans nom d'ouvrage, d'après le dessin de Diepnbeck (Chalcog. nat.). — Toutes les gravures de Lombard (au nombre d'une cinquantaine), que nous avons tenues, sont signées de son nom. Cependant, selon Huber, il signait quelquefois de ses initiales, et Nagler prétend qu'il employait un anagramme dont se servaient aussi d'autres artistes, en ajoutant que ses ouvrages se reconnaissent par plus de froideur. Mais nous croyons qu'ils sont l'un et l'autre dans l'erreur.

LOMÉNIE (Martial de), troisième fils d'Aimery de Loménie, seigneur de Faye près de Limoges, embrassa la religion protestante, on ignore à quelle époque. On ne connaît d'ailleurs aucune circonstance de sa vie. Lors de la Saint-Barthélemy, dont il fut une des victimes, il était secrétaire du roi et des finances et greffier du Grand-Conseil. Voici en quels termes le Martyrologe raconte sa mort : Loménie ayant esté contraint par le comte de Rets, dans la

prison, de lui vendre sa terre de Versailles, à tel conte que ce comte voulut, sous espérance qu'il sortiroit de prison, où aussi on le contraignit de résigner son estat de secrétaire : le contract estant passé, il fut massacré avec quinze autres par Tauchou. » Ce récit est confirmé par de Thou, qui nous apprend que Loménie était en procès au sujet de sa terre de Versailles, mais qui se trompe en lui donnant le prénom de Jean. Il l'est aussi par d'Aubigné, seulement ce dernier affirme que le malheureux prisonnier fut égorgé par ordre de Lansac qui s'empara de sa terre de Versigny (1).

M. de Loménie, professeur au Collége de France, qui descend d'un des frères de Martial et à qui nous nous sommes adressé pour le prier de nous donner quelques renseignements sur ce dernier, nous répond : Quant au rôle joué par Martial dans le parti protestant, je crois qu'il a été assez insignifiant, puisque je ne suis pas même bien sûr qu'il professât ouvertement le protestantisme, la qualité de protestant déclaré ne me paraissant pas compatible, sous Charles IX, avec les fonctions d'un greffier du Grand-Conseil, qui contresignait les édits et ordonnances du roi. » Cette incompatibilité admise, tout ce que l'on pourrait en conclure, c'est que Loménie n'était pas encore protestant en 1561, date de l'ordonnance au bas de laquelle son nom se trouve ; mais qu'il le soit devenu plus tard, nous n'éprouvons aucun doute à cet égard. Si Martial de Loménie n'avait point été huguenot, *Condé* n'aurait point fait spécialement mention de lui dans les plaintes qu'il envoya à Charles IX au mois d'août 1568, et dans lesquelles on lit que Loménie avait été saccagé en sa maison, emprisonné et rançonné et traité avec toutes les indignités dont on avait pu s'aviser, quelques remontrances et requêtes qu'il eût présentées au roi. Crespin, aussi, n'aurait pas manqué d'ajouter qu'il avait été mis à mort, bien que catholique. Enfin on peut affirmer presque avec certitude que ses enfants n'auraient point été élevés, comme ils le furent, dans la religion réformée.

Martial de Loménie avait épousé *Jacquette Pinault* de Blois, dont il eut plusieurs enfants. Trois nous sont connus : deux filles, Louise et Marie, mortes, la première au mois de mai 1610, la seconde en 1615, et enterrées toutes deux dans le cimetière protestant (*Reg. de Charent.*), et un fils, Antoine, sieur de La Ville-aux-Clercs, qui finit par abjurer la religion dans laquelle il était né.

Attaché, dès son enfance, au roi de Navarre, qu'il servit avec autant de talent que de fidélité et de zèle, et qui de son côté lui témoigna toujours beaucoup de confiance, Antoine de Loménie devint secrétaire des commandements de ce prince, dès qu'il se fut rendu capable des grandes affaires, lit-on dans la préface des Mémoires de son petit-fils Henri-Auguste. En 1595, il fut chargé par Henri IV d'une mission en Angleterre, et en 1606, il fut créé secrétaire d'état. C'est vraisemblablement vers cette époque qu'il abjura la religion protestante, pour laquelle d'ailleurs il s'était, à ce qu'il semble, toujours montré assez indifférent, puisqu'il avait épousé, en 1592, une catholique et qu'il avait souffert que tous ses enfants fussent élevés dans le catholicisme. Il mourut en 1638, à l'âge de 78 ans.

LOQUE (Bertrand de), ministre protestant, né à Champsaur, selon Guy Allard. Tout ce que nous savons de la vie de ce pasteur, c'est qu'il remplissait ses fonctions à Casteljaloux, en 1597, année où il assista à un synode provincial tenu à Miremont, lequel l'élut vice-président. Il est vraisemblable qu'il exerçait depuis longtemps déjà son ministère dans la Guienne ; c'est ce qu'on peut inférer du choix

(1) En ceci d'Aubigné commet une erreur. Le nom de la terre pour laquelle Loménie était en procès s'appelait bien Versailles. C'est sur l'emplacement de son manoir, acheté plus tard par Louis XIII, qu'a été construit par Louis XIV le magnifique château de Versailles.

que *Turenne* fit de lui, en 1581, pour une mission à Genève, comme on voit par une pièce conservée aux Archiv. de cette ville, N° 2039, et portant pour titre : *Proposite de M. de Loques envoyé par le vicomte de Turenne pour avertir la Seigneurie de l'état des affaires des églises de France.* Après son mariage, Turenne appela Loque à Sedan en qualité de ministre. Nos recherches ne nous ont rien fourni de plus sur le compte de ce pasteur, auteur de quelques ouvrages de controverse qui ont eu une certaine vogue.

I. *Traicté de l'Eglise, contenant un vrai discours pour connoistre la vraie Eglise et la discerner d'avec l'Eglise romaine et toutes fausses assemblées*, Gen., E. Vignon, 1577, in-8°; trad. en angl. Lond., 1581, 8°.

II. *Les principaux abus de la messe*, La Roch., 1596, in-16.

III. *Response aux trois discours du jésuite L. Richeome sur le sujet des miracles, des saincts et des images*, La Roch., 1600, in-8°.

IV. *Tropologie ou propos et discours sur les mœurs, contenant une exacte description des vertus principales*, Gen., 1606, in-8°.

On lui a aussi attribué, mais sans preuves suffisantes, un *Traicté orthodoxe de l'eucharistie et sainct sacrement du corps et du sang de N. S. J.-C.*, Lyon, 1595; La Roch., 1595.

LOQUET, nom d'une famille de la Saintonge, originaire vraisemblablement de la Normandie, d'où s'enfuirent, pendant les guerres civiles du XVI° siècle, *Jacques* Loquet, de Rougemontier, et *Marin* Loquet, de Rouen, qui allèrent chercher un asile à Genève et y furent reçus bourgeois, le dernier en 1568, le premier en 1579.

Il serait difficile de dire si c'est de l'un de ces réfugiés ou d'une autre branche de la même famille qui resta en France, tout en continuant à professer la religion réformée (1), que descendaient quatre ministres du nom de Loquet qui desservirent différentes églises de la Saintonge et de la Guienne dans la seconde moitié du XVII° siècle. Trois d'entre eux nous sont connus par les actes d'un synode provincial qui se tint à Marennes, en 1674 (*Arch. gén.* TT. 247) : l'un, *Zacharie*, était pasteur à Nieuil, et sortit de France avec sa femme, à la révocation (*Arch. gén.* TT. 287); l'autre, *Pierre*, remplissait à Bourg-Charente les fonctions du ministère, et le troisième, *Olivier*, à Marennes. Ce dernier est le mieux connu. Il présenta au synode susdit un *Indice des actes des synodes nationaux*, qu'il avait rédigé en collaboration avec son collègue *Théodore Crespin*, sur l'invitation du synode provincial de Mauzé. *Benjamin de Daillon* et *Baduel* furent chargés d'examiner ce travail; nous ne croyons pas qu'il ait été imprimé. En 1681, Olivier Loquet fut arrêté sous l'accusation d'exhorter son église à la persévérance; mais, après quelques mois de détention tant à La Rochelle qu'à Brouage, on lui rendit la liberté. Trois ans plus tard, en 1684, on l'incarcéra de nouveau sous le prétexte qu'il avait reçu des relaps dans le temple de Marennes et qu'il y avait souffert des enfants de nouveaux-convertis. Sept mois s'écoulèrent avant que Carnavalet et le trop fameux *Du Vigier* pussent trouver des témoins à charge. Un saunier, nommé *Mettayer*, ayant refusé de témoigner contre Loquet, fut retenu trois mois en prison et finit par abjurer, pour ne pas être forcé de porter un faux témoignage. Quelques autres, effrayés par cet exemple ou moins scrupuleux, consentirent enfin, moyennant finances, à tout ce que l'on exigea d'eux. Le 18 août intervint donc un jugement qui frappa Loquet d'une amende de 12 livres, et condamna (c'était le point important) le temple de Marennes à être démoli. Peu de temps après, l'édit de Nantes fut révoqué. Loquet se rendit à Bordeaux dans l'intention de s'y embarquer. Il y fut arrêté avec *Forestier*;

(1) En 1647, *Jean Loquet*, fils de *Pierre Loquet*, de Rouen, et de *Geneviève de Caux*, épousa à Paris *Marie Prieur* (Reg. de Charent.).

cependant, au bout de trois jours, on le relâcha et il s'empressa de passer dans les pays étrangers (*Arch.* Tt.259). Il avait fait ses études à Montauban où il avait soutenu, sous la présidence de *Verdier*, une thèse *De libro vitæ*.

Dans le recueil des Thèses soutenues à l'académie de Montauban (Montalb., 1650, in-8°) s'en trouve une *De libris canonicis et apocryphis* qui fut soutenue, sous la présidence de *Garissoles*, par un *Jacques* Loquet de Marennes, parent sans aucun doute de notre Olivier, mais sur qui nous ne possédons aucune espèce de renseignements. Peut-être est-il identique avec Loquet, ministre à Cuq et professeur d'éloquence à Puy-Laurens, dont il est parlé dans le *Testament de M. Bonafous, ministre de la Parole de Dieu dans l'église réformée de Puy-Laurens*, Montaub., 1677, in-12, ainsi que dans les actes de quelques synodes provinciaux, entre autres dans ceux du synode de St-Affrique, en 1667, qui l'admit au ministère, en même temps que *Teissier, Olivier, Hubert*, et le donna pour pasteur à l'église de La Garde (*Arch. gén.* Tt.315). Mis, dès 1682, hors d'état de remplir ses fonctions par de graves infirmités, il fut remplacé dans sa chaire par *Trossières*, régent de la 3e et de la 4e classe (*Ibid.* Tt.316).

LORÉ (Guillaume), savant mathématicien, né à Leuwarden, en 1679, et mort le 22 mai 1744.

Loré descendait de Réfugiés français: son grand-père, drapier de son état, s'était établi à Leyde, et son père, qui remplissait les fonctions de chantre dans l'église wallonne de Leuwarden, joignait à cette profession celle de maître de langue française et d'arithmétique. Resté orphelin sans aucune fortune, il fut recueilli par l'hospice de sa ville natale et dut à quelques personnes bienfaisantes les moyens d'étudier les mathématiques pour lesquelles il montrait des dispositions extraordinaires. Il suivit donc, pendant huit années, les cours de l'université de Franeker, après quoi ses protecteurs lui obtinrent des Etats de Frise la permission d'ouvrir un cours public. Son enseignement clair et lumineux lui acquit tant de réputation qu'en 1736, le prince d'Orange le choisit pour son professeur de mathématiques et voulut qu'il l'accompagnât dans ses voyages. Plus tard, Loré fut chargé de la direction des travaux hydrauliques dans la Frise. En 1743, on lui accorda le titre de professeur extraordinaire de mathématiques, quoique son ignorance de la langue latine l'eût empêché de prendre les grades universitaires. On n'a de lui qu'un *Mémoire sur les règles qui déterminent les mouvemens de la projection des corps*, publié dans les Mém. de l'Ac. des sciences de Paris. Il ne laissa pas d'enfants de son mariage avec *Marie Posthum*.

LORENZ (Jean-Michel), fils de *Jean-Michel* Lorenz, secrétaire du collége des XV, naquit à Strasbourg, le 16 juin 1692. Il étudia la théologie à l'université de sa ville natale et se fit recevoir, en 1708, maître-ès-arts. L'année suivante, il prit le grade de docteur en philosophie. Nommé, en 1714, prédicateur à Saint-Guillaume, il fut encore chargé, en 1719, de prêcher au Temple-Neuf. La chaire de théologie dogmatique étant devenue vacante à l'université, en 1722, il en fut pourvu, ce qui l'obligea à prendre, l'année suivante, le bonnet de docteur. Dès lors les emplois s'accumulèrent sur sa tête. Inspecteur du collége de Saint-Guillaume, en 1724, chanoine de Saint-Thomas, en 1728, pasteur de Saint-Thomas, en 1734, vice-président du collége ecclésiastique, en 1741, et quatre fois recteur de l'université, il s'acquitta avec autant de zèle que d'habileté des diverses fonctions dont il fut revêtu. Il mourut le 13 août 1752, laissant de son mariage avec *Anne-Marie Hempel*, de la famille de *Sebizius*, deux fils qui ont porté dignement un nom auquel leur père avait attaché une certaine renommée.

Les occupations aussi nombreuses que variées de Jean-Michel Lorenz ne

lui ont pas laissé le loisir de composer un ouvrage de longue haleine: mais on a de lui environ 70 dissertations fort savantes, roulant presque toutes sur d'importantes ou de curieuses questions d'exégèse, de dogmatique et de théologie pratique, ainsi que quelques sermons de circonstance. Voici la liste de ses publications qui ont été, à une seule exception près, imp. à Strasbourg, sous le format in-4°.

I. *De sensu verborum, Gen. IV, 1.* 1709.

II. *De Michaële, Angelorum auxiliatore, Dan. X,* 13. 1713.

III. *De unctione spirituali, ad I Joh. II,* 27. 1723.

IV. *De petrâ spirituali, Israelitarum comite, I Cor. X,* 4. 1724.

V. *De Laurentio martyre.* 1724.

VI. *De possibili Judæ proditoris salute, Joh. XVII,* 12. 1725.

VII. *De ternario sacramentorum N. T., ex sensu Apologiæ Augustanæ Confessionis, numero.* 1725.

VIII. *De amicis per Mammonum injustitiæ comparandis, portiones duæ.* 1726.

IX. *De denario operariis in vineâ promissis.* 1726.

X. *De scholâ pietatis Davidicâ, Ps. XXXIV,* 12. 1727.

XI. *De philomathiâ Eunuchii Æthiopis biblicâ, Act. VIII,* 27 *seq.* 1730.

XII. *De intercessione Christi pro mundo, Joh. XVII.* 1733.

XIII. *De salute infantum non baptizatorum.* 1733.

XIV. *De corpore Christi pro nobis fracto, I Cor. XI,* 24. 1734.

XV. *De universali Evangilii in mundo prædicatione.* 1734.

XVI. *De sperandâ Salomonis salute.* 1735.

XVII. *De supplicio Achanis, Jos. VII.* 1735.

XVIII. *De pœnitentiâ frustra ab Esauo quæsitâ, ab Ebr. XII,* 16 *seq.* 1735.

XIX. *De unitate spiritûs in Ecclesiâ, Ephes. IV,* 3. 1737.

XX. *De D. Petro indifferentistis non patrocinato, Act. X,* 34 *seq.* 1737.

XXI. *De baptismo in nomine Christi.* 1738.

XXII. *De tentatione Christi super pinnaculo templi.* 1739.

XXIII. *De astu Jacobi patriarchæ, Gen. XXVII,* 35. 1740.

XXIV. *De æmulatione sanctâ.* 1741.

XXV. *De fide D. Simonis Petri* ἀνυποκριτῷ. 1741.

XXVI. *De egressu hæreticorum ex Ecclesiâ, ad I Joh. II,* 19. 1741.

XXVII. *De verbis D. Pauli: Omnia munda mundis, Tit. I,* 15. 1741.

XXVIII. *De D. Paulo inter peccatores primo, ad I Tim. I,* 15. 1741.

XXIX. *De alterâ quoque maxillâ percussori præbendâ, ad Matt. V,* 39. 1742.

XXX. *De tortoribus infernalibus, ad Matt. XVIII,* 34. 1745.

XXXI. *De justitiâ Christi imputatâ, ad Rom. V,* 19. 1745.

XXXII. *De remissione peccatorum post mortem, ad Matt. XII,* 32. 1746.

XXXIII. *De cap. IX ad Rom. absoluto decreto non favente.* 1747.

XXXIV. *Tentamen quo nexus Epist. Paulinæ ad Gal. in tabulâ proponitur.* 1747.

XXXV. *De concionibus funebribus.* 1747.

XXXVI. *De perfectione fidelium hâc in vitâ imperfectâ, in futurâ perfectâ.* 1747.

XXXVII. *De jure diei dominicæ juxta mentem Augustanæ Confessionis.* 1747.

XXXVIII. *De filio Dei ex Ægypto vocato, ad Hos. XI, 1 et Matt. II,* 15. 1747.

XXXIX. *De imperfectâ D. Pauli regeniti sanctitate, ad Rom. VII,* 14 *seq.* 1747.

XL. *De justificatione mortuorum à peccato, ad Rom. VI,* 7. 1747.

XLI. *De uno archangelo, ad I Thess. IV,* 16, *Jud.*, 9. 1747.

XLII. *De columnâ et firmamento veritatis, ad I Tim. III,* 15. 1747.

XLIII. *De communione privatâ.* 1748.

XLIV. *De curâ pastorali circa maleficos ultimo supplicio enecandos.* 1748.

XLV. *De angelo D. Petri, Act. XII,* 15. 1748.

XLVI. *De auctoritate Lutheri D. in Ecclesiâ Aug. Confes.* 1748.

XLVII. *De Evangelio mortuis prædicato, ad I Pet. IV,* 6. 1750.

XLVIII. *De communione bonorum in primitivâ Ecclesiâ.* 1751.

XLIX. *De fictitiâ Agendorum ecclesiast. Argentinensium circa libros N. T. canonicos contradictione.* 1751.

L. *De conversione Cornelii centurionis.* 1751.

LI. *Oraison funèbre du comte de Saxe,* 1751, in-12.— Prononcé en allem., ce discours a été trad. deux fois en français.

LII. *De peccatrice pœnitente, ad Luc. VII,* 37 *seq.* 1752.

LIII. *De deletione ex libro vitæ, ad Ps. LXIX,* 29. 1752.

LIV. *De D. Matthiæ apost. electione per sortem.* 1752.

On pourrait augmenter cette liste déjà considérable de beaucoup d'autres dissertations soutenues sous la présidence de Lorenz, de nombreux programmes et de quelques sermons, entre autres, sur le mariage de Louis XV, en 1722, et sur sa guérison, en 1744; mais nous n'avons pu en découvrir les titres.

Le fils aîné de Jean-Michel Lorenz portait le même nom que lui. Il naquit à Strasbourg, le 31 mai 1723, et y mourut, le 2 avril 1801.

Disciple aimé de *Schöpflin*, dont il suivit les cours pendant huit ans, Jean-Michel Lorenz fut, à la recommandation du célèbre historien, choisi pour accompagner le fils du prince de Nassau-Usingen à l'université d'Utrecht, où il passa trois années, de 1748 à 1752, poursuivant avec ardeur ses études dans le champ de l'histoire et de l'économie politique. De retour à Strasbourg, en 1753, il prit possession d'une chaire d'histoire à laquelle il avait été nommé, le 29 mai 1752. En 1763, il fut pourvu d'un canonicat du chapitre de Saint-Thomas. L'année suivante, il obtint la place de conservateur de la Bibliothèque de l'université. En 1771, il fut appelé à succéder à Schöpflin dans la chaire d'histoire, et en 1784, enfin, il fut chargé du cours d'éloquence à l'université de Strasbourg. Il avait épousé, en 1760, *Christine-Salomé Beck*, veuve de *Philippe-Henri Bœcler,* le savant professeur d'anatomie. Dans une Notice sur sa vie et ses écrits, Oberlin rend ce témoignage à Lorenz : « Le caractère du professeur Lorenz lui avoit gagné tous les cœurs. Il étoit affable, prévenant, pieux; il trouvoit son plus grand plaisir à seconder les études de ses auditeurs.» Malgré ses qualités aimables, il eut des ennemis qui, pendant la Terreur, le signalèrent aux soupçons du Comité de salut public. On le jeta donc en prison comme suspect; cependant sa détention fut de courte durée (1).

Lorenz a laissé un grand nombre de thèses, de dissertations et d'ouvrages destinés à l'instruction de ses élèves. Nous nous contenterons d'en donner la liste, en recommandant plus particulièrement à l'attention de nos lecteurs ses Éléments de l'histoire d'Allemagne, qui peuvent encore être consultés avec fruit, parce qu'il y indique soigneusement les sources, et ses travaux pleins d'érudition sur l'histoire universelle et l'histoire de France, auxquels on n'a pas toujours rendu assez de justice.

I. *De antiquo coronæ Galliæ et Carolingorum Franciæ regum in regnum Lotharingiæ jure,* Argent., 1748, in-4°.

(1) M. le professeur *Jung* qui, avec son obligeance ordinaire, a bien voulu prendre la peine de revoir cet article et qui nous a signalé quelques omissions et diverses erreurs, nous apprend que Lorenz a été consulté par Voltaire sur ses ouvrages historiques; mais, ajoute-t-il, « le terrain sur lequel ces deux hommes s'étaient placés, était tout-à-fait différent : Lorenz ne pouvait pas accepter une histoire fondée en partie sur des suppositions, malgré la sagacité et l'esprit qui guidaient l'historien. On dit que lors du séjour de Voltaire à Strasbourg, il y eut des altercations assez vives entre le savant érudit et l'homme spirituel. »

II. *De successione in illustriora feuda trium regnorum Franciæ, Germaniæ, Italiæ*, Arg., 1748, in-4°.— Thèse soutenue pour la licence.

III. *De transitu Constantini Magni ad sacra Christianorum*, Arg., 1757, in-4°.

IV. *Tabulæ temporum fatorumque Germaniæ ab origine gentis ad nostra tempora*, 1761, in-4°; 1770, in-fol.; nouv. édit. revue et augm., Argent., 1773, in-fol.

V. *Epitome rerum Gallicarum ab origine gentis usque ad Romanorum imperium*, Arg., 1762. *Epitome rerum Gallicarum sub Romanorum imperio, ab Urbe cond. 630 ad A. Chr.* 430, Sectio I, Arg., 1762; Sect. II, Arg., 1765; Sect. III, Arg., 1766, 4°.

VI. *De æra Christianorum vulgari*, Arg., 1766, in-4°.

VII. *Annales Paulini, sive S. Pauli apostoli fata vitæ, temporum ordine digesta*, II Part., in 4 Sect., Arg., 1769, in-4°. — L'ouvrage le plus savant qui existe sur ce sujet.

VIII. *Tabulæ temporum fatorumque orbis terræ ab O. C. ad Christum natum*, edit. altera, multum emendata, Arg., 1770, in-fol. — Ainsi cité dans Adelung, qui ajoute : *Tabulæ temporum fatorumque orbis terræ ab A. C.* 1-800, Sect. I-IV, Arg., 1773, in-fol. — Cet ouvrage plein d'érudition parut d'abord, en 1761, sous la forme de thèse et sous le nom de *Jean-Michel Lobstein*. Il est divisé en deux parties : la 1re a pour but d'établir par la chronologie de l'A.-T., que J.-Ch. est né à la date précise de 4000 ans après la création du monde; la 2e, de comparer avec cette ère des Hébreux celles de Nabonassar, de Rome, des Olympiades et de Cécrops. L'auteur cherche à démontrer qu'elles viennent à l'appui de l'époque adoptée pour la naissance de J.-Ch. Il est évident, quoique le titre donne au candidat la qualité d'auteur, que Lorenz, sous la présidence de qui cette thèse fut soutenue, a eu la plus grande part à ce savant travail; aussi le nom de Lobstein a-t-il disparu du titre de la seconde édition. Quelques années après, Lorenz en fit une nouvelle édition en VII tables traduites en allemand.

IX. *Elementa historiæ universæ*, Arg., 1772, in-8°; 1773, in-8°. — A l'usage de ses auditeurs. On trouve à la fin du vol. XII tables chronologiques.

X. *Annales breves regum Meroveorum a Francici regni primordiis ad A. C.* 752, Arg., 1773, in-4°. — Suite du N° V.

XI. *Annales breves historiæ Francicæ regum Carolingorum. Pars I, sistens regnum Pipini Brevis*, Arg., 1775, in-4°; — *Pars II, sistens regnum Caroli Magni*, Arg., 1777-82, 4°.

XII. *Elementa historiæ imperii Germanici*, Arg., 1775, in-8°; 1776, in-8°. — A l'usage de ses auditeurs.

XIII. *Acta Trudperti martyris omnium quæ extant antiquissima, ad illustrand. origines domûs Habsburgo-Austriacæ, ex cod. man. Bibl. Argent. producta*, Arg., 1777, in-4°.

XIV. *Tentamen interpretationis novæ LXX hebdomadum Danielis cap. IX*, Arg., 1781, in-4°.

XV. *Ulr. Obrechti inauguralis oratio de monumentis historicorum gentilium ad disciplinam christianæ prudentiæ utiliter attemperandis, ex Biblioth. Argent. codice nunc primum edita*, Arg., 1782, in-4°.

XVI. *Memoriæ fratris S.-F. Lorenzii*, Arg., 1783, in-4°.

XVII. *Examen decreti imperatoris Phocæ de primatu romani pontificis*, Arg., 1785, *in*-4°.

XVIII. *Urbis Argentoratûs brevis historia. Sectio I. Argentoratus romana, ab A. C.* 1-456, Arg., 1789, 4°.

XIX. *Summa historiæ Gallo-Francicæ civilis et sacræ*, T. I-IV, Arg., 1790-93, in-8°. — Tables très-détaillées avec indication exacte des sources.

A cette liste des publications de notre historien, on peut ajouter un *Programme* qu'il publia, en 1773, en qualité de recteur, et où il traite sommairement de l'histoire de l'enseignement de la médecine dans l'université de

Strasbourg depuis le seizième siècle.

Lorenz a laissé en msc.: ***Historia Ecclesiæ christianæ. Sæc. I-XV,*** 3 vol. in-8° ; — *Hist. ecclesiastica a nato Christo ad nostra tempora*, in-4°, travail étendu, qui ne comprend que les quatre premiers siècles de notre ère; —*Tabulæ antiquitatum romanarum*, in-8°. — *Tabulæ statuum Europæ*, 2 vol. in-8°; — *Tabulæ historiæ Polonicæ*, in-8°; — *Hist. Batavorum*, depuis 1566 jusque vers la fin du XVII° siècle, avec des pièces justificatives, in-4°; — *Excerpta historica*, 4 vol. in-4°, longs extraits d'historiens anciens et modernes; —*Erklärung der Offenbarung Johannis*, 1796, in-4°; —*Tabulæ historiæ sacræ*, in-8°, très-détaillées jusqu'au VII° siècle, plus abrégées jusqu'au IX°; à la suite, *Tables de l'histoire de la Suisse ; — Memorabilia ab ann. Christi* 1783-1801, journal des événements notables qui arrivèrent durant ce laps de temps. Enfin Rotermund, le continuateur d'Adelung, lui attribue encore *Artis rhetoricæ præcepta*, Arg., 1761, in-4° et *Orationes funebres* (l'une sur la mort du Dauphin, l'autre sur celle de Louis XV), discours académiques prononcés, le 28 janv. 1766, et le 30 juin 1774, au nom du magistrat de Strasbourg, et publiés sous un titre commun.

Frère cadet du précédent, Sigismond-Frédéric naquit à Strasbourg le 20 mars 1727. Il fit ses études en théologie à l'université de cette ville et les couronna par une thèse *De zizaniis non evellendis ad Matt.* XIII, 30, Arg., 1741, in-4°, qu'il soutint, sous la présidence du célèbre *Reuchlin*, avec tant de talent, qu'il obtint, à l'âge de 20 ans, la permission de prêcher. Quelque temps après, il partit pour l'Allemagne, afin de perfectionner ses connaissances dans les écoles de ce pays. Après avoir pris à Wittenberg le grade de maître-ès-arts, il revint dans sa patrie, en 1751, et fut nommé, le 9 mai 1753, prédicateur à Saint-Guillaume. L'année suivante, il fut appelé, en la même qualité, au Temple-Neuf. En 1756, il fut autorisé à faire un cours de philosophie à l'université, et, vers le même temps, le prince de Nassau-Sarbrücken le choisit pour précepteur de son fils, qu'il envoyait faire ses études à Strasbourg, où le jeune prince passa trois années. En 1759, Lorenz, qui venait de refuser une chaire de théologie dans la nouvelle université de Bützov, chaire à laquelle il avait été appelé par le duc de Mecklembourg à la recommandation de de la Faculté de Halle, fut nommé professeur de poésie et d'éloquence au gymnase de sa ville natale, où il fut chargé, en 1761, de l'enseignement du latin. Jusqu'en 1768, c'est-à-dire jusqu'à son élection à une chaire de la Faculté de théologie, il resta professeur titulaire des classes latines de cette école. L'année suivante, il fut nommé inspecteur du collége de St-Guillaume. En 1771, il subit avec honneur ses épreuves pour le doctorat, et la même année, il quitta l'église de St-Nicolas, qu'il desservait depuis 1761, pour occuper la place de premier pasteur à St-Pierre-le-Jeune. En 1777 enfin, il entra dans le chapitre de Saint-Thomas. Il mourut le 2 oct. 1783.

« Lorenz, nous écrit M. Jung, appartenait à l'école orthodoxe, et voyait avec effroi les innovations, encore faibles, de quelques hommes hardis, qui parlaient de vertus humaines, d'une grâce universelle, de lumières données à l'homme par sa raison, de concessions faites par le Seigneur et les Apôtres aux idées de leur temps, de Socrate sauvé avant la venue du Christ, etc. Ces opinions avaient trouvé des partisans à Strasbourg; on épia les paroles du prédicateur sévère, et on trouva dans un de ses sermons des paroles compromettantes sur les effets du baptême. Lorenz eut à se justifier devant le prince de Rohan, évêque de Strasbourg. Ses explications parurent satisfaisantes au prince qui le traita avec beaucoup d'égards. »

On a de Lorenz :

I. *De crimine Simei in regem Davidem*, Arg., 1749, in-4°.— Cette thè-

se a été soutenue par Lorenz sous la présidence de son père.

II. *Reden zur Erbauung der Gemeine Gottes im Glauben und heiligen Sitten*, Strasb., 1769, in-8°.

III. *De induratione Israëlis ante finem dierum finiendâ, Rom. XI, 25 seq.*, Arg., 1771, in-4°.

IV. *Predigten*, 1771-75, in-8°. — Dans ce recueil est sans doute compris le sermon qu'il prononça pour le doctorat et qui a été imp. séparément sous ce titre: *Frisches Wasser des Lebens aus dem Heilbrunnen J.-Ch.*, Joh. VII, 37, Strasb., 1771, in-8°.

V. *De mediis promovendi conversionem Judæorum*, Spec. I et II, 1772.

VI. *De Satanâ serpente ad Gen. III*, 1-16, Arg., 1775, in-4°.

VII. *Pred. Eitern als Ammen ihrer Kinder, die in Gottes Dienst und Lohn stehen*, Strasb., 1775, in-8°.

VIII. *Der fröhliche Christenstand und eines Christen Reise nach der sel. Ewigkeit, in zwei Pred.*, Strasb., 1776, in-8°.

IX. *De oraculo Christi de prostibulis et publicanis ad Matt. XXI*. 31, Spec. I-III, Arg., 1776-77, in-8°.

X. *Passionsandachten in einigen über die Leidensgeschichte Jesu gehaltenen Reden*, Greitz, 1778, in-8°.

XI. *De æquipollentiâ religionum, inepto ejus, in quâ quisque natus est, servandæ argumento*, Spec. I-III, Arg., 1779-80, in-8°.

XII. *De officio dicendi veritatem*, Arg., 1780, in-8°.

XIII. *De custodibus Christi sepulchrum cingentibus ad Matt. XXVII*, 65, Arg., 1780, in-8°.

XIV. *Strasburgs Jubelgefühl bei der Geburt des Delphins*, Strasb., 1781, 8°.

XV. *Neue Sammlung heiliger Reden über Tod, Auferstehung, Gericht*, etc., Frankf., 1781, in-8°.

XVI. *De officio doctoris Ecclesiæ in tuendâ librorum symbolicorum auctoritate*, Spec. I-III, Arg., 1782-83, in-4°.

XVII. *Gottgeheiligte Sonntagsruhe*, Tub., 1783, 2 vol. in-8°.; 1785, in-8°. — La 1re édition, de 3000 exemplaires, fut vendue en moins de six mois.

XVIII. *Antritts-Rede bei Uebernahme des Rector-Amtes, über den Gottesgelehrten*, etc., Offenb., 1784, in-8°. — Il fut quatre fois recteur de l'université et mourut dans l'exercice de ces fonctions.

XIX. *Sonntägliche gottgeheiligte Abendruhe, in andächtiger Betrachtung der sonn-und festtägl. Episteltexte*, Tub., 1784, 2 vol. 8°; 1786, in-8°.

XX. *Drei heil. Reden welche am Palm-Sonntag gehalten wurden*, Tub., 1785, in-8°. — On a encore une vingtaine de sermons de Lorenz publiés séparément, mais dont n'avons pas les titres, ainsi qu'un *Programme*, qu'il fit imp. en 1783, en qualité de recteur, sur l'origine de la dénomination de bachelier.

LORIDE (Pierre), sieur des Galesnières (aliàs, des Galinières), avocat au conseil d'état et au conseil privé, était considéré avec raison comme le jurisconsulte protestant le plus versé dans les matières de l'édit. Il savait par cœur tout ce qui avait été ordonné pour ou contre les Réformés. Le Synode national de Loudun, auquel il fut député, comme ancien de l'église de Paris, rendit hommage à son mérite en le portant, avec *Jaussaud* et *Des Forges-Le Coq*, sur la liste de candidats qu'il fit présenter au roi, dans le vain espoir que Louis XIV consentirait à rétablir sur l'ancien pied la députation générale. Cette démarche n'eut aucun succès; mais le synode, pour utiliser les talents de Loride et éviter en même temps aux églises les grandes dépenses qu'elles étaient obligées de faire à l'occasion des procès que le clergé catholique leur intentait tous les jours, le chargea spécialement de la poursuite de ces procès devant le conseil privé, le conseil d'état, le parlement et la cour des aides, en lui assignant une somme de 3,000 livres, pour indemnité de ports de lettres et de dépêches. Loride rendit de très-grands services; cepen-

dant les églises lui en témoignèrent peu de reconnaissance; il se vit forcé de recourir aux tribunaux pour obtenir le remboursement de ses avances (*Arch. gén.* Tt. 258). Il mourut le 18 mars 1682, à l'âge de 72 ans, après avoir été marié deux fois, la première avec *Jeanne Olivier*, et la seconde, en 1674, avec *Aimée Dinchet*, veuve de *Jacques Patriarche*, sieur de La Boissière. Du premier lit sortirent, sans parler de plusieurs enfants morts en bas âge, 1° Pierre, avocat au parlement;— 2° Marie, présentée au baptême, le 25 avril 1649, par *Paul Pioger* et *Marie Gallet*, femme de l'avocat *Philippe Bazanier*, laquelle, restée veuve d'*Abraham Camus*, sieur de La Dugerie, épousa en secondes noces, en 1680, *Elie de Cassius*, sieur de Farjot, docteur en médecine, fils de *Marc-Antoine*, sieur de La Grave, et de *Françoise de Maleprade*, de Bergerac; — 3° Marc-Antoine, né en 1651 ;— 4° Jeanne, femme, en 1673, de *Robert Hue*, sieur des Marres, fils de *Joachim*, sieur de L'Epine, et de *Françoise d'Hervieu*, après la mort duquel elle se remaria, en 1676, avec *Philippe de Laigue*, sieur d'Aubert, fils de *Louis de Laigue* et de *Madelaine de Pellard* (Reg. de Charenton).

Loride des Galesnières a publié quelques ouvrages dans le but de défendre ses coreligionnaires contre les chicanes du clergé romain. En voici la liste.

I. *Response à la lettre de M. de Maupeou sur le sujet des controverses de ce temps*, 1641, in-8°.

II. *Sommaire des procès, différens et contestations qui arrivent ordinairement dans l'exécution des édicts de pacification*, Charenton, 1681, in-8°.

III. *Etat de l'affaire pendante au conseil du roi entre les habitans du bailliage de Gex réformés et les ecclésiastiques dudit pays*, 1662, 4°.

IV. *Réponse pour les églises prétendues réformées du Poitou au livre du P. Meynier jésuite, intitulé* De l'exécution de l'édit de Nantes, 1665, in-4°. — Cet ouvrage de Meynier fut réfuté, vers le même temps, par *Jean de Brissac* et par *Moussyau de La Pouzaire*.

La famille Loride était originaire de Bellesme. En 1626, *Michel Loride*, de Bellesme, étudiait à Sedan. Il y soutint, cette même année, sous la présidence de *Rambours*, deux thèses, l'une *De sacerdotali Christi munere*, l'autre *De summo bono et beatitudine hominis*, qui ont été insérées dans les Theses sedanenses, ainsi qu'une troisième *De adoratione omnium creaturarum et præcipuè de cultu B. Virginis et Angelorum*, qu'il soutint en 1629. Vers le même temps vivait à Bellesme *Charles Loride*, avocat au siége royal, qui eut de son mariage avec *Louise Huger*, une fille nommée Louise, femme, en 1642, de *Pierre Turpin*, sieur de Lormarin, conseiller secrétaire du roi, fils d'*Etienne Turpin*, greffier au bailliage du Fort-L'Evêque, et d'*Esther Forêt* (Reg. de Char.).

LORIOL, famille noble de la Bresse qui embrassa de bonne heure la religion protestante et y resta fidèlement attachée, même après la révocation de l'édit de Nantes. Vers le milieu du xvi° siècle, elle était divisée en deux branches, établies l'une dans la Bresse, l'autre dans la Bourgogne.

Branche de la Bresse.

A l'époque dont nous parlons, le chef de cette branche était *Georges* de Loriol, fils aîné de François de Loriol et de Laurence de Terlet. Il fut forcé par les persécutions à aller demander un asile à Genève, où nous le trouvons inscrit sur le rôle des habitants à la date du 19 avril 1574. Il était seigneur de Saint-André-le-Bouchoux, d'Asnières et de Chamergy, et avait épousé, en 1568, *Françoise de Chacipol*, dame d'Asnières, qui lui donna trois enfants, selon le Dict. de la Noblesse : 1° Jean, qui suit;—2° François, sieur de Chamergy, mort sans alliance; —

3° Dorothée, mariée dans le Pays de Vaud.

Jean de Loriol, seigneur d'Asnières, fut député par la Bourgogne à l'Assemblée politique de Grenoble, en 1615, avec *Philippe-Guy de Salins*, sieur de La Nocle, *Baille*, *Bouvot* et *Du Pan*, qui ne put ou ne voulut pas accepter cet honneur. Il le fut encore à celle de La Rochelle, en 1620, avec *Collinet* et *Bouvot*. Il testa le 8 juill. 1635. C'était un chrétien fervent et un protestant zélé. D'un premier mariage avec *Susanne de Chandieu*, il n'avait eu qu'une fille, Susanne, qui se maria avec un gentilhomme lucquois du nom de Micheli, mais sa seconde femme, *Louise de Brignon*, fille de *Paul de Brignon*, sieur de Saint-Théodorit, et de *Madelaine d'Airebaudouse*, qu'il avait épousée en 1617, lui avait encore donné cinq enfants : 1° Georges, qui suit; — 2° Paul, sieur de Chamergy, qui suivra; — 3° Marc, sieur de Collonges, dont on ignore la destinée; — 4° Dorothée; — 5° Marguerite.

Georges de Loriol, seigneur d'Asnières, épousa, en 1652, *Diane d'Agout*, fille de *Charles d'Agout*, qu'il laissa veuve vers 1673. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres, quatre fils qui se réfugièrent en Suisse après la révocation. Trois y moururent sans postérité. Le quatrième, Frédéric, seigneur d'Asnières, de La Grevillière (aliàs *La Grivelière*), de Collonges, de Morande, etc., naquit en 1655. Volontaire dans l'armée de Catalogne, en 1677, il obtint une enseigne dans un régiment suisse au service de France; mais il fut fait prisonnier et conduit à Barcelonne. Au bout de quelques mois, il recouvra la liberté par échange, et continua de servir dans les troupes suisses avec le grade de lieutenant. En 1683, il épousa, dans son château d'Asnières, *Anne Bouvot-de-Morande*, qui sortit de France, à la fin de 1685, et se retira en Suisse où son mari alla la rejoindre dès le mois de mars suivant. Ils s'établirent à Lausanne, où ils séjournèrent ensemble jusqu'en 1698, que Frédéric de Loriol fut député, avec le marquis de *Rochegude* (Voy. I, p. 246), dans le Nord pour agir auprès des Puissances protestantes en faveur des Réfugiés. L'électeur de Brandebourg retint Frédéric de Loriol à son service et lui conféra le titre de conseiller de cour et d'ambassade. L'année suivante, La Grevillière fut envoyé à Halberstadt, avec *Jean Drouet*, de Sedan, secrétaire du consistoire supérieur, pour présider à l'établissement des Réfugiés qui avaient dû sortir de la Suisse. En 1700, il alla chercher à Lausanne sa femme et ses enfants, pour les établir à Berlin. En 1703, il fut de nouveau chargé, avec le pasteur *Petit*, de présider à l'établissement des Réfugiés d'Orange dans les Etats du roi de Prusse. On ignore la date de sa mort. Il avait eu douze enfants, dont l'un, nommé Paul, fut ministre à Berlin. Du mariage de ce dernier avec *Sophie de Ludewig*, qui descendait, elle aussi, de Réfugiés par sa mère *Elisabeth de Fériet*, naquit, le 9 déc. 1736, Jean-Frédéric-Benjamin, jurisconsulte éminent et membre de l'Académie de Berlin.

Jean-Frédéric-Benjamin de Loriol reçut sa première éducation dans la maison paternelle. En 1749, il entra au collége français, dans la classe de rhétorique, où il eut pour professeurs *Naudé* et *Formey*. Sa philosophie terminée, il alla, en 1753, suivre les cours de droit à l'université de Halle, et y prit le bonnet de docteur. A son retour, en 1758, il entra, comme référendaire, à la Cour suprême de justice. En 1760, il passa, avec le même titre, à la Justice supérieure française, et deux ans plus tard, il remplaça *Gustine* au fisc français. Nommé, en 1763, conseiller de la Justice supérieure française, il fut spécialement attaché, en qualité de directeur et de juge, aux colonies de Stettin et de Stargard; cependant il ne tarda pas à être rappelé à Berlin pour y occuper la place de fiscal général. En 1767, il fut pourvu de

la charge de juge d'attribution en affaires d'accise et de péage. En 1772, il entra dans la direction de la chambre du sou pour livre, et vers le même temps, il devint membre de la commission de juridiction. Peu de mois auparavant, il avait obtenu le titre de conseiller privé. En 1783, l'Académie de Berlin l'admit dans son sein; il en fut nommé justicier. Enfin en 1784, il fut pourvu des fonctions de conseiller de révision. En 1788, s'apercevant ou croyant s'apercevoir de la défaillance de ses forces, il se démit de tous ses emplois et se renferma dans une solitude absolue. Il mourut le 6 avril 1803, ne laissant de son mariage avec une demoiselle de *Paleville*, célébré le 23 sept. 1768, qu'une fille qui épousa *N. de Gaultier*, ancien instituteur du prince Louis de Prusse.

Le conseiller de Loriol était un magistrat d'une intégrité parfaite, d'une probité scrupuleuse, d'un désintéressement rare; rien n'était capable de le faire dévier de la ligne du devoir, pas même la voix de l'amitié ou la compassion. Mais autant il montrait d'inflexible sévérité dans l'exercice de ses fonctions, autant il était bon, humain, charitable dans la vie privée. A l'exception d'un *Discours sur la législation*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie, d'un mémoire *Sur les jeux de hasard* et d'un autre *Sur les paris*, qui ont été insérés dans les Mém. de l'Acad. de Berlin (ann. 1781, 84 et 86), il n'a, dans sa longue carrière, publié, à notre connaissance, qu'un *Essai d'une introduction dans l'intelligence des édits ou des lois du pays relatives aux accises, à la contrebande et aux péages, pour la Marche-Electorale et pour la Nouvelle Marche*, en allem., 1783.

II. Paul de Loriol, sieur de Chamergy et de Villars, second fils de Jean de Loriol, quitta la France plusieurs années avant la révocation et s'établit à Etoy dans le Pays de Vaud, où son frère Marc et ses deux sœurs allèrent plus tard le rejoindre. Il mourut à Lausanne en 1688, ayant eu de son mariage avec *Judith de Concaut*, fille du seigneur d'Etoy, trois enfants, dont un fils nommé PAUL. Ce dernier, seigneur de Chamergy, Villars et Etoy, prit pour femme, en 1695, *Madelaine Monnier*, fille du capitaine suisse *Jean-Rodolphe Monnier* ou *Mosnier*, et d'*Antoinette d'Angennes* (Voy. I, p. 110), et il en eut un grand nombre d'enfants. L'un d'eux, DANIEL, général major au service de Hollande, épousa, en 1751, *Philippine-Jeanne de Reinech*, qui ne lui donna pas d'enfants. Un autre, RODOLPHE, sieur d'Etoy, lieutenant-colonel d'un régiment bernois, se maria, en 1765, avec *Catherine Tronchin*, nièce du conseiller *François Tronchin*, alliance en faveur de laquelle le Conseil de Genève lui accorda gratuitement, le 16 mai 1774, les droits de bourgeoisie, ainsi qu'à ses trois fils, PIERRE-CHARLES, JEAN-DANIEL et FRANÇOIS-LOUIS-ARMAND. Le dernier ne laissa pas de descendance. Pierre-Charles épousa, en 1798, *Madelaine de Gingins*, qui le rendit père de CHARLES, marié à *Sophie de Portes* et père de trois fils et d'une fille; l'aîné des fils, PERCEVAL, se maria avec *Sophie Lefort*. Le second fils de Rodolphe Loriol prit pour femme *Abigaïl - Faasen-Nethenius* et en eut un fils marié à une demoiselle *Hovy* d'Amsterdam.

BRANCHE DE LA BOURGOGNE.

Frère cadet de Georges de Loriol, *Antoine*, sieur de Gerland, qui avait aussi embrassé le protestantisme, épousa *Hélène Bergier*, dame de Corrobert, dont il eut six enfants: 1° PIERRE, qui suit; — 2° SUSANNE, mariée dans le Pays de Vaud; — 3° ANNE; — 4° MARIE; — 5° LAURENCE; — 6° MARGUERITE. Pierre, sieur de Gerland, remplit les fonctions d'ancien dans l'église de Bourg. Il fut député, en 1619, à l'Assemblée politique de Loudun, et en 1623, au Synode national de Charenton. Il mourut à Paris, en 1625, selon le Dict. de la Noblesse, laissant de son mariage avec *Françoise de Malin* ou

Malan (1), dame de Digoine, trois enfants : 1° PAUL, marquis de Saint-Fleuret, mort, à l'âge de 58 ans, à Paris, le 18 août 1680 (*Etat civil de Paris*, N° 93); — 2° RENÉ, qui suit; — 3° LOUISE, dont nous trouvons le nom sur une liste des Huguenots de l'Auvergne, dressée en 1685 (*Arch. gén.* TT. 259).

René de Loriol, baron de DIGOINE, seigneur de Gerland, de Corrobert et de Saint-André-le-Bouchoux, épousa, en 1664, *Livie de Chandieu*. Une ordonnance de l'intendant de la Bourgogne ayant suspendu l'exercice du culte protestant dans sa terre de Digoine, le 8 oct. 1685 (*Arch.* TT. 314), il se réfugia en Suisse et mourut à Vevey, en 1708. De ses deux fils, l'un, PAUL, abjura et épousa Eléonore de Saulx-Tavannes, qui ne lui donna que des filles; l'autre, ALBERT-AUGUSTE, suivit son père sur la terre étrangère. Il servit en Pologne avec le grade de capitaine, et épousa, en 1705, *Henriette-Marie de Chandieu*, dont il n'eut pas d'enfants.

LORIOL (PIERRE), appelé aussi LORIOT, savant jurisconsulte, né à Salins, en Franche-Comté, ou dans ses environs, vers le commencement du XVI° siècle. Loriol fit ses études à l'université de Dôle, où il prit ses degrés. Dès 1528, il fut appelé comme professeur à l'université de Bourges; telle est l'opinion émise par Catherinot et Bruneau. Il y professa jusqu'en 1545, ou, selon M. Weiss, jusqu'en 1550. Il renonça alors à sa chaire pour se rendre en Allemagne. Il était, dit-on, grand ami de Luther, mais comme le réformateur était mort depuis plusieurs années, ce ne saurait être lui qui l'y attira. Quoi qu'il en soit, Lôriol accepta une chaire à la Faculté de droit de Leipsig. Il y enseigna, dit M. Berriat-Saint-Prix dans son excellente brochure sur l'Hist. de l'anc. univ. de Grenoble, 2° édit., « avec un succès prodigieux jusqu'à environ 1554 (1). » L'année suivante, il remplaça Govéa à l'université de Valence (2). L'université de Grenoble, en rivalité avec cette dernière, chercha ensuite à l'attirer et y réussit. Loriol prit, en 1564, un engagement pour trois ans. M. Berriat-Saint-Prix se donne la peine de justifier ses compatriotes d'avoir fait un tel choix. «Nos compatriotes, dit-il, étaient assez excusables, parce que la plupart des jurisconsultes un peu distingués ayant embrassé la réforme, il devenait très-difficile d'en obtenir un qui ne fût pas au moins suspect d'hérésie. Tels étaient les émules de Cujas, François Hottoman et Hugues Doneau, Charles Dumoulin, Jean de Coras, François Baudoin, Louis Russard, Jacq. Lectius, et autres, en si grand nombre, que plusieurs écrivains avaient adopté ce singulier adage : Omnis jurisconsultus malè de religione sentit; ou bien, Bonus jurisconsultus, malus Christianus.» — Depuis quelque temps déjà, les habitants de Valence poursuivaient la suppression de l'univers. de Grenoble. Un édit royal, rendu au mois d'avril 1565, prononça la réunion des deux universités dans la ville de Valence. Grenoble y fit opposition; le procès, d'abord porté au parlement du Dauphiné, fut ensuite évoqué au Conseil d'Etat. Ce fut dans ces circonstances, le

(1) Son père, *René de Malin*, fit son testament en 1634, et demanda à être enterré à la manière des Réformés. Le Dictionn. de la Noblesse l'appelle *René Le Loup*.

(1) Voir une Dissertation sur Loriol, publiée, en 1812, par Ch.-H. Haase, à Leipsig, in-8° de 34 pages, que cite M. Berriat-Saint-Prix.

(2) Hubert Languet écrivait sous la date du 13 fév. 1560 : « Ei [Cujacio] Valenciæ succedet Gribaldus. Pulchrum sanè par, ubi ipse et *Loriolus* conjuncti fuerint et habuerint Gratianopoli vicinum Goveanum, qui utroque est longè sceleratior. » Languet avait pu connaître Loriol à Leipsig. Nous ignorons quelles étaient les opinions particulières de notre jurisconsulte ; mais nous ferons observer que l'on pouvait fort bien ne pas adopter, en tous points, l'orthodoxie calviniste, sans être pour cela un profond *scélérat*. Quant à Matthieu Gribaldus, Gribaud, Gribaldi de Moffa, seigneur de Fargies, paroisse de la commune de Colonges, près de Genève, auteur de quelques ouvrages de droit très-estimés de son temps, il paraît qu'il sentait aussi mal de la foi catholique.

26 janv. 1567, que le conseil de ville proposa à Loriol de renouveler son engagement, qui expirait le mois suivant, mais en souscrivant à cette condition *désespérée* de ne recevoir aucun honoraire à l'avenir, si la ville perdait le procès relatif à l'union. Loriol, à qui étaient déjà dus des arrérages considérables, ne voulut pas en courir la chance. Au mois de février 1567, notre jurisconsulte professait encore à Grenoble, et nous voyons qu'au mois de juillet suivant, il soutint un procès contre la ville pour le paiement de ce qui lui était dû. M. Berriat-Saint-Prix suppose, d'après une phrase un peu ambiguë d'un document qui se trouve aux Archives de la Mairie de Grenoble, que Loriol peut être mort vers ce temps (1). En tout cas, il n'existait plus en 1574, puisque à cette époque son fils, un des vingt et un avocats consistoriaux du parlement, fut exempté de la taille en considération « des bons et agréables services ci-devant faits à la ville par *feu* M. Loriol, son père.» Nous ne connaissons que ce fils de notre jurisconsulte. Il avait fait ses études en droit à Leipsig, où il soutint une thèse, le 19 nov. 1554. Pierre Loriol avait épousé, à Bourges en 1532, *Pétronille Babou*, fille du notaire royal Gabriel Babou. Il a écrit :

I. *De gradibus affinitatis commentarius*, Lugd., 1542 et 1554, in-fol.

II. *De juris apicibus tractatus VIII*, Ibid., 1545, in-fol.

III. *De juris arte tractatus XX*, Ibid., 1545, in-fol.

IV. *De regulis juris Commentarius*, Ibid., 1545, in-fol.

V. *Comment. ad tit. Si certum petatur ff. de rebus creditis*, Ibid., 1552. — On voit par l'épître dédicatoire de ce traité, nous apprend M. Berriat-Saint-Prix, que Loriol « avait embrassé avec ardeur la Réforme. »

(1) « Les enfans et domestiques de M Loriol alloient tous à la messe, et de lui ne s'est vu sortir aucune chose onéreuse, ni qu'il suivît oncques l'exercice de prétendue religion, fors qu'il étoit fort solitaire, et ne se montroit guère qu'à sa leçon. »

VI. *Opera juridica*, Lugd., 1557, in-fol. — Recueil de tout ce qu'avait publié l'auteur.

VII. *Comment. ad secundam Digesti veteris partem*, Lugd., 1557; dédié à *Montluc*, chancelier de l'univers. de Valence.

VIII. *De debitore et creditore*, Francof., 1565 et 1586, in-4°.

IX. *Comment. in usus feudorum*, Colon., 1567, in-8°.

X. *De transactionibus*, Francof., 1572 et 1586, in-4°.

XI. *Consilia juridica*; réimp. à Francf., 1668, in-fol.

LORIS (Daniel), *archiatre* du prince de Montbéliard *Louis-Frédéric*, petit-fils, par sa mère *Elisabeth*, du célèbre *Jean Bauhin*, ne nous est connu que par la thèse qu'il soutint à la faculté de médecine de Bâle : *Assertiones et controversiæ de hecticæ febris definitione, divisione, seu speciebus vel gradibus, causis, signis tam diagnosticis quam prognosticis, necnon curatione*, Basil., 1617, in-4°; et par le titre d'un petit livre *Le Trésor des parterres*, Gen., 1629, qui, selon M. Duvernoy, n'est utile ni au botaniste ni à l'horticulteur. Son père *Charles-Louis*, natif de Montbéliard, était également médecin.

LORME, nom d'une famille protestante qui possédait la terre des Bordes, où elle avait élu sa sépulture, depuis que *Thomas* de Lorme, conseiller d'état, intendant des finances en Languedoc et en Dauphiné, était venu se fixer à Paris et avait fait l'acquisition de ce fief. Cette terre étant passée, en 1677, en la possession d'un catholique, le nouveau propriétaire exigea l'exhumation des corps qui y reposaient. Il fallut donc rouvrir les tombes et en retirer les ossements de *Thomas* de Lorme et de ses deux femmes, de *Toussaint* de Lorme et de ses femmes, de *Nicolas* de Lorme, sieur de Clerbois, de *Thomas* de Lorme, sieur des Marchais, de *Bernardine* de Lorme, de *Thomas* et de *Gilles* de Lorme, de Mme *Fleureau*, née de Lorme, et du célèbre *Au-*

guste Galland, qui avait épousé *Marie* de Lorme, sœur vraisemblablement de l'intendant des finances. On les apporta dans le cimetière de Charenton, où ils furent rendus à la terre, le 30 mai 1677 (*Reg. de Charent.*).

Nous venons de dire que Thomas de Lorme, sieur des Marchais, puis des Bordes, avait été marié deux fois. C'est vraisemblablement de son mariage avec *Jeanne Arnauld*, sa première femme, que naquirent NICOLAS, sieur de Clerbois, dont la fille BERNARDINE, épousa, en 1616, *Paul de Gorris*, contrôleur général de la marine et des fortifications en Normandie, et TOUSSAINT, sieur des Bordes, marié, en premières noces, avec *Madelaine de Plaix*, dont il eut, le 19 mars 1620, THOMAS, sieur des Marchais, présenté au baptême par son grand-père et par *Marguerite Verdin*, femme de *César de Plaix*. Comme ancien de La Norville, ce Thomas de Lorme assista, en 1655, à un synode provincial tenu à Charenton, et en 1685, comme ancien de l'église de Paris, il fut exilé à Châteaurenaud, puis à Thoury. En secondes noces, Toussaint de Lorme épousa, en 1628, *Susanne Ma lapert*, veuve de *Louis de La Bistrate*, sieur d'Esmery.

La seconde femme de Thomas de Lorme fut *Uranie Le Jay*, qui lui donna deux enfants : MARTHE, baptisée à Charenton en 1600, et GILLES, né en 1604. Ce dernier, sieur de Clerbois, puis des Bordes, était capitaine de cavalerie, lorsqu'il épousa, en 1641, *Marguerite de Gorris*, fille de *Jean de Gorris*, médecin ordinaire du roi, et de *Marguerite Biseul*, laquelle mourut, au mois de déc. 1662, après lui avoir donné quatre enfants : 1° THOMAS, né en 1642, capitaine d'infanterie ; — 2° ALEXANDRE, sieur de Clerbois, né en 1643, et mort en 1662, capitaine de cavalerie; — 3° FRÉDÉRIC, né en 1657; — 4° CHARLOTTE, mariée, le 16 oct. 1676, à *Henri Justel*.

Ne serait-ce pas de Frédéric de Lorme qu'il est parlé dans les Mémoires de Foucault, sous le nom de *Lorme-de-La Massaye*, seigneur de Mouchamps en Poitou ? Zélé protestant, ce gentilhomme voyait avec douleur les nobles huguenots de la province, accourir dans les églises catholiques, poussés par la terreur qu'inspiraient les dragonnades. Il employait tous ses efforts pour relever leur courage et les empêcher d'abjurer. C'était plus qu'il n'en fallait pour irriter l'intendant Foucault, qui donna l'ordre de l'arrêter, le 29 nov. 1685. Prévenu à temps, La Massaye s'enfuit. Louvois enjoignit à l'intendant, par lettre du 10 déc., de raser son château, s'il ne se représentait immédiatement. Effrayé à son tour, La Massaye céda à l'orage, et par un trait d'habile politique, il pria Louvois lui-même d'être son parrain. Il sut gagner ainsi la faveur du puissant ministre, et il en profita pour se faire rendre deux nièces que Foucault avait enlevées à leur tante « qui les élevoit très-mal, » et avait enfermées dans des couvents. Plus tard, notre zélé huguenot, devenu lieutenant du roi dans le Poitou, se fit convertisseur à son tour. Nous croyons au moins que c'est de lui qu'il s'agit, mais nous n'en avons pas la certitude: car dans le même temps vivait un *Amproux*, sieur de La Massaye, qui, après avoir résisté jusqu'à se laisser mettre à la Bastille, finit aussi par se convertir (*Arch. gén.* E. 3373), tandis que sa sœur, enfermée aux Nouvelles-Catholiques, tenait encore bon en 1687.

Une famille d'artistes, du même nom se rattachant très-vraisemblablement ainsi que la précédente, au célèbre architecte Philibert de Lorme par quelque lien de parenté, nous est également connue par les Registres de Charenton. *Jean de Lorme*, architecte du roi, eut de son mariage avec *Nicole Rouveau*, une fille, MARIE, qui fut présentée au baptême, en 1604, par *Daniel Lapostole* et *Esther Budé*, et un fils, JACQUES, peintre et sculpteur, qui épousa, en 1628, *Catherine Boucher*, morte en 1635. Un autre de ses fils, nommé CHARLES, commis de M. Mouerot, « un des plus grands curieux d'estampes de son temps, sur-

tout de celles de Callot,» au rapport de Mariette, était parvenu à réunir une des plus riches collections qui eût jamais existé. L'abbé de Marolles, qui s'en rendit acquéreur, dit, dans un de ses ridicules quatrains sur les Peintres et Graveurs, qu'on ne vit jamais rien de si parfait au monde. Le portrait de Charles de Lorme a été gravé par Callot; celui de son père l'a été par Michel Lasne. —Le 24 mars 1636, *Nicolas* de Lorme, maître maçon, fut enterré au cimetière protestant de la Trinité, où fut également inhumé, le 20 mars 1638, à l'âge de 35 ans, le peintre *Jean* de Lorme, peut-être deux autres fils de l'architecte de ce nom.

Les Registres en question font encore mention d'autres de Lorme, mais nous ne voyons pas qu'ils aient été alliés à l'une des deux familles dont nous venons de parler. Tel, par exemple, *Jacques-Philippe*, fils de *Pierre-Philippe* et de *Marguerite Le Coq*, valet de chambre de la duchesse de *Rohan*, qui épousa, en 1671, *Catherine Cassiopin*, fille de *Jean Cassiopin*, peintre du roi, et de *Catherine Elle*.

LORON (Philibert), sieur Du Tarot, gentilhomme protestant de la Bourgogne, ne nous est connu que par l'entreprise qu'il exécuta avec succès sur Vézelay, en 1569. Quels liens de parenté l'unissaient-ils à un autre *Loron*, sieur de La Maison-Blanche, qui contribua à la prise d'Auxerre, en 1563? Celui-ci était peut-être son frère; en tout cas, il n'était pas son fils, qui ne comptait alors, tout au plus, que treize ou quatorze ans, le mariage de Philibert Loron avec *Renée d'Aulenay* n'ayant été célébré qu'en 1547. Ce fils, nommé René, sieur du Tarot, épousa, en 1581, *Elisabeth de Janly* [Genlis?]. Il en eut Gédéon, sieur du Tarot, marié, en 1611, à *Françoise de Rieux*, et peut-être *Lazare*, qui ne laissa qu'une fille (*Voy*. VI, p. 55). Gédéon fut père de deux fils. Le cadet, David, sieur de Châtenay, fut maintenu noble en 1669. L'aîné, René, sieur du Tarot, prit pour femme, en 1643, *Marguerite de Conquérant*, qui était née protestante, mais qui abjura la religion réformée, et obtint sans peine du gouvernement que sa dernière fille, nommée Françoise, et âgée de 4 à 5 ans, serait ôtée à son père pour être élevée à la Visitation d'Avalon. Dès que cette enfant eut atteint l'âge de 12 ans, elle alla se jeter dans les bras de son père en lui protestant qu'elle voulait vivre dans l'Eglise protestante. L'intendant Bouchu y mit bon ordre; il la fit enlever pour la rendre à sa mère et condamna Du Tarot à payer les frais de l'enlèvement. En 1679, René de Loron professait encore la religion réformée; mais sa femme était catholique et avait déjà procuré la conversion de quatre de ses enfants (*Arch. gén*. Tt. 259).

LORTIE (André), de La Rochelle, fut donné, vers 1674, pour ministre à l'église de sa ville natale, à laquelle, dit Arcère, il fit beaucoup d'honneur par son mérite et par son savoir. L'année suivante, il publia une Défense du sermon d'Hespérien sur Jean IV, 22, où, usant d'un droit qui nous semble incontestable, il reproduisit un passage d'un écrit du jésuite Adam, dans lequel les évêques étaient traités «de têtes folles qui faisaient les petits rois d'Yvetot, de rats d'église qui voulaient régner dans leurs trous et qui tranchaient de souverains sur leur fumier.» Il est juste de dire que, sur la plainte de l'évêque de La Rochelle, un carton avait fait disparaître cette attaque virulente; mais Lortie n'en était pas moins autorisé à citer ce passage pour montrer combien le jésuite était emporté et violent. Aussi n'est-ce pas là le crime que le fameux Bomier lui imputa. Il déféra au tribunal Lortie parce qu'il avait publié son livre sans l'autorisation du magistrat, et les deux censeurs, *Guibert* et de *Laizement*, parce qu'ils n'avaient pas pris, dans leur approbation, la qualité de ministres de la R. P. R. Le consistoire s'empressa d'écrire au secrétaire d'état pour lui représenter que la Déclaration de 1669 défendait bien aux ministres de prendre d'autre titre que celui de mi-

nistres de la R. P. R., mais qu'elle ne leur ordonnait pas de se qualifier eux-mêmes ainsi; que l'arrêt de 1670 concernait les libraires et les imprimeurs, mais non pas les auteurs; et il concluait en demandant qu'on fît cesser ces vexations qui n'avaient d'autre but que de forcer les pasteurs à cesser leurs fonctions, au moins momentanément, puisqu'on les condamnait, nonobstant appel et par corps, à des amendes excessives, et qu'on les tenait en prison jusqu'à ce qu'ils les eussent payées ou que le jugement eût été cassé» (*Arch. gén.* Tt. 316). Le secrétaire d'état eut-il égard à ces remontrances? En tout cas, Lortie en fut quitte pour la suppression de son livre; mais injonction fut faite à lui et à ses collègues de prendre à l'avenir en tous actes, tant publics que particuliers, la qualité de ministres de la R. P. R. à peine de 1500 livres d'amende et de punition corporelle. Le libraire fut condamné à une amende. Le clergé catholique ne fut pas content de cette sentence; il suscita à Lortie beaucoup d'autres affaires désagréables. Peut-être le pasteur fournit-il lui-même des armes à ses adversaires, en ne mettant pas dans sa conduite toute la réserve, toute la prudence que les circonstances exigeaient. Tel fut le cas, par exemple, pour le procès qu'on lui intenta au sujet d'un prêtre intrigant, nommé Le Jeune, qui se présenta chez lui comme médecin, qu'il accueillit avec bienveillance, qui le vola et qu'il fut accusé d'avoir voulu *pervertir* (Ibid. Tt. 316). Tel fut encore le cas, en 1680, lorsque, pendant un séjour qu'il fit à Paris, où il s'était rendu afin de faire vider un pourvoi, il s'avisa de donner des lettres de recommandation pour la Hollande à un agent provocateur qui s'empressa de les livrer à la police. Sous le coup d'un décret de prise de corps, il se hâta de passer en Angleterre, où ses opinions sociniennes l'exposèrent à de nouvelles tracasseries. On prétend qu'il desservit l'église de la Savoie; mais M. Burn ne le mentionne pas dans la liste des pasteurs de cette église. Ce qui est plus certain, c'est qu'il fut pasteur de Barton. Il fut remplacé dans sa chaire à La Rochelle par *Le Blanc*, ministre de La Roche-Chalais. On ignore la date de la mort de Lortie. Il a laissé quelques écrits dont voici les titres :

I. *Traité de la sainte Cène divisé en trois parties où sont examinées les nouvelles subtilités de M. Arnauld sur les paroles* : Ceci est mon corps, La Roch., Jacob Manuel, 1674, in-12; Saumur, 1675, in-8°.

II. *Défense du sermon de M. Hespérien, prononcé à Marennes, ou Réponse à un écrit intitulé* Eclaircissémens de la doctrine de l'Eglise touchant le culte des Saints, Saumur, Desbordes, 1675, in-12.

III. *A practical discourse concerning repentance and the nature of the christian religion*, Lond., 1693, 8 vol. in-12.

IV. *On the Trinity, two sermons on Matt. XXVIII*, 19, 1717, in-12.

V. *Practical discourses on several subjects*, 1720, in-8°.

On conserve aux archives de Lambeth Palace quelques pièces inédites relatives aux querelles dogmatiques de Lortie avec ses collègues réfugiés : N 932. 1 : *Factum pour A. Lortie, ministre du S. E., injustement accusé de socinianisme* ; N° 932. 67 : *Lettres de M. A. Lortie à l'archevêque de Canterbury touchant la réunion des Protestans*, août 26, 1707; N° 929 : *Controverses entre M. Testas et M. Lortie socinien, touchant cette question, si Jésus-Christ est le Fils de Dieu de toute éternité.*

Lortie avait épousé une demoiselle de Saumur, dont il eut un fils, et vraisemblablement une fille, Susanne, morte à Cantorbéry, veuve d'*Adrien Du Hamel*. Son fils, dont le pasteur *J.-A. Aufrère*, dans une lettre inédite à *Prosper Marchand*, datée de Londres, 20 déc. 1751, et conservée à la Biblioth. de l'Acad. de Leyde, dit qu'il passait pour être resté «fort au-dessous du mérite et du savoir de son père», ne nous est connu que par une brochure

dont une trad. a paru sous ce titre: *Les raisons des scripturaires, par lesquelles ils font voir que les termes de l'Ecriture suffisent pour expliquer le dogme de la Trinité*, trad. de l'angl., Hamb. [Rott.], 1706, in-8°.

LOSSES (DOMINIQUE DE), dit LA TOUCHE, ministre de l'église réformée de Saint-Fulgent, et depuis 1576, de Saint-Fulgent et de Mouchamps. La vie de ce pasteur est peu connue, bien qu'il paraisse avoir joui d'une grande considération. En 1588, il fut député par le Poitou à l'Assemblée politique de La Rochelle, et en 1596, au Synode national de Poitiers, dont il fut élu président (*Voy.* Pièces justif., N° LXI). Deux ans plus tard, *Catherine de Bourbon* le demanda pour chapelain, et il lui fut accordé par le Synode national de Montpellier. C'est en cette qualité qu'il prit part à la conférence de Nancy (*Voy.* IV, p. 80). On ne connaît aucune autre particularité de la vie de ce ministre. Il avait épousé, en 1572, à Loudun, étant alors ministre de Saint-Fulgent (*Arch. gén.* TT. 232), *Madelaine Moreau* qui lui donna deux fils. L'aîné, nommé RENÉ, fit ses études à Sedan aux frais de la province de l'Isle-de-France, qui acquit ainsi des droits sur lui; mais il n'en tint compte, et abandonnant son église de Compiègne, il accepta vocation de l'église de Mouchamps. Il en résulta des contestations qui ne s'apaisèrent qu'en 1614, le Synode national de Tonneins ayant exhorté les églises de l'Isle-de-France à ne plus inquiéter le pasteur au sujet de la somme modique qu'elles lui réclamaient. Le cadet étudia également la théologie, et fut ministre à Clermont en Beauvoisis, puis à Chartres. Il laissa un fils, nommé DOMINIQUE, qui fit ses études à Sedan et y soutint, en 1625, la 1re partie d'une thèse *De sanctis et eorum cultu*, imp. d'abord à Sedan, in-4°, et ins. plus tard dans les Theses sedanenses.

Il faut se garder de confondre Dominique de Losses avec deux autres pasteurs du Poitou, nommés comme lui *La Touche*, et ses contemporains. L'un d'eux desservait, en 1598, l'église des Herbiers, l'autre celle de Saint-Fulgent. Ce dernier présida, le 4 avril 1601, le synode provincial qui se tint à Niort (*Arch. gén.* TT. 313). C'est au jugement de ce synode que *Léonard Thévenot*, curé converti au protestantisme, soumit sa confession de foi qui fut jugée orthodoxe. Trente-cinq églises y furent représentées, savoir: Chantonay, Fontenay-le-Comte, Talmont, Saint-Maixent, Poitiers, Champdeniers, La Trémoille, Melle, Thouars, Parthenay, Le Vigean, Lusignan, Le Boucheron, Mougon, Pouzauges, Mouilleron, Saint-Gelais, Mareuil, Civray, Vaudoré, Saint-Benoît, Sainte-Hermine, Vieillevigne, Saint-Fulgent, Marsillac, Les Sables, Coulonges et Aulnay, par leurs ministres de *La Porte*, *La Vallée-Bernardin*, *La Place*, *Chaigneau* ou *Chesneau*, *Clémenceau*, *Guillemard*, *Brun*, *Manceau* ou *Manseau*, *Rivet*, *Ricourt*, *Faure*, *Mazières*, *Joubert*, *Baptiste*, *Moreau*, *Berni*, de *Lestang*, *Marchant*, de *La Roche-Crozé*, *Champanois*, *Textor*, *Papin*, *Fergusson*, de *La Touche*, de *Roche*, *Vatable*, *Dantonet* (et non *Ranconnet*), de *Lestang*. Les églises de Couhé, Châtellerault, Maillezais, Le Poiré, Rochechouart, Sansais n'y envoyèrent que leurs anciens: *La Millière*, *Desland*, *J. Moreau*, *La Millière*, *Jacob Souvoy*, *Monastier*. De *La Cave*, ministre de Mauzé en Saintonge, y assista de la part des églises de cette province (1).

(1) Dans la même liasse TT. 313 des Archives, se trouvent des actes d'un autre synode, tenu à Saint-Maixent, le 26 août 1598, dans le but d'entendre le rapport du député du Poitou *Des Fontaines*, sur ce qui s'était fait dans les assemblées politiques pour obtenir l'édit de Nantes, et de procéder à la nomination d'un conseiller protestant à la Chambre de l'édit de Paris. Le choix de l'assemblée s'arrêta sur *Jacques Chalmot*, sieur du Breuil, maître des requêtes en l'hôtel de Navarre et le plus ancien conseiller en la chambre de justice établie à Saint-Jean-d'Angély par le roi de Navarre. Ce synode, très-nombreux, fut aussi présidé par un *La Touche*, mais nous ne pouvons dire lequel des

LOUBIE, famille protestante du Béarn, sur laquelle nous ne possédons qu'un petit nombre de renseignements, trop insuffisants pour que nous puissions en dresser la généalogie. Dès 1569, un gentilhomme de ce nom se joignit, avec de *Lons*, à *Montgommery* entrant dans le Béarn. En 1620, un autre Loubie, son fils peut-être, assista pour le Béarn à l'Assemblée politique de La Rochelle, qui l'élut président, le 25 juill. 1621, en lui donnant *Hespérien* pour adjoint, *La Tour* et *Riffault* pour secrétaires. Pendant le mois de sa présidence, l'assemblée s'occupa principalement de trouver les moyens de soutenir une lutte inégale. Elle délivra un grand nombre de commissions pour la levée de gens de guerre ; elle donna de pleins pouvoirs à une commission composée de *Favas*, *Bessay*, *Fretton*, *Rossel* et *La Milletière*, du Poitou, pour traiter avec les seigneurs catholiques qui voudraient se joindre à elle afin de procurer « le bien commun de l'Etat, le service du roy et le restablissement de la paix publique ; » enfin sur la promesse d'un puissant secours qui lui fut transmise par ses envoyés *Couvrelles* et *Basnage* de la part du roi de la Grande-Bretagne, elle fit partir pour l'Angleterre d'*Espinay* (Voy. IV, p. 559), chargé d'en hâter le départ, en représentant à S. M. que la ruine des églises était jurée, comme le prouvaient des lettres écrites en Cour après la reddition de Clairac, lettres que les Protestants avaient interceptées et qu'on lui confia pour qu'il les mît sous les yeux du prince. Loubie mourut en 1628. Ses descendants continuèrent à professer la religion réformée jusqu'à l'époque de la révocation. Un Loubie, sieur de La Gastevine, est cité avec sa femme dans les listes des persécutés dressées par Benoît. C'est *René-Louis*, sieur de La Gastevine, qui fut condamné aux galères comme relaps, mais gracié en 1686 (*Arch. gén.* E. 3372). Sa femme se nommait *Madelaine de St-Georges*.

LOUIS (Nicolas), né à Désandans, dans le comté de Montbéliard, le 1er nov. 1671, fut destiné par son père, qui était ministre, à la carrière ecclésiastique. Après avoir terminé ses humanités au gymnase de Montbéliard, il alla donc, en 1688, suivre les cours de l'université de Tubingue. En 1695, il se rendit à Bâle, et en 1697, à Francfort-sur-le-Mein, d'où le désir d'accroître ses connaissances dans les langues orientales le conduisit, l'année suivante, à Giessen. Le prince de Bade-Durlach, dont il s'était fait connaître pendant son séjour à Bâle, lui obtint du margrave la cure de Nimburg, qu'il échangea, en 1701, contre celle de Mündin-

trois. Voici les noms des députés : Fontenay, de *La Touche-Regnier*, de *Vendré* et de *Rocandour*, anc. ; Maillezais, *Dantonet*, min., et de *Touverac*, anc. ; La Châteigneraye, *Moreau*, min., et *François Ferrier*, anc. ; Bazoges, *Bernier*, min., et de *Saint-Hilaire* ; Luçon, *Bonnault*, min. ; La Chapelle, *Papin*, min., et *La Tabarière*, anc. ; St-Benoît, *Jacq. de Lanes*, anc. ; La Chaume, *Vatable*, min. ; Mouchamps, de *La Touche*, min., de *La Vermière* (?) et *Poussart*, anc. ; Le Poiré, *Bonvouloir*, min., et de *La Formandière*, anc. ; Talmont, de *La Place*, min., et de *La Milletière*, anc. ; Vaudoré, *Champanois*, min. ; Mareuil, *Des Coustaux*, min. ; Les Herbiers, de *La Touche*, min. ; Saint-Fulgent, de *La Touche*, min. ; Puybelliard, de *La Vernière* et de *La Pouzaire*, anc., Saint-Maixent, *Chaigneau* ou *Chesneau*, min., *Du Breuil-Chalmot* et *Lhoumeau*, anc. ; Niort, de *La Blachière*, min., *Guillaume Auribat*, sieur du Chiron, et *La Gaillardize*, anc. ; Exoudun, de *La Vallée*, min., de *La Gaudussière* et *Lévesque*, anc. ; Melle, *Manceau*, min., *Gracien*, anc. ; Mougon, *Baptiste*, min., *Des Gascongnolles*, anc ; Champdeniers, *Guillemard*, min., *Dieumegard* et de *La Michellière*, anc. ; Saint-Gelais, *Monestier*, min., de *Quiairay* (?) et de *La Taille*, anc. ; Chizé, de *Lestang*, min., *Jarousseau*, anc. ; Poitiers, *Clémenceau*, min., *Véron* et de *La Vergne*, anc. ; Châtellerault, de *Faulx*, min., élu vice-président, *Bertheau*, anc. ; Thouars, *Rivet*, min. ; Couhé, de *Lestang*, min., de *La Barre*, de *Vérac* et *Du Plessis*, anc. ; Civray, *Brun*, min., *Du Noyer*, anc. ; Chauvigny, *Toulorge*, min., de *Champeaux* et *Chaigneau*, anc. ; Marsillac, de *Roches*, min., *Des Moulins*, anc. ; Parthenay, de *La Ribotlière*, anc. ; Lusignan, de *Maupérier*, de *Fiefbrun*, *Gaudin* et *Olivier*, anc. ; Le Vigean, *Véron*, anc. Les fonctions de secrétaire furent remplies par *Pierre Clément*, ancien de l'église de Saint-Maixent.

gen. Lorsque les troupes de Louis XIV envahirent l'Allemagne, il fut plusieurs fois chargé par les autorités du pays, de missions auprès des généraux français. En 1720, il fut nommé surintendant ecclésiastique du margraviat de Hochberg et premier pasteur de l'église d'Emmendingen; puis en 1723, il fut élevé à la dignité de conseiller ecclésiastique. Il mourut le 28 juillet 1748. On a de lui quelques traités dogmatiques qui paraissent être fort rares, puisque le continuateur d'Adelung, contre sa coutume, ne donne ni le lieu d'impression ni le millésime, preuve certaine qu'il n'a pu se les procurer. En voici les titres, d'après ce bibliographe: *Abhandlungen vom Ursprung des Bösen*; *von der menschlichen Natur unsers Erlösers*; *vom Taufbunde*; *vom ewigen Rath Gottes*; *über die Erlösung der Menschen*; *vom dem Bund des Vaters mit dem Sohne*, etc.

LOUVEAU (Jean), sieur de La Porte, natif de Beaugency, avait étudié le droit à Orléans, en 1552, et était entré dans le barreau de Paris. Quelque temps après la fameuse mercuriale, à la suite de laquelle *Anne Du Bourg* fut arrêté, il partit pour l'Allemagne avec *Malot*, qui fut depuis le ministre de Coligny, dans l'intention de voir de près les réformateurs à l'œuvre. De retour en France, Louveau se joignit aux assemblées des Protestants de Beaugency, et fut élu ancien de l'église. Soupçonné d'avoir trempé dans la conjuration d'Amboise, il s'enfuit à Lyon, où il retrouva Malot, qu'il accompagna à Valence. Le culte protestant se célébrant publiquement dans cette ville, sous la protection armée de quelques seigneurs du voisinage (*Voy.* V, p. 137), il y participa à la Cène du 31 mars 1561; puis il reprit la route de sa ville natale; mais il ne lui fut pas permis d'y vivre en paix. Averti à temps qu'on allait l'arrêter, il se sauva à Paris où il retrouva encore son ami Malot. Comme *Chandieu*, il se laissa persuader de se consacrer au ministère évangélique, et très-peu de temps après, tant la pénurie de pasteurs était grande, le consistoire de Paris, cédant aux instances du sieur de *Martimont*, dont les descendants restèrent fidèles à la foi protestante jusqu'à l'époque de la révocation, le donna pour ministre aux Réformés de La Roche-Bernard. Présenté à *Andelot* par *Bachelar*, Louveau fut installé le 10 juillet, et aussitôt, il s'occupa du soin d'organiser un consistoire, dans lequel entrèrent le sieur de *Trégus*, *Jean de La Favède*, *Jean Guillermot*, *Jean Allaire*, appelé *Allain* par Taillandier, et *Laurent Poyart*, à qui succédèrent, au milieu des vicissitudes des guerres civiles, *Jean Rocaz*, *Jean Le Hebel*, *Guyon Jouin*, depuis apostat, *Nicolas de Tehillac*, sieur de Beaumont, capitaine de La Bretesche, *Jean Jeannet*, châtelain de Pontchâteau, *Guyon Pelaud*, *Jean Cherotin*, *Amat de La Rose*, médecin, *Etienne Bernier*, *Pierre* et *Claude Guillermot*. Dans les premiers jours du mois d'août, Louveau fut appelé à remplir un triste devoir, celui d'assister à ses derniers moments la pieuse épouse d'*Andelot*. Le 10 sept., il prit part aux travaux du premier synode de la Bretagne, assemblé à Châteaubriand. A son retour à La Roche-Bernard, il y célébra pour la première fois la Cène et bénit le mariage de *Du Hirel* avec la fille aînée de *Ladouzan*, puis il partit pour Ploërmel afin d'y installer *Aubery* comme ministre. En 1562, il assista au synode de Rennes et fut chargé d'aller installer au Croisic *François Baron*, de Piriac, que *Jean Boisot* avait ramené de Genève.

La guerre ayant éclaté sur ces entrefaites, l'exercice du culte protestant fut provisoirement défendu par ordre du duc d'Etampes. Dans une lettre que Louveau lui écrivit à cette occasion, le 31 juillet 1562, lettre qui a été publiée par dom Meurice dans le T. III de ses Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne, le pasteur de La Roche-Bernard annonça au gouverneur de la province qu'il s'était soumis à ses or-

dres et avait suspendu l'exercice afin d'éviter l'effusion du sang; mais il le suppliait, en même temps, de lui permettre de rouvrir son église, ce qui était, disait-il, d'autant plus nécessaire « que le royaume était infesté d'athéistes, d'Epicuriens et de Libertins. » Sa requête ne lui fut point accordée. Il fut même obligé, pour échapper aux poursuites des Catholiques, de se réfugier à Blain, sous la protection de *Henri de Rohan*, qui le choisit pour aumonier des troupes qu'il se proposait de conduire au secours du prince de *Condé*; mais la conclusion de la paix précéda son départ. Après un court séjour à La Bretesche, Louveau retourna dans son église. Il la quitta de nouveau, au bout de quelques mois, pour se rendre au Synode national de Lyon, auquel il avait été député par la Bretagne avec l'ancien de l'église de Nantes *Pierre Gouy*.

A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, Louveau se hâta de s'embarquer avec toute sa famille et un petit nombre d'amis. Il réussit, à travers de grands dangers, à gagner l'Angleterre. Il voulut essayer de s'y créer des moyens d'existence; mais les difficultés qu'il rencontra, le décidèrent à revenir en France, pour tâcher d'y recueillir une portion de ses biens. Cette dangereuse tentative lui ayant réussi, il repassa à Londres, d'où il alla plus tard s'établir à Cantorbéry en qualité de maître de langue italienne. En 1576, les églises de la Normandie lui adressèrent vocation; cependant, sur les instances des sieurs de *Trégus* et de *Kérolet*, il retira le consentement qu'il avait déjà donné et retourna à La Roche-Bernard. Lorsque la guerre éclata de nouveau, il brava tous les dangers et maintint sans interruption l'exercice dans son église jusqu'à l'édit de Nemours, après la publication duquel il se retira à La Rochelle, où il retrouva sa fille aînée, ainsi que son gendre *Fleury*, et où il fut rejoint, deux mois plus tard, par le reste de sa famille.

Nommé, avec *Thierry*, ministre de l'église bretonne de La Rochelle, il la desservit jusqu'en 1587, qu'il fut envoyé, comme ministre, à Fontenay, en même temps que le pasteur de Melle *Du Bourg*. En 1596, il fut appelé à Marchenoir. En 1598, désirant revoir une dernière fois le théâtre de ses premiers travaux apostoliques, il fit une tournée pastorale en Bretagne afin de « visiter les ruines de Jérusalem. » Il trouva la désolation plus grande encore qu'il ne s'y attendait. Cependant une consolation lui était réservée: un petit nombre de fidèles avaient bravé les persécutions et la mort pour leur foi. Parmi ces personnes qui étaient restées « aussi affectionnées au service de Dieu que possible, » Louveau cite plus particulièrement Mmes de *Laval* et de *Rohan*, les trois comtesses de *Montgommery*, Mmes de *La Roche-Giffard*, de *La Muce-Ponthus*, *Du Liscoët*, *Du Rascor*, Mlles de *Chamballan*, de *La Vigne* et sa sœur *Du Plessis-Cabeno*, trois sœurs Mmes de *La Barbée*, de *La Beuvrière* et de *Varennes-Tillon*, veuves toutes trois, Mlle de *La Morinière*, Mmes de *Kérolet* et de *Graval*, veuves aussi l'une et l'autre, Mlles de *Quentin*, *La Pretaye*, *Du Coudray-Pepin*, Mme *Dabin*, Mmes de *Saint-Gelais*, de *La Boulaye*, *Du Plessis-Mornay*, de *Montmartin*, Mme de *La Chabosselaye* et sa fille Mme de *La Touschardière*, veuves toutes deux, Mlle de *Branzay* du Croisic, Mme de *Brebaudet* et ses trois filles, dont le père était catholique, Mlle de *Martimont*, la plupart desquelles, dit-il, ont fait honte au commun des hommes et les ont surpassés en savoir, en zèle, en persévérance et en grandeur d'âme.

Crevain nous laisse ignorer la date de la mort de Louveau; il paraît qu'il ne vivait plus en 1604. Il avait épousé, en 1563, *Marguerite Des Loges*, veuve de *Salbert*, pasteur de l'église d'Angers, et en avait eu, entre autres enfants, une fille mariée au ministre de Loudun *Fleury*. Peu de pasteurs ont montré plus de dévouement à la cause de la Réforme; mais comme il était extrêmement

zélé, il poussait aussi la rigidité à l'extrême. Ainsi il n'hésita pas à frapper d'excommunication un nommé *Des Roches*, parce qu'il avait dansé dans une réunion d'amis. Il semble, au reste, qu'il avait particulièrement en horreur cette innocente récréation, car il prit la peine de traduire en français le *Traité contre la danse* de Pierre Martyr. Cette trad. n'a pas été imprimée, non plus que celle qu'il avait faite de l'*Histoire de Florence* par Machiavel. Il avait aussi composé, au rapport de Crevain, un traité auquel il avait donné ce titre bizarre : *La cane de Montfort*, et il laissa msc. un *Journal* ou plutôt une Lettre historique sur les destinées des églises bretonnes de 1561 à 1604.

LOUVIGNY (Paul de), valet de chambre de *Catherine de Bourbon*, puis de Henri IV, exerçait la profession d'orfèvre. De son mariage avec *Marie Malart*, qui mourut veuve en 1654, naquirent trois filles : 1° Marie, présentée au baptême, en 1600, par *Marie de Pontalevois*, laquelle épousa *Paul Le Goux*, conseiller secrétaire du roi ; — 2° Elisabeth, femme, en 1626, d'*Olivier Bidé*, sieur d'Agaury, fils du maître des requêtes *Jean Bidé*, sieur de Holimé, et de *Françoise Blondeau*, puis de *N. de La Garrie*, sieur de Pommeuse, morte en 1659, à l'âge de 46 ans ; — 3° Henriette, mariée à *Jean Bazin*, sieur de Limeville, conseiller du roi et contrôleur général de la cavalerie légère, fils d'*Isaac Bazin*, sieur de Chesnay, et de *Marguerite Bothereau* (1). Outre ces trois filles, Paul de Louvigny eut deux fils : 4° Henri, né le 12 août 1606, et — 5° Jacob, né en 1612. La destinée du dernier nous est inconnue. Henri prit pour femme, en 1634, *Antoinette Bigot* (Voy. II, p. 286), qui lui donna plusieurs enfants : 1° Henri, né en 1633 ; — 2° Marie, née en 1637 et morte en 1656 ; — 3° Paul, né en 1641 ; — 4° Hector, mort à l'âge de 20 mois en 1645 ; — 5° Nicolas, qui épousa, en 1676, *Jeanne de Bennes*, fille de *Hugues*, sieur de La Guippière, et de *Jeanne de Fougières* ; — 6° Antoine, né le 10 sept. 1647, qui fut présenté au baptême dans le temple de Charenton, le 15 sept., par *Henri de Massué*, sieur de Ruvigny, et par *Charlotte Bigot*.

Henri de Louvigny mourut à l'âge de 42 ans et fut enterré dans le cimetière de Charenton, le 21 juill. 1648. Ses descendants se convertirent à la révocation, à l'exception de *Nicolas*. Associé de *Guirand* et *Le Duc* dans la direction des manufactures royales du Nivernais, il n'hésita pas à sacrifier à sa conscience sa position et sa grande fortune ; mais il fut arrêté comme il essayait de sortir de France, et enfermé dans le château de Ham avec sa mère, âgée de 70 ans, sa femme et sa belle-mère (*Arch. gén.* M. 671). Il finit pourtant par recouvrer la liberté et alla grossir le Refuge. Ses biens furent donnés, en 1688, à son frère Louvigny d'Orgemont, intendant de la marine au Havre (*Ibid.* E. 3374).

LUCAS, nom du capitaine qui défendit Tonnay-Charente contre Mayenne, en 1577. La place était si mal fortifiée que le général catholique pensait s'en emparer sans coup férir ; mais Lucas, « qui avoit depuis le siége de La Rochelle acquis bruit et réputation au faict des armes et bien fait partout où il s'estoit trouvé, » ne voulut pas se rendre sans résistance. Battue par sept canons et deux couleuvrines, la ville dut capituler au bout de deux jours, et Lucas, avec sa faible garnison, se retira dans le château, bâti au sommet d'un rocher. L'artillerie ennemie entama bientôt la muraille sur plusieurs points. Les Huguenots, qui n'avaient pas en leur possession une seule pique pour repousser l'assaut, ne purent résister longtemps aux efforts des masses catholiques ; les uns furent tués, d'autres rendirent leurs armes, un plus

(1) Ces renseignements, puisés dans les Registres de Charenton, lèvent toute espèce de doute relativement à la parenté de *Jean* et d'*Isaac Basin* (Voy. II, p. 87).

grand nombre prirent la fuite. Lucas, n'espérant plus de prolonger la lutte, se laissa glisser du haut du rocher le long d'une corde; mais il fut pris sur les bords de la Charente et conduit devant Mayenne qui ordonna de l'exécuter le lendemain. Lucas cependant parvint à s'échapper; malheureusement il rencontra un fossé dans sa fuite et se cassa la cuisse en essayant de le franchir. Réduit à cet état pitoyable, le vaillant capitaine inspirait encore une telle terreur à ses ennemis que n'osant l'approcher, ils le tuèrent de loin à coups de mousquet. On affirme que les chirurgiens de l'armée ligueuse demandèrent son corps pour le disséquer et qu'ils commencèrent l'opération sans attendre qu'il eût rendu le dernier soupir !

LUCKH (Jean-Jacques), ou *Lücke*, en latin *Luckius*, natif de Strasbourg, joignit l'étude de l'histoire et de la numismatique à celle de la jurisprudence, et forma à grands frais un riche médaillier, dont il a publié une description sous le titre de *Sylloge numismatum quæ diversi reges et principes ab anno* 1500 *ad annum* 1600 *cudi fecerunt*, Argent., 1620, in-fol. Les menées des libraires l'empêchèrent de trouver le débit de son livre, en sorte qu'il se vit forcé de mettre en vente sa collection de médailles pour payer les frais d'impression. La reine Christine en fit l'acquisition, et de main en main, elle arriva entre celles du duc d'Orléans. On a injustement reproché à Lückh d'avoir supposé des médailles et de s'être paré des plumes du paon en donnant comme siennes les explications de *Bernegger*. Il avait aussi écrit sur les médailles du XVe siècle, et rédigé une Chronique de Ribaupierre, où il exerçait la charge de bailli. Il mourut en 1653, à l'âge de 79 ans.

LUGANDI (Jean), docteur en droit et ancien de l'église de Montauban, qui, dans toutes les circonstances, au mépris des persécutions, témoigna un zèle ardent pour les intérêts et la défense de l'Eglise protestante. Ne voulant pas rester en France après la proscription de la religion qu'il professait, il se mit secrètement en route, malgré son âge avancé, et réussit à gagner Berlin, où il mourut, en 1695, à l'âge de 80 ans. Dans ses Listes des persécutés, Benoît cite Lugandi père et fils. Ce fils était très-vraisemblablement *Paul* de Lugandi, avocat à Montauban, qui fut assez heureux pour échapper aussi aux convertisseurs de Louis XIV, et qui se réfugia également dans le Brandebourg, où il remplit des postes de judicature. Il paraît que Paul de Lugandi laissa deux fils, dont l'un, après avoir étudié la théologie à Francfort-sur-l'Oder, fut appelé, en 1693, comme ministre à Battin, où il eut pour collègues *Nicolas* et *Favin;* puis, en 1697, à Brandebourg avec d'*Etienne*, sieur de Clelles, et en dernier lieu à Halle, en 1713. L'autre, nommé *Joseph*, suivit la carrière des armes. Lieutenant dans le régiment de Varennes, en 1704, il s'éleva au grade de major, et mourut à Magdebourg, à l'âge de 85 ans.

LUGARDON, peintre, originaire de la colonie française de Berne. Lugardon se forma à l'école de David, comme on le remarque par ses premiers tableaux. Mais par la suite il modifia sa manière. Cet heureux changement, selon le biographe Nagler, se fait déjà sentir dans son grand tableau historique: *La délivrance de Bonnivard de la prison de Chillon par les Bernois et les Genevois*. En 1826, Lugardon se rendit à Rome; il y peignit plusieurs grands tableaux, où il s'affranchit de plus en plus de sa première manière; telle est la *Prise d'assaut du château de Rossberg*, excellente composition; tout ce qu'on a pu y reprendre, c'est que l'action, qui se passe au clair de lune, est trop éclairée. Nagler cite encore parmi les bons tableaux de notre artiste, le *Criminel qu'un moine exhorte à la mort*; une *Famille napolitaine*, peint à Rome, en 1832, l'un et l'autre à peu près de grandeur naturelle, et enfin *Guillaume Tell*, exécuté en 1834.

LUNS (Philippe de), jeune femme de 23 à 24 ans, née dans le diocèse de Périgueux, et veuve du sieur de *Graveron*, que son zèle pour la Réforme avait fait nommer ancien de l'église de Paris, est célèbre dans l'histoire du protestantisme par le courage héroïque avec lequel elle souffrit la mort pour sa foi, en 1557.

Le 4 septembre, les Protestants de Paris, que la persécution obligeait à se cacher pour adresser à Dieu leurs prières, se réunirent, au nombre de trois à quatre cents, dans une maison de la rue Saint-Jacques, en face du collége Du Plessis, afin d'y célébrer la sainte Cène. Une affluence de monde aussi extraordinaire éveilla les soupçons de quelques prêtres, qui ne tardèrent pas à se convaincre qu'il se tenait une assemblée de Luthériens. Ils appelèrent le guet, ameutèrent le peuple et cernèrent la maison suspecte de manière que personne ne pût échapper. A minuit, le service divin terminé, les fidèles, ne se doutant de rien, voulurent sortir; mais ils furent accueillis par des cris de mort et assaillis à coups de pierres. Le tumulte attira tous les habitants du quartier; Paris, depuis la prise de Saint-Quentin, vivait dans de continuelles alarmes. On s'enquiert, on s'informe, et dès que l'on apprend qu'il s'agit de Luthériens, la fureur ne connaît pas de bornes. Des corps de garde sont placés à toutes les issues et des feux allumés pour rendre la fuite impossible. Pendant ces préparatifs hostiles, les fidèles, enfermés dans la maison, invoquent la miséricorde de Dieu, s'attendant à tout moment à être massacrés. Leur première stupeur passée, ils commencèrent pourtant à se reconnaître. Encouragés par quelques gentilshommes, qui se trouvaient parmi eux, ils résolurent de se frayer par la force un chemin. Presque tous les hommes parvinrent à s'échapper malgré les pierres qui tombaient sur eux comme grêle, malgré les piques et les hallebardes dont on les menaçait, malgré les charrettes qui coupaient les rues en guise de barricades. De ceux qui tentèrent cette dangereuse sortie, un seul périt. Atteint d'un coup de pierre, il tomba et fut à l'instant mis en pièces, au point de perdre toute forme humaine.

Il ne restait dans la maison que des femmes, des enfants et quelques hommes trop âgés ou trop timides, qui n'avaient osé suivre les autres. La populace, pressentant avec le sûr instinct de la hyène, qu'elle ne trouverait plus de résistance, se mit en devoir de forcer la porte. C'en était fait de ces infortunés, lorsque Martine, procureur du roi au Châtelet, arriva fort à propos, suivi de commissaires et d'un grand nombre de sergents, qui continrent, avec peine, la multitude furieuse de voir sa proie lui échapper. Au spectacle de terreur et de désolation qui s'offrit à lui, lorsqu'il entra dans la maison, Martine fut ému jusqu'à verser des larmes. Cependant il avait à remplir sa charge, et il se mit en devoir de dresser son procès-verbal qui constata « qu'en attendant que tous fussent assemblez, le ministre avoit prié Dieu, toute la compagnie ayant les genoux en terre, et qu'après avoir exposé l'institution de la Cène (I Cor. XI), monstré quel en estoit l'usage, et comment on s'y devoit présenter : après avoir aussi excommunié tous séditieux, désobéissans à leurs supérieurs, paillards, larrons, etc., leur dénonçant de ne s'approcher de la table; qu'après toutes ces choses, ceux qui avoyent esté jugez capables de ce sacrement, s'estoyent approchez de ladite table, et avoyent receu du pain et du vin de la main des ministres, avec ces paroles : C'est la communion du corps et du sang du Seigneur; que prières s'estoyent faites pour le roy et la prospérité de son royaume, pour tous povres affligez, et en général pour toute l'Eglise, aussi que quelques pseaumes s'estoyent chantez. » Voilà tout ce qui s'était passé, en effet, dans cette assemblée, c'est-à-dire ce qui se passe encore aujourd'hui dans les temples protestants, les jours où l'on administre la sainte Cène aux fidèles;

mais la haine a-t-elle jamais reculé devant la calomnie? Les bruits les plus absurdes se répandirent dès le lendemain dans Paris; non-seulement on accusa les Protestants de se livrer dans leurs réunions religieuses aux actes de la plus révoltante immoralité, mais on alla même jusqu'à affirmer qu'ils ne s'assemblaient que pour immoler de petits enfants. C'est pour repousser ces atroces accusations,—qui, du reste, avaient déjà été dirigées contre les premiers Chrétiens par les Païens,—que les ministres de Paris publièrent deux *Apologies* qui furent répandues en grand nombre, jusque dans le Louvre, et dont la plus longue a été réimprimée dans le martyrologe de Crespin.

Après avoir dressé son procès-verbal, Martine fit lier deux à deux tous ceux qu'il avait trouvés dans la maison, hommes et femmes (ces dernières au nombre d'une centaine); puis il les conduisit dans les prisons du Châtelet, à travers les injures, les menaces, les coups d'un peuple furieux qui remplissait les rues; mais, dit Crespin, Dieu voulait ainsi triompher en l'opprobre et ignominie des siens. Arrivés au Châtelet, les prisonniers furent plongés dans des cachots infects et tenus au secret le plus rigoureux, en attendant leur jugement.

Pour plaire à la Cour, affamée de confiscations, et au peuple avide de bûchers, les juges déployèrent une activité très-grande. Dès le 17 septembre, trois accusés furent amenés à la barre, savoir : *Nicolas Clinet*, vieillard de 60 ans, instituteur de la Saintonge, où il avait été brûlé en effigie à cause de son zèle à propager les doctrines évangéliques; *Taurin Gravelle*, de Dreux, avocat au parlement, chez qui l'assemblée s'était tenue, tous deux anciens de l'église de Paris, et Philippe de Luns, que son sexe, sa jeunesse et sa beauté rendent la plus intéressante des trois victimes.

« Venant devant les juges, raconte Crespin, elle souspiroit quelquefois; mais cependant elle respondoit tousjours d'un franc courage et alaigrement. » Son interrogatoire en fournit la preuve. Un jour que le lieutenant criminel lui demanda si elle croyait à la présence réelle, elle répondit avec vivacité : « Eh ! Monsieur, qui croiroit que cela fust le corps de celuy auquel toute puissance a esté donnée, et qui est eslevé par-dessus tous les cieux, quand les souris le mangent, et les guenons et singes s'en jouent et le mettent en pièces? » Et là-dessus, elle se mit à raconter avec tant de grâce et d'enjouement une anecdote de ce genre arrivée dans son pays, qu'il était facile de voir que ses larmes ne trahissaient ni l'abattement ni la crainte, bien qu'elle n'ignorât pas la mort affreuse qui l'attendait.

Elle avait d'ailleurs repoussé déjà, avec autant de fermeté que ses coaccusés Clinet et Gravelle, les efforts des docteurs de Sorbonne pour la convertir, et en présence de ses juges, elle ne montra pas moins de résolution et de présence d'esprit. Voici son interrogatoire tel qu'il fut copié sur les pièces mêmes déposées au greffe. — D. Interrogée par le lieutenant particulier si elle ne vouloit pas croire à la messe. R. Qu'elle vouloit seulement croire ce qui est au V. et N. T. — D. Si elle ne croid pas en ce qui est en la messe, et mesmement au sacrement de l'hostie. R. Qu'elle croid aux sacremens instituez de Dieu; mais qu'elle n'avoit trouvé que la messe fust instituée de lui.—D. Si elle vouloit recevoir le sacrement de l'hostie. R. Qu'elle ne vouloit rien faire que ce que J.-Ch. avoit commandé.—D. Depuis quel temps elle s'estoit confessée au prestre. R. Qu'elle ne savoit, et que tous les jours elle se confessoit à Dieu, comme il avoit commandé. Et ne croyoit qu'autre confession fust requise et instituée par J.-Ch., pour ce que lui seul avoit puissance de pardonner les péchez.—D. Qu'elle sentoit des prières adressées à la vierge Marie et aux Saincts. R. Qu'elle ne savoit autre oraison à faire que celle que Dieu lui avoit enseignée, s'adressant à

lui par son fils J.-Christ, et non autre. Bien savoit-elle que les Saincts de Paradis sont bienheureux, mais ne leur vouloit adresser ses prières. — D. Ce qu'elle croyoit des images. R. Qu'elle ne leur vouloit porter aucunement révérence.—D. De qui elle avoit aprins ceste doctrine. R. Qu'elle avoit étudié au Nouveau-Testament. — D. Si elle faisoit distinction des viandes ès jours de vendredi et samedi. R. Qu'elle ne voudroit manger de la chair en ces jours, si elle pensoit blesser la conscience de son prochain infirme; mais qu'elle sait bien que la Parole de Dieu commande ne faire distinction des viandes en quelque jour que ce soit; et qu'on pouvoit user de toutes, en les prenant avec action de grâces. Là-dessus on lui objecta que l'Eglise avoit fait défense de manger de la chair à certains jours, et que ce qui n'estoit de soy péché, estoit fait péché à raison de la prohibition. R. Qu'elle ne croyoit en cela à autres commandemens et défenses qu'à celles que J.-Ch. avoit faites. Et quant à la puissance que le pape s'attribue à faire ordonnances, elle n'en avoit rien trouvé au N. T. De rechef on répliqua que les puissances tant ecclésiastiques que séculières ont esté délaissées par Dieu pour gouverner son peuple. R. Qu'elle le confessoit des puissances appelées séculières; mais en l'Eglise, elle n'avoit point leu qu'autre eust authorité de commander que J.-Ch. — D. Qui estoit celui ou celle-là qui l'avoit ainsi instruite. R. Qu'elle n'avoit autre instructeur que le texte du N. T.

Dans un autre interrogatoire, on lui demanda, au sujet de son mari mort peu de temps auparavant, si elle ne l'avait pas enterré en son jardin. R. Que non; mais avoit esté emporté à l'Hostel-Dieu, pour estre inhumé avec les povres, sans toutefois aucunes cérémonies superstitieuses.—D. S'il est requis, pour la salvation de celui qui est décédé, de faire prières. R. Qu'elle croyoit celui qui seroit décédé au Seigneur, estre purgé par son sang, et ne lui falloit autre purgation. Et que pourtant n'estoit besoin de faire prières pour les trespassez, et qu'ainsi elle l'avait leu au N.T. Enfin, ne rougissant pas, dans leur absurde fanatisme, de se rendre les échos des bruits atroces qui couraient à Paris, les juges finirent par lui demander si dans les assemblées auxquelles elle avait assisté, on avait coutume d'éteindre les lumières après la prédication; elle se contenta de répondre « qu'elle ne s'estoit jamais trouvée en lieu où tel cas se fist.»

Il serait inutile de relater ici les interrogatoires de Clinet et de Gravelle; on y retrouverait à peu près les mêmes demandes et les mêmes réponses. Les trois martyrs, par arrêt du 27 sept., furent condamnés à être brûlés, après avoir été préalablement appliqués à la question. Un nouvel assaut des docteurs de Sorbonne ayant échoué contre leur inébranlable constance, ils furent jetés chacun dans un tombereau pour être conduits au lieu du supplice. Dans cet instant suprême, un prêtre s'approcha pour confesser Philippe de Luns; mais elle le repoussa en lui disant qu'elle se confesserait à Dieu qui seul pouvait remettre les péchés. Quelques conseillers du parlement la sollicitant de prendre entre ses mains une croix de bois, pour obéir, disaient-ils, au commandement de Dieu qui ordonne à chacun de porter sa croix : « Messieurs, leur répondit-elle, vous me faites bien porter ma croix, m'ayans injustement condamnée, et m'envoyans à la mort pour la querelle de nostre Seigneur Jésus-Christ, lequel n'entendit onques parler de ceste croix que vous dites. » Selon un usage introduit par un raffinement de cruauté, la Cour avait ordonné dans un retentum que les condamnés auraient la langue coupée, s'ils refusaient de se convertir. On procéda donc à cette barbare mutilation, que tous trois subirent avec courage. « La constance de Gravelle estoit merveilleuse, lit-on dans le Martyrologe, et les soupirs qu'il jettoit sans cesse, la veuë tournée devers le ciel, monstroyent bien l'ardeur

de son affection en priant Dieu. Clinet avoit aussi toujours la veuë en haut; mais sembloit plus triste que les autres, pource qu'il estoit desjà abatu de vieillesse, et de sa nature estoit blesme et tout deffait. La damoiselle semblait encores les surmonter en constance, car elle n'estoit aucunement changée de visage; mais assise dessus le tombereau monstroit une face vermeille, voire d'une excellente beauté. Elle avoit auparavant pleuré son mari et porté le deuil, habillée de linges blancs à la façon du pays; mais alors elle avoit posé tous ses habillemens de vefvage et reprins le chaperon de velours et autres acoustremens de joye, comme pour recevoir cest heureux triomphe et estre jointe à son espoux Jésus-Christ. Estans arrivez à la place Maubert, lieu de leur mort, avec ceste constance, ils furent ars et bruslez : Clinet et Gravelle vifs, la damoiselle estranglée, après avoir esté flamboyée aux pieds et au visage. Ce triomphe fut admirable. »

Oui, ce triomphe fut admirable. C'est la lecture de semblables drames dans le Martyrologe protestant, qui a arraché ce cri d'admiration à un historien célèbre, M. Michelet, étonné de l'énergie de la Réforme à son aurore : « Elle ne refit pas l'idée, mais le caractère. Elle agit et souffrit, donna son sang à flots. Ses martyrs populaires, qui cherchaient leur force dans la Bible, font une seconde Bible sans le savoir, et combien sainte ! Le martyrologe de Crespin est bien autrement édifiant à lire que la chronique des rois de Juda. Cela dure quarante ans, âge merveilleux de patience ! Nulle résistance, nul combat. On ne sait que mourir et bénir. »

D'autres prisonniers de la rue Saint-Jacques payèrent également de leur vie leur attachement à l'Évangile. *Nicolas Le Cène* (Voy. VI, p. 459) et *Pierre Gabart*, de Saint-Georges en Poitou, furent brûlés le 2 oct. *François Rebezies*, jeune homme de 20 ans à peine, natif d'Astafort en Condomois, et *Frédéric Danville*, d'Oleron en Béarn, deux étudiants de l'université de Paris, qui ont rendu compte de leurs interrogatoires dans des *Lettres* publiées par Crespin, périrent quelques jours après dans les flammes. Douze ou treize autres procès étaient déjà instruits, et les bûchers tout prêts, lorsque les supplices furent interrompus par la récusation qu'une prisonnière fit d'un des juges, créature du cardinal de Lorraine, et finalement arrêtés par l'intervention des Cantons réformés de la Suisse et des princes protestants de l'Allemagne.

LUPÉ, nom d'une des premières familles de l'Armagnac, dont une branche, celle de MARAVAT, embrassa les doctrines de la Réforme.

Le premier membre de cette famille qui se convertit au protestantisme, fut *Carbonel* de Lupé, mort vers 1574. Il laissa plusieurs enfants de deux mariages. Sa seconde femme, *Susanne de Rivière*, l'avait rendu père de trois fils, DANIEL, PIERRE et JOSIAS, dont la destinée est inconnue. Son fils aîné, JEAN, sieur de Maravat, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de la vicomté de Fezensaguet et de la ville de Mauvesin, capitaine de chevau-légers, maréchal de camp, en 1593, maréchal des camps et armées du roi, en 1596, sénéchal du Rouergue, a joué un rôle important dans les affaires des églises. Le Haut-Languedoc le députa, en 1593, à l'Assemblée de Mantes, et en 1601, au Synode national de Gergeau, qui l'envoya en Cour avec *Chamier* pour demander à Henri IV de ne point insister sur la séparation de l'Assemblée de Saumur. Le roi refusa de se rendre aux vœux du Synode, cependant il autorisa la convocation d'une nouvelle assemblée à Sainte-Foy. Maravat n'y assista pas; mais, en 1605, il fut envoyé à celle de Châtellerault, qui le chargea d'aller complimenter *Sully* à son arrivée. En 1614, l'Armagnac le choisit une fois encore pour son représentant à l'assemblée de Sainte-Foy. Selon Courcelles, la noblesse de cette province le députa aux Etats qui se réunirent, la même an-

née, à Paris. Il mourut en 1618, ayant eu de son union (1577) avec *Marguerite de Morlhon*, fille de *François*, sieur d'Asprières, et de *Marguerite de Senneterre*, huit enfants, savoir: 1° Paul, qui continua la branche de Maravat; — 2° Jacques; — 3° Phinée, auteur du rameau de Tilhac; — 4° Anne, femme de *Joseph de Garraux*; — 5° Susanne, mariée au sieur de *Manas*; — 6° Perside, qui prit alliance avec *Pierre de Rapin*, sieur de Toiras, gouverneur du Mas; — 7° Esther, qui épousa *Paul de Merens*; — 8° Isabeau, alliée à *Georges de Piry* (aliàs *Pins*), sieur du Moulin. Resté veuf, Maravat s'était remarié avec *Marguerite d'Astugue*, qui lui avait encore donné sept enfants: 1° Alexandre, capitaine de vaisseau; — 2° Pierre, sieur de Lauret, qui laissa de son mariage avec *Marie de Polastron*, conclu en 1632, un fils, Jean, mort en Italie, en 1688, et une fille, Phinée, qui devint, en 1676, la femme d'*Abraham de Preyssac*, sieur de La Taste, — 3° Abraham, mort sans postérité; — 4° Marguerite, alliée à *Pierre de Roque*, sieur de Cressia; — 5° Jeanne; — 6° Armoise, mariée, en 1631, à *Daniel de Petit*, sieur de Montbrison; — 7° Olympe, femme, en 1638, de *Jean de Sariac*, sieur de Puissentut.

I. Paul de Lupé, sieur de Maravat, capitaine de chevau-légers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, succéda, en 1606, à son père, dans la charge de gouverneur de Mauvesin. En 1620, il fut député par le Haut-Languedoc au Synode national d'Alais. La même année, Louis XIII le nomma sénéchal du comté de Rhodez. En 1625, il travailla avec *Lusignan* à entraîner Montauban dans le parti du duc de Rohan. Il mourut vers 1667. *Olympe de Lustrac*, fille de *Gabriel de Lustrac*, baron de Saint-Sernin, et d'*Anne de Rabasteins*, qu'il avait épousée en 1610, l'avait rendu père de cinq enfants: 1° Paul, sieur d'Allemans, mort, en 1660, sans postérité; — 2° Phinée, qui suit; — 3° Jean, assassiné, en 1657, par les cousins de sa femme *Armoise d'Astugue*, — 4° N., assassiné avec son frère; — 5° Perside, mariée, en 1643, avec *Pierre de Preyssac*, sieur de Cadeillan.

Phinée de Lupé, sieur de Maravat et de Lassus, servit, avec le grade de capitaine, dans les guerres d'Allemagne, de Flandres, de Roussillon et de Catalogne. En 1661, il épousa *Anne de Belrieu*, fille de *Jean*, sieur de Tiregan, conseiller à la Chambre de l'édit de Guienne, dont il n'eut pas d'enfants, et en 1674, il se remaria avec *Judith Du Pouy*, fille de *David*, sieur de La Boulbène, et de *Judith d'Alba*, qui lui donna deux enfants, nommés Paul et Perside. En 1686, il habitait Paris (à ce que nous apprend une note de police où il est signalé comme protestant), probablement dans l'intention d'y chercher les moyens de passer à l'étranger. Quoi qu'il en soit, il se convertit peu de temps après (*Arch. gén.* M. 664), ou plutôt il feignit de se convertir, car, en 1689, on lui enleva son fils et sa fille qui furent enfermés, le premier dans le couvent des Doctrinaires de Lectoure, la seconde dans le monastère de Sainte-Claire de la même ville, tandis qu'il fut emprisonné lui-même dans le château de Cahors. Nous avons trouvé dans la liasse des Archives cotée M. 673, les lettres que, pendant dix ans, il ne cessa d'adresser au secrétaire d'état pour se plaindre du traitement qu'on lui faisait subir et réclamer sa liberté, ainsi que celle de ses enfants. En 1699, ses souffrances n'avaient point ébranlé sa constance. Les généalogistes ne nous font pas connaître l'année de sa mort; ils nous apprennent seulement que son fils Paul mourut sans alliance.

II. Phinée de Lupé, sieur de Tilhac, gentilhomme de la chambre du roi et capitaine d'infanterie, testa en 1634. Il avait été marié deux fois: en premières noces (1611), avec *Jeanne de Sariac*, héritière de *Paul de Sariac*, seigneur en partie de Tilhac, et de *Cécile de Lupé*; en secondes (1631), avec

Paule de Madaillan, fille de *Balthasar de Madaillan* et d'*Anne d'Elgny-de-La Roque*. Du premier lit vinrent PAUL, sieur de Tilhac, assassiné en 1656, et PIERRE, sieur de Tilhac, capitaine de chevau-légers, qui assista, en 1678, comme ancien de Puycasquier, au synode provincial de Saverdun (*Arch. gén.* TT. 242), et qui prit pour femme *Marguerite de Bar*. Du second lit naquirent JOSUÉ et peut-être ABEL, major au régiment de Bellegarde. Josué, sieur de Taybosc, lieutenant au régiment de Navailles, en 1650, épousa, en 1666, *Marie Du Puy*, fille de *Samuel Du Puy* et de *Marie de Rey*. Il abjura à la révocation avec quatre de ses enfants, PHINÉE, JEAN-JACQUES, ANNE et MARIE. L'aîné, LOUIS, resta seul fidèle à la foi protestante. Il se retira en Brandebourg et entra dans les Grands-Mousquetaires, à ce que rapporte Courcelles.

LUSIGNAN ou *Lézignan*, maison illustre du Poitou et une des plus anciennes de France, qui a donné des souverains à Jérusalem et à l'île de Chypre. Elle était divisée en plusieurs branches, dont deux embrassèrent les doctrines évangéliques (1).

I. BRANCHE DE SAINT-GELAIS.

Né, en 1550, de Charles de Lusignan et de Louise de Puyguyon, *Louis* de Lusignan-Saint-Gelais fut élevé, comme enfant d'honneur, à la cour de Henri II. Rien ne nous apprend l'époque précise où il sortit de l'Église romaine, dans laquelle il était né. Parmi les Huguenots qui échappèrent au massacre de la Saint-Barthélemy, nous voyons bien figurer *Gui de Saint-Gelais* (Voy. III, p. 400); mais ce serait peut-être s'aventurer trop loin que d'en conclure que cette branche de la famille de Lusignan professait déjà le protestantisme. C'est seulement en 1574 que nous trouvons Louis de Saint-Gelais dans les rangs de l'armée protestante. Le 22 juillet, il surprit Saint-Maixent; mais à l'approche du duc de Montpensier, il se hâta d'abandonner cette petite ville, trop faible pour offrir une résistance sérieuse, et se retira à Lusignan, où il se signala, pendant le siége, parmi ses plus braves défenseurs. L'année suivante, *Frontenay-Rohan* le mit pour gouverneur dans Brouage en place de *Cymandière*, qui lui était suspect; mais *Plassac* le força d'en sortir. En 1576, Saint-Gelais fit une entreprise sur Niort, qui échoua. Plus heureux en 1577, il se saisit de Civray-sur-Charente; malheureusement il laissa pour y commander un traître qui livra, bientôt après, cette place au comte de Lude. Dès lors, il jouissait d'une très-grande considération dans le parti, puisqu'il fut appelé à signer, au nom de ses coreligionnaires, les articles secrets du traité de Poitiers, avec *La Noue*, *Du Faur*, sieur de Grateins, *Chauvigné*, *Arnaud Du Faur*, et d'autres députés des églises, et qu'en 1581, il fut envoyé par le Poitou à l'Assemblée politique de Montauban.

En 1585, Saint-Gelais servit, avec le grade de maréchal de camp, sous les ordres de *Condé* et il se fit remarquer par sa rare intrépidité dans une foule de rencontres. Un jour, entre autres, qu'il s'était rendu, avec d'*Aubigné* et une faible escorte, de Jarnac à Melle pour une affaire importante, il apprit tout-à-coup qu'il était cerné par les Ligueurs. Sans s'effrayer du danger, il manda en toute hâte *Prévôt-de-Charbonnières*, cantonné à deux lieues de là avec son régiment, et, lit-on dans les Mémoires de la Ligue, il prit ceux qui voulaient le prendre. Il ne déploya pas moins de sang-froid et de courage dans la fatale retraite d'Angers (*Voy.* II, p. 469). Après la dislocation de la petite armée protestante, il suivit la route de Mer avec une partie des troupes; mais arrivé à Lorges, il fut informé que tous les passages de la Loire étaient soigneusement gardés. Dans cette situation critique, il assembla un

(1) Nous ne parlons pas d'un rameau de la branche de Lezay qui professa aussi le protestantisme, parce qu'il s'éteignit dès la première génération, *Gabriel* de Lusignan n'ayant laissé qu'une fille, nommée *Françoise*, qui même abjura.

conseil. On décida que le parti le plus sage était de tirer chacun de son côté. Saint-Gelais, accompagné de *Bois-du-Lis*, *Campet*, (appelé aussi *Campois*), *Du Chesne* et de quelques autres, prit le chemin de Châteaudun, et après avoir couru les plus grands dangers, il atteignit la Loire qu'il traversa heureusement; puis il regagna La Rochelle.

En 1586, il servit sous *Condé* à la prise de Dompierre, et s'empara en personne d'Aunay, de Mondevis, de Chizé-sur-la-Boutonne. Chargé par les Rochellois de fermer l'excellent port de Brouage, en coulant à l'entrée plusieurs gros vaisseaux, il réussit dans cette difficile entreprise avec le secours de *Gargouilleau*, et malgré les efforts de Saint-Luc, qui lui tua seulement le capitaine *Mineur* et quelques soldats. En 1587, il défendit avec *La Tifardière* la ville de Saint-Maixent contre Joyeuse et obtint une capitulation honorable (*Voy.* III, p. 442).

Après la bataille de Coutras, Saint-Gelais retourna à La Rochelle où il fit secrètement les dispositions nécessaires pour surprendre Niort. Secondé par *Arambure*, *Parabère*, *Hector de Préau*, *Ranques*, *Deslistre*, il appliqua les échelles sans être aperçu par les sentinelles. et tandis que *Jonquières*, *Villepion de Valières* et *Soussoubre* escaladaient les murailles, des pétards, attachés par de *Villesave* et *Gentil*, firent voler les portes en éclats. En trois quarts d'heure, la ville fut prise, sauf le château qui se rendit le lendemain. Les Ligueurs ont publié un récit des Cruautés exécrables commises par les Hérétiques contre les Catholiques de la ville de Niort; mais c'est un tissu de mensonges et de calomnies. La ville fut traitée, au contraire, avec une modération dont l'histoire de nos guerres civiles offrent peu d'exemples. Saint-Gelais resta gouverneur de la ville, et *Parabère* du château.

Après la réconciliation des deux rois, Saint-Gelais les suivit sous les murs de Paris. Ce fut sa dernière campagne. Bientôt après, il retourna dans le Poitou, Henri IV l'ayant nommé lieutenant général dans cette province. Il mourut à Niort, le 27 mai 1592, des suites d'une saignée, regretté, dit d'Aubigné, de ceux qui le connaissaient, « comme vrai noble, vrai vaillant, bon partisan et bon ami. »

Louis de Saint-Gelais avait épousé, en 1569, *Marie Rataut*, fille de *René Rataut*, sieur de Boisgrollier, qui ne lui donna qu'une fille, Louise, mariée à *Louis de Losme*, sieur des Moulins. Resté veuf, il se remaria avec *Jeanne Du Puy*, dame du Coudray, en Berry, fille de *Claude Du Puy*, baron de Belfaie, et de *Jeanne de Ligneris*, dont il eut trois enfants : 1° Henri-Louis, mort jeune en 1599 ; — 2° Josué, qui suit; — 3° Charlotte, femme de *Guy-Philippe de Salins*, sieur de La Nocle, à qui elle donna un fils et quatre filles, l'une desquelles épousa, en 1641, le célèbre *Saint-André-Montbrun* (Reg. de Charent.).

Josué de Saint-Gelais, sieur de Saint-Gelais et de Cherveux, mourut, en 1642, sans avoir joué de rôle dans les affaires des églises. Il avait épousé, en 1610, la veuve de *Charles de La Forest*, sieur de Vaudoré, *Anne Poussard*, fille de *Charles*, sieur de Fors et marquis du Vigean, et d'*Esther de Pons*. Il en eut : 1° Louis, né en 1614, mort célibataire en 1636 ; — 2° Charles, sieur de Cherveux, né le 5 sept. 1623, qui épousa *Charlotte-Louise de La Loe*, fille de *Claude de La Loe* et d'*Anne de Rochechouart*. Est-il identique avec le marquis de Saint-Gelais qui fut, en 1686, sommé de se convertir sous peine de la Bastille? (*Arch. gén.* E. 3372) ; — 3° Marie-Jeanne, épouse de *Charles de Fradet*, comte de Château-Meillan, lieutenant du grand-maître de l'artillerie, mort en 1659; — 4°, 5° et 6° Marguerite, Françoise et Anne, qui furent toutes trois religieuses. Il est évident, pour nous, que les enfants de Josué de Saint-Gelais se convertirent, mais à quelle époque? Nous l'ignorons.

BRANCHE DE SÉLIGNY.

Jean de Saint-Gelais, sieur de Séligny (aliàs Séligné), épousa, en 1576, *Jacquette Bouchard-d'Aubeterre*, qui lui donna deux fils : 1° JACQUES, qui suit ; — 2° CHARLES, marié, en 1611, avec *Renée de Montalembert*, fille de *Robert*, sieur de Vaux, et de *Jeanne de Livenne*.

Jacques de Saint-Gelais, sieur de Séligny, mourut vers 1635, selon Filleau, laissant de son mariage avec *Esther Regnier*, un fils, nommé JACQUES, et une fille, appelée JEANNE, dont le sort est inconnu. Jacques, dont il est parlé comme d'un gentilhomme protestant, dans le Mémoire de Colbert, en 1664, prit pour femme, en 1637, *Léa Des Vieux*, qui le rendit père de LÉON et de BÉNIGNE. Cette dernière épousa François de Nossay ou Nocey, sieur de La Forge, gentilhomme catholique du Poitou. Ce mariage fut célébré par un ministre ; mais après la célébration, le mari retourna à la messe, laissant d'ailleurs sa femme libre d'élever ses enfants dans sa religion, à ce que raconte Benoît, et son récit se trouve confirmé par les registres de l'église de Chizé, dont nous avons eu un volume entre les mains (*Arch. gén.* Tt. 313). On y trouve, à l'année 1658, consigné le baptême, par le pasteur *A. Gilbert*, de *Françoise de Nocey*, qui eut pour parrain son oncle Léon et pour marraine, *Léa de Rieux* (Des Vieux ?) Tant que le père vécut, le clergé garda le silence ; mais Nossay ayant été assassiné en 1665, on eut recours aux persécutions les plus violentes pour forcer la mère à remettre ses enfants entre les mains d'un catholique. Les biens de cette dame et ceux de Léa Des Vieux furent mis sous le séquestre ; il fut défendu, sous peine de confiscation, de leur donner asile. Force fut à ces dames de ployer sous la tyrannie du grand roi.

Léon de Saint-Gelais, le dernier de cette famille qui professa la religion réformée, épousa, en 1660, *Susanne de La Duguie*, dont il eut plusieurs enfants, entre autres SUSANNE, baptisée, en 1662, par *Chaigneaux*, dans le château de Séligny, en présence de Jacques de Saint-Gelais, et de *Catherine Chiton* (*Arch.* Tt. 313). En 1689, Léon de Saint-Gelais fut encore enfermé dans la citadelle du Pont-de-Larche, comme mauvais catholique (*Ibid.* M. 667). Sa femme imita sa constance, cependant elle finit par abjurer et obtint, en 1700, une pension de 500 livres (*Ibid.* E. 3386).

LUSIGNAN (FRANÇOIS DE), de la famille des barons de Lusignan en Agénois, assista, en 1579, à l'Assemblée politique de Montauban de la part du roi de Navarre. C'est la première fois que nous rencontrons son nom, soit qu'il ait professé jusque-là le catholicisme, soit, ce qui est plus probable, qu'il ait été trop jeune pour prendre une part active dans nos guerres de religion. L'année suivante, il servit sous les ordres de Henri de Navarre. En 1587, il combattit à Coutras, où il fut fait prisonnier, mais délivré par *La Force*. Nous ne voyons pas d'ailleurs qu'il se soit signalé par aucun exploit militaire ; c'est surtout dans les assemblées politiques que ses talents pour l'intrigue trouvèrent à s'exercer. En 1608, la Basse-Guienne le député avec *Hespérien* et *La Corbiade*, avocat au parlement de Bordeaux, à celle de Gergeau, et en 1611, avec *La Case*, de *Panjas*, *Bançons*, pasteur à Tonneins, et *Maniald*, avocat au parlement de Bordeaux, à celle de Saumur. En 1613, il présida un colloque tenu à Sainte-Foy, auquel assistèrent *Castelnaut*, de Bergerac, de *La Garde*, de Tonneins, d'*Agos* (?), de *Chambret*, de *Couronneau*, les ministres *Hespérien*, de Sainte-Foy, *Du Luc*, de Bergerac, *Constans*, de Monflanquin, et *Salmon*, de Chambret, les avocats *La Nouaille* et *Mermet*, *Dubac* et *Lentillac*. En 1615, l'Assemblée de Grenoble, à laquelle il assista encore, comme représentant de la même province, le nomma membre de la commission chargée d'examiner les propositions de Condé. Il suivit l'as-

semblée à Nismes et à La Rochelle; mais, dès le mois de mars 1616, des lettres furent interceptées qui le compromirent au point que, malgré ses dénégations d'avoir jamais rien fait de contraire à l'union des églises, l'assemblée crut devoir inviter le Conseil de la Basse-Guienne à procéder à une enquête (*Fonds de Brienne*, N° 223). Cette enquête, si elle fut faite, ne fournit aucune charge nouvelle contre lui; il est certain pourtant que Lusignan cherchait déjà le moyen de se vendre au roi au plus haut prix possible, et que dès lors il jouait un jeu double. Il crut avoir trouvé une occasion propice, lorsque l'inexécution des promesses faites à Loudun ralluma la guerre. Au moment même où, en sa qualité de gouverneur de Puymirol, il jurait à l'Assemblée de La Rochelle d'exécuter ce qu'elle ordonnerait, il négociait avec Louis XIII la reddition de sa place. Le prix convenu ne lui ayant pas été payé, il se rejeta dans le parti huguenot. Pour faire oublier sa défection par un coup d'éclat et se venger en même temps du roi, il assembla un petit corps de troupes commandé par les capitaines *Arbissan* et *Iquen* de Nérac, *Viau*, *Belestat* et *Janin* de Monflanquin, et, dans la nuit du 21 fév. 1622, il se saisit de Clairac par surprise. Comme il n'y avait pas de vivres dans la place, il songea, avant tout, à y pourvoir. A cet effet, il alla attaquer le château des Granges, où les Royalistes avaient amassé une grande quantité de provisions de bouche, passa sur le corps d'une bande de paysans, qui essaya de lui disputer le passage sous les ordres du sieur de Catus, et s'empara des magasins. Cependant le parlement de Bordeaux ayant fait arrêter ses deux jeunes filles et cinq caisses pleines de ses effets les plus précieux, qu'il avait envoyées dans cette ville, Lusignan, pour recouvrer à la fois ses enfants et ses trésors, vendit Clairac dont l'Assemblée de La Rochelle venait de lui donner le commandement, conformément au vœu des habitants (*Fonds de Brienne*, N° 225). Le gouvernement de cette place lui fut assuré; une somme de 50,000 livres lui fut accordée comme dédommagement du gouvernement de Puymirol dont il avait été dépouillé; le libre exercice de la religion protestante fut garanti et les habitants furent déchargés d'une somme de 150,000 livres sur les impôts. A tout prendre, ce traité fut moins honteux que beaucoup d'autres; Lusignan, du moins, ne songea pas uniquement à ses intérêts particuliers, et ce qui l'excuse jusqu'à un certain point de n'avoir pas répondu à l'attente de l'Assemblée de La Rochelle, c'est que, malgré ses instances, elle n'avait pu lui envoyer ni armes ni munitions.

En 1625 (est-ce du même personnage qu'il s'agit? ne serait-ce pas plutôt de son fils), le marquis de Lusignan fut envoyé par *Rohan* à Montauban, avec charge expresse d'entraîner la population à prendre les armes. Il se rendit dans cette ville accompagné de *Maravat* et de *Rapin*, et, quoique, par arrêt du 6 fév., le parlement de Toulouse lui eût ordonné d'en sortir sous trois jours, il se mit sur-le-champ à l'œuvre; mais il rencontra deux grands obstacles : résistance dans la bourgeoisie, froideur de la part du peuple. Il ne put en triompher, bien qu'il fût chaudement appuyé par *Béraud* et *Dupuy*, en sorte que Rohan le remplaça par *Saint-André-Montbrun* qui devait mettre plus d'ardeur à le servir, et l'envoya au secours de Castres, menacé par le maréchal de Thémines. Attaqué à La Crouzette, Lusignan repoussa vaillamment les Royalistes, et prenant la route de Brassac, il réussit à entrer dans Castres en plein jour avec toutes ses troupes. Thémines se décida à battre en retraite. Quelque temps après, Lusignan alla attaquer un régiment catholique logé dans le faubourg de Teillet et le contraignit à se réfugier dans le château. Dans cette chaude affaire, les deux maréchaux de camp *Montclus* et *Valescure* furent légèrement blessés. Il alla ensuite rejoindre Rohan et con-

tribua à la prise de Sieurac; puis Rohan le renvoya à Castres avec une partie de ses troupes, pour contenir le parti de la paix qui voulait traiter sans La Rochelle. C'est la dernière fois, à notre connaissance, qu'il soit parlé de lui dans les annales des églises réformées.

LUZAC (Jean), marchand de Bergerac, réussit à sortir de France après la révocation (*Arch. gén.* Tt. 235); mais il lui fut impossible d'emmener avec lui sa mère, sa femme, *Marguerite Grilier*, et ses enfants (*Ibid.* Tt. 267), qui ne parvinrent à le rejoindre que dans l'année 1692. Il arriva à Amsterdam au mois de juillet 1686, et s'établit à Franeker. Sa femme y étant morte, il se remaria avec une Hollandaise dont il eut encore plusieurs enfants, entre autres Etienne et Jean, le premier, publiciste distingué, le second, chef d'une imprimerie considérable.

I. Né à Franeker en 1706, Etienne Luzac se voua à la carrière ecclésiastique et commença ses études à l'université de Franeker. Ayant osé émettre, dans une dispute publique, des opinions qui s'éloignaient des doctrines sanctionnées au synode de Dordrecht, et les soutenir avec toute l'énergie d'un cœur honnête et d'un esprit convaincu, il s'attira, de la part des orthodoxes, tant de tracasseries et de persécutions qu'il prit en dégoût la théologie et alla demander à son frère Elie de l'emploi dans son pensionnat. Il est très-probable qu'il devint, vers cette même époque, un des rédacteurs de la Gazette de Leyde, dont *Antoine de La Font* était alors le propriétaire; ce qui est certain, c'est que, La Font étant mort quelque temps après, Luzac obtint, en 1738, de sa fille unique la cession du privilége qui avait été accordé à son père par la régence de la ville de Leyde. Dès lors il fut le principal, on pourrait presque dire l'unique rédacteur de cette feuille périodique, la seule qui se publiât en français dans cette ville. Il sut imprimer à sa publication, qui paraissait sous le titre de *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, un cachet de véracité, de bonne foi, d'exactitude, qui acquit à la Gazette de Leyde une grande réputation. Les soins qu'exigeait la rédaction, une correspondance étendue avec beaucoup d'hommes éminents de son siècle, un commerce journalier avec les savants attachés à l'université de Leyde absorbant tout son temps, Luzac n'a malheureusement pas trouvé le loisir de s'occuper d'autres travaux littéraires. Malgré sa position à la tête d'une Gazette influente, il fut assez sage pour ne s'immiscer en aucune façon dans les affaires politiques de son pays, et il ne se tint pas avec moins de soin éloigné de la direction de l'Eglise à laquelle il appartenait par ses convictions plus encore que par sa naissance. Il mourut, sans avoir été marié, le 9 janv. 1787. La propriété de la Gazette passa à ses neveux.

II. Jean Luzac a associé son nom à celui de son frère comme imprimeur de la Gazette de Leyde, mais il n'a rien fait d'ailleurs qui le recommande particulièrement à l'attention de la postérité. De son mariage avec la fille d'Isaac Valcknaer naquirent deux fils. L'aîné épousa la fille du célèbre helléniste Valcknaer et en eut Louis-Caspar, avocat à Leyde, chef, pendant plusieurs années, de l'opposition libérale dans la seconde chambre des Etats-Généraux et un des auteurs de la Constitution qui, depuis 1848, régit le royaume des Pays-Bas(1). Le cadet, nommé Jean, naquit à Leyde, le 2 août 1746, et montra de bonne heure une très-grande aptitude pour les sciences, principalement pour la géographie, et pour les lettres. Il prit le bonnet de docteur en droit, en 1768, et fit imprimer à cette occasion une excellente thèse: *Specimen academicum exhibens observationes nonnullas apologeticas pro*

(1) M. Luzac a renoncé aujourd'hui à la politique. Il a bien voulu prendre la peine de nous donner sur sa famille des renseignements plus exacts que tout ce qu'on avait publié jusqu'ici. Nous regrettons vivement qu'une modestie excessive ne lui ait pas permis de nous parler de lui-même dans les notes qu'il nous a envoyées.

jureconsultis romanis ad locum Ciceronis pro Murenâ XI-XIII, in-4°. Quelque temps après, l'université de Groningue lui offrit une chaire de grec, qu'il refusa pour ne point renoncer à sa part de coopération dans les travaux de son oncle. Il ne voulut point accepter non plus la chaire de droit à laquelle il fut appelé, deux ans plus tard, dans l'université de Leyde, préférant aller se former au barreau de La Haye qui comptait alors plusieurs avocats célèbres, parmi lesquels il se plaça bientôt. De retour à Leyde, en 1772, il exerça la profession qu'il avait choisie, tout en s'occupant de la rédaction de la Gazette, dont il prit la direction en 1775. Il sut la maintenir à la hauteur où son oncle l'avait placée dans l'opinion, et les talents dont il fit preuve lui méritèrent, de la part de quelques souverains, des marques flatteuses de bienveillance. Quelque nombreuses que fussent ses occupations, il consentit enfin, en 1785, à entrer dans l'enseignement et se chargea de la chaire de grec et d'histoire à l'université de Leyde. Il en prit possession, le 24 sept., par un discours *De eruditione altrice virtutis civilis præsertim in civitate liberâ*, Lugd. Bat., 1785, in-4°; trad. en holland. par son beau-frère J. de Kruyff, Leyden, 1786, in-8°. Sous le titre d'*Exercitationes academicæ*, Lugd. Bat., 1792-93, in-8°, on a publié quatre savantes thèses qu'il fit soutenir par ses élèves et dont voici les titres spéciaux: *Observationes in Euripidis maximè Hippolytum*; *Obs. in loca veterum præcipuè quæ sunt de vindictâ divinâ*, en deux parties, et *Diss. de ostracismo Atheniensium*. En 1795, lorsqu'il résigna les fonctions de recteur, il prononça une harangue remarquable, qu'il fit imprimer sous ce titre: *De Socrate cive*, Lugd. Bat., 1796, en la dédiant à son ami John Adams, vice-président des Etats-Unis, et qu'il traduisit lui-même en holl., Leyd., 1796, in-8°; nouv. édit., avec une magnifique Préface, *A ses concitoyens vertueux et patriotes*, 1797. Ce discours, inspiré par les circonstances, fit beaucoup de bruit; il suffirait pour prouver à qui ne connaîtrait pas l'esprit dans lequel était rédigée la Gazette (1), que Luzac n'était point un ennemi de la liberté; cependant il devint suspect aux démagogues qui, oubliant les importants services qu'il avait rendus à l'État en maintes occasions, le dépouillèrent de sa chaire d'histoire, en lui laissant toutefois l'enseignement de la langue grecque. Il refusa de consentir au morcellement de ses fonctions, et fut suspendu tout-à-fait. C'est à ce sujet qu'il publia en hollandais le *Recueil des pièces ayant rapport à la conduite des curateurs de l'université de Leyde, pendant les années* 1796 *et* 97, Leyde, 1797, in-8°. Luzac consacra les loisirs que cette injuste mesure lui créa, à soigner la réimp. d'un pamphlet publié à Paris sous le titre d'*Essays sur l'hist. de la révolution française par une société d'auteurs latins*, ainsi qu'une nouvelle édit. de Callimaque: *Callimachi Elegiarum fragmenta cum elegiâ Catulli Callimacheâ, collecta atque illustrata a L.-C. Valcknaer*, à laquelle il joignit une préface et des indices (Lugd. Bat., 1799, in-8°). En 1802, il fut rétabli dans sa chaire, mais en même temps sa Gazette fut suspendue. Dès lors, il ne s'occupa plus que de travaux d'érudition. En 1804, il fit paraître à Leyde, *Jani Ottonis Sluiter Lectiones Andocideæ; interjectæ sunt L.-C. Valcknaerii et J. Luzacii in Andocidem animadversiones*, Lugd. Bat., 1804, in-8°. Il venait de mettre au jour un ouvrage inédit de Valcknaer: *Diatribe de Aristobulo judæo, philosopho peripatetico alexandrino* (Lugd. Bat., 1806, in-4°), et il préparait d'autres manuscrits du même écrivain pour les livrer à l'impression, lorsqu'une affreuse catastro-

(1) La Gazette de Leyde défendit toujours avec chaleur la cause des Américains, et son rédacteur en chef entretint une correspondance directe avec les principaux chefs de l'insurrection, qui lui donnèrent des preuves non équivoques de leur confiance et de leur estime.

phe mit fin à ses jours. Il périt écrasé sous les ruines d'une maison, lors du désastre que l'explosion d'un bateau chargé de poudre causa dans Leyde, le 12 janv. 1807. Après sa mort, son élève Sluiter, depuis professeur de grec à l'Athénée de Deventer, publia ses *Lectiones atticæ de bigamiâ Socratis*, Lugd. Bat., 1809, in-4°, savante apologie du philosophe d'Athènes.

III. Du premier mariage du réfugié Jean Luzac étaient nés, comme nous l'avons dit, plusieurs enfants dont la destinée est inconnue, à l'exception d'Elie, qui alla s'établir à Noordwyck, près de Leyde, où il fonda un excellent pensionnat. Il eut cinq enfants, dont trois fils. L'aîné, nommé Elie, s'est rendu célèbre au double titre de jurisconsulte et de philosophe. Né à Noordwyck, le 19 oct. 1723, il fit ses études à Leyde. D'un esprit sérieux et méthodique, il devait éprouver un vif attrait pour la philosophie de Wolf; aussi l'adopta-t-il avec ardeur et en resta-t-il toute sa vie un zélé partisan. Comme il se destinait au barreau, il étudia la jurisprudence; cependant il ne prit pas ses degrés. Sur le point de subir les épreuves pour le doctorat, il quitta l'université, en 1749, et embrassa la profession de libraire-imprimeur. Un des premiers ouvrages qui sortirent de ses presses fut une dissertation qu'il avait composée, en 1745, et qu'il mit au jour sous le titre de *Disquisitio politico-moralis : num civis innocens iræ hostis longè potentioris, justè permitti possit, ut excidium totius civitatis evitetur*, Lugd. Bat., typis auctoris, 1749, in-8°. Déjà, il s'était compromis d'une manière sérieuse dans sa profession de libraire-imprimeur par la publication de l'Homme-machine, de La Mettrie (1748). Attaqué violemment de tous côtés, mais surtout par le consistoire de l'église wallonne de Leyde, il se défendit avec force dans *L'homme plus que machine*, Lond. [Leyde], 1748, in-18, pp. 140; réimp. dans le T. III des Œuvres de La Mettrie, édit. de 1774; et dans l'*Essai sur la liberté de produire ses sentiments. Au pays libre pour le bien public, avec privilége de tous les vrais philosophes*, 1749, in-12, pp. 124, où il soutint, avec beaucoup de raison, que le moyen le plus sûr d'assurer le triomphe de la vérité, c'est de soumettre les objections à une discussion franche et approfondie. C'est sans doute pour échapper aux tracasseries que cette publication lui attira, qu'il se décida à s'imposer une espèce d'exil volontaire. Il se rendit à l'université de Göttingue où il reprit le cours de ses études et où il soutint, pour le grade de docteur *in utroque jure*, une thèse intitulée: *Specimen juris inaugurale, de modo extra ordinem procedendi in causis criminalibus*, Lugd. Bat., 1759, in-4°.

De retour à Leyde, après une absence de deux ans, Luzac, sentant sans doute qu'il était trop âgé pour débuter avec quelque succès au barreau, ouvrit un cabinet d'avocat consultant. Les mémoires qu'il rédigea en cette qualité, principalement sur des questions de législation commerciale et de droit public, lui firent une grande réputation. Cependant aucun ne lui procura plus d'honneur que ceux qu'il composa, à la demande de plusieurs libraires, contre un projet de censure qu'on discutait dans les Etats de Hollande et qu'il fit rejeter (1). Ces mémoires, au nombre de trois, imp. en 1766, in-fol. en holl., ont été reproduits dans le Supplém. du Bulletin des lois imp. à Dordrecht (T. IX). On peut citer encore, comme également remarquables par la vigueur du

(1) Ce serait se tromper que de croire que la Hollande après, comme avant le rejet de cette loi, a joui d'une complète liberté de la presse. Il est vrai qu'il n'existait pas de censure preventive, au grand regret, à ce qu'il paraît, de certains conservateurs; mais les magistrats des villes, ceux des provinces, les consistoires, les synodes, exerçaient une surveillance très-ombrageuse sur tous les livres qui se publiaient, et pour peu qu'un écrit choquât leurs préjugés politiques ou religieux, ils ne manquaient jamais d'accabler de conseils et de remontrances l'auteur, ils allaient même souvent jusqu'à défendre la vente du livre et à en exiger la suppression.

raisonnement et du style, les Mémoires qu'il publia en holl. (1780, in-fol.), contre le monopole de la compagnie des Indes orientales.

Heureux d'un genre de vie qui, en lui assurant l'indépendance, lui permettait de se livrer à ses études favorites, Luzac ne voulut jamais accepter pour lui-même aucune fonction publique; il se contenta d'être avocat et homme de lettres. En 1753, il fit paraître à Berlin, en un petit in-8° de 150 pages, un traité de philosophie sous ce titre : *Le bonheur ou nouveau système de jurisprudence naturelle*. Cet écrit, devenu extrêmement rare, a été réimp. à Amst., 1820, in-8°, avec la *Solution* [par E. Luzac] *de la question proposée par l'Acad. royale de Prusse et qui fait le sujet du prix de* 1751, imp. d'abord à la suite des Recherches sur les principes, etc. On y trouve professées les doctrines de l'école de Leibnitz et de Wolf, doctrines dont Luzac prit, peu de temps après, la défense avec une vivacité extrême contre le ministre d'Amsterdam *Boullier*, dans ses *Recherches sur quelques principes des connaissances humaines*, Gött. et Leyde, 1756, in-8° de 246 pp.

Ce fut vers cette époque que s'éleva entre les savants de Hollande, à l'occasion de l'histoire de Wagenaar, la grande querelle sur le véritable caractère de Jean de Witt. Luzac y prit part en publiant deux brochures, qui peuvent passer pour de petits volumes, l'une sous le titre de: *De zugt van den Heere Raad-pensionaris Johan de Witt, tot zyn vaderland en deszelfs vryheid, uit zyne daaden nagespoort*, l'autre sous celui-ci: *Het oordeel over den Heere Raad-pensionaris J. de Witt soo als het in het Wekje: De zugt, ens., vervat is, bekragtigd, bevestigd en beweezen*, brochures qui parurent toutes deux à Leyde en 1757, in-8°. Deux ans après, Luzac entreprit une œuvre plus considérable : il fonda, sous le titre de *Nederlandsche Lettercourant*, une gazette littéraire destinée à rendre compte des ouvrages nouveaux publiés tant en Hollande qu'à l'étranger. Cette publication, qui paraissait régulièrement deux fois par semaine, fut continuée jusqu'en 1763 (Leyde, 1760-63, 10 vol. in-8°). Fidèle à la devise qu'il avait choisie *Nec temerè nec timidè*, Luzac sut conserver dans ses critiques et dans ses jugements un ton d'impartialité et de modération qui assura le succès de sa Gazette, devenue aujourd'hui extrêmement rare. Après la cessation de cette espèce de revue, il devint un des rédacteurs de la *Bibliothèque impartiale* et de la *Bibliothèque des sciences*, qui se publiaient en Hollande.

Ses travaux de critique littéraire ne le détournèrent pas de ses études sur la philosophie vers lesquelles son goût paraît l'avoir porté de préférence. En 1762, il concourut pour un prix proposé par les directeurs de la fondation Stolp, et développa ses idées sur le critérium des principes moraux dans un traité sur le perfectionnement de la morale, tant par ses principes, ses motifs et son but final que par la révélation. Ce traité n'obtint pas le prix, mais il fut jugé digne par les directeurs d'être imp. dans leurs Mémoires (T. I), où il figure sous ce titre : *Betoog hoeveel de zedekunde, zoo ten aanzien haarer gronden als beweegredenen en eindoogmerken, door de goddelyke openbaring, volmaakter is geworden*. L'année suivante, Luzac fit paraître les *Remarques philosophiques et politiques d'un anonyme sur l'Esprit des lois*, dont on a enrichi l'édit. des Œuvres de Montesquieu donnée à Amst. et Leipz., 1765, 6 vol. in-12. « Plein d'admiration pour le génie de l'illustre président, lit-on dans la Notice sur la vie et les écrits d'Elie Luzac, par H.-C. Cras, professeur de droit à Amsterdam (Paris, 1813, in-8°), il [Luzac] regrettoit de le voir à chaque instant séduit par l'amour d'antithèses indignes de trouver place dans un examen sérieux, et livré à une affectation, à une recherche d'esprit doublement condamnable dans un homme aussi spirituel...

Les Remarques de Luzac sur l'Esprit des lois ne tendent qu'à rendre la lecture de ce bel ouvrage plus généralement utile, en détruisant ou en affaiblissant du moins, dans l'esprit des jeunes gens, l'impression que des hypothèses ingénieuses et un style brillant manquent si rarement de produire. » C'est aussi dans l'intérêt de la vérité que Luzac s'attacha à combattre dans deux *Lettres d'un anonyme à M. J.-J. Rousseau*, Lond., 1766, et Paris, 1767, in-8°, les assertions paradoxales de l'auteur du Contrat social et de l'Émile. Il s'attaqua ensuite aux disciples de Hutcheson, l'auteur du système de philosophie morale qui dérive ses principes des sentiments plus ou moins agréables ou désagréables qui accompagnent nos actions, en établissant ainsi le sentiment moral législateur de la volonté. Il publia contre ce système, qui peut aisément dégénérer en un *antimoralisme* dangereux, *Briefwisseling van Philagathos en Philalethes over de leer van het zedelyk gevoel*, Utrecht, 1771, in-8°, où il fit sentir avec force combien le sentiment moral est variable, arbitraire, personnel, et incapable par conséquent de servir de base solide à la morale. L'année suivante, il fit imprimer une traduction française des *Institutions du droit de la nature et des gens*, par Wolf, avec des additions et des notes instructives (Leyde, 1772, 2 vol. in-4°, ou 6 vol. in-8°). « Il s'était surtout attaché, dit le prof. Cras, à présenter des éclaircissements philosophiques sur la législation romaine et sur les précieux fragments des anciens jurisconsultes... Dans d'autres parties de cet excellent commentaire, qui contient les fruits de ses longues méditations et de ses études favorites, Luzac s'arrête à des points longtemps débattus du droit naturel, et presque jamais il n'en termine l'examen sans avoir levé les doutes et fixé l'opinion du lecteur. »

Malgré les éloges unanimes que ce savant travail lui valut, Luzac ne se tenait pas pour satisfait; il sentait qu'il pouvait faire mieux et il ne désespérait pas de l'emporter sur Wolf. Il avait conçu le plan d'un plus vaste ouvrage où il se proposait d'examiner l'homme, comme être raisonnable et libre, en lui-même ; comme être sociable, dans ses relations avec ses semblables ; comme personne civile, dans ses rapports avec le souverain ; il voulait compléter son travail par un chapitre spécial sur le droit des gens. Malheureusement les graves événements qui surgirent bientôt après firent oublier les discussions philosophiques qui avaient eu tant de charmes pour le XVIIIe siècle, et les luttes politiques dans lesquelles Luzac se jeta avec quelque emportement, le détournèrent de ce grand ouvrage, dont il n'a paru, sept ans après la mort de l'auteur, que la 1re partie sous ce titre : *Du droit naturel, civil et politique, en forme d'entretiens*, Amst., 1802, 3 vol. in-8°.

C'est en 1772 que Luzac commença à se prononcer entre les partis politiques qui divisaient la Hollande ; il ne se rangea pas du côté des novateurs. Admirateur des institutions à l'ombre desquelles les sept Provinces-Unies avaient conquis leur indépendance et fondé leur grandeur, attaché de cœur et d'âme à la maison d'Orange, il se mit à prêcher le retour à une forme de gouvernement qui n'était plus en harmonie ni avec les idées ni avec les besoins de la nation, et s'attacha avec affectation dans les *Annales belgiques*, recueil périodique qu'il publia en hollandais de 1772 à 1776, en 15 vol. in-12 (1), à vanter les services des stathouders et à faire sentir le danger des révolutions. Son stathoudérisme le brouilla avec ses oncles, qui appartenaient au parti libéral, et, en même temps, ses attaques très-vives lui attirèrent la haine des patriotes, qu'il prit à tâche, en quelque sorte, d'exaspérer, en mettant au jour coup sur coup *Reinier Vryaarts*

(1) Ces feuilles volantes, qui ne paraissent pas avoir été jamais réunies en volumes, sont devenues introuvables.

onpartydige brieven, Deventer et Zwoll, 1781-84, 4 vol. in-8°; *Vaderlandsche brieven*, dont il ne parut que sept numéros en 1785; *De vaderlandsche staatsbeschouwers*, cah. I-IX, 1785; *Lettres* [X] *sur les dangers de changer la constitution primitive d'un gouvernement public*, Lond. 1792, in-8°, sans parler d'un grand nombre de pamphlets mordants qui furent publiés par lui sous le voile de l'anonyme, de 1780 à 1795. Mais ce fut en vain qu'il lutta avec un courage digne d'un meilleur sort. Le torrent révolutionnaire emporta la forme de gouvernement qu'il essayait de défendre, et il eut la douleur d'assister au triomphe de ses ennemis politiques. Il mourut à Leyde en 1796.

Outre les ouvrages que nous avons cités, Elie Luzac a donné des trad. hollandaises des Devoirs d'un prince réduits à un seul principe, par Moreau (Leyde, 1778, 8°) (1) et du livre d'Accarias de Sérionne sur la Richesse de la Hollande, dont il avait impr. une double édition, en 2 vol. in-4° et 5 vol. in-8°, en 1778. Cette dernière trad. qui vaut infiniment mieux que l'original, tant à cause des corrections importantes et des additions considérables que Luzac y a faites, qu'à cause des nombreuses pièces justificatives qu'il y a jointes, répand de grandes lumières sur la statistique et l'économie politique; elle parut à Leyde, sous le titre de *Hollands rykdom*, 1780, 4 vol. in-8°; nouv. édit., 1801, in-8°.

Elie Luzac avait été marié deux fois. Sa première femme ne lui donna qu'une fille qui épousa *Le Jeune* et mourut sans postérité. La seconde le rendit également père d'une fille, qui vécut dans le célibat.

LYONET (Pierre), savant naturaliste, et non moins bon anatomiste qu'excellent dessinateur et graveur, naquit à Maëstricht, le 21 juill. 1707, d'une famille originaire de la Lorraine qui avait fui les persécutions, et mourut à La Haye, le 10 janv. 1789.

Benjamin Lyonet, pasteur de l'église française de Heusden, dirigea lui-même la première éducation de son fils. Doué d'une aptitude merveilleuse pour les langues, le jeune Lyonet se rendit familiers, en peu d'années, le latin, le grec, l'hébreu, le français, l'italien, l'espagnol, l'allemand et l'anglais, sans négliger les arts d'agrément, la musique, le dessin, la sculpture même (1), pour lesquels il manifestait des dispositions non moins étonnantes. En un mot, sa vocation n'était pas limitée, il était propre à tout. Son père le destinait à la carrière qu'il parcourait lui-même. Lyonet fit donc sa théologie, mais lorsqu'il fut arrivé au terme de ses études, il y renonça pour se livrer à la jurisprudence. Au bout d'un an passé à l'université d'Utrecht, il fut en état de prendre ses degrés. Il publia à cette occasion une *Dissertation académique sur le légitime usage de la question ou de la torture*, qui passe pour un des meilleurs traités sur la matière. Après avoir suivi quelque temps le barreau à La Haye, il obtint auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies l'emploi de secrétaire des chiffres et de traducteur juré pour le latin et le français. Cette place lui laissant quelques loisirs, il se livra à l'étude de l'histoire naturelle, et forma dans ce but un recueil de dessins coloriés dont on admire la rare perfection. Rien ne peut égaler l'admiration dont je fus saisi en parcourant pour la première fois les deux magnifiques portefeuilles contenant ces dessins, écrit le naturaliste Jacq. Brès dans une notice sur les mss. de Lyonet, insérée dans le Magasin encyclopédique (1re année, T. II). « Ce ne sont pas, à proprement parler, des dessins, qui les remplissent, ce sont de véritables miniatures, et des miniatures telles

(1) Sous ce titre: *De pligten der overheden of vertoog over de regtwaardigheid*, Leyde, 1779, in-8°.

(1) On conserve de lui un bas-relief en bois sculpté, représentant *Apollon et les Muses*, et qualifié de chef-d'œuvre par le peintre Vangool (Nouv. Théâtre des peintres bataves).

qu'on n'a pu encore trouver jusqu'ici aucun artiste en état de les rendre par la gravure. »

Les recherches entomologiques de Lyonet lui fournirent les Remarques dont il enrichit, en les accompagnant de deux planches, la traduction française de la *Théologie des insectes*, *ou démonstration des perfections de Dieu, dans tout ce qui concerne les insectes*, par Lesser (La Haye, 1742). Réaumur jugea ce livre digne d'être réimp. à Paris, et y ajouta lui-même de nouv. remarques (1745, 2 part. in-8°). Le célèbre *Abraham Trembley*, de Genève, résidait alors à La Haye, où il fit ses belles découvertes sur les polypes. Il associa Lyonet à ses travaux. L'artiste Vandelaar s'était chargé de graver les figures que dessinait Lyonet; mais il arriva que, le travail marchant trop lentement au gré de l'auteur, Lyonet eut l'idée de suppléer l'artiste. Après une leçon d'une heure, *Anch' io son pittore!* put-il s'écrier; il se mit donc à l'œuvre, et les huit dernières planches des Mémoires pour servir à l'histoire d'un nouveau genre de polypes d'eau douce (1744), « morceaux de gravure remarquables par leur délicatesse non moins que par leur exactitude » témoignèrent qu'il n'avait pas trop présumé de ses forces.

« Une aussi heureuse tentative encouragea Lyonet, dit M. Cuvier dans une intéressante notice qu'il a consacrée à ce savant dans la Biogr. univ. Il résolut d'appliquer le talent qu'il venait de se découvrir, à perpétuer ses propres observations; mais il voulut qu'elles portassent sur un objet digne d'un pareil talent. Après s'être attaché à divers sujets, sur lesquels il se trouva presque toujours devancé par des naturalistes qui s'en occupaient en même temps que lui, il en choisit enfin un qu'il jugea capable de rebuter toute autre patience que la sienne. Ce fut l'anatomie d'une seule chenille, celle qui ronge le bois de saule et qui est si commune en Hollande (le *Phalæna cossus* de Linné). Mais cette anatomie devint dans ses mains un travail immense; et le livre où il la décrivit, les figures où il la représenta, furent placés, à l'instant où ils parurent, au nombre des chefs-d'œuvre les plus étonnants de l'industrie humaine. »

Cet ouvrage intitulé : *Traité anatomique de la chenille qui ronge le bois de saule*, La Haye et Amst., 1760, forme un volume in-4° de plus de 600 pages, avec 18 planches; les exemplaires qui portent la date de La Haye, 1762, sont augmentés d'une explication abrégée des planches et d'une description de l'instrument et des outils dont l'auteur s'est servi pour anatomiser à la loupe et au microscope, etc. Dans sa préface (pp. XXII), l'auteur avoue (ce qu'on a peine à croire) que son ouvrage « est plutôt le fruit de quelques boutades de mauvaise humeur, que d'un goût décidé pour l'anatomie. » L'amour de la science et de la gloire ne l'aurait pas mieux inspiré.

« L'auteur, dit Cuvier, y fait connaître toutes les parties d'un si petit animal, avec plus de détail et d'exactitude, on peut le dire, que l'on ne connaît celles de l'homme. Le nombre seul des muscles, tous décrits et représentés, est de quatre mille quarante-un; celui des branches de nerfs et des rameaux des trachées est infiniment plus considérable. On y voit de plus les viscères avec tous leurs détails; et tout cela est rendu par des artifices de gravure si délicats, par des tailles si fines, si nettes, si bien appropriées au tissu des substances qu'elles doivent exprimer, que l'œil saisit tout avec plus de facilité que s'il s'appliquait à l'objet même et en s'aidant du microscope. *Charles Bonnet* regardait ce livre comme une des plus belles démonstrations, en fait, de l'existence d'une première cause. » L'ouvrage de Lyonet est, en effet, un prodige d'habileté; jamais l'industrie humaine ne pourra aller au-delà.

« Un trait qui fait honneur à la sensibilité de Lyonet, non moins qu'à sa dextérité, continue Cuvier, c'est l'at-

tention qu'il a de faire remarquer qu'il n'a eu besoin de sacrifier à ses observations qu'un très petit nombre d'individus. Pour les empêcher de souffrir, il les suffoquait dans l'esprit de vin, avant de les ouvrir. Ses observations sont si délicates qu'elles parurent d'abord incroyables, et il fut obligé, pour se concilier la confiance du public, d'en rendre témoins des hommes habiles, tels qu'Albinus et Allamand. Il a même préparé et laissé entre deux verres le système nerveux de l'animal tout entier. Il se proposait de suivre la même chenille dans ses développements, et d'en faire l'anatomie dans son état de chrysalide, et dans son état parfait ou de papillon ; mais un accident qui lui affaiblit la vue vers l'âge de soixante ans, ne lui permit pas d'exécuter complétement son projet.»

Cependant, quoique demeuré à l'état d'essai, il se proposait de donner ce travail au public, en réunissant dans un même volume quelques-unes des observations qu'il avait faites sur d'autres sujets. Dans un Avertissement mis en tête, il exposait les raisons qui l'avaient fait renoncer à sa première entreprise «quoique fort avancée.» Repassant un jour sous ses yeux ses riches portefeuilles, « il lui vint dans l'esprit que s'il y avoit trop d'obstacles à vaincre pour le premier de ses plans, qui étoit de publier une description historique des insectes qu'il avoit trouvés en fort grand nombre aux environs de La Haye, il y auroit pourtant moyen d'en détacher des objets pour les donner au public sous le titre *Recherches sur l'anatomie et les métamorphoses de différentes espèces d'insectes*, — et c'est ce qui me détermina, dit-il, à former le présent ouvrage où j'ai tâché de faire entrer souvent du singulier et du nouveau, sans qu'il fût pour cela le fruit d'une imagination exaltée, mais simplement celui de regards attentifs et réfléchis, portés sur les merveilles de la nature.

«Et comme il me parut que les divers essais anatomiques que j'avois faits pour la seconde partie de mon Traité sur la chenille pourroient être de secours à celui qui entreprendroit de mettre la dernière main à cet ouvrage que je dois laisser imparfait, j'ai cru que ce ne seroit point un travail perdu que de faire paroître à la suite de mes *Recherches* ces essais, d'autant plus que, malgré ce qui leur manque, les métamorphoses réelles qu'ils indiquent, et développent en partie, ne pourront que frapper d'étonnement tout lecteur éclairé, lorsqu'il pensera qu'elles sont effectuées par un mécanisme intérieur qui doit être d'une délicatesse et d'une composition inconcevables, et qui annonce jusque dans les plus petits objets la grandeur de l'Etre infini qui y a rassemblé tant de sujets d'admiration.» Cet ouvrage ne parut qu'en 1832, La Haye et Paris, in-4° de 580 pp. avec l'explication des planches, au nombre de 54, par les soins de M. W. de Haan, conservateur au musée d'hist. natur. à Leyde. Les planches, quoique bonnes, sont bien loin d'être comparables à celles du Traité sur la chenille ; quatre seulement sont dues au burin de Lyonet. Plusieurs naturalistes, tels que Swammerdam, Malpighi, Réaumur, Bonnet, de Geer, s'étaient déjà occupé des métamorphoses des insectes et avaient écrit sur ce sujet des choses plus ou moins ingénieuses. Mais « il était réservé à l'immortel Lyonet, dit M. Brèz, de nous révéler ces profonds mystères, et il l'a fait avec une sagacité qui le met au dessus de tous les éloges.» Notre savant n'était pas tellement absorbé par ses travaux sur les insectes, qu'il ne pût encore donner une partie de son temps à d'autres branches des sciences naturelles. La conchyliologie avait pour lui beaucoup d'attraits. Dès 1749, il commença une collection de coquilles qui devint une des plus riches de l'Europe. A sa mort, elle se composait de 1283 espèces; le catalogue en a été publié par Meuschen, in-8° de 233p. Les beaux-arts avaient aussi leur part dans ses prédilections. Le cabinet de tableaux qu'il était parvenu à for-

mer, ne comptait pas moins de 560 pièces. Les principales sociétés savantes de l'Europe s'honoraient de le compter parmi leurs membres; mais, on a regret de le dire, l'Académie des Sciences de Paris ne vit en lui que le fils d'un hérétique expatrié, et, comme tel, elle le jugea indigne de figurer, soit de près soit de loin, au nombre de ses élus. Cependant la Société roy. de Londres, en 1748, la Société des sciences de Hollande, en 1753, l'Académie royale de Rouen, en 1757, l'Académie roy. de Berlin, en 1760, l'Académie imp. d'hist. natur. de Vienne, en 1761, l'Acad. imp. de S. Pétersbourg, en 1762, ne témoignèrent pas les mêmes scrupules, et nous pensons que si la gloire de Lyonet n'en fut pas augmentée, la leur n'en fut pas amoindrie. Lyonet, comme nous l'avons vu, parvint à un âge très-avancé. «Dans tous les âges de sa vie, ses mœurs furent irréprochables, dit le pasteur *Marron* dans une courte notice insérée dans le Magasin encyclopédique (1re année, T. III). Scrupuleux observateur de ses devoirs, la vertu, la religion, la patrie eurent également à pleurer sa perte. Il fut chrétien de bonne foi. » Lyonet n'avait pas été marié. Il légua ses mss. à un de ses neveux, nommé *Croiset*. Outre le volume d'œuvres mêlées qui a été publié par M. Haan, il laissa « un très-grand nombre d'observations isolées sur des feuilles volantes, » que M. Brèz promettait, en 1795, de rédiger. Nous ne savons s'il a donné suite à ce projet, non plus qu'à celui de choisir parmi la « très-précieuse correspondance » de Lyonet avec Réaumur, Bonnet, Le Cat, Trembley, etc., ce qui lui paraîtrait mériter l'attention des savants, et d'en faire jouir le public.

M

MACHUREAULT (Josias), chirurgien habile, né à Châlons-sur-Saône, le 8 mai 1561, et mort dans cette ville, le 4 mai 1622. Papillon nous apprend que Machureault professait les doctrines du protestantisme, lorsqu'il soutint à Arles, à l'âge de 17 ans, des thèses sur la chirurgie avec tant d'éclat que, malgré sa religion, on lui donna le titre d'abbé des chirurgiens. Il vint ensuite à Paris suivre les leçons de Du Laurens, médecin célèbre et professeur d'anatomie. De retour dans sa ville natale, il y obtint des lettres de prévôt des maîtres chirurgiens, et y exerça sa profession avec beaucoup d'honneur. On a de lui, sans parler d'un *Traité des vertus et des vices* resté inédit:

I. *Exercices touchant l'amitié*, 1611, in-12; Gen., 1611, in-12.

II. *Vers françois*, publ. en tête du Recueil d'arrêts du parlement de Bourgogne, par *Job Bouvot* (1623, in-4°).

MACIET (Jean), procureur au bailliage de Meaux, « homme vigilant et de fort bon esprit, » victime de la Saint-Barthélemy. La nouvelle des massacres exécutés à Paris parvint à Meaux le dimanche, sur les quatre heures du soir, apportée par un courrier exprès adressé à Louis Cosset, procureur au bailliage. A sept heures, les portes de la ville furent fermées, les maisons des Huguenots fouillées, et tous ceux qu'on y trouva, hommes et femmes, traînés en prison. Avertis à temps de ce qui se passait par *Matthieu Moreau*, les Protestants qui habitaient le Grand-Marché s'enfuirent, en sorte que lorsqu'il s'y transporta, escorté de ses sicaires, le lieutenant Cosset ne trouva plus que quelques femmes, « avant lesquelles tuer, raconte d'Aubigné, ils

choisirent celles qu'ils vouloient violler, et puis assomment tout en un monceau.» Au nombre de celles qui périrent, on cite les femmes de *Quentin Rentier*, du drapier *Jean de Prunoy*, du mercier catholique Guillot, celle de *Philippe Savart*, une veuve nommée *Geneviève Dalibert*, *La Pringette*, *Pasquette*, la femme du cordonnier *Nicolas* et celle du bonnetier du même nom.

Enivrés par l'odeur du sang et furieux de l'évasion des Huguenots du Grand-Marché, les zélés soutiens de la foi romaine rentrèrent en ville et recommencèrent les perquisitions avec un redoublement d'ardeur. Jean Maciet, qui avait réussi à se cacher, fut découvert et immédiatement égorgé. *Gilles Le Comte*, marchand drapier, tomba ensuite entre les mains des meurtriers, qui le précipitèrent par la fenêtre et le traînèrent par les pieds jusqu'à la Marne, où ils le jetèrent après l'avoir percé de coups de poignard. Trois autres fugitifs, réfugiés sur le toit d'une maison, furent poursuivis, saisis et tués sur place. Tels furent les exploits des défenseurs de l'autel pendant cette première nuit. Le lendemain 26 août, les assassins se transportèrent au château où les Protestants arrêtés la veille avaient été enfermés, au nombre d'environ deux cents. « Cosset sur les degrez de la prison, continue d'Aubigné, appelle par roolle tous les enfermez, que quatre ou cinq assommoient et précipitoient dans les fossez du chasteau; mais enfin ceux-ci estans lassez, la foule mena le reste dans la rivière.» Que s'est-il passé de plus odieux dans les massacres de septembre? Les noms d'une partie de ces martyrs sont arrivés jusqu'à nous. Ce sont ceux de *Nicolas Ozanne*, élu de Meaux, qui tomba un des premiers; *Nicolas Maciet*, greffier au bailliage, frère de Jean, *Claude Bontems* et *Philippe Poyet*, praticiens, *Louis Villette*, notaire, *Jean Adam*, sergent au Châtelet de Paris, *Jean Liévin*, *Quentin Croyer*, surveillant de l'église, *Faron Regnard*, *Nicolas Montdolot*, *Guy Blondel*, *Jean Foulé*, tous gros marchands, *Claude Rentier*, potier d'étain, *Nic. Caillot* et *J. Gautier*, orfèvres, *Josse Lamiral*, drapier, *J. Séguin*, fils du grenetier du sel, *J. Laloue*, tailleur, *Nic. Beaufort* et *J. Taupin*, merciers, *J. Vin*, foulon, *J. Jarry*, tondeur, *Jacq. Bouville*, *J. Le Sourd* et un nommé le père *Adam*, cardeur de laine, *Guillaume Benard*, etc. *Faron Haren* ou *Harang*, ancien échevin, qui était détesté des Catholiques à cause du rôle qu'il avait joué, dix ans auparavant, lors du pillage de l'abbaye de Saint-Faron, fut traité avec une barbarie sauvage. Avant de l'assommer, on lui coupa le nez, les oreilles et les parties génitales. Le soir venu, les assassins harassés jetèrent dans une tranchée creusée exprès dans la cour du château, soixante-dix cadavres sanglants et mutilés. Quoique percés de coups, Jean Laloue et Jean Taupin n'étaient pas encore morts: ils revinrent à eux et parvinrent à sortir de leur fosse au milieu de la nuit; mais à quelques pas de là, ils tombèrent de défaillance. Le lendemain matin, on les acheva et on les rejeta dans la tranchée. Ce jour même, la prison fut à peu près vidée. Les 17 derniers survivants furent menés, dans la nuit du 28 au 29, au moulin de la Juiverie, poignardés et jetés dans la Marne. Un seul échappa. Ce fut le drapier *Pierre Foulé*, qui, malgré la violence de sa chute et le coup de poignard qu'il avait reçu, fut assez heureux pour gagner la rive. Eclairé par le danger qu'il avait couru, il se convertit et vécut encore 15 ou 16 ans.

MACARD (Jean), ou *Macart*, natif de Crau en Provence, fit ses études dans le collége de Presles, dirigé par le célèbre *Ramus*. Etienne Pasquier lui rend ce témoignage, « qu'il avoit fort bien estudié.» En 1548, Macard se retira à Genève. Pasquier affirme que *Calvin* lui fit épouser sa nièce, mais tout nous porte à croire que c'est une erreur (*Voy.* III, p. 142). Nommé pasteur à Genève, en 1556, il fut en-

voyé à Paris, au mois de janvier 1558, comme successeur de *Des Gallars* (*Voy.* IV, p. 244); cependant il n'y fit qu'un séjour de quelques mois. Dès le mois d'août, il fut rappelé et remplacé par *François de Morel*. Il mourut, en 1560, à Genève où il avait obtenu, ainsi que son fils JEAN, les droits de bourgeoisie, qui lui avaient été accordés gratuitement, le 27 nov. 1556.

MACLER (JACQUES), pasteur à Montbéliard, a publié : *Simple récit de la vérité contenue ès sainctes Escritures et livres des Pères orthodoxes, docteurs de l'Eglise primitive, touchant l'ascension et majesté, la Cène, le baptesme et la prédestination de Christ*, Montbél., 1590, 8°.

MACQUIN (A.-D.), a publié, selon Watt, *History of three hundred animals, recomposed and augmented*, Lond., 1812, in-8°. Nous n'hésitons pas à admettre dans notre cadre cet écrivain, descendant, selon toute probabilité, de la famille rochelloise qui donna un vice-amiral à la flotte commandée par *Guitton* en 1621 (*Voy.* V, p. 410). Mais nous n'osons, dans l'incertitude où nous sommes touchant la religion qu'il professait, réclamer pour la France protestante Jean Macquin, avocat à Fontenay, qui a écrit l'Oraison funèbre de J. Besly, imp. avec l'Histoire des comtes du Poitou (Paris, 1647, in-fol.).

MADAILLAN, maison fort ancienne de l'Agénois, qui professa la religion réformée pendant plus d'un siècle.

Le premier membre de cette famille qui abjura le catholicisme est *Louis* de Madaillan, sieur de MONTATAIRE ou *Montatère*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur du Pont-Saint-Esprit et colonel des compagnies françaises, qui fut tué, en 1576, à l'attaque de Pouzols, servant sous Damville, et qu'il faut peut-être distinguer du capitaine Montataire qui, en 1575, accompagna *Gremian* dans son expédition contre Aigues-Mortes.

Du mariage de Louis de Madaillan avec *Marguerite Du Fay*, célébré en 1556, naquirent deux enfants : JEAN et ELISABETH, femme de *Jean Du Puy*, sieur de Cases, à qui elle donna *François*, sieur de Cases, marié, en 1637, dans l'église de Charenton, avec *Judith Pallot*, fille de *Jean Pallot*, conseiller du roi et des finances, et de *Louise Hurault*.

Jean de Madaillan, sieur de Montataire, servit avec distinction dans les rangs huguenots, notamment à Coutras, à Arques, où il fut blessé au genou, et à Ivry. En 1590, il défit les Ligueurs près d'Alençon et reprit le château de Lassay. Après la conversion de Henri IV, il quitta la Cour et se retira à Thouars, place de sûreté dont il devint gouverneur après *Des Cros*, en 1597 (*Fonds de Brienne*, N° 221). La même année, le Poitou le députa avec *La Chevalière* à l'Assemblée politique de Châtellerault. En 1599, il fut commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes dans le Poitou (*Fonds de Brienne*, N° 209). En 1611 et en 1614, Louis XIII, sans doute pour acheter sa neutralité, lui donna 8,000 livres de pension. Il n'est pas probable qu'il ait prolongé ses jours au-delà de cette dernière date. Il avait épousé, en 1590, *Judith de Chauvigné-Boisfron*. De ce mariage, qui le rendit beau-frère d'*Arnaud de Brunet* (Voy. III, p. 51), naquirent : 1° ISAAC, qui suit; — 2° PHILIPPE, qui fit souche; — 3° GUY, sieur de Roberval; — 4° Une fille qui épousa *Pallot*. A ces quatre enfants mentionnés par Du Chesne (*Collect. Du Chesne*, Vol. 37), il convient sans doute d'ajouter *Claude*, baron de Montataire, *Henri* de Madaillan et *Philippin* de Madaillan, sieur de Boisfron, qui figurent dans les Reg. de l'église de Charenton, en 1612, 1618 et 1620, comme parrains de trois enfants de *Jean Pallot*.

I. Selon le Dict. historique du Maine, Isaac de Madaillan, sieur de Montataire, marquis de Lassay, porta les armes dès sa plus tendre jeunesse. En 1622, il servit contre ses coreligionnaires sous les ordres du duc d'Elbeuf; aussi le roi le gratifia-t-il d'une pension de 4,000

livres, qui fut portée à 7,000, en 1644. Il prit plus tard du service en Hollande, et, à son retour en France, il abjura la religion protestante avec les deux fils, Louis et René, qu'il avait eus de son mariage, célébré à Charenton en 1627, avec *Jeanne de Varignies*, fille de *Tannegui*, sieur de Blainville, conseiller d'état et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant pour le roi en Normandie, et d'*Antoinette Du Parc* (Reg. de Charent.).

II. Philippe de Madaillan, sieur de Chauvigné en Anjou, fut père de plusieurs enfants qui tous moururent sans postérité, excepté Philippe, comte de Chauvigné et marquis de Lespare, né vers 1630. En 1683, le comte de Chauvigné demanda *Pierre de Macé* pour ministre au synode de l'Anjou tenu à Sorges (*Arch. gén.* Tt. 284). Il était donc huguenot et zélé huguenot, et il le resta quelque temps même après la révocation. Le 5 janv. 1686, le roi lui fit signifier qu'il eût à se convertir sous trois jours ou à quitter Paris et à se retirer dans sa province (*Ibid.* E. 3372). L'exil dont il était menacé l'effraya, en sorte que le Mercure du mois de fév. 1686 put enregistrer la conversion du comte de Madaillan de Lespare, «qui avait été si pleinement convaincu qu'il publia les motifs de sa conversion.» Nous supposons que le Mercure veut parler d'une pièce de vers (ins. dans son numéro d'avril) que Madaillan présenta à Louis XIV pour lui rendre compte, dit-il,

Des raisons qui m'ont fait le plus d'impression,
Pour me faire embrasser votre religion.

La première de ces raisons si convaincantes, c'est

La longue succession
Qu'on voit de tous les temps dans l'Eglise [romaine,
(Succession qui m'a toujours fait de la peine).

La 2e, c'est que « des gens versez en pareilles matières » lui

Ont fait voir clairement, quoy qu'on fasse et [qu'on dise,
Qu'il n'est point de salut hors de la sainte [Eglise.

Cependant, quoique « assez bien éclaircy », ajoute-t-il, il vivra malheureux

Si Vous, dont les bontez font le bonheur de [tous,
Ne me donnez au moins quelque asseurance
De recevoir un jour quelques grâces de vous.

La requête était trop juste pour ne pas être octroyée. Cependant comme Louis XIV ni ses ministres n'étaient bien convaincus de la sincérité de sa conversion, on voulut l'éprouver d'abord, en sorte qu'il *vécut malheureux* jusqu'au mois de déc. 1687, qu'une pension de 7,000 livres lui rendit le bonheur (*Arch. gén.* E. 3373). Il est vrai qu'en même temps, on ne laissait pas de le surveiller de près, de si près même qu'en 1690, un bruit ayant couru qu'il se disposait à fuir en Hollande sous un déguisement, ordre fut immédiatement donné sur toutes les frontières de l'arrêter (*Arch. gén.* E. 3376). C'était une fausse alerte. Madaillan resta en France, où il mourut en 1719, âgé de 89 ans, laissant de son mariage avec *Marie Olivier* deux fils, René, sieur de Champigny, et Amauri, comte de Chauvigné.

Une branche de la maison de Madaillan resta fixée dans le Midi; elle professait aussi le protestantisme, mais elle n'a joué aucun rôle important. Elle nous est connue par le mariage de *Balthasar* de Madaillan, sieur d'Aiguefonde, avec *Anne de Guy*, (aliàs d'*Elguy-de-La Roque*) mariage dont naquirent Esther, Balthasar, baptisé, en 1688, dans l'église de Saint-Aubin près de Mazamet, et Paule, présentée au baptême, en 1592, par *François de Castelverdun*, sieur de Puycalvel (*Arch. gén.* Tt. 270), et aussi par l'émigration d'un *Madaillan*, sieur de La Cau, qui assista, comme ancien de l'église d'Aymet au synode provincial de 1661, et qui sortit de France à la révocation, laissant deux fils au service (*Ibid.* Tt. 270). Dans la campagne du roi Guillaume en Irlande, le siége meurtrier d'Athlone coûta la vie à un lieutenant Madaillan qui, sans aucun doute, appartenait à cette branche.

MADIER (Jean), surveillant de l'église de Caylus, martyr. En marchant sur Montauban, en 1563 (*Voy.* III, p. 213), Montluc passa par Caylus et, selon sa coutume, il fit saisir Madier, qui fut immédiatement pendu. La corde cassa et le patient fut transporté dans une maison voisine où on lui prodigua les secours; mais le sanguinaire capitaine, informé de ce qui s'était passé, s'y transporta et fit étrangler le malheureux dans son lit. De là, Montluc se rendit à Villefranche, où, à la sollicitation du cardinal d'Armagnac, « il fit du pis qu'il lui fut possible. » Deux ecclésiastiques, qui avaient abandonné la communion romaine, eurent la tête tranchée par son ordre. *Arnaud Fressines* et un autre ouvrier furent pendus sans forme de procès. Les deux ministres *Jean de La Rive* et *Jean de La Garande* n'auraient pas non plus échappé à la mort, si le consistoire ne les avait engagés, quelques jours auparavant, à se réfugier à Saint-Antonin. *Vaïsse*, qui les avait remplacés et qui croyait avoir moins de dangers à courir, parce qu'il ne s'était pas autant compromis dans le brisement des images, fut arrêté néanmoins, et vraisemblablement il serait aussi tombé victime du féroce Montluc, sans l'intervention de l'enseigne de Jarnac qui lui fit rendre la liberté. C'est couvert du sang de ces infortunés que le chef catholique se présenta devant Montauban, où il reçut un honteux échec.

MADOC (Jean de), natif du Languedoc, « ayant receu de Dieu la conoissance de sa vérité et un vray zèle de l'honneur de son nom, » se retira à Genève, et s'y étant fait connaître avantageusement « par son zèle et sa doctrine, » il fut envoyé comme ministre à Bassin et à Arzier. Au bout de quelques années, s'apercevant que son ministère ne portait pas les fruits qu'il espérait, « mesmes que la discipline ecclésiastique n'estoit receue ni exercée », il quitta ce troupeau à col roide et retourna à Genève avec sa femme enceinte et cinq petits enfants. Quelque temps après, il reçut vocation de l'église de Saint-Nicolas-du-Port en Lorraine, fortement éprouvée déjà par la persécution (*Voy.* IV, p. 261). Il y exerçait, depuis deux mois, sa charge « avec toute diligence et fidélité, » lorsqu'il apprit qu'un seigneur du voisinage avait l'intention d'embrasser les doctrines de la Réforme. Désirant le confirmer « en la conoissance que le Seigneur lui avoit donnée, » il se mit en route, le 24 mai 1564, pour Gerbeviller, où résidait ce néophyte; mais à son passage à Lunéville, il fut surpris dans une assemblée et arrêté. Le 28, arriva le procureur général qui fit signifier à tous les Huguenots de la ville, de la part du duc de Lorraine, « que s'ils ne vouloyent vivre selon les ordonnances de l'Église catholique romaine, ils eussent à s'absenter de ses pays dedans six sepmaines, sur peine d'estre pendus et estranglez, en cas qu'ils fissent le contraire. » Quant au ministre, il devait sortir de Lorraine sous trois jours. Dès le lendemain, en effet, Madoc fut tiré de sa prison par le prévôt de Lunéville et conduit hors de la ville pour être remis entre les mains du prévôt des maréchaux; mais ce dernier, au lieu de le conduire à la frontière, le fit étrangler et jeter dans un épais hallier, où il fut retrouvé par ses coreligionnaires après de longues recherches. Ce fut en vain que la reine de Navarre, le prince de Condé, l'électeur Palatin, le landgrave de Hesse, le duc de Würtemberg, le sénat de Berne demandèrent la punition de ce meurtre. Le duc de Lorraine se contenta de répondre à leurs ambassadeurs, comme il répondit aussi à la veuve du martyr, qui alla se jeter à ses pieds avec ses enfants, qu'il ne savait ce que Madoc était devenu.

MAGALLON (Daniel), sieur de Rosset et de La Morlière, fut appelé, en 1630, à remplir à Embrun la place de premier consul, que plusieurs de ses ancêtres avaient honorablement occupée avant lui. Il mourut en 1640, laissant un fils unique, nommé Jacob, conseiller secrétaire du roi au parle-

ment du Dauphiné. A la révocation de l'édit de Nantes, le sieur de La Morlière se réfugia à Genève avec ses deux fils PIERRE et CHARLES, laissant en France sa fille JACQUELINE, mariée à N. Trousset. Selon le Dict. de la Noblesse, qui nous fournit ces renseignements, Charles Magallon se convertit en 1669 et épousa, vers 1672, Renée Pepin dans l'église catholique de Grenoble. Il est difficile de concilier ces deux faits avec sa sortie du royaume en 1685, à moins d'admettre qu'il était rentré, après son mariage, dans l'Eglise réformée.

MAGE (ANTOINE), sieur de Fief-Melin, poète français, florissait dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. On ne sait rien sur sa vie.

> Je n'étois point encore en l'avril de mon âge
> Qu'un beau désir d'écrire échauffoit mon [courage,

dit-il dans une *Eclogue contre l'exercice poétique*,

> Mais quand je vis perdu le printems de mes ans,
> Dont je n'eus que regret pour gain de ma des- [pense,
> Meu d'un juste desdain, plain de résipiscence,
> Cet Hélicon je laisse et renie Apollon.

On doit tenir compte au poète de sa *résipiscence*. Les exemples n'en sont pas communs. Il supprima, de son propre chef, toutes les poésies que l'amour lui avait inspirées dans l'effervescence du jeune âge, et ce n'est même que par condescendance pour *Anne de Pons* qu'il publia le volume que nous avons de lui. Mage exerçait, à ce qu'il paraît, quelque charge de judicature sur les terres de cette dame, dans la baronnie d'Oléron. Il avait étudié le droit. Ses *Œuvres* parurent à Poitiers, en 1601, in-12, chez Jean de Marnef, alors qu'il sentait déjà les approches de la vieillesse. Elles contiennent deux parties. La première a pour titre : *La Polymnie ou diverse poésie divisée ès Jeux* (105 ff.) *et Messages* (1-70 ff.) *suyvans*: 1° *Eclogue*, citée plus haut; 2° l'*Accueil poétique et chrétien*, composé en l'honneur de la dame de Pons, le 25 déc. 1597 : trois nymphes, la Latine, qui s'exprime en vers latins, l'Oléronnoise et la Marennaude, se disputent l'honneur d'aller saluer leur dame ; 3° le *Triomphe d'amour*, où le poète met en scène Salomon, Cupidon, Hercule et David; 4° *Alcide*, jeu comique et moral ; 5° *Aymée*, tragi-comédie en 5 actes, et 6° *Jephté*, tragédie imitée du latin de Buchanan : ces cinq petits jeux poétiques, tant par l'auteur inventez que traduits, ou imitez des Latins ez heures de son peu de loisir. « Je diray seulement, dit le poète à Anne de Pons à qui il les dédie, que si vous les daignez voir et ouyr du mesme œil et oreille, que quand ils furent jouez, vous leur redonnerez l'ame que l'action première en vostre présence leur donna, et que despuis ils semblent avoir perdue. » Quant aux Messages, ils comprennent des *odes*, dont plusieurs imitées d'Horace, des *sonnets*, une *satire*, un poème *le Saulnier, ou de la façon des marois salans et du sel des isles de Sainctonge*, quelques *épigrammes* et plusieurs *épitaphes* ou éloges funèbres. « Presque toutes ses odes sont morales, » dit Goujet. Dans la 12°, il déplore la perte de ses « premiers et seconds » écrits. La 18° nous apprend qu'il était marié. Plusieurs de ses odes et sonnets sont adressés à *Du Bartas* qu'il loue avec excès.

Nous rapporterons un fragment d'une très-bonne satire, la seule du recueil, que Mage fit contre ses concitoyens des îles de la Saintonge. On regrette qu'il ne se soit pas plus souvent exercé dans ce genre. Cette pièce est adressée à Nic. Bataille, sieur d'Harbouville, valet de chambre du roi. Après avoir dit qu'il épargne le nom de ceux qu'il reprend « Pour ne les plus salir en leur donnant renom », le poète s'écrie : « Hé ! qui se pourroit taire où parlent tant de vices ? »

> Petit enclos marin que tu enclos de maux !
> De maux non naiz de toy, mais de tes animaux.
> Non de tes brute-naiz, mais d'un qui se dit [estre
> Le roy des animaux qui sont au val champes- [tre...

Mais où suis-je?que voy-je en terre,en l'air, [ez eaux,
Courant, volant, nageant? Sont-ce bestes, [oyseaux,
Et poissons citadins de ces isles marines!
Icy chasse un mestis, là jappent des mastines.
Là l'aspic siffle et pique : icy le bœuf mugit:
Le porc s'engraisse icy; là le lion rugit.
Le sacre et le faulcon y vivent de leur proye :
L'huistre et l'anguille y sont, le sargon, la [lamproye.
Ha ! je cognois le lieu. C'est l'enclos Circæen
Qui en monstres brutaux change son citoyen:
Ces animaux divers,ayant pris forme humaine,
L'ont perdue y goustant de la loge mondaine.

Ainsi monstre est celuy qui faict du chien [couchant,
Qui a le miel en bouche, au cœur le fiel ca- [chant.
Monstre est cest usurier qui sa finance adore,
Qui met le corps en croix et l'ame au croc [encore.
Monstre est ce riche sot, ce lasche ambitieux,
Ce dévot hypocrite et ce blesme envieux.
Monstre est ce feinct amy, ce scribe, ce faus- [saire,
Ce bouc incestueux, cest infame adultère....

Tout change en pis icy,comme ailleurs autre [fois.
Sereines on y voit les filles d'Achelois,
Lycaon s'y faict loup,Battus en roc s'empierre:
Æsculape en serpent y rampe sur la pierre.
Io s'y muë en vache et Eac en plongeon,
En corneille Corone et en cerf Actæon.
Biblis comme Arethuse en fontaine est chan- [gée :
Midas d'oreilles d'asne a la teste chargée :
Chiron y est mi-homme ensemble et mi-che- [val.
Mesme un Diable devient enfin l'homme ani- [mal.

C'est peut-être là le premier modèle qu'offre notre littérature, d'une satire écrite dans un style noble et soutenu. Personne ne se serait imaginé d'aller la chercher dans les œuvres du sieur de Fief-Melin, et en effet les perles n'y abondent pas, comme l'auteur a le bon sens de le reconnaître lui-même. Mais on ne peut nier qu'il n'ait eu le sentiment poétique; seulement, la langue tourmentée de Ronsard et de Du Bartas sert mal son inspiration, et, ce qu'on a souvent à reprocher à nos poètes, son vers est plus riche en mots qu'en idées. La raison en est du reste facile à trouver, c'est que la rime donne les uns, tandis que l'imagination refuse les autres.

La seconde partie du volume (70-313 ff.) sous ce titre burlesque: *L'image d'un Mage, ou le Spirituel d'Antoine Mage, sieur de Fief-Melin*, renferme sept essais; recueil assez ennuyeux, au jugement de Goujet, mais qui fait honneur à la piété de l'auteur: 1° *les prières*; 2° *l'homme naturel*; 3° *l'ame humaine*; 4° *les saincts souspirs*; 5° *les muses célestes*; 6° *les méditations*; 7° *la chrestienne ou les sainctes amours du spirituel envers Christ et l'Eglise chrestienne*. — On trouve dans ces Essais des odes, des stances, des sonnets, des cantiques, des discours en vers, une Méditation sur le psalme 127, imitée de Pélisson, maître des requêtes du roi Henri IV, et qui ne contient pas moins de neuf cents vers, etc.

Nous emprunterons le fragment suivant à un *Cantique* que le poète adresse à Dieu, et qui nous apprend une curieuse circonstance de sa vie.

N'es-tu pas l'Eternel qui me tiras n'aguières
Des périls encourus au voyage mondain,
Quand le désir de voir cet Empire Germain
M'emporta loing des miens ez terres estran- [gières!

Ja par trois fois sept jours sur le dos de Nep- [tune
Ma nef avoit couru sans trouver son vray port,
Quand l'orage croissant et luy cachant son [Nord,
Tu la fis eschouer, me gardant d'infortune.

Je n'eus si tost repris sur terre mon voyage,
Que je tombe soudain ez mains de mes hai- [neux.
Vannes m'en est tesmoing qui, m'ayant à ses [vœux,
Pensoit avoir ma vie, ou mes biens pour hos- [tage.

Mais comme le soldat, qui m'esclavoit, fust [yvre,
N'ayant dormy de nuict, au matin sommeilloit:
Lors Dieu, m'ouvrant la grotte où il me rece- [loit,
Me sauve de prison et de mort me délivre.

Continuant ma course et sur mer et sur terre,
Soit allant ou venant, tu m'as tousjours guidé,
D'advis, d'argent, d'amis tu m'as en temps aidé,
Et à temps ay finy, heureux, soubs toy mon erre.

MAGER (ANDRÉ), d'Orléans, fit ses études en théologie à Greifswald en 1542, fut reçu docteur en 1547, et nommé professeur de théologie. En 1550, il échangea cette chaire contre celle de dialectique. Il mourut à Wittenberg, le 2 mai 1557. Il ne paraît pas qu'il ait rien publié.

MAGNAN (Noel), ou *Maignen*, reçu au ministère par le synode provincial assemblé à Tonnay-Charente en 1560, fut donné pour pasteur à l'église de La Rochelle. C'était un homme vif et ardent, un protestant enthousiaste. Il s'opposa de tout son pouvoir à l'alliance des Huguenots avec le duc d'Alençon en 1575; mais toute sa logique échoua contre l'éloquence de *La Noue*. Cette opposition fort sage fut, avec ses sentiments hétérodoxes sur la Trinité et la sanctification de la chair du Christ, la cause d'une interdiction dont il fut frappé par le consistoire, trop facilement oublieux, dans cette circonstance, des services que Magnan avait rendus, pendant le siége de 1573, tant par ses exhortations que par son exemple. Moins despotiquement sévère sur le chapitre de l'orthodoxie, le prince d'Orange appela d'Angleterre, où il s'était retiré, le pasteur interdit et le nomma son chapelain. Selon La Popelinière, Magnan mourut à Middelbourg, en 1580. On conserve à la Bibliothèque publique de Genève (N° 197aa, Carton 2) deux pièces mss. où sont consignées ses opinions avec leur réfutation.

Il est très-vraisemblable que *Magnen*, pasteur de La Rochebeaucourt en 1659, qui publia une *Réponse au livre d'Antoine Hérier prédicateur capucin, intitulé* L'aveu du purgatoire, était de la même famille que notre Noël Magnan ; mais, quoiqu'on trouve ce nom écrit aussi *Maignault*, nous ne pensons pas que l'on doive y rattacher *Guillaume Magnæus* ou *Mognæus*, du Nivernois, qui soutint à Genève deux thèses, l'une *De Dei omnipotentiâ*, l'autre, *De instauratione generis humani*, publiées dans les Theses genev.

MAGNE (Antoine), natif d'Auvergne, martyr en 1553. Chargé par l'église de Paris de porter à celle de Genève la nouvelle de l'arrestation de *Nicolas Nail* et d'autres sectateurs de la Réforme, Magne s'acquitta heureusement de cette dangereuse mission ; mais à son retour, il fut arrêté à Bourges par les soins de quelques prêtres, et peu de jours après, amené à Paris. Après qu'il eut fait confession entière de sa foi et souffert « griefs outrages et tortures, » le parlement lui fit couper la langue et le fit brûler vif sur la place Maubert, le 14 juin.

MAGNEVILLE (Arthur de), sieur de La Haye-du-Puy, fils du catholique Jean de Magneville, qui avait combattu, dès 1562, contre les Huguenots sous les ordres de Matignon, embrassa la religion réformée vraisemblablement à l'époque de son mariage avec *Judith Aux-Epaules*, fille de *Nicolas Aux-Epaules*, sieur de Sainte-Marie-du-Mont, un des chefs protestants dans la Normandie, et de *Françoise de Monchy*. Cette dame, qui avait un grand zèle pour sa religion, institua par son testament une rente destinée à l'entretien d'un proposant. Son fils Gédéon fut député à l'Assemblée politique de Loudun par les églises de la Normandie (*Voy.* VI, p. 203). Il laissa deux fils. L'aîné, nommé Arthur, baron de La Haye-du-Puy, n'eut pas d'enfants de sa femme *Judith Le Loup* (1), et le cadet, Gabriel, sieur de Magneville et

(1) La famille Le Loup était protestante. Nous en avons la preuve dans un registre des baptêmes, des mariages et des enterrements, qui eurent lieu dans l'église de Sainte-Mère-Eglise de 1669 à 1676 (*Arch. gén.* Tt. 317). Nous y trouvons cités : *Cyrus-Eléonor Le Loup*, sieur de Limaresq, qui eut de *Marie-Anne Du Vivier* deux fils nommés Léonor-Antoine et Jacques, présentés au baptême, le 1er, en 1674, par *Léonor-Antoine de Saint-Simon* et *Elizabeth Du Vivier*; le 2e, en 1675, par *Jacques Richier*, sieur de Colombières, et *Anne Le Révérend*, femme de *Paul-Antoine Du Vivier*;—*Pierre Le Loup*, sieur de Limaresq, qui épousa *Marie Basnage*, et en eut Cyrus-Eléonor, déjà cité, Jean, sieur de Grainville, et Marie, femme, en 1674, de *Jean-Baptiste de Langle*, sieur de La Bestinerie, fils de *Jacques de Langle*, sieur de La Gascoignerie, et de *Roberte de Clamorgan*;—*Judith Le Loup*, mariée à *Jean Bellot*, sieur de La Baume, à qui elle donna *Etienne*, présenté au baptême, en 1670, par *Etienne Le Loup*, sieur de Saint-Loup, et *Marie Le Loup*, oncle et tante maternels; *Judith*, qui eut pour parrain, en 1674, *David Bellot*, sieur de Calouville, son oncle, et pour marraine, *Judith Meslin*, femme de *Louis Meslin*, sieur de Glatigny; *Judith-Anne*, présentée au baptême, en 1675, par *Cyrus-Antoine Le Loup* et *Judith Le Cercler*, femme du ministre *Misson*.

de Geffosse, n'eut qu'une fille, ANNE-CHARLOTTE, de son mariage avec *Françoise de Franquetot*, fille d'*Antoine*, sieur de Coiguy, et de *N. de Saint-Simon*.

MAGNOL (PIERRE), médecin et botaniste, né à Montpellier, le 8 juin 1638, et mort dans la même ville, le 21 mai 1715. Il était fils de *Claude* Magnol, apothicaire, et de *Lisette Ranchin*. Après avoir terminé ses études classiques au collége des Jésuites, il suivit les cours de la Faculté de médecine et prit le bonnet de docteur, en janv. 1659. « Son érudition et son mérite, nous apprend le secrétaire Gauteron dans son Eloge, (Mém. de la Soc. roy. des sciences de Montpell., T. I; réimpr. avec quelq. changem. parmi les Eloges des membres de cette Société) lui donnèrent bientôt un nom dans la république des lettres, qui lui procura, en 1663, un brevet de médecin ordinaire du roi, et la protection de Vallot son premier médecin.» Et selon d'Aigrefeuille, il aurait reçu de plus grandes grâces, n'eût été sa religion. Mais notre savant s'en contenta pour lors, pensant que l'estime de soi-même valait encore mieux que l'estime du prince. En 1667, une chaire de professeur de médecine étant venue à vaquer, on la mit au concours. Magnol se présenta et fut placé le premier des concurrents sur la liste de mérite. Cependant la place lui fut refusée. «M. Magnol, content de l'avoir méritée, dit son panégyriste, ne demanda plus rien, et s'arrêta tout court dans le temps qu'il n'avoit plus qu'un pas à faire pour jouir du fruit de la victoire. Ce pas qui lui parut rude alors, fut adouci par les réflexions salutaires qu'il fit dans la suite, et qui lui permirent d'accepter, quelque temps après, une place toute semblable. » Ce système d'accommodement peut être, en effet, *très-salutaire*, mais il n'est guère moral; avec de pareils principes, on se pousse peut-être dans le monde; mais la postérité ne manque jamais de nous rejeter dans la fange d'où nous sommes sortis. Virtus sola manet. Hâtons-nous cependant de dire que Magnol persista, au moins, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il put croire, avec les idées du temps, qu'il n'était plus permis à un sujet de résister sans rebellion. Pour oser braver les ordres du roi, il fallait une énergie de caractère qui se rencontre rarement dans les hommes de cabinet ou dans les hommes du monde. Magnol faisait de la botanique son étude de prédilection. En 1687, il fut appelé à suppléer le professeur de botanique Chicoyneau, qui avait dû se rendre à Paris pour des affaires concernant l'université. Au retour du titulaire, il reprit ses travaux de cabinet. Il s'occupait d'une histoire des plantes, en vue de laquelle il avait parcouru plusieurs fois les Alpes et les Pyrénées. En 1694, il était à Paris. Une chaire de professeur de médecine étant devenue vacante à la Faculté de Montpellier, Fagon, premier médecin de Louis XIV, la demanda pour lui, et Magnol, « nouvellement réuni à l'Eglise, en fut pourvu sans difficulté.» Le grand roi n'était pas ingrat, il couronnait de fleurs ses victimes. En même temps, le directeur du Jardin botanique, Chicoyneau, ayant été frappé de cécité, on chargea Magnol de la direction du Jardin pendant trois ans. Après ce terme, le fils du titulaire, à qui appartenait la survivance de la charge de son père, en prit possession; mais Magnol fut gratifié d'un brevet du roi qui lui conféra le titre d'inspecteur de ce jardin, sa vie durant. Lorsque l'Académie des sciences de Montpellier fut créée, en 1706, Magnol prit place parmi ses membres, dans la classe des botanistes. «Nous avons joui de sa présence et de ses lumières jusqu'en 1709, dit son panégyriste. Il nous a donné pendant ce temps-là plusieurs mémoires sur la circulation de la séve. Mais au commencement de cette année 1709, il fut obligé de nous quitter, pour répondre au choix honorable que l'Académie roy. des sciences [de Paris] fit de lui, pour remplir la place de M. de Tournefort.» Mais l'âge et les infirmités ne

tardèrent pas à le faire renoncer à ce poste; il retourna dans sa ville natale, où il mourut le 21 mai 1715, «après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise.» Son fils, *Antoine*, lui avait succédé comme professeur de médecine. Les ouvrages de Magnol, quoique très-imparfaits, contribuèrent, selon M. Duvau (Biogr. univ.), à répandre le goût de la botanique, et leur auteur «partage, avec les botanistes de son temps, le mérite d'avoir appelé l'attention des savants sur les méthodes naturelles.» Le genre de plantes *Magnolia*, genre type de la famille des magnoliacées, a été consacré à la mémoire de notre botaniste. Il a publié :

I. *Botanicum Monspeliense, sive plantarum circa Monspelium nascentium index*, Lugd., 1676, in-8°., avec 23 planches; réimp. en 1686, à Montpellier avec des additions et des corrections.— On n'y trouve qu'un très petit nombre de descriptions; l'auteur se contente d'indiquer les propriétés médicales des plantes, avec les lieux où celles-ci croissent. Les plantes indiquées sont au nombre de 1354, dont beaucoup inconnues à Cherler et à Pena; dans un Appendice, quelques plantes étrangères.

II. *Prodromus historiæ generalis plantarum, in quo familiæ plantarum per tabulas disponuntur*, Monsp., 1689; dans un Appendice, quelques plantes omises dans le catal. précédent. — L'auteur s'est borné à publier ce prodrome. On voit par cet écrit qu'il avait entrevu la vraie méthode naturelle. «Magnol ayant observé, dit M. Duvau, dans le règne animal: 1° des familles distinctes; 2° des espèces; 3° des individus qui n'appartiennent qu'improprement à une famille (ce sont des monstres,) trouve de l'analogie entre ce règne et le règne végétal qui offre les mêmes caractères; et c'est sur cette idée-mère des affinités, qu'il fonde sa méthode naturelle : mais comme il lui parut impossible de tirer de la fructification seule les signes caractéristiques des familles, tout en avouant que les principales différences doivent être tirées de la fleur et de la graine, il s'est également attaché à toutes les autres parties, et a trouvé, par ce moyen, des affinités entre des plantes qui, du reste, diffèrent par des caractères essentiels; il pense même que les premières feuilles qui sortent de la graine pourraient offrir de bons caractères de familles.»

III. *Hortus regius Monspeliensis*, Monsp., 1697, in-8°, avec 24 figg. dont quinze, prises de Tournefort, «se distinguent par l'exactitude et la finesse des détails.» — Catalogue des plantes, soit exotiques, soit indigènes, cultivées dans le Jardin botanique de Montpellier. Selon Fontenille «on trouve dans le Botanicon Monspeliense et dans l'Hortus regius Monspeliensis une centaine d'espèces qui avaient échappé aux recherches laborieuses des Pæna, des *Lobel*, des Dalechamp et des *Bauhin*. Les descriptions qu'il en a données sont exactes, et les figures qui les accompagnent, quoique mal gravées, rendent très-bien les espèces qu'elles désignent.»

IV. *Novus character plantarum*, Monsp., 1720, publié par les soins du fils de l'auteur. — «Abandonnant les idées qui l'avaient guidé quelquefois utilement dans son premier travail, dit M. Duvau, Magnol s'attache ici exclusivement à une partie, le calice, qui présente, selon lui, un caractère tellement certain, qu'il peut servir de base à une classification pour toutes les plantes connues et à découvrir.» Ce système, ajoute le critique, fit peu d'honneur à l'auteur, et il est tellement inférieur à sa méthode qu'il serait à désirer qu'il n'eût pas été publié. Cependant Mouton-Fontenille trouve cette méthode «très-ingénieuse.» Tot capita, tot sensus.

Magnol avait promis, nous apprend Haller, des Observations critiques sur le Pinax de *Gaspard Bauhin*; mais il n'en a rien fait paraître.

MAHIET, instituteur à Rouen. Depuis quarante ans, Mahiet exerçait sa modeste profession, lorsque l'arrêt du Con-

seil d'état, rendu le 6 fév. 1640 (*Voy.* Pièces justif. N° LXXXIII), à la requête du clergé catholique, vint lui enlever son unique moyen d'existence. Sa femme, puis ses deux filles prirent alors chez elles de petits enfants pour leur apprendre uniquement à lire et à écrire. Pendant quelques années, on les laissa tranquilles; mais la jalousie des maîtres catholiques finit par s'éveiller. On les dénonça, et le clergé se hâta de poursuivre. Laissons parler maintenant M. Floquet, qui, surtout depuis son dernier ouvrage, ne peut être suspect de partialité pour les Protestants. «Les instituteurs catholiques dénonçaient, le clergé se hâtait de poursuivre, les juges de procéder, de condamner toujours, et une famille Mahiet qui, depuis quarante ans, recueillait les jeunes enfants des Réformés de Rouen, se vit en butte à des tracasseries auxquelles, à la fin, il fallut céder. Deux demoiselles agées, derniers restes de cette maison, apprenant à lire et à écrire à de jeunes enfants, avaient fait ombrage à quelques instituteurs; le parlement en prit connaissance, en la Chambre de l'édit, où l'avocat général Le Guerchois vint dire, en pleine audience, que l'écriture, un art si noble, ne devait point être enseigné par des femmes. La religion, on le devine, était le vrai mot de l'affaire. Il avait bien commencé sur ce chapitre, en disant qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un baril de vinaigre. Mais quand, après cela, il alla ajouter qu'il était juste, raisonnable et équitable que la religion catholique abaissât et humiliât, tant qu'il était possible, la religion réformée; quand il cita l'exemple d'Abraham mettant hors de sa maison sa servante Agar et son fils, sa conclusion, qu'il fallait défendre à ces filles huguenotes de tenir écoles, ne put plus étonner personne; et l'arrêt [23 janv. 1647], de tous points conforme à ses désirs, étonna moins encore. Mais un second arrêt, rendu à dix mois de là [26 juin], consommant la ruine de ces malheureuses, vint leur défendre d'enseigner quoi que ce pût être à huit jeunes enfants en bas âge, que des parents huguenots avait mis chez elles à demeure.»

MAHOT (N.), premier pasteur de l'église réformée de Saint-Malo. Pendant quelques années, cette église fut recueillie dans le château du Plessis-Bernard, appartenant à *Châteaubriand*, sieur de Beaufort, gendre du célèbre *Montgommery*, qui combattit, dans la troisième guerre de religion, sous les ordres d'*Andelot* et fut tué, selon Crevain, à la bataille de Jarnac. Le sieur de Beaufort n'ayant pas laissé d'enfants, ses biens passèrent à son frère cadet, espèce de bandit qui ne vivait que de rapines et qui fit jeter Mahot dans une dure prison, en attendant l'occasion de le livrer à l'évêque de Saint-Malo. Délivré par La Hunaudaye, gentilhomme catholique du voisinage, Mahot se retira à Blain, sous la protection de *Rohan*. Plus tard, il retourna à Saint-Malo. C'est en qualité de ministre de l'église de cette ville qu'il assista encore, en 1583, à un colloque tenu à Vitré. Il devint ensuite ministre à Pontorson, où il mourut en 1593.

MAHU, nom d'une petite fille de sept ans, née à Loudun vers 1656, qui se distingua par une persévérance admirable dans une enfant de cet âge. Les enlèvements d'enfants se multipliaient de plus en plus, et il était si difficile d'obtenir justice contre les ravisseurs que les pères et les mères n'osaient perdre leurs enfants de vue, ni leur permettre la moindre liaison avec des catholiques. Un signe de croix, obtenu soit par des caresses soit par de petits présents, passait pour la preuve d'une inspiration divine qui appelait l'enfant à la religion romaine. C'en était assez pour le faire mettre dans un couvent d'où il était impossible de le tirer; car si, par bonheur, on obtenait un arrêt de restitution, il arrivait toujours que les officiers de la justice refusaient de le faire exécuter, ou bien, quand on se présentait dans le couvent, l'enfant avait disparu. Quelquefois

même, si les flatteries et les friandises ne suffisaient pas, on employait les menaces. Tel fut le cas pour la jeune Mahu. Elle eut le malheur de tomber, en 1663, entre les mains de quelques dévotes qui avaient fondé à Loudun une maison pour la Propagation de la foi. Comme elle résistait à toutes les caresses et refusait absolument de faire aucun acte de catholicisme, ces vieilles bigotes eurent la barbarie de tenir pendant trois jours la malheureuse enfant la bouche tournée vers un fourneau ardent, et, n'ayant rien gagné par cette inhumanité, elles l'étendirent sur des landiers, en la menaçant d'allumer du feu sous elle et de la rôtir. On ne nous apprend pas si elle succomba à la fin.

MAIGRE (ELYSÉE), sieur de La Motte, gentilhomme dauphinois, épousa, en 1608, dans l'église protestante d'Orpierre, *Madelaine d'Abel*, fille de *Balthasar d'Abel*, sieur de Chevalet, dont il eut deux fils, ANDRÉ et LOUIS, et une fille, SUSANNE, qui devint la femme de *Jacques de Maréchal*, fils de *Samuel de Maréchal* (1) et de *Marguerite d'Eyraud*. Resté veuf, il se remaria avec *Lucrèce Chais* ou *Chaix* qui lui donna encore un fils. Ce dernier, qui reçut au baptême le nom de SAMSON, était, en 1667, juge de la baronnie d'Orpierre. Il épousa *Uranie d'Eyraud-Magallon*, fille de *Jean d'Eyraud-Magallon* et de *Doucette de Pontis-d'Artis*, dont il eut ANDRÉ, marié à *Constance Vial*, fille de *Jacques*, sieur de Bonneval, et de *Marguerite Bouffier*.— Après la révocation de l'édit de Nantes, cette famille passa, au moins en partie, dans les pays étrangers. Nous trouvons mentionnés, dans une liste de Protestants français réfugiés à Zurich (*Mss. de Berne*, Hist. helv. VII, 9), *Isabeau Maigre*, femme de *Charles Aubert*, procureur à Embrun, avec ses deux enfants *Uranie* et *Antoine*; et dans une autre liste des directeurs de l'hôpital français à Londres, *Cyrus Maigre*, qui fut appelé, en 1775, à remplir les fonctions de directeur de cet établissement de bienfaisance.

MAILLAN-DE-GRANDLAC (JEAN), sieur de La Case, qui testa en 1611, laissa de sa première femme, *Jacquette de Mostuéjouls*, fille de *Guy de Mostuéjouls*, gentilhomme du Rouergue, et de *Jacquette de Caissac*, qu'il avait épousée en 1570, deux fils, nommés DAVID-SILVESTRE, sieur de Grandlac, et GILBERT, sieur de Passades. L'aîné, qui mourut vers 1667, prit pour femme, en 1618, *Marguerite Garcebal*, et en eut FRANÇOIS, sieur de La Case, marié, en 1654, à *Françoise Loubeyrat*, et JEAN-BAPTISTE.

D'un second mariage contracté, en 1598, avec *Anne Des Ondes*, Jean Maillan eut encore deux fils. Le sort du second, nommé ABEL, sieur du Jonc, nous est inconnu. L'aîné, JEAN, sieur de La Case, devint baron de Saint-Sernin par son alliance (22 juin 1638) avec *Madelaine de Lustrac*, fille de *Gabriel de Lustrac* et de *Françoise de Solages*. De ce mariage naquit *Jean de Maillan* ou de *Mailhane* (c'est ainsi que l'on orthographia plus tard son nom), qui épousa, en 1673, *Marie Isarn*, fille de *Benoît*, sieur de Varagnes. En 1686, le baron de Saint-Sernin ne recevant aucun avancement, malgré ses nombreux services sur terre et sur mer, prit le parti de se convertir avec toute sa famille. En 1689, il sollicitait une pension comme récompense de son apostasie (*Arch. gén.* M. 668).

Nous avons déjà eu l'occasion de parler d'un *Maillane*, gouverneur du château de Beaucaire (*Voy.* IV, p. 129), qui n'appartenait pas à cette famille. Son nom était *Hardouin de Porcelet*, seigneur de Maillane. *Antoine de*

(1) Une autre famille protestante de ce nom habitait le Poitou. A la révocation de l'édit de Nantes, *Alexandre Maréchal*, baron du Poiroux, refusa absolument de se convertir et il tint bon jusqu'au mois de septembre 1699, que le maréchal d'Estrées recommença à loger des dragons chez les Protestants opiniâtres. Cette nouvelle dragonnade brisa la constance du baron, qui abjura à Fontenay, et rentra en possession de ses biens confisqués (*Supplém. franç.*, 4026. 2).

Crussol, qui estimait sa modération et sa prudence, l'envoya, en 1563, avec *Antoine Du Chemin*, docteur en médecine, « homme de grand savoir et jugement, » à Beziers où de dangereuses querelles avaient éclaté entre la garnison et les habitants. L'expulsion des plus turbulents rétablit la tranquillité; mais cette mission coûta la vie à Du Chemin qu'un mutin précipita de haut du rempart, le 4 mars.

Hardouin de Porcelet, que les Jugemens de la Noblesse du Languedoc appellent Tannequin, testa en 1576. Il avait eu trois enfants. L'aîné, Pierre, fut tué à la bataille de Saint-Gilles. Le second, Jean, mort après 1624, laissa de sa femme *Sibylle Serre*, Antoine, sieur de Saint-Paul, marié, en 1635, à *Isabeau Blain*, et Pierre.

MAILLARD (Claude), docteur en médecine et ancien de l'église d'Orléans, ayant osé critiquer publiquement la conduite de *Du Moulin*, son pasteur (*Voy.* IV, p. 419), fut déposé par le synode provincial et censuré. Il appela de cette sentence, qui peut paraître bien sévère, au Synode national de Saint-Maixent, qui la confirma et ordonna la suppression de son livre. Maillard irrité semblait disposé à pousser les choses à l'extrême. C'est pour l'apaiser que *Du Plessis-Mornay* lui adressa, le 14 sept. 1610, une lettre pleine des conseils les plus sages : « Vaudroit-il point mieux, lui disait-il, avoir un peu de patience; se pourvoir sur ce différend en un autre synode national, si le dernier ne vous a satisfait; faire à deux fois ce qui ne s'est pu en une, plustôt que de courir au fer et au feu et aux dépens de nos plus visibles et éminentes parties? Certes je ne connive pas volontiers au mal, tant s'en faut que j'y voulusse tenir la main; mais, le présupposant mesmes tel que m'escrivés, autre chose est le dissimuler, autre y procurer de plus certains remèdes et sans déshonneur de nostre corps. A cela je vous servirai de bon cœur; mais, je vous prie, en consultant d'une part vostre zèle, de ne fermer point l'oreille à la charité, pour espérer mieux du jugement de vos frères qu'il semble que vous ne faites. J'y adjouste la condition de vostre église, foible, tendre, à peine renaissante au milieu des adversaires. Elle peut avoir des taches. Et où est celle qui n'en a point ? » Maillard écouta, à ce qu'il semble, la voix de la modération et de la prudence; il fit taire son ressentiment et consentit même très-vraisemblablement à supprimer son livre, dont il nous a été impossible de découvrir même le titre.

Plusieurs pasteurs de la Picardie ont porté le nom de Maillard, qui est assez commun dans la province. De 1584 à 1596, l'église de Courcelles-Chaussy fut desservie par *Philippe Maillard*, qui avait succédé à *Leroy*. En 1614, *Claude Maillard* alla faire ses études à Genève : il fut placé à Clermont en Beauvoisis. En 1631, *Charles Maillard*, avocat à Montdidier et ancien de l'église, fut député au Synode national de Charenton. *Israël Maillard*, né à Montdidier, « homme de talents et de beaucoup d'esprit, » dit le P. Daire, était sans doute son fils. Il fit avec succès ses études en théologie à l'académie de Sedan. En 1679, nous trouvons cité comme ministre de Chauny, *Daniel Maillard*, d'Abbeville, lequel fut chassé de France par la révocation, ainsi que d'autres *Maillard* d'Amiens et de Montdidier (*Arch. gén.* Tt. 235). Il mourut, en 1728, ministre de l'église française de Groningue, qu'il desservait depuis 1686. En 1702, deux demoiselles Maillard, *Madelaine* et *Susanne*, furent enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Noyon (*Arch.* E. 3553). En 1727, un autre *Daniel Maillard* était proposant à Nimègue, et en 1748, *Jean Maillard* remplissait les fonctions pastorales dans l'église française de Darmouth.

MAILLÉ (Simon de), fils de Gui de Maillé, seigneur de Brezé, et d'Anne de Louan, prononça ses vœux dans l'abbaye de Loroux, et obtint, par le

crédit de sa famille autant, pour le moins, que par son mérite personnel, l'évêché de Viviers, d'où il passa, en 1554, au siége archiépiscopal de Tours. Sainte-Marthe loue la candeur de ses mœurs, sa piété et son amour pour les lettres. De même que le cardinal de Lorraine son patron, qu'il accompagna au concile de Trente et à qui il dédia sa traduction latine de 24 homélies de Saint-Basile, il se montra d'abord peu éloigné d'adopter les principes de la Réforme; il paraît même qu'il alla si loin dans cette voie que *La Planche* se croit autorisé à le qualifier d'apostat. Mais lorsque le vent de la Cour tourna, il fit volte-face et se montra dès lors si bon catholique qu'il mourut, en 1597, en odeur de sainteté. — Une de ses sœurs, *Charlotte*, épousa en secondes noces *François de Montgommery*, sieur de Lorges.

MAILLETTE-DE-BUY (ARMAND), riche bourgeois de Metz, sortit de France à la révocation et alla s'établir avec sa famille à Berlin. L'électeur le nomma inspecteur général des manufactures et conseiller privé de guerre. Il avait été assez heureux pour soustraire à la rapacité du fisc ou plutôt des courtisans de Louis XIV, des prêtres et des moines, qui se disputaient les dépouilles des Huguenots, la plus grande partie de sa fortune; il en fit le plus noble usage, en venant au secours de ses frères persécutés. C'est lui qui amena dans le Brandebourg l'émigration vaudoise: c'est encore lui qui reconduisit jusqu'en Suisse ces malheureux montagnards, que la nostalgie décimait. Après la mort de *Cayard*, Maillette-de-Buy fut nommé avec *Goffin* inspecteur des porteurs de chaises. De son mariage avec *Elisabeth de Vigneulles*, morte à Berlin en 1730, naquirent un fils et trois filles. Le fils, qui fut un des plus célèbres banquiers de Berlin, épousa la sœur du pasteur *Bernard*, neveu du fameux *Samuel*; l'aînée des filles devint la femme du général de *Persode;* la seconde se maria avec le colonel de *Saint-Sauveur*, et la troisième s'unit au général de *Beaufort*. Des descendants de cette honorable famille existent encore en Prusse et en Hollande.

MAILLY (MADELAINE DE), sœur utérine de l'amiral de *Coligny*, « dame, lit-on dans les Additions aux Mémoires de Castelnau par Le Laboureur, d'un grand esprit et d'un courage invincible dans toutes les traverses dont sa vie fut agitée,» se montra digne de son immortel frère par son dévouement héroïque à la cause de la Réforme. Dans l'espoir de découvrir chez elle des preuves de la participation de *Condé*, son gendre, à l'entreprise d'Amboise, les Guise, à qui d'ailleurs elle s'était rendue odieuse par la liberté avec laquelle elle les vilipendait en présence de la reine-mère, chargèrent, après la découverte de la conspiration, Carrouge de visiter minutieusement ses papiers et de la conduire à Saint-Germain-en-Laye. Elle fut remise en liberté en même temps que Condé, et un arrêt du parlement de Paris, rendu le même jour que celui qui proclama l'innocence du prince, la déclara innocente, ainsi que *François de Barbançon-de-Cany* et *Robert de Roye*, l'un et l'autre impliqués dans la même affaire. Lorsque la guerre civile éclata, Madelaine de Mailly se sauva à Strasbourg avec tant de précipitation, que, n'ayant pu emporter une somme suffisante pour ses besoins, elle s'y serait trouvée réduite à la misère si *Jean Sturm* ne lui avait prêté 610 florins, le 24 juin 1563. Nous ignorons la date de sa mort.

Fille de Ferry, baron de Conty, et de Louise de Montmorency, Madelaine de Mailly avait épousé Charles de ROYE, comte de Roucy, fils d'Antoine, sire de Roye, et de Catherine de Sarrebruk. De ce mariage étaient nées deux filles, nommées ÉLÉONORE et CHARLOTTE. Cette dernière épousa *La Rochefoucauld*. Sa sœur aînée, plus célèbre, fut la femme du prince de *Condé* (Voy. ce nom).

Née le 24 fév. 1535 à Châtillon-sur-Loing, Eléonore de Roye, dit le cha-

noine Dormay, dans son Histoire de Soissons, estoit d'une humeur altière et généreuse, mais chaste et sérieuse et ornée de plusieurs vertus morales.» De Thou l'appelle une dame d'un courage héroïque et d'une sagesse admirable. Le Laboureur nous la peint comme «une princesse belle, riche et très vertueuse, mais aussi très-obstinée huguenotte». L'auteur de l'Histoire de France sous François II, a donc pu, sans flatterie, la qualifier de «perle des princesses de notre temps».

En apprenant l'arrestation de son époux aux Etats d'Orléans, Eléonore de Roye partit en hâte pour la Cour, dans l'espoir de parvenir par ses prières à détourner le danger qui le menaçait. Catherine de Médicis l'écouta à peine. Le jeune François II la repoussa durement. «Patientant en extrême angoisse d'esprit et merveilleuse affliction», elle présenta alors une requête tendant à ce qu'on accordât au moins des défenseurs à Condé. Cette demande ne put lui être refusée; mais son époux n'en aurait pas moins péri, sans la mort de François II.

En partant de Meaux pour aller se saisir d'Orléans, Condé envoya sa femme, alors enceinte, sous la protection de quelques soldats, à Muret où elle devait faire ses couches. Arrivée près de Lisy-sur-Ourcq, elle rencontra une procession qui assaillit son escorte à coups de pierres. Sa frayeur fut si grande que, prise subitement des douleurs de l'enfantement, elle put à peine atteindre Gandelu où elle mit au monde deux jumeaux. Elle se fit ensuite conduire à Muret, et, à peine relevée de ses couches, elle alla rejoindre Condé à Orléans, avec son fils aîné, tandis que sa mère fuyait à Strasbourg avec ses autres enfants. Après la bataille de Dreux, elle eut avec la reine-mère une conférence à Saint-Memin, où eurent lieu les premiers pourparlers relatifs à la paix d'Amboise. Déjà les fatigues, les chagrins, les inquiétudes avaient déposé dans son sein le germe de la maladie qui devait la conduire au tombeau; mais les infidélités de son mari en hâtèrent les progrès. Cette vertueuse princesse mourut, le 23 juill. 1564, dans le château de Condé en Brie et fut inhumée dans l'église de Muret.

On conserve à la Bibliothèque nationale (*Fonds de Béthune*, N°s 8698, 8703, 8705, 8769) quelques *Lettres* de la princesse de Condé adressées pour la plupart au prince *Porcien*, son neveu, et relatives presque toutes à des affaires de famille.

MAIMBOURG (Théodore), sieur de Plairville, cousin du fameux jésuite Maimbourg, embrassa la religion protestante, en 1659, et publia les motifs de sa conversion dans une lettre adressée à son frère aîné, à ce que Bayle affirme. L'année suivante, il épousa *Anne Sylvestre*, qui lui donna un fils, nommé Théodore, baptisé dans le temple de Charenton, le 15 août 1660. Quelque temps après, Maimbourg se retira en Guienne chez M. de *Bougy*. C'est là que, sous le pseudonyme de *La Ruelle*, il composa sa *Réponse sommaire au livre de M. le cardinal de Richelieu intitulé :* Traité pour convertir, etc., qu'il dédia à Mme de *Turenne* et qu'il envoya à *Samuel Des Marets*, qui la fit imp., en y joignant une *Préface*, Groning., 1664, in-4°. Il semblait donc avoir définitivement rompu avec l'Eglise romaine; cependant, et l'on ne nous apprend pas pour quelles raisons, il se refit catholique, ce qui ne l'empêcha pas, dit-on, d'écrire contre l'Exposition de Bossuet. Sa femme ne suivit pas son exemple, puisqu'étant morte en 1681, à l'âge de 50 ans, elle fut enterrée dans le cimetière des SS. Pères (*Etat civil de Paris*, Reg. 93.). Resté veuf, Maimbourg rentra dans la communion protestante, et pour se soustraire aux peines portées par les édits et les déclarations, il passa en Angleterre, où il composa son *Examen du premier traité de controverse du P. Louis Maimbourg intitulé :* Méthode pacifique, etc., Cologne [Rott.], P. Marteau, 1683, in-12. «J'ai ouï dire, lit-on dans Bayle, que c'était un homme de bonne mine, et

qui avait de l'esprit et assez de science du monde.» Il est vraisemblable que ce furent ces qualités, plutôt que ses ouvrages, qui engagèrent Charles II à le choisir pour précepteur d'un de ses enfants naturels. Maimbourg mourut, en 1693, dans les sentiments des Sociniens.

MAISON (JEAN-GEORGE), né à Neustadt-an-der Aisch, le 24 mai 1730, n'eut pas d'autre instituteur que son père jusqu'à l'âge de 19 ans. Resté orphelin, il entra dans le gymnase de sa ville natale, qu'il quitta, l'année suivante, pour aller suivre les cours de théologie à l'université d'Erlangen. Il termina ses études à celle de Hallo, où il se rendit en 1752. Instituteur dans la maison des Orphelins de Bayreuth, en 1758, co-recteur au lycée de Culmbach, en 1763, il renonça sur la fin de ses jours à l'enseignement et devint pasteur à Dottenheim, où il mourut, le 28 janv. 1784. On a de lui quelques programmes, publiés tous pendant son rectorat et imp. à Culmbach in-4°.

I. *De solemnibus romanæ gentis in celebrandis natalibus suis diebus*, 1770.

II. *Explicatio* μιμήσεως *Psalmi secundi*, 1771.

III. *Super dicto Christi, Matt. XVI*, 18, 1772.

IV. *Refutatio præjudiciorum varii generis, quibus multi in pietatis studium capti illud impugnant*, 1773.

V. *De miraculis*, 1774.

VI. *Ueber die dreyfache Meynung der Gelehrten in Absicht der Stellung, Ordnung und Bewegung Weltkörper gegen einander*, 1775.

VII. *De argumento absoluti beneplaciti Dei in negotio salutis humanæ, è loco ad Rom. IX*, 18, *temerè petito*, 1776.

VIII. *Allusion auf die Worte Cæsar's : Transivimus Rubiconem, bey Gelegenheit der dem Ocean passirten teutschen Truppen*, 1777.

IX. *De innocuo mortis*, 1778.

X. *De immortalitate animorum fidelibus V. S. satis cognitâ ac perspectâ*, 1779.

XI. *In locum Paulinum Epistolæ ad Philip. IV*, 13. 1779.

MAITTAIRE (MICHEL), (1) savant bibliographe et philologue, né en France, en 1668, et mort à Londres, le 7 août 1747, professeur à l'Ecole de Westminster. La vie de Maittaire fut comme celle de la plupart des hommes studieux: heureuse et bien remplie, si l'on considère l'importance de ses travaux; vide et ingrate, si l'on en juge par la variété des événements. Ses livres furent toujours sa principale affaire et son plus doux délassement. Ses parents ayant réussi à passer en Angleterre, il acheva à l'Ecole de Westminster les études qu'il avait commencées en France. Ses succès furent brillants. Nos malheureux exilés éprouvaient le besoin de relever, aux yeux de l'étranger, l'honneur de la nation compromis par notre gouvernement. En 1695, il était

(1) Selon M. Renouard, son nom était *Mettayer*, qu'il changea lorsqu'il quitta la France. « Il était, dit-il, natif de Normandie, et peut-être de la famille des Mettayer dont plusieurs furent libraires et imprimeurs à Paris. » Il se rattache vraisemblablement à la famille des *Maittaïer* ou *Mestayer*, famille d'artistes dont il est fait mention dans les Regist. de l'état civil tenus par les Protestants de Paris. Nous connaissons par ces registres huit des enfants que *Honoré* Maittaïer, sculpteur et peintre, eut de son mariage avec *Anne Nouret* : 1° CATHERINE, née en 1629, mariée, en 1648, avec *Simon Pierretz*, architecte ; — 2° MATHURIN, né en 1630 ; — 3° PAUL, baptisé le 8 juill 1635; — 4° SIMON, baptisé le 3 juin 1640; — 5° JUDITH, mariée, en mai 1653, avec *Abraham Pierretz*, peintre, fils de feu *Guillaume Pierretz*, menuisier, et de *Jeanne Legendre* ; — 6° MARIE, mariée, en juin 1659, avec Arthus David, sculpteur d'origine anglaise ; — 7° DANIEL, sculpteur et peintre, né le 11 janv. 1632, marié, en 1661, avec *Jeanne Breteau*, et en secondes noces, en août 1670, avec *Susanne Hauduroy*, dont il eut JEAN-DANIEL, baptisé le 9 juin 1675, et LOUIS, né le 14 août 1677 ; — 8° ABRAHAM, peintre, baptisé le 5 nov. 1645 et marié, en 1668, avec *Susanne Sardet*, qui le rendit père de sept enfants : JACQUES, baptisé le 25 août 1669; ABRAHAM, baptisé le 1er janv. 1671; SUSANNE, née en 1672; ETIENNE, présenté au baptême le 15 janv. 1673, par le peintre *Etienne Benoist* ; JUDITH, bapt. le 11 nov. 1674 ; LOUIS, bapt. le 10 mai 1676, et PIERRE, né le 2 déc. 1679.

sous-maître dans cette école. L'année suivante, il fut reçu maître-ès-arts à l'université d'Oxford. La grande réputation que Maittaire acquit bientôt par ses travaux, lui fit obtenir une grâce qui était rarement accordée; on lui permit de venir à Paris, probablement pour y faire des recherches. Nos savants l'accueillirent comme un frère qu'on a retrouvé. Maittaire en fut vivement touché. «Longtemps après son retour à Londres, dit M. Weiss, il ne parlait de sa patrie qu'avec attendrissement.» Notre bibliographe méritait du reste cet accueil, non-seulement par son grand savoir, mais aussi par son caractère. Son obligeance lui avait gagné une foule d'amis; il était en correspondance avec les plus illustres savants de l'Europe, et, ce qui est une qualité d'autant plus précieuse qu'elle se rencontre plus rarement, sa modestie égalait son savoir. Il acceptait avec une grande candeur toutes les observations que l'on voulait bien lui faire, et ne s'obstinait jamais dans son erreur. Il a publié :

I. *Græcæ linguæ dialecti*, Lond., 1706, 1742, in-8°; édit. rev. et augm. par J.-F. Reitz, La Haye, 1738, in-8°; nouv. édit. par les soins de F.G. Sturz, Leips., 1807, in-8°.

II. *Stephanorum historia, vitas ipsorum ac libros complectens*, Lond., Benjamin Motte, 1709, 2 tom. en 1 vol. in-8°, pp. IX-564. Catalogues à la fin, nouvelle pagin. pp. 133. — Ouvrage plein de recherches intéressantes qui fit oublier l'ouvrage d'Almeloveen sur la même matière, et que l'ouvrage de M. Renouard (Annales de l'imprimerie des Estienne) fera oublier à son tour. «Michel Maittaire, venu après le savant hollandois, dit M. Renouard, et plus rompu aux élucubrations bibliographiques, a opéré avec plus de netteté et d'ensemble; mais, entraîné par le désir de ne rien omettre, il s'est laissé aller à une diffusion qui doit avoir restreint le nombre de ses lecteurs. Son volume corroboré, rempli de notes, de citations, renvois, *testimonia*, enfin, de tout l'attirail d'une docte érudition, est terminé par l'indispensable Catalogue, qui se compose d'une double nomenclature, etc.» Il n'y a pas à s'étonner que la liste donnée par Maittaire des publications des Estienne ait été incomplète. C'était un de ces ouvrages de patience et de recherches qui ne s'achèvent qu'avec le temps. Ceux qui jettent les premiers fondements d'une entreprise, n'en ont pas moins le principal mérite, bien que l'honneur soit le plus souvent attribué à celui qui pose le faîte. Les neuf cents indications de Maittaire ont été portées par M. Renouard à environ seize cents.

III. *An essay against arianism and some other heresies; or a reply to Mr. W. Whiston's historical preface and appendix to his Primitive Christianity revived*, Lond., 1711, in-8°, 47 et 86 pp.

IV. *Remarks on Mr. Whiston's Account of the Convocation's proceedings with relation to himself*, Lond., 1711, in-8°.

V. *The english grammar, applied to and exemplified in the english tongue*, Lond., 1712, in-8°.

VI. *Opera et fragmenta veterum poetarum latinorum, tam profanorum quam ecclesiasticorum*, Lond., 1713, 2 vol. in-fol.; édit. fictive, avec un autre frontispice, La Haye, Isaac Vaillant, 1721.—Collection très-estimée pour sa belle exécution typographique.

VII. *Historia typographorum aliquot parisiensium, vitas et libros complectens*, Lond., 1717, 2 tom. en 1 vol. in-8°; dédié au duc d'Orléans, régent du royaume. — On y trouve les vies de Simon de Colines, Michel Vascosan, Guill. Morel, Adrien Turnèbe, Fédéric Morel et Jean Bienné.

VIII. *Annales typographici ab artis inventæ origine ad ann.* 1557 (*cum appendice ad ann.* 1664), Hagæ-Com., Amst. et Lond., 1719-41, 5 tom. en 9 vol. in-4°.— Le tome I (La Haye, Isaac Vaillant, 1719) contient le catalogue des livres impr. de 1457 à 1500, précédé d'une savante dissertation De

antiquis Quintiliani editionibus. — Le tome II (La Haye, chez les frères Vaillant, 1722), divisé en 2 parties, contient la suite du catalogue, de 1501 à 1536. — Le tome III (Ibid., 1725), égalem. divisé en 2 parties, conduit ce catalogue jusqu'en 1557 et renferme, en outre, l'Appendice, qui va jusqu'à l'an 1664. — Le tome IV (Amst., 1733) en 2 parties, contient les nouvelles recherches de l'auteur sur les édit. du xv[e] siècle, et forme un Supplément au T. I; mais l'éditeur, à l'insu de l'auteur, l'a intitulé Tome I, en le donnant comme une nouv. édit. revue et augm.; fraude de librairie. — Le tome V (Lond., 1741). en 2 parties, renferme les tables générales et de nouv. additions. Dans une lettre latine adressée à *Des Maizeaux*, et insérée dans les Nouv. de la Républ. des lettres, août 1733, l'auteur explique l'ordre qu'il a suivi en dressant ces tables. — «Il est presque incroyable, dit M. Weiss, dans la Biogr. univ., qu'un homme seul soit venu à bout d'exécuter un travail aussi étendu, et qui suppose tant de recherches, de critique et de patience. L'ouvrage de Maittaire, sans doute bien imparfait, est cependant encore le meilleur que nous ayons. Mercier de St.-Léger, excellent juge en pareille matière, dit que ce n'est qu'en le perfectionnant et l'améliorant, qu'on peut espérer d'avoir enfin une bonne histoire de l'imprimerie.» Plusieurs bibliogr., tels que La Monnoye, Prosper Marchand, Mercier, Rive, Laire, etc., se sont attachés à relever les erreurs inévitables dans lesquelles est tombé l'auteur des Annales. On trouve dans le T. VII de la Bibl. britannique (p. 156-163) une longue lettre de Maittaire en réponse aux observations de Bernard de La Monnoye. Un Supplément aux Annales a été publié à Vienne par Denis, 1789, 2 vol. in-4°. Quant aux Annales de Panzer qui ne vont que jusqu'en 1536, elles ne sauraient remplacer celles de Maittaire, car l'auteur, tout en profitant du travail du bibliographe français, n'a point fait usage des dissertations et des notes curieuses qui remplissent plus de la moitié de son savant ouvrage.

IX. *Miscellanea græcorum aliquot scriptorum carmina, cum versione latinâ et notis variorum*, Lond., 1722, in-4°, pp. xvi-187 (1). — On trouve dans ce recueil les poésies qui portent le nom de Mercure-Trismégiste, les oracles des Mages, depuis Zoroastre, un hymne à Hygie par Ariphron de Sicyone, les hymnes de Proclus, ceux d'Aristote à la Vertu, ceux d'Homère à Apollon, etc. Les traductions sont de Fédéric Morel, *Scaliger, Casaubon*, de Baïf, *Saumaise*, Grotius.

X. *Marmora Oxoniensia, ex Arundellianis, Seldenianis, aliisque conflata, cum commentariis et explicationibus Humphridi Prideaux, gr. et lat.*, Lond., 1732, pet. in-fol., figg. — Edition rare, supérieure à celle de Prideaux, et qui est encore recherchée depuis celle de Chandler, parce qu'elle contient différentes remarques omises par ce dernier.

XI. *Appendix ad Marmora Acad. Oxoniensis, sive græcæ trium marmorum recens repertorum inscriptiones, cum latinâ versione et notis*, Lond., 1733.

XII. *Antiquæ inscriptiones duæ*, Lond., 1736, in-fol.

XIII. *Carmen epicinium augustiss. Russorum imperatrici sacrum*, Lond., 1739.

XIV. *Senilia sive poetica aliquot in argumentis varii generis tentamina*, Lond., 1742, in-4°. — Selon Brunet, recueil rare et recherché.

On trouve de Maittaire dans le T. II de l'Hist. litt. de l'Europe, *Epistola de maledicentiâ P. Burmanni*, lettre adressée à Capperonnier. Il se disposait à publier, en 1697, un Catalogue des mss. de l'église de Westminster, lorsque son manuscrit fut détruit par un accident. Quelques biographes lui attribuent à tort le Catalogue de la Bibl.

(1) Dans la liste des souscripteurs (tous anglais) à cet ouvrage, on trouve les noms de Pierre Chrestien, Pierre Dunoyer, Thomas Pellet, probablement issus de Réfugiés.

Harléienne (Lond., 1743-5, 5 vol. in-8°); dont il a composé l'Epître dédicatoire. La collection d'auteurs grecs et latins qu'il publia chez Tonson et Watts, in-12, est très-estimée, non-seulement pour la correction des textes, mais aussi pour les excellents index qu'il y a joints. Voici la liste des ouvrages qu'elle contient dans l'ordre de leur publication : Salluste, Térence, Lucrèce, Phèdre, Paterculus, Justin, en 1713; Nouv. Testament grec, en 1714; Catulle, Tibulle et Properce, Horace, Virgile, Ovide, Cornelius Nepos, Florus, en 1715; Juvénal, Quinte-Curce, César, Martial, en 1716; Lucain, en 1719; Plaute, la Batrachomyomachie, en 1721; Tite-Live, Pline le Jeune, en 1722; Homère, en 1723; Anacréon, en 1725, réimp. en 1741; Sophocle, en 1727; Plutarque, Apophtegmes des rois et des princes, gr. et lat., avec notes, en 1741, in-4°. Enfin on doit encore à Maittaire la publication, en 1726, in-4°, d'un Commentaire lat. du médecin Pierre Petit sur les trois premiers livres d'Arétée de Cappadoce, commentaire trouvé parmi les papiers de Grævius.

MAIZONNET (JEAN-LOUIS), pasteur de l'église wallonne de Delft, a publié :

I. *La théologie de l'E. S. ou la science du salut, comprise dans une ample collection de passages du V. et du N. T.*, La Haye, 1752, 2 vol. in-8°.

II. *Histoire du peuple d'Israël depuis la création du monde jusqu'au retour de la captivité de Babylone, tirée de l'E. S.*, Dord. et Rott., 1778-79, 5 vol. in-8°.

Parmi les députés des églises au Synode national de Loudun, en 1660, figure un *Jacob Maisonnais* ou *Meyzonès*, avocat au parlement de Bordeaux, qui y représenta la Basse-Guienne et qui fut employé comme médiateur dans les affaires d'*Arbussi* et de *Brugères*. A la révocation de l'édit de Nantes, il se convertit avec sa femme, *Marie Brois*, et ses trois enfants, MARIE, PIERRE, et ELISABETH (*Arch. gén.* M. 673). Notre pasteur était-il de la même famille, ou bien d'un autre du même nom, qui habitait Nismes et à laquelle appartenait *Louis Maizonnet*, marchand qui fut reçu bourgeois à Genève, le 17 fév. 1705?

MAJAL (MATTHIEU), pasteur du désert, surnommé DÉSUBAS du lieu où il était né, en 1720, exécuté à Montpellier, le 1er fév. 1746.

Bien fait de sa personne, d'une physionomie douce et prévenante, doué d'un grand mérite et d'un cœur intrépide, ce jeune ministre, qui avait d'ailleurs rendu des services réels aux églises sous la croix, était adoré des Protestants du Vivarais. Comme ses collègues, il professait un profond respect pour l'autorité royale; il venait encore, en 1744, d'adresser à La Devèze, avec cinq autres pasteurs du désert, *Peirot*, *Coste*, *Viala*, *Loire* et *Migault*, une lettre pour repousser les calomnies dont on les chargeait et protester de leur fidélité (*Arch. gén.* TT. 337); mais ni Louis XV ni ses ministres ne voulaient croire à la sincérité d'hommes qui, pour servir Dieu, osaient braver les édits et déclarations. Le gouvernement s'obstinait donc à ne voir dans les assemblées du désert que des actes flagrants de révolte; cependant, comme la guerre que l'on avait à soutenir ne lui permettait pas de disposer de troupes assez nombreuses pour les réprimer, il prenait le parti « de temporiser et de dissimuler » (*Arch. gén.* E. 3505); il recommandait même la circonspection à ses intendants, et les exhortait « à contenir le zèle dangereux des ecclésiastiques, des consuls et des anciens catholiques » (*Ibid.*). Mais quand la victoire de Fontenoy, remportée par un général protestant, les succès obtenus par les Français en Italie, ceux du prince Edouard en Ecosse, sans parler des triomphes du grand Frédéric en Allemagne, eurent assuré la supériorité des armes de la France, il craignit moins une insurrection, et le moment lui sembla venu de frapper un coup qui rabattît, comme on disait en Cour,

l'insolence des nouveaux convertis.

Le 4 déc. 1745, Saint-Florentin écrivit à La Devèze: «Les amendes frappées sur les arrondissemens protestants ne suffisent pas pour les contenir. Rien ne peut faire plus d'impression que le supplice d'un prédicant, et il est fort à désirer que vous réussissiez dans les vues que vous avez pour en faire arrêter quelqu'un.» La Devèze mit donc ses espions et ses soldats en campagne, et dans la nuit du 11 au 12 déc., Désubas fut arrêté dans le hameau du Mazel près de Saint-Agrève par les soins de Châteauneuf. Dès le lendemain, il fut dirigé sur Vernoux sous une escorte de 30 hommes. En passant près de Cunac, il fut reconnu par *Etienne Gourdol*, zélé protestant, qui entreprit de le délivrer. A la tête d'une vingtaine de paysans qu'il rassembla en toute hâte, il courut après le détachement, qu'il atteignit dans le bois de Trousse près de Vernoux, et s'approchant de Châteauneuf, il lui demanda avec instances de rendre la liberté au ministre. L'officier refusa, et Gourdol insistant, il ordonna de faire feu sur cet attroupement sans armes. Six protestants, Gourdol, *Matthieu Courtial*, *Claude Rias*, *Jacques Julien*, *Jean-Pierre Vioujat* et un autre dont le nom n'est point arrivé jusqu'à nous, furent tués; quatre faits prisonniers, et Désubas, maltraité, blessé même d'un coup de baïonnette à l'épaule, fut entraîné dans la prison de Vernoux.

Le bruit de cette sanglante exécution et de la capture de leur ministre parvint rapidement à deux assemblées qui précisément se tenaient dans les environs. Aussitôt, tant était grande l'affection que l'on portait à Désubas, tout le monde, hommes, femmes, enfants, se mit en route pour Vernoux dans l'espoir d'obtenir sa délivrance. Pris à l'improviste, les magistrats voulurent gagner du temps. Ils coururent au-devant de l'attroupement, promirent aux Protestants de faire droit à leur requête; puis, quand les habitants catholiques, unis aux soldats, eurent terminé leurs préparatifs de défense, ils leur déclarèrent que leur demande ne serait point accordée. Irrités de cette mauvaise foi, les amis de Désubas s'avancèrent vers le bourg avec des vociférations menaçantes; mais ils furent reçus à coups de fusil. Trente-six restèrent morts sur la place, entre autres *Guillaume Boyer*, *Claude* et *Daniel Vernat*, père et fils, *Marchon*, *Simon Bernard*, *Jean-Pierre Clos*, *Boissi de Rias*, *Pierre Brian*, *J.-J. Braveis*, *J. Lapra*, *J.-P. Levrier*, *J. Levrier*, *Ponce*, *Jean Garai*, *J. Bonnet*, *Jacq. Bourette*, *Isaac-Jean Tracol*, *Jean-Paul Rossillie*, *Tausson*, beau-frère de Désubas, *Foriel*, *Jacq. Pranos*, *Gabriel Beriou*, *P. Valat*, *Matt. Poliac*, *J.-P. Rissoan*, *J.-J. Rioux*, *Claudine Teron*. Plus de 200 furent blessés, dont la plupart moururent par les chemins. Tant de sang versé souleva dans tout le pays un cri d'indignation. De tous côtés on vit accourir des bandes de montagnards, mais armés cette fois, et disposés à en tirer une éclatante vengeance. Les pasteurs et Désubas lui-même employèrent toute leur influence pour les calmer. Cédant à leurs exhortations et à leurs prières, les paysans consentirent enfin à retourner dans leurs villages; malheureusement ils rencontrèrent en route une troupe de dragons qui fit feu sur eux et en tua trois, deux frères *Pierre* et *Matthieu Courtial*, et *Pierre Véron*. Trois autres, *Pierre Masse*, *Etienne* et *Jean-Pierre de Bar* furent arrêtés et retenus en prison pendant plusieurs mois (1).

L'émeute était dissipée; cependant on se hâta de conduire Désubas à Tournon, d'où on le transporta dans la citadelle de Montpellier au milieu d'une formidable escorte de quatre à cinq cents hommes commandée par La Devèze en personne. Quelques jours après, Châ-

(1) Le 10 juin 1748, c'est-à dire plus de deux ans après le supplice de Majal, l'intendant Le Nain fit encore exécuter à Montpellier *Jean Desjours*, de Brussac, pour avoir fait partie du rassemblement qui réclama le pasteur.

teauneuf, le héros de cette glorieuse expédition, reçut de Saint-Florentin une lettre pleine d'éloges : J'ai, lui disait le secrétaire d'Etat, rendu compte au roi de votre conduite, et on trouve que vous avez fait preuve d'autant de fermeté que de capacité (*Arch. gén.* E. 3507).

Soit que l'intendant ait éprouvé un remords de condamner au gibet un aussi héroïque jeune homme, soit que les prélats catholiques, assemblés pour la tenue des Etats, aient espéré de le convertir, l'interrogatoire du prisonnier fut retardé jusqu'à la fin de janvier 1746. Désubas s'y comporta avec tant de dignité, de respect et de décence qu'il attendrit jusqu'à ses juges. Le Nain l'adjura, au nom de Dieu devant qui il allait bientôt comparaître, de lui dire si les Protestants n'avaient pas une caisse commune ? s'ils n'avaient pas amassé des armes ? s'ils n'étaient pas en correspondance avec l'Angleterre ? « Rien de tout cela n'est vrai, répondit-il, les ministres ne prêchent que la patience et la fidélité au roi. » — « Je le sais, Monsieur, » répliqua l'intendant. Mais cette conviction ne l'empêcha pas de condamner le pasteur du désert au dernier supplice ; il est vrai qu'en prononçant la sentence, il fondit, dit-on, en larmes (1).

L'exécution eut lieu, le 1er février, sur l'esplanade de Montpellier, en présence d'une foule immense. Désubas sortit de prison les jambes nues, vêtu d'un simple caleçon et d'un gilet sans manches. Sa jeunesse, sa beauté et surtout la sérénité qui brillait sur son visage lui gagnèrent tous les cœurs. La sympathie s'accrut encore lorsqu'on le vit se mettre à genoux au pied de la potence pour adresser au Dieu de miséricorde sa dernière prière avec toute la ferveur de la dévotion. Il monta ensuite d'un pas ferme l'échelle fatale, mais arrivé au second échelon, on l'y retint jusqu'à ce que les livres et les papiers trouvés sur lui eussent été brûlés sous ses yeux. Prenant alors congé de deux jésuites qui l'avaient accompagné jusqu'au gibet, et repoussant un crucifix qu'ils lui présentaient, il les pria de le laisser mourir en paix. S'il essaya d'adresser la parole au peuple, nul ne put l'entendre, le roulement des tambours ayant étouffé sa voix ; mais jusqu'à son dernier soupir, on put lire sur ses traits tant de piété, de fermeté, de résignation et de constance, que, Catholiques et Protestants, tous les spectateurs en furent émus jusqu'aux larmes. Une complainte en 35 couplets, qui fut composée sur son martyre par un poète populaire inconnu, est restée comme un monument touchant des sentiments que sa mort excita parmi le peuple.

Le lendemain même de l'exécution, Saint-Florentin, étonné du retard, inexplicable pour lui qui connaissait à fond Le Nain, que l'intendant du Languedoc apportait à rendre la sentence, lui écrivit qu'il attendait avec impatience la nouvelle du supplice de Désubas, qui devait, selon lui, empêcher d'autres ministres de se hasarder à tenir des assemblées (*Arch.* E. 3507). Il fut complétement déçu dans son espoir ; aussi, l'année même, les circonstances ayant permis de disposer de plusieurs régiments, on les envoya dans le Languedoc, avec ordre à Le Nain de déployer plus de sévérité que jamais contre les assemblées du désert, l'intention de S. M. étant « de ne point souffrir la religion protestante dans ses Etats et d'effacer absolument toute idée de tolérance (*Arch.* E. 3507).

MAJENDIE (André de), ou *Magendie*, ministre de l'église réformée de Sauveterre, ayant été chargé de prêcher devant le synode provincial qui se tint à Nay, en 1666, osa dire, crime énorme ! que les Protestants devaient peu s'inquiéter des excommunications du Pape ; il se permit même de reprocher à l'Eglise romaine de souffrir dans son sein des prêtres concubinaires, tan-

(1) Accusé d'avoir rempli les fonctions de vicaire de Desubas, *Louis Betz* fut condamné à une detention perpétuelle dans le fort de Brescou. Son entretien fut fixé à six sous par jour (*Arch. gén.* E. 3507).

dis, qu'elle n'y en souffrait pas de mariés. Les moines et les Jésuites, qui étaient allés l'écouter, dans les intentions les plus malveillantes, on le comprend, le dénoncèrent en l'accusant de s'être livré à des bouffonneries sur les mystères de la religion romaine. Majendie jouissait d'une estime générale dans la province. Les Catholiques eux-mêmes le respectaient, nous en avons la preuve dans ces lignes d'un écrit très violent publié par *Hilaire Martin*, apostat devenu religieux barnabite, contre ses anciens coreligionnaires : «Que s'il s'y en trouve quelqu'un [des pasteurs du Béarn] qui vomisse contre moy le fiel et la rage de ses calomnies, j'ay au moins cette consolation et asseurance qu'il ne pourra le faire sans contredire au jugement public et au tesmoignage de deux de leurs principaux ministres, les sieurs de Majendie frères, personnes vrayement (hors leur religion) fort honorables.» Peut-on croire, comme le fait observer Benoît, qu'un homme de ce caractère eût pris l'occasion d'un synode pour faire le mauvais plaisant? N'avons-nous pas d'ailleurs cité déjà plusieurs exemples de l'art des moines à dénaturer les sermons des ministres huguenots? Le parlement de Pau néanmoins, par arrêt du 20 juill., décréta de prise de corps le pasteur de Sauveterre, qui se tint caché pendant quelques semaines, mais à la fin, il se constitua prisonnier. Le 19 déc. intervint un arrêt qui le condamna à être conduit dans la salle d'audience, et à déclarer à genoux, les fers aux pieds, qu'il était marri et déplaisant d'avoir avancé dans le prêche par lui fait dans la ville de Nay et écrit dans ses livres remis au procès (1) les discours « diffamatoires et sacrilèges» dont il se trouvait convaincu, et qu'il en demandait pardon à Dieu, au roi et à la justice. Majendie fut, en outre, banni pour six ans du ressort du parlement et interdit à jamais de toute fonction du ministère. Il prit le parti que tout homme de cœur eût pris à sa place : il abandonna un pays où les tribunaux eux-mêmes se faisaient les serviles et lâches instruments des passions cléricales, et alla demander un asile à la Hollande. C'est là, qu'à la sollicitation des bourgmestres d'Amsterdam, il entreprit une réfutation de Baronius qui a été publiée sous ce titre : *Anti-Baronius Magenalis seu animadversiones in Annales Baronii cum Epitome lucubrationum criticarum Casauboni in tomi primi annos XXXIV; quibus accesserunt quædam ad Baronii animadversiones Davidis Blondelli*, Lugd. Bat., 1675, in-fol.

(1) D'après l'arrêt, ces livres étaient intitulés *Défense de l'union* et *l'Enfant flottant*. Ils furent supprimés. On n'en connaît aucun exemplaire.

Il est assez vraisemblable qu'André Majendie descendait de *Majendie*, professeur d'hébreu au collége d'Orthez, en 1620, où il avait pour collègues *Paul Charles* et *Du Prat*. Ce Majendie serait-il le même que *Bernard de Majendie*, plus tard pasteur à Maslacq? Ce qui est certain, c'est que ce dernier fut père de JACQUES de Majendie, porté sur les listes d'Aymon comme pasteur de La Bastide en 1626 et 1637. A cette dernière date, *André* de Majendie desservait l'église de Navarreins. C'est évidemment de ces deux pasteurs que l'apostat Martin parle; ils étaient donc frères. Jacques épousa *Charlotte de Saint-Léger*, dont il eut deux enfants, JEAN, né vers 1665, et ANNE. A la révocation, ces deux jeunes gens essayèrent de sortir de France, mais ils furent arrêtés et enfermés dans les prisons d'Ustaritz, d'où ils ne sortirent qu'après avoir abjuré, en 1699 (*Arch. gén*. M. 673).

Nous ne savons si Majendie, pasteur à Orthez en 1683, était fils de l'un des deux frères. C'est lui apparemment qui se réfugia en Angleterre et devint ministre de l'église française d'Exeter (1).

(1) Une branche protestante resta dans le Béarn. En 1768, M. de *Majendie* demanda, avec les autres habitants réformés de Saliès, « d'être admis à l'administration de la fontaine salée » de cette ville; mais Saint-Florentin rejeta leur demande, « cette ad-

Son fils, Jean-Jacques Majendie, docteur en théologie, pasteur de l'église de Martin's Lane, en 1733, puis de celle de la Savoye, en 1740, directeur de l'hôpital français, en 1752, et chapelain du comte de Grantham, a publié :

I. *Le but des afflictions*, sermon sur II Cor. V, 9-11, 1741, in-8°.

II. *The yoke of the church of Rome proved to be insufferable*, sermon sur Act. XV, 10, 1745, in-4°.

III. *The double deliverance*, sermon sur Ps. CXXIV, 6-7, 1755, in-4°.

Il laissa un fils, Henri-William, docteur en théologie et évêque de Bangor, le même vraisemblablement que Majendie, évêque de Chester, qui fut choisi pour enseigner la langue française à la princesse Charlotte, au rapport de M. Burn. Selon Watt, l'évêque de Bangor a publié :

I. *A sermon on the anniversary of the sons of the clergy in S. Paul's*, 1800, in-4°.

II. *A sermon before the lords, spiritual and temporal, at Westminster Abbey, on the thanksgiving for the pace*, 1802, in-4°.

III. *A charge to the clergy of the diocese of Westminster*, sans autre indication.

Les descendants de cette famille existent encore en Angleterre. En 1845, *Ashhurst Majendie* fut choisi pour un des directeurs de l'hôpital français.

MAJOU (Samuel), fils de *Daniel* Majou, sieur de La Proutière, et de *Marguerite Brancheu*, fut du nombre de ces milliers de Huguenots qui, après avoir succombé sous la première terreur des dragonnades, se relevèrent de leur chute plus fermes dans leur foi et plus intrépides que jamais. Dans son testament, daté du 12 janv. 1696, que M. Paul Marchegay a publié en 1854, à Angers, il raconte ainsi cet acte de faiblesse : « [Notre roi] envoya des régiments de dragons exercer des crúautés incroyables sur ceux qui ne voulurent pas donner des actes devant les curés, portant qu'ils renonçoient à l'hérésie et erreurs de Calvin, et qu'ils embrassoient les cérémonies de l'Eglise romaine. La violence du dragon nous fit tomber en cette lâcheté, comme les autres, dont nous demandons pardon à Dieu. Nous n'avons point assisté au service. » S'acquittant aussi mal de ses devoirs de catholique, Majou ne pouvait manquer d'être dénoncé et puni comme un criminel. Il fut, en effet, jeté à la Bastille, d'où il finit pourtant par sortir, le 19 nov. 1690, après une détention de dix-huit mois, les convertisseurs s'apercevant qu'ils ne gagnaient rien sur lui ni par promesses ni par menaces. Il mourut en 1700. De son mariage, célébré en 1661, avec *Marguerite Desmé*, fille de *Jacques Desmé*, sieur de La Bouchetière, et de *Philippe Brancheu*, naquirent neuf enfants : 1° Philippe, femme de *François de La Douespe*, sieur de La Vallinière, avec qui elle se réfugia à Balk en Frise, laissant en France sa fille aînée *Charlotte*, qui fut enlevée à ses parents, élevée à la Propagation de Luçon, et mariée à un catholique (1); — 2° Samuel, mort à Zell en Allemagne; — 3° Marguerite, femme en 1696, de *Jean de La Douespe*, sieur de La Jandonnière, son cousin-germain; — 4° Jean, sieur de Lousigny; — 5° Françoise, femme de Pierre-Auguste Rousseau, sieur de La Bousle; — 6° Catherine, épouse de César-Etienne Robert, sieur de La Baffrie; — 7° Louise, mariée à *Paul Marchegay*, sieur des Thuilleries, à qui elle donna deux filles, qui furent enfermées, en 1726, à l'Union chrétienne de Luçon (*Arch. gén.* E. 3412). Deux ans plus tard, elle y fut envoyée à son tour par une lettre de cachet, et son fils fut mis aux Jésuites de Luçon (*Ibid.* E. 3414); — 8° Daniel, sieur de La Maupetitière, qui prit pour femme *Marguerite Desmé* et en eut un fils, mis, en 1736, par ordre du roi, au collége de Puygareau (*Ibid.* E. 3422), et des filles, enfer-

ministration emportant des fonctions publiques » (*Arch. gén.* E. 3529).

(1) Elle fut l'aïeule du célèbre général vendéen de Bonchamps.

mées, dès 1725, à l'Union chrétienne de Luçon (*Ibid.* E. 3411); — 9° François, sieur de La Courtière, marié à Marie-Anne Bouquet.

Samuel Majou avait un frère, nommé *René*, qui passa dans les pays étrangers, ainsi que *Jérémie Majou*, pasteur à Ciré, qui avait fait ses études à l'académie de Genève, où il avait été immatriculé en 1672, et qui fut appelé à desservir la Chapelle royale de S. James, en 1721.

MALABIOU (Etienne), ou *Maillabiou*, porta les armes pour la cause protestante dès la première guerre civile. Il habitait Puy-Laurens. Son fils Pierre, qui suivit également la carrière militaire, eut de son mariage avec *Susanne d'Escande* trois fils: 1° Etienne, qui suit; — 2° Pierre, dont les descendants existent encore à Puy-Laurens; — 3° Jean, qui commanda les enfants perdus à la journée de Castelnaudary où il fut blessé et pris par les troupes royales. Il se maria à Beziers et ne laissa qu'une fille.

Etienne porta d'abord les armes, mais plus tard, quittant l'épée pour la robe, il devint conseiller et substitut du procureur général à la Chambre de l'édit de Castres. Il épousa à Beziers *Antoinette de Geusan*, qui le rendit père de trois fils, nommés Tobie, Pierre et Etienne, ainsi que de plusieurs filles. Tobie, conseiller à la Chambre de l'édit, prit pour femme *Marthe de Montels* [Monteils?], dont il eut : 1° Etienne, sieur de Belvèze, avocat à Castres, à qui sa femme, *Marie de Fos*, donna deux fils : Etienne, lieutenant au régiment de Pons, et Tobie-Paul, sous-lieutenant au régiment de Vermandois, et trois filles, dont l'aînée avait six ans en 1698. Comme il ne les envoyait pas aux instructions religieuses du curé de sa paroisse, on l'accabla d'amendes et de garnisaires (*Arch. gén.* M. 673); — 2° David, lieutenant au régiment des fusiliers, tué à l'assaut de Gironne; — 3° Jacques, lieutenant dans le régiment de Miremont, qui, à la révocation, se réfugia en Allemagne, où il entra au service de la duchesse de Zell. Il passa plus tard en Russie, où il mourut capitaine d'infanterie dans les troupes du czar.

Le second fils d'Etienne Malabiou, Pierre, fut capitaine au régiment d'Auvergne. Le troisième, Etienne, à qui l'on doit la belle digue du bassin de Saint-Ferréol qui alimente le canal de Toulouse, épousa *Marie de La Blaquière*; il en eut sept enfants, Etienne, Florent, Paul, Isaac, Abraham-Louis, Jean et Jeanne, qui tous professèrent la religion romaine et ne nous intéressent plus.

MALAVAL (Jean), chirurgien, né à Lezan, dans le Bas-Languedoc, le 2 mars 1669, et mort à Paris, où il exerça son art avec quelque réputation, le 16 juill. 1758. Sa conversion au catholicisme fit une bonne partie de sa fortune. Nommé vice-président de l'Académie de chirurgie dès sa fondation, en 1731, puis en 1741 directeur, il enrichit les mémoires de cette société de quelques bonnes Observations. Il excellait, d'après M. Bégin, dans l'exécution des opérations qui forment le domaine de la petite chirurgie. « Le docteur Hecquet, dit M. Vincens-S.-Laurent, faisait aussi grand cas des lumières et de l'habileté de Malaval, et n'estimait pas moins son caractère; il ne lui trouvait d'autre défaut que d'être protestant; mais ce médecin janséniste mit à en guérir son ami un zèle qui fut enfin couronné de succès. » Les deux amis eurent à peu près une fin pareille, l'un entra aux Carmélites et l'autre tomba de bonne heure en enfance.

MALESCOT (Etienne), jurisconsulte du XVI° siècle, ne nous est connu que par ses ouvrages. On a de lui :

I. *Diallacticon, c'est-à-dire Réconciliatoire touchant l'eucharistie, translaté de latin en françois par un avocat d'Auxerre et reveu par Estienne Malescot*, 1566, in-8°.

II. *Tractatus de nuptiis*, Basil., 1572; Colon., 1590, in-8°.

III. *La morologie des Jésuites, morologie des faux prophètes et man-*

ticores jésuites, ou Description de plusieurs herésies, erreurs, etc. mises naguère en avant contre M. Est. de Malescot, Caen, 1593, in-12. — Publié sous l'anagramme de Jessen, comte de Malte, qui, selon Barbier, désigne notre jurisconsulte.

Nous ne savons si quelque lien de parenté unissait Etienne de Malescot à M. de *Malescot*, premier ministre de l'église de Montaigu dans le Perche. Soupçonné de nourrir des opinions hétérodoxes, ce pasteur fut dénoncé au Synode national de Sainte-Foy, qui ordonna à la province du Poitou de s'informer auprès des pasteurs de l'Isle-de-France de sa conduite, de ses écrits et de sa manière de prêcher. Est-il le même que le pasteur de Belabre qui se réfugia à La Rochelle à la Saint-Barthélemy (*Voy.* II, p. 193)?

MALHERBE (Isaac-Henri), fils d'*Isaac Malherbe-de-La Bretonnière*, naquit à Leipzig, en 1750. Son père lui fit donner sous ses yeux la meilleure éducation, et à l'âge de quatorze ans, il l'envoya suivre les cours des universités de Leipzig et de Halle. Sa religion lui interdisant tout espoir d'obtenir une place en Saxe, où le luthéranisme voulait, comme le catholicisme ailleurs, régner sans partage, le jeune Malherbe embrassa l'état militaire, et entra, en 1769, dans l'artillerie. Admis, en 1770, à l'Ecole d'artillerie de Dresde, il en sortit, au bout de quatre ans, pour prendre rang dans l'armée. Il s'éleva lentement jusqu'au grade de capitaine qu'il n'obtint qu'en 1803. Le 13 mars 1804, l'Académie militaire de Stockholm lui donna le diplôme de membre correspondant. Il mourut, en 1807, à Steinwage près de Graudenz. On a de lui:

I. *Des Ritters Papacino d'Antoni Abhandlung über den Artilleriedienst im Kriege: nebst M. Rozard Anmerkungen und Zusätzen*, trad. de l'italien et du franç., Dresd., 1782, in-8°.

II. *Des Ritters Du Teil nöthiger Unterricht den Gebrauch der Feldartillerie betreffend für Officiers von allen Waffen, mit Anmerk.*, Dresd., 1783, in-8°.

III. *Des Ritters von Urtubi Handbuch für Artilleristen*, trad. du franç., Strasb., 1788, in-8°.

IV. *Die Ranke, oder List über List*, trad. du franç., Freiberg, 1790, 8°.

V. *Gründsätze der neuen Infanterietaktik der geübtesten Truppen gegenwärtiger Zeit*, trad. du franç., Meissen, 1791, in-8°.

La famille Malherbe, dont descendait Isaac-Henri, était, à ce que nous croyons, originaire de Loudun. Elle montra en tout temps un grand zèle pour la religion protestante. De 1594 à 1598, nous trouvons, dans une liste des membres de l'église de Loudun, qui contribuaient par leurs dons à l'entretien du pasteur *Claude Soumain*, sieur de Clairville, le nom de *Pierre Malherbe*, sieur de Courson, à côté de ceux de *Pierre Adam*, conseiller du roi, *Charles Ferron*, sieur du Gouin, *François Le Proust*, sieur du Ronday, *René Huguet*, *Jean Le Pelletier*, *Hugues Chesnon*, *Matthieu Gaultier*, *Pierre Rou*, procureur, *René Chauvet*, *François Nepveu*, *François Caillin*, *Guillaume Légier*, *Jean Dechaux*, *Pierre Morin*, *Guill. Rousseau*, *Siméon Marchand*, *Benjamin Memeteau*, *Charles Audinet*, *Macé Martin*, tous anciens de l'église. Un siècle et demi plus tard, en 1710, à la demande du curé de Loudun, *Modeste-Madelaine Malherbe*, dont un frère et deux sœurs s'étaient réfugiés en Prusse, fut enlevée à ses parents, et enfermée à l'Union chrétienne (1). Elle n'en sortit sans doute que *convertie*, mais elle n'en mourut pas moins protestante à Paris, en 1792, à l'âge de 80 ans. A la même branche de la famille Malherbe

(1) A la requête du même curé, les deux fils de *Du Moutier*, marchand de soieries, furent placés chez les Jésuites de Poitiers, ainsi que le fils de *Montault-Chauvinière*, âgé de 12 ans, et celui de *Liége*. La fille de ce dernier fut mise à l'Union chrétienne. Au dire du curé, il y avait alors 20 familles de religionnaires à Loudun (*Arch. gén.* M. 667.)

appartenait *René Malherbe*, qui fit ses études à Saumur, où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De auctoritate Scripturæ sacræ*, ins. dans les Theses salmurienses.

Une autre branche s'était établie à Paris, où *Calixte Malherbe*, procureur au parlement, mourut en 1648, à l'âge de 74 ans, ayant eu de son mariage avec *Marie Perreau*, plusieurs enfants : 1° Anne, née en 1616, — 2° Marguerite, née en 1617, morte à l'âge d'un an; — 3° Jean, mort en 1619; — 4° Anne, morte à l'âge de 22 ans, en 1643; — 5° Jean, avocat aux conseils d'état et privé, né le 6 sept. 1626, noyé par accident, en 1654, allant au temple de Charenton; — 6° Calixte, né en 1630; — 7° Sara, née en 1632; — 8° Elisabeth, mariée, en 1654, avec *René Le Pelletier*, sieur de Préneuf, fils de *Samuel Le Pelletier*, sieur de Monvel, conseiller secrétaire du roi, et de *Renée Guillel*, d'Alençon; — 9° Marie, femme de *Samuel Beauchamp*, avocat au parlement.

Une autre famille du même nom et également protestante habitait la Normandie. En 1685, les deux fils de *Pierre Malherbe*, de La Gravelle, figurent sur une liste des Huguenots de l'élection d'Alençon (*Arch.* Tt. 270), et dans le même temps, *Gédéon Malherbe*, fils de *Gédéon Malherbe*, du pays de Caux, mort à Paris en 1661, et de *Marie Gastelet*, était également signalé comme protestant. Nous n'avons pu nous assurer si ces Malherbe de Normandie étaient alliés au célèbre poète de ce nom. Tout ce que l'on sait, c'est que le père de ce dernier, *François Malherbe*, sieur de Digny, conseiller au bailliage de Caen, se convertit au protestantisme dans les dernières années de sa vie, ce qui causa tant de chagrin à son fils, qu'il abandonna la maison paternelle pour se rendre à Paris.

MALIVERNE (Jacques de), sieur de La Mothe, protestant français réfugié en Allemagne, fut nommé, le 18 août 1685, professeur de langue française et d'héraldique à l'université de Marbourg, chaire fondée pour lui, et qu'il occupa jusqu'en 1688.

MALLET (Blaise), natif de Caen, ministre à Milhau, en 1560. La Réforme avait été prêchée dans cette dernière ville, dès 1552, par le cordelier *Marcii* qui fut exécuté à Toulouse comme hérétique; cependant ce fut en 1560 seulement que les sectateurs des opinions nouvelles, à l'instigation d'un gentilhomme du Rouergue, nommé *Berthelaine*, se constituèrent en église et envoyèrent l'un d'eux, l'avocat *Vaïsse*, à Genève pour en ramener un pasteur. Le choix de Calvin et de ses collègues se fixa sur Mallet. A peine arrivé à Milhau, Mallet fut arrêté avec *Vaïsse*, qui, plus tard, abandonna le barreau pour se faire ministre, avec *Montrosier*, à qui la peur arracha une abjuration, et avec plusieurs autres Protestants. Les mauvais traitements auxquels les prisonniers furent soumis dans les cachots de Rhodez, n'ayant pu les ramener dans le giron de l'Église romaine, on les garda en prison jusqu'à l'édit de Janvier. Mallet retourna dans son église; mais il mourut d'apoplexie peu de jours après.

MALLET (David), fabricant de chapeaux, de Rouen, passa en Hollande, à la révocation de l'édit de Nantes, avec une foule de gens du même corps de métier, *Pierre Varin*, *Louis Thiolet*, *Jacques Dulong*, *P. Bourdon*, *Etienne André*, *Matthieu Bonnet*, *Jean Combe*, *Paul Delie*, *P. Préla*, etc., etc. Les uns se fixèrent à Rotterdam, les autres à Amsterdam, et y établirent des fabriques de chapeaux qui prirent un tel développement, que les importations de France, montant chaque année, selon Macpherson, à la somme de 217,000 livres sterling, ne tardèrent pas à cesser entièrement. Mallet pourtant ne resta pas en Hollande; il alla se fixer à Berlin, probablement sur l'invitation de l'électeur. Il eut à y soutenir la concurrence de *Pascal*, *Dufay*, *Simon Marsal*, de Metz, *Pierre Richard*, de Nismes, *Daniel Pernet*, de Bourgogne, de *Hélot*, *Le Clerc*, *Grimaudet*, de

Montélimart, qui tous étaient à la tête de fabriques de chapeaux plus ou moins considérables; mais dont aucun ne réussit aussi bien que *Guillaume Drouilhac*, de Revel, qui obtint la fourniture de l'armée et se créa un vaste débouché en Pologne et en Russie.

MALLET (Frédéric), astronome habile, né le 27 fév. 1728 (v. s.) d'une famille de Protestants français qui avaient trouvé un asile en Suède, fit ses études à l'université d'Upsal, où il fut reçu maître-ès-arts en 1752. Après avoir passé deux années, de 1754 à 1756, à voyager en Angleterre, en France et en Hollande, il retourna en Suède par le Danemark, et fut attaché à l'observatoire d'Upsal en 1757. En 1773, il fut nommé à la chaire de mathématiques dans l'université de cette ville; place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée le 28 juin 1797. Il était membre de l'Académie des sciences de Stockholm et de la Société royale d'Upsal. On lui doit un nombre considérable de savantes dissertations en suédois et en latin; cependant sa réputation repose surtout sur un travail dont il fut chargé par la Société cosmographique d'Upsal : nous voulons parler de la partie astronomique de la description générale de la terre publiée par cette Société, travail qui obtint un grand succès et qui, malgré les progrès de la science, peut être encore consulté avec fruit.

Les Kongl. Vetenskaps Academiens Handlingar contiennent un assez grand nombre d'observations et de dissertations de notre savant astronome; en voici les titres : T. XVIII : *Sätt at integrera, æquatio lunæ*; — T. XIX : *Theoremer at integrera*; — T. XXII : *Venus i Solen, observ. i Upsala*; *Meteorologiska observat. i Upsala*; — T. XXIII : *Method at integrera*; — T. XXIV : *Observationer pä Wäder-Solar*; *Förklaring om Rägnbogen*; — T. XXV : *Observ. pä Solförmörk d.* 17 *oct.* 1762; *Observat. pä et Nordsken d.* 17 *oct.* 1763; *Pä Sol-förmörkelsen d.* 1 *apr.* 1764; — T. XXVI : *Berättelse om Harrisons försök at finna longitudinen pä sjön, genom et flags Ur-werk*; *Om förmörkelsers uträknande*; — T. XXVII : *Uplösning pä en differential-æquation af tredje graden*; — T. XXVIII : *Nogaste uträkning pä Jordens rätta figure, i anledning af pendel försök*. Mallet a fait soutenir aussi, pendant son professorat, quelques dissert. dont voici les titres : *De sectione simili linearum rectarum*, 1776; — *De reductione æquationis cubicæ*, 1777; — *Disp. sistens theoremata stereometrica*, 1778; — *Disp. integrationem formulæ a d'Alembert propositæ sistens*, 1780; — *De æquatione biquadraticâ*, 1780; — *De planis diametralibus in cono*, 1784; — *De comparatione fluxionum binominalium*, 1784. Enfin Rotermund lui attribue (probablement il ne cite que des traductions) : I. *Vom Nutzen und Gebrauche des Globus*, 1762; — II. *Gedächtnissrede über den Major Fr. Palmquist*, 1776; — III. *Von der Beförderung der mathemat. Wissenschaften zum allgemeinen Nutzen im Vaterland*, 1786. On trouve, en outre, dans les Philosoph. Transact., deux mémoires : *On the transit of Venus over the Sun, June* 6, 1761, et *Theory of the parallaxes of altitude for the sphere*, qui, selon Watt, ont été communiqués par Frédéric Mallet.

MALLET (Jacques), bonnetier de Rouen, étant sorti de France, en 1558, pour cause de religion, alla s'établir à Genève, où il fut reçu bourgeois, en 1566, avec son fils Esaïe. Il y devint la souche d'une famille remarquable par le grand nombre d'hommes distingués, tant dans les lettres que dans les sciences, qu'elle a produits, et mourut, le 15 juillet 1598, à l'âge de 68 ans (1). Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *Jacquemine Favre*, ne lui avait donné qu'une fille, nommée Sara. De son

(1) Serait-il le même que *Jacob Mallet*, qui écrivait, en 1562, une Histoire de Genève, à laquelle, dit Sénebier, on a joint quelques faits subséquents?

second mariage avec *Laura Sartoris*, de Quiers en Piémont, naquirent dix enfants : 1° Esaïe, mort sans alliance ; — 2° Anne, femme de *Pierre de Saint-André* ; — 3° Judith ; — 4° Susanne ; — 5° autre Judith ; — 6° Elisabeth ; — 7° Esther ; — 8° Gabriel, qui suit ; — 9° Jacques, dont nous parlerons après son frère ; — 10° Anne.

I. Gabriel Mallet, né le 12 avril 1572, épousa, en 1597, *Judith Trembley* et mourut en 1651, ayant eu douze enfants de son mariage, savoir : 1° Judith, née en 1598, femme du ministre Louis Maupeau ; — 2° Gabriel, qui suit ; — 3° Robert, qui suivra ; — 4° Catherine, femme de *François Baraban* ; — 5° Samuel, souche d'une nouvelle branche ; — 6° Susanne, femme de *Jacques Chapuis* (1) ; — 7° Isaac, sur qui nous aurons à revenir ; — 8° Jeanne, épouse de Jacob Fabri ; — 9° Jacob, né en 1622 et mort en 1690, ne laissant de sa femme *Michelle Des Landes* (2) qu'un fils, François, né en 1661 et mort sans postérité ; — 10°, 11°, 12°, trois enfants morts sans alliance.

Gabriel, né le 30 juin 1600, mourut à l'âge de 41 ans. Sa femme, *Elisabeth Gallatin*, qu'il avait épousée en 1627, lui donna une fille et deux fils. L'aîné de ceux-ci, Aimé, ne laissa pas d'enfants mâles. Le cadet, nommé Robert, naquit en 1636 et eut, de son mariage avec *Marie Audard*, un fils, Benjamin, qui mourut en 1731, ayant été marié deux fois. Sa première femme, *Louise Blondel*, de Nyon, le rendit père de Louis-Benjamin, et la seconde, *Marie Ramel*, lui donna Abraham, né en 1716 et mort en 1767, ayant eu de son union avec *Andrienne Guinand*, un fils nommé Jean, mort en 1810 à l'âge de 66 ans.

(1) *Antoine Chapuis*, coutelier de la Champagne, fut reçu bourgeois à Genève en 1556. L'année suivante, *Ambroise Chapuis*, de Lyon, le fut avec ses fils *Jean-Denis*, *Jean-Louis* et *David*.

(2) En 1556, *Jacques Des Landes*, fils de François Des Landes, de Blois, avait obtenu à Genève les droits de bourgeoisie.

II. Né le 7 avril 1575, Jacques Mallet entra dans le CC en 1619, et mourut le 2 avril 1657. Il épousa, en 1600, *Louise Varro* qui le rendit père de onze enfants. Trois de ses fils, Jacques, Louis et Joseph laissèrent une nombreuse postérité. Un quatrième, Philippe, né en 1617, n'eut qu'une fille, Etiennette, de son mariage avec *Jeanne Marcet*.

Jacques Mallet, né le 11 juin 1602, devint membre du conseil des CC en 1649 et mourut en 1677. Il avait pris pour femme, en 1634, *Jeanne Thabuis* (1), dont il eut : 1° Catherine, femme de *Pierre Mussard* ; — 2° Etienne, qui continua la descendance ; — 3° Judith, femme de Pierre Pitard, puis de *Gabriel Mallet* ; — 4° Marie, qui épousa *Noé Rousseau* ; — 5° Anne, épouse d'Antoine Berjon ; — 6° Jacqueline, alliée, en 1656, à *Antoine Mussard*.

Etienne Mallet, né le 26 août 1643, épousa, en 1675, *Hélène Rilliet*, et en 1703, *Anne Chouet*. Il mourut en 1736, ayant eu de sa première femme trois enfants : 1° Pierre, né en 1676, qui ne laissa pas de postérité ; — 2° Jacques, qui suit ; — 3° Françoise, femme de *David Voullaire*, d'Arzilliers, fabricant de soieries, reçu bourgeois le 24 janv. 1708.

Né le 6 août 1680 et mort en 1767, Jacques Mallet se maria, en 1708, avec *Isabeau Rigaud*, fille de *Jean Rigaud*, de Crest, et d'*Isabeau Gounon*. Son fils, Etienne, né le 4 août 1709, et mort en 1761, embrassa la carrière ecclésiastique et épousa, en 1749, *Eve-Michée-Elisabeth Du Pan*, fille du syndic Jacob Du Pan, qui lui donna deux fils. Le cadet, Jean-Louis-Etienne, né en 1753, mourut sans enfants en 1829. L'aîné, Jacques, a été un publiciste célèbre à la fin du siècle passé.

Jacques Mallet-Du Pan naquit à Genève en 1749. Dès son enfance, il ma-

(1) En 1555, *Nicolas Thabuis*, chirurgien d'Embrun, *Claude* et *Pierre Thabuis*, de S. Vincent en Provence, avaient été reçus bourgeois.

nifesta beaucoup d'aptitude pour l'étude, mais, en même temps, un esprit indocile à la discipline de l'école. Voltaire, toujours disposé à encourager le talent naissant, le fit nommer professeur de littérature française à Cassel. Mallet ne conserva cette place que peu de temps : il ne pouvait se plier à rien de ce qui ressemblait à de la contrainte. Espérant rencontrer plus d'indépendance dans la profession d'homme de lettres, il alla trouver Linguet à Londres et lui proposa sa collaboration pour la rédaction des Annales politiques. Son offre fut acceptée, mais l'incarcération de Linguet à la Bastille, au mois de sept. 1779, rompit une association qui n'aurait pu d'ailleurs durer longtemps entre des hommes de leur caractère. Mallet resta donc chargé seul de la publication. Bientôt après, il eut l'idée de transporter les Annales politiques à Genève et de les y continuer sous le nouveau titre de Mémoires historiques, politiques et littéraires. Son entreprise n'eut qu'un médiocre succès, malgré le talent du rédacteur, et Linguet ayant été mis en liberté en 1782, il crut devoir y renoncer, de peur qu'on ne l'accusât d'avoir profité du malheur de son ancien associé pour s'emparer de sa propriété. Un écrit qu'il publia, vers le même temps, sur la dernière révolution de Genève lui ayant attiré l'inimitié des deux partis qui divisaient la république, il dut quitter sa patrie et vint se fixer à Paris, où il était déjà connu comme un habile publiciste. Le libraire Panckouke traita avec lui de l'entreprise d'un nouveau journal, dont le premier numéro parut, en janv. 1784, sous le titre de Journal historique et politique de Genève. Quatre ans après, Panckouke, ayant acquis le privilége du Mercure de France, eut l'idée d'y joindre une partie politique et chargea Mallet de la rédaction.

Dans tous les écrits politiques que Mallet mit au jour jusqu'à l'explosion des passions révolutionnaires, il se déclara partisan de la monarchie constitutionnelle. Il aurait voulu voir introduire en France la constitution anglaise, dont il croyait l'application possible, avec de légères modifications. Fidèle à ces doctrines, il les défendit dans le Mercure avec une inflexible opiniâtreté et un vrai talent, sans ménager à ceux qui ne partageaient pas ses opinions les expressions dures et injurieuses. Son style incorrect, inégal, mais plein de vie et de chaleur, de verve et de franchise, était très-propre à impressionner ses lecteurs. Aussi ne tarda-t-il pas à inspirer des craintes sérieuses au parti révolutionnaire, qui le dénonça comme un ennemi de la liberté. Cette accusation fut justifiée lorsque Mallet, indigné des excès des démagogues, se jeta avec emportement dans le parti royaliste et se mit à attaquer avec violence la révolution et les hommes qui en avaient adopté les principes. D'un autre côté, le roi conçut pour lui une si grande estime qu'en 1792, il le chargea d'une mission de confiance en Allemagne. La journée du 10 août lui ayant fermé les portes de la France, Mallet se rendit à Genève, d'où l'approche de l'armée française le chassa. Après un court séjour à Bruxelles, l'invasion des Français le forçant de nouveau à s'éloigner, il alla fixer sa résidence à Berne et se fit dès lors l'agent actif de la diplomatie étrangère contre la République française. Un article qu'il publia dans la Quotidienne sur la conduite de Bonaparte en Italie, irrita le jeune général, qui exigea son bannissement de Berne. Il se retira à Zurich, puis à Fribourg, d'où il passa, en 1799, en Angleterre. Le climat de la Grande-Bretagne ne tarda pas à ruiner sa santé déjà fortement altérée; il mourut de consomption, le 10 mai 1800, laissant une femme, *Françoise Valier*, et trois enfants, deux fils et une fille, qui furent généreusement secourus dans leur pauvreté par le gouvernement et la nation anglaise. L'aîné des fils, Jean-Louis, naturalisé anglais, a épousé *Lucy Baring*, puis *Françoise Merivele*. Si nos ren-

seignements sont exacts, il est père de trois enfants, nommés Henri, Louis et Charles. La destinée du fils cadet, Henri, nous est inconnue. La fille, Marie-Henriette-Amélie, est devenue la femme du médecin *Jean-Pierre Colladon.*

Voici le jugement porté dans la Biograph.univ.sur notre publiciste par un écrivain qui a eu avec lui d'étroites liaisons: «Mallet-Dupan avait conservé dans la société la gravité du caractère genevois; il y joignait un amour de l'indépendance et un mépris absolu pour les recherches de l'esprit et le manège de la duplicité...Comme écrivain, il négligeait son style pour conserver à l'expression de sa pensée toute sa vigueur: elle était en général forte et profonde; il s'exprimait comme il sentait, et ses phrases, pour être quelquefois dures et incorrectes, n'en produisaient pas moins tout l'effet qu'il en attendait; il ébranlait, il attachait, il persuadait; mais il irritait aussi ses ennemis.»

Il nous reste à donner la liste des publications de Mallet-Du Pan.

I. *Discours de l'influence de la philosophie sur les belles-lettres*, Cassel, 1772, in-8°.

II. *Doutes sur l'éloquence et les systèmes politiques*, Lond., 1775, in-8°.

III. *Lettre à M. Linguet sur l'idée avantageuse que Voltaire avait de M. Linguet*, ins. dans le T. VII des Annales politiques. Après l'incarcération de Linguet, Mallet continua cette dernière publication depuis le N° 72 et en fit paraître 36 numéros, formant quatre volumes, sous ce titre *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIIIe siècle, pour servir de suite à celles de M. Linguet.* Ce dernier recueil fut ensuite continué sous ce nouveau titre: *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur l'état présent de l'Europe*, Gen. [Paris], 1779-82, 5 vol. in-8°. Enfin, après l'élargissement de Linguet, Mallet renonça à cette entreprise.

IV. *Tableau historique et politique de la dernière révolution de Genève*, Gen., 1782, in-8°.

V. *Supplément nécessaire à un ouvrage intitulé* Le Philadelphien à Genève [1783], in-8°.

VI. *Journal historique et politique de Genève*, Paris, 1784-88, in-12. — Mallet cessa ce journal, le premier de ceux publiés jusque-là en France qui puisse sans désavantage soutenir la comparaison avec les gazettes politiques de Hollande et d'Angleterre, pour se charger de la partie politique du Mercure français, qu'il rédigea jusqu'en 1792.

VII. *Remarques critiques sur les persécutions de Galilée*, publ. dans le Journal encyclopéd. (1784).

VIII. *Lettre sur les vues d'un solitaire patriote*, publ. dans le même Journal (1785).

IX. *D'un doute sur la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb*, ins. dans l'Esprit des journaux (1785).

X. *Le tombeau de l'île Jennings, conte moral*, ins. dans le Mercure de France (1785).

XI. *Du péril de la balance politique de l'Europe*, Lond. [Paris], 1789, in-8°; Lond. [Varsovie], 1789, in-8°; trad. en angl., Lond., 1791.

XII. *Du principe des factions en général et de celles qui divisent la France*, Paris, 1791, in-8°.

XIII. *Voyage et conspiration de deux inconnues*, Paris, 1792, in-8°. — Douteux.

XIV. *Lettre sur les événements de Paris, au 10 août 1792*, in-8°; trad. en allem., 1792.

XV. *Considérations sur la nature de la révolution de France*, Lond. et Brux., 1793, in-8°; trad. deux fois en allem., Berl., 1794, et Leipz., 1794, 8°.

XVI. *Sur les dangers qui menacent l'Europe*, Hamb. et Leipz., 1794, in-8°; trad. en allem., Leipz., 1794, in-8°; en angl., 1794, in-8°. — Douteux, bien que le livre porte son nom.

XVII. *Correspondance politique pour servir à l'histoire du républi-*

canisme français, Lond. [Hamb.], 1796, in-8°.

XVIII. *Lettre sur la déclaration de guerre à la république de Venise*, 1797, in-8°.

XIX. *Lettre sur la révolution actuelle de Gênes*, 1797, in-8°.

XX. *Mercure britannique*, Lond., 1798-15 mars 1800, in-8°; trad. en italien, Venise, 1799; réimp. deux fois à Paris.

XXI. *Essai historique sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétique*, Lond., 1798, in-8°. — Réimp. des cinq premiers n°s du Mercure britannique.

Mallet a, en outre, annoté les Remarques sur le tarif du traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre (Paris, 1788, in-8°), et donné une seconde édit. des Considérations sur la France, par de Maistre (1797).

III. Robert Mallet, né le 30 avril 1603, entra dans le CC en 1647 et mourut le 4 juin 1664. Sa première femme, *Sara de La Corbière*, qu'il épousa, en 1627, ne lui donna pas d'enfants. En 1632, il se remaria avec *Jeanne Tronchin*, qui le rendit père de: 1° ELISABETH, femme, en 1635, de Gédéon Piaget; — 2° MARIE, épouse de Philippe Blanchet, docteur en droit; —3° RENÉE, mariée au ministre Pierre Gaudy; —4° JEAN, qui suit; — 5° JACQUES, qui fonda un nouveau rameau; — 6° JEANNE, femme de *François Caille*, docteur en médecine; — 7° LOUIS, né en 1653 et mort à Aarau en 1694, sans enfants de sa femme *Susanne Rigot*, qui se remaria avec *Jean-Robert Chouet*.

Né le 11 septembre 1642 et mort en 1727, Jean Mallet laissa de son mariage avec *Judith Pictet*, célébré en 1667, six enfants, savoir: 1° JEANNE, femme d'Alphonse Butini; — 2° ANDRIENNE, mariée à Gabriel Rilliet; — 3° ANNE, épouse de *Jean-Isaac Cramer*, docteur en médecine; —4° ANTOINE, mort en 1715, qui ne laissa qu'une fille, MARGUERITE, de son union avec *Susanne Bonnet*; — 5° SUSANNE, femme de *Jean-Daniel Naville*; — 6° JEAN, né le 10 déc. 1679 et mort le 23 avril 1749, qui épousa, en 1711, *Dorothée Flournois* et en eut dix enfants, dont trois fils, nommés JEAN-LOUIS, GÉDÉON et JEAN. Ce dernier, né en 1726 et mort conseiller en 1781, eut quatre enfants de *Catherine Gallatin*, sa seconde femme, trois filles et un fils, AMI, né en 1759 et mort en 1790, sans postérité. Gédéon, né en 1721, se voua au ministère et fut nommé pasteur en 1758. Il est connu dans la littérature sacrée par deux ouvrages assez estimés: une *Exposition de la foi chrétienne suivie d'une courte réfutation des erreurs de l'Eglise romaine*, Gen., 1774, 5 tomes en 2 vol. in-8°, et un *Abrégé de l'histoire sacrée*, Gen., 1768, in-8°; nouv. édit. augm. d'un court *Abrégé de l'histoire de l'Eglise*, Gen., 1805, in-8°. A ces deux ouvrages, le continuateur d'Adelung ajoute *Des intérêts et des devoirs d'une république*, 1770, in-8°. Quant à l'aîné des trois frères, Jean-Louis, né le 20 mars 1720, membre du CC en 1752 et mort en 1781, il fut père de GÉDÉON, juge à la Cour suprême, qui, de son mariage (1792) avec *Christine Romilly*, fille du ministre *Jean-Edme Romilly*, n'eut que des filles, l'une desquelles prit alliance dans la famille *Cramer*.

IV. Samuel Mallet, frère cadet de Robert, naquit le 29 juillet 1612 et mourut en 1683. *Anne Dangers* (1), qu'il avait épousée en 1639, le rendit père de onze enfants, entre autres, de JEAN-LOUIS, né en 1653, lequel prit pour femme *Marguerite Jaquemot* et en eut: 1° ISAAC, qui suit; —2° MARIE-MADELAINE, épouse, en 1742, d'Antoine Choisy; — 3° CATHERINE, femme de *Nicolas Le Royer*, d'une famille réfugiée de La Rochelle.

Isaac Mallet, né le 18 oct. 1684, fonda à Paris, en 1710, une maison de banque; mais il retourna plus tard à Genève, entra dans le CC en 1734 et

(1) En 1614, *Antoine Dangers*, d'Uzès, fut reçu bourgeois.

devint auditeur. Il mourut en 1779, laissant six enfants de son union avec *Françoise Du Four*, savoir, une fille, Françoise, née à Paris en 1727 et mariée, en 1753, avec *Paul Torras*, de Beauchâtel en Vivarais, qui avait été reçu bourgeois, en 1729, ainsi que son père *Paul* et son frère *Jacob*, et cinq fils : François, né à Paris en 1723, mort jeune, de même que Jean-François, né à Paris, en 1730 ; Jacques, qui suit ; Robert-Alexandre, né à Paris en 1725, qui fut ministre, et mourut sans enfants en 1759 ; Jean-Jacques, qui n'eut qu'une fille, Andrienne-Angélique, de son mariage avec *Jeanne Prévost*.

Jacques Mallet, né à Paris, le 23 mai 1724, vint s'y établir de nouveau comme banquier et épousa, en 1744, *Louise-Madelaine Bresson*. Sur la fin de ses jours, il se retira à Chougny près de Genève, où il mourut en 1815, laissant à la tête de sa maison ses deux fils, Guillaume et Isaac-Jean-Jacques, qui furent arrêtés pendant la Terreur et ne recouvrèrent la liberté qu'au 9 thermidor. L'aîné, né en 1747, devint régent de la Banque de France et fut créé baron par l'empereur. Il mourut à Paris, le 14 mars 1826. Sa première femme, *Elisabeth Boy-de-La Tour*, ne lui donna pas d'enfants ; mais il eut de la seconde, *Anne-Julie Houël*, de Caen, deux fils, nommés James et Jules, qui prirent pour femmes *Laure* et *Emilie Oberkampf*. Quant à Isaac-Jean-Jacques, qui naquit en 1763 et mourut à Paris, en 1815, il laissa de son union avec *Marthe-Henriette Houël*, de Caen, deux filles, Julie et Anna-Amanda, et deux fils, Edmond et Horace, nés jumeaux, le 27 mars 1803.

V. Frère de Robert et de Samuel, Isaac Mallet naquit le 15 mars 1618 et mourut en 1674, ayant eu de son union avec *Elisabeth Boucher*, qu'il avait épousée en 1645, trois enfants dont une fille, Sara, femme du notaire Jean-Antoine Comparet, et deux fils : Théophile, né en 1646 et mort aux Indes, et Gabriel, né le 13 juill. 1647. Ce dernier suivit la carrière des armes. En 1686, il servait en Hollande avec le grade de capitaine. Il accompagna à Genève l'ingénieur *Yvoy*, appelé par le Conseil pour inspecter les fortifications. Plus tard, il passa au service de France et s'éleva au grade de colonel. De son mariage avec *Judith Mallet*, contracté en 1669, naquirent Isaac et Anne, femme d'Antoine Lect.

VI. Louis Mallet, second fils de Jacques et de Louise Varro, naquit le 15 oct. 1605, et mourut en 1674. D'un premier mariage avec *Louise Poncet*, il avait eu six enfants. Resté veuf, il s'était remarié avec *Madelaine Offredi*, qui le rendit encore père d'un fils, Paul, docteur en droit et auditeur, né en 1677 et mort en 1724, laissant de sa femme, *Eve Mallet*, un fils, Gabriel, décédé sans enfants en 1766. Les six enfants issus de son premier mariage furent : 1° Louise, femme de Pierre Pallard ; — 2° Susanne, mariée à *Aimé Clot* (1) ; — 3° Marie, épouse de J.-Marc Tallot ; — 4° Jacob, qui suit ; — 5° Sara, femme de Jacques Jaquet ; — 6° Pernette, alliée à *Isaac Mussard*.

Né en 1645, Jacob Mallet épousa, en 1767, *Elisabeth de Tudert*, qui descendait de *Jean Tudert*, sieur de Mazières, reçu bourgeois en 1608. Il mourut en 1712. De ses huit enfants, six ne laissèrent pas de postérité. Sa fille Camille épousa *René Ranc*. Son fils Fabrice, né le 11 mai 1693 et mort en 1798, eut de sa femme *Susanne-Madelaine Malvesin*, une fille, nommée Camille-Elisabeth, qui devint la femme de P.-M. Hennin, résident de France à Genève.

VII. Frère du précédent, Joseph Mallet naquit le 12 oct. 1610 et mourut à l'âge de 66 ans. Il fut marié trois fois ; la 1re, en 1639, avec *Catherine Goudet*, qui lui donna Jeanne, femme de Pierre Favereau, puis d'*Abraham Gardelle* ; la 2e, en 1642, avec *Rose Genoud*, dont il eut deux fils, Jacques et Jean, qui ajoutèrent à leur nom ce-

(1) En 1576, *Claude Clot*, de Grasse, obtint à Genève les droits de bourgeoisie.

lui de leur mère et dont nous aurons à parler; la 3e enfin, en 1648, avec *Elisabeth Duet*, qui le rendit encore père de quatre enfants : 1° LOUISE, femme de *François de La Chana* (1); — 2° CHARLES, né le 22 déc. 1657 et mort en 1708, qui épousa, en 1682, *Sara Buffe*, d'une famille originaire de Dieppe, jouissant à Genève des droits de bourgeoisie depuis 1570, et qui en eut, entre autres enfants, GÉDÉON, né le 13 juill. 1692, marié, en 1718, à *Marie Lombard*, et père de trois enfants, lesquels allèrent s'établir en Amérique; — 3° HENRI, dont nous aurons à parler plus tard; — 4° MARIE, femme de Jean-Antoine Arland.

1° Jacques Mallet-Genoud, né le 13 déc. 1642, et mort en 1703, eut de sa femme *Françoise de La Rive* deux fils nommés ANTOINE et ABRAHAM. Antoine, né le 20 mai 1681 et mort en 1754, épousa *Marthe Gallatin*, qui le rendit père de trois fils. L'aîné, JACOB, né le 14 mai 1724, prit pour femme *Elisabeth Aubanel* et en eut cinq filles : SUSANNE, femme de *Louis-Gabriel Galissard-de-Marignac*, MARTHE-GABRIELLE, MARIE-HENRIETTE, MARGUERITE-JEANNE-ELISABETH et PERNETTE, et deux fils : JEAN-JACQUES qui s'établit à Flessingue, et ISAAC-JEAN-JACQUES, né en 1768 et marié, en 1795, à *Anne Vignier*. Le second, PIERRE-HENRI, né en 1735, eut de sa femme *Marie Sautter* trois filles et un fils, FRANÇOIS-JEAN-LOUIS, né en 1769. Le troisième, JEAN-LOUIS, né en 1738, épousa *Marie-Salomé Baur* de Strasbourg, et en eut : JEAN-SALOMON, marié, en 1797, avec une demoiselle *Le Fort;* GABRIEL-LOUIS, né en 1773; EMMANUEL, et ANNE, femme d'Elie Audra.

2° Jean Mallet-Genoud, né le 30 avril 1646 et mort en 1716, épousa, en 1675, *Catherine Croppet*, dont il eut : 1° MARIE, femme du syndic *Théodore de Saussure;* — 2° ANDRÉ, qui suit; et 3° EVE, femme de *Paul Mallet*.

André, sieur de Flie, dans le pays de Gex, naquit le 27 mars 1680, et fut membre du CC. Il mourut en 1756, laissant, outre deux filles, CATHERINE, épouse de *François Lombard*, et MARIE, femme du syndic Léonard Fatio, un fils nommé JEAN. Né le 2 avril 1716 et membre du CC, ce fils, qui mourut en 1789, avait épousé, en 1756, *Charlotte-Marie Butini*. Il en eut JEAN-LOUIS et FRANÇOIS, qui ajoutèrent au nom de Mallet celui de leur mère.

Jean-Louis Mallet-Butini, né le 22 mars 1757, du CC en 1785, auditeur en 1786, juge du tribunal de l'audience, membre correspondant des académies de Lyon et de Dijon, a publié :

I. *Idylles pour les enfants*, nouv. édit., Gen. et Paris, 1805, in-16.

II. *Marcoméris ou le beau troubadour. Nouvelle de chevalerie suivie de Contes en vers*, Gen. et Paris, 1796, 8°.

III. *Poème, suivi d'un Tableau de l'histoire de Genève et d'Odes*, Gen., 1796, in-8°.

IV. *Mélanges historiques et littéraires*, Gen., 1797, in-8°.

V. *De la nécessité d'un culte public*, 1797, in-8°.

VI. *Tableau historique des dissensions de la république de Genève et de la perte de son indépendance*, Gen., 1803, in-8°.

VII. *Odes à l'usage des enfants*, Gen. et Paris, 1804, in-16.

Galiffe ne nous donne pas l'année de la mort de Jean-Louis Mallet, qui avait épousé *Jeanne Richard* et en avait eu : 1° EDOUARD, officier de marine au service d'Angleterre, mort en 1817; — 2° CLAUDINE-CONSTANCE-FÉLICITÉ, mariée, en 1819, à Gustave Fallot; — 3° ELIZA; — 4° CHARLOTTE-PHILIPPINE-SOPHIE; — 5° EDOUARD-FÉLIX, né le 2 déc. 1805, qui prit en 1828, le grade de docteur en droit, après avoir soutenu une thèse *Sur l'usufruit paternel*, Gen., 1828, in-8°.

Le frère cadet de Jean-Louis Mallet-Butini, nommé François, comme nous l'avons dit, naquit le 9 avril 1765. Il

(1) *Jean-Antoine de La Chana*, de Lyon, fut reçu bourgeois, en 1631, avec ses fils, *Jean*, *Pierre* et *Jean-Antoine*.

s'éleva, au service de la France, au grade de lieutenant-général et fut créé grand croix de l'ordre du Mérite militaire. Plus tard, il fut nommé officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'ordre de Léopold. Louis XVIII lui accorda le titre de baron. *Anne Molesworth*, qu'il épousa en 1807, lui donna trois enfants : MOLESWORTH, né le 2 sept. 1808; FRANÇOIS-MICHEL, né le 26 août 1810, et CHARLES-PHILIPPE, qui vint au monde en 1812. Tous trois se sont fixés en Angleterre.

3° Frère de Jacques et de Jean Mallet, Henri naquit le 5 sept. 1660 et mourut en 1728, laissant de son mariage avec *Louise Flournois*, célébré en 1688, une fille, ANNE-PAULINE, femme de Henri Dumont, et un fils, JEAN-GABRIEL, né le 22 nov. 1688, et mort en 1752. Du mariage de ce dernier avec *Jeanne-Marguerite Masson*, naquirent, outre une fille, LOUISE-CATHERINE, qui épousa *Jean-Daniel Barde* (1), deux fils, HENRI et PAUL-HENRI, l'un géographe très-estimé, l'autre historien d'un mérite reconnu.

1° Henri Mallet, né le 24 oct. 1727, et membre du CC, manifesta dès son enfance une grande disposition pour les sciences, en particulier pour la géographie, et jusqu'à sa mort, arrivée en fév. 1811, il ne cessa de s'occuper de recherches géographiques et mathématiques. On a de lui :

I. *Quatre cartes de la Suisse romande, qui comprennent le Pays de Vaud et le gouvernement d'Aigle*, 1761-62. — Travail qui lui avait été confié par le gouvernement bernois.

II. *Carte des environs de Genève*, Paris, 1776, in-fol.

III. *Carte générale de la Suisse*, 1798.

IV. *Manuel métrologique ou répertoire général des mesures, poids et monnaies des différents peuples modernes et des peuples anciens, comparées à celles de France*, Gen., 1802, in-4°.

(1) En 1731, *François Barde*, de Valence, obtint à Genève les droits de bourgeoisie.

V. *Description de Genève ancienne et moderne*, Gen., 1807, in-12.

Tous les travaux de Mallet sont remarquables par une grande exactitude. De son mariage avec *Jeanne-Gabrielle Prévost* naquirent : 1° PAUL-HENRI, qui épousa, en 1779, *Jeanne-Elisabeth Patry*; — 2° LYDIE, femme de *Paul Chapuis*, puis de Pierre Gallatin; — 3° FRANÇOIS-LOUIS; — 4° JEAN-SALOMON.

2° Paul-Henri Mallet naquit à Genève en 1730. Après avoir fait de bonnes études à l'académie de sa ville natale, il se chargea de l'éducation des enfants du comte de Calemberg; mais, dès 1752, il fut appelé à Copenhague pour y remplir la chaire de belles-lettres laissée vacante par le départ de *La Beaumelle*. Cette place lui permettant de disposer de la plus grande partie de son temps, il consacra ses loisirs à l'étude de la langue et de l'histoire des peuples du Nord. Ses écrits sur l'histoire du Danemark nommément obtinrent un légitime succès. Ils attirèrent sur lui l'attention de Frédéric V, qui le choisit pour un des précepteurs de son fils. L'éducation du prince royal terminée, Mallet retourna à Genève, en 1760. Il fut admis, peu de temps après, comme professeur à l'académie, et en 1764, il entra dans le conseil des CC. Le résident du landgrave de Hesse-Cassel à Berne, Abraham Maudri, étant mort en 1767, il fut choisi pour le remplacer, avec l'agrément du Conseil. Le 5 juin 1770, il fut nommé professeur honoraire d'histoire civile, « en considération de ses talents distingués. » La czarine Catherine voulut lui confier l'éducation de son fils Paul; mais Mallet ne put se décider à accepter une place qui aurait tenté l'ambition de beaucoup d'autres. Cependant il ne sut pas résister aux instances d'un de ses élèves, lord Mount-Stuart, et il l'accompagna dans son voyage en Italie. C'est pendant le séjour qu'il fit à Rome, qu'il découvrit la suite chronologique des évêques d'Islande, que Langebeck a publiée dans le T. III de ses Écrivains

danois. Après avoir reconduit son jeune ami en Angleterre, où il eut l'honneur d'être présenté à la reine, qui l'engagea à publier l'histoire de la maison de Brunswick, Mallet se rendit à Cassel, sur l'invitation de l'électeur, qui le chargea, de son côté, d'écrire l'histoire de sa maison; puis il vint à Paris, après avoir visité plusieurs villes de l'Allemagne et fait un court séjour à Copenhague. De retour à Genève, il continua à remplir avec assiduité ses fonctions à l'académie et au conseil des CC, jusqu'en 1789, qu'il donna sa démission de cette dernière place. Lors de la révolution de Genève, il se prononça avec chaleur pour le parti aristocratique, et fut obligé de s'exiler. Il alla s'établir à Rolle. Il ne rentra dans sa patrie qu'en 1801. Le gouvernement français lui accorda une pension comme dédommagement de celles que lui faisaient la reine d'Angleterre et le landgrave, et qui avaient cessé d'être payées par suite des événements de la guerre. Il en jouit jusqu'à sa mort, arrivée le 8 fév. 1807. Il était membre des Académies de Lyon et de Cassel et de l'Académie celtique, correspondant de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres de Paris. Il ne laissa pas d'enfants de sa femme *Jeanne-Marie Du Pan.* Voici la liste de ses ouvrages, qui sont généralement écrits avec impartialité, d'un style simple et facile.

I. *Discours prononcé à l'ouverture des leçons publiques de belles-lettres françaises*, Copenh., 1753, in-8°.

II. *Introduction à l'histoire de Danemarck, où l'on traite de la religion, des mœurs, des loix et des usages des anciens Danois*, Copenh., 1755-1756, 2 part. in-4°; réimp. en 1758 et 1765, in-8°; trad. en danois, 1756, in-4°, et en angl., Lond., 1770, 2 vol. in-8°. — La seconde partie est intitulée *Monumens de la poésie et de la mythologie des Celtes, et particulièrement des anciens Scandinaves*. Elle a été réimp. avec quelques changements, sous le titre d'*Edda ou Monuments de la mythologie*, etc., 3° édition, [Genève, 1787, in-12.

III. *De la forme du gouvernement de Suède*, trad. du suédois, Copenh. [Gen.], 1756, in-8°.

IV. *Le bonheur du Danemarck sous un prince pacifique*, Copenh., 1758, 4°.

V. *Histoire de Danemarck*, Copenh., 1758-77, 3 vol. in-4°; contref. Gen. [Paris], 1763, 6 vol. in-12, et Lyon, 1765-69, 5 vol. in-8°; 2° édit. continuée depuis 1699 à 1720, Gen., 1771-77, 5 vol. in-8°; 3° édit. continuée jusqu'à 1773, Gen., 1787-88, 9 vol. in-12 avec cartes; trad. en allem., Greifsw. 1765-69, 3 part. in-4°; en russe, Pétersb., 1777, in-8°; en angl.

VI. *Mémoires sur la littérature du Nord*, Copenh., 1759-60, 6 vol. in-8°.

VII. *Abrégé de l'histoire de Danemarck à l'usage du prince royal*, 1re part., Copenh., 1760, in-12.

VIII. *Histoire de la maison de Hesse*, Paris [Copenh.], 1766-85, 4 vol. in-8°.

IX. *Histoire de la maison de Brunswick*, Gen., 1767-85, 4 vol. 8°.

X. *Des intérêts et des devoirs d'un républicain, par un citoyen de Raguse*, Yverdun, 1770, in-8°. — Prétendue traduction de l'italien.

XI. *Voyage en Pologne, Russie, Suède et Danemarck*, trad. de l'angl. de W. Coxe, Gen., 1786, in-8°. — Inséré dans le *Nouveau recueil de voyages au nord de l'Europe et de l'Asie*, Gen., 1783-86, 3 vol. in-4° ou 6 vol. in-8°, ainsi que la relation d'un voyage fait par Mallet en Norwège.

XII. *Histoire de la maison et des états de Mecklembourg-Schwérin*, 1796, 2 tomes en 1 vol. in-4°. — Allant jusqu'en 1503 seulement.

XIII. *Histoire des Suisses ou Helvétiens depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Gen. et Paris, 1803, 4 vol. in-8°, avec cart. et portr.

XIV. *De la ligue anséatique, de son origine, de ses progrès, sa puissance et sa constitution politique jusqu'à son déclin au* XVIe *siècle*, Gen., 1805, in-8°.

Mallet a travaillé quelque temps au

Mercure danois, depuis le mois de mars 1753, et il a donné une nouv. édit. augm. du Dictionnaire de la Suisse par Tscharner (Gen., 1788, 3 vol. in-8°).

VIII. Pour terminer notre notice sur cette famille intéressante, il nous reste à parler du fils cadet de Robert Mallet et de Jeanne Tronchin.

Jacques Mallet, né le 7 avril 1644 et mort en 1708, fut marié trois fois, mais il n'eut d'enfants que de sa première femme, *Salomé Degge'er*, de Schaffhouse, qui lui en donna onze, entre autres, quatre filles : ANDRIENNE, femme de *Jacques Marcet*; MADELAINE, épouse de *Jean-Henri de Bary*, de Bâle; LOUISE, mariée à *Théodore Bordier*, et SARA, qui épousa *Pierre Cramer*. Son fils GÉDÉON, né le 22 oct. 1666 et mort le 12 janv. 1750, se maria, en 1693, avec *Isabelle de La Rive*, qui le rendit neuf fois père, entre autres, de cinq fils. L'aîné, JEAN-JACQUES, né en 1694, conseiller en 1748, mourut en 1767, sans enfants. Le second, HORACE-BÉNÉDICT, né le 24 sept. 1698, embrassa la carrière ecclésiastique et fut placé comme ministre à Genève, en 1733. Il mourut en 1758, laissant de sa femme *Renée Banquet* deux filles, ELISABETH et RENÉE, et un fils, PIERRE, mort sans postérité, en 1734. Le cinquième, GÉDÉON, docteur en médecine, né le 22 mars 1709 et mort en 1788, n'eut qu'une fille, ANTOINETTE-MARIE-JEANNE, de son union avec *Madelaine de Tournes*. Les deux autres, JEAN-ROBERT et GABRIEL continuèrent la descendance.

1° Jean-Robert Mallet, né le 26 nov. 1702, suivit la carrière des armes et entra dans le CC en 1752. Il mourut en 1771 ayant eu de son mariage avec *Dorothée Favre*, une fille, MARGUERITE, qui prit alliance dans la famille Pictet, et un fils, JACQUES-ANDRÉ, qui s'est fait connaître comme un astronome aussi savant que modeste.

Né à Genève, le 23 sept. 1740 et condamné, par un accident qui lui arriva dans sa jeunesse, à mener une vie retirée, Jacques-André Mallet se livra avec ardeur à l'étude des sciences exactes. A l'âge de vingt ans, il alla suivre à Bâle le cours de Daniel Bernouilli, qui le prit en affection et le compta toujours au nombre de ses élèves favoris. De retour à Genève en 1762, il entreprit de traiter deux questions mises au concours par les Académies de Lyon et de Berlin, qui couronnèrent chacune son travail en lui accordant un accessit. En 1765, Mallet quitta de nouveau sa ville natale, dans l'intention de visiter la France et l'Angleterre. Durant ce voyage, il noua d'étroites liaisons à Londres avec Bevis et Maskelyne, à Paris avec Lalande, à qui il fournit d'excellentes critiques sur son Astronomie et pour qui il calcula plusieurs Tables. Lalande lui témoigna son estime en joignant sa recommandation à celle de Bernouilli et en lui procurant l'honneur d'être choisi, en 1769, par l'Académie de Saint-Pétersbourg pour un des astronomes chargés d'observer sur divers points du vaste empire Russe le passage de Vénus sur le disque du Soleil. Le poste assigné à notre jeune astronome fut Ponoï en Laponie. Le but de son voyage ne put être atteint, les nuages ne lui ayant permis de voir que l'entrée de la planète ; mais il sut le rendre utile à la science sous d'autres rapports, en se livrant à un grand nombre d'observations de physique et de météorologie, et en déterminant exactement la longueur du pendule à secondes tant à Pétersbourg qu'à Ponoï. Rentré dans sa ville natale en 1770, Mallet fut élu membre du conseil des CC. Le 26 mars de l'année suivante, le Conseil de Genève lui conféra le titre de professeur honoraire d'astronomie, « vu ses heureux talents, l'étendue de ses connaissances, ses relations avec divers savans de l'Europe, le choix que l'impératrice de Russie avait fait de sa personne pour observer le passage de Vénus, et eu égard à la dépense que ledit sieur Mallet avait faite pour se procurer une collection d'instruments astronomiques. » Quelques mois après, le 9 mai 1772,

Mallet obtint la permission de bâtir, sur un des bastions de la ville, un observatoire aux frais de construction duquel le Conseil contribua pour la somme assez modique de 4200 florins. Il continua pendant dix ans à se livrer à des observations astronomiques, qui ont été insérées en différents recueils, secondé avec zèle dans ses travaux par ses élèves *Trembley* et Pictet. Les troubles de 1782 l'engagèrent à quitter Genève et à transporter son observatoire à Avully, où il mourut, le 30 janv. 1790, sans avoir été marié. Il était membre de la Société royale de Londres, de la Société impériale de Saint-Pétersbourg, et correspondant de l'Acad. des sciences de Paris. Ses instruments d'astronomie, acquis par la ville de Genève, furent replacés à l'Observatoire.

« Mallet, lit-on dans la Biogr. univ., était doué d'un caractère singulièrement doux et aimable, d'un esprit patient et inventif, de connaissances très-variées et d'une adresse fort remarquable. Si un penchant dominant ne l'eût entraîné de préférence vers les sciences de calcul et d'observation, l'art de construire des instruments aurait eu probablement en lui un très habile ingénieur.»

A l'exception des *Observations astronomiques par Mallet, Trembley et Pictet pour* 1780, in-4°, Mallet n'a rien publié séparément; il s'est contenté d'insérer dans des recueils scientifiques le résultat de ses travaux. On trouve de lui dans les Acta Helvetica (T. V.) : *Recherches sur les avantages de trois joueurs qui font entre eux une poule au tric-trac*, et (T. VII) : *Sur le calcul des probabilités*; — dans les Philos. Transact. (1767) : *On the most advantageous construction of water-wheels*, et (1770) : *Of the transit of Venus, the lengths of pendulums; also on the inclination and declination of the magnetic needle*; — dans les Novi Commentar. Acad. Petropolitanæ (T. XIV) : *Observationes in Ponoi institutæ, anno* 1769;—dans les Act. Acad. scientiarum Petropolit. (1778) : *Observations astronomiques faites à Genève;* (1780); *Observations des occultations d'étoiles fixes par la lune*; (1781) : *Observ. et calculs de la comète de* 1779; (1782) : *Observ. astron. faites à Avully près de Genève*;— dans l'Astronom. Jahrbuch (1778) : *Observation sur l'éclipse de lune du* 30 *juill.* 1776 ; — dans le Recueil pour les astronomes, de Bernouilli : *Tables pour Saturne ; Correspondance avec J. Bernouilli*; *Observ. et calculs de l'opposition de Jupiter et de Saturne, faits en* 1774; *Observ. d'éclipses des satellites de Jupiter en* 1773 *et* 74; *Observ. et calcul de l'occultation d'Aldebaran, du* 14 *avril* 1774; *Tables d'aberration et de nutation pour les différentes étoiles, calculées pour la connaissance des temps*; enfin dans les Mémoires des savants étrangers (T. VII) : *Observations et calculs des oppositions de Mars et de Saturne en* 1773, et (T. IX), *Observations astronomiques*.

2° Gabriel Mallet, né le 21 nov. 1703, suivit le barreau. En 1734, il entra dans le CC, fut élu plus tard membre du LX, et mourut en 1792, ayant eu, de son mariage avec *Eléonore Chomel*, célébré en 1738, une fille, Isabelle-Sara, mariée au professeur *Louis Bertrand*, et un fils, Gédéon, né le 6 mars 1739, capitaine dans un régiment au service de France. C'est de ce dernier et de *N. de Tournes* que, entre autres enfants, naquit, en 1787, l'auditeur Jean-Georges Mallet, qui s'est fait connaître dans la littérature par quelques ouvrages dont voici les titres :

I. *Genève et les Genevois*, Gen. et Paris, 1814, in-12.

II. *Lettres sur la route du Simplon*, 2e édit. augm., Ibid., 1816, in-12.

III. *Voyage en Italie*, Ibid., 1817, 8°.

IV. *Le tour du lac de Genève*, Ibid., 1821, in-8°.

V. *Bonivard à Chillon*, Gen., 1835, in-12.

VI. *Madeleine Odermatt ou le canton d'Uri*, Gen., 1838, in-12.

VII. *Le Conteur genevois, nouvelles, souvenirs, épisodes*, Paris, 1851, in-12.

MALLET (JEAN), ou *Malet*, sieur du Rozin, fils d'*Hector Mallet*, receveur des tailles à Montdidier, et de *Madelaine Bosquillon*, avocat au parlement de Paris, né en 1633, épousa, en 1673, *Susanne de Besset*, fille de *Barthélemy de Besset*, sieur de Fresse, et de *Catherine Fenou*. De ce mariage naquirent, outre un fils, ALEXANDRE, mort en 1684, trois filles, qui donnèrent, ainsi que leur mère, un bel exemple de persévérance. L'aînée, CATHERINE, était née en 1674, la seconde, MADELAINE, en 1677, et la troisième, CATHERINE-MARIE, le 17 mai 1683. Après la révocation, leur mère essaya de sortir avec elles du royaume, mais elle fut arrêtée et enfermée à la Bastille. Les trois jeunes filles furent mises dans des couvents (*Arch. gén.* E. 3372). Ces dernières résistèrent pendant neuf années aux efforts des convertisseurs (*Ibid.* M. 673). La mère, qui avait succombé déjà en 1687 (*Ib.* E. 3373), se releva plus tard. En 1701, nous la trouvons prisonnière dans le château du Pont-de-Larche, d'où elle fut transférée à l'Union chrétienne de Paris (*Ibid.* E. 3552).

MALLET (N.), ou *Malet*, ministre de Valleraugue, avait été prêté à l'église de Saint-Hippolyte par le synode provincial tenu au Vigan. Ce synode venait de clore ses séances le samedi, 26 juin 1660, et déjà le commissaire du roi, *Peyremales*, était parti, lorsque *Chabanon* ou *Chavanon*, ministre sans église, se présenta pour desservir celle de Valleraugue. Les ministres qui étaient restés au Vigan pour y célébrer le jour du repos, acceptèrent avec empressement ses offres, sans songer que l'absence du commissaire frappait d'illégalité toutes les résolutions qu'ils pourraient prendre. *Pelet*, qui avait été le modérateur du synode, fit dresser par le secrétaire *Des Marets* le brevet de nomination et le signa. Le roi ne tarda pas à en être instruit. La délibération du 27 fut cassée, ordre fut donné d'exécuter à la lettre ce qui avait été arrêté la veille; défense fut faite à Chabanon d'exercer à Valleraugue aucune fonction de son ministère, et Pelet avec Des Marets, suspendus tous deux, furent ajournés à comparaître personnellement devant l'intendant de la province.

Mallet, qui ne fut point compromis dans cette fâcheuse affaire, fut donné plus tard pour ministre à St-Hippolyte. C'est comme pasteur de cette église qu'il assista, le 19 nov. 1678, au synode provincial tenu à Anduze, en présence du commissaire royal *Bornier*, dont le procès-verbal est arrivé jusqu'à nous (*Arch. gén.* TT. 256). Il en fut élu président. *La Porte*, du Collet, lui fut donné pour adjoint; *Portal*, de La Salle, et *La Roquette* pour secrétaires. Il ne s'y passa rien d'important. Le seul intérêt qu'offre ce synode, est de nous faire connaître les noms des églises des Cevènnes à cette date. Voici les noms des députés. Anduze : *Vincent*, min., *Rafin* et *Flavard*, anc.; Alais : *Coulan*, min., *La Liquière*, anc.; La Salle, *Portal*, min., *Rollet*, anc.; Mellet, (Mialet?), *Reboutier*, min., *Dumas*, anc.; Aigremont, de *Bagards*, min., le baron d'*Aigremont*, anc.; Vézenobre : *Dumas*, min., *Estienne*, anc.; Cassagnolles, *Dumas*, min., *Dombres*, anc.; Lezan, *Cabrit*, min., de *Lezan*, anc.; Tornac, *Rodier*, min., *Flavard*, anc.; Générargues, *Corbessas*, anc.; Lédignan, *Cabrit*, min., *Puech* et *Jalaguier*, anc.; St-Sébastien, *Almeras*, min., *Bony*, anc.; Monoblet, *Du Cros*, min., *Rampon*, anc.; Saint-Félix-de-Palière, de *Soustelle*, min., *Sujol*, anc.; Toyras, *Favières*, anc.; Brenoux, *Audibert*, min., *Rouveran*, anc.; Bagards, *Pascal*, min., *Rodier*, anc.; St-Christol, *Bastide*, min., *Brunel*, anc.; St-Paul-la-Coste, d'*Olympies*, min.; St-Hilaire-de-Brethmas, *Des Marets*, min.; Canaules, *Boyer*, min.; Soustelle, *Plantier*, min.;

Cardet, *Fraissinet*, min., *Armassan*, anc.; Soudorgues, *Darvieu*, min., *Viala*, anc.; Sauve, *Vincent*, min., *Cavalier*, anc.; St-Hippolyte, *Mallet*, min., *Rouvière* et *Lezan*, anc.; Durfort, *Dumas*, min., *Villaret*, anc.; Quissac, *Molles*, min., *Meyrargues*, anc.; Cros, *Bedès*, min., *Girard*, anc.; Ganges, *Vial*, min.; *Tandon*, anc.; Sumène, *Aigoin*, min.; St-Romain-de-Codières, *Mothes*, min., *Pourtalès*, anc.; Valleraugue, *Combes*, min., *Arnal*, anc.; Le Vigan, *Rossel*, min., de *La Garde*, anc.; Aulas, *Dubruc*, min., *La Billière*, anc.; Aumessas, *Vincent*, min., de *Beluzet*, anc.; Colognac, *Verdier*, min., *Falguerolles*, anc.; Mandagout, *Grognet*, min.; Molières, *Fornier*, min., *Boudon*, anc.; Montdardier, de *Montdardier*, min.; Meyrueis, *Coderc*, min., *Maurin*, anc.; St-Laurent, *Pistory*, min., *Nadal*, anc.; St-Germain, *Du Cros*, min., *Canonges*, anc.; Florac, *Blanc*, min.; St-Jean-de-Gardonenque, *Combes*, min., *Du Caila*, anc.; St-Etienne-de-Valfrancesque, de *La Coste*, min., de *Marouls*, anc.; Barre, *Massanes*, min., *Parleri*, anc.; Vébron, *Chavanon*, min., *Pongy*, anc.; Castagnols, *Grognet*, min., *Vieiljuif*, anc.; St-André-de-Valborgne, *Sauvage*, min., de *Faubares*, anc.; Marvéjols, *Blanc*, min., *Barthélemy*, anc.; St-Léger, *Villard*, min., *Monteils*, anc.; St-Privat-de-Vallongue, de *La Vernède*, min.; Le Collet, de *La Porte*, min., *Franceson*, anc.; Frugères, *Roure*, min., *Laurens*, anc.; Sumène, *Pagesi*, min., *Carrière*, anc.; St-Martin-de-Lansuscle, *Sauvage*, min., *Blanc*, anc.; St-Romans-de-Tousque, *Grognet*, min., *Boudon*, anc.; Ste-Croix-de-Valfrancesque, *Barthélemy*, min.; Gabriac, de *Balmemarin*, anc.; St-Martin-de-Corconac, *Sales*, anc.; St-Martin-de-Boubeaux, *Guion*, min., *Larguier*, anc.; St-Hilaire-de-Lavit, de *La Roquette*, min., *Du Pradal*, anc.; Cassagnas, *Bilanges*, anc.; Fraissinet, *Roure*, min., *Rouvière*, anc.; Valfrancesque, *Calmel*, min.; St-Flour-de-Pompidou, *Dapilly*, min.; St-Maurice-de-Ventalon, *Pongy*, anc.; St-Julien-d'Arpaon, *Dauthun*, min., *Serrière*, anc.; St-Marcel, *Barjon*, min., *Pagesi*, anc. Y assistèrent aussi *Boyer*, *Sabattier de Montfaucon* et *Sabattier*, comme ministres des familles de *Ginestoux*, de *St-Théodorit* et *Du Fesq*. Les églises de Conqueyrac, de Pompignan, d'Avèze, de St-Martial, de St-Frezal et de La Melouse n'envoyèrent point de députés.

MALORTIE (Jean de), sieur de Villiers, prit pour femme, en 1564, *Louise de Bimont*, dont il eut Gabriel, marié, en 1599, avec *Susanne Le Valois-de-Villette*, fille de *Louis*, sieur de Fontaine, et de *Catherine Bourdin*, dame de Villette. C'est probablement de ce mariage que naquit *Jacques* Malortie, qui épousa, en 1641, *Louise de Belleau* et fut père de François. Ce dernier s'allia, en 1664, avec *Anne Ferrand*, qui, selon le Dict. de la Noblesse, lui donna trois enfants : 1° Jacques-Gustave, sieur de Boutteville; — 2° Gabriel, et — 3° Henriette, femme de *Cyrus-Antoine de Briqueville*, marquis de Colombières. La Chesnaie-des-Bois ajoute que Jacques-Gustave épousa, en 1691, Marie-Thérèse Brisacier, d'où l'on doit conclure qu'il se convertit à la révocation; puis, que Gabriel se maria, en 1682, avec *Marie-Julienne Des Guez*, fille de *Samson Des Guez*, sieur de La Barre-Belleville en Thimerais, d'où il résulte qu'il est identique avec *Malortie-de-Villars*, qui se réfugia dans le Hanovre, où il se fixa avec Julienne Des Guez, sa femme, et ses quatre filles Louise-Henriette, Sylvie-Madelaine, Marie-Wilhelmine et Anne-Pauline. Il avait aussi un fils, nommé Louis, qui, resté en France, fut élevé dans le catholicisme et mourut en 1688. Sylvie-Madelaine épousa Jean-Sigismond d'Oberländer, colonel au service du margrave de Baireuth. Deux autres des quatre sœurs rentrèrent en France, en 1720, mais, plus tard, elles retournèrent dans le Hanovre. Leurs biens furent donc confisqués et donnés à diverses personnes,

bien que réclamés par Anne-Henriette de Briqueville, leur cousine germaine, d'où un procès qui n'était pas encore jugé en 1752 (*Arch. gén.* Tr. 347).

Aux deux fils de François Malortie mentionnés dans le Dict. de la Noblesse, il faut en ajouter, sans aucun doute, un troisième, *Malortie-de Faverolles*, d'Orbec, qui fut condamné comme relaps, en 1686, et dont la sœur Henriette s'empressa de demander les biens, qui avaient été confisqués (*Ibid.* Tr. 270). En outre, il est évident pour nous, malgré le silence gardé par La Chesnaie-des-Bois, que *Gabriel Malortie*, sieur de Glatigny et des Chastelets, que nous trouvons signalé, en 1685, dans un rôle des Huguenots habitant l'élection d'Alençon (*Arch.* Tr. 270), appartenait aussi à cette famille (1) qui était divisée en plusieurs branches, l'une desquelles était établie en Picardie. Cette branche picarde professait encore en 1681 le protestantisme, mais elle était peu zélée (*Ibid.* Tr. 284).

MALOT (Jean), ou *Mallot*, vicaire de la paroisse de Saint-André-des-Arcs, converti aux doctrines évangéliques. On ignore la date de sa conversion; mais il est bien évident qu'il n'était plus catholique lorsqu'il accompagna *Louveau* en Allemagne, c'est-à-dire à la fin de 1559, ou au commencement de l'année suivante. Il rentra en France par Lyon et Valence, sans doute après avoir visité *Calvin* à Genève. Peu de temps après son retour à Paris, il fut choisi pour pasteur par les fidèles de la capitale. Il serait difficile aujourd'hui de préciser l'époque où il commença ses fonctions; mais il remplissait certainement déjà les devoirs de son ministère lorsque *Jacqueline de Longwy* mourut, c'est-à-dire au mois d'août 1561 (*Voy.* II, p. 479). On raconte que la duchesse voulut, à son lit de mort, s'entretenir avec lui et lui témoigna le désir de recevoir la communion de sa main, mais que le rigide pasteur refusa de lui donner la Cène, ce sacrement ne devant s'administrer, lui répondit-il, que dans les saintes assemblées. C'est évidemment aussi en qualité de ministre de l'église de Paris que Malot assista au colloque de Poissy (*Voy.* II, p. 263). Quelques mois après, il présida, avec son collègue *Jean Le Maçon*, à l'organisation d'un *bureau* spécialement chargé de la distribution des aumônes. Ce bureau fut composé, outre quatre anciens et un nombre indéterminé de diacres, de huit notables bourgeois de Paris: *François de L'Alouette*, *Nicolas Sevin* et *Lambert Boulenger*, avocats au parlement, *Geoffroy Cheval*, chirurgien, *Denis de Moncy*, *Jacques Dannez*, *Jean Loiseleur* et *Pierre Goujon*, marchands. Enfin c'est lui qui prêchait au Patriarche lors du tumulte de Saint-Médard.

Par l'édit de juillet 1561, les assemblées non-seulement publiques, avec ou sans armes, mais privées « où se feroient presches et administration de sacrement, en autre forme que selon l'usage receu et observé en l'Eglise catholique» (*Voy.* Pièces justif. N° XVI), avaient été défendues sous les peines les plus sévères; mais les Huguenots, encouragés par les résultats du colloque de Poissy et comptant sur la protection des grands seigneurs qui avaient embrassé leur religion, violaient ouvertement cet édit. A Paris même, ils tenaient des assemblées nombreuses, du consentement, il est vrai, de la reine-mère, comme nous l'apprend une lettre de Bèze à Calvin. «Natali ipso quievimus, lui dit-il. Postridiè copia nobis tum primùm facta publicè diebus festis concionandi. Altero post die, a prandio itum est ad Marcelli suburbium.» C'est, en effet, dans le faubourg Saint-Marcel qu'était situé le Patriarche, un des lieux de culte des Huguenots. Le 27

(1) Dans la même liste, il est fait mention de trois frères de *Villers-de Glatigny*, dont l'aîné habitait Orbec; le second était mort, père de trois fils: deux de ces derniers s'étaient réfugiés en Allemagne où l'un était commandant d'une place forte, et l'autre major dans un régiment; le troisième, qui avait eu la tête tranchée, on ne nous dit pas pour quel crime, avait aussi laissé trois fils qui étaient passés dans les pays étrangers.

déc., il y avait une assemblée nombreuse, protégée par des gentilshommes armés et par les soldats du guet; car on savait qu'il fallait se tenir en garde contre la colère du clergé et le fanatisme du peuple. Malot prêchait. Il occupait la chaire depuis un quart d'heure à peine, lorsque les cloches de l'église voisine de Saint-Médard se mirent à sonner à toute volée. Il était trois heures et les vêpres étaient dites; ce n'était donc qu'une provocation. « Le son en retentissoit si grand, lit-on dans La Popelinière, qu'il estoit impossible d'entendre l'exhortation. » En attendant que ce bruit assourdissant cessât, Malot fit chanter le ps. XVI; mais l'infernal carillon continua sans relâche. Castelnau, qu'on ne peut accuser de partialité pour les Huguenots, avoue que les prêtres de Saint-Médard furent les provocateurs, et que les Protestants se contentèrent d'abord d'envoyer deux des leurs—sans armes, ajoute de Thou,—pour prier le curé de faire taire ses cloches; qu'ils ne purent rien obtenir; qu'on en vint aux paroles, puis aux prises, et qu'il y en eut un de blessé à mort. Ce malheureux se nommait *Pasquot*, l'autre se sauva à toutes jambes. Les prêtres, continue Castelnau, fermèrent leur église et, montant au clocher, se mirent à sonner le tocsin pour émouvoir le peuple catholique. La Popelinière dit aussi qu'au lieu de se rendre aux représentations des Protestants, ils donnèrent «plus grand bransle à leurs cloches. » Impatientés à la fin, les Huguenots voulurent obtenir par la force ce qu'on avait refusé à leurs prières, et se précipitèrent en grand nombre vers l'église, ayant à leur tête le prévôt *Rougeaureille*, que le gouverneur de Paris avait chargé de veiller à la sûreté de l'assemblée. De leur côté, les prêtres effrayés barricadèrent les portes de l'église, et, se réfugiant dans le clocher, firent pleuvoir sur les Protestants une grêle de traits et de pierres dont plusieurs furent blessés. Pendant ce temps, le tocsin ne cessait de se faire entendre, et déjà les cloches de St-Marcel et de Ste-Geneviève s'étaient mises à l'unisson. Après que Rougeaureille eut vainement sommé, au nom du roi, le curé et ses affidés de descendre de leur clocher, les Huguenots ou plutôt, s'il faut en croire De Thou, quelques-uns de ces hommes perdus de vices que l'on est sûr de rencontrer dans tous les attroupements, se ruèrent sur les portes de l'église, les enfoncèrent, et leur colère s'exaspérant à la vue de Pasquot « battu et blessé à mort, ne se pouvant mouvoir », ils se mirent à piller les autels, à profaner les reliques et à briser les images qui restaient debout, car les prêtres, assure-t-on, en avaient renversé une partie afin de se faire des armes de leurs débris. Déjà les assaillants se disposaient à mettre le feu au clocher, d'où les prêtres, retranchés comme dans une forteresse, continuaient à les accabler de pierres, lorsque l'arrivée du chevalier du guet Gabaston apaisa enfin le tumulte, qui durait depuis plus d'une demi-heure. Jugeant, d'après ce qui s'était passé, que les Catholiques avaient été les provocateurs, et instruit par le prévôt de la résistance que les prêtres avait faite à l'autorité, Gabaston arrêta une quinzaine de mutins et les fit conduire dans les prisons de la Conciergerie, sans que la populace attirée par le son du tocsin de tous les quartiers avoisinants fit aucune tentative pour les délivrer. Le clergé, furieux du résultat inattendu d'un coup si bien monté, se promit de prendre sa revanche. Dès le lendemain, la canaille du faubourg Saint-Marceau ameutée par lui se rua contre le Patriarche, dès que les fidèles en furent sortis après la célébration du service divin. Elle brûla les bancs et la chaire, et aurait livré aux flammes le bâtiment lui-même, sans l'arrivée d'*Antoine de Clermont-d'Amboise*, du capitaine *Soucelles*, de *Stuart* et de quelques autres gentilshommes huguenots, qui dissipèrent sans peine cette lâche populace et firent quelques prisonniers qu'ils livrèrent au procureur du roi.

Saisi de l'affaire, le parlement sem-

bla oublier ses préjugés contre les Réformés ou voulut au moins sauver les apparences. Il chargea de l'information deux commissaires, l'un catholique et l'autre protestant; mais bientôt, revenant à ses sentiments d'hostilité, il fit mettre en liberté les prisonniers catholiques et arrêter Gabaston, qui, tout catholique qu'il était, fut condamné à mort pour s'être montré partisan des Huguenots, *Nez-d'argent*, qui fut pendu, comme nous l'avons dit ailleurs, *Cager* et son fils, qui subirent le même sort pour avoir été témoins du tumulte.

Cette révoltante iniquité ne se commit pas immédiatement; le parlement attendit que *Condé* fût sorti de Paris et que la guerre civile eût éclaté. On lit même, dans le Journal de 1562, publié par la Revue rétrospective, qu'il aurait bien voulu, ainsi que le roi et la reine, sauver la vie au moins à Gabaston, mais que « le peuple estoit tant animé contre luy que si l'on l'eust eslargi, l'on craignoit que le peuple ne fist violence au parlement mesme. » Qu'il ait ou non cédé à la peur, le parlement n'en reste pas moins couvert du sang de l'innocent.

Il est certain que Malot, qui était particulièrement haï comme apostat, aurait subi un sort aussi rigoureux, s'il n'était parvenu à échapper aux fureurs de la populace catholique. Voici, en effet, ce que Prosper de Sainte-Croix écrivait le 5 avril 1562 : « Ce matin le connétable fit armer toute l'infanterie et une bonne troupe de cavalerie, et son Excellence, marchant à travers la ville au milieu de ces troupes, à l'improviste, rencontra un avocat du roi, nommé *Rose;* il l'appela avec des paroles injurieuses (con villania), et commanda qu'on le mît en prison. On dit qu'il a fait traiter de même un prédicateur huguenot, qu'on appelle *Rivière* [Le Maçon, dit La Rivière]. Avec toute sa troupe armée, il sortit de la ville et se rendit où un autre prêchait, lequel on appelle Malho; il le fit saisir, fit mettre le feu à la chaire, aux livres, à tous les bancs, et fit mener en prison plusieurs de cette assemblée. Tutta questa città sta con allegrezza infinita. » Dans cette lettre, qui nous peint l'état de l'opinion à l'égard des Huguenots, Prosper de Sainte-Croix se fait l'écho d'un faux bruit au sujet de Malot. Aucun écrivain protestant ne dit qu'il fut arrêté; on se contenta de lui défendre de prêcher, sous peine de mort, ainsi qu'à son collègue (*Voy.* VI, p. 530). La Popelinière, entre autres, rapporte qu'après la prise d'Orléans par Condé, on se livra à Paris à d'actives recherches pour le découvrir; mais il était déjà sorti de la ville, et comme beaucoup d'autres protestants parisiens, il trouva un asile à Orléans. Après la conclusion de la paix, *Coligny* le choisit pour son aumônier. En 1566, l'amiral le prêta pour quelque temps à l'église de Metz (*Voy.* IV, p. 9). Comme il n'est plus fait mention de lui, depuis cette époque, dans l'histoire de nos églises, on pourrait présumer qu'il mourut vers ce temps, s'il n'était encore qualifié de ministre de l'amiral dans le Martyrologe à la date de 1569. Cette année-là, sa femme, *Anne Chrestien*, retirée alors à Châtillon-sur-Loing, fut égorgée par des soldats qui, moyennant une bonne somme, avaient promis de la conduire en lieu sûr, après la capitulation de la ville (*Voy.* III, p. 388), et qui la tuèrent en route pour s'emparer du reste de son argent.

On a quelquefois confondu Jean Malot, ministre de l'église de Paris et chapelain de l'amiral, avec *Jean Malot* ou *Mulot* (c'est ainsi que Bèze écrit son nom), chanoine de Beaune, « homme docte et de grande prudhomie », qui embrassa aussi la Réforme, vers 1562, et fut donné pour pasteur à l'église protestante d'Autun (1). Lorsque les

(1) Un autre *Mulot*, dont le prénom était *Pierre*, après avoir passé la moitié de sa vie à prêcher l'Évangile dans la Suisse française, fut envoyé, en 1559, à Soubise, dont le seigneur montrait alors beaucoup de zèle pour la Réforme. Malgré son grand âge — il avait alors plus de soixante ans, — il déploya beaucoup d'activité, bravant avec intrépidité des dangers sans cesse renaissants, et supportant avec courage et allegresse les plus rudes fatigues. Ce Mulot ne serait-il pas le même que

Protestants de cette ville, au nombre de 7 à 800, furent chassés de leurs foyers, en 1562, Malot fut incarcéré, ainsi que ses collègues *Sébastien Tyran* et *Michel Lignol*. Quelques-uns d'entre les proscrits obtinrent, à force de sollicitations, la permission de rester; mais, mieux aurait valu pour eux qu'ils eussent suivi leurs frères, car, lit-on dans le Martyrologe, « ils furent traitez d'une estrange façon, estans injuriez, batus, trainez à la messe, les autres menez en prison, si on les oyoit seulement chanter un verset d'un pseaume. » Il n'est sorte d'avanies, en effet, dont on ne les accabla. On les força à faire rebaptiser leurs enfants, à renouveler devant le curé la cérémonie de leurs mariages; on harcela les malades sur leur lit de mort pour les contraindre à abjurer; on jeta à la voirie ceux qui moururent sans confession, comme *Nicolas L'Orfèvre*; on en tua même quelques-uns, entre autres un pauvre menuisier, *Philebert*, coupable d'avoir travaillé secrètement dans sa chambre un jour de fête, pour donner du pain à sa famille; on en mutila d'autres, comme *La Trompette*, qui eut un bras coupé; enfin on les surchargea tous d'impositions énormes, dont le paiement fut exigé avec tant de rigueur que l'on vit deux femmes, des meilleures maisons de la ville, celles du lieutenant *Massol* et de son frère *Jean Massol*, réduites à coucher sur la paille, leurs lits mêmes ayant été vendus. Enfin la maison d'*Arthus de Bourgdieu* fut forcée et pillée sous prétexte qu'il s'y faisait des prêches. Dans les autres villes de la Bourgogne, les mêmes actes de violence furent exercés sur tous les Huguenots. A Beaune, par exemple, ceux qui ne réussirent pas à se sauver en Suisse, au risque d'être pillés et rançonnés en route, comme cela arriva à *Robert Le Blanc*, furent forcés de signer les articles de la Sorbonne. Très-peu s'y refusèrent. On cite cependant parmi ceux qui ne voulurent

Michel Mulot dont nous avons déjà parlé (*Voy.* VI, p. 340)?

point renier leur religion *Hugues Ythier*, greffier de la ville, *Jacques Regnier*, notaire royal, *Jacq. Margueron*, sieur du Champ, *Claude Doriol*, médecin, qui préférèrent s'expatrier. Il ne resta dans toute la ville que deux huguenots, *Barthélemy Navetier* et l'avocat *Nicolas Belin*. Un honnête marchand, *Jacques La Corne*, mort depuis huit jours, fut déterré et jeté à la voirie par sentence de l'official. A Is-sur-Thil, à Mirebel, à Auxonne, à Dijon, partout où la Réforme avait trouvé accès, les proscriptions, les pillages, les meurtres, les exécutions se renouvelèrent. De Dijon, plus de deux mille personnes de tous rangs furent expulsées; d'Is-sur-Thil, quatre cents. *Nicolas Le Copiste* et une jeune fille de seize ans furent mis à mort; près de quarante personnes exécutées en effigie; plus de 160 jetées dans les prisons. Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* II, p. 389) des horreurs qui se commirent à Macon.

Selon le Martyrologe, les ministres d'Autun ne furent point arrêtés, comme le rapporte Bèze; mais, avertis à temps qu'on venait les prendre, ils se sauvèrent en Suisse. Cette version nous semble la meilleure; car nous retrouvons, en 1564, un Jean Malot, qui fut pendu pour avoir prêché la Réforme à Saint-Nicolas-du-Port, et nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit de l'ancien pasteur de l'église d'Autun. En tout cas, ce martyr ne peut être le pasteur de Paris, qui vivait encore, comme on l'a vu, deux ans plus tard.

MALRAS (Pierre de), baron d'Yolet, en Auvergne, capitaine huguenot. Yolet paraît pour la première fois dans les rangs protestants à la bataille de Gannat, où il combattit aux côtés de *Poncenat*. En 1572, *Terride* le nomma gouverneur de Buzet, près de Toulouse. L'année suivante, les Protestants du Midi le députèrent au roi, avec *Chavagnac*, *Philippi* et *Boisse*, avocat du roi de Navarre au comté de Foix, pour protester contre la paix signée sous les murs de La Rochelle. A son retour, Yolet assista à l'assem-

blée de Milhau qui le nomma membre d'une commission, composée de *Montvaillant*, *L'Hôpital*, *Clausonne* et *Philippi*, procureur général en la cour des aides de Montpellier, commission qui devait discuter avec les envoyés du roi les bases d'un traité de paix. Selon Aubaïs, Yolet fut créé maréchal de camp, le 9 juill. 1575, et en 1577, il fut nommé gouverneur de Lautrec. La même année, il conduisit des troupes au secours de Montpellier. En 1578, *Catherine de Bourbon* lui donna le titre de son maître d'hôtel, et, en 1579, le roi de Navarre le chargea de faire exécuter dans le Languedoc le traité de Nérac. Dès lors, il n'est plus question de lui, bien qu'il ait vécu jusqu'en 1614, à ce qu'affirment les Pièces fugitives d'Aubaïs. Il paraît qu'il avait été marié deux fois, la 1re, le 15 juill. 1572, avec *Gasparde de Taillac*, et la 2e, en 1582, avec *Françoise de Saillans*, veuve d'*Antoine de Monteil*, sieur de La Montfrelarie.

MALTRET (Pierre), docteur en droit et avocat, membre du consistoire de Nismes depuis sa première organisation en 1561, premier consul de cette ville en 1577, fut député par ses coreligionnaires à l'assemblée de Lunel, qui le chargea, ainsi que *Charles Du Faur*, baron d'Aubaïs, *Guillaume Roques*, sieur de Clausonne, *Payan* et le premier consul d'Uzès, de se rendre auprès de Damville, pour lui demander des explications catégoriques sur sa conduite suspecte. En 1600, il fut député de nouveau avec *Boileau-de-Castelnau* à l'assemblée de Montpellier, qui avait été convoquée au sujet de l'exécution de l'édit de Nantes.

Pendant les guerres de Rohan, il est fait plus d'une fois mention dans l'histoire de *Claude* Maltrait (fils probablement de Pierre), qualifié d'intendant des fortifications de Nismes, lequel fut chargé de faire exécuter, en 1625, un plan de fortifications, dont il était l'auteur, et s'en acquitta « avec honneur, fidélité et habileté. » — Enfin, en 1684, un avocat protestant *Maltrait* était membre de l'Acad. de Nismes. Dans la séance du 9 oct. 1686, il lut à ses collègues une trad. de quelques odes d'Horace et une historiette, moitié prose et moitié vers, de sa composition. Il est à présumer qu'il avait abjuré la religion protestante pendant les dragonnades. Il ne vivait plus lorsque l'Académie rouvrit ses séances, le 28 janv. 1688, après une interruption de plus d'un an.

MALVIEUX (Paul-Louis), fils de *Simon* Malvieux, pasteur à Erlangen, fit ses études en médecine à l'université de cette ville, et y soutint, le 13 mars 1751, une thèse, qui a été imprimée à Erlangen, la même année, sous ce titre : *Propositiones aliquot staticæ*, in-4°. Appelé comme médecin à Prenzlow, il alla prendre possession de cette place, après avoir soutenu, pour le grade de docteur, une nouvelle thèse *De metastasi morborum*, Erl., 1753, in-4°. — Le graveur *Paul Malvieux*, né à Dresde, en 1763, et mort à Leipzig, en 1791, était évidemment de la même famille.

MALZAC (Matthieu), dit Bastide, natif d'Uzès, fit ses études en théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1678. Après les avoir terminées, en 1681, il alla se présenter, le 26 août, au synode provincial tenu au Vigan, pour se faire recevoir ministre; mais les épreuves auxquelles les candidats étaient soumis, ne tournèrent pas à son avantage; sa proposition latine sur Rom. VI, 22 ne fut pas admise (*Arch. gén.* Tr. 288).

Si Malzac n'écrivait pas le latin avec autant de pureté que Cicéron, il avait, ce qui vaut mieux, dans tous les temps, infiniment de piété et de zèle, et, ce qui valait encore mieux à une époque de persécutions, une foi intrépide. Il paraît qu'à la révocation, il se retira en Suisse ; mais lorsque les exhortations et surtout l'exemple de *Brousson* vinrent faire rougir les plus zélés d'entre les pasteurs réfugiés de la docilité avec laquelle ils avaient obéi aux ordres du gouvernement, en abandonnant leurs

troupeaux, Malzac fut un des premiers à prendre la résolution de rentrer en France. En 1690 ou 1691, il traversa Lyon, se dirigeant sur Paris. Vendu pour une somme de mille livres, il fut arrêté et enfermé, le 11 mars 1692 (*Supplém. franç.* 3854) dans le château de Vincennes, d'où on le tira, le 15 mai, pour le conduire aux îles Sainte-Marguerite (*Arch. gén.* E. 3378), où l'on avait déjà envoyé trois autres ministres : *Cardel* (1), le 18 avril 1689, *Salve*, dit *Valsec*, le 20 mars, et *Lestang*, le 3 mai 1690. Quelques jours après, les portes de la prison d'état s'ouvrirent de nouveau pour *Elisée Géraut* ou *Giraud*, qui avait été mis à Vincennes, le 13 mai 1692, et en était sorti, le 27 juin, ainsi que pour *Gardien Givry*, dit *Du Chesne*, que Court cite comme un des plus actifs et des plus courageux parmi les pasteurs qui suivirent les traces de Brousson.

Les travaux de ces humbles serviteurs du Christ seraient restés inconnus, si, par un heureux hasard, quelques volumes de papiers de police ne s'étaient trouvés transportés du cabinet de La Reynie à la Bibliothèque nationale, où il nous a été possible de les parcourir. Au milieu de dénonciations, de notes destinées à servir de guide au juge instructeur, de papiers sans intérêt saisis sur les prisonniers, nous avons rencontré quelques ébauches de *sermons* tracées d'une écriture très-fine, très-serrée et très-nette par la main de Valsec et de Malzac; mais de toutes ces pièces celle qui a excité le plus vivement notre curiosité, c'est un récit très-détaillé de ce qui arriva à Gardien Givry depuis son départ de Plymouth, en 1690 (il était pasteur de l'église française de cette ville depuis cinq ans). Il réussit, à travers de grands dangers, à franchir la frontière et s'arrêta à La Capelle où venait de mourir le pasteur *Masson*, qui, dit-il, malgré son âge et ses infirmités, avait entrepris de prêcher l'Evangile sous la croix. C'est dans cette petite ville, près de laquelle il était né, qu'il commença à remplir son dangereux ministère. Sa présence produisit un tel enthousiasme parmi les Protestants du pays, que, bravant tous les périls, ils s'assemblèrent plusieurs fois au nombre de quelques centaines. Saint-Quentin montra moins d'ardeur; mais, chose presque incroyable ! les villageois des environs, en grande majorité catholiques, témoignèrent un empressement sans égal à écouter ses instructions. L'intrépide ministre passa par Laon, visita la plupart des anciennes églises de la Picardie, et arriva à Paris, après un voyage de deux mois. Des marchands de Sedan l'engagèrent à aller prêcher dans cette ville. Comme il y avait habité neuf ans et qu'il y était par conséquent fort connu, il refusa d'abord de se rendre à leurs instances ; cependant le désir, dit-il, de réparer le scandale qu'il y avait donné quelques années auparavant, le décida à entreprendre ce voyage. En route, il prêcha dans tous les lieux où il y avait des Protestants, et partout il eut à rendre à Dieu de ferventes actions de grâces. De Sedan il alla à Monthois en Champagne; mais on refusa de l'écouter. Il ne fut pas mieux accueilli à Châlons, et ne le fut guère mieux à Vitry. Il reprit alors la route de Paris, en passant par Châlons où il trouva les sentiments de ses coreligionnaires complétement changés à son égard. Dans le voisinage de Château-Thierry, il visita le village de Mogneau, dont la population, toute protestante, avait, depuis quatre ans déjà, rétabli une forme de culte public sous la direction de deux frères nommés *Estienne*, et avec le consentement tacite du lieutenant-général de Château-Thierry, qui voulut s'entretenir avec lui. Villeneuve lui offrit un peuple « presque aussi heureux, aussi dévot et aussi sage ». A Nanteuil-lès-Meaux, il tint des assemblées où l'on compta jusqu'à six cents personnes. Enfin, après une absence de deux

(1) L'ordre de transfèrement, que nous avons lu dans les Registres du secrétariat (*Arch. gén.* E. 3375), donne raison aux Mémoires de la Bastille contre Renneville, à moins que Cardel n'ait été ramené à Paris (*Voy.* III, p. 215).

mois, il rentra à Paris pour son malheur. Arrêté et conduit à Vincennes, le 24 mai 1692, il en sortit le même jour pour être transféré aux îles Sainte-Marguerite. Il y gémissait encore en 1700, ainsi que Géraut, Lestang et Valsec. Trois des prisonniers étaient déjà devenus fous, en 1693 (*Arch.* E.3379); les autres finirent par succomber aux tortures morales et physiques qu'ils avaient à endurer; autrement les Puissances protestantes n'auraient pas manqué de réclamer leur mise en liberté, en 1713, comme elles réclamèrent celle de leur compagnon d'infortune, *Mathurin* (1) qui, grâce à leur intervention, sortit du cachot où il était enfermé depuis vingt-cinq ans.

Nous ignorons s'il y avait quelque parenté entre le ministre Malzac et *Diane de Malzac*, de St-Michel-de-Dèze, veuve de *Pierre Capdur*, sieur de Lavit, qui réussit à gagner les pays étrangers avec ses deux fils, HERCULE, sieur de La Taillade, et N., sieur de La Tessarie, et avec ses deux filles, ELÉONORE et MARIE (*Arch.* TT. 236).

MANDAT (GALIOT), sieur de La Jonchère, trésorier d'Armagnac, secrétaire de *Marguerite de Navarre*, plus tard échevin de Tours et conseiller secrétaire du roi, ne survécut que quelques mois à la Saint-Barthélemy, à laquelle il avait eu le bonheur d'échapper. Il laissa trois fils, nommés GALIOT, JEAN et GEORGES, et trois filles. Georges, lieutenant criminel au siége présidial de Tours, épousa *Françoise d'Argouges*, fille de Guillaume, sieur de Vaux, et de *Jeanne Massicault* (2), dont il n'eut qu'une fille, nommée CLAUDE. Le sort de Galiot est inconnu. Quant à Jean, il devint trésorier général de France dans la généralité du Berry, et prit pour femme *Marie Brisset*, qui lui donna au moins deux enfants: 1° FRANÇOIS, médecin du roi et régent de la Faculté de Paris, qui épousa, en 1624, *Marie Muisson*, fille de *Jacques Muisson*, sieur du Toillon, et de *Marie Conrart*, dont il eut: FRANÇOIS, né le 15 août 1626, mort à l'âge de 20 ans; MARIE, présentée au baptême, le 27 août 1627, par son grand-père maternel et par *Marguerite Mandat*, veuve de *Jaquinot*, premier valet de la garde-robe du roi, et mariée, en 1646, avec *Godefroi Heuft*, sieur de Choisyval; PHILIPPE et PAUL, nés jumeaux, le 4 juin 1630, et CATHERINE, née en 1635; — 2° GALIOT, commissaire ordinaire des guerres, qui s'unit, en 1646, à *Marie Fauvel*, veuve de *Charles Falaiseau*, sieur du Mont et de Beauregard (*Reg. de Charent.*).

MANDINELLI (ADÉMAR), capitoul de Toulouse, en 1561. Lorsque ses coreligionnaires évacuèrent l'hôtel-de-ville (*Voy.* SAUX), Mandinelli refusa de les suivre, se confiant, disait-il, en la droiture de ses intentions, qui n'étaient que de faire exécuter les édits. Il fut arrêté et conduit à la conciergerie par ordre du parlement qui, peu de jours après, le condamna à être dégradé et à perdre la tête. Le jour de l'exécution, on le tira de prison et on le conduisit à l'hôtel-de-ville monté sur un méchant cheval et revêtu de son costume de capitoul. La dégradation s'accomplit dans le grand auditoire, les huis ouverts. On le dépouilla des insignes de sa magistrature, on le contraignit à faire amende honorable, et on le traîna dans

(1) Ce Mathurin peut être soit *Mathurin*, ministre de Damasan, qui sortit du royaume à la révocation avec sa femme, *Marguerite Pis* (Arch. gén. TT. 267), laissant en France une petite fille de 4 à 5 ans (*Ibid.* TT. 313); soit *Gabriel Mathurin*, pasteur de l'église de La Réole, qui fut arrêté, en 1683, avec *Gabriel Augier*, sieur de Massilos, sous l'accusation d'avoir tenu des assemblées contre les ordonnances (*Ibid.* M. 665); mais qui, plus tard, passa en Hollande avec sa femme et deux jeunes enfants.

(2) Nous n'oserions affirmer que la famille d'Argouges ait professé la religion réformée; mais nous n'avons aucun doute concernant celle de Massicault. En 1602, *Marc de Massicault*, sieur de Beaumont, commissaire ordinaire de l'artillerie, fit baptiser par un des ministres protestants de Paris deux filles jumelles, MADELAINE et ANNE, nées de son mariage avec *Geneviève Caillet*. Elles eurent pour marraines Mlle de *Ruvigny* et la veuve du sieur de *Bantelu*.

un tombereau jusque sur la place de la Dorade, où il eut la tête tranchée. Un arrêt du Conseil le rétablit, quelques mois plus tard, *en sa bonne fame et renommée*. Deux de ses filles avaient épousé l'une *Gabriel Du Bourg*, l'autre *Arnaud de Cavagnes*, deux autres victimes des haines religieuses.

MANDOLS (Gaspard de), ou plutôt Demandols, jeune gentilhomme de Provence, qui venait d'épouser, quelque temps auparavant, *Anne de Grasse*, fille du baron de *Bormes*, se trouvait dans le château de son beau-père, lorsqu'à la fin du mois de mai 1562, Briançonnet, un des chefs catholiques dans la province, alla l'assiéger sous prétexte que le seigneur y donnait asile à des Huguenots du voisinage, et entre autres, aux ministres *Mison* et *Vitalis*. Les assiégés capitulèrent après s'être défendus quelques jours; mais au mépris de la foi jurée, Briançonnet les retint prisonniers. De Mandols, qui avait été envoyé dans les prisons de Grasse, réussit à s'échapper, peu de temps après, avec sa femme, et sortit du royaume, où il ne rentra qu'à la conclusion de la paix. Il testa en 1572, et laissa un fils, nommé Samuel.

Maître du château de Bormes, Briançonnet résolut de se saisir aussi de celui de Mandols. Désirant éviter un siége qu'il était hors d'état de soutenir, Gaspard de Mandols père fit partir pour la Savoie tous ses serviteurs mâles et le ministre *George Corneli*, sous la conduite de son frère, ne gardant auprès de lui que sa femme, *Renée de Castellane-Esparron*, qu'il avait épousée en 1531, une de ses filles, âgée d'une douzaine d'années, sa belle-sœur, qui allaitait un enfant de six mois, la femme de *Michel Bourgarel*, de La Garde, avec ses deux petits enfants, deux servantes et deux jeunes laquais. Il avait résolu d'attendre Briançonnet, dans l'espoir que, n'éprouvant aucune résistance, le chef catholique se contenterait de piller son château; mais ayant appris que son frère avait été massacré en route avec tous ses compagnons, au nombre de dix-huit, et redoutant pour le reste de sa famille un sort aussi affreux, il se sauva dans les bois de Vergons. Les Catholiques durent donc se contenter de brûler son château et de dévaster ses propriétés. Quelques jours après, des paysans de ses terres ayant rencontré Bourgarel, le supplièrent de leur dire où s'était retiré leur seigneur, en lui jurant de l'aller chercher pour le ramener secrètement dans son château en ruines. Trompé par leurs protestations hypocrites, Bourgarel tomba dans le piége et y entraîna Mandols, qui fut massacré par ces brigands, ainsi que ceux qui l'accompagnaient. Bourgarel seul échappa aux couteaux des assassins, en emportant ses deux jeunes enfants. La belle-sœur de Mandols, qui avait été percée de coups, en couvrant de son corps son fils, fut assez heureuse pour dérober son enfant à la vue des meurtriers, et, laissée pour morte sur la place, elle guérit de ses blessures.

MANGIN (Roland), sieur de *Marisy*, ministre du saint-Evangile à Aubaïs, en 1603, et poète, a laissé des *Méditations chrétiennes tirées du Vieil et du Nouveau-Testament, et dressées en forme de quatrains*, lesquelles ont été mises au jour par le pasteur *Bansillon*, après la mort de l'auteur. La 1re édit. sortit des presses de Jacob Stoer, en 1609. L'éditeur y a joint une *Epître dédicatoire*, adressée à la baronne de *Marchastel*, d'Aubaïs et du Caylar, et datée d'Aigues-Mortes, 20 mars 1608. Une seconde édit. parut à Genève, en 1620, avec une trad. latine par Nicolas Viret, et une longue prière en vers français pour demander à Dieu le bon usage de la lecture de la Bible. N'ayant pu nous procurer d'exemplaire ni de l'une ni de l'autre de ces éditions, nous avons dû nous borner à répéter ce qu'en dit l'abbé Goujet.

Au nombre des Protestants français qui allèrent demander un asile à la Hesse, nous trouvons cité, en 1697, un lieutenant nommé *Abraham Mangin*.

Il descendait sans doute de la même famille messine que *Paul Mangin*, qui quitta Berlin, sa ville natale, pour aller s'établir à Lisburn en Irlande, où il épousa *Madelaine Crommelin*, après la mort de laquelle il se fixa à Dublin, et se remaria avec *Anne-Henriette d'Onie-de-La Lande*, d'une famille originaire de la Saintonge. Ce Paul Mangin laissa deux fils, ALEXANDRE et SAMUEL-HENRY, sur qui nous ne possédons aucun renseignement, et une fille, HENRIETTE, qui devint la femme de *Samuel Crommelin*.

MANIALD (ÉTIENNE), avocat au parlement de Guienne et ancien de l'église de Bordeaux, fut député, depuis 1605, à plusieurs assemblées politiques et à des synodes nationaux. Il fut appelé deux fois à remplir les fonctions de député général des églises. Dès 1608, l'Assemblée de Gergeau le porta sur la liste des candidats qu'elle devait soumettre au choix du roi. En 1611, l'Assemblée de Saumur le proposa de nouveau pour cette charge importante. En 1615, la Basse-Guienne le députa à l'Assemblée politique de Grenoble. Il prenait alors les titres de conseiller du roi et de lieutenant général à Castelmoron. Il suivit ses collègues à Nismes, puis à La Rochelle, et remplaça à plusieurs reprises *Des Bordes-Mercier* dans les fonctions de secrétaire. Après la conclusion de la paix, à la négociation de laquelle il fut employé, l'assemblée, satisfaite de ses services, le choisit pour député général avec *Bertreville*. Ce fut en partie pour procéder à leur remplacement que fut convoquée, en 1619, la fameuse Assemblée de Loudun. En 1622, Louis XIII le nomma une seconde fois député général, sur la présentation de *Rohan* et des députés des églises qui l'assistaient. En cette qualité, Maniald fut chargé avec son collègue *Montmartin*, de présenter au roi, le 4 mars 1623, le cahier général des plaintes des Huguenots. Ce cahier a été publié, avec les réponses du roi, dans le Mercure français. La même année, le 14 sept., Maniald adressa au roi une harangue à la fois très-ferme et très-soumise, imp. dans le même vol. du Mercure, pour demander la démolition du fort Louis, qui inquiétait La Rochelle, l'éloignement de la garnison laissée à Montpellier et le rejet de la demande formée par quelques habitants de cette ville tendant à ce que le roi y bâtit une citadelle (1). Au mois de juillet 1625, Maniald présenta à Louis XIII un nouveau cahier des griefs de ses coreligionnaires. Rétablissement du culte protestant dans un grand nombre de localités où il avait été aboli depuis 1620, restitution aux Protestants des temples et des cimetières dont ils avaient été dépouillés, retour des ministres et des habitants réformés dans les villes dont ils avaient été expulsés, démolition du fort Louis et de la citadelle bâtie à Montpellier, paiement des deniers alloués pour le traitement des ministres, tels sont les articles principaux de ce cahier des plaintes. Le roi y répondit en général assez favorablement; aussi l'assemblée de Milhau le fit-elle remercier « des grâces et concessions » que « dans sa clémence et bonté », il lui avait plu d'accorder à ses sujets de la Religion. Mais les promesses royales furent fort mal tenues. On ne démolit ni le fort Louis, ni la citadelle de Montpellier.

(1) Nous avons trouvé, dans le vol. 212 du Fonds de Brienne l'*Acte de consentement des Protestans de Montpellier touchant la construction d'une citadelle*, dressé, le 2 août 1623, dans un conseil extraordinaire auquel assistaient: *Jacques Tinel*, *Claude Sigillory* et *Pierre Blanc*, consuls; *Louis de Philippi*, conseiller du roi et président en la cour des aides; *Philippe Bornier*, conseiller du roi et président en la chambre des comptes; *Jean Foucard*, *François Fontanon* et *Jean Janvier*, tous trois conseillers en la chambre des comptes; *David de Falguerolles*, conseiller du roi et général en la cour des aides; *Bouria* et *Mandronnet*, conseillers; *Peyrol* et *Védrines*, pasteurs; *Mazeran*, de *Sanson*, de *La Lauze*, *Magny*, de *Boiraigues*; *Coulon* et *Tandon*, avocats; *Fauchon*, docteur en médecine; *Jean Auzière*, *Jean Sautoul*, *Gervais* et *Esprit Audifret*, bourgeois (ce dernier s'eleva contre la proposition avec beaucoup de force et d'éloquence); *Chevrette* et *Bizart*, procureurs en la chambre des comptes; *Pierre Chabaudy*, *Daniel Thaubert*, *François Maduron* et *Jean Cabassus*, marchands.

Manialđ étant mort quelque temps après, Louis XIII, au lieu de lui faire nommer, selon l'usage, un successeur soit par une assemblée politique, soit par un synode national, choisit lui-même *Hardi*, secrétaire du roi, pour le remplacer, en 1626. Les églises éprouvèrent un vif mécontentement de cette atteinte portée à leurs priviléges.

Il est assez probable que *David de Maniald*, sieur du Peirat, natif de Bordeaux, qui mourut en 1640, à l'âge de 26 ans, et fut enterré au cimetière des SS. Pères (*Reg. de Charent.*), était le fils du député général. Peut-être *Marguerite de Maniald*, veuve de *Jacob Joly*, sieur de Tornac (*Arch. gén.* Tr. 242) et *Anne de Maniald*, femme de *Colomb* (Ibid. Tr. 287), qui figurent sur des listes de Réfugiés de la Guienne, descendaient-elles aussi de lui.

MANIGAULT (Pierre), un de ces Protestants français qui, au nombre de de plusieurs milliers (1), allèrent chercher un asile en Amérique après la révocation de l'édit de Nantes. Manigault mérite une mention particulière à cause des Mémoires que nous a laissés sa jeune femme *Judith*. Voici comment elle raconte leur fuite; par ce fragment on pourra juger de tout ce que les Réfugiés eurent à souffrir.

« Nous quittâmes de nuit notre demeure, laissant les soldats dans leur lit et leur abandonnant notre maison et tout ce qu'elle contenait. Pensant bien qu'on nous chercherait partout, nous nous tînmes cachés pendant dix jours à Romans chez une bonne femme qui n'avait garde de nous trahir. Nous étant embarqués à Londres, où nous étions arrivés en faisant un long circuit par l'Allemagne et la Hollande, nous eûmes toutes sortes de malheurs. La fièvre rouge se déclara sur le navire. Plusieurs des nôtres en moururent, et parmi eux notre vieille mère. Nous touchâmes les îles Bermudes, où le vaisseau qui nous portait fut saisi. Nous y dépensâmes tout notre argent, et ce fut à grand'-peine que nous nous procurâmes le passage sur un autre navire. De nouvelles infortunes nous attendaient à la Caroline. Au bout de dix-huit mois, nous perdîmes notre frère aîné, qui finit par succomber à des fatigues si inaccoutumées; en sorte que depuis notre départ de France, nous avions souffert tout ce qu'on peut souffrir. Je

(1) L'historien Bancroft parle en ces termes de l'établissement des Refugiés français en Amérique : «Il n'est aucune de nos colonies qui ne leur ait fait le meilleur accueil. Toutes les sympathies religieuses de la Nouvelle-Angleterre se réveillèrent en leur faveur. Plusieurs arrivèrent dans un état de complet dénuement, n'ayant pu sauver que leurs personnes; mais les villes du Massachusets se cotisèrent libéralement pour les entretenir et leur fournir des terrains à cultiver. Quelques-uns d'entre eux se rendirent à New-York. Cependant il fallait un climat plus chaud pour les exilés du Languedoc, et la Caroline du Sud devint la principale retraite des Huguenots. Ils étaient nombreux, car on avait beau punir de mort l'émigration, cinq cent mille Protestants étaient sortis de France. Leur église était a Charleston. Ils s'y rendaient chaque dimanche de tous les points de leurs plantations éparses sur les rives du Cooper. On les voyait, profitant de la marée, arriver en famille sur de légers canots, dans un silence religieux qu'interrompaient le bruit des rames et le mouvement du village florissant que mouillait le confluent des deux fleuves. D'autres refugiés s'établirent sur la rive sud du Santee, dans un pays devenu renommé par son aisance et par les mœurs polies de ses habitants... Partout aux Etats-Unis l'on a des monuments de l'émigration française. C'est le fils d'un huguenot qui dota le pays de la salle où les orateurs de la Nouvelle-Angleterre, reunis à Boston, firent entendre les premiers accents de la liberté américaine. Lorsqu'on stipulait le traité de Paris par lequel nous fûmes mis au rang des nations, le petit-fils d'un réfugie français (*Voy.* Jay), instruit dès son enfance de tout ce que ses ancêtres avaient souffert, ne laissa pas endormir sa juste méfiance, et par sa puissante intervention, l'on porta jusqu'au Mississipi les frontières de la république. Dans l'Etat qui est à notre frontière septentrionale, le nom du plus ancien collége rappelle la sage libéralité d'un descendant des Huguenots... C'est d'eux que descendent plusieurs des meilleures familles de New-York, de Maryland, de la Virginie, des Carolines, etc. Des sept présidents qu'eut le Congrès durant la guerre de la revolution, il n'y en eut pas moins de trois qui descendaient des Huguenots et tous trois étaient des hommes distingués (*Voy.* Boudinot, Jay et Laurens)... Les enfants des Calvinistes de France, ajoute l'historien américain, ont certes raison d'avoir en grand honneur la mémoire de leurs pères.»

fus six mois sans goûter de pain, travaillant d'ailleurs comme une esclave; et durant trois ou quatre ans, je n'eus jamais de quoi satisfaire complétement la faim qui me dévorait. Et toutefois Dieu a fait de grandes choses à notre égard, en nous donnant la force de supporter ces épreuves. »

Manigault acquit une grande fortune que son fils s'empressa de mettre au service de sa patrie d'adoption, lors de la guerre de l'indépendance.

Né à Charleston, en 1704, ce fils, nommé GABRIEL, était un des plus riches commerçants des colonies d'Amérique et jouissait de l'estime générale, qu'il s'était conciliée par la loyauté de son caractère et la noblesse de ses sentiments, à l'époque où les exigences fiscales de l'Angleterre firent éclater l'insurrection. Trop âgé pour prendre les armes, il voulut au moins venir en aide à ses concitoyens par sa fortune, et il prêta généreusement 220,000 dollars à l'Etat de la Caroline. Plus tard même, lorsque le général *Prévost* menaça Charleston à la tête des forces anglaises, et que la patrie en danger eut besoin des bras de tous ses enfants, on vit le noble vieillard partir avec son petit-fils JOSEPH, âgé de 15 ans à peine, pour aller combattre les oppresseurs de l'Amérique. Il mourut deux ans plus tard, laissant à sa famille une fortune de plus de deux millions, dont il ordonna par son testament de distraire 125,000 francs en faveur de la Société fondée à Charleston pour l'éducation des enfants indigents. Son fils GABRIEL l'avait précédé dans la tombe. Né à Charleston, en 1731, il avait été élevé en Angleterre, et de retour dans sa patrie, en 1754, il était entré dans la magistrature. Nommé représentant au congrès provincial, il s'était, en bon patriote, opposé de tout son pouvoir aux empiétements du parlement d'Angleterre. En 1766, il avait été élu président de l'assemblée de la Caroline; et il semblait appelé à rendre à sa patrie d'importants services dans la lutte qui se préparait, lorsqu'une mort prématurée l'arrêta, à l'âge de 42 ans, au milieu de sa carrière.

MANOËL (CHARLES DE), sieur de VÉGOBRE, né à La Salle dans les Cevennes, le 20 août 1713, était le plus jeune des enfants d'*Etienne de Manoël*, sieur de La Blaquière, et de *Dauphine Bousanquet* (1). Son père, zélé huguenot, ne voulant pas l'exposer aux séductions du clergé romain, en l'envoyant dans un collége catholique, il dut commencer l'étude du latin sans maître. Lorsqu'il y eut fait quelques progrès, ses parents résolurent de le faire passer à Genève, auprès d'une tante, Mlle de *Vignolles*, qui s'y était réfugiée pour cause de religion. Ils pouvaient s'attirer des châtiments rigoureux; mais ils les bravèrent dans l'intérêt de l'éducation de leur enfant. La vieille dame accueillit assez mal son neveu, qui, toutefois, par l'amabilité de son caractère, ne tarda pas à gagner ses bonnes grâces. Il entra d'abord au collége, où il obtint le prix de poésie latine; puis, en 1733, il suivit les cours de l'Académie. Sous l'habile direction de Burlamaqui et de *Jean Cramer*, il fit de rapides progrès dans l'étude de la jurisprudence. Il fut reçu avocat, le 23 août 1740, à la condition « qu'il ne pourrait pas postuler, vu qu'il n'était pas bourgeois. » Il dut donc se contenter d'ouvrir un cabinet de consultations.

Sa tante étant morte en 1749, à l'âge de 93 ans, de Végobre parvint à obtenir un passeport de Saint-Florentin, et fit un voyage en Languedoc pour l'arrangement des affaires de la succession. Il y séjourna près d'un an. Au mois de nov. 1750, il se rendit à Lausanne pour y épouser *Louise de Vignolles-de-La-Valette*; mais aussitôt après la célébration du mariage, il retourna à Genève où le rappelaient ses goûts, ses habitudes et ses occupations. Ce fut seulement en 1761, qu'il fut admis à la bourgeoisie, avec ses deux fils aînés. Quelques mois plus tard, le meurtre juridique de *Calas* vint

(1) En 1685, Mme de *Bousanquet* jouissait du droit d'exercice à St-Théodorit, et *Jean de Bousanquet* au Fesq. (*Arch.* Tr. 322).

émouvoir douloureusement tous les cœurs dans les pays protestants. De Végobre qui, depuis longtemps, s'était voué à la défense des intérêts de ses coreligionnaires, ne pouvait rester insensible à cette odieuse iniquité. Au récit de l'épouvantable drame joué à Toulouse, l'heureuse idée lui vint d'en appeler à Voltaire de l'arrêt du parlement. On connaît déjà le résultat de la toute-puissante intervention du philosophe de Ferney (*Voy.* CALAS). En 1766 et en 1782, de Végobre fit deux nouveaux voyages en France, pour échapper au spectacle affligeant des troubles qui agitaient Genève, et dans lesquels il intervint par la publication de quelques brochures mises au jour sous le voile de l'anonyme, entre les années 1777 et 1781. Les luttes politiques ne lui firent pas négliger pourtant des travaux plus importants au point de vue littéraire. Il publia, en 1770, les *Œuvres diverses d'Abauzit* (Voy. I, p. 6), en les faisant précéder d'une *Vie* de ce philosophe et d'un *Discours préliminaire*. L'année suivante, il soigna l'édition du traité d'Addisson *De la vérité de la religion chrétienne* (Gen., 1771, 3 vol. in-8°), trad. et commenté par Seigneux de Correvon. Il avait aussi écrit un *Eloge historique de Court de Gébelin*, son ami, éloge resté manuscrit.

Charles de Végobre mourut, le 25 oct. 1801, ayant conservé jusqu'à ses derniers instants toutes ses facultés et son goût pour la poésie. Il avait perdu sa femme en 1794. Six enfants étaient issus de son mariage, savoir: 1° JEANNE-ESTHER, née le 11 sept. 1751, morte jeune; — 2° LOUIS, né le 12 nov. 1752, qui suit; — 3° ANNE-CHARLOTTE, née le 19 sept. 1754, et morte en 1840; — 4° JEAN-ETIENNE, né le 1er mars 1757, mort jeune; — 5° MADELAINE-PHILIPPINE, née le 19 janv. 1759, morte jeune; — 6° PHILIPPE, né le 24 juin 1762, jeune homme de grande espérance, dont la mort précoce (2 mai 1778) fut déplorée par Jean Perdriau presque à l'égal d'une calamité publique.

Dès son enfance, Louis de Végobre annonça les plus heureuses dispositions. Il fit avec succès ses études en droit et fut reçu avocat en 1776. Des affaires domestiques, puis les circonstances politiques le tinrent, pendant plusieurs années, éloigné de Genève, où il ne retourna qu'en 1784. Il fut un des auteurs de la législation de 89, concession forcée faite aux idées du temps. Deux ans après, il entra dans le CC, et fut nommé secrétaire des premières appellations, puis châtelain des commandements de Peney et de la Champagne; mais les événements politiques le dépouillèrent à la fois de sa place et de sa fortune.

Bien qu'il eût perdu à peu près tout ce qu'il possédait, telle était l'excellence de son cœur qu'oubliant ses propres besoins, il s'empressa de vendre le peu d'argenterie qui lui restait pour venir en aide à quelques-uns de ses parents chassés de France par la Terreur. Bientôt il fut lui-même forcé de fuir de Genève. Il se sauva dans le canton de Vaud, et arriva à Etoy chez Albert Turrettini, n'ayant pour tout bien que l'habit qu'il portait sur le corps. Il accepta l'asile que Turettini lui offrit généreusement, mais à condition qu'en échange de son hospitalité, il ferait l'éducation de son fils. Plus tard, il entra également en qualité d'instituteur dans une famille genevoise établie dans le canton de Vaud. Il passa aussi quelque temps au château de Coppet auprès de Mme de Staël, qui mit plus d'une fois à contribution sa vaste instruction et sa mémoire extraordinaire.

Lorsque Genève fut réunie à la France, de Végobre devint membre du consistoire de cette ville. « On sait, lisons-nous dans une notice sur la famille Végobre, que M. le pasteur *Archinard* a eu l'obligeance de rédiger pour la France protestante, avec le concours de l'ancien secrétaire d'Etat, M. Le Fort-Mestrezat, on sait avec quel zèle, quelle exactitude il remplit ces fonctions, et quels soins paternels il mit longtemps à inspecter les classes de

catéchumènes. » En 1814, Genève ayant recouvré son indépendance, de Végobre devint membre du Conseil représentatif, où il siégea jusqu'en 1833, et où il déploya une grande activité. En 1815, il fut nommé juge à la Cour suprême, et il en remplit les fonctions jusqu'en 1826, que, croyant sentir ses forces décliner, il donna sa démission.

De Végobre était né avec le goût des sciences; il les avait même cultivées avec assez de succès, notamment la physique, pour pouvoir remplacer, pendant une maladie, le professeur Pictet. Cependant il n'a rien mis au jour d'important. A l'exception de quelques pamphlets politiques, publiés en 1780, et d'une brochure contre l'institution du jury, imprimée en 1817, nous ne trouvons à mentionner qu'une notice sur la vie et les travaux de *F.-A. Naville*, ancien procureur-général, victime de la révolution de 1791, laquelle a été publiée sous ce titre: *Discours pour servir d'introduction à un ouvrage posthume de Fr.-André Naville*, 1803, in-8°. La Bibliothèque britannique et les Mélanges religieux du pasteur *Samuel Vincent* contiennent aussi quelques articles sortis de sa plume. Enfin il a laissé en msc. divers projets ou mémoires touchant l'organisation des églises protestantes de France. « Ce fut surtout, ajoute M. Archinard, par son caractère aimable et serein qu'il brilla; ni de tristes épreuves, ni l'âge, qui rend souvent égoïste et morose, n'altérèrent chez lui cette bienveillance, cette chaleur de cœur qui le rendait si précieux à ses amis. Les étudiants français qui allaient à Genève se préparer au saint ministère, ont toujours trouvé en lui un père. » Pour leur donner une dernière marque de son affection, de Végobre légua tous ses livres à leur bibliothèque.

Louis de Végobre ne fut pas marié. Il vécut avec sa sœur Anne-Charlotte, qui mourut le 28 sept. 1840, le précédant de vingt-quatre heures seulement dans la tombe. Cette demoiselle a laissé aussi de beaux souvenirs. Quoique sa fortune fût modique, sa charité était inépuisable. Elle a été une des fondatrices de l'Asile des orphelines de Genève, établissement qui, jusqu'à son dernier jour, fut l'objet de sa constante sollicitude.

MAPP (Marc), médecin et botaniste, né à Strasbourg, le 28 oct. 1632, et mort le 9 août 1701. Mapp commença dans sa ville natale des études en médecine qu'il alla continuer à Padoue. De retour à Strasbourg, il prit, en 1653, le bonnet de docteur, et quelques années plus tard, il fut nommé professeur de botanique et de pathologie. Partisan de la médecine des Anciens, il défendit avec vigueur Hippocrate et Galien contre les attaques des médecins systématiques. A sa mort il était doyen du collége de médecine et chanoine de Saint-Thomas. On a de lui :

I. *Diss. de dolore nephritico*, Argent., 1672, in-4°.

II. *Thermoposia seu dissert. med. III de potu calido*, Arg., 1672-74-75, in-4°.

III. *De lue venereâ*, Arg., 1673, 4°.

IV. *De flatibus*, Arg., 1675, in-4°.

V. *De febribus quæstiones X*, Arg., 1675, in-4°.

VI. *De fistulâ genæ terminatâ ad dentem cariosum*, Arg., 1675, in-4°.

VII. *De catameniorum vitiis et suppressione*, Arg., 1676, in-4°.

VIII. *De oculi humani partibus et usu*, Arg., 1677, in-4°.

IX. *De superstitione et remediis superstitiosis*, Arg., 1677, in-4°.

X. *De aquis in quibus tempore gestationis fœtus humanus quasi natat*, Arg., 1681, in-4°.

XI. *De voce articulatâ*, Arg., 1681, in-4°.

XII. *De fœdis virginum coloribus*, Arg., 1682, in-4°.

XIII. *De aurium cerumine*, Arg., 1684, in-4°.

XIV. *De risu et fletu*, Arg., 1684, 4°.

XV. *Historia medica de acephalis*, Arg., 1687, in-8°. — L'auteur traite de fables tout ce que l'on a débité touchant les acéphales.

XVI. *De morbillis*, Arg., 1688, 4°.

XVII. *De cephalalgiâ*. Arg., 1691, 4°.

XVIII. *Diss. III de receptis hodie in Europâ potûs calidi generibus thee, cafe, chocolatâ*, Arg., 1691-93-95, in-4°. — Livre plein de recherches curieuses et d'observations intéressantes.

XIX. *Catalogus plantarum horti medici argentinensis*, Arg., 1691, in-8°. — Catalogue par ordre alphabétique d'environ 1500 plantes.

XX. *De lienosis*, Arg., 1692, in-4°.

XXI. *Historia exaltationis theriacarum in theriacam cœlestem*, Arg., 1695, in-12.

XXII. *De febribus in genere*, Arg., 1697, in-4°.

XXIII. *De rosâ de Jericho*, Arg., 1700, in-4°.

XXIV. *De erysipelate*, Arg., 1700, 4°.

Selon Jöcher, on doit ajouter à cette liste une dissertation *De ethicâ pythagoricâ*. Après la mort de Mapp, *Jean-Christian Ehrmann* fit imprimer, sous ce titre : *Historia plantarum alsaticarum*, Argent. et Amst., 1742, in-4°, un catalogue d'environ 1700 plantes dressé par le savant professeur, avec l'indication des vertus et des usages de ces plantes et une assez nombreuse synonymie. Les planches sont en petit nombre et d'une exécution médiocre.

MARAFIN (Antoine de), seigneur de Guerchy et enseigne de l'amiral de Coligny, ne commence à figurer parmi les capitaines huguenots que dans la seconde guerre civile, à moins toutefois qu'il ne soit le même que *Marafin d'Avigneau*, qualifié aussi d'enseigne de l'amiral, qui combattit, dès 1562, pour la cause protestante dans les environs d'Auxerre et punit, à la tête d'une vingtaine de cavaliers, les abominables excès commis dans cette ville sur les Protestants(*Voy.* III, p.315). En 1568, lorsque *Condé*, cédant aux prières des habitants d'Auxerre, appela auprès de lui *La Borde* (Voy. VI, p. 164), le gouvernement de la ville fut confié à *Guerchy*, qui sut par sa modération se concilier l'estime des Catholiques eux-mêmes. Dans la troisième guerre, Guerchy combattit à Jarnac avec une grande bravoure. Gravement blessé, il tomba entre les mains des soldats du duc d'Anjou, qui le fit mettre en liberté. A peine guéri, il alla rejoindre le duc de Deux-Ponts, à qui il rendit le service le plus signalé, en lui indiquant le gué de Pouilly, où l'armée allemande put franchir la Loire. Par reconnaissance, le duc lui donna le commandement de La Charité, lorsqu'il s'en fut emparé. Instruit, quelque temps après, de la position presque désespérée où se trouvait réduit *Briquemault* (Voy. II, p. 132), Guerchy résolut de voler à son secours, fermement décidé à le sauver ou à périr. « Pour ce faire, dit d'Aubigné, il passa deux rivières à la nage, assavoir le Ver et Lorette, delà vint emporter Chasteauneuf-sur-Cher par escallade, où il y eut tuerie sur les prestres et leurs chambrières, qui firent la principale deffence; il y laisse deux compagnies pour le retour (1) et va donner la main aux assiégez.» A peine de retour à La Charité, Guerchy se vit attaqué à son tour par Sansac, à la tête de plus de 3000 hommes de pied et de 500 chevaux. Le chef catholique fit battre d'abord la porte de Paris; mais la brèche ayant été promptement réparée par les assiégés, il transporta son artillerie à la porte de Bourges. *Renty*, qui y commandait, fit travailler jour et nuit, avec une extrême activité, à en augmenter les défenses, en sorte que les assiégeants, désespérant de forcer la ville de ce côté, changèrent, une troisième fois, leurs batteries de place et attaquèrent la porte de Nevers. La brèche faite, Sansac fit donner un assaut général. Les Protestants se défendirent avec une grande bravoure. Pendant le combat, le feu ayant pris aux poudres dans les tranchées, cet accident jeta parmi les Catholiques un tel désordre qu'il fallut sonner la retraite. En même temps, le

(1) Sous les ordres du capitaine *La Boudrie* qui, attaqué bientôt après par La Châtre, capitula après une belle défense ; mais la capitulation n'empêcha pas les Catholiques de dévaliser la garnison et d'en noyer une partie.

bruit de l'approche de *Blosset* (Voy. III, p. 312) acheva de les décourager; Sansac fut contraint par la mutinerie de ses soldats à lever le siége, qui avait duré un mois et lui avait coûté plus de 300 hommes. Les assiégés perdirent une centaine des leurs, mais pas un personnage de marque, excepté le sieur de *Ravetot*, que Guerchy tua de sa propre main, « parce qu'il vouloit quereller sur l'assiette des gardes. »

Après la retraite des Catholiques, Guerchy secondé par *Briquemault*, *Bourry*, *Bois*, *Du Boulay*, *Varène*, *Des Essarts*, *Tremblay*, *George*, *Messonnière*, se rendit maître de Donzy, Pouilly, Antrain, Saint-Léonard, et de plusieurs autres petites places des environs. Ses succès auraient même été plus rapides et plus éclatants, si la mésintelligence ne s'était pas glissée entre lui et *Bois*. Nous avons parlé ailleurs de la malheureuse issue de l'entreprise sur Bourges tentée par *Briquemault* (Voy. II, p. 432), et à laquelle Guerchy s'associa, selon quelques historiens. Les uns disent qu'il partit avec le même capitaine pour le Midi; d'après les autres, il resta chargé de garder La Charité avec les arquebusiers de *Casquet*, *Foulain*, *Lornay* et *Belon*. Cette dernière version paraît la plus probable. Après la conclusion de la paix, Guerchy se rendit à Paris avec *Coligny*, et il périt dans le massacre de la Saint-Barthélemy. « Le sieur de Guerchy, vaillant homme, lit-on dans le Martyrologe, fut tellement surprins, que sans avoir loisir de s'armer, il fut assailli de plusieurs. Mais ayant l'espée au poing et un manteau autour du bras, fit ce qu'un homme de cœur pourroit faire pour sauver sa vie, sans toutefois tuer ne blesser personne, parce qu'ils estoyent armez, et finalement fut accablé de coups d'espieux et d'espées. »

MARBACH (JEAN), un des plus fougueux et des plus intolérants pasteurs de l'église luthérienne de Strasbourg, né à Lindau sur le lac de Constance, le 24 avril 1521, et mort à Strasbourg, le 17 mars 1581.

Marbach eut pour premier instituteur Gaspard Heldelin. A l'âge de 15 ans, il fut envoyé au gymnase de Strasbourg, et ses humanités achevées, il se rendit, en 1539, à l'université de Wittenberg pour y suivre les cours de théologie. Ses progrès furent rapides. En 1541, il fut reçu maître-ès-arts, après quoi il partit pour Iéna, où il remplit pendant un an les fonctions de sous-diacre. En 1543, décidé à se vouer entièrement à la carrière ecclésiastique, il retourna à Wittenberg où il subit, le 20 fév., sous la présidence de Luther, les épreuves prescrites pour le doctorat; puis il repartit pour Iéna, d'où il fut appelé à Isny comme successeur de *Fagius*. Mal vu dans cette petite ville à cause de son orthodoxie étroite, il accepta avec empressement la vocation qui lui fut adressée, en 1545, de Strasbourg, et fut donné pour pasteur à l'église de Saint-Nicolas.

Marbach était le plus jeune des ministres strasbourgeois, et au jugement de Mélanchthon, il n'était que médiocrement instruit; cependant, comme il avait de l'éloquence naturelle, un extérieur imposant et une grande activité, il ne tarda pas à acquérir une certaine prépondérance. En l'entendant prêcher pour la première fois, *Bucer* prédit « que ce présomptueux théologien causerait beaucoup de mal à l'Eglise. » Sa prédiction ne fut que trop tôt réalisée.

En 1552, Marbach fut député à Trente avec *Christophe Söll*, pour présenter au Concile la confession de foi de l'église strasbourgeoise, et lui offrir de la défendre par l'Ecriture sainte; mais l'approche de Maurice de Saxe dispersa les Pères, en sorte qu'il ne put remplir sa mission. A son retour, il fut choisi pour remplacer *Hedio* à la tête du consistoire, et nommé, en même temps, professeur des lettres sacrées. Arrivé à cette haute position, il donna un libre essor à ses velléités de domination théocratique.

En 1554, il se présenta, au nom de ses collègues, devant le Conseil pour

lui intimer en quelque sorte l'ordre de chasser de la ville tous les Catholiques et d'interdire l'exercice de la religion romaine, en menaçant les magistrats d'une démission générale de la part des ministres, qui, leur dit-il, ne voulaient pas plus longtemps remplir leurs fonctions dans une ville souillée de l'idolâtrie du papisme. Le Conseil répondit comme il le devait à cette insolente sommation. Le vénérable *Matthias Pfarrer*, entre autres, fit de vifs reproches à Marbach : « Les anciens pasteurs, s'écria-t-il, se sont-ils jamais rien permis de pareil ? Vous abusez de la bienveillance du Conseil. Est-ce ainsi que doivent se conduire des pasteurs évangéliques? Es celà de l'humilité chrétienne?» Les pasteurs néanmoins, avec cette ténacité qui caractérise le clergé de toutes les religions, revinrent plusieurs fois à la charge; mais le Conseil tint bon, non pas sans doute par esprit de tolérance, puisqu'il finit par proscrire le culte catholique, mais par crainte du mécontentement de l'Empereur et par respect pour le traité de paix d'Augsbourg, dont un article spécial avait défendu de rien innover dans les villes où les deux religions existaient simultanément. Durant toute la querelle de l'Intérim, comme dans celle des Sacramentaires, Marbach fit preuve de beaucoup d'emportement et de violence : luthérien entêté, il ne voulut jamais entendre parler de la moindre concession. Ce fut peut-être son intolérance même qui plut à l'électeur palatin Otton-Henri, lequel l'invita, en 1556, à venir réformer les églises de ses États sur le modèle de celle de Strasbourg. L'année suivante, Marbach fut député à la diète de Vorms, et à son retour, il fut nommé doyen du chapitre de Saint-Thomas et éphore perpétuel de l'Académie. Son ardeur, à ce qu'il semble, tomba avec l'âge ; le silence gardé par ses biographes fait présumer au moins que les dernières années de sa vie s'écoulèrent sans nouvel éclat d'un zèle trop impétueux. Nous avons essayé de dresser la liste de ses ouvrages : nous ne la donnons pas pour complète.

I. *Consensus, das ist Vereinigung der Prediger zu Strasburg im Streitigen Artikel von der Erbsünde*, Ursel, 1551, in-4°.

II. *Samt Widerlegung der Sacramentirer irrigen Lehre*, Strasb., 1565, in-8°.

III. *Christlicher und wahrhaftiger Underricht von den Worten der Einsatzung des heyligen Abendmals Jhesu-Christi*, Strasb., 1566, in-4°, pp. 596, sans les Pièces préliminaires et l'Index. On en cite une édit. de Strasb., 1552, in-8°.

IV. *Ein schöne christliche und in Gottes Wort gegründete Predig vom hochwürdigen Sacrament unsers Herrn und Heylands Jhesu-Christi h. Abendtmal*, Strasb., 1567, in-4°, pp. 24, sans la dédicace à *Michel Liechtensteyger*.

V. *Erweisung dass J.-Ch. durch die persönliche Vereinigung der göttlichen und menschlichen Naturen auch nach seiner göttlichen Herrlichkeit und Majestät wahrhaftig und mit That erhaben sey*, Strasb., 1567, in-4°.

VI. *Themata de imagine Dei æternâ et creatâ*, Arg., 1568, in-4°.

VII. *Predicht von dem bischöfl. Amte*, Strasb. 1569, in-4°.

VIII. *Bericht von Wunderzeichen, wie man sie auss Gottes Wort für wahr und falsch erkennen solle*, Œttingen, 1571, 4°; Tüb., 1579, 4°.

IX. *Fides Jesu et Jesuitarum, item juramentum Pii IV cum confutatione per Donatum Wisartum, cum præfatione J. Marbachii*, Christlingæ, 1573.

X. *Antwort und gründl. Widerlegung der vermeinten Trostschrift M. Dan. Tossani*, Tüb., 1579, in-4°.

XI. *Epistola quâ Flacio integritatis, constantiæ et quòd ab hæresi Manichæorum prorsus alienus extiterit, præclarum datur testimonium*, Arg., 1601, in-8°. — D'autres lettres de Marbach ont été insérées en divers recueils.

XII. *Grundfest des Articuls von der Gegenwart Christi nach beyden Naturen im Himmel und auff Erden*, Hamb., 1604, in-8°.

Melchior Adam attribue encore à Marbach un traité *de l'homme intérieur et extérieur*, en allemand et Lipenius, deux traités latins dont il donne ainsi les titres: *De candore et fide D. Chemnitii et Dan. Hoffmanni in capite de peccato originis adhibitâ*, Ursel., in-8°, et *Tractatus de miraculis in creaturis elucentibus*, Arg., 1634, 8°.

Jean Marbach laissa deux fils, nommés Erasme et Philippe, qui furent successivement professeurs de théologie à Strasbourg. Erasme est surtout connu par un commentaire sur le Pentateuque dont Rotermund donne ainsi le titre : *In* ὑπομνήμασι *in libros Mosaïcos*, Strasb., 1597, en deux volumes, selon Dupin. Le même bibliographe cite encore, sous le nom d'Erasme Marbach, *Commentarius in Exodum*, Lips., 1598, in-fol., qui n'est peut-être que la réimp. d'une portion du Commentaire sur le Pentateuque. Jöcher lui attribue, de son côté, sans autre indication, *Dissert. De invocatione Dei, De sacerdotio Aaronis et Christi, De sacrificiis V. et N. T., De festis et solemnitatibus Ecclesiæ, De lege Dei, De Evangelio*, etc. Ce sont sans doute des thèses soutenues sous sa présidence.

Philippe Marbach est mieux connu que son frère. Né à Strasbourg, le 29 avril 1550, il fit ses études dans sa ville natale; puis il alla suivre les cours des universités de Bâle, où il prit, en 1570, le grade de maître-ès-arts, de Tubingue, de Francfort et de Rostock, où il se fit recevoir licencié en théologie, en 1573. Ses études terminées, il fut nommé co-recteur, puis recteur à Grätz. En 1579, il retourna à Bâle pour y prendre le bonnet de docteur. Appelé à Heidelberg comme professeur de théologie et inspecteur du collège de la Sapience, il quitta cette place au bout de peu de temps pour devenir recteur du gymnase de Clagenfurt. Enfin, à la mort de son frère Erasme, il fut choisi pour le remplacer dans la chaire de théologie à l'université de Strasbourg. Il mourut le 28 sept. 1611. On a de lui :

I. *Apologia libri Concordiæ latinâ versa*, Heidelb., 1583, in-4°.

II. *Refutatio vera christiana examinis Christophori Irenæi, quod adv. primum caput christianæ Concordiæ edidit*, Heidelb., 1585, in-4°.

III. *Responsio necessaria et vera ad maledicum librum fratrum Heidelbergensium*, Witeb., 1587, in-8°; Arg., 1596, in-4°.

IV. *Refutatio tractatûs Christ. Pezelii de cœnâ Domini*, Tüb, 1593, 4°.

V. Ἀνταπόδομα *ad responsionem C. Christ. Pezelii*, Francof., 1595, in-4°.

VI. *Orationes V*, Arg., 1596, in-4°.

VII. *Oratio de origine et causis hæreseon*, Arg., 1603, in-4°.

VIII. *Refutatio excusationis in articulo de s. cœnâ et personâ Christi.*

IX. *Disput. de bonis operibus.*

X. *Disput. theologicæ de præcipuis doctrinæ christianæ controversiis cum pontificiis enchiridio Fr. Costeri oppositæ*, Arg., 1606.

XI. *Epistolæ.*

Il convient sans doute de rattacher à cette famille *Ulrich Marbach*, jurisconsulte mort à Strasbourg en 1720, dont le fils, Ulrich, né dans cette ville en 1687, fut pendant plusieurs années professeur privé à Iéna, où il mourut en 1717. Jöcher et Rotermund, sans décider si elles appartiennent au père ou au fils, attribuent à Ulrich Marbach quelques dissertations dont voici les titres :

I. *Diss. de doctore juris bullato*, Arg., 1695, in-4°.

II. *De emtione, venditione et locatione*, Arg., 1695, in-4°.

III. *De subsidiariâ ecclesiarum reparatione*, Arg., 1702, in-4°.

IV. *De feudo pignoratitio*, Arg., 1710, in-4°.

V. *De electione imperatoris*, Arg., 1712, in-4°.

VI. *De jure deceptorum*, Arg., 1714, in-4°.

VII. *De veritate, optimâ judiciorum normâ*, Arg., 1716, in-4°.

VIII. *Introitus ad jurisprudentiam apertus*, Ienæ, 1717, in-8°.

Jöcher cite, en outre, sans autre indication : *De legitimâ defensione vasalli ejusque effectu*; — *De inculpatâ sui defensione, de terminis et illorum jure*; — *De deletione chirographi conditionalis*; — *De jure transigendi in causis criminalibus*; — *De alienatione juris emphyteotici et ejus melioratione*; — *De quæstionibus*; — *De testamento feudali*; — *De negotiis domino prohibente gestis*.

MARBAULT (Pierre), ou *Marbaut*, sieur de Saint-Laurens, conseiller secrétaire du roi et ancien de l'église de Paris, avait débuté dans la vie publique sous les auspices de *Du Plessis-Mornay*, dont il avait été le secrétaire et qui conserva pour lui jusqu'à la fin de ses jours l'affection d'un père. « Je recognois, lit-on dans le Codicille de l'illustre vieillard, qu'en ces dernières afflictions j'ay esté grandement consolé par les continuels bons offices de M. Marbaut, conseiller et secrétaire du roy, et qui sont et ont esté au-dessus de toute rémunération et recognoissance; mais il cognoist mes affaires mieux que tout autre, et néantmoins j'entens qu'il soit exactement payé de l'appointement qu'il avoit accoustumé de recevoir de moy, et ce jusques au jour de mon décez. Je le prie, par l'affection que je lui ay tousjours portée, et celle qu'il m'a rendue au soin qu'il a eu de mes affaires, de continuer ses bons offices envers mes gendres, mes filles et leurs enfans, en tout ce qu'ils en auront besoing, et nommément ès affaires qui leur pourront rester en court, dont il a toute cognoissance. » Marbault ne se montra pas ingrat, peut-être même Du Plessis aurait-il trouvé qu'il poussait trop loin la reconnaissance, car dans ses Remarques sur les Mémoires de Sully, son ancien secrétaire s'attache, évidemment pour venger l'homme célèbre qui l'honorait du titre de « son vray amy », à dépouiller le ministre de Henri IV de tout ce qu'on est habitué à admirer en lui. Il le réfute chapitre par chapitre, il le poursuit sans pitié, il signale sans ménagement ses ridicules ou ses vices, il les exagère même; il relève avec dureté les erreurs assez nombreuses et parfois très-graves qu'il a commises non-seulement dans ses jugements sur les personnes, mais dans l'exposition historique des faits; cependant à travers les exagérations qui lui sont dictées par une passion d'ailleurs honorable, celle de laver la mémoire de Mornay des calomnies débitées sur son compte dans ces Mémoires, il est facile de reconnaître que l'animosité n'a pas dicté toutes les cruelles vérités qu'il adresse à Sully. Ses curieuses et intéressantes remarques ont été publiées par MM. Michaud et Poujoulat, dans le T. III de la 2e série de la Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, sous ce titre : *Remarques sur les Mémoires des sages et royales œconomies d'estat*, etc., Paris, 1837, gr. in-8°.

Pierre Marbault épousa *Blanche Colas-de-La Madelaine*, qui mourut veuve, en 1659, à l'âge de 74 ans. Il en eut : 1° Madelaine, née en 1608, qui fut présentée au baptême par *Benjamin Aubéry* et par *Marie Marbault*, femme du conseiller *Le Coq*, et qui devint, en 1628, la femme de *Charles de Plaix*; — 2° Elisabeth, née en 1609, mariée, en 1630, avec *Guillaume Falguerolles*, et morte en 1641; — 3° Marie, née en 1610, femme, en 1634, de *François Du Temps*, puis, en 1648, de *Gédéon de Lozeré*, sieur de Rochefort; — 4° Philippe, présenté au baptême, en 1611, par *Jean-Baptiste de Guéribalde*, conseiller secrétaire du roi, et par *Catherine Le Comte*, femme de *Philippe de Nets*; il était, en 1640, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres; — 5° Blanche, née, en 1613, qui épousa, en 1639, *Jacques de Robineau*, sieur de Croissy, fils de *Jean de Robineau* et

de *Marie de Roussart*; — 6° Jean-Baptiste, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Champagne, qui prit pour femme, en 1642, *Françoise Bothereau*, fille de *Daniel*, sieur de Lormois, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Bretagne, et de *Jeanne Le Coq*, et qui en eut deux filles: Jeanne, née en 1644, mariée, en 1662, à *Henri de Gachon*, conseiller à la Chambre de l'édit de Guienne, troisième fils de *Pierre de Gachon*, que l'Armorial de Picardie a passé sous silence et qui est probablement le Gachon dont parlent Erman et Réclam (*Voy.* V, p. 193); et Blanche, née posthume en 1645, femme, en 1666, de *Pierre Sacriste*, sieur de Malvirade, fils d'*Alexandre Sacriste* et de *Marie de Viçose*; — 7° Marguerite, née en 1617, qui épousa, en 1660, *Pierre Martineau*, sieur du Perron, gentilhomme ordinaire des chasses, fils de *Pierre Martineau*, sieur du Perron, et de *Marie Millet*; — 8° Pierre, né le 10 mai 1618, qui eut pour parrain *Pierre de Launay* et pour marraine *Anne de Mornay*; — 9° Gatien, né le 30 juin 1620 et présenté au baptême par *Jean Hérouard*, trésorier de la maison du roi, et *Marguerite de Launay*, femme du conseiller *La Madelaine*; — 10° Louise, née en 1622; — 11° et 12° Hélène et Anne, sœurs jumelles, baptisées le 30 avril 1626.

MARCEL-BLAIN (Louis), ou Le Blain, sieur Du Poët, un des plus braves chefs des Huguenots du Dauphiné, commença à porter les armes pour la cause protestante dès la première guerre civile, s'il faut en croire d'Aubigné, et servit à Lyon sous les ordres de *Soubise*, en 1563. Ce n'est cependant que beaucoup plus tard que son nom commence à être cité parmi ceux des capitaines protestants. Lorsque la guerre éclata après la Saint-Barthélemy, il s'attacha au brave *Montbrun* (Voy. IV, p. 462), et après la mort de cet héroïque guerrier, il devint un des plus habiles lieutenants de *Lesdiguières*, qui, en 1585, le nomma gouverneur de Montélimart. Quelque temps auparavant, Le Poët, secondé par *Gouvernet*, s'était rendu maître de Die. Moins heureux, en 1586, il dut se retirer devant des forces supérieures et abandonner à La Valette Le Monestier-de-Clermont, dont la défense lui avait été confiée. L'année suivante, il alla rejoindre Lesdiguières avec son lieutenant *Saint-Genis*, dans le but de favoriser le passage de *Châtillon* à travers le Dauphiné. Les Catholiques, profitant de son absence, surprirent Montélimart, à l'exception de la Tour de Narbonne, où se retirèrent un sergent et quelques soldats, qui s'y défendirent assez longtemps pour donner à *Vachères*, *Hautefort* et *Chambaud* le temps d'accourir à leur secours. De son côté, Le Poët, qui était à Vif, lorsque la fâcheuse nouvelle lui arriva, partit en toute hâte, accompagné de *Blacons*, *Salles*, *Souberoche*, *Saint-Genis*, en jurant de reprendre la ville ou d'y périr. Il entra dans Montélimart par la Tour qui était restée au pouvoir de ses gens. Ne pouvant renverser les formidables barricades qui coupaient les rues, il fit percer les maisons, et, se jetant avec impétuosité sur l'ennemi, il le chassa de la place après un combat acharné. Selon le témoignage d'un écrivain catholique, il n'avait sous ses ordres que 300 hommes d'élite et 50 chevau-légers. Il tua aux Ligueurs plus de 2,000 hommes, et n'en perdit qu'une vingtaine, parmi lesquels on cite le sieur de *Tessières*. Ses lieutenants *Cheilus*, du Vivarais, *Allard* et *Mirabel* furent blessés. Ce brillant fait d'armes le plaça très-haut dans l'estime de ses coreligionnaires. En 1588, avec le concours de *Morges* et de *Vachères*, il se rendit maître de L'Estelle ou L'Etoile; mais n'ayant pas de canon, il dut renoncer à emporter le château de vive force après une attaque infructueuse dans laquelle fut tué le capitaine de *Montmirail*, de Nismes. Il convertit donc le siége en blocus, défit la garnison de Valence accourant au secours des assiégés, et allait forcer le château à ca-

pituler, lorsque Lesdiguières le rappela, l'entrée de Mayenne dans le Dauphiné exigeant que les Huguenots rassemblassent toutes leurs forces pour lui résister. En 1590, Le Poët fit la campagne contre le duc de Savoie, et prit Condrieu d'assaut avec *Gouvernet*. En 1591, il suivit Lesdiguières en Provence, comme colonel de la cavalerie légère. Passant ensuite sous les ordres d'Ornano, il marcha au secours de Montmorency, gouverneur du Languedoc. En 1592, il prit part à la nouvelle campagne que Lesdiguières fit en Savoie pour contraindre, par cette diversion, les Savoisiens à évacuer la Provence, et fut nommé gouverneur de Cavour (*Voy*. II, p. 378). En 1596, il accompagna encore une fois Lesdiguières en Provence, puis en Savoie, où il se signala en diverses rencontres. Ce fut sa dernière campagne. En 1601, une vieille querelle s'étant ranimée entre lui et *Gouvernet*, ils se battirent en duel près de Crest, et Le Poët reçut à la gorge un coup d'épée dont il mourut.

Le Poët avait obtenu, en récompense de ses services, le titre de grand chambellan de Navarre et le gouvernement des villes de Montélimart et de Crest. Il n'a jamais été *général de la religion en Dauphiné*, comme l'appellent deux prétendues lettres de Calvin, datées du 8 mai 1547 et du 8 sept. 1561, publiées, dans le siècle dernier, par l'abbé d'Artigny et reproduites dernièrement dans le T. IV du Bulletin de l'histoire du protestantisme, par M. *Jules Bonnet*, qui en a parfaitement démontré la fausseté. Le faussaire a fait preuve d'une complète ignorance, non-seulement du caractère de Calvin, mais de l'histoire des Huguenots.

Louis de Marcel-Blain paraît n'avoir laissé qu'un fils, qui porta aussi le nom de Louis et à qui Gouvernet donna en mariage sa fille Justine, en 1609. Mme Du Poët abjura en 1619, à ce que nous apprend un méchant libelle intitulé le Mercure réformé, par un Jacob d'Horel, soi-disant ministre de la Parole de Dieu. Son mari était rentré depuis quelque temps déjà dans le giron de l'Eglise romaine.

Une autre branche de cette famille, celle de Sauzet, embrassa également le protestantisme. Dès 1560, nous trouvons parmi les plus zélés propagateurs des doctrines évangéliques en Dauphiné, un Sauzet, que Bèze appelle *Sezet*, et de Thou, *Suzet*, lequel assista au conseil de guerre où *Des Adrets* exposa les propositions de Nemours (*Voy*. II, p. 116). Il était peut-être frère de *Pierre de Marcel-Blain*, coseigneur de Savasse, conseiller de la Chambre mi-partie établie, en 1577, dans le Dauphiné.

MARCET (Thomas), de Meaux, le premier membre protestant de cette famille, laissa trois fils et une fille, qui, après sa mort, se réfugièrent à Genève. Cette dernière épousa *Thibaut Blanc* (1), puis *Nicolas Le Long*, de Meaux. Les trois fils se nommaient François, Pierre et Gabriel. On ne sait rien de ce dernier, si ce n'est qu'il eut une fille, Débora, qui devint la femme de *Jacques Baccuet*. Pierre fut reçu bourgeois en 1557; Galiffe ne nous apprend rien sur sa descendance. François, qui n'obtint les droits de bourgeoisie qu'en 1578, entra dans le CC en 1583, et mourut, en 1594, à l'âge de 75 ans. Il avait été marié deux fois : en premières noces, avec *Marguerite Cœur*, et en secondes, avec *Nicole Aze*, de Meaux, dont il n'eut pas d'enfants. Du premier lit naquirent 1° Jeanne, femme de *Claude Malain* (2); — 2° Elisabeth, mariée à *Auguste Cresp*, d'une famille de Grasse admise à la bourgeoisie depuis 1559, puis à Jacques de La Maisonneuve; — 3° François, qui suit; — 4° Isaac, qui suivra; — 5° Marie, femme de Pierre de La Maisonneuve.

I. François Marcet, qui précéda son père dans la tombe, laissa quatre enfants de son mariage avec *Charlotte*

(1) Le 25 déc. 1556, *Guillaume Blanc*, du Périgord, fut reçu bourgeois à Genève.

(2) *Claude Malain*, de Dijon, fut reçu bourgeois avec son père, *Isaac*, le 19 déc. 1559.

d'Oiseau, fille de *Gilles d'Oiseau* et de *Mathurine Cupif*, d'Angers, qu'il avait épousée en 1576 : 1° JEAN, qui suit ; — 2° JACQUES, qui alla s'établir à Montpellier ; — 3° MARIE ; — 4° ELISABETH.

Né en 1584, Jean Marcet prit pour femme *Judith de Saint-André*, qui lui donna deux fils, nommés JACQUES et PAUL. Resté veuf, il se remaria avec *Marguerite Varro-Chevalier*, dont il eut encore trois enfants : ANTOINE, JUDITH, femme d'*Abraham Arland*, et JEANNE, épouse de Gédéon de Combes. Jacques, qui était né en 1621, épousa, en 1645, *Marguerite Argand* et en eut, en 1647, un fils, nommé JEAN. Du mariage de ce dernier avec *Judith Le Maistre*, ne naquit qu'une fille qui reçut au baptême le nom de RENÉE. Né deux ans après son frère, Paul se maria, la même année que lui, avec *Marie Argand-Varro*, qui le rendit père de JACQUES et de JACOB. Né en 1648, Jacques prit pour femme, en 1687, *Andrienne Mallet-Deggeler*, dont il eut ANTOINE, du CC en 1746, mort en 1764, sans enfant de sa femme *Isabelle de Bary-Mallet*, de Bâle. Né en 1659, Jacob entra, en 1709, dans le conseil des CC. Il fut marié deux fois, avec *Jacqueline Gallatin-Genoyer*, puis avec *Susanne Guainier-Passavant*. Il eut du premier lit PAUL, qui ne laissa qu'une fille, RENÉE, de son union avec *Charlotte de Berthelot*, et du deuxième, deux fils : MICHEL, qui suit, et JACOB, né en 1700, qui s'établit à Paris, et eut trois enfants : CLERMONDE-MARIE, JEAN-ANTOINE, né en 1738, et JEAN-FRANÇOIS, né en 1740, de son mariage avec *Marie Faure-Guainier*.

Michel Marcet, né en 1698, épousa, en 1728, *Marie Tavernier*, dont il eut : 1° SUSANNE-MARIE, femme du conseiller *Alexandre Marcet* ; — 2° MARC, qui suit ; — 3° JACOB-MICHEL, né en 1736, marié, en 1782, avec *Judith Bardin* ; — 4° JEAN-JACQUES, qui alla s'établir en Amérique, et laissa de sa femme *Louise-Jacquette Corneille*, un fils nommé JEAN-GASPARD, né en 1768.

Marc Marcet naquit en 1726 et entra, à l'âge de 36 ans, dans le conseil des CC. Il prit pour femme, en 1763, *Louise-Marguerite Nadal*, dont il eut, outre deux filles, LOUISE-MARGUERITE et JEANNE-LOUISE, qui épousèrent successivement *Pierre Prévost*, professeur de philosophie, un fils nommé ALEXANDRE-JEAN-GASPARD, qui s'est acquis, au commencement de ce siècle, une assez grande réputation comme médecin et comme chimiste.

Né à Genève en 1770, Alexandre Marcet fut destiné par ses parents au commerce ; mais au bout de deux ans d'apprentissage, sentant de plus en plus qu'il ne pourrait vaincre la répugnance qu'il éprouvait pour cette profession, il demanda et obtint la permission de se vouer aux sciences. Les troubles politiques qui agitèrent bientôt sa patrie déjouèrent ses nouveaux plans. Accusé d'avoir servi dans la garde nationale, il n'obtint pas sans peine, à la chute de Robespierre, la faveur de n'être puni que d'un bannissement de cinq ans. Il partit donc pour la Grande-Bretagne et se mit à étudier la médecine à l'université d'Edimbourg, où il prit, en 1797, le grade de docteur. Il alla ensuite s'établir à Londres dans l'intention d'y pratiquer son art, et se fit naturaliser anglais, en 1800. Deux ans après, Marcet fut nommé médecin de l'hôpital de Guy. Il fut un des fondateurs de la Société médico-chirurgicale de Londres. La mort de son père, qui arriva sur ces entrefaites, l'ayant rendu possesseur d'une fortune considérable, il quitta sa place à l'hôpital, décidé, puisqu'il était libre de suivre ses goûts, à abandonner la médecine pour la chimie, qu'il aimait passionnément. En 1815, le désir de revoir sa ville natale le ramena à Genève, où il fut nommé membre du conseil représentatif. On lui offrit en même temps la chaire de chimie qu'il accepta. Il retourna en Angleterre en 1821 ; mais il mourut, dès l'année suivante, le 22 oct., pendant un voyage qu'il faisait en Ecosse. On a de lui :

I. *De diabete*, Edinb., 1797, in-8° ;

trad. en angl. et imp. dans le London medical and physical Journal (1799), — Thèse pour le doctorat.

II. *An essay on the chemical history and medical treatment of calculous disorders*, Lond., 1817, in-8°; 1819, in-8°; trad. en franç., Paris, 1823, in-8°. — Le plus important de ses ouvrages.

Marcet a publié, en outre, beaucoup de dissertations dans différents recueils périodiques : Mem. of the medical Society of London (1805) : *On the medicinal use of the white oxyd of bismuth ;* — Monthly Magazine (1801) ; *On the hospice de la Maternité at Paris ;* (1814), *Account of the public schools of Geneva ;* — Edinb. medical Journal (1805) : *Account on the case and dissection of a blue girl*; — Nicholson's Journal (1808) ; *Analysis of the waters of the Dead Sea and the river Jordan* ; imp. déjà, en 1807, dans les Transact. philos. ; *A chemical account of various dropsical fluids, with remarks concerning the nature of the alkaline matter contained in these fluids and in the serum of the blood ;* imp. aussi, dès 1811, dans les Medico-chirurg. Transact.; (1813), *On the congelation of mercury by means of ether and the airpump; Some remarks on the use of nitrite of silver for the detection of minute portions of arsenic ;* — Medico-chirurgical Transactions (1809): *An account of the effects produced by a large quantity of laudanum, taken internally, and of the means used to conteract those effects*; *A case of hydrophobia* ; (1811), *History of a singular nervous , or paralytic affection* ; (1815), *Some experiments on the chemical nature of chyle, with a few observations upon chyme*; *On the medicinal properties of stramonium*; (1819), *History of a case of nephritis calculosa*; (1822), *Account of a singular variety of urine, which turned black soon after being discharged*; *Account of a man who lived ten years after having swallowed a member of clasp-knives, with a description of the appearances of the body after death*; *Some experiments and researches on the saline contents of sea-waters* ; — Geological Transactions (1811) : *A chemical account of an aluminous chalybeate spring in the isle of Wight; An account of a severe case of erythema, not brought on by mercury* ; — Philosophic. Transactions (1811): *Experiments on the appearance in the urine of certain substances taken into the stomach*; (1813), *On sulphuret of carbon*; *On the intense cold produced by the evaporation of sulphuret of carbon*; (1819), *On the specific gravity and temperature of sea-waters in different parts of the Ocean and in particular seas;* — Annals of philosophy (1813): *Observations on Klaproth's analysis of the waters of the Dead Sea*; *An easy method of procuring an intense heat.*

Alexandre Marcet avait pour femme *Jeanne Haldimand* (1), dont il eut : 1° François, marié à *Aimé-Amélie Beaumont-Lullin* et père de plusieurs enfants; — 2° Louisa, femme d'Eugène de La Rive ; — 3° Sophie, qui devint la femme d'un fils de *Samuel Romilly*. François Marcet, professeur de physique à Genève, et membre de la Société de physique et d'histoire naturelle de la même ville, est auteur d'un *Cours de physique expérimentale, dans lequel les éléments de cette science sont mis à la portée des commençants*, Gen., 1832, in-8°; 4° édit., Paris, J. Cherbuliez, 1850, in-12. On trouve aussi quelques mémoires de lui dans le recueil de la société dont il est membre.

Pour compléter cette notice sur la branche aînée de la famille Marcet, il nous reste à parler d'Antoine, né en 1635, de Jean Marcet et de Marguerite Varro-Chevalier.

Antoine Marcet épousa, en 1659,

(1) Cette dame a publié en anglais plusieurs ouvrages estimés, sur l'économie politique et les sciences naturelles.

Elisabeth Flournois, qui le rendit père de cinq enfants : 1° JACQUES, marié à *Jeanne de Choudens*; — 2° ISAAC, qui suit; — 3° NICOLAS, né en 1678, du CC en 1734, qui eut de sa seconde femme, *Françoise Colladon*, un fils nommé ALEXANDRE, né en 1734, du CC en 1764, auditeur en 1768, conseiller d'état de 1770 à 1779, où il donna sa démission, marié, en 1756, à *Susanne-Uranie Marcet* et père de JEAN-LOUIS Marcet; — 4° ANNE, femme d'*Abraham Badollet*; — 5° JEANNE, épouse de Jean-François Roch.

Isaac Marcet, né en 1669, épousa *Lucrèce Chappuis*. De ce mariage naquit, en 1695, ISAAC-AMI, qui, dit Sénebier, a rempli de ses productions le Journal helvétique, et qui s'est fait connaître d'ailleurs par une comédie en trois actes et en prose, publiée sous le titre de *Diogène à la campagne*, Gen., 1758, in-8°. Isaac-Ami Marcet prit pour femme, en 1730, *Jeanne-Pernette Lombard*, dont il eut: 1° PERNETTE-AIMÉE, femme de Daniel Grosjean; — 2° ISAAC, qui suit; — 3° JEANNE-FRANÇOISE, femme d'*Ami Bordier*; — 4° BENJAMINE-MARGUERITE, épouse de *Gédéon Rey*.

Isaac Marcet, dit de *Mézières*, naquit en 1732. En 1775, il entra dans le CC, et en 1785, il fut député à Paris. On trouve dans les Mémoires de la Société économique de Berne (T. III), une *Lettre sur la manière de conserver les bleds*, qui prouve qu'il s'occupait de questions économiques. De son mariage avec *Judith Chavannes*, contracté en 1764, naquirent JEAN, mort sans postérité, et ISALINE-JEANNE-ELISABETH.

II. Isaac Marcet, né en 1562, capitaine-enseigne au service de la république de Genève, entra, en 1594, dans le conseil des CC, et mourut en 1618, laissant onze enfants, dont deux: JEANNE et JACQUES, qui suit, de sa première femme, *Sara Rivière*, et neuf de la seconde, *Elisabeth Massuello*, savoir: GABRIEL, dont nous parlerons après son frère; GEORGES, mort en 1625; SUSANNE, femme de Louis Tacon; PAULINE, mariée à Pierre Chappuis; LÉA, morte en 1626; JEANNE, épouse de Jean Gautier; MARIE, femme de Jean Noël, puis d'Enoch Gautier; ISAAC, mort sans enfants en 1649; ELISABETH, femme d'Aimé Chavannes, et plus tard, de François Gautier.

1° Jacques Marcet, né en 1596, épousa, en 1619, *Renée Paiari*, dont il eut, outre une fille, nommée HORTENSIA, un fils appelé CÉSAR, qui laissa un fils de son mariage avec *Susanne Ayme*. Ce fils, nommé ANDRÉ et né en 1649, prit pour femme, en 1672, *Pernette Landré*, qui lui donna deux enfants : ESTHER, mariée à Antoine Canonville, et NICOLAS, qui épousa *Olympe Eyraud*, veuve d'*Abraham Le Conte*.

2° Gabriel Marcet, né en 1597 et mort en 1639, s'allia, en 1626, avec *Pernette Faizan*, dont il eut GABRIEL, mort jeune; JACQUES, avocat, né en 1632, qui épousa, en 1664, *Jeanne Du Commun* et en eut, en 1669, un fils nommé JEAN; JUDITH, femme de *Jean-Jacques Humbert*.

MARCHA (PIERRE), seigneur de PRAT, né, vers 1584, à Annonay, desservait, depuis quelques années, l'église de Saint-Etienne en Forez (église peu florissante, puisqu'en 1612, le pasteur *Dupuy* demanda au Synode national de Privas une double portion afin de la relever de sa ruine), lorsque le synode du Vivarais le déposa, pour crime d'adultère, comme nous l'apprennent les actes du Synode d'Alais, qui l'inscrivit sur la liste des ministres déposés.

Chassé ainsi du corps des pasteurs, de Prat abjura la religion protestante. Cette abjuration lui valut la charge de maître des requêtes de la reine et d'intendant de l'armée catholique dans le Vivarais; mais d'un autre côté, elle lui attira la haine des Protestants qui ravagèrent ses propriétés. De Prat s'en vengea dans ses *Commentaires du soldat du Vivarais* (publ. par J.-L. de La Boissière, Privas, 1811, in-8°), en se montrant aussi injuste que pos-

sible envers ses anciens coreligionnaires. « En écrivant son livre, dit M. Dourille, il semble s'être imposé la tâche de dénaturer tous les faits dans l'intérêt de sa haine pour les Calvinistes. » Outre cet ouvrage, de Prat a composé, contre la Discipline des églises protestantes, un écrit qui a été imp. à Paris, augm. de ceux de Véron et de Girodon sur le même sujet, sous ce titre: *La discipline des églises prétendues réformées de France censurée*, 1663, in-8°.

MARCHAND ou *Marchant*, ministre de Loudun, apostat. A la révocation de l'édit de Nantes, Marchand renia sa foi pour une pension de 300 livres. Son exemple fut suivi, sous la terreur des dragonnades, par 1,500 de ses coreligionnaires, au nombre desquels on cite *Aubri de Fête*, *Montault de Beaurepaire*, les avocats *Cornu* et *Pierre Malherbe*. Toutefois la défection ne fut pas générale: *La Loge*, par exemple, et beaucoup d'autres, aimèrent mieux se laisser traîner dans les prisons que de trahir lâchement leur conscience.

Le nom de Marchand et Le Marchand se rencontre plusieurs fois dans les rôles de pasteurs présentés aux synodes nationaux, surtout en Normandie (1).

Nous citerons, entre autres, *Jean Marchant*, de Condé, qui fit ses études à Sedan, où il soutint, en 1626 et en 1630, sous la présidence de *Du Moulin*, deux thèses, l'une *De creatione mundi et ejusdem interitu*, l'autre *De sacrificiis et peculiariter de sacrificio missæ*, ins. dans les Theses sedanenses, ainsi qu'une troisième *De sanctorum intercessione*, à laquelle présida *Rambours*, en 1628. Il fut donné pour ministre à Gisors, tandis que son condisciple, *Isaac Marchand*, de Sedan (dont la thèse *De providentiâ Dei*, soutenue par lui sous la présidence de Du Moulin en 1628, a été publiée dans le même recueil), fut placé à La Rochebeaucourt.

Nous ne devons pas non plus passer sous silence un acte de rigueur inqualifiable dont fut victime un avocat du parlement de Rouen, nommé *Gilles Marchant*. Le consistoire de cette ville l'excommunia et le Synode national de Charenton, en 1645, confirma cette étrange sentence, parce qu'il avait osé proposer quelques changements dans le gouvernement des églises les plus populeuses. C'était substituer au despotisme du pape un despotisme non moins intolérable. A moins de mentir à son principe, l'Eglise protestante doit accepter la discussion, et ne jamais l'étouffer par la violence.

MARCHAND (Prosper), savant bibliographe et critique, né, vers 1675, à Guise en Picardie, et mort à La Haye, le 14 juin 1756.

Marchand fit ses études à Paris et suivit la carrière du commerce. En 1698, il fut admis dans la corporation des libraires. Son magasin, situé rue Saint-Jacques, devint le rendez-vous des bibliophiles de la capitale. A l'affût de toutes les nouvelles littéraires, Marchand en faisait part à *Jacq. Bernard*, qui les consignait dans ses Nouvelles de la République des lettres. En 1711, il passa en Hollande afin de pouvoir professer librement la religion qu'il avait embrassée. Il s'établit à Amsterdam, et fonda une maison de librairie. « Mais, dégoûté de ce négoce, nous apprend son ami Nic.-Séb. Allamand, par le peu de bonne foi qu'il avoit trouvé chez les autres libraires, ses confrères, avec lesquels il avoit à faire, il le quitta pour se livrer uniquement à l'étude. La connoissance des livres et de leurs auteurs fit toujours son occupation favorite, et il s'y distingua si fort, que de tout côté

(1) C'est vraisemblablement de la Normandie que sortit aussi une famille *Le Marchand*, qui s'établit dans l'île de Jersey et dans celle de Guernesey où *Josué Le Marchand* était pasteur de Saint-Pierre en 1770. A cette époque, on ne comptait pas moins de 184 réfugiés ou descendants de réfugiés français dans la seule île de Jersey. Les familles les plus nombreuses étaient alors celles de *Duchemin*, *Duval*, *Le Fèvre*, *La Fontenelle*, *Le Marchand*, *Le Bailli*, *La Fosse*, *Sorel*, *L'Honoré*, *Boisnormand*, *Brissel*, *Martin*, etc.

les libraires venoient le consulter sur les livres qu'ils se proposoient de mettre sous presse, et ils se félicitoient quand ils pouvoient obtenir de lui qu'ils s'imprimassent sous sa direction. » La plus grande partie de ses publications consiste en réimpressions qu'il accompagna de notes critiques. Son principal ouvrage, son Dictionnaire historique, ne parut qu'après sa mort, par les soins de son ami Allamand à qui il avait confié son manuscrit. « Aïant toujours mené une vie très-frugale, nous dit cet ami, il n'avoit jamais pensé à amasser du bien; content du nécessaire, et qui se bornoit à peu de choses pour lui, il avoit emploié en livres tout le superflu de son argent. Le peu qui lui en est resté, il l'a légué à une Société fondée à La Haye pour pourvoir à l'éducation et à l'instruction d'un certain nombre de pauvres; et quant à sa bibliothèque, il en a fait présent par testament à l'université de Leide, de même que de tous ses manuscrits. » Sur la fin de sa vie, une paralysie, qui le priva de l'usage de la main droite, le força de renoncer à la publication de son Dictionnaire, au moment où il allait le mettre sous presse. On lui doit les ouvrages suivants :

I. *Bibl. Bigotiana, seu Catal. librorum quos summâ curâ et industriâ, ingentique sumptu congessêre Jo.-Nic. et Lud.-Emer. Bigotii*, Paris., 1706, in-12.

II. *Catal. de la bibl. de Jean Giraud*, Paris, 1707, in-8°.

III. *Catal. librorum bibl. D. J. Faultier, cum præfatione, seu Epitome systematis bibliogr. a Prosp. Marchand concinnati*, Paris., 1709, in-8°. — Le système de Marchand n'a pas prévalu; mais, selon M. Weiss, il a donné lieu à des améliorations importantes.

IV. *Histoire critique de l'Anti-Cotton, satire composée par César de Plaix, avocat*, impr. à la suite de l'Histoire admirable de don Inigo de Guipuscoa, de *Ch. Le Vier*, en 1738.

V. *Histoire de la Bible de Sixte-Quint, avec des Remarques pour connaître la véritable édit. de 1590*, insérée dans les Amœnitates litter. de Schelhorn (T. IV).

VI. *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'imprimerie*, La Haye, veuve Levier, 1740, in-4°. — « Ouvrage aujourd'hui peu recherché, dit Brunet, mais qui a été pendant longtemps la meilleure histoire de l'imprimerie que l'on eût. » Marchand en préparait une nouvelle édition, « considérablement changée et augmentée, » que la mort ne lui a pas laissé le temps de publier. Son ami Allamand, qu'il avait chargé, en mourant, du soin de la faire paraître, recula sans doute devant la difficulté de la tâche. En 1786, l'abbé de Saint-Léger obtint des curateurs de l'université de Leyde qu'on lui confiât le manuscrit de Marchand. Le savant bibliographe, qui, dès 1775, avait déjà publié un Supplément à l'ouvrage de Marchand, se mit en devoir de le faire paraître, mais la révolution qui survint, mit obstacle à son projet. Les matériaux qu'il avait préparés, ont été dispersés.

VII. *Dictionnaire historique ou Mémoires critiques et littéraires concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la république des lettres*, La Haye, 1758-9, 2 vol. in-fol., publ. par les soins de J.-Nic.-Séb. Allamand. — L'éditeur, dans un Avertissement, nous apprend la stupéfaction qu'il éprouva à la vue du msc. de cet ouvrage. « Je frémis, dit-il, en le voyant: les oracles de la Sibylle, confondus et dispersés dans son antre, s'offrirent d'abord à ma mémoire. M. Marchand, accoutumé à tirer parti de tout, avoit pris l'habitude de faire usage des plus petits chifons de papier; tout son ouvrage en étoit farci, et pour une demie feuille écrite de suite, il y avoit vingt petits lambeaux décousus, qui se rapportoient les uns aux autres par un nombre prodigieux de renvois accumulés les uns sur les autres. Je prévis d'abord le travail im-

mense que cela me donneroit, et je ne me trompai pas. » L'amitié seule put le soutenir dans cette tâche, qui lui prit plusieurs années. Ce Dictionnaire de Marchand forme un complément nécessaire à celui de *Bayle*, et n'est pas indigne de venir à la suite. Seulement, on regrette que l'auteur n'ait pu y mettre la dernière main et surveiller lui-même l'impression.

On doit, en outre, à Prosper Marchand de bonnes éditions des ouvrages suivants : 1° *Cymbalum mundi*, de *Bonaventure Des Périers*, avec une lettre critique dans laquelle on fait l'histoire, l'analyse et l'apologie de cet ouvrage, Amst., 1711, pet. in-12; — 2° *Lettres choisies de Bayle*, avec des remarques, Rotterd., 1714, 3 vol. in-12; d'après M. Weiss, cette édition n'a pas été surpassée par celle de *Des Maizeaux*; — 3° *Dictionnaire histor. de Bayle*, avec notes, Rotterd., 1720, 4 vol. in-fol.; l'édition la plus estimée; — 4° *Voyages de Chardin*, Amst., 1735, 4 vol. in-4°; — 5° *Hist. des révolutions de Hongrie*, par l'abbé Brenner, 1739, 2 vol. in-4° et 6 vol. in-12 : — 6° *Œuvres de Brantôme*, annotées, avec *Le Duchat*, La Haye, 1740, 15 vol. in-12; — 7° *Œuvres de Villon*, annotées, La Haye, 1742, in-8°; — 8° *Lettres, mémoires et négociations du Cte d'Estrades*, de 1663 à 1677, Lond. [La Haye], 1743, 9 vol. in-12; la première édition qui en avait paru, était incomplète; — 9° *Mémoires du Cte de Guiche*, concernant les Provinces-Unies, et servant de suppl. et de confirm. à ceux d'*Aubery Du Maurier* et du Cte d'Estrades, Lond., Changuion, 1744, in-12; Utrecht, 1744, 2 vol. in-12; première édition; — 10° *Directions pour la conscience d'un roi*, par Fénelon, avec un Avertissement, sous le nom de Félix de St-Germain, La Haye, 1747, in-8° et in-12; édit. peu estimée, faite sur une copie défectueuse; — 11° *Histoire de Fénelon*; Nouvelle Histoire de Fénelon, La Haye, 1747, in-8°. — Enfin, Prosper Marchand a coopéré au *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, de *Saint-Hyacinthe*, a fourni des notes à une édition de la Satyre Ménippée et a été un des principaux collaborateurs du *Journal littéraire*, La Haye, 1713-37, 24 vol. in-12.

MARCONNAY, famille illustre et nombreuse du Poitou, qui embrassa le protestantisme dans la seconde moitié du XVIe siècle.

Le premier de cette famille qui paraît avoir adopté les doctrines de la Réforme est *Lancelot*, sieur de La Tour et de Marconnay, fils de Jacques de Marconnay et de Louise de La Jaille. Il n'est pas vraisemblable qu'il ait abjuré la religion romaine tant qu'il fut gentilhomme du duc de Montpensier; mais on peut admettre qu'il professait les doctrines évangéliques à l'époque où il servait sous *Chouppes*, c'est-à-dire en 1594. Quelques années auparavant, en 1585, il avait épousé *Catherine de Chesneau* qui le rendit père de douze enfants : 1° Louis, qui continua la branche aînée ou de Marconnay; — 2° Charles, qui fonda celle de Châteauneuf; — 3° Pierre, souche de celle de Lugny : — 4° Philémon, sieur du Pontet-de-Mondevis, qui prit pour femme, en 1630, *Françoise de Vasselot*, et en eut Catherine, mariée, en 1652, à *Jean Chevalleau*, sieur de Boisragon; — 5° Madelaine, femme, en 1615, de *Gabriel Prévost*, sieur de Charbonnières; — 6° Marguerite, alliée, en 1620, à *Jean de Pellard*, sieur de La Guessonnière; — 7° Marie, épouse, en 1639, de *Jacques de Ravenel*, sieur de La Beraudière, puis, en secondes noces, en 1644, de *Jacques de Ferrières*, sieur de Champigny; — 8° Elisabeth, femme de *Jean Begard*, sieur de Cherves; — 9° Rose, qui épousa, en 1630, *Samuel Letaut*, sieur de Claveau; — 10° Gabrielle; — 11° Anne, morte vers 1628; — 12° Louise, morte en 1629.

I. Branche de Marconnay. Louis de Marconnay, sieur de Villiers, se maria, en 1621, avec *Marie Gourjault*, fille de *Jean*, sieur de La Millière. Il mourut après 1660, date de son testament. Ses enfants furent : 1° Gabriel,

qui suit; — 2° Louis, qui fonda la branche de Mornay; — 3° Olivier, sieur de Blanzay, qui épousa, en 1655, *Catherine de Marconnay*, sa cousine, et qui, après la révocation, se réfugia à Berlin, où il mourut, en 1688, conseiller d'ambassade; — 4° Catherine, femme, en 1644, de *Jean de La Barre*, sieur du Bois-de-Luché (1); — 5° Elisabeth, femme, vers 1666, de *Gabriel de Laignes*, sieur de La Grange, que nous trouvons encore signalé, en 1692, comme suspect de professer la religion réformée (*Arch. gén.* E. 3378).

Gabriel de Marconnay, sieur de La Tour, épousa, en 1649, *Marie Rogier*, fille de *Jean*, sieur d'Iray, et de *Jeanne David*. Il mourut avant 1658, laissant quatre enfants : 1° Louis, qui suit; — 2° Gabriel, sieur du Verger; — 3° Pierre, sieur de Laubouinière, major au régiment de Touraine, en 1699; — 4° Louise, femme en 1672, de *Henri-Charles Fouquet*, sieur de Borniseau.

Louis Marconnay, sieur de Marconnay, suivit la carrière des armes et fit la campagne de 1673. En 1683, il demanda un ministre au synode de Sorges, qui lui donna *Renaud Boullier*. A la révocation, il se réfugia en Hollande avec sa femme, *Marie-Elisabeth Gourjault*, laissant en France cinq enfants en bas âge, nommés Louis, Marie-Anne, Louise, Marie-Olivier et Madelaine. Le fils, qui était né en 1681, fut mis, par ordre du roi, dans un collége à Angers, où il était encore en 1699, tandis que trois de ses sœurs étaient, à cette même date, enfermées aux Nouvelles Catholiques de Loudun (*Arch. gén.* M. 673). En 1688, Louis de Marconnay quitta la Hollande pour entrer au service de l'électeur de Brandebourg. Il devint maréchal de la cour du margrave Christian-Louis. Depuis son établissement en Allemagne, sa femme lui donna encore six enfants, savoir: 1° Christian-Louis, mort jeune; — 2° Jean-Pierre; — 3° Charles-Octave, conseiller d'ambassade, puis de guerre et des domaines du roi de Prusse, marié, en 1723, à *Louise de Convenant*, fille de *Gabriel*, ancien conseiller au parlement d'Orange, et d'*Isabelle de Benicroix*; — 4° Christian-Louis, capitaine au service de Prusse, qui épousa, en 1726, *Anne-Marie de Baret*, fille de *Salomon de Baret*, lieutenant-colonel, et d'*Elisabeth Le Blanc*; — 5° Henriette; — 6° N.

II. Branche de Chateauneuf. Charles de Marconnay, second fils de Lancelot et de Catherine de Chesneau, épousa, en 1628, *Elisabeth de La Vairie*, fille de *René de La Vairie* et de *Susanne de Pas*. De ce mariage naquirent : 1° Louis, qui suit; — 2° Charles, qui prit pour femme, en 1667, *Madelaine Prévost*, fille de *Daniel Prévost*; — 3° Marguerite; — 4° Susanne; — 5° Marie.

Louis de Marconnay, sieur de Châteauneuf, eut vingt-deux enfants de *Françoise de Refuge*, fille de *Jean*, comte de Couesmes, et de *Susanne de Meaussé*, mais cinq seulement vécurent. Deux abjurèrent avec leur père à la révocation, savoir: Louis et Henriette. Le sort de Gédéon est inconnu. L'aîné des fils, Samuel-Philémon, sieur de Châteauneuf, fut expulsé de France, en 1688, avec sa sœur Marie, comme huguenots opiniâtres (*Arch. gén.* Tt. 316). Il se retira en Hollande. Entré, comme lieutenant, dans un des régiments français qui suivirent Guillaume d'Orange en Angleterre, il s'éleva au grade de colonel. Il prit pour femme, vers 1698, *Anne Le Cerf*, qui lui donna trois filles : Elisabeth, morte à Worcester, en 1727; Susanne, mariée à Londres, en 1722, avec *Paul de Saint-Hyacinthe*, sieur de Soris (1) et Henriette.

(1) Cette famille persista aussi avec courage dans la foi évangélique. En 1696, *La Barre-du-Bois-de-Luché* fut signalé à l'intendant du Poitou comme suspect de protestantisme (*Arch. gén.* E. 3382). En 1699, on enleva ses enfants à sa femme (*Ibid.* E. 3385).

(1) Selon la Biogr. univ., Mlle de Marconnay fut enlevée par le spirituel auteur du Chef-d'œuvre d'un inconnu, *Hyacinthe Cordonnier*.

Nous avons déjà dit que Louis de Marconnay-Châteauneuf abjura. Ce ne fut pas toutefois sans avoir opposé une énergique résistance aux missionnaires bottés. Il se laissa ruiner par les dragons avant de consentir à signer son abjuration; mais à la fin il succomba, en 1688. Sa femme, au contraire, donna un bel exemple de constance. Enfermée, en 1686, dans le couvent de Saint-Martin de Loudun, elle fut transférée, en 1687, au château de Loches (*Arch.* E. 3373); puis, la même année, ramenée dans le monastère de la Visitation à Loudun, où elle passa plusieurs années. Dans l'intervalle, son mari mourut. Son « opiniâtreté » résistant à tout, on la fit venir, en 1700, aux Nouvelles-Catholiques de Paris (*Ibid.* E. 3386); mais, après deux années d'épreuves inutiles, on l'envoya aux Nouvelles-Catholiques de Luçon (*Ibid.* E. 3388). Elle persista courageusement dans sa foi jusqu'en 1702, qu'elle finit par se rendre (*Ibid.* E. 3553).

III. Branche de Lugny. Pierre de Marconnay, sieur de Mareuil, troisième fils de Lancelot, épousa, en 1624, *Marguerite Garnier*, dont il eut: 1° Charles, sieur de Pouzac, marié en avril 1665, avec *Anne de Melleville*, veuve de *Louis de Jouan*, sieur de Jonvillers près de Crosne (*Regist. de Charent.*), dont il paraît qu'il ne laissa pas d'enfants. En 1693, le curé de Saint-Jean-de-Sauves le dénonça comme mauvais catholique (*Arch.* M. 672); — 2° Louis, sieur de Beaulieu, qui se réfugia dans le Hanovre; — 3° Catherine, femme d'*Olivier de Marconnay*; — 4° Louise, mariée, en 1667, à *Emmanuel d'Outreleau*, sieur de Beaulieu; — 5° Marguerite; — 6° Elisabeth.

IV. Branche de Mornay. Le fils puîné de Louis de Marconnay et de Marie Gourjault, Louis de Marconnay, sieur de Mornay, épousa, en 1676, *Susanne de Marin*, fille de *Jean*, sieur

dit Saint-Hyacinthe, qui aura, comme prosélyte, sa place dans notre ouvrage.

de La Chasselandière, et d'*Anne Gaultreau*, demoiselle attachée au service de la princesse de Tarente. Par son testament, il déclara qu'il voulait vivre et mourir dans la religion protestante. Il décéda le 13 oct. 1685. Sa veuve se réfugia à Berlin, où elle mourut en 1725, âgée de 82 ans. Son fils aîné, Jean-Louis, abjura. Le cadet, Gabriel-Promenas, sortit de France avec sa mère et sa sœur, Emilie-Charlotte. Cette dernière épousa à Berlin *Jean Maxuel* et mourut en 1757.

Il est très-vraisemblable que c'est du conseiller d'ambassade Olivier de Marconnay que descendait le jurisconsulte *Louis-Olivier de Marconnay*, né à Berlin, le 8 nov. 1733, et mort dans cette ville, le 28 juin 1800. Après avoir terminé ses études au collége français de Francfort-sur-l'Oder, Louis-Olivier fut attaché à la chambre de justice de Berlin. Il devint successivement conseiller de légation, en 1763, premier conseiller et rapporteur au département des affaires étrangères, conseiller privé du directoire supérieur français, conseiller supérieur du consistoire et inspecteur du gymnase français. On a de lui:

I. *Lettre d'un voyageur actuellement à Dantzig à un ami de Stralsund, sur la guerre qui vient de s'allumer dans l'Empire, trad. libre de l'allemand*, Berlin, 1756, in-8°.

II. *Lettre sur le Diogène décent et la cause bizarre de M. de Prémontval*, Berlin, 1756, in-8°. — En collaboration avec *Erman*.

III. *Lettres* [cinq] *d'un ami de Leyde à un ami d'Amsterdam*, Berlin, 1757-60, 5 vol. in-8°. — Ces lettres traitent de questions politiques ou roulent sur les événements du jour.

IV. *Lettre d'un partisan de la cour de Vienne à son ami de Mayence sur la paraphrase et l'amplification du mémoire de M. de Hellen et sur la palinodie de cette paraphrase*, Berlin, 1757, in-8°.

V. *Remercîment de Candide à M. de Voltaire*, Amsterd., 1760, in-8°.

Ces ouvrages ont été publiés sous le voile de l'anonyme. Marconnay a traduit, en outre, en français la plupart des écrits que la Prusse publia au sujet de la guerre de Sept ans et de la succession de Bavière. Il a été aussi un des rédacteurs de la Nouvelle bibliothèque germanique et de la Gazette littéraire.

MARCONNET (Abraham), docteur en droit, né à Montbéliard, en 1647, fut précepteur d'un jeune duc de Brunswick, et devint conseiller des comtes de Barbi et bailli de Rosenburg. Sans parler d'une *Genealogie der alten Barbischen Grafen*, restée msc., d'où Tenzel a tiré ce qu'il a publié dans sa Bibliothèque sur la famille de Barbi, on a de Marconnet un long poème héroïque en latin, qu'il composa à l'occasion de la mort du dernier comte Auguste-Louis, et qu'il fit imprimer à Wolfenbüttel, sous ce titre : *Albis et Salæ nympharum synthrenismus*. Il a aussi traduit du français en latin la première partie du Traité de la Cour par Eustache de Refuge, laquelle a été imp. avec la seconde, trad. par Joach. Pastorius, à Halle, 1664 ; 1684, in-12.

MARCUS, nom donné au gouverneur de Saint-Paul-Lamiatte, en 1625, par le Mercure français, lequel ajoute qu'il était fils du capitaine huguenot qui commandait à Nérac, lorsque cette ville fut assiégée par le dernier duc de Mayenne. Le 11 juill. 1625, après son échec devant Castres, Thémines se porta sur Saint-Paul qu'il investit; toutefois il ne put empêcher les chefs protestants d'y jeter du secours à la faveur de la nuit. De son côté, le maréchal reçut, le 13, un renfort que lui amena Ventadour. Le 15, l'assaut fut donné, et les assiégeants se logèrent sur les remparts presque sans éprouver de résistance. Au lieu d'essayer de les repousser, la garnison abandonna la ville, franchit l'Agout et se retira à Lamiatte. Maître de Saint-Paul, Thémines le réduisit en cendres, après l'avoir livré au pillage et avoir fait pendre neuf bourgeois et le ministre protestant, ancien cordelier converti. Le lendemain, Marcus demanda à capituler. Le maréchal permit aux officiers de sortir à cheval, aux soldats le bâton blanc à la main, à condition qu'ils ne porteraient les armes de six mois. Les habitants furent mis à rançon. Tel est le seul laurier que Thémines cueillit durant sa campagne dans le Lauraguais et l'Albigeois.

MAREC (René de), sieur de Montbarot, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Rennes, lieutenant du roi aux évêchés de Rennes, Saint-Malo et Dol, avait mérité ces honneurs par les services qu'il avait rendus à Henri IV. Il était déjà gouverneur de Rennes, en 1589, lorsqu'une révolte des habitants, fomentée par les évêques de Rennes et de Dol, livra, le 12 mars, la ville à Mercœur, malgré les mesures de précaution qu'il avait prises. Hors d'état de résister à l'émeute, Montbarot s'enferma dans la tour de la porte Mordelèse; mais il ne put y tenir longtemps, ne recevant de secours d'aucun côté. Les royalistes ne tardèrent cependant pas à rentrer dans Rennes, et Montbarot reprit son commandement. Il continua à servir contre les Ligueurs, ainsi que son fils, jusqu'à l'entière pacification de la Bretagne.

Les preuves de dévouement et de fidélité qu'il avait données à Henri IV ne le garantirent pas contre les soupçons du roi, lors de la conspiration de Biron. Accusé d'y avoir trempé, il fut arrêté et enfermé à la Bastille; mais, faute de preuves, on dut le remettre en liberté après une longue détention. Toutefois on ne lui rendit pas son gouvernement. Il se plaignit de cette injustice à l'Assemblée de Saumur, à laquelle il fut député par la Bretagne. Dans la séance du 15 juin 1611, l'assemblée prit la résolution suivante à ce sujet : « Le sieur Montbarot ayant représenté qu'après avoir fidellement servy le roy ès charges de gouverneur de Rennes et lieutenant du roy aux éveschez de Rennes, Saint-Malo et Dol,

il auroit sans occasion esté constitué prisonnier en la Bastille, dont, après une longue détention, suivie de la démission contrainte de sesdites charges, il auroit esté eslargy avec très-ample déclaration de son innocence et promesse de récompense; la Compagnie ayant jugé que lesdites charges ne luy ont esté ostées qu'à cause de la Religion, a résolu d'embrasser la poursuite de ladite récompense et remplacement d'autres gouvernemens ou autrement, et charge ses députés généraux de se joindre à ladite poursuite (*Fonds de Brienne*, N° 222). » Nous ignorons ce que cette intervention produisit; mais nous savons que Montbarot continua à jouir de la confiance et de l'estime de ses coreligionnaires, puisque l'Assemblée de La Rochelle le proposa, en 1616, pour un des commissaires chargés de faire exécuter l'édit de pacification (*Ibid.*, N° 223).

Selon un msc. du Fonds Saint-Magloire, coté 163, René de Marec ne laissa de son mariage avec *Esther Du Bonays*, qu'une fille, nommée FRANÇOISE, qui, après la mort de son premier époux, *Samuel de La Chapelle*, épousa, en 1626, *Henri de Chivré*.

MARÉES (GEORGE DE), peintre estimé, né à Stockholm en 1697, et mort à Munich en 1776. Son père, chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes, était allé s'établir à Brême, d'où il passa en Suède. Il obtint une place dans les mines de fer de Giemo et d'Osterby. Sa femme, *N. Meytens*, lui donna sept enfants: 1° et 2° SIMON et SAMUEL, tous deux orfèvres; — 3° JEAN, marin; — 4° ABRAHAM, pasteur dont nous avons parlé, ainsi que de ses fils, à notre art. *Des Marets* (Voy. IV, p. 257); la supposition que nous avions hasardée, ne se trouve donc pas confirmée; — 5° CHARLES, qui se voua au commerce; — 6° GEORGE, à qui cette notice est plus spécialement consacrée; — 7° ELISABETH, qui épousa *Du Bordieu*, interprète du roi de Suède pour le russe et le turc.

George de Marées resta orphelin dès l'âge de 3 ans. Un de ses parents, Pierre Martin Meytens, peintre de la cour, reconnaissant en lui des dispositions pour la peinture, se chargea de son éducation artistique. Marées travailla pendant 14 ans dans son atelier. Ses progrès furent rapides. Chargé de peindre la Cour et les membres du conseil d'Etat, il réussit si bien dans ce travail, qu'on lui proposa de le faire voyager aux frais de l'État. Mais il aimait trop son indépendance pour accepter; il se sentait d'ailleurs assez fort pour pouvoir se suffire à lui-même. Le 11 janv. 1724, il quitta Stockholm pour se rendre à Amsterdam. Il passa neuf mois en Hollande et gagna par ses travaux de quoi poursuivre son voyage. Son frère Abraham était alors pasteur de l'église réformée de Nuremberg. Il alla le visiter. Pendant les dix mois qu'il resta auprès de lui, il peignit un grand tableau de famille, représentant son frère, sa femme et ses trois enfants, qui attira sur lui l'attention des connaisseurs; Jean Kupezky reconnut en lui un émule et lui donna son amitié. En 1725, il se rendit à Venise, où il peignit avec succès en miniature et en émail, et l'année suivante, il alla à Rome. Il recherchait avec avidité toutes les occasions de s'instruire. Rome lui offrit de quoi se satisfaire, mais par malheur sa religion lui attira des persécutions qui le forcèrent à fuir précipitamment, en 1727. Il se retira à Venise, d'où il fut bientôt après appelé à Nuremberg. Il exécuta dans cette dernière ville d'excellents travaux, qui furent gravés plus tard à la manière noire par le célèbre Bernard Vogel. En 1728, il se rendit à Augsbourg, et de là, en 1730, à Munich où il abjura la religion protestante. Beaucoup d'artistes se font une religion à eux dont il ne faut pas leur demander compte. L'Imagination va par bonds et par écarts, c'est sa nature; elle ne marche posément que lorsqu'elle s'appuie sur le bras de la Raison. Il est assez probable que ce fut l'Amour qui opéra la conversion de l'artiste. Sa voix n'a pas moins d'empire sur les

natures sensibles, que celle de l'ambition et de l'intérêt qui a opéré en France tant de prodiges. Quoi qu'il en soit, Marées s'unit, en 1731, avec Marie-Barbara Schubbauer. Sa nouvelle religion ne nuisit pas à ses succès; au contraire, elle lui procura une foule de commandes, et il put, sans scrupule de conscience, s'agenouiller devant ses œuvres. On lui doit une foule de tableaux, tant portraits que sujets historiques, surtout de sainteté, qui sont disséminés dans les musées et les églises de l'Italie et de l'Allemagne. La plupart ayant été exécutés depuis la conversion de l'artiste, nous devons nous contenter de renvoyer au catalogue qu'on donne Hirsching (1).

MARGUERITE D'ORLEANS, improprement appelée Marguerite de Valois, sœur unique de François I[er], et mère de Jeanne d'Albret, surnommée *le Mécènes des gens de lettres et des gens de bien*, naquit à Angoulême, le 11 avril 1492, et mourut dans son château d'Odos en Bigorre, le 21 déc. 1549.

Les Catholiques et les Protestants se disputent cette princesse, et les uns et les autres apportent à l'appui de leurs prétentions des raisons qu'on pourrait croire concluantes, si elles ne se balançaient pas. La vérité n'étant donc ni avec ceux-ci, ni avec ceux-là, qui forment les deux extrêmes d'une progression, il en résulte qu'elle doit se trouver entre les deux, à une distance plus ou moins éloignée de l'un ou de l'autre. Et c'est en effet ce qui a lieu. Marguerite n'était ni catholique, ni protestante, dans le sens strict du mot : catholique? elle ne l'était plus; protestante? elle ne l'était pas encore. Mais elle cherchait la vérité, et c'est en cela qu'elle se rapprochait davantage du protestantisme. Dans le catholicisme, chercher la vérité serait déjà une hérésie; la vérité est toute trouvée, il faut croire aveuglément tout ce que l'Église enseigne, et tant qu'elle l'enseigne, puis s'en défaire, quand elle ne l'enseigne plus ; la conscience ni la raison n'ont rien à y voir. Dans le protestantisme, au contraire, le chrétien n'est plus un enfant, c'est un homme fait ; ce n'est plus un esclave, c'est un affranchi ; il n'est plus soumis à la loi des hommes, mais à la loi de Dieu.

Il est bien vrai que Marguerite ne régla sa foi ni sur celle de Luther, ni sur celle de Calvin. Mais qu'importe? le protestantisme n'est pas là. Vous détruiriez pièce à pièce toutes les doctrines de nos réformateurs, que vous n'auriez rien fait. Aucun d'eux n'a prétendu ni pu prétendre à l'infaillibilité; ce ne sont point nos législateurs, ce sont de modestes scoliastes des livres saints, et rien de plus. Le protestantisme est l'affranchissement de l'homme moral; ce n'est pas un système de doctrines rigoureusement formulées qu'il faille admettre à peine de damnation ; ce n'est pas un cercle de fer, où l'homme est emprisonné par l'homme au mépris des lois de Dieu : des opinions diverses, mais consciencieuses, peuvent s'y rencontrer sans se heurter. A ce point de vue, Marguerite était donc protestante ; elle le fit voir par toute sa conduite. Attribuer à la seule bonté de son cœur tout ce qu'elle fit pour les Huguenots jusqu'à compromettre son repos pour eux et provoquer les infâmes insinuations d'un Montmorency, serait d'une naïveté incroyable. Qu'on nous cite d'autres exemples d'une pareille bonté dans le siècle où elle vécut. Renée de France n'était pas catholique. Si Marguerite avait été une fille soumise de l'*Église*, pensez-vous que son confesseur n'aurait pas réussi à l'effrayer? Bossuet, Fénelon lui-même, les meilleurs et les plus dignes, n'auraint pas manqué d'attribuer ces bons mouvements d'un cœur compatissant aux suggestions de Satan. Que serait-ce

(1) Nous ignorons s'il y avait quelque lien de parenté entre notre famille de Marées, et le peintre d'histoire, Desmarets, Des Marez, de Marès ou de Maré, qui, après avoir perdu sa place de secrétaire de l'ambassade française à Stockholm, se livra à la peinture et alla se fixer en Toscane, où il mourut en 1803.

des Cotton et des autres? Dans notre siècle de progrès, nous ne sommes plus des juges compétents pour tout ce qui touche aux choses de la religion, telles que les entendaient et pratiquaient nos pères (1). L'Église catholique, aussi bien que l'Église protestante, a marché. On ne croit plus à la magie ni aux sorciers; les bûchers sont éteints même en pays d'inquisition. Qui sera juge, alors, si ce ne sont les contemporains? Demandons à la Sorbonne, si jalouse de l'orthodoxie romaine, si Marguerite était catholique; demandons à Calvin, si rigide dans sa doctrine, si Marguerite n'était pas protestante, et nous saurons la vérité. Marguerite fut, au jugement du grand réformateur, l'instrument dont Dieu se servit pour avancer son règne. « Je cognois les dons que Notre Seigneur a mys en vous, lui écrivait le réformateur, sous la date de Genève, 28 avril 1545 (*MSS. de la Biblioth. de Gen.* N° 107), et comment il s'est servy de vous et vous a employé pour l'advancement de son règne. Lesquelles choses me donnent assez d'occasion de vous honnorer et avoir votre honneur en recommandation. Aussi, Madame, je vous prie de ne vous laisser point persuader par ceux qui vous enflambent contre moy, ne cherchant ni votre profit ni mon dommage; mais plus tost de vous allienér de la bonne affection que vous portez à l'Esglise de Dieu, et vous oster le courage de servir à Notre Seigneur Jésus, et à ses membres, comme vous avez faict jusques à ceste heure. » La chose est donc jugée (1).

Marguerite fut élevée, sous l'œil de sa mère, Louise de Savoie, à la cour de Louis XII, à qui Charles d'Angoulême, en mourant, avait recommandé sa famille (2). Ce prince s'acquitta religieusement de ses devoirs de tuteur. Passionnée pour l'étude, Marguerite ne se contenta pas d'acquérir ces talents d'apparat propres à faire briller son sexe, elle voulait tout savoir et tout approfondir. Ce fut ainsi qu'à la connaissance des langues vivantes, elle joignit la connaissance plus rare des langues savantes, telles que le latin, le grec et même l'hébreu, et qu'à l'étude des belles-lettres, elle allia l'étude plus mâle de la philosophie et même celle de la théologie dont les mystères insondables exercèrent toujours sur son esprit un attrait puissant. En un mot, elle reçut une éducation toute virile, et dans un siècle où les gentilshommes les plus qualifiés se faisaient encore un titre de leur ignorance. Dès l'âge de quinze ans, dit son panégyriste Sainte-Marthe, « l'esprit de Dieu commença à se manifester

(1) M. Génin, entre autres, fait flèche de tout bois pour prouver son dire que Marguerite était bonne catholique; il s'accroche à chaque plus petite épave; il va même jusqu'à s'appuyer de Moréri, quelle autorité! Si la reine de Navarre était favorable à l'hérésie, pourquoi protégeait-elle avec tant de chaleur, se demande M. Génin, un si grand ennemi des idées de la Réforme que le cardinal Georges d'Armagnac? — Pourquoi? La raison en est simple; c'est que lorsqu'elle le protégeait, il n'en était pas ennemi. Il y eut dans la vie de ce prélat, comme dans celle de beaucoup d'autres, plusieurs phases; et s'il garda son troupeau de la morsure des loups hérétiques, comme disent les auteurs du Gallia Christiana, ce fut lorsqu'il eut *rejeté*, selon les propres expressions de Jeanne d'Albret, *le saint lait dont la feue reine Marguerite l'avoit nourri*. Il en fut de même du chancelier Ollivier, alors chancelier d'Alençon. Les autres preuves de M. Génin ne sont pas plus fortes.

(1) Cette lettre a été publiée dans l'Appendice de la Petite chronique de M. Crottet. — Vers la même époque, après la paix signée avec Charles-Quint (1543), Marguerite écrivait à son frère dans une Epitre en vers (*Suppl. franç.* 2286, fol. 116):

Dieu n'a voulu permettre que vainqueur
L'ung fust de l'aultre, afin de les contraindre
Après la guerre à ceste paix attaindre,
Car par eulx veult que la foy confirmée
Soit, et aussy l'Eglise réformée,
Et d'une part oustées les hérésies,
De l'aultre aussy les vaines fantaisies,
Et que la foy nous face en toute guise
En triumphant triumpher saincte Eglise.

Telles furent les opinions que Marguerite ne cessa de professer.

(2) Lorsque ce prince mourut, le 1 janvier 1496, Louis d'Orléans, son cousin germain, n'était encore que premier prince du sang; il ne parvint au trône qu'en 1498.

et apparoistre en ses yeux, en sa face, en son marcher, en sa parole, et généralement en toutes ses actions. » Et ce qui doublait le prix de ces qualités, c'est qu'elle n'avait point la faiblesse, si naturelle à son sexe, de s'en parer. Elle était simple et modeste, autant par bienveillance que par inclination. Aux charmes de l'esprit, elle unissait (si l'on en croit le témoignage flatteur de ses contemporains), toutes les grâces du corps et de la figure. L'éclat du rang ne faisait sans doute qu'ajouter à tant de perfections. On prétend que Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, ayant eu l'occasion, en 1508, d'admirer Marguerite à la cour de Louis XII, en fut tellement épris, qu'il la demanda en mariage. Mais M. Leroux de Lincy à qui nous empruntons ce fait, oublie qu'à cette date le comte de Flandre n'était encore qu'un jeune enfant de 7 à 8 ans. M. Génin, de son côté, commet sans doute une autre erreur, lorsqu'il avance que cette demande en mariage fut faite par Charles-Quint après être parvenu au trône des Espagnes, c'est-à-dire après 1516. A cette époque, Marguerite n'était plus libre; Louis XII avait disposé de sa main, en l'unissant, par contrat du 9 octobre 1509, à Charles, dernier duc d'Alençon. Le cœur, dit-on, ne fut pour rien dans cette union, au moins du côté de la princesse. On a même prétendu que le prince « homme sans figure, sans esprit, et sans aucun mérite » était tout-à-fait indigne d'elle; mais si l'on considère les divers commandements dont il fut revêtu, on doit croire qu'il y a beaucoup d'exagération dans ce jugement : on lui reconnaissait au moins de la valeur. Marguerite passa les premières années de son mariage dans son duché d'Alençon. En 1515, elle parut à la cour de son frère, où elle s'attira tous les hommages, tant par son affabilité que par les charmes de sa personne. François aimait à la produire; il renvoyait souvent à elle les ambassadeurs qu'il voulait séduire. Lui-même déférait volontiers à ses conseils, et s'il n'avait pas été si promptement gâté par l'exercice du pouvoir absolu, il aurait plus souvent écouté les inspirations de son Égérie, et eût laissé dans l'histoire une mémoire moins *entachée* (1). « Ils étoient conjoints, dit Sainte-Marthe, d'un si étroit et si ferme lien d'amour fraternel, que ne de la mémoire de nos prédécesseurs, ne de la nostre, onc n'en fust ne vu, ne ouy de second. » L'amitié du frère et de la sœur était si parfaite, que la médisance a cru y voir plus que de l'amitié. M. Génin lui-même, zélé panégyriste de Marguerite, a fini par se rendre, non pas à l'évidence, mais aux obscurités étudiées d'une lettre que cette princesse écrivit à son frère, on ne sait à quelle date (2). Sans aucun doute, il y a un fâcheux mystère sous cette lettre, mais qui le sondera? Pourquoi alors supposer le mal? N'oublions pas que tout est pur à qui sont purs. On a encore prêté à Marguerite d'autres amours, et tout aussi gratuitement, comme si la légèreté de ses *Nouvelles* semblait autoriser la légèreté des accusations. Mais rien de plus faux que de juger de la moralité du conteur par la moralité de son œuvre. Les personnages les plus graves sont souvent les écrivains les plus légers. Les contraires se recherchent et s'attirent. Il est bien vrai que Brantôme, la trompette de toutes les médisances, comme le qualifie M. Gé-

(1) « Marguerite, dit M. Nisard dans son Histoire de la litt. franç., a été comme le bon génie de son royal frère, et François Ier lui doit peut-être les plus solides de ses titres. Grâce à l'amitié qu'il garda constamment à sa sœur, on lui fit honneur des actions les plus personnelles de Marguerite, et on put croire qu'il approuvait tout ce qu'il ne désavouait pas. La postérité a conservé cette illusion ; il en faut laisser le bénéfice à François Ier ; c'est du respect bien entendu pour la mémoire de Marguerite. »

(2) Dans une polémique soulevée à l'occasion de cette lettre (Voir Le Semeur, journal religieux, 14 et 21 déc. 1842). M. Lutteroth combat avec beaucoup de sens l'interprétation qu'en a donnée M. Génin, et il hasarde lui-même une explication qui, si elle n'est pas entièrement admissible, est au moins plus loyale et plus chrétienne.

nin, prétend qu'en fait de galanterie Marguerite *en savait plus que son pain quotidien*. A son point de vue, c'est évidemment un éloge qu'il entendait lui donner, et plus il l'enflait, plus il croyait être galant; mais s'il avait connu des faits tant soit peu dignes de mémoire, il se serait bien gardé de les passer sous silence. Or comme il ne dit rien, c'est qu'il ne savait rien. Reste le champ des suppositions qui est vaste. Est-il vrai que le connétable de Bourbon ait soupiré pour Marguerite, en même temps que sa mère, Louise de Savoie, soupirait pour lui ? On l'a dit, mais peut-être cet amour pour la fille n'a-t-il été imaginé que pour faire tableau. Quant au séducteur Bonnivet, il n'eut pas à se louer de la témérité de son entreprise (1). Le poète *Marot* aurait-il été plus heureux ? Marguerite était femme; elle fut sans doute sensible à ses éloges, mais il y a loin de ce sentiment à de l'amour, c'est tout au plus un premier pas. Les poètes qui sont censés avoir commerce avec les Dieux, ont toujours joui de certaines privautés, même auprès des grands. Marot ne fut pas le seul des enfants d'Apollon de son temps, qui osa soupirer pour Marguerite. Il était entré à son service en 1518, et ce ne fut que huit ans plus tard que sa passion se déclara. La reconnaissance y fut pour beaucoup. Cette princesse venait de le retirer de l'*Enfer* où il gémissait. Marot l'en remercie dans une Epître en vers (2), où il lui fait la déclaration suivante :

Tous ces beaulx dons et mille davantaige
Sont en ung corps né de hault parentaige,
Et de grandeur tant droicte et bien formée,
Que faicte semble exprès pour estre aymée
D'hommes et dieux. O que ne suis-je prince,
A celle fin que l'auldace je prinsse
Te présenter mon service petit,
Qui sur honneur fonde son appétit.
Mais pourquoy prince? Une montagne basse
Souvent la haulte en délices surpasse;
Les rosiers bas, les petits olliviers
Délectent plus que ces grands chesnes fiers,
Et à nager en eau basse l'on treuve
Moins de danger qu'en celle d'ung grand fleuve.
Aussi jadis déesses adourées
D'hommes mortels se sont enamourées :
Le jeune Atys feut aymé de Cybele, etc.

Après avoir rappelé le précédent d'Alain Chartier, le poète énumère ses avantages sur des rivaux plus favorisés que lui des dons de la Fortune :

S'ils sont puissants, j'ay la puissance telle
Que fere puys ma maistresse immortelle ;
Ce que pourtant je ne dy par vantance
Ny pour plustot tirer ton accointance,
Mais seulement par une ardente envie
Qu'ay de te faire entendre qu'en ma vie
De rencontrer au monde me m'advint
Femme qui tant à mon gré me revint,
Ne qui tant eust ceste puissance sienne
D'assubjectir l'oubéyssance mienne.

La déclaration était hardie. Marguerite ne s'en offensa pas, elle l'accepta comme un hommage flatteur venant du prince des poètes de son temps. Elle pensait sans doute que le génie égalisait les rangs. C'était un jeu — jeu dangereux, si l'on veut, — mais elle s'y associa sans mauvaise pensée. Du reste, on remarquera qu'à cette époque (1526), elle était libre de donner son cœur à qui bon lui semblait. Le poète encouragé par tant d'indulgence, continua à se bercer de sa fiction. Mais tout nous porte à croire que ce jeu ne passa jamais les bornes de la discrétion.

Les écrivains qui admettent avec tant de facilité les accusations de galanterie qu'on a prodiguées à Marguerite, doivent se trouver bien embarrassés de concilier avec cette légèreté de conduite les tendances de cette princesse aux idées de la Réforme, et la protection qu'elle ne cessa d'accorder à des hommes connus pour l'austérité de leurs moeurs.

Ce fut le vénérable *Le Fèvre d'Etaples* qui, un des premiers, introduisit Marguerite dans les voies de la Réforme; ce fut par lui qu'elle fut mise en relation avec l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet. Cet évêque venait de recueillir Le Fèvre dans son diocèse (1521), — où l'avaient suivi ses

(1) Marguerite raconte cette aventure dans la 4e de ses Nouvelles

(2) Cette pièce importante a été publiée pour la première fois par M. Génin, en tête de sa Notice sur Marguerite; le msc. se trouve à la Bibl. nat., *Anc. Fonds*, No 7677, fol. 23.

disciples *Guill. Farel, Gérard Roussel, Michel d'Arande, Jean Lecomte, Pierre Caroli, Martial Mazurier*, — lorsqu'elle entra en correspondance avec lui. Cette correspondance, qui se conserve à la Biblioth. nat. (*Suppl. franç.* N° 337), est bien un des plus étranges monuments qui existent des aberrations où tombe l'esprit humain quand il veut se soustraire à l'empire de la raison — cette lumière divine que Dieu a mise en nous pour éclairer notre sentier. Tout ce que le mysticisme a jamais imaginé de plus absurde, s'y trouve exposé dans le style le plus alambiqué, le plus abstrus, le plus stupéfiant. Pour résister à cette peste, il fallait une bien forte nature. Marguerite en fut presque infectée. « Madame, lui écrivait l'évêque, qui est désert, en désert est abymé; cherchant désert et ne peult trouver, et quand le treuve, est pardessus empesché, est mauvais guide pour guider aultruy hors de désert, et le conduyre au désert désiré. Désert l'affame de faim mortifère, combien qu'il soit plein jusqu'aux yeux, appétant désir pour l'assouvir et l'appauvrir en pauvreté. » La foi qui se repaît de pareils rogatons, doit être en effet bien affamée. La pauvre Marguerite, qui ne comprend pas, se bat les flancs pour se mettre à l'unisson de son directeur. « La pauvre errante, répond-elle humblement, ne peult entendre le bien qui est au désert [nous le croyons sans peine, qui est-ce qui l'entendrait ?] par faulte de cognoistre qu'elle est déserte. Vous priant qu'en ce désert, par affection, ne courriez si fort que l'on ne vous puisse suivre... afin que l'abysme par l'abysme invoqué puisse abysmer la pauvre errante. » Une ligne de simple bon sens, comme celle-ci : *Aime ton prochain comme toi-même*, en dit plus que tout l'amphigouri de l'évêque, qui ne contient pas moins de 800 pp. in-fol. Cette correspondance dura plusieurs années, de 1521 à 1524. Les lettres de Marguerite sont au nombre de 56; M. Génin s'est contenté de nous en donner quelques échantillons dans son Recueil des Lettres de cette princesse, et nous n'avons pas le courage de lui en faire un reproche. N'adorons pas les ordures de nos grands hommes. Il est difficile de s'imaginer que ces relations avec l'évêque de Meaux aient pu avoir quelque heureuse influence sur les tendances religieuses de Marguerite, et telle est cependant la vérité. Par son conseil, elle s'appliqua assidûment à la lecture des livres saints; il ne se passait pas de jour qu'elle n'en méditât quelques pages. Briçonnet l'avait invitée à lui écrire « si de quelque endroit de la très-sainte Ecriture elle doutoit ou désiroit quelque chose. » Marguerite s'en pénétra si bien que les citations et les allusions bibliques se pressent sous sa plume, soit qu'elle écrive en vers ou en prose. Or toute la Réforme est là. Marguerite ne pouvait manquer d'arriver aux mêmes conclusions que tant d'autres qui sont partis du même point; elle vit, comme *Le Fèvre d'Etaples*, que l'Evangile « n'était pas prêché purement, sans mélange de traditions humaines, » et elle abandonna peu à peu quelques-unes de ces traditions.

Louise de Savoie et François Ier lui-même avaient subi cette première influence de la Renaissance; l'un et l'autre auraient accueilli avec empressement la Réforme, si elle avait pu s'accomplir sans résistance et sans secousses. Dans une lettre du mois de décembre 1521, Marguerite marquait à Briçonnet que le Roi et Madame étaient *plus que jamais affectionnés* à la réforme de l'Église. L'évêque, dans sa réponse, leur reproche, à tous trois, de différer cette bonne œuvre : « Le vray feu qui s'est logé longtems en vostre cœur, en celui du Roy et de Madame, par graces si très grandes et abondantes que je n'en congnois point de plus grandes, je ne say si ce feu a point esté couvert et assoupy; je ne dis pas estainct, car Dieu ne vous a par sa bonté encore

abandonnés. Mais conférez chacun en vostre coeur (aultre que vous n'en peult estre juge, ne le savoir), si vous l'avez laissé ardre selon les graces données. J'ay paour que les ayez procrastinées et différées. Je loue nostre Seigneur qu'il a inspiré au Roy vouloir d'exécuter quelque chose que j'ay entendu. En ce faisant se montrera vray lieutenant-général du grand feu qui luy a donné les graces insignes et grandes pour les faire ardre en son administracion et royaume, dont Rois ne sont que visroys et lieutenants-généraulx du Roy des Rois. » L'année suivante, Louise de Savoie consignait cette réflexion dans son Journal : « L'an 1522, en décembre, mon fils et moi, par la grace du Saint-Esprit, commençames à cognoistre les hypocrites blancs, noirs, gris, enfumés, de toutes les couleurs, desquels Dieu, par sa clémence et bonté infinie, nous veuille préserver et deffendre, car, si Jésus-Christ n'est menteur, il n'est point de plus dangereuse génération en toute nature humaine. » A quelque temps de là, le comte Sigismond de Hohenlohe, doyen du grand chapitre de Strasbourg, tenta, par le moyen de Marguerite, de détacher la France de la cour de Rome. Cette princesse, qui entra en correspondance avec lui, faisait espérer à son bon cousin que *la parole de vérité seroit entendue*. Mais des considérations politiques firent abandonner ce projet : François I[er], au retour de sa captivité, avait à ménager le Saint-Siége. Cette démarche du puissant seigneur allemand prouve que, même à l'étranger, les dispositions de Marguerite étaient bien connues. Et en effet, il aurait fallu fermer les yeux à la lumière pour ne pas voir où penchaient ses affections.

La Sorbonne, de son côté, ne s'endormait pas, et le Parlement lui prêtait un bras complaisant. *Berquin*, *Robert Estienne*, *Papilion*, *Le Fèvre d'Etaples*, *Caroli*, *Roussel*, *Mazurier*, *Marot*, furent tour à tour inquiétés ou poursuivis pour crime d'hérésie. Il n'y a pas de doute qu'ils n'eussent tous péri, si un bon génie n'avait veillé sur eux. François I[er] les couvrit de sa protection. Quant à l'évêque de Meaux, pour conjurer l'orage près de fondre sur lui, il eut la faiblesse de rétablir dans son diocèse tout ce qu'il y avait aboli la veille. On devait s'y attendre, l'exaltation conduit toujours ou à la folie ou à l'abjuration : que d'exemples n'en a-t-on pas vus ! Les compagnons d'œuvre de l'évêque se dispersèrent. L'un d'eux, *Michel*, *d'Arande*, suivit Marguerite en qualité d'aumônier, en 1524 (1). Cette princesse et sa mère accompagnaient le roi partant pour repousser l'invasion de la Provence. Elles s'arrêtèrent à Lyon, où elles étaient encore lorsque arriva la nouvelle du désastre de Pavie (24 fév. 1525). Quel juste châtiment de Dieu infligé à Louise de Savoie! Marguerite eut la douleur d'entendre accuser son mari d'être le principal auteur de la défaite. Le roi avait confié à son beau-frère le commandement de l'aile gauche de l'armée, et ce prince, saisi d'une terreur panique, avait pris la fuite, avant même que son corps eût donné. Il ne s'arrêta qu'à Lyon, où il arriva désespéré. Quelques jours après, le 11 avril, il était enlevé par une pleu-

(1) Il paraît qu'*Antoine Papilion* accompagnait aussi la cour. *Pierre de Sebville* écrivait (28 déc. 1524) à *Anemond de Coct*, que du temps que le roi était à Lyon, il y avait à Grenoble deux grands prédicateurs évangéliques. « L'un, dit-il, se appelle *Anthonius Papilio*, le premier de France bien sachant l'Évangile, et en langue latine très élégant ; il a translaté le traité *De votis monasticis* [de Luther] à madame d'Alençon, sœur du Roi, de quoy il a eu beaucoup d'affaires avec cette vermine parrhisienne. Toutefois ladite dame l'a bien récompensé, car elle l'a fait maistre premier des requestes du Dauphin, et si est du grand conseil. Il n'y a point aujourd'hui en France [de personne] plus évangélique que la dame d'Alençon. Elle a ung docteur de Paris appelé maistre *Michel Eleymosinarius* (aumônier) lequel ne prèche devant elle que purement l'Evangile, et toutes autres gens, elle a débouté arrière. » Lettre rapportée par M. Crottet dans son Appendice. »

régie. Marguerite resta veuve, sans enfants.

La captivité du roi jeta la consternation dans tout le royaume; mais la Sorbonne entrevit de suite le parti qu'elle en pourrait tirer, et elle ne laissa pas échapper l'occasion. L'Eglise a cherché dans tous les temps à profiter de nos désastres. Une Eglise *romaine* ne saurait avoir les mêmes intérêts nationaux qu'une Eglise *gallicane*. Louise de Savoie, restée régente du royaume, se montra peu scrupuleuse dans le choix des moyens pour servir la cause de son fils. Son premier acte fut d'abandonner l'appui du faible pour se jeter du côté de l'oppresseur ou du plus fort. Calcul déplorable dont la Royauté a subi pendant des siècles les fatales conséquences! Au lieu de se renforcer, elle s'affaiblit, car en définitive, la force est toujours du côté de la justice et de la raison. Mais la régente était femme, le nombre et le bruit lui en imposaient. Elle commença par accorder l'établissement de l'Inquisition, en vertu d'une bulle du pape du 17 mai 1525 (Voy. *Pièces justif.* N° I), c'est-à-dire moins de trois mois après le désastre de Pavie. Aussitôt la Sorbonne et le parlement se mirent à l'œuvre : les vexations, les poursuites, les vengeances se multiplièrent, les cachots s'emplirent, les bûchers s'allumèrent, et en un mot le règne de la Terreur cléricale fut inauguré en France. Au milieu de cette désolation, Marguerite s'employa à sauver les victimes, mais elle n'y réussit pas toujours. Les ordres mêmes du roi captif furent méconnus. La Sorbonne et ses acolytes du parlement avaient reçu des ordres supérieurs.

Pendant la captivité de son frère, Marguerite, au rapport de Brantôme, « assista fort madame sa mère à régir le royaume, à contenter les princes, les grans et gaigner la noblesse; » son affabilité attirait à elle tous les cœurs : « Personne ne doit s'en aller triste et marri de la parole d'un prince, » disait-elle. Et en effet, personne ne s'éloignait d'auprès d'elle que charmé. Il en coûte si peu pour se faire aimer! Le grand Erasme, qui ne la connaissait que par la voix publique, éprouva, lui aussi, le besoin de lui témoigner toute son admiration. Il lui écrivait, sur la fin de l'année 1525 : « Jam pridem enim et admiratus sum et amavi tot præclara Dei dona in te, prudentiam vel philosopho dignam, castimoniam, temperantiam, pietatem, infractum animi robur et mirum quemdam rerum fluxarum contemptum. Quis enim hæc non suspiciat in tanti regis sorore, quæ vix reperias in sacerdotibus ac monachis? Hæc nequaquam commemorarem, nisi certum scirem te nihil horum tuis viribus tribuere, sed laudem omnem transcribere Domino, bonorum omnium largitori. »

François Ier ayant manifesté le désir que sa sœur bien-aimée vînt sur les lieux pour travailler plus efficacement à sa délivrance, Marguerite ne balança pas. Elle sollicita un sauf-conduit de l'empereur, et s'embarqua à Aigues-Mortes, le 27 août 1525. A son arrivée à Madrid, elle trouva son frère gravement malade; les soucis de la captivité l'avaient abattu. La présence de sa sœur lui rendit la vie en relevant son courage. Lorsqu'elle le vit hors de danger, elle suivit la cour à Tolède. Elle parut même, au rapport de Brantôme, devant le Conseil impérial, où elle défendit bravement les intérêts du roi son frère; elle frappa à toutes les portes; elle ne s'épargna aucune peine, aucune fatigue; elle fit jouer toutes les machines, sans oublier la principale de toutes, la corruption. Cependant elle échoua contre le mauvais vouloir de Charles-Quint. Ce fut en vain qu'elle mit en avant le mariage d'Eléonore, sœur de l'empereur, avec son frère. Cette princesse, veuve du roi de Portugal, avait été promise, contre son gré, au connétable de Bourbon; sa conscience se révoltait à l'idée que sa main serait le prix d'une trahison.

Rien n'était encore conclu, lorsque, le terme de son sauf-conduit appro-

chant, Marguerite dut songer à s'éloigner. Elle voyageait à petites journées, lorsqu'un avis lui parvint de hâter sa marche. A qui devait-elle ce généreux avis? On suppose que le connétable de Bourbon céda à un bon mouvement, soit par un reste d'amour, soit par un remords de conscience. Quoi qu'il en soit, il paraît que Charles-Quint ayant eu vent que François Ier, plutôt que de céder aux conditions humiliantes qu'il lui imposait, avait signé un acte d'abdication en faveur de son fils aîné, et supposant à tort que Marguerite en était porteur, il avait donné l'ordre de se saisir de sa personne au moment où son sauf-conduit expirerait. Marguerite fit donc diligence, et parvint sur le territoire français, à Salses, une heure seulement avant le terme fatal.

Pendant le cours des négociations pour la délivrance du roi, il fut aussi question du mariage de Marguerite avec Charles-Quint. Dans une lettre que ce prince écrivit à la régente(*Fonds de Béthune*, N° 8496, fol. 13), il demandait pour lui-même la main de la princesse, en lui disant que l'on trouverait un autre parti pour le connétable de Bourbon. Mais ce mariage de sa sœur n'entrait pas dans les vues de François Ier; c'était au plus mortel ennemi de l'empereur qu'il la destinait. En 1527 (par contrat du 3 janv.), après son retour de captivité, il l'unit à Henri d'Albret, roi de Navarre, prince jeune et vaillant tout dévoué aux intérêts de la France. Fait prisonnier aux côtés de François Ier à la bataille de Pavie, il était parvenu, avec beaucoup d'audace, à s'échapper du donjon où le vice-roi de Naples le retenait. Quoique la politique ait été pour beaucoup dans cette union, on prétend que les inclinations de Marguerite ne furent point forcées. Les noces furent célébrées avec magnificence à St-Germain-en-Laye, le 24 janv. 1527. Marguerite avait déjà 35 ans, tandis que Henri n'en avait que 24. Par ce mariage, elle apporta à la Navarre les duchés d'Alençon et de Berry. Marguerite administrait cette dernière province dès 1518; elle lui avait été donnée en apanage par son frère. L'académie de Bourges lui doit en grande partie son illustration. *Melchior Volmar*, qu'on regarde comme un des premiers promoteurs en France des idées de la Réforme, y professa avec grand succès. *Calvin* et *Bèze* y étudièrent. La nièce de notre princesse, Marguerite de France, continua son œuvre, activement secondée par son chancelier *Michel de L'Hospital*. Elle marcha sur les traces de sa tante bien-aimée ; comme elle, elle possédait une instruction au dessus de son sexe et protégea les savants, surtout les jurisconsultes ; comme elle, elle fut touchée de la lumière de l'Évangile, et mit ses divins préceptes en pratique ; comme elle enfin, elle répandit ses bienfaits sur une foule de malheureux(1). « Elle a esté si sage et vertueuse, si parfaite en sçavoir et sapience, qu'on luy donna, dit Brantôme, le nom de la Minerve ou Pallas de la France, pour la sapience. » Elle avait pris ces mots pour devise; *Rerum sapientia custos*.

(1) « De mon temps, lit-on dans le Scaligerana (au mot Genève), il y avait 120 ministres réfugiés à Genève (après la Saint-Barthélemy), la duchesse de Savoie envoyait chaque année 4000 florins pour les réfugiés français. » — « J'ay ouy dire à un de ses maistres d'hostel, dit Brantôme, qu'elle mettoit en un coffre tous les ans en réserve le tiers de son revenu pour donner aux pauvres françois passans. — Bref, c'estoit la bonté du monde. » — Dans une de ses Epîtres en vers le chancelier de L'Hospital décrit les soirées de cette princesse dans sa petite cour de Bourges. « Une liberté décente, lui dit-il, vous plaît mieux que toutes les flatteries ; vous êtes toujours affable pour ceux que vous admettez près de vous, gracieuse sans tromperie, noble sans hauteur. Secourable aux malheureux, votre maison est le refuge des hommes de bien ; elle est sainte et respectée. A votre table vient s'asseoir une réunion choisie d'hommes savants qui charment la longueur du repas par la variété de leurs discours ; vous paraissez au milieu d'eux comme une reine, arbitre éclairé des paroles et juge du théâtre. Vous écoutez leurs entretiens ; vous écoutez les bons et quelquefois les mauvais vers que viennent lire les poètes ; vous accordez à tous de justes récompenses, ou, tandis que votre frère poursuit des guerres glorieuses, vous appelez sa faveur sur les muses adonnées aux travaux plus heureux de la paix. »

Si l'on devait en croire Brantôme, Henri d'Albret aurait traité très-mal Marguerite « et eust encore faict pis sans le roy François son frère qui parla bien à luy, le rudoya fort et le menaça pour honorer si peu sa femme et sa sœur. » Nous pensons que le *conteur* a exagéré. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu de loin en loin quelques brouilleries de ménage. Mais lorsque nous voyons toutes les sages réformes qui s'opèrent dans le pays, sous l'influence de Marguerite, on ne peut croire qu'elles n'aient pas été le fruit d'un heureux accord. Mlle *Vauvilliers*, dans son Histoire de Jeanne d'Albret, s'étend longuement sur ces réformes, qui renouvelèrent le Béarn. L'agriculture, l'industrie, la justice, l'instruction publique, l'administration, furent également l'objet de leur sollicitude. « Le Béarn, qui n'offrait naguère que le spectacle douloureux et dégoûtant du désordre, de la stérilité et de la misère, ne présenta plus, sous l'heureuse influence du génie immortel de Henri et de Marguerite, que le riant tableau de la fertilité et de l'abondance, et en même temps l'aspect auguste de la justice, des bonnes mœurs, de la paix, en un mot, du bonheur public : tant il est vrai que les Princes font les peuples, que le vice ou la vertu, la ruine ou la prospérité des empires est leur ouvrage ! »

Le même accord paraît avoir régné entre le roi et la reine de Navarre, même au sujet des réformes religieuses. Les faits parlent assez haut, pour répondre à toute objection. Si Henri avait vu l'*hérésie* de la reine de mauvais œil, comme Hilarion de Coste le donne à entendre, il n'aurait pas autorisé tout ce qui se faisait sous ses yeux dans ses Etats, et il lui eût été facile de mettre François Ier de son côté. Mais loin de là, Marguerite continua à s'entourer de personnes notoirement suspectes. Les *Des Périers*, les *Marot*, les de *La Haye*, les *Du Moulin*, les *Victor Brodeau*, les Claude Gruget, ses valets de chambre, faisaient l'ornement de sa cour; on y voyait le traducteur de Boccace, Antoine Le Maçon, le poète chrétien Nicolas Denisot, le mathématicien-poète Jacques Pelletier. *Le Fèvre d'Etaples*, *Jean Lecomte*, *Michel d'Arande*, *Pierre Toussaint* et *Calvin* lui-même y trouvèrent un asile contre les persécutions. Et qu'on ne s'imagine pas que sa protection se bornait à un simple permis de séjour dans ses Etats, ce qui, dans ce temps, eût déjà suffi pour justifier contre elle une accusation capitale; les fauteurs de l'hérésie n'étaient pas plus épargnés que les hérétiques eux-mêmes. Marguerite fit plus, elle choisit *Gérard Roussel*, un des principaux d'entre les réfugiés de Meaux, pour son chapelain; elle le pourvut, du consentement de François Ier, de l'abbaye de Clairac, et quelque temps après, elle le fit nommer à l'évêché d'Oloron, en Béarn (1). Or quelles étaient les doctrines que prêchait Roussel? (1) Lui-même nous l'apprend dans sa Familière exposition du symbole, de la loi et de l'oraison dominicale, dédiée au roi de Navarre, (*MSS. de la Bibl. roy.*, N° 7021 a; *Fonds de Baluze*, N° 502.). Ce petit catéchisme n'a jamais été publié. Déféré à la Sorbonne, il fut déclaré (15 oct. 1550) « pernicieux pour le christianisme, comme étant rempli de propositions non seulement fausses, captieuses, scandaleuses, induisant le lecteur en erreur et contraires au vrai sens de l'Écriture, mais sentant l'hérésie et en partie manifestement hérétiques. » La Sorbonne, selon nous, est trop indulgente, ce livre fait plus que sentir l'hérésie, c'est l'*hérésie* elle-même, l'hérésie de Luther et de Calvin. M. Schmidt ne s'y est pas trompé. « Sauf quelques légères concessions, dit-il, faites aux formes extérieures du catholicisme, comme par exemple ce qu'il dit des cérémonies,

(1) Calvin, dans une lettre écrite de Ferrare et qu'a reproduite M. Schmidt dans son intéressante Biographie de Gérard Roussel (1845, in-8°), reproche à Roussel d'avoir deserté l'Eglise du Christ, en acceptant un bénéfice du pape.

c'est un livre qui aurait pu sortir de la plume d'un réformateur, et on peut se demander non sans surprise : comment se fait-il qu'un évêque ait pu écrire ce livre, ou plutôt comment se fait-il que celui qui l'a écrit ait pu conserver sa dignité de prélat de Rome? Le fond de la doctrine est la justification par la foi au mérite de Jésus-Christ; la seule autorité invoquée est l'Ecriture sainte; Jésus-Christ est seul chef de son Eglise; il n'a confié à Pierre aucune autorité supérieure; l'Eglise parfaite c'est l'Eglise invisible, la communion des Saints; l'Eglise visible se reconnaît à la prédication de l'Evangile dans sa pureté et à l'administration des sacrements conformément au but de leur institution, et les sacrements ne sont qu'au nombre de deux. Telles sont les doctrines explicitement enseignées par l'évêque d'Oloron (1).» Après cela, qui osera soutenir encore que la reine de Navarre était catholique? Les concessions que Roussel faisait au catholicisme n'étaient pas grandes, et si, à ce prix, la Réforme avait pu s'accomplir sans amener de scission dans l'Eglise, sans faire répandre des flots de sang, on regretterait que tous nos réformateurs n'eussent pas eu la prudence de Gérard Roussel ou la charité de Mélanchthon. Aux yeux du directeur spirituel de Marguerite, les cérémonies du culte, quoique n'étant pas nécessaires, sont cependant bonnes à conserver, à cause de la faiblesse humaine qui a besoin de se représenter visiblement les choses de l'esprit; mais, ajoute-t-il, on ne doit pas oublier qu'elles ne sont rien. Quant au sacrement de la cène, il évite avec soin de se perdre dans les subtilités qui ont divisé tous les partis, il se contente

(1) « Un de mes amis, écrit Tessier, m'a assuré qu'il avoit vû à Paris, chez M. de Gagnères parmi ses mss., un très-beau catéchisme écrit sur du velin, où sont contenus tous les dogmes de la religion selon la confession d'Augsbourg, et que le roi et la reine Marguerite de Navarre sont représentez en miniature à la tête de cet ouvrage, où il est dit que ce catéchisme avoit été fait à leur usage, et par leur commandement. »

de rappeler les paroles de l'institution, en disant que les fidèles prennent « vrayement et effectuellement » le corps et le sang du Christ. Il ne s'arroge pas le droit de définir ce que le législateur n'a pas défini. La loi n'est pas un logogriphe, elle parle la langue de celui à qui elle s'adresse; tout ce qui y est obscur doit être indifférent. Roussel continua donc à célébrer la messe en présence de Marguerite; mais cette cérémonie n'avait conservé de la messe que le nom. Au moyen de ce tempérament, on espérait amener doucement le peuple à des idées plus saines. La forme est un despote dont nous subissons tous le joug, et, pour la plupart des hommes, elle emporte le fond. Quick, dans sa vie de Le Fèvre d'Etaples, nous apprend quelle était la signification de la messe de Marguerite : la messe en sept points. I. Le prêtre dira la messe à la manière accoutumée et avec les mêmes cérémonies, mais cette messe sera une communion publique (1).— II. Il n'y aura pas d'élévation de l'hostie. — III. Il n'y aura pas d'adoration de l'hostie. — IV. Le prêtre et le peuple communieront sous les deux espèces.—V. Durant le sacrifice, il n'y aura commémoration ni de la Vierge, ni des Saints. — VI. La communion se célébrera avec du pain ordinaire, ainsi que dans l'église grecque; le prêtre le rompra à l'autel, en mangera une part et distribuera le reste au peuple.—VII. Les prêtres ne seront pas

(1) C'est ce que confirme le jésuite Maimbourg, d'après Florimond de Ræmond. Après avoir fait l'éloge de Roussel, « qui n'avait, dit-il, rien dans ses mœurs qui ne parût extrêmement réglé, rien dans sa conduite qui ne respirât la réforme et la piété, qui était souvent très-charitable envers les pauvres dont il avait toujours une grande troupe après lui qui l'appelaient leur père, » il continue ainsi : « Il preschoit régulièrement trois fois tous les jours, mais il preschoit une doctrine peu conforme en plusieurs points à celle de l'Eglise. Il assistoit à toutes les Heures Canoniales, et disoit la messe; mais il vouloit toujours qu'une partie du peuple y communiast, et qu'il y communiast sous les deux espèces. »

liés par des vœux de célibat perpétuel, mais ils auront la liberté de se marier.

Marguerite se faisait accompagner par son directeur dans tous ses voyages à la cour de France. Plusieurs fois Roussel prêcha au Louvre devant un grand concours d'auditeurs. François Ier lui-même, à demi gagné par sa sœur et par sa maîtresse la duchesse d'*Estampes*, se laissait aller doucement aux idées de la Réforme. Depuis la mort de Louise de Savoie, en 1531, Marguerite avait encore acquis plus d'empire sur son esprit. Le confesseur du roi Guillaume Petit (ou Parvi), évêque de Senlis, semblait la seconder. En 1533, ce prélat publia, à Paris, la traduction des *Heures de la royne Marguerite*, où un certain nombre de prières à la Vierge et aux Saints avaient été retranchées. La même année, il fut chargé par le roi de se plaindre de ce que l'Université avait osé mettre une production de sa sœur, *le Miroir de l'âme pécheresse*, au rang des livres suspects. Le nouveau recteur, Nicolas Cop, l'ami de Calvin, désavoua le commissaire de l'Université : on ignorait que le livre fût de la princesse, et on ne l'avait saisi que parce qu'il n'était pas revêtu de l'approbation exigée par la loi. La vérité est que Marguerite, ne parlant dans ce livre ni des saints, ni du purgatoire, reconnaissait que le Christ est notre seul intercesseur et sauveur. Le syndic de la Sorbonne, Noël Bédier (qui se faisait appeler Béda, comme s'il y avait eu quelque ombre de parenté entre lui et Bède le vénérable) était un des plus acharnés. La fureur contre la reine Marguerite alla même si loin que les professeurs du collége de Navarre ne craignirent pas de la faire jouer sur leurs tréteaux (1533). Voici quel était le sujet de la parade. Une Mégère vient inciter une bonne Reine à lire l'Ecriture sainte en langue vulgaire. La princesse occupée à filer, quitte son fuseau, parcourt le livre fatal, et au même moment elle change de nature : l'ange devient démon. Un cordelier d'Issoudun osa même davantage, il s'écria en pleine chaire que Marguerite méritait d'être cousue dans un sac et jetée à la rivière. Quelques années plus tard, en 1541, les partisans de l'évêque de Condom attentèrent même à ses jours par le poison. François Ier indigné voulait sévir, mais la reine implora le pardon de tous ces misérables. De quel côté étaient les vrais principes du Christianisme? Ne le demandons pas à la Sorbonne, car Marguerite nous répondrait pour elle par la bouche d'un inquisiteur qu'elle a mis en scène :

[meure
.... Il vault myeulx qu'un homme innocent
Cruellement, pour estre exemple à tous,
Que cest erreur plus longuement demeure,
Par qui noz loiz vont sans dessus dessoubz.
Si l'homme meurt innocent, simple et doulx,
Bien heureux est, au ciel trouvera place ;
S'il est mauivais, soustenir pouvons nous
Qu'en le faisant mourir, on lui faict grace,
Bons et mauivais, la chose est claire et ample,
J'envoye au feu quant me sont présentez,
Je n'ay regard seulement qu'à l'exemple,
Et ne me chault de tous les tourmentez.

Tue ! tue ! Dieu reconnaîtra les siens.

La malheureuse affaire des placards (sur la fin de 1534) fit perdre aux Réformés tout le terrain qu'ils avaient gagné. Le zèle des néophytes sera toujours le fléau de tous les partis, et ce qui n'est pas moins à considérer, c'est que les plus ardents seront toujours les premiers transfuges. Marguerite continua néanmoins son rôle de modératrice. Cette même année, Mélanchthon se mit en rapport avec elle. Le 13 juin 1534, le réformateur lui écrivait pour lui recommander le jeune (*juvenis*) *Claude Baduel* [c'est sans doute à tort qu'on l'a dit né vers la fin du XVe siècle] : « Ce sera une aumosne vrayment royale au profit de l'Eglise chrétienne que d'entretenir et nourrir tels esprits, lui disait-il. Le très sainct prophète Isaïe louant ceste sorte d'aumosnes, dict que les roynes seront les nourrices des studieux de l'Evangile, au nombre desquelles l'Eglise vous met depuis long temps par tout l'univers, et vous citera jusques à la dernière postérité, car entre toutes les vertus que la véritable Eglise cultive

avec un grand zèle, la reconnaissance est au premier rang.» (1).

François Ier se laissa persuader par sa sœur d'écrire au sage réformateur allemand. « J'avois entendu, il y a quelque tems, par Guillaume du Belay, sieur de Langei, gentilhomme de nostre chambre, et conseiller de nostre conseil privé, le sincère désir que tu as d'aporter la paix, et appaiser les troubles et divisions survenues en l'Eglise; depuis, par les lettres que tu lui as escrit, et par le raport que m'a fait à son retour Barnabas Voceus, j'ay sceu que tu veux prendre volontiers la peine de venir vers moy, afin de conférer avec nos docteurs et théologiens sur la réunion de l'Eglise, et restablissement de l'ancienne police ecclésiastique, chose que je désire embrasser avec tout le soin et solicitude qu'il me sera possible ; soit que tu viennes comme privé, ou comme ayant charge des tiens, tu seras le bien-venu, etc. » Il paraît que l'électeur de Saxe ne voulut pas consentir au départ du réformateur. Ce dernier, dans sa réponse (28 août 1535), disait au monarque, après l'avoir loué, de ce que S. M. « prend le soin de conserver son Eglise non par des remèdes violents [après les exécutions du mois de janvier, n'était-ce pas une ironie ?] mais avec la raison vraye et digne d'un Roy très-bon et très-chrestien,» que bien qu'il n'y eût chose au monde qu'il souhaitât avec tant d'ardeur que de pouvoir apporter à l'Eglise quelque secours, des difficultés imprévues retarderaient « pour un petit » son voyage. Cette tentative d'accommodement n'eut pas de suite. Aussitôt que les partisans des abus en eurent vent, ils se mirent en campagne, sous la conduite du cardinal de Tournon, leur grand-maître. François, en fait de religion, n'avait pas de principes arrêtés, il se gouvernait par les événements, et était toujours de l'avis de son dernier conseiller. Comme il était extrêmement jaloux de son pouvoir, il ne fut pas difficile de l'effrayer, en lui présentant les réformateurs comme des révolutionnaires ennemis de toute espèce d'autorité, tant spirituelle que temporelle. Le cardinal conduisit cette manœuvre avec une certaine habileté et il réussit, au moins pour un temps. Le connétable lui-même jeta sa malheureuse épée dans la balance. Oubliant tout ce qu'il devait à la reine de Navarre, il chercha même par de perfides insinuations à lui « faire encourir la male grâce du Roy. » On aime à se persuader que cette lâcheté révolta François et fut le signal de la disgrâce du connétable. « Ne parlons point de celle-là, elle m'aime trop, lui répondit le monarque, elle ne croira jamais que ce que je croirai, et ne prendra jamais de religion qui préjudicie à mon Etat.» Marguerite, instruite de cette perfidie de Montmorency, « son cher nepveu, la personne de ce monde à quy plus elle avoit d'amour et de fiance » s'éloigna de lui (1538) et « oncques puis elle n'ayma jamais Monsieur le connestable. »

« Les lettres de Marguerite pendant les années 1536 et 1537 confirment, dit M. Génin, ce que tous les historiens ont raconté de son influence et de son intervention dans la politique du roi, son frère. On la voit rejoindre François Ier à Valence où il faisait des préparatifs de guerre contre l'Empereur; de là, se rendre près de Montmorency au camp d'Avignon dont elle fait de grands éloges à son frère. Ensuite, elle court en Picardie, où les troupes flamandes avaient pénétré. Elle écrit d'Amiens ; elle parle de Thérouenne et de Boulogne, qu'elle trouve bien fortifiées. Enfin dans toutes ses lettres, la politique tient sa place. »

François voulait être servi et, dans son égoïsme, il ne se croyait pas même obligé à de la reconnaissance. Marguerite avait eu deux enfants de son mariage avec Henri d'Albret, une fille et un fils. Ce dernier, Jean, né le 15 juill. 1530, ne vécut que deux mois. L'aînée, JEANNE, était née le 7 janv.

(1) M. Génin reproduit l'original latin dans son Appendice.

1528. Dans la crainte, bien peu justifiée, d'une alliance contre ses intérêts, François s'empara de cette enfant, à peine âgée de deux ans, et la fit élever, loin des yeux et des soins de sa mère, au Plessis-lès-Tours (1). Puis, avant même qu'elle eût atteint sa douzième année, il s'empressa de la marier au duc de Clèves, Guillaume III. François n'aurait pu faire peser son autorité, avec plus de despotisme, sur le dernier de ses sujets. Olhagaray prétend que ce mariage se fit « sans consentement de père et de mère » et cette opinion a été généralement adoptée. Nous l'avons suivie dans notre notice sur Jeanne d'Albret. Mais une lettre inédite, publiée par M. Génin, prouve, contre le dire de l'historien du Béarn, que l'opposition à ce mariage fut personnelle à Jeanne d'Albret. La jeune fille de douze ans annonçait déjà la grande reine. Marguerite écrivait à son frère (1540) : « Monseigneur, en mon estresme desolacion je n'ay eu que ung seul recomfort : c'est de savoir certainement que jamais le roy de Navarre ny moy n'avons eu aultre désir ny intencion que de vous obéir, non seulement en ung mariaige, mais où vous commanderez mettre la vie. Mais maintenant, Monseigneur, ayant entendu que ma fille ne cognoissant ne le grant honneur que vous luy faisiez de la daigner visiter, ne l'obéissance qu'elle vous doit, ny aussy que une fille ne doit point avoir de voulonté, vous a tenu ung si fou propous que de vous dire qu'elle vous supplioit qu'elle ne feust point mariée à M. de Clèves, que je ne say, Monseigneur, ne ce que j'en doy penser, ne ce que je vous en doy dire, car je suis oultrée de douleur, et n'ay parent ny amy en ce monde de qui je puisse prendre conseil ni consolacion. Et le roy de Navarre en est de sa part tant esbay et marry, que je ne le vis oncques plus couroucé; car je [nous] ne pouvons penser dont luy procede cete grande hardiesse dont jamais elle ne nous avoit parlé. Elle s'ezcuze envers nous qu'elle est plus privée de vous que de nous mesmes ; mais cette privaulté ne doit pas engendrer une telle hardiesse, sans jamais, coume j'ai sceu, s'en estre conseillée à personne, car si je savois créature qui luy eust mise telle opinion en la teste, j'en ferois telle desmonstracion, que vous, Monseigneur, connoistriez que cete folie est faite contre l'intencion du père et de la mère, qui n'ont jamais eu ny n'auront que la vostre. » Quelle humble soumission pour la sœur, pour la reine, et pour la mère ! A la lecture de pareilles pièces, on admire que nos rois n'aient pas encore été plus despotes et plus pervers. La jeune Jeanne protesta dès le jour même des fiançailles, en se déclarant « contraincte et forcée, tant par la royne sa mère que par sa gouvernante, » et quatre ans plus tard, probablement lorsque François Ier exigea qu'elle allât rejoindre le duc son époux, elle renouvela sa protestation à Alençon (oct. 1544). Cet acte se trouve reproduit dans le T. III des Papiers d'État du cardinal de Granvelle. On sait que par suite des événements politiques, le mariage de Jeanne avec le duc de Clèves fut définitivement rompu, à la satisfaction de tous, au moment même où il allait être consommé.

« Le roi et la reine de Navarre, de plus en plus dégoûtés du monde et de la cour par cette triste et inévitable expérience qu'apportent les années, vivaient paisiblement, dit M. Génin, dans leur intérieur. Marguerite s'efforçait de donner à sa maison l'exemple de toutes les vertus. Elle s'appliquait à des ouvrages d'esprit et de piété, et dérobait le temps même des repas. Vêtue comme une simple demoiselle, et n'ayant de royal au dehors que la majesté de sa figure et de son maintien, elle faisait ranger autour de sa table, Gérard Rous-

(1) Odolant-Desnos (Mém. histor. sur Alençon) prétend que Jeanne fit sa première éducation à Alençon. Ce ne fut, selon lui, qu'en 1539 qu'elle en partit pour le Plessis-lès-Tours.

sel, évêque d'Oloron, abbé de Nérac et son aumônier, ses maîtres de requêtes, ses médecins. On discutait quelque texte de l'Écriture; par exemple, ces paroles de Jésus-Christ : « Si vous ne ressemblez aux petits enfants, vous n'entrerez jamais au royaume des Cieux. » .... Parfois des étrangers, qui venaient saluer la reine, étaient admis à entendre ces discussions, et se retiraient émerveillés du savoir et de la bonne grâce de Marguerite. La théologie qu'elle avait toujours aimée, occupait surtout son âge mûr. Elle faisait de fréquentes retraites au monastère de Tusson, qu'elle avait fondé dans l'Angoumois, et, tranquille au milieu de ses bonnes religieuses, elle pouvait, sans être interrompue, satisfaire son goût pour la méditation et les choses de piété. »

La théologie n'occupait pas tous ses moments, et peut-être s'exagère-t-on la part qu'elle lui faisait dans ses occupations. Elle suivait le précepte d'Horace et unissait volontiers l'agréable à l'utile. Son caractère enjoué ne répugnait pas à un innocent badinage. « Elle composoit souvent, dit Brantôme, des comédies et des moralités, qu'on appeloit dans ce temps-là des pastoralles, qu'elle faisoit jouer et représenter par les filles de sa cour. » Selon Florimond de Ræmond, elle avait fait venir d'Italie une troupe d'excellents comédiens. Dans son cercle, l'abandon remplaçait la roideur de l'étiquette. Sa bienveillance encourageait le mérite. Marguerite « estoit, nous dit Brantôme, très-bonne, douce, gracieuse, charitable, grande aumosnière (1) et ne dédaignant personne. » Elle s'affectionnait à tout ce qu'il y a de beau dans les lettres, à tout ce qu'il y a de grand dans les sciences. Poète, elle manquait peut-être du feu sacré, mais elle avait de l'acquis, du savoir-faire. Si nous enlevions à *Marot* ses meilleures pièces et que nous ne lui laissions que le gros de son bagage, elle pourrait rivaliser avec lui. Sa tendance au mysticisme a énervé son talent. Comme conteur, elle ne le cédait à aucun, pas même à *Des Périers*. L'oisiveté lui était odieuse. Etant en voyage, elle composait dans sa litière, ou tenait sa correspondance. « Et si elle s'appliquoit ou aux tappis ou à d'autres ouvrages de l'éguille (qui luy estoit une très-délectable occupation) elle avoit près d'elle quelcun qui luy lisoit ou un historiographe, ou un poète, ou un aultre notable et utile auteur; ou elle luy dictoit quelque méditation qu'il mettoit par escrit. » Marguerite avait pris pour emblème une fleur de tournesol avec ces mots de Virgile : *Non inferiora secutus*. « En signe, nous dit Brantôme, qu'elle dirigeoit et tendoit toutes ses actions, pensées, volontez et affections, à ce grand Soleil qui estoit Dieu; et pour cela, ajoute le malicieux écrivain, la soupçonnoit-on de la religion de Luther. Mais pour le respect et amour qu'elle portoit au roy son frère, qui l'aymoit uniquement et l'appeloit tousjours sa mignonne, elle n'en fit jamais aucune profession ny semblant [Brantôme, catholique pour la forme, en jugeait par les apparences]; et, si elle la croyoit, elle la tenoit tousjours fort secrette, d'autant que le Roy la haïssoit fort; disant qu'elle et toute autre nouvelle secte, tendoient plus à la destruction des royaumes, des monarchies et dominations, qu'à l'édification des ames. »

Le chagrin causé par les revers de ses armes et par des pertes cruelles éprouvées coup sur coup dans sa famille vint s'ajouter aux ravages d'une affreuse maladie pour hâter la fin de François Ier. Marguerite, sur son invitation, s'empressa de se rendre auprès de lui. Sa présence et ses soins semblèrent un moment lui rendre la vie. Les médecins eux-mêmes se firent illusion. Mais ce fut le dernier éclat d'un feu qui s'éteint. A peine Marguerite était-elle de retour dans le Béarn qu'elle

(1) « Elle fonda, en 1538, à Paris, l'hospice des Enfants-Rouges, où sont nourris et élevés des orphelins, qu'elle fit nommer les *Enfants de-Dieu le Père*. »

apprit sa mort, arrivée le 31 mars 1547. Ce fut pour elle un coup terrible. Elle se retira dans le monastère de Tusson où elle passa quarante jours dans la prière et les larmes. La religion seule pouvait lui donner les forces nécessaires pour surmonter une telle douleur. Elle demanda aussi des consolations à la poésie, mais les grandes afflictions inspirent mal les poètes :

> O mort (disait-elle), qui le frère a dompté,
> Vien donc par ta grande bonté
> Transpercer la sœur de ta lance.

Sa prière ne tarda pas à être exaucée. Mais auparavant, la bonne Marguerite dut épuiser le calice. Il paraît que le nouveau roi n'avait pas hérité des affections de son père, ou au moins qu'en rappelant Montmorency aux affaires, il avait cru devoir épouser ses inimitiés. Quoi qu'il en soit, Marguerite fut menacée de perdre la modeste pension de 24 mille livres que lui faisait son frère, pension si bien employée en bonnes œuvres. « Vous savez, écrivait-elle à son homme d'affaires Izernay, qu'il me seroit impossible sans cela d'entretenir ma maison, et n'ay de bien que ce qu'il m'en fault pour passer mon année, et peut-on bien croire que, sans nécessité, ma coutume n'est point de demander. » Le mariage de sa fille avec *Antoine de Bourbon* fut pour Marguerite un autre sujet de chagrin. Ce ne fut, dit-on, que contrainte qu'elle y donna son consentement. Ce mariage fut célébré à Moulins, le 20 octobre 1548. L'année suivante, Marguerite rejoignit son frère dans la tombe. Ses obsèques furent célébrées dans l'église de Lescar avec une grande pompe. «L'envie, qui assiége les princes, n'a pu, dit Lemontey, nous transmettre un seul fait défavorable à Marguerite de Valois. Pour indiquer une tache à son caractère, il faudrait l'inventer. Etrangère aux vices de sa mère, aux folies de son frère, et aux travers de son temps, belle et reine sans arrogance, vertueuse sans pruderie, savante sans pédantisme, douce et bonne sans faiblesse, chaste au milieu d'une cour corrompue, supérieure et fidèle à ses deux maris, elle est sans contredit la princesse la plus aimable et la femme la plus parfaite qui soit sortie de la maison royale de France. Je ne sache point de trône qu'elle n'eût embelli, et point de siècle qu'elle n'eût honoré. »

Tous les poètes du temps, — et même une foule de savants, nationaux ou étrangers, — répandirent des fleurs sur la tombe de Marguerite. Parmi eux on distingue trois jeunes anglaises, Anne, Marguerite et Jeanne Seymour, « dont la splendeur de la naissance et la beauté de l'esprit, dit de Thou, jointes à une grande érudition et à la probité des mœurs, seront toujours en vénération, » composèrent en son honneur un poème latin d'une centaine de distiques, qui fut tourné en français, en grec et en italien « par ces grandes lumières de notre nation, Jean Dorat, Joachim du Bellay, Jean-Antoine de Baïf, et Nicolas Denisot. » *Charles de Sainte-Marthe* prononça son oraison funèbre, qu'il publia (Paris, 1550) en latin et en français (1).

(1) Sainte-Marthe acquitta ainsi une dette de reconnaissance envers Marguerite qui l'avait sauvé du bûcher. « Je ne finirois pas, dit Odolant-Desnos, si je voulois donner la liste de tous ceux qu'elle arracha au supplice, et qu'elle combla de ses bienfaits : j'en indiquerai seulement quelques-uns..... Elle s'intéressa pour Erasme dans l'affaire que la Sorbonne suscita à cet illustre savant. *Charles de Ste-Marthe*, échappé aux flammes de Grenoble, trouva un port assuré, des honneurs et de la fortune à Alençon. Elle obtint la liberté d'*Etienne Dolet*, qui lui a dédié sa septième épître, etc. » A ces noms nous ajouterons celui d'André Mélanchthon. « J'ai leu dans le registre secret de nostre parlement [de Bordeaux], dit Florimond de Ræmond, qu'elle fit une instante prière, afin que la cour voulust mettre en liberté un nommé André Mélancthon accusé d'hérésie, et prisonnier en la conciergerie du palais, dont Philippe Mélancthon, disoit-elle, conseiller du duc de Saxe, l'avoit fort requise par ses lettres. Cet André fut celuy qui, sous prétexte de régenter, vint annoncer la doctrine de son parent en l'Agenois, s'estant arresté en la ville de Tonneins, où il sema si à propos son hérésie, conforme lors à la confession d'Ausbourg, qu'onques puis les racines n'en ont pu estre arrachées. » Plusieurs écrivains ont

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Le miroir de l'ame pecheresse, ou quel elle recongnoist ses faultes et pechez, aussi ses graces et benefices a elle faitez par Jesu Christ son espoux. La Marguerite très noble et précieuse s'est preposée a ceulx qui de bon cœur la cerchoient.* A Alençon chez maistre Simon du bois. MDXXXJ, pet. in-4° goth. de 35 ff.; Paris, 1533, in-8°; Lyon, 1538, in-8°; Genève, chez Jehan Girard, 1539, pet. in-8°, et dans les différ. édit. des poésies de Marguerite; anonyme; trad. en anglais par Lady Elyzabeth, sœur de Henri VIII, Lond., avril 1548, in-8° goth. Poème mystique; une foule de citations bibliques.

En terre gist sans clarté ne lumière
Ma chétive ame, esclave et prisonnière,
Les piedz liez par sa concupiscence
Et les deux bras par son acoustumance.

M. Génin, peu familiarisé avec le langage de la dévotion mystique, croit y voir à chaque ligne des allusions à une honteuse passion de la sœur pour le frère. Mais il se trompe. Si Marguerite avait été coupable, peut-on croire qu'elle eût affiché sa honte? Ce n'est pas au public, mais à Dieu qu'elle se fût confessée. Bien loin de vouloir en dire plus qu'ils ne disent, les mystiques seraient désolés qu'on les prît au mot, et tout en se traitant, dans leurs éjaculations, avec le dernier mépris, comme le rebut de l'humanité, tout en disant avec Marguerite :

Je recognois avoir fait tous les maux
Que faire on peult, et que rien je ne vaux;

ils ne s'en croient pas pour cela plus mauvais que vous ou moi. Au contraire, leur humilité est pleine d'orgueil.

II. *Dialogue en forme de vision nocturne entre très noble et excellente princesse madame Marguerite de France, sœur unique du Roy et l'ame saincte de defuncte madame Charlote de France, fille aysnée du dit Sieur,* avec la réimpr. du *Miroir de l'ame pécheresse,* plus, le *Discord en l'homme par la contrariété de l'esperit et de la chair, et sa paix par vie spirituelle,* et une *Oraison à nostre seigneur Jésus Christ,* Alençon, chez maistre Simon du Bois, 1533, pet. in-4° goth. de 61 ff. non chiff.; anonyme. Ce dialogue, poème de plus de 12 cents vers, n'a jamais été réimprimé. La princesse Charlotte était morte en 1524.

confondu cet André Mélanchthon avec son oncle, le sage réformateur de l'Allemagne.

III. *La Fable du faux cuyder, contenant l'histoire des Nymphes de Dyane transmuées en saulles,* Paris, 1543, in-8°; anonyme; réimp. sous le titre d'*Histoire des Satyres et des Nymphes de Dyane,* dans les Poésies de Marguerite. D'après La Croix du Maine, c'est la traduction de la sixième éclogue de Sannazar, intitulée Salices et dédiée à Marguerite de France, la nièce et la filleule de la reine de Navarre. Ce fut à la prière de cette princesse que Marguerite fit cette traduction. Rien n'indique au titre que ce ne soit pas une pièce originale.

IV. *Marguerites de la Marguerite des princesses, très illustre royne de Navarre,* Lyon, Jean de Tournes, 1547, 2 vol. in-8° avec quelques figg. intercalées dans le texte; privilége accordé par le parlement de Bordeaux, le 29 mars 1546 avant Pasques, sur la requeste à lui présentée par *Symon* [et non pas Jean] *Silvius* [Dubois], dit de *La Haye,* escuier valet de chambre de la royne de Navarre, *pour iceux veoir et corriger si besoin y estoit*; Epistre dédicatoire en vers adressée par l'éditeur à la princesse de Navarre. Dans un prologue, Marguerite dit au lecteur :

Si vous lisez ceste œuvre toute entière,
Arrestez-vous, sans plus, à la matière :
En excusant la rhythme et le langage,
Voyant que c'est d'une femme l'ouvrage :
Qui n'ha en soy science, ne scavoir, etc.

Et elle termine en nous recommandant de prier Dieu

Qu'en *nostre* cœur il plante la Foy vive.

La bonne Marguerite s'y emploie elle-même de tout son pouvoir. Ses poésies tendent plus à l'édification qu'à

l'amusement. On trouve dans le premier volume (pp.541:) 1° *Le Miroir de l'ame pécheresse*, nouv. édit.; 2° *Discord estant en l'homme par la contrariété de l'esperit et de la chair, et sa paix par vie spirituelle*, nouv. édit.; 3° *Oraison de l'ame fidèle à son seigneur Dieu*; 4° *Oraison à notre seigneur Jésus Christ*, nouv. édit.; 5° *Comédie de la nativité de Jésus Christ*, avec une *Bergerie* qui y fait suite; — 6° *Comédie de l'adoration des trois roys à Jésus Christ*; Dieu le père ouvre la scène par ces vers dignes d'une ode :

Je suis qui suis, et contiens en mon estre
Tout ce qui est, qui feut et qui sera,
Ce qui n'est point, j'appelle et le fais naistre;
Cuyder par moi bientôt trespassera.

La Philosophie lui répond, et nous remarquons avec satisfaction qu'il ne s'élève aucune altercation entre eux; — 7° *Comédie des Innocents*; — 8° *Comédie du désert*; ces quatre comédies ne se distinguent par rien de saillant du commun des mystères, c'est sans doute là ce que Florimond de Ræmond appelle une traduction tragi-comique du nouveau Testament; Marguerite les fit représenter devant le roi son mari, « ayant recouvert pour cet effet des meilleurs comédiens qui fussent lors en Italie.» — 9° *Le triomphe de l'Agneau*; — 10° *Complainte pour un détenu prisonnier* [François Ier]; — 11° *Chansons spirituelles*; nous citerons celle qui commence par ces mots: *Un jeune veneur demandoit*, comme la meilleure, elle ne serait indigne ni de Des Périers ni de Marot.

Les sujets du second volume, *Suite des Marguerites de la Marguerite des Princesses, très illustre royne de Navarre*, Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-8° de pp. 342, sont un peu plus profanes; ce sont 1° *L'Histoire des Satyres et des Nymphes de Dyane*, déjà citée; — 2° Quatre *Epistres au roy François son frère*, avec la Response du roi à l'une d'elles; — 3° une *Epistre au roy de Navarre malade* : — 4° *Les quatre dames et les quatre gentilzhommes*; — 5° *Comédie. Deux filles, deux mariées, la vieille, le vieillard et les quatre hommes*; — 6° *Farce de Trop, Prou, Peu, Moins*, une farce comportait plus d'esprit; — 7° *La Coche*; selon M. Leroux de Lincy, une des meilleures compositions de Marguerite; elle la dédia à la duchesse d'Étampes. «C'est, nous dit M. Génin, un de ces débats de psycologie amoureuse, qui s'agitaient jadis dans les cours d'amour, et qui reparurent au dix-septième siècle, allongés et raffinés, dans les conversations de l'hôtel de Rambouillet, dans le Grand Cyrus et dans Clélie. Marguerite, comme on le voit surtout dans ses Nouvelles, avait un goût décidé pour ces arguties sentimentales, ces subtiles analyses du cœur, qui font briller la délicatesse de l'esprit, et ne sont autre chose que du marivaudage anticipé.» Voltaire a traité le même sujet dans ses *Trois manières*, et aurait complétement fait oublier le Coche, si l'on s'en était souvenu; — 8° *L'umbre*; — 9° *La mort et résurrection d'amour*; vers alexandrins; c'est, avec une chanson spirituelle sur l'air : Sur le pont d'Avignon, j'ouys chanter la belle, la seule pièce de ce mètre; — 10° *Chanson*; — 11° *Les Adieux des Dames de chez la Royne de Navarre, allant en Gascongne, à madame la princesse de Navarre*; — 12° Deux *Enigmes*.

On trouve en outre des poésies de la reine de Navarre : 1° dans un recueil de Poésies de François Ier, de Louise de Savoie et de Marguerite de Valois, avec la Correspondance intime du roi avec Diane de Poitiers, etc., publié par M. Aimé Champollion-Figeac, Paris, Imp. roy., 1847, pet. in-fol.; — 2° *Deux Epitres*, l'une au Dauphin Henry, et l'autre à François Ier, plus trois petites pièces, parmi les Pièces justificatives jointes au recueil des Lettres de Marguerite par M. Génin; — 3° Deux petites comédies ou moralités, *Le Malade* et L'*Inquisiteur*, publ. en tête de l'édit. de l'Heptaméron, par M.

Leroux de Lincy ; l'éditeur en donne cette analyse. Dans la première, « un pauvre patient, tourmenté de la fièvre, se trouve entre les remèdes inutiles que sa femme lui propose et ceux que lui ordonne le médecin, mais qui n'ont aucune efficacité. Sa chambrière lui conseille de laisser là toutes ces drogues et de se fier à Dieu, qui a consigné ses préceptes dans l'Evangile. Le malade y consent et ne tarde pas à guérir. »

Le Mallade.

Je ne scay à quel sainct me rendre,
Mais à tous ensemble me voue.

La Chambrière.

Ung seul vous en peult bien desfendre
Qui est digne que l'on le loue.

« La seconde est encore plus hardie. Un inquisiteur de la foi, depuis longtemps docteur en Sorbonne, se plaint de l'extension que prennent chaque jour les nouvelles doctrines religieuses. Il se promet bien de déployer contre tous ceux qui s'en montreront partisans, la sévérité la plus grande, à moins cependant qu'ils ne se rachètent à prix d'argent. Il sort en compagnie de son valet, et veut empêcher plusieurs petits enfants de se livrer à leurs jeux; mais ceux-ci se moquent de lui. Il adresse à l'un d'eux plusieurs questions auxquelles le jeune enfant répond avec beaucoup de sens. Ses compagnons et lui chantent en chœur les psaumes de David [le psaume III° de la trad. de Marot]. L'inquisiteur étonné revient au véritable principe de la religion qui est la tolérance et renonce à ses fonctions. » Ces deux petits jeux comiques sont peut-être, et pour le fond et pour la forme, ce que Marguerite a écrit de mieux en vers (MSS. Bibl. nat., *Suppl. franç.* N° 2286 in-fol.). M. Leroux de Lincy a joint à ces deux comédies un certain nombre de petites pièces inédites; — 4° diverses poésies et lettres inéd. publiées par M. Champollion-Figeac dans un recueil de documents relatifs à la Captivité du roi François I[er] (Paris, Impr. roy. 1847, in-4°); — 5° ***Les Prisons***, poème en 3 chants, d'environ deux mille cinq cents vers, à la suite de l'Heptaméron, dans le msc. N° 7576, *Fonds de La Marre*, Bibl. nat., où il est attribué à la reine de Navarre. Le fond des idées de ce poème est loin de contredire cette supposition ; de même que son auteur, Marguerite pensait aussi que l'Ecriture Sainte est le livre par excellence, et que l'observation de ses divins préceptes peut seule nous délivrer des prisons où nous retiennent les passions ; mais comme à la fin de ce poème, parmi les morts remarquables dont l'auteur a été témoin, il est parlé de celle de Marguerite, on ne saurait le lui attribuer ; — 6° *Mirouer au Chrestien sur la personne de Jésus Christ crucifié, contenant au vray l'art et usage de soy bien mirer*, avec trois sonnets et une épigramme de *Jean de Morel*, embrunois, sur le tombeau de la reine de Navarre, msc. in-4° qui se trouvait dans la bibl. de M. Monmerqué. Ce poème de Marguerit est resté imparfait, elle mourut avant d'y avoir mis la dernière main. Le frère Olivier, à qui cette princesse l'avait communiqué, le revit et le publia, avec des changements, sous le titre : *L'art et usage du souverain mirouer du Chrestien et de soy bien mirer*, etc., Paris, 1556, pet. in-8° de 32 ff. ; — 7° M. Louis Lacour attribue en outre à Marguerite, mais sans preuve suffisante, deux charmantes petites comédies, à deux personnages, où l'on croirait reconnaître la touche délicate d'une femme, *La fille abhorrant mariaige* et *La vierge repentie* (Paris, 1856, in-8°), qui portent sur le msc la date de 1538. Mais ces comédies (si l'on peut les appeler ainsi) ne sont que la traduction fidèle de deux dialogues d'Erasme, Virgo μισόγαμος et Virgo pœnitens. Le premier de ces dialogues sous le titre : *Colloque de la Vierge mesprisant mariage*, est attribué à *Clément Marot*, dans l'édition des Œuvres de ce poète par Lenglet-Dufresnoy, d'après une ancienne édition citée par La Croix du Maine.

On n'y remarque que de légères variantes. Marot, dans ses essais de traduction, ne nous avait pas habitués à cette heureuse élégance de style. — Enfin Du Verdier cite une *Eglogue* de Marguerite qui fut imprimée à Pau, en 1552, in-4°.

Le msc. le plus complet que l'on connaisse des poésies de Marguerite, se trouve à la Bibl. nation. sous le N° 2286, *Suppl. franç.* Quelques-uns des poèmes imprimés, tels que le Miroir de l'âme pécheresse, la Coche, le Miroir de Jésus-Christ crucifié, y manquent ; mais par contre on y remarque un certain nombre de pièces inédites dont quelques-unes ont été publiées par M. Champollion. La Bibl. de l'Arsenal possède aussi plusieurs mss. qui contiennent des poésies de notre princesse. Nous nous contenterons de mentionner le N° B. L.F. 100. in-4°, où l'on trouve 11 épîtres ou élégies et 60 petites pièces, la plupart encore inédites. Enfin dans la Bibl. Balusiana, est indiqué un msc. intitulé *le Pater-noster fait en translation et dialogues par Marguerite, reine de Navarre*, sans doute la même pièce qui se trouve MSS. *de Béthune*, N° 7688.

V. *Histoires des Amans fortunez. Dédiées à très illustre princesse Mme Marguerite de Bourbon, duchesse de Nivernois.* Paris, 1558, in-4°. — Première édition de l'Heptaméron de la reine de Navarre. L'éditeur Pierre Boaistuau, dit Launay, n'a pas respecté l'ordre qu'avait adopté la princesse, et des 72 nouvelles dont se composait son recueil, il n'en a reproduit que 67, en retranchant les prologues et les épilogues qui servent à les lier entre elles. Marguerite, à l'exemple de Boccace qu'elle prit pour modèle, avait l'intention de remplir dix journées, à raison de dix nouvelles par journée, et de donner à son livre le nom de *Décaméron ;* mais la mort ne lui laissa pas le temps d'achever. Jeanne d'Albret ayant vu avec déplaisir les libertés que l'éditeur avait prises, ce fut pour lui complaire que Claude Gruget, parisien, en donna une nouvelle édition, sous le titre : *L'Heptaméron des Nouvelles de très illustre et très excellente princesse Marguerite de Valois, royne de Navarre, remis en son vray ordre, confus auparavant en sa première impression, et dédié à très illustre et très vertueuse princesse Jeanne, royne de Navarre,* Paris, Vincent Sertenas, 1559 in-4°; Gilles Robinet, 1561 et 1578, in-4°; Amst., 1698, 2 vol. in-8° ; Berne, 1780-81, 3 vol. in-8° avec les belles gravures de Chodowiecki. « Je ne me fusse ingéré, Madame, dit Gruget dans sa dédicace, vous présenter ce livre des Nouvelles de la feue Reyne vostre mère, si la première édition n'eust obmis ou celé son nom, et quasi changé toute sa forme, tellement que plusieurs le mescognoissoient : cause que pour le rendre digne de son auteur, aussi tost qu'il fut divulgué, je recueilly de toutes parts les exemplaires que j'en peu recouvrer, escrits à la main, les vérifiant sur ma copie : et feis en sorte que je le reduysy au vray ordre qu'elle l'avoit dressé. »

Cependant, d'après M. Leroux de Lincy, Gruget se permit aussi de retoucher le style et surtout l'orthographe un peu surannée de Marguerite ; il substitua aux Nouvelles XI, XLIX, XLVI des mss. d'autres nouvelles moins satiriques ; il supprima, à l'exemple de Boaistuau, les passages qui lui parurent trop hardis, et il n'osa pas rétablir les noms propres ; mais à part ces quelques taches, son édition est bonne. Elle a été suivie par tous les éditeurs postérieurs, seulement quelques-uns ont cru bien mériter des Lettres, en habillant l'ouvrage à la moderne, c'est-à-dire en corrompant le style. M. Leroux de Lincy ne s'est pas rendu coupable de cette barbarie. Son édition de l'Heptaméron est la plus fidèle et la meilleure ; en voici le titre : *L'Heptaméron des Nouvelles de très haute et très illustre princesse Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur unique de François Ier*. Nouv. édit. pu-

bliée sur les mss. par la Société des bibliophiles françois. Paris, 1853, 3 vol. in-12. — A la manière dont tout le monde parle de ce livre, dit M. Génin, il semble que personne ne l'ait jamais lu. Et en effet la grande réputation d'immoralité qu'on lui a faite, nous semble bien exagérée. Pour quiconque s'est tant soit peu familiarisé avec le caractère de Marguerite, il est impossible de se persuader qu'elle ait jamais rien écrit qui fût notoirement immoral. « Ce que n'ont fait Boccace, ni Marmontel, ni leurs nombreux imitateurs, dit M. Génin, ce à quoi la reine de Navarre ne manque jamais, c'est de tirer de ses contes une moralité qui en est la glose et souvent dégénère en véritable sermon, en sorte que chaque histoire n'est à vrai dire que la préface d'une homélie. Marguerite a un talent admirable pour parler de piété à propos d'une aventure amoureuse. Les infidélités des femmes et des maris, les fautes ou les crimes suggérés par la passion, tout cela lui sert de texte à des réflexions graves, parfois sévères. Elle tire de la fragilité humaine la preuve qu'il faut se défier toujours de ses forces, et par conséquent implorer sans cesse le secours d'en haut, sans lequel notre sagesse d'ici bas n'est que folie. « Il n'y a, dit-elle, de force qu'en Dieu. » — Cette habitude de ramener tout à la piété forme le caractère essentiel du livre; chaque page, chaque ligne en porte l'empreinte.» La dame Oisille, « veuve pleine d'expérience » qui, comme le pilote au gouvernail, règle la marche de l'action, modère, réprime, tempère, est une heureuse création du génie de Marguerite. C'est elle-même qu'elle a mise en scène sous ce masque. « Mes enfants, dit la bonne dame dans le Prologue, vous me demandez une chose que je trouve fort difficille de vous enseigner, un passe temps qui vous puisse délivrer de voz ennuictz; car aïant cherché le remède toute ma vye, n'en ay jamais trouvé que ung, qui est la lecture des sainctes lectres, en la quelle se trouve la vraie et parfaicte joie de l'esprit, dont procède le repos et la santé du corps. » Cependant cet avis ne prévalut pas. On convint, pour passer plus agréablement le temps, de se réunir chaque jour à l'ombre d'un ormeau dans un pré du couvent où la société se trouvait arrêtée par le débordement du gave béarnais, et de conter à tour de rôle des histoires de galanterie, quitte à commencer la journée par assister à l'office divin. Les prêtres et les moines ont une large part dans ces joyeux devis, un évêque même ouvre la marche. Mais nous ferons remarquer que Marguerite invente peu de chose, la plupart des aventures qu'elle raconte sont réellement arrivées. Elle avait résolu d'imiter Boccace (dont le Décaméron qui venait d'être traduit par son secrétaire Pierre Le Maçon, avait eu le plus grand succès à la cour), « si ce n'est en une chose, qui est de n'escrire rien qui ne soit véritable; » et c'est ce que confirme Brantôme lorsqu'il dit que sa grand'mère la sénéchale du Poitou, dame d'honneur de la reine, savait tous les secrets de ses nouvelles. M. Leroux de Lincy ne porte qu'à 5 ou 6 le nombre des nouvelles empruntées à nos conteurs français des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles. Selon Brantôme, elle composa toutes ces nouvelles, la plupart dans sa lictière, en allant par pays; sa grand'mère lui tenait l'écritoire. « Pour le fond des récits, comme pour l'arrangement, dit M. Nisard, Marguerite cherche visiblement à ressembler à Boccace. Elle y réussit en plus d'un endroit, et cette ressemblance même avec un des plus grands écrivains de l'Italie, n'est pas un médiocre mérite. Mais j'aime mieux ce que Marguerite ne doit qu'à elle-même, et qui est une grâce de l'esprit français. C'est ce fonds de philosophie aimable et douce dans une personne qui ne s'émeut des choses qu'avec discrétion et selon ce qu'elles valent. — La moralité des aventures, le jugement qu'il en faut porter, sont indiqués par le ton même dont Marguerite les raconte, et on sait

ce qu'il en faut penser, avant même que les interlocuteurs en aient donné leur sentiment et que dame Oysille ait prononcé. Quand notre aimable veuve ne prêche pas, ce qui lui arrive trop souvent, et qu'elle ne fait que tirer de ses récits des leçons de conduite mondaine, rien de plus neuf dans les lettres françaises que ces premières applications de la morale universelle au jugement des caractères et des actions. Rien de si délicat, de si nuancé n'avait été écrit sur la fragilité de notre vertu, sur les illusions de nos passions, sur l'ardeur inconsidérée de la jeunesse, sur l'imprudence des parents, sur les effets des bons et des mauvais sentiments. — La langue, jusque-là un peu monotone et lourde, se mouvant tout d'une pièce, comme un chevalier sous son armure, se dégage, s'articule, devient libre et variée comme une conversation entre personnes d'humeurs très-diverses, mais qui toutes se ressemblent par le don d'exprimer leurs pensées avec esprit. — L'Heptaméron est le premier ouvrage en prose qu'on puisse lire sans le secours d'un vocabulaire. Les tours et les expressions durables y sont déjà le cours du style; les choses surannées y sont l'exception. » Pour qui a un peu étudié le caractère et les écrits de Marguerite, on ne comprend pas que M. Nodier ait pu lui contester l'entière propriété de cet ouvrage pour en faire honneur à *Des Périers*. C'est le paradoxe le plus étrange qu'ait jamais imaginé un esprit paradoxal.

La Bibl. nation. ne possède pas moins de douze mss. des Nouvelles de Marguerite. Nous citerons les trois suivants comme les meilleurs : *Fonds Colbert* N° 7572, 1. A. texte complet, peut-être de la main du secrétaire de la reine, *Jean Frotté*, M. Leroux de Lyncy l'a plus particulièment suivi dans son édition; — N° 7572, où le dernier feuillet manque; — N° 7572, 3. 3. texte complet, mais moins correct que les deux autres. Tous ces mss., selon M. Leroux, datent de la seconde moitié du XVI° siècle; on n'en connaît pas d'autographe.

VI. *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François I*er*, reine de Navarre,* publiées d'après les mss. de la Bibl. du Roi par M. F. Génin, Paris, Jules Renouard, 1841, in-8°.

M. Génin a fait précéder son volume d'une très-bonne notice sur la vie et les écrits de Marguerite. Ces lettres sont disséminées dans différents recueils (entre autres, *Béthune*, N° 8527).

*Nouvelles lettres de la reine de Navarre, adressées au roi François I*er*, son frère,* publiées d'après le msc. de la Bibl. du roi par le même, Ibid., 1842, in-8°.

Dans un Avertissement joint à ce volume, M. Génin explique par suite de quel abus de pouvoir il s'est trouvé dans l'impossibilité de faire paraître ces nouvelles lettres (autographes, *Suppl. franç.* N° 2722) dans son premier recueil.

MARGUIN (Etienne), négociant à Troyes, première victime de la Saint-Barthélemy dans cette ville.

Nulle part en France, les religionnaires n'étaient plus qu'à Troyes l'objet de la haine populaire. Chaque fois qu'ils revenaient de célébrer leur culte à L'Isle, dont la princesse de *Condé* était la dame suzeraine, ils étaient assaillis et maltraités par la populace. Un jour, fut tué à coups de pierres l'enfant d'un nommé *Nicolas*, excellent joueur de luth, qu'on y avait porté pour le faire baptiser. *Coligny* se plaignit au roi de ces violences; mais il ne put obtenir justice, et peu de jours après, il tomba lui-même sous le couteau des assassins.

A la nouvelle des massacres de Paris, qui parvint à Troyes le mardi 26 août, l'effroi des Protestants fut donc extrême. Leur premier mouvement fut de fuir; mais les magistrats les en empêchèrent, en plaçant des corps de garde aux portes. Leur terreur redoubla, « et fuyoient les uns deçà, les autres delà, cerchans des cachettes et lieux où ils peussent avoir moyen d'éviter la furie

première de leurs adversaires. » Marguin étant allé demander un asile à un catholique de ses amis, tout ce qu'il put en obtenir, ce fut un déguisement sous lequel il ne tarda pas à être reconnu par un chaussetier nommé Boucquet, qui lui fendit la tête d'un coup d'épée. Le lendemain, le bailli Anne de Vaudrey, sieur de Saint-Phal, donna ordre de rechercher de maison en maison tous les Huguenots et de les conduire en prison. Le prévôt *Claude Jaquot*, qui avait professé quelque temps la religion réformée, mais l'avait quittée pour ne pas nuire à son avancement, fut chargé, malgré lui, dit-on, d'exécuter le commandement de M. de Saint-Phal. Le premier protestant qu'il arrêta fut le libraire *Christophe Ludot*, « lequel, bien qu'il exerçast le train de marchandise, estoit fort bien instruit et versé ès lettres grecques, personnage craignant Dieu, et qui auparavant avoit eschapé infinis passages dangereux. » Il saisit ensuite le cordonnier *Claude La Gueule*, qui fut massacré avant d'être arrivé à la prison, *Thibault de Meures*, *Jean Le Jeune*, procureur au bailliage, *Claude Gaulard*, sergent au Châtelet de Paris, *Claude Peliton*, *Simon* ou *Antoine de Villemor*, *Guillaume Bourcier*, *Denis Marguin*, frère d'Etienne, et *Jean Havart*, marchands, *Henri Cheury* et *François Mauferé*, orfèvres, *Jean Garnier*, *Nicolas Robinet* et *Jean Gobin*, drapiers, *Pierre Lambert*, *Nicolas Du Gué*, *François Bourgeois*, *Aimé Artillot*, peintres, le petit *Pierre*, *Pierre Le Goux* ou *Gois*, *Guill. Brenchie*, le grand *Thomas*, menuisiers, *Etienne Charpentier* et *Nicolas Poterat*, serruriers, *Jean Gopillot*, chandelier, *Renault Godot*, maçon, *Jacq. Lechicault*, contrepointier, *Jançon*, cordonnier, *Pierre Pourvoyeur*, taillandier, *Jean Niot*, savetier, et son fils *Michel*. Les jours suivants, les arrestations continuèrent. Le mardi, 2 sept., *Jean Rousselot*, esguilletier, fut pris et égorgé. Le lendemain, ce fut le tour de *Jean Robert*, notable marchand. Le 4 septembre enfin, par ordre exprès du bailli, qui avait cependant reçu, dès la veille, la Déclaration du roi du 28 août, portant défense de rien entreprendre sur les personnes et les biens des Réformés, tous les prisonniers furent égorgés dans la prison par les bourgeois qui les gardaient et qui s'étaient enivrés pour se donner le courage d'exécuter ce que le bourreau avait refusé de faire. Ce jour même et le suivant, tous les Protestants qui furent découverts, tels que la femme de *Colin* le brodeur et le potier d'étain *Pierre Blampignon*, furent mis à mort par la populace. Ce fut le cinq septembre seulement que le bailli fit publier la Déclaration du roi.

Nous avons suivi la relation de Crespin, qui se trouve pleinement confirmée par le récit d'un témoin oculaire (*Collect. Dupuy*, N° 333), où l'on trouve les noms des Protestants massacrés à Troyes. L'auteur prévient que « des tués par la ville il ne sait le nombre », et qu'il se contente de mentionner « ceux qu'il a cogneus. » La plupart des noms cités par Crespin se retrouvent dans cette pièce manuscrite. On y lit, en outre, ceux de : *Aubert Margerre*, *Guillaume Carré*, drapier, *Pierre Anselin*, *Jean Bredouille*, *Guill. Boucher*, le même peut-être que G. Brenchie, *François Sobstiot*, *P. Vieillart*, *Jacq. Lespine*, *P. Salonnier*, *P. Giffei*, *Regnault Lespine* et *Thomas Chalon*. Nouvelle preuve que loin d'avoir exagéré, comme on l'en a fort injustement accusé, Crespin est très-souvent resté au-dessous de la vérité.

MARIE (Jean), ministre de l'église réformée de Lion-sur-Mer, réfugié en Angleterre à la Saint-Barthélemy, fut chargé de desservir l'église française de Norwick, qui était principalement composée de Protestants wallons, mais où l'on comptait cependant quelques familles d'origine française, comme celle de *Philippot*, dont un descendant, *Elisée*, fut élu, en 1672, haut-schérif de Norfolk, charge qu'il rem-

plit avec beaucoup d'honneur, celles des *Colombine* et des *Martineau*, qui subsistent encore, celle des *Le Monnier*, dont le nom s'était déjà anglicanisé en 1752, celle des *Lannoy*, des *Le Vasseur*, etc. Plus tard, Marie revint en Normandie. L'église de Norwick l'ayant rappelé en 1583, le Synode national de Vitré, prononçant sur cette requête, ordonna qu'il retournerait en Angleterre, mais que « à cause des grands succès de son ministère dans ces quartiers, son église serait priée de différer son rappel pour quelque temps. »

Jean Marie laissa un fils, nommé NATHANIEL, qui fut ministre de l'église française de Londres, et qui épousa *Esther Lehure*.

Notre pasteur était, selon toute vraisemblance, allié de très-près au martyr *Marin Marié*, qui avait quitté Saint-George, dans le diocèse de Lisieux, son pays natal, et était allé s'établir à Genève « pour la liberté de l'Evangile. » Arrêté à Sens avec une charge de Bibles, de Nouveaux-Testaments et d'autres livres de piété, qu'il avait entrepris d'introduire en France, il fut condamné au feu et brûlé, le 2 août 1559, sur la place Maubert avec tous les raffinements de cruauté que ses bourreaux purent imaginer.

MARILLAC (CHARLES DE), quatrième fils de Guillaume de Marillac, sieur de Saint-Genest, contrôleur général des finances du duc de Bourbon, et de Marguerite Genest, naquit, en 1510, en Auvergne. Reçu avocat au parlement de Paris, il ne tarda pas à acquérir l'estime de François Ier par son savoir et son éloquence; mais, soupçonné de partager les opinions nouvelles, il abandonna, à l'âge de 22 ans, une carrière qu'il semblait appelé à parcourir avec un grand succès, et partit pour Constantinople avec son cousin Jean de La Forest, à qui il succéda dans son poste d'ambassadeur auprès de la Sublime Porte. Au bout de quatre années de séjour en Orient, il revint dans sa patrie et fut nommé conseiller au parlement de Paris. Peu de temps après, il fut chargé d'une nouvelle mission en Angleterre. Les services qu'il rendit et qui lui valurent la réputation du plus habile négociateur de son temps, furent récompensés par une charge de maître des requêtes, à laquelle le roi ajouta le don de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun. Marillac venait d'être nommé à l'évêché de Vannes, lorsque, en 1552, Henri II le renvoya en Allemagne, où il avait déjà conduit avec succès quelques négociations, peu de temps auparavant. Trois ans plus tard, on le voit figurer parmi les plénipotentiaires qui traitèrent de la paix avec l'Espagne. Ces négociations aboutirent à la trêve de Vaucelles, qui fut rompue, bientôt après, avec la plus insigne mauvaise foi (*Voy*. III, p. 377). Marillac, nous le disons à regret, se chargea de justifier cette violation d'un traité solennel, et publia à cette occasion un *Discours sur la rupture de la trêve*, Paris, 1557, in-8°, le seul de ses écrits qu'il ait livré à l'impression (1). Ce honteux service fut magnifiquement récompensé par l'archevêché de Vienne et la présidence du Conseil privé. Après avoir séjourné quelque temps à Rome en qualité d'ambassadeur, Marillac fut envoyé, de nouveau, en 1559, en Allemagne, pour défendre les intérêts du roi son maître à la diète d'Augsbourg. A son retour, il prit sa place au Conseil. Depuis longtemps, nous l'avons dit, on le soupçonnait d'être un partisan secret de la Réforme. Ses liaisons avec *Du Moulin*, *Robert Estienne*, *L'Hospital* et d'autres sectateurs plus ou moins déclarés de la Réforme, étaient très-propres à confirmer les soupçons, et il ne fut plus possible de conserver aucun doute, lorsqu'on l'entendit, à l'assemblée de Fontainebleau, exposer sans ménagement les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise, blâ-

(1) On conserve à la Bibliothèque nationale, Départ. des mss. son *Ambassade en Angleterre*, ses *Dépêches*, le *Registre de ses négociations à Bruxelles*, en 1548-49, ses *Négociations en Allemagne*, en 1550, 1558 et 1559, le *Registre de sa négociation à Metz avec les députés d'Allemagne*, en 1553.

mer sévèrement les mœurs du clergé et demander la double convocation d'un concile national et des Etats-Généraux pour réformer à la fois et l'Eglise et l'Etat.

Marillac se trouvait dans son abbaye, probablement à la suite d'une disgrâce que son discours courageux lui avait attirée, lorsqu'il apprit qu'*Antoine de Bourbon* et son frère paraissaient enfin décidés à se rendre à Orléans. Il envoya en toute hâte un émissaire à la duchesse de *Montpensier*, avec qui il était très-lié, pour la supplier de détourner ces princes de faire ce voyage. La duchesse lui répondit qu'il était trop tard, « que l'espérance en estoit perdue par l'infirmité de l'aîné. » S'il faut en croire d'Aubigné, « le prélat en mourut de desplaisir, » le 2 déc. 1560. De Serres, dans son Inventaire, semble donner à entendre qu'on se défit de lui. « Charles de Marillac, archevesque de Vienne, dit-il, déduit avec telle liberté de langage la nécessité d'assembler un concile national pour remédier aux différens survenus en la religion, et les trois Estats pour régler l'administration de la France, qu'il ne survesquit sinon de quelques journées à sa harangue. »

Charles de Marillac laissa un fils naturel. Un de ses frères, nommé *Pierre*, abbé de Pontigny, embrassa ouvertement la religion protestante, à l'âge de 40 ans, et se retira à Genève, à ce qu'on lit dans le Dict. de la Noblesse.

MARIOCHEAU (Élie), de Marennes, fit ses études en théologie à l'académie de Puy-Laurens, où il soutint, sous la présidence de *Gommarc*, une thèse *De scientiâ Dei quam Jesuitæ mediam sive hypotheticam aut purè conditionatam vocant*, imp. à Puy-Laurens, 1670, in-4°, et ins. dans les Thèses de Montauban. Ses études terminées, il fut donné pour pasteur à l'église de Cognac, qu'il desservait encore, en 1684, année où il fut emprisonné à Saintes sous l'accusation d'avoir prêché dans un synode tenu à Saint-Just. Après cinq mois de détention dans un cachot infect, comme il n'avait fait que ce qui se faisait de tout temps, en présence même des commissaires du roi, qui ne s'étaient pas encore avisés de s'y opposer, on lui rendit la liberté, mais à la condition qu'il renoncerait à l'exercice de son ministère. Nous ignorons s'il sortit de France à la révocation; mais nous trouvons encore en 1743, deux jeunes filles, portant le même nom que lui, *Susanne-Henriette* et *Elisabeth Mariocheau*, enfermées comme protestantes dans le couvent de Notre-Dame de Saintes (*Arch.gén.* E. 3429), preuve évidente que sa famille avait persisté dans la profession de la religion réformée.

MARION (Élie), né en 1678, à Barre, d'une bonne famille des Cevennes, étudiait le droit à Toulouse lorsque l'insurrection des Camisards éclata. A cette nouvelle, il se hâta de rentrer dans ses montagnes natales. Le 1er janv. 1703, raconte M. Peyrat, pendant une prière que son père prononçait en présence de sa famille, l'Esprit descendit sur lui. Obéissant à cet appel d'en-haut, il prit les armes et se rendit dans le camp de *Salomon*, où son frère *Pierre* ne tarda pas à le suivre. Leur disparition exposa leur père aux plus grands dangers. Ce n'est guère que vers la fin de la guerre qu'Élie commença à se faire connaître comme prophète; rien ne fit d'abord prévoir la célébrité qu'il devait acquérir plus tard.

Le 9 oct. 1704, *Valmalle*, dit Larose, à cause de sa bonne mine, (lequel n'avait pas voulu déposer les armes avant d'avoir puni le féroce apostat *Fesquet*, seigneur de Saint-André-de-Valborgne, de la mort de trois de ses vassaux massacrés à coups de hache par ses ordres), chargea Élie Marion de négocier sa soumission avec Lalande. Le traité, dans lequel furent compris *Salomon*, *Abraham*, *La Forêt*, *La Valette*, *Moulières* et *Salles*, portait, dit-on, que tous les prisonniers seraient mis en liberté, et non-seulement rentreraient dans la jouissance de leurs biens, mais seraient indemnisés de leurs

pertes par une exemption de taille. Bien plus encore, il garantissait la liberté du culte domestique. Le traité signé, Elie Marion se retira à Genève avec son père et ses frères, au mois de nov. 1704. Peu de temps après, il alla s'établir à Lausanne; mais il n'y séjourna pas longtemps, car, cédant aux sollicitations de *Flottard*, il rentra en France avec *Fidel*, *Fage*, *La Fleur* et *Atger-La Valette*. L'entreprise ayant échoué, il capitula une seconde fois, et retourna à Genève, au mois d'août 1705, avec *Abraham*, *Atger* et quelques autres.

L'année suivante, il se rendit en Angleterre où il retrouva *Cavalier*, de Sauve, et *Durand Fage*, d'Aubaïs. Tous trois prirent la route de Londres, précédés par leur réputation de prophètes. S'il faut en croire Voltaire, un grand nombre de Réfugiés allèrent à leur rencontre, en chantant des cantiques et en jonchant le chemin de fleurs. A Londres même on vit, chose plus étonnante ! des personnes d'un grand mérite, comme le célèbre mathématicien Nicolas Fatio et le voyageur *Misson*, se déclarer leurs apologistes et recueillir avec l'empressement d'adeptes convaincus les oracles qui tombaient de leurs bouches. D'autres, au contraire, les traitèrent d'imposteurs et se moquèrent de leurs prétendues inspirations. Mis en demeure de se prononcer par l'évêque de Londres, le consistoire de l'église de la Savoie, présidé par *Armand Du Bourdieu*, déclara, après quelques conférences avec les prophètes cévenols, que « les mouvements de ces inspirés n'étaient que l'effet d'une habitude volontaire et indigne de la sagesse du Saint-Esprit. » Cette décision, qui fut lue, le 5 janv. 1707, dans toutes les chaires des églises françaises en Angleterre, exaspéra les prophètes et faillit causer une émeute à Londres. Voltaire assure que, pour confondre les incrédules, Elie Marion et ses collègues offrirent de ressusciter un mort.

Cependant l'extase, contagieuse de sa nature comme toutes les maladies nerveuses, se répandit de plus en plus parmi les Anglais. Marion se vit bientôt à la tête d'une foule de disciples qu'il organisa en douze tribus, à l'instar des enfants d'Israël. Cette folie n'aurait peut-être pas attiré sur lui les rigueurs du gouvernement, s'il ne s'était livré à des déclamations contre la royauté et l'épiscopat. On craignit le réveil de l'esprit puritain et ordre fut donné aux prophètes de sortir d'Angleterre. Ils passèrent donc en Allemagne, visitèrent Halle, Halberstadt, Magdebourg; mais il ne paraît pas qu'ils aient trouvé les Allemands aussi bien disposés que les Anglais à adopter leurs rêveries, et l'effervescence qu'ils avaient causée s'apaisa si bien que la plus profonde obscurité couvre les dernières années de leur vie. De tout ce bouillonnement, il n'est resté que quelques écrits, dont nous nous contenterons de donner les titres : peut-être ne les connaissons-nous pas tous.

I. *Avertissemens prophétiques d'Elie Marion, ou discours prononcez par sa bouche, sous l'opération de l'Esprit, et fidèlement reçus dans le temps qu'il parloit*, Lond., 1707, in-8°; trad. en angl., Lond., 1707, 8°.

II. *Clavis prophetica ou la clef des prophéties de M. Marion et des autres Camisars avec quelques réflexions sur les caractères de ces nouveaux envoyés et de M. F. leur principal secrétaire*, trad. de l'angl., Lond., 1707, in-8°. — Le Cat. de la Bibl. royale attribue cet écrit à Elie Marion, mais évidemment par erreur.

III. *Cri d'alarme ou avertissement aux nations qui sortent de Babylone*, [Lond.] 1712, in-8°.—Selon Barbier, c'est l'œuvre commune d'Elie Marion et de *Jean Allut*.

V. *Quand vous aurez saccagé, vous serez saccagés*, 1714, in-8°.—Lettres, signées Allut, Marion, Fatio et *Pourtalès*, trad. en lat. par Fatio, 1740, 8°.

VI. *Plan de la justice de Dieu sur la terre dans ces derniers jours*, 1714, in-8°. — Par les mêmes et également trad. en lat. par Fatio, 1714, 8°.

Nous ignorons si *Jacques Marion*, de Lyon, qui soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De usu et necessitate Cœnæ Domini*, insér. dans les Thèses de Sedan, appartenait à la même famille que notre prophète camisard, et nous ne prendrons pas non plus sur nous d'y rattacher *François Marion*, le célèbre général américain, à qui nous consacrerons une notice, comme à un descendant de Réfugiés.

MARION (FRANÇOIS), un des plus célèbres chefs des milices américaines pendant la guerre de l'Indépendance, naquit à Vinyah, près de Georgestown, dans la Caroline du Sud, en 1732. Son grand-père *Benjamin Marion* était sorti de France pour cause de religion, et était allé s'établir en Amérique, en 1690. François était le plus jeune des cinq fils de *Gabriel Marion* et d'*Esther Cordes*.

Entraîné par un goût naturel pour les aventures, François Marion, dès l'âge de 15 ans, s'embarqua, malgré l'opposition de sa mère, sur un navire qui faisait voile pour les Indes occidentales. Son premier voyage ne fut pas heureux; il fit naufrage et n'échappa à une mort affreuse qu'après sept jours d'horribles souffrances. Dégoûté de la mer par cette expérience, il se fit fermier, comme son père. En 1759, les Cherokees, justement indignés de la cruauté et de la mauvaise foi des Colons, ayant pris les armes, le gouverneur de la Caroline appela la milice sous les drapeaux. Marion entra dans une compagnie de cavalerie commandée par un de ses frères. Il passa ensuite, avec le grade de lieutenant, dans le régiment d'infanterie légère du colonel Middleton, sous les ordres de qui il fit la sanglante campagne de 1761 contre les Indiens, campagne où il trouva maintes occasions de faire preuve de valeur et en même temps d'humanité, qualité qui se rencontrait beaucoup plus rarement chez ses compatriotes. La paix conclue, il retourna à ses travaux agricoles qu'il ne quitta qu'en 1775, pour aller s'asseoir, comme représentant de Saint-Jean, comté de Berkeley, à côté de *Jacques* et *David Ravenel*, *Job Marion* et *Gabriel Giguilliat* (dont les noms annoncent l'origine française), dans la salle du congrès de la Caroline du Sud. Ce congrès, en adoptant le bill des droits et le fameux acte d'association, donna le signal de la guerre. Pour soutenir la lutte qu'il allait engager avec les Anglais, il ordonna la levée d'un régiment de cavalerie et de deux régiments d'infanterie. Marion obtint un brevet de capitaine dans le second, dont Moultrie fut fait colonel (1). Au mois de sept. 1775, il assista à l'attaque du fort Johnson; la bravoure qu'il déploya lui mérita l'épaulette de major. En 1776, il prit part à la défense de l'île-Sullivan contre une escadre anglaise (2). A la suite de cette brillante affaire, il fut promu au grade de lieutenant-colonel. Un accident qui lui arriva quelque temps après le combat de Savannah, si funeste à la cause américaine (3), l'empêcha de rester enfermé

(1) *Pierre Horry* et *Daniel Horry*, deux autres descendants de Réfugiés (*Voy.* V, p.525), entrèrent, avec le même grade, dans le même régiment. Un autre *Horry*, que M. Gilmore Simms (The Life of Francis Marion, 10e édit., New-York, 1854, in-8°.) appelle *Hugh*, (il était frère de Pierre), servit dans la brigade de Marion et fut son lieutenant favori. On comptait d'ailleurs dans les trois régiments en question, un assez grand nombre d'officiers d'origine française : *Isaac Motte*, lieutenant-colonel, *Guillaume Masson*, capitaine, *Joseph Jours*, *Jacques Péronneau*, *Louis Dutarque*, premiers lieutenants ; *Jean Canterier*, *Isaac Dubosc*, capitaines de cavalerie, *Pierre Bocquet*, major, *Samuel Légaré*, *Jonathan Sarrasin*, *Henri Péronneau*, etc.; enfin *Pierre Fayssoux*, premier médecin de l'hôpital de Charlestown. *P. Horry* a laissé des *Mémoires* qui n'ont point encore été publiés. On lui attribue aussi une Vie de Marion, impr. à Philadelphie en 1833 ; mais toute la part qu'il y a prise, consiste dans la communication de matériaux à Weems, qui les a mis en œuvre.

(2) Plusieurs descendants de Réfugiés combattirent dans cette mémorable affaire, comme *Isaac Motte*, lieutenant-colonel, et *Charles Motte*, capitaine, *Thomas Lesesne* et *Louis Dutarque*, qui devint, l'année suivante, membre du grand jury de la Caroline du Sud, ainsi que *Pierre Léger* et *Daniel Lesesne*.

(3) Les majors *Motte* et *Béraud* furent tués à l'attaque des lignes de Savannah, en 1779: le major *Lenfant*, les capitaines *Roux*, *Gilles*,

avec ses compagnons d'armes dans Charlestown. Ce fut un bonheur pour la Caroline du Sud, puisqu'il échappa ainsi à la captivité et que les patriotes de cette province conservèrent un chef aussi actif qu'intrépide.

Dès qu'il fut guéri, il partit pour la Caroline du Nord à la tête d'une trentaine d'hommes. Le fastueux général Gates accueillit froidement cette poignée de gens déguenillés; le gouverneur Rutledge seul comprit la valeur de ces braves partisans et de leur chef. Il donna à Marion le brevet de brigadier et l'envoya à Williamsbourg pour organiser le mouvement insurrectionnel qui venait d'y éclater. Marion prit une position avantageuse entre le Pedee et le Santee, au milieu des marécages et des forêts; sa troupe grossit rapidement, et il se rendit bientôt redoutable à l'ennemi par la vigueur et la soudaineté de ses attaques. Un de ses exploits les plus remarquables fut la délivrance d'un grand nombre de prisonniers américains et la capture du détachement ennemi chargé de leur garde. Le général Cornwallis, qui venait de battre Gates, voulut se débarrasser de ce voisinage incommode. Menacé par des forces supérieures, Marion, qui savait allier la prudence à la plus éclatante bravoure, crut sage d'abandonner une seconde fois la province. Après dix jours d'absence, il y reparut à la tête de quelques partisans, si mal armés qu'ils avaient dû se faire des sabres avec des scies, et si mal pourvus de munitions que plus d'une fois ils en vinrent aux prises n'ayant que trois cartouches par homme. Plusieurs semaines s'écoulèrent avant que Marion, malgré son activité et ses succès, parvînt à réunir une centaine d'hommes sous ses ordres; ce furent les violences, les cruautés des Anglais qui recrutèrent sa troupe, et les victoires du Black Mingo et de Tarcote remportées par lui, qui lui procurèrent des armes et des munitions. Une tentative qu'il fit (1780) pour surprendre Georgestown ayant échoué, notre brigadier général se retira dans le Snow's Island, au confluent du Lynch's Creek et du Pedee. De cette retraite presque impénétrable, il fondait à l'improviste sur les détachements ennemis et les désarmait, enlevait les postes isolés, interceptait les convois, détruisait les magasins, et rendait les communications entre les forts tenus par les Anglais extrêmement périlleuses et difficiles. Irrités des attaques incessantes de cet insaisissable ennemi, ces derniers et leurs partisans exercèrent d'odieuses barbaries sur les patriotes, et la guerre prit un caractère atroce. On doit dire à la louange de Marion qu'il fit tout ce qui était en son pouvoir pour contenir l'esprit de vengeance qui animait ses soldats, et qu'il lui arriva souvent de sauver la vie à d'ardents ennemis de la cause qu'il défendait, générosité d'autant plus admirable que son neveu *Gabriel*, jeune homme de grande espérance qu'il regardait comme son fils, étant tombé dans une rencontre entre les mains des torys, ils l'avaient mis à mort sur-le-champ.

Les succès qu'il obtint dans cette guerre de partisans relevèrent le courage abattu des whigs; la consternation causée par la prise de Charlestown et la défaite de Gates se dissipa peu à peu. Renforcé par l'arrivée successive d'un certain nombre de patriotes et par la jonction (14 avril 1781) du lieutenant-colonel Lee à la tête d'un corps de soldats réguliers Marion voulut renouveler son entreprise sur Georgestown; mais elle ne réussit qu'à demi. Il fut plus heureux quelques jours après. Un coup de main hardi mit en son pouvoir le fort Watson, qui assurait la communication entre Charlestown et Camden. Encouragé par ce succès, il résolut de s'emparer du poste fortifié de Motte, principal dépôt des convois qui circulaient entre ces deux villes. Mme *Motte*, dans son enthousiasme patriotique, lui fournit les moyens d'incendier sa propre demeure, et le feu obligea la gar-

Tréville et les lieutenants de *Saussure* et *Bonneau* furent blessés.

nison à se rendre à discrétion. Au mois de juin 1781, il réussit enfin à chasser les Anglais de Georgestown; au mois d'août, il attira le major Frazier dans une embuscade et le battit à Parkers-Ferry, exploit qui lui valut les éloges du Congrès; le 8 sept., il prit une part glorieuse à la mémorable bataille d'Eutaw Springs; en un mot, Marion contribua plus que personne à renfermer dans Charlestown les Anglais qui, à la fin de cette campagne, ne possédaient plus que trois villes sur le littoral des Etats-Unis.

Le congrès de la Caroline s'étant assemblé à Jacksonborough, le 17 janv. 1782, Marion s'y rendit. Rutledge le félicita publiquement sur son génie entreprenant et sur sa persévérance infatigable. La session close, il reprit le commandement de sa brigade, qui avait été surprise et défaite en son absence. Chargé de réduire un district sur les bords du Pedee, dont les habitants refusaient d'obéir aux ordres du gouvernement national, il les força à se soumettre, en usant à la fois de fermeté et de douceur. Peu de temps après, l'évacuation de Charleston par les Anglais mit un terme à la brillante carrière militaire de Marion, qui rentra dans sa plantation de Pond Bluff, ravagée par l'ennemi, sans renoncer pourtant à la vie publique. Il continua à prendre part aux travaux des assemblées représentatives jusqu'en 1790, et ne résigna même qu'en 1794 sa commission de brigadier général. Le 26 fév. 1783, le sénat de la Caroline du Sud lui adressa des remercîments publics pour les grands services qu'il avait rendus à sa patrie, et lui remit une médaille d'or comme témoignage de la reconnaissance de ses concitoyens. En 1784, il le nomma commandant du fort Jackson avec un traitement de 500 livres sterl. Dans la pensée des sénateurs, c'était un juste dédommagement accordé, pour les pertes que la guerre lui avait fait éprouver, à un homme qui, comme l'a dit Ramsay, « donna dans toute sa conduite un rare exemple de patriotisme désintéressé, tant en exécutant qu'en souffrant tout ce qui pouvait servir à l'indépendance de sa patrie. » Mais les sévères défenseurs de la bourse du peuple réclamèrent contre une pareille prodigalité avec tant de force et de persistance, que les 500 livres furent réduites à 500 dollars. Un riche mariage qu'il contracta avec *Marie Videau*, épargna à Marion la mortification d'accepter un poste dans lequel ses ingrats compatriotes ne voulaient voir qu'une sinécure. Ce mariage resta stérile. Marion mourut, le 27 fév. 1795, dans la paroisse de S. John où il habitait.

Un ancien compagnon d'armes de Marion, le vénérable juge James, nous peint ce fameux chef de partisans comme un homme de taille moyenne, maigre, basané, bien fait de sa personne, quoique boiteux d'une jambe. Son nez aquilin, son menton saillant, son front large et élevé, ses yeux noirs et perçants imprimaient à sa physionomie une expression remarquable d'audace et de fermeté, et tout dans sa personne annonçait un soldat capable de supporter les plus rudes fatigues et les plus dures privations. Ses qualités lui avaient acquis une étonnante autorité sur ses hommes, qui lui témoignèrent toujours la confiance la plus illimitée, et qui se croyaient invincibles sous sa conduite. Cette confiance n'eut sans doute pas moins de part au succès de ses entreprises que la vigueur et le secret avec lesquels il les conduisait.

MARION (Jacques de), sieur de Payra, gouverneur de Castres en 1580, fut, en 1583, chargé de défendre Montréal, dont *Beulaigne* s'était rendu maître par le pétard, le 22 sept., et que les Catholiques se disposaient à assiéger. Il repoussa toutes les attaques avec tant de vigueur qu'il donna à *Montesquieu* et à *Saint-Rome*, le temps de lui amener du secours. Les Ligueurs levèrent le siége; mais peu de jours après, Marion, allant à sa maison de Payra, tomba dans une embuscade où il fut tué.

Jacques de Marion était le second

fils de *Jean*, sieur de Bresilhac, qui testa en 1586. Ses frères se nommaient *Jean* et *Antoine*. Nous ne connaissons aucune circonstance de la vie de ce dernier. Quant à Jean, qui testa en 1613, il eut de son mariage avec *Gilette de La Rivière*, un fils, nommé ANTOINE, sieur de Bresilhac, lequel épousa, en 1645, *Madelaine d'Escopéries* et fut père de FRANÇOIS, maintenu noble avec son père en 1671.

MARK (ANTOINE), seigneur de Châteauneuf et de Cornillon, capitaine de galère, surnommé TRIPOLI, parce qu'il avait été consul de France dans cette ville, fut un des principaux chefs des Huguenots dans la Provence pendant la première guerre civile(1). C'était « un homme vaillant, sage et froid. » Il avait pour lieutenant un de ses neveux et pour enseigne son beau-frère *Le Revest* de la noble maison de Vintimille, « gentilhomme jeune et délibéré. » En 1562, *Crussol* et de *Tende* placèrent Tripoli à Aix comme gouverneur; mais une émeute provoquée par l'insolence de la garnison sous ses ordres, et dirigée par le comte de Carces, le chassa, peu de temps après, de la ville. Le parti vainqueur, à son tour, abusa étrangement de son triomphe. Les maisons des religionnaires furent pillées, une partie de ceux qu'on soupçonnait de professer le protestantisme furent pendus, les autres expulsés (*Voy.* Pièces justif., N° CIII). Tripoli, qui s'était vaillamment défendu, mais sans succès, se retira à Sisteron. Il testa, en 1566, en faveur de son fils CLAUDE, né du mariage qu'il avait contracté, en 1560, avec *Honorade de Vintimille*.

Claude Mark, sieur de Châteauneuf, capitaine de 200 hommes de pied, se signala par sa valeur pendant les guerres de la Ligue; mais nous ignorons s'il professa la religion réformée. Les recherches que nous avons faites à ce sujet ne nous ont conduit à aucun résultat, les églises de la Provence étant peut-être celles de toute la France sur lesquelles on possède le moins de renseignements.

(1) C'est lui apparemment qui entra dans la conjuration d'Amboise (*Voy.* I, p. 269).

MARLAR (JEAN), natif d'Orchies, étudiant de l'université de Louvain et martyr, en 1542. Ses études terminées, Marlar, qui avait embrassé la Réforme, retourna dans sa ville natale et se mit « à annoncer à aucuns la vérité de la doctrine de l'Evangile; » mais ses concitoyens mirent promptement un terme à son apostolat, en le livrant, le 2 nov. 1541, au lieutenant du gouverneur de Douai. La veille même, sa tante, *Marguerite Boulard*, qui, une des premières, avait prêté l'oreille à sa prédication, avait été arrêtée. Ils persistèrent courageusement l'un et l'autre dans leur profession de foi, et furent condamnés, Marlar à avoir la tête tranchée, sa tante à être enterrée vive. Le premier subit sa peine le 20 janv., la seconde trois jours après.

MARLIAUT, prophète des Ruches dans le Vélai. Toute la famille de cet enthousiaste périt, à l'exception d'un jeune garçon, dans une assemblée surprise par les dragons, en 1689. « Le vieux prophète, dit M. Peyrat, avait à ce prêche nocturne deux fils et trois filles, dont l'aînée, enceinte de huit mois, tenait par la main un petit enfant qui avait aussi voulu aller prier Dieu au désert. Le vieillard ne pouvant les retenir, en leur déclarant les avertissements secrets qu'il recevait de l'Esprit, leur avait, au départ, donné sa bénédiction et fait ses derniers adieux. Vers minuit, on lui rapporta six cadavres, dont deux palpitaient encore, une fille qui expira bientôt après, et un garçon qui guérit miraculeusement. « Le Seigneur me les avait donnés, s'écria le prophète, le Seigneur me les a ôtés, que son saint nom soit béni ! » Et il passa la nuit en prières autour de sa famille au cercueil, qu'il déposa le lendemain furtivement dans une même tombe. »

MARLORAT (AUGUSTIN), ministre de l'église de Rouen et martyr, naquit à Bar-le-Duc, en 1506. Resté or-

phelin et sans fortune, il fut mis, dès l'âge de huit ans, dans un couvent d'Augustins, où il prononça ses vœux en 1524, à ce que rapporte Chevrier, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine. Dès lors, il s'appliqua avec succès à l'étude des Pères et de la théologie scolastique, et il ne tarda pas à acquérir une grande réputation comme prédicateur. Dans son excellente Vie de Bèze, M. le professeur Baum nous apprend que Marlorat était prieur d'un couvent de son ordre à Bourges, lorsqu'il fut éclairé des lumières de l'Evangile. Appelé, depuis 1533, à prêcher tant à Bourges qu'à Poitiers et à Angers, il ne laissa échapper aucune occasion de semer partout les doctrines nouvelles, qu'il avait embrassées avec l'ardeur d'une conviction sincère; aussi se vit-il bientôt dans la nécessité de fuir loin de sa patrie pour échapper aux poursuites de ses ennemis. Il se retira à Genève, sacrifiant sans regret ses emplois et ses dignités au repos de sa conscience, et il s'y fit, pour vivre, correcteur d'épreuves dans une imprimerie. Quelque temps après, il partit pour Lausanne où il s'appliqua à l'étude de l'Ecriture sainte. En 1549, il fut nommé pasteur à Crissier près de Lausanne. Il desservait l'église réformée de Vevey, lorsque le consistoire de Genève le rappela pour l'envoyer à Paris, en 1559 (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B). Il n'y fit qu'un très-court séjour, s'il est vrai, comme le rapporte Daval, que c'est de Genève que *Matthias Eudes* sieur de Veules, le ramena, en 1560, avec *François de Saint-Paul*. Le 12 mai 1561, Marlorat, qui avait été donné pour ministre à l'église de Rouen (1), présida le synode provincial qui se tint à Dieppe. Si l'on en excepte *Viret*, aucun pasteur n'eut plus de succès que lui dans la prédication. En quelques mois, secondé avec zèle par son collègue *Jacques Valier*, il gagna à l'Evangile la grande majorité des habitants de Rouen.

Marlorat jouissait d'une trop légitime réputation de science et d'éloquence, pour qu'à l'époque du colloque de Poissy, le choix de ses coreligionnaires ne se fixât pas sur lui comme sur un des pasteurs les plus capables de défendre, en présence de la Cour, les doctrines évangéliques contre les docteurs de l'Eglise romaine. Il y fut donc député et y joua un rôle (*Voy.* II, p. 263) parmi les théologiens réformés les plus influents. Tout espoir d'accord s'étant évanoui, Marlorat retourna à Rouen où il couronna, bientôt après, une vie sans reproche par un glorieux martyre.

Découvert dans une tour où il s'était caché avec sa femme et ses enfants, après la prise de Rouen, il fut conduit, le 26 oct., dans la prison du Vieux-Palais, où il reçut le lendemain la visite du connétable de Montmorency qui lui dit : « qu'il estoit un séducteur de tout ce peuple. Sa réponse fut que s'il les avoit séduits, Dieu l'avoit séduit le premier. Car, dit-il, je ne leur ay presché que la pure Parole de Dieu. Sur quoy lui estant répliqué par le connestable, qu'il estoit séditieux et cause de la ruine de la ville; au contraire, lui dit-il, je me rapporte à tous ceux de la

(1) L'église de Rouen avait été fondée, en 1557, par *La Jonchee*, ministre envoyé de Genève, et par *Jacq. Trouillet* (Voy. *Pièces just.* N° XVIII). Servin se trompe lorsqu'il dit qu'elle eut pour premier pasteur *Jean Cottin*, brûlé vif, en 1559, par un arrêt du parlement, qui condamna en même temps à la potence deux de ses disciples, les frères *Pollet*. Regnier de La Planche, qui parle fort longuement de ce Cottin, nous apprend qu'il était non pas ministre, mais maître d'école, et nous le dépeint comme un énergumène qui s'était fait chasser de Genève et d'autres églises de France « pour ses resveries et révélations fantastiques qu'il avoit apprinses en la boutique des Anabaptistes. » Il enseignait « que l'esprit de Dieu luy avoit révélé que l'Antechrist seroit ruiné et abbattu de son siége par force d'armes; que Dieu l'avoit esleu pour chef et conducteur de l'armée; qu'il destruiroit et osteroit tous les meschans de la terre; qu'il avoit commandement exprès de mettre à mort tous les meschans princes et leurs magistrats. » Ces doctrines violentes s'éloignaient trop de celles qui prévalaient dans les églises pour être approuvées; aussi Cottin avait-il été excommunié par l'église de Rouen.

ville, de l'une et l'autre religion, si je me suis meslé des affaires politiques, ou si j'ay tenu aucun propos séditieux, ou si j'ay enseigné autre chose que la pure Parole de Dieu. Le connestable en jurant répliqua que lui et ses semblables avoyent délibéré de faire le prince de Condé roy, et l'amiral duc de Normandie, et d'Andelot duc de Bretagne: à quoy Marlorat respondant et remonstrant l'innocence desdits seigneurs, il ne gagna toutesfois autre chose sinon que le connestable jurant à bon escient qu'il lui feroit conoistre dans peu de jours que son Dieu ne le sauveroit pas de ses mains, se retira en grand'furie, et fut tost après Marlorat mené au Palais avec *Mandreville*, *Soquence*, *Coton* et autres des principaux de l'Eglise. »

La menace du connétable ne se réalisa que trop tôt. Dès le surlendemain, le parlement condamna Marlorat, dit *Pasquier*, comme atteint et convaincu d'être un des auteurs des grandes assemblées qui avaient été cause de la guerre civile « à estre traîné sur une claye, pendu et estranglé en une potence devant l'église de nostre Dame de Rouen. Ce fait, sa teste estre séparée de son corps et mise sur un pal de bois sur le pont de la ville. » La sentence fut exécutée le 30 oct., d'autres disent le 1er nov.: mais on ne se contenta pas de traîner le condamné sur la claie, on l'accabla de mille outrages. « Ce nonobstant il se porta fort constamment, et arrivé au lieu du supplice, fit d'excellentes remonstrances, selon le loisir qui lui en fut baillé, exhortant *Gruchet* et *Coton*, menez au supplice avec lui à persévérer constamment jusques à la fin, comme ils firent aussi. » Condé vengea sa mort et celle de ses compagnons d'infortune (*Voy*. II, p. 449).

Marlorat laissa une femme et cinq enfants qui se réfugièrent à Londres. Deux des enfants y moururent peu après. Quant à la femme, elle y vivait assez misérablement, en 1576, des secours que lui accordait le consistoire de l'église wallonne, dont la charité paraît être restée au-dessous d'une si grande et si touchante infortune. Selon Chevrier, Marlorat avait un frère cadet, nommé Martin, qui resta bon catholique, et mourut en 1571. Il ne fait aucune mention de *Samuel Marlorat*, pasteur à Lausanne, en 1563, et professeur de théologie, en 1567, qui, d'après le doyen Bridel, était un autre frère du ministre de Rouen.

On a d'Augustin Marlorat de savants travaux exégétiques sur la Bible, dont Bèze dit, dans ses Icones: « On ne sauroit dire combien il profita tant en lecture qu'en écrivant, comme il appert par ses beaux commentaires sur la Genèse, les Psaumes, Isaïe, et sur tous les livres du N. T., dressés par un artifice admirable tiré des expositions des plus doctes théologiens de notre temps. » Il a laissé aussi quelques autres ouvrages, dont les plus importants ont été publiés après sa mort.

I. *Traité de Bertram, prestre, Du corps et du sang de N. S. J.-Ch.*, trad. en franç., Lyon, 1558, in-8°; 1561, in-16; Saumur, 1594, in-8°.

II. *Remonstrance à la royne mère du roy par ceux qui sont persécutez pour la parole de Dieu. En laquelle ils rendent raison des principaux articles de la religion, et qui sont aujourd'hui en dispute*, s. l., 1561, in-12; 2e édit. corrigée, 1561, in-8°, ff. 174.

III. *Novi Testamenti catholica expositio ecclesiastica, sive Bibliotheca expositionum N. T.*, Genevæ [Henr. Stephan.], 1561, in-fol.; réimp. par Estienne, à Genève, 1564, in-fol.; 1570, in-fol. et souvent depuis. On affirme que cette glose a été trad. en anglais de 1570 à 1584. Watt n'indique que *Exposition on S. Jude*, Lond., 1584, in-8°; *Exposition upon the Revelation of S. John*, Lond., 1574, in-4°, et *Exposition of the two last Epistles of S. John*, nouv. édit., Lond., 1580, in-4°. La Bibl. nation. possède un exemplaire de la trad. anglaise de l'Exposition de l'Evangile selon S. Jean, Lond., 1575, in-fol.

IV. *Genesis cum catholicâ expositione ecclesiasticâ, ex universis probatis theologis, sive Bibliotheca expositionum Geneseos,* [Gen.] Henr. Stephanus, 1562, in-fol.; Morgiis, J. Le Preux, 1585, in-fol. On en cite des édit. de Morges, 1568 et 1580, in-fol. Les théologiens dans les écrits de qui Marlorat a puisé, sont: *Vatable*, Luther, *Musculus*, *Calvin*, *Paul Fagius*, Œcolampade, *Artopœus*, Sanctes Pagninus, Münster, Eugubinus.

V. *In CL Psalmos Davidis et aliorum SS. prophetarum expositio ecclesiastica, sive Bibliotheca expositionum in Psalmos ex probatis theologis collecta. Item Cantica sacra ex diversis Bibliorum locis cum simili expositione*, [Gen.] Henric. Steph., 1562, in-fol.; réimp. en 1565, puis à Morges, 1584, in-fol., et à Gen., 1585, in-fol.; trad. en angl. sous ce titre: *Prayers on the Psalmes*, Lond., 1571, in-16.

VI. *Cent cinquante Oraisons ou prières en prose françoise, chacune mise à la fin d'un chacun des cent cinquante Pseaumes de David, trad. en rime par Cl. Marot et Théodore de Bèze*, Lyon, 1563, in-16. — Dans sa Vie de Bèze, M. Baum en cite, sous un titre un peu différent, une édit. de Lyon, Gab. Cotier, 1564, in-16. — Ces prières ont été conservées, quelquefois sans le nom de l'auteur, dans un très-grand nombre d'éditions subséquentes des Psaumes.

VII. *La Sainte Bible, qui est toute la Saincte Escriture, translatée en françois : interprétée par les pasteurs et professeurs de Genève, et avec les annotations au bas des pages: publiées et augm. par A. Marlorat*, Gen., Fr. Perrin, 1563, in-fol. et in-4°; Caen, 1563, in-fol.; Lyon, 1563, in-4°. — Les notes de Marlorat ont été traduites en belge et jointes à la traduction hollandaise du Nouveau-Testament publiée à La Haye, 1603, in-8°.

VIII. *Esaiæ prophetia, cum catholicâ expositione ecclesiasticâ*, [Gen.] Henr. Stephan., 1564, in-fol.; Gen., 1610, in-fol.

IX. *Traicté du péché contre le Saint-Esprit*, Lyon, 1564, in-16; trad. en angl., Lond., 1585, in-12.

X. *Le Nouveau-Testament corrigé sur le grec, avec annotations augmentées*, Lyon, Cotier, 1564, in-8°, et souvent depuis. — Lelong en cite une édit. de la même année sans nom de lieu.

XI. *Thesaurus S. Scripturæ propheticæ et apostolicæ in locos communes rerum, dogmatum et phraseon digestus*, Lond., 1574, in-fol.; Laus., 1575, in-fol.; nova edit. tertiâ parte auctior, Bernæ, 1601, in-fol.; Gen., 1608 et 1624, in-fol. — Extrait par *Feugueray* (Voy. ce nom) des Adversaria de Marlorat.

XII. *Expositio in Jobum*, Genev., 1585, in-fol.

XIII. *Enchiridion locorum communium, operâ Tossani*, Basil., 1628, in-8°.—Mentionné par Lipenius. Nous avons déjà cité (*Voy.* V, p. 109) un autre abrégé du N° XI, publié à Genève en 1613, ainsi que deux index faits par Marlorat, dont on a enrichi l'édit. de l'*Institution chrétienne*, de *Calvin*, donnée à Genève en 1568.

MAROLLES (Louis de), conseiller du roi et receveur des consignations à Sainte-Menehould, né dans cette ville, en 1629, et mort martyr, le 17 juin 1692, dans un cachot de la citadelle de Marseille.

La famille de Marolles, nombreuse et fort ancienne, occupait un rang très-honorable et jouissait des priviléges de la noblesse. Elle professait depuis longtemps la religion réformée. En 1589, un de *Marolles*, bailli de Jamets, avait négocié la reddition de cette ville. L'année précédente, un autre de *Marolles* avait assisté à l'Assemblée politique de La Rochelle (*Voy.* V, p. 463). Ce dernier avait le grade de maréchal de camp dans l'armée du roi de Navarre. Au mois de juin 1589, secondé par *La Boulaye*, il défit deux compagnies de chevau-légers envoyées par Mayenne

au secours de Chartres. Après la prise de Janville en Beauce, il en avait été nommé gouverneur.

Outre la branche établie à Sainte-Menehould et à laquelle appartenait Louis de Marolles, nous en connaissons une autre qui habitait Vitry-le-Français. C'est de cette dernière que descendaient : 1° *Henri de Marolles*, contrôleur des aides à Troyes, qui mourut, en 1641, à l'âge de 35 ans, n'ayant eu de son mariage avec *Marguerite de Marolles* que deux enfants, JUDITH et SAMUEL, morts en bas âge ; — 2° *Claude de Marolles*, qui assista à plusieurs synodes provinciaux, notamment à celui de Clermont en Beauvoisis, en 1667, en qualité d'ancien de l'église de Vitry; — 3° *Thierry de Marolles*, avocat, probablement fils de Claude, et ancien de l'église de Vitry, qui fut arrêté, au mois de juillet 1686, dans le château de Clemery-sur-Seille, sous prétexte qu'il cherchait à sortir de France. Il fut amené dans les prisons de Châlons avec sa femme *Marguerite Varnier*, ses deux fils CLAUDE-PHILIPPE et JEAN, ses trois filles MARIE, MARGUERITE et JUDITH, et sa servante *Jeanne Queret* (Arch. gén. M. 673). Comme il n'avait pas été pris en flagrant délit d'évasion, on se contenta de mettre la mère chez un bourgeois catholique, Jean chez le recteur de l'école de Châlons, Philippe chez celui de Vitry, Marie aux Ursulines de Châlons, Marguerite aux Filles de la doctrine chrétienne de Châlons et Judith aux Filles de Sainte-Marie. On espérait convertir toute la famille ; mais on échoua, et de guerre lasse, en 1687, on l'expulsa du royaume. Thierry de Marolles se retira à Amsterdam (*Arch.* TT. 321).

Les convertisseurs ne furent pas plus heureux avec *Barthélemy de Marolles*, jeune étudiant en théologie âgé de dix-neuf ans et neveu du martyr à qui cette notice est plus spécialement consacrée. Après l'avoir gardé trois ans dans les prisons de Châlons, voyant que rien n'ébranlait sa constance, on le conduisit à la frontière, en 1688. Il passa aussi en Hollande et alla terminer ses études à l'université d'Utrecht.

Ce sont là assurément de beaux exemples, mais que sont les souffrances de ces courageux confesseurs comparées aux tortures qui furent infligées à Louis de Marolles (1). En lisant le long martyre de ce héros de la foi évangélique, on se sent, comme M. Michelet à la lecture du martyrologe protestant, saisi d'horreur et de pitié. Par un retour naturel sur notre époque, on se prend à gémir sur l'énervation de l'âme humaine, et l'on s'écrie avec lui: Que nous ressemblons peu à cela !

Louis de Marolles était doué d'une grande pénétration, d'un jugement solide; il aimait les arts et les sciences; aussi consacrait-il ses loisirs à l'étude de la musique, de la médecine, de la philosophie, de la théologie et surtout des mathématiques, pour lesquelles il éprouvait une prédilection marquée et qu'il cultivait avec succès. Il a laissé sur cette dernière science des manuscrits, entre autres un *Traité d'algèbre*, où l'on trouve la solution de problèmes difficiles et très-curieux.

Lorsque l'édit de Nantes fut révoqué, un tiers environ de la population de Sainte-Menehould prit le parti de s'expatrier, au rapport de M. Buirette dans son Histoire de cette ville. Louis de Marolles fut du nombre des émigrants ; mais il n'était point encore parvenu à franchir la frontière, lorsqu'il fut arrêté, le 2 déc. 1685, à deux lieues en deçà du Rhin et conduit dans la prison du Pont-Couvert à Strasbourg. Le gouverneur Chamilly se montra touché de son sort. Il lui témoigna son intérêt en essayant de le convertir; mais les arguments des Jésuites qu'il lui envoya

(1) Voy. pour plus de détails que nous ne pouvons en donner ici, l'ouv. anonyme intit.: *Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, La Haye, 1699, in-8°; trad. en allem. par H. Gessner, Zurich, 1709, in-8°; en angl., par J. Martin, Lond., 1712, in-8°; 1801, in-8°; 1840, in-8°, avec l'*Histoire des souffrances* de *Le Fèvre*. On en a aussi donné un extrait en angl. à Londres, 1713, in-8°.

échouèrent contre l'inébranlable constance du prisonnier. Un instant seulement, Marolles se sentit ébranlé par les larmes et les prières de sa famille; cependant il ne tarda pas à reprendre toute sa fermeté. Sa femme, *Marie Gommeret* ou *Goumeret*, fille d'un magistrat de Sedan, montra moins d'énergie. Elle abjura par amour maternel, mais elle répara bientôt après sa faute. Ayant réussi, l'année même, à gagner la Hollande avec ses enfants, elle se rétracta publiquement dans l'église wallonne de La Haye, et entra avec ses deux filles dans la communauté de dames de Harlem. Ses deux fils prirent du service dans les troupes hollandaises, et combattirent vaillamment à Nerwinde.

Cependant l'ordre arriva de la Cour de transférer Marolles à Châlons-sur-Marne et d'instruire sans retard son procès. Le 9 mars, le présidial rendit la sentence qui le condamna aux galères perpétuelles et à la confiscation de ses biens. Marolles en appela au parlement de Paris et fut amené dans les prisons de la Conciergerie, où il fut écroué, le 14 mars. Les convertisseurs se remirent en campagne. Bossuet lui-même, qui n'aurait pas été fâché d'inscrire cette conversion sur la liste de celles qu'il avait opérées, fit sonder le prisonnier sur ses dispositions. Un ami de Marolles, bien vu à la Cour, lui conseilla de promettre seulement de se faire instruire, en s'engageant à lui obtenir de l'évêque de Meaux un délai de dix mois, d'un an, de plus même s'il le désirait. L'inflexible droiture du confesseur ne put se prêter à ces subterfuges. « Je trouve, répondit-il, ma religion bonne et préférable à toute autre; ce n'est point entêtement ni opiniâtreté de ma part d'y vouloir persister; mais c'est, à mon avis, tenter et offenser Dieu que d'abandonner une religion que l'on aime, dans laquelle on est né, et je mourrai martyr de la mienne plutôt que d'y renoncer. »

Cette fermeté est d'autant plus admirable que sa position était des plus affreuses. Il était plongé dans un cachot si sombre qu'il lui était impossible de distinguer ses compagnons de captivité, — sept misérables condamnés aux galères ou au gibet. Enfin, au bout de deux mois, on le transféra à la Tournelle où on se contenta d'abord de l'enchaîner par le pied; mais dès le lendemain, Louis XIV donna ordre au gouverneur de lui mettre la chaîne au cou. Le grand roi, en effet, avait fait de la conversion de Marolles une affaire personnelle. Son indignation était d'autant plus grande qu'il n'était pas habitué à rencontrer pareille résistance. Dans son orgueil insensé, il s'imaginait que rien ne devait lui résister, et voilà que sa toute-puissance venait se briser contre la conscience d'un honnête homme! N'y avait-il pas de quoi exaspérer un despote devant qui l'Europe entière se tenait encore à genoux? Aussi, lorsque les juges de Marolles, touchés de compassion, s'adressèrent à lui pour obtenir au moins la permission d'adoucir la peine, ne voulut-il rien entendre. Le jugement fut donc confirmé, et le prisonnier jeté dans le cachot des galériens en attendant le départ de la chaîne. « Voici, écrivait Marolles quelques jours après, voici en deux mots un abrégé de notre misère. Nous couchons 53 hommes dans un lieu qui n'a pas 5 toises de longueur et pas plus d'une et demie de largeur. Il couche à mon côté droit un paysan malade, qui a sa tête à mes pieds, et ses pieds à ma tête: il en est de même des autres. Il n'y en a peut-être pas un d'entre nous qui n'envie la condition de plusieurs chiens et chevaux. » C'est dans cette situation affreuse, au milieu des blasphèmes et des jurements de ses compagnons, qu'il composa un petit ouvrage sur la Providence, qui a été imp. sous ce titre : *Discours sur la Providence*, Amst., 1710, in-12, et trad. en angl. par J. Martin, Lond., 1790, in-8°. Quelle force de caractère! Quelle admirable sérénité d'âme!

Etonnés d'une persévérance qu'ils ne pouvaient comprendre et qui était,



en tout cas, à leur point de vue, d'un fort mauvais exemple, des ecclésiastiques catholiques ne rougirent pas, au mois de juin, de faire courir le bruit que Marolles avait l'esprit aliéné. Afin de confondre l'imposture, Marolles proposa, du fond de son cachot, un problème de mathématiques aux savants de Paris, et répondit aux objections que quelques-uns d'entre eux y firent. Les curieux trouveront ce problème dans les œuvres d'Ozanam.

La chaîne partit, le 20 juillet, au milieu d'une immense affluence de curieux, attirés surtout par le désir de voir le protestant que son inébranlable constance avait rendu célèbre. Les deux jeunes fils de Marolles se jetèrent à son cou en fondant en larmes; les adieux furent déchirants. En arrivant à Marseille, le glorieux confesseur, qui avait été, pendant toute la route, en proie à une fièvre violente, tomba malade et fut envoyé à l'hôpital; mais dès qu'il fut rétabli, il dut monter sur une galère où il resta enchaîné jour et nuit; on ne le força pourtant pas à ramer, à cause de sa faiblesse et de ses infirmités. L'évêque de Marseille voulut, à son tour, essayer de le convertir, et son échec attira au malheureux un redoublement de rigueurs; au moins sa visite coïncida-t-elle avec de nouvelles persécutions que Marolles eut à supporter. Son unique joie était la présence d'*Isaac Le Fèvre* (Voy. ce nom), son unique consolation, la pensée que sa famille était rentrée dans le giron de l'Eglise pour laquelle il buvait goutte à goutte le calice d'amertume, et qu'elle avait trouvé en Hollande un refuge contre les bourreaux qui le tuaient.

Deux fois Marolles fut sur le point d'être embarqué pour les îles d'Amérique, comme galérien invalide. Quel motif eut-on de le garder? Ce ne fut certainement pas par humanité, car, le 12 fév. 1687, il fut tiré de sa galère pour être plongé dans un cachot noir et infect de la citadelle de Marseille. Malgré l'extrême surveillance que l'on exerçait sur toutes ses actions, il trouva le moyen d'écrire quelques lettres à sa femme, où il lui peignait ses souffrances, souffrances atroces que la foi et l'espérance pouvaient seules l'aider à supporter. Outre l'isolement, les ténèbres, le froid, la nudité, il avait encore à endurer la faim; car le major Lambert (son nom mérite de passer à la postérité), détournant à son profit une partie des cinq sous que le roi, dans sa libéralité, accordait par jour pour l'entretien du prisonnier, voyait sans pitié ses vêtements tomber en lambeaux, ne lui fournissait du linge blanc que tous les trois mois, et le laissait quelquefois vingt-quatre heures sans nourriture. Son corps s'exténua, sa vue s'affaiblit, sa tête s'exalta, le malheureux fut, pendant plusieurs mois, en proie à des hallucinations horribles. Un jour, tombant d'inanition, il se heurta la tête contre le mur et se fit de graves blessures. Dieu eut à la fin pitié de tant de misères; il rappela à lui son fidèle serviteur, le 17 juin 1692. Le corps du glorieux martyr fut jeté dans une fosse creusée par des Turcs dans leur cimetière.

Louis de Marolles avait un frère aîné, nommé *Rémi*, qui heureusement était mort avant la révocation. S'il eût vécu, les services qu'il avait rendus à la cause royale pendant la Fronde, ne l'auraient pas garanti contre les persécutions. En 1652, il avait combattu contre Condé parmi les plus vaillants défenseurs de Sainte-Menehould, et la ville ayant capitulé, il s'était retiré à Châlons, pour rester fidèle au roi. Lorsque Louis XIV assiégea Sainte-Menehould, on le fit venir pour qu'il indiquât les endroits faibles de la place. Un coup de canon lui ayant fracassé la cuisse, il fallut lui faire l'amputation, mais les chirurgiens s'y prirent si maladroitement qu'il mourut des suites de l'opération.

Nous ne savons à quelle branche de cette famille appartenait ***Bernard de Marolles***, auteur de ***Lettres critiques sur la difficulté qui se trouve entre Moyse et Saint Etienne dans le nombre des descendans de Jacob***, dont,

selon Barbier, *Jean Masson* a donné une nouv. édit. à Utrecht, 1705, in-8°.

MAROT Famille d'artistes qui florissait à Paris dans le XVII° siècle. Elle avait pour chef *Girard Marot*, menuisier, qui eut de sa première femme, *Esther Aldran* [ou *Hardran*] : 1° JEAN, à qui nous consacrons une notice; — 2° SALOMON, peintre, né le 13 mai 1614, et enterré au cimetière des SS.-Pères, le 17 fév. 1647; — 3° MARIE, baptisée le 10 sept. 1617, qui fut mariée à *Julien Le Breton*, fourbisseur, et devint mère de *Hercule Le Breton*, graveur du roi; — 4° JACQUES, baptisé le 14 mars 1721 : parrain, *Jacques Aubert*, peintre; marraine, la femme de *Jean Baudouin*, menuisier du roi; — 5° une fille, non dénommée, baptisée le 26 nov. 1623 : parrain, *Du Cerceau;* marraine, *Marie Du Ry*, fille de Charles *Du Ry*, maître maçon; — 6° un fils, non dénommé [peut-être JEAN, cité plus haut], baptisé le 13 juillet 1625. — La seconde femme de Girard Marot, *Mathurine de Villiers* (1) [ou de Vallière] lui donna encore un fils : — 7° *Jean-Baptiste*, baptisé le 2 déc. 1632, qui épousa, en août 1658, *Thérèse Fresneau*, fille de *Jean Fresneau*, brodeur, et en eut plusieurs enfants morts en bas âge (2).

Jean Marot, architecte et graveur du roi, naquit à Paris [peut-être en 1625] et fut enterré le 17 déc. 1679. On ne sait rien de sa vie; comme la plupart de nos artistes — et encore sont-ce les mieux partagés, — il n'est connu que par ses œuvres. Mariette, dans ses notes manuscrites (*Cabinet des estampes*, Bibl. nation.) fait de lui cet éloge : « Les morceaux d'architecture, dit-il, qui sont gravés par des architectes sont d'un tout autre mérite que ce qui est exécuté par d'autres graveurs dans ce même genre. Il n'en faut point d'autres preuves que ce qui a été gravé par Marot. Si l'on y trouve une grande propreté dans l'exécution de la gravure, une égalité de tailles qui produit une couleur des plus douces et des plus harmonieuses, l'on y rencontre en même temps une fidélité et une correction dans les contours qu'il luy auroit été difficile de donner, s'il n'eût été luy-même excellent architecte, ainsy qu'on en peut juger par les édifices qui ont été exécutés sur ses dessins. Il en a gravé quelques-uns; le reste de ce qu'il a gravé est une preuve de la justesse de son goût. C'est un recueil assez suivy et fort détaillé de tout ce qui s'est fait de considérable de son temps en architecture, et comme il vivoit dans un siècle où cette science, après s'être rétablie en France, y étoit cultivée avec un grand succès, ce recueil devient tout à fait intéressant. » Blondel, qui reconnaît les grands services que Marot a rendus, reproduit un certain nombre de ses planches dans son Architecture française. Mariette donne le catalogue de ses Œuvres qu'il répartit en 3 tomes, contenant 283 feuilles, dont quelques-unes seulement ne sont pas de lui. On y trouve, entre autres : Tome I, les Vues, plans et élévations des principales églises de Paris; le Temple de Charenton, construit sur les dessins de *Salomon de Brosse;* des Tombeaux, entre autres celui de François Ier, de Henri II, de Casimir de Pologne; le Louvre, avec un très-beau Projet de notre artiste pour la principale façade; les Tuileries; l'Hôtel royal des Invalides, gravé par *Daniel Marot* sous la direction de son père; le château de Madrid; le château de Vincennes. — Tome II, les Vues, plans et élévations des palais, hôtels et maisons les plus considérables de Paris, et des châteaux bâtis dans les provinces par les plus célèbres architectes. — Tome III, St. Pierre à Ro-

(1) Peut-être de la même famille que l'architecte *Jean de Villiers*.

(2) *Jean Marot*, de Villefagnan, en Poitou, qui fut enterré le 12 juillet 1681, à l'age de 24 ans, appartenait sans doute à une autre famille, ainsi que le peintre François Marot, qu'on dit de la famille du poète, et dont nous ignorons la religion. On voit un de ses tableaux, le Martyre de St. Laurent, dans une église de Rotterdam.

me; des Arcs de triomphe, de son invention; les Hôtels des comtes Oxenstiern et *Gabriel de La Gardie*, à Stockholm; la Vue de l'arc de triomphe érigé à l'occasion du couronnement de Christine de Suède, sur les dessins de La Vallée, archit. de S. M. suédoise; la Vue d'un palais à construire à Manheim pour le prince palatin, de l'invention de Jean Marot; la Représentation du feu de joie dressé devant l'hôtel-de-ville pour la naissance de Louis XIV, en 1649; l'Illumination du portail et des galeries du Louvre par les artistes que le roi y loge, pour célébrer la naissance du duc de Bourgogne, en 1682, gravé conjointement par Jean Marot et par Daniel Marot, son fils (1); l'Arrivée du dieu Esculape en Italie sous la figure d'un serpent, invent. et grav. par Daniel Marot; le Plan de la bataille d'Ensheim, gagnée sur les Impériaux en 1674, gravé par le même; suite de Dessins de palais, temples et basiliques, inventés et gravés par Jean Marot.

Ces diverses gravures parurent d'abord en un certain nombre de livres d'architecture qui furent plus tard réunis en deux volumes que l'on désigne sous les noms du *Grand* et du *Petit Marot*, l'un in-fol. et l'autre in-4°. C'est à tort que l'on attribue ces deux recueils au burin du père et du fils; nous n'avons remarqué la signature de Daniel sur aucune des 193 planches du Grand Marot et son nom ne se présente qu'une fois dans le Petit Marot. Les figures et les paysages, seuls en sont dus au burin d'autres artistes; mais c'est là le moindre de leurs mérites. Le Grand Marot ne porte pas de titre, on trouve en tête une table où les planches sont attribuées, à tort, « aux sieurs Marot, père et fils. » Quant au Petit Marot, on lit au frontispice : *Recueil des plans, profils et élévations de plusieurs palais, chasteaux, églises, sépultures, grotes et hostels, bâtis dans Paris et aux environs avec beaucoup de magnificence par les meilleurs architectes du royaume, desseignez, mesurés et gravez par Jean Marot, archit. parisien*, in-4°; Paris, 1764, gr. in-4°, 220 planches. Quelques-uns des dessins se trouvent dans l'un et dans l'autre recueil, mais sur des échelles différentes. Mariette, ayant acquis la propriété des planches de Marot, en fit faire un nouveau tirage qu'il publia sous ce titre : *L'Architecture françoise, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, palais, hôtels et maisons particulières de Paris*, etc. 1727, in-fol. Florent Lecomte, dans son Cabinet des singularités, etc., attribue à Jean Marot les livres suivants; nous rétablissons les titres exacts de quelques-uns que nous avons tenus : 1° *Le livre de la manière de bien bâtir, par le sieur Le Muet, gravé par Jean Marot*, in-fol. ; — 2° *Le livre d'architecture de Vignolle*, in-12 ; — 3° *Le livre d'architecture d'André Palladio, trad. par Le Muet*, in-4° ; — 4° un livre de *Dessins de palais, arcs de triomphe, maisons*, etc., in-fol.; — 5° *Le livre d'architecture de Scamozzi*, in-4°; — 6° un livre concernant l'*Hôtel des Invalides*, in-fol. ; — 7° *Le magnifique chasteau de Richelieu, en général et en particulier*, etc., *gravé et réduit au petit-pied par Jean Marot, archit. et graveur de S. M.*, 21 pl. gr. in-4° obl.; — 8° environ 115 *Vues*, de moyenne grandeur, *des plus belles maisons, palais, églises et lieux de plaisance de France*, avec le plan de quelques-unes (probablement le Petit Marot) ; — 9° environ 30 *Pièces*, de grandeur considérable, *gravées pour le roi de Suède*, telles que vues de palais, maisons de plaisance, etc.; — 10° *Recueil des plus beaux édifices et frontispices des églises de Paris*, dédié par le libraire à Henry de Harlay, gr. in-4° obl.; — 11° un livre d'*Arcs de triomphe*, de l'invention de Marot; — 12° suite de *Dessins d'autels et d'épitaphes*, au nombre de douze, de l'invention d'*A.*

(1) Cette indication de Mariette est fausse. Jean Marot était mort, comme nous l'avons dit d'après les Reg. de Charenton, en 1679.

Pierrets; — 13° *Recueil de plusieurs portes des principaux hostels et maisons de Paris, ensemble le retable des plus considérables autels des églises*, in-4°; — 14° Douze *Dessins de portes à placard; Dessins de portes de chambre, parmi lesquelles il y en a une du château d'Heidelberg;* — 15° une suite de *Dessins de portes, cheminées et fontaines*, en 12 planches; — 16° *Diverses inventions nouvelles pour des cheminées avec leurs ornements*, in-4°; — 17° *Nouveaux dessins d'alcoves*, in-4°; — 18° un livre de *Dessins de plafonds;* — 19° un livre de *Dessins de lambris;* — 20° un livre de *Tombeaux et mausolées*, in-4°; — 21° Trois livres de *Serrurerie.* — La plupart de ces gravures ont trouvé place dans le Grand ou dans le Petit Marot. Marot revit en outre et publia le Livre nouveau de l'art d'architecture, etc., de l'archit. et ingén. du roi de Lavergne, pet. in-fol. Au rapport de Nagler, les deux Marot travaillèrent avec F. Chauveau, J. Le Pautre et N. Cochin aux 22 feuilles qui représentent l'entrée solennelle de Louis XIV à Paris, en 1660. Le même biographe attribue à notre laborieux artiste une Sainte Famille dans un encadrement d'architecture in 4° et le Repos pendant la fuite en Egypte, petit in-4°, petit in-folio d'après Huber; mais nous soupçonnons une méprise; Jean Marot, à notre connaissance, n'a jamais traité de sujets historiques.

Jean Marot avait épousé *Charlotte Galbrand* [ou *Garbran*], qui lui donna plusieurs enfants: 1° Daniel, dont nous allons parler; — 2° Emmanuel; — 3° Isaac, baptisé le 25 mars 1672: ces trois fils lui survécurent; — 4° Jean, baptisé le 8 août 1660 et enterré le 25 juin 1677; — 5° Marguerite, bapt. le 11 fév. 1671: parrain, *Jacques Rousseau*, peintre ord. du roi; enterrée le 11 mai 1676; — 6° Charlotte-Susanne, mariée en août 1683, avec *Jacques de Bourg*, fils de *Martin de Bourg* et de *Susanne Forestier*.

Daniel Marot (1) marcha sur les traces de son père. Il travailla sous sa direction et profita de son expérience; mais il resta au-dessous de lui. On ne reconnaît pas dans ses planches cette *propreté*, cette netteté, cette égalité de tailles que Mariette admirait dans les œuvres de Jean Marot. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Hollande. Guillaume d'Orange le nomma son architecte. Selon M. Weiss, il aurait suivi ce prince en Angleterre, en 1688, et ne serait retourné en Hollande qu'après sa mort, en 1702. Il fut chargé de diriger les travaux du château de Loo, et ceux de la Grand'salle des Etats de Hollande, qui fut construite à La Haye sur ses dessins. Toute la décoration du temps de Louis XIV fut importée en Hollande par notre artiste. Au jugement de M. Dussieux, Marot «avait beaucoup de génie inventif, dessinait et gravait également bien.» Il vivait encore en 1712, époque où il publia son Œuvre. Son portrait a été gravé par J. Gole, in-fol. Outre les pièces que nous avons déjà mentionnées plus haut, on cite de Daniel Marot: 1° *Seize emblêmes pour le mausolée de Marie-Thérèse, reine de France*, 1683, *d'après A. Benoit*; — 2° *La grande fête que la princesse d'Orange donna, en* 1686, *en l'honneur de l'anniversaire de la naissance de son époux*, 2 pl.; — 3° *La grande foire d'Amsterdam, avec les bourgeois sous les armes*, 2 pl.; — 4° *La grande foire de La Haye, les bourgeois sous les armes saluant le prince et la princesse d'Orange*, 2 pl.; — 5° *La Grand'salle des Etats de Hollande où sont reçus les ambassadeurs à La Haye;* — 6° *Vue et perspective du château de Voorst*, appartenant au comte d'Albemarle; — 7° *Conquêtes et victoires des Hauts Alliés sur la France et l'Espagne*, 1702; — 8° les villes de *Besançon* et de

(1) Nous ignorons la date de sa naissance. M. Dussieux le dit né à Paris vers 1650, mais les dates connues de la naissance de ses frères et sœurs semblent le contredire.

Maestricht, dans un encadrement, 2 ff. ; — 9° *Nouveau livre de dessins de portes et de cheminées*, 22 ff. in-fol.; — 10° *Tombeau de Guillaume III;* — 11° Deux livres de *Paysages;* — 12° Deux livres de *Peintures de salles et d'escaliers ;* — 13° Deux livres d'*Appartements;* — 14° *Œuvres du sieur Daniel Marot, architecte de Guillaume III, roy de la Grande-Bretagne, contenant plusieurs pensées utilles aux architectes, peintres, sculpteurs, orfèvres, jardiniers et autres*, etc., Amsterd., 1712, in-fol., 240 ff. — On trouve, à peu près, réuni dans ce recueil tout ce que Marot a fait et gravé en Hollande. « L'ornementation de Daniel Marot, dit M. Dussieux (Les Artistes français à l'étranger, Par., 1856, in-8) est d'un style très-agréable, d'une variété et d'une élégance extrêmes, et s'applique à tout. Les planches de l'Œuvre de Marot nous montrent des décorations d'intérieur, des plafonds, des cheminées, des dessus de portes, des arabesques; — des dessins d'ornements pour faire en broderie et en petit point, pour tapisseries de meubles et dessus de tables; — des modèles de grilles, portes, clefs, balcons, rampes; — des berceaux, treillages et parterres, dont plusieurs ont été exécutés aux jardins de Voorst, en Hollande; — des groupes pour pièces d'eau, exécutés aussi à Voorst (gravés en 170 :); — des vases pour la maison royale de Loo; — un recueil d'ornements pour l'utilité des sculpteurs et orfèvres, donnant des modèles de miroirs, cadres, bordures, corniches et des dessins d'orfévrerie de toute espèce; — le carrosse de Guillaume III qui est très-beau (pl. 115); — des modèles de chaises à porteur; — des tableaux de portes et de cheminées; — des portes cochères d'églises, des arcs de triomphe; — des modèles de housses en broderie et galons; — des lambris, panneaux, cheminées; — des boîtes de pendules et de montres ; — le tombeau de l'illustre Cohorn, élevé sur le dessin de Marot, dans l'église de Wickel, en Frise (gravé en 1705); — le projet du tombeau du comte de Portland « qui se doit ériger à Roon, proche Rotterdam. »

MAROT (Clément), le prince des poëtes français du xvi° siècle, naquit à Cahors, dans le Quercy, vers 1495. Son père, Jean Marot, « poète de la magnifique reine Anne de Bretagne, » puis valet de chambre de François Ier, était natif des environs de Caen. Au dire de M. Auger, le nom de la famille aurait été Desmarets. Après des études assez négligées, le jeune Clément fut placé chez un homme de loi, pour y apprendre la pratique. Son père le destinait au palais; mais il avait négligé de consulter son inclination qui le portait justement du côté opposé.

Sur le printemps de ma jeunesse folle,
Il ressembloit l'arondelle qui vole,
Puis ça, puis là : l'aage le conduisoit
Sans peur, ne soin, où le cœur le duisoit.

Avec de telles dispositions, il ne devait pas faire un long chemin dans la carrière. Aussi délaissa-t-il promptement la compagnie de Barthole pour s'enrôler dans la bande joyeuse « des Enfants sans soucy. » Il écrivait plus de couplets que de grosses, et « maistre Jean Griffon » ne devait pas y trouver son compte. Le père ne tarda pas à reconnaître son erreur, et retirant son fils d'entre les mains de la Chicane, il le plaça en qualité de page auprès de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. Ce fut « par le commandement » de ce seigneur que Marot composa son ingénieuse description du *Temple de Cupido ou la Queste de Ferme-Amour.*

. . . Ferme-Amour, la dame pure et munde
Qui long-temps a ne fut veuë en ce monde.

Tout jeune qu'il était, il marchait déjà de pair avec son père comme poète. Parmi les poésies qu'il écrivit à cette époque, et qui ne seraient pas indignes de son âge mûr, nous citerons le *Dialogue de deux amoureux.* Lorsqu'il fut sorti de page, son père le produisit à la Cour. La Cour, comme il le dit, fut sa maistresse d'escole. Elle lui ensei-

gna le langage de la bonne société et les mœurs de la mauvaise. François Ier, à qui il présenta ses premiers essais, l'ayant pris en affection, le recommanda à sa sœur, la duchesse d'Alençon (1518). Les désirs du roi étaient des ordres pour Marguerite; elle accueillit gracieusement le jeune « despourveu. » Mais il se passa quelque temps avant qu'il pût être *couché* sur l'état de sa maison. Le poète en prit occasion pour lui rappeler sa promesse :

Princesse au cueur noble et rassis,
La fortune, que j'ai suivie,
Par force m'a souvent assis
Au froid giron de triste vie,
De m'y seoir encor me convie,
Mais je respons (comme fasché)
D'estre assis je n'ai plus d'envie :
Il n'est que d'estre bien couché.

On voit par cette ballade, et nous pourrions multiplier les exemples, que la gaieté de notre poète n'est pas toujours franche; elle a souvent une teinte de mélancolie. Lorsqu'il rit, il semble que c'est pour s'étourdir,

Et *qu'en* pleurant tasche à *nous* faire rire.

Il y a dans Marot un fond de sensibilité que l'on n'a pas assez remarqué; on n'a vu en lui que « l'enfant sans souci. » On s'est attaché à quelques pièces badines, pour ne pas dire plus, — petits péchés de jeunesse comme tout poète en a peut-être à se reprocher pour diffamer ses mœurs et lui faire une réputation de légèreté que, selon nous, il ne mérite pas. En 1520, il suivit la cour au camp du Drap-d'Or; puis l'année suivante, il accompagna le duc d'Alençon, lorsque ce prince alla prendre le commandement de l'avant-garde de l'armée du Nord, destinée à repousser l'invasion du comte de Nassau, lieutenant de l'empereur. Dans une épître à la duchesse d'Alençon, Marot fait la description du camp d'Attigny. Dans une seconde lettre, en prose, écrite du Hainaut, il lui donne de nouveaux détails et lui fait une peinture déplorable des misères de la guerre. On sent que le poète n'était pas né pour l'affreux métier des armes. Cependant il était français, et dès qu'il avait le harnais sur le dos, il faisait son devoir tout comme un autre. Il le montra bien à la malheureuse bataille de Pavie, où il eut cet avantage sur son maître, le duc d'Alençon, qu'il y fut blessé et fait prisonnier.

Là fut percé tout outre rudement
Le bras de cil qui t'aime loyaument,

écrivait-il à la dame de ses pensées,

Finablement avec le Roy mon maistre
De-là les monts prisonnier se vit estre
Mon triste corps, navré en grand'souffrance.
Quant est du cueur, long-temps y a qu'en France
Ton prisonnier il est sans mesprison.
Or est le corps sorti hors de prison;
Mais quant au cueur, puisque tu es la garde
De sa prison, de sortir il n'a garde.

Ce fut sa dernière campagne. Qui paya sa rançon ? Il ne nous l'apprend pas. Quant à la dame qui tenait son cœur prisonnier, on a prétendu que ce n'était rien moins que la célèbre Diane de Poitiers. Mais est-il vraisemblable que le valet de chambre de Marguerite ait osé aller sur les brisées du roi ? Il faudrait plus qu'une similitude de nom pour nous le faire admettre. Il n'y avait pas que la maîtresse du roi qui portât le nom de Diane, il n'y avait pas qu'elle qui pût être désignée par un poète sous l'emblème mythologique de la lune. Et notez que le nom de *Luna* que lui applique Marot se rencontre dans une pièce faite pour être mise sous les yeux du roi, pièce dans laquelle il se plaint de l'infidélité et des persécutions de cette dame. On agirait à peine ainsi avec un mari débonnaire. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, qui ne nous semble pas heureuse, Marot servit sa maîtresse avec une grande assiduité, lui envoyant rondeau sur rondeau, madrigal sur madrigal, jusqu'à ce qu'à la fin il s'aperçut que la coquette voulait simplement l'attacher à son char pour orner son triomphe. Il se révolta à cette pensée, et se permit quelques traits mordants qui blessèrent sensiblement la grande dame. Elle résolut de s'en venger, et ne trouva rien de mieux

que de dénoncer l'infidèle comme hérétique. La régente, pour gagner les bonnes grâces du pape, venait d'accorder l'établissement de l'inquisition, et la Sorbonne s'était de suite mise à l'œuvre. En vain Marot protesta de son innocence :

> . . . . Point ne suis Luthériste,
> Ne Zuinglien, et moins Anabaptiste,
> Je suis de Dieu par son fils Jésus-Christ.
> Je suis celuy, qui ai fait maint escrit
> Dont un seul vers on n'en sçauroit extraire
> Qui à la Loy divine soit contraire.
> Je suis celuy, qui prens plaisir et peine
> A louer Christ, et sa mère tant pleine
> De grace infuse : et pour bien l'esprouver,
> On le pourra par mes escrits trouver.
> Brief celuy suis qui croit, honore et prise
> La saincte, vraye et catholique Eglise.

Qu'avait-on donc à lui reprocher? Il n'en fut pas moins enfermé au Châtelet, « lieu plus mal sentant que soufré. » Le docteur Bouchar, pour lors inquisiteur de la foi, « était de ces dévots, dit l'abbé Lenglet-Dufresnoy, qui ne se laissent point manier aisément; il suffisait que Marot fût accusé devant lui, pour qu'il le jugeât coupable. » Ce fut à l'occasion de cette arrestation que Marot écrivit cette ballade si connue « contre Isabeau : »

> Un jour j'escrivis à m'Amye
> Son inconstance seulement,
> Mais elle ne fut endormie
> A me le rendre chaudement :
> Car dès l'heure tint parlement
> A je ne sçay quel papelard.
> Et lui a dict tout bellement :
> Prenez-le, il a mangé le lard (1).

La position de notre poète ne laissait pas que d'être critique. Une fois entre les mains de la justice, on avait beau être innocent, on n'était plus sûr de son lendemain. Tout inquisiteur était un Richelieu en herbe il lui suffisait de deux lignes de votre écriture pour vous convaincre d'hérésie et vous faire pendre. Pour comble de disgrâce, François I[er] était prisonnier, et sa sœur, la duchesse d'Alençon, était partie pour s'employer auprès de Charles-Quint à sa délivrance. Privé de ses protecteurs naturels, Marot eut recours à son ami, le poète *Lyon Jamet* (Voy. ce nom). A ce propos, il lui conta la fable du lion et du rat avec une grâce qu'eût enviée La Fontaine. Jamet en fut touché, il trouva que son ami, le poète de cour, lui faisait la partie belle et il accepta le rôle du lion. On ne nous apprend pas quels ressorts il fit jouer, le tout est qu'il réussit. Si nous osions hasarder une supposition, nous dirions que l'évêque de Chartres, Louis Guillard, fut de moitié dans le complot. On pourrait le croire sans lui faire injure. On sait que son neveu *Charles Guillard*, à qui il résigna son siége, adopta ouvertement les doctrines de la Réforme. Ce fut probablement pour tirer le prévenu d'entre les mains de l'inquisiteur, qu'on imagina de le charger des plus grosses énormités dans le mandat d'arrêt qui fut lancé contre lui, sous la date du 13 mars 1525 [1526]. *Visis per nos*, disait l'évêque, *informationibus et chargiis authoritate nostrâ ad instantiam promotoris curiæ nostræ factis de et super nonnullis excessibus, delictis et criminibus etiam hæresis, per Clementem Marot commissis et perpetratis, auditâ etiam requestâ et conclusionibus dicti promotoris, dicimus et ordinamus prædictum Clementem Marot fore et esse carceribus nostris mancipandum, ut per nos contra eum procedatur juxta et secundùm casuum exigentiam, prout juris erit et rationis*. L'évêque semble ignorer que Marot se trouvait déjà sous la main de la justice. Il fit parvenir son mandat d'arrêt dans les diocèses de Paris, de Tours et de Blois, avec injonction d'arrêter le coupable de crainte qu'au grand péril de son âme, il ne décampât sans recevoir le châtiment dû à ses crimes : *et quia dubitamus ne prædictus Marot se ab-*

(1) Manger le lard, expression proverbiale employée par nos écrivains du XVI[e] siècle pour dire être le coupable. « On le pressa si fort par plusieurs sortes d'interrogations, lit-on dans l'Apologie pour Herodote, qu'on lui fit confesser qui avoit mangé le lard, etc. » Quelque Rodilard convaincu de larcin aura enrichi la langue de cette métaphore. C'est sans doute cette expression mal comprise qui a fait dire que Marot avait été emprisonné pour avoir mangé du lard en carême.

sentit sine correctione et punitione in animæ suæ grande periculum, hinc est quod nos præmissis attentis vos in juris subsidium requirimus, quatinus dictum Marot per aliquem seu aliquos ex servientibus vestris, si ipsum reperire poteritis, capi et incarcerari faciatis et mandetis. Le tour était bien imaginé; l'inquisiteur Bouchar y fut pris, il abandonna sa proie, pensant sans doute que l'évêque de Chartres allait lui faire plus sûrement son affaire. Mais il n'en fut rien. Transféré à Chartres, Marot reçut pour prison l'hôtellerie de l'Aigle, magnifiquement située, où il fut visité et fêté par tout ce qu'il y avait de considérable dans la ville (1). On comprend combien *l'Enf r* auquel il venait d'échapper, dut lui paraître odieux auprès de son nouveau séjour. Il eut l'imprudence de le dire, et Rhadamanthe, qui a la prétention de juger en toute conscience, ne le lui pardonna jamais :

Les passe-tems et consolations
Que je reçoi par visitations
En la prison claire et nette de Chartres,
Me font recors des ténébreuses chartres,
Du grand chagrin, et recueil ord et laid
Que je trouvay dedans le Chastelet.
Si ne croy pas qu'il y ait chose au monde
Qui mieux ressemble un Enfer très-immundé :
Je dy Enfer : et Enfer puis bien dire :
Si l'allez voir, encor le voirrez pire.

Une vengeance qui se borne à révéler la vérité, peut être sanglante, mais elle n'est jamais ni méchante, ni déloyale. Marot dévoila dans son Enfer quelques-unes des plaies sur lesquelles le grand chancelier de *L'Hospital* essaya plus tard de porter le fer. Le reste des loisirs de sa prison, il les employa à préparer son édition du *Roman de la Rose* (Paris, Galiot Du Pré, 1529, in-8°; 1531, in-fol.).

Le retour en France de la princesse Marguerite apporta enfin la liberté à notre poète. Sa reconnaissance fut vive, elle lui inspira des sentiments si tendres qu'on a voulu y voir plus qu'une fiction poétique (*Voy.* MARGUERITE D'ORLÉANS). Lenglet-Dufresnoy a même brodé tout un roman sur ce canevas ; mais il y a trop d'art dans ses suppositions pour être la simple vérité. Que Marot ait soupiré en vers pour Marguerite, cela est un fait que personne ne conteste ; les mœurs du temps ne s'y opposaient pas ; mais que sa passion amoureuse ait été autre chose qu'un jeu d'esprit, une fiction de poète, c'est ce que nous aurions peine à croire. Ce qui est plus certain, c'est que Marguerite avait le goût assez sûr pour distinguer Marot de ses émules en poésie; cela fait l'éloge de son esprit sans compromettre sa réputation.

Un chascun qui me fait requeste
D'avoir œuvres de ma façon,

écrivait le poète,

Voyse tout chercher en la teste
De Marguerite d'Alençon;
Je ne fais dixain, ne chanson,
Chant royal, ballade, n'epistre
Qu'en sa teste elle n'enregistre
Fidèlement, correct et seur :
Ce sera mon petit registre,
Elle n'aura plus nom ma Seur.

C'est-à-dire sœur en Apollon, comme elle l'était en effet. Cette familiarité du poète, qui choquerait aujourd'hui nos mœurs, ne déplaisait pas à Marguerite; non-seulement elle la tolérait, mais elle l'encourageait.

Le mariage de cette excellente princesse avec le roi de Navarre ne changea rien à la position de notre poète. En sa qualité de valet de chambre, il l'accompagnait dans tous ses voyages à la cour de France et dans ses duchés de Berry et d'Alençon où elle faisait de fréquents séjours. Se trouvant à Paris, en 1527, il eut de nouveau maille à partir avec la Justice; mais cette fois ce fut une simple affaire de police cor-

(1) Chevard, dans son Histoire de Chartres, prétend que Marot fut enfermé dans la prison de Loëns ou Loëngs, et non pas de Laigle, dit-il, comme on lit en tête de la Satire de l'Enfer. Mais M. L. Merlet, archiviste à Chartres, nous écrit pour confirmer ce que nous disons : « Ce n'était pas une prison, nous marque-t-il, mais une hôtellerie, située en face l'évêché actuel, à l'endroit où est construit le Grand Séminaire... La prison habituelle de l'évêché était Loëns, qui existe encore aujourd'hui et sert de magasins à la manutention militaire. »

rectionnelle. Lui pauvre petit valet de chambre, il s'était permis une de ces folies de grand seigneur au XVIe siècle : il avait arraché un prévenu d'entre les mains des exempts qui le conduisaient en prison. Le souvenir toujours présent des tortures du Châtelet lui avait peut-être inspiré ce bon mouvement. Mais la Justice ne se paie pas de compassion.

Trois grans pendars vindrent à l'estourdie
En ce palais *lui* dire en désarroy,
Nous vous faisons prisonnier par le Roy.
Incontinent qui fut bien estonné,
Ce fut Marot, plus que s'il eust tonné.

Depuis quinze grands jours il languissait sous les verroux, déjà son « beau procureur » avait accepté de lui, sans que cela tirât à conséquence, bécasse, perdrix, levraut, et en eût accepté encore davantage, si on le lui eût donné, lorsque, se voyant leurré du côté de ce magistrat insatiable, Marot songea à recourir au roi. A ce propos il lui adressa une de ces charmantes épîtres qu'on a de lui et qui ont le plus contribué à le faire vivre. Il termine sa requête par ce trait qui seul eût valu qu'on lui accordât sa demande :

Et m'excusez, si pour le mien afaire
Je ne suis point vers vous alle parler;
Je n'ay pas eu le loisir d'y aler.

Le roi dûment informé que la cause de son emprisonnement n'était autre que « la recousse de certains prisonniers », écrivit à la Cour des aides (1er nov. 1527) pour lui enjoindre de mettre, « toutes excusations cessantes, » Marot hors des prisons. Ces deux expériences lui profitèrent ; nous verrons qu'il ne s'y laissa plus prendre, il préféra les souffrances de l'exil.

A la mort de son père (1), Marot sollicita la survivance de sa charge. Le roi la lui promit ; mais soit inimitié (comme il y a lieu de le croire), soit simplement oubli de la part du grand-maître, Anne de Montmorency, son nom fut omis sur la liste de l'État de la maison du roi pour 1529. Marot s'en plaignit dans une lettre touchante :

L'estat est fait, les personnes rengées :
Le parc est clos et les brebis logees,
Toutes, fors moi le moindre du trouppeau,
Qui n'a toison, ne laine sur la peau.

Après s'être attribué la meilleure part de la curée, il était naturel que le grand-maître distribuât le reste avec parcimonie. Mais notre poète ne se tint pas pour battu.

Plaise au Roy nostre Sire
De commander et dire
Qu'un bel acquit on baille
A Marot qui n'a maille :
Le quel acquit dira....
Trésorier, on entend
Que vous payez content
Marot, n'y faillez pas,
Dès le jour du trespas
De Jean Marot son père.
Ainsi, Sire, j'espère
Qu'au moyen d'un acquit
Cil qui povre naquit,
Riche se trouvera
Tant qu'argent durera.

François, qui avait le cœur bon, lui fit délivrer un mandat sur le trésor. Mais le trésorier, administrateur *intègre*, n'entendait pas se dessaisir de *son* argent, et le pauvre Marot eut encore bien des rebuffades à essuyer avant de parvenir à se faire payer. L'année suivante, même infortune. En vain notre poète s'était-il adressé au révérendissime cardinal de Lorraine pour le prier d'intercéder pour lui auprès du grand-maître. Afin de trouver un plus sûr accès dans les bonnes grâces de son Eminence, il lui avait même fait hommage du premier livre translaté de *la Métamorphose d'Ovide*. Il n'y avait plus à en douter, l'oubli était volontaire. Cependant Marot n'avait jamais médit de Sa Seigneurie qui, à cette époque, était encore en très-bons termes avec la reine de Navarre. Peut-être était-ce une nouvelle vengeance de *Luna?* Quoi qu'il en soit, notre poète adressa à Montmorency un petit re-

(1) Il y a quelque incertitude sur la date de cette mort. Lenglet-Dufresnoy lui-même la place d'abord en 1528, dans les premiers volumes de son édition des Œuvres de Clément Marot, puis en 1523, dans sa notice sur Jean Marot insérée dans le Ve volume. Cette dernière date lui est fournie par les Etats de la maison de François Ier, déposés à la Chambre des Comptes. Néanmoins la date de 1528 nous semble la plus probable.

cueil de ses œuvres, pensant sans doute l'adoucir :

C'est un amas de choses espanduës,
Qui, quant à moy, estoient si bien perduës,
Que mon esprit n'eut onc à les ouvrer
Si grand labeur, comme à les recouvrer,
Mais comme ardant à faire vostre vueil,
J'ay tant cerché, qu'en ay fait un recueil.

Quant au roi, il le gratifia de nouveau d'un acquit sur le trésor. Très-souvent Marot avait recours à la libéralité du prince. Tout le monde connaît son chef-d'œuvre, son épître au roi « pour avoir esté desrobé.» Sans doute on souffre de voir ainsi les Lettres s'humilier et tendre la main; mais quand le poète implore la bienfaisance avec cette grâce inimitable, il semble que ce n'est plus lui qui reçoit.

Marot suivit la Cour dans la Guienne, lorsque François Ier, après la paix de Cambray, alla au-devant des enfants de France que ramenait d'Espagne Eléonore d'Autriche (1530). A cette occasion, il crut devoir adresser une épître à la reine. C'était là une des sujétions de sa célébrité. A chaque naissance, à chaque mort, à chaque mariage, il était tenu de se réjouir ou de pleurer, suivant les exigences du programme. Le versificateur s'y prêtait de bonne grâce, s'en trouvant très-honoré; mais le poète se tenait le plus souvent à l'écart Ces pièces de circonstance sont les moindres de ses titres. Aucune n'eût suffi pour le faire vivre quelques heures après sa mort. A son retour à Paris, il fit paraître son premier recueil de poésies sous ce titre bizarre *Adolescence Clémentine*, pour indiquer que c'étaient les œuvres de sa première jeunesse; puis, sur la demande du roi, il recueillit et publia les *Poésies de Villon* (1532) qu'il se permit de retoucher. A cette époque, il était enfin parvenu à se faire coucher sur le bienheureux état de la maison du roi, en qualité de valet de chambre (probablement en 1531). Il dut renoncer alors à son emploi auprès de la reine de Navarre. A ce sujet, nous ferons remarquer que ceux des biographes de Marot qui, à la suite de Lenglet-Dufresnoy, admettent comme une réalité la passion de notre poète pour Marguerite, doivent se trouver bien embarrassés pour expliquer son inconstance ou même son infidélité, puisque sa passion devait être partagée; d'ordinaire, on n'aspire pas à s'éloigner de la femme que l'on aime, et d'un autre côté, la femme qui aime, fait à son amant, lorsqu'elle en a le pouvoir, une position assez belle pour qu'il n'aspire pas à en changer. L'amant heureux d'une reine n'a pas coutume de déplorer sa fortune. Nous sommes donc porté à croire que le pauvre Marot, en bon et honnête père de famille, n'était amoureux que de sa femme. C'est moins romanesque, mais c'est plus vrai. Notre poète paraissait parvenu au comble de la fortune à laquelle il pouvait prétendre, lorsque tout-à-coup, à la suite de la malheureuse affaire des Placards, l'orage le plus terrible vint fondre sur lui. Il est très-probable qu'il n'avait point trempé dans cette étourderie de jeunes têtes folles; mais il s'était fait beaucoup d'ennemis et dans la magistrature et dans l'Eglise, et il était à craindre qu'ils ne profitassent de l'occasion pour le perdre. Il se trouvait à Blois, lorsqu'il apprit que la Justice, assistée de la Sorbonne, avait fait une descente dans son domicile à Paris. Son premier mouvement fut de se mettre en route pour aller réclamer la protection du prince, protection qui ne lui avait jamais failli; mais ses amis furent assez sages pour l'en dissuader. C'est ce que Marot raconte dans une Epître qu'il adressa plus tard au roi. « Bien est-il vrai, lui dit-il, qu'on trouva chez moi des livres défendus, mais ne doit-on pas lâcher la bride longue à un poète qui doit tout connaître, bon et mauvais? » Cédant aux conseils de ses amis, il se réfugia d'abord dans le Béarn.

Si m'en allay, évitant ce danger,
Non en pays, non à prince estranger,
Non point usant de fugitif destour,
Mais pour servir l'autre Roy à mon tour,
Mon second maistre, et ta sœur son espouse,
A qui je fus des ans à quatre et douze

De ta main noble heureusement donné.
Puis tost après, Royal chef couronné,
Sçachant plusieurs de vie trop meilleure
Que je ne suis, estre bruslez à l'heure
Si durement, que mainte nation
En est tombée en admiration,
J'abandonnay, sans avoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, ingratissime
A son Poëte, et en la délaissant, [sant.
Fort grand regret ne vint mon cueur bles-
Tu ments, Marot, grand regret tu sentis,
Quand tu pensas à tes enfans petis.

Y en a-t-il beaucoup, non-seulement parmi les poètes, mais parmi les hommes de lettres en général, qui eussent parlé au roi avec cette liberté, cette noble indépendance, et cela du fond de l'exil, en sollicitant leur rappel? Que l'on compare avec les lâches adulations, les plaintes sans dignité de l'exilé de Tomes! Combien ils se trompent ceux qui ne voient dans Marot qu'un poète badin, un homme sans mœurs, un Lovelace à bonnes fortunes! Ce sont ses ennemis qui lui ont fait cette réputation.

Notre poète prit donc la résolution de se rendre à Ferrare, à la cour de *Renée de France* (1). Il y arriva à peu près en même temps que *Calvin*. Marguerite fit les frais de son voyage. Il offrit ses services à la princesse, en lui rappelant que son père avait été le poète en titre de sa mère Anne de Bretagne, et que lui-même avait été nourri en la maison de France :

Les oyselets des champs en leurs langages
Vont saluant les buyssons et boscages
Par où ils vont.

La bonne Renée l'accueillit très-favorablement et le retint « pour ce que lui plaisoit son escriture. » Mais ses bonnes intentions étaient le plus souvent contrariées par le duc, son époux, qui, depuis qu'il s'était jeté dans les bras de Charles-Quint, souffrait impatiemment la présence de Français à sa cour. Dans un Cantique adressé à la reine de Navarre, Marot peint toutes les souffrances que la princesse avait à endurer.

Veu la façon comment on la manie,
Diray qu'elle est de la France bannie
Autant que moy.

D'abord on l'obligea de se séparer de son ancienne gouvernante, Mad. de *Soubise*. Cette dame, qui était lettrée, protégeait notre poète qu'elle avait connu enfant à la cour de Louis XII. Marot la vit partir, ainsi que sa noble fille, *Anne de Parthenay*, avec un grand serrement de cœur, il lui sembla qu'il était exilé deux fois. Le duc, de plus en plus ombrageux, finit même par expulser de sa cour tous les Français au service de la duchesse. Marot se retira à Venise. Dans cette extrémité, il écrivit à François Ier pour chercher à adoucir son ressentiment. Il lui expose les motifs de sa fuite. Si j'ai abandonné mon poste, lui dit-il, ce n'est pas que je me sente coupable,

Mais je sçay tant de juges corrompables
Dedans Paris, qui par pécune prinse,
Ou par amis, ou par leur entreprinse,
Ou en faveur et charité piteuse
De quelque belle humble solliciteuse,
Ils sauveront la vie orde et immunde
Du plus meschant et criminel du monde :
Et au rebours, par faute de pécune,
Ou de support, ou par quelque rancune,
Aux innocens ils sont tant inhumains
Que content suis ne tomber en leurs mains.

Mais ce n'était encore là qu'une partie des dangers qu'il avait à courir. Autant comme eux, continue-t-il, sans cause qui soit bonne,

Me veut du mal l'ignorante Sorbonne...
Eux et leur court en absence et en face
Par plusieurs fois m'ont usé de menace
Dont la plus douce estoit en criminel
M'exécuter. Que pleust à l'Eternel,
Pour le grand bien du peuple désolé,
Que leur désir de mon sang fut saoulé,
Et tant d'abus, dont ils se sont munis,
Fussent à cler descouverts et punis.
O quatre fois et cinq fois bien heureuse
La mort, tant soit cruelle et rigoureuse,
Qui feroit seule un million de vies
Sous tels abus n'estre plus asservies.

Est-ce là le cri d'un homme prêt à faire bon marché de ses convictions? Est-ce là le langage d'un plat valet? Oui, Marot a été indignement calomnié,

(1) A son passage en Savoie, il avait adressé une Epître au président Pélisson, pour solliciter quelque emploi : « Depuis trois mois en ça, lui disait-il, de France ay pris mon chemin par deçà. »

même par ses admirateurs. Sa vie est entièrement à refaire. En même temps qu'il s'adressait au roi, il eut recours au dauphin Henri pour intercéder auprès de son père, afin de lui obtenir un petit sauf-conduit de demy an, ou de six mois, si demy an luy fasche,

Non pour aller visiter *ses* chasteaux,
Mais bien pour voir *ses* petits Marotteaux.

Il le feroit, continue-t-il,

Il le feroit, si sçavoit bien comment
Depuis un peu je parle sobrement :
Car ces Lombars avec qui je chemine,
M'ont fort apris à faire bonne mine :
A un mot seul de Dieu ne deviser,
A parler peu et à poltroniser,
Dessus un mot une heure je m'arreste,
S'on parle à moi, je respons de la teste.

La bonne Marguerite de Navarre s'employa aussi auprès de son frère pour obtenir le rappel de l'exilé. Elle le lui écrivit à Venise. Marot en éprouva une bien grande joie, il apprit cette lettre par cœur, il en perdit la tête, il la lisait et relisait, il la déclamait, il la chantait sur tous les tons, remémorant, répond-il à la princesse,

Ta royale parole
Qui me promet de m'effacer du rôle
Des enchassez.
Or sont de là les plus gros feux passez ;
Rien n'ay meffait ; au Roy douceur abonde ;
Tu es sa soeur ; ces choses sont assez
Pour rapeler le plus pervers du monde.

François Ier se laissa facilement désarmer. Sans perdre un moment, notre poète repassa « les grans froides montagnes. » Il avait l'esprit trop français pour se faire à des mœurs *estranges*. Arrivé à Lyon, et n'y trouvant pas le roi, comme il l'avait espéré, il adressa une Epître au cardinal de Tournon, alors son lieutenant-général dans le Lyonnais. Nous ferons remarquer que dans cette épître, pas plus que dans celles qui précédèrent ou suivirent, il ne prononce pas un mot de repentance, pas un mot de soumission ; bien au contraire. Et cependant on a prétendu qu'il abjura entre les mains du cardinal de Tournon. « Le cardinal, qui étoit catholique très-ardent, dit l'abbé Lenglet-Dufresnoy, engagea ou obligea Clément Marot (c'est à peu près la même chose) à faire abjuration des nouvelles erreurs, qu'il n'avoit peut-être jamais bien connuës ni professées. Tout le monde s'empressa de voir cette cérémonie... Il le fit d'assez bonne grâce pour recevoir les louanges de toute la ville. » Si l'abbé se respectait davantage dans sa notice, ce ne serait qu'avec la plus grande réserve que nous hasarderions quelque doute sur un fait aussi bien circonstancié ; mais comme il semble avoir pris à tâche d'écrire un roman, nous ne lui demanderons pas ses sources, il n'a dû puiser que dans son imagination qui paraît être très-féconde. Marot n'avait proprement aucune erreur formelle à abjurer ; il n'avait jamais fait profession ouverte des doctrines de la Réforme, aucun de ses écrits n'était incriminé, et rien ne prouve que François Ier ait mis cette humiliante condition à son rappel. C'est le plus grand de ses ennemis, c'est Sagon qui imagina cette abjuration. Je ne sache pas qu'il en soit question ailleurs que dans une de ses satires contre Marot (1). Or quelle créance peut-on ajouter à un fait ramassé parmi les ordures d'un pamphlet injurieux? Ce Sagon n'était pas seulement un détestable versificateur, c'était de plus un méchant homme. Lorsqu'il apprit que Marot était dans la peine, il n'eut rien de plus pressé que de lui jeter la pierre. Il avait la prétention de se croire son rival. La Huëterie, un autre des ennemis de notre poète, eut même l'impudence de solliciter sa place de valet de chambre. Heureusement Marot avait des amis. Charles

(1) Le Rabais de caquet de Marot, où l'on trouve ces vers :

« Car Marot, comme on a bien sceu,
A esté à Lyon receu
Pour se rejoindre à nostre Église,
Mais on sçait bien en quelle guise,
Car il y avoit pour le moins
Une douzaine de tesmoings
Qui l'ont rebatisé au monde
En abjurant l'erreur immunde.

Où Lenglet a-t-il donc vu que toute la ville y avait assisté? Le *comme on a bien sceu* semblerait indiquer, au contraire, que Sagon savait ce que tout le monde ne savait pas.

Fontaine, *Bonaventure Des Périers*, Mellin de Saint-Gelais, Rabelais lui-même, prirent en main la défense de leur ami absent (1). Cependant la meilleure réplique fut celle qu'à son retour en France, Marot mit dans la bouche de son valet Fripelipes. C'est une de ses bonnes pièces, qui porte tout à fait le cachet de son génie, et M. Nodier n'est nullement fondé à la lui enlever pour en faire honneur à Des Périers. Suum cuique.

Le retour de notre poète (1536) fut fêté par tous, à la cour et à la ville. François Ier lui rendit ses bonnes grâces. En 1537, Marot accompagna ce prince lorsqu'il se rendit à l'armée du Piémont. Il s'arrêta à Lyon, où il soigna l'édition de ses Œuvres publiée, en 1538, par Estienne Dolet. Marot avait fait connaissance de ce savant typographe au retour de son exil. Mais leurs bonnes relations durèrent peu, si toutefois l'épigramme qu'on lui prête est bien de lui (2). Dolet, avec d'excellentes qualités, avait une présomption et une susceptilité qu'il était difficile de ne jamais froisser. Bientôt après, Marot s'occupa, avec le secours de *Vatable*, de sa traduction des Psaumes (3). Lors du passage de Charles-Quint à Paris (janv. 1540), François Ier lui commanda de la lui présenter. Ce prince « receut bénignement ladicte translation, la prisa et par paroles, et par présent de deux cens doublons qu'il donna audict Marot, lui donnant aussi courage d'achever de traduire le reste des dicts psalmes.... Quoy voyans et entendans, les musiciens de ces deux princes, voire tous ceux de nostre France, meirent à qui mieux mieux les dicts Psalmes en musique, et chacun les chantoit » (1). Ce fut un engouement universel. On peut dire que c'est de tous les écrits de Marot celui qui a eu le plus de succès auprès de ses contemporains, et celui qui en a le moins de nos jours et qui en mérite le moins. La cause n'en est pas dans une amé-

(1) Les disciples et amys de Marot contre Sagon, La Huëterie [Charles Huet] et leurs adhérentz, Lyon, in-8°; Paris, Jehan Morin, 1537, in-8°.

(2) On pourrait en douter lorsqu'on voit qu'en 1544, Dolet éditait encore l'Enfer de Marot qu'il dédiait à leur ami commun Léon Jamet. Depuis cette époque, une conformité d'infortune a dû, au contraire, les rapprocher. Tous deux étaient en fuite en 1544, et ils durent se rencontrer à l'armée du Piémont.

(3) La Croix du Maine dit que Marot suivit la traduction « que lui en faisoit en prose François Melin de Saint-Gelays et autres hommes doctes de ce temps-là. »

(1) Lettre de Villemadon à Catherine de Médicis, du 26 août 1559, insérée dans le Recueil des choses mémorables faites et passées pour le fait de la religion et Etat de ce royaume, depuis la mort du roy Henry II. — A l'art. *Guillaume Franc*, nous avons dit, avec Bayle et M. Fétis, que ce musicien était l'auteur des mélodies des psaumes (de la traduction de Marot), tels qu'ils se chantaient dans les Eglises réformées. Après des documents aussi positifs que ceux que *David Constant* avait eus en main et dont il avait fait part à son ami *Bayle*, qui aurait pu se douter que c'était une erreur? La preuve cependant en est déduite au long dans un excellent travail sur les Psaumes de Marot et de Bèze, que nous avons été assez heureux de rencontrer dans le Journal Helvétique de 1745 (Nos de mai, juin, juillet et août). Nous y apprenons que le témoignage que Bèze donna à Guill. Franc, en 1552, « roule uniquement sur la pauvreté du chantre, sur le triste état de sa famille, le peu de santé de sa femme, la modicité de sa pension, qui ne suffisoit pas pour l'entretenir lui et ses enfans, » et qu'il n'y est pas dit un mot de ce que le professeur Constant a voulu y voir. Quelle légèreté impardonnable! Il y a plus. Dans le volume des Psaumes où se trouve au titre le nom de Guill. Franc, le professeur n'a pris la peine, ni de lire le privilège, ni de lire la préface. Il se serait cependant éclairé à peu de frais. Le privilége porte qu'il est permis à Guill. Franc, chantre en l'église de Lausanne, de faire imprimer les psaumes de David, mis en rime françoise par Clém. Marot et Th. de Bèze, et d'y ajouter les chants nouveaux qu'il a faits sur aucuns d'iceux; et dans sa Preface, l'auteur dit qu'il a retenu les chants *usités* dans l'Eglise; il loue le travail des musiciens qui les ont composés; mais il trouve quelque inconvénient à faire servir la même melodie à differents psaumes; c'est pourquoi il propose une musique nouvelle pour une trentaine d'entre eux, réforme qui ne paraît pas avoir été adoptée.—Leçon de plus pour nous et pour nos confrères de nous défier des communications *bénévoles*. Elles ont entraîné *La Croix du Maine* et quelquefois *Bayle*, si judicieux et si savant, dans une foule d'erreurs. Il y en a peu qui se doutent des soins infinis qu'il faut apporter dans ses recherches pour arriver à la connaissance de la vérité.

lioration ou une décadence du goût. C'est que notre langue lyrique n'existait pas alors, Malherbe seulement en fit entendre les premiers sons, tandis que la langue de la conversation est restée à peu près la même. Pour juger les psaumes de Marot avec impartialité, il faudrait donc désapprendre tout ce que le XVIIe et le XVIIIe siècles nous ont appris, ce qui n'est pas possible. Ce grand succès dont tous les honnêtes gens s'applaudissaient, excita l'animosité de la Sorbonne, qui jeta l'interdit sur le livre (1). Elle prétexta de graves erreurs, comme si ses docteurs, qui ignoraient l'hébreu, en avaient su plus que *Vatable*. Mais leur véritable mobile, comme le reconnaît fort bien l'abbé Lenglet-Dufresnoy, c'est que « cela donnoit au peuple la connaissance des Livres saints qu'on avoit grand soin d'interdire alors au commun des fidelles. »

Marot disait au roi dans son Épître dédicatoire :

> Ainsi, ô Roy, par les divins esprits
> Qui ont sous toy hébrieu langage appris,
> Nous sont jettez les Pseaumes en lumière,
> Clairs, et au sens de la forme première.
> Dont après eux, si peu que faire sçay,
> T'en ay traduit, par manière d'essay,
> Trente, sans plus, en ton noble langage,
> Te suppliant les recevoir pour gage
> Du résidu qui jà t'est consacré,
> Si les voir tous il te venoit à gré.

Nous ferons remarquer que Marot avait joint à ses psaumes la traduction du Décalogue, et c'est sans aucun doute ce qui émut les susceptibilités de la Sorbonne, car on ne comprend pas qu'une ombre même d'hérésie puisse se cacher derrière les saintes paroles du roi-prophète. Voici comment il traduisait le second commandement :

> Tailler ne te feras image
> De quelque chose que ce soit ;
> Si honneur luy fais et hommage,
> Ton Dieu jalousie en reçoit.

La traduction de Marot était donc trop fidèle pour ne pas être taxée d'infidélité. Un méchant poète, Artus Désiré, se chargea, quelques années plus tard, d'en donner la contre-partie dans son livre intitulé le Contre-poison des 52 chansons de Clém. Marot (Paris, 1561) ; il parodiait ainsi ce deuxième commandement :

> Tailler donc feras son image
> Et des benoistz sainctz qu'il conçoit ;
> Si honneur leur fais et hommage,
> De grace l'accepte et reçoit.

Il est juste d'ajouter que la Sorbonne condamna aussi ce livre, mais on était alors en pleine réaction. Le 16 oct. de cette même année, ses docteurs approuvèrent ce que vingt ans auparavant ils avaient condamné, et les psaumes de la traduction de Marot purent paraître à Lyon, chez Antoine Vincent, en 1562, in-16, et 1563, in-8°, avec un privilége de Charles IX, et, bientôt après à Anvers, chez Plantin, 1564, in-12, avec un privilége de Philippe II. « Le monde, dit avec un grand sens le sceptique Montaigne, n'est qu'une branloire pérenne... La constance mesme n'est autre chose qu'un branle plus languissant. » Ayons donc un peu de charité pour les autres, il est à présumer que nous en aurons bientôt besoin pour nous-mêmes.

François Ier encouragea Marot à poursuivre son œuvre :

> Puisque voulez que je poursuive, ô Sire,
> L'oeuvre royal du Pseautier commencé,
> Et que tout cueur aimant Dieu le désire,
> D'y besongner me tiens pour dispensé.
> S'en sente donc qui voudra offensé,
> Car ceux à qui un tel bien ne peut plaire
> Doivent penser, si jà ne l'ont pensé,
> Qu'en vous plaisant me plaist de leur déplaire.

Déplaire à Sorbonne pour plaire au Roi, c'était bien téméraire. Il ne tarda pas à s'en convaincre, le pauvre Marot. La suite de sa traduction n'avait pas encore paru, qu'il dut chercher son salut dans la fuite. Il se réfugia à Genève (1543), où il fut fort bien accueilli par Calvin. Le réformateur l'engagea à publier les cinquante psaumes qu'il avait traduits, et il mit à son recueil une

(1) D'après Crevier, il fut prohibé par l'Université le 16 déc. 1531 ; mais il commet une erreur d'au moins dix années. A Rome, on se montra moins sévère : le pape lui-même en autorisa l'impression, en 1542, par Théodore Brust.

belle préface. Dans une Épître aux Dames de France (1er août 1543), Marot les pressait, elles « que Dieu fit pour estre son temple » à renoncer au culte « de ce petit dieu à qui les paintres font des esles. »

O bien heureux qui voyr pourra
Florir le temps que lon orra
Le laboureur à sa charrue,
Le charretier parmy la rue,
Et l'artisan en sa boutique,
Aveques un pseaume ou cantique
En son labeur se soulager :
Heureux qui orra le berger
Et la bergière, au boys estans,
Faire que rochiers et estangs,
Après eux, chantent la hauteur
Du sainct nom de leur Créateur.
Souffrirez vous qu'à joye telle,
Plustost que vous, Dieu les appelle?
Commencez, dames, commencez,
Le siècle doré avancez,
En chantant d'un cueur débonnaire
Dedans ce saint Cancionnaire :
Afin que du monde s'envolle
Ce Dieu inconstant d'amour folle,
Place faisant à l'amyable
Vrai Dieu d'amour, non variable.

Sont-ce là les sentiments d'un homme qui médite un adultère? *Cayet* et après lui *Florimond de Ræmond* l'ont dit, mais personne ne les a crus. Selon eux, une sentence de mort aurait été portée contre Marot pour avoir débauché son hôtesse, mais par la protection de Calvin, que l'on n'a pas coutume de nous représenter si indulgent, cette sentence aurait été commuée en la peine du fouet. A ce sujet, Bayle fait la remarque que si un poète aussi fameux que Marot, et aussi haï dans la communion romaine, avait été fouetté par les carrefours d'une grande ville, toute l'Europe l'eût bientôt su. Mais Cayet seul l'a su et il s'est chargé de nous l'apprendre. Cependant Bayle avance trop lorsqu'il prétend que les registres publics de Genève ne font aucune mention de Marot. Seulement nous verrons que c'est l'histoire des bâtons flottants :

De loin, c'est quelque chose, et de près, ce [n'est rien.

Bonivard dénoncé au Consistoire pour avoir joué avec un prédicant d'Orléans, nia le fait, mais reconnut qu'il avait fait une partie de trictrac avec Clément Marot. Voilà donc le crime, voilà donc l'énormité dont les registres du Consistoire le chargent! Cayet n'avait-il rien de plus grave à se reprocher? Nous le désirerions pour son honneur.

Quoi qu'il en soit, Marot habitué aux mœurs faciles de la cour de France ne pouvait se faire à une discipline aussi sévère que celle que Calvin avait introduite à Genève. Tous les plaisirs ne sont pas coupables. Il prit donc le parti de s'éloigner. C'est ce que marque *Bèze* dans son Histoire ecclésiastique, et ce qu'il répète dans ses Icones : « ayant esté toujours nourri en une très-mauvaise escole, et ne pouvant assubjectir sa vie à la réformation de l'Évangile, il s'en alla, dit-il, passer le reste de ses jours en Piémont alors possédé par le Roi, où il usa sa vie en quelque seureté sous la faveur des gouverneurs. » Marot se retira à Chambéry, d'où il écrivit au Roi :

Et vous requiers de permettre qu'icy
A seureté service je vous face :
Puny assez je seray en soucy
De ne plus voir vostre Royale face.

François 1er qui avait eu la faiblesse de ne pas le protéger contre ses ennemis, eut, à ce qu'il paraît, la générosité de respecter son exil. La bataille de Cérisoles s'étant donnée, le 14 avril 1544, Marot se rendit au camp et, fidèle à ses habitudes de poète de cour, il chanta le héros de la journée, le jeune comte d'Enghien (1). Ce fut vraisemblablement à son retour qu'il tomba malade à Turin ; il mourut dans cette ville, après une courte maladie, à l'âge d'environ cinquante ans. Son ami *Lyon Jamet*, qui lui avait succédé comme secrétaire auprès de Renée de France, lui fit son épitaphe; elle fut gravée sur son tombeau dans l'église de Saint-Jean. Ce tombeau et cette épitaphe ont été détruits. Le prodigieux succès des

(1) Trois mois auparavant, il avait chanté la naissance du fils du dauphin, François, dans une *Eclogue* que Du Bellay trouve « un des meilleurs petiz ouvraiges » de notre poète. Que pleust aux Muses, s'écrie-t-il, que nous eussions beaucoup de telles immitations!

ouvrages de Marot n'avait pas contribué à l'enrichir. A cette époque, la propriété littéraire était mal garantie; il semble même que les auteurs se contentaient de recueillir la gloire de leurs œuvres, en abandonnant les bénéfices matériels aux imprimeurs. Heureux lorsqu'ils parvenaient à attraper quelque gratification pour prix d'une dédicace mercenaire! Condamné à vivre au jour le jour, Marot se trouvait donc dans la plus grande gêne quand ses appointements de valet de chambre venaient à lui manquer. C'est pourquoi ses biographes se seront crus autorisés à dire qu'il mourut dans la misère, mais on n'en sait rien. Ce qui est plus certain, c'est qu'il avait beaucoup d'amis, et nous avons une assez bonne opinion de l'humanité pour croire que tous ne l'abandonnèrent pas dans le malheur.

La gloire de Clément Marot n'était pas de ces gloires éphémères qui meurent avec le jour qui les a vues naître, elle a triomphé des vicissitudes des mœurs et du langage, et n'a nullement souffert du grand éclat que la Poésie française a jeté au XVII° et au XVIII° siècle. « Le nom de Marot, au jugement de La Harpe, est la première époque vraiment remarquable dans l'histoire de notre poésie, bien plus par le talent qui lui est particulier, que par les progrès qu'il fit faire à notre versification. Ce talent est infiniment supérieur à tout ce qui l'a précédé et même à tout ce qui l'a suivi jusqu'à Malherbe. La nature lui avait donné ce qu'on n'acquiert point: elle l'avait doué de grâce. Son style a vraiment du charme, et ce charme tient à une naïveté de tournure et d'expression, qui se joint à la délicatesse des idées et des sentiments : personne n'a mieux connu que lui, même de nos jours, le ton qui convient à l'épigramme, soit celle que nous appelons ainsi proprement, soit celle qui a pris depuis le nom de madrigal, en s'appliquant à l'amour et à la galanterie. Personne n'a mieux connu le rhythme du vers à cinq pieds, et le vrai ton du genre épistolaire, à qui cette espèce de vers sied si bien.» Tous les critiques s'accordent à le placer à la tête des poètes de son siècle. « Maître Clément, dit M. Sainte-Beuve, n'était pas un poète de génie ; il n'avait pas un de ces talents vigoureux qui devancent les âges et se créent des ailes pour les franchir. Une causerie facile, semée par intervalles de mots vifs et fins, est presque le seul mérite qui le distingue, le seul auquel il faille attribuer sa longue gloire, et demander compte de son immortalité.» — Nous demanderons à notre tour à M. Sainte-Beuve, si parmi nos poètes on compte beaucoup de ces génies dont il parle? les Marot même y sont très-rares. Marot, selon M. Géruzez, « n'a pas été surpassé dans les genres où il a pleinement réussi, l'épigramme, le rondeau, le madrigal et l'épître badine. Il a tout le sel et toute la grâce de l'esprit gaulois, mais il manque d'élévation, et lorsqu'il a essayé la haute poésie sur les traces d'Ovide, de Virgile, et de David, il a perdu sa naïveté sans atteindre la noblesse.» N'est-ce pas lui reprocher de n'avoir pas eu la langue de Racine à son service? Nous pensons, et ses contemporains ont pensé comme nous, que Marot a su tirer tout le parti possible de la langue qui se parlait de son temps. Si la noblesse y manque, à qui la faute? « Ces genres secondaires, ajoute M. Géruzez, sont le domaine propre de Marot; il les a consacrés et les maîtres qui l'ont suivi ont respecté le moule qu'il avait façonné, et conservé autant qu'ils l'ont pu la langue même qu'il avait parlée, vocabulaire et syntaxe. L'idiome de Marot s'est maintenu à l'état de langue spéciale, et il n'y en a pas qui la vaille pour l'épigramme, la ballade et le rondeau. Le conte même et l'épître familière gagnent beaucoup à s'en rapprocher.» M. Henri Martin a fort bien apprécié le caractère de Marot comme poète. « Ce ne fut point un génie créateur, dit-il : Marot n'innova guère, ni dans la forme du vers, ni dans la langue, ni dans le ton général de la poé-

sie; il se servit des instruments littéraires qui lui avaient été transmis et qui suffisaient aux besoins de son talent, et laissa à d'autres la périlleuse entreprise d'élever la langue poétique au style héroïque, dont notre poésie était alors plus éloignée encore que notre prose; mais s'il ne créa point une poésie nouvelle, il porta la vieille poésie à toute la perfection dont elle était susceptible; il en résuma tous les mérites; il eut la chaude couleur de Villon sans sa grossièreté, le naturel de Froissart, la délicatesse de Charles d'Orléans, et le bon sens d'Alain Chartier avec bien plus de mouvement, de précision et de clarté, le mordant de Jean de Meung sans ses longueurs et son pédantisme. Il surpassa et absorba tous ses devanciers, et n'a jamais été surpassé en malice naïve et piquante, en grâce, en facilité; ses œuvres sont restées le modèle de la poésie légère, et l'un des plus fidèles reflets de l'ancien esprit français. » Chacun connaît les vers que Boileau a consacrés à notre aimable poète dans son Art poétique. Seulement il va trop loin lorsqu'il dit que Marot « montra pour rimer des chemins tout nouveaux. » Marot se contenta de suivre le chemin battu, mais il le fit de façon à faire oublier ceux qui y avaient passé avant lui, et à désespérer ceux qui devaient y venir à sa suite.

Nous avons vu que Marot était marié. On ignore quel était le nom de sa femme. Il n'en parle nulle part; mais il nous apprend qu'il avait plusieurs enfants. L'un d'eux, Michel, le seul dont le nom soit connu, promettait de marcher sur ses traces. Il faut qu'une mort précoce l'ait surpris au début de la carrière. On sait peu de chose sur son compte. En 1534, la reine de Navarre le prit à son service en qualité de page; ce fut pour Marot, alors en fuite, un grand sujet de consolation. Serait-il entré plus tard au service de Renée de France? On l'ignore; tout ce que l'on sait, c'est qu'il paraît avoir été à Ferrare à l'époque de la mort de son père. Dans un billet en vers à Antoine Couillard, sieur du Pavillon-lès-Lorris en Gâtinais, il lui marque, qu'à son retour du païs de Ferrare, passant par Chambéry, il avait trouvé au cabinet de son père une épître à lui adressée qu'il lui fait parvenir (1). Le sieur du Pavillon répondit « à son amy maistre Michel Marot, fils unique du prince des poètes françois ressuscité. » Ce billet, plus deux dizains et une Ode à la reine de Navarre, sont tout ce que l'on possède de Michel Marot. Ces quelques poésies parurent d'abord avec les Contredicts à Nostradamus par le sieur du Pavillon (Paris, 1560), et furent réimprimées dans diverses éditions des Œuvres de Jean et de Clément Marot. Michel Marot prenait ces mots pour devise : *Triste et pensif*, ce qui ferait supposer qu'il n'avait pas hérité de cet esprit de douce philosophie dont maître Clément savait se faire un bouclier contre la mauvaise fortune. Aussi la devise de ce dernier était-elle plus *brave* que celle de son fils : *La mort n'y mord*, comme pour témoigner qu'il avait foi dans l'avenir.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *L'Adolescence Clémentine, autrement les Œuvres de Clément Marot, de Cahors en Quercy, valet de chambre du Roy, composées en l'eage de son adolescence; Avec la Complaincte sur le trespas de feu Messire Florimond Robertet; et plusieurs autres Œuvres faictes par ledict Marot depuis l'eage de sadicte adolescence. Le tout reveu, corrigé et mis en bon ordre. Plus amples que les premiers imprimez de ceste ny autre impression*, Paris, à l'enseigne du Faulcheur, in-12; privilége pour trois ans accordé à l'impr. Pierre Rosset. La dédicace de Marot à tous ses frères en Apollon est datée de Paris XII août 1532, avec sa devise : La Mort n'y mord. « Je ne scay, mes très-chers frères, leur dit

(1) Ceci semble confirmer ce que nous avons dit plus haut que Clement Marot était en passage à Turin lorsqu'il y mourut. Il ne paraît pas qu'il ait eu l'intention de quitter la Savoie.

Marot, qui m'a plus incité à mettre ces miennes petites jeunesses en lumière, ou vos continuelles prières, ou le desplaisir que j'ai eu d'en ouïr crier et publier par les ruës une grande partie toute incorrecte, mal imprimée, et plus au profit du libraire qu'à l'honneur de l'auteur. » Il ne se fait pas illusion sur le peu de valeur des prémices de sa Muse, « arbres nouveaux entés ne produisent pas fruits de grande saveur »; mais il promet de publier de brief quelque chose de mieux.

II. ***Œuvres de Clément Marot de Cahors... augmentées de deux livres d'épigrammes, et d'ung grand nombre d'aultres œuvres par cidevant non imprimés. Le tout songneusement par lui mesme reveu et mieulx ordonné***, Lyon, Estienne Dolet, 1538, pet. in-8°, caract. goth.; chez le même, édit. augm. et revue par l'auteur, 1542, pet. in-8°; avec les Psaumes, 1543, même format. Marot disait à Dolet dans une Epître en prose (sous la date de Lyon, dern. juillet 1538,) mise en tête du livre : « Le tort que m'ont fait ceux qui par cy-devant ont imprimé mes Œuvres, est si grand et si outrageux, cher amy Dolet, qu'il a touché mon honneur et mis en danger ma personne. » Il se plaint de la rapacité des libraires qui mettent son bien au pillage. « J'ai planté les arbres, dit-il, ils en cueillent les fruits; j'ai traîné la charrue, ils enserrent la moisson : et à moi n'en revient qu'un peu d'estime entre les hommes, lequel encor ils me veulent esteindre, m'attribuant œuvres sottes et scandaleuses. » Il rejeta de cette édition « non seulement les mauvaises, mais les bonnes choses » qui n'étaient pas de lui et qu'on lui attribuait à tort.

III. ***Les Œuvres de Clément Marot, revues, augm. et disposées en beaucoup meilleur ordre que ci-devant; plus quelques Œuvres de Michel Marot son fils***, Nyort, Thomas Portau, 1596, in-16, lettr. italiq. — Très-bonne édition, plus complète, plus fidèle, et mieux ordonnée que toutes celles qui l'avaient précédée. Elle est due aux soins intelligents du médecin *François Mizière*, qui traduisit en vers français les petites pièces de vers latins à la louange de Marot. Dans un avertissement, l'imprimeur nous apprend que c'est à sa demande que son ami a bien voulu se charger de ce travail, « par manière de récréation et relasche d'autres estudes plus sérieuses. » Il ne s'est pas contenté, dit-il, de disposer le tout dans un meilleur ordre, « il s'est en outre efforcé d'amplifier et esclaircir une bonne partie des petits tiltres ou suscriptions de chacun poème ou sujet, par l'addition qu'il y a faite des circonstances convenables, à sçavoir à qui, de qui, de quoy, en quel lieu, en quel temps, et l'occasion pourquoy ils ont été escrits. »

Les œuvres de Marot ont encore été éditées un nombre considérable de fois; nous nous contenterons de mentionner l'édition qu'en a donnée Lenglet-Dufresnoy (sous le nom supposé de Gordon de Percel), La Haye, 1731, 4 vol. in-4° et 6 vol. in-12, une des plus complètes et la meilleure, si elle n'était pas défigurée par une foule de fautes typographiques, et si l'éditeur, respectant davantage le lecteur, ne s'était pas permis, sous le masque, des impertinences de carnaval. Après une étude très-consciencieuse des œuvres de Marot, il en est arrivé à n'écrire qu'un roman sur sa vie. Outre la Notice qu'il a jointe à son édition, on y trouve toutes les pièces relatives au différend de Marot avec Sagon, les poésies de Jean et de Michel Marot, un recueil de pièces apocryphes, attribuées à notre poëte, une table chronologique de ses œuvres généralement bien dressée, la liste des différentes éditions, et finalement un glossaire. M. Auguis, dans son édition des Œuvres de Marot, n'a eu qu'à copier.

IV. ***Trente Pseaulmes de David, mis en françoys par Clément Marot, valet de chambre du Roy*** (avec la trad. en vers de l'*Oraison dominicale*, de *la Salutation angélique*, du *Sym-*

bole des Apôtres, et du *Décalogue*), Paris, Estienne Rosset, privilége daté du dernier jour de nov. 1541; Genève, 1542, *avec la forme des prières et chantz ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacremens et consacrer le mariage, selon la coustume de l'Eglise ancienne, et comme on l'observe à Genève;* à la tête de cette dernière édition est une courte préface qui est comme la substance de celle que Calvin mit à l'édit. de 1543. Ouvrage dédié à François Ier.

Au jugement du critique La Harpe, les psaumes de Marot « ne sont bons qu'à être chantés dans les églises protestantes. » Telle était aussi leur destination, Marot a donc atteint son but. Pour que nos lecteurs en jugent, nous citerons un exemple.

O nostre Dieu et Seigneur amiable,
Combien ton nom est grand et admirable
Par tout ce val terrestre spacieux,
Qui ta puissance eslève sur les Cieux!

En tout se voit ta grand'vertu parfaicte,
Jusqu'à la bouche aux enfans qu'on allaicte:
Et rends par là confus et abbatu
Tout ennemi qui nie ta vertu.

Mais quand je voy et contemple en courage
Tes Cieux, qui sont de tes doigts haut ouvrage,
Estoilles, Lune, et signes différens
Que tu as faits et assis en leurs rangs:

Adonc je di à part moy (ainsi comme
Tout esbahi) et qu'est-ce que de l'homme?
D'avoir daigné de luy te souvenir,
Et de vouloir en ton soin le tenir.

Tu l'as fait tel que plus il ne luy reste
Fors estre Dieu. Car tu l'as (quant au reste)
Abondamment de gloire environné,
Rempli de biens et d'honneur couronné.

Régner le fais sur les œuvres tant belles
De tes deux mains, comme seigneur d'icelles:
Tu as de vray, sans quelque exception,
Mis sous ses pieds tout en subjection.

Brebis et boeufs, et leurs peaux, et leurs laines,
Tous les troupeaux des hauts monts et des [plaines,
En général toutes bestes cerchans
A pasturer et par bois et par champs:

Oiseaux de l'air, qui volent et qui chantent,
Poissons de mer, ceux qui nagent et qui hantent
Par les sentiers de mer, grands et petis,
Tu les as tous à l'homme assujettis.

O nostre Dieu, et Seigneur amiable,
Comme à bon droict est grand et admirable
L'excellent bruit de ton Nom précieux
Par tout ce val terrestre spacieux!

L'Eglise protestante a-t-elle à rougir, ou ne doit-elle pas plutôt s'enorgueillir d'avoir mis de tels chants dans la bouche du peuple? Que l'on nous cite dans tout le XVIe siècle, et même dans une bonne partie du XVIIe, d'autres morceaux lyriques de cette valeur? Que l'on compare cette traduction de Marot du VIIIe psaume avec d'autres traductions plus modernes, et, nous n'hésitons pas à le dire, Marot aura la préférence (1). Ses contemporains ont eu le goût moins sévère que nos critiques modernes; tous les partis ont accueilli ses psaumes avec faveur, tous les ont admirés, tous les ont chantés, dans les palais et dans les chaumières, dans les temples et dans les camps, depuis le roi jusqu'au goujat. Le XVIe siècle tout entier aurait-il eu moins d'esprit que La Harpe? Avaient-ils tous perdu le sens dans ce siècle de la Renaissance? On le croirait à voir nos jugements.

Has patrio interpres ita transtulit ore Marotus,
Prorsus ut authoris pectus adesse putes.

Ce n'est pas un poète de sacristie, ce n'est pas un huguenot qui a dit cela, vous pourriez le récuser : c'est Nicolas Bourbon, un bon catholique, qui a joui dans son siècle, à tort ou à raison, d'une plus grande réputation que l'auteur de Mélanie dans le sien. Telle était l'opinion commune au XVIe siècle.

V. *Cinquante Pseaumes de David*,

(1) M. de Sapinaud de Boisbuguet, dont la traduction est loin d'être sans mérite, traduit ainsi ce psaume :

Ah! Seigneur, que ton nom est digne qu'on [l'admire!
Il règne sur la terre, il resplendit aux cieux!
Son pouvoir est empreint sur tout ce qui [respire,
Tout mortel affligé tourne vers lui les yeux.

Les œuvres de tes mains célèbrent ta mémoire;
L'enfant à la mamelle annonce tes bienfaits,
Et ses premiers accens sont un hymne à ta [gloire,
Qui confond le superbe et détruit ses projets.

En voilà suffisamment pour faire comprendre que Marot l'emporte sur M. de Sapinaud comme le jour l'emporte sur la nuit. Nous n'affirmerions pas que le critique La Harpe eût pensé de même.

mis en françoys par Clément Marot (avec le Cantique de Siméon, les Commandements de Dieu, les Articles de foy, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, Prières devant et après le repas). *Item, une Epistre par luy naguères envoyée aux Dames de France*, 1543, sans nom de lieu, in-4°; Strasb., 1545. — Calvin prit le livre sous son patronage, il le fit précéder d'une belle Epître à tous Chrestiens et amateurs de la Parole de Dieu, sous la date de Genève, 10 juin 1543, et il y ajouta la liturgie.

Ce présent livre, disait-il, « doit estre en singulière recommandation à chacun qui désire se resjouïr honnestement, et selon Dieu, voire à son salut, et au profit de ses prochains : et ainsi n'a point de mestier d'estre beaucoup recommandé de par moy, veu qu'en soy-mesme il porte son pris et son los. »

On sait que *Théodore de Bèze* acheva la traduction du Psautier. Dans une charmante épître en vers mise en tête de son recueil, il disait :

Or donc, afin que pas un n'eust excuse
De louer Dieu, Marot avec sa muse
Chanta jadis jusqu'au tiers des Cantiques
Du grand David, qui en sons hébraïques
Sa harpe fit parler premièrement,
Et puis choisit la plume de Clément;
A celle fin que du peuple François
Dieu fust loué et de coeur et de voix.
Las! tu es mort sans avoir avancé
Que le seul tiers de l'œuvre commencé,
Et, qui pis est, n'ayant laissé au monde,
Docte Poëte, homme qui te seconde.

Les psaumes de Marot ont toujours été réunis avec ceux de Bèze dans toutes les éditions postérieures du Psautier; le nom du traducteur est ordinairement indiqué en tête de chaque psaume (1). Marot dans sa traduction ne suivit pas l'ordre du texte hébreu. Quoique le titre de son recueil porte à cinquante le nombre des psaumes, il n'en contient que 49, dont 19 seulement nouvellement traduits; le 20e aurait-il été supprimé avant le tirage? à la page 83, l'éditeur annonçait « vingt pseaumes nouvellement mis en françoys. » Les 30 premiers furent revus par Marot.

VI. *L'Enfer de Clément Marot; item, aulcunes ballades et rondeaulx, et en oultre plusieurs autres compositions dudict Marot*, Lyon, 1544, in-8°; dédié par l'éditeur, Estienne Dolet, à Lyon Jamet.

VII. *Le Riche en pauvreté, Joyeux en affliction, et Content en souffrance*, poème composé par Clément Marot et trouvé parmy ses autres factures à Chamberry. *La mort n'y mort*, Paris, Estienne Denise, 1558. Une première édition avait paru à Turin, chez Antoine Blanc. — Pièce composée de 30 dizains. « Toutes les tribulations que nous avons en ce monde, viennent par la permission de Dieu, dit l'auteur dans un argument, voire luy-mesme nous les envoye, afin de nous faire participans de la croix de Jésus-Christ notre Sauveur. »

VIII. *La complainte d'un pastoureau chrestien, fait en forme d'Eglogue rustique, dressant sa plainte à Dieu soubs la personne de Pan, dieu des bergiers*, poème trouvé dans ses papiers à Chamberry, Paris, Estienne Denise, 1558. Une première édition avait paru à Rouen, chez François Martial, 1549, in-16.

IX. *Le Balladin*, pièce inachevée, sans date et sans nom d'imprimeur. — Apologie de l'Eglise primitive, sous le masque de Christine la bergerette, et réprobation de l'Eglise romaine, sous celui de Symonne.

Dieu les fera tous enfuir,
Ainsi qu'on voit s'esvanouir
Un amas de fumée.
Comme la cire auprès du feu,
Ainsi des meschans devant Dieu
La force est consumée.

Que de prodiges ce cantique n'a-t-il pas enfantés! Ils étaient donc bons à quelque chose ces chants que vous méprisez.

(1) Le chant de guerre des Huguenots, le psaume 68, était de la traduction de Bèze.

Que Dieu se monstre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place :
Le camp des ennemis espars
Et ses haineux de toutes parts
Fuir devant sa face.

X. *Sermon du bon pasteur et du mauvais*, pris et extraict du xe chap. de S. Jean, Lyon, Jean Saugrain, 1563. — Ce sermon se trouve cité dans le Catalogue des livres qui ont paru à la Faculté de théologie dignes de censure, de 1544 à 1551. Malgré l'acharnement de la Sorbonne contre Marot, c'est, à ce qu'il paraît, le seul de ses écrits qui ait eu les honneurs de l'index. Dans ce discours en vers, Marot se montre partisan des doctrines de Calvin sur la justification ; c'est la foi seule, dit-il, qui justifie l'homme,

> Tant soit meschant, quand en Dieu se confie,
> Soy deffiant de soy, et sa vertu
> Que ne luy fault estimer un festu.

XI. *L'Abbé et la femme savante* (Colloquium Abbatis et Eruditæ) ; — *Colloque de la Vierge mesprisant mariaige* (Virgo μισόγαμος) ; — *La Vierge repentie* (Virgo pœnitens), traduction en vers de trois colloques d'Erasme. Les deux premiers sont attribués à Marot dans les Bibl. de La Croix du Maine (le premier seulement) et de Du Verdier (les deux); le troisième vient d'être publié pour la première fois par M. Louis Lacour, qui l'attribue à Marguerite de Valois (*Voy.* VII, p. 245). Si le second de ces colloques appartient à Marot, comme l'indique Du Verdier, le troisième doit lui être également attribué, car il en forme la suite. Jamais Marot, dans ses essais de traduction, n'a été mieux inspiré. Tout en suivant fidèlement son auteur, le poète se meut avec tant d'aisance qu'il semble jouir de toute la liberté de l'invention.

On doit en outre, à Marot un certain nombre de traductions, du grec et du latin, qui ont été imprimées dans ses Œuvres; la plupart avaient paru séparément; ce sont : la première Eclogue de Virgile, un de ses premiers ouvrages ; deux livres des Métamorphoses d'Ovide; des imitations de Martial; les Amours de Léander et Héro, traduit de Musée (Paris, 1541, in-4°); le Jugement de Minos, sur la préférence d'Alexandre-le-Grand, Annibal de Carthage, et Scipion le romain, dit l'Africain, pris de Lucien ; l'Amour fugitif, tiré du même d'après Du Verdier ; les Visions de Pétrarque, avec six sonnets sur la mort de sa dame Laure; les Tristes vers de Philippe Béroalde sur le jour du Vendredi saint.

Parmi les mss. de la Bibl. de Lausanne, se trouve un *Recueil de poésies de Clém. Marot, la plupart inédites* (d'après l'auteur du Catalogue), suivi de quelques pièces attribuées à Catherine de Médicis et à Théodore de Bèze, coté *Jaunes*, 155. A., in-fol.— Notre Bibl. nationale en possède dans plusieurs de ses collections : *Baluze*, 7655. 2; — *S. Germain franç.* 1988, in-12 ; — *Anc. Fonds*, 7677 ; — *Béthune*, 8043 à 8046.

MARQUET (François), procureur à Valence, victime des persécutions religieuses. Le 31 mars 1560, *François Giraud*, *François de Saillans*, *Claude de Mirabel*, *Jean de Quintel* et d'autres gentilshommes des environs de Valence, poussés par un excès de zèle, s'emparèrent de vive force de l'église des Cordeliers de cette ville et y firent prêcher *Gilles Soulas*. Le service religieux « à la mode de Genève » fut continué sans interruption jusqu'au jour de Pâques, 17 avril, que plus de 5000 personnes participèrent à la Cène. N'osant employer la force, Maugiron eut recours à la ruse, et par ses belles promesses, il décida les gentilshommes à sortir de Valence, dès le 20, et à retourner chacun chez soi. Certain dès lors de ne plus rencontrer de résistance, le parlement se mit à l'œuvre. Deux ministres, le procureur Marquet, le châtelain de Soyon et *Blanchier* ou *Blancherie* furent pendus; un grand nombre d'autres rachetèrent leur vie à prix d'argent.

Serait-ce se tromper que de regarder comme le fils de notre martyr, *Barthélemy Marquet*, conseiller à la Chambre de l'édit du Dauphiné, qui fut député, en 1582, à l'Assemblée politique de Saint-Jean-d'Angély? Ce jurisconsulte, qui passait pour très-instruit,

avait fait ses études à Valence. Il était ami de *Calignon*, qu'il remplaça, en 1582, comme conseiller en la Chambre de l'édit, et il montra tant qu'il vécut un grand zèle pour sa religion. C'est lui qui fonda au collége de Die le prix de latin qu'on distribuait aux élèves. En 1603, il fut nommé président de la Chambre mi-partie de Grenoble. Il testa en 1605. On ignore la date de sa mort, mais on sait qu'il laissa un fils, nommé ALEXANDRE, qui épousa *Jeanne de La Boisse* et en eut: 1° LOUIS, capitaine au régiment de Louvigny; — 2° ABEL, garde-des-sceaux au présidial de Valence; — 3° ISAAC, lieutenant au régiment de Sault; — 4° GASPARD, lieutenant dans les chevau-légers de Candale.

MARREAU (MARC-ANTOINE), sieur de BOISGUÉRIN (1), conseiller et maître d'hôtel du roi, fut nommé, en 1589, gouverneur du château de Loudun, et devint gouverneur de la ville après la mort de *Chouppes*, en 1603. Il exerçait encore sa charge en 1611, année où il assista avec *Pas-de-Loup* et *Belhomme*, à une assemblée tenue à Saumur, le 25 mai, dans le but d'élire les députés de la province à l'Assemblée politique; mais il s'en démit, en 1615, en faveur de son fils aîné, ANTOINE, sieur de Boisguérin, qui en prit possession sans s'être muni d'une attestation de protestantisme. L'Assemblée politique de Grenoble refusa, pour cette raison, de le reconnaître comme gouverneur de Loudun, place de sûreté, bien qu'il eût été déjà pourvu par le roi. Cependant Boisguérin ayant promis à l'assemblée, après sa translation à La Rochelle, de rester dans l'union des églises, le différend finit par s'arranger (*Fonds de Brienne*, N° 223). En 1617, Louis XIII le remplaça par d'*Armagnac*, qui lui était plus dévoué, et lui accorda, comme dédommagement, une somme de 60,000 livres. Boisguérin se retira à Lassay, où il continua à professer la religion réformée. Nous n'avons pu découvrir l'année de sa mort.

Outre ce fils, Marc-Antoine Marreau laissa de son mariage avec *Madelaine de Mothey* (1) une fille, nommée MARGUERITE, qui épousa *Pierre Gillier*, sieur de Hauteclaire.

MARRON (PAUL-HENRI), pasteur de l'église réformée de Paris, président du consistoire, chevalier de la Légion d'honneur depuis sa fondation, membre de l'Institut de Hollande, de la Société des sciences de Harlem et d'autres sociétés savantes, naquit à Leyde, le 12 avril 1754, de *Paul* Marron et d'*Elisabeth Du Pont*, descendant l'un et l'autre de familles réfugiées de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Son père, qui destinait son second fils, JEAN-PIERRE, à lui succéder dans son laboratoire de pharmacie, voulut que l'aîné étudiât la théologie. Le jeune Marron entra donc à l'académie de sa ville natale, où il se fit remarquer par une grande facilité à apprendre, et, en même temps, par cette disposition d'esprit qui entraîne quelquefois les poètes comme les artistes à sacrifier l'austère devoir à la riante fantaisie. Reçu proposant au synode wallon de la Brille, il fut appelé, en 1776, pour ministre à Dordrecht, dont il desservit l'église pendant six ans. En 1782, la protection du grand-pensionnaire Van Bleiswyk, dont il avait gagné l'amitié en lui dédiant, en 1769, une pièce de vers, prémices de sa muse, lui fit obtenir la place de chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris (2). Enveloppé, en 1788,

(1) Dans ses Notes sur les Lettres missives de Henri IV, M. Berger de Xivrey a confondu Marreau avec Claude Du Perrier, qui était aussi seigneur de Boisguérin, mais qui ne fut pas gouverneur de Loudun.

(1) Ce nom se rencontre plusieurs fois, ainsi que celui de Marreau, dans un registre des mariages célébrés dans l'église de Loudun de 1566 à 1582. En 1566, *Isabeau Marreau* épousa *Guillaume Archambault;* en 1570, *Marie Marreau* s'allia avec l'armurier *Pierre Mignot*, et *Jeanne Marreau* avec *Jacques Ferron*, marchand de Chauvigny; la même année, *Françoise Mothey* se maria avec *Geoffroy Quiet*, sieur de Montagu, et *Jeanne Mothey* avec *François Jouan*, de Saumur; en 1572, *Gillette Marreau* épousa *Jacques Le Clerc*, archer de la garde du roi, etc. (*Arch. gén.* TT. 232).

(2) Cette place avait été successivement remplie par *Barbe* (fév. 1719 à mai 1720),

dans la disgrâce du parti patriote, pour avoir osé appliquer à l'invasion des Prussiens en Hollande ces beaux vers de la 1re Eglogue de Virgile :

Impius hæc tam culta novalia miles habebit! Barbarus has segetes! etc.

Marron se voyait à la veille d'être destitué, lorsque *Rabaut-Saint-Etienne* le fit agréer pour pasteur par les Protestants de Paris, à qui Louis XVI venait de rendre l'état civil, et qui se flattaient que cette légère concession, si longtemps attendue, ne serait que le prélude d'une réparation plus complète. Leur attente fut vaine, en sorte que, le 7 juin 1789, ils se décidèrent, pour conserver leur pasteur qui avait reçu vocation de l'église de Sedan, à célébrer leur culte publiquement dans une salle louée à cet effet chez un marchand de vin de la rue Mondétour, nommé Thierry. Le local était peu convenable, bientôt même il se trouva trop étroit; on songea donc à transférer l'assemblée dans la salle du Musée qui s'était fondé, rue Dauphine, sous la présidence de *Court de Gébelin* (Voy. IV, p. 96). La translation eut lieu le 7 fév. 1790 ; mais, dès le mois de mai suivant, le maire de Paris, Bailly, et le commandant de la garde nationale, La Fayette, obtinrent aux Protestants la permission de prendre à loyer l'église de Saint-Louis du Louvre, qui avait été supprimée. Marron en fit la consécration, le 22, par un sermon sur Rom. XIII, 12-23. Le 13 oct. 1790, l'acceptation de la constitution par le roi y fut célébrée avec une pompe extraordinaire.

Cependant plus la marche de la Révolution s'accéléra, plus la position du pasteur devint difficile. Le 23 brumaire an II, il dut porter à la Commune, comme don patriotique, les quatre coupes d'argent qui servaient à la célébration de la Cène, et à cette occasion, il prononça un discours que n'aurait pas désavoué le plus ardent jacobin. Les sentiments qu'il y proclama avec emphase ne le mirent pourtant pas à l'abri des soupçons. A deux reprises déjà il avait été arrêté comme suspect, mais rendu à la liberté après quelques jours de détention, lorsque, le 7 juin 1794, il fut emprisonné de nouveau, et cette fois il n'échappa vraisemblablement à la mort que grâce au 9 thermidor. Les circonstances ne lui permettant pas d'exercer publiquement son ministère, il résolut de continuer à remplir en particulier ses devoirs pastoraux, et il le fit avec un dévouement admirable, donnant gratuitement ce qu'il avait reçu gratuitement, et vivant, comme Saint Paul, de son travail, c'est-à-dire avec les appointements attachés à une place de traducteur qu'il avait obtenue au ministère des relations extérieures. Ce fut seulement le 20 mars 1795 qu'il lui fut permis de rentrer dans ses fonctions. Il porta seul le fardeau d'une église déjà très-nombreuse jusqu'à la réorganisation des cultes, à laquelle il eut une grande part. A la demande du consistoire et d'une portion de l'église, adressée le 23 vendémiaire an X au citoyen Portalis, conseiller d'état, Marron fut confirmé dans sa place de pasteur, et un arrêté du premier consul, du 12 frimaire an XI, lui adjoignit deux collègues, qui furent *Rabaut-Pommier* et *Mestrezat*, que l'on fit venir de Bâle et qui, étant mort le 8 mai 1807, à l'âge de 47 ans, fut remplacé par *Monod*, alors pasteur à Copenhague. La vie de Marron n'offre plus dès lors aucune particularité notable. Il

Guillon (août 1720-mai 1727), *Du Mont* (juin 1727-mai 1730), *Renaud*, chapelain des plénipotentiaires hollandais au congrès de Soissons, qui remplit l'intérim, *Vimielle* (sept. 1730-13 déc. 1747, date de sa mort), *Renaud*, chapelain ordinaire de l'ambassadeur, seconda dans ses fonctions, depuis juill. 1731 à nov. 1732, le ministre Vimielle, qui eut pour successeur *Jean-Claude Trinquand-Tamloo* (21 juill. 1748 au 18 mars 1749), *L'Honoré* (déc. 1749 à juin 1752), *Pierre-Jacques Courtonne* (1 oct. 1752-déc. 1754), *Fr.-Guill. de La Broue* (24 déc. 1752-1774), *Jacq. de Loches* (30 mars 1755 au 22 août 1759), *Jean Duvoisin*, ancien pasteur de Bois-le-Duc, chapelain de l'ambassade hollandaise depuis le 1 juill. 1759, *J.-T. Armand*, ancien pasteur de La Haye, successeur de La Broue, le 28 mai 1775, et collègue de Marron (*Etat civil de Paris*, Chapelle de Hollande, No 95).

mourut du choléra, le 30 juill. 1832, sans laisser d'enfants, avec la réputation d'un pasteur zélé et fort charitable. Ses obsèques eurent lieu le 2 août. M. A. Coquerel prononça son oraison funèbre.

Dès son enfance, Marron cultiva la poésie avec une sorte de passion, et l'on peut dire qu'il a quelque peu abusé de sa facilité à rimer. Tous les gouvernements depuis Louis XVI ont successivement reçu ses hommages et en vers et en prose. Comme orateur de la chaire, son talent n'offrait rien de fort remarquable; son débit était grave, coupé de fréquents repos, son geste saccadé et un peu raide, sa voix sonore, sa tenue très-digne. Il n'excellait que dans la prière. Comme littérateur, il n'a laissé aucun ouvrage de longue haleine; mais il a semé un très-grand nombre d'articles, plus ou moins bons, dans divers recueils périodiques, comme le Journal et le Magasin encyclopédiques, et dans quelques dictionnaires biographiques, entre autres dans la Biographie universelle. Amateur éclairé des curiosités littéraires et artistiques, il avait formé un précieux recueil d'autographes et une riche collection de portraits qui fut achetée, après sa mort, par le roi Louis-Philippe. Voici, sans parler de très-courtes pièces de vers latins, sans intérêt, la liste des opuscules qu'il a fait imprimer à notre connaissance.

I. *Lettre d'un protestant à l'abbé Cérutti*, Paris, 1789, in-8°.

II. *Discours*[sur Jean VIII, 32]*prononcé à l'occasion de l'achèvement de la constitution et de son acceptation par le roi*, 1791, in-8°.

III. *A la citoyenne Hélène-Marie Williams*, Paris, an III, in-8°. — Il raconte sa captivité à cette dame.

IV. *Constitution du peuple batave*, trad. du hollandais, Paris, 1798, in-8°.

V. *Discours prononcé la veille de la fête de la paix*, 17 *brumaire an X*, 1801, in-8°.

VI. *Nouvelles observations et attestations sur la transcendance du bois de melèze dans les constructions tant de mer que de terre*, trad. du holland., Dordrecht, 1803, in-8°.

VII. *Napoleoni primo Gallorum imperatori semper augusto*, Paris, 1804, in-4°.

VIII. *Discours d'action de grâces pour la paix signée à Lunéville*, imp. avec un autre discours intitulé: *Service d'action de grâces célébré le* 15 *août* 1806, *anniversaire de la naissance de S. M. l'empereur et roi*, Paris, 1806, in-8°.

IX. *Ad Fontes Bellaqueos, in læto de gravidâ Gallorum imperatrice nuntio*, Lutet., 1810, in-4°.

X. *Elegia ad musam in Borboniorum ad Gallos reditu et auspicatissimo Ludovici XVIII Lutetiam Parisiorum adventu*, Paris, 1814, in-8°.

XI. *A MM. les président et membres de la chambre des députés*, 1816, in-8°.

XII. *Tertia dies octobris. Ad regium principem Ludovicum-Antonium, ducem Engulismensem, Gadium domitorem*, Paris, 1823, in-4°.

XIII. *Ludovico XVIII in festis baptismalibus regii Burdigalæ ducis*, Paris, 1825, in-4°.

XIV. *Carolo X in festis Rhemensibus*, Paris, 1825, in-4°. — Outre le baptême du duc de Bordeaux et le sacre de Charles X, il avait aussi célébré en vers latins, en 1811, la naissance du roi de Rome, et ce poème doit avoir été publié.

XV. *Carmen gratulatorium Academiæ Lugduno-Batavæ, post exactos CCL annos natalem suum solemni festo celebranti*, Lugd. Bat., 1825, 8°.

XVI. *Solemnia Hagana celebrata diebus XXII et XXIII julii* 1828, Paris, 1828, in-8°.

XVII. *Op eene leiden-ontzets-viering te Parijs*, 1829, in-8°.

Cette liste n'est pas complète; mais M. Quérard lui-même, le plus laborieux de nos bibliographes, n'a pas connu tous les opuscules publiés par Marron. Il ne cite pas, par exemple, sa *Lettre* à l'archevêque de Besançon, qui s'était naïvement imaginé que le voyage du

pape en France, en 1804, offrait une occasion propice pour ramener les Protestants dans le giron de l'Eglise romaine. Cette lettre, véritable modèle d'une discussion pleine à la fois de dignité et de convenance, a pourtant été imprimée. On attribue aussi à Marron, selon Barbier, les Notes jointes à l'ouvrage de Mirabeau, intitulé Aux Bataves sur le stathoudérat (1788, in-8°).

M. Athanase Coquerel fils, entre les mains de qui ont passé en partie les papiers de Marron, possède sept *Sermons* de lui restés manuscrits, et une *Autobiographie*, dont nous avons profité pour cette notice.

MARTEILHE (Jean), confesseur de la foi protestante sur les galères du roi de France, né à Bergerac, en 1684, d'une famille de marchands. Marteilhe ne comptait encore que seize ans, lorsque la tranquillité relative dont les Protestants avaient joui tant que la guerre avait forcé le gouvernement de Louis XIV à porter toutes ses troupes sur les frontières, cessa brusquement après la conclusion de la paix de Ryswick. Les dragonnades recommencèrent, et l'ardeur des convertisseurs se réveilla. Parmi les ambitieux qui voulaient plaire à la Cour et mériter les bonnes grâces du roi en affectant un zèle extrême pour la conversion des hérétiques, aucun peut-être ne se distingua par son animosité et sa cruauté autant que l'apostat *Caumont-La Force*, qui exerça des barbaries sans nom non-seulement sur ses vassaux, mais sur les bourgeois huguenots des villes voisines. En 1700, il se transporta à Bergerac, escorté de quatre jésuites, et suivi d'un régiment de dragons, qu'il logea chez les Protestants. Marteilhe père, pour sa part, en eut 22 à héberger, mais ce ne fut pas tout : on le jeta lui-même en prison, on enferma sa fille et deux de ses fils dans des couvents; sa femme seule fut laissée au logis, à la discrétion des garnisaires.

A l'arrivée des dragons, Jean Marteilhe, l'aîné des enfants, parvint à s'échapper de la maison paternelle, et il réussit non moins heureusement à sortir de la ville, avec *Daniel Le Gras*, barbier de son état. Ils étaient résolus l'un et l'autre à gagner à tout prix la Hollande. Leur voyage à travers la France se fit sans accident jusqu'à Mézières, où commencèrent leurs tribulations. Après avoir failli être reconnus dans cette ville pour des religionnaires fugitifs et avoir échappé par leur sang-froid à ce danger, ils atteignirent Marienbourg, qui, malheureusement pour eux, venait d'être occupée par les Français. Dénoncés par un garde-chasse du prince de Liège, qui avait pénétré leur secret, ils furent arrêtés, et, sur l'ordre formel de La Vrillière, mis en jugement. Le juge du lieu les condamna aux galères perpétuelles, comme atteints et convaincus d'avoir voulu sortir du royaume. La sentence devant être confirmée par le parlement de Tournai, ils furent conduits dans les prisons de cette ville, où ils eurent d'abord beaucoup à souffrir; mais ils trouvèrent plus tard dans le grand-vicaire de l'évêque, chargé de leur conversion, un homme compatissant qui fit tout ce qu'il put pour adoucir leur sort, bien qu'il n'eût rien gagné sur eux par ses exhortations. Le jour arriva enfin où ils durent comparaître devant le parlement qui leur témoigna beaucoup de sympathie et de bienveillance, à tel point que, faute de preuves évidentes de leur intention de sortir de France, il les aurait absous, si La Vrillière ne lui avait signifié que « S. M. prétendait qu'ils fussent condamnés aux galères. » Pour résister à un ordre aussi formel, il aurait fallu posséder plus de fermeté et d'indépendance, être animé d'un plus vif amour de la justice et d'une haine plus vigoureuse de l'arbitraire que les conseillers du parlement de Tournai ou des autres parlements de France. Les juges, s'inclinant humblement devant la volonté souveraine, réformèrent donc leur arrêt qui était tout dressé, et confirmèrent la sentence. Trois jours après, Marteilhe et son ami partirent pour Lille

où la chaîne des galériens s'assemblait. La protection d'un nouveau catholique, *Lambertie*, grand prévôt de Flandre, les fit sortir du cachot noir et infect où, à leur arrivée à Lille, ils avaient été plongés au milieu d'une trentaine de scélérats couverts de crimes; ils furent placés dans une chambre aérée et spacieuse, où ils restèrent quatre ou cinq mois, jouissant de tout le bien-être que l'on peut trouver dans une prison. Ce fut seulement au mois de janvier 1702 qu'ils furent mis à la chaîne qui partait pour Dunkerque, où le gouvernement avait fait venir une escadre de six galères destinée à inquiéter les côtes d'Angleterre. Dès leur arrivée, les deux amis furent séparés.

La jeunesse, la douceur, la résignation de Marteilhe, la cause de sa condamnation, tout inspira de la pitié même aux comites, qui le traitèrent toujours avec ménagement, ainsi que quatre autres Protestants enchaînés sur la même galère. La position de ces infortunés s'adoucit encore, lorsque l'un d'eux, nommé *Bancilhon*, mousse d'office du capitaine Langeron-Maulevrier, eut gagné par sa probité scrupuleuse la confiance et l'amitié de son maître, au point de changer complétement les dispositions de ce gentilhomme à l'égard des Réformés. Nous ne pourrions sans nous écarter beaucoup de notre plan suivre Marteilhe dans toutes les courses de l'escadre de galères; rien de particulier d'ailleurs ne lui arriva, si ce n'est, dans la campagne de 1708, où il fut très-gravement blessé à l'attaque d'une frégate anglaise. Sa blessure le mettant dans l'impossibilité de ramer, il fut choisi pour remplacer l'écrivain de Langeron qui venait de mourir. « J'étois sans chaîne, nuit et jour, raconte-t-il, ayant seulement un anneau au pied. J'étois bien couché et en repos pendant que tout le monde étoit au travail de la navigation. J'étois bien nourri, honoré et respecté des officiers et de l'équipage, et pardessus tout, aimé et chéri du commandant et du major des six galères, son neveu, de qui j'étois secrétaire. J'avois à la vérité, dans certains temps, beaucoup à écrire, et j'y étois si exact, que j'y passois les nuits entières pour rendre mes écritures plus tôt même que le commandant ne s'y attendoit. » La faveur du capitaine le fit bien venir de l'aumônier lui-même, dominicain instruit et bon prédicateur, qui avait trop d'esprit et d'instruction pour partager le fanatisme farouche des Pères de la mission, ennemis plus acharnés des Huguenots, au dire de Marteilhe, que les Jésuites eux-mêmes.

Cependant de nouvelles épreuves attendaient le jeune confesseur. En 1712, lorsque Dunkerque fut remis aux Anglais, le gouvernement français se vit forcé, faute de matelots, de laisser son escadrille dans le port. Dès que la garnison anglaise apprit qu'il y avait sur les galères vingt-deux forçats pour cause de religion, soldats et officiers, et parmi eux bon nombre de Réfugiés, s'y portèrent en foule. A l'aspect de leurs coreligionnaires enchaînés comme des brigands, ils manifestèrent si hautement leur indignation que Langeron put craindre qu'on ne les délivrât de force. Il exprima ses inquiétudes à lord Hill, qui, faut-il le dire? lui vint fort obligeamment en aide, en lui suggérant un moyen de prévenir ce malheur et en se prêtant de la meilleure grâce du monde à l'exécution du plan convenu entre eux. Dans la nuit du 1er au 2 oct., on enleva les galériens protestants, on les transféra sur un bateau pêcheur qui, muni d'un laisser-passer de lord Hill, sortit du port sans empêchement, et aborda à Calais, d'où les vingt-deux confesseurs furent conduits au Havre sous bonne escorte. Dès que la nouvelle de leur arrivée se répandit dans la ville, les nouveaux convertis, avec l'autorisation de l'intendant, accoururent en grand nombre et les comblèrent d'éloges et de caresses. « Notre chambre ne désemplissoit pas, raconte Marteilhe, de personnes de tout sexe et de tout âge. Nous faisions la prière soir et matin, et après avoir lu de bons ser-

mons que nous avions avec nous, nous chantions des pseaumes, de sorte que notre prison n'avoit pas mal l'air d'une petite église. On n'entendoit que les pleurs et les sanglots de ces bonnes gens, qui nous venoient voir et qui ne nous quittoient presque plus. En voïant les chaînes dont nous étions chargés et notre résignation à les porter, ils se reprochoient leur foiblesse et se plaignoient de n'avoir pas résisté jusqu'à la mort aux maux qu'on leur avoit fait souffrir, ou aux charmes dont on s'étoit servi pour les faire renoncer à la vraie religion. » A Rouen, même enthousiasme, même ovation, mêmes larmes et mêmes regrets. A Paris, *Girardot-de-Chancourt* surtout leur témoigna une vive sympathie. Il leur procura, à prix d'argent, quelques soulagements dans le cachot où ils furent jetés à la Tournelle, et, à sa prière, d'Argenson recommanda au capitaine de la chaîne, qui partit le 17 déc., de les bien traiter en route. Arrivés à Marseille, le 17 janv. 1713, les vingt-deux galériens protestants, en attendant le retour des galères de Dunkerque, furent mis sur la Grande-Reale, qui servait de dépôt et où ils trouvèrent une vingtaine de leurs coreligionnaires. Grâce aux réclamations pressantes des ambassadeurs des Puissances protestantes, les Huguenots n'étaient plus traités sur les galères avec la même rigueur qu'auparavant. Depuis quelques années déjà, on ne les forçait plus, sous peine de la bastonnade, à se mettre à genoux pendant la messe. Les infatigables efforts du généreux *Rochegude* ne devaient pas tarder à leur obtenir la liberté. Ses prières, appuyées par des lettres de tous les princes protestants, déterminèrent enfin la reine Anne à intervenir en leur faveur. Vers la fin du mois de mai, l'ordre arriva à Marseille de délivrer 136 Protestants sur les 300 qui étaient alors aux galères, à condition qu'ils sortiraient immédiatement du royaume à leurs frais, et qu'ils n'y rentreraient jamais, sous peine de reprendre leurs fers. Marteilhe fut du nombre de ces premiers libérés. Malgré toutes les ruses, toutes les chicanes, toutes les menées du clergé catholique pour retenir sa proie, un navire, qu'ils frétèrent, les débarqua à Villefranche d'où ils gagnèrent Nice par terre. Dans cette ville, ils trouvèrent en *Bonijoli*, riche marchand de Nismes. qui s'y était réfugié, un protecteur, un ami, un frère. Il voulut leur fournir lui-même les moyens de se rendre à Genève où ils furent reçus comme en triomphe. Toute la population, magistrats et ministres en tête, alla à leur rencontre et les accueillit ainsi que le méritaient ces héros de la foi chrétienne. Cependant Marteilhe ne s'arrêta que quelques jours à Genève. Il partit pour la Hollande avec six de ses compagnons de chaîne. A Berne, ils furent magnifiquement traités aux frais de la ville. A Francfort, les deux consistoires, l'allemand et le français, rivalisèrent à qui leur prodiguerait le plus de marques de sympathie, et voulurent les défrayer jusqu'en Hollande. Quelques semaines après son arrivée à Amsterdam, Marteilhe fut choisi par le consistoire wallon pour un des députés que les Réfugiés de Hollande se proposaient d'envoyer en Angleterre remercier la reine Anne de la délivrance qu'elle avait procurée à une partie des galériens protestants, et la supplier d'employer sa puissante intervention en faveur de ceux qui n'avaient point encore obtenu la liberté. *Miremont* et *Rochegude* présentèrent les députés des églises wallonnes à la reine, qui promit d'écrire à Louis XIV et qui tint sa promesse, puisque, l'année suivante, au rapport de Marteilhe, les deux cents Réformés qui restaient sur les galères, furent libérés. Sa mission remplie, Marteilhe retourna en Hollande, où il vécut d'une pension que lui firent les Etats-Généraux. Il mourut à Cuilenbourg, en 1777, dans un âge très-avancé.

Tout ce qui précède est tiré de ses Mémoires, qui ont été publiés par *Superville* sous ce titre : ***Mémoires d'un protestant condamné aux galères de France pour cause de religion, écrits***

par lui-même, Rott., 1757, in-8°; nouv. édit., La Haye, 1774, in-8°; nouv. édit., *augm. d'une clef des lettres qui signifient les noms des personnes, villes*, etc., La Haye, 1778, 8°. Ces Mémoires se distinguent par un ton de simplicité et de bonne foi qui témoigne de la véracité de l'auteur.

MARTEL, famille normande très-ancienne (quoique sa prétention de descendre du célèbre Charles Martel ne soit peut-être pas admissible) et divisée en plusieurs branches longtemps avant la Réformation.

Charles Martel, sieur de BACQUEVILLE, fils cadet d'Antoine Martel et d'Isabeau Masse, était lieutenant du duc de *Bouillon* en Normandie, lorsqu'il abjura publiquement, en 1559, avec deux de ses fils, la religion romaine entre les mains de Knox, l'illustre réformateur de l'Ecosse, qui desservait alors l'église de Dieppe. Malgré son abjuration, Bacqueville, réglant sans doute sa conduite sur celle de Bouillon, resta dévoué à la cause royale. Aussi, après la capitulation de Dieppe, la reine-mère ne refusa pas de le nommer gouverneur de la ville, en prenant toutefois la précaution de mettre un zélé catholique dans le château. Lorsque *Catteville* se saisit de nouveau de Dieppe pour le parti protestant (*Voy.* III, p. 250), craignant apparemment d'être accusé de complicité, Bacqueville demanda et obtint la permission de se retirer dans ses terres. Dès lors, l'histoire ne fait plus mention de lui. Il avait été marié deux fois, la première avec *Louise de Balsac-d'Entraigues*, la seconde, avec *Marie d'Yencourt* ou *d'Yaucourt*. Du premier lit naquirent : 1° NICOLAS, qui suit; — 2° ANTOINE, sieur de Vaupillière, puis de Bacqueville, qui suivra; — 3° François, sieur d'Hermanville, qui s'attacha au duc d'Anjou, et mourut sans alliance; — 4° Guillaume, abbé de Saint-Josse-sur mer. Sa seconde femme le rendit encore père de huit enfants : 5° FRANÇOIS, souche des seigneurs de Lindebeuf; — 6° NICOLAS, appelé *Charles* par Moréri, qui fonda la branche de Rames; — 7° CHARLOTTE, femme de *Laurent Puchot*, sieur de Gerponville, à qui elle donna une fille mariée dans la famille de Lindebeuf; — 8° MADELAINE ou *Michelle*, femme de Jean Le Marquetel, sieur de Saint-Denis-le-Gast; — 9° JEANNE, alliée à Jean Le Roux, sieur d'Euville; — 10° autre CHARLOTTE, épouse d'Hilaire Mallet, sieur de Hessei; — 11° ADRIENNE, femme de *Jacques de Varigniez*, sieur de Blainville; — 12° FRANÇOISE, abbesse de Boudeville, et deux autres filles mortes sans alliance.

Nicolas Martel, qui continua la branche aînée, ne paraît pas avoir joué de un rôle dans nos guerres civiles. Il ne laissa, de son mariage avec *Jeanne Le Secrétain*, dame de Cany et de Barville, qu'un fils, nommé CHARLES, qui fut tué à Arques, selon les Mémoires du duc d'Angoulême. Comme ce fils mourut sans postérité, la seigneurie de Bacqueville passa à son oncle Antoine, qui eut de son mariage avec une fille de basse extraction, nommée *Catherine La Roche*, un fils, CHARLES, baron de Bacqueville, mort le 6 juin 1633, sans alliance, et cinq filles, CATHERINE, ADRIENNE, MARGUERITE, CHARLOTTE et FRANÇOISE. L'aînée seule fut mariée; elle épousa *Samson de Saint-Germain*, sieur de Juvigny.

I. BRANCHE DE LINDEBEUF. François Martel, qui fonda cette branche, épousa, en 1559, *Anne de Pons*, fille d'Antoine de Pons, comte de Marennes, et d'*Anne de Parthenay*. Il en eut : 1° ISAAC, qui suit; — 2° FRANÇOIS, souche de la branche de Fontaine-Martel; — 3° ANNE, femme de Loup Du Gravier, sieur de La Plongère; — 4° MARIE, alliée à *Jean*, baron d'Authon.

Isaac Martel, sieur de Lindebeuf, prit pour femme sa cousine *Elisabeth Puchot*, dont il eut cinq enfants : 1° GÉDÉON, comte de Marennes, marié à *Elisabeth de La Motte-Fouqué*, et décédé à Paris, en 1656 (*Reg. de Charent.*), ayant eu de son mariage au moins deux fils (1), HENRI, comte de Marennes, et

(1) Sourches parle dans ses Mémoires d'une

Charles, mort, en 1637, à l'âge de 46 ans (*Ibid.*); — 2° Samuel, appelé par Moréri *Isaac*, et par une généalogie msc. de la famille Martel (*Fonds S. Magloire*, N° 157) *Nicolas*, baron de Saint-Jur et Vandré, qui se maria avec *Elisabeth Poussard*, dont il eut Angélique, femme, en 1650, de *Jacques Goulard*; — 3° Madelaine, épouse de *Lancelot*, sieur de Feugerets; — 4° Charlotte, unie à *Pierre Acarie*, sieur du Bourdet.

II. Branche de Rames. Nicolas Martel eut pour fils Charles, sieur de Rames, qui épousa *Jossine de Rochechouart* et en eut Henri, mort sans enfants de sa femme *Catherine Guillebert*.

III. Branche de Fontaine-Martel. François Martel, comte de Marennes, épousa *Jeanne de Monchy* dont il eut deux fils, nommés François et Adrien, sieur d'Emalleville. Ce dernier prit pour femme *Catherine de Mouy*, et en eut François, qui paraît s'être converti, Susanne, femme de Charles Roussel, baron de Goderville, et Marie, qui s'unit au marquis de *La Barre*. Le frère aîné épousa l'héritière de la maison de Clere [Cleray?], qui le rendit père de trois fils. L'aîné, Charles, capitaine des gardes de Monsieur, mourut à l'âge de 46 ans, en 1669. Nous ignorons s'il avait abjuré la religion réformée, mais tout nous prouve que les enfants, nés de son mariage avec *Anne de Baugemare*, professèrent le catholicisme, ainsi que leur oncle, René Martel, marquis d'Arcy, qui fut ambassadeur en Savoie et gouverneur du jeune duc d'Orléans, depuis régent. Quant au troisième frère, Henri, comte de Fontaine-Martel, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, il ne laissa qu'une fille de son mariage avec *Anne de Bordeaux*.

Selon le msc. de Saint-Magloire cité plus haut, c'est d'une branche de la famille Martel (1) que descendait *Manducage*, qui s'est surtout illustré par la belle défense de Brouage contre Mayenne. Il se nommait *Achille Martel*, sieur de Manducage, et avait un frère appelé Noël, avec qui il partagea, en 1573, la succession de leur père.

Manducage s'attacha au prince de *Condé*, qui le chargea, en 1576, de porter à Henri III ses plaintes au sujet de l'inexécution du dernier édit de pacification. Au rapport de l'historien de Thou, c'était un homme de mœurs antiques, « vir prisci moris et disciplinæ ». Lieutenant de *Montgommery* dans le gouvernement de Brouage, il sut gagner l'affection des habitants à tel point qu'ils le demandèrent à Condé pour gouverneur en place de Montgommery, en 1577. Le prince, qui attachait une grande importance à la possession de cette place importante, accéda à leur vœu, de peur d'accroître le mécontentement qu'ils avaient conçu de sa conduite à l'égard de *Mirambeau* (Voy. II, p. 465).

Brouage était une ville toute nouvelle. Ce n'était que depuis très peu de temps qu'elle avait été enceinte de fossés, flanquée de bastions et mise en état de soutenir un siége. Sa garnison était peu nombreuse; mais à l'approche de Mayenne, *Valzergue*, sieur de Séré, se jeta dans la place avec un renfort de 40 gentilshommes volontaires et de 1200 arquebusiers. *Clermont d'Amboise* fut moins heureux sur mer (*Voy.* III, p. 502), en sorte que, si Manducage ne manqua pas d'hommes, il manqua de vivres et de munitions.

Le jour même où l'armée des Ligueurs parut sous les murs, les assiégés, dans une sortie vigoureuse, culbutèrent les avant-postes, et, avant de rentrer dans la ville, ils fortifièrent, comme ouvrage avancé, un moulin où ils laissèrent le capitaine basque *Jaury* avec dix ou douze soldats. Ces enfants perdus furent passés au fil de l'épée, quelques jours après, par les Catholiques.

Le feu ne s'ouvrit contre la place que le 22 juill. 1577. Une brèche fut faite

demoiselle *Martel-de-Marennes*, qui reçut une pension comme nouvelle convertie, même avant la révocation. Il est assez vraisemblable qu'elle était fille de Gédéon.

(1) Selon La Popelinière, Manducage était gentilhomme picard.

au bastion appelé le Pas-de-Loup; mais l'assaut ayant été remis au lendemain, les assiégés profitèrent de cette faute pour réparer leurs murs. Les batteries ennemies continuèrent leur feu pendant plusieurs jours encore, avant de pratiquer au bastion une autre brèche. Cette fois, les Ligueurs s'y jetèrent avec impétuosité ; mais ils furent repoussés après un vif combat; malheureusement Manducage reçut dans la mêlée, par la maladresse d'un de ses soldats, une blessure à la cuisse qui le mit hors de combat.

Cependant *Condé* pressait le Conseil de La Rochelle d'envoyer du secours aux assiégés. Mais les Rochellois, qui voyaient avec jalousie la prospérité croissante de Brouage, se montraient sourds à ses instances. A la fin pourtant, on fit partir 200 arquebusiers sous les ordres du capitaine *La Treille*, (Voy. VI, p. 413). Un secours aussi faible ne pouvait arrêter les progrès du découragement que le manque de vivres commençait à répandre parmi les assiégés. Un conseil de guerre fut tenu dans le logis de Manducage. Valzergue-de-Séré opina le premier. Son avis fut qu'on tentât un dernier effort pour ruiner les travaux des assiégeants, puisqu'il valait toujours mieux, dit-il, « mourir à coups d'épée que de faim, et dans les tranchées de l'ennemi qu'à un gibet. » Cette proposition courageuse enleva tous les suffrages; une sortie générale fut résolue. Chargé de la commander, Valzergue, à la tête de 30 cuirasses et de 120 arquebusiers, se précipita sur les compagnies des gardes qui défendaient les tranchées et les culbuta; mais emporté par son ardeur, il laissa ses gens loin derrière lui, et se vit bientôt enveloppé. Il tomba percé de coups, en combattant comme un lion. Avec lui périrent *Frédéric de Hangest*, sieur d'Argentlieu, les sieurs de *Beaulieu* et de *Combles*, *La Gorce*, *La Pille* et *Jean Simon*, ces trois derniers de Marennes et fort estimés dans leur parti.

Cet échec, joint à la pénurie croissante des vivres, acheva de décourager la garnison. *Philippe de La Fin*, qui dirigeait la défense depuis la blessure de Manducage, fit partir le capitaine *Losée* pour La Rochelle, en le chargeant d'adresser de sévères reproches à *Condé* au nom de tous les gentilshommes qui s'étaient enfermés dans Brouage, et de lui signifier que si, dans deux jours, la place n'était pas secourue, elle ouvrirait ses portes aux Ligueurs. Les Rochellois sentant, trop tard, la faute qu'ils avaient commise, se hâtèrent de préparer un grand convoi de vivres et de munitions, qui mit sur-le-champ à la voile; mais les barques rochelloises ne purent forcer l'entrée du port barrée par une estacade ; elles durent s'éloigner, au grand désespoir des assiégés, à qui il ne resta plus d'autre ressource que d'accepter la capitulation offerte par Mayenne. Le général catholique, en effet, venait d'apprendre la prochaine arrivée du duc d'Anjou, et il ne se souciait pas de se laisser ravir par lui le fruit de ses travaux. Manducage chargea donc *Laurent de Magny*, sieur de Maninville, et *Joachim Torterue*, sieur de La Vallée, de régler les articles du traité, qui fut signé le 16 août et fidèlement exécuté des deux côtés. La garnison huguenotte sortit de la ville, le 28 août, avec armes et bagages, les malades furent transportés par mer à La Rochelle, et ceux des habitants qui ne voulurent pas quitter leurs foyers, conservèrent leurs biens et la liberté de conscience.

Manducage mourut, peu de temps après, à La Rochelle des suites de sa blessure. Il ne laissa qu'une fille, nommée Françoise, qui fut inhumée dans l'église protestante de Quévilly.

A ces différentes branches protestantes de la famille Martel ne faudrait-il pas ajouter les *Martel-de-Montpinçon*, qui embrassèrent également la religion réformée, comme le prouve le mariage de *Daniel* Martel, sieur de Montpinçon, fils de *François* Martel, capitaine de chevau-légers, et de *Louise Thouars*, avec *Charlotte de Gorris*,

fille de *Jean*, sieur de Meilleray, médecin ordinaire du roi, et de *Marguerite Biseul*, mariage qui fut célébré, en 1656, dans le temple protestant (*Reg. de Charent.*). Ce Daniel Martel descendait sans doute de *Charles* Martel, sieur de Montpinçon, mort en 1575, qui a publié avec *C. Landrin*, docteur en médecine d'Orléans, une *Histoire de notre tems, contenant un recueil de choses mémorables passées et publiées pour fait de religion depuis le* 23 *mars* 1568 *jusqu'au* 4 *août* 1570, sans nom de lieu, 1570, in-8°. Cette famille resta fidèle à la foi protestante. Parmi les officiers français qui suivirent Guillaume d'Orange dans son expédition d'Angleterre figure un *Montpinçon*, cornette dans le régiment de Schomberg. Un autre, qui avait été contraint d'abjurer, réussit à se sauver à Hambourg où il rentra dans l'Eglise réformée (*Arch.* Tt. 270).

MARTEL (André), pasteur et professeur de théologie à l'académie de Montauban, naquit dans cette ville, en 1618. Il fit d'excellentes études à Saumur, où il soutint, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De descensu Christi ad inferos et limbo Patrum*, qui a été insérée dans les Thèses de Saumur. La première église qu'il desservit fut celle de Saint-Affrique, où il eut pour successeur, en 1647, le célèbre *Claude*. Nommé professeur de théologie, en 1653, il prit possession de sa chaire par une thèse inaugurale *De naturâ fidei et de gratiâ efficaci*, qui a été imp. à Montauban, 1653, in-4°. « Sa conduite irréprochable, dit Cathala-Coture, et ses talents supérieurs lui acquirent une grande réputation dans le parti protestant..... Une éloquence mâle, une profonde connaissance des livres saints et une vaste érudition caractérisaient André Martel. » Il était recteur de l'académie de Montauban, lorsqu'elle fut transférée à Puy-Laurens, en 1660. Quelques années après, en 1672, il fut appelé à présider le synode provincial tenu à Saint-Antonin, le 15 sept. Cinquante-cinq églises y furent représentées. Dix sept se conformèrent aux prescriptions de la Discipline, en y députant au moins un ministre et un ancien, savoir: Saint-Antonin, le ministre *Bardon* et les deux anciens de *Rouire* et *Alary;* Caussade, *Gomès*, min., *Reversat* et *Rossal*, anc.; Bruniquel, de *Pechels*, min., *Des Casals* et *Cambefort*, anc.; Cajarc, son ministre *La Vabre* et un ancien, *Pelras;* Cardaillac, *Perrin*, min., et *Delpueck*, anc.; Montauban, *Satur*, min., et *Lugandi*, avocat; Regniès, *Bardeau*, min., et *Austry*, anc.; Saint-Naupharí, le seigneur du lieu et le pasteur *Beneck;* Réalville, *Barbat*, min., et *Valade*, anc.; Castres, *La Devèse*, min., et *Floureaux*, anc.; Réalmont, *Viguier*, min., et *Bernard*, anc.; Calmont, *Rival*, min., et *Baron*, anc.; Puy-Laurens, *Martel*, min., et *Favar*, anc.; Revel, *Lavernie*, min., et *Dumas*, anc.; Mazamet, *Bernard*, min., et *Rivière*, anc.; Damiatte, *Voisin*, min., et *Maillabiou*, anc.; La Caune, *Martin*, min., et *Cros*, anc. Trente-six autres ne députèrent que leurs ministres, savoir: Verlhac, *La Besseguerie;* Mauzac, *Belvèze;* Vabres, *Verdier;* Esperausses, *Laserre;* Angles, *Galibert;* Castelnau, *Lacalm;* Brassac, *Cabibel;* Montredon, *Sers;* Sénégas, *Icard;* Ferrières, *Bardon;* Paulin, de *Cayrol;* La Bastide, *Fabas;* La Crousette, *Escale;* Roquecourbe, *Tissier;* Pont-de-Larn, *Lespinasse;* La Cabarède, *Pepin;* La Case, de *Gau;* Sablayrolles, *Oulès;* Milhau, *Conducher;* St-Affrique, *Bonnefous;* Saverdun, *Rival;* Le Carla, *Bayle* fils; Le Mas-d'Azil, *Baricave;* Sabarat, *Lespine;* Camarade, *Pradalis;* Mazères, *Hubert;* Cuq, *Pérez;* La Bastide-St-Amans, *Bonnefous;* Sorrèze, *Causse;* Castelnau, de *Fabrègues;* Carmaing, *Darnatigues;* St-Amans-Villemendre (?), *Bonnefous;* Mauvesin, *Charles;* L'Isle-Jourdain, *Vernhes;* Puycasquier, *Roffinhac* ou *Roffiniac;* Le Mas-Garnier, *La Coste*. Enfin Saint-Félix et Campagnac n'envoyèrent que

les anciens *Albert* et *Vernoye*. Le synode élut *La Devèze* pour adjoint; *Bardon* et *Lugandi*, pour secrétaires. Il admit cinq proposants au ministère, *Pierre Campdomerc*, de Castres, *Paul Filantin de La Rivière*, du Mas-d'Azil, *Abel Bonnafous*, de Castelnau-de-Brassac, *Guillaume Quinquery* ou *Quinquiry*, de Carmaing, et *Jacques Campredon*, de Meyrueis, et les plaça immédiatement à Aiguefonde, au Mas-d'Azil, à Castelnau-de-Sablayrolles, à Revel et à Campagnac. Enfin il consentit à ce que *Hurtault*, ancien pasteur de Saint-Amans, acceptât la vocation qui lui avait été adressée par l'église de Montpellier (*Arch. gén.* Tt. 315).

C'est probablement dans ce synode que Martel fut engagé par ses collègues à écrire contre la fameuse Méthode du cardinal de Richelieu. Sa réfutation, qui se fait remarquer par une grande modération autant que par un profond savoir, a été imp. sous ce titre: *Réponse à la Méthode de M. le cardinal de Richelieu, divisée en quatre livres*, Quévilly, J. Lucas, 1674, in-4°; pp. xii et 412.

Cet ouvrage ne devait servir Martel ni auprès du gouvernement ni auprès du clergé. Aussi fut-il enveloppé dans les poursuites que l'on exerça contre les pasteurs de Puy-Laurens, sous l'éternel prétexte qu'ils avaient admis des relaps dans le temple. On le traîna dans les prisons de Toulouse, où, selon Cathala-Coture, on ne négligea rien pour l'amener à abjurer. Par arrêt du 9 sept. 1685, le temple fut condamné à être démoli. On sait que l'académie avait déjà été supprimée par un arrêt du Conseil du 5 mars (*Voy.* Pièces justif., N° LXXXVIII). A la révocation, Martel refusa d'accompagner ses collègues en Hollande, par la raison qu'il ne voulait point habiter un pays qui était sur le point d'entrer en guerre avec son souverain. C'est au moins ce que rapporte Cathala-Coture qui met, à cette occasion, dans la bouche de notre ministre un très-beau discours dont il se pourrait bien qu'il fût lui-même l'auteur. Il est vrai que Martel se retira à Berne, et non en Hollande; mais un excès d'amour pour le despote qui gouvernait la France, l'aurait-il seul décidé à préférer la Suisse? On ignore la date de sa mort (1).

Outre les écrits que nous avons déjà mentionnés, on connaît d'André Martel dix-sept thèses théologiques, qui ont été soutenues sous sa présidence, de 1656 à 1674, et qui, selon l'usage, peuvent lui être attribuées En voici les titres, tels que M. le professeur *Nicolas* a eu l'obligeance de nous les envoyer, avec les noms des répondants. 1° *De servitute humani arbitrii sub jugo peccati et diaboli*. Rép. *Pierre Lacaux*, *Jean Muratel*, *Marc Vernosius*, de Castres; — 2° *De peccato in Spiritum sanctum*. Rép. *Jean Charles* et *Moïse Camius*, de Montauban; — 3° *De imagine Dei in Adamo*. Rép. *Jean La Placette*, de Pontacq, *Jean Goëren*, de La Bastide-de-Béarn, *Jean Vincent*, des Cevennes, *Jacques Fontaine*, de Royan; — 4° *De lege et Evangelio*. Rép. *Jean Darnatigues*, de Puy-Laurens, *Pascal Du Casse*, de Pontacq, *Pierre Lesperasse*, du Béarn, *Pierre Bardon*, de Saint-Antonin; — 5° *De lege et Evangelio*. Rép. *Théodore Barin*, de Marennes, *Jean Masson*, de Civray, *Pierre Villemandy*, de La Rochefoucauld; — 6° *De lege et Evangelio*. Rép. *Paul Coullez*, de Metz; — 7° *De regeneratione christianâ*. Rép. *Paul Coullez*; — 8° *De immortalitate fidei*. Rép. *Paul Coullez*; — 9° *De immortalitate fidei*. Rép. *Guill. Vialas*, de Réalville; — 10° *De con-*

(1) Comme on ne nous apprend pas non plus s'il eut d'autres enfants que deux filles, nommées Souveraine et Jeanne, qui furent enfermées dans des couvents, nous ne savons quel lien de parenté existait entre lui et un ministre *Martel*, du diocèse de Lavaur, qui fut ministre à Cassel. — Dans le même temps qu'André Martel professait à Puy-Laurens, vivait à Montauban un autre Martel qui nous est connu par *A letter concerning a way for the prolongation of human life*, ins. par extraits dans les Transact. philos. (1670). C'est sans doute de ce dernier que descendaient *Jacques* et *Isaac Martel*, directeurs de l'hôpital français à Londres, en 1757 et 1778.

cordiâ præcepti divini et humani voti: gratiæ et liberi arbitrii in conversionis negotio. Rép. *Daniel Despotz*, de Paris; — 11° *De lapsu sex virorum, Saule, Davide, Solomone, Petro, Simone Mago et Judâ*. Rép. *Jacques Garissoles*, qui la dédia à son frère *Antoine*, avocat du barreau de Montauban; — 12° *De Deo quatenus est summum hominis bonum et ultimus finis*. Rép. *Jean Barthélemy*, des Cevennes, *Paul Boiveau*, de Conac, *Charles La Coste*, de Montauban, *Étienne Grongnet*, des Cevennes: — 13° *De viâ quæ ducit ad summum bonum*. Rép. *Jean Vimielle*, de Montauban, *Paul Lavaur*, du Mas-d'Azil, *Henri Venès*, de Briatexte, *Jean Bailia*, de Nérac; — 14° *De duplici cordis officinâ*. Rép. *Jean Vimielle*, *Pierre de Bia*, de Montauban, *Paul Falantin de La Rivière*, du Mas-d'Azil, *Henri Forestier*, de Béziers; — 15° *De samaritanismo*. Rép. *Guill. Quinquiry*, de Carmaing, *Claude Bardon*, de Saint-Antonin, *Jean Molles*, des Cevennes, *Jean Dumas*, de Saint-Jean-de-Gardonenque; — 16° *De Lazaro in Abrahæ sinu*. Rép. *Michel David*, *Pierre Campdomerc*, *Théodose Jarlan*, *Jean Delcunius*; — 17° *De verâ christianæ justificationis ideâ*. Rép. *Albert Richard*, de Milhau, *François Duval*, de Montpellier, *Jean Terson*, de Puy-Laurens, *Samuel Asimont*, de Bergerac. Ces dix-sept thèses, imp. séparément par *Antoine Bertier*, imprimeur de l'académie, ont été réunies avec la thèse inaugurale de Martel, en un volume, que l'on peut désigner sous le nom de Thèses de Montauban, puisqu'il renferme, en outre, les thèses inaugurales de *Jean Gommarc: De mediatione Christi et prædestinatione*, Podiolauri, 1663, in-4°; de *Théophile Arbussi: De libero hominis arbitrio*, Podiol., 1674, in-4°; d'*Antoine Pérès: De connexione sanctificationis cum justificatione*, Podiol., 1674, in-4°, ainsi que celles qui ont été soutenues sous la présidence de Gommarc, de *Jean Verdier* et d'*Antoine Garissolles* (1).

(1) En voici les titres : *De scientiâ Dei quam Jesuitæ mediam sive hypotheticam aut purè conditionalam vocant*. Prés. Gommarc. Rép. *Elie Mariocheau*, de Marennes (1670); — *De naturâ fidei*. Prés. Gommarc. Rep. *Jacques de Rouffignac*, de La Rochefoucauld, et *Paul Dorgia*, de Coze (1671); — *De ortu fidei*. Prés. Gommarc. Rép. *Abraham de Labat*, de Guienne (1672); — *De scientiâ animæ Christi*. Prés. Verdier. Rep. *David Eudes*, de Normandie, *René Berthe*, de Châtellerault, *Matth. Rodier*, d'Anduze, *Isaac Faure*, d'Archiac; — *De descensu Christi ad inferos*. Prés. Verdier. Rép. *Pierre de Lamaion*, du Béarn, *François de La Cave*, d'Arthès, *Elie Brunet*, d'Eymet, *Jean Verdier*, fils du professeur, *François Bancelin*, de Metz, *Elie Ramondon*, de Tournon en Guienne; — *De christo θεανθρώπῳ, an secundùm utramque naturam sit mediator*. Prés. Verdier. Rép. *Henri Roux*, du Gévaudan, *Jacques Godon*, de Clermont, *Pierre Augier*, de Castel-Jaloux; — *De inferis et damnatorum in eo loco statu*. Pres. Verdier. Rep. *Jean Darnatigues*, de Puy-Laurens, *François Benoist*, du Poitou, *Jean Bordenave*, de Castelnau, *Thomas Satur*, de Montauban (1655); — *De libro vitæ, ubi in ejus expositione multa de electione et reprobatione disseruntur, ubi etiam Moses deletionem è libro Dei pro Israeliticâ gente postulans, Paulus quoque pro fratribus anathema fieri cupiens explicantur*. Pres. Verdier. Rép. *Gaspard Galibert*, de Mazamet (1656); — *De libro vitæ utrùm in æternâ vitâ futuri sint inæquales gloriæ gradus*. Prés. Verdier. Rép. *Olivier Loquet*, de Barbezieux, *Jean Favereau*, de La Rochelle, *Théophile Almeras*, d'Anduze, *Etienne Molles*, des Cevennes (1637); — *De libro vitæ*. Prés. Verdier. Rép. *Jérôme Satur*, de Montauban; — *De libro vitæ, in quâ variis rationibus et Scripturæ locis confirmatur in æternâ vitâ futuros esse æquales gloriæ gradus*. Prés. Verdier. Rép. *Paul Coullez* (1658); — *De libro vitæ, quam antegreditur oratio de visione Dei in futurâ vitâ*. Prés. Verdier. Rép. *Louis Bernadelle*, du Poitou, *Jean Pepin*, de La Rochelle (1658); — *De baptismo pro mortuis. Cui accedunt theses de purgatorio*, etc. Prés. Verdier. Rép. *Isaac François*, de La Rochelle, *Pierre Souchet*, de Saintonge, *Jean Chevillard*, de Coze (1659); — *Disp. theol. quâ Enochi raptus in cælum conciliatur cum statuto Dei de omnibus hominibus semel morituris*. Prés. Verdier. Rép. *Louis Ducros*, de Calvisson, *François Sénil*, le Caussade, *Antoine Coderc*, de Meyruels, *Jean Espinasse*, de Saint-Amans (1660); — *Centuria thesium theologicarum ex universo theologiæ latifundio selecta, vivâ voce in prælectionibus à professore* [Verdier] *explananda, et statis diebus à theologiæ candidatis disputanda*. Centuria I. Rép. *Timothée Vallade*, de Puch, *Henri Venès*, *Aaron Testat*, de Puymirol; *Isaac Bruchelles*, de Nay (1665); Centuria II. Rép. *Jean-Jacques Maurin*, de La Crouzette, *Pierre Cascin*, de

MARTEL (Elie) ou *Mertel*, musicien estimé, natif de Strasbourg, a publié *Hortus musicalis novus*, Arg., 1615, in-fol.

MARTEL (François), chirurgien du roi de Navarre, naquit à Alençon. Suivant Eloy, c'est lui qui sauva la vie de ce prince, tombé malade d'une pleurésie, lorsqu'il marchait au secours de La Garnache (*Voy.* V, p. 466), et cette cure lui mérita toute la confiance de son maître, qui le choisit pour remplacer Antoine Portail comme premier chirurgien du roi. Martel suivit Henri IV au siége de Montmélian, qu'il a raconté avec détail dans son principal ouvrage. En récompense de ses services, Henri l'anoblit et le nomma son procureur en la vicomté d'Alençon, office que Martel donna en dot à l'une des filles qu'il avait eues de sa femme *Marie Duval*. Il mourut à Paris, en 1612, et fut enterré, le 8 juin, au cimetière des SS. Pères (*Reg. de Charent.*). Selon La Croix du Maine, Martel a laissé « quelques *Discours touchant la curation des arquebusades et autres plaies.* » Les seuls ouvrages que nous connaissions de lui sont :

I. *Apologie pour les chirurgiens contre ceux qui publient qu'ils ne se doivent mêler de remettre les os rompus et démis*, Lyon, 1601, in-12.

II. *Paradoxes sur la pratique de la chirurgie*, imp. avec la Chirurgie de Ph. de Flesselle (Paris, 1635, in-12).

Saverdun, *François Lacam*, de Vabres, *Elie Rival*, de Puy-Laurens (1666); Centuria III. Rép. *Jean Farge*, de Puch, *Denis Cellier*, de Sainte-Foy, *Jean Conquère-La Cave*, de Layrac, *Samuel Olivier*, de Montaubau (1666). L'éditeur a joint également à ce recueil les thèses d'*Antoine Garissolles* que nous avons déjà mentionnées parmi les écrits de ce professeur de théologie, Nos III et V, ainsi que trois harangues de Verdier, dont voici les titres : 1° *Oratio de Samuele personato, hoc est utrùm Samuel post obitum per pythonissam à Saule rege conspectus verus Samuel fuerit?* — 2° *Oratio de inferis et damnatorum in eo loco statu in vestibulo prælectionum theologicarum habita calend. novemb. currentis anni* 1655; — 3° *Oratio de animarum reditu, hoc est utrùm defunctorum animæ ex inferis, è patrum aut puerorum limbo, è purgatorio et è cælo redeant?*

MARTIN (Arnaud), de Hauteville en Champagne, pasteur à Sattigny, en 1593, reçu gratuitement bourgeois à Genève, le 11 août 1592. Pour obtenir cette faveur, Martin avait certainement déjà rendu des services; mais où? et quand? c'est ce que nous ignorons; car il nous semble difficile d'admettre qu'il soit le même que le ministre *Martin* qui, dès 1559, fut envoyé de Genève à l'église de Biars (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B), et que le Synode de Sainte-Foy donna, en 1578, pour chapelain à *Condé*, ainsi que *Daniel* et de *Bordat*, ministre de Bergerac depuis 1561. Quoi qu'il en soit, lorsque *Chambaud*, gouverneur d'Aubenas, s'adressa, en 1594, à Genève afin d'obtenir un pasteur, c'est sur Arnaud Martin que le Conseil jeta les yeux. Dès qu'il fut arrivé en France, le clergé romain, qui eut bien vite reconnu son faible, lui fit offrir une somme d'argent assez forte pour tenter sa cupidité. Il abjura donc, mais il se repentit de son apostasie et publia une *Rétractation de la profession de la foi romaine*. En 1602, nous le retrouvons exerçant les fonctions pastorales à Genève.

MARTIN (Aubert), seigneur de Champoléon, un des chefs les plus braves des Huguenots du Dauphiné, porta les armes pour la Cause dès la première guerre civile. En 1563, il servit, avec deux de ses frères, à la prise de Romette, et depuis cette époque, il continua à se signaler par maints exploits sous les ordres de *Du Puy-Montbrun* et de *Lesdiguières* (Voy. ces noms). De son mariage avec *Madelaine de Béranger* naquit Charles, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, qui prit une part active aux affaires des églises. Il fut député par le Dauphiné à l'Assemblée de Gergeau, en 1608, au Synode national de Saint-Maixent, en 1609, à l'Assemblée de Saumur, en 1611, et à celle de Loudun, en 1619. En 1621, il prit les armes avec *Montbrun* (Voy. IV, p. 464); mais c'est la dernière fois, à notre connaissance, que son nom se rencontre dans l'his-

toire de nos églises. Il avait épousé, en 1605, *Madelaine de Bonne*, qui lui donna trois fils : 1° PIERRE, sieur de Champoléon, capitaine des gardes de Lesdiguières et gouverneur d'Embrun; — 2° GASPARD, sieur de Presles, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, qui abjura à Paris, le 4 déc. 1685; — 3° CHARLES, sieur d'Espinasse, lieutenant dans le régiment d'Orléans.

MARTIN (BERNARDIN), fils de *Samuel* Martin, apothicaire de la reine Marie de Médicis, mort à Paris en 1653, à l'âge de 49 ans, naquit dans cette ville, le 8 janv. 1629, et embrassa la profession de son père. Il voyagea dans une partie de l'Europe afin de perfectionner ses connaissances, et à son retour dans sa patrie, il entra au service de la maison de Condé en qualité de chimiste. Sa femme, *Catherine Croyer*, le rendit père de trois filles : 1° CATHERINE-SUSANNE, femme, en 1680, de *Pierre Bussière*, de Courtezon, apothicaire du prince de Condé; — 2° FRANÇOISE-MADELAINE, qui épousa, la même année, *Zacharie Daliès*; — 3° RACHEL, mariée, également en 1680, avec *Marc-Antoine Yvon*, banquier, fils de *Daniel Yvon*, bourgeois de Montauban, et de *Marguerite de Coderc*.

Outre la *Relation de son voyage en Espagne, en Portugal, en Allemagne et aux Pays-Bas*, Bernardin Martin a fait imprimer une *Dissertation sur les dents*, Paris, 1679, in-12, et un *Traité sur l'usage du lait*, Paris, 1684 et 1706, in-12.

Vers le même temps vivait à Paris *Claude Martin* docteur en médecine, qui mourut au mois de janvier 1658, n'ayant eu, à ce qu'il paraît, de son mariage avec *Anne Regoumier*, célébré en 1639, qu'une fille, ANNE-MARIE, qui épousa, en 1682, *Guy Mesmin*, docteur en médecine. Il y a toute apparence que Claude et Samuel Martin étaient parents; peut-être étaient-ils frères et descendaient-ils de Jean Martin, médecin du roi Henri IV, « homme très-singulier en toutes sortes de sciences, au dire de Du Perron, et particulièrement ès langues latine, grecque, hébraïque et arabique », lequel mourut à Paris, en 1609, dans un âge avancé, après avoir mis au jour Dictata in Hippocratis librum de vulneribus capitis (1), et laissant en mss., sur d'autres traités du célèbre médecin de Cos, des Commentaires qui ont été publiés par René Moreau et ins. dans l'édit. des Œuvres d'Hippocrate donnée par A. Fösius.

MARTIN (DANIEL), ministre de Castetis (ou de Castets, selon d'autres), apostat à l'âge de 70 ans et après 37 années de ministère, en 1642 (2).

Malgré les défenses réitérées des synodes, Martin avait mis son fils chez les Barnabites de Lescar pour y faire sa philosophie, circonstance qui nous porte à croire qu'il était moins zélé pour sa religion que les écrivains catholiques ne voudraient nous le faire croire. Il arriva ce qui devait arriver presque nécessairement. De même que *Bayle*, dont il n'avait ni la rare intelligence ni l'instruction, ce jeune homme de 20 ans se laissa séduire. Non-seulement il changea de religion, mais il entra dans la congrégation de ses maîtres, et dès lors il devint un des ennemis les plus acharnés de ses anciens coreligionnaires. Il entreprit d'abord de convertir son père, et lui écrivit d'Italie, où on l'avait envoyé, des lettres que le vieillard refusa d'ouvrir. Après deux années passées à attendre vainement l'effet de ses homélies, le religieux barnabite revint dans le Béarn, et, avec cette obstination particulière aux prêtres, il poursuivit l'exécution de son projet. Longtemps son père refusa de le voir : mais enfin, cédant aux instances de ses parents et de ses amis, il consentit à lui rouvrir sa maison, dans l'espoir peut-être de ramener la brebis égarée. Ce fut tout le contraire qui arriva. Après deux années de disputes, le ministre de Castets

(1) Nous avons vu (page 17) que cet ouvrage ayant été critiqué par *Scaliger*, Martin répondit dans une Lettre qui a été aussi imprimée.

(2) Le Synode national de Charenton l'inscrivit sur le rôle des apostats, en 1644.

s'avoua vaincu. Le clergé catholique, enivré de son triomphe, fit de l'abjuration du vieux pasteur une fête publique: il y eut procession générale, *Te deum* et feu de joie. De son côté, Martin publia les motifs de sa conversion, sous ce titre: *La conversion très-heureuse de M. Daniel de Martin, ministre en Béarn. Contenant la reconnaissance des moyens, et déclaration des motifs très-efficaces d'icelle,* brochure d'une cinquantaine de pages, dont la 17e édit., reveue et corrigée par l'autheur, parut à Paris, 1665, in-8°, avec une *Epistre* dédicatoire de D. Hilaire Martin, pr. religieux barnabite, député des seigneurs évesques et clergé de Béarn, à Mgr Henry de Guénégaud, secrétaire d'Estat. La raison principale que l'auteur donne de son apostasie, c'est l'union « monstrueuse » des Réformés avec les Luthériens proclamée, en 1631, par le synode de Charenton. Cet esprit-*borne* se trouva scandalisé au premier pas que l'église calviniste de France fit vers l'application des deux grands principes de la Réforme, la liberté d'examen et la tolérance. De nos jours encore combien n'y en a-t-il pas qui, plutôt que de faire un pas en avant, en feraient dix en arrière !

MARTIN (David), savant théologien protestant, né à Revel, le 7 sept. 1639, et mort à Utrecht, le 9 sept. 1721.

Fils de *Paul Martin*, qui fut à deux reprises revêtu de la dignité de consul à Revel, et de *Catherine Cardes* (aliàs *Corde*), Martin fit sa rhétorique à Montauban, en 1655, et sa philosophie à Nismes, en 1657, sous le fameux *Derodon*. Le 21 juill. 1659, il prit le grade de maître-ès-arts et de docteur en philosophie, après avoir soutenu avec éclat, depuis le matin jusqu'au soir et sans président, des thèses *in universam philosophiam*. Comme il se destinait à la carrière ecclésiastique, il se rendit à l'académie de Puy-Laurens, où professaient *Verdier* et *André Martel*, et il se fit remarquer parmi ses condisciples par son application et ses succès. L'Écriture-Sainte, les écrits des Pères et ceux des commentateurs de la Bible étaient son étude favorite; les langues orientales et l'histoire ecclésiastique n'avaient guère moins d'attraits pour lui, et la lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité, sacrée ou profane, le délassait de ses travaux plus sérieux. Son ardeur pour apprendre faillit lui coûter la vie: une tension de l'esprit trop soutenue, jointe au défaut d'exercice corporel, lui occasionna une maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. A peine guéri, il se rendit à Mazamet, où s'était assemblé un synode provincial, qui l'admit au ministère, en 1663, et le donna à l'église d'Esperausses, alors agitée de funestes dissensions. Son humeur douce et conciliante ne tarda pas à y rétablir la paix que son prédécesseur n'avait pas su maintenir. En 1670, il fut appelé à La Caune, où il exerça son ministère jusqu'à l'interdiction du culte réformé. Chéri de son troupeau, respecté des Catholiques, dont il s'était concilié l'estime par l'aménité de ses mœurs, il ne voulut jamais consentir à quitter son église, ni pour celle de Milhau, dont il reçut vocation à plusieurs reprises, ni pour la chaire de théologie à l'académie de Puy-Laurens, qu'on lui offrit, en 1681, après la mort de *Théophile Arbussi*. Il fallut que la révocation de l'édit de Nantes l'en arrachât violemment.

Pendant les persécutions qui préludèrent à cet acte inique, Martin rendit d'importants services aux églises. Son zèle, sa fermeté, sa prudence étaient si bien connus que ses collègues le chargeaient toujours de la défense des intérêts de l'Église protestante dans les affaires les plus délicates. Aussi était-il particulièrement en butte à la haine du clergé romain. Il était impossible qu'on ne lui suscitât pas quelque procès. C'est ce qui eut lieu, en effet; mais il se défendit avec tant de dignité, de force et d'esprit, qu'il confondit ses accusateurs, et, contre toute attente, força l'évêque de Castres lui-même à reconnaître son innocence. Son zèle le jeta dans un plus grand danger lorsque la

révocation de l'édit de Nantes ferma son temple. Convaincu qu'il devait obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, il voulut continuer les fonctions de son ministère; mais il n'aurait pas tardé à payer cher son imprudence, si des Catholiques de ses amis ne l'avaient averti assez à temps qu'il allait être arrêté, et ne lui avaient facilité les moyens de fuir, en se chargeant généreusement de cacher sa femme et ses enfants, qui le réjoignirent plus tard en Hollande, où il se réfugia.

Martin arriva à La Haye dans le mois de nov. 1685. Quelque temps après, il fut placé à Utrecht comme ministre surnuméraire. Son mérite ne pouvait tarder à lui procurer une place de pasteur ordinaire. Dès le 16 fév. 1686, il fut nommé professeur de théologie à l'Ecole illustre de Deventer; mais la régence d'Utrecht, qui avait déjà pu apprécier ses talents, ne voulut point le laisser partir et le retint comme ministre de l'église wallonne. Ce fut en vain que plusieurs universités lui offrirent des emplois honorables; il les refusa pour ne point se séparer de son église. Il ne voulut pas non plus, en 1695, accepter la vocation que lui adressa l'église de La Haye comme successeur d'*Isaac Claude*, fils du célèbre *Jean Claude*, son ami et son allié. Modeste et sans ambition, il n'aspirait pas à un poste élevé; il ne cherchait pas à briller, mais à être utile. Dans ce but louable, il ne se contenta pas de s'acquitter de ses fonctions pastorales avec une scrupuleuse fidélité, et de composer des ouvrages dont quelques-uns, comme son Histoire du V. et du N. T. et sa révision de la Bible, ont, sans aucun doute, puissamment contribué à l'instruction, ainsi qu'à l'édification dans les églises protestantes; il consentit même à recevoir chez lui quelques jeunes gens pour leur enseigner la philosophie et la théologie et leur inspirer l'amour de la vertu par ses instructions et son exemple. Il eut l'honneur de compter parmi ses disciples des fils même de souverains.

Le vœu le plus ardent de Martin était de mourir en chaire; il fut exaucé. Le 7 sept. 1721, à l'âge de 82 ans, il fit sur la sagesse de la Providence un sermon où il se surpassa: mais après avoir terminé sa prédication, il se sentit si épuisé qu'il fallut le transporter chez lui. Une fièvre violente l'enleva en deux jours.

« Il avoit l'esprit vif, pénétrant et très-présent, la mémoire heureuse, le jugement excellent, lit-on dans la Vie de D. Martin par *Claude*. Il cherchoit toujours à s'instruire; continuellement il faisoit des questions, sans avoir la fausse honte de donner à connaître qu'il ignoroit quelque chose; tout excitoit sa curiosité, arts, sciences, affaires; cependant rien ne se confondoit dans son esprit, il ne mettoit chaque chose qu'en sa place... Avec lui la conversation ne tarissoit jamais, il y portoit la franchise et la gayeté de son pays: il étoit plein de feu, et il avoit la répartie prompte... A le considérer du côté du cœur, on le lui trouvoit affectueux, tendre, compatissant. Il étoit si attaché à ses amis qu'on l'a vu, trente ou quarante ans après leur mort, s'intéresser vivement au sort de ceux qui leur avoient appartenu. »

David Martin avait épousé à Castres, en 1666, *Florence de Malecare*, fille de *Pierre de Malecare*, avocat à la Chambre de l'édit. Il en eut trois fils, David, Louis et N., et deux filles: Marie, femme de *Renouard*, marchand à Londres, et Florence, qui entra dans la Société de La Haye. C'est cette demoiselle qui fut en butte aux calomnies de *La Chapelle* (Voy. II, p. 333).

Comme écrivain, Martin mérite de prendre rang parmi les bons prosateurs du Refuge. Il s'était appliqué avec un soin tout particulier à l'étude de la langue française, et s'était si bien pénétré de son esprit que, lorsque l'Académie annonça la publication de la seconde édition de son Dictionnaire, il lui envoya des observations que ce corps savant trouva judicieuses, comme il le lui témoigna dans une lettre de remercîments très-flatteuse. Son style est donc

généralement clair et correct; mais il est un peu dur et manque presque toujours de chaleur et de mouvement. Dans ses écrits de polémique, il se montre d'une orthodoxie rigide, ennemi de toute nouveauté; cependant il combat toujours ses adversaires avec modération et courtoisie. Ses sermons sont remplis de pensées solides, mais monotones et froids. Dans notre opinion, ce sont ses travaux sur la Bible qui le recommandent surtout à l'attention de la postérité, et qui le placent parmi les théologiens protestants du XVII[e] siècle renommés pour leur érudition. Voici la liste de ses ouvrages:

I. *Le N. T. de N. S. J.-Ch. expliqué par des notes courtes et claires sur la version ordinaire des églises réformées: avec une préface générale touchant la vérité de la religion chrétienne, et diverses autres préfaces particulières sur chacun des livres du N. T.*, Utrecht, F. Halma, 1696, in-4°. — Dans la Préface générale, Martin défend l'autorité de l'Ecriture et la vérité de la religion chrétienne contre les Sociniens et les Juifs. Les notes sont ou dogmatiques ou simplement littéraires (1).

II. *Rome convaincue d'avoir usurpé tous les droits qu'elle s'attribue injustement sur l'Eglise chrétienne*, Utrecht, 1700, in-12. — Réponse à la Lettre pastorale adressée, en mars 1699, par l'archevêque de Paris aux nouveaux catholiques de son diocèse. Ouvrage inconnu à *Claude*, à *Prosper Marchand* et à *Chaufepié*, mais attribué à D. Martin par le Catalogue de la Bibl. royale.

III. *Histoire du V. et du N. T.*, Amst., P. Mortier, 1700, 2 vol. in-fol., avec 424 excellentes gravures; contref. à Gen., 1707, 3 vol. in-12, sans grav.; réimp. avec de plus petites grav., Amst., 1724, in-4°; trad. en holl., Amst., 1700, 2 vol., in-fol. — Auteur, imprimeur et graveurs ont rivalisé de zèle pour faire de cet ouvrage un chef-d'œuvre.

IV. *La Sainte-Bible, qui contient le V. et le N. T., expliquez par des notes de théologie et de critique sur la version ordinaire des églises réformées, revue sur les originaux et retouchée dans le langage*, Amst., 1707, 2 vol. in-fol.; réimp. avec des notes plus courtes, Amst. et Utrecht, 1707, in-4°; réimp. sans notes et avec l'ancienne Préface des édit. genevoises, Amst., 1710, in-8°; 1714, in-12, et des centaines de fois depuis. — Entreprise à la demande des églises wallonnes, cette révision de la Bible de Genève fut approuvée, en mai 1710, par le synode de Leuwarden. Martin y a joint une Préface générale sur les versions du texte sacré, des notes théologiques, morales et critiques, des préfaces particulières à chaque livre et l'indication des passages parallèles. Le style, retouché par l'auteur dans ce qui avait vieilli, eut bientôt besoin d'être de nouveau rajeuni, travail ingrat et pénible dont se chargea, dans le siècle passé, le pasteur neuchâtelois Ostervald.

V. *Sermons* [VIII] *sur divers textes de l'E. S.*, Amst., 1708, in-8°.

VI. *L'excellence de la foy et de ses effets expliquée en XX sermons sur Héb. XI*, Amst., 1710, 2 vol. in-12.

VII. *Traité de la religion naturelle*, Amst., P. Brunel, 1713, in-8; trad. en holl., Utrecht, 1720, in-8°; en angl., Lond., 1720; en allem., Leipz., 1735, in-8°. — Cet ouvrage eut un véritable succès.

VIII. *Le vrai sens du ps. CX, opposé à l'application qu'en a faite à David l'auteur* [Jean Masson] *de la Dissert. ins. dans les trois premiers vol. de l'Hist. critique de la républ. des lettres*, Amst., 1715, in-8°.

IX. *Deux dissert. critiques : la 1re sur I Jean V, 7, dans laquelle on prouve l'authenticité de ce texte; la 2e sur le passage de Josèphe touchant J.-Ch., où l'on fait voir que ce passage n'est point supposé*, Utrecht, 1717, in-8°; trad. en angl., Lond.,

(1) On a fait usage de ces notes dans l'édit. du N. T., trad. en franç. selon la Vulgate, édit. évidemment catholique, publiée à Bruxelles, 1700, 4 vol. in-12.

1719, in-8°.—La critique moderne n'a pas, on le sait, donné raison à Martin.

X. *Traité de la religion révélée, où l'on fait voir que les livres du V. et du N.T. sont d'inspiration divine; on donne des règles générales pour les expliquer, et l'on prouve invinciblement, contre les hérétiques modernes, la vérité des plus profondes doctrines de la religion chrétienne*, Leuwarden, 1719, 2 vol. in-12; Amst., 1723, 2 vol. in-8°; trad. en anglais.

XI. *Examen de la réponse de M. Emlyn à la Dissert. critique sur I Jean V, 7*, Lond. 1719, in-8°.

XII. *La vérité du texte de I Jean V, 7 démontrée par des preuves qui sont au-dessus de toute exception*, Utrecht, 1720, in-8°; trad. en anglais, Lond., 1722, in-8°.

On trouve, en outre, de notre David Martin, une *Réponse à la lettre du P. Lelong*, relative au fameux passage I Jean V, 7, dans l'Europe sav. (T. XII), et *In Lucii Cæcilii Librum ad Donatum De mortibus persecutorum notæ*, ins. dans les Miscellan. Observationes criticæ d'Amsterdam (T. X, 2e partie). Avant de quitter la France, Martin avait entrepris une réfutation de l'Exposition de Bossuet, qui n'a pas vu le jour, ainsi qu'un Commentaire latin sur l'Epître aux Ephésiens que la maladie le força d'interrompre au 4e chapitre.

MARTIN (Gaspard), capucin défroqué, devint pasteur de l'église réformée de Saillans, après avoir étudié la théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1617. Dès l'année suivante, il fit imprimer à ses frais, sous le titre du *Capucin réformé déclarant les causes de sa conversion à la religion réformée*, Gen., 1618, in-8°, un écrit acerbe contre ses anciens confrères qui lui répondirent sur le même ton. Le libraire (le fait n'est malheureusement que trop commun) tira de cet ouvrage un nombre d'exemplaires beaucoup plus considérable que celui dont il était convenu, et vendit frauduleusement ces exemplaires, au préjudice de Martin à qui son édition resta. Sur la plainte de l'auteur, le Synode national d'Alais lui accorda un dédommagement et écrivit à Turretin pour le prier de s'employer auprès des libraires de Genève, afin qu'ils réparassent le tort qu'ils lui avaient causé. Cette démarche du synode était d'autant plus juste que l'ouvrage de Martin l'avait exposé à toute sorte de persécutions de la part de l'évêque de Valence.

Les Registres de Charenton nous apprennent qu'en 1671, *Gaspard Martin*, fils de feu Gaspard Martin, ministre de Courtezon, épousa à Paris *Marie Contand*. Ce ministre était-il le même que notre capucin défroqué? Nous n'en avons aucune preuve (1).

MARTIN (Guillaume), ministre de Montoire, inscrit sur la liste des apostats, en 1659, par le Synode de Loudun, a publié, selon l'usage, les motifs de sa conversion, sous ce titre: *La face de l'Eglise primitive opposée à celle de la Prétendue Réformée, ou les raisons qui ont porté l'auteur à se ranger à la communion de l'E.C.A.R.*, (Tours, 1650, in-8°). Nous n'avons point à nous occuper de cet écrit, non plus que de trois ou quatre autres livres de polémique que Martin mit au jour après sa conversion. Il finit par entrer dans les ordres.

MARTIN (Jacques), de La Motte-du-Caire, réfugié à Genève pour cause de religion, eut, de son mariage avec *Péronnelle Allard*, un fils, nommé Antoine, qui remplit à Versoix les fonctions du ministère sacré, et laissa deux enfants de son union avec *Catherine de La Ville*. Sa fille Aimée épousa, en 1613, André Viret. Son fils Philibert, reçu bourgeois en 1606, changea son nom de Martin en celui de Martine, et prit pour femme *Jeanne Tissot*, qui lui donna quatre enfants, dont deux fils, nommés Jean et Jacques.

I. Jean Martine suivit la carrière

(1) Ces mêmes registres nous font connaître, comme appartenant à l'Eglise protestante, *Charles Martin*, peintre et valet-de-chambre du roi, qui fut enterré, le 27 mai 1646, à l'âge de 84 ans.

ecclésiastique, et fut nommé pasteur à Genève en 1666. Il épousa, en 1643, *Susanne Franconis-Lullin*, et mourut en 1701. Son fils Etienne eut de son mariage avec *Sara Mussard-Andrion*, célébré en 1678, Daniel Martine, chargé d'affaires de la république et envoyé extraordinaire du landgrave de Hesse auprès du gouvernement français, mort à Paris, le 24 juill. 1727, sans laisser d'enfants.

II. Jacques Martine, qui testa en 1654, prit pour femme, en 1620, *Jeanne Escherny* et en eut : Philippe, ministre de l'hôpital, en 1660 ; Marie, femme d'*Ami Caille* ; Thomas, qui suit; Simon et Susanne.

Thomas Martine fut marié deux fois. Sa première femme, *Vittoria Auguste*, lui donna un fils, César, qui périt par accident, et la seconde, *Susanne Morel*, le rendit père de deux enfants : d'une fille, Marie, femme de David Choisy, et d'un fils, Gédéon, né le 26 juill. 1671. Membre du conseil des CC, en 1699, auditeur, en 1714, sautier, en 1727, conseiller, en 1734, et trois fois premier syndic, Gédéon Martine jouit d'une grande considération jusqu'à sa mort, arrivée le 16 déc. 1748. Il avait épousé, en 1693, *Anne-Jacqueline de Harsu*, qui lui avait donné sept enfants: 1° Jacques, né en 1694, du CC en 1721, auditeur, en 1734, du LX en 1742, mort en 1771, sans laisser d'enfants de sa femme *Marie Prévost-Passavant*; — 2° Louise, femme, en 1717, d'*Augustin Prévost*, et mère de *Jacque Prévost*, lieutenant-général dans l'armée anglaise, et d'*Augustin*, général-major au service d'Angleterre, gouverneur de la Géorgie ; — 3° Anne-Catherine, femme de Jean-Henri Perrot, de Neuchâtel ; — 4° Gédéon, qui suit ; — 5° Daniel, né en 1705, du CC, en 1752, mort à Lyon, en 1784; — 6° Angélique; — 7° Henriette.

Né le 5 avril 1702, Gédéon Martine entra dans le conseil des CC, en 1738, devint auditeur, en 1747, et mourut le 31 août 1773. C'est de son mariage avec *Jeanne-Antoinette Gueyle*, qu'est né, le 10 fév. 1762, Jacques-Daniel Martine, connu dans la littérature par diverses publications, dont voici les titres :

I. *Maximilien Robespierre ou la France sauvée*, drame en trois actes et en prose, 1795, in-8°.

II. *De la musique dramatique en France*, Paris, 1813, in-8°.

III. *Commentaire littéraire sur l'art poétique d'Horace*, Paris, 1815, in-8°.

IV. *Examen des tragiques anciens et modernes*, Paris, 1834, 3 vol. in-8°.

Plusieurs autres réfugiés du nom de Martin trouvèrent aussi un asile à Genève et y obtinrent les droits de bourgeoisie : *Jacques Martin*, de l'Artois, avec ses fils *Daniel* et *Jacob*, en 1562; *Jean Martin*, libraire de Troyes, en 1578 ; *Jean Martin*, de Metz, avec son fils *Odet*, en 1594; mais nous ne possédons aucun renseignement sur leurs descendants.

MARTIN (Jean), tonnelier de Beaugency, avait soigneusement fermé sa boutique le jour de la Fête-Dieu (1660), pour éviter les désordres auxquels la populace se livrait lorsqu'un protestant avait le malheur de laisser sa maison ouverte sur le passage d'une procession. Mais il n'avait pas songé à éloigner son enfant qui jouait dans son atelier. Le bruit de ses jeux fut entendu ; on crut que le tonnelier travaillait. Aussitôt la populace enfonça la porte, maltraita la femme, cassa un bras au mari, le blessa à la tête et pilla sa maison; après quoi, on le jeta en prison et on instruisit son procès. Le juge de Beaugency le condamna à l'amende honorable et à une forte amende. Martin en appela au parlement de Paris. Ce parlement ne se distinguait pas par sa tolérance; mais considérant qu'aucun témoin ne déposait avoir vu Martin travailler, tandis que ceux-mêmes qui avaient envahi les premiers sa maison confessaient qu'il n'était pas dans sa boutique, il réforma le jugement et renvoya l'accusé absous, sans toutefois lui accorder aucun dédommagement pour les pertes qu'il avait essuyées.

MARTINEAU (DENIS), géographe, naquit à Fontenay, le 1er mai 1651, de *Louis Martineau*, assesseur civil et lieutenant particulier au siége royal de cette ville, et de *Catherine Aleaume* (1). Il fut présenté au baptême, le 4, par Denis Martineau, procureur du roi en l'élection des Sables, et par *Claude Du Boulay*, seconde femme de Jean Besly, son aïeule maternelle. A la révocation de l'édit de Nantes, il passa en Hollande, où il publia une *Nouvelle géographie ou description exacte de l'univers, tirée des meilleurs auteurs, enrichie de cartes et de figures*, Amst., 1700, 3 vol. in-12. Lenglet-Dufresnoy, en refondant cet ouvrage avec quelques additions, en a fait sa Méthode pour étudier la géographie.

D'autres Martineau demandèrent un asile à l'Angleterre, et s'établirent à Norwich, où ils paraissent avoir exercé avec succès la chirurgie, pour ainsi dire, de père en fils. Dès 1723, l'un d'eux, nommé *David*, publia dans les Philos. Transact. un mémoire *Of stones voided per anum*, et en 1784, *Philippe-Meadows Martineau* raconta dans le même recueil *An extraordinary case of a dropsy of the ovarium, with some remarks*. Vers le même temps, *Philippe Martineau* fit imp., dans un autre journal scientifique, *An history of an uncommon enlargement of the abdomen from an affection of the kidney* (Med. Com. 1785). Cette famille existe encore à Norwich. Nous ne savons si l'on doit y rattacher *Gaston Martineau*, fils d'*Elie* et de *Marguerite Barbesson*, aussi chirurgien, qui épousa, en 1693, dans l'église de la Patente à Londres, *Marie Pierre*, fille de *Guillaume Pierre* et de *Marie Jourdain*, de Dieppe; *David Martineau* et *Jean Martineau*, l'un et l'autre directeurs de l'hôpital français, en 1799; mais on peut, sans craindre de se tromper, compter parmi ses descendants *James Martineau*, ministre de l'église unitaire de Liverpool, auteur de quelques sermons, tels que *The existing state of theology*, Lond., 1834, in-8°; et *The respect due to christian liberty in religious education*, Lond., 1836, in-8°, ainsi que de plusieurs volumes de traités religieux, pleins de remarques fines et ingénieuses, qui ont été publiés dans ces dernières années, sous le titre d'*Endeavours after the christian life* et de *Critical Miscellanies*. Malgré le mérite de ses ouvrages, James Martineau est beaucoup moins connu, même en Angleterre, que sa sœur, *Harriet*, à qui ses écrits, ou plutôt les opinions qu'elle y professe tant en politique qu'en religion, ont valu dans le parti libéral autant d'amis qu'ils lui ont suscité d'ennemis dans le parti conservateur. Née à Norwich, le 12 juin 1802, d'un fabricant qui jouissait alors d'une certaine aisance, miss Harriet Martineau reçut une excellente éducation, ainsi que ses sept frères ou sœurs. De bonne heure, elle montra un goût décidé pour la culture des lettres, et elle s'y livra avec ardeur, la faiblesse de sa santé et une surdité dont elle fut affligée dès son enfance l'éloignant des plaisirs bruyants du monde. Elle débuta dans la carrière littéraire dès 1821, et bientôt les revers qui accablèrent ses parents la forcèrent de demander à sa plume des moyens d'existence. On doit dire à sa louange que la plupart de ses nombreux ouvrages ont un but noble et élevé, soit la réforme des abus et l'amélioration de la société, soit le développement moral et intellectuel de la femme. Tous se distinguent d'ailleurs par un style vif, animé, poétique. En voici une liste, que nous ne donnons pas pour complète.

I. *Five years of youth, or sense and sentiment*, 1823, in-18.

II. *The essential faith of the universal Church, deduced from the sacred records*, Lond., 1831, in-8°; trad. en franç., Paris, 1834, in-8°.

III. *Illustrations of political eco-*

(1) *Jacques Aleaume*, d'Orléans, ingénieur ordinaire du roi, logé aux galeries du Louvre, fut enterré au cimetière de Charenton, le 2 oct. 1627.

nomy, Lond., 1832-34, 3 vol. in-18.

IV. *Providence as manifested through Israël*, 2ᵉ éd., Lond., 1833, 8°.

V. *The faith as unfolded by many prophets*, Lond., 1833, in-8°.

VI. *Poor laws and paupers*, 1834.

VII. *Society in America*, 2ᵉ édit., Lond., 1837, 3 vol. in-12.

VIII. *Retrospect of Western travels*, Lond., 1838, 3 vol. in-12.

IX. *Deerbrook*, 1839.

X. *The hour and the man*, 1840.

XI. *Life in the sick room, or essays by an invalid*, 1844, in-12.

XII. *Forest and game-law tales*, 1846, 3 vol.

XIII. *Eastern life, past and present*, 1848, 3 vol. in-8°.

XIV. *Household education*, 1849, in-12.

XV. *History of England during the thirty year's peace*, 1851, 2 vol.

XVI. *Letters from Ireland*, 1854.

XVII. *The Crafton boys*.

XVIII. *Glen of the eckoes*.

XIX. *How to observe*.

XX. *Homes abroad*.

XXI. *Hamlet, a tale*.

XXII. *Hill and valley*.

XXIII. *Life in the wilds*.

XXIV. *Miscellanies*.

XXV. *The peasant and the prince*.

XXVI. *The settlers at home*.

XXVII. *Times of the Saviour, or traditions of Palestine*.

XXVIII. *Prize essays*.

XXIX. *Berkley, the banker*.

XXX. *Charmed sea, or Polander in Siberia*.

XXXI. *Feats on the fiord, a story of Norway*.

XXXII. *French wines and politics, or Charles and Antoine*.

XXXIII. *For each and for all, or Letitia and Maria*.

XXXIV. *Loom and lugger, or weavers and snugglers*.

XXXV. *Sowers, not reapers*.

MARTINEZ (Pierre), savant hébraïsant, naquit dans la Navarre française (1). Il fit sa philosophie à Paris, sous Jacques Carpentier et le célèbre *Ramus*; puis il s'appliqua, sous la direction de *Jean Mercier* et de Genebrard, à l'étude de la langue hébraïque, dans laquelle il fit de rapides progrès. Dès 1550, il fit imprimer une Grammaire hébraïque qui eut beaucoup de succès, principalement en Allemagne, en Hollande et en Angleterre, où elle fut traduite et adoptée pour l'enseignement. Appelé, en 1572, à remplacer *La Grouche* à la tête du collége nouvellement fondé à La Rochelle, et à y remplir, en même temps, la chaire d'hébreu, il s'acquitta avec talent de ses doubles fonctions de gymnasiarque et de professeur jusqu'à sa mort, arrivée en 1594. Son bonheur domestique fut troublé par l'inconduite de sa femme, dont les charmes séduisirent le roi de Navarre.

Martinez était, suivant Rivet, un homme pieux et docte, et Buxtorf le proclame « Vir in literis hebraïcis accuratissimè doctus. » On a de lui :

I. *Grammatica hebraïca*, Lugd., 1550, in-8°; Paris., 1567, in-4°; 1584, in-4°; nouv. édit. augm. d'une *Grammatica chaldæa*, 1590, selon Arcère; réimp., Rupell., 1597, in-8°; Lugd., 1612, in-8°; Franck., 1625, in-8°; Amst., 1634, in-8°. — L'auteur établit que, du temps de Saint-Jérôme, les points-voyelles n'étaient pas encore usités en hébreu.

II. *Gratulatio ad senatum civesque Rupellenses de academiâ ab ipsis institutâ*, Rupellæ, Hautin, 1572, in-8°. — Imp., en même temps, en français, selon Colomiès.

S'il faut en croire Adelung, ou plutôt son continuateur, Martinez a été le collaborateur de *Charles de Chantecler* dans la publication de *Juliani imperatoris Opera quæ exstant omnia*, Paris., 1583, in-8°, et Colomiès nous apprend qu'il a laissé d'autres écrits mentionnés, dit-il, dans le Catalogus Biblioth. Bodelejanæ, que nous n'avons pu nous procurer.

(1) Il prend, sur le titre de ses ouvrages, le nom de *Petrus Martinius, Morentinus Navarrus*.

MARTINI, prédicateur de l'ordre des Jacobins, ayant osé, dans un sermon prêché à Saint-Pierre de Burlats, nier l'existence du purgatoire, fut saisi par l'Inquisition, qui existait toujours en Languedoc depuis la guerre des Albigeois, et condamné au bûcher. L'exécution eut lieu à Castres, à la porte de l'Albinque, le 25 avril 1554, selon Faurin, en 1555, selon Gaches. Martini mourut avec le courage et la résignation de tous nos martyrs. Pas une plainte ne sortit de sa bouche, mais jusqu'à son dernier soupir il ne cessa d'invoquer la miséricorde de Dieu. Les spectateurs, glacés d'horreur, gardaient un morne silence, lorsque du milieu de la foule une voix s'écria: Martini, lève les yeux au ciel et te fie en la grâce et miséricorde de Dieu qui te recevra aujourd'hui en son royaume. *Olivier Trémouille*, bourgeois de Castres, qui avait eu la hardiesse d'adresser ces paroles consolantes au martyr, ne fut pas arrêté. Il est probable que les inquisiteurs, en voyant la fâcheuse impression produite par leur auto-da-fé, craignirent de se heurter contre la résistance du peuple. Cependant, vers le même temps, un autre prêtre, *Madaule*, de Burlats, fut condamné à porter le fagot et à faire amende honorable devant l'église de cette paroisse, le jour même où le jeune *Jacq. Caire* fut brûlé vif à Toulouse.

MASCLARI (Gaspard), du Pont-St-Esprit, conseiller du roi et secrétaire des finances, mort en 1639, à l'âge de 63 ans, avait rempli, en 1632, les fonctions de commissaire du roi auprès du synode provincial assemblé à Châtillon-sur-Loing. De son mariage avec *Anne Des Champs* naquirent: 1° Gaspard, né le 8 sept. 1617, qui eut pour parrain *Pierre Masclari*, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et pour marraine *Anne Stample*, femme de *Jacques Des Champs*, secrétaire de la chambre et receveur des tailles à Châteaudun; il fut enterré dans le cimetière des SS. Pères, le 16 nov. 1618; — 2° Gaspard, qui suit; — 3° Pierre, sieur de *Champmoreau*, né le 15 déc. 1623, et présenté au baptême par *François Gallière*, de Montpellier, et par *Elisabeth Des Champs*, femme d'*Abel Brunier*. Il épousa *Charlotte Le Vasseur*, et en eut deux enfants: Pierre, né en 1656, et Charlotte, née en 1658, qui fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques, en 1699, mais rendue à sa mère l'année suivante (*Arch. gén.* E. 3386), sa catholicité ayant sans doute été jugée de bon aloi; — 4° Anne, née en 1626, femme, en 1641, d'*Auguste Galland*; restée veuve, elle se remaria, en 1649, avec *Jacques de Melville*, sieur de Minières, enseigne des gardes du corps; — 5° Marie, née en 1628; — 6° Jean, né en 1629.

Né le 4 fév. 1619, Gaspard Masclari était avocat aux conseils, lorsqu'en 1639, il devint secrétaire du roi par résignation de son père. Il exerça cette charge jusqu'en 1664, qu'il obtint ses lettres d'honneur, le 24 déc. Ancien de l'église de Charenton, il partagea le sort de ses collègues, en 1685, et fut exilé à Ballon. En 1686, on le transféra à la Bastille (*Arch. gén.* E. 3372); au mois de déc. de la même année, on l'envoya à l'abbaye de St-Germain-des-Prés; au mois de juillet 1687, on l'enferma aux Missions étrangères (*Ibid.* E. 3373), d'où on le fit conduire, quelque temps après, au château d'Angoulême. Il avait épousé, en 1647, *Madelaine Petit*, fille de *Jonathan Petit*, sieur de Claux-Hardy, contrôleur général des bois et forêts, et de *Jeanne Muisson*, qui mourut en 1676, après l'avoir rendu père de sept enfants, savoir: 1° Gaspard, qui suit; — 2° Henri, né en 1657; — 3° Anne-Madelaine, née en 1659, femme, en 1675, de *Robert Moisant-de-Brieux*, ministre à Senlis; — 4° Valentin, né en 1662; — 5° Catherine, née en 1666: — 6° Abraham, né en 1668, qui abjura à la révocation, ainsi que 7° Madelaine, née en 1671, après avoir été, l'un et l'autre, enfermés quelque temps dans des couvents.

Gaspard Masclari, né le 14 déc. 1653, fut présenté au baptême par *Pierre Masclari*, sieur de Champmoreau, et par *Jeanne Muisson*, sa grand'mère. En 1681, il prit pour femme *Françoise Prondre*, fille de *Daniel Prondre* et de *Charlotte Bonenfant*, qui le rendit père de trois enfants : 1° GASPARD, né en 1682; — 2° ANNE-CATHERINE, née en 1683; — 3° PAULIN, né en 1685. A la révocation, il réussit à gagner la Hollande avec sa famille. Son fils Paulin a trad. en franç. la 2e partie de l'*Histoire de la république de Venise*, par Nani, trad. qui, selon Adelung, parut à Amst., 1702, 2 vol. in-12.

MASÈRES (FRANÇOIS), ou *Mazères*, mathématicien et littérateur, descendant d'une famille réfugiée en Angleterre. Chassé de sa patrie par la révocation de l'édit de Nantes, le grand-père de Masères avait d'abord cherché un asile en Hollande; mais en 1689, lors de l'expédition du prince d'Orange, il était passé en Angleterre avec le régiment de Schomberg, dans lequel il était entré comme lieutenant. Il avait fait la campagne d'Irlande, où les Réfugiés français rendirent au roi Guillaume de si grands services, et plus tard, il avait été employé en Portugal. Il s'était élevé au grade de colonel pendant la guerre de la succession d'Espagne. Son fils, ne se sentant aucun goût pour l'état militaire, avait suivi la carrière médicale, et son petit-fils, à son tour, préféra l'étude des sciences exactes à l'étude de la médecine. Né à Londres, le 15 déc. 1731, François Masères fut élevé à Kingston et prit ses degrés à Cambridge. Agrégé au collége de Clare-Hall, il se consacra, pendant quelque temps, à des études analytiques très-profondes, et il acquit une conscience si intime de son savoir, qu'en quittant son collége, en 1758, il osa débuter audacieusement dans la carrière scientifique par la critique de l'opinion de Newton sur les quantités négatives. « Il est probable, dit M. Parisot, dans la Biog. univ., que Masères s'exagérait à lui-même l'opinion légèrement insuffisante ou erronée de Newton; mais il la prenait telle que l'avaient faite, dans l'usage, les mathématiciens de son temps; et l'on ne saurait nier que leur métaphysique et leur langage ne dussent se trouver bien de quelques modifications, quoique, en fait, la doctrine de Masères n'ait qu'une clarté superficielle, et soit plus étroite, plus étrangère à la vraie et profonde nature des choses que celle de Newton. » Malgré le succès de son début, Mazères abandonna bientôt les mathématiques pour la jurisprudence. Il se mit à suivre le barreau avec l'intention de se vouer à la magistrature. Nommé un des douze juges de circuit, il ne tarda pas néanmoins à reconnaître qu'il ne possédait pas les qualités requises pour cet emploi, et, sur sa demande, on l'envoya à Québec en qualité de procureur général. C'est pendant son séjour dans le Canada qu'éclatèrent les premiers symptômes de la guerre de l'indépendance américaine. Il employa tous ses efforts pour empêcher, dans les limites de son autorité, l'insurrection de se propager de l'autre côté du Saint-Laurent. Les services qu'il rendit en cette grave circonstance le firent rappeler en Angleterre, en 1773, avec le titre de clerc-baron de l'Echiquier. Six ans plus tard, il cumula avec cet emploi l'office de premier juge à la cour du shérif de la cité de Londres, dont il se démit en 1822. Ses doubles fonctions lui laissant de grands loisirs, il en profita pour continuer ses études sur les mathématiques, l'histoire, la jurisprudence, se délassant de ses travaux sérieux par la lecture d'Homère, d'Horace, de Lucain et de Milton.

Mais ce n'est pas seulement à titre d'érudit que Masères s'est rendu digne de l'attention de la postérité, il la mérite encore au titre de philanthrope : le premier il eut l'idée de fonder une caisse de retraites dans l'intérêt des classes laborieuses. Il exposa son projet dans un écrit intitulé : *A proposal for establishing life's annuities in*

parishes for the benefit of the industrious poor, où il proposait de constituer, dans chaque paroisse, sous la garantie de toutes les propriétés soumises à la taxe des pauvres, des rentes viagères au maximum de vingt livres sterling, en faveur de ceux de ses habitants qui voudraient en faire l'acquisition. Ce projet, présenté sous forme de bill à la chambre des Communes, fut voté par elle; mais la chambre des Lords le rejeta, et c'est seulement depuis 1833 que l'Angleterre possède l'excellente institution dont Masères avait voulu la doter. Notre savant philanthrope n'eut pas la douce satisfaction d'assister au triomphe de ses idées généreuses. Il était mort en 1824, à l'âge de 93 ans. Voici, d'après Watt, la liste des ouvrages qu'il a fait imprimer.

I. *A dissertation on the use of the negative sign in algebra; containing the demonstration of the rules usually given concerning it; and shewing how quadratick and cubick equations may be explained, without the consideration of negative roots. To which is added, as an appendix, M. Machin's quadrature of the circle*, Lond., 1759, in-4°. — Dans l'opinion de l'auteur, les quantités négatives sont toujours des quantités moindres soustraites ou à soustraire.

II. *Elements of plane trigonometry; in which is introduced a dissertation on the nature and use of logarithms*, Lond., 1759; 1760, in-8°. — Ouvrage simple, court, méthodique, destiné à simplifier les opérations trigonométriques.

III. *Mémoires à la défense d'un plan d'acte de parlement pour l'établissement des loix de la province de Québec, contre les objections de M. Fr.-Jos. Cagnet*, Lond., 1770, in-fol.; 1773, in-fol.

IV. *An account of the proceedings of the british and other protestant inhabitans of Quebec, in order to obtain a house of assembly*, Lond., 1775, in-8°.

V. *The canadian freeholder, consisting of dialogues between an Englishman and a Frenchman settled in Canada*, Lond., 1777-79, 3 vol. in-8°.

VI. *Montesquieu's view of the english constitution*, trad. du franç. et enrichie de notes, 1781, in-8°; 1791, 8°.

VII. *The principles of the doctrine of life's annuities*, Lond., 1783, 2 vol. in-4°.

VIII. *The moderate reformer*, 1791, in-8°. — Masères demande, dans cet écrit, la réforme de quelques-uns des abus les plus choquants de l'Eglise anglicane.

IX. *Scriptores logarithmici*, Lond., 1791, 2 vol. in-4°; 3e vol., 1796; réimp., 1807, 6 vol. in-4°.

X. *Enquiry into the extent of the power of juries on trials for publishing seditious criminal writings or libels*, 1792, in-8°.

XI. *M. James Bernouilli's doctrine of permutations and combinations, and some other useful mathematical tracts*, Lond., 1795, in-8°.

XII. *An appendix to Frend's principles of algebra*, Lond., 1798, in-8°.

XIII. *Tracts on the resolution of cubick and biquadratick algebraick equations, by doct. Halley's, M. Raphæon's and sir J. Newton's method of approximation*, Lond., 1800, in-8°.

XIV. *Historiæ anglicanæ circa tempus conquestûs Angliæ à Gulielmo Notho, Normanorum duce, selecta monumenta, cum notis*, Lond., 1807, in-4°.

XV. *Translation of a passage in the Correspondance politique* [de Mallet-Du Pan] *containing a vindication of Louis XVI*, Lond., 1796, 8°.

XVI. *Occasional Essays on various subjects, chiefly historical and political*, 1809, in-8°.

Masères a donné, en outre, en y ajoutant des *Préfaces*, des éditions nouvelles des trois ouvrages suivants: *May's History of parliament of England*, 1813, in-4°; *Three Tracts published at Amsterdam in 1691; and two un-*

der the name of Letters from general Ludlow to Edmund Seymour and other persons, 1813, in-4°; *The irish rebellion, by sir John Temple*, 1813, in-4°. Enfin il a fait insérer dans l'Archæologia (1772) : *View of the ancient constitution of the english parliament*, et dans les Transact. philosoph. des années 1777, 1778 et 1780 : *A method of finding the value of an infinite series of decreasing quantities of a certain form*; — *A method of finding a near value of the very slowly converging infinite series*, etc.; — *A method of extending Cardan's Rule for resolving one case of the same equation.*

MASSANES, famille de robe originaire de Montpellier. Au commencement du XVIIe siècle, elle était divisée en deux branches établies l'une dans cette ville, l'autre à Paris.

I. Branche de Montpellier. Selon les Jugemens de la Noblesse, *Pierre* Massanes, général en la cour des aides de Montpellier, qui testa le 20 juin 1622, ne laissa qu'un fils, nommé Jean (1). Conseiller en la cour des aides de Montpellier, par provisions du 30 janv. 1623, ce fils vivait encore en 1663. C'est de lui qu'il est parlé dans les notes secrètes sur le personnel des parlements publiées par M. Depping, où il n'est fait l'éloge ni de sa capacité ni de l'indépendance et de la fermeté de son caractère. Il laissa trois fils de son mariage avec *Jeanne Clausel*, célébré en 1633, savoir: 1° Louis, sieur de Montredon, baptisé le 4 janv. 1639; — 2° Pierre, sieur de Soulages, baptisé le 15 janv. 1641; — 3° Henri, capitaine au régiment de Piémont, baptisé en 1643. Nous ne savons rien de plus sur cette branche, qui, à ce qu'il paraît, n'a jamais joué de rôle important dans les affaires des églises. On doit, sans aucun doute, y rattacher le maréchal de camp *Étienne* de Massanes, qui suit, et probablement aussi *J. Massanes* d'Anduze, qui alla faire ses études en théologie à Genève en 1665, et desservit différentes églises des Cevennes.

Capitaine d'infanterie, par commission du 8 avril 1646, Étienne de Massanes servit au siége de Courtray et de Dunkerque cette même année; à ceux de La Bassée et de Lens, en 1647; à celui d'Ypres et à la bataille de Lens, en 1648; au blocus de Paris, au siége de Cambrai, à la prise de Condé, en 1649; au secours de Guise, à la bataille de Rhétel, en 1650. En 1651, il continua à être employé à l'armée de Flandres; en 1652, il assista aux combats de Bleneau, d'Étampes, du faubourg St-Antoine, et, en 1653, au siége de Sainte-Menehould. Élevé, en 1654, au grade de mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, il le commanda aux siéges de Landrecy, de Condé et de Saint-Guilhain, en 1655. Maréchal de camp par brevet du 7 mai 1656, il servit encore au siége de Valenciennes, et l'année suivante, à celui de Montmédy; mais son régiment ayant été licencié en 1660, il ne fut plus dès lors employé. Il vivait encore en 1669.

II. Branche de Paris. — *Jean* Massanes vint à Paris à la suite du roi Henri IV qui le créa conseiller et secrétaire du roi; il y mourut à l'âge de 80 ans et fut enterré dans le cimetière des Saints-Pères, le 15 sept. 1631. Il avait épousé *Jacqueline Forget*, et en avait eu: 1° Élisabeth, qui se maria, en 1642, avec *Jean Amproux*, sieur de La Massaye, et mourut veuve en 1659; — 2° Antoine, né le 20 mai 1613, qui suit; — 3° Charlotte, femme, en 1648, de *Jacques de Saint-Denis*, sieur de Vervaine, fils de *Thomas de Saint-Denis*, sieur de Lancisière, et de *Louise Le Vasseur*; — 4° Pierre, né le 26 fév. 1611; — 5° Paul, présenté au baptême, au mois d'avril 1612, par *Forget*, conseiller au présidial de Riom; — 6° Isaac, né en 1614; — 7° Marie, femme, en 1632, de *Thomas Hardy*, sieur de Vicques, fils de *Pierre Hardy* et de *Madelaine Du Val*, morte en 1660.

(1) Il avait, en outre, au moins une fille, Marguerite (*Voy.* I, p. 242).

Antoine de Massanes, ancien conseiller et secrétaire du roi, député de l'Isle-de-France « pour agir aux affaires des églises» (*Jacobins S. Honoré*, N°30), et doyen des anciens de l'église de Charenton (*Supplém. franç.* 791. 1) était, à l'époque où l'édit de Nantes fut révoqué, un vieillard d'un esprit doux et d'une conduite fort sage, selon le témoignage des agents de La Reynie. Il jouissait d'une fortune de 7 à 800,000 livres de rente. Ni son âge avancé, ni son caractère inoffensif, ne le mirent à l'abri des persécutions qui, quoi qu'on en ait dit, frappèrent les Protestants de Paris, aussi bien que leurs coreligionnaires des provinces. Le 10 et le 20 nov. 1685, des lettres de cachet exilèrent tout le consistoire, à l'exception de *Rozemont*, qui réussit à se sauver à l'étranger avec sa femme et deux enfants, de *Girardot* et de *Falaiseau*, qui paraissent s'être convertis. Massanes fut relégué au Blanc, *Louis Gervaise* à Gien, *Jean Girard* à Auray, *Théodore Le Coq* à Memers, *Samuel Lardeau*, procureur, âgé de 40 ans, «esprit doux et posé, jouissant de la réputation d'un homme de bien, fort à son aise et n'ayant qu'un fils de six ou sept ans», à Montrichard, *Béringhen* à Limoges, *Noël Bezard* à Châteaugontier (1), *Grostête*, sieur de La Buffière, « esprit bon et assez froid, passant pour un honnête homme», à Guéret, *Masclari* à Ballon, *Des Marchais* à Châteaurenault, *Janiçon* à Vierzon, *Antoine de Crosat*, sieur de La Bastide, à St-Pierre-le-Moustier, *Gaucher* à Avalon, *Papillon* à Avranches, *Samuel Beauchamp*, avocat au parlement (qui se réfugia plus tard à Thorpe en Angleterre, où il mourut, en 1688, à l'âge de 78 ans), à Bar-sur-Aube, *Philippe Bernard*, sieur de Bouilly, «ancien avocat, âgé d'environ 60 ans, homme d'esprit, fort retiré et particulier», à Guise, *Tassin* à Semur, *Robeton* à Hiesmes, en Normandie, *Hamonnet* à Mayenne, *Conrart* à Lisieux, et *Aufrère*, procureur au parlement, à Château-Chinon (1). Plus tard, Massanes fut transféré dans l'abbaye de Saint-Firmin à Beaugency, puis à Sainte-Geneviève (*Arch. gén.* E. 3372); mais, dès 1687, il habitait la Hollande avec sa femme (*Ibid.* E. 3373), soit qu'il eût été assez heureux pour sortir de France, ou, ce qui est plus probable, que son *opiniâtreté* l'eût fait chasser du royaume (2).

Antoine de Massanes avait épousé, en 1647, *Françoise Bothereau-de-Lormois*, veuve de *Jean-Baptiste Marbault*, et il en avait eu quatre enfants : 1° Antoine, né en 1648, qui suit; —2° Jean, né en 1649, et marié dans le Dauphiné, selon les notes des agents de La Reynie; — 3° Elisa-

(1) *Bezard* était signalé comme mauvais catholique en 1690 (*Arch.* E 3376). En 1687, il avait été relégué à Pontlevoy (*Ibid.* E. 3373).

(1) *Aufrère* parvint plus tard à se sauver en Hollande, où ses fils avaient déjà trouvé un asile.

(2) Les papiers de La Reynie, où nous avons retrouvé les lettres de cachet qui exilèrent les anciens de l'église de Charenton, contiennent une statistique curieuse, bien que inexacte vraisemblablement, des *évasions et des conversions* qui eurent lieu à Paris seulement dans les mois d'oct., nov. et déc. 1685 (*Supplém. franç.* 791. 2). Le chiffre de l'émigration s'élève à 1087, savoir: Quartiers St-Antoine, 69; St-Jacques-la-Boucherie, 6; Grève, 6; la Verrerie, 4; St-Germain-l'Auxerrois, 32; Ste-Opportune, 41; St-Honoré, 40; St-Eustache, 65; Place Maubert, 364; Marais, 12; St-Denis, 96; faub St-Germain, 90; les Halles, 8; la Cité, 220; la Harpe, 20; St-Martin, 14. Dans les mêmes mois, les curés avaient enregistré 1098 prétendues conversions, savoir: Quartiers St-Antoine, 151; St-Jacques-la-Boucherie, 10; Grève, 1; la Verrerie, 1; St-Germain-l'Auxerrois, 14; Ste-Opportune, 41; St-Honoré, 40; St-Eustache, 65; Place Maubert, 232; Marais, 12; St-Denis, 96; faub. St-Germain, 70; les Halles, 8; la Cité, 220; la Harpe, 43; St-Martin, 94. Nous ferons observer que plusieurs de ces chiffres sont parfaitement identiques sur les deux listes, ce qui nous fait douter de leur exactitude. Enfin, il restait à Paris, au mois de déc., 3823 Huguenots qui n'avaient point abjuré: Quartiers St-Antoine, 711; St-Jacques-de-la-Boucherie, 19; Grève, 29; la Verrerie, 13; St-Germain l'Auxerrois, 76; Ste-Opportune, 272; St Honoré, 134; St-Eustache, 367; Place Maubert, 344; Mortellerie, 55; Marais, 130; St-Denis, 162; faub. St-Germain, 688; les Halles, 129.

BETH, née en 1650 et mariée à *Pape-Saint-Auban* (Arch. gén. E. 3373); — 4° DANIEL, né le 30 avril 1651.

Antoine, sieur de Villejouan, prit pour femme, en 1671, *Marguerite Hardy*, sa cousine-germaine, dont il eut plusieurs enfants. Les Registres de Charenton nous en font connaître sept: 1° ANTOINE, né le 27 mai 1672; — 2° CHRISTOPHE, né en 1674; — 3° MARIE-ANNE, née en 1675; — 4° MARIE, née en 1676; — 5° ISAAC, né en 1677; — 6° ELISABETH, née en 1679; — 7° BLANCHE-ANGÉLIQUE, née en 1683. A la révocation, il ne suivit pas l'exemple de son père, mais se convertit (*Arch.* E. 3372). Sa femme, au contraire, refusa courageusement d'aller à la messe, et comme son état de grossesse avancée ne permettait pas de l'enfermer dans un couvent, on mit auprès d'elle deux huissiers chargés de la garder à vue (*Supplém. franç.* 1026.1). Aussitôt après sa délivrance, on la transporta dans le couvent de l'Annonciade (*Arch.* E. 3372). Nous ignorons quand et comment elle en sortit; ce qui est certain, c'est qu'elle parvint à gagner Genève avec ses filles, vers 1690. Quant à son mari, son orthodoxie était suspecte, puisqu'en 1695, on jugea nécessaire de lui enlever son fils pour le placer dans le collége des Jésuites (*Ibid.* E. 3381). Les dignes Pères ne négligèrent rien, sans aucun doute, pour inspirer à cet enfant l'horreur de la religion dans laquelle il était né, et ils y réussirent si bien, que sa mère ayant désiré le voir, il se rendit à Genève, en 1715, et que, quand il y fut, il ne voulut plus en partir, ce qui attira beaucoup de désagréments à son père.

MASSARD (JACQUES), médecin de Grenoble, a publié :

I. *Divers traités des panacées*, Grenoble, 1679, in-12; Amst., 1686, in-12; trad. en angl., 1685, in-12.

II. *De naturâ et curatione luis venereæ*, ins. dans le T. IV des Miscellan. medico-physic. gallic.

III. *Harmonie et accomplissement des prophéties sur la durée de l'Antechrist et les souffrances de l'Eglise*, Colog. et Amst., 1686-88, 5 parties in-12.

On lui doit aussi une trad. franç. du livre d'Hippocrate *De veteri medicinâ*. Il est fort probable qu'à la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia en Hollande. Plus d'un siècle auparavant, un huguenot du même nom, *Pierre Massard*, de La Charité, avait obtenu à Genève les droits de bourgeoisie.

MASSIEU (JEAN), fils de *Noël Massieu*, de Caen, et de *Thomine Lefoye*, épousa *Marthe Lespingueur*, en 1619, c'est-à-dire au retour d'un long voyage qu'il avait fait en Flandres et en Hollande, pour y apprendre la fabrication des draps de laine d'Espagne, encore inconnue en France. Il établit à Caen une fabrique qui prit un grand développement, sous l'habile direction de son fils cadet PIERRE, (1) né le 12 avril 1622. « Après avoir voyagé, lit-on dans les lettres de noblesse accordées, en 1776, par Louis XVI, à un de ses descendants, Pierre Massieu prit la direction de la manufacture de son père et la porta à un tel degré de perfection qu'elle effaça toutes celles de l'étranger, vingt ans avant l'établissement de celle de *Josse Van Robais*.» Ses draps étaient si beaux que Louis XIV voulut en être vêtu. En 1674, quatre cents familles étaient employées dans ce vaste établissement. Du mariage de Pierre Massieu avec *Esther Mallet*, béni par *Jean de Baillehache*, le 15 janv. 1651, naquirent six enfants : 1° JACQUES, né en 1653, — 2° MARTHE, née en 1655, et mariée, en 1680, à *Michel de Gron*; — 3° PIERRE, qui fut baptisé en 1656 par *Le Coulteux*, et épousa *Catherine Osmont*; — 4° JACOB, né en 1657, et mort à Rotterdam, le 10 juin 1700; — 5° ANNE, née en 1659, et mariée, en 1679, à *Robert Le Bret*; — 6° MICHEL, né en sept. 1661. Deux de ces enfants, Jacob et Michel, passèrent dans les pays étrangers à la révocation de l'édit de Nantes; mais le fils aîné resta en

(1) Son fils aîné JEAN suivit la carrière militaire, et mourut sans postérité.

France avec son père, et, pour échapper aux missionnaires bottés, il eut la faiblesse de signer un acte d'abjuration. Cependant il refusa constamment de participer au culte catholique, comme l'attesta le curé de sa paroisse, lorsqu'une mort précoce l'enleva, le 23 avril 1689. Le défunt ne fut donc point porté au cimetière; mais, sur la requête du père, il fut enterré, par ordre du lieutenant criminel, dans les fossés de la ville. Si Pierre Massieu n'eut point la douleur d'assister à l'odieux spectacle de son fils traîné sur la claie comme relaps, ce n'est point, comme on pourrait le croire, à la considération dont il jouissait qu'il en fut redevable, mais à l'horreur générale que l'abominable déclaration du 29 avril 1686 avait soulevée. Trois ans après, il perdit sa femme, qu'il fit inhumer dans un jardin attenant à sa maison, où fut aussi enterré, en 1696, son fils Pierre, mort à l'âge de 40 ans (1). Il termina lui-même sa longue carrière à la fin de 1704, laissant sa manufacture de draps à son fils Michel, qui venait d'épouser, le 20 oct., devant le curé de Saint-Cyr à Elbœuf, *Anne Asselin*, fille d'*Antoine Asselin*, armateur de Dieppe, et d'*Anne de La Guèze*.

Michel Massieu était passé en Angleterre, comme nous l'avons dit, à la révocation de l'édit de Nantes. Il avait appris le commerce dans les comptoirs de sir John Hackshaw, qui lui fit inutilement les offres les plus brillantes pour le retenir auprès de lui. Le désir de revoir sa patrie et son vieux père le ramena en France, après une absence de vingt ans. Malgré les pertes qu'il éprouva en 1720, à l'époque du fameux système de Law, il ne put se résoudre à accepter les propositions avantageuses que le roi d'Espagne lui fit faire pour l'attirer dans ses Etats. Il mourut en 1729, laissant trois enfants : 1° ANNE, née en 1705, femme, en 1726, de *Jacob Feray*, du Havre ; — 2° MICHEL-ANTOINE, né en 1707, qui suit ; — 3° PIERRE, souche de la branche de CLÉVAL.

(1) Ce jardin servit depuis de cimetière aux Protestants de Caen jusqu'à la Révolution.

I. Michel-Antoine Massieu renonça à la fabrication des draps pour s'occuper du commerce maritime. « Il envoya, lit-on dans les lettres de noblesse que Louis XVI lui accorda en 1776, des navires en Turquie, à la côte d'Afrique et dans les deux Indes. En 1740 et 1772, il sacrifia des sommes considérables pour faire venir de l'étranger des grains qu'il donnait à perte... Pendant les guerres, il procura des secours essentiels aux prisonniers français en Angleterre ; il fut des premiers à donner à la ville de Caen l'exemple de la pêche de la morue. » Et voilà les hommes à qui un gouvernement insensé permettait qu'on refusât la sépulture ! Du mariage de Michel Antoine Massieu avec *Marie-Anne-Samuel Bacon-de-Précourt*(1), célébré en 1731, naquirent : 1° MARIE-ANNE-CATHERINE, qui épousa, en 1764, à l'âge de trente-un ans, Evans Mortimer ; — 2° ANNE, née en 1735, femme de John St-Léger-Douglas ;— 3° MICHEL-JACQUES-SAMUEL, sieur de St-Manvieu, né en 1732, qui se maria, en 1754, avec *Judith-Elisabeth Signard*, d'une ancienne famille protestante de la Normandie. Il mourut en 1792, père d'un fils, FRÉDÉRIC-JEAN, décédé en 1812, sans avoir été marié, et de quatre filles : ANNE-SAMUEL-SOPHIE, née en 1755, femme, en 1786, de *Jean d'Agneaux*, sieur de Deserlines, fils de *Jean-Philippe d'Agneaux* et de *Marie-Anne Dubusc* (Etat civil de Paris. Chap. de Hollande, N° 97);— ANNE-MICHELLE-ELISABETH, née en 1756, mariée en 1785, avec *Philippe-Christophe Oberkampf ;* — ESTHER-GABRIELLE-EMILIE, née en 1769, épouse, en 1791, de *P.-A. Ravel*, d'Annonay, banquier à Paris ; — SUSANNE-ANTOINETTE-ROSALIE, née en 1772 et mariée *Samuel Widmer*.

(1) Cette famille a donné aussi des gages de son attachement au protestantisme. En 1688, un jeune de *Précourt* était enfermé aux Nouveaux-Convertis de Caen (*Arch. gén.* Tr. 317). Son père, sa mère et son frère aîné s'étaient réfugiés en Hollande.

II. Pierre Massieu, dit de *Clerval*, né le 16 fév. 1708, secrétaire perpétuel de l'académie de Caen (1), fut marié deux fois. Sa première femme, *Marie Signard*, ne lui donna qu'une fille, nommée ANNE, qui épousa, en 1753, *Isaac Du Mont-de-Bostaquet*, mousquetaire de la garde du roi, descendant d'une ancienne famille noble de la Normandie, qui avait, dans le temps des persécutions, donné des preuves de son attachement à la religion réformée. De la seconde, *Esther-Renée Gohier*, il eut deux fils et deux filles : 1° ANNE-ESTHER, née en 1736, mariée, en 1754, à *Etienne Renouard*, d'Amsterdam; — 2° ANNE-ELISABETH, née en 1750, femme d'*Osmont*, de Caen; — 3° MICHEL-PIERRE-ESAIE, né en 1738, peintre d'un talent très-remarquable, qui laissa deux enfants : PIERRE-MICHEL-AUGUSTE et ANNE-CÉCILE, mariée, en 1821, à l'ancien pasteur de Caen, *André-Martin Rollin*; — 4° SAMUEL-AUGUSTE, né le 15 août 1741, qui épousa *Esther Feray*, et en secondes noces, en 1784, *Marthe Joly-de-Bammeville*, fille de *Pierre-Louis Joly-de-Bammeville*, secrétaire du roi et de *Marie-Anne Fromaget*. De ce mariage naquirent quatre enfants, nommés AUGUSTE-SAMUEL, EUGÈNE, CAROLINE et ELISABETH.

Né à Saint-Quentin, le 5 déc. 1785, et mort à Paris, le 17 mars 1847, Auguste-Samuel Massieu-de-Clerval, vice-amiral, grand officier de la Légion d'honneur et dignitaire de l'ordre du Cruzeiro du Brésil, sort de notre cadre; cependant le grade éminent qu'il a occupé dans la marine militaire et les services qu'il a rendus, nous semblent justifier l'exception que nous croyons devoir faire en sa faveur. Nous rapporterons succinctement les principales circonstances de sa vie.

Massieu-de-Clerval qui, dès son enfance, avait montré un penchant décidé pour la marine, s'embarqua comme matelot, en 1802, sur le Rhinocéros chargé d'approvisionnements pour la station des Antilles. Nommé, en 1804, aspirant de première classe à la suite d'un examen brillant, il obtint l'autorisation de servir sur la flottille de Boulogne et fut attaché à l'état-major de l'amiral Bruix, qui l'employa à des travaux hydrographiques sur la côte de Picardie. Il prit part à plusieurs engagements avec les croiseurs anglais, et s'y comporta si vaillamment qu'il fut élevé au grade d'enseigne de vaisseau, le 12 sept. 1805. C'est en cette qualité qu'il s'embarqua sur le Vétéran et passa sous les ordres de Jérôme Bonaparte, avec qui il fit une longue campagne sur les côtes du Brésil et aux Antilles. Il fut nommé lieutenant de vaisseau, le 12 juill. 1808. Il montait alors la frégate la Topaze. Cette frégate qui, à sa sortie de Brest, avait soutenu un combat glorieux contre une frégate anglaise et l'avait mise en fuite, finit par être capturée dans la mer des Antilles. Massieu fut conduit, comme prisonnier de guerre, à la Barbade, d'où il parvint à s'échapper sur un navire américain. Quelque temps après son retour en Europe, l'empereur le fit échanger contre un officier anglais et l'envoya servir sur l'Iphigénie qu'on armait à Cherbourg. Nommé, en 1812, au commandement du brick le Hussard, Massieu-de-Clerval prit part aux opérations de la flotte d'Anvers jusqu'à la chute de l'Empire. Après la reconnaissance du nouveau pavillon, à laquelle il s'opposa inutilement, il ramena à Brest son brick dont le commandement lui fut retiré. Cependant il reprit la mer à la fin de 1815. Nommé au commandement de la Zélée, il fut envoyé aux Antilles, voyage au retour duquel il fut fait capitaine de frégate, et attaché à la station du Levant. Il profita d'une longue croisière de deux ans pour visiter la Grèce et y faire faire des fouilles qui ont enrichi le Musée du Louvre de précieux débris de l'art antique. En 1821, il obtint le comman-

(1) Il ne paraît pas qu'il ait rien publié; mais il a laissé en mss. divers opuscules, et, entre autres, des tragédies qui se conservent dans sa famille.

dement de la corvette l'Espérance, qui devait visiter le Brésil, l'île Bourbon, la côte orientale de l'Afrique; cette campagne lui valut le grade de capitaine de vaisseau, le 17 août 1822. Chargé, à son retour, d'organiser à Brest un équipage de marins d'après un nouveau règlement, il s'acquitta de cette tâche difficile à la satisfaction du ministre, qui lui confia le commandement de la station du Sénégal, et plus tard, en 1828, celui des équipages de ligne à Brest. L'année suivante, il fut choisi pour diriger le blocus d'Alger et préparer en quelque sorte les voies à l'expédition de 1830. Dans ce poste qui exigeait autant de tact et de prudence que de fermeté, Massieu-de-Clerval sut justifier la confiance du gouvernement. Il prit ensuite le commandement d'une des divisions de la flotte sous les ordres de l'amiral Duperré, et, après la conquête d'Alger, il resta en Afrique pour organiser la marine.

Duperré, qui appréciait à leur juste valeur les services rendus par Massieu-de-Clerval, avait demandé pour lui, dans son rapport au ministre, le grade de contre-amiral. Massieu l'obtint, mais seulement le 5 janvier 1833, et, l'année suivante, il fut appelé au commandement de l'escadre du Levant. De retour en France, en 1836, il remplit, quelque temps après, les fonctions de major général à Toulon. En 1841, il reprit la mer pour aller commander la station du Brésil et de la Plata. Une maladie du foie, aggravée par l'influence du climat, le força à demander son rappel, en 1844. Elevé au grade de vice-amiral, depuis le 25 juin 1842, il continua, malgré ses souffrances, à rendre jusqu'à sa mort des services à la flotte comme membre de l'amirauté et président du conseil des travaux de la marine. De son mariage avec Emilie-Louise de Bourrienne, célébré en 1815, sont nés quatre enfants : Henri, docteur en droit et avocat, qui a bien voulu nous communiquer une notice très détaillée sur la vie de son père; Blanche, femme de M. Lehardelay, docteur en médecine; Bathilde, épouse de M. Duverger, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Eugénie, femme de M. Duverger, inspecteur des douanes. Tous quatre ont été élevés dans la religion catholique.

MASSIN, ministre de Pailhat en 1577. Invité par *Du Lac*, gentilhomme huguenot fort zélé pour la Religion, à venir remplir les fonctions de son ministère à Ambert, Massin s'y rendit, au mois de nov. 1576; mais le bailli lui refusa l'autorisation d'exercer publiquement le culte réformé. Massin n'en tint compte. Les Catholiques irrités fermèrent les portes de la ville et ne voulurent permettre à aucun habitant ou étranger d'y entrer, s'il n'était catholique. Du Lac lui-même, qui habitait dans les environs, étant allé rendre visite au pasteur, reçut ordre de sortir d'Ambert. Les Protestants étaient, en outre, en butte aux provocations les plus insultantes. Lorsqu'ils se réunissaient pour la prière, ils étaient hués et assaillis à coups de pierres; cependant contenus par le ministre qui, dit M. Imberdis, se montra digne et calme, ils évitèrent une rixe que leurs adversaires cherchaient évidemment à provoquer. Ils se contentèrent de porter plainte au bailli, qui les renvoya en menaçant de la prison quiconque se permettrait de murmurer. Un soir enfin que Massin était allé prêcher à Pailhat, espèce de désert aride qu'une colonie de Protestants de Saint-Etienne, chassés de leurs foyers par la persécution, avait couvert, depuis quelques mois, d'habitations et d'usines, on lui refusa l'entrée de la ville : bafoué et menacé par les sentinelles, il dut aller chercher un asile dans le château de Du Lac. Pour mettre un terme à ces excès que rien ne justifiait, ce seigneur se concerta avec *Chavagnac* et *Merle* pour s'emparer d'Ambert. L'entreprise réussit, et Massin, rentré dans la ville avec les vainqueurs, ne se vengea qu'en employant toute l'influence que lui donnait son caractère, pour arracher les

Amberlois aux vengeances de ses coreligionnaires. Tant qu'Ambert resta au pouvoir des Huguenots, ce digne ministre de l'Evangile partagea ses soins entre les deux églises dont la direction spirituelle lui avait été confiée; mais lorsque Pailhat fut menacé par les troupes du duc d'Anjou, il alla s'établir au milieu des habitants, afin de soutenir leur courage. A l'approche du détachement ennemi, il se rendit auprès du capitaine et l'assura d'une entière soumission en échange de la liberté du culte. Le chef catholique écouta ses représentations; mais pour toute réponse, il lui montra l'ordre qu'il avait reçu de raser le temple de Pailhat, en déclarant qu'il était résolu à l'exécuter. Sur cette menace, les Protestants prirent les armes et opposèrent une vaillante résistance. La fortune trahit leur courage. Le village fut mis à feu et à sang, et le cadavre de Massin fut retrouvé au milieu des décombres. — *Benjamin Massin*, qui desservit les églises de Sézanne et de Châlons (*Voy.* Pièces justif., N° LXXVIII) descendait peut-être de ce fidèle serviteur du Christ.

MASSON (CHARLES-FRANÇOIS-PHILIBERT), poète et littérateur, né à Blamont, en 1761, selon les Ephémér. du comté de Montbéliard, en 1762, selon la Biographie univ., en 1764, selon le continuateur d'Adelung, et mort à Coblentz, le 3 juin 1807.

Son père, greffier de la seigneurie de Blamont, le mit en apprentissage chez un horloger de Montbéliard. Au bout de quelques années, il alla se perfectionner dans son art à Neuchâtel, à Bâle et à Strasbourg. Ce fut pendant son séjour en Suisse que le goût de la poésie s'empara de lui. Le Mercure helvétique de 1780 contient les premiers essais de sa muse. Appelé en Russie par son frère aîné, officier au service de la czarine (1), Masson entra, en 1787, comme sous-officier dans la garde. L'année suivante, il fut nommé lieutenant dans le corps des cadets; puis, en 1789, capitaine de dragons, et en même temps, aide-de camp du ministre de la guerre Soltikoff (1), par la protection du général Melissino, dont son frère avait épousé la fille. Ses qualités aimables et son esprit enjoué lui ouvrirent les portes des meilleurs salons de Pétersbourg. En 1792, il fut promu au grade de major en second dans un régiment de la garde. En 1794, l'impératrice le chargea d'une mission à Stuttgard, Carlsruhe et Baireuth, malgré la vive opposition du grand-duc Paul, et à son retour, elle lui fit expédier le brevet de major en premier des grenadiers d'Alexandre. Enfin, lorsque son petit-fils Alexandre se maria, elle le plaça comme secrétaire auprès de lui. Mais tout l'échafaudage de sa fortune s'écroula à la mort de Catherine. A son avénement au trône, Paul, qui ne l'aimait pas, le destitua et lui ordonna de quitter la Russie. Profondément blessé de cette injuste disgrâce, Masson se retira d'abord en Pologne. Il passa en Prusse les années 1797 et 98; en Suisse, l'année 1799, et en 1800, il vint à Paris. Le premier consul le fit entrer dans la commission chargée de la révision de la liste des émigrés. En 1801, il fut nommé secrétaire-général du département de Rhin-et-Moselle, et en 1804, président du collége électoral de Coblentz.

Masson était un homme d'esprit, il avait de l'imagination et possédait des connaissances variées. Placé dans des circonstances plus propices, il se serait certainement fait un nom distingué dans les lettres. A sa mort, il était correspondant de l'Institut de France, et membre de l'Institut national italien, de l'Académie celtique et de la Société philotechnique. Outre des pièces de poésie qu'il a publiées dans divers journaux, on a de lui:

I. *Cours mémorial de géographie*,

(1) Ce frère, qui s'éleva au grade de colonel, est connu dans la littérature par un poëme dont Charles-Martel est le héros, et qui a paru à Strasb., 1816, 2 vol. in-8°.

(1) Il avait commencé par être précepteur de ses fils.

à l'usage du corps impérial des cadets nobles, Berlin, 1787, in-4°; St-Pétersb., 1789, in-8°. — Anonyme.

II. *Elmine ou la fleur qui ne se flétrit jamais*, Berlin, 1790, in-8°; ins. aussi dans le Journal encycloped. et dans l'Esprit des journaux. et trad. en allemand.

III. *Mémoires secrets sur la Russie et particulièrement sur la fin de Catherine et le commencement de Paul I*, Amst. [Paris], 1800-1801, 3 vol. in-8°; nouv. édit., revue et augm. du N° VII, Paris, 1804, 4 vol. in-8°; trad. en allem. et en angl. — On a reproché à Masson de s'être livré à des exagérations et d'avoir porté des jugements qui se ressentent de son irritation contre le czar Paul.

IV. *Les Helvétiens en VIII chants avec des notes historiques*, Paris, 1800, in-8°.—« On y trouve en abondance, dit Chenier, des idées fortes, généreuses, dignes d'un esprit mâle et d'une âme élevée; on y remarque souvent du nerf et de la franchise dans l'expression; quelques narrations rapides, quelques discours pleins de verve y brillent par intervalles; mais, il faut en convenir, on y désire presque toujours la douceur, l'harmonie, l'élégance, tout ce qui fait le charme du style.» Ce poème eut peu de succès.

V. *Ode sur l'adulation poétique*, 1801.

VI. *Ode sur la fondation de la République*, Paris, 1802, in-8° et in-4°. — Cette ode reçut le prix de poésie.

VII. *Lettres d'un français à un allemand servant de réponse à M. de Kotzebue et de supplément aux Mémoires secrets sur la Russie*, Paris, 1802, in-8°.

VIII. *La Nouvelle Astrée ou les Aventures romanesques du temps passé*, Metz, 1805, 2 vol. in-12. — Roman charmant, rempli de descriptions d'une grande vérité.

IX. *Le Voyageur*, Paris, 1807, in-8°. —On y remarque quelques beaux vers.

X. *Mémoire statistique du département de Rhin et Moselle*, Cobl., in-fol.

Masson a laissé en mss. une trad. du poème russe : *Les jardins*, par Samboursky, et une *Histoire de la littérature russe*. On trouve de lui, dans le T. I des Mém. de l'Acad. celtique, des *Observations sur le rapport de M. Volney sur l'ouvrage de Pallas, intitulé Vocabulaire comparatif*, etc.

Masson avait épousé, en 1795, la baronne de *Rosen*, d'une famille livonienne. Nous ignorons s'il en eut des enfants.

MASSON (JEAN), de Civray (fils peut-être de *Philippe Masson*, de Civray, qui soutint à Saumur, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De certitudine salutis*, ins. dans les Theses salm.), fit ses études en théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1658. Il desservait l'église de Cozes à l'époque de la révocation (*Arch. gén.* TT. 287). Chassé de France, il passa en Angleterre avec ses fils JEAN, âgé de cinq ans, et SAMUEL. Ce dernier, qui s'est fait connaître comme le principal rédacteur de l'*Histoire critique de la république des lettres tant ancienne que moderne* (Utrecht et Amst., 1712-18, 15 vol. in-12) et qui a écrit, dit-on, des livres de polémique dont nous n'avons pu découvrir les titres, fut ministre de l'église anglaise de Dordrecht, et vivait encore en 1735. Son frère embrassa aussi la carrière ecclésiastique. Il fit ses études en Angleterre, et visita les principaux États de l'Europe afin d'accroître la somme de ses connaissances. Au retour de ses voyages, il se fit recevoir au saint ministère en Hollande. Il paraît qu'il repassa ensuite en Angleterre, où, s'il faut en croire la Biogr. univ., il fut pourvu de riches bénéfices. Selon Watt, il mourut en Hollande, et selon M. Weiss, en Angleterre, vers 1750, laissant la réputation d'un savant distingué et d'un bon critique. On a de lui :

I. *Jani templum Christo nascente reseratum*, Rott., 1700, in-4° et in-8°.

II. *Lettres critiques sur la difficulté qui se trouve entre Moïse et saint Étienne, relativement au nom-*

bre des descendants de Jacob qui passèrent de Chanaan en Egypte, Utrecht, 1705, in-8°. — Contre l'ouvrage de *Th. Le Blanc*, intitulé *Conciliation de Moïse avec saint Etienne*, ouvrage qui doit donc avoir eu au moins une édit. antérieure à celle que nous avons citée (*Voy*. VI, p. 456), d'après Moller. Le pasteur *Marolles* ayant attaqué cet écrit, Masson imprima ses deux lettres avec les réponses qu'il y fit.

III. *Notes sur les inscriptions recueillies par Gruter*, publ. dans le Corpus inscriptionum, édit. par Grævius (Amst., 1707, 2 vol. in-fol.).

IV. *Q. Horatii Flacci vita*, Lugd. Bat., 1708, in-8°.

V. *Ovidii vita*, Amst., 1708, in-8°; réimp. dans les Ovidii Opera, curâ P. Burmanni (Amst., 1727, 4 vol. in-4°).

VI. *C. Plinii secundi junioris vita*, Amst., 1709, in-8°; réimp. plusieurs fois. — Selon M. Quérard, cette Vie avait déjà paru en tête des Œuvres de Pline, publ. par Hearne à Oxf., 1703.

VII. *Annus solaris antiquus à variis in Oriente ac Asiâ populis et urbibus usu civili olim usurpatus, nunc tandem naturali suo ordine restitutus. Appenditur spicilegium chronologico-historicum de cyclis Christianorum*, Lond., 1712, in-fol.

VIII. *Exacte revue de l'Histoire de M. Bayle*, publ. dans l'Hist. de M. Bayle, par l'abbé Du Revest (Amst., 1716, in-12). — On continue à lui attribuer cet écrit, bien qu'il ait nié d'en être l'auteur.

IX. *Notes sur les médailles des rois de la Comagène*, publ. dans le Tesoro britanico, de Haym (Lond., 1719-20, 2 vol. in-4).

X. *Æl. Aristidis vita*, publ. en tête des Opera de ce célèbre rhéteur, imp. à Oxf., 1722, 2 vol. in-4°.

XI. *The slaughter of the children of Bethlehem, as an historical fact vindicated*, Lond., 1728, in-8°. — Contre Collins.

En 1713, Masson eut une violente querelle avec *David Martin* au sujet d'une dissert. critique sur le Ps. CX qu'il avait insérée dans les T. I-III de l'Hist. de la républ. des lettres. Selon lui, ce psaume ne peut s'appliquer qu'à David. Son opinion fut condamnée par le synode de Breda, tenu au mois de sept., comme impie, contraire à la révélation et aux déclarations expresses de J.-Ch. et des apôtres. Masson voulut se défendre et s'attira une réponse de Martin, à qui il répliqua par des *Remarques apologétiques sur un libelle de M. David Martin contre l'explication littérale du Ps*. CX, ins. dans le T. VIII de l'Hist. de la république des lettres. On trouve, en outre, des pièces sorties de sa plume dans la Biblioth. raisonnée (T. XIII), et dans les Mémoires de Trevoux (1713). Enfin on lui attribue *Chronologicus canon apostolicus* et *Jani templum sub proximis Augusti successoribus clausum*, sans autre indication.

On ne nous apprend pas si Jean Masson fut marié et s'il laissa des enfants. Nous savons seulement qu'il avait un cousin, nommé *Philippe*, qui était ministre de l'église française de Wheeler-Street, en 1742, c'est-à-dire à l'époque où cette église se réunit à celle de la Nouvelle-Patente, dont il devint ainsi un des pasteurs.

MASSON (Pierre), de Bourgogne, martyr. On ignore par suite de quels événements Pierre Masson devint un barbe ou pasteur des Vaudois de Provence. Ces derniers le députèrent en Suisse et en Allemagne, avec *George Morel*, de Freyssinières, dans le but de nouer des relations avec les réformateurs allemands, et plus spécialement de leur demander des éclaircissements au sujet de certains dogmes, celui de la prédestination, par exemple, que leurs pères n'avaient point admis dans leur symbole. Les deux délégués vaudois visitèrent Œcolampade à Bâle, *Bucer* et *Capiton* à Strasbourg, Haller à Berne, et, satisfaits des solutions qui leur furent données, ils reprirent la route de leurs vallées; mais, à leur passage à Dijon, ils furent reconnus pour luthériens

et arrêtés. Masson scella de son sang sa foi, le 10 sept. 1530; quant à Morel, il parvint à s'échapper et regagna la Provence. Il rendit compte de son voyage dans une assemblée générale, et déclara franchement que, dans sa conviction, les Vaudois « erraient en quelques points de la foi. » Il fut donc résolu que l'on tiendrait un synode, auquel seraient convoqués les représentants de toutes les églises vaudoises. Ce synode se réunit, en effet, le 12 sept. 1532, à Chanforans. *Farel* et *Antoine Saunier* y assistèrent au nom des églises réformées de la Suisse (*Voy.* V, p. 65).

Les mouvements que les Vaudois se donnèrent dans cette circonstance, peut-être aussi quelques essais de propagande, attirèrent sur eux l'attention du clergé romain, et la tranquillité dont ces hommes probes et laborieux, amis de la paix et de mœurs austères, jouissaient depuis longtemps sous la protection de quelques gentilshommes du voisinage, du seigneur de Cental, entre autres, se changea promptement en une persécution acharnée. Les evêques portèrent plainte au parlement d'Aix, qui, par arrêt de 1530, ordonna de courir sus aux hérétiques. De son côté, le pape publia une bulle pour déférer les Vaudois aux juges séculiers, et François Ier ordonna au parlement d'annexer cette bulle. Au rapport de Gilles, personne ne déploya plus d'activité dans cette première persécution que les évêques de Sisteron, d'Apt et de Cavaillon, qui remplirent leurs prisons d'hérétiques ou prétendus tels. Poussés à bout et décidés à repousser la violence par la force, les Vaudois prirent les armes sous la conduite d'*Eustache* ou *Taxile Marron*, qui fut depuis, en 1545, exécuté à Avignon, et délivrèrent les prisonniers; on put craindre une guerre civile. Dans l'espoir de détourner le danger, François Ier fit publier, en juillet 1535, une amnistie générale, à condition que les hérétiques abjureraient leurs erreurs dans l'espace de six mois. La tranquillité se rétablit; mais les six mois s'étant écoulés sans qu'aucun vaudois eût renié sa foi, seigneurs et magistrats, mus sans aucun doute par l'esprit de rapine bien plus que par le zèle religieux, se mirent à l'envi à punir l'obstination des hérétiques en les dépouillant de leurs biens et en les jetant en prison. Nul ne se signala par de plus révoltantes déprédations que Ménier d'Oppède, qui devait acquérir un peu plus tard une horrible célébrité. Les choses allèrent si loin que François Ier se crut obligé de renouveler, en 1536, sa déclaration de l'année précédente. Pas une abjuration n'eut lieu, en sorte que le procureur général, poussé à la fois par un clergé fanatique et par des gens avides de spoliations, fit rendre par le parlement, en 1537, un nouvel arrêt contre les hérétiques vaudois. L'année suivante, François Ier intervint encore, mais ce fut, cette fois, pour stimuler son parlement, qu'il autorisa, en 1539, à connaître du crime d'hérésie. Dès le mois d'octobre, la Cour décréta de prise de corps cent cinquante-quatre personnes dénoncées par deux apostats. « On conçoit, dit M. Alexis Muston dans sa consciencieuse Histoire des Vaudois du Piémont, on conçoit la fermentation excessive que de pareilles mesures devaient causer dans le pays.... En de pareilles circonstances, une étincelle peut amener un incendie. C'est ce qui arriva. » Le juge d'Apt ayant fait condamner au feu, comme hérétique, le meunier *Colin Palenq*, dont il convoitait le moulin, des jeunes gens de Mérindol, n'écoutant que leur indignation, allèrent, de nuit, dévaster le moulin confisqué au profit du dénonciateur. Instruite de cet acte de justice sommaire, la Cour, qui venait, peu de jours auparavant, de recevoir de la part du roi un nouvel ordre de procéder contre les hérétiques, s'assembla extraordinairement, et, à la requête du procureur du roi, ajourna à comparaître un certain nombre de Vaudois, dénoncés comme coupables par le juge d'Apt. Obéir, c'eût été se livrer aux mains de leurs ennemis; ils n'eurent garde de le faire,

en sorte que le parlement, aussitôt l'ajournement passé, prononça contre les contumax un arrêt digne de figurer à côté de celui que rendit le parlement de Paris dans l'affaire de Meaux (*Voy.* Pièces justif. N° VI). Nous le reproduisons textuellement.

« Sur la demande du profit et utilité des défauts obtenus par le procureur général du roy, demandeur en cas de crime de lèse-majesté divine et humaine, contre ***André Maynard***, baille de Merindol, ***François Maynard***, ***Jacq. Maynard***, ***Michel Maynard***, ***Jean Pom*** et sa femme, un nommé ***Facy-le-Tourneur*** et sa femme, ***Martin Vian*** et sa femme, ***Jean Pallenq*** et sa femme, les enfans et familles des susdits manans et habitans dudit Merindol : ***Peyron Roy***, ***Philippon Maynard***, ***Jacq. de Sangre***, maistre d'eschole, habitans du bas dudit Merindol : maistre ***Léon Barberoux*** et ***Claude Favyer***, de Tourves, un nommé ***Pomery***, libraire, et ***Marthe***, sa femme naguères nonnain à Nismes, ***Thomas Pallenq***, dict du plan d'Apt, et ***Guillaume Le Normand***, retirez et demeurans de nouveau audit Merindol : desdits cas et crimes ajournez à trois briefs jours, non comparans ains defaillans : Veues les charges et informations faites à la requeste dudit procureur général du roy : ordonnances de prinses de corps, et à faute de ce adjournemens à trois briefs jours decernez contre lesdits accusez et defaillans du penultiesme de juillet 1540 : exploicts desdits adjournemens à trois briefs jours : les defauts obtenus par ledit procureur général contre lesdits accusez : les lettres-patentes du roy du dernier de may audit an 1540, adressantes à ladite Cour, pour procéder contre Vaudois et Luthériens, et autres tenans sectes contraires et dérogatives à la foy et religion chrestienne : et autres lettres-patentes dudit seigneur, du 16 de juillet 1535 et du dernier de may 1536, par lesquelles il faisoit pardon et grâce aux chargez, accusez et suspects d'erreurs hérétiques, en eux desistant desdits erreurs, et les abjurant dans six mois après la publication desdites lettres : les recollemens des tesmoins examinez et des susdites informations : autres charges, informations et procès produits par ledit procureur général, pour faire apparoir que notoirement tous ceux de Merindol tienent sectes Vaudoises et Luthériennes, reprouvées et contraires à la saincte foy et religion chrestienne : retirent et recellent plusieurs gens estrangers et fugitifs, chargez et diffamez d'estre de telles sectes : et iceux entretiennent et favorisent ; qu'audit lieu il y a eschole des erreurs et fausses doctrines desdites sectes, gens qui dogmatizent lesdits erreurs et fausses doctrines, et libraires qui ont imprimé et vendent livres pleins de telles fausses doctrines : et aussi que ceux dudit Merindol au terroir es roches ont basti des cavernes et spelonques, où ils retirent et cachent eux, leurs complices et leurs biens, et se font forts : autres informations prinses par le juge d'Apt, pour faire apparoir qu'après que Colin Pallenq, dit du plan d'Apt, comme sectateur desdites sectes fut ces jours passez condamné et bruslé, et ses biens confisquez au roy ; en haine de ce plusieurs gens dudit Merindol, leurs complices et adhérens en grande assemblée, comme de six ou sept vingts hommes armez de harquebuses, hallebardes, espées et autres harnois, ont rompu le moulin qui estoit audit feu Colin Pallenq et Thomas Pallenq frères, battu et outragé le musnier, et icelui menacé, et tous autres qui s'empescheroyent des biens de ceux de leurs sectes. Le tout considéré, dit a esté, que la Cour a dit et declaré, dit et declare lesdits defauts avoir esté bien obtenus. Et pour le profit d'icelui, que tous les dessusdits accusez et ajournez sont vrais defaillans et contumax, descheus de toutes defenses, et attaints et conveincus des cas et crimes à eux imposez, de tenir, maintenir et ensuivre sectes

et doctrines hérétiques, reprouvées et contraires à la foy et religion chrestienne et aux sainctes prohibitions du roy, et d'estre retireurs et receptateurs, receleurs et fauteurs des gens chargez et diffamez de tenir telles doctrines et sectes damnées et reprouvées. Pour la reparation desquels cas, a condamné et condamne lesdits A. Maynard, J. Maynard, M. Maynard, J. Pom, Fay-le-Tourneur (*sic*), M. Vian, J. Pallenq, Hugues Pallenq, P. Roy, P. Maynard, tous dudit Merindol, J. de Sangre, maître Léon Barberoux de Tourves, Claude Favier dudit Tourves, Pomery et Marthe sa femme, Th. Pallenq et G. Le Normand, habitans dudit Merindol, à estre bruslez et ards tous vifs : assavoir quant ausdits Barberoux et Favier, en la place publique dudit Tourves : quant audit Th. Pallenq, en la place publique d'Apt, et quant aux autres, en la place des Jacopins de ceste ville d'Aix : et à faute de les avoir, seront tous exécutez en figure et peinture. Et au regard des femmes, enfans, serviteurs et famille de tous les dessusdits defaillans et condamnez, ladite Cour les a defiez et abandonnez à tous, pour les prendre et représenter à justice : afin de procéder contr'eux à l'exécution des rigueurs et peines de droict, et ainsi qu'il apartiendra. Et en cas qu'ils ne puissent estre prins et apprehendez, dès maintenant les a tous bannis et bannit des royaume, terre et seigneuries du roy, avec interdiction et prohibition d'y entrer ni venir sur peine de la hard et du feu. Et déclare tous et chacuns les biens des dessusdits condamnez et bannis, leurs femmes, enfans, serviteurs et famille, estre acquis et confisquez audit seigneur : et aussi prohibe et défend à tous gentilshommes, vassaux et autres sujets dudit seigneur, qu'ils n'ayent à recevoir ne receler lesdits condamnez, leurs femmes, enfans, serviteurs et famille, ne leur bailler aucune faveur, aide ou confort en manière que ce soit, sur peine à ceux qui feront le contraire, de confiscation de leurs biens et autres peines arbitraires.

Et au surplus, attendu que notoirement tout ledit lieu de Merindol est la retraite, spelonque, refuge et fort de gens tenans telles sectes damnées et reprouvées, ladite Cour a ordonné et ordonne que toutes les maisons et basties dudit lieu seront abattues, demolies et abrasées, et ledit lieu rendu inhabitable, sans que personne y puisse reédifier ne bastir, si ce n'est par le vouloir et permission du roy. Semblablement que le chasteau et spelonque, repaires et forts estans es roches et bois du terroir dudit Merindol, seront ruinez et mis en telle sorte que l'on n'y puisse faire residence : et que les lieux soyent descouverts, et les bois où sont lesdits forts coupez et abattus deux cens pas à l'entour. Et d'avantage fait prohibitions et defenses de bailler à ferme et arrentement ni autrement les héritages dudit lieu à aucuns du surnom et lignées des dessusdits condamnez. Publié en jugement au parlement de Provence seant à Aix, le dixhuitième jour de novembre 1540. »

Cet arrêt, où, dit de Thou, tout était horrible et cruel, souleva une indignation si grande que, malgré les pressantes sollicitations des prélats provençaux, qui offrirent de payer tous les frais de l'exécution et d'en assumer la responsabilité, le parlement n'osa pas passer outre sans en référer au roi. Le président Chassanée, qui n'était pas cruel et qui était d'ailleurs entretenu dans des idées de modération par son ami *Jacques de Raynaud*, sieur d'Allein, désirait épargner l'effusion du sang ; de son côté, *Claude de Savoie*, comte de Tende, gouverneur de Provence, ne se souciait nullement d'attacher son nom à une pareille barbarie. Ils s'adressèrent donc l'un et l'autre à François Ier, qui, avant de sanctionner cet arrêt sauvage, chargea Du Bellay, son lieutenant en Piémont, de se livrer à une enquête sur la vie et les mœurs des Vaudois. Le résultat de cette enquête fut que les Vaudois étaient « gens de grand travail,

paisibles, aimez de tous leurs voisins, de bonnes mœurs, gardans leurs promesses et payans bien leurs dettes, charitables, ne permettans qu'aucun d'entre eux eust nécessité, aumosniers aux estrangers, selon leur pouvoir. » Tout ce qu'on pouvait leur reprocher, c'était «de ne guères aller au moustier, et s'ils y entroient, de faire leurs prières sans regarder ne sainct ne saincte. » Les prêtres les accusaient, en outre, de ne point prendre d'eau bénite, de ne point aller en pèlerinage, de ne point se signer quand il tonnait, de ne faire aucune offrande ni pour les vivants ni pour les morts. Ce rapport si favorable, appuyé d'ailleurs par l'intercession des Protestants suisses et allemands, détermina François Ier à accorder aux Vaudois, par lettres du 8 fév. 1541, une amnistie générale, à condition que, dans trois mois, ils abjureraient leurs erreurs. Le délai expiré, le parlement somma les Vaudois de déclarer s'ils entendaient accepter l'amnistie et s'en prévaloir. Quelques-uns se soumirent sans réserve, et de ce nombre furent précisément ceux qui avaient été condamnés par l'arrêt du 18 nov. 1540; cependant, sauf ces très-rares exceptions, les Vaudois refusèrent absolument d'abjurer, à moins qu'on ne leur prouvât par la Parole de Dieu qu'ils tenaient des doctrines hérétiques. Le 6 avril 1541, suivant l'avis du président Chassanée et de plusieurs conseillers, ils rédigèrent une Confession de foi (1) qu'ils firent présenter au parlement par leurs procureurs *François Chais* et *Guillaume Armand*, en suppliant la Cour de ne point exiger qu'ils abjurassent avant d'avoir été instruits. Le parlement consentit à leur accorder un nouveau délai et envoya sur les lieux un commissaire pour présider aux conférences; mais ces conférences n'aboutirent qu'à la conversion du docteur chargé de les convertir. Il est évident que les magistrats n'auraient pas poussé les choses à l'extrême, s'ils n'avaient point eu derrière eux les prélats de la Provence, dont un seul, le cardinal Sadolet, témoigna de l'intérêt à ces infortunés. Dès l'année suivante, François Ier, à l'instigation du cardinal de Tournon, fit reprendre les poursuites; puis, quelques mois après, le besoin qu'il avait des princes protestants d'Allemagne, le forçant à user de ménagements à leur égard, il suspendit, par un édit du 14 juin 1544, toutes les procédures, ordonna de rétablir les Vaudois dans leurs privilèges et commit deux commissaires pour informer sur leurs opinions religieuses. De plus, la cause fut renvoyée devant le parlement de Grenoble, les Vaudois ayant représenté que les conseillers du parlement d'Aix ne les poursuivaient avec tant d'acharnement, que parce qu'ils convoitaient leurs biens pour les donner à leurs parents. Ces lettres-patentes, présentées à la Cour par *Florimond Serre*, qui avait porté au pied du trône les doléances de ses coreligionnaires, furent enregistrées sur-le-champ.

Après tant de péripéties, le drame semblait donc marcher à un dénouement pacifique ; mais d'Oppède et tous ceux qui avaient à craindre qu'on n'éclairât leur conduite de trop près, y mirent bon ordre. Leurs intrigues soulèvent le parlement qui se plaint, et les Etats de la province qui protestent; d'Oppède lui-même écrit au roi que les Vaudois, assemblés au nombre de 15,000, méditent un coup de main sur Marseille, que leur pays se hérisse de forts armés de canons, et que si l'on ne se hâte, ils vont se constituer en république indépendante. François Ier prend l'alarme, le cardinal de Tournon s'applique à augmenter ses craintes, et, dans une séance du conseil privé, le 1er janv. 1545, il lui fait signer un ordre au parlement d'Aix d'exécuter son arrêt du 18 nov. 1540. Cet ordre, de l'aveu de Gaufridi, avait été surpris. Lorsqu'on voulut plus tard savoir par

(1) Cette Confession de foi a été publiée dans le Martyrologe, ainsi qu'une Remontrance où les Vaudois se justifièrent des accusations lancées contre eux.

qui les lettres-patentes avaient été rédigées, le procureur général au conseil privé nia d'y avoir eu aucune part; le secrétaire d'État qui les avait contre-signées, nia de les avoir fait dresser; le chancelier qui les avait scellées, déclara qu'il n'avait point été d'avis qu'on les rédigeât de cette manière. Afin d'empêcher la fraude de se découvrir, on les envoya en Provence par un courrier exprès, et d'Oppède, qui, depuis 1543, avait remplacé Chassanée, se mit sans retard en devoir de les exécuter, en faisant ses préparatifs le plus secrètement possible, de peur de donner l'éveil aux Vaudois.

Le dimanche 12 avril 1545, d'Oppède assembla le parlement. L'avocat-général Guérin requit l'exécution de l'arrêt, et la Cour, faisant droit à sa demande, invita d'Oppède, comme lieutenant du roi, en l'absence du gouverneur, M. de Grignan, à prêter main forte à la justice.

D'Oppède fit aussitôt publier une ordonnance pour appeler aux armes le ban et l'arrière-ban de la province, et ayant assemblé ses troupes à Aix, il les divisa en deux corps. L'un, sous les ordres du fameux Poulin, depuis baron de La Garde, passa la Durance à Pertuis, marchant sur La Motte et Cabrière d'Aigues. L'autre, commandé par d'Oppède en personne, prit le chemin de Mérindol par Malemort, détruisant tout sur son passage par le fer et le feu, sans rencontrer la moindre résistance, les Vaudois ayant abandonné leurs demeures pour se sauver dans les montagnes et dans les bois. Laissons parler maintenant le conseiller Gaufridi : «D'abord le soldat égorge les vieillards qui n'avaient pu se sauver. Puis il met le feu dans les maisons, afin de punir dans leurs biens ceux qu'il ne pouvoit punir dans leurs personnes. De là il porte sa fureur à la campagne. Il la remplit de carnage et d'horreur. Il immole à sa brutalité tout ce qu'il rencontre; hommes, femmes, jeunes, vieux, tout succombe à sa cruauté. Cette cruauté est encore rendue plus horrible par l'avarice des voisins de ces lieux, qui prenent les armes contre ces misérables. Entre autres ceux de la Bastide-des-Jourdans se mettent en campagne, en habits déguisez. Ils pillent, ils tuent, ils ravagent. Ils commettent bien plus d'hostilitez que les soldats.... Les gens de qualité voyant que tout cela se faisoit impunément, il leur prit la même envie qu'aux autres. Ils courent au butin avec la même avidité que les païsans.»

Après avoir pillé, brûlé et rasé Mérindol, dont les habitants avaient pris la fuite, à l'exception d'un jeune garçon qui fut tué à coups de fusil par ordre de d'Oppède, et de quelques femmes que l'on trouva dans l'église et qu'on précipita du haut des rochers, les troupes provençales entrèrent dans le Comtat pour seconder celles du pape dans l'attaque de Cabrières, où s'étaient retranchés une soixantaine de paysans sous les ordres d'*Etienne Le Maroul*. Après une vaillante résistance, cette poignée de braves se rendit vie et bagues sauves; mais à peine Le Maroul et ses gens furent-ils sortis du village, qu'on les cerna et qu'on en massacra la moitié; les autres furent envoyés aux galères. Leurs femmes, qui avaient bravement combattu à leurs côtés et dont la plupart étaient enceintes, furent enfermées dans une grange et brûlées vives. Quant aux habitants du village qui s'étaient lâchement cachés dans leurs caves, on se contenta d'en faire pendre trente aux fenêtres du château. « De laquelle exécution, raconte Bouche, ne se contenta le commissaire de nostre saint Père le Pape, qui là estoit présent. Ains dit et remonstra que la sentence donnée contre eux portoit qu'ils seroient tous mis à mort, et la mémoire abolie, et le lieu rasé, requérant le sieur lieutenant du roi lui donner, en ce, faveur et aide.» S'il faut en croire Fabre, d'Oppède refusa de donner cette satisfaction au commissaire de Sa Sainteté. Le Martyrologe protestant, au contraire, affirme qu'il n'y eut sortes d'horreurs que le

fameux président du parlement d'Aix n'autorisa s'il ne les commanda pas, et que l'on tua dans Cabrières huit cents personnes des deux sexes, fait confirmé par la déposition de l'avocat Guérin, témoin oculaire, qui s'exprima ainsi, en parlant de la scène la plus horrible de ce drame atroce : « Je pense avoir vu occire dans l'église quatre ou cinq cents pauvres ames de femmes et d'enfants. »

Les bandes catholiques, après cette expédition, rentrèrent en France et se divisèrent en plusieurs détachements pour poursuivre les Vaudois fugitifs. Un de ces détachements se porta sur le village de Mus, qu'il trouva abandonné; mais on découvrit dans une grotte une trentaine de femmes et on les fit périr, étouffées par la fumée d'un grand feu qu'on alluma à l'entrée. Un autre se dirigea vers le bourg de La Coste, qui ouvrit ses portes et qui traitreusement fut mis à feu et à sang. On évalue à 733 le nombre des maisons, à 89 celui des étables et à 31 celui des granges qui furent livrées aux flammes. Quant au nombre des morts, on l'estime à plus de 3000 (1).

Tels furent les résultats de cette exécution, qui, selon Gaufridi lui-même, viola toutes les règles de la justice. « Car, dit-il, on vit les juges excéder leur pouvoir, les capitaines interpréter l'arrêt de la Cour, les soldats avoir la liberté de faire le discernement des Luthériens d'avec les Catholiques. Enfin on vit une chose encore plus étrange : des gens condamnés avant leur conviction, sans être ouïs, sans procédure ni juridique ni militaire. » Le parlement néanmoins et le roi se montrèrent également satisfaits.

Un grand nombre de malheureux Vaudois qui échappèrent à la première fureur du soldat, furent faits prisonniers et vendus comme esclaves aux capitaines des galères royales. On vit des femmes, traînées nues à la suite des bandes catholiques pour assouvir les passions brutales des soldats, s'étrangler de désespoir. Enfin d'Oppède, non content d'avoir réduit en un désert un pays heureux et florissant, rendit, le 24 avril 1545, une ordonnance portant défense, sous peine de mort, de donner asile aux Vaudois fugitifs. La plupart de ceux qui avaient cherché un refuge dans les bois périrent de faim et de misère; quelques-uns seulement des plus robustes parvinrent à gagner la Suisse ou le Piémont.

Cette épouvantable extermination remplit d'horreur l'Europe entière. Henri II ne pouvant résister aux cris d'indignation qui s'élevaient de tous côtés, évoqua l'affaire et la renvoya devant le parlement de Paris, par lettres-patentes du 17 mars 1549, où sont fidèlement rapportées « les erreurs iniques, cruautez et inhumanitez », commises par d'Oppède et ses complices. La cause fut plaidée pour les malheureux habitants de Cabrières et de Mérindol par le célèbre avocat Jacques Aubery, dont le plaidoyer a été publié en latin à Lyon, 1619, in-fol (1). La comtesse de Cental, dont les terres avaient été impitoyablement ravagées par Poulin, se porta partie civile. Les plaidoiries commencèrent en sept. 1551, et remplirent une cinquantaine d'audiences, mais déjà le 13 fév. 1551, Henri II avait rendu en son conseil privé un arrêt qui déclarait le baron de La Garde innocent des crimes à lui imposés, et avant tout jugement, la puissante protection des Guise et du clergé fit mettre en liberté d'Oppède qui avait été amené à Paris et enfermé au château de Vincennes (2). Le roi lui rendit même sa charge. A peine de retour en Provence, il signala sa reconnaissance envers ses protec-

(1) Selon Fabre, il y eut 1840 morts de tout âge et de tout sexe, 666 envoyés aux galères, 900 maisons brûlées, 24 villages saccagés. Maimbourg porte à 3600 le nombre des victimes.

(1) On en trouve une copie msc. dans le vol. 346 de la Collect. Dupuy.

(2) Les autres accusés furent mis hors de cause, arrêt qui surprit tout le monde, dit de Thou.

leurs en faisant brûler plusieurs hérétiques, entre autres l'instituteur *Gaulteri*, du diocèse de Digne, et *Barthélemy Audouin*, de Besse près de Brignoles. Le pape Paul IV pensa qu'un si grand zèle méritait une récompense, et en considération des services qu'il avait rendus à l'Eglise, il créa, quelques années après, le bourreau des malheureux Vaudois chevalier de Saint-Jean-de-Latrau et comte Palatin.

MASSUE (NICOLAS DE), seigneur de Renneval, eut de son mariage avec *Hélène d'Ailly*, fille d'Antoine d'Ailly, sieur de La Mairie et de Pierrepont, un fils, nommé DANIEL, seigneur de RUVIGNY, qui fut gouverneur de la Bastille, sous le règne de Henri IV. Ce Daniel de Massue épousa *Madelaine Pinot*, et fut père de plusieurs enfants. Les Registres de Charenton nous en font connaître deux : RACHEL, présentée au baptême, en 1603, par Mme de *Sully* et son fils aîné, et CIRNÉ, né le 28 juin 1608, qui eut pour parrain *Cirné de Béthune* et pour marraine *Anne de Rohan*. La destinée du dernier nous est inconnue. Quant à Rachel, elle fut mariée en premières noces à *Elysée de Beaujeu*, sieur de La Maisonfort, gentilhomme du Perche, et en secondes, en 1634, à Thomas Wriothesley, comte de Southampton (*Regist. de Charent.*). Resté veuf, Daniel de Massue se remaria avec *Madeleine de Fontaine*, dame de La Caillemotte, qu'il laissa veuve en 1611 (*Reg. de Charent.*), et qui vécut jusqu'en 1636. C'est de ce second mariage que naquit HENRI de Massue, marquis de Ruvigny, député général des églises protestantes.

Dès 1627, Henri de Massue servit dans le régiment des gardes. C'est lui qui, au péril de la vie, s'échappa de la citadelle de l'île de Rhé, pour aller avertir le roi Louis XIII de l'extrémité où la garnison se trouvait réduite. L'année suivante, il porta les armes au siége de La Rochelle contre ses coreligionnaires. Il se trouva ensuite à l'attaque du Pas-de-Suze, aux siéges de Privas et d'Alais, en 1629, à la conquête de la Savoie, en 1630, à celle de la Lorraine, en 1633. En 1644, il leva un régiment d'infanterie à la tête duquel il fit la campagne d'Italie. Créé maréchal de camp en 1645, et mestre-de-camp-lieutenant du régiment Colonel-général de la cavalerie, il servit en Flandres jusqu'en 1647, qu'il obtint un régiment de cavalerie de son nom. La même année, il épousa *Marie Tallemant*, fille de *Pierre Tallemant* et de *Marie de Rambouillet* (Reg. de Charent). En 1648, il assista au siége d'Ypres, à la bataille de Lens, à la prise de Furnes; en 1649, aux siéges de Cambrai et de Condé. En 1652, il combattit sous les ordres de *Turenne*, à Blesneau, à Etampes, à la porte Saint-Antoine. Le 10 juill., en récompense de ses services et des preuves de fidélité qu'il n'avait cessé de donner à la cause royale, il fut nommé lieutenant-général. En 1653, il servit aux siéges de Vervins, de Rhétel, de Mouzon. En 1654, il fut encore employé à l'armée de Flandres. Ce fut sa dernière campagne. Dès le 15 août 1653, Mazarin, qui le savait tout dévoué au roi, l'avait choisi pour remplacer le marquis d'*Arzilliers* dans le poste de député général des églises protestantes. « Ruvigny, dit M. Guizot, dans un article publié récemment par la Revue des deux Mondes, s'acquitta de cette ingrate mission avec un zèle habile, souvent désagréable et même suspect aux deux partis; mais également fidèle au roi et à son Eglise, et s'inquiétant peu de leur déplaire tour à tour pourvu qu'il réussît à maintenir entre eux le droit et la paix. » Larrey, dans son Histoire de Louis XIV, rend aussi ce témoignage à Ruvigny, qu'il exerça son emploi avec tant de sagesse et de droiture qu'il mérita également l'estime du roi et les éloges de ceux de sa religion. D'un autre côté, l'abbé de Marolles déclare qu'il était fort « estimé à cause de sa conduite, de son esprit et de son jugement », et Saint-Simon nous le peint comme « un bon, mais simple gentilhomme, plein d'esprit, de sagesse, d'honneur et de probité, fort

huguenot, mais d'une grande conduite et d'une grande dextérité. » Peut-être, en certaines circonstances, montra-t-il trop de circonspection et de timidité; mais on ne saurait, sans être injuste, lui refuser un dévouement sincère à sa religion et une habileté remarquable dans le maniement des affaires des églises.

Ruvigny montra également beaucoup d'adresse lors de la mission dont il fut chargé, en 1669, auprès du roi d'Angleterre. Le roi de France désirait vivement rompre le traité de la triple alliance, conclu depuis peu entre la Grande-Bretagne, la Hollande et la Suède dans le but de mettre un frein à son ambition effréuée. Se flattant d'arriver plus aisément à ses fins, s'il parvenait à dissiper les défiances de l'opposition dans les Chambres anglaises, défiances nourries par sa conduite envers ses sujets protestants, Louis XIV jeta les yeux sur Ruvigny, que sa religion et ses relations de parenté avec les Southampton, les Russell, les Vaughan semblaient rendre; en effet, plus propre que tout autre à réussir dans cette négociation. Ruvigny servit si utilement son maître que les églises, à ce que rapporte Benoît, trouvèrent qu'il avait poussé la complaisance trop loin; mais Louis XIV fut si satisfait de sa conduite qu'en 1675, il le renvoya en Angleterre avec le titre d'envoyé extraordinaire, en lui donnant pour instructions secrètes de jeter les bases du fameux traité de 1676, par lequel Charles II se mit honteusement à la solde de la France. Ruvigny avait alors pour secrétaire *Blancard* qui, comprenant les dangers de l'alliance des deux rois et pour l'Eglise réformée et pour la liberté anglaise, révéla à Guillaume d'Orange tous les détails venus à sa connaissance. Un extrait du *Mémoire* qu'il présenta au prince sur ce sujet a été imp. dans les Œuvres de Louis XIV (T. VI, de l'édit. de Paris, 1806).

Quelque temps après son retour en France, Ruvigny se démit de son emploi de député général, et le roi, sans consulter les églises, mit son fils aîné en sa place. «C'étoit, dit Benoît, un jeune seigneur de qui les belles qualités étoient connues de tout le monde. Il étoit bien fait de sa personne, d'un esprit doux, sage, éclairé; brave sans témérité; prudent sans bassesse, agréable au roi, aimé de toute la Cour; bien venu auprès des ministres: et qui avoit si bien prévenu tous les courtisans en sa faveur, que son mérite ne lui faisoit ni ennemis ni envieux. Sa jeunesse étonna d'abord les églises, qui croyoient que dans la confusion de leurs affaires, il leur falloit un député qui eût plus de force et d'expérience. Mais le père promit non-seulement d'assister son fils de ses conseils et de prendre part à toutes les affaires qu'on lui mettroit entre les mains, mais de continuer même ses fonctions lorsque cela seroit nécessaire pour le service des églises; et en effet, il avoit eu le soin d'en obtenir la permission du roi.» Le synode de l'Isle-de-France, tenu à Charenton au mois d'avril 1679, chargea *Montigny*, *Scalberge*, *Cormont* et *Papillon* d'aller, en son nom, remercier Ruvigny et complimenter son fils (*Jacobins St-Honoré*, N° 30). Pour récompenser Ruvigny de ses services, Louis XIV accorda à son second fils une pension de 3000 livres (*Arch. gén.* E. 3365).

Dès cette époque, Ruvigny ne se faisait plus illusion sur l'issue de la longue lutte du protestantisme et du catholicisme en France. « Décidé, dit M. Guizot, quand le dernier moment viendrait, à tout sacrifier plutôt que sa foi et l'honneur de son âme, il prit soin de s'assurer d'avance en Angleterre, pour lui et pour ses enfants, des lettres de naturalisation, et en janv. 1680, il écrivait à sa nièce, lady Russell (1): Je vous envoye nos lettres de naturalité, qui seront mieux entre vos mains qu'entre les miennes. Je vous prie, et madame votre sœur aussi, de me les conserver.

(1) Fille de Rachel de Ruvigny et de lord Southampton, mariée, depuis 1670, à William Russell, qui eut la tête tranchée en 1683.

Elles peuvent servir, puisqu'il n'est rien de plus incertain que les événements. L'événement, ajoute l'illustre historien, ne demeura pas longtemps incertain; cinq ans après, l'édit de Nantes était formellement révoqué.»

Louis XIV, par un reste de bienveillance personnelle, offrit au père et à ses deux fils de rester en France, en promettant de leur laisser la liberté du culte dans leur logis. Ils refusèrent noblement et partirent pour l'Angleterre, le 30 janv. 1686, quatre jours après en avoir obtenu la permission du roi. Selon Saint-Simon, Ruvigny «emporta ce qu'il voulut et laissa ce qu'il voulut, dont on lui permit la jouissance.» Il se retira à Greenwich où il fonda, en 1686, une église française qui fut successivement desservie par *La Rivière*, ancien pasteur du Languedoc; *Séverin*, auparavant ministre à Thorpe; *Paravisol*, *La Romelière*, que son défaut de talent oratoire fit remercier et remplacer par *Mathey*. Ce dernier y remplissait encore ses fonctions en 1718.

Ruvigny, que le roi d'Angleterre avait nommé conseiller d'Etat, ne survécut que peu d'années à son expatriation; il mourut en 1689, et fut inhumé dans l'église de la Savoie. De son mariage avec Marie Tallemant étaient nés plusieurs enfants, dont deux filles, mortes jeunes, et trois fils : Henri, né le 9 avril 1648, Pierre, né le 4 janv. 1653; François, présenté au baptême, le 6 fév. 1656, par *François Le Venier* et *Marie Tallemant*, et mort avant la révocation de l'édit de Nantes.

Henri de Ruvigny ne comptait guère que trente ans lorsqu'il fut nommé député général en remplacement de son père. Il serait difficile de dire quels services lui avaient mérité cet honneur, non plus qu'une pension de 4,000 liv. qui lui avait été accordée déjà en 1674 (*Arch. gén.* E. 3360). Nous savons bien qu'il avait porté les armes sous les ordres de Turenne, mais nous ne voyons nulle part qu'il se soit particulièrement distingué. Dans l'exercice de son emploi, il ne se montra ni plus circonspect, ni plus zélé que son père. Sa prudence dut déplaire aux exaltés; mais on aurait tort néanmoins de douter de la sincérité de son attachement à la religion réformée. Il en donna des preuves certaines, par exemple, au mois de janvier 1685, lorsque les anciens n'osant plus s'assembler chez l'un d'eux pour délibérer sur la distribution des aumônes, de peur d'être punis de cette contravention aux ordonnances, il les reçut chez lui, en prenant seulement quelques précautions. Dans une maison attenante à celle qu'il occupait au faubourg St-Germain, habitait un serrurier chez qui il logea son secrétaire *Chausset*, et il fit ouvrir dans sa chambre une porte de communication par où passait le consistoire lorsqu'il voulait s'assembler (*Supplém. franç.* 791.1). Quel sort que celui des Protestants obligés de se cacher comme des malfaiteurs, même pour venir en aide aux pauvres !

Après l'avénement au trône de Guillaume d'Orange, en 1688, Ruvigny entra dans les troupes de ce prince avec le grade de colonel d'un régiment de cavalerie, entièrement composé de Réfugiés français. Il suivit le nouveau roi dans sa campagne d'Irlande et se signala, en 1690, à la bataille de la Boyne, où son frère Pierre, sieur de La Caillemotte, fut tué (1), ainsi qu'à la bataille d'Aghrim, qui amena la soumission de l'Irlande [1691], et à celle de Nerwinde [1693], où, à la tête de son régiment, il soutint seul le choc de la gendarmerie ennemie. Fait prisonnier, il fut relâché par les généraux français, qui ne voulurent point exposer leur brave adversaire à être traîné sur les galères. En 1694, le roi Guillaume l'envoya en Piémont pour y commander,

(1) Saint-Simon maltraite fort *La Caillemotte*, qui était, dit-il, plus disgracié encore du côté de l'âme que de celui du corps. En tout cas, cet officier donna à la bataille de la Boyne un bel exemple de courage et de force d'âme. Comme on le rapportait blessé à mort à travers les régiments français, il les encourageait encore à combattre vaillamment, en leur criant : A la gloire, mes enfants, à la gloire!

avec le grade de lieutenant-général, les troupes auxiliaires anglaises en place de *Charles de Schomberg* tué à Marsaille, et y remplir en même temps le poste de résident britannique auprès de Victor-Amédée(*Arch. de Gen.* N°3922). Ruvigny prouva qu'à une bravoure incontestable il joignait une aptitude remarquable pour les négociations. Cependant il ne put empêcher le duc de conclure une paix séparée, et il fut rappelé. Pendant son séjour en Savoie, il obtint de Victor-Amédée la permission de tenir un synode à Veillane, où il avait son quartier. Ce synode, auquel assistèrent les aumôniers de six régiments de Réfugiés et vingt-quatre anciens, du nombre desquels était Ruvigny, s'assembla sous la présidence de *Durant*, ministre du régiment d'*Aubussargues*, et s'occupa de la réforme des mœurs des soldats.

Ruvigny qui, en récompense de ses services, avait été créé, en 1691, baron de Portarlington, vicomte Galway ou Galloway, et pair d'Irlande, puis élevé, en 1697, au rang de comte, fut chargé, en 1704, malgré lui, dit-on, du commandement en chef des troupes anglaises en Portugal. Il secourut Gibraltar assiégé par les Français unis aux Espagnols. En 1705, il perdit le bras droit au siége de Badajoz qu'il fut obligé de lever. Sa blessure n'était point encore guérie lorsqu'il rentra en campagne. Il battit l'arrière-garde de Berwick, prit le château de Brocas, s'empara d'Alcantara et fit son entrée à Madrid, le 26 juin 1706. La prise de possession de la capitale de l'Espagne au nom de Charles III marqua le terme de ses succès. Le 25 avril 1707, de concert avec le général espagnol das Minas, il attaqua l'armée française à Almanza et fut complétement battu par Berwick. Il répara autant que possible cet irréparable échec, en rassemblant à la hâte une nouvelle armée en Catalogne et en mettant hors d'insulte les forteresses de cette province. Le 7 mai 1709, il essuya une nouvelle défaite à Gudiña. Tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un général brave et expérimenté, il le fit; mais mal secondé par les troupes portugaises, il fut battu et faillit même tomber au pouvoir de l'ennemi. Après la paix d'Utrecht, il retourna en Angleterre où il eut à se justifier devant le parlement de la perte de la bataille d'Almanza; la chambre haute le blâma sévèrement dans une adresse à la reine, en 1712. Il vécut dès lors au milieu de la colonie française de Portarlington. Nous n'avons pu découvrir l'année de sa mort; nous savons seulement qu'il ne vivait plus en 1720, date de l'extinction de sa pairie. Il était membre du conseil privé, et trois fois il avait rempli les fonctions de lord-justice en Irlande.

Saint-Simon traite Ruvigny avec peu de bienveillance; il l'accuse d'ingratitude envers Louis XIV, qui, dit-il, lui laissait la jouissance de ses biens, bien qu'il servît le prince d'Orange. Ce fut, en effet, en 1711 seulement que ce prince confisqua les propriétés que Ruvigny avait encore en France. Par brevet du 31 mars, il en fit don au cardinal de Polignac (*Arch. gén.* E. 3412). Le premier président de Harlay, entre les mains de qui Ruvigny le père avait laissé un dépôt, profita de l'occasion pour se l'approprier.

Dans la liste des directeurs de l'hôpital français de Londres, nous voyons figurer, sous la date de 1754, un colonel *Ruvigny-de-Cosne* : appartenait-il à la même famille?

MASSUET (Pierre), écrivain laborieux et instituteur distingué, naquit à Mouzon, le 10 nov. 1698, d'une famille catholique. A peine était-il sorti de l'enfance que, saisi d'un accès de ferveur religieuse, il voulut se consacrer à Dieu et entra dans la congrégation de Saint-Vanne, où il prononça ses vœux, le 15 juin 1716. Il ne tarda pas à en être aux regrets. Quelques tracasseries qu'il éprouva de la part de ses confrères, achevèrent de le dégoûter de la vie monastique. Il s'échappa de son couvent, mais il fut

rattrapé et reconduit à Metz. Plus heureux dans une seconde tentative, il réussit à gagner la Hollande, et il entra comme instituteur dans une famille riche, dont il épousa plus tard la fille. Malgré la fortune considérable que lui apporta sa femme, il ne renonça pas à ses habitudes laborieuses. Il se mit à étudier la médecine sous le célèbre Boerhaave, et prit à Leyde le grade de docteur, en 1729. Il alla ensuite s'établir à Amsterdam, où il acquit beaucoup de réputation dans l'exercice de son art. Travailleur infatigable, il employa les heures de liberté que lui laissait sa pratique, à la culture des lettres et des sciences, ainsi qu'à l'éducation de la jeunesse. Il avait ouvert un pensionnat dont la réputation s'étendit jusque dans les Indes occidentales. Ce fut au milieu de ses occupations aussi nombreuses que variées que la mort vint le surprendre, le 6 oct. 1776, dans la terre de Laukeren, qu'il avait acquise de ses épargnes.

Au jugement de l'abbé Boulliot, Massuet était un bon traducteur, mais un médiocre écrivain. Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Dissert. medica de generatione ex animalculo in ovo*, Ludg. Bat., 1729, in-4°. — L'auteur adopte l'hypothèse de Leuwenhoeck sur les animalcules spermatiques.

II. *Recherches intéressantes sur l'origine, la formation, le développement, la structure, etc., des diverses espèces de vers à tuyau qui infestent les vaisseaux, les digues, etc., de quelques-unes des Provinces-Unies*, Amst., Changuion, 1733, in-8°; trad. en holl., Amst., 1733, in-8°.

III. *Histoire des rois de Pologne et du gouvernement de ce royaume, contenant ce qui s'est passé sous le règne de Philippe-Auguste et pendant les deux derniers interrègnes*, Amst., L'Honoré, 1733, 3 vol. in-8° et 4 vol. in-12; nouv. édit. augm., Amst. 1734, 5 vol. in-12. — Ce n'est guère qu'une compilation.

IV. *Tables anatomiques du corps humain*, trad. du latin de Kulm, Amst., 1734, 8 vol. in-8°, avec figg.

V. *Histoire de la guerre présente, contenant tout ce qui s'est passé de plus important en Italie, sur le Rhin, en Pologne et dans la plupart des cours de l'Europe*, Amst., 1735, in-8°; trad. en italien, Amst., 1736-1737, 2 vol. in-8°, avec cartes et figg.

VI. *La vie du prince Eugène de Savoie*, Amst., 1736, in-12; réimp. avec le N° suivant. — Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec celui de *Mauvillon*.

VII. *Histoire de la dernière guerre et des négociations pour la paix, avec la vie du prince Eugène*, Amst., 1736, 3 vol. in-8°; 1737, 5 vol. in-12.

VIII. *Continuation de l'Histoire universelle de Bossuet depuis 1721 jusqu'à la fin de 1737*, Amst., 1738, 4 vol. in-12; Amst. et Leips., 4 vol. in-12; Paris, 1759, 6 vol. in-12. — Le 2° vol. est la suite de Bossuet par *La Barre*, mais refondue.

IX. *Essai de physique*, trad. du holl. de Musschenbroeck, Leyde [Trévoux], 1739, 2 vol. in-4°; 1751, 2 vol. in-4°, avec figg.

X. *La vie du duc de Ripperda, grand d'Espagne*, Amst., 1739, 2 v. in-12.

XI. *Annales d'Espagne et de Portugal*, Amst., L'Honoré, 1741, 4 vol. in-4° et 8 vol. in-8°, avec figg.

XII. *Table générale des matières contenues dans l'Histoire et les Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, depuis l'année 1669 jusqu'en 1734 inclusivement*, Amst., P. Mortier, 1741, in-4° et 4 vol. in 12. — Mieux ordonnée et plus complète que celle qui a été faite à Paris.

XIII. *Histoire de l'empereur Charles VI et des révolutions sous la maison d'Autriche, depuis Rodolphe de Hapsbourg jusqu'à présent, avec le différend entre la reine de Hongrie et le roi de Prusse sur la Silésie*, Amst., L'Honoré, 1742, 2 vol. in-12.

XIV. *Elémens de la philosophie moderne*, Amst., Châtelain, 1752, 2 vol. in-12, avec figg.

XV. *La science des personnes de cour, d'épée et de robe, par Chévigny et de Limiers, considérablement augm. par Massuet*, Amst., 1752, 18 vol. in-12, avec figg.

XVI. *De l'amputation à lambeau, ou nouvelle manière d'amputer les membres*, trad. du latin de Verduin, Amst., 1756, in-8°. — Les savantes notes et les additions du trad. ont singulièrement amélioré l'ouvrage.

Massuet a été, de 1741-53, un des plus constants collaborateurs de la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe* (Amst., 1728-53, 52 vol. in-8°); il a fourni plusieurs *Supplémens à l'Atlas historique* de *Gueudeville* (Amst., 1739, 6 vol. in-fol.), et quelques dissertations critiques aux *Lettres sérieuses et badines* de *La Barre-de-Beaumarchais* (La Haye, 1729-40, 12 vol. in-8°); il a travaillé enfin avec *Jaucourt* et d'autres au magnifique Museum Sebæanum, qui a paru sous ce titre : *Locupletissimi rerum naturalium thesauri accurata descriptio, per universam physices historiam; opus elegans latinè et gallicè scriptum, curâ Alb. Seba* (Amst., 1734-65, 4 vol. in-fol, avec figg.). On lui a attribué aussi, mais à tort, selon le savant auteur de la Biographie ardennaise, une trad. du Manuel de Deventer sur les accouchemens, et l'écrit anonyme intitulé Anecdotes de Russie sous le règne de Pierre Ier, dit le Grand.

MASURIER (Martial), docteur en théologie et prédicateur renommé, fut un des théologiens que Briçonnet appela à Meaux, lorsqu'il entreprit de réformer son diocèse. L'attention du prélat avait été attirée sur Masurier par le zèle avec lequel ce dernier censurait du haut de la chaire la dépravation des mœurs du clergé. Mais Masurier ne se montra pas à la hauteur de sa mission; il fut un des premiers à déserter son poste, et, pour faire oublier la part qu'il avait prise à l'œuvre de la Réforme, il se mit à attaquer avec violence les Luthériens. Cette honteuse palinodie ne le lava pas de tout soupçon d'hérésie dans l'esprit des bigots. Il fut jeté en prison en 1534; mais sur les réclamations du chapitre de Paris dont il était membre, François Ier lui fit rendre la liberté. Plus tard Masurier se lia avec Loyola, le fameux fondateur de l'ordre des Jésuites. — Il ne faut pas confondre ce Martial Masurier avec Louis Masurier, poète dont nous connaissons quelques ouvrages, mais qui, originaire du Hainaut, n'entre pas dans notre cadre.

MATHURIN, nom porté par plusieurs pasteurs de la Basse-Guienne dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Nous avons déjà parlé de deux d'entre eux, qui se réfugièrent en Hollande (*Voy.* p. 204). De nouvelles recherches nous ont appris que *Gabriel* Mathurin, ancien pasteur de La Réole, fut placé comme ministre à Arnheim en 1687, et qu'il mourut pasteur de l'église française de cette ville en 1718, d'où nous croyons pouvoir conclure qu'il n'est pas identique avec le ministre sous la croix qui, rentré en France, fut pris et plongé dans un cachot où il passa de longues années.

Ce dernier est apparemment le même que le pasteur Mathurin « excellent homme et illustre serviteur de Dieu », comme l'appelle *Rou*, qui composa contre les *Lapsi* un livre où il réfuta les raisons par lesquelles ils essayaient d'excuser leur chute. Ce livre, dont l'impression a été soignée par J. Rou, a paru, anonyme, sous ce titre : *Les feuilles de figuier ou Vanité des excuses de ceux qui ont succombé souz la persécution*, La Haye, Abrah. Troyel, 1687, in-12.

MATRAS (Daniel), professeur de français et d'italien à l'école noble de Sora en Danemark, est auteur de :

I. *Proverbes, sentences et mots dorez*, en français, danois, italien et allemand, Copenh., 1633, in-12.

II. *Grammatica gallico-italica*, Soræ, 1642, in-8°.

III. *Vocabularium gallico-italico-danicum*, Hafn., 1643, in-8°.

IV. *Aureæ sententiæ*, Soræ, 1656, in-16. — Peut-être le même recueil que le N° I trad. en latin.

Matras, né à Vendosme, le 3 juill. 1598, descendait, sans aucun doute, d'une famille protestante. Il est question dans les Mémoires de Mornay d'un Matras qui était à son service en 1623, et qui est peut-être identique avec un maître d'hôtel du roi qui portait ce nom, et qui mourut à Paris, en 1660, laissant de son mariage avec *Louise de Marsillac*, deux filles, nommées Marguerite et Marguerite-Charlotte, lesquelles avaient été baptisées, en 1636 et 1640, dans le temple de Charenton (*Reg. de Char.*).

MATTHIEU (Antoine), né à Lausanne, en 1690, fit ses études en théologie à Franeker et à Genève, et fut reçu ministre en Hollande. A l'âge de 25 ans, il fut donné pour pasteur à l'église française de Francfort-sur-le-Mein, qu'il desservit jusqu'à sa mort, arrivée le 7 mai 1765. Outre un recueil de *Sermons sur divers textes de l'E. S.*, publié à Francf., 1766, 2 vol. in-8°, on a de lui un *Catéchisme*, qui fut longtemps en usage dans son église et dans d'autres du voisinage.

Selon Adelung, ou plutôt son continuateur, le père d'Antoine Matthieu était un réfugié de Nismes. Différentes raisons nous feraient croire qu'il était plutôt originaire du Dauphiné (1). Un registre des baptêmes célébrés dans l'église d'Orpierre (*Arch. gén* Tt. 235) nous apprend que cette église avait pour pasteur, en 1586, *Hugues Matthieu*, à qui sa femme, *Anne Abel*, donna, cette même année, un fils, nommé David, baptisé, le 2 mars, par *B. de La Roche*. Plus tard, en 1591, Hugues Matthieu reçut vocation de l'église de Gap et fut remplacé à Orpierre par *François Du Jarry*. Plus tard encore, en 1603, on le trouve ministre à Embrun. D'autres pasteurs de ce nom, qui figurent dans la liste des ministres présentés au Synode national en 1626, étaient vraisemblablement ses fils. — Nous ne prendrons pas sur nous d'affirmer que *Nicolas Matthieu*, ministre de Monteudre, réfugié en Hollande, où il mourut en 1698, après avoir desservi pendant cinq ans une église de la province d'Utrecht, descendait de la même famille.

La révocation de l'édit de Nantes chassa également de France l'avocat *Matthieu* qui se réfugia en Suisse avec son fils aîné et quatre filles. Son second fils, qui servait, avec le grade d'enseigne, dans le régiment de Saintonge, resta en France, mais sa catholicité était fort suspecte. Le fils et la fille aînés du procureur *Matthieu* du Gapençois, avaient aussi fui sur la terre étrangère, tandis qu'il avait abjuré lui-même avec sa femme et trois autres enfants.

MATHY (Matthieu), de Manosque, immatriculé à l'académie de Genève en 1666, remplissait, en 1685, les fonctions de son ministère à Beaufort en Provence. Forcé de quitter à la fois son église et sa patrie par la révocation de l'édit de Nantes, il sortit de France avec ses deux fils, Charles et Paul, qui se firent connaître l'un et l'autre dans la république des lettres, le premier par un *Dictionnaire géographique universel*, Amst., 1701; 1723, in-4°, qui a été longtemps recherché; le second, par une Lettre sur le mystère de la Trinité, qui souleva contre lui tous les orthodoxes et donna lieu à une vive polémique.

Né à Beaufort, en 1681, Paul Mathy était catéchète à l'école des pauvres fondée à La Haye par *Saurin*. C'était un homme de mœurs très-pures et d'une grande érudition; mais ni ses vertus ni son savoir ne le mirent à l'abri des persécutions d'un dogmatisme intolérant. Ayant voulu, et il en avait assurément le droit, essayer d'expliquer les passages de l'Ecriture où J.-Ch.

(1) Dans un rôle de Réfugiés dressé à Lausanne en 1740, nous trouvons une *Madeleine Matthieu* du Dauphiné, et *Etienne Matthieu*, cardeur de laine du Vivarais.

est présenté comme inférieur et soumis au Père, il s'imagina lever toutes les difficultés en admettant trois natures en J.-Ch., la nature divine, la nature angélique et la nature humaine. Il affirmait que le Père est le seul être infini, absolu; que le Fils et le Saint-Esprit sont des êtres finis, différents du Père, et que néanmoins J.-Ch. est Dieu à cause de l'union mystérieuse de la divinité avec sa nature angélique plus parfaite que l'âme humaine. Ces idées bizarres furent condamnées par le synode de Campen. Mathy voulut les défendre et fut cité devant le synode de La Haye. Ayant refusé d'y comparaître, il fut déclaré hérétique, excommunié ef déposé, en 1730. Cette rigueur, qui brisait sa carrière, le rendit sombre et rêveur. *Jordan*, qui le visita pendant son voyage, raconte qu'il parlait très-peu, à moins qu'on ne le mît sur le chapitre de ses affaires. Cependant il finit par sortir de cette espèce d'abattement, qui pouvait devenir mortel. Il s'appliqua à l'étude de la médecine et passa en Angleterre, où il paraît qu'il mourut. On a de lui quelques ouvrages, tous publiés à l'occasion de sa dispute avec les orthodoxes : I. *Lettre d'un théologien à un autre théologien sur le mystère de la Trinité*, s. l., 1729; réimp. avec l'*Apologie de la conduite et de la doctrine de P. Maty*, 1730, la *Protestation contre ce qui s'est passé dans le synode de Campen en mai* 1730, les *Nullités des procédures des synodes de Campen et de La Haye*, 1731, et la *Doctrine de la Trinité éclaircie, démontrée par l'Écriture et défendue contre les objections de M. de La Chapelle et quelques autres théologiens*, 1730-1731, 3 part. en 2 vol. in-8°; — II. *Doctrine de la Trinité*, 1730, 2 vol. in-12, première édit. de la Doctrine de la Trinité éclaircie, etc. On lui attribue aussi la *Certitude des connaissances humaines*, ouvr. publié en 1741 et qu'il traduisit, dit-on, de l'anglais.

Paul Mathy laissa un fils, nommé Matthieu, qui fut un médecin renommé et un écrivain de talent. Né en 1718, à Montfort près d'Utrecht, il fit ses études à l'université de Leyde, où il prit le grade de docteur en philosophie et en médecine. En 1740, il passa en Angleterre. Pour se faire connaître, il entreprit la publication d'un journal littéraire, où il rendait compte des productions nouvelles de la littérature anglaise. Cette espèce de revue, qui parut de 1750-55, à La Haye, sous le titre de *Journal britannique*, forme une série de dix-huit vol. in-12, et est regardée comme un des meilleurs journaux de ce genre depuis celui de *Bayle*. La Société royale des sciences de Londres admit Mathy dans son sein, en 1758, et le choisit pour son secrétaire perpétuel, en 1765. Selon Eloy, il fut aussi membre de l'Académie de Berlin. Lors de la création du Musée britannique, en 1753, il en fut nommé sous-bibliothécaire. En 1772, il succéda au docteur Knight dans la place de bibliothécaire en chef. Il succomba, en 1776, à une maladie de langueur.

Matthieu Mathy joignait à des connaissances variées et étendues beaucoup d'amabilité et de politesse. Les étrangers étaient sûrs d'être accueillis par lui avec l'empressement le plus cordial. Il entretenait avec la plupart des savants de l'Europe une correspondance très-étendue. Personne ne mit plus d'ardeur et de zèle que lui à propager l'inappréciable découverte de la vaccine. Outre le Journal dont nous avons parlé, on a de lui :

I. *Diss. de consuetudinis efficacià in corpus humanum*, Lugd. Bat., 1740, in-4°.

II. *Diss. de usu*, Lugd. Bat., 1740, in-4°; tr. en fr., Utrecht, 1741, in-12.

III. *Ode sur la rébellion en Ecosse*, Amst., 1746, in-8°.

IV. *Essai sur le caractère du grand médecin, ou Eloge critique de Boerhaave*, Colog., 1747, in-8°.

V. *Authentic memoirs of the life of Richard Mead*, Lond., 1755, in-12.

VI. *Translation of a Discourse on inoculation, read before the Acade-*

my of sciences at Paris, by M. de La Condamine, Lond., 1765, in-8°.

VII. *New observations on inoculation, by Dr Garth*, trad. du franç., Lond., 1768, in-8°.

VIII. *Life of lord Chesterfield*, achevée par son gendre *Justamon* et publ. en tête des Œuvres mêlées de Stanhope (Lond., 1777, 2 vol. in-4°).

On trouve de notre médecin, dans les Trans. philos. (1751) : *Letter on the success of inoculation at Geneva;* (1768) : *On the history of the return of the famous comet of 1682, with observations*, et *On the manner of inoculating the small pox on the coast of Barbary and at Bengal;*— dans les Med. Obs. and Inquir. (T. III): *Palsy occasioned by a fall, attended with uncommon symptome*, et *Essay on the advantages of very early inoculation.*

Enfin Mathy a trad. du franç., en 1758, les remarques de Peyssonnel sur la montagne de soufre de la Guadeloupe, et il a mis une introduction au premier ouvrage de Gibbon : Essai sur l'étude de la littérature, 1761, in-8°.

Son fils, Paul-Henri, né à Londres en 1745, se consacra au saint ministère. Peut-être est-il le même que *E. Matthy*, cité par M. Burn parmi les pasteurs de l'église française de Crispin Street. En 1775, il devint chapelain de l'ambassade anglaise auprès de la cour de Versailles ; mais il résigna cet emploi à la mort de son père, qu'il remplaça au British Museum. Membre de la Société royale de Londres depuis 1776, il en fut nommé secrétaire, en 1778. Quelques contrariétés l'ayant décidé à quitter cette place, en 1784, il se mit à donner des leçons et entreprit une *Review*, destinée à faire connaître en Angleterre les productions des écrivains étrangers. Cette publication mensuelle, commencée en 1782, cessa en 1786. Mathy mourut à Londres, le 16 janv. 1787, d'un asthme qui le fatiguait depuis longtemps. Outre sa Revue, il a publié :

I. *General index to the Philosophical Transactions*, depuis le T. I jusqu'au T. LXX inclusivement, Lond., 1787, in-4°.

II. *Travels through Germany, in a series of Letters*, trad. de l'allem. de Riesbeck, Lond., 1787, 3 vol. in-8°.

III. *Sermons*, Lond., 1788, in-8°. — L'éditeur de ces sermons posthumes en a, par inadvertance, inséré dans le volume quelques-uns qui ne sont pas de Mathy.

On trouve de lui dans les Philos. Transact. (1755) : *Seven queries sent to a friend in Constantinople by him, and answered by James Porter.* Quelques bibliographes lui attribuent aussi une trad. franç. du Gemmæ Malburienses (Lond., 1780-91, 2 vol. in-fol.); mais on sait que le 2e vol. au moins est de *Louis Du Tens.*

MAUBERT-DE-GOUVEST (Jean-Henri), écrivain politique, naquit à Rouen, le 20 nov. 1721. A peine eut-il terminé ses études, que pris d'un accès de ferveur religieuse, Maubert entra dans l'ordre des Capucins ; mais il ne tarda pas à sentir qu'il s'était trompé sur sa vocation. Il s'échappa donc de son couvent, en 1745, et se réfugia en Hollande, muni de lettres de recommandation du duc de Bouteville pour le ministre de France à La Haye. Bientôt après, il passa en Allemagne et entra comme volontaire dans l'armée saxonne. Il avait déjà obtenu le brevet d'officier dans l'artillerie, lorsque la paix se conclut. Abandonnant alors la carrière militaire, il se chargea de l'éducation du jeune comte Rutowski; mais la liberté de ses discours ayant déplu au roi et surtout au comte de Brühl, il fut enfermé, peu de temps après, dans la forteresse de Königstein, où il resta prisonnier jusqu'au 20 mars 1752, qu'il recouvra la liberté par l'intervention du nonce du pape. Avant de sortir de prison, il avait dû promettre de reprendre l'habit de capucin. Il avait fait cette promesse sans répugnance, parce qu'il se flattait que le pape le délierait de ses vœux ; mais trompé dans son attente, il ne lui resta d'autre parti

que de jeter une seconde fois le froc aux orties. Il se retira à Lausanne, en 1753. Ne possédant d'autre ressource que son esprit, il songea à se faire auteur pour vivre. De prime-abord, il se plaça parmi les écrivains politiques les plus remarquables de son temps. Ce fut alors seulement qu'il embrassa publiquement le protestantisme à Berne. Son intention étant de se fixer en Suisse, il se fit recevoir bourgeois dans le village d'Allamans, dont *Le Gentil-de-Langallerie* était seigneur, et prit le titre d'avocat; mais il avait compté sans le rigorisme des théologiens de Lausanne qui, par leurs tracasseries, le forcèrent à chercher un autre asile, en 1755. Il se retira en Angleterre où il fut accueilli de la manière la plus flatteuse par lord Bolingbroke, qui l'engagea fortement à continuer une Histoire politique du siècle, dont deux volumes avaient déjà paru ; mais ils avaient été saisis par ordre du sénat de Berne, à la demande de l'ambassadeur de France. Ce travail marcha lentement, Maubert en étant distrait par d'autres occupations, notamment par la publication de brochures politiques pour la défense du ministère anglais contre les attaques de l'opposition. Bientôt même sa position se trouva compromise par un misérable qu'il avait sauvé du désespoir et qui, par reconnaissance, lui vola son nom, qu'il alla traîner dans les ordures de la police secrète. Soupçonné d'espionnage, Maubert dut quitter l'Angleterre et passa en Hollande, en 1757. De Brühl à qui il offrit sa plume contre le roi de Prusse, le fit nommer secrétaire d'Auguste III; mais d'un autre côté, Frédéric-le-Grand, irrité de ses attaques, demanda et obtint son bannissement de la Hollande. Maubert se retira à Bruxelles. Le comte de Cobentzel lui accorda une pension de 600 ducats et le privilége d'une Gazette avec la direction de l'imprimerie royale. Cependant le bigotisme ne le laissa pas jouir longtemps de ces avantages. Pour échapper aux petites persécutions qu'on lui suscitait, il prit le parti de retourner en Allemagne, où il parvint à obtenir la direction d'une troupe de comédiens français, qui devait jouer à Francfort pendant les fêtes du couronnement de l'empereur; mais là encore, de nouvelles traverses l'attendaient. Arrêté comme moine fugitif, le 16 fév. 1764, il fut jeté dans un cachot où il passa onze mois. Etant parvenu à s'évader, il se rendit à Amsterdam. A peine arrivé, il fut incarcéré de nouveau à la poursuite d'un libraire de cette ville. Au bout de deux ans, il gagna son procès et fut remis en liberté. Il partit alors pour le Nord, avec l'intention de finir ses jours dans la retraite; mais à son passage à Altona, il tomba malade et mourut, le 26 nov. 1767 (selon d'autres, le 21 nov.), à l'âge de 46 ans. Le Nécrologe des hommes illustres de France, qui lui a consacré une notice, lui accorde « un esprit vif, élevé, qui pensait en grand et qui ne devait presque rien à la culture; un talent incontestable pour la politique, une vigueur et une fermeté d'âme singulière qui lui rendaient ses passions plus difficiles à maîtriser. » Voici la liste de ses publications.

I. *Lettres iroquoises*, Irocopolis, 1752, 2 vol. in-8°; réimp. sous le titre de *Lettres chéraskésiennes*, [Rome] 1769, in-8°.

II. *Testament politique du cardinal Jules Albéroni, recueilli de divers mémoires* [par Durry de Morsan], *revu et publié par Maubert de Gouvest*, Laus., 1753, in-12. — On admire dans cet ouvrage la profondeur des vues, la finesse des observations, la justesse des raisonnements; mais on désirerait plus de précision et d'élégance dans le style, qui pourtant est toujours clair et lumineux.

III. *L'ami de la fortune ou Mémoires du marquis de S. A.*, Londres, [Laus.], 1754, 2 vol. in-12; Lond., 1761, 2 vol. in-8°.

IV. *L'illustre paysan ou Mémoires et aventures de Daniel Mongini, né au canton de Berne, mort à Agra le*

22 *mai* 1749, Laus., 1754, in-12; Francf., 1755, in-8°.

V. *Histoire politique du siècle*, Laus., 1754, 2 vol. in-12; réimp. avec des développements et conduite jusqu'aux traités de Ryswick et de Carlowitz, Lond., 1757, 2 vol. in-4°; trad. en allem., Leipz., 1758, in-8°.

VI. *Le siècle politique de Louis XIV* [trad. de Bolingbroke], *avec les pièces qui forment l'histoire du siècle de M. Fr. de Voltaire et de ses querelles avec MM. de Maupertuis et de La Baumelle*, Siéclopolis, 1754, 2 vol. in-12.

VII. *Ecole du gentilhomme ou Entretiens de feu M. le chevalier de B. avec son neveu*, Laus., 1754, in-12; La Haye, 1761, in-8°.

VIII. *Réflexions d'un suisse sur la guerre présente*, 1757, in-8°; Brux., 1759, in-12. — Attribué aussi à Voltaire.

IX. *Ephraïm justifié, mémoire historique et raisonné sur l'état passé, présent et futur des finances de Saxe*, Erlang., 1758, in-8°.

X. *Esprit de la présente guerre, discours de M. de G. pour et contre les deux opinions dominantes dans le parlement de la Grande-Bretagne*, 1758, in-12; 1759, in-8°.

XI. *Nouvel état politique de l'Europe et des Pays-Bas*, Francf., 1761, 6 vol. in-8°.

XII. *Manloverana*, 1762, in-8°. — C'est le même ouvrage que celui-ci : *La paix générale ou Considérations du doct. Manlover d'Oxford*, 1762, 8°.

XIII. *Le Pitt et le Contre-Pitt*, in-12.

XIV. *Testament politique du maréchal duc de Belle-Isle*, 1763, in-8°. — Attribué à Maubert-de-Gouvest par Meusel, qui ajoute que Chevrier doit y avoir eu part.

XV. *La pure vérité, lettres et mémoires sur le duc et le duché de Wirtemberg*, Augsb., 1765, in-12.

XVI. *Le temps perdu ou les écoles publiques*, Amst., 1765, in-8°. — Critique de l'état de l'instruction publique en France.

XVII. *Lettres du chev. Talbot sur la France*, trad. de l'angl., Amst., 1766, 2 vol. in-12; 1768 2 vol. in-12.

XVIII. *Testament politique du chevalier Walpole*, Amst., 1767, 2 vol. in-12. — Douteux, selon Meusel.

XIX. *Trop est trop; capitulation de la France avec ses moines et religieux de toutes les livrées*, La Haye, 1768, in-8°.

Voltaire a, sans preuve, accusé Maubert-de-Gouvest d'une falsification de sa Pucelle, et on lui a attribué sans raison suffisante l'Histoire de l'anarchie de Pologne publiée par Rhulières.

MAUCHARD (Burchard-David), docteur en médecine et médecin du roi de Würtemberg, naquit à Marbach, le 19 avril 1696. Son père, *Jean-David* Mauchard, docteur en médecine, le destinant à la carrière qu'il suivait lui-même avec quelque succès, il partit pour Tubingue, en 1712, après avoir fait de bonnes études au gymnase de Stuttgard, et il s'appliqua à la médecine pendant cinq années, au bout desquelles il se rendit à Altorf afin d'y suivre les cours du célèbre Heister. C'est dans cette dernière université qu'il soutint avec honneur sa thèse *De verâ glandulorum appellatione*, qui a été imprimée à Altorf en 1718, in-4°. De retour à Marbach, Mauchard commença à pratiquer sous les yeux de son père; mais, quelques mois après, désirant se perfectionner dans l'anatomie et la chirurgie, il se rendit à Strasbourg, puis à Paris, où il profita, pendant deux ans, des leçons de Gérard, l'habile chirurgien de l'hôpital de la Charité. De retour en Allemagne, il se fit admettre, en 1722, au grade de licencié dans la Faculté de Tubingue. C'est à cette occasion qu'il soutint une thèse *De herniâ incarceratâ*, qui a été imp. à Tub., 1722, in-4°. Peu de temps après, il fut nommé médecin de la cour de Würtemberg. Le succès de ses opérations et le zèle désintéressé avec lequel il se livrait à des démonstrations anatomiques, tant à Stuttgard qu'à Tubingue, le firent ap-

peler, en 1726, à la chaire d'anatomie et de chirurgie. Il n'en prit possession que le 1ᵉʳ mai 1728, mais il la remplit avec assiduité jusqu'à sa mort, arrivée le 11 avril 1752, sauf de courtes absences nécessitées par ses voyages à la Cour et par une campagne qu'il dut faire, en qualité de chirurgien de l'armée, avec les troupes que le duc Charles-Alexandre commanda sur le Rhin. Il n'avait jamais pu se résoudre à quitter le Würtemberg, malgré les offres avantageuses qui lui avaient été faites de divers côtés. Pour le récompenser de son attachement à sa personne, le duc l'avait nommé son médecin et lui avait accordé le titre de conseiller. En 1729, Mauchard avait pris le bonnet de docteur, et la même année, il avait été reçu membre de l'Académie impériale des naturalistes.

Mauchard a joui d'une grande et légitime réputation en Allemagne, par ses succès dans le traitement des maladies des yeux. Il avait eu pour maître, dans cette branche importante de l'art médical, le célèbre Woolhus. Ses nombreuses occupations ne lui ont pas permis d'écrire des ouvrages de longue haleine ; mais on a de lui beaucoup de dissertations en forme de thèses, qui sont justement estimées tant pour l'élégance du style que pour la sagesse des préceptes. Voici la liste de ses écrits, tous impr. à Tubingue dans le format in-4°.

I. *De ophthalmoxysi non antiquâ, seu Woolhusiano-Hippocraticâ, nobilissimâ operatione oculariâ, è textu græco erutâ et bis mille annos neglectâ, nunc demum emergente et defensâ*, 1726.

II. *De injectionibus anatomicis*, 1726.

III. *De butyro cacao*, 1735.

IV. *De inspectione et sectione legali*, 1736.

V. *De medicinâ in nuce, seu idea compendii medici portatili*, 1737.

VI. *De lumbrico terete in ductu pancreatico reperto*, 1738.

VII. *Diss. sistens caput obstipum, adfectum rariorem in libris et praxi*, 1738.

VIII. *De inflammatione in genere*, 1740.

IX. *De resolutione massæ sanguinis præternaturaliter auctâ et imminutâ*, 1740.

X. *De ulceribus corneæ*, 1742.

XI. *De ungue oculi*, 1742.

XII. *De fistulâ corneæ*, 1742.

XIII. *De empyesi oculi*, 1742.

XIV. *De hypopyo*, 1742.

XV. *De setaceo nuchæ, auricularum ipsiusque oculi*, 1742.

XVI. *De strumâ œsophagi*, 1742.

XVII. *De vini turbidi clarificatione*, 1742.

XVIII. *Corneæ oculi tunicæ examen anatomico-physiologicum*, 1743.

XIX. *De maculis corneæ earumque operatione chirurgicâ, apotripsi*, etc., 1743.

XX. *De leucomate Tobiæ*, 1743.

XXI. *De paracentesi oculi in hydrophthalmiâ et amblyopiâ senum*, 1744.

XXII. *De hydrophthalmiâ*, 1744.

XXIII. *De mydriasi*, 1745.

XXIV. *De pupillæ phthisi et synezesi*, 1745.

XXV. *De lue vaccarum Tubingensi dissert. II*, 1745.

XXVI. *De oleo animali Dippelii*, 1745.

XXVII. *De capitis articulatione cum primâ et secundâ colli vertebrâ*, 1747.

XXVIII. *De luxatione nuchæ*, 1747.

XXIX. *De synechiâ*, 1748.

XXX. *De conjunctivæ ac corneæ vesiculis ac pustulis*, 1748.

XXXI. *De epiplo-enterocele crurali*, 1748.

XXXII. *De staphylomate*, 1748.

XXXIII. *De pulsu intermittente et crepitante*, 1748.

XXXIV. *De indole varioque usu liquoris amniis*, 1748.

XXXV. *De lethalitate per accidens*, 1750.

XXXVI. *De oculo artificiali* ἐκβλεφάρῳ *et* ὑποβλεφάρῳ, 1750.

XXXVII. *De palpebrarum tumoribus cysticis*, 1750.

XXXVIII. *De meritis et famâ D. Joh. Tayloris, angli, oratio*, 1751.

A cette liste, si l'on ajoute deux dissert., l'une *De ectropio*, imprimée sous le nom de Zeller, l'autre *De saccharo lactis*, dont nous ne connaissons pas le millésime, on aura l'ensemble des écrits de Mauchard, dont un choix a été, après sa mort, publié par Ch.-Fr. Reuss, sous ce titre : *Dissert. medic. selectæ Tubingenses*, *oculi humani affectus medico-chirurgicè consideratos sistentes*, Tub., 1783, 2 vol. in-8°. On trouve, en outre, de notre médecin une *Lettre critique sur le Traité des maladies des yeux par Saint-Yves*, dans le Mercure de France (mai 1722). et la réponse à la réplique de Saint-Yves, dans le Journal des savans (1723), ainsi qu'un grand nombre d'observations importantes dans les Mémoires des curieux de la nature.

Mauchard avait épousé la fille de Zeller, professeur de médecine à Tubingue. De ce mariage naquit, en 1734 ou 1735, selon d'autres, DAVID Mauchard, qui étudia la médecine à l'université de Tubingue, et y fut reçu docteur, en 1755. Il visita ensuite, pendant deux années, les écoles de la Hollande et de la France. A son retour, il fut nommé chirurgien des troupes de Souabe. Médecin de la ville de Tubingue, en 1762, puis professeur extraordinaire de médecine, il mourut, à la fleur de l'âge, en 1767. On ne possède de lui que deux dissertations, *Diss. novum problema chirurgicum de extractione cataractæ ultra perficiendâ*, Tub., 1752, in-4°, et *Therapia purpuræ recentioris tutior solidiorque*, Tub., 1762, in-4°.

MAUCLERC (PAUL-ÉMILE DE), pasteur de l'église française de Stettin, prédicateur de la Cour de Prusse, surintendant des églises françaises de la Poméranie et de la Marche-Ukraine, membre de l'Académie des sciences de Berlin, né le 30 janv. 1698 et mort le 11 sept. 1742.

La famille Mauclerc occupait à Vitry-le-Français une place élevée dans la bourgeoisie. Dans la première moitié du XVIIe siècle, *Samuel* Mauclerc et son fils, qui portait le même nom, furent successivement pourvus de la charge d'élus de cette ville (*Arch. gén.* K. 1265). Plusieurs de ses membres avaient aussi rempli dans l'église les fonctions d'anciens (*Ibid.* TT. 283), et après la révocation, quelques-uns d'entre eux donnèrent des preuves de constance, comme *Jeanne Mauclerc*, qui sortit de France avec son mari *Louis-Jacob de Mauroy*, abandonnant une fortune de plus de 100,000 livres en biens immeubles (*Suppl. franç.* 791. 2); *Susanne* Mauclerc, qui réussit, en 1687, à s'échapper du couvent de Joinville où elle était enfermée, et *Mauclerc*, diacre de l'église de Vassy, qui fut jeté dans les prisons de Châlons-sur-Saône, parce qu'il avait fait passer ses enfants à l'étranger (*Arch.* M. 673).

Le père de Paul-Emile, nommé *Jérémie*, était avocat au parlement de Paris. Il paraît qu'il succomba d'abord sous la violence de la persécution, ainsi que sa femme *Louise Milsonneau*; mais il se releva plus tard et réussit à gagner Berlin, où il mourut. C'est dans cette ville que son fils, qu'il avait envoyé à Bâle dès l'âge de neuf ans, alla le rejoindre, lorsqu'il eut terminé ses humanités. Resté orphelin peu de temps après, le jeune Mauclerc, qui se destinait à la carrière ecclésiastique, partit pour l'université d'Utrecht, accompagné de sa mère, femme d'un esprit supérieur, qui ne voulut point se séparer de lui. De retour en Prusse, il fut donné, en 1719, pour ministre à l'église de Buchholz. L'année suivante, il commença à écrire dans la *Bibliothèque germanique*, dont il devint un des principaux rédacteurs. En 1721, l'église française de Leipzig lui proposa la chaire laissée vacante par le départ de *Dumont* pour Rotterdam; mais le roi de Prusse ne voulut point souffrir qu'il sortît de ses Etats. Afin de l'y retenir, il le nomma ministre de l'église

de Stettin avec les mêmes appointements qu'on lui offrait, et lui accorda, en outre, le titre de chapelain ou prédicateur de la Cour. En 1739, Mauclerc vit s'ouvrir pour lui les portes de l'Académie des sciences de Berlin. En 1741, il fonda le *Journal littéraire d'Allemagne* (La Haye, 1741-43, 2 vol. in-8°), dont la direction passa, après sa mort, à *Pérard*, de Paris, réfugié à Stettin et chapelain du roi de Prusse.

Mauclerc a laissé la réputation d'un bon prédicateur et d'un pieux chrétien. La mort, qui l'enleva à la fleur de l'âge, ne lui ayant pas laissé le temps de mettre en œuvre les nombreux et précieux matériaux qu'il avait recueillis pour une Histoire de la maison de Brandebourg, il n'a publié aucun ouvrage d'une étendue considérable. Nous ne connaissons de lui, sans parler des articles qu'il a insérés dans les deux publications périodiques citées plus haut, qu'une *Préface* à l'ouvrage de *Baratier* intitulé Merkwürdige Nachricht, etc., préface trad. en allem., Stettin, 1735.

Paul-Emile de Mauclerc avait épousé, en 1721, *Marie de Beausobre*, qui mourut en 1722, ne lui ayant donné qu'une fille, Louise-Sophie, laquelle fut mariée à Christophe Scharden, commissaire des postes en Poméranie. En secondes noces, il prit pour femme *Anne-Julie de Teissonnière*, fille de feu *David de Teissonnière*, sieur de La Meynerie, et il en eut un fils qui ne vécut que quelques mois. Resté veuf de nouveau, il se remaria, en 1728, avec *Marguerite-Cécile de Rapin-Thoyras*, fille du célèbre historien de ce nom, qu'il laissa veuve avec deux fils et sept filles.

Il faut rattacher à cette famille champenoise *Susanne de Mauclerc*, femme du ministre de Nettancourt, *Honoré de Campdomer*, et mère de *Jérémie*, marchand drapier à Paris, qui épousa, en 1642, *Marie Pasquet*, fille de *Jean Pasquet*, ministre d'Espence, et de *Marie Mauclerc;* puis, en 1647, *Anne Lemonom*, fille d'*Abraham Lemonom*, médecin du duc de Longueville, et d'*Anne Grostête* (*Reg. de Char.*).

Nous ignorons le degré de parenté qui pouvait unir les Mauclerc de Champagne aux Mauclerc du Poitou. Ces derniers ne nous sont d'ailleurs connus que par la députation de *Samuel de Mauclerc*, sieur de Marconnay, et de *François de Mauclerc*, sieur de La Mézangère, aux Synodes nationaux de 1607 et de 1637, ainsi que par une *Formule d'abjuration*, signée, le 7 août 1671, par *Guy Mauclerc*, sieur de La Muzanchère [Mézangère], pièce qui fait partie du T. IX de la Collect. Conrart. Nous savons déjà que la branche de Marconnay se convertit également un peu plus tard (*Voy.* VI, p. 46). Il est donc probable que c'est des Mauclerc de la Champagne que descend M. de *Mauclerc*, président du conseil des ministres dans le Würtemberg, dont le fils, Jules, a été premier secrétaire de l'ambassade wurtembergeoise à Paris.

MAUDUIT (Isaac), ministre à Bermondsey, descendait, selon M. Burn, d'une famille française réfugiée à Exeter. Cette famille, qui tirait vraisemblablement son origine de la Normandie, paraît avoir cherché un asile en Angleterre longtemps avant la révocation de l'édit de Nantes. Dès le milieu du XVIIe siècle, nous voyons figurer dans les troupes du parlement un aumônier, nommé *Jean Mauduit*, natif d'Exeter, au rapport de Jöcher, et connu par deux écrits qui ont été livrés à l'impression : un sermon, intitulé *The christian soldier's great engine*, 1649, in-4°; et une lettre au général Monk : *Letter to general Monk*, 1659, in-4°. Ce Jean Mauduit mourut peu de temps après la restauration. Il est assez probable qu'Isaac était son fils ou son petit-fils. Quoi qu'il en soit, ce dernier a publié aussi quelques ouvrages, dont voici les titres :

I. *Tri-Unity, or the doctrine of the holy Trinity asserted in a discourse upon II Cor. XIII*, 14, Lond., 1694, in-12.

II. *A sermon before the societies for reformation of manners*, Lond., 1700, in-12.

III. *Sermons on Christ's satisfaction, on Ephes. V, 2*, 1704, in-8°.

IV. *Little sins, on Matth. V, 19*, 1710, in-8°.

M. Burn nous apprend qu'Isaac Mauduit fut le père de *Jasper Mauduit*, esq. de Hackney et l'aïeul d'*Isaac*, négociant à Exeter; mais il garde un silence complet sur *Israël Mauduit*, membre de l'Académie américaine de Londres, qui a joui, dans le siècle passé, d'une assez grande célébrité comme écrivain politique. Il doit cependant se rattacher, et peut-être par les liens les plus étroits, au pasteur de Bermondsey, puisqu'il naquit dans cette localité, en 1708. Nous ne connaissons d'ailleurs aucune particularité de sa vie. Il mourut le 14 juin 1787. Voici la liste de ses publications :

I. *Considérations sur la guerre présente d'Allemagne*, Lond. [Paris], 1760, in-12.

II. *Mémoires sur les finances et le commerce d'Angleterre*, trad. de l'angl. de Grenville, 1769.—Peut-être le même ouvrage que celui-ci : *Situation des finances de l'Angleterre en* 1768, Lond. et Paris, 1769, in-4°.

III. *Short view of the history of the New-England Colonies*, 1769.

IV. *The case of the dissenting ministers, addressed to the lords spiritual and temporal*, 1772, 1774, in-8°.

V. *Remarks on the postscript to the Case of the dissenting ministers*, Lond., 1772, in-8°.

VI. *Letters of governor Hutchison*, 1774.

VII. *Short view of the history of the colony of Massachusett's Bay*, Lond., 1774, in-8°.

VIII. *Remarks upon general Howe's account of his proceedings on Long Island*, 1778.

IX. *Strictures on the Philadelphia Mischianza*, 1778.

X. *Observations upon the conduct of sir William Howe at the White Plains*, 1779.

XI. *Three letters to lord viscount Howe*, 1781.

On trouve d'Israël Mauduit dans les Philos. Trans. (1755) une dissertation : *On an american wasp's nest, shewn to the royal Society*, laquelle a été trad. en allem. et insér. dans le Hamb. Magaz. (T. XXIV).

MAUGER (Jacques), graveur en médailles, né à Rouen, en 1658, de *Jacques Mauger*, marchand, et de *Catherine Caron*. On ne sait rien sur sa vie; mais ses ouvrages, au nombre de 24 pièces, que l'on admire au Cabinet des médailles, prouvent qu'il tenait un rang très-distingué parmi les artistes du siècle de Louis XIV. Il est probable que, comme tant d'autres de ses confrères, Mauger accepta, au moins en apparence, la religion qu'il plut au prince de lui imposer (1); car nous voyons que sa faveur se maintint bien après l'édit de révocation. On lui attribue, en outre, un certain nombre de médailles commémoratives, signées des initiales S. M ou J. M.; mais ce serait à tort, selon Nagler, « car, dit-il, sur l'une de ces pièces on lit la date de 1722, et comme Mauger travaillait déjà en 1646 et peut-être plus tôt, il n'est pas vraisemblable qu'il ait vécu aussi longtemps. » La date que nous avons assignée à la naissance de notre artiste, d'après les Registres de Charenton, prouve le faux du raisonnement du biographe allemand. Mauger avait épousé, le 20 juill. 1681, à l'âge de 23 ans, *Elisabeth Bigorne*, fille de *Pierre Bigorne* (2), peintre et sculpteur. Un

(1) Sa famille ne suivit pas son exemple. En 1686, trois demoiselles *Mauger* étaient enfermées aux N.-C. de Paris. Comme elles se montrèrent *opiniâtres*, on en transféra deux au château de Nantes, et la troisième à la citadelle de Montreuil, en 1687 (*Arch. gén.* E. 3373).

(2) Pierre Bigorne était fils de *Simon Bigorne*, menuisier à Amiens. Sa femme, *Elisabeth Roy*, d'Usson, lui donna plusieurs autres enfants : Esther, presentée au baptême le 7 nov. 1660, par *Pierre Longet*, peintre sur verre, et *Esther Tassin*, Pierre, baptisé le 5 mai 1666, et Judith, le 22 avr. 1669.

fils, JACQUES-PIERRE, naquit de ce mariage, le 29 oct. 1683.

MAUGET (GUILLAUME), appelé aussi MANGET, *Mauguet* et *Maget*, fondateur de l'église de Nismes, en 1560.

Mesnard nous peint Mauget comme un homme « vif, plein d'esprit, assez éloquent, mais surtout ardent et zélé au dernier point pour sa doctrine. » Dès le 29 sept. 1559, il s'était mis à prêcher à Nismes dans le jardin d'un particulier; mais bientôt, enivré de ses succès et s'exaltant à la vue du nombre toujours croissant d'auditeurs qui se pressaient à ses prédications, il s'y trouva à l'étroit. A la tête des sectateurs des opinions nouvelles, il s'empara donc de l'église de Saint-Etienne de Capduel. Cet acte de violence fournit à Villars un motif légitime pour le chasser de Nismes. Il se retira à Montpellier, où il érigea une église, le 8 février 1560. *François Maupeau*, son parent, fut établi diacre avec *Claude Formy; Georges Crouzier*, étudiant en médecine, et *Bonnail*, bourgeois de la ville, furent nommés surveillants, à ce que rapporte Aigrefeuille. Rappelé à Nismes après la mort de François II, Mauget laissa l'église naissante sous la direction du consistoire, en attendant l'arrivée du ministre qu'il avait demandé à Genève. Le consistoire genevois renvoya à Montpellier *Jean Chassanion*, que Mauget alla installer.

De retour à Nismes, le premier soin de Mauget fut d'y organiser l'église. A cet effet, il tint, le 23 mars 1561, dans la maison du serrurier *Jean Maurin* une assemblée, où l'on procéda à l'élection d'un consistoire (1) et où fut décidée en même temps la fondation d'une école de théologie. Mauget en fut nommé le directeur. Les premiers étudiants furent *Pierre Chabot, Pierre de La Jonquière, Pierre Maltrait, Etienne Georges, Trophime Picheron* et *Jean Rouger*. S'enhardissant peu à peu, Mauget recommença à prêcher publiquement. Les officiers de police voulurent s'opposer à cette violation des édits et ordonnances ; ils arrêtèrent même les principaux d'entre les novateurs ; mais, loin de se laisser intimider, les Huguenots, au nombre de 1200, s'assemblèrent à l'Ecole-Mage, y célébrèrent la Cène, et, de plus en plus confiants en leurs forces, ils se saisirent de l'église de Saint-Matthieu. Le juge criminel força l'assemblée à se disperser; cependant la fermentation ne fit que s'accroître, le peuple prit les armes, et les magistrats (1), cédant à l'orage, durent se contenter, ainsi que l'évêque, d'avertir la Cour de l'état des choses. Dès qu'ils se trouvèrent en possession paisible de l'exercice public de leur culte, les Protestants rentrèrent d'eux-mêmes dans le devoir : la preuve s'en trouve dans une lettre que les habitants de Nismes, convoqués en assemblée générale, adressèrent vers ce temps au vicomte de Joyeuse. « Depuis quelques jours, y lit-on, il se fait de jour des assemblées ès maisons privées, sans armes, avec un ministre qui prêche à grand troupe de gens de toute qualité, tant de la ville que des étrangers, faisant prières et chantant les psaumes de David, sans aucune insulte, sédition et trouble. »

Mauget, à qui deux collègues, *Pierre de Laserre* et *Jean Mutonis*, furent successivement adjoints pour l'aider dans l'accomplissement de ses devoirs pastoraux de plus en plus multipliés, fut chargé, le 10 nov. 1561, d'aller fonder une église à Villeneuve-d'Avignon, où la Réforme avait aussi trouvé un certain nombre de partisans. Peu de temps après son retour à Nismes y arriva la nouvelle du massacre de Vassy. Le conseil de ville ordonna

(1) En furent élus membres avec le titre de diacres : *Pierre de La Jonquière, Pierre Fournier, Pierre Maltrait, Etienne Georges*, et avec celui de surveillants : *Pierre Chabot, Louis Bosquier, Armand Alizot, Jean Bertrand, Jacq. Nicolas, Pierre Maimazet, Domergue Onqle, Robert Aymès, Etienne Ranchon, Ant. Sigalon.*

(1) Parmi eux, il y en avait, comme le juge-mage *Montcamp*, qui favorisaient secrètement la Réforme.

sur-le-champ que les cloches des couvents seraient apportées à l'hôtel-de-ville pour être fondues et converties en canons, et que les couvents, qui ne renfermaient que peu ou point de moines, seraient loués au profit du roi. De son côté, le consistoire, qui tendait, déjà depuis quelque temps, à empiéter sur l'autorité civile, et que l'on avait vu, dès le mois d'oct. précédent, ordonner des levées d'argent, nommer des capitaines de quartiers, et prescrire d'autres mesures rentrant essentiellement dans les attributions de la municipalité, accueillit avec empressement la proposition qui lui fut faite, le 28 mars 1562, par *Chantevenard* au nom de l'église de Paris, de former une ligue défensive « contre les adversaires. » Ce fut probablement à son instigation que l'ordre fut donné, le 31 juillet, à tous les prêtres qui refuseraient de se convertir, de sortir de la ville. Cependant Nismes ne joua qu'un rôle secondaire dans la première guerre civile, et il ne paraît pas que Mauget y ait pris aucune part. Il continua à remplir paisiblement les fonctions de son ministère, auxquelles il joignit, non sans quelque opposition. en 1563, celle de principal du Collége des arts, comme successeur de *Guillaume Tuffan*. Il s'opposa de tout son pouvoir, ainsi que ses collègues du consistoire, à l'odieux massacre de La Michelade, l'historien de Nismes, Germain, a la bonne foi de le reconnaître. Néanmoins il put craindre la vengeance des Catholiques, lorsqu'ils redevinrent les maîtres dans la ville, et il jugea prudent de s'éloigner avec son collègue *Pineton-de-Chambrun*. Il ne retourna dans son église qu'à la conclusion de la paix, en 1570. Deux ans plus tard, il assista encore au Synode national de Nismes; mais bien qu'il ait vécu au moins jusqu'en 1576, nous n'avons plus rencontré son nom depuis ce synode.

MAUMONT (Jacques de), seigneur de Vic (ou Saint-Vit, selon d'autres), d'une famille très-ancienne du Limousin, se prononça pour le parti protestant après la Saint-Barthélemy. En 1574, il se rendit maître du château de Chalucet, où il se fortifia; mais il s'y laissa surprendre par le seigneur de Pompadour, en 1590. Maumont avait épousé, en 1589, *Paule de Ravenel*, fille de *Florent*, sieur de La Rivière, et de *Peironnelle de Loubes*. Il testa en 1635. Ses enfants furent : 1° Florent, qui suit; — 2° Charles; — 3° Jeanne, femme d'*Hercule* d'*Eschizadour*, sieur de Beth; — 4° Anne, qui se maria, vers 1630, avec *Gabriel de Jousselin*, sieur de L'Or et de La Valade; — 5° Susanne, qui testa en 1671; — 6° Marthe, qui testa en 1659.

Florent de Maumont, baron de Vic, épousa, en 1619, *Louise Plaisant*, fille de *François*, sieur du Bouchat, et d'*Anne de Salagnac*, dame de La Vergne, dont il eut : 1° Melchior, qui suit; — 2° Jean; — 3° Charles, souche d'une branche qui ne tarda pas à redevenir catholique; — 4° Isaac; — 5° Louis; — 6° Charles; — 7° Françoise, mariée, en 1677, à Jean de Beausoleil; — 8° Paule, femme de Philippe Evrard, sieur du Bouchat; — 9° Anne-Julie; — 10° Anne; — 11° Léonarde; — 12° Marthe.

Melchior de Maumont, lieutenant-colonel du régiment d'Aubusson, épousa, en 1643, *Marie de Jouhaut*, fille de *Louis*, sieur de La Vessière, et de *Catherine d'Alouveau*. Resté veuf, il se remaria avec *Antoinette de Neuville*. Du premier lit vinrent Joseph, Isaac, Louis, et trois filles; du second, François. Tous abjurèrent, si même ils ne furent point élevés dans le catholicisme.

D'autres branches de cette famille paraissent avoir aussi professé, au moins quelque temps, le protestantisme. Ainsi *Jean de Maumont*, sieur de La Forest, de la branche de Pontfeuille, combattit dans les rangs huguenots à Coutras et en d'autres rencontres.

MAUPEOU (Gilles de), sieur d'Ablèges et de Villeneuve, conseiller

d'état, intendant et contrôleur-général des finances, en 1614, eut de son mariage avec la fille de *Nicolas Morelly*, secrétaire du roi, sept enfants, savoir, un fils, GILLES, et six filles, ANNE, LOUISE, MADELAINE, MARIE, N. et MADELAINE (Mss. de l'Arsenal, *Hist.*758); mais aucun ne persista, à ce qu'il semble, dans la profession de la religion réformée. Nous n'aurions donc pas parlé de cette famille, si nous n'avions trouvé bon de rappeler que c'est du frère de Gilles, nommé Pierre, que descendait le fameux chancelier Maupeou.

MAURE (MARC-BERTRAND), en latin *Marcus-Vertranius Maurus*, savant jurisconsulte du XVIe siècle, né à Aix, vers 1526, et mort, dit-on, en 1563, victime de la réaction catholique.

Après d'excellentes études préliminaires, Maure s'appliqua à la jurisprudence et obtint de brillants succès. En 1545, il alla suivre les leçons de Ferretti et de Papius à l'université d'Avignon, où il soutint, en 1550, pour le doctorat une thèse qui fit du bruit par la nouveauté des doctrines qui y étaient exposées. Cette thèse lui attira des critiques, de la part, entre autres, d'Antoine Vacca, à qui il adressa une réponse imprimée, dont nous n'avons trouvé aucune mention dans les bibliographes. Ses études terminées, Maure continua à habiter Avignon. Pour se délasser de ses travaux juridiques, il entreprit des annotations sur Tacite, *Notæ ad Tacitum*, qui furent imp., ou peut-être réimp., à Paris, 1608, in-fol. Dans son Commentaire sur Stace, Barth rend hommage au bon esprit qui règne dans ces notes, à l'admirable érudition de l'auteur, et témoigne le regret qu'il n'ait pas poursuivi la carrière de la philologie. En 1554 ou 55, Maure fit paraître un traité qui le place au premier rang de l'école historique du XVIe siècle, au jugement de M. Ch. Giraud, professeur à la Faculté de droit à Aix. Nous voulons parler de son livre *De jure liberorum*, Lugd., 1558, in-4°; Strasb., 1610, in-8°; Francof., 1646, in-8°; insér., en outre, dans le Tractatus universi juris, Venet., 1584, in-fol., et dans le Thesaurus juris romani, d'Otto, Basil., 1741-44, 5 vol. in-fol.; composition extrêmement remarquable pour l'époque où elle parut. « Dans la Peroratio, dit M. Giraud, Maure promet d'autres publications philosophiques et juridiques; entre autres, un traité *De fiduciâ* qui devait paraître sous peu de mois, qui a paru en effet si nous en croyons Otto, mais dont nous n'avons pu nous procurer aucun exemplaire. Maure paraît aussi s'être occupé d'un travail sur les fiefs ou sur les lois lombardes. »

Au retour d'un voyage qu'il fit en Italie, en 1559, dans le but de visiter les bibliothèques de Florence et de Rome, Maure se fixa à Aix. C'est là qu'il prépara une édition de Varron *De linguâ latinâ* avec des notes très étendues, qu'il dédia à *André de Pena*, conseiller au parlement d'Aix et calviniste zélé. Elle fut imp. par Gryphe à Lyon, en 1563. On croit que l'année même où parut son Varron, Maure périt victime du fanatisme religieux qui ensanglanta la Provence. Bouche affirme qu'il avait une mémoire si prodigieuse qu'il savait par cœur la plus grande partie des lois romaines.

MAURICE (ANTOINE), capitaine de cavalerie, ayant embrassé la religion protestante, se retira à Genève, où il se mit, dit-on, à l'étude de la théologie. On ajoute qu'ayant été admis au ministère, il fut donné, en 1542, pour pasteur aux Réformés de Cessy dans le pays de Gex. De son mariage avec *Laure Saniol* naquirent PAUL et ÉLISABETH, mariée à Claude Dufour.

Né à Genève, en 1577, Paul Maurice se voua à la carrière ecclésiastique. Après avoir terminé ses études, il fut appelé à desservir successivement les églises de Nages, d'Eyguyères et d'Orange. Il remplissait les fonctions pastorales dans cette dernière ville à l'époque des querelles de *Blacons* avec Philippe-Guillaume d'Orange (*Voy.* V,

p. 139), et fut chargé par le consistoire d'aller trouver le prince Maurice pour le prier d'intervenir dans ce différend. Il se mit en route, au mois de sept. 1603, traversa la Suisse, remit à l'électeur palatin une lettre qui lui était adressée dans le même but par le consistoire, passa par Sedan où il vit le duc de *Bouillon*, et arriva à La Haye, où le prince Maurice l'accueillit avec bonté. Porteur d'une lettre du prince pour son frère, il reprit le chemin de la France, mais il fut arrêté par ordre du soupçonneux Henri IV et soumis à un interrogatoire, dans lequel nous avons puisé ces détails sur son voyage (*Collect. Dupuy*, N° 140). Peut-être est-ce à la suite de cette aventure qu'il dut quitter son église d'Orange. Nous ne le retrouvons qu'en 1617. Le Synode national de Vitré, auquel fut député *Pierre Maurice*, pasteur à Lourmarin, avec qui il ne faut pas le confondre, accorda à son fils la première place d'écolier entretenu par la province du Dauphiné, qui viendrait à vaquer. Nous ne savons lequel de nos deux pasteurs représenta la Provence à l'Assemblée politique de Loudun; mais c'est celui d'Eyguyères qui fut député aux deux Synodes nationaux de Castres et d'Alençon; il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Paul Maurice, qui avait déjà atteint un âge avancé lorsqu'il fut envoyé à ce dernier synode, ne prolongea vraisemblablement pas ses jours beaucoup au-delà de 1637. Le seul ouvrage que nous connaissions de lui est une *Response aux argumens de M. Doresse, chanoine théologal d'Arles, prétendant monstrer que l'Église romaine est la vraye Église*, Gen., 1610, in-8°. Maurice le composa à la prière de *Jeanne Dalin*, dame de Saint-Andéol, que Doresse avait entrepris de convertir.

Paul Maurice avait épousé, en 1599, *Elisabeth Manlich*, qui lui donna deux fils, CHRISTOPHE et ALEXANDRE. On ne sait rien de la destinée de ce dernier. Son frère s'établit à Genève, où il épousa *Anne Capitel*, d'Augsbourg, qui le rendit père de CHARLES.

Charles Maurice suivit aussi la carrière ecclésiastique. Il fut immatriculé à l'académie de Genève en 1664. Reçu ministre en 1669, et donné pour pasteur à l'église d'Eyguyères, il la desservit jusqu'à la révocation. Forcé de quitter la France, il retourna à Genève avec sa femme et ses deux filles, mais on lui défendit d'emmener son fils. Les talents précoces de cet enfant et son goût pour l'étude avaient, en effet, frappé quelques prêtres, qui espéraient, en le gardant, faire une acquisition précieuse pour leur Eglise. Le jeune Maurice réussit à tromper l'active surveillance dont on l'entourait, grâce à la protection de deux officiers, amis de son père, qui l'emmenèrent avec un détachement de recrues dirigé sur l'Alsace. Malheureusement il fut reconnu et dénoncé pendant une halte à Vienne. Sur le point d'être arrêté, il parvint à s'enfuir. Seul, à pied, au cœur de l'hiver, il atteignit la Bresse avec des fatigues inouïes. Après avoir erré quelque temps dans les montagnes du Jura, il parvint enfin à gagner Bâle, d'où il fut conduit à Genève dans un état fait pour exciter la pitié.

En 1699, Charles Maurice demanda et obtint pour lui et son fils de rentrer dans les droits de citoyens de Genève, qui, selon Leu, avaient été accordés déjà en 1543 à son aïeul Antoine. Il mourut en 1729, laissant trois enfants de son mariage avec *Barthélemie Naville-Janvier*. L'aînée de ses filles fut mariée à *Jean-François Chais*, la cadette à M. *Bernard*. Son fils, nommé ANTOINE, fut un des pasteurs de Genève les plus distingués par leur piété et leurs talents.

Né à Eyguyères, le 27 sept. 1677, Antoine Maurice fut reçu ministre à Genève, au mois de juin 1697, et nommé pasteur de la ville, au mois de mars 1704. Son mérite le fit choisir, en 1710, pour professeur de belles-lettres et d'histoire, chaire qu'il quitta, en 1719, pour celle des langues orientales, à laquelle il fut nommé « sans

examen ni dispute, en considération de ses talents et de son mérite parfaitement connus et distingués », lit-on dans les Reg. du Conseil d'état de Genève. En 1724, il fut chargé de l'enseignement de la théologie, et jusqu'à sa mort, arrivée le 20 août 1756, il ne cessa de remplir ses fonctions avec un zèle et une assiduité dignes des plus grands éloges. Doyen des pasteurs et des professeurs depuis 1742, il avait été appelé deux fois au rectorat, en 1721 et en 1734. Depuis 1713, la Société royale des sciences de Berlin l'avait admis dans son sein sur la proposition de Leibnitz. Il était aussi membre de la Société anglaise pour la propagation de la foi. *Vernet*, dans une harangue inaugurale, nous peint Maurice comme un homme d'esprit, doué d'une heureuse mémoire, d'une belle physionomie, plein de douceur et d'affabilité, de piété et de charité.

On possède d'Antoine Maurice un recueil de sermons et un assez grand nombre de dissertations sur des questions surtout de théologie dogmatique et de morale. Voici la liste, peut-être encore incomplète, de ses ouvrages imprimés.

I. *Oratio inauguralis in quâ probatur linguæ hebraicæ cognitioni imprimis acceptam referri debere beatam* XVIe *sæculo institutam Reformationem*, Gen., 1719, in-4°.

II. *Oratio inauguralis secundi Jubilæi*, imp., ainsi que *B. Picteti oratio funebris*, à la suite des Ben. Picteti Orationes VII, Gen., 1720 (?), in-4°. — L'Oratio funebris B. Picteti a été imp. séparément, Gen., 1725, in-4°; Rott., 1728 (1).

III. *Petavii Rationarium temporum, cum notis*, Gen., 1721, 3 vol. in-8°.

IV. *Sermons* (XII) *sur divers textes de l'E. S.*, Gen., 1722, in-8°.

(1) Leu cite *Sermon sur le jubilé de la Réformation de la république de Genève*, Gen., 1735, in-4° ; Amst., 1737, in-12. Est-ce une trad. de l'Oratio inauguralis ? Ou bien Maurice a-t-il traité deux fois le même sujet, comme professeur et comme pasteur ?

V. *De conscientiâ dissert. III*, Gen., 1725-34, in-4°.

VI. *De eucharistiâ*, Gen., 1728, 8°.

VII. *De Christo vero et unico apud Deum mediatore*, Gen., 1732, in-fol.

VIII. *De resurrectione J.-Ch.*, Gen., 1734, in-4°; 1763, in-fol.

IX. *De supremo judice controversiarum*, Gen., 1734, in-fol.

X. *De sacerdotio J.-Ch.*, Gen., 1735, in-fol.

XI. *De jurejurando*, Gen., 1737, 8°.

XII. *De sanctorum cultu et invocatione*, 1739, in-fol.

XIII. *De pontifice romano*, 1740, in-fol.

XIV. *Jus examinis*, 1740, in-fol.

XV. *De S. Scripturæ perspicuitate*, Gen., 1741, in-fol.

XVI. *De S. Scripturæ perfectione*, Gen., 1741, in-fol.

XVII. *De numinis cultu publico*, 1743, in-fol.

XVIII. *De tolerantiâ*, 1744, in-fol.

XIX. *De vocatione pastorum*, 1744, in-fol.

XX. *De fontibus incredulitatis*, 1745, in-fol.

XXI. *De hominis in præsenti vitâ exploratione* Gen., 1751, in-4°.

XXII. *De purgatorio*, Gen., 1755, in-8°.

XXIII. *De suicidio*, Gen., 1756, 8°.

Maurice a travaillé aussi à la trad. de la Bible genevoise qui parut en 1805, ainsi qu'à l'édition genevoise des Annales d'Usserius (1722, in-fol.), et à d'autres ouvrages. Selon Leu, il a laissé en msc. des dissertations philologiques et critiques, qu'il avait composées pendant qu'il était professeur de belles-lettres et d'histoire. Il avait épousé, le 19 mars 1703, *Marie Philibert*, fille de *Claude Philibert*, de Lyon, et en avait eu un fils, nommé comme lui ANTOINE, qui lui succéda dans la chaire de théologie.

Né à Genève, le 17 avril 1716, Antoine Maurice montra, dès son enfance, un goût prononcé pour les sciences physiques. Dès l'âge de seize ans, il soutint, sous la présidence de *Cramer*

et de Calendrini, des thèses astronomico-physiques *De actione solis et lunæ in aërem et aquas*, Gen., 1732, in-4°, avec tant de talent qu'il excita un étonnement général (1). Cependant, pour complaire à son père, il se consacra au saint ministère. Après avoir achevé ses études en théologie, en 1737, il alla visiter Amsterdam, Londres et Paris, puis, au bout de deux ans d'absence environ, il retourna à Genève, où il fut nommé pasteur en 1748. A la mort de son père, il fut choisi pour le remplacer comme professeur de théologie. Il mourut en 1795. Outre les thèses mentionnées plus haut, il a fait imprimer :

I. *Diss. exhibens defensionem beatæ Reformationis*, Gen., 1735, in-4°; trad. en franç., 1753, 8°. — Thèse soutenue sous la présidence de son père.

II. *De theologo sapientiæ cœlestis cultore*, Gen., 1757, in-4°.

III. *De ingenio philosophico religionis socio*, Gen., 1758, in-4°.

IV. *De revelationum progressu, harmoniâ et perfectione*, Gen., 1758, in-4°.

V. *De incarnatione Filii Dei*, Gen., in-4°.

VI. *De Dei sapientiâ*, Gen., 1762, in-4°.

VII. *De Mahummede*, Gen., 1762, in-fol.

VIII. *De judaïcæ gentis excidio*, Gen., 1763, in-fol.

IX. *De Paulo ad fidem Christi adducto*, Gen., 1763, in-8°.

X. *Contra polygamiam*, Gen., 1764, in-4°.

XI. *De diluvio*, Gen., 1768, in-4°.

XII. *De polytheismo in S. Scripturâ profligato*, Gen., 1770, in-fol.

XIII. *De musicâ in sacris*, Gen., 1771, in-4°.

XIV. *Solutio philosophica nonnullarum religionis revelatæ difficultatum*, Gen., 1777, in-8°.

XV. *De sacro ministerio*, Gen., 1779, in-8°.

(1) Selon Sénebier, il soutint la même année *Theses philosophicæ variæ*, 1732, in-4°.

XVI. *De fide veterum Judæorum circa futurum post hanc vitam statum*, Gen., 1780, in-8°.

XVII. *De trajectione maris Rubri*, Gen. 1780, in-8°.

XVIII. *De Christi philanthropiâ*, Gen., 1783, in-8°.

XIX. *De Lazari resurrectione*, Gen., 1786, in-4°.

XX. *De tolerantiâ apud Ethnicos, diss. II*, Gen., 1790, in-4°.

Ajoutez à ces ouvrages une *Histoire ecclésiastique* qui n'a pas été imprimée.

Du mariage d'Antoine Maurice avec *Sophie-Dorothée Bonnet-Du Pan* naquit, le 23 avril 1750, FRÉDÉRIC-GUILLAUME, maire de Genève, chevalier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire.

Frédéric-Guillaume Maurice, qui se destinait à la magistrature, étudia le droit. Il devint successivement juge, membre du Grand-Conseil et administrateur de l'hôpital. En 1787, il fut chargé de la direction des travaux publics, et, en 1792, il obtint un commandement dans la milice. Lorsque Genève perdit son indépendance par suite de l'invasion française, Maurice se retira des affaires et chercha à oublier les malheurs de sa patrie en se livrant tout entier à des travaux agricoles. Cependant, après le couronnement de Napoléon, il se laissa gagner, comme tant d'autres patriotes rigides, et accepta les fonctions de maire, qu'il remplit jusqu'en 1814. Elu membre du Conseil représentatif, après que Genève eut recouvré sa liberté, il consentit à y siéger ; mais il refusa d'entrer dans le Conseil d'état. Il vivait dans la retraite depuis quelques années, lorsqu'il mourut, le 10 oct. 1826, laissant, de sa première femme, *Marguerite Boissier*, un fils nommé JEAN-FRÉDÉRIC-THÉODORE, qui fut maître des requêtes en France, puis professeur à Genève, et membre de l'Académie des sciences, où il eut pour successeur, en 1852, *François Delessert*. De la seconde, *Rose Vanière*, lui naquit un

autre fils appelé Pierre-A.-Georges-Pyrame.

Frédéric-Guillaume Maurice était agrégé à plusieurs sociétés savantes. Il fut un des collaborateurs de la Bibliothèque britannique et de la Bibliothèque universelle des sciences, belles-lettres et arts. Il a publié :

I. *Nouvelles observations botanico-météorologiques*, Gen., 1789, in-4°.

II. *Sur une manière économique de nourrir les chevaux*.

III. *Traité des engrais*, Gen., an X, in-8°; 2° édit., Gen., 1806, in-8°; 3° édit., Gen. et Paris, 1825, in-8°.

Nos recherches nous ont fait connaître d'autres Maurice, étrangers à cette famille; mais aucun d'eux ne mérite que son nom soit tiré de l'oubli, à l'exception d'un graveur habile qui quitta Paris à la révocation de l'édit de Nantes (*Supplém. franç.* 791. 2). Il était fils de *J. Maurice*, graveur sur pierres fines, qui était venu s'établir à Rouen sous le règne de Louis XIV. Lui-même s'était fixé à Paris, où il jouissait d'une réputation méritée. Après sa sortie du royaume, il se retira à La Haye, où il mourut, en 1732, à l'âge de 80 ans.

MAURU (Pierre), confesseur, né à Loisy-en-Brie, vers 1656, d'une famille honorable. A la révocation de l'édit de Nantes, sacrifiant sans regrets une fortune considérable à ses convictions religieuses, Mauru tenta de sortir de France; mais il fut arrêté à Pont-sur-Seine, jeté dans les prisons de Vesoul, transféré à Besançon et condamné, le 15 mai 1686, aux galères perpétuelles. Comme son compagnon d'infortune *Isaac Le Fèvre*, il attendit dans les prisons de Dijon le passage de la chaîne, à laquelle il fut accouplé avec *Philippe Boucher* ou *Le Boucher*, un de nos plus saints confesseurs. Sur la galère comme pendant la route, Mauru se fit remarquer entre tous par sa piété, son humilité, sa charité, sa patience, son courage, son inébranlable fermeté dans la profession de sa foi; aussi devint-il un objet de haine non-seulement pour les prêtres, mais pour les officiers de la galère et même pour ses compagnons de chaîne qui se plurent à l'accabler à l'envi des plus mauvais traitements. Il ne trouva un peu de commisération que chez les esclaves musulmans qui ramaient sur les mêmes bancs que lui. Le capitaine de la galère, vile créature du clergé, commença par lui défendre de parler à qui que ce fût, n'exceptant que les prêtres; puis, au bout de quelque temps, l'éloquence des convertisseurs n'ayant obtenu aucun succès, il ordonna de le soumettre aux plus rudes travaux. La patience du confesseur ne se démentit pas un instant; sa douceur lui gagna la sympathie de ceux mêmes qui étaient plus spécialement chargés de le torturer. Le capitaine et les prêtres ne savaient plus à quel moyen recourir, lorsqu'un sous-officier leur offrit de se charger de cette conversion difficile, à condition qu'on lui donnerait carte blanche. La proposition fut acceptée. Dès lors les mauvais traitemens redoublèrent; les coups, les jeûnes prolongés, les travaux excessifs, tout fut mis en usage; mais la méchanceté de ce bourreau n'eut pas plus de succès que les artifices des prêtres. L'âme du confesseur resta impassible, sa foi résista à ces barbares tortures. « Si mon corps souffre chaque jour, écrivait-il à Le Fèvre, mon cœur se réjouit en mon Sauveur jour et nuit. » Cependant sa constitution s'affaiblit, son corps se couvrit d'ulcères, et au retour d'une campagne sur mer, il tomba si gravement malade que ses bourreaux se décidèrent à l'envoyer à l'hôpital, où Mauru retrouva *Philippe Boucher*, qui y termina, bientôt après, sa douloureuse existence. Pour lui, il eut le malheur de guérir et fut renvoyé sur sa galère. En 1695, il fut attaqué d'une consomption qui le conduisit enfin au repos de la tombe, le 12 avril. Ses compagnons de misère, qui professaient une grande vénération pour ce saint martyr, lui avaient préparé une bière dans laquelle ils l'avaient déjà déposé,

lorsque l'aumônier de l'hôpital survenant, fit enlever le cadavre et le fit jeter à la voirie.

MAURY (Jean-Louis), camisard de la bande de *Louis Mercier*. Étant tombé, en 1704, entre les mains de *Julien*, il fut immédiatement pendu à Franchessin, près de Prades, le 8 fév., par ordre du général catholique. Après l'exécution de son chef, la famille Maury alla s'établir à Valréas, où elle fut traitée avec moins d'inhumanité que sur les terres de France. Elle se divisa en deux branches, qui finirent toutes deux par abjurer. C'est de l'une d'elle que descendait le célèbre abbé Maury, archevêque de Paris et cardinal.

Nous ne savons si quelque lien de parenté unissait Jean-Louis Maury à *Marc-Antoine Maury*, seigneur d'Airoux, qui abjura en 1685 et reçut du roi une pension de 200 livres, mais qui, venu à résipiscence dans les derniers moments de sa vie, mourut relaps en 1698 (*Arch. gén.* M. 670).

MAUVILLON (Eléazar), historien et grammairien, né à Tarascon, le 15 juill. 1712. Mauvillon sortit de France, on ne nous dit pas si ce fut pour cause de religion, et alla s'établir à Dresde. Quelque temps après, le roi de Pologne le nomma secrétaire de son cabinet; mais, vers 1743, il quitta cette place et se retira à Leipzig, où il se mit à donner des leçons de français. Appelé, en 1758, comme professeur de langue française au Carolinum de Brunswick, il mourut dans cette ville, au mois de mai 1779. Voici la liste de ses publications, d'après Meusel.

I. *Lettres françoises et germaniques ou Réflexions militaires, littéraires et critiques sur les François et les Allemands*, Londres, 1740, in-12.

II. *Histoire du prince François-Eugène de Savoie*, Amst., 1740, 5 v. in-8°; 1750, 5 vol. in-12; Vienne, 1755, selon M. Quérard; Vienne [Avignon], 1770, selon Meusel, 5 vol. in-12.

III. *Histoire de Frédéric-Guillaume Iᵉʳ, roi de Prusse*, Amst., 1741, in-4° ou 2 vol. in-12.

IV. *Voyage de Nicolas Klimmius dans le monde souterrain, ouvr. tiré de la biblioth. de B. Abelin et trad. du latin*, Copenh. [Dresde], 1741, in-8°, figg.

V. *Histoire de Pierre Iᵉʳ, surnommé le Grand*, Amst., et Leipz., 1742, in-4° ou 3 vol. in-12.

VI. *L'Anti-Paméla ou la Fausse innocence*, trad. de l'angl., Amst., 1743, in-12.

VII. *Histoire de la dernière guerre de Bohème*, Amst., 1745, 3 vol. in-8°; Rouen, 1750, 4 tomes en 2 vol. in-12; Amst., 1756, 3 vol. in-12.

VIII. *L'espion de Thamas-Koulikan*, par l'abbé Rochebrune, Colog., 1746. —Ainsi mentionné par Meusel.

IX. *Remarques sur les germanismes*, Amst., 1747, in-8°; nouv. édit. augm. d'un *Traité de la versification et de la poésie françoise*, Amst., 1753, 2 vol. in-8°; Dresde, 1786, in-8°.

X. *Droit public germanique, où l'on voit l'état présent de l'Empire*, Amst., 1749, 2 vol. in-8°.

XI. *Traité général du stile*, Amst., 1750, in-8°.— On en a détaché pour le réimp. séparément, en 1751, un *Traité du stile épistolaire*.

XII. *Voyage de l'Amérique méridionale, trad. de l'espagnol de don Ant. Ulloa et de don George Juan*, Amst. et Leipz., 1751-52, 2 v. in-4°.

XIII. *Discours politiques de M. Hume, trad. de l'anglais*, 1753, in-8°. — On trouve dans ce même volume une trad. du testament politique de Bolingbroke, sous le titre de *Réflexions sur l'état présent de l'Angleterre*.

XIV. *Le soldat parvenu ou Mémoires et aventures de M. de Verval, dit Bellerose*, Dresde, 1753, 2 vol. in-12 avec figg. — Cet ouvrage, cité par Meusel, forme probablement le 2ᵉ vol. des Mémoires et aventures d'un honnête homme, dont le 1ᵉʳ est de l'abbé Prévost.

XV. *Cours complet de langue française*, Dresde, 1754, 2 vol. in-8°.

XVI. *Essai sur la fausse et la véritable gloire*, in-4°.

XVII. *Histoire de Gustave-Adolphe*, Amst., 1764, in-4°, avec figg., ou 4 vol. in-12; trad. en suédois et refondu en partie par Gjörwell, Stockh., 1765, in-4°; en allem. avec addit. et correct., Breslau, 1775-77, 2 v. in-8°.

XVIII. *Dictionnaire des passagers, franç.-allem. et allem.-franç.*, Leipz., 1766, in-8°. — En collaboration avec Frisch.

XIX. *Histoire de la vie, du règne et du détrônement d'Yvan III*, Lond., 1766, in-12.

XX. *Paradoxes moraux et littéraires*, Amst., 1769, in-8°.

Mauvillon était un homme d'un caractère dur et opiniâtre, dont le despotisme brutal s'exerçait jusque sur sa femme et sur son fils. Ce dernier, nommé Jacob, était venu au monde à Leipzig, le 8 mars 1743. Révolté des mauvais traitements que sa mère avait à subir, il conçut, dès son enfance, une si profonde horreur pour les abus de la force qu'il ne pouvait voir opprimer un être faible sans prendre aussitôt sa défense. Il fit ses premières études à l'école de Saint-Thomas. Lorsque son père quitta Leipzig, il le suivit à Brunswick, et il entra, en 1758, au Carolinum où professaient alors Jérusalem, Ebert, Gärtner. Son père le destinait à l'église; mais le jeune Mauvillon avait sur quelques points de la dogmatique des opinions trop peu orthodoxes pour que la carrière ecclésiastique s'ouvrît devant lui. L'étude de la théologie conserva néanmoins un grand charme pour lui. Il composa, étant encore très-jeune, un traité *Ueber die Trugschlüsse der christichen Religion*, qu'il envoya à un libraire d'Amsterdam pour le faire imprimer, mais qui se perdit dans la banqueroute de ce libraire. Son Système de la religion chrétienne n'est qu'une réminiscence de ce premier ouvrage.

Forcé de choisir pour son fils une autre carrière, Mauvillon décida qu'il étudierait le droit, sans consulter aucunement ses goûts qui le portaient vers l'état militaire. Mais sa volonté cette fois se heurta contre une volonté aussi ferme que la sienne, et les mauvais traitements dont il usa n'eurent d'autre effet que de porter le jeune Jacob à fuir le toit paternel, en 1760, pour s'enrôler dans le régiment hanovrien de Wallmoden, où l'on voulut bien l'admettre, malgré sa frêle constitution, en qualité d'ingénieur. Il s'y éleva au grade d'enseigne, en 1765. A la conclusion de la paix, le repentir de sa désobéissance sans doute décida Mauvillon à se soumettre aux désirs de son père. Il partit donc pour l'université de Leipzig et s'attacha, par son application à l'étude, à rattraper le temps perdu; mais une filouterie commise sous ses yeux par un homme de loi le révolta au point que, prenant en dégoût une profession que des gens de cette sorte déshonoraient, il abandonna la jurisprudence pour ne plus s'occuper que de littérature et de philosophie. Sa franchise n'ayant pas tardé à lui attirer des désagréments, il résolut de s'éloigner de Leipzig et accepta une place secondaire dans l'école d'Ilefeld, en 1766. Au bout de cinq ans, son ancien colonel Wallmoden le fit entrer, comme professeur des sciences militaires, au collége Carolin de Cassel, et nommer en même temps ingénieur des ponts-et-chaussées. Mauvillon donna sa démission de cette dernière place en 1775, probablement afin de pouvoir se livrer avec plus de suite à ses travaux littéraires. C'est, en effet, entre les années 1774 et 78, période sans contredit la plus heureuse de sa vie, qu'il mit au jour ses traductions de Raynal, de Turgot, de L'Arioste, sans parler d'un grand nombre d'articles qu'il inséra en divers journaux. Malgré le bonheur dont il jouissait et ses sympathies ardentes pour la cause américaine, il fut tenté, en 1777, d'accepter l'offre que le général Heister lui fit de l'accompagner en Amérique. Il était sur le point de se mettre en route, lorsque le landgrave

le retint dans ses états en le nommant capitaine dans le corps des cadets qu'il venait d'organiser à Cassel. Deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1780, la Société des antiquaires de Cassel l'admit dans son sein.

Cependant les ennuis et les dégoûts qu'il ressentit bientôt après, en voyant, sans pouvoir y remédier, la mauvaise direction imprimée à l'école des cadets, décidèrent Mauvillon à quitter la Hesse. Il partit pour Postdam et offrit ses services au grand Frédéric, qui lui fit expédier le brevet de capitaine dans le corps des ingénieurs prussiens; mais sa femme témoigna tant de répugnance à s'établir en Prusse, qu'il renonça à son projet par amour pour elle. Il resta donc à Cassel jusqu'en 1785, qu'il fut appelé à Brunswick comme major dans le corps des ingénieurs et professeur de tactique au Carolinum. Depuis longtemps Mauvillon désirait trouver un emploi qui lui laissât le temps de s'occuper de ses travaux littéraires et de l'éducation de ses enfants. La place qu'on lui offrait répondait à ses vœux les plus chers; il se hâta donc de l'accepter.

Il habitait Brunswick depuis quelques mois à peine, lorsqu'il reçut la visite de Mirabeau, retournant de Berlin à Paris. Ils se prirent l'un pour l'autre d'une amitié qui fit époque dans leur vie, et à laquelle Mauvillon du moins resta fidèle jusqu'à sa mort. Il avait été promu, depuis quatre ans, au grade de lieutenant-colonel, et chargé d'un cours de politique au Carolinum, lorsqu'il mourut d'hydropisie, le 11 janv. 1794. Il avait épousé, en 1772, une demoiselle *Scipion* d'Arolsen, femme de beaucoup d'esprit et d'instruction, mais sans fortune, dont il eut plusieurs enfants. Son fils aîné entra comme officier au service de la Hollande.

D'une humeur enjouée, d'un caractère franc et ouvert, mais vif et impétueux, simple dans ses goûts, aimable, bienveillant envers tout le monde, dévoué à ses amis, excellent pour sa femme et ses enfants, désintéressé à ce point qu'il abandonna toute la succession de son père à une marâtre dont il n'avait pas à se louer; en même temps, fier, indépendant, méprisant ceux qui sacrifiaient leur conscience à leur intérêt et ne craignant pas d'exprimer hautement ses sentiments à leur égard, n'obéissant lui-même qu'à la sainte voix de la vérité et de la justice, tendant enfin dans toute sa conduite à réaliser le beau moral, Mauvillon eut de rares et précieuses qualités, que la postérité injuste envers lui a oubliées pour ne mettre en lumière que ses défauts. Ses ennemis, et il s'en était attiré un grand nombre par son esprit sarcastique, non moins que par son enthousiasme pour la Révolution française, ont cherché dans ses écrits, avec la patience de la haine ou d'une curiosité maligne, quelques opinions bizarres, quelques pensées fausses ou hasardées, et l'on a négligé les trésors de vérité qu'ils renferment. Son style est énergique, facile, mais négligé. On peut dire à son honneur — et combien il y en a peu à qui il soit possible de rendre un pareil hommage ! — qu'il n'a jamais écrit une ligne qui fût contraire à ses principes. Il est vrai, d'un autre côté, que l'opiniâtreté de son esprit ne lui a jamais permis non plus de modifier aucune de ses opinions.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Versuch einer Uebersetzung der Briefe der Marquisin von Sévigné, mit histor. und critischen Erläuterungen*, Braunsw., 1765, in-12. — Ce volume a seul paru.

II. *Freundschaftliche Erinnerung an die Kochische Schauspielergesellschaft in Leipzig*, Hamb., 1766, in-12.

III. *Ueber den Werth einiger teutschen Dichter*, Frankf. und Leipz., 1771-72, 2 vol. in-8°. — En collaboration avec le poète Unzer.

IV. *Philosophische und politische Geschichte der Besitzungen und des Handels der Europäer in beyden*

Indien, trad. de l'abbé Raynal avec des remarques, Hannov., 1774-78, 7 parties, in-8°.

V. *Untersuchung über die Natur und den Ursprung der Reichthümer und ihrer Vertheilung*, trad. de Turgot, Lemgo, 1775, in-8°.

VI. *Sammlung von Aufsätzen über Gegenstände aus der Staatskunst, Staatswirthschaft und neuesten Staatengeschichte*, Leipz., 1776-77, 2 part. in-8°.

VII. *Ariost's wütender Roland*, trad. de l'italien, Lemgo, 1777-78, 2 part., in-8°.

VIII. *Physiokratische Briefe an dem Hrn Prof. Dohm*, Braunsw., 1780, in-8°.

IX. *Essai sur l'influence de la poudre à canon dans l'art de la guerre moderne*, Dessau, 1782, in-8°; Leipz., 1788, in-8°.

X. *Discours pour la célébration du jour anniversaire de la naissance de S. A. S. le landgrave régnant de Hesse*, Cassel, 1782, in-8°.

XI. *Einleitung in die sämtlichen militärischen Wissenschaften für junge Leute*, Braunschw., 1783, in-8°.

XII. *Essai historique sur l'art de la guerre pendant la guerre de* 30 *ans*, Cassel, 1784, in-8°; publié d'abord dans le Portefeuille histor. (1783); réimpr. avec addit., 1789, in-8°, et trad. en angl.

XIII. *Zoologie géographique*, Cassel, 1784, in-8°. — En collaboration avec Zimmermann.

XIV. *Dramatische Sprüchwörter*, Leipz., 1785, 2 part. in-8°; nouv. édit. sous le titre de *Gesellschaftstheater*, Leipz., 1790, in-8°.

XV. *Das zum Theil einzige wahre System der christlichen Religion*, Berlin, 1787, in-8°.

XVI. *Principes de la tactique actuelle de l'infanterie des troupes les plus perfectionnées*, publ. à la suite de la Monarchie prussienne, par Mirabeau; trad. en allem. par *J.-H. Malherbe*, Meissen, 1794, in-8°.

XVII. *Mann und Weib in ihren gegenseitigen Verhältnissen geschildert*, Leipz., 1791 [1790], in-8°.

XVIII. *Gerichtliche Verhöre und Aussagen den Verfasser der Schrift: Bahrdt mit der eisernen Stirn, betreffend*, Braunschw., 1791, in-8°. — Mauvillon croyait Zimmermann l'auteur de cet écrit où il était attaqué de la plus indigne manière. Il se trompait. C'est l'œuvre commune de Kotzebue et de Markard.

XIX. *Lettres du comte de Mirabeau à un de ses amis en Allemagne, écrites durant les années* 1786-90, avec un Avant-Propos, Braunsw., 1792, in-8°; trad. en allem., 1792, in-8°.

XX. *Von der Preussischen Monarchie unter Friederich dem Grossen. Unter der Leitung des Grafen von Mirabeau abgefasst, und nun in einer sehr verbesserten and vermehrten teusch. Uebersetzung herausgegeben*, T. I, Braunschw. und Leipz., 1793; T. II, ibid., 1793; T. III, ibid., 1794; T. IV, 1795, in-8°. Ce 4° volume fut terminé et publié, après la mort de Mauvillon, par le capitaine de Blankenburg, qui réimp. aussi séparément (Leipz., 1796, in-8°), le 7° livre traitant de l'état militaire de la Prusse. — En 1786, Mirabeau avait proposé à Mauvillon de travailler en commun à un grand ouvrage philosophico-politique sur la Monarchie prussienne sous Frédéric-le-Grand. Mauvillon accepta avec ardeur ce projet et fournit à Mirabeau tous les matériaux nécessaires; mais l'ouvrage achevé, le célèbre orateur le publia sous son nom seul (Lond., 1788, 4 vol. in-4°). Mauvillon se montra plus touché de la déloyauté de son ami que du tort pécuniaire qu'il lui causa.

XXI. *Des Hrn Malouet Briefe über die Revolution*, trad. du franç., Leipz., 1793, in-8°.

XXII. *Geschichte Ferdinand's Herzogs von Braunschweig-Lüneburg*, Leipz., 1794, in-8°.

Mauvillon a été un des rédacteurs du Casseler Zuschauer (1772). Il a publié, dans le Magazin der Landbau-

haltung und Regierungskunst (Nos 1 et 2) : *Von der Unterhaltung zahlreicher Truppen und den daraus entspringenden Folgen;* — dans le Teutsch. Museum (1777) : *Vom Genius des Sokrates*, et *Brief über eine militärische Erfindung;* (1778) : *Ueber das Ich;* — dans le Journal von und für Teutschland (1784) : *Nachrichten von den hessischen Samt-Hospitalien*, et *Nachricht von einem predigendem Korbmacher zu Bohlen bey Waldeck;* — dans le Militär. Monatschr. (1786) : *Bemerkungen über eine Recension seines Essai hist. sur l'art de la guerre*, et *Ueber die Art, Truppen so zu bilden, dass sie sogleich im Felde brauchbar sind;* — dans le Berlin. Monatschrift (1788) : *Wie denkt Graf Mirabeau über die französisch. Parlamente?*; — dans le Schleswig. Journal (1792) : *Schreiben an Hrn Prof. Hoffmann, über dessen Aufsatz im ersten Stück der Wiener Zeitschrift :* Ueber das Recht und Nichtrecht. Il a écrit aussi dans le Hist. Kalender der Spanische Erbfolgekrieg (1794); — dans l'Encyclopädie de Klügel, l'art. Die Kriegswissenschaften (1794); dans la Bibliothek de Lemgo, dans l'Allgem. Deutsch. Bibliothek, dans l'Allgem. Litteraturzeitung. Il a édité *Der militärische Sophron* (Leip., 1792, in-8°), et laissé en msc. *Geschichte des Feldzugs in den Niederländern, vom lahre* 1745 *an*, avec une trad. franç. de la 1re partie de l'ouvrage de Tempelhof sur la guerre de Sept ans. Après sa mort, son fils aîné, *F. Mauvillon*, capitaine d'artillerie en Hollande, a mis au jour *Mauvillon's Briefwechsel*, [Braunschw.] 1801, 8°.

MAY (Louis de), ou Du May, sieur de Sallettes, écrivain politique et historien, qui florissait au milieu du XVIIe siècle. May prenait les titres de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller secrétaire de l'électeur de Mayence, conseiller du duc de Würtemberg, qualités qui, comme le fait observer Prosper Marchand, sont « assez peu assortissantes » à celle de professeur de langue française au collége de Tubingue, et, ajouterons-nous, à la profession qu'il faisait du protestantisme, à en juger par ses écrits. Il paraît qu'il avait voyagé en Amérique; c'est tout ce que l'on sait de sa vie. Il mourut le 22 sept. 1681. On a de lui :

I. *Etat de l'Empire ou abrégé du droit public d'Allemagne*, Paris, 1659, in-12; 1665, 2 vol. in-12; 1668 et 69, 2 vol. in-12; Gen., 1674, 2 vol. in-12; trad. en angl., Lond., 1664, in-8°; 1676, in-8°.

II. *Discours historiques et politiques sur les causes de la guerre de Hongrie et sur la paix faite entre Léopold et Mahomet IV*, Lyon, 1665, in-12; Montbéliard, 1665, in-12.

III. *L'avocat condamné et les parties mises hors de cour et de procès par arrêt du Parnasse*, 1669, in-12.

IV. *La science des princes* [de Gabriel Naudé] *avec les réflexions historiques, morales, chrestiennes et politiques de L D. M.*, 1683, in-8°.

V. *Avvertissementi sopra la Bilancia politica e tutte le opere di Trajano Boccalini*, [Gen.] 1678, 3 vol. in-4°.

VI. *Le prudent voyageur, contenant la description politique de tous les Etats du monde*, Gen., 1681, 2 vol. in-12. — 3e *partie contenant l'état de l'Espagne*, Gen., 1681, in-12.

VII. *Tabulæ XIV genealogicæ auctiores et emendatiores.* — Cité par P. Marchand et le continuateur d'Adelung sans autre indication.

MAYER (David), né à Montbéliard, le 15 oct. 1658, fut nommé, le 22 sept. 1686, professeur de langue française au gymnase de Baireuth. On ignore la date de sa mort. Il a publié :

I. *Oratio inauguralis de semel iterumque dicto ordine concordiæ.*

II. *De novâ urbe Christian-Erlangâ et privilegiis coloniæ huic annexis*, 1703.

III. *De horto Eden ad Elisabethoburgum in novâ Christian-Erlangâ*, 1708.

MAYERNE (Louis de), dit Turquet (1), traducteur, historien et publiciste, naquit, dit-on, à Lyon, on ignore à quelle époque, d'une famille originaire du Piémont. Il quitta cette ville après la Saint-Barthélemy et se retira à Genève, où il fut reçu habitant, le 16 mars 1573. Plus tard, il revint à Lyon, et fut nommé ancien de l'église. C'est en cette qualité qu'il assista aux Synodes nationaux de Saumur et de Gergeau. En 1608, il fit un voyage à Paris, comme nous l'apprennent les Mémoires de Pierre de L'Estoile, à qui il fit hommage d'une copie de son *Advis sur le synode national que le roy vouldroit convoquer*, opuscule où il exposait les moyens les plus propres, selon lui, à réformer l'Eglise par un synode national et à opérer ainsi le rapprochement des Catholiques et des Protestants. L'Estoile prévit que cet avis, qu'il qualifie de « sainct et chrestien, procédant d'un cœur vraiment franc, ami de la vérité », serait mal reçu. C'est ce qui arriva, en sorte que Mayerne, abandonnant la question religieuse, se jeta dans la politique; mais avec encore moins de succès. Dès que son livre de la Monarchie aristodémocratique parut, il fut saisi et la vente en fut défendue. L'auteur lui-même, à ce que rapporte Benoît, dut chercher sa sûreté ailleurs. Il lui fut pourtant permis, au bout de quelque temps, de revenir à Paris, où il mourut en 1618. Ses obsèques eurent lieu le 1 avril, au cimetière protestant des Saints-Pères. On a de lui :

I. *Le mépris de la Cour*, trad. d'Ant. de Guevara, Gen., 1574.

II. *L'institution de la femme chrestienne*, trad. de Louis Vivès, Lyon, 1580, in-16.

III. *Déclaration sur l'incertitude, vanité et abus des sciences*, trad. du latin de Cornelius Agrippa, sans nom de lieu, 1582, in-8°; Paris, 1603, in-12; 1617, in-12.

IV. *Traité des négoces et trafiques ou contrats*, Gen., 1599, in-8°.

V. *Histoire générale d'Espagne*, Lyon, 1586, in-fol.; 2e édit., Paris, 1608, in-fol.; 3e édit., 1635, 2 vol. in-fol.; trad. en angl., Lond., 1812, in-fol. La 1re édit. est divisée en 27 livres. Celle de 1608 en comprend 30 et s'étend jusqu'à la fin de l'année 1582. La 3e, augm. de 6 liv., va jusqu'à la fin du xvie siècle.

VI. *La monarchie aristodémocratique, ou le gouvernement composé et mêlé des trois formes de légitimes républiques*, Paris, 1611, in-4°; dédié aux Etats-Généraux.—Après avoir lu cet ouvrage, L'Estoile consigna en ces termes, dans ses Mémoires l'impression que lui avait causée cette lecture : «Livre d'état, bon, judicieux et véritable; mais mal propre pour le temps, et que l'auteur devait faire imprimer en ville libre, et non à Paris, nonobstant son privilége.» Il fut saisi, en effet, quelques jours après, et condamné; mais aussi pourquoi l'auteur s'avisait-il, en temps de régence, d'aller soutenir qu'il ne faut confier les rênes du gouvernement ni à un enfant ni à une femme ? Après le parlement vint Louis d'Orléans, « vieux ligueur, bateleur et méchant homme », comme l'appelle Guy Patin, qui voulut donner au livre condamné le coup de pied de l'âne. Mayerne daigna répondre à sa stupide attaque par son

VII. *Apologie contre les détracteurs de la Monarchie aristodémocratique*, 1616, in-12; selon d'autres, 1617, in-8°.

Louis de Mayerne avait épousé *Louise Le Maçon*, fille d'Antoine Le Maçon, trésorier des guerres sous François Ier et Henri II. De ce mariage naquirent au moins deux fils, l'un desquels,

(1) On prétend que ce surnom lui avait été donné à cause d'une de ses aïeules que sa beauté avait fait surnommer *la belle turque*. Selon Bayle, cette famille s'appelait Turquet; le surnom de Mayerne lui venait d'une maison de campagne dans les environs de Genève. Nous serions tout disposé à croire que Bayle a raison. C'est sous le nom de Turquet que Louis de Mayerne fut inscrit sur les registres des habitants de Genève et qu'il figure dans les actes des synodes nationaux.

nommé Henri, fut, en 1611, tué en duel par *Samuel de La Chapelle* (Voy, VI, p. 173). L'autre, appelé Théodore, a été un des plus célèbres médecins de son temps.

Théodore de Mayerne, baron d'Aubonne depuis 1621, serait né, selon J. Brown, l'éditeur de ses Opera omnia medica, à Mayerne, maison de campagne que son père avait acquise proche de Genève, en l'année 1572. C'est une erreur qui a déjà été relevée. Il vint au monde le 28 sept. 1573, et fut présenté au baptême par *Théodore de Bèze*. Après avoir achevé ses humanités à Genève, il alla suivre les cours de l'académie de Heidelberg, et s'étant décidé pour la médecine, il se rendit à Montpellier, où il prit le grade de docteur, en 1597. Il vint ensuite à Paris et obtint dès lors, dit-on, à la recommandation de Ribbit, premier médecin de Henri IV, une charge de médecin du roi. Ce qui est plus certain, c'est qu'en 1600, il accompagna le duc de *Rohan* dans ses voyages en Allemagne et en Italie. A son retour à Paris, en 1602, il ouvrit un cours public de médecine et de chirurgie. La Faculté vit avec indignation cette atteinte portée à ses priviléges; mais ce qui mit le comble à son irritation, c'est que le jeune médecin osa faire usage dans sa pratique de préparations chimiques. Il est bien vrai que dans son traitement il se contentait d'employer en général des remèdes végétaux et la diète, et qu'il n'avait recours aux minéraux que dans les cas extrêmes; mais les Galénistes exclusifs n'en obtinrent pas moins contre lui un décret injurieux qui l'exclut des assemblées de ses confrères. Mayerne s'en rit: il cessa de professer, mais il continua sa pratique comme auparavant, et il y eut même quelques médecins, dit avec dépit Guy Patin, « qui virent des malades avec lui. » Il se fit une si grande réputation qu'à la mort de Du Laurens, Henri IV, au rapport de L'Estoile, l'aurait nommé son premier médecin, s'il n'avait pas été de la Religion. Après la mort de ce prince, Marie de Médicis essaya aussi de le convertir. Instruit des tentations auxquelles il était exposé, et craignant qu'il n'y succombât, son père lui écrivit une lettre pathétique pour l'adjurer de persévérer dans la religion où il était né. C'était un soin inutile; rien ne prouve que les arguments de *Du Perron*, bien que corroborés par la perspective d'une place fort enviée, aient fait la moindre impression sur Mayerne, qui ne tarda pas d'ailleurs à se soustraire à ces obsessions. En 1611, le roi Jacques l'appela en Angleterre, lui conféra le titre de conseiller, le nomma son premier médecin et tant qu'il vécut il le traita en favori. Stimulées par l'exemple du monarque, les universités de Cambridge et d'Oxford se l'associèrent. Mayerne continua à jouir de la même faveur auprès de Charles Ier. Après l'exécution de ce malheureux prince, il se retira à Chelsea où il mourut, le 15 mars 1655. Il avait été marié deux fois. Sa première femme, *Marguerite de Boetslaër*, lui avait donné deux fils qui moururent jeunes. Il eut de la seconde, *Elisabeth Joachimi*, deux fils et trois filles. Une de ces dernières survécut seule. Elle se nommait Elisabeth et épousa, en 1652, dans le temple de Charenton, *Pierre de Caumont*, marquis de Cugnac. Elle mourut en couches, en 1661.

Bodley, dans son Essai de critique sur les ouvrages des médecins, se montre très-sévère envers Mayerne, qui, dit-il, n'avait ni génie ni savoir, et dont les écrits sont superficiels, stériles en observations, dénués de préceptes, pleins d'un assemblage ridicule de remèdes. Il y a loin de ce jugement à celui que le Journal des savans porte sur ces mêmes écrits. « Les raisonnemens, y lit-on, sont simples, justes et précis, les indications bien suivies, les remèdes méthodiques, convenables, bien choisis. La préparation des médicamens est enseignée avec beaucoup d'ordre et de clarté. En un mot, il y a peu d'ouvrages de mé-

decine où les réflexions soient plus sensées et la matière médicale mieux entendue. » Lequel adopter de ces jugements contradictoires ? Le sujet est trop étranger à nos études pour que nous nous hasardions à décider la question. Nous ferons observer seulement que Mayerne a eu beaucoup d'ennemis. On lui a reproché, par exemple, bien des choses dont, à notre avis, il est fort innocent. Guy Patin, entre autres, l'accuse d'avoir poussé l'avarice jusqu'à laisser mourir de faim ses enfants. Il est certain pourtant que Mayerne ne chercha jamais à tirer profit de ses découvertes, et cependant il en fit d'importantes; car il n'était pas seulement un médecin renommé, il était encore un habile chimiste. C'est lui qui a découvert la belle couleur pourpre nécessaire pour les carnations dans la peinture sur émail, et trouvé une préparation du cuivre plus propre à l'application de ce métal sur l'émail, perfectionnements si importants qu'on peut le regarder jusqu'à un certain point comme le créateur de ce genre de peinture. Dans la médecine, il n'a pas rendu de moindres services. Il est l'inventeur d'une eau cordiale et, pendant 50 ans, il a consacré des sommes considérables à des expériences sur les vertus des médicaments. Ce sont assurément là des traits qui n'annoncent pas un cœur desséché par l'amour de l'or. Ajoutons que sur son lit de mort même, il se souvint des pauvres de sa ville natale, et qu'il fit à l'hôpital de Genève un legs de 200 livres sterling. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Apologia in quâ videre est, inviolatis Hippocratis et Galeni legibus, remedia chimicè præparata tutò usurpari posse*, La Roch. [Paris], 1603, in-8°.—Selon Guy Patin, cette Apologie n'est pas l'œuvre de Mayerne, mais de Séguin, qui, dit-il, a toujours porté les charlatans, et de son beau-frère Acakia.

II. *Description de la France, Allemagne, Italie et Espagne, avec le guide des chemins*, Gen., 1618, in-8°; 1642, in-12.

III. *De gonorrheæ inveteratæ et carunculæ et ulceris in meatu urinario curatione*, Oppenh., 1619, in-4°; Francof., 1627, in-4°.—Mayerne guérit Henri IV d'un mal de cette nature.

IV. *Medicamentorum formulæ*, Lond., 1640, in-fol.

V. *Tractatus de arthritide. Acc. consilia aliquot medicinalia è gallico latinè edidit Theophil. Bonnet*, Gen., 1674, in-12; Lond., 1676, in-12. — Le traité de la goutte a été trad. en angl., Lond., 1677, in-12.

VI. *De morbis internis, præcipuè gravioribus et chronicis*, Lond., 1690, in-8°; Vien., 1691, in-12; Gen., 1692, in-12.

VII. *Praxeos Mayernianæ ex adversariis, consiliis et epistolis ejus concinnatum syntagma*, Lond., 1690, in-8°; Gen., 1692, in-12; Aug. Vind., 1691, in-8°; trad. en franç. avec le N° V, Lyon, 1693, in-8°, sous ce titre: *La pratique de médecine, avec le régime des femmes grosses et un traité de la goutte*.

VIII. *Syntagma alterum de febribus, morbis externis, arthritide, lue venereâ*, Lond., 1696, in-8°.

IX. *Consilia, epistolæ, observationes*, Aug. Vind., 1697, 8°.— Ce n'est apparemment qu'une réimp. du N° VII.

X. *Opera omnia medica, complectentia consilia, epistolas et observationes, variasque medicamentorum formulas*, Lond., 1701, in-fol.; 1703, in-fol.

On a publié, en outre, dans les Trans. philos. (ann. 1687 et 1700) deux dissertations de Mayerne: *On the diseases of dogs*, et *Observations on the viper and some other poisons*. Mayerne a mis encore une *Préface* au Theatrum insectorum de Moufet (Lond., 1634, in-fol.). On conserve au British Museum, sans parler de quelques *Lettres*, dont deux, entre autres, sont adressées à *Casaubon* et à son fils, une *Narratio de morbo et morte Isaaci Casauboni* (Mss. Burn., N° 367).

MAZEL, famille cévenole très-nombreuse (1) qui a fourni, plus qu'aucune autre peut-être, son contingent au Refuge, aux transportations, aux galères et au gibet. Nous aurons ailleurs l'occasion de mentionner les membres de cette famille qui n'ont guère laissé que leurs noms dans les Annales du protestantisme; nous ne nous occuperons ici que de ceux qui ont acquis une certaine renommée par leurs actions ou par leurs écrits.

I. Abraham Mazel, qui n'est connu dans l'histoire que sous son nom de baptême, fut peut-être, de tous les compagnons de *Séguier*, celui qui contribua le plus à la délivrance des prisonniers de l'abbé Du Chaila, le 23 juill. 1702. C'est encore lui qui acheva, après le discours de *La Porte* (Voy. ce nom), de décider ses complices à demeurer dans les Cevennes et à chasser « du jardin de l'Eglise les bœufs noirs, gros et gras, qui en dévoraient les plantes.» Jeune homme de 25 ans environ, il dut l'influence qu'il acquit bien moins à son éloquence qu'à son humeur belliqueuse et à son courage.

Après la mort de *Séguier*, il resta avec *Salomon Couderc* à la tête de la petite bande d'insurgés; mais il ne tarda pas à sentir qu'il ne possédait pas les talents nécessaires au commandement. Sacrifiant sans hésiter sa vanité à l'intérêt général, il annonça donc aux Camisards que l'Esprit lui avait révélé l'incompatibilité des fonctions guerrières avec les fonctions religieuses. Sur sa demande, on lui adjoignit, comme chef militaire, *André Noguier*, de Saint-Martin-de-Bouhaus, jeune homme aussi hardi qu'intelligent, qui signala son court commandement par la délivrance d'une troupe de Protestants que l'on conduisait dans les prisons d'Anduze. Peu de temps après, Noguier, qui se croyait sous la garde immédiate des anges, et, en conséquence, ne plaçait jamais de sentinelles autour de son campement, fut surpris à Peyre-Fort, emmené prisonnier, malgré les efforts d'Abraham pour le délivrer, et fusillé au Pont-de-Monvert. *Elie Marion* le remplaça.

Lorsque la plupart des chefs camisards se soumirent, Abraham suivit leur exemple et se retira à Genève; mais bientôt, la nostalgie aidant, il résolut de retourner à tout prix dans ses montagnes. Il ne tarda pas à être découvert dans les cavernes du Gévaudan, où il se cachait. Conduit devant Basville, il parla avec tant de franchise que ses aveux le sauvèrent de la torture. Le curé de Saint-Martin-de-Corconac, qui lui devait la vie, et La Lande ayant intercédé pour lui, la peine de mort qu'il avait encourue fut commuée en une détention perpétuelle dans la fameuse tour de Constance, où gémissaient déjà trente-trois personnes, « qu'on regardait comme ensevelies », dit Louvreleuil. Il parvint à s'en échapper, le 27 juillet 1705, avec seize autres prisonniers. Voici comment il raconte lui-même cette évasion presque miraculeuse. «Quelques jours après qu'on m'eut mis dans ce lieu fatal, l'Esprit me dit par inspiration que j'en sortirois : il redoubla ses saintes promesses. A quelques jours de là, Dieu me mit au cœur de percer la muraille; elle étoit épaisse : nous étions au second étage à cent pieds de hauteur du terrain. Je n'avois point d'outils; il y avoit trente-trois autres prisonniers avec moi dans la même chambre; il falloit ou gagner tous ces gens-là, et les trouver fidèles, ou être accusé par quelqu'un d'entre eux : il falloit des cordes pour descendre en bas; il y avoit encore de hautes murailles à escalader, des sentinelles à éviter, de grands marais pleins d'eau à traverser; et après tout cela, ne savoir où prendre du pain, ni où se retirer. Mais avec l'assistance de Dieu, je surmontai tous ces obstacles, après sept ou huit mois de travail. Seize de mes compagnons me suivirent, et les dix-sept autres

(1) En 1683, le seul consistoire d'Aulas comptait dans son sein quatre Mazel : *Mazel* chirurgien, *Mazel* du Mas Rougié, *Mazel* de La Carrière, et *Mazel* du Bruet.

manquèrent de courage.» Les fugitifs se hâtèrent d'aller rejoindre *Claris* et *Montbonnoux*. Une nouvelle insurrection eût été trop dangereuse au plus fort de la guerre d'Espagne. Basville le comprit et il fit offrir aux Camisards une amnistie qu'ils acceptèrent. Abraham partit pour Genève, au mois d'août 1705, et se retira en Hollande.

Toujours tourmenté par le désir de revoir sa patrie, Abraham prêta une oreille complaisante aux propositions de *Miremont* et de *Cavalier*. En 1709, il repartit pour Genève, accompagné de *Daniel Gui*, dit Billard, lieutenant-colonel, et de *Dupont*, ancien secrétaire de Cavalier, sous la conduite d'*Antoine Sallier*. En attendant qu'*Atgier*, dit La Valette, lui eût procuré de l'argent et un guide, il fit partir en avant, pour annoncer son retour à *Claris* et à *Montbonnoux*, deux prophétesses, *Marie Désubas* et *Élisabeth Catalon*, qui eurent le courage de s'avancer jusque dans les environs de Nismes, tenant partout de nombreuses assemblées. Elles en tinrent une, entre autres, au mois de juin 1709, qui fut surprise, et elles tombèrent elles-mêmes entre les mains des soldats. Deux lettres que l'on trouva sur elles, l'une de *Miremont*, l'autre de *Cavalier*, instruisirent Basville du retour des chefs camisards dans le Languedoc. Il lui fut facile dès lors de prendre les mesures nécessaires pour prévenir un soulèvement qui pouvait être d'autant plus dangereux que, dans une espèce de manifeste (12 mai 1709) rédigé par Abraham, les Camisards ne se contentaient plus de demander le rétablissement de l'édit de Nantes et l'élargissement des prisonniers protestants, mais qu'ils invitaient les Catholiques à se joindre à eux pour travailler en commun à « se décharger des impôts nouveaux dont ils étoient accablés. »

Dès qu'il fut entré dans le Vivarais, Abraham put se convaincre que son entreprise n'avait aucune chance de réussite. *Paul Ebrui*, dit *Saint-Paul*, le prophète le plus influent de ces quartiers, l'engagea même fortement à y renoncer; mais il ne put s'y résoudre et poursuivit sa route vers les Cevennes. Un ancien soldat, nommé *Just* ou *Justet*, releva son courage un peu abattu en lui promettant de lui amener bon nombre de gens pleins de bonne volonté. Il alla, en effet, trouver, quelques jours après, le prophète à Vals, à la tête d'une trentaine de montagnards. C'est avec cette poignée d'hommes qu'Abraham se mit en campagne. Il attira dans une embuscade le seigneur de Vocance, qui avait massacré plus d'une assemblée, et le tua, ainsi qu'un protestant, nommé *Dubay*, qui essaya de le défendre. Ce premier succès grossit sa bande; elle compta bientôt jusqu'à 200 hommes. Le 10 juin, il s'empara du château de Bos, où il trouva des armes et des munitions. Poursuivi par une compagnie suisse en garnison à Vernoux, il l'attaqua avec impétuosité et la força à battre en retraite sur Gilhoc. Le colonel Courten voulut laver l'affront fait à son drapeau; mais il fut défait à Saint-Fortunat. Les Camisards ayant fait quatre prisonniers dans cette affaire, les renvoyèrent après les avoir fort bien traités. Par reconnaissance, les Suisses, dans une autre rencontre, refusèrent obstinément de faire feu, ce qui procura à Abraham une victoire complète sur les compagnies françaises, quoiqu'elles fussent trois fois plus nombreuses que sa bande. Mais ces succès, loin de décider le soulèvement qu'il espérait, effrayèrent la noblesse protestante qui alla, chose inouie! offrir spontanément ses services aux généraux catholiques. Le duc de Roquelaure se vit bientôt à la tête de six mille hommes, avec lesquels il se mit à la poursuite d'une soixantaine de *gueux*, comme les appelle Brueys. Sur le point d'être enveloppé, Abraham gagna la montagne des Isserlets près de Vernoux, décidé à y attendre l'ennemi. Afin de préparer ses compagnons à vendre chèrement leur vie, il annonça un office solennel, auquel assistèrent un grand nombre de Protestants

du voisinage, même des femmes et des enfants. La nécessité d'escorter cette foule inoffensive, qui pouvait tomber entre les mains des Catholiques, força le chef camisard à modifier son plan. Il descendit vers le Rhône, puis alla camper sur le Leiris, haute montagne d'un accès difficile. C'est là que Roquelaure l'attaqua, le 8 juillet 1709, à la tête de ses six mille hommes. Dédaignant de profiter de l'avantage de leur position, les Camisards, au nombre d'une centaine, se précipitèrent à la rencontre des soldats. Écrasés par le nombre, ils revinrent plusieurs fois à la charge avec une intrépidité sans égale. *Just* perça plusieurs rangs ennemis et se saisit d'un drapeau; mais, criblé de blessures, il tomba sur les corps de deux grenadiers dont, à défaut d'armes, les siennes ayant été brisées dans la lutte, il venait de broyer les têtes en les heurtant l'une contre l'autre. *Dupont*, qui, selon Brueys, passait pour le chef le plus habile de l'insurrection, périt dans la mêlée avec une trentaine de ses gens. Les autres, sous la conduite de *Daniel* s'ouvrirent un passage et, sans être inquiétés dans leur retraite, ils allèrent rejoindre Abraham, que deux blessures, reçues dans une précédente rencontre, avaient forcé de se tenir à l'écart.

Le lendemain, Roquelaure fit faire les plus actives recherches pour découvrir le prophète; mais à force de marches et de contre-marches, Abraham dépista l'ennemi. Après avoir rendu les devoirs funèbres à ses compagnons tués sur le Leiris, il prit la route de Saint-Agrève. Serré de trop près de ce côté et trop faible pour oser accepter un nouveau combat avec les corps nombreux qui le poursuivaient sans lui laisser un instant de répit, il se rapprocha du Rhône, dans l'espoir peut-être de voir arriver enfin les secours qui lui avaient été promis. Malheureusement, il tomba, près de Fontréal, au milieu d'un fort détachement de dragons, le 19 juillet. Après une lutte acharnée, dans laquelle il eut le bras fracassé par une balle, il dut fuir de toute la vitesse de son cheval. *Daniel*, blessé de trois coups de feu, réussit aussi à s'échapper, mais, quelques semaines après, il fut tué, et son corps, porté à Verneux, y resta longtemps exposé sur la roue.

Abraham trouva un asile dans les Cevennes. Loin d'être abattu par ses revers, il se mit en relation avec *Claris* et *Montbonnoux*, et organisa, avec leur concours, une nouvelle insurrection. Il n'attendait plus, pour relever l'étendard de la révolte, que l'argent qu'on devait lui envoyer de Genève. *Coste*, marchand d'Uzès, le lui apporta enfin au Mas de Couteau, près de cette ville; mais ses démarches avaient été épiées. Pendant qu'ils étaient ensemble, la maison fut cernée par les miquelets, le 17 oct. 1710. Abraham et Coste furent tués tous deux sur le toit où ils s'étaient sauvés. Leurs têtes, portées, l'une à Uzès, l'autre à Verneux, y furent brûlées publiquement. Ainsi périt le dernier de ces héros rustiques qui avaient fomenté et dirigé à son début l'insurrection des Cévenols.

II. Nous n'avons pu découvrir quel degré de parenté unissait le prophète camisard au pasteur David Mazel. Ce dernier était né à Saint-Hippolyte, de *François* Mazel et de *Jeanne-Esther Olivier*. Il avait fait ses études à l'académie de Genève, où il avait été immatriculé en 1670, mais il n'avait été reçu ministre qu'en 1681, dans un synode tenu, le 26 août, au Vigan (*Arch. gén.* Tт. 288). A la révocation de l'édit de Nantes, il se retira à Londres, où il mourut. On a de lui trois traductions assez médiocres :

I. *Du gouvernement civil*, trad. de Locke, Amst., 1691, in-12; Gen., 1724, in-12. — Quelques bibliographes ont, par erreur, attribué cette trad. à *Coste*.

II. *Essai sur la vie de la feue reine d'Angleterre*, traduct. de Burnet, La Haye, 1695, in-12; réimp. sous ce titre : *Discours sur la vie de la feue reine de la Grande-Bretagne*, La Haye, 1716, in-12.

III. *De la mort et du jugement dernier*, trad. de Sherlock, Amst., 1696, in-8°; 1712, in-8°.

Il est évident pour nous que *Jean* Mazel, à qui l'on doit un récit des persécutions des églises de France, trad. en hollandais par *Jean Guépin* sous ce titre : *De verdrukte Kerk in Vrankryk*, Middelb., 1761, in-8°, appartenait à la même famille que les deux précédents; mais nous ne savons si l'on doit y rattacher *Pierre de Mazel*, commandant du régiment Colonel-général, fils de *Jacques de Mazel* et de *Marguerite de Capion*, qui épousa, en 1677, dans l'église de Charenton, *Marthe Soulet*, fille de *Charles Soulet*, avocat au parlement de Paris, et de *Marie Theveneau*, et qui en eut, en 1678, un fils nommé JEAN-PIERRE (*Reg. de Char.*). En 1686, sa femme fut enfermée dans un couvent.

MAZÈRES, capitaine huguenot. Ce gentilhomme béarnais s'était formé au métier des armes dans les guerres des Pays-Bas. Plus tard, il avait servi avec distinction sous le prince Thomas et sous *Lesdiguières*, et pour le récompenser de ses services, le duc de Savoie lui avait donné le comté de BOURGFRANC, dont il avait pris le nom. Rohan, qui l'estimait à cause de sa bravoure et de son expérience militaire, l'avait mis, en 1620, comme gouverneur à Saint-Antonin; mais peu de temps après, lorsque Montauban fut menacé d'un siége, il l'appela dans cette ville et le nomma maréchal de camp. La bonne harmonie ne régna pas longtemps entre notre officier de fortune et d'*Orval*. Fier de la faveur populaire, Bourgfranc voulut se saisir du gouvernement; mais la sagesse du conseil de ville et l'intervention de *La Force* apaisèrent un différend qui pouvait avoir les suites les plus funestes. Il fut arrêté que d'Orval commanderait dans la ville, et Bourgfranc, comme maréchal de camp, en campagne.

Dans la distribution des postes entre les différents chefs, Bourgfranc voulut se charger de la défense de Villebourbon; cependant, ses fonctions pouvant l'obliger à s'absenter souvent, il prit pour lieutenant le brave *Vignaux*, béarnais comme lui Castelnaut, qui ne l'aimait pas, l'accuse d'avoir entretenu des intelligences avec les généraux de Louis XIII. Son témoignage peut être suspect; cependant il est certain que Bourgfranc éveilla des soupçons sur sa fidélité par ses efforts pour sauver *Sauvage*. Ce capitaine, qui, au rapport du P. Daniel, avait vendu Clairac, sa ville natale, gagné qu'il avait été par les promesses de Luynes, voulut trahir également Montauban. Il se jeta donc dans la place; mais trois jours après son arrivée, les consuls furent avertis de son infâme projet par un billet qui doit avoir été écrit par le ministre *Charles*. On l'arrêta sur-le-champ et l'on trouva sur lui deux lettres du confident de Luynes, qui le pressait d'offrir à La Force et à d'Orval leur rétablissement dans leurs charges et leurs biens, à Bourgfranc un régiment, aux habitants entière liberté de culte, s'ils se soumettaient, offres que le connétable ratifiait dans une autre lettre. Appliqué à la question, Sauvage refusa de rien avouer, se contentant de dire pour sa défense que ne croyant pas la résistance possible, il avait voulu sauver Montauban. Le lieutenant criminel *Laviale* allait donc le remettre en liberté, lorsque une sédition éclata, à la tête de laquelle était, dit-on, le ministre *Chamier*. Sauvage fut exécuté avec son valet, comme traîtres à Dieu, aux églises et à la ville. Bourgfranc, qui avait tout fait pour le sauver, se montra fort irrité de son supplice. Les Catholiques, instruits de son mécontentement, voulurent en profiter. Le comte de Grammont lui demanda une entrevue secrète, mais Bourgfranc s'y refusa, et il continua à combattre avec la même valeur pour la défense de Montauban. Après l'attaque du Moustier, prévoyant que les assaillants se porteraient sur Villebourbon, il prit toutes les mesures nécessaires pour les bien recevoir (*Voy.* III, p. 259).

Ses prévisions se réalisèrent. Un furieux assaut fut livré le 4 sept.; il fut repoussé, mais Bourgfranc resta sur la brèche, tué d'un coup de pistolet.

MAZICQ (Paul), natif de Liège, alla s'établir dans l'île de Rhé, où il fonda, dans la première moitié du XVIIe siècle, une maison de commerce (*Arch. gén.* Tt. 258), qu'il laissa, en mourant, à son fils Pierre, né en 1642, et marié, en 1665, à *Esther Graton*. Isaac Mazicq, issu de ce mariage, quitta la France à la révocation et se retira à Amsterdam avec ce qu'il put sauver de sa fortune. De Hollande il se rendit à Londres, où il s'embarqua avec une cargaison pour la Caroline du Sud, celle de toutes les provinces d'Amérique où il s'établit le plus de Réfugiés français (1); ils étaient si nombreux, qu'ils construisirent à Charleston des rues entières. Au rapport de M. *Ch. Weiss* l'une porte encore le nom de *Gabriel Guignard*. Mazicq se fixa dans cette ville et acquit dans le commerce une fortune immense, dont il disposa, en partie, en faveur des institutions religieuses et charitables de sa nouvelle patrie. Son fils William, protestant non moins zélé, se chargea avec *Joseph Manigault*, *George Gros* ou *Cross* et *Daniel Ravenel*, sur l'invitation du consistoire de Charleston, de traduire en anglais la liturgie des églises réformées de France. Cette traduction a été imp., en 1836, sous ce titre : *The liturgy of the french Protestant Church, translated from the editions of 1737 and 1772, published at Neuchatel; with additional prayers, carefully selected, and some alterations; arranged for the use of the congregation in the city of Charleston.*

MAZIÈRES (André de), dit La Place, un des apôtres de la Réforme dans la Saintonge. Chassé de Bordeaux, sa ville natale, à l'époque du supplice de *Cazes* et de *Monier*, Mazières se retira à Paris; mais bientôt après, à la demande de *Philibert Hamelin*, il fut envoyé dans la Saintonge. Lorsqu'il y arriva, Hamelin venait d'être arrêté. Mazières avec le courage inconsidéré de la jeunesse, ne craignit pas de l'aller visiter en prison dans l'intention de lui adresser des paroles de consolation, et chose plus étrange! on le laissa s'éloigner tranquillement. De Saintes il se rendit à Arvert, où il trouva l'église plongée dans la consternation par suite de l'arrestation d'Hamelin et d'une visite pastorale de l'évêque de Saintes. Le prélat avait fait venir en sa présence les habitants suspects d'hérésie, et tous ceux qui avaient été mandés s'étaient lâchement empressés d'abjurer, à l'exception du procureur *Jean Baudouin*. Les exhortations, les prières du jeune ministre furent impuissantes pour dissiper la terreur et rassembler le troupeau dispersé. Loin de l'écouter, on le pria de s'éloigner. Il prit donc la route de Bordeaux, mais en passant par Pons, il y jeta les fondements d'une église, en tenant quelques assemblées religieuses dans la maison de *Vincent-Matthieu Chastelain*. Rappelé à Saintes bientôt après, il y fit merveilles, activement secondé par *Charles de Clermont*, dit La Fontaine. A partir de cette époque, la vie de Mazières est couverte d'un voile épais, qu'il ne nous a pas été possible de soulever. Nous le retrouvons seulement, en 1572, à La Rochelle où il s'était réfugié de Marans, à la Saint-Barthélemy (*Voy.* V, p. 496). Arcère nous peint son caractère sous d'assez sombres couleurs : « Censeur sauvage, dit-il, zélateur outré, plein de ses idées, et brûlant du feu qui domine dans sa patrie. La Place étoit enthousiaste : quoiqu'il eût

(1) On trouve encore aujourd'hui à Charleston des *Dupré*, *Dubosse*, *Quillin*, *Bonneau*, *Bocquet*, *St-Julien*, *Lanneau*, *Legaré*, *Rosamond*, *Cousac*, *Le Queux*, *Hamel*, *Benoist*, *Bacot*, *Chastaignier*, *Delisle*, *Bize*, *Marchand*, *Mallard*, *Belleville*, *Molyneux*, *Chevalier*, *Sayre*, *Lansac*, *Péronneau*, *Gaillard*, de *Sainte-Croix*, *Le Roy*, *Ogier*, *Janvier*, *Gillet*, *Guillau*, *Boyer*, *Simon*, etc. Les Réfugiés ne furent pourtant naturalisés dans les Carolines qu'en 1696, et dans l'Etat de New-York, où ils étaient également nombreux, qu'en 1703, tandis qu'ils l'avaient été, dès 1666, dans le Maryland, et en 1671, dans la Virginie.

beaucoup de médiocrité dans l'esprit, avec ses fougues, il l'emporta souvent sur ses collègues qui valoient mieux que lui. » La conduite insensée que Mazières tint envers *La Noue* (Voy. VI, p. 287) n'est malheureusement que trop propre à justifier les reproches de l'historien de La Rochelle. Selon le même écrivain, Mazières, qui avait été déposé à cause de ses extravagances, mourut en 1597. On ne doit donc pas le confondre avec un autre ***André de Mazières***, sieur de La Cave, pasteur à Mauzé, qui, selon Quick, mourut à Talmont vers 1603 (1). Ce dernier appartenait sans doute à une famille de l'Aunis qui a fourni son contingent au Refuge, et dont descendaient ***André de Mazières***, sieur de Voudron, mort à Paris, en 1662, âgé de 63 ans (*Reg. de Charent.*); ***Henri de Mazières***, sorti de France à la révocation (*Arch. gén.* Tt. 259), et ***Pierre de Mazières***, lieutenant dans l'armée française, mort, en 1746, à Youghal en Irlande, où il s'était fixé, en 1740, tandis que plusieurs industriels du même nom s'établissaient à Cork.

MEAUX (Louis de), sieur de La Ramée, capitaine huguenot. Lorsque la première guerre civile éclata, les Protestants de Meaux, où, malgré les persécutions, une des plus florissantes églises de France s'était maintenue, obéirent avec empressement aux ordres de *Condé*, qui leur furent apportés par deux marchands, nommés *Regnard* et *Coutery*. Ils prirent les armes et élurent pour chefs Louis de Meaux, qui devait commander dans la ville, et *Pierre Parcalus*, ancien capitaine, qui fut chargé du commandement dans le Marché. Le premier soin des insurgés fut d'expulser les prêtres catholiques, ce qui s'exécuta sans autres violences; le second, de saisir toute l'argenterie des églises, qui fut inventoriée et envoyée au prince. Après avoir dépouillé les églises urbaines de leurs richesses, on voulut en faire autant dans la campagne. A quelque distance de la ville, un riche monastère, celui de Saint-Faron, fut le but de la première expédition des Huguenots, à laquelle prirent part *Nicolas Seguin*, *Jean Lambert*, *Jean Caboche*, *Denis* et *Guillaume Moreau*, *Jean Le Fèvre*, *Jacq. Maillard*, *J. Sallé*, *Simon Le Camus* *Jean Liévin*, ayant à leur tête *Faron Haran* et *Firmin Cavillier*, deux échevins de la ville. L'église fut pillée et les moines chassés. Le coup fait, on s'en repentit, et l'on s'empressa de députer au roi, qui se trouvait alors à Melun, pour lui demander pardon de ce qui s'était passé, en rejetant la faute sur la populace, et le prier d'envoyer rétablir l'ordre. La reine-mère, ravie de cet excès de soumission, se hâta de faire partir Joachim Montluc de Luz, qui rendit les églises au culte catholique et désarma les Protestants. Quatre cents environ refusèrent de déposer les armes; ils préférèrent abandonner leurs foyers et aller rejoindre le prince *Porcien*, sous la conduite du capitaine *Béthinie;* mais ils s'amusèrent à piller les églises sur leur passage, en sorte que lorsqu'ils arrivèrent à Montcornet, où le prince avait donné rendez-vous aux Huguenots de la Champagne, il en était parti pour marcher au-devant de l'armée allemande amenée en France par *Andelot*. Se trouvant ainsi isolés au milieu d'une population fanatique, que leurs déprédations avaient exaspérée, ils furent saisis d'une terreur panique, se débandèrent et périrent presque tous sous les coups des Catholiques. Bien peu parvinrent à gagner Lisy, espérant rentrer inaperçus dans Meaux; mais ils ne purent tromper la vigilance de leurs ennemis. A peine en échappa-t-il une trentaine, qui se sauvèrent à Orléans par des chemins détournés.

Eussent-ils réussi à gagner Meaux, leur sort n'en eût pas été moins fâcheux. Cette ville était alors au pouvoir de quelques compagnies de la lie du peuple envoyées de Paris et d'une populace effrénée qui s'abandonnait aux excès les plus odieux. Au nombre des

(1) C'est apparemment lui qui fut député au XIIe Synode national, en 1583.

victimes de ces sanguinaires saturnales de la réaction catholique, on cite *Gilles Caboche*, procureur du roi, âgé de 62 ans, qui fut percé de coups de hallebarde en pleine rue, bien que la peur l'eût poussé à retourner à l'église catholique; *Fiacre Lambert*, tisserand et diacre de l'église; *Pierre Champenois*, dit Lorrain, qui subirent le même genre de mort. *Marguerite Olivier*, qui était accouchée depuis quelques jours, fut arrachée de son lit, jetée en bas de l'escalier, et son enfant, qu'elle cherchait à protéger en le serrant contre son sein, lui fut enlevé par les meurtriers qui lui brisèrent la tête contre la muraille, en jurant : Par la mort-Dieu, il faut exterminer la race de ces Huguenots. *Denis Piéro* et *Claude Baillet* furent précipités dans la Marne du haut du pont de Cornillon. Une pauvre femme, nommée *La Biselle*, âgée de plus de 80 ans, fut arrêtée, parce qu'on avait trouvé chez elle quelques livres de piété. Les soldats auraient eu pitié de sa vieillesse; mais deux prêtres, deux hommes qui se disaient les serviteurs d'un Dieu de paix, l'entraînèrent, la lardèrent de coups de couteau et la jetèrent avec ses livres dans un bûcher, d'où elle s'échappa par quatre fois, et par quatre fois elle y fut rejetée par ses bourreaux. *Jean Angrant* et sa femme furent lancés dans la Marne du haut de la plate-forme du château où on les retenait prisonniers. C'est surtout au Marché, «qui estoit lors comme une petite ville, 7 à 800 maisons, l'une des plus belles, fortes et riches places de France», que s'exerça la rage des Catholiques. «Ce marché fut tellement pillé et désolé, lit-on dans le Martyrologe, qu'il n'y demeura presque maison entière; les volleurs emportèrent jusques aux serrures, verroux, gonds, barreaux, fenestres, goutières, bois des planchers, et y eut grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfans qui moururent de disette par les champs : beaucoup de filles et de femmes violées.» Parmi ceux qui périrent, Crespin cite encore *Matthieu Gantier*, boulanger, *Pierre Thiébaut*, *Guillaume Rose*, riche laboureur de Vincelles, qui racheta sa vie au prix de 160 écus et n'en fut pas moins précipité dans la Marne, *Claude Saselle*, femme de *Pierre Larchier*, tué lui-même d'un coup d'arquebuse, *Nicolas Bergeron*, *Floquet*, *Jean de Lahaye*, riche marchand de Signets, *J. Fertin*, *Claude Moquet*, *Laurent Docquevaux*, *Claude Le Moine* et *Michel* d'Amilly, maître d'école à Mareuil, que le curé du village arrêta lui-même et fit mettre dans une nacelle pour le conduire à Meaux. En chemin, la rage de ce curé fanatique s'exalta à tel point qu'il précipita son prisonnier dans la rivière et le poignarda de sa propre main. La fureur populaire se calma enfin; cependant les bons Catholiques de Meaux n'étaient pas satisfaits. Ils auraient bien voulu se défaire de tous les hérétiques, mais ils redoutaient leur nombre. N'osant employer la violence pour les expulser, ils ourdirent un complot afin de les faire sortir de la ville. Le prévôt Du Mas, qui logeait chez le calviniste *Gentien Herbelin*, dit en confidence à son hôte qu'il avait reçu l'ordre d'emprisonner plusieurs Huguenots qu'il lui nomma, en l'engageant à les avertir pour qu'ils pussent se sauver. Le stratagème réussit, un grand nombre s'enfuirent; mais on finit par découvrir la supercherie, et les fugitifs se plaignirent d'autant plus vivement qu'en leur absence, les soldats catholiques avaient insulté leurs femmes, usé à discrétion de leurs biens, fait rebaptiser leurs enfants. La Cour fermant l'oreille à leurs plaintes, ils résolurent de rentrer par force dans la ville. Un batelier, nommé *Jacques Angot*, s'élançant intrépidement sur le pont, baissa le pont-levis, enfonça le guichet et ouvrit ainsi à ses coreligionnaires l'entrée du Marché; mais des secours arrivèrent de Paris aux Catholiques, et les Protestants furent forcés de chercher un asile dans le château de Signets. Assiégés par des forces supérieures, ils se rendirent la vie sauve. La capitulation ne fut pas observée.

On les conduisit à Meaux où ils furent tous pendus, ainsi que l'échevin *Firmin Cavillier*, qui, lors du massacre, avait été épargné moyennant une somme de 500 livres payée à la fabrique de la cathédrale, et qui s'était retiré dans le château de La Ferté-sous Jouarre où on le découvrit. La paix d'Amboise permit enfin aux exilés de rentrer dans leurs maisons dévastées.

L'histoire ne nous apprend pas ce que devint Louis de Meaux pendant ces scènes terribles; nous ne le retrouvons qu'en 1567, c'est-à-dire lorsque la guerre se ralluma. Les Protestants de Meaux ayant levé deux corps de troupes, l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, confièrent le commandement du premier aux sieurs de *Gorets* et d'*Aigrefoin*, et celui du second aux capitaines La Ramée et *Pradines*, sous les ordres supérieurs du sieur d'*Arles*, seigneur de Lisy et abbé de Lagny, qui se saisit de Lagny et tenta de s'emparer de Meaux, mais ne réussit qu'à se rendre maître du Marché, dont les fortifications avaient été démolies par ordre de la Cour. Le 10 nov., jour de la bataille de St-Denis, Louis de Meaux, allant rejoindre Condé et s'étant arrêté au Plessis-Marly pour rafraîchir ses hommes, fut pris par les Catholiques, conduit à Meaux et décapité devant l'église cathédrale, à la même place où, treize ans plus tard, le 22 juin 1580, son fils Scipion perdit aussi la tête, sous l'accusation d'avoir enrôlé des troupes pour s'emparer de la ville. Il fut remplacé par le capitaine *Martault* qui, plus heureux, atteignit à Montereau l'armée protestante en marche vers la Champagne. Lorsque cette armée, fortifiée par les troupes allemandes, repassa près de Meaux, de Gorets s'en détacha, pour soumettre cette ville. Il força la porte Saint-Rémi, le 5 oct., fondit avec impétuosité dans la place; mais repoussé, il se cantonna dans le Marché, d'où il ravagea les environs jusqu'à la paix de 1568.

Nous ne savons si *Louis de Mauly* ou de *Meaux*, sieur de Roisse, qui commandait, en 1622, dans le fort Saint-Gilles pour le duc de *Rohan*, descendait d'une branche de la même famille; mais nous n'hésitons pas à y rattacher *Charles de Meaux*, sieur de Charny, qui, comme ancien de l'église de Meaux, assista à un synode tenu à Charenton en 1653. Resté veuf, en 1643, de *Madelaine de Beauveau*, il s'était remarié, en 1649, avec *Marie Froment*, fille de *Nicolas Froment*, avocat au parlement de Paris, et de *Marie Stuart*. Il fut père de deux filles, nommées l'une et l'autre Marie. S'y rattache peut-être aussi le baron de Meaux qui, après avoir servi comme capitaine dans le Brandebourg, rentra en France, en 1701, abjura et obtint une pension de 300 livres (*Arch. gén.*, E. 3552).

MÉHÉRENC (Pierre), sieur de La Conseillère, ministre d'Alençon, puis d'Altona, victime en France de l'intolérance catholique, et dans le Refuge, du fanatisme de *Jurieu*.

La Conseillère était né en 1645. Nous ne savons s'il était le fils ou le frère de *Louis de Méhérenc*, sieur de La Conseillère, gentilhomme de la Basse-Normandie et avocat célèbre au parlement de Rouen, qui, ayant essayé, à la révocation, de passer dans l'île de Jersey, fut arrêté, dépouillé de tout ce qu'il emportait avec lui et ramené à Rouen, où il souffrit de rudes épreuves, sans que sa constance en fût ébranlée (1). Il eut la douleur de se voir enlever ses trois filles, qui furent mises dans des couvents; cependant il réussit à les retirer du piége où on les avait attirées, et à se sauver plus tard avec elles et sa femme dans les pays étrangers. Selon l'Histoire de la persécution de l'église de Rouen, on a imprimé les *Lettres* qu'il écrivit à sa fille aînée Marie (2)

(1) *Philippe de Méhérenc*, sieur de Bellefontaine, né à Bayeux en 1644, eut moins de fermeté et de constance; il abjura.

(2) Une autre *Marie de Méhérenc*, de Criquevilles, fille de *Thomas*, sieur de La Garende, et de *Jeanne Melain*, entra comme novice aux Nouvelles-Catholiques de Paris, en 1681; mais on ne lui trouva pas les qualités requises et on la renvoya dès l'année suivante.

pour dissiper les illusions de l'erreur, et elles sont dignes de la piété qui les a dictées. Au reste, la famille de Méhérenc était nombreuse. Un registre des enterrements et des baptêmes faits à Sainte-Mère-Eglise (*Arch. gén.* Tt. 317), que nous avons eu en mains, fait mention de *Marie de Méhérenc*, femme d'*Etienne Du Vivier*, enterrée dans cette église, en 1669, à l'âge de 57 ans, laissant un fils nommé *Antoine;* de *François de Méhérenc*, sieur du Quesnoy, qui présenta au baptême avec *Marie de Mercadé*, en 1673, *Marie-Anne de Méhérenc*, fille d'*Isaac*, sieur de Saint-Gabriel, et d'*Anne Le Monnier*. Dans une autre pièce, faisant partie de la même liasse aux Archives, et contenant des listes d'enfants huguenots enfermés dans des couvents ou colléges catholiques, nous avons trouvé les noms d'une demoiselle de *Méhérenc* et d'une demoiselle de *La Conseillère*, détenues, en 1687, aux Nouvelles-Catholiques de Caen, où la dernière mourut, le 22 juillet de cette année, ainsi que ceux d'un jeune *La Conseillère* et d'un jeune *Méhérenc* enfermés, en 1688, le premier dans le collége des Jésuites, le second aux Nouveaux-Catholiques de Caen. Après avoir rapporté tout ce que nos recherches nous ont appris sur cette famille, revenons au pasteur d'Alençon.

La Conseillère avait à peine terminé ses études, lorsqu'il fut nommé ministre de cette nombreuse église. C'était une imprudence d'appeler à un poste aussi important un jeune homme qui ne pouvait avoir ni le tact ni l'expérience nécessaires dans un pasteur, au milieu surtout des circonstances graves où l'on était; aussi les prêtres catholiques, toujours aux aguets, ne tardèrent-ils pas à trouver dans ses sermons matière à délation. Accusé par le capucin Gérotée de Mortagne—qui, du reste, ne paraît pas avoir été animé de dispositions très-hostiles envers les ministres protestants,—d'avoir avancé, dans une de ses prédications sur Pierre II, 17, que le concile de Latran, tenu en 1512, avait ordonné d'adorer le pape comme Dieu, ainsi que d'avoir prêché à ses auditeurs qu'on n'est pas tenu d'obéir à un roi idolâtre, La Conseillère, pour sa défense, fit imprimer son sermon avec une préface où, expliquant sa pensée, il disait que si le concile n'avait pas décrété en termes formels l'adoration du pape, il résultait au moins des discours de ceux qui avaient prêché devant ce concile, que les Catholiques doivent lui rendre un degré d'honneur analogue à l'adoration. L'intendant Colbert ayant transmis au Conseil les plaintes du capucin, reçut ordre d'informer. Les informations prises avec le plus de secret possible, il les envoya au Conseil, en lui proposant de condamner le ministre à rétracter ses deux propositions, à trois mois de prison, à une amende de 500 livres. avec défense « de plus user de semblables discours et propos ny paroles scandaleuses ». (*Arch. gén.* M. 676). L'arrêt fut rendu le 17 juillet. La Conseillère fut condamné à se rétracter et interné à Nantes pour six mois.

A l'expiration de sa peine, La Conseillère reprit ses fonctions, qu'il exerça sans nouvelle tribulation jusqu'en 1681; mais il était mal noté auprès du gouvernement de Louis XIV; aussi, lors de l'émeute excitée par le jésuite La Rue (*Voy.* II, p. 173), ce fut sur lui que tomba l'orage. On l'accusa d'avoir prononcé ces paroles en chaire: « Je dis que le trosne et la puissance souveraine dont nous faisions nostre suport et nostre apuy et où nous aurions tousjours eu notre recours pour la défence de notre cause, nous en voyons présentement sortir des foudres qui nous effrayent et des arrests de condamnation qui nous affligent et nous désolent. Pleurons donc amèrement sur nous; mais pleurons plustost sur nos enfans qui sont ravis sans avoir esgard à leur ignorance et à leur foiblesse et en un age où ils n'ont pas de connoissance, mais soit par crainte ou par timidité ou bien par promesse, » etc. (*Arch. gén.* Tt. 270). L'intendant Morangis Barillon, qui était d'ailleurs assez modéré, au rapport de Benoît, n'estima pas que

l'on pût tolérer ce que La Conseillère avait avancé dans son prêche;— toutes vérités ne sont pas bonnes à dire. Le roi ordonna donc de lui faire son procès, qui se termina par une défense d'exercer son ministère dans les provinces de la Normandie et du Maine.

Forcé de quitter Alençon, La Conseillère demanda au synode provincial de Quéville, en 1682, « la liberté de s'attacher où la Providence divine l'adresseroit. » Sa demande lui fut accordée, et, en même temps, ses collègues lui témoignèrent leur regret de voir sortir de la province un aussi « excellent serviteur de Dieu » (*Ibid.* Tt. 258). Muni de ce témoignage honorable, La Conseillère partit pour Hambourg, l'année même. Élu, dès le mois de juillet, pasteur de l'église française, il alla se fixer à Altona, où il fonda une église calviniste, malgré l'opposition des Belges et des Allemands réformés, qui, par esprit de vengeance, l'accusèrent de favoriser le luthéranisme, l'arminianisme, le socinianisme même. Le fougueux *Jurieu* s'en émut, et, dans une de ses Lettres pastorales de 1690, il osa répéter, sans aucune espèce de preuve, cette accusation. La Conseillère se défendit dans une brochure intitulée: *Plainte et apologie touchant les choses dont il est faussement accusé par M. Jurieu dans sa dernière lettre prétendue pastorale*, 1690, in-4°. De son côté, le consistoire d'Altona porta une plainte devant le synode wallon, et La Conseillère se rendit en personne en Hollande pour y donner suite. C'est probablement à cette occasion qu'il publia son *Factum* contre Jurieu, 1690, in-4°. Le synode invita Jurieu à administrer des preuves et lui donna quelques mois pour s'en procurer; mais, malgré l'activité qu'il déploya, l'accusateur ne put acquérir que des présomptions, ce qui ne l'empêcha pas de renouveler contre le pasteur d'Altona son accusation d'hérésie dans une brochure qu'il publia en français et en allemand. La Conseillère riposta par une *Nouvelle réponse à M. Jurieu*, 1690, in-4°, où, relevant dans les livres du célèbre ministre quelques-unes de ces propositions hétérodoxes ou fanatiques qui s'y rencontrent en assez grand nombre, il l'invita à se défendre plutôt qu'à accuser. L'affaire arriva enfin, après d'assez longs délais, devant le synode d'Amsterdam, qui reconnut que La Conseillère avait donné lieu à des soupçons légitimes de socinianisme, en fréquentant des personnes notoirement hétérodoxes, comme *Aubert de Versé* et *Papin*; toutefois il se contenta de lui faire signer de nouveau les actes du synode de Dordrecht, ce à quoi La Conseillère consentit sans hésiter. En agissant ainsi, le pasteur d'Altona mentit à sa conscience; car il est certain qu'il rejetait, entre autres doctrines calvinistes, celle de la grâce particulière; mais la compression n'est propre qu'à faire des hypocrites. De retour dans son église, il continua d'ailleurs à être en butte à tant de tracasseries qu'il finit par donner sa démission. Il se retira à Hambourg où il vécut d'une pension que son église lui fit jusqu'à sa mort, arrivée le 12 oct. 1699. Le seul ouvrage un peu considérable qu'il ait mis au jour est un *Traité historique et théologique touchant l'état des âmes après la mort, où par le témoignage de quelques anciens docteurs, et surtout de saint Augustin, l'on fait voir l'origine et l'abus du purgatoire de l'Église romaine*, Hamb., 1690, in-8°. Moller nous apprend qu'il avait laissé aussi des *Sermons*, mais il ignorait s'ils avaient été livrés à l'impression.

La Conseillère eut un fils, Pierre, sieur de La Conseillère, qui étudia la médecine sous Boerhaave et fut reçu docteur en 1710. Plus tard, il abjura la religion protestante et rentra en France, où il mourut, le 2 janv. 1732. On a de lui une très-bonne description de la colique hépatique, publiée dans le Journal des savans (1724).

MEIGRET (Lambert), dit le Magnifique (1), sieur de Lives, Le Mée, Boissettes, Pouilly-Galeran, trésorier

(1) Ce nom est aussi écrit *Maigret* ou *Mégret*.

de France dans le Milanais pendant les guerres de François Ier, s'était, chose rare chez les gens de finance, comporté dans sa charge «avec une grande facilité à obliger», nous dit Blanchard, dans ses Présidents à mortier du parlement de Paris. Il avait fait au roi des avances qui ne lui avaient pas été remboursées, de sorte qu'il s'était finalement trouvé réduit à la nécessité de suspendre ses paiements. Au lieu de venir en aide à un homme qui s'était mis dans la gêne pour son service, François Ier usa à son égard de la plus grande rigueur. Il le fit emprisonner au Petit-Châtelet et condamner, en 1527, par une commission à une amende de 15,000 livres et à la perte de tous ses offices royaux. Redevenu simple particulier, Meigret tourna toute son activité vers l'étude des questions religieuses qui agitaient les esprits; il se jeta ainsi au-devant d'autres dangers. Le pénultième d'août 1534, convaincu d'avoir mangé de la viande en carême et aux jours défendus, il fut condamné à l'amende honorable, à la confiscation de ses biens et à cinq années de bannissement. Il fut dépouillé, raconte Blanchard, de tout ce qu'il possédait, jusqu'à sa maison de Paris [où il avait eu, en 1526, l'honneur de recevoir le légat du pape], qui fut donnée à Anne de Montmorency, le fameux connétable. «Il avoit, ajoute le même écrivain, beaucoup plus mis du sien à faire les affaires du roy qu'il n'en avoit profité, et il ne lui restoit pour récompense que la qualité d'un homme d'honneur.» Cette qualité même, on a essayé de nos jours de la lui ravir. Galiffe n'a pas rougi de traiter cette victime du despotisme royal, du fanatisme du clergé et de la cupidité des courtisans «d'intrigant chassé de France pour quelques mauvaises menées et qui cherchait à obtenir son rappel par les services les plus bas.»

Banni de France, Meigret se retira à Genève avec sa femme *Catherine de Champrond* et ses deux fils ANTOINE et JEAN. Il ne tarda pas à s'y concilier l'estime générale par ses lumières, ses talents, ses vertus, et à acquérir des droits à la reconnaissance des Genevois par les services qu'il leur rendit. A la date du 13 oct. 1536, on lit dans les Fragmens de Grenus: «On donne à Laurent Maigret et à ses enfans mâles 50 écus par an tant qu'ils demeureront ici;» et à la date du 11 nov. 1538: «Les CC confirment au magnifique Mégret sa pension de 400 florins et son logement sa vie durant, tant qu'il sera bon Genevoysan, eu égard aux services qu'il a rendus à la ville pendant la guerre de 1535, ayant procuré le secours que le capitaine de Verey avoit amené, dans un temps où MM. de Berne ne pouvoient pas nous en envoyer.» Cette pension de 400 florins lui avait été accordée comme un équivalent de sa part du butin. Dès le 25 janv., les droits de bourgeoisie lui avaient été donnés gratuitement «à cause de ses services.» Vers le même temps, sa première femme étant morte, il se remaria avec *Marguerite Scarron*. En 1544, il entra dans le conseil des LX, et trouva dans cette position pour ainsi dire exceptionnelle, car il était fort rare que les nouveaux bourgeois fussent admis au conseil d'Etat, de plus nombreuses occasions de rendre des services à sa patrie d'adoption, dont l'indépendance était son vœu le plus cher. Appelé à témoigner dans le procès de Perrin, il fit une déposition qui déplut aux Bernois. A leur instance, on le mit en jugement, comme coupable de menées criminelles contre la liberté de la ville. Cette sollicitude de Berne pour l'indépendance de Genève est suspecte. Tout ce que l'on put d'ailleurs prouver contre Meigret, c'est qu'il avait reçu des lettres du président du sénat de Chambéry; or, c'était par ordre du Conseil même qu'il était entré en correspondance avec ce président, qui lui avait le premier fait des ouvertures au sujet d'une ligue entre les Suisses et la France contre l'empereur, et toutes les lettres qu'il avait reçues de lui touchant cette alliance, il s'était empressé de les communiquer à *Calvin*, à

bailli de Nyon, aux Conseils de Genève. Les réponses de l'accusé parurent victorieuses à ses juges, qui lui rendirent la liberté; mais les députés bernois exigèrent une nouvelle enquête. Pour complaire à leurs puissants voisins, les Conseils genevois recommencèrent la procédure, malgré les énergiques réclamations des ministres contre cette iniquité, et cette fois, Meigret succomba. Il recouvra, il est vrai, sa liberté le 16 janv. 1548, et conserva même sa pension de 400 florins, mais il fut exclu des Conseils dont il était membre. Il vivait encore en 1551.

Lambert Meigret avait deux frères, L'un d'eux, Jean, conseiller, puis président à mortier au parlement de Paris, resta fidèlement attaché à la religion romaine et y fit élever ses deux neveux, qu'il alla chercher à Genève après la mort de leur père. L'autre, nommé *Aimé*, a joué un rôle assez important comme apôtre de la Réforme en France.

Né à Lyon vers 1500, d'une famille noble et ancienne, Aimé Meigret entra fort jeune dans le couvent de Sainte-Marie-de-Confort. Son frère Lambert s'étant chargé de tous les frais de son éducation, ses supérieurs l'envoyèrent faire ses études au couvent de Saint-Jacques à Paris. Ses progrès furent rapides. Bachelier en 1515, il passa avec honneur son examen de licence en 1520. Il s'était déjà acquis à Lyon une certaine réputation comme prédicateur, lorsqu'il osa, dans un sermon prêché à Grenoble et imp. sous ce titre: *Sermon presché à Grenoble le jour de S. Marc Evangeliste*, avec une *Epître* en latin adressée au sénat de Grenoble, Lyon, 1524, in-16 et in-4°, avancer certaines propositions fort peu orthodoxes, qui soulevèrent contre lui le zèle des Sorbonnistes, celles-ci surtout : La prohibition du mariage et l'abstinence des viandes sont deux lois diaboliques et hypocritiques; — Les canons et les décrétales sont des traditions humaines, on ne doit pas s'en soucier; — Un païen qui a intention de suivre la raison est sauvé, combien qu'il ne soit jamais baptisé; — Les vœux ne sont pas perpétuels; — Il y a trois Marie-Madelaine, et Marie, sœur de Marthe, n'est pas pécheresse; — Celui-là médit et calomnie qui appelle Luther un méchant homme. Arrêté par ordre de la régente, Meigret fut amené à Paris, et condamné, par sentence de la Sorbonne, le 9 mars 1524 (v. s.), à faire amende honorable, et son sermon à être brûlé. Dans sa Bibliothèque des Frères prêcheurs, Echard dit qu'il croirait volontiers que Meigret abjura ses erreurs, parce qu'il est loué par tous les auteurs de son ordre. C'est que ces auteurs ne savaient pas apparemment que Meigret avait exercé les fonctions du ministère évangélique dans les églises de Moens et de Genève, de 1542 à 1546, année où il fut déposé, le 20 mai, comme complice de *Henri de La Mare* (Voy. VI, p. 237).

Outre le Sermon cité plus haut, on a d'Aimé Meigret :

I. *Quæstiones fratris Amadei Maigreti, lugdunensis, ordinis Prædicatorum, in libros de cœlo et mundo, sive Commentaria in libros Aristotelis de cœlo et mundo*, Paris, 1514, in-fol.

II. *Commentaria sive quæstiones in libros Aristotelis de generatione et corruptione*, Paris., 1519, in-fol. — Dédié à son frère Lambert.

MEILLIER (Jacques) ne nous est connu que par la mention que le P. Lelong fait de lui, en le qualifiant de français calviniste. Il a publié *Proverbiorum Salomonis metaphrasis græca metrica cum versione latinâ*, Gen., 1599, in-8°.

MELET (Bertrand de), sieur de Saint-Martial, gentilhomme du Périgord, était fils de Jean de Melet et de sa seconde femme, Hélène de Patouil. Il naquit vers 1560, et à l'âge de douze ans, il fut admis comme page à la cour de *Jeanne d'Albret*. Il fit ses premières armes sous *Langoiran*, au siége de Périgueux, et ne tarda pas à obtenir une enseigne de gens de pied. En 1586, il reçut du roi de Navarre

commission de lever un régiment. En 1587, il combattit à Coutras, où son frère Magdelon-Fayolles-de-Melet, baron de Neuvy ou Neuvic, fut tué dans les rangs catholiques. Il périt lui-même en 1589, laissant deux enfants de son mariage avec *Françoise de La Rochefoucauld :* 1° MICHEL, sieur de Saint-Martial, baron de Neuvic, né en 1589 et mort vers 1648, à qui sa femme Jeanne de Clermont-d'Amboise ne donna qu'un fils mort sans postérité; — 2° CHARLOTTE, fille d'honneur de Marie de Médicis.

MELET (JEAN), pasteur de l'Eglise réformée, naquit à Oron, près de Berne, très-vraisemblablement d'une famille originaire de France. En 1573, parmi les ministres réfugiés à Sancerre, nous voyons, en effet, figurer un *Melet* (Voy. VI, p. 74), le même peut-être que le pasteur de ce nom qui remplit plus tard ses fonctions dans le Berry, et dont notre Melet était sans doute un descendant. Pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines en 1650, et lecteur de l'église française de Bâle, de 1656 à 1658, Jean Melet se chargea, à la demande d'*Anne de Coligny*, épouse du duc *Georges de Würtemberg-Montbéliard*, auprès de laquelle il remplissait alors les fonctions de chapelain, de travailler avec Duræus à la réunion des Luthériens et des Calvinistes. Il composa dans cette louable intention plusieurs ouvrages qui sont devenus fort rares, à ce qu'il semble. Nous ne connaissons que son *Syndromus irenicus, de pace inter Protestantes*, Hanov., 1664, in-8°; mais Jöcher cite encore, sans autre indication, *Concordiæ inter Evangelicos curandæ ac procurandæ medium novum*; *Propempticum irenicum ad omnes Protestantes*, etc. On ignore la date de sa mort. — Une famille noble du nom de Melet habitait vers le même temps le Languedoc et professait aussi la religion réformée. En 1613, *Philippe de Melet*, sieur de Montmirail, épousa *Madelaine de Turc*, dans le temple de Codognan (*Arch. gén.* TT. 313). La même année, *Guillaume de Melet*, sieur de Malbosc, assista à l'assemblée politique de Lunel (*Ibid.* TT. 232). Enfin, un descendant de ce dernier, *Jean de Melet*, sieur de Malbosc, qui s'était établi dans le vicomté de Conches, en Normandie, comme gentilhomme verrier, étant mort en 1683, son fils orphelin, âgé de 14 ans, fut envoyé, par lettre de cachet, au collége de Vernon, pour y être élevé dans le catholicisme (*Ibid.* M. 665).

MELIN (FRANÇOIS), pasteur à Saint-Maixent, fit ses études en théologie à Saumur, où il soutint avec *René de Médicis*, de Saint-Maixent, et *François Galleræus*, d'Anjou, sous la présidence de *L. Cappel*, une thèse en trois parties *De liturgiâ et linguæ ignotæ in sacris usu*, qui a été ins. dans les Theses salmur. A la révocation, François Melin se retira à Amsterdam. Il est apparemment le même que le pasteur de ce nom qui desservait, en 1700, l'église de Martin's Lane à Londres, et qui fut, plus tard, placé comme ministre à Tournay. Melin n'a rien publié; mais, après sa mort, sa veuve mit au jour des *Essais de paraphrases sur les pseaumes*, Rott., 1716, in-12, auxquels il a vraisemblablement eu part, si même il n'en est pas l'auteur.

Une famille du même nom, originaire de Liège, qui habitait Maizières en Champagne depuis le milieu du XVI° siècle, professa aussi très-vraisemblablement la religion réformée. Dès 1572, Thomas de Melin servait sous le duc de *Bouillon ;* un de ses descendants, Philippe, sieur de Géraumont, combattit sous les drapeaux suédois, puis sous les ordres de *Turenne*, et il prit alliance dans une famille protestante, en épousant *Elisabeth Le Goulon*, fille d'*Auguste*, sieur du Coin, et de *Marthe Gauvain*, dont il eut deux filles, Elisabeth et Charlotte, âgée l'une de 16 et l'autre de 8 ans en 1669. Si ce ne sont pas là des preuves, ce sont au moins de fortes présomptions.

MELOT (N.), médecin à Rennes, un des premiers membres de l'église

réformée de cette ville, et, comme tel, un objet de haine pour la population catholique, trouva, le 13 juin 1560, suspendue à la porte de sa maison une cage de fer dans laquelle on avait mis un mannequin et une potence, avec deux fagots, du feu, de la poudre à canon et un placard plein d'injures contre lui. Le même jour, un placard fut affiché à la porte de *Biard*, ancien de l'église, qui y était menacé du bûcher. La fermentation des esprits, soigneusement entretenue par les prêtres qui faisaient procession sur procession, devint si grande que bientôt on passa des menaces aux voies de fait, et que *Michel Cerisier*, qui n'avait pas voulu se découvrir devant une de ces processions, faillit être massacré. Informé de l'état des choses, le duc d'Etampes donna ordre à l'abbé de Rillé de réprimer le zèle exagéré des prêtres et des moines. L'abbé feignit d'obéir ; mais, sous main, il continua à fomenter l'animosité du peuple contre les Protestants. On ne tarda pas à voir les effets de ses sourdes pratiques. Le 25 juillet, sous le prétexte de demander à Dieu un temps favorable pour la moisson, une nouvelle procession fut annoncée. Elle se mit en marche, plus nombreuse que jamais. Lorsqu'elle arriva dans la rue Saint-Sauveur, les Cordeliers, qui tenaient la tête, s'arrêtèrent devant la maison de Melot et lancèrent contre les murs les pierres dont ils avaient rempli leurs larges manches. Les prêtres suivirent l'exemple, puis le peuple, imitant ses pasteurs, enfonça la porte, maltraita Melot et sa femme, qui était enceinte, et le traîna en prison. Vint ensuite le tour de *Mesmenier-Escouflard*, dont la maison fut pillée et qui fut également jeté en prison. Ces excès, dit dom Taillandier, étaient trop criants pour demeurer impunis. Le sénéchal de Rennes crut de son devoir d'en poursuivre la répression : il fit arrêter le porteur de croix de Saint-Pierre dans l'église même et décréta plusieurs prêtres de prise de corps. De leur côté, les Protestants firent porter leurs plaintes au duc d'Etampes par le pasteur *Mathurin L'Houmeau*. Le duc se rendit à Rennes, dans l'espoir que sa présence rétablirait la tranquillité ; il n'en fut rien. Quelques jours après, il fit, par ordre de la Cour, transporter les deux prisonniers à Nantes où siégeait le parlement. Taillandier ne connaissait pas la suite de cette affaire.

MENJOT (Antoine), docteur en médecine, né à Paris vers 1615. Si les dictionnaires biographiques qui nous fournissent cette date n'ont pas commis une erreur, il est étrange que la naissance de Menjot ne se trouve pas inscrite sur les registres de Charenton. Nous en conclurions qu'il était né dans le sein de l'Eglise catholique, si, vers le même temps, en 1618, ces registres ne faisaient mention de *Jean Menjot*, procureur en la chambre des comptes, comme parrain d'un jeune *Lombart* (Voy. p. 116), et un peu plus tard, en 1632, du baptême d'*Auguste Gaudon*, fils de *Samuel Gaudon*, sieur de La Rallière, et d'*Anne Menjot*, d'où il résulte que dès lors une partie au moins de sa famille professait le protestantisme. On ne peut douter d'ailleurs qu'il ne l'ait professé lui-même (1).

Menjot acheva ses études à Montpellier, où il prit ses degrés en 1636. De retour à Paris, il fut pourvu d'une charge de médecin du roi et nommé conseiller. A la révocation de l'édit de Nantes, il fut exilé à Limoges (*Arch. gén.* E.3371) ; mais il acheta, au prix d'une abjuration, la permission de revenir à Paris, où il continua à pratiquer son art avec succès jusqu'à sa mort, arrivée en 1696. Il a laissé quelques ouvrages assez bien écrits, mais peu remarquables au point de vue de la doctrine qu'il y professe.

I. *Historia et curatio febrium malignarum*, Paris., 1662, in-4° ; 1674, in-4° ; 1677, in-4°. — La 1re édit., à laquelle l'auteur n'avait pas mis son nom, fut attribuée à de *Goris*. La 2e

(1) En 1650, il était parrain d'un enfant du peintre *Alexandre Dugarnier*. Nous parlerons de la famille de cet artiste dans notre Supplément.

est plus ample que la 1re. Menjot y joignit l'ouvrage suivant :

II. *Dissertationum pathologicarum partes III*, dont la 1re partie avait déjà paru à Paris en 1665, in-4°, et la 2e, un peu plus tard.

III. *De variis sectis amplectendis adv. Hadriani Scauri ineptias defensio*, Paris., 1666, in-12; réimp. avec la 2e édit. du N° I, puis à Utrecht, 1682, in-8°.

IV. *Dissert. pathol. pars IV.* — Publication annoncée par Bayle dans les Nouvelles de la républiq. des lettres, fév. 1687.

V. *Opuscules posthumes, contenant des discours et des lettres sur divers sujets*, Rott., 1696, in-4°; Amst., 1697, in-4°. — Menjot ne destinait pas ces pièces à l'impression.

MENOUR (Jacques de), nom que l'on trouve aussi écrit *Menours*, *Menou* et *Menoux*, sieur de La Baraudrie, fils de *Pantaléon* de Menour et de *Marie Boiceau*, était commissaire ordinaire des guerres, lorsqu'il épousa, en 1626, *Marie Le Coq*, fille de *Pascal Le Coq* et de *Françoise de Saint-Vertunien;* plus tard, il fut nommé intendant des jardins et maisons du roi. Il mourut, en 1637, à l'âge de 46 ans, père de huit enfants, savoir : 1° Jacques, sieur de La Baraudrie, mort, en 1665, commissaire ordinaire des guerres ; — 2° Marie, née en 1629, femme, en 1642, de *Jean de Béringhen* ; — 3° Armand, sieur de La Baraudrie, baptisé le 29 sept. 1630 ; — 4° Anne, née le 27 sept. 1631, mariée, en 1657, avec *Charles Gendrault*, sieur de Cherman, fils de *Jean Gendrault* et de *Marie Puyrigault ;* — 5° Louis, né le 29 août 1632 ; — 6° Marthe, femme, en 1653, de *Frédéric-Otto Fabrice-de-Gressigny*, maître d'hôtel ordinaire du roi, fils du grand bailli de Windeck dans le duché de Berg; — 7° Elisabeth, née en 1635, qui, en 1686, fut encore signalée à la police comme protestante (*Arch. gén.* E. 3372); — 8° Pierre, mort en 1638 à l'âge de deux ans.

MENURET (Jean), avocat de Montélimart, avait fait ses études à l'académie de Genève, où il avait été immatriculé en 1662. C'était un homme d'une vertu exemplaire et d'une grande piété, animé d'un zèle ardent pour sa religion, et prêt à sacrifier ses plus chers intérêts, sa vie même, à la cause de l'Evangile. A l'époque des dragonnades, il ne se contenta pas d'opposer un courage inébranlable à la peur qui poussait en foule ses coreligionnaires dans les églises catholiques ; mais il entreprit de fortifier dans leur foi par ses exhortations ceux qui n'avaient point encore succombé, et de faire rougir de leur lâcheté par ses remontrances ceux qui avaient eu la faiblesse de signer leur abjuration. Tant d'audace méritait d'être punie. On l'arrêta donc et on le jeta dans un cachot humide où, en peu de temps, tout son corps se tuméfia. Au bout de six mois, on l'en tira pour le livrer à d'Hérapine, qui le plongea dans une espèce de basse-fosse, où le jour ne pénétrait que par une lucarne donnant dans la chapelle de l'hôpital. Le féroce directeur de l'hôpital de Valence voulut le forcer à s'approcher de cette lucarne pour assister à la messe, mais Menuret opposa une résistance invincible. D'Hérapine, furieux, le fit descendre dans une basse-cour, suspendre par les bras aux branches d'un mûrier, de manière que ses pieds touchaient à peine le sol, et accabler de coups de nerf de bœuf. Pendant quinze jours, Menuret supporta ce douloureux supplice, en priant Dieu pour lui-même et pour ses bourreaux. Deux capucins, touchés de ses cris lamentables, ayant intercédé pour lui, d'Hérapine donna l'ordre de cesser ce traitement barbare et d'employer le patient à charrier des pierres pour un bâtiment que l'on ajoutait à l'hôpital. Le 1er avril 1687, l'évêque de Valence alla visiter Menuret; mais n'ayant pu lui arracher la promesse de se convertir, il n'eut garde de solliciter en sa faveur, comme l'avaient fait les deux capucins ; peut-être même exhorta-t-il d'Hérapine à redoubler de rigueur. Que ce soit ou non à

l'instigation de l'évêque, il est certain que, depuis cette visite, le martyr de la foi protestante fut plus maltraité que jamais. Un jour, d'Hérapine lui fit donner tant de coups de nerf de bœuf, que, quelques heures après, on le trouva mort dans son cachot. Il avait été livré à cet infâme scélérat au mois de juin 1686; il mourut dans le mois d'avril de l'année suivante.

MÉQUILLET (Samuel), pasteur à Chagey, dans le comté de Montbéliard. Ayant osé qualifier le duc de Würtemberg de souverain seigneur d'Héricourt, dans son *Instruction générale catéchétique sur les vérités et les devoirs essentiels de la religion chrétienne* (Montb., 1712, in-12; 1713, in-16), il fut cité à comparaître, en 1713, devant le parlement de Besançon. Le traité de Ryswick avait stipulé, en 1697, que les princes de la maison de Würtemberg seraient remis en pleine et entière possession du comté de Montbéliard; mais Louis XIV était habitué à tenir peu de compte des traités, et ses agents suivaient son exemple. Le parlement de Besançon avait donc enjoint aux sujets du duc Georges, dès le 22 avril 1693, de ne reconnaître d'autre souverain que le roi de France, Méquillet avait violé cette défense; tel était son crime. Le parlement, au reste, usa d'indulgence. Il se contenta de lui faire une sévère réprimande et de le condamner à payer les frais du procès. En 1728, le pasteur de Chagey fut de nouveau pris à partie par le parlement, parce qu'il avait présidé à une inhumation dans le temple de sa paroisse, et, cette fois, il fut condamné à la prison. A sa mort, arrivée en 1739, on nomma pour le remplacer *Jean Morel*, diacre d'Héricourt. Comme les quatre principautés annexées au comté de Montbéliard avaient de nouveau été mises sous le séquestre par le roi de France, séquestre maintenu malgré la paix et malgré les représentations de la diète de Ratisbonne, on dut demander à l'intendant de la Franche-Comté la confirmation de ce choix. En l'attendant, Morel entra dans l'exercice de ses fonctions; mais quelques jours après, le curé d'Héricourt vint le sommer, un arrêt du parlement en main, de lui céder la place. Les habitants de Chagey firent partir successivement pour Paris l'avocat *Goguel*, de Montbéliard, et *Nicolas Dormoi*, qui rapportèrent les promesses les plus rassurantes. Cependant, le 27 août 1740, le village fut envahi par un détachement de grenadiers, ayant à leur tête le bailli d'Héricourt. En réponse à la question très-naturelle, en vertu de quels ordres il agissait, le bailli répondit que c'était en vertu du droit de la force, et incontinent une décharge tua cinq villageois et en blessa quinze. L'église fut forcée et dévastée, et pendant quinze jours, les soldats vécurent à discrétion chez les pauvres habitants. Morel échappa à toutes les recherches.

MÉRAULT (N.), de Châteaudun, nous est connu par un écrit intitulé *Apologie ou Advis sur l'advis que l'on fait courir par un certain escrit pour taxer son pasteur touchant l'estat des âmes fidèles après leur trespas jusqu'à leur résurrection.* C'est une chaude défense du ministre *Simpson*, qui avait été suspendu à cause de ses opinions hétérodoxes sur l'état des âmes après la mort. Cet écrit fait partie d'un vol. msc. coté *Supplém. franç.* 914. 11, qui se trouve à la Biblioth. nationale. Nous ignorons s'il a été imprimé.

MERCIER (Charles), fils d'un chirurgien de Montbozon en Franche-Comté, réfugié à Montbéliard en 1542, pour cause de religion. Six ans après son arrivée dans cette ville, bien qu'il ne fût âgé que de 25 ans, Mercier, qui exerçait les fonctions de notaire, fut nommé procureur général près la cour de chancellerie. Il remplit cette charge avec honneur jusqu'en 1571, que les tuteurs du jeune comte Frédéric le destituèrent, par l'unique raison qu'il était calviniste, et le remplacèrent par *Ferry Chambert*, docteur en droit, que ses opinions religieuses avaient fait chasser de Besançon. Quelques années a-

près, en 1574, Mercier fut arrêté et condamné à mort, le 22 juin, comme coupable de concussions, abus de pouvoir et prévarications; mais la peine fut commuée en celle d'une détention perpétuelle dans le château de Blamont, où avait déjà gémi plus d'une victime de l'arbitraire, entre autres le célèbre jurisconsulte *Du Moulin* (Voy. IV, p. 413) Dès qu'il eut atteint sa majorité, le comte Frédéric lui rendit la liberté, et lui fit délivrer, le 13 oct. 1581, des lettres d'abolition conçues dans les termes les plus honorables. Mercier reprit ses fonctions de notaire, et fut nommé receveur de l'ancienne abbaye de Belchamp. Il mourut en 1594, sans laisser d'enfants.

Pendant sa captivité, il avait composé de mémoire une relation de la *Prise et reprise d'Héricourt*, en 1561, événement dont il avait été le témoin oculaire; elle a été imp. dans le T. I des Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté (Besançon, 1838, in-8°). Après sa mise en liberté, il employa ses loisirs à former une collection des *Lois locales et anciennes coutumes des ville et comté de Montbéliard*, et à rédiger un *Rentier général et particulier* de cette principauté.

MERCIER (Fr.), né, en 1721, à Genève (1), fut admis au ministère en 1746, et placé comme ministre dans une église rurale, en 1758. Appelé, en 1763, à desservir une église de la ville, il fut nommé, en 1766, professeur de philosophie, et mourut en 1793. On a de lui deux ouvrages anonymes : une *Grammaire latine*, 1761, 2 vol. in-8°, et une *Logique*, Gen., 1766, 8°.

A peu près vers le même temps, *Louis Mercier*, dont le nom indique suffisamment l'origine française, remplissait les fonctions pastorales dans l'église wallonne de Londres. Il nous est connu par deux recueils de sermons, qui ont été publiés sous ces titres : *Sermons sur les circonstances présentes*, Lond., 1795, in-8°, et *Sermons sur le culte public*, Lond., 1801, 8°.

(1) Il pouvait descendre d'*Isaac Mercier*, de Lorraine, reçu bourgeois gratis, le 19 janv. 1603, ou de *Pierre Mercier*, de Divonne, admis à la bourgeoisie le 22 juill. 1631.

MERCIER (Jean), ou *Le Mercier*, en latin *Mercerus*, un des plus savants hébraïsants et des plus judicieux interprètes de la Bible dont s'honore l'Eglise protestante, naquit à Uzès d'une famille noble. Se destinant à la magistrature, Mercier étudia le droit à Avignon et à Toulouse; mais, entraîné vers les langues savantes par un attrait irrésistible, il ne tarda pas à abandonner la jurisprudence pour se livrer plus librement à ses goûts. Disciple de Vatable, il succéda à ce célèbre professeur, en 1546, dans la chaire d'hébreu au Collége royal, et il la remplit avec tant d'éclat, « qu'il avoit l'auditoire tout plein, quand il lisoit, » lit-on dans le Scaligerana. « Comme il savoit bien les quatre langues principales, dit aussi de Thou, qu'il travailloit avec une exactitude infinie et qu'il joignoit à tout cela un jugement admirable, il est presque incroyable avec quel succès il s'acquitta des fonctions de l'enseignement; mais ce qui relevoit merveilleusement sa science, c'étoit sa candeur, sa modestie et l'innocence de ses mœurs. » Amené aux idées de la Réforme par ses études sur la Bible, Mercier, qui n'avait point été inquiété en 1562, parce que, comme le dit Pasquier, « il estoit si esloigné des brigues qu'il ne cognoissoit que ses livres hébrieux, avec lesquels il communiquoit tous les jours sans intercesser, » fut obligé de quitter Paris et la France, lorsque la seconde guerre de religion éclata. Il se retira à Venise auprès d'*Arnaud Du Ferrier*, qui le combla de marques d'estime et d'amitié. Après la paix de Saint-Germain, il voulut revenir dans sa patrie, mais à son passage dans sa ville natale, il fut attaqué d'une maladie contagieuse qui ravageait le Languedoc, et il y mourut en 1570. Sainte-Marthe nous a tracé de lui ce portrait: Corpore fuit gracili et à studiorum laboribus macilento, sed voce robustâ et virili: temperantiâ au-

tem, pudore, modestiâ et cæteris animi bonis, supra variæ doctrinæ laudem, nulli secundus. A ce témoignage d'un auteur catholique joignons celui du savant Casaubon qui appelle Mercier « divinus vir, omnium Christianorum nostri sæculi sinè controversiâ doctissimus, » et celui de Bèze, qui, après avoir loué son savoir, ajoute: Accedebant ad hanc eruditionem summum pietatis studium, candidum ingenium, modestia singularis, vita prorsus inculpabilis.

Au jugement de Richard Simon, Jean Mercier « a eu toutes les qualités d'un savant interprète de l'Ecriture, » et le célèbre historien de l'Eglise Schröckh déclare qu'aucun des théologiens de son temps ne fut plus versé que lui dans les langues orientales, ni ne chercha avec plus de soin la vérité. Sa critique est plus judicieuse, plus exacte que celle de la plupart des exégètes de son temps, sa méthode d'interprétation purement littérale; il ne s'attache pas à découvrir dans chaque passage un sens allégorique, il ne poursuit que le sens historique, et il expose avec brièveté et précision le résultat de son investigation. Plus que pas un de ses contemporains, il a contribué à répandre le goût de la langue hébraïque, dans laquelle personne parmi les Chrétiens n'était plus versé que lui, et il a eu le mérite de découvrir le premier la quantité et la mesure des vers hébreux. Rome lui a fait l'honneur de l'inscrire dans son Index.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Chaldaica paraphrasis Obadiæ et Jonæ, latinè, cum scholiis*, Paris., 1550, in-4°. — Cité par Imbonati.

II. *Targum Jonathanis in Aggæum cum versione latinâ*, Paris., 1551, in-4°. — Voici le titre donné par Imbonati: *Scholia et versio ad prophetiam Haggæi, hebraicè.*

III. *Commentarius in Nahum*, Lugd., 1553, in-fol. — Cité par Lipenius.

IV. *Evangelium Matthæi, recensè Judæorum penetralibus erutum, hebraicè absque punctis, cum interpretatione latinâ*, Paris., 1555, in-8°. — Le msc. de cet ouvrage se conserve à la Biblioth. nation., *Fonds Colbert*, N° 3924.

V. *Tractatulus de accentibus Jobi, Proverb. et Psalmorum authore R. Judâ filio Belham hispano*, trad. de l'hébreu en latin, Paris., Car. Stephan., 1556, in-4°.

VI. *Jonathæ, Uzielis filii, interpretatio Chaldæa in XII prophetas, diligenter emendata et punctis juxta analogiam grammaticam notata. Hoseas et Joel, cum explicatione locorum obscuriorum Targum*, Paris., Car. Stephan., 1557, in-4°. — Tout en hébreu, excepté les scholies; ce vol. forme le 1er de l'édit. en hébreu des Douze petits prophètes.

VII. *Chaldæa interpretatio Amos, Abdiæ et Jonæ, punctis juxta analogiam grammaticam notata, cum variâ lectione. Accesserunt scholia in loca difficiliora Targhum*, Paris., Car. Stephan., 1557, in-4°. — En hébreu, sauf les scholies; 2e vol de l'édit. citée.

VIII. *Michææ, Nahum, Habacuc, Sophoniæ, Haggæi, Zachariæ et Malachiæ interpretatio chaldæa, punctis juxta analogiam grammaticam notata, diligenter que emendata, cum variâ lectione*, Paris., Car. Stephan., 1558, in-4°. — En hébreu, 3e et dernier vol. de l'édit. des petits prophètes.

IX. *Jonathæ, Uzielis filii, interpretatio chaldaïca sex prophetarum Hoseæ, Joëlis, Amos, Abdiæ, Jonæ et Haggæi, latinè reddita*, Paris., G. Morel, 1559, in-4°. — Dédié au cardinal de Lorraine.

X. *Chaldæa Jonathæ in sex prophetas interpretatio, Michæam, Nahum, Habacuc, Sophoniam, Zachariam et Malachiam, latinitate nunc primùm donata et scholiis illustrata*, Paris., Car. Steph., 1559, in-4°.

XI. *Habacuc cum commentariis R. Dav. Kimhi à Franc. Vatablo summâ curâ et diligentiâ recognitis; adj. insuper scholiis Masoræ, variâ lectione, atque indice locorum quos*

Kimhi citat ex Talmud, Paris., Car. Steph., 1559, in-4°.

XII. *Tabulæ in grammaticem linguæ chaldææ, quæ et syriaca dicitur. Multa interim de rabbinico et talmudico stilo traduntur: accessit ad calcem libellus de abbreviaturis Hebræorum, quibus et in Masorâ et Talmudicis atquæ aliis scriptis passim utuntur*, Paris., G. Morel, 1560, in-4°; Lond., 1560, in-4°; Witteb., 1579, in-8°. — Colomiès et le Cat. de la Biblioth. du docteur Williams en citent une édition de 1550, qui n'est sans doute qu'une première ébauche.

XIII. *Interpretatio chaldæa Proverbiorum Salomonis, punctis juxta analogiam grammaticam accuratè notata, et à mendis multis repurgata, hebraicè*, Paris., G.Morel, 1561, in-4°.

XIV. מִבְחַר הַפְּנִינִים. *Cantica eruditionis intellectûs, auctore percelebri Rabbi Haai, et Paropsis argentea, auctore R. Joseph Hyssopæo, hebraicè, cum versione latinâ*, Paris., 1561, in-12. — Instructions en vers hébraïques dans le genre des Proverbes de Salomon. Selon Imbonati, le second traité a été réimp. séparément à Paris, 1568, in-8°. D'autres bibliographes en citent une édit. de Paris, 1559, in-8°.

XV. *Libellus Ruth hebraicè, cum scholiis Masoræ ad marginem; item in eundem succincta expositio nondum in lucem emissa, cujus in manuscripto exemplari autor præfertur R. David Kimhi*, Paris., Rob. Stephan., 1563, in-4°.

XVI. *Libelli Ruth paraphrasis syriaca, hebraicè, punctis juxta analogiam grammaticam notata, cum latinâ interpretatione ad verbum; item conjectura de locorum aliquot suspectorum emendatione. Adjecta sunt ad calcem annotata quædam de Noëmi socru Ruth, et de Booz, atque aliis*, Paris., Rob. Stephan., 1564, in-4°.

XVII. *In V prophetas priores, qui minores vocantur, quibus adjecta sunt tam veterum quam recentium Commentar.*, Genev., 1565, in-fol.; 1574, 1598, in-fol. — Peu de choses de son propre fonds; il tire presque tout ce qu'il dit de S. Jérôme, de Nicolas de Lyra, d'Œcolampade et des rabbins.

XVIII. *Liber de accentibus Scripturæ, authore R. Judâ, filio Balaam, nunc primùm editus*, Paris., Rob. Steph., 1565, in-4°. — Le N° IV n'est qu'un fragment de ce livre, que Mercier traduisit en latin.

XIX. *Alphabetum hebraicum*, Paris., Rob. Steph., 2e édit. 1566, in-4°.

XX. *Jonas cum commentariis R. Dav. Kimhi, à Franc. Vatablo recognitis : adjectis insuper scholiis Masoræ*, etc., Paris., 1567, in-4°.

XXI. *In Decalogum Commentarius, doctrinâ et eruditione non carens, Rabbini Abraham, cognomento Ben-Ezra, interpr. J. Mercero. Item, Decalogus ut ab Onkelo chaldæo paraphraste conversus est, per eundem latinus factus*, Lutet., Rob. Stephan., 1568, in-4°.

XXII. *Commentarii in Jobum et Salomonis Proverbia, Ecclesiasten, Canticum canticorum*, Gen., Vignon, 1573, in-fol., Lugd. Bat., 1651, in-fol. L'éditeur, *Théodore de Bèze*, y a joint une *Epistola in quâ de hujus viri doctrinâ et istorum commentariorum utilitate disseritur*. — Eu égard au temps où il a été composé, ce commentaire peut, à bon droit, être regardé comme un chef-d'œuvre d'érudition. Pour pénétrer le sens du livre obscur de Job, Mercier a eu recours à l'analogie des dialectes sémitiques, aux anciennes traductions, aux témoignages des rabbins. Ses recherches le conduisent à ce résultat; que ce livre n'est point une fiction poétique, mais que l'auteur, contemporain des patriarches, a vécu en Arabie, et que son ouvrage, tel que nous le possédons, peut avoir été écrit en arabe et plus tard traduit en hébreu.

XXIII. *Expositio in Obadjam*, Gen., 1574. — Cité par Lipenius.

XXIV. *Commentar. in Hoseam, und cum Commentar. Kimhi, Aben Ezræ et Jarchi, latinè*, Gen., 1574; Gen., Matt. Berjon, 1598, in-fol.

XXV. *Notæ in Thesaurum linguæ sanctæ Pagnini*, Lugd., 1575, in-fol.; 1595, in-fol.

XXVI. *Constantini Harmenopuli Promptuarium juris*, trad. en latin. Laus., 1580, in-8°. — Version élégante et notes savantes, au jugement de l'historien de Thou.

XXVII. *Observationes ad Horapollinis Hieroglyphica*, Aug. Vind., 1595, in-4°. — On en cite une édit. de Paris, 1551, in-8°, sous ce titre: *Orus Apollo Niliacus de S. notis cum observat.*; Jöcher en mentionne même une de Paris, 1548, in-4°, sous celui-ci: *Hieroglyphica Horapollinis cum versione latinâ et observationibus.*

XXVIII. *Commentarius in Genesim, ex editione et cum præfatione Th. Bezæ*, Gen., Matt. Berjon, 1598, in-fol. — Le Commentaire de Mercier sur la Genèse est moins riche en observations grammaticales que son Commentaire sur Job. Dans l'un comme dans l'autre, il proteste, à chaque instant, contre l'interprétation allégorique et mystique du texte, et il ne laisse pourtant pas de trouver lui-même en maints passages des allusions au Messie.

XXIX. *Commentarius in Hoseam, Joelem, Amosum, Abdiam et Jonam, unà cum commentariis Kimhi, Aben Ezræ et Jarchi, latinè*, Gen., 1598, in-fol.; Giessæ, 1695, in-4°. — Publié par *Chevalier*, à ce qu'on affirme.

XXX. *Prophetia Hoseæ chald. cum comment. D. Kimhi, Aben Ezræ et Sal. Jarchi, heb. lat.*, Lugd. Bat., 1621, in-4°.

A cette liste, dressée d'après les meilleurs bibliographes, il faut ajouter, selon Lipenius: *De pœnitentiæ antiquitate et necessitate*, Paris., in-8°, et selon Adelung, *De conscribendo epigrammate*, s. l. et a., in-8°.

Jean Mercier avait épousé *Marie d'Allier*, fille de Lubin d'Allier, avocat au parlement, et d'Antoinette de Loynes. Il en eut un fils, né à Uzès, et deux filles que l'on fit rebaptiser à Saint-Sulpice, le 29 oct. 1572. Nous ignorons si les filles persistèrent dans la profession de la religion romaine; mais le fils, nommé Josias, qui, selon l'expression de La Barre, dans ses Antiquitez de Corbeil, ne forligna ni en capacité ni en science, rentra dans le sein de l'Eglise réformée, où il joua même un rôle considérable.

Josias Mercier, sieur Des Bordes et de Grigny, hérita du vaste savoir et de la rare pénétration de son père. Colomiès estime que de tous les critiques de son temps, il est celui dont les conjectures sont les plus certaines, et ce qui relevait singulièrement son mérite, c'était sa grande modestie. On sait d'ailleurs très-peu de chose sur sa vie. C'est lui qui, après la promulgation de l'édit de Nantes, recueillit l'église de Paris dans son château de Grigny, où le culte se célébra jusqu'en 1601. Cette même année, les églises de l'Isle-de-France le députèrent à l'Assemblée politique de Sainte-Foi, qui le choisit pour secrétaire, et le nomma député général. Probablement vers le même temps, il obtint de Henri IV le titre de conseiller d'Etat. En 1605, l'Assemblée de Châtelleraült, à laquelle il assista encore, le porta de nouveau sur la liste des candidats à la députation. En 1611, celle de Saumur, où il siégea aussi, l'élut secrétaire. En 1615 enfin, celle de Grenoble, qui lui confia les mêmes fonctions, et le nomma membre de la commission chargée de dépouiller les cahiers des provinces, le chargea de plusieurs missions de confiance. S'il faut en croire Le Vassor, Des Bordes n'ayant pas su résister aux séductions du duc de *Bouillon*, s'était dévoué au parti des Mécontents. Ce qui est certain, c'est que l'Assemblée l'employa, avec *Du Cruzel* et *La Noaille*, à suivre les négociations qu'elle avait nouées avec Condé. Après la conclusion de la paix, Josias Mercier rentra dans la vie privée. Laissant à de plus ambitieux les agitations de la politique, et renonçant sans regret aux affaires publiques, dans le maniement desquelles il s'était montré habile, il se consacra uniquement à des travaux littéraires. Il mou-

rut le 5 déc. 1626. Sa femme, *Anne Le Prince*, l'avait rendu père de plusieurs enfants. Les Registres de Charenton nous en font connaître six : 1° Anne, née en 1602, mariée, en 1623, au célèbre *Claude de Saumaise*, et morte en 1657; — 2° Henri, né le 7 déc. 1604, qui eut pour parrain *Henri de Rohan* et pour marraine *Camille Morel* (1); — 3° Timothée, né le 6 mars 1606, qui fut présenté au baptême par *Timothée de Piédefer*, sieur des Mares, et *Judith de Martine*; — 4° Louis, sieur de Grigny et de La Norville, qui épousa, en 1648, *Madelaine Bigot*, fille de *Jacques Bigot*, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, et de *Madelaine Du Candal*, et en eut Madelaine, femme, en 1679, de *Henri Muisson*, sieur de Bailleul, laquelle sortit de France à la révocation, Anne-Marguerite, née en 1649, Josias-Louis, né en déc. 1656, et Jacques, sieur de Grigny, qui abjura en 1673, à l'âge de 16 ans; — 5° Marguerite, femme, en 1654, de *Simon Le Maçon*, sieur d'Espeisses; — 6° Marie, née en 1612, épouse de *Jean Rabault*, sieur de Mathefelon (2).

On doit regretter qu'un homme qui possédait d'aussi vastes connaissances et autant de sagacité que Josias Mercier, ait si peu écrit. On a de lui :

I. *Aristæneti Epistolæ græcæ cum latinâ interpretatione et notis*, Par., 1595, 1606; 3° édit. revue et augm., Paris., 1610, in-8° — Selon le Cat. de la Bibl. du docteur Villiams, *Bongars* aurait publié le même ouvrage, dans la même ville et la même année que parut cette 3° édit.

II. *Nonii Marcelli de Proprietate sermonum nova editio. Accedit libellus Fulgentii de prisco sermone*, Paris., 1614, in-8° — Au jugement de Colomiès, Mercier a « divinement corrigé » le livre du grammairien latin, qu'il a enrichi de notes. C'est son principal ouvrage.

III. *Dictys Cretensis de Bello Trojano, et Dares Phrygius de Excidio Trojæ; additæ sunt ad Dictym notæ*, Paris., Rob. Steph., 1618, in-16; Amst., 1630, in-16; Paris., 1680, in-4°.

IV. *Apuleii liber de Deo Socratis. J. Mercerus è libris mss. recensuit et notas adjecit*, Lutet., Rob. Steph., 1625, in-12.

On a aussi de lui un *Eloge de Pierre Pithou*, quelques *Lettres* publiées dans le recueil de Goldast; d'autres à Casaubon et à Dousa conservées mss. au British Museum (*Mss. Burney*, N°° 365, 367, 371); enfin l'on trouve au départ. des mss. de notre Biblioth. nationale, outre une copie de la *Discipline ecclésiastique* écrite entièrement de sa main (*Anc. Fonds franc.* 7892. 5), deux mss. que le Catal. lui attribue, intitulés l'un *Prælectiones ad tit. de usuris* (Anc. Fonds latin, N° 4504), l'autre *Adversaria* (Ibid. 8708, 8740).

Selon Colomiès, Mercier avait annoté Tacite. Ces notes ne se retrouvent pas, non plus que les annotations qu'il avait faites sur Tertulien, au rapport de la Biogr. universelle.

On rencontre assez souvent le nom de Mercier précédé de l'article *Le*; cependant nous ne prendrons pas sur nous d'affirmer qu'on doit rattacher à la famille de notre célèbre hébraïsant ni *François Le Mercier*, sieur d'Aubonne, qui mourut à Paris en 1672 et fut conduit au champ du repos par *Antoine de Cormont*, sieur des Bordes, et *Benjamin Bedé*, sieur de Loncourt; ni *David Le Mercier*, sieur de Lucemont, qui laissa de son union avec *Susanne Derval*, une fille, Susanne, mariée, en 1647, avec *Jean Le Noble*, fils de *Jean*, général en la cour des monnaies, et de *Marguerite Meusnier*.

MERCIER (N.), fermier d'un moulin sur le canal de la Gau, près de la porte des Carmes, à Nismes, où se passa le drame peut-être le plus atroce de la guerre des Camisards, si féconde en atro-

(1) Faut-il en conclure que la célèbre Camille Morel, ce prodige d'érudition, était protestante ?

(2) En 1685 ou même en 1684, *Marie Rabault* ou *Rabot-de-Mathefelon*, fut enfermée aux Ursulines de Chinon, d'où elle ne sortit que pour épouser un catholique, en 1688 (*Arch. gén.* M. 674).

cités. Fort zélé pour sa religion, Mercier n'avait pas craint de s'exposer aux châtiments les plus sévères en recevant dans sa maison cent cinquante de ses coreligionnaires, assemblés pour célébrer leur culte le jour des Rameaux 1703. « Ce n'étoit point, dit Louvreleuil, un attroupement de gens armés, et qui eussent dessein d'entreprendre quelque expédition militaire ; c'étoit seulement une de ces assemblées de religion, convoquées contre les ordres du roi et où l'on prêche malgré les défenses.» Elle se composait en majeure partie de femmes, de vieillards et d'enfants qui avaient suivi leurs mères. Le chant des psaumes révéla au lieutenant de police ce qui se passait dans le moulin; il se hâta d'en instruire Montrevel. Il était deux heures après midi et le maréchal était à table. A cette nouvelle, il se lève furieux, prend un bataillon, court investir le moulin, et, ses soldats s'acquittant trop mollement de leur œuvre de sang au gré de son impatience, il fait fermer les portes du bâtiment et ordonne d'y mettre le feu. « Quels cris confus ! s'écrie Court, quel spectacle! Quels affreux spectres s'offrent à la vue! Des gens couverts de blessures, noircis de fumée et à demi brûlés par les flammes, qui tâchent d'échapper à la fournaise qui les consume ; mais ils n'ont pas plutôt paru, qu'un dragon impitoyable, qui fait dans cette occasion par ordre et sous les yeux d'un maréchal de France l'office de bourreau, les repousse avec le fer dont il est armé.» Tous périrent. On raconte qu'une jeune fille de 16 ans, qui avait été sauvée par un laquais de Montrevel, fut pendue par ordre du maréchal, et que son généreux libérateur ne dut lui-même la vie qu'à l'intercession des sœurs de la Miséricorde, qui implorèrent sa grâce à genoux. Le croira-t-on? pas un seul écrivain catholique, pas un seul prêtre de la religion romaine n'éleva la voix pour flétrir cet acte épouvantable. L'évêque Fléchier, qui raconte l'événement dans la 138e de ses Lettres choisies, datée du 25 avril 1703, ne parle de cette hécatombe humaine immolée au démon du fanatisme que comme de la « réparation d'un scandale occasionné par le chant des psaumes dans le temps qu'on étoit à vêpres.»

MERCIER (Philippe), ou Le Mercier, peintre de portrait et de genre, né à Berlin d'une famille de réfugiés, et mort en Angleterre, le 18 juill. 1760, à l'âge de 71 ans. Il étudia son art à l'académie de Berlin et dans l'atelier d'Antoine Pesne (1). Après avoir visité la France et l'Italie, Mercier retourna en Allemagne. Le prince de Galles, Frédéric, qui se trouvait dans le Hanovre, l'ayant chargé de faire son portrait, notre artiste s'en acquitta si bien que le prince voulut l'attacher à sa personne; il l'emmena en Angleterre et en fit son favori. Sa faveur dura neuf années. Pendant ce temps, il peignit plusieurs des membres de la famille de Georges II, et, entre autres, les trois princesses aînées, dont les portraits furent gravés à la manière noire. Après sa disgrâce, Mercier acheta un petit bien et se retira à la campagne; mais il eut bientôt assez de la vie des champs, et retourna à Londres où il se mit à peindre des portraits et des intérieurs « dans la gracieuse manière qui lui est propre, dit Walpole, et quelquefois dans la manière de Vatteau, manière dans laquelle on possède une eau-forte où il est représenté avec sa femme et deux de ses enfants.» Plusieurs autres de ses tableaux ont été gravés, et entre autres par Ardell, Avril, Faber, Heudelot, Houston, Simon, Watson, Wilson. De Londres, Mercier se rendit à York où il fut bien accueilli, puis il passa quelque temps en Portugal et en Irlande, et revint en Angleterre. On ignore les autres circonstances de sa vie. — Nous connaissons deux autres peintres protestants du nom de Mercier. L'un *François Mercier*, de Paris, fils d'*Edme Mercier*, mathématicien et professeur, abjura le 30 sept. 1663, à l'âge de 36 ans. L'autre, *Isaac Le Mercier*, fils de feu *Etienne Le Mercier*, notaire à Vic-

(1) Nous ignorons si cet artiste français établi à Berlin, où il mourut, était protestant.

sur-Aisne près Soissons, et de *Madeleine Bergeron*, épousa, en oct. 1651, *Esther Toussaint* dans l'église de Charenton.

MERCIER (Pierre), d'Aubusson, réfugié à Berlin, obtint, en 1686, la patente de tapissier de l'électeur. Ce prince lui fournit libéralement les moyens d'établir une grande fabrique de tapis de tout genre. Cette fabrique, qui devint très-florissante sous sa direction et sous celle de son beau-frère *Jean Barraban* ou *Barrabaud*, d'Aubusson, prit surtout un développement considérable par les soins du fils de ce dernier, *Pierre Barraban*, et atteignit un haut point de perfection sous *Charles Vignes*. En 1736, elle occupait plus de 180 ouvriers. Ses tapisseries de basse-lisse pouvaient presque soutenir la comparaison avec les plus beaux produits des fabriques françaises. La plupart des châteaux royaux en sont décorés, entre autres celui de Berlin, où l'on admire une suite de tentures représentant les exploits de l'électeur.

MERGEY (Jean de), né, en 1536, à Harans - Mesnil en Champagne, était le dernier de quatorze enfants. Ses parents, qui n'avaient point de fortune, le destinèrent à l'état ecclésiastique, et le mirent, à l'âge de 8 ans, au collége de Troyes, d'où il passa, deux ans après, dans l'abbaye de Montier-en-Der. Mais Mergey n'avait aucun goût pour la vie monastique, et force fut à sa mère de le laisser suivre son inclination qui le portait vers les armes. Il s'attacha à *François de La Rochefoucauld*, à côté de qui il combattit à Saint-Quentin et fut fait prisonnier. Après dix-huit mois de captivité, il rentra en France. Son protecteur s'étant fait protestant, il suivit son exemple. Dans la première guerre civile, il accompagna le comte à Orléans et se battit vaillamment à Dreux. Un procès, qui mit la discorde entre eux, fut probablement la cause pour laquelle Mergey ne prit point part à la seconde guerre; mais en 1569, on le voit reparaître dans les rangs huguenots au siége de Poitiers et à Moncontour. Réconcilié avec La Rochefoucauld, il vint avec ce seigneur à Paris pour les noces du roi de Navarre, et n'échappa que par un hasard heureux aux massacres de la Saint-Barthélemy. Plus tard, il s'attacha au fils de son ancien patron qu'il suivit dans toutes ses campagnes. Affaibli par l'âge et les infirmités, il se retira, après la mort du jeune comte, dans sa terre de Saint-Amand en Angoumois où il finit probablement ses jours, après 1613. C'est là aussi qu'il a composé des *Mémoires* qui se distinguent par un air de candeur et de franchise, un ton de modération et d'impartialité qui inspirent la confiance. Il y a semé une foule d'anecdotes curieuses racontées avec beaucoup de naturel et de simplicité. Ces Mémoires, publiés d'abord par Camusat dans son recueil intitulé Meslanges historiques ou Recueil de plusieurs actes, traictez, lettres missives et autres mémoires, etc. (Troyes, 1619, in-8°), ont été réimp. dans la Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France (T. XLI), dans la Collection Petitot (T. XXXIV, 1re série) et dans le Panthéon littéraire (1836).

MERLAT (Élie), pasteur de l'Église réformée et professeur de théologie, naquit, au mois de mars 1634, à Saintes, où son père exerçait la profession d'avocat, à ce que rapporte Leu. Selon M. Crottet ce n'est pas à Saintes qu'il vit le jour, mais à Nieul-le-Virouil, près de Mirambeau(1). Après avoir terminé ses humanités à Saintes, il se rendit à Saumur pour suivre les cours de philosophie de *Druet*, puis il s'appliqua à la théologie sous la direction d'*Amyraut*, de *La Place* et de *Cappel*. Au bout de quelques années, il retourna auprès de son père, qui ne tarda pas à l'envoyer à Montauban suivre les leçons

(1) Il descendait vraisemblablement de l'avocat *Elie Merlat*, qui épousa à Pons, en 1607, *Catherine Sarrasin*, fille de *Robert Sarrasin* et de *Jacquette Garnier*. Vers le même temps vivait *Pierre Merlat*, aussi avocat, qui fit baptiser, en 1591, par le pasteur de Pons, son fils Pierre, né de son union avec *Charlotte de La Chapelle* (Arch. gén. Tr. 285).

de *Verdier*, *Martel* et *Arbussi*. De Montauban, le jeune Merlat partit pour Genève, où il passa l'hiver de 1656 à 57, puis il alla visiter la Hollande et l'Angleterre. Ayant appris dans ce dernier pays qu'une place de pasteur était vacante dans l'église de Saintes, il revint en France, la disputa et l'obtint. Pendant plus de vingt ans qu'il exerça son ministère dans cette église, il se fit remarquer par sa science, sa probité, non moins que par son zèle, sa fermeté et sa prudence. En 1678, ses collègues lui donnèrent une preuve de leur estime en l'élisant président du synode provincial qui s'assembla, le 31 août, à Jonsac, en présence du commissaire royal *Alain Du Breuil*, sieur de Fonreaux (1). Mais plus son mérite le mit en évidence, plus la haine de l'évêque de Saintes s'attacha ardemment à le perdre. En 1679, Merlat fut accusé d'avoir dit dans un sermon prononcé au mois de février : « Mes frères, il faut obéir aux roys ; mais il faut aussy que les roys saichent qu'ils n'ont pas à faire à des bettes bruttes (*sic*), mais à des hommes raisonnables » ; dans un autre du mois d'avril : « Que dans tous les temps, il y a eu des roys tirans parmi les païens et parmi le peuple choisy de Dieu » ; et dans un troisième, au temps du carême : « Que les jeûnes et les abstinences de l'Eglise romaine étoient choses odieuses et inventées à plaisir. » C'étaient là, selon le procureur général de Pontac, des façons de parler « scandaleuses, séditieuses, impies et hérétiques. » Mais ce n'était pas tout. Crime plus grave, toujours selon M. de Pontac, Merlat avait composé, en réponse à l'ouvrage d'Arnauld intitulé le Renversement de la morale, un livre « rempli de propositions hérétiques et pha-

(1) Noms des députés : Jarnac, *Jacq. Le Chantre*, min., *Jacq. Foucher*, sieur de Boisnoble, anc.; Verteuil, *Jacq. Morin*, min., *André Collet*, anc.; Angoulême, *Isaac Cottière*, min., *Abraham Yver*, anc.; St-Claud, *Jean Amblard*, min.; Cognac, *Elie Mariocheau*, min., *Pierre Brossard*, anc.; La Rochefoucauld, *Benjamin Daillon*, min.; Montignac, *Pierre Boutaud*, min.; Villefagnan, *Jacob Roussier*, min., *André de Preissac*, sieur de Lioncel, anc.; St-Mesme, *Pierre Forestier*, min.; Saveilles, *Jacq. Thibaud*, min.; Linières, *Jean Couyer*, min.; St-Aulaye, *Elie Barraud*, min.; Salles, *Isaac de Morel*, sieur de Thiac, et *Daniel Juillard*, anc.; Segonzac, *Ant. Carrier*, min., *Paul Phelip*, anc.; Bourg-Charente, *Pierre Loquet*, min.; Royan, *Pierre Fontaine*, min., *Guill. Vias*, anc.; La Tremblade, *Jean-Jacques Mauzy*, min., *Jean Germon*, anc.; Arvert, *Pierre Du Prat*, min.; Marennes, *Théodore Crespin*, min., *André Moreau*, anc.; St-Jean-d'Angle, *Jacques*, min.; Saujon, *Gaschet*, anc.; Meschers, *Pierre Paboul*, min.; St-Pierre-d'Oléron, *Guill. Hérauld*, anc.; Cozes, *Charles Vias*, anc.; St-Just, *Jean Bernon*, min.; Mornac, *Jean Pentecoste*, min.; Soubise, *Pierre de Geac*, min., *Thomas Panetier*, anc., Tonnai-Charente, *Gédéon Rocheteau*, min., *Daniel Caillaud*, anc.; Moëse, *Jean Morin*, min.; St-Jean-d'Angély, *Elisée Baduel*, min., *Pierre Maistre*, anc.; Le Douhet, *Audibert Durand*, min.; St-Savinien, *Jacq. Lesnier*, anc., *Jérémie Melon*, anc.; Tonnai-Boutonne, *Jacq. Gaspard*, anc.; Thors, *Daniel Barbotin*, juge et anc.; Thairé, *Louis Benion*, min.; Marans, *Jean Barin*, min., *Etienne Ribouleau*, anc.; Ciré, *Jérémie Majou*, min., de *Landré*, anc.; Mauzé, *Louis de La Forest*, min., *Marc Peringault*, anc.; St-Martin-de-Rhé, *Ezéchiel Barbauld*, min.; La Rochelle, *André Lortie*, min., élu secrétaire, *Jacq. Philbert*, anc.; Surgères, *Daniel de Morel*, min.; Dompierre, *Elie Brevet*, min.; Salles, *Jean Chevillard*, min.; Rochefort, *Gédéon Jauge*, anc.; St-Germain-de-Seudre, *Moré*, anc.; St-Fort, *Jean Peane*, min., *Benjamin de Bonnefoy*, sieur de Bracille, anc.; Gemozac, *Oliveau*, sieur des Essars, anc.; Saintes, *Elie Merlat*, min., *Jean Vedeau*, juge; Beaumont, *Henri de La Porte*, sieur de Beaumont, anc.; Mirambeau, *Benjamin Green-de-Saint-Marsault*, sieur de La Salle d'Aitré, anc.; Mortagne, *Jean Jagault*, sieur de Longchamp, anc.; Montausier, *Marc Boisbellaud*, min., *Léon Testard*, sieur des Meslars, anc.; Bois, *Moïse de La Porte*, min., *Josselin*, sieur de Vignemont, anc.; Montendre, *Théodore Barin*, min., *Sidrac Chapuzet*, sieur des Abirails, avocat au parlement, et *Isaac Chalopin*, sieur de Belaspic, anc.; Montlieu, *Jacq. Faucherea*u, sieur de Vouillac, min., *Jonas Marchais*, sieur du Fief, avocat et anc.; Pons, *Matthieu Colineau*, avocat et juge, et *Jean Garnier*, sieur de Montignac, anc.; Jonsac, *Pierre Bonniol*, min., nommé vice-président, *Isaac Pineau*, juge-royal, élu secrétaire, et *Jean Messier*, anc.; Ozillac, *Pierre Gouffé*, min., *Auguste Boisbellaud*, avoc. et anc.; Nieuil, *Zacharie Loquet*, min.; St-Seurin, *Pierre Fontaine*, min.; La Roche, *Isaac Gomard*, min., *François François*, anc.; Garreau, *Gabriel de Marchezallier*, sieur de Bellevue, min., *Isaac Regnard*, sieur de Lonzac, anc.; Chalais, *Abraham Thevenin*, sieur de La Poujade, anc.; Barbezieux, *Jacq. Moreau*, notaire et anc.; Monguyon, *Jean Piet*, anc. Les églises de Château-Regnauld, Aitré, Marsilly et Parcoul n'y furent pas représentées (*Arch. gén.* Tr. 238).

natiques, judaïques, impies, poligamiques, calomnieuses à l'Eglise, séditieuses ; » et d'abondant, il l'avait fait imprimer « sans l'authorité des magistrats rojaux » (*sic*); il avait même osé prendre sur le titre la qualité de ministre, sans ajouter de la R. P. R. Enfin à tous ces méfaits il ajouta le crime impardonnable de paraître « à la face de la justice avecq cette fermeté criminelle qu'il avoit presché (*sic*) à ceux de son party » (*Arch. gén.* M. 671).

Dans son interrogatoire, Merlat avait déclaré, en effet, que plutôt que de se qualifier de ministre de la R. P. R., il renoncerait au ministère, « ce qui faict voir, ajoute ce bon M. de Pontac dans son réquisitoire, qu'il a l'âme tournée à la rebellion et que tous les sentimens qu'elle produit sont empoisonnés. » Il avait soutenu aussi que la censure de son livre n'appartenait pas aux docteurs catholiques, mais à son synode, et que forcer les ministres de subir la censure des docteurs, ce serait établir l'inquisition, « dilemne, s'écrie de Pontac, aussi criminel et aussi peu philosophique qu'il est peu entendu dans les principes de la religion. » On aurait pu reprocher encore à Merlat quelques peccadilles, car «il n'y a presque pas de contravention ni de crime dans lequel un ministre de la R. P. R. puisse tomber dont celuy-cy ne soit coupable», fait observer le vengeur de la société outragée; mais on ne crut pas nécessaire d'en grossir la liste ; n'était-elle pas suffisamment chargée pour le faire condamner dix fois? On l'arrêta et on le jeta en prison.

Par arrêt du 19 juillet 1679, le lieutenant criminel de Saintes, non moins zélé que M. de Pontac pour la défense de la religion catholique, apostolique et romaine, ordonna que le livre de Merlat serait soumis à l'examen de docteurs catholiques, et, sur leur rapport, il rendit, le 21 août, sa sentence portant que ce livre maudit serait brûlé, que l'auteur rétracterait toutes ses propositions malsonnantes et ferait réparation publique, qu'enfin il lui serait à perpétuité interdit de prêcher.

Certes on ne pouvait reprocher au juge de s'être montré trop indulgent, et cependant le substitut, qui voulut à son tour faire preuve de zèle, appela de cette sentence *à minimâ*. Saisi de l'affaire par cet appel, le parlement de Guienne ordonna, le 27 janv. 1680, que le livre de Merlat serait examiné par le recteur de l'université de Bordeaux. La réponse fut telle qu'on devait l'attendre d'un juge aussi désintéressé. Le recteur protesta que le livre « étoit rempli de nouvelles opinions, hérésies des poligamiques, anabaptistes, phanatiques, judaïques et d'opinions tendentes (*sic*) à introduire toute sorte de sectes; » qu'il était « plein des calomnies et des impiétés attribuées à la sainteté de la R.C.A.R., et des propositions séditieuses capables de troubler la tranquillité publique.» En conséquence, le parlement prononça, le 5 juillet 1680, son arrêt qui condamna le ministre de Saintes « à être conduit, les fers aux pieds, par deux huissiers dans l'audience pour déclarer à genoux que témérairement, inconsidérément et malicieusement, il avoit composé le livre de la Réponse générale et prêché en des termes contraires aux édits; qu'il en étoit marri et qu'il en demandoit pardon à Dieu, au roi et à la justice. En outre à être banni à perpétuité du royaume, à payer mille livres d'amende envers le roi, et six cents autres livres d'aumone. Enfin le livre à être brûlé devant l'église de la place Saint-Pierre et le débit du livre défendu à peine de vie. » Ainsi chassé de sa patrie, Merlat se retira à Genève, où sa femme le rejoignit, lui apportant mille louis qu'elle avait sauvés de sa fortune. De Genève, il passa à Lausanne, où il fut élu pasteur en 1680. Deux ans après, le 16 janv. 1682, il fut installé, par ordre du sénat de Berne, dans l'une des deux chaires de théologie qui avaient été attachées à l'académie de Lausanne dès sa fondation. Son mérite lui fit des jaloux. Un de ses collègues, Jérémie Stercki, l'accusa de diverses erreurs en matières religieuses. Merlat dut faire

le voyage de Berne pour se justifier. Il paraît que sa justification fut complète, car Leurs Excellences bernoises qui n'entendaient pas raillerie sur le fait de l'orthodoxie, tout en lui ôtant sa chaire « pour gain de paix entre les deux professeurs », lui conservèrent le titre de professeur honoraire et l'autorisèrent même à faire chaque semaine une leçon d'exégèse. Il est vrai que Merlat pouvait avoir gagné leur bienveillance par l'empressement avec lequel il avait signé, afin de donner le bon exemple, en sa qualité de recteur de l'académie, la fameuse formule du Consensus, le 9 janv. 1686. Merlat finit même par être rétabli dans sa chaire de professeur, en 1700. Il abandonna alors ses fonctions pastorales pour se consacrer tout entier à l'enseignement. Il mourut le 18 nov. 1705, à l'âge de 72 ans. Son Oraison funèbre, composée en latin, par Jean-Pierre Clerc, professeur d'éloquence et principal du collége de Lausanne, a été imp. dans cette ville en 1706.

Merlat a laissé un assez grand nombre d'opuscules, la plupart écrits en latin, langue qu'il maniait avec un talent remarquable, et restés mss. jusqu'à ce jour. Voici la liste de ceux qui ont été imprimés.

I. *Réponse générale au livre de M. Arnauld intitulé* Le Renversement de la morale de J.-Ch., Saumur, René Pean, 1676, in-12.

II. *Tract. de conversione hominis peccatoris ad Deum*, Lausan., 1682, in-12.

III. *Traité du pouvoir absolu des souverains, pour servir d'instruction, de consolation et d'apologie aux églises réformées de France qui sont affligées*, Cologne, 1685, in-12. — Anonyme.

IV. *Le moyen de discerner les esprits, ou sermon sur I Jean IV, 1*, Laus., 1689, in-8°.

V. *Le vray et faux piétisme*, Laus., 1700, in-12.

VI. *La divinité du sort, ou sermon sur Prov. XVII, 33*, Laus., 1702, in-8°.

VII. *Jésus dans l'agonie.* — Cité par Leu sans autre indication.

De ses ouvrages manuscrits, qui sont en plus grand nombre, nous avons eu entre les mains les suivants dont la Bibliothèque de Lausanne a fait récemment l'acquisition.

VIII. *Theses theologicæ de pædobaptismo*, 1659, in-4° (*Bibl. vaudoise*, 24 V).

IX. *De mundi creatione lib. V*, 1660, in-4° (*Ibid.* 24 T).

X. *De imputatione primi peccati Adæ tractatus*, 1661, in-4° (*Ibid.* 24 V).

XI. *Catechesis christiana*, 1665, in-fol. (*Ibid.* 8 D).

XII. *Expositio Epistolæ S. Pauli ad Coloss.*, 1673, in-fol. (*Ibid.* 8 C).

XIII. *Clypeus septemplex, sive commentarius in psalmum secundum*, 1688, in-4° (*Ibid.* 24 R).

XIV. *Institution catéchétique par demandes et réponses*, 1696, 2 vol. in-4° (*Ibid.* 24 N).

XV. *Catéchisme ou instruction chrétienne*, 1698, in-4° (*Ibid.* 24 N).

XVI. *Questions catéchétiques*, in-4° (*Ibid.* 24 N).

XVII. *La balance juste ou réponse à l'auteur de l'Avis aux Réfugiés*, in-4° (*Ibid.* 24 O).

XVIII. *Homiliarum lausanniensium tomi II*, in-4° (*Ibid.* 24 P).

XIX. *De divinis œconomiis lib. II*, in-4° (*Ibid.* 24 S).

XX. *La recherche du vray bonheur*, in-4° (*Ibid.* 310 GG).

XXI. *Analyses variæ*, in-fol. (*Ibid.* 8 C).

XXII. *Expositio posterioris Epistolæ S. Petri*, in-fol. (*Ibid.* 8 C).

XXIII. *Analyses sur divers passages de l'Ecriture*, in-fol. (*Ibid.* 8 D).

XXIV. *Expositio summaria variorum Scripturæ locorum*, in-fol. (8 D).

XXV. *Observationes criticæ in S. S.*, in-4° (*Ibid.* 24 L).

XXVI. *Remarques sur le N. T.*, in-4° (*Ibid.* 24 M).

D'autres manuscrits de Merlat, qui ont été heureusement sauvés de la des-

truction, mais qui n'ont point encore pris place dans la bibliothèque de Lausanne, sont signalés par M. Gindroz dans son Histoire de l'instruction publique dans le pays de Vaud (Laus., 1853, in-8°), sous ces titres : *Ideæ prælectionum theologicarum quas in academiâ lausannensi habui*, *Expositio Epistolæ S. Pauli ad Hebræos*, *Miscellaneæ quæstiones*, *Analyses de sermons*, *Discours inaugural prononcé en* 1700, *Cours de controverse*, *Expositio Epistolæ S. Pauli ad Romanos, cap. I-IV*, *De rerum origine, calamitate per peccatum et reparatione per gratiam*. Ajoutons encore un *Commentaire sur l'Evangile selon S. Matthieu*, et des *Remarques sur quelques passages de Saint Augustin donnés par le marquis de Thors au duc de La Rochefoucauld*, msc. in-4° daté de 1672.

Elie Merlat avait épousé, étant pasteur à Saintes, *Marguerite Gernereau*, et en avait eu plusieurs enfants, entre autres, une fille, nommée Marguerite, qui s'allia avec *François Dauniæ*, sieur de Tasseran, et qui abjura à Saintes, en 1683, entre les mains de l'évêque Du Plessis-La Brunetière. L'un de ses fils resta en France et renia aussi la religion réformée (*Arch. gén.* Tt. 242). Deux autres le rejoignirent avec leur mère sur la terre étrangère; ils habitaient Lausanne en 1720, comptant déjà à cette date l'un 65 et l'autre 62 ans, mais n'étant mariés ni l'un ni l'autre. Il est très-vraisemblable que l'un d'eux est identique avec *Jean Merlat*, qui a transcrit, en 1706, les *Analyses sur divers passages de l'Ecriture sainte*, d'Elie (*Bibl. vaudoise*, 24 Q), et dont on cite encore un vol. in-4°, intitulé *Mathematon Enchiridion*, resté msc. Selon Leu, Elie Merlat, après la mort de sa première femme, convola en secondes et en troisièmes noces; mais nous ignorons s'il eut d'autres enfants.

MERLE (Jean-Louis), natif de Nismes, se réfugia à Lausanne, peu de temps après la révocation de l'édit de Nantes, et y épousa, le 8 mars 1700, *Elisabeth Vals*, qui lui donna, le 25 avril 1703, un fils nommé François. Reçu habitant de Lausanne, le 5 mars 1729, et bourgeois, le 23 déc. 1743, François Merle se maria, le 28 avril 1743, avec *Elisabeth d'Aubigné*, et, selon un usage fort répandu en Suisse et ailleurs, il joignit à son nom celui de sa femme. Son fils Aimé-Robert, né à Genève, le 9 oct. 1755, épousa à Cartigny, en 1788, *Susanne-Marie-Elisabeth Barbezat*, qui le rendit père de trois fils : 1° Guillaume, négociant à New-York; — 2° Jean-Henri, l'historien de la Réformation au xvi° siècle, à qui on nous saura gré de consacrer une courte notice ; — 3° Jean-André-Ami, né le 23 août 1796, à Cologny, qui servit dans l'armée française depuis 1813, passa ensuite à la Nouvelle-Orléans, où il se maria, le 24 mars 1828, avec *Anaïs Philippon*, mais qui habite de nouveau la France depuis 1847.

Né à Genève en 1794, Jean-Henri Merle-d'Aubigné témoigna dès son enfance le désir de se vouer au service de Dieu. Pendant qu'il poursuivait le cours de ses études théologiques à l'académie de sa ville natale, arriva à Genève l'écossais Haldane, zélé calviniste, qui, scandalisé de l'enseignement des professeurs et des pasteurs genevois, entreprit de ramener la ville de Calvin dans les voies de l'orthodoxie. Il ouvrit, à cet effet, à l'hôtel où il était descendu, des conférences sur l'Epître aux Romains, et il eut la joie de les voir suivre par un certain nombre de jeunes gens, du nombre desquels était M. Merle-d'Aubigné.

Ses études terminées, le jeune candidat partit pour l'Allemagne. A son passage à Eisenach, il voulut assister à la fête que les étudiants allemands célébraient en l'honneur du jubilé de la Réforme, et ce fut en présence de la vieille forteresse de la Wartbourg qu'il conçut l'idée d'écrire l'histoire de la Réformation. Il était à Berlin depuis quelques mois, lorsqu'il reçut vocation de l'église française de Hambourg, qu'il

desservit pendant cinq ans. Appelé, en 1823, à Bruxelles comme chapelain du roi Guillaume, il resta au service de ce prince jusqu'à la révolution de 1830, qui força la famille de Nassau à quitter la Belgique. Ce fut en vain que Guillaume lui offrit de le suivre en Hollande comme précepteur du prince d'Orange. M. Merle-d'Aubigné ne voulut point accepter une place qui l'aurait éloigné du ministère de la Parole ; il préféra retourner dans sa ville natale où ses amis l'invitaient à venir prendre part à la fondation d'une Ecole de théologie libre et orthodoxe, à la tête de laquelle il fut placé. A l'exception de quelques voyages en Angleterre et en Ecosse, où il compte beaucoup d'amis et de nombreux admirateurs de son beau talent, il n'a plus quitté Genève. Le collége de New-Jersey, en 1838, l'université de Berlin, en 1846, lui ont accordé le titre de docteur en théologie, et, en 1856, la ville d'Edimbourg lui a conféré la bourgeoisie. Il est père de deux fils et d'une fille, nés de son mariage avec la fille d'un négociant suisse établi à Lisbonne, qu'il épousa en 1829.

M. Merle-d'Aubigné est beaucoup mieux connu dans la Grande-Bretagne et les Etats-Unis qu'en France. Le fait pourrait paraître étrange, si l'on ne savait qu'il est calviniste zélé et que tous ses écrits ont pour but la défense du protestantisme. La réputation méritée dont il jouit est fondée principalement sur son Histoire de la Réformation. Dans un excellent article, où il apprécie, avec une impartialité qui ne convient pas moins au critique qu'à l'historien, les services rendus par la Réforme, et l'état du Protestantisme en France, M. de Rémusat a porté sur cet ouvrage remarquable à beaucoup d'égards un jugement qui en fait valoir les mérites sans en dissimuler les défauts. « M. Merle d'Aubigné, dit-il, n'est pas un écrivain ordinaire. Il réunit, avec les connaissances nécessaires pour l'œuvre qu'il a entreprise, quelques-unes des meilleures qualités de l'historien, l'ordre, la clarté d'esprit, le talent de raconter, une imagination forte qui se représente vivement les choses, une sévérité éclairée qui juge, une résolution d'esprit qui conclut. Son style est coloré, animé, parfois éloquent; il sait peindre. La couleur peut paraître forcée par place, les tours sont quelquefois plus oratoires qu'on ne voudrait, les traits ne sont pas constamment heureux, et l'auteur ne se préserve pas assez de la déclamation. La diction, en général grave et correcte, manque de souplesse et de facile élégance. Elle ne descend pas toujours avec grâce à la familiarité. On peut critiquer du néologisme, des locutions qui sentent le terroir, des traits enfin d'un goût hasardé. Les réflexions, nécessaires chez un véritable historien, surtout chez un historien religieux, sont trop prodiguées, ou laissent désirer plus de brièveté. A part ces taches légères, qui même pourraient disparaître, il reste un beau livre, écrit avec talent et avec passion. »

En regard de ce jugement émis par un écrivain français, plaçons celui d'un auteur américain, du docteur Baird : « Mon intention, dit-il, n'est point de faire la critique de l'ouvrage de M. Merle-d'Aubigné, à quoi bon ? Tout le monde en connaît le mérite. On peut dire que jusqu'ici l'histoire de la Réformation n'avait jamais été écrite avec cet incomparable talent. Les faits sont judicieusement choisis, habilement disposés, rapportés avec exactitude ; les scènes se déroulent avec un art que l'on pourrait appeler magique, et les personnages restent constamment à la hauteur du rôle qu'ils sont appelés à jouer. »

Outre cet ouvrage capital, commencé en 1835 et dont une troisième édition se publie avant même que la première soit terminée, M. Merle-d'Aubigné est auteur d'un assez grand nombre de sermons et d'opuscules plus ou moins importants, dont il suffira de donner les titres.

I. *Guillaume Tell*, trad. en franç.

de Schiller, précédé d'un *Appel à ses concitoyens*, Gen., 1818, in-8°.

II. *Sermons laissés à mes auditeurs comme souvenir de mon affection*, Hamb., 1823, in-8°.

III. *Des fléaux qui ont affligé quelques-unes des provinces des Pays-Bas*, Brux., 1825, in-8°.

IV. *Le culte domestique*, Paris, 1827, in-8°.

V. *Le christianisme et le protestantisme sont-ils des choses distinctes*, Paris, 1828, in-8°.

VI. *Le christianisme porté aux nations païennes*, Brux., 1830, in-8°.

VII. *La confession du nom de Christ aux XVI° et XIX° siècles*, Brux., 1830, in-8°.

VIII. *Les enfants de Dieu*, Gen., 1832, in-8°.

IX. *Discours sur l'étude de l'histoire du christianisme*, Gen., 1832, 8°.

X. *La voix de l'Eglise une sous toutes les formes successives du christianisme*, Gen., 1834, in-8°.

XI. *Foi et science*, Gen., 1835, 8°.

XII. *La voix des anciens aux hommes du XIX° siècle*, Gen., 1836, in-8°.

XIII. *Les miracles où deux erreurs*, Valence, 1840, in-8°.

XIV. *La liberté des cultes. Pétition à l'assemblée constituante de la république de Genève*, 1841, in-8°.

XV. *Genève et Oxford*, Gen., 1842, in-8°. — Contre le puséisme.

XVI. *Le luthéranisme et la Réforme*, Paris, 1844, in-8°.

XVII. *Du caractère nécessaire au théologien et au chrétien en général*, Paris, 1845, in-8°.

XVIII. *Quelques erreurs concernant le ministère*, Gen., 1848, in-8°.

XIX. *Germany, England and Scotland*, Lond., 1848, in-8°.

XX. *Discours prononcés à Londres à l'époque de la grande exposition*, Lond., 1851, in-8°.

XXI. *Quelle est la théologie propre à guérir les maux des temps actuels*, Gen., 1852, in-8°.

XXII. *L'Eglise et la diète de l'Eglise*, Berlin, 1853, in-8°.

XXIII. *Dépendance et indépendance ou foi et critique*, Gen., 1854, 8°.

XXIV. *L'école de théologie et ses adversaires*, Gen., 1854, in-8°.

XXV. *Die religiöse Freiheit*, Francf., 1854, in-8°.

XXVI. *Introduction à l'histoire de l'Eglise évangélique de Hongrie*, Berlin, 1854, in-8°.

XXVII. *Voir Christ et s'en aller en paix*, en allem., Berne, 1855, in-8°.

XXVIII. *L'antichristianisme des temps actuels*, Gen., 1855, in-8°.

XXIX. *Le sel de la terre nécessaire au salut de l'Eglise*, Gen., 1856, 8°.

XXX. *L'ancien et le ministre.*

XXXI. *L'Eglise appelée à confesser J.-C.*

XXXII. *Le témoignage de la théologie ou le biblicisme de Néander.*

XXXIII. *Liberté et vérité, ou il y a encore de l'espoir.*

XXXIV. *Du salut du protestantisme.*

XXXV. *Du droit des paroisses de choisir leurs pasteurs.*

XXXVI. *Trois siècles de luttes en Ecosse, ou deux rois et deux royaumes.*

XXXVII. *Le Protecteur ou la république d'Angleterre aux jours de Cromwell*, Paris, 1848, in-8°.

MERLE (Matthieu), un des chefs les plus intrépides des Huguenots dans le Vivarais et l'Auvergne, et, en même temps, un des capitaines protestants qui ont été le plus calomniés, naquit à Uzès en 1548. Selon de Thou, il était fils d'un cardeur de laine. Quoique relevée déjà dans les Pièces fugitives d'Aubaïs, cette erreur n'en a pas moins été répétée par M. Imberdis et d'autres écrivains. Il paraît bien prouvé cependant que Merle descendait d'une ancienne famille noble, mais pauvre, du Bas-Languedoc. Son père, *Antoine*, qui se qualifia de noble dans son testament, en 1555, avait épousé *Marguerite de Virgille* et en avait eu trois enfants. On ne sait rien de la vie de l'aîné, nommé Antoine, qui mourut vraisemblablement sans postérité après 1585. Le

troisième, François, fût gouverneur de Malzieu et prit une part active aux exploits de son frère.

Matthieu Merle ne reçut aucune éducation; il ne savait même ni lire ni écrire. A l'âge de 20 ans, il s'engagea dans les gardes de d'*Acier*, sous les ordres de qui il fit la campagne de 1569. A la conclusion de la paix, d'Acier le fit entrer comme écuyer au service de *François de Cardaillac*, seigneur de Peyre, qui lui confia la garde de son château, en partant pour Paris, où il tomba victime de la Saint-Barthélemy.

A la nouvelle du massacre, loin de se laisser, comme tant d'autres, abattre par la terreur, Merle jura de venger ses coreligionnaires traîtreusement égorgés. Il commença donc contre les Catholiques une guerre de partisans, dans laquelle il se rendit bientôt tellement redoutable par ses coups de main hardis, que son nom seul, comme autrefois celui de *Des Adrets*, semait au loin l'épouvante. Aussi les écrivains de la communion romaine nous peignent-ils ce vaillant capitaine sous les couleurs les plus odieuses. Voici le portrait que nous trace de lui l'historien des guerres religieuses en Auvergne : « Le capitaine Merle avait une taille moyenne, un corps épais et renforcé. Sa barbe et ses cheveux étaient blonds. Semblables à deux dents de sanglier, il portait de grandes moustaches retroussées en haut. Ses yeux vifs et gris s'enfonçaient dans sa tête; son nez était large et camus; une expression de finesse distinguait ses traits. Il boitait d'une jambe : sa force était pourtant prodigieuse. Sans instruction, son naturel emporté puisait dans l'ignorance un aliment dangereux. Sa voix irritée avait un éclat terrible : son impatience, qu'excitait le plus petit obstacle au suprême degré, le rendait souvent implacable et féroce. Nourri aux armes et au sang dès sa jeunesse, ce partisan se signala par des cruautés sans nombre et une insatiable cupidité. La ruse, des stratagèmes bien combinés, la ténacité dans l'exécution et le sang-froid dans le danger lui assurèrent une partie de ses succès. Officier expérimenté, chef habile, il n'était pas homme de guerre. Un vaste théâtre aurait mis à nu les qualités essentielles qui lui manquèrent toujours. Brave comme son épée, calme sous le feu, d'un coup d'œil intelligent, rapide et sûr; infatigable dans ses courses, il payait de sa personne à tout événement. Sa fureur dans le combat lui ôtait quelquefois la raison, et alors, avec une joie insultante, il repaissait ses regards de l'aspect des cadavres que son fer avait étendus à ses pieds. Si l'affaire avait tourné selon ses désirs, il se piquait d'être généreux et juste. C'est de lui que le duc de Montpensier écrivit au moment d'entrer en campagne : « Nous aurons Merle; il est un peu délabré d'hommes, mais avec lui j'attaquerais l'enfer, fût-il plein de 50,000 diables. »

Lorsqu'il leva l'étendard de la révolte, Merle n'avait que trente hommes sous ses ordres; mais ses succès ne tardèrent pas à grossir sa troupe. Son premier exploit fut la prise de Malzieu dans le Gévaudan, en 1573. « Il dresse son ordre des contributions, lit-on dans le récit de ses Exploits par *Gondin*, donne parole à aucuns de la noblesse, exempte leurs terres, tient la main roide aux soldats, qu'ils n'eussent osé toucher un œuf sur leur vie aux lieux qui payent sa contribution volontairement. Aux autres leur faisoit la guerre rude, rend sa garnison forte, et la plupart à cheval, qui lui donne moyen de reconnoître Issoire. » Dès que le désir de la vengeance eut fait place dans leur cœur à l'effroi, les Protestants avaient tenté de se mettre en possession de cette ville, le boulevart de leur foi en Auvergne. Ils avaient ourdi un complot, à la tête duquel s'étaient mis *Gabriel de Vassel, Armand Gaugy, Jean Viart, J. Méplain* et *J. Florat*; mais la conjuration avait été découverte par Saint-Hérem, qui avait pris par famine le château de Vassel et fait mettre à mort tous ceux qu'il y avait trouvés. Les Protestants toutefois ne perdirent pas coura-

ge; ils résolurent d'appeler Merle à leur secours, en 1574. Confiant la garde de Malzieu à son frère, Merle « monte à cheval et se rend aux fossés d'Issoire. Étant sur le point de descendre un fossé, entend deux messagers qui crient aux sentinelles que Merle est en campagne, et voit des signales de feu en plusieurs lieux et châteaux voisins. Merle avec sa troupe laisse passer ces messagers et le caporal, qui se retira à son corps de garde. A même instant ledit Merle entre au fossé, fait dresser une échelle et monte le premier, trouve un habitant avec un bâton ferré à deux bouts, qui s'oppose vivement à lui, et tâche de renverser l'échelle; mais Merle, s'étant fait bailler de main en main deux pistolets, les tire, et renverse la sentinelle de la muraille en bas, ce qui lui facilite son entrée avec ses bons capitaines : ainsi il fut bientôt maître d'Issoire, où il établit le même ordre qu'au Malzieu; se fait des amis parmi la noblesse voisine et quelques autres du pays. » M. Imberdis, s'appuyant sur une chronique inédite qu'il appelle le *Manuscrit d'Issoire*, prétend que Merle et ses soldats se souillèrent envers les prêtres de cruautés horribles. Un écrivain qui se pique d'impartialité n'aurait pas dû accepter sans réserve le témoignage d'un ennemi déclaré des Huguenots, surtout lorsque son témoignage n'était pas confirmé par d'autres moins suspects. M. Imberdis raconte lui-même qu'après la prise d'Issoire, Merle réunit les principaux habitants catholiques, qui se rendirent auprès de lui tremblant de frayeur et s'attendant à être égorgés en représailles des massacres de Paris; mais qu'ils en furent quittes pour une contribution de guerre fixée d'abord à 50,000 livres, et réduite bientôt à 22,000. Voici le discours qu'il met dans la bouche de ce capitaine qu'il nous peint comme si féroce : « Messieurs, vous savez tous les massacres de Paris, Lyon, Toulouse et autres lieux du royaume. On a fait mourir femmes, enfants, vieillards. J'ai le droit d'en faire autant et de même ici, pour venger devant Dieu et devant les hommes, les innocents qui ont péri. Je ne le veux point si vous faites ce qu'ordonnerai, sans quoi vous passerez mal votre temps. J'ai amené ici beaucoup de gentilshommes, capitaines et soldats qui n'ont pas butiné. Vous savez que l'honneur de vos femmes et de vos filles a été conservé; il faut que je récompense ces gens d'honneur qui m'ont assisté. Je désire que vous me donniez 50,000 livres, et j'entends que ceux qui se sont rendus papistes, pour éviter le massacre ou la prison, ne soient pas compris dedans cette imposition. » Qu'on compare la conduite du chef huguenot à celle que les généraux catholiques tinrent à Issoire même, quatre ans plus tard (*Voy.* III, p. 432), et nous nous trompons fort si les gens de bonne foi ne la trouvent pas, eu égard aux lois de la guerre telles qu'on les entendait dans ce temps, empreinte d'une singulière modération, on peut même dire d'une générosité digne d'éloges.

Après avoir réparé et augmenté les fortifications de son importante conquête, dont le gouvernement lui fut donné par Damville, le 24 oct. 1575, Merle se mit à lever des contributions sur les environs. Il prit Champoix, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Saint-Amand-Tallande, poussa des partis jusqu'aux portes de Clermont, défit la compagnie de gendarmes de Saint-Hérem, enleva à Pontgibaud une soixantaine de chevaux qui lui servirent à monter ses plus vaillants soldats, fit prisonnier le sieur de La Guiche qui avait osé venir le braver sous les murs d'Issoire, et força les Catholiques à lever le siége du château de Malet, en 1575.

La paix s'étant conclue sur ces entrefaites, Merle dut remettre à *Chavagnac* le gouvernement d'Issoire, qui fut laissée aux Protestants, comme place de sûreté, par la Paix de Monsieur. Il se retira à Uzès « avec un très-beau équipage; » mais la guerre se ralluma dès l'année suivante. Après s'être de nouveau saisi de Malzieu par escalade, il se porta sur Ambert, décidé à châtier les

Catholiques de cette petite ville dont la tyrannie s'était exercée de toutes les manières sur leurs concitoyens protestants, au mépris de l'édit de pacification. Secondé par *Du Lac* et Chavagnac, il l'enleva presque sans rencontrer de résistance, n'ayant perdu que quelques soldats et un officier, à qui il fit faire de magnifiques obsèques. Maître de la ville, il fit conduire par ses gardes trente des principaux bourgeois sur la place du Pontel et les taxa à quinze cents écus de rançon. Les trente Ambertois se récrièrent sur l'énormité de la somme et réclamèrent une réduction des deux tiers. Merle irrité menaça de les faire fusiller s'ils ne payaient sur-le-champ; mais les prisonniers, prenant cette menace pour un épouvantail (1), persistèrent dans leur refus. Malgré les représentations de Chavagnac et de Du Lac, l'irascible capitaine commanda donc le feu. Vingt-cinq furent tués ou blessés. Les survivants durent la vie aux prières du ministre *Massin*. Cette exécution barbare, ordonnée dans un moment de fureur, est la seule, à notre connaissance, que l'on puisse reprocher à Merle. Suffit-elle pour justifier cette réputation de férocité que les écrivains catholiques lui ont faite?

Resserrés dans leur conquête par les Catholiques qui tenaient tous les châteaux et les forts des environs, les chefs huguenots voulurent tenter de s'étendre en se saisissant d'Olliergues; mais l'expédition conduite par *Montbrun*, lieutenant de Merle, échoua. Montbrun lui-même fut fait prisonnier et massacré par les habitants. Deux attaques successives dirigées par Chavagnac et Merle en personne sur Marsac, où s'assemblaient les troupes catholiques destinées à faire le siége d'Ambert, n'eurent pas plus de succès. Merle ne rapporta de ces expéditions que l'honneur d'avoir combattu, lui et ses soldats, avec une intrépidité inouïe et d'avoir opéré sa retraite dans un ordre admirable, sans se laisser entamer. Fiers d'une victoire inespérée, les chefs catholiques se décidèrent à relancer le lion dans son antre, à la tête de deux mille fantassins et de neuf cents chevaux. Merle et Chavagnac n'avaient plus que 350 hommes sous leurs ordres ; mais le vaillant capitaine *La Roche* leur amena de Chaudesaigues un renfort de 80 soldats à travers les lignes ennemies. La ville d'ailleurs avait été habilement fortifiée. C'était plus qu'il ne fallait pour déjouer toutes les attaques (*Voy.* III, p. 431).

Après la levée du siége, Merle partit pour les Cevennes dans le but d'y rassembler de nouvelles troupes et de revenir défendre Issoire menacé par le duc d'Alençon. Ce projet n'ayant pu s'exécuter (*Voy.* III, p. 432), il se retira dans Malzieu, « d'où, lit-on dans ses Mémoires, il tâcha de fatiguer l'armée qui assiégeoit Issoire. » Même après le traité de Bergerac, il continua ses terribles incursions dans la Haute-Auvergne, afin de seconder les entreprises de *Lavedan*, et les services qu'il rendit lui méritèrent le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de Navarre. Dans la nuit du 9 au 10 août 1578, il chercha à s'emparer de Saint-Flour par escalade. Son frère pénétra dans la ville avec une vingtaine d'hommes ; mais une brusque attaque des habitants rejeta les assaillants dans les fossés. L'année suivante, Merle fut plus heureux ; parti de Maruéjols dont il s'était saisi par surprise, il s'approcha de Mende, dans la nuit de Noël 1579, et, favorisé à la fois par les ténèbres et par le vacarme des cloches, il escalada les murailles sans être aperçu. « S'étant rendus à la place au nombre de dix-sept, le baillif de Mende, ayant enfin entendu le bruit, courant à l'allarme avec une troupe de soldats et chanoines armés, furent par la troupe de la place mis en fuite, et le baillif tué : certains habitans, s'étant sauvés dans une tour des murailles, furent pressés de si près qu'ils se rendirent peu d'heures après. »

(1) Si Merle avait été aussi cruel qu'on veut bien le dire, les riches bourgeois d'Ambert, quelque loin qu'ils poussassent l'amour de l'or, auraient-ils tenté cette dangereuse expérience? On ne joue pas avec les tigres.

Selon M. Imberdis, Merle « pilla, incendia et égorgea un grand nombre de Catholiques.» De Thou, qui raconte avec détails la prise de Mende, ne parle ni d'incendie ni d'égorgements; il se contente de dire que la ville fut pillée et les églises dévastées. Quelques mois après, la noblesse catholique du Velay, du Gévaudan, de l'Auvergne et du Vivarais, assemblée à Chanac au nombre de plusieurs mille hommes, firent sommer Merle d'évacuer la ville, sous peine d'être passés, lui et ses gens, au fil de l'épée. « Merle, après avoir bien fait boire le trompette, lui dit qu'il notât bien sa réponse, qui étoit que lesdits seigneurs l'avoient fort souvent menacé de ce siége et de cette belle armée, et qu'il lui tardoit fort de les voir; mais que s'ils ne tenoient parole de le venir voir, qu'il les iroit voir eux.» Se confiant en leur nombre, les Catholiques ne firent que rire de cette audacieuse réponse. Cependant Merle tint parole. L'attaque n'ayant pas eu lieu au jour marqué, il partit de Mende sur les dix heures du soir, fit sauter une des portes de Chanac au moyen du pétard, tua un grand nombre d'ennemis (pas un n'aurait échappé si ses soldats ne s'étaient mis à piller), et se retira avec deux cents chevaux de guerre et un riche butin. Cependant la haute réputation de Merle souleva une basse jalousie parmi ses coreligionnaires. Circonvenu par ses envieux, *Châtillon*, au secours de qui il s'était porté avec empressement en 1577, pendant le siége de Montpellier, résolut de l'expulser de sa conquête; mais, n'osant y procéder de vive force, il eut recours à une ruse qui laisse une tache sur sa réputation d'ailleurs très pure. « Ayant attiré Merle au siége du château de Balsiége près de Mende, ensemble bonne partie de la garnison, Châtillon se rend maître de Mende, fait refuser la porte à Merle, y établit garnison à sa dévotion.» Contraint de chercher retraite ailleurs, Merle se saisit du fort du Bois, où il se cantonna, guettant l'occasion de prendre sa revanche. Cette occasion se présenta bientôt. Chassé par ruse, il rentra dans Mende par stratagème. Une partie de la garnison était composée de ses vieux compagnons d'armes qui l'adoraient. Il lui suffit de se présenter dans la ville pour que tous se déclarassent en sa faveur, et le roi de Navarre s'empressa de l'en nommer gouverneur par commission du 25 juin 1580.

Merle ne conserva aucun ressentiment de l'espèce de trahison dont il avait été victime; content d'être rentré dans sa conquête, il continua à servir la Cause avec le même dévouement. En 1580, *Condé* lui ayant ordonné de se joindre à *Gondin* et à *Porquaires* pour enlever aux Catholiques les forts qui interceptaient les communications entre les Cevennes et le Gévaudan, il entra en campagne sur-le-champ, malgré la rigueur de la saison, traînant à sa suite, avec des difficultés énormes, deux canons et une bâtarde à la fonte de laquelle il avait employé la grosse cloche de la cathédrale de Mende, « qu'on tenoit par toute la France pour la nonpareille.» Il opéra sa jonction avec Gondin devant Espagnac, que les habitants abandonnèrent dans la nuit. Le château de Quissac n'offrit pas une plus longue résistance. La garnison de Bedouès tint quelques jours seulement et se rendit « sans avoir le jugement de demander la vie, ce qui causa la mort d'aucuns, les chanoines mis à rançon.»

Cette courte expédition terminée, Merle retourna à Mende; mais le traité de Fleix vint bientôt le forcer à rendre cette ville aux Catholiques. C'est ainsi que les Huguenots roulaient perpétuellement le rocher de Sisyphe. Merle, qui le sentait sans doute, hésita d'abord à obéir. Selon M. Imberdis, il y fut déterminé par la promesse que lui fit le baron d'Apchier de lui vendre les baronnies de La Gorce et de Salavas. Ce qui est certain, c'est que cette vente eut lieu effectivement au mois de juin 1582. Dès lors Merle prit le titre de baron de Salavas et de La Gorce, vicomte de Bouls, seigneur de Chames et de

Leyris, mais ces titres n'ajoutèrent aucun lustre à sa renommée. Loin de là, à partir de cette époque, on ne trouve plus qu'une seule fois son nom dans l'histoire. En 1587, le roi de Navarre l'envoya à Nismes pour demander des soldats et de l'argent. Cet homme vraiment extraordinaire mourut, dit-on, en 1590.

De son mariage, célébré le 20 oct. 1576, avec *Françoise d'Auzolle*, fille de *Guyot d'Auzolle*, sieur de Serre, et de *Françoise de La Rochette*, naquirent deux enfants: 1° Marie, femme, en 1620, de *Louis de Barjac*, sieur de Vals: — 2° Hérail, baron de La Gorce et de Salavas, né en 1583 et tué devant Barjac, en 1621, servant contre les Protestants, dont il avait renié la foi, en épousant, en 1609, Anne de Balazuc, d'une ancienne famille ligueuse du Vivarais. Rien ne prouvant que son fils soit rentré dans le giron de l'Eglise protestante, malgré l'alliance qu'il contracta avec une fille de la maison *Pape-Saint-Auban*, nous craignons d'avoir été induit en erreur, lorsque nous avons répété, d'après M. Peyrat, que le baron de La Gorce tué au combat de Vagnas était un nouveau-converti (*Voy.* III, p. 286).

MERLES (Pierre de), gentilhomme de Courtezon, était peut-être le fils du capitaine *Merles*, qui servit successivement sous le comte de *Tende* et sous *Des Adrets*, et qui fut tué aux Arenasses (*Voy.* IV, p. 259). Il avait un frère, nommé *Maurice* (1), qui remplissait, en 1568, les fonctions de premier consul à Courtezon, où il était revêtu lui-même, depuis 1567, de la charge de capitaine de la ville. Nous avons raconté ailleurs (*Voy.* V, p. 382) comment Suse s'empara par stratagème de cette ville et quels excès il y commit, malgré la capitulation. Pendant dix ans, Merles disparaît de la scène de nos troubles civils. Nous le retrouvons, en 1578, lieutenant du gouverneur d'Orange et commandant, en cette qualité, dans le château. La Pise lui rend ce témoignage, qu'il était fort zélé pour sa religion, brave et courageux; mais, ajoute-t-il, « cadet d'un cadet de sa maison, il portoit sa légitime sur la pointe de son épée. » A la conclusion de la paix, le roi de Navarre le nomma son commissaire pour l'exécution de l'édit dans la principauté d'Orange. En 1579, *Chabert* l'ayant expulsé du château, il se retira à Courtezon et prit énergiquement le parti du parlement contre *Blacons*. En 1582, il alla au secours de Genève avec beaucoup d'autres gentilshommes du Dauphiné et du Languedoc. Nous n'avons pu découvrir l'année de sa mort; mais nous savons qu'il vivait encore en 1605 et qu'à cette époque, il continuait à soutenir le parti du prince d'Orange contre Blacons.

(1) *Claude de Merles*, qui épousa vers ce temps *Charles Des Isnards*, était sans doute leur sœur.

MERLIN (Jean-Raimond), dit *Monroy* ou *Macroy*, pasteur de l'Eglise protestante, naquit à Romans en Dauphiné. Une profonde obscurité couvre les premières années de sa vie; on sait seulement qu'il sortit de France pour cause de religion, et qu'il alla s'établir à Lausanne, où il fut nommé professeur d'hébreu et de catéchèse, en 1548, ou plutôt en 1537; car nous croyons que M. Gindroz (Histoire de l'instruction publique dans le pays de Vaud) a distingué à tort deux personnes parfaitement identiques.

Merlin occupa cette chaire jusqu'en 1558, qu'il l'abandonna pour ne pas séparer son sort de celui de ses collègues *Pierre Viret* et *Jacob Valier*, destitués par le gouvernement de Berne. Il se retira à Genève et fut donné pour ministre à l'église de Piney, aujourd'hui Peney, en 1559 (*Arch. de la Compagnie des pasteurs*, Reg. B). La même année, au mois de décembre, le Conseil lui accorda gratuitement les droits de bourgeoisie. En 1560, il fut appelé dans la ville en qualité de pasteur. Sénebier affirme qu'il fut en même temps chargé des leçons de langue hébraïque à l'académie; mais il commet une erreur, dans laquelle il nous a en-

traîné (*Voy*. II, p. 263) : le nom de Merlin ne se trouve pas porté sur la liste des professeurs d'hébreu dans l'Obituaire de la Compagnie, à ce que nous apprend M. le pasteur de Genève *Archinard*.

En 1561, Merlin fut envoyé en France à la requête de Coligny, qui avait demandé au consistoire de l'église genevoise « homme propre pour édifier en Cour » (*Arch. de la Compagnie des pasteurs*, Reg. B). Il paraît que l'amiral ou plutôt le consistoire de l'église de Paris le chargea d'une mission à La Rochelle, et qu'à son retour, passant par Le Mans, où la Réforme avait été introduite, en 1559, par *Henri de Salvert*, il exhorta les Réformés de cette ville à célébrer publiquement leur culte. Il fut décidé qu'un prêche aurait lieu sous les Halles trois fois par semaine, à dater du 10 août. « Les conquêtes spirituelles de Merlin, raconte Pesche, ne furent pas moindres au Mans qu'à La Rochelle, dont il était ministre (?), et qu'il n'avoit quitté que pour répandre et faire prospérer la nouvelle doctrine dans le Maine. Ses prédications lui attirèrent promptement de nombreux sectaires. De ce nombre furent les officiers du présidial, des domaines, de l'élection ; le chef de la maréchaussée avec ses archers ; des avocats et plus de 200 bourgeois qui tous firent profession publique de la nouvelle religion. » Néanmoins le séjour de Merlin au Mans fut court ; il était de retour à Paris lors du célèbre colloque de Poissy, auquel il assista, mais où il ne joua d'ailleurs qu'un rôle tout-à-fait secondaire. Après la clôture du colloque, il se rendit dans le Béarn (1), sur l'invitation de *Jeanne d'Albret*, qui avait jeté les yeux sur lui pour l'employer à répandre dans ses Etats les principes de la Réforme (*Voy*. I, p. 40). Merlin ne fut de retour à Genève que le 14 août 1564. Très-peu de temps après, le Conseil ayant invité d'une manière pressante les ministres à s'acquitter avec plus de zèle de la partie de leurs devoirs pastoraux qui concerne la visite des malades, et leur ayant ordonné de choisir l'un d'entre eux, à la réserve de *Bèze*, pour consoler les pestiférés, Merlin osa « sans cause et contre l'opinion de ses frères », s'élever avec vivacité contre la prétention qu'avait l'autorité civile de s'immiscer dans les affaires de l'Église ; il poussa même la hardiesse jusqu'à blâmer les magistrats du haut de la chaire, dans un sermon prononcé le mercredi 18 oct. 1564. Déposé pour ce fait, le 3 nov., il n'accepta pas patiemment une destitution qu'il s'était attirée par son imprudence. Il se plaignit hautement d'avoir été abandonné par le Consistoire ; mais il n'y gagna qu'une sévère réprimande de la part de ses collègues.

Après sa déposition, Merlin (tout nous porte à le croire) se retira dans le Dauphiné, sa province natale, mais la Saint-Barthélemy le força à se réfugier de nouveau en Suisse. « Le 8 de juin suyvant, lit-on dans le Diaire de son petit-fils récemment publié par M. Crottet, mon père arriva aussi à Genève, et tost après alla quérir en une litière mon grand-père qui estoit malade d'une enflure de jambe, et se tenoit à deux lieues de Montmelllan en Savoye, sur les limites du Daulphiné. » Merlin devait avoir atteint à cette date un âge avancé ; cependant en 1576, il songea encore, semble-t-il, à reprendre de l'emploi, sinon en Suisse, au moins en France, et il adressa à cet effet une requête au Conseil tendant « à ce qu'on lui déclarât s'il estoit forclos de pouvoir parvenir au ministère aux aultres églises. » Cette requête fut renvoyée au Consistoire, dont voici la réponse telle qu'elle se lit dans les Notes extraites de ses registres par M. Cramer. « Advis qu'on lui dise qu'avant qu'il lui soit rien desclairé, il fault qu'il recognoisse sa faulte. A quoi il a respondu et prié qu'on le supporte en son infirmité et qu'il ne soit point au rang des excommuniez. Sur ce, attendu qu'il ne veult

(1) Selon Olhagaray, la reine de Navarre le fit venir de Genève.

point venir au poinct, a esté advisé de lui donner terme de huict jours avant la Cène de Noël, qu'il viendra recognoistre sa faulte, et lors on advisera à son cas, mais non aultrement; ce qui lui estant donné à entendre, a confessé qu'il pense avoir failli, puisqu'on le lui dict et juge ainsi. De quoi il a semblé bon se contenter... Et pour ce, la Cène ne lui est pas deffendue. Par apprès, sur les aultres poincts de la requeste a semblé bon de rapporter à Messieurs qu'ils lui pourront ottroyer attestation comment il a esté déposé du ministère pour avoir faict un presche où le magistrat estoit taxé contre l'advis des aultres ministres ses frères et mesme pour ne vouloir suivre l'advis des aultres.... Et quant à ce qu'il requiert desclayrer s'il sera déposé ès aultres églises aussi bien qu'en celle-ci, a esté advisé de lui dire que l'intention de Messieurs est de le déposer en ceste église seullement, touttesfois qu'on sera bien joyeux qu'il soit aultre part. » La mort ne laissa pas à Merlin le temps de mettre son projet à exécution. Il termina ses jours à Genève, au mois de déc. 1578. Les seuls ouvrages que l'on cite de lui sont :

I. Une trad. franç. des *Commentaires d'Œcolampade sur Job et Daniel*, Gen., 1561, in-8°. Selon Bridel, la 1re édit. serait de 1552.

II. *Exposition des dix commandements de la loy de Dieu*, [Gen.] Rivery, 1561, in-8°; Laus., 1562, in-8°, d'après Du Verdier.—Dédié à *P. Viret*.

III. *Catéchisme extrait de celuy de Genève, pour examiner ceux qu'on veut recevoir à la Cène, avec la translation en langue béarnoise*, Limoges, Guill. de La Noaille, sans date, 8°.

Jean-Raimond Merlin ne laissa qu'un fils (1) nommé Pierre, avec qui on l'a trop souvent confondu.

On ne connaît ni lieu ni la date précise de la naissance de Pierre Merlin (1). Il étudia la théologie à Genève sous *Théodore de Bèze*, et fut donné pour chapelain à *Condé*, selon de Thou, à *Coligny*, selon d'Aubigné, que nous croyons mieux instruit. Nous voyons par le Diaire de son fils qu'il était, en 1566, à Alençon, d'où il vint à Paris, en 1567. Lorsque la seconde guerre civile éclata, il était allé visiter son père dans le Dauphiné. Ne pouvant revenir à Paris, il se retira à Genève ; cependant il trouva le moyen de rejoindre sa famille quelques mois après, et durant les troisièmes troubles, « il suyvit à la guerre M. de *Lavardin* et M. de *Mimbré* ». Après la perte de la bataille de Moncontour, il gagna La Rochelle, et, peu de temps après, il « fut employé par l'église dudit lieu. » Il en partit, le 1er août 1571, avec l'amiral qui allait trouver le roi à Blois (2). De Blois il suivit Coligny à Châtillon, puis il se rendit auprès de *Condé* à Vendôme, où il vit amener le corps de *Jeanne d'Albret*, et il revint à Paris à la suite du prince, pour reprendre dans la maison de Coligny ses fonctions de chapelain. C'est lui qui consola et fortifia le héros calviniste pendant la cruelle opération qu'*Ambroise Paré* lui fit subir (*Voy.* III, p. 398); c'est encore lui qui au bruit du tocsin sonné par Saint-Germain-l'Auxerrois accourut le premier auprès de l'amiral, décidé à partager son sort; mais Coligny lui ayant ordonné de fuir, il tenta de s'échapper par les toits avec *Téligny*. « Ne pouvant le suivre à cause de sa fol-

(1) En 1576, la place de premier pasteur à Lausanne était remplie par un *Merlin* qui, selon Leu, était de la même famille. Etait-il frère de Pierre? Nous en doutons. Ne serait-il pas singulier que Jacques Merlin ne dît pas un seul mot de cet oncle dans son Diaire? Ce qui augmente nos doutes, c'est que cette famille dauphinoise n'est pas la seule du même nom qui embrassa le protestantisme. Dès 1555, un *Denis Merlin*, marchand d'Orléans, fugitif pour cause de religion, fut reçu bourgeois à Genève. *Maurice Merlin*, de Lorraine, le fut en 1567. C'est apparemment de l'un ou de l'autre de ces derniers que descendait *André Merlin*, ministre à Céligny en 1668.

(1) « Dieu m'a fait la grâce de vivre aussi longtemps que le prophète roi David», dit-il quelques instants avant de mourir. On peut conclure de là qu'il naquit vers 1533.

(2) Selon l'opinion commune, que nous avons suivie (*Voy.* III, p. 396), Coligny ne quitta La Rochelle qu'au mois de septembre.

blesse et mauvaise vue, raconte d'Aubigné, il se laissa choir dans un grenier à foin entre le tas et la muraille, se trouva la teste cachée de ce qu'il avait fait tomber sur lui, et fut ainsi trois jours et demi, où il fust mort de faim sans une poule qui en ce temps lui vint pondre trois œufs en la main.» C'est à cette merveilleuse aventure que le même écrivain fait allusion dans ses Tragiques :

> Voici, de peur d'Achas un prophète caché
> En un lieu hors d'accès, en vain trois jours [cherché.
> Une poule le trouve et sans faillir prend cure
> De pondre dans sa main trois jours sa nour-[riture.

Lorsque le tumulte commença à s'apaiser, Merlin se hasarda à sortir de sa cachette et trouva un refuge dans l'hôtel de *Renée de France*, qui l'emmena à Montargis. Il réussit à gagner heureusement Genève, au mois de juin 1573. L'année suivante, au commencement de décembre, il alla rejoindre *Laval* et *Châtillon* à Berne, où il séjourna jusqu'en 1576. C'est ce que dit positivement son fils dans son Diaire : « Je revins donc à Berne où estoit encores mon père, ma mère, MM de Laval et de Chastillon, Mme de *Téligni*, Mme de..., l'an 1576, au commencement de may.» En présence d'un témoignage aussi positif, nous ne nous expliquons pas comment il peut être qualifié de *régent* dans un extrait des Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève rapporté ainsi par M. Crottet: « Jeudy 9 febv. 1576. Le mesme jour, M. Merlin, régent (1), requit que nostre Compaignie s'assemblast avec les frères ministres de France qui sont icy pour lui donner advis sur ce que ceux de La Rochelle le demandoyent par homme et lettres exprès, prétendant droict sur luy, comme d'autre part, les dames de Téligny et de Laval (?), qui sont à Berne, requièrent qu'il ne leur soit osté, mesmement durant ce temps de leur affliction, veu qu'il avoit ja esté en leur maison, et que, grâces à Dieu, son labeur y avoit profité et y profiteroit encore. La Compaignie n'a point voulu, comme elle ne pouvoit, juger ne décider du droict et de l'obligation ne desdictes dames, ne de l'église de La Rochelle, ne de M. le Prince, ne de M. de Chastillon et de Laval, qui aussy y prétendent sur M. Merlin, remettant cela au synode, quand Dieu vouldra qu'il s'en puisse convoquer en France. Seulement juge que provisoirement M. Merlin peult beaucoup plus profiter en l'église de La Rochelle, veu mesmement quelque différent qui est là entre les frères, duquel les parties s'en rapportent et submettent volontiers à luy.» Le choix lui étant ainsi laissé, Merlin se décida à suivre en France le comte de *Laval*, qu'il aida puissamment à réorganiser les églises de la Bretagne. Spécialement attaché, comme chapelain, à la personne du comte, ainsi que *Des Ousches*, il ne laissa pas de travailler de tout son pouvoir avec *Berni*, de Troyes en Champagne, et *Perruquet*, les pasteurs en titre, à l'édification de l'église de Vitré. En 1578, il assista, en qualité de député des églises bretonnes, au Synode national de Sainte-Foy (1), qui l'élut président (*Voy.* Pièces justif., N° XLII) et le choisit pour un des représentants de l'Eglise protestante de France au colloque de Francfort, où devait se discuter le projet de réunion mis en

(1) La requête même prouve qu'il ne s'agit pas de Jean-Raymond, comme on pourrait le croire.

(1) Nous avons trouvé dans une copie des Actes des synodes nationaux faite par un secrétaire de Du Plessis-Mornay (*Supplém. franç.* 2032), les noms des députés que ni Quick ni Aymon ne donnent. Les voici. Paris : *Hugues de Regnard*, dit Saint-Martin ; Rouen : *Michel Montescot*, dit La Tour, et *Philippe de Rufesse;* Nantes : *Oiseau* (ou Loiseau); Sion : *Jacq. Guineau* et de *La Coherde;* Le Vigean : *Louis Esnard:* Châtellerault: *Etienne Dephon;* Laval: *Merlin ;* Billé (?), *Jacq. Bouquet;* Marennes : *J. Chauffepié* et *Nicolas Pineau;* La Rochefoucauld : *Georges Pacard ;* Sainte-Foy: *Jacq. Finet ;* Turenne : *Bertrand de Loque* et *Gaspard Pinfagen;* Montpellier : *J. de La Place;* Réalmont: *Michel Bérant* et *P. de Pons;* Bourgogne : *Millau de Disdier*, sieur de La Grand'Maison; Turette (?): *Anthoine de Moneroux* et *Claude de Saussecurre;* Navarre: *François Le Gay* et *Nicolas de Bordenave.*

avant par l'électeur palatin Jean-Casimir (*Voy.* III, p. 330). Le Synode national de Vitré, auquel il fut député de nouveau, en 1583, lui déféra une seconde fois les honneurs de la présidence (*Voy.* Pièces justif., N° XLVII). C'est en qualité de président qu'il signa avec *Matthieu Virelle* une approbation de la Confession de foi des églises des Pays-Bas, que l'on trouve imp. à la fin d'une version française de la Bible à l'usage des églises wallonnes. Nous avons fait connaître ailleurs les matières générales qui se traitèrent dans ce synode. Quant aux matières particulières, concernant plus spécialement la Discipline, nous ne voyons à rappeler que les suivantes : Refus de rétablir dans leurs charges *Toursillant* et *Laurent Bouchart*, de Privas, ministres déposés; — inscription sur le rôle des apostats de *Julien de Sande* ou de *La Lande*, de *Crosse* ou *La Croix* et de *Martin*, ces deux derniers ministres de la Normandie ; — excommunication de *Claude Marchand*, ministre de Civray en Berry, coupable d'adultère ; — octroi d'un chapelain à Mme de *La Blanchardaye*, dame du Bois-du-Maine; — jugement des contestations survenues entre *Jean Hérisson* et *Marie Du Moutier*, fille du ministre d'Orbec, au sujet d'une promesse de mariage, promesse que l'on s'obstinait encore à assimiler à un mariage consommé; — dissolution du mariage d'un prosélyte avec la nièce de sa première femme, bien qu'il eût été conclu avant leur conversion et qu'il en fût né plusieurs enfants ; — enfin établissement, pour les besoins imprévus, d'un service extraordinaire au milieu de la semaine, quelques gentilshommes du Poitou se plaignant de ce que les ministres, tant le zèle s'était déjà attiédi, refusaient de venir prêcher et même baptiser les nouveau-nés dans leurs châteaux.

Lorsque Henri III, uni aux Ligueurs, proscrivit le culte réformé, Merlin chercha un refuge dans l'île de Guernesey. Son absence ne laissa pourtant pas son église absolument dépourvue de secours spirituels. Ses fonctions furent remplies avec beaucoup de zèle par *Gilles Du Chemin*, sieur du Buisson, ministre fugitif de la Normandie. Merlin ne revint en France qu'en 1590, avec son collègue *Perruquet*. Six ans plus tard, il assista encore au Synode national de Saumur; mais l'affaiblissement graduel de sa vue, joint à d'autres infirmités de la vieillesse, ne lui permit bientôt plus de prendre une part active aux affaires de l'Eglise, sans l'empêcher toutefois de continuer à édifier son troupeau. Il prêcha encore le 10 juillet 1603; mais en descendant de la chaire, il se trouva mal et se mit au lit pour ne plus se relever. Il expira le 27, après 43 ou 45 ans de ministère, laissant de son union avec *Françoise de Meslay*, fille de *François de Meslay*, sieur de La Cerisaie, et d'*Antoinette de Clinchamp*, un fils unique, nommé Jacques.

Merlin emporta les regrets non-seulement des Protestants de Vitré, mais des Catholiques modérés qui avaient souvent rendu hommage à son équité et à sa modération, en le prenant pour arbitre dans leurs différends avec leurs concitoyens réformés. Au jugement d'Arcère, c'était un homme d'un grand mérite. Nous avons vu en quelle estime il était auprès de ses coreligionnaires (1). Malgré la vie si agitée que les persécutions lui firent, il a trouvé le temps de composer quelques ouvrages.

I. *Sermons sur le livre d'Ester*, La Roch., 1591, in-8°; 2° édit. augm. d'un *Argument sur l'hist. d'Ester*, Gen., 1594, in-8°; tr. en latin, Gen., 1593, 8°.

II. *Job, commentariis illustratus, methodo analyticâ*, Gen., 1599, in-8°. — Très-rare.

III. *Sainctes prières recueillies de plusieurs passages de l'A. et du N. T. pour l'instruction et consolation*

(1) On a débité sur son sujet des contes si ridicules que nous ne croyons pas nécessaire de nous y arrêter. On a prétendu, par exemple, qu'il avait eu d'*Aubigné* d'un mariage secret avec *Jeanne d'Albret*.

de tous les chrétiens, Gen., 1609, in-18; Cologny, Chouet, 1615, in-12; Gen., 1617, in-16. — Publié par son fils, ainsi que le suivant.

IV. *Discours théologiques de la tranquillité et vrai repos de l'âme.*

Dans le recueil des lettres françaises à Scaliger, on en trouve trois de Pierre Merlin adressées à cet homme célèbre, dont il avait fait connaissance à Genève : deux sont relatives à *Pierre de La Place*, petit-fils peut-être de l'infortuné président de ce nom (*Voy.* VI, p. 312), qu'il lui recommande; la 3e roule sur l'âge d'Abraham.

Jacques Merlin n'a pas joui auprès des églises d'une moindre estime que son père, à en juger par les marques de confiance que lui donnèrent ses collègues dans de nombreuses occasions. Né à Alençon, le 5 février 1566, il eut pour parrain *Jacques de Cordouan*, sieur de Mimbré. Les seconds troubles ayant forcé son père et sa mère à fuir, sa grand' mère l'emmena à La Cerisaie, où elle le garda jusqu'à la conclusion de la paix de Saint-Germain. Son père le fit alors amener à La Rochelle, et quoique l'enfant n'eût que cinq ans, il lui donna un pédagogue nommé *Gabriel*, « lequel, nous raconte-t-il, m'aprist à lire, puis à décliner, et pour me donner dès ceste journée-là quelque goust de l'Escripture sainte, mon père prenoit playsir de m'apprendre, en forme de contes, quelques histoires de la Bible, comme du déluge, de l'obéissance d'Isaac, et autres semblables; ma mère aussi m'apprenoit plusieurs proverbes de Salomon, et l'un et l'autre prenoit grand'peine à me faire lire en la Bible et me faire rendre rayson de ce que j'avoys ouy en presche. » Peu de temps après, heureusement peut-être pour la santé délicate de son fils, à qui une application trop prématurée ne pouvait que nuire, Pierre Merlin quitta La Rochelle à la suite de l'amiral de *Coligny*. Sa femme et son fils le rejoignirent à Paris quelques jours seulement avant la Saint-Barthélemy. Sauvé du massacre par des gentilshommes de M. de La Châtre, le jeune Merlin fut mené à Montargis sous la protection de *Renée de France*. De là il fut conduit à Genève et placé au collége dans la classe de cinquième que *Hugues Roy* régentait alors. Plus tard, son père le fit venir à Berne, et le comte de *Laval* ayant voulu se charger des frais de son éducation, il l'envoya au collége de Zurich. Sur le point de rentrer en France, Pierre Merlin rappela son enfant de Zurich et le confia à son grand-père qui le remit en pension chez Hugues Roy, devenu régent de quatrième. A la mort de son aïeul, Jacques Merlin passa sous la tutelle d'*Antoine de La Faye*. Ses humanités achevées, il entra à l'académie comme étudiant en théologie, et il y resta jusqu'en 1582, que son père le fit venir auprès de lui, ayant l'intention de l'envoyer achever ses études dans une université d'Allemagne ou d'Angleterre. Ce projet toutefois ne put être mis à exécution qu'en 1586. Jacques Merlin prit ses degrés à Oxford; mais trois années environ s'écoulèrent avant qu'il trouvât à s'employer. Ce fut en 1589 seulement qu'il fut appelé comme ministre à La Rochelle. Après avoir subi les épreuves prescrites par la Discipline, il reçut l'imposition des mains du pasteur *Odet de Nort*, le 8 avr. 1590.

Pendant plus de trente ans, Merlin remplit avec beaucoup de zèle ses fonctions dans l'église de La Rochelle, alors une des plus importantes de France. Il acquit, comme orateur de la chaire, une certaine réputation. Son éloquence forte et vigoureuse était relevée par un organe sonore et par une action pleine à la fois de dignité et de mouvement. Ses talents, la pureté et la simplicité de ses mœurs, le lustre que son propre mérite empruntait aux nombreux services de son aïeul et de son père, suffisent pour expliquer la considération dont il jouit. Non-seulement il fut député par son église à plusieurs assemblées de cercle ou synodes provinciaux; il fut encore choisi, en 1601, pour le représentant de sa province à

l'Assemblée politique de Sainte-Foy, et, en 1609, au Synode national de Saint-Maixent, qui le porta par ses suffrages au fauteuil de la présidence (*Voy.* Pièces justif. N° LXX), et le chargea de faire un recueil des passages bibliques contraires aux doctrines de l'Eglise romaine, sous la forme d'un indice à joindre à une édit. de la Bible que l'on préparait à La Rochelle. Déjà, en 1598, le Synode national de Montpellier l'avait nommé membre de la commission chargée de revoir la Discipline ecclésiastique, et en 1607, le Synode national de La Rochelle l'avait adjoint au président *Michel Béraut*.

Fils pieux autant que pasteur zélé, Jacques Merlin entreprit plusieurs fois de dangereux voyages pour aller passer quelques jours auprès de son père et de sa mère, qu'il chérissait. En 1594, il se rendit à Vitré, quoiqu'il fût en proie à une fièvre quarte opiniâtre et que la guerre rendît les routes peu sûres. En 1596, son père lui ayant témoigné le désir de le voir pendant son séjour à Saumur, il partit sur-le-champ. En 1602, il fit un nouveau voyage en Bretagne. En 1603, prêté à l'église de Saumur qui venait de perdre son pasteur *Macefer*, tombé d'un échafaudage en visitant la galerie du Louvre et mort presque sur le coup, il profita de la circonstance pour aller visiter une dernière fois son père, à qui il eut la consolation de fermer les yeux. Il retourna ensuite à La Rochelle en emmenant avec lui sa mère. Depuis cette époque, il n'est plus parlé de cet excellent pasteur dans l'histoire des églises protestantes. On ignore même la date précise de sa mort, qui doit avoir eu lieu vers 1620.

Jacques Merlin n'a rien publié de son propre fonds. Le savant Arcère ne connaissait de lui que deux volumes manuscrits, qui ont passé de la bibliothèque de l'Oratoire de La Rochelle dans la Bibliothèque de la ville. Le premier, qui contient un journal exact et fidèle de sa vie, vient d'être mis au jour par M. Crottet, sous ce titre: *Diaire ou journal du ministre Merlin*, Genève, J. Cherbuliez, 1855, pp. 65, in-8°. Le second est un recueil chronologique des événements qui se sont passés sous ses yeux à La Rochelle. «Ce recueil est estimable, dit Arcère. Ici la précision de l'écrivain resserre les détails minutieux; là une sage attention donne à des faits remarquables une certaine étendue; on y trouve en quelque sorte l'état du ciel; l'apparition d'une étoile, d'une comète, les éclipses, l'affaiblissement de la lumière du soleil et d'autres singularités dans ce genre, y sont exactement marquées, ce qui décèle un esprit observateur et curieux.»

Merlin avait épousé, le 19 avril 1591, *Elisabeth Rivette*, et, en 1617, *Marie Savy*. De son premier mariage naquirent sept enfants: 1° Elisabeth, née le 9 juill. 1593, morte le 8 janv. 1595; — 2° Pierre, né le 29 oct. 1595, le même apparemment que *Merlin*, chapelain de l'ambassade anglaise en 1625 (*Reg. de Charenton*); — 3° Françoise, née le 11 nov. 1597, et morte en 1602; — 4° Jacques, né le 20 oct. 1599; — 5° Jean, né le 12 nov. 1600; — 6° Marie, née le 2 oct. 1601; — 7° Judith, née le 24 janv. 1604, et mariée, en 1618, à *Etienne Gachot*.

MERMET ou Marmet, ministre de l'église réformée de Nérac, en 1584. La vie de ce pasteur est peu connue. En 1584, il assista, dit-on, à la conférence dans laquelle le roi de Navarre doit avoir mis en délibération s'il accepterait les offres de Henri III (*Voy.* V, pag. 456), et l'on ajoute qu'il fut un de ceux qui s'opposèrent avec le plus d'énergie à l'acceptation des propositions du roi de France. C'est à cette occasion que le catholique Roquelaure lui aurait demandé brusquement si une paire de psaumes à la huguenotte pouvait entrer en concurrence avec une couronne. En 1597, Mermet fut député à une assemblée provinciale qui se tint, le 17 mai, à Sainte-Foy. La même année, le 1[illegible] sept., il présida le synode de la Basse-Guienne qui se réunit à Miramont, et auquel assistèrent les ministres de vingt-

cinq églises, savoir : Mermet et *Saint-Hillaire* de Nérac, *Sylvius* de Saint-Justin, *Grenier* ou *Granier* de Vic-Fezensac, *La Ferrière* de Puymirol, *Fréron* de Monflanquin, *Boust* de Castelmoron, *Ricotier* de Clairac, *Bançons* de Tonneins, *Ferrand* de La Parade, *Fréron* de Monheurt, *Baduel* de Castillon, *Labadie* de Sainte-Foy, *Danglade* des Lens (?), *Mazet* (appelé *Zamet* dans les listes d'Aymon) de Miramont, *Penot* de Duras, de *Mayendieu* (Magendie?) et *Pineau* de Bergerac, *Du Puy* de La Force, *Lambert* de Saussignac, *Escoffier* ou *Scoffier* de Mussidan, *Bessotis* de Monpazier, *Luillier* de Gavaudun, de *Montbaron* d'Issigeac, *Vieilbanc* d'Eymet, de *Rignac* (aliàs *Ragnac*) du Sigoulès. *Loque* fut élu vice-président, *Baduel* et *Bertrand de Corbun* secrétaires (*Arch. gén.* Tt. 313). En 1598, le Synode national de Montpellier nomma Mermet membre de la commission qu'il chargea d'examiner la Discipline ecclésiastique. C'est la dernière fois que nous ayons rencontré son nom jusqu'à sa mort, arrivée en 1609. « En ce temps, lit-on dans le Journal de L'Estoile, on receust la nouvelle de la mort de M. Marmet, ministre que le roy aimoit et lequel il regretta fort ; aussi estoit-il et avoit tousjours esté bon et fidel serviteur de S. M. Il mourut à Nérac : homme véhément et zélé à la manutention et augmentation de la religion qu'il preschoit ; médiocrement docte, mais bien disant, et duquel on disoit qu'à son arrivée du commencement à Nérac pour y prescher (il y a fort longtemps), il n'y avoit trouvé que trois huguenots, et quand il en estoit sorti, n'y avoit laissé que trois catholiques. »

Mermet eut un fils nommé Ezéchiel, qui suivit comme son père la carrière ecclésiastique. En 1603, il desservait l'église de Puch. En 1614, il fut député au Synode national de Tonneins ; il était alors ministre à Nérac. La même année, la Basse-Guienne voulut l'envoyer comme son mandataire à une assemblée qui devait se tenir à Montauban ; mais il refusa de s'y rendre sans l'autorisation du roi. En 1620 enfin, le Synode national d'Alais, auquel il fut député par la Bretagne (il était devenu dans l'intervalle chapelain de la maison de *Rohan*), ayant égard à l'état où il se trouvait réduit et connaissant son zèle et sa piété, lui permit d'aller exercer son ministère où il voudrait. C'est apparemment à cette époque qu'il passa en Angleterre, où nous le retrouvons, en 1631, ministre de l'église française de Londres. Il vivait encore en 1641.

Lipenius attribue à Mermet (évidemment le père) *Maximi monachi Loci communes sive sermones*, Paris, 1589 ; Aurel. Allob., 1609. Il cite aussi, sous le même nom, *Dix sermons*, Gen., 1636, 8°, qui sont plus probablement du fils (1), que Lelong appelle mal à propos Edmond. Ce dernier a publié, à notre connaissance, *Dix-huict sermons sur Job*, Dord., 1632, in-8° ; Gen., 1641, in-8° ; Rott., 1657, in-8° ; et *Vingt sermons sur divers textes tirez de l'E. S.*, Quévilly, 1637, in-8°. De ces vingt sermons, douze roulent sur Matth. VIII, 23-26, quatre sur Ecclés. XII, 3, un sur Ephés. V, 2, un autre sur Ps. LV, 7, un autre encore sur Matth. XXVI, 41, et le dernier sur Matth. XXIV, 28. Ils donnent une idée si favorable de Mermet, que l'on a lieu de s'étonner que ce prédicateur soit resté presque inconnu. Le style en est vif, rapide, correct, les raisonnements bien suivis, les exhortations pathétiques. Le second recueil surtout classe l'auteur parmi les meilleurs orateurs de la chaire protestante dans la première moitié du XVIIe siècle.

MERVAULT (Pierre), fils de *Paul* Mervault, pair du corps de ville et maître de l'artillerie durant le dernier siége de La Rochelle, naquit dans cette ville, en 1608, et fut destiné dès son enfance au commerce. Comme il aimait les lettres, il prit l'habitude, à l'époque de ce siége célèbre, de tenir un journal exact

(1) Nous regrettons d'autant plus vivement de n'avoir pu nous les procurer qu'en tête doit être imprimée une autobiographie de l'auteur.

de tout ce qui se passait d'important sous ses yeux et de tout ce qu'il entendait raconter à son père, sans avoir dès lors l'intention de le livrer à la publicité; ce n'est que plus tard qu'il se décida, sur les instances de ses amis, à faire imprimer ces espèces de mémoires qui se recommandent par la sincérité de l'auteur plus que par les qualités du style. On y trouve un grand nombre de lettres officielles, le résumé de plusieurs délibérations du corps de ville, le récit détaillé des négociations de *Philippe Vincent* en Angleterre, en un mot, une foule de pièces d'un grand intérêt pour l'histoire du siége de 1628. Ce journal, qui commence à l'apparition de la flotte commandée par Buckingham et s'étend jusqu'à la reddition de La Rochelle, a été imp. en 1628, selon le P. Lelong, et trad. en angl., Lond., 1630. Mervault lui-même parle d'une édit. qu'il donna en 1644. En voici le titre : *Le Journal des choses mémorables qui se sont passées au dernier siége de La Rochelle*, sans nom d'auteur, d'impr. ni date, in-8° de 324 pp.; permission d'imprimer datée de La Rochelle, 28 juill. 1644. Une troisième édit. parut, en 1671, sous ce titre : *Le journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siége de La Rochelle, revu, corrigé et de nouveau augmenté en cette dernière édit. de près de la moitié et d'un Catalogue de tous les maires de La Rochelle*, Rouen, Jacq. Lucas, 1671, 2 part. in-12; pp. 693; prétendue nouvelle édition, sous ce titre : *Journal des choses mémorables advenues sous le règne de Louis XIII*, sans nom de lieu ni d'auteur, 1680, in-12, pp. 693; trad. en angl., 1680, in-8°. Selon Arcère, on conservait aux Pères de l'Oratoire de La Rochelle un msc. du Journal de Mervault et d'autres pièces du même auteur relatives aux événements antérieurs. Nous en avons eu en mains une autre copie in-4° (*Anc. fonds franç.* 10349) portant ce titre : *Journal des choses plus mémorables qui ce* (sic) *sont passées au dernier siége de La Rochelle, par P. Mervault, rochelois. A La Rochelle* 1628. On ignore la date de la mort de Mervault; on sait seulement qu'il vivait encore en 1668.

MESCHIN (Charles de), gentilhomme du Poitou, descendant d'*Armand* de Meschin, capitaine de cavalerie tué à Coutras, s'établit à La Rochelle où il épousa *Elisabeth Desert*, qui lui donna deux fils, nommés Josué et Jérémie. L'un et l'autre entrèrent dans la marine. Josué, qui prit pour femme, en 1667, *Judith Faure*, fille de *David Faure* et de *Marie Bruslé*, de Tonnai-Charente, était lieutenant de vaisseau, à l'époque des persécutions qui précédèrent immédiatement la révocation de l'édit de Nantes. Il se réfugia en Angleterre. Son frère, commandant du Saint-Jean-Baptiste par commission du 5 juill. 1669, fut créé, l'année suivante, capitaine de frégate. En 1677, il obtint le commandement du brûlot le Fanfaron. Il abjura avant la révocation et donna des marques si fortes de la sincérité de sa conversion que le gouvernement crut pouvoir lui confier la mission d'empêcher l'émigration des matelots qui sortaient en foule de l'Aunis et de la Saintonge. Il avait épousé, en 1670, *Judith Papot*, fille d'*Antoine Papot* et de *Marie Langlois*, de La Rochelle, et en avait eu, en 1674, un fils nommé Jérémie.

MESMES (Jean de), appelé aussi de Mesmy, fils de *Pierre* de Mesmes, sieur de Ravignan, conseiller de rapport du royaume de Navarre, et depuis 1581, premier président de la cour souveraine de Pau, et de *Roquette de Parage*, fut élu, par le synode de Sainte-Foy, commandant de l'Agénois, lorsque Condé donna l'ordre aux Huguenots de se préparer à la guerre (*Voy.* I, p. 131). C'était assurément le choix le plus malheureux que l'on pût faire. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, les Protestants oublièrent que le zèle religieux, quelque ardent qu'il soit, ne tient pas lieu de tous les talents, surtout du talent mi-

litaire, et ils payèrent cher cet oubli. La qualité, en effet, qui paraît avoir surtout fixé les suffrages sur Mesmes, c'est son enthousiasme pour la Réforme. En 1562, nous le trouvons à Agen, présidant avec *Godefroi de Caumont*, *Pardaillan*, *La Chapelle*, *Teissonat*, *Castelsagrat*, *Catus*, *Lalane*, *Calonges*, et d'autres gentilshommes réformés, au brisement des images et à la destruction des reliques. Un peu plus tard, l'histoire nous le montre allant au devant de *Jeanne d'Albret*, qui retournait en Béarn, afin de lui exposer l'état des Protestants de la Guienne. La guerre ayant éclaté, il resta chargé, avec *Arpajon* et *Marchastel* de la défense d'Agen, qui se défendit fort mal. Après la reddition de la ville, Mesmes rejoignit *Duras*. Il assista au combat de Targon dans le comté de Benauges, mais il ne s'y fit remarquer que par son insigne lâcheté : il jeta ses armes et s'enfuit honteusement. Il paraît qu'il gagna le Béarn, d'où, en 1562, il fut envoyé au secours de Lectoure, à la tête d'une troupe de 200 hommes. Bugole, qui commandait dans cette place pour le parti huguenot, quoique catholique, avait traité secrètement avec le fils de Montluc et avait promis de la lui livrer. Laissons parler l'historien de Serres : « Le capitaine Mesmes amenoit 200 soldats pour renforcer Lectoure. Bugole les fait arrester en chemin, sous ombre de leur envoyer escorte pour faciliter leur passage. Et de fait, à ce dessein il jette brusquement aux champs 300 hommes d'armes et 45 argoulets: puis emmène luy-mesme aux champs 300 hommes d'armes, afin que par l'affoiblissement de Lectoure, Peirot eust moyen d'interposer sa gendarmerie pour empescher le retour à ceux de Tarraube à Lectoure : et par mesme stratagème ferme le passage au capitaine Mesmes l'abandonnant en proye dans Roquebrune, chétif village, d'où néantmoins il sortit à travers 4 à 5 ennemis contre un, et se retira en Béarn. » Quelque temps après, Mesmes fut fait prisonnier par Gondrin et livré au parlement de Bordeaux, qui le condamna à perdre la tête, en 1562. Selon Moréri, il mourut sans postérité. Il avait un frère, *Joseph* de Mesmes, sieur de Ravignan, qui commandait à Mont-de-Marsan pour le roi de Navarre, en 1580, c'est-à-dire, lors de la surprise de cette ville par les Catholiques. De Mesmes, qui s'était retiré dans le château à la première alarme, obtint une capitulation honorable. Il assista encore, en 1588, à l'Assemblée politique de La Rochelle comme représentant des églises de la Guienne. C'est la dernière fois que nous avons rencontré son nom.

MESMIN (Guy), sieur de Breviande, laissa de son mariage avec *Catherine Amyot*, plusieurs enfants, dont six nous sont connus par les Registres de Charenton, savoir: 1° Guy, docteur en médecine, né en 1649, qui prit pour femme, en 1682, *Anne-Marie Martin*, fille de feu *Claude Martin*, docteur en médecine, et en eut deux fils, Guy, né en 1683, et Pierre, né en 1685; à la révocation, il se réfugia en Hollande (*Supplém. franç.* 791. 2); — 2° Pierre, négociant à Paris, qui se réfugia à Berne, à la révocation de l'édit de Nantes et devint membre de la *Direction*, établie en 1689 « pour veiller à la conduite des Réfugiés, remédier aux déréglements et irrévérences, appliquer les censures et exhortations nécessaires. » Il avait pour collègues les pasteurs *Jean Modenx* de Massillargues, *Isaac Bremont*, de Vernoux, et *Jean Thiers*, d'Orpierre, les avocats *Jean-Scipion Peyrol* et *Laurent Dommerc* de Montpellier, *Barthélemy Montillon* d'Annonay, *Pierre de Simetière* de Montpellier. Cette espèce de tribunal s'assemblait sous la présidence de Moïse Hollard, ministre de Berne; — 3° Gaspard, né en 1657; — 4° Jacques, né en 1661; — 5° Isaac, né en 1664; — 6° Catherine-Dorothée, née en 1667; — 7° Anne, femme, en 1667, de *Charles Le Pelletier*, sieur de La Bruère, fils de *Charles Le Pelletier*, bourgeois d'Orléans, et de *Rachel Le Roy* (1).

(1) En 1688, un *Le Roy-de-La Bruère* était

Nous n'oserions prendre sur nous de rattacher à la même famille *Pierre Mesmin*, chanoine théologal de Saint-Pierre de Montpellier et prédicateur en renom, qui abjura publiquement la religion romaine en 1561, et desservit depuis les églises réformées de Poussan et de Gignac (*Arch.* Tr. 289).

MESNARD ou *Ménard*, famille protestante du Poitou.

Selon une généalogie msc. qui se conserve à la Bibl. nat. (*Collect. Du Chesne*, vol. 44), *François* Mesnard, sieur de Toucheprès, fils de François Mesnard et de Jeanne Thibault, de la maison de Bessé en Touraine, épousa, le 11 juill. 1566, *Jacqueline de Beauveau*, fille de Jacques de Beauveau, sieur de Tigny, un des chefs huguenots de la Touraine (*Voy.* IV, p. 331), et de *Marguerite Bigot*. Resté veuf avec trois enfants, il se remaria avec *Avoye Du Bois*, fille de *Louis*, sieur des Arpentis, et de *Louise de Surgères*, et veuve d'*Antoine Petit*, sieur de Boisfichet et des Deffens. Ses enfants furent : 1° David, qui suit; — 2° Sara, femme de *David de Fiesques*, sieur de La Cacaudière; — 3° Esther, femme de *Pierre Perrin*, sieur de La Courbejolière.

David Mesnard, sieur de Touchéprès, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine d'une compagnie de 50 chevau-légers, se présenta, en 1596, devant l'Assemblée de Loudun, pour prêter le serment d'union. Sa première femme, *Renée Petit*, dame de Boisfichet, qu'il avait épousée le 1er février 1584, lui donna quatre enfants : 1° Antoine, sieur de Touchéprès, qui suit; — 2° Avoye, femme de *Jean de Jousserand*, sieur de Lairé; — 3° François, et — 4° Renée, morts sans alliance. En secondes noces, David Mesnard épousa, le 25 déc. 1594, *Françoise Goyon*, fille de *Charles*, baron de La Moussaye, dont il eut encore une fille.

Antoine Mesnard prit pour femme, le 23 juill. 1607, *Anne Le Roux*, fille de *Charles*, sieur de La Roche-des-Aubiers, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et de *Marie Hurault*, de laquelle il eut, outre une fille, Marie, qui épousa *Charles de Mons*, sieur de Beaulieu, trois fils nommés : 1° René, sieur de Toucheprès, marié, le 14 févr. 1634, avec *Marguerite de La Beraudière*, dame de Breuil-Baret, et père d'Olivier, baron de Toucheprès, que l'intendant Colbert signale comme catholique, en 1664; — 2° François, sieur des *Deffens*, qui épousa, en 1648, *Marie Vinet*, et en eut un fils dont le Mercure du mois de fév. 1683 annonce la conversion en ces termes : « M. des Deffens, dont la naissance répond à l'esprit et au mérite, a renoncé à l'hérésie de Calvin. La cérémonie de son abjuration se fit à Poitiers, il y a quelques semaines. Elle a donné grande joye à tous les honnestes gens de ce païs-là, et fait d'autant plus d'impression sur beaucoup d'esprits, que ce gentilhomme avait épousé une femme dans la famille de laquelle il y a eu sept ou huit ministres, son grand-père, son père, ses frères et ses neveux. » Le Mercure ajoute que sa conversion fut suivie de celle de M. de *Montaillon*, son frère aîné; — 3° Charles, sieur de Toucheprès, puis marquis de Pouzauges, lieutenant de la compagnie de gendarmes du duc de Roannais, maréchal de camp, en 1652, ambassadeur auprès du duc de Savoie, en 1654, qui servit avec distinction en Italie, de 1655 à 1658. Il avait épousé, en 1648, *Marie Grignon*. Lorsque les persécutions commencèrent contre les Protestants, le marquis de Pouzauges ne se contenta pas de renier la religion dans laquelle il était né; il rivalisa avec le fameux Foucault de traitements barbares pour amener les Huguenots poitevins à suivre son exemple, et, comme d'autres grands seigneurs catholiques, il ne négligea pas l'occasion qui se présentait de *s'arrondir* à bon marché : il se fit adjuger les matériaux du château de *Chaverney*, rasé en 1686, parce que le seigneur s'était réfugié en Hollande.

enfermé dans le couvent des Capucins de Beaugency (*Arch.* E. 3371).

MESNARD (Jean), ou *Ménard*, pasteur de l'église de Charenton, était fils de *Jacques* Mesnard, tailleur de M. le Prince, mort en 1684, à l'âge de 80 ans (*Etat civil de Paris*, SS. Pères, Reg. 93), et d'*Anne Périlleux*. En 1666, il fut inscrit au nombre des étudiants de l'académie de Genève. En 1667, il fut admis au ministère par le synode de Clermont en Beauvoisis, et moins de trois ans après, malgré sa jeunesse, il fut choisi, avec *Allix*, pour desservir l'église de Charenton (*Voy.* I, p. 62). Le 18 nov. 1677, étant âgé de 33 ans, il épousa *Louise Mariette*, fille d'*Alexandre Mariette* (1) et de *Louise Le Maistre*, dont il eut : 1° Anne-Louise, née en 1678, et morte à l'âge de 4 ans; — 2° Jean-Alexandre, baptisé le 1er mai 1681; — 3° Susanne, née en 1682; — 4° Elisabeth-Louise, née en 1684; — 5° Henriette, baptisée le 18 fév. 1685. Lorsque les mesures de plus en plus violentes du gouvernement firent prévoir la prochaine abolition de l'édit de Nantes, Mesnard manifesta un si vif chagrin que ses coreligionnaires purent craindre un instant que, cédant aux instances de sa femme, il ne finît par abjurer, à l'exemple de son beau-père. Cependant la voix de la conscience l'emporta. Le pasteur de Charenton prit avec ses collègues la route de la Hollande, emmenant avec lui sa jeune famille. Il se fixa à La Haye, et devint, en 1686, chapelain du prince d'Orange. En 1700, Guillaume, devenu roi d'Angleterre, obtint du gouvernement français que ses biens confisqués lui seraient rendus (*Arch. gén.* E. 3386), ou plutôt ce qui restait de ses biens, car S. M. Très-Chrétienne avait, dès 1695, fait libéralement don à un maréchal-des-logis de ses mousquetaires des meubles et immeubles laissés en France par les cinq pasteurs Jean et *Philippe* Mesnard, *Antoine Guérin*, *Le Sueur* et *Aubertin* (Ibid. Tr. 340). Nous ignorons la date de la mort de Jean Mesnard, et nous ne connaissons qu'un seul ouvrage publié par lui. Il a paru sous le titre de *La doctrine de l'E. S. 1° sur la nature de l'âme, 2° sur son origine, 3° sur son état après la mort*, Lond., 1703, in-8°.

Jean Mesnard avait deux frères, nommés *Philippe* et *Jacques*. Le sort de ce dernier, qui était né en 1659, est inconnu. Philippe, sieur d'Aïr, qui vint au monde le 10 fév. 1656, desservait l'église de Chaltray, en 1679, lorsqu'il épousa, à Paris, *Françoise Guenon*, fille d'*Etienne Guenon-de-La Tour*, de Saintes. Il en eut un fils nommé Jacques, qui mourut à l'âge de 2 ans, et fut enterré, le 5 sept. 1685, dans le cimetière des SS. Pères (*Etat civil de Paris*, Reg. 92). Peu de temps après, nous trouvons Philippe Mesnard exerçant son ministère à Saintes avec *Daniel Orillard*. Benoît les qualifie de « jeunes gens de grand mérite et d'une piété distinguée. » L'un et l'autre furent mis en jugement, en 1684, sous le prétexte qu'ils avaient reçu des relaps dans leur église. Le procureur-général du parlement de Bordeaux requit qu'ils fussent rasés par la main du bourreau, condamnés à faire amende honorable dans tous les carrefours de la ville, traînés sur la claie dans toutes les rues, frappés d'une amende de dix mille livres et bannis à perpétuité. Les juges eurent honte d'adopter d'aussi révoltantes conclusions. Ils se contentèrent d'interdire les ministres et de fermer le temple, qui fut démoli; sur la place on planta une croix. Après son interdiction, Mesnard revint à Paris, dans le sein de sa famille. Le 1er déc. 1685, il fut appelé à Copenhague, par la reine Charlotte-Amélie, comme pasteur de l'église française. Plus tard, Philippe Mesnard, qu'Adelung qualifie de chapelain du roi d'Angleterre, desservit la chapelle royale de S. James pendant 27 ans, de 1700 à 1727, au rapport de M. Burn, qui nous apprend, en outre, qu'il fut nommé, en 1718,

(1) Cette famille de marchands était fort riche. A la révocation, un *Mariette*, négociant en vins, se réfugia en Hollande avec un faux passe-port, emportant 600,000 livres de sa fortune.

directeur de l'hôpital des Réfugiés à Londres. Il avait publié, en 1709, des *Essais sur le socinianisme ou Réflexions sur quelques articles de la doctrine de M. Le Clerc touchant les Sociniens, et examen de quelques passages de son N. T. français*, La Haye, 1709, in-12.

MESPLEZ (Guy-Arnaud), fils d'*Anchot* de Mesplez, gentilhomme de la Guienne, fut père de six enfants, dont trois seulement se sont fait un nom dans l'histoire, savoir : Anchot, qui servit avec distinction sous *Lesdiguières* avec le grade de mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie (*Voy.* II, p. 377); Guillaume, qui fut secrétaire des commandements du roi Henri IV; et Jean, qui fit les guerres d'Italie. Nous ne savons duquel des six frères descendait *Paul de Mesplez*, capitaine d'infanterie, qui se signala en Catalogne et en Flandres, et en faveur de qui la terre d'Aren fut, en 1657, érigée en baronnie (*Arch. gén.* K. 1264), non plus qu'un autre *Paul Mesplez*, apothicaire de Nérac, qui fut arrêté, en 1692, comme il essayait de passer dans les pays étrangers, et condamné aux galères, avec le chirurgien *Joseph Marc*, compagnon de sa fuite, par le lieutenant criminel de Bergerac. Mesplez en appela au parlement de Bordeaux qui, contrairement à ses habitudes, semblait peu disposé à confirmer la sentence. Indigné de cet accès d'humanité, l'intendant Bessons s'empressa de demander un ordre du roi qui marquât au parlement que S. M. voulait qu'on exécutât les Déclarations (*Ibid.* M. 666). Il paraît que le secrétaire d'Etat ne jugea pas à propos cette fois de violenter la conscience des juges, et que l'accusé fut rendu à la liberté. Au moins trouvons-nous un Paul Mesplez sur une liste de Réfugiés sortis de la sénéchaussée de Nérac (*Ibid.* Tt. 267).

MESTREZAT (Jean), célèbre ministre de l'église de Charenton, né à Genève, en 1592, d'Amé Mestrezat, conseiller d'état, et de Madelaine Honorati, et mort à Paris, le 2 mai 1657. Mestrezat fit ses études à Saumur. Il les couronna par une thèse qu'il soutint avec tant de talent qu'on lui offrit immédiatement la chaire de philosophie; mais, vers le même temps, l'église de Paris l'ayant demandé pour ministre, il accepta cette vocation à condition qu'on lui permettrait de suivre encore pendant deux ans les cours de l'académie. Il fut consacré par *Du Moulin*, le 27 août 1614.

A un talent oratoire éminent Mestrezat unissait une rare modestie. Il fuyait la renommée avec autant de soin que d'autres la recherchent, en sorte que sa vie se serait probablement écoulée sans attirer sur lui l'attention, si les Jésuites, par leurs attaques, ne s'étaient chargés eux-mêmes de le faire connaître de la ville et de la cour. Il eut à soutenir contre Véron une dispute qui ne tourna pas à l'avantage du jésuite. Il en eut une autre, en 1629, par ordre et en présence d'Anne d'Autriche, avec le jésuite Regourd, au sujet des doutes que le sieur de *Marsilly* avait conçus sur la religion catholique dans laquelle il était né (*Collect. Dupuy*, N° 93). Il lutta même corps à corps avec le célèbre abbé de Retz dans neuf conférences successives, et l'abbé a la bonne foi d'avouer dans ses Mémoires que le ministre l'embarrassa souvent, bien qu'il eût eu la délicatesse de ne pas user de tous ses avantages, ne voulant pas, disait-il, empêcher M. de Retz de devenir cardinal. Dans toutes ces conférences, Mestrezat fit preuve de beaucoup de présence d'esprit, de connaissances étendues et d'une grande fermeté de caractère.

Un pasteur qui soutenait avec tant de gloire la cause de l'Eglise réformée, ne pouvait manquer de jouir d'une haute estime auprès de ses coreligionnaires. Non-seulement Mestrezat fut député par la province de l'Ile-de-France à plusieurs synodes nationaux, mais, en 1623, le Synode de Charenton lui confia une mission en Cour, et celui qui s'assembla de nouveau dans le même lieu en 1631, l'appela à l'hon-

neur de le présider, lui imposant ainsi le devoir assez pénible de répondre au commissaire du roi *Galland*. Sa réponse fut aussi soumise que Richelieu pouvait le désirer. Nous avons publié (*Voy*. Pièces justif., N° LXXX) les Actes généraux de cette assemblée, qui ne fit aucun changement à la Confession de foi, mais introduisit dans la Discipline quelques modifications tendant à restreindre l'autorité des consistoires au profit du magistrat civil. Parmi les décisions qui nous paraissent offrir de l'intérêt, sont celles qui permettent d'étendre à une année le prêt d'un pasteur, et de rompre les promesses de futur mariage pour un sujet légitime. Le synode ordonna aux consistoires de porter les registres de l'état civil dans les cours de justice, et leur recommanda d'une manière toute particulière de veiller à ce qu'il ne se glissât dans les livres qu'on publierait aucune parole blessante pour l'Eglise catholique. Jusque-là les députés des églises avaient marché en parfait accord avec le commissaire royal; mais la discorde se mit entre eux au sujet de l'incorporation des églises béarnaises dans l'Eglise protestante de France. Ces églises s'y étaient longtemps opposées. Le Synode national de Tonneins leur ayant accordé, en 1614, le privilége de convoquer le Synode prochain, elles avaient encore refusé cet honneur; mais les circonstances étaient changées depuis la réunion du Béarn à la France, et l'intérêt des églises béarnaises était alors de rechercher une union qu'elles avaient d'abord repoussée. Rien de plus naturel que leur demande, puisque, depuis 1620, le Béarn n'était plus qu'une province du royaume. Galland ne le contestait pas, seulement il soutenait que la réunion ecclésiastique ne découlait pas nécessairement de l'union politique et administrative, et qu'un nouvel acte de l'autorité souveraine était nécessaire. Le synode prétendait, au contraire, qu'il n'était pas besoin d'un nouvel édit. La contestation ne fut point tranchée pour le moment. Ce fut seulement au synode d'Alençon que la réunion fut décidée, sans opposition, à ce qu'il semble, de la part du gouvernement, à condition toutefois que la discipline établie par *Jeanne d'Albret* resterait en vigueur dans tous les cas d'appels portés devant les synodes nationaux.

Le synode auquel Mestrezat présida ne s'est pas rendu recommandable seulement par sa modération et sa tolérance; il mérita encore la reconnaissance des églises par l'attention particulière qu'il donna à l'enseignement. Il fonda dans les académies des cours de métaphysique, science « qu'il étoit plus nécessaire que jamais de remettre en son lustre et sa pureté, parce que depuis longtemps elle avoit été entièrement corrompue par les fausses subtilités des docteurs de l'Église romaine »; il rétablit les leçons de grec que le synode précédent avait supprimées par un motif d'économie mal entendu; il décréta enfin que les écoles existantes, « séminaires et pépinières de l'Eglise de Dieu, » seraient conservées à tout prix, et il ordonna, à cet effet, une imposition spéciale sur les provinces.

Pendant sa longue carrière pastorale de 42 ans, Mestrezat assista aussi, comme député de l'église de Paris, à plusieurs synodes provinciaux, et sans aucun doute il dut y jouer un rôle important. En 1626, celui qui s'assembla à Houdan, le 30 avril, sous la présidence de *La Cloche*, en présence du commissaire *Auguste Galland*, l'élut vice-président (*Fonds St-Magloire*, N° 40), et en 1655, c'est-à-dire deux ans avant sa mort, il fut appelé encore à diriger les délibérations du synode qui se tint à Charenton, le 22 avril (*Arch. gén.* Tr. 321). *Jacques Du Candal*, en qualité de commissaire du roi, a rédigé un procès-verbal qui est arrivé jusqu'à nous. Trente-huit églises y envoyèrent des députés, savoir Paris, cinq ministres : Mestrezat, *Le Faucheur*, *Drelincourt*, *Daillé* et *Gaches*, et deux anciens : *Théodore Le Coq* et *Antoine Massanes;* Lumigny, le ministre *Abel*

de Combles et deux anciens : *Jean de Chevry*, sieur de Vimbré, et *Noël Bourdon* ou *Bourdin ;* Roucy, trois anciens: *Jacq. Frémin*, élu secrétaire, *Oudan* et *Henri Félizon ;* Meaux, un ministre et un ancien : *Isaac Albouy* et *Daniel Bachelier ;* La Ferté-au-Col, *Jean Le Sueur*, élu secrétaire, et *Charles de Racquet*, sieur de Mollien ; Fontainebleau, *Louis Ranconnet* et *Pierre Ricard ;* La Norville, *Maurice de Laubéran*, élu vice-président, et *Thomas de Lorme;* Calais, *Benjamin Tricotel* et *Claude Vatas*; Amiens, *Pierre Pinette* et *David Gervaise;* Oisemont, *Georges* et de *Bernapré;* La Neuville, *Jean de La Nave* et *David de Brossard*, sieur de Grosménil; Compiègne, *Jacq. Devaux* et *Jacq. Benoist ;* Clermont, *Philippe Le Chenevix* et *Isaac Du Cormier*, sieur de La Haye; Laon, *Samuel Georges* et *J. Cottin*; Vitry, *Samuel de La Cloche* et *Jérémie Mauclerc;* Châlons, *Jérémie Ouriet* et *P. Roussel ;* Chaltray, *Louis de Prez* et *Isaac Marchand ;* Le Plessis-Marly, *Isaac Sadier* et *P. Poirat ;* Favières, *Samuel Platel* et *Charles Malassis*, Authon, *René Rousseau* et *Chédieu ;* La Ferté-au-Vidame, deux anciens : *Jean de Masis* (Massy?), sieur du Tillet, et *Matth. Souillart*; tandis que les églises suivantes n'envoyèrent que leurs ministres : Château-Thierry, *Jean Pagès*; Lisy, *Jacq. Muisson*; Claye, *Gaspard Tricot*; Guignes, *Jacq. de Prez*; St-Quentin, *J. Mettayer*; Espence, *Pierre Le Jeune*; Bar-sur-Seyne, *Abraham Valeran*; St-Mard, *Jacq. Alpée-de-St-Maurice*; Sézanne, *Bruguier*; Chartres, *Philippe de Scalberge*; Mantes, *David Billot*, et que six autres, celles de Boulogne, de Poireauville, de Chauny, de Blicourt, d'Imecourt et de Heiltz-le-Maurupt, n'y députèrent chacune qu'un ancien : *Charles Regnard*, *Ant. Mareschal*, *Louis Laumosnier*, *Ant. Le Fèvre*, le sieur de *Vaine* et *Daniel Aubert*. L'église de Nettaucourt se fit excuser (1).

Mestrezat avait épousé, au mois de juin 1624, *Catherine de Malapert*, veuve de *Jean Bellette*, contrôleur provincial des guerres en Bresse, et mère de deux enfants : d'une fille, nommée *Raimonde*, qui se maria, en 1636, avec *Pierre Guénauld*, docteur en médecine, fils de *Pierre Guénauld*, médecin ordinaire du roi, et d'*Anne Petit*, et d'un fils, appelé *Jean*, qui prit pour femme, en 1645, *Jeanne Du Vidal*, fille de *Jacques*, contrôleur des gabelles en Languedoc, et de *Jeanne Des Champs*. Du second mariage de Ca-

(1) La même liasse des Archives contient le procès-verbal d'un autre synode tenu également à Charenton, le 25 avril 1653, sous la présidence de Mestrezat. Le commissaire royal était *Jacq. Du Candal*, conseiller secrétaire du roi et audiencier en la chancellerie de Paris. Voici les noms des trente églises qui s'y firent représenter, et ceux de leurs députés : Paris, *Le Faucheur*, *Mestrezat*, *Drelincourt*, min., *Pierre de Launay*, *David Le Mercier* et *P. Loride*, anc.; Meaux, *Charles de Meaux* et *Isaac Cousin*, anc.; Château-Thierry, *Jean Pagès*, min., *Michel de Drapière*, sieur de Bordeau, anc.; Lisy, *Jacq. Muisson*, min., *Franç. de Racquet*, alias *Rasquost*, sieur de Cruzy, anc.; Claye, *Is. Albouy*, min., *Dan. Despoy*, anc.; Lumigny et Chalandos, *A. de Combles*, min., *Noël Bourdin* et *J. Musseau*, anc.; La Ferté-au-Col, *J. Le Sueur*, min., élu sécretaire, *Ch. de Racquet*, anc.; Fontainebleau, *Pierre Dupral*, min., *Simon Ricard* et *P. Rallier*, anc.; Roucy, *Benj. Tricotel*, min., *Jacq. Frémin*, anc.; La Norville, *M. de Laubéran*, min., élu vice-président; Calais, *Ferdinand de Prez*, min., *Jacq. de La Croix*, anc.; Amiens, *P. Pinette*, min., *Etienne de Paris*, anc.; Oisemont, *Paul Georges*, min., *Philippe Roulier*, sieur de Bernapré, anc.; La Neuville, *J. de La Nave*, min.; Compiègne, *Jacq. Devaux*, min., *Ant. Marron*, *Ant. Sézille* et *Jean de Sainte-Hélène*, anc.; Clermont, *Ph. Le Chenevix*, min.; St-Quentin, *J. Mettayer*, min., *Isaac Liénar*, anc.; Chauny et Coucy, *Isaac Ladier*, min., *Louis Laumosnier*, sieur de Travecy, *Jean de Vieux-Maisons*, sieur dudit lieu, et *Henri Gervaise*, anc.; Laon, *de Morny*, anc.; Vitry, *Benjamin Augnenet*, min., *Claude de Marolles*, anc., élu secrétaire; Vassy, *Collot*, anc., Heiltz-le-Maurupt, *Jacques*, min., *Dan. Aubert*, anc.; Chaltray, *Jacq. Alpée*, min., de *Chenevières*, anc.; Sézanne, *J. Bruguier*, min., *Abraham de Cormont*, sieur de Rieux, anc.; Chartres, *Scalberge*, min.; La Ferté-au-Vidame, *P. Trouillart*, min.; Houdan, *J. Jamet*, min., *Matt. Souillart*, *Gédéon Duthuile* et *Du Cerceau*, anc.; Le Plessis-Marly, *Isaac de Combes*, min., *Antoine Du Bois-des-Cours*, sieur de Châtenay, et *Poiret*, anc.; Mantes, *D. Billot*, min., *Denis Bourdet*, anc.; Authon, *René Rousseau*, min.

therine de Malapert, qui mourut en couches au mois de juillet 1628, naquirent un fils et une fille. Le fils, nommé CHARLES, mourut en 1626, âgé de deux mois; la fille, CATHERINE, fut présentée au baptême, le 18 mars 1627, par *Nicolas Bigot*, contrôleur-général des gabelles, et par *Marguerite Malapert*, veuve du sieur de *La Bistrate*. Elle épousa, en 1644, *Jacques de Maubert*, sieur de Boisgibaut, fils d'*Isaac de Maubert* et de *Jeanne Charrier*, qu'elle rendit père d'un fils, *Jean*, né en 1646, et d'une fille, *Isabeau*, née en 1647. Elle mourut en 1657, et son mari en 1662, à l'âge de 40 ans.

Mestrezat a laissé un nombre assez considérable d'ouvrages, surtout des sermons qui, au jugement de Bayle, se font remarquer par plus de profondeur de raisonnement et plus d'érudition que ceux de *Daillé*; mais aussi par un style plus négligé. Tous ses écrits sont assez rares; en voici la liste aussi complète que possible.

I. *Le hibou des Jésuites opposé à la corneille de Charenton*, s. l., 1624, in-8°.—Sur la foi de Bayle, nous avons attribué cet ouvrage à *Drelincourt* (*Voy.* ce nom); mais depuis nous avons été assez heureux pour en découvrir un exemplaire portant pour titre: *Véron ou le hibou des Jésuites*, etc., *par J. M.*, Villefranche, sans millésime, in-12. Nous restituons donc ce livre à son véritable auteur.

II. *De la communion à J.-Ch. au sacrement de l'eucharistie*, Sedan, 1624, in-8°; 2° édit., 1625, in-8°; trad. en allem., Francf., 1624, 1663; en italien, par V. Paravicino, Gen., 1638, in-8°.; en angl., 1631. — Contre Bellarmin et *Du Perron*.

III. *Sermons sur divers textes*, Sedan, 1625, in-12.

IV. *Advis au sieur Gabriel Martin, abbé de Clausone, par un personnage équitable et amateur de vérité.*—Cet opuscule ne nous est connu que par la réponse de Martin, publiée à Paris, 1632, in-8°, sous ce titre: La poursuite du sieur Mestrezat, ministre de Charenton, depuis sa banqueroute, sur l'Advis donné, etc.

V. *Lettres de consolation*, Char., 1632, in-8°. – En collaboration avec plusieurs de ses collègues.

VI. *Traitté de l'Escriture saincte contre le jésuite Regourd et le cardinal Du Perron*, Gen., J. Chouet, 1633, in-8°.

VII. *Trois sermons prononcés un jour de jeusne*, Charent., 1636, in-8°.

VIII. *Discours de la grâce contre les prétendus mérites et la justification par les œuvres*, Charent., Melchior Mondière, 1638, in-12.—Contre *La Milletière*.

IX. *Commentatio in Epistolâ ad Hebræos*, Charent., 1639, 6 vol. in-8°. — Fort douteux.

X. *Sermons sur Héb. I et II*, Char., 1639, in-8°.

XI. *Sermons sur la justification*, Gen., 1639, in-12.

XII. *De la sacrificature de J.-Ch. ou Sermons sur Héb. VII-X*, Char., P. Des Hayes, 1640, in-12; Gen., 1853, in-8°.

XIII. *Du combat de la chair et de l'esprit, sermon*, 1642, in-12.

XIV. *De la vertu de la foy ou XX sermons sur Héb. XI*, Char., 1644, in-8°; 1645, in-8°.

XV. *Traitté de l'Eglise*, Gen. et Char., 1649, in-4°; trad. en allem., Cassel, 1649, in-4°, et en latin, Brem., 1676.

XVI. *Sermons sur la naissance de J.-Ch.*, Gen., 1649, in-8°.

XVII. *Exposition de la 1re Epître de Saint-Jean*, Gen., 1651, 2 vol. in-8°.

XVIII. *Sermon sur Jean VI*, 55, *prononcé à Charenton le jour de Pâque*, Char., L. Vendosme, 1651, in-8°.

XIX. *Sermon sur Ps. XC*, 11-12, Char., Ant. Cellier, 1652, in-8°.

XX. *De la mort des fidèles ou Sermon sur II Cor. V*, 1-4, Char., Sam. Périer, 1653, in-8°.

XXI. *Sermons sur Héb. III-VI*, Gen., 1653, in-8°.

XXII. *Des fruits de la foy ou Sermons sur Héb. XII et XIII*, Gen.,

1655, in-8°. — Tous les sermons de Mestrezat sur l'Epître aux Hébreux ont été réunis et réimp. sous ce titre: *Exposition de l'Epître aux Hébreux*, Gen., 1655, 5 vol. in-8°.

XXIII. *Vingt sermons sur divers textes*, Gen., Chouet, 1658, in-8°.

XXIV. *Exposition de l'Epître aux Rom., I-VIII, en 33 sermons*, Amst., 1702, 2 vol. in-12; Amst., Changuion, 1726, 2 vol. in-12. Serait-ce le même recueil que celui qui est indiqué dans le Cat. de la Bibl. de Genève sous ce titre: *Sermons sur divers textes*, Amst., 1702-3, 2 vol. in-8°.

On a imprimé, en outre, quelques sermons de Mestrezat parmi ceux de *Daillé* sur le catéchisme (Gen., 1701, 3 vol. in-8°), et Jöcher lui attribue, sans autre indication, *Dispute sur le schisme et la séparation que Luther et Calvin ont faite de l'Eglise romaine entre Mestrezat et Louis Du Laurens*. Enfin on trouve son nom, à côté de ceux de ses collègues, sur le titre de la *Défense de la Confession de foi des églises réformées*, Char., 1617, 8°.

Selon le P. Lelong, Mestrezat a laissé en mss. une *Exposition de quelques chapitres de l'Epître aux Ephésiens* et une *Exposition de l'Epître aux Galates*. Nous n'en avons trouvé aucune trace; mais en parcourant la Collect. Conrart, nous avons remarqué, dans le T. XIV, plusieurs pièces sorties de la plume de notre pasteur: des *Remarques sur divers passages*, des *Eclaircissemens sur la justification*, une dissert. sur *la grâce universelle*, et une *Lettre* à *Sarrau*, conseiller au parlement, sur Rom. VII, datée du mois d'oct. 1644. La matière de l'élection et de la réprobation préoccupait alors vivement les esprits, puisque dans le même vol. on rencontre une longue *Lettre* du pasteur de *L'Angle* au même Sarrau sur ce chap. de Saint-Paul, et treize pages in-fol. de *Remarques sur Rom. VII*, par *Addée*, ministre à Châtellerault, auteur d'*Eclaircissemens sur divers passages* contenus aussi dans ce T. XIV. Dans le T. VIII de la même collection, nous avons remarqué encore une *Lettre de Mestrezat à Darvieu et Vals, ministres de Nismes et de Sommières*, datée de Paris, 26 juin 1653, et formant un petit traité de 20 p. in-fol. où le pasteur de Charenton examine encore la question de la grâce et se déclare pour l'universalisme.

Nous ne dirons qu'un mot d'un autre pasteur, nommé aussi *Jean Mestrezat*, qui fut enfermé à la Bastille, le 9 fév. 1699, parce qu'il allait par les maisons porter des consolations aux Protestants malades. Quoiqu'il ait été consacré en France par *Corbière*, ministre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, et qu'il ait desservi successivement plusieurs églises dans le Dauphiné, le Languedoc et le Poitou, il n'appartient qu'indirectement à la France protestante. Il était né à Orbe et avait fait ses études à Lausanne, à ce que nous apprend son interrogatoire (*Supplém. franç.* 4026. 2). A la révocation, il était retourné en Suisse; mais il n'avait pas tardé à revenir en France. Vivement traqué par la police, il avait abjuré à Langres, en 1687. Il se rendit ensuite à Paris où il finit par se faire arrêter.

METEL (François), sieur de Bois-Robert, né à Caen, vers 1592, et mort le 30 mars 1662, était fils d'un procureur de Rouen, qui professait la religion protestante. Il suivit pendant quelque temps le barreau; mais plus tard, il quitta sa profession, qui ne lui fournissait peut-être pas de quoi satisfaire ses passions crapuleuses, et s'attacha au cardinal *Du Perron*. On ignore en quelle année il renia la religion dans laquelle il était né et avait été élevé, pour embrasser le catholicisme et entrer dans les ordres. Les agréments de son esprit, ou plutôt sa niaiserie affectée jointe à un remarquable talent mimique, lui gagnèrent la faveur de Richelieu, qui en vint à ne pouvoir plus se passer de ses bouffonneries. Ses bons mots lui valurent de riches bénéfices, une place de conseiller d'état et un fauteuil

à l'Académie française, dont il peut être regardé comme un des fondateurs. On a de lui des Epîtres, des Comédies, des Chansons, des Romans, que Richelieu admirait, mais qui sont depuis longtemps ensevelis dans l'oubli. Tout le monde connaît le charmant rondeau où Malleville l'a peint avec une ressemblance frappante. Il avait un frère, nommé *Antoine*, qui, selon toute vraisemblance, abjura à son exemple, mais qui ne fit pas une aussi belle fortune.

METTAYER (Jean), ou Mestayer, et *Métayer*, fils de *Christophe Mettayer*, marchand à Dommartin, et de *Jeanne Cochart*, commença ses études en théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1620; mais il alla les terminer à Sedan. En 1622, il y soutint deux thèses, l'une *De creatione*, sous la présidence de *Rambours*, l'autre *De perfectione justitiæ seu impletione legis : et an concupiscentia sit peccatum*, sous celle de *Du Moulin*. L'une et l'autre ont été imp. dans le recueil des Thèses de Sedan. Ses études terminées en 1623, Mettayer fut appelé à remplacer *Le Clerc-de-Juigné* à Saint-Quentin. En 1626, il épousa à Paris *Madelaine Dessels*, dont il eut Samuel, qui lui fut adjoint, en 1660, par le synode de Charenton. En 1665, Jean Mettayer fut élu vice-président du synode qui s'assembla à Vitry, le 16 mai, sous la présidence de *Daillé* et en présence du commissaire royal *Jacques Du Candal*, conseiller du roi en ses conseils, dont le procès-verbal se trouve dans une liasse des Archives générales cotée Tr. 288. C'est dans ce synode (et non en 1668 ou 69, comme le dit Chauffepié) que le célèbre *Allix* fut reçu ministre, en même temps que *Regnier* et *Coulet* (Coullez). *Trouillart*, ministre d'Aï, et *Frémin*, ancien de Roucy, y remplirent les fonctions de secrétaires (1). Jean Mettayer, qui avait publié, en 1656, une traduction latine d'un des plus savants ouvrages de *Daillé* (Voy. IV, p. 183), mourut le 7 mai 1668. Sur la demande de *Louis*, *Pierre*, *Samuel*, *Adrien*, *Abraham* et *Jacob Crommelin* de *Pierre Testart*, *P. Guichard*, *P. Des Carrières*, *Jacob Lalau*, *Jacques Le Serrurier*, *P. Vieillard*, *D. Simon*, de *Lagarde*; *P. Prévost*, *Et. de Joncourt*, *Jacq. de Lafaulx*, *Dan. Du Buisson*, *P. Bossu*, *P. Féron*, *Moïse Le Grand*, *Abraham Coste*, *Simon Dupez*, *Louis Mansart* et *Simon Lefebvre*, chefs des principales familles protestantes de Saint-Quentin, son fils lui fut donné pour successeur (*Arch.* Tr. 258). En 1683, Samuel Mettayer fils fut mis en jugement sous l'accusation d'avoir tenu chez lui des assemblées, d'avoir permis à *Joncourt*, ministre des Pays-Bas, de prêcher dans

(1) Députés : Paris, *Daillé*, min., *J Grostête* et *Théodore Le Coq*, anc.; Meaux, *J. Jamet*, min., *Jacq. Aubry*, anc.; Senlis et Béthisy, *Maurice Laubéran*, min., *Josias de Hardouin*, vicomte de Passy, anc.; Claye, *Daniel Despots*, min.; Lisy, *Fr. Le Sueur*, min.; Château-Thierry, *J. Pagès*, min.; Chalandos, *P Sacrelaire*, min.; Morsan, *Jérôme Satur*, min.; *Jean de Chevry*, sieur de Vimbré; La Ferté-au-Col, *J. Le Sueur*, min.; Fontainebleau, *Henri Drelincourt*, min.; Roucy, *Jacq. de Prez*, min., *Jacq. Frémin*, anc.; La Norville, *Ch. Icard*, min.; Boulogne, *Nicolas Auberlin*, min., *Thomas Bedé*, anc.; Amiens, *Bocquillon*, anc.; Oisemont, *Paul Georges* le jeune, min.; Saint-Quentin, *J. Mettayer*, min., *Jérome Sy* (Six?), anc.; Abbeville, *Ph. Le Chenevix*, min.; Compiègne, *Jacq. Deraux*, min.; Clermont, *Philippe Tricotel*, min.; Montdidier, *Louis Carlier*, min., de *Herly*, anc.; Laon, *P. de Beaumont*, min., *David de Proisy*, anc.; Villers-lès-Guise, *Samuel Georges* l'aîné, min.; Chauny, *Dav. Imbert*, min.; Coucy, *Duval-Jonquière*, anc.; Vitry, *Benjamin Auguenel* et *Samuel de La Cloche*, min., *Jacq.* et *Jérémie Mauclerc*, anc.; Châlons, *Jérémie Ouriel*, min., *Jacq. Béchefer* et *J. Lestache*, anc.; Vassy, *Abr. Jaquelot*, min., *Jacq. Rieux*, anc.; Nettancourt, *P. Serrat*, min.; Espence, *P. Le Jeune*, min., *Jean de Pailleville*, anc.; Bar-sur-Seine, *Abraham Varland*, min.; St-Mard, *Charles Del Forterie*, min.; Voué, *Janvier* et *Mutel*, min., *P. Jaignait*, anc.; Chaltray, *Louis de Prez*, min., *J. Couturier*, anc.; Aï, *P. Trouillart*, min., *Isaac Marchand*, anc.; Verneuil, *Daniel Collin*, min., *Jean Le Cordelier*, sieur de Chenevières; Heiltz-le-Maurupt, *P. Verchand*, min., *Gab. Garnier*, anc.; Sezanne, *Jacq. d'Allemagne*, min., *Abraham de Clermont*, anc.; Chartres, *Philippe Scalberge*, min.; La Ferté-au-Vidame, *Ant. Guérin*, min.; Houdan, *Farcy*, min.; Du Plessis-Marly, *Isaac Sadier*, min.; St-Aubin, *de Villeray*, anc.; Mantes et Avernes, *David Billot*, min.

son église, d'avoir souffert dans le temple des personnes que les Déclarations en excluaient, d'avoir induit enfin des Catholiques à changer de religion. Le lieutenant-criminel, magistrat plein du plus beau zèle pour la conversion des hérétiques, rendit une sentence qui interdit l'exercice du culte réformé à Saint-Quentin. Le consistoire en appela; le chapitre, de son côté, fit jouer toutes ses batteries; il alla jusqu'à jurer que la Picardie tout entière n'attendait pour se convertir que la fermeture du temple de Saint-Quentin. Le parlement de Paris, sur cette réjouissante assurance, confirma la sentence, et Mottayer passa à Londres où il desservit les églises de la Nouvelle-Patente et de la Patente en Soho. Il mourut, ministre de l'église de Thorpe, en 1707.

Il faut évidemment rattacher à cette famille Mme *Mettayer*, de Saint-Quentin, veuve d'un *Crommelin*, laquelle vint s'établir à Paris à la fin de 1685, y feignit d'abjurer au commencement de l'année suivante, et, deux mois plus tard, réussit enfin à sortir du royaume (*Arch.* Tt. 256). Faudrait-il aussi y rattacher le ministre *Jacq. Mestayer* du Poitou, qui apostasia et se fit, à ce que nous apprend M. *Lièvre*, dans son excellente Histoire des Protestants du Poitou (Paris et Poitiers, 1856, in-8°), l'historien des conversions opérées, en 1620, dans cette province par les Capucins de la mission, par reconnaissance sans doute pour une pension de 600 livres que lui payait le clergé romain.

METZGER (Jean-Daniel), médecin célèbre, né à Strasbourg, le 7 fév. 1739, et mort à Königsberg, au mois de sept. 1805.

Metzger fit ses études à l'université de sa ville natale, où il prit le bonnet de docteur, le 1er sept. 1767. Il donnait des leçons particulières sur différentes branches de la médecine, lorsque le comte de Bentheim-Steinfurt l'appela à sa cour comme médecin, et lui conféra le titre de conseiller, en même temps que la charge d'inspecteur de la police médicale. La chaire d'anatomie étant venue à vaquer à l'université de Königsberg, Metzger y fut nommé en 1777. Porté par ses goûts vers l'enseignement plutôt que vers la pratique, il s'empressa d'accepter une place qui y répondait si bien. Il cultiva avec le plus grand succès non-seulement l'anatomie, mais la physiologie, la pathologie, la chirurgie, et surtout la médecine légale, sur laquelle il a publié des travaux si importants que son nom est encore aujourd'hui cité comme une autorité. Il n'a laissé aucun ouvrage très-étendu; mais on peut dire qu'il n'est resté étranger à aucune des questions qui ont agité de son temps le monde médical, et il les a toutes traitées avec un grand talent. A sa mort, il était membre de plusieurs sociétés savantes, entre autres de celles des Curieux de la nature et d'histoire naturelle de Hesse. Sans parler de plusieurs mémoires insérés dans diverses publications périodiques, on a de lui :

I. *Dissert. de primo pare nervorum*, Strasb., 1766, in-4°.

II. *Curationes chirurgicæ quæ ad fistulam lacrymalem huc usque fuêre adhibitæ*, Münster, 1772, in-12.

III. *Adversaria medica*, Francof., 1774-78, 2 vol. in-8°.

IV. *Grundriss der Physiologie*, Königsb., 1777, in-8°; 1783, in-8°.

V. *Progr. de translocatione viscerum*, Kön., 1777, in-4°.

VI. *Diss. de secretione generatim*, Kön., 1777, in-4°.

VII. *Dubia physiologica*, Kön., 1777, in-4°.

VIII. *Gericht.-medicin. Beobachtungen*, Kön., 1778-81, 2 vol. in-8°.

IX. *Progr. de sectione anatomica cadaveris fœminæ maniaco-epilepticæ*, Kön., 1781, in-4°.

X. *Progr. de rubedine sanguinis*, Kön., 1781, in-4°.

XI. *Vermischte medicin. Schriften*, Kön., T. I, 1781; T. II, 1782; T. III, 1784, in-8°; nouv. édit., Kön., 1784, 3 vol. in-8°.

XII. *Beytrag zur Geschichte der*

Frühlingsepidemie im Iahre 1782, Kön., 1782, in-8°.

XIII. *De controversâ fabricâ musculosâ uteri, diatribe prior*, Kön., 1783, in-4°; — *diatribe posterior*, 1790, in-4°.

XIV. *Progr. de pulmone dextro antè sinistrum respirante*, Kön., 1783, in-4°.

XV. *Entwurf einer Medicina ruralis*, Kön., 1784, in-4°.

XVI. *Medic.-gerichtl. Bibliothek*, Kön., 1784-86, 2 vol. in-8°. — Il eut pour collaborateur Elsner.

XVII. *Progr. de veneficio cautè dijudicando*, Kön., 1785, in-4°.

XVIII. *Grundsätze der allgem. Semiotik und Therapie*, Kön., 1785, in-8°.

XIX. *Diss. de assimilatione humorum*, Kön., 1786, in-4°.

XX. *Obs. anatomico-pathologicæ cum epicrisi*, Kön., 1787, in-4°.

XXI. *Diss. de causâ morbi*, Kön., 1787, in-4°.

XXII. *Diss. de versionis in partûs negotio periculis*, Kön., 1787, in-4°.

XXIII. *Diss. de morbis militum*, Kön., 1787, in-4°.

XXIV. *Progr. de spinâ ventosâ in vertebris dorsi visâ*, Kön., 1787, in-4°.

XXV. *Animadversiones ad docimasiam pulmonum*, Kön., 1787, in-4°.

XXVI. *Analecta de potu*, Kön., 1787, in-4°.

XXVII. *Progr. quo somnambulismum magneticum hodiè solemnem perstringit*, Kön., 1787, in-4°.

XXVIII. *Handbuch der Staatsarzneykunde*, Züllichau, 1787, in-8°.

XXIX. *Bibliothek für Physiker*, Kön., 1787-90, 2 vol. in-8°.

XXX. *Opusculorum academicorum ad artem medicam spectantium fascic. I*, Kön., 1788, in-8°.

XXXI *Animadversiones in novam Goodwyni de morte submersorum hypothesin* Kön., 1789, in-4°.

XXXII. *In casum quemdam medico-forensem commentatio*, Kön., 1789, in-4°.

XXXIII. *Die Physiologie in Aphorismen*, Kön., 1790, in-8°.

XXXIV. *Annalen der Staatsarzneykunde*, Züllich., 1790, in-8°.

XXXV. *Opuscula anatomica et physiologica*, Gotha, 1790, in-8°.

XXXVI. *Medicin.-philosoph. Anthropologie für Aerzte*, Weissenfels, 1790, in-8°.

XXXVII. *Handbuch der Chirurgie*, Iena, 1791, in-8°.

XXXVIII. *Progr. de R. Moyse Ben Maimon*, Kön., 1791, in-8°.

XXXIX. *Materialien für die Staatsarzneykunde und Jurisprudenz*, Kön., 1792, in-8°.

XL. *Ueber die Kennzeichen des Todes und den auf die Ungewissenheit derselben gegründeten Vorschlag Leichenhäuser zu errichten*, Kön., 1792, in-8°.

XLI. *Skizze einer pragmatischen Litteraturgeschichte der Medicin*, Kön., 1792, in-8°.

XLII. *Grundsätze der sämmtl. Theile der Krankheitslehre*, Kön., 1792, in-8°.

XLIII. *Exercitationes anatomicæ argumenti aut anatomici aut physiologici*, Kön., 1792, in-8°.

XLIV. *Ein Wort zur Beruhigung der Gemüther gegen die Furcht von einem übereilten Begräbniss*, Kön., 1782, in-8°.

XLV. *Kurzgefasstes System der gerichtlichen Arzneywissenschaft*, Kön., 1793, in-8°; 1798, in-8°; 3° édit. augm., 1803, 2 vol. in-8°; réimp. plusieurs fois depuis.

XLVI. *Ueber die Independenz der Lebenskraft von den Nerven*, Kön., 1794, in-8°.

XLVII. *Ueber Irritabilität und Sensibilität als Lebensprincipien*, Kön., 1794, in-8°.

XLVIII. *Materialien für die Staatsarzneykunde und Jurisprudenz*, Kön., 1795, in-8°.

XLIX. *Die Lehre von der Natur des Menschen in Aphorismen*, Kön., 1795, in-8°.

L. *Physiologische Adversarien*, Kön., 1796, in-8°.

LI. *Zusätze und Verbesserungen zu seiner Skizze einer pragmatischen Litterärgeschichte der Medicin*, Kön., 1796, in-8°.

LII. *Unterricht in der Wundarzneykunst*, Kön., 1798, in-8°.

LIII. *Neue gericht.-medicin. Beobachtungen*, Kön., 1798, in-8°.

LIV. *Kurzer Inbegriff der Lehre von der Lustseuche*, Kön., 1800, 8°.

LV. *Neue vermischte medic. Schriften*, Kön., 1800, in-8°.

LVI. *Beytrag zur Geschichte der Frühlingsepidemie im Iahre* 1800, Altenb., 1801, in-8°.

LVII. *Ueber die Krankheiten sämmtlicher zur Œconomie gehörigen Hausthiere*, Kön., 1802, in-8°.

LVIII. *Ueber den menschlichen Kopf, in anthropologischer Rücksicht*, Kön., 1803, in-8°.

LIX. *Gerichtliche medic. Abhandlungen*, Kön., T. I, 1803; T. II, 1804, in-8°.

LX. *Lehrsätze zu einer empirischen Psychologie*, Kön., 1805, 8°.

Le fils aîné de Jean-Daniel Metzger, nommé Charles, marcha dignement sur ses traces dans la carrière de l'enseignement, et il l'aurait sans doute égalé, si une mort précoce ne l'avait enlevé presque au sortir de l'adolescence. Né à Steinfurt en 1772, il mourut à Königsberg, le 22 déc. 1797. Il a laissé :

I. *Specimen anatomiæ hepatis comparatæ*, Kön., 1796, in-8°

II. *Proemium momenta quædam ad animalium differentiam sexualem præter genitalia continens*, Kön., 1797, in-8°.

MEUSEL (Wolfgang), en latin Musculus, célèbre hébraïsant et théologien protestant, né à Dieuze en Lorraine, le 8 sept. 1497, et mort à Berne, le 30 août 1563.

Musculus était fils d'un tonnelier. Son père, qui, à défaut d'instruction, possédait un grand bon sens, ne s'opposa pas à ce qu'il suivît son penchant pour l'étude ; loin de là, il lui donna sans regret un petit pécule qu'il avait amassé par son travail, afin qu'il pût aller suivre les leçons des écoles étrangères. L'enfant parcourut une partie de l'Alsace. Afin d'économiser le peu d'argent que son père lui avait remis, il mendiait son pain en chantant de porte en porte dans les villages qu'il rencontrait sur sa route. Il s'arrêta quelque temps à Ribeauvillers, puis à Colmar et à Schélestadt, profitant de tous les moyens d'instruction que ces villes lui offraient, et s'appliquant à l'étude avec une ardeur extraordinaire. Sa belle voix ayant charmé le prieur d'un monastère de Bénédictins établi près de Lixheim, le jeune Musculus, qui ne comptait encore que quinze ans, accepta la proposition que ce prieur lui fit d'entrer dans son couvent comme novice. Au bout de cinq ans de lecture et de méditations assidues, Musculus aborda la science ardue de la théologie. Son savoir et son éloquence engagèrent le prieur à le charger de la prédication. Quelque temps après, vers 1518, un ami lui ayant envoyé quelques écrits de Luther, il les lut avec avidité et avec d'autant plus de fruit que la lecture de la Bible l'avait préparé à accueillir les idées de la Réforme. Plein d'admiration pour le moine saxon qui s'élevait avec un indomptable courage contre les abus de l'Eglise, non-seulement il ne laissait échapper aucune occasion de le défendre contre ses nombreux ennemis, mais il se mit à prêcher lui-même les doctrines évangéliques si ouvertement qu'on ne le désigna bientôt plus dans les environs que sous le nom du moine luthérien. Il réussit à faire partager ses convictions à quelques-uns de ses confrères et à plusieurs gentilshommes, entre autres, *Reinhart de Rougemont*, qui se déclara son protecteur contre les évêques de Metz et de Strasbourg, et qui lui ouvrit un asile dans son château de la Petite-Pierre, lorsque la persécution l'obligea à fuir. Musculus quitta son couvent du consentement du prieur,

qui lui donna même quatre florins pour son voyage. Accompagné de son parent *Nicolas Wagner*, il se retira d'abord à la Petite-Pierre, d'où il gagna Strasbourg vers la fin de 1527. Il y épousa, bientôt après, *Marguerite Barth*, jeune parente de son ancien prieur, avec qui il s'était fiancé avant sa sortie du couvent. Dépourvu de tout moyen d'existence, il se vit forcé de mettre sa femme en service chez le pasteur *Théobald Nigri* et d'entrer lui-même comme apprenti chez un tisserand. Des querelles s'étant élevées entre son maître et lui au sujet de l'anabaptisme, il fut chassé par ce fanatique très-peu de temps après. Ne sachant pas où donner de la tête, il était sur le point de s'engager comme manouvrier pour travailler aux fortifications de la ville, lorsque *Bucer* lui vint en aide, en le prenant pour secrétaire. En même temps, à la recommandation du célèbre réformateur, Musculus fut chargé, en 1527, d'aller prêcher à Dorlitzheim tous les dimanches; plus tard on trouva bon qu'il résidât. Il exerça ainsi pendant près d'un an les doubles fonctions de pasteur et d'instituteur dans ce village, sans recevoir une obole de traitement. Il vivait donc au sein d'une misère extrême, lorsqu'il fut nommé à la place de diacre de la cathédrale, en 1529. Il occupa pendant deux ans ce poste que sa modestie l'avait porté d'abord à refuser, et il profita des loisirs que ses fonctions lui laissaient pour suivre assidûment les leçons de *Bucer* et de *Capiton*. Désirant lire la Bible dans le texte original, il se mit à l'étude de l'hébreu et s'y appliqua avec une si vive ardeur que bientôt il fut en état de comprendre le Livre saint, les commentaires des Rabbins et les paraphrases chaldaïques.

Le sénat d'Augsbourg ayant prié, au commencement de l'année 1531, le magistrat de Strasbourg de lui prêter Musculus pour quelques années et sa demande ayant été agréée, l'ex-moine se rendit dans cette ville où sa prédication obtint de brillants succès, en dépit des efforts du clergé catholique et des Anabaptistes. A plusieurs reprises, le sénat, qui l'estimait fort, non-seulement à cause de ses talents, mais aussi à cause de ses principes de modération et de tolérance, lui confia des missions importantes dans l'intérêt de l'Eglise protestante. En 1536, il l'envoya à Eisenach et à Wittemberg; en 1540 et 1541, à Worms et à Ratisbonne; en 1544, à Donawert. Toujours dévoré du désir d'apprendre, Musculus, pendant son séjour à Augsbourg, commença l'étude du grec, et en peu de temps, il se mit en état de lire les Pères de l'Eglise d'Orient. Il apprit, en outre, l'arabe sans maître, en s'aidant d'un psautier polyglotte que son collègue *Lycosthènes* lui prêta. Quand on songe que Musculus avait alors dépassé la quarantaine, on se sent saisi d'une admiration sans bornes pour ces hommes du seizième siècle, si forts, si persévérants, si énergiques, qui, dans leur amour enthousiaste pour la science, savaient triompher d'obstacles en face desquels les pygmées de nos jours s'arrêteraient consternés.

Mais ce n'est pas seulement contre les difficultés que lui offraient le défaut d'une bonne éducation classique et la rareté des livres que Musculus avait à lutter. Il avait aussi à combattre la haine des ennemis de la Réforme, et il finit par succomber. Après avoir desservi pendant près de dix-huit ans l'église protestante d'Augsbourg, il jugea prudent de s'éloigner de cette ville pour échapper aux dangers qui le menaçaient depuis l'entrée de Charles-Quint. Lorsque, malgré ses protestations, le sénat eut accepté l'Intérim, il partit secrètement, le 26 juin 1548, en recommandant à sa femme de le suivre sans délai avec ses huit enfants. Il gagna Constance, où il fut rejoint par sa famille. De là il se rendit à Saint-Gall, puis à Zurich, où il passa six mois auprès de son ami Haller, et enfin à Berne, où il fut appelé, le 9 avril 1549, pour remplir une chaire de

théologie, dont il prit possession, le 25 du même mois. Dans l'intervalle, Cranmer avait voulu l'attirer en Angleterre; mais la santé chancelante de sa femme et le jeune âge de ses enfants ne lui avaient pas permis d'accepter les offres réitérées du célèbre archevêque. Il refusa de même les vocations qui lui furent adressées d'Augsbourg, en 1552, et de Heidelberg, se croyant obligé par la reconnaissance à ne pas quitter une ville où il avait trouvé l'accueil le plus bienveillant. Il continua donc à s'acquitter avec zèle de ses fonctions de professeur de théologie jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant quatorze ans. De Thou s'est trompé, en disant qu'il remplit aussi à Berne la charge de pasteur; on la lui offrit, mais il la refusa. Nous avons dit que huit enfants étaient nés de son mariage. Nous connaissons les noms de quatre de ses fils. Abraham fut ministre à Berne et doyen après Haller. On lui doit une *Vie* de son père en latin, et la publication d'une partie de ses Commentaires et de ses traductions. Nous avons remarqué quelques *Lettres* de lui et de son frère Jean-Henri dans le vol. A. 30 des manuscrits de la Bibliothèque de Berne. Jean-Frédéric fut pasteur de l'église de Metz, et Jean-Henri le fut à Zoffingen. Ce dernier a publié *Stabulum Augiæ, seu Oratio invectiva in Jac. Schuelerum*, Bernæ, 1652, in-4°. Le quatrième, Elie, ministre à Horbourg, en 1576, y mourut prématurément l'année suivante.

Dès son enfance, Musculus avait eu la passion de la poésie et de la musique. Durant les premières années qu'il passa au couvent de Lixheim, son unique délassement avait été la lecture des œuvres d'Ovide, dont il avait découvert un exemplaire dans la bibliothèque du monastère. Il nous a laissé, comme échantillons de son talent poétique, plusieurs *Cantiques*, qui ont été jugés dignes de figurer dans la liturgie de Strasbourg, à ce que nous apprend M. Röhrich, et un petit poème latin qui a été imp. en tête du Trephaniah de *Bucer*, et reproduit dans le Synopsis festalium concionum avec d'autres poésies sorties de sa plume. Comme traducteur, tout en admettant qu'il ne possédait pas une connaissance parfaite des langues savantes, à l'étude desquelles il s'était mis très-tard, on doit reconnaître que ses traductions se font remarquer en général par leur concision, leur simplicité, leur fidélité, et l'on doit surtout louer Musculus de la candeur avec laquelle il avoue, en certains cas, son ignorance. Comme théologien, Musculus, qui se rapprochait davantage de Luther sur le dogme de la consubstantiation, et de Calvin sur celui de la prédestination absolue, joua, de même que son maître Bucer, le rôle ingrat de conciliateur. Il n'hésita pas à signer, en 1536, la Concorde de Wittemberg (*Voy.* III, p. 62); cependant lorsqu'il s'aperçut que les équivoques ne suffisaient pas pour rétablir la paix entre les deux communions protestantes, il en revint franchement et ouvertement à son premier langage. Ses opinions personnelles n'ont exercé d'ailleurs aucune influence sur le développement de la théologie protestante. C'est surtout par ses Commentaires qu'il a acquis des titres réels, à la reconnaissance de l'Eglise et à l'admiration des savants. Au jugement de Richard Simon, il montre plus de respect pour l'antiquité que la plupart des autres commentateurs protestants, et il s'éloigne le moins possible des anciens interprètes. Sa méthode d'interprétation était bonne; mais il n'a pas eu à sa portée tous les secours nécessaires, et sans être aussi peu versé dans la langue hébraïque que le prétend Simon, il n'était pas assez exercé dans l'étude des langues savantes. On peut aussi lui reprocher d'avoir mêlé trop de théologie à ses commentaires; mais on doit le louer sans réserve de s'être, comme Calvin, attaché de préférence au sens historique. Lorsqu'il rencontre un passage difficile, il a recours aux Rabbins et surtout aux anciennes versions pour essayer d'en pénétrer le

sens: cependant le plus souvent, il se contente de rapporter les explications des anciens commentateurs, car, dit Richard Simon, « il n'est pas de luy-même fort décisif. » On estime surtout ses Commentaires sur la Genèse, les Psaumes et Ésaïe, que l'on place presque au niveau de ceux de *Jean Mercier*.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Zwey Predigten von den päbstlichen Messe*, Wittemb., 1542; Augsb., 1543, in-4°.

II. *Anticochlæus primus adversùs J. Cochlæi de sacerdotio ac sacrificio novæ legis libellum*, Augustæ, 1544, in-4°; trad. en allem., Augsb., 1545.

III. *Eusebii Historia ecclesiastica, latinè*, Basil., 1544, in-fol.; 1549, 1562, 1577, 1611, in-fol.

IV. *Commentarii in D. Joannis Evangelium*, Basil., 1545, in-fol.; dern. édit., *In tres heptadas digesti, castigati et locupletati*, Basil., 1618, in-fol.

V. *Commentarii in Matthæum*, Basil., 1548, in-fol., et plusieurs fois depuis — En 1564, C. Guillaud fit réimp. presque littéralement ce commentaire en le donnant comme sien. Possevin le loue fort, sans se douter que c'est l'œuvre d'un hérétique.

VI. *Polybii Megalopolitani Historiarum libri V priores, N. Perotto interprete. Item Epitome sequentium librorum usque ad XVII^{um}, W. Musculo interprete*, Basil., 1549, in-fol.

VII. *Dialogi IV de quæstione : Liceatne homini christiano evangelicæ doctrinæ gnaro, papisticis superstitionibus ac falsis cultibus externâ societate communicare?* 1549, in-8°. — Sous le pseudonyme d'*Eutychius Myo*.

VIII. *Commentarii in Psalmos, unà cum novâ versione latinâ*, Basil., 1550, in-fol., et plusieurs fois depuis; dernière édit., Basil., 1618, in-fol. — A ce commentaire sont jointes comme appendices des dissertations *De juramento* et *De usurâ*, dont la 1re a été publiée en hollandais en 1555, selon Jöcher, et la seconde en franç. en 1557, selon Du Verdier, puis en allem. à Strasbourg, par *Jean Myncenius*, en 1594.

IX. *In Decalogum explanatio*, Basil., 1553; réimp. dans les Loci communes.

X. *Commentarii in Genesim*, Basil., 1554, in-fol. La dernière édit. que nous connaissions, est celle de Bâle, 1600, in-fol.

XI. *Commentarii in Epistolam D. Pauli ad Romanos*, Basil., 1555, in-fol.; dern. édit. revue et corrig., Basil., 1600, in-fol., avec le N° XIV.

XII. *Commentarii in Esaïam prophetam*, Basil., 1557, in-fol.; dern. édit. revue, Basil., 1623, in-fol.

XIII. *Commentarii in Epistolas ad Corinthios, ad Galatas, ad Ephesios*, Basil., 1559, in-fol.; 1561, in-fol. — Ainsi cité dans le Catal. de la Biblioth. de Lausanne. Selon le P. Lelong, le Comment. sur les deux Epîtres aux Corinthiens parut, avec une réimp. du N° XI, à Bâle, en 1559, et le Comment. sur les Epîtres aux Galates et aux Ephésiens, à Bâle, en 1561.

XIV. *Loci communes theologiæ sacræ*, Basil., 1560, 1563; nouv. édit. revue, 1599, in-fol.; trad. en franç. par *Du Pinet*, Gen., 1577, in-fol.

XV. *Commentarii in Epistolas ad Philippenses, Colossenses, Thessalonicenses et in primam ad Timotheum*, Bas., 1565, 1571, 1578, 1595, in-fol.

XVI. *Basilii Magni Opera, latinè, partim locis aliquot castigata, partim luculentis accessionibus aucta*, Basil., 1565, 3 vol. in-fol.; Paris., 1618 et 1638; Mayence, 1692. — La 1re édit. parut à Bâle, 1540, in-fol., selon le Cat. de la Bibl. de Grenoble.

XVII. Σύνοψις *festalium concionum, authore D. Wolfg. Musculo Dusano. Ejusdem vita, obitus, erudita carmina. Item clariss. virorum in ipsius obitum Epicedia*, Basil., 1595, in-12. — La vie de Musculus a été écrite, en 1564, par son fils Abraham, à qui

l'on doit également ce recueil; mais c'est son petit-fils, Wolfgang, ministre à Höchstetten, qui l'a publiée (1).

XVIII. *Epistolæ XXXIX Cyrilli Alexandrini*, publ. dans le T. IV des Opera de ce Père, imp. à Bâle, 1666, in-fol. — Des bibliographes affirment que ces trente-neuf lettres de Cyrille avaient déjà été imprim. à Bâle en 1546, avec neuf de ses Homélies, l'Apologie à Théodose, la Déclaration des neuf anathèmes lancés par le Concile d'Ephèse, les quarante-deux Epîtres synodales de Nestorius et la Réfutation des dogmes de Nestorius par Cyrille.

Il paraît que Musculus avait trad. en latin, dès 1536, les Commentaires de Chrysostôme sur les Epîtres aux Romains, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens et aux Thessaloniciens, mais que cette traduction n'a pas été imprimée, non plus que celles qu'il fit plus tard de certaines portions des œuvres d'Athanase, de Théodore, évêque de Tyr, de Socrate, de Sozomène, de Théodore le lecteur et d'Evagrius.

Nous trouvons encore cités dans les bibliographes, sous le nom de Wolfgang Musculus, mais sans autre indication : *Unterredung von dem Tridentinischen Concilio und dem teutschen Krieg; — Instructio venientium ad baptisma; — de Paradiso; — Bedenken wie weit ein Christ schuldig sey Gewalt zu leiden*. Ce dernier opuscule a été imp. dans les Theolog. Bedenken de Bidenbach. Les Nachrichten de Baumgarten contiennent enfin deux lettres de lui, et nous en avons rencontré quelques autres dans un vol. msc. de la Biblioth. publique de Berne, coté A. 27.

MEUSNIER (Philippe), peintre d'architecture, mort à Paris, le 27 déc. 1734, à l'âge de 78 ans. Meusnier se forma dans l'atelier du peintre *Jacques Rousseau*, qui, reconnaissant en lui de grandes dispositions, se plut à l'initier dans un art où il excellait lui-même. Les progrès de l'élève répondirent aux soins du maître. Après un voyage à Rome, qu'il entreprit pour compléter son instruction, Meusnier, de retour à Paris, fut activement employé par Louis XIV à la décoration de ses bâtiments royaux. Ce prince, à qui l'on ne saurait refuser le sentiment du beau dans les arts, faisait un très-grand cas de Meusnier. En 1680, notre artiste travailla à la décoration de la chapelle de Versailles. Mais, bientôt après, des désagréments qu'il éprouva le décidèrent à quitter la France. Quels étaient ces désagréments? N'auraient-ils pas été une suite de la révocation de l'édit de Nantes? Quoi qu'il en soit, l'électeur de Bavière accepta ses services. On ne nous dit pas le temps que Meusnier passa à Munich ni les travaux qu'il y exécuta; mais, selon d'Argenville, Louis XIV ne tarda pas à donner ordre à son secrétaire des affaires étrangères, M. de Torcy, de lui expédier un passe-port pour le faire revenir en France (entre 1700 et 1702). Meusnier paya sans doute par une abjuration le retour de la faveur royale. A ce prix, elle lui fut acquise sans réserve. On dit même que le monarque, qui n'avait pas l'habitude de commettre ainsi sa majesté, l'honora plus d'une fois de sa visite dans son atelier. Meusnier était logé dans les galeries du Louvre. Le Palais-Royal et le château de Marly furent en partie décorés par lui. Le 30 juillet 1700, l'Académie de peinture l'admit dans son sein. Le dernier ouvrage qu'on lui attribue est la décoration du théâtre de Bruxelles, exécutée en 1720. Son fils, Philippe, qui s'adonna également à la peinture, n'imita pas l'inconstance de son père; il se réfugia en Angleterre, où il vécut. Il était élève de Nicolas de Largillière.

Le chef de la famille Meusnier était *Philippe*, maître maçon, qui eut de sa femme, *Marthe Mizier*, plusieurs enfants : 1° Abraham, architecte qui épousa, en déc. 1655, *Nicole Ecman*,

(1) Il est vraisemblable que Daniel Musculus, qui a publié à Berne, 1700, in-4°, *De effusione Spiritûs sancti in omnem carnem*, descendait aussi de notre théologien.

fille de feu *Edouard Ecman* (1), graveur en bois, et de *Marie Saulnier;* il en eut ELISABETH, bapt. le 23 janv. 1673, et MARIE-MADELAINE, bapt. le 4 nov. 1674; — 2° ISAAC, maître maçon; — 3° JEAN, architecte, à qui sa femme, *Elisabeth Miquelot*, donna JEANNE, bapt. le 27 janv. 1675, et MARIE, bapt. le 16 fév. 1676; — 4° PHILIPPE, peintre, qui eut de sa femme, *Marie Latriche*, probablement l'artiste à qui nous consacrons cette notice, et ELISABETH, mariée, en avril 1680, avec *Nicolas Dorigny*, entrepreneur des manufactures de La Ferté-sous-Jouarre, fils de *Nicolas Dorigny* et d'*Elisabeth de Baune;* — 5° JUDITH, mariée, en juillet 1658, avec *David Bertrand*, sculpteur du roi, fils de *Jean Bertrand*, de Metz, et de *Marie Adam*. Ce mariage porta de nombreux fruits: *Charlotte-Judith*, née en 1662; *Philippe*, bapt. le 11 novembre 1663; *Louis*, bapt. le 28 mai 1666; *David*, bapt. le 4 mars 1668; *Madelaine*, bapt. le 9 mars 1670; *David*, bapt. le 17 janv. 1672; *Marie*, bapt. le 23 juill. 1673; *Elisabeth*, bapt. le 8 sept. 1674; *Marie-Madelaine*, bapt. le 7 juin 1676; *Jean*, né le 15 juin 1677 (*Reg. de Charenton.*)

MEYER (SÉBASTIEN), né, vers 1465, à Neubourg, en Alsace, fit ses études à l'université de Bâle, où il prit le grade de docteur en théologie, et fut appelé à remplir les fonctions de lecteur dans le couvent des Cordeliers à Strasbourg. Les écrits de Luther, qu'il lut avec avidité, commencèrent à lui dessiller les yeux. Il se mit à expliquer à ses élèves les Epîtres de saint Paul, et à développer dans ses prédications le Symbole des Apôtres. Cette conduite ne pouvait manquer de le rendre suspect. Il jugea prudent de se retirer à Berne, en 1522, et devint l'actif collaborateur de Haller dans ses pieux travaux. En 1522, il assista à une dispute religieuse qui se tint à Soleure; en 1523, il prit de nouveau part à celle de Berne. Fortifié de plus en plus dans ses nouvelles convictions, il se crut obligé, en conscience, de rendre compte, en 1524, à ses anciens auditeurs de Strasbourg, des motifs qui l'avaient porté à changer de religion. Cette *Rétractation*, datée de Berne, 6 sept. 1524, fut impr. sous ce titre: *Wiederrufung an die löbliche Freystatt Strasburg*, 1524, in-4°. Quelque temps après, il eut, avec le dominicain Heim, une dispute, à la suite de laquelle il fut forcé de quitter Berne. Il jeta alors le froc aux orties, prit femme, se mit à prêcher en divers lieux, et retourna finalement à Strasbourg, d'où il fit un voyage à Augsbourg dans l'intérêt de l'Eglise protestante; puis il fut rappelé à Berne, en 1536, après la mort de Haller. Après un séjour de cinq années environ dans cette ville, fatigué des contestations que ses opinions luthériennes sur la Cène lui attiraient avec ses collègues, il donna sa démission, en 1541, et revint à Strasbourg, où il mourut, en 1545, à l'âge de 80 ans. Outre sa Rétractation, on a de lui:

I. *Des Pabstes und seiner Geistlichen Jahrmarkt*, 1535, in-8°.

II. *Commentar in Apocalypsin*, Tigur., 1554, in-fol.

III. *Comment. in Epistolas ad Corinthios.*

IV. *Annotationes breves in Epist. ad Galatas.*

MEYNIER (JEAN-JACQUES), fils d'un fabricant de bas d'Offenbach, né le 26 août 1710, et mort le 9 oct. 1783.

Son père, trop pauvre pour lui faire donner une éducation libérale, eut au moins le bon esprit de ne point contra-

(1) Cet artiste laissa plusieurs autres enfants: ANTOINE, marchand, marié, le 25 janv. 1680, à l'âge de 40 ans, avec *Anne Godin;* JEAN, peintre (en miniat.) du roi, admis à l'Acad. de peinture le 3 août 1675, et mort le 16 juill. 1677; il épousa, à l'âge de 29 ans, le 1er fév. 1671, *Catherine Briot*, fille du peintre *Guillaume Briot* (nous consacrerons une notice à cette famille dans notre Supplément), mariage dont naquirent HENRIETTE, qui fut présentée au baptême, le 7 mai 1673, par le peintre *Samuel Bernard;* CATHERINE-CHARLOTTE, bapt. le 14 juin 1674; HENRI, filleul de *Henri Testelin*, né le 5 mai 1675.

rier son goût qui le portait vers les lettres. Grâce à l'obligeance d'un libraire, l'enfant put satisfaire sa passion pour la lecture. A l'exception de quelques leçons qu'il trouva plus tard le moyen de se procurer, on peut dire qu'il n'eut pas d'autre maître que lui-même. En 1738, il obtint la place de chantre de l'église française d'Erlangen. En 1742, il fut nommé professeur de langue française à l'académie de Baireuth. Cette académie ayant été transférée, l'année suivante, à Erlangen, il l'y suivit et il reprit sa place de chantre de l'église, qu'il occupa jusqu'en 1745. On a de lui :

I. *L'illusion combattue*, Erl., 1741, in-4°.

II. *Lettre à un ami touchant l'inauguration et l'état présent de l'université Frédéricienne d'Erlang*, trad. de l'allem., Erl., 1743, in-4°.

III. *Grammaire générale et raisonnée*, Erl., 1746, in-8°. — Edition de la grammaire de Port-Royal, publ. par Meynier.

IV. *Remarques sur la grammaire générale et raisonnée, par Lancelot, nouv. édit.*, Erl., 1746, in-8°.

V· *Recueil curieux des pièces les plus intéressantes qui ont paru en tout genre*, Erl., 1746, in-8°.

VI. *Avis touchant la Table dont voici le titre: Tabula novissima, perfectissima, locupletissima verborum tam regularium quàm irregularium linguæ gallicæ*, Erl., 1752, in-8°.

VII. *Le raconteur des nouvelles, servant d'avant-coureur aux événemens mémorables*, Erl., 1756-62, 8°.

VIII. *Discours académiques sur les grammaires françoises et en particulier sur l'art de bien parler françois de M. de La Touche*, T. I, Erl., 1758, in-8°.

IX. *Epithalame sur la consommation du mariage entre Frédéric, margrave de Brandebourg, et Sophie-Charlotte, duchesse de Bronsvic-Lunebourg*, Erl., 1759, in-4°.

X. *Nouvel ABC*, Erl., 1763, in-8°; nouv. édit, publiée par Jacques-Henri Meynier, fils de l'auteur, Nüremb., 1792, in-8°.

XI. *Ode sur la mort prématurée du margrave Frédéric*, Erl., 1763, 4°.

XII. *Allgemeine Sprachkunst, das ist Einleitung in alle Sprachen*, Erl., 1763, in-8°.

XIII. *La grammaire françoise réduite à ses vrais principes*, Erl. et Nüremb., 1767, 2 part. in-8°. — Cet ouvrage a eu plusieurs édit. successivement augmentées.

XIV. *L'école des jeunes poètes françois*, Erl., 1768, in-8°.

XV. *Ode au margrave Alexandre sur son avénement à la souveraineté*, Erl., 1769, in-fol.

XVI. *Evénemens mémorables du monde litteraire*, Erl., 1771, in-8°.

XVII. *Tableau abrégé des calamités de l'année 1771*, Erl., 1772, 8°.

XVIII. *Etymologische Tabellen der französ. Sprache*, Nürnb., 1775, in-fol.

XIX. *Abrégé historique du V. et du N. T. avec des réflexions, par Seiler*, trad. de l'allem., Erl., 1784, 2 vol. in-8°.

XX. *Praktische französ. Sprachlehre*, Nürnb., 1796, in-8°. — Publié par son fils.

En outre, Meynier a travaillé de 1743-1771 au Journal français qui se publiait à Erlangen, et il a inséré dans le Journal français de Francfort des trad. de quelques écrits de Mendelssohn.

MEYSSONIER (Lazare), né à Mâcon, en 1602, prit à Montpellier le grade de docteur en médecine et s'établit à Lyon où il acquit une réputation très-étendue, quoiqu'il eût négligé beaucoup trop l'art d'Hippocrate pour les folies de l'astrologie. En 1648, il se fit catholique, et plus tard, entré dans les ordres, il obtint un canonicat, sans abandonner cependant la médecine. On a de lui quelques ouvrages qui presque tous se ressentent de son goût pour les sciences occultes. Nous donnerons la liste de ceux seulement qu'il publia avant sa conversion. Il mourut en 1672, chanoine de Saint-Nizier.

I *Œnologie ou les merveilleux ef-*

fets du vin, ou la manière de guérir avec le vin seul, Lyon, 1636, in-8°.

II. *Richelias*, in-4°.

III. *Ars nova reminiscentiæ*, Lugd., 1639, in-4°.

IV. *Pentagonum philosoph. medicum*, Lugd., 1639, in-4°.

V. *De abditis epidemiæ causis parenætica velitatio*, Lugd., 1641, 4°.

VI. *Traité des maladies extraordinaires et nouvelles*, Lyon, 1643, 8°.

VII. *Histoire du collége de médecine de Lyon*, Lyon, 1644, in-4°. —Le seul de ses ouvrages que l'on puisse encore consulter.

VIII. *Introduction à la philosophie des anges*, Lyon, 1648, in-4°.

Meyssonier dut surtout sa renommée à son *Almanach du bon hermite* qu'il publia pendant quelques années et qui lui rapportait tant d'argent que ses confrères jaloux se réunirent pour en demander la suppression; ils finirent par l'obtenir.

MICHEL (Jean), moine bénédictin et docteur en théologie, converti au protestantisme. Mis en jugement comme sectateur de Luther, Michel fut condamné, le 5 fév. 1536, à faire amende honorable devant le portail de Saint-Etienne de Bourges, à tenir prison pendant dix ans, avec défense de dire la messe et de prêcher; et un livre qu'il avait publié, fut brûlé par la main du bourreau. Soit que, n'étant point encore bien affermi dans sa foi nouvelle, il se fût rétracté et que le jugement n'eût point été exécuté dans toute sa rigueur, soit qu'il fût parvenu à se sauver et que son voyage en Suisse, dont parle Crespin, se rapportât à cette époque de sa vie, deux ou trois ans plus tard, il eut à soutenir un nouveau procès criminel, qui cette fois, se termina d'une manière tragique. Le 14 oct. 1539, il fut dégradé devant le portail de Saint-Étienne et livré au parlement de Paris, qui le fit brûler en face de la grosse Tour de Bourges, hors de la porte Bourbon.

Cent vingt ans plus tard, un curé de Saint-Hippolyte près d'Alais, portant aussi le nom de *Michel*, renonça également aux erreurs de l'Eglise romaine pour embrasser les doctrines évangéliques. Il abjura publiquement en 1659, et épousa une jeune fille huguenotte. Le clergé de Nismes, raconte Ménard, s'éleva contre ce *scandale* et prit une délibération pour poursuivre ce prêtre en justice. La bonne volonté ne manquait assurément pas chez les juges pour faire subir au curé de St-Hippolyte le même sort qu'au bénédictin de Bourges; mais les circonstances avaient changé, et comme le gouvernement de Louis XIV n'en était pas encore venu à violer sans pudeur l'édit de Nantes, on peut croire que l'affaire n'eut pas de suite fâcheuse pour le prosélyte, d'autant plus que Ménard garde le silence à cet égard.

MICHEL (Marie), dite *la grande Marie*, à cause de sa haute stature, était native de Lussan. Emprisonnée avant l'insurrection des Cévenols, puis remise en liberté, elle se joignit avec ses frères à la troupe de *Cavalier*, dont elle devint la prophétesse en titre. Elle commandait la prière, dirigeait les expéditions, prononçait des arrêts de mort, prédisait la victoire. Dans la nuit du 28 au 29 fév. 1704, elle fut découverte dans un souterrain où elle se tenait cachée à Saint-Chaptes, et envoyée à Nismes, où elle fut pendue, le 6 mars.

MICHELET (Pierre), natif de Metz, fils de *Jacques* Michelet, commissaire extraordinaire des guerres, fut reçu ministre dans sa ville natale, en 1604, et donné pour pasteur à l'église de Châtillon-sur-Loire. Appelé, vers 1610, à Frankenthal, il y remplit ses fonctions jusqu'en 1629, qu'il revint en France pour desservir l'église de Burtoncourt. Sur la fin de ses jours, il se retira à Metz, où il mourut, le 5 mars 1632.

A la révocation de l'édit de Nantes, la famille Michelet paraît s'être retirée à Cassel, où nous trouvons plusieurs Réfugiés de ce nom, hommes de métier, fabricants ou militaires. C'est apparemment de l'un d'eux que descend *Charles-Louis Michelet*, professeur

au Collége français et à l'université de Berlin, un des principaux disciples de Hegel, dont il publie les œuvres en collaboration avec Marheinecke, Schulze, Gans, Henning, Hotho, Förster. Il est lui-même auteur d'un savant ouvrage sur la Métaphysique d'Aristote, qui a été couronné, en 1835, par l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, et d'autres écrits très-remarquables sur la philosophie et l'histoire.

I. *Die Ethik des Aristoteles in ihrem Verhältnisse zum Systeme der Moral*, Berlin 1827, in-8°.

II. *Das System der philosoph. Moral mit Rücksicht auf die juridische Imputation, die Geschichte der Moral und das christl. Moralprincip*, Berlin, 1828, in-8°.

III. *Aristotelis Ethicorum Nicomachæorum lib. X*, nouv. édit. enrichie de commentaires, T. I, Berlin, 1829, in-8°; T. II, 1835, in-8°.

IV. *Einleitung in Hegel's philosoph. Abhandlungen*, Berlin, 1832, 8°.

V. *Einleitung in die allgemeine Geschichte*, trad. du franç. par Gehring, Berlin, 1835, in-8°.

VI. *Examen critique de l'ouvrage d'Aristote intitulé Métaphysique*, Paris, 1836, in-8°.

VII. *Geschichte der letzten Systeme der Philosophie in Deutschland von Kant bis Hegel*, Berlin, 2 part., 1837-38, in-8°.

VIII. *Schelling und Hegel*, Berlin, 1839, in-8°.

IX. *Vorlesungen über die Geschichte der Philosophie*, Berlin, 1840, in-8°; 2° et 3° part., Berlin, 1842, 8°.

X. *Anthropologie und Psychologie, oder die Philosophie des subjectiven Geistes*, Berlin, 1840, in-8°.

XI. *Vorlesungen über die Persönlichkeit Gottes und Unsterblichkeit der Seele, oder die ewige Persönlichkeit des Geistes*, Berlin, 1841, 8°.

XII. *Vorlesungen über die Naturphilosophie*, Berlin, 1842, in-8°.

XIII. *Entwickelungsgeschichte der neuesten Deutschen Philosophie*, Berlin, 1843, in-8°.

XIV. *Die Epiphanie der ewigen Persönlichkeit des Geistes. Erstes Gespröch. Ueber die Persönlichkeit des Absoluten*, Nürnb., 1844, in-8°.

XV. *Hegel's philosoph. Abhandlungen*, Berlin, 1845, in-8°.

MICHELIN, famille d'artistes, originaire de Langres, sur laquelle tous les biographes se taisent. Cependant ses alliances doivent faire supposer qu'elle occupait un rang très-honorable dans les arts. Le magnifique Louis XIV a absorbé toute la gloire de son règne. En attendant donc que le jour se fasse dans cette nuit qui couvre encore l'histoire des beaux-arts en France, nous devons nous contenter de faire connaître ce que les Registres de l'état civil nous ont appris.

Le peintre *Jean Michelin* mourut à Paris en août 1641, à l'âge de 70 ans. Sa femme, *Anne Forest* (1), enterrée le 13 août 1644, lui avait donné plusieurs enfants : 1° NICOLAS, enterré le 29 juill. 1632, à l'âge de 22 ans ; — 2° JEAN, peintre (mort avant 1670), qui épousa, en nov. 1642, *Elisabeth de La Ferté*, fille de *David de La Ferté*, de Pressigny, et d'*Anne Michelin ;* de ce mariage naquirent ANNE (1644) et JEAN (1645), morts tous deux après quelques jours d'existence ; CHARLES, bapt. le 22 juill. 1646 ; SAMUEL, né le 1er oct. 1648 ; PIERRE, né le 9 sept. 1650 ; ELISABETH, bapt. le 14 avr. 1652 ; MADELAINE, née le 27 mai 1655 ; MARGUERITE, mariée, en nov. 1670, avec *Pierre Lorrain*, orfèvre ; — 3° CHARLES, peintre (mort avant 1673), qui épousa, en juin 1654, *Marie Bauche*, fille de feu *Pierre Bauche* (2), sculpteur, et

(1) Elle appartenait vraisemblablement à la famille d'artistes de ce nom, dont nous parlerons dans notre Supplément.

(2) Pierre Bauche eut un grand nombre d'enfants de son mariage, contracté en nov. 1629, avec *Marie Noiret* (alias *Noret, Nouret*) : 1° MATHIAS, bapt. le 5 nov. 1630 ; — 2° JACOB, peintre et sculpteur, né le 2 juin 1633, qui épousa en mai 1661, *Marguerite Herbinot* (*Arbunot* ou *Herbunot*), fille de *David*, passementier, dont il eut : JACQUES, présenté au baptême par le peintre *Jacques Rousseau* et *Marie Briot*, le 30 juillet 1662 ; PIERRE-MARGUERITE, bap. le 30 juin 1669, qui eut pour parrain le peintre *Pierre Briot* et

en eut Jean, bapt. le 26 nov. 1655; Pierre (1657) et Marie (1661), morts tous deux en bas âge; Marie-Esther, bapt. le 12 janv. 1659; Nicolas, bapt. le 29 juin 1660; Noé, bapt. le 10 fév. 1664; Marie-Madelaine, bapt. le 17 mars 1669; Tertulien-Charles, né le 26 juill. 1670.

A cette famille se rattache sans doute de très-près le peintre d'histoire *Jean Michelin*, né à Langres du peintre *Girault Michelin*. Il avait le titre de peintre ordinaire du roi. Admis à l'Académie le 7 août 1660, il en fut exclu pour cause de religion, le 10 oct. 1681. « Reynez nous apprend, dit M Dussieux, que Jean Michelin mourut à Londres, où il s'était retiré. » Sa mort arriva le 1er mars 1696, à l'âge de 73 ans (Arch. de l'art français). Sa femme, *Marguerite Belle*, fille de *Guillaume Belle* (1), horloger, qu'il avait épousée en oct. 1654, lui donna plusieurs enfants: Etienne, bapt. à la Chapelle de Hollande, le 23 sept. 1655; Nicolas (1658); Esther (1660); Marguerite (1661); Marie-Madelaine (1663), morts tous quatre en bas âge; Samuel, enterré, le 10 septembre 1684, à l'âge de 20 ans.

MICQUEAU (Jean-Louis), en latin *Miquellus*, né à Rheims, vers 1530, embrassa la religion protestante et se retira, vers 1557, à Orléans, où il se fit maître d'école. Selon l'abbé Boulliot, il devint plus tard pasteur à Sedan. On a de lui:

I. *Lycampæi castri obsidio et excidium*, 1554; Paris et Rouen, 1555, in-12.

II. *De constituendâ apud Aurelios juventutis disciplinâ, oratio*, Paris., 1558, in-4°.

III. *Aureliæ urbis memorabilis ab Anglis obsidio, anno 1428, et Joannæ virginis lotharingæ res gestæ*, Aurel., 1560, in-8°; avec nouv. frontispice, Paris, 1560, 8°, 1631, in-12. — Recueil de pièces inédites, dédié au cardinal de Lorraine.

IV. *Response au discours de Gentian Hervet, sur ce que les pilleurs, voleurs et brusleurs d'églises disent qu'ils n'en veulent qu'aux prestres, suivie d'une seconde Response aux resveries, blasphèmes, erreurs et mensonges dudict Hervet*, Lyon, 1564, in-8°.

La Croix-du-Maine lui attribue encore une trad. des *Lettres de Cicéron à Brutus* et la Biogr. univ. une *Histoire de J.-Ch.*

MIGAULT (André), de Boussay en Poitou, pasteur du désert dans la Normandie. Sans autre mission que son zèle, Migault affrontait, depuis quelque temps déjà, les dangers de la prédication sous la croix, lorsqu'il se présenta, en 1740, en même temps que *Jean-Baptiste Loire*, de Saint-Omer, devant le synode du Haut-Languedoc, pour être admis à la charge de proposant. En 1744, il fut député par la Normandie au Synode national (*Voy.* Pièces justif., N° XCVI). En 1750, il passa à Jersey et eut pour successeur en Normandie le ministre *Gautier*.

MIGAULT (Jean), maître d'école et lecteur de l'église protestante de Mougon, dans le Poitou, une des plus intéressantes victimes de la dragonnade de 1681.

Fils d'un instituteur, Jean Migault embrassa la même profession que son père. A l'âge de dix-huit ans, le 14 janvier 1663, il épousa *Elisabeth Fourestier*, et aussitôt après son mariage, il s'éta-

pour marraine *Marguerite Michelin*; Thomas, né le 8 juin 1672; Georges-Louis, bapt. le 30 août 1676, qui eut pour parrain le sculpteur *Georges de Lacour*; Paul, bapt. le 28 nov. 1677, qui eut pour parrain l'architecte *Paul Du Ry*; Catherine, bapt. le 26 mai 1680; Marie-Anne, bapt. le 12 oct. 1681; — 3° Pierre, bapt. le 1er mars 1635; — 4° Marie, bapt. le 4 mars 1640, qui épousa en premières noces *Charles Michelin*, et en secondes, en nov. 1673, le peintre *Bonaventure Champion*; — 5° David (1644) mort en bas âge; — 6° Germain, bapt. le 19 août 1646; — 7° Catherine, bapt. le 5 avr. 1648; — 8° Marie-Madelaine, née le 16 juill 1649, mariée, le 26 fév. 1678, avec *Thomas Lemoine*, marchand de Rouen; — 9° Anne, mariée, en juin 1655, avec *Jacques de Mougès*, horloger, fils de *Pierre de Mougès*, graveur à Poitiers.

(1) Le peintre *Jean Belle* abjura à Paris, le 2 fév. 1664, à l'âge de 23 ans.

blit, comme maître d'école, à Moullé. Il obtint, quelques années après, du seigneur de Mougon, la charge de notaire, qu'il remplit jusqu'en 1681. L'arrêt du Conseil du 28 juin 1681 (*Voy.* Pièces justif., N° LXXXVIII), en lui enlevant cette place, porta le premier coup au bonheur dont il jouissait au sein d'une modeste aisance. Il alla se fixer à Mougon comme lecteur de l'église avec un traitement de 60 l. par an. Malgré l'hostilité déclarée du curé, il y vécut tranquille pendant quatre ou cinq mois, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des dragons. Laissons-le nous raconter lui-même la manière dont il fut traité par les missionnaires bottés du grand roi. « Il y avait déjà longtemps que la tempête grondait autour de nous; mais nous ne commençâmes à être nous-mêmes en butte à sa furie que le mardi, 22 août 1681. Dans le courant de la matinée, comme nous sortions de l'église où nous venions de faire nos prières accoutumées, nous vîmes une troupe de cavalerie, commandée par M. de La Brique, s'avancer vers nous au galop, prendre poste autour du cimetière, et par ses démonstrations porter la terreur dans les âmes les plus courageuses. J'étais à peine rentré chez moi que le quartier-maître se présenta, tenant à sa main un billet de logement, et, sans mettre pied à terre, nous demanda du ton le plus absolu, si notre intention était de nous faire catholiques... Sur l'assurance solemnelle qui lui fut donnée par votre excellente mère et par moi, que nous ne voulions pas changer de religion, il tourna bride et se retira. » Migault avait pris la précaution de renvoyer ses pensionnaires dans leurs familles, et d'éloigner ses propres enfants qu'il avait mis, les uns chez Mme de *La Bessière* ou M. *Magnen*, ses nobles voisins, les autres chez *Jean* et *Louis Colon*, ses parents. Il était donc resté seul au logis avec sa femme. « Il n'y avait pas une minute, continue-t-il, que le quartier-maître n'était plus à notre porte, lorsque nous eûmes la visite de M. de La Brique lui-même. Il me demanda combien je voulais lui donner par jour, me faisant entendre que, suivant ma libéralité, on diminuerait plus ou moins le nombre des soldats qui seraient logés chez moi. Quand je lui eus protesté que je n'avais réellement point d'argent à ma disposition, sans s'émouvoir et de l'air le plus composé, il visita toutes les pièces de mon logement, examina les écuries, les coins et recoins, et s'éloigna. Quelques instants après, nous vîmes arriver deux soldats qui exhibèrent leurs billets de logement, et qui, après avoir mis leurs chevaux dans mon écurie, commandèrent un dîner, dont le menu aurait été, sans aucune exagération, plus que suffisant pour vingt personnes. Tandis que nous étions à préparer ce frugal repas, entrèrent, leurs billets de logement à la main, deux de leurs camarades qui conduisirent également leurs montures à l'écurie; ils en étaient à peine sortis, qu'un autre soldat se présenta à son tour, et, après avoir donné à son cheval tout ce qui était nécessaire, vint sans cérémonie s'asseoir dans ma salle. La présence et les avanies de cinq soldats, les plus insolents des hommes, aussi insatiables dans leurs demandes que féroces dans leurs manières, ne fut pas regardée comme une vexation suffisante à l'égard d'un individu pauvre et inoffensif. » Le cinquième fut presque aussitôt suivi de quatre autres, et ceux-ci de six nouveaux garnisaires, tous plus exigeants, plus brutaux les uns que les autres. Migault, persuadé que sa perte était jurée, prit la résolution de s'enfuir, et il y réussit avec l'assistance de quelques dames catholiques, ses voisines, qui lui promirent solennellement de ne point abandonner sa femme, et de ne rien négliger pour lui procurer les moyens d'aller le rejoindre avant la fin du jour.

Dès que les dragons s'aperçurent de son évasion, ils tournèrent leur fureur contre sa femme, à peine relevée de sa dernière couche. « Les soldats, raconte-t-il, ne se furent pas plutôt douté que

je n'étais plus en leur pouvoir, qu'un d'eux suivit votre mère dans une chambre où, malgré des douleurs affreuses, elle s'était traînée pour y prendre le vin qu'ils demandaient, et, la frappant avec violence, la ramena dans la salle. Là, cet homme, mêlant la plus barbare ironie à la plus révoltante férocité, représenta qu'il fallait, dans son état, la tenir le plus chaudement possible. On la jeta dans un coin de la cheminée pendant qu'on y allumait le feu le plus ardent. Les soldats se firent même un jeu d'alimenter cette espèce de bûcher avec quelques-uns de nos meubles... L'ardeur du feu était si insupportable que ces hommes eux-mêmes n'avaient pas la force de rester auprès de la cheminée, et qu'il fallait relever toutes les deux ou trois minutes celui qui était placé près de votre mère.» Cette femme héroïque supporta cet affreux supplice avec une admirable fermeté, jusqu'à ce que la nature trahît son courage; elle finit par s'évanouir. Ce fut dans ce moment que le vicaire catholique, averti du traitement qu'on lui faisait subir, entra dans la salle, et, usant de l'influence que lui donnait son caractère, l'arracha d'entre les mains de ses bourreaux, après s'être toutefois engagé à la leur remettre, si, par ses exhortations, il ne parvenait pas à la convertir. Il conduisit la pauvre femme à moitié morte dans une chambre écartée et l'abandonna aux soins des dames qui avaient promis à Migault de veiller sur elle. « Aussitôt, avec autant de promptitude que de résolution, elles l'emmènent dans leur propre maison par une porte dérobée, la montent, non sans beaucoup de peine, dans le grenier, et, après l'avoir cachée sous du linge qui se trouvait là par hasard, elles reviennent auprès du vicaire. Où est ma prisonnière? leur demande-t-il. — Elle n'est plus au pouvoir de ces monstres à figure humaine, telle fut leur réponse.—Eh bien donc, reprend M. Billon, que le Tout-Puissant lui accorde, à elle et à son mari, sa miséricordieuse protection! Et, sans prendre congé des soldats, le vicaire sort de la maison. »

Pendant que les dragons déchargeaient leur fureur sur les meubles de Migault, pillaient ses hardes, dévoraient ou détruisaient ses provisions, il gagna avec sa femme, qui était allée le rejoindre à l'entrée de la nuit, le château de Gacougnolle, appartenant à M. *Magnen;* mais, ne se trouvant pas assez éloigné de ses persécuteurs, dès le lendemain il partit pour Niort. Delà il se rendit à La Rochelle dans l'espoir d'y trouver les moyens de fuir à l'étranger. Son attente fut déçue (1), en sorte que, ne sachant plus comment faire subsister sa nombreuse famille, il se décida à retourner à Mougon, d'où les dragons étaient sortis; mais dès le commencement d'octobre, les terribles missionnaires reparurent à Thorigné. Saisi d'épouvante, Migault prit à la hâte ses dispositions pour s'enfuir. Mais la haine du curé veillait. Au moment où il allait se mettre en route, sa demeure fut envahie. Par bonheur il était absent. Sa femme et ses enfants réussirent à s'esquiver de leur côté; il en fut donc quitte pour la perte du peu qui lui restait de son ancienne aisance : tout fut vendu ou brisé jusqu'aux portes et aux fenêtres. Il trouva un asile dans le château de Mme de *La Bessière*, femme vraiment chrétienne, « qui se hâta de lui en envoyer les clefs, et mit à sa disposition son blé, son vin, et son bois. »

Quelques semaines après, les dragons furent retirés du Poitou, « au regret non déguisé d'une infinité de gens qui n'avaient pas encore achevé de monter leurs maisons en meubles, et leurs fermes en bestiaux. » Le résultat que se proposaient Marillac et Louvois n'avait été atteint qu'en partie. Sous l'impression de la terreur causée par les barbaries des soldats, il y avait eu des conversions nombreuses; mais, d'un autre côté, une foule de Protestants a-

(1) La foule était grande de ceux qui cherchaient à sortir de France. Dans les six derniers mois de 1681, 174 personnes passèrent de La Rochelle en Angleterre ou en Hollande (*Suppl. franç.* 4026. 1).

vaient résisté avec courage aux dragons et donné d'admirables exemples de fermeté et de constance (1).

Croyant ne plus rien avoir à craindre de ces hôtes odieux, Migault songea à rassembler sa famille et à regagner sa demeure dévastée. Ce n'était pas toutefois sans une certaine répugnance qu'il se préparait à retourner dans un lieu où il avait tant souffert, aussi s'estima-t-il heureux, lorsque le consistoire de Mauzé, dont l'église se soutint une des dernières par la protection de la duchesse de Zell, lui offrit la place de son ancien instituteur, qui avait apostasié. Il se rendit dans cette petite ville de l'Aunis (1), le 31 janv. 1682, et

(1) Benoît a publié une liste, nécessairement fort incomplète, de ces confesseurs; nous la reproduisons.

LISTE DES PROTESTANTS DU POITOU PERSÉCUTÉS PAR MARILLAC EN 1681.

1° Aulnay: *Charles Bigot*, *J. Broussard*, *Champion*, ministre, *Fradin*, *Claude Gourjault*, *Marie Ingrand*, *La Tessière*, *Ch. Le Maréchal*, *Les Ypeaux*, *J. Micheau*, *Jeanne Micheau*, âgée de 72 ans, *J. Migault* et sa femme, *Moreau*, *J. Noquet*, *Pain*, *Pillot*, *Dan. Renault*, fem. *Renault*; — 2° Cherveux: *J. Allard*. *P. Barré*, fem. *J. Boni*, *P. Bonneau*, *Josué Casimir*, *P. Douzil-Fiefdelouard*, *J. Dumas*, fem. *J. Goissard*, *P. de Lagault*, *Jacq. Lami*, *G. Lelong*, *J. Lelong*, veuve *Marchand*, *P. Minaud*, *Elie Nau*, *J. Nau*, *Médard Odée*, *P. Pruneau*, *P. Texier*; — 3° Civrai: *Boisragon*, fem. *Charnier*, *Meusnier*, *Franç. Moreau*, *Jacq. Moreau*, *J. Rivaud*, *Riveau-Cailletrie*, avocat, *Siral*. *Tandron*, fem. *Thoreau*, *Vaugelade* aîné, *Varonnière*; — 4° Echiré: *Abr. Bourdet*, *Marie Brussier*. *Gédéon Noudault*, veuve *Ozanneau*, *Marie Rambaud*; — 5° Exoudun: *Dan. Ayraud*, *P. Brunet*. *Dan. Fouchier*, *Isaac Fraigneau*, *Jacq. Fraigneau*, *Dan. Gaillard*, *Michel Geoffrion*, *Charles Guion*, *P. Marsault* et sa fille, veuve *Martineau*, *Paul Moinault*, *J. Morisson*, les enfants de *P. Ochier*, veuve *Oger*, *Susanne Parpais*, *J. Pelletreau*. *Méri Perrin* et sa femme, *Susanne Pervelle*, *J. Quillé*, *André Richard*, *Michel Roi*, *Dan. Sauzé*, *Gilles Sauzé*, *J. Sauzé*, *Paul Sauzé*, *Et. Thoreau*, *L. Toubard*, *Isaac Vandier*, — 6° Lusignan: *Aumosnier*, fem. *P. Bonnifet*, *Brian*, *Marie Burgeaud*, *Dan. Cailli*, *Cauche*. *J. Gebert*, *Jacq. Guiton*, *Josué Joulain*, *J. Landepain*, *J. Lesnet*, *Jonas Lesnet*, *J. Léveillé*, *Liège* aîné, *J. Liège*. *Jonas Macouin*, *J Morin*. *Jacq. Pegnin*, *P. Poynet*, *Rivaud*, *Robin*, *Thoreau*, *Tribert*; — 7° Melle: *P. Audon*. *J Aulanneau*, *Baulier*, veuve *Dan. Bernardin*, *Blanchard*, *Jacq. Bouché*, *Elie Boutel*, *Franç. Brun*, *Jacq. Chardelou*, avocat, veuve *Colin*, trois filles *Drouineau*, veuve *Du Puy-de-Ferrandrie*, *J. d'Empure*, *Olivier Fraschier*, *Anne Festi*, *Louis Gilbert*, enquêteur, *Abr Girard*, *Elie Girard*, *J Goizet*, *Louis Goizet*, *Ch. Gourjault*, *Groussard*, *Dan. Guesleau*, *Elisabeth Huan*, *Magneron*, veuve *Manceau*, *J. Martin*, veuve *Mée*, *Micheau* frères, *Jeanne Micheau*. *Catherine Minaud*, *Missandeau*, *P. Morin*, *J. Mothillon*, *Anth. de Niort*, *Léonore Nourri*, *René Richard*, *René de Saint Léger*, *P. Servant*, *P. Souché*, *Jeanne Suzet*. *Susanne Thomas*, *Georg. Tuaut*; — 8° Niort: *Jacquette Audebrun*, *André Bacconeau*, *Catherine Barri*, *Jacques Baudron*, *Baussaltran*, ministre, *André Bellot* et sa femme, *Bienaimé* et sa femme, *Boisrecept*, *Abr Boulestier*, *Pierre Boursé*, *P. Boutet*, *Caillard*, *Franç. Chappenaire*, *Michel Damin*, *J. Davion*, *Elisée Foribaud*, *Fougère*, fem. *J. Geffré*, *Simon Gettet*, *François Girardin* et sa femme, *Susanne Groulain*, *Marie Guillon*. *André Jamain* et ses filles, *La Borie*, *La Contie*, *La Minière*. *André Langle*, *La Perrière*, de *La Riverie*, *Susanne Laurens*, *Isaac Lestrogon*, *Jeanne Madier*, *Isaac Maude*, *Et. Menuet*, *Louise Menuet*, *J. Messeau*, *André Moniet*, *Ant. Moniet* et sa femme, *André Morisset*, *Marie Papet*, *Marie Petit*, *Louise Ponneau*, *J. Portenon*, *Isaac Pouvreau*, *P. Quintard*, *P Renvoiret*, fem. *L. Robreau*, fille *Sansise*, *Dan. Troubé*; — 9° Rom: *Bernard*, *Catherine Boynard*, *Braud*, *Colineau*, *Cousin*, *Duranteau*, *Olivier Fruchard*, fem. *Gebert*, *Lauvergnat*, *Le Baron*, *Pierre Magot*, *Thomas Mousset*, *Jonas Picot*, fem *Servet*, *Jean Sionu*, *Jonas Sionu*, *P. Verger*, *Veure*.

(1) L'Aunis et la Saintonge avaient été traitées par Demuin comme le Poitou par Marillac. Benoît a publié aussi une liste des victimes de cette première dragonnade; la voici.

LISTE DES PROTESTANTS DE LA SAINTONGE PERSÉCUTÉS PAR MUIN EN 1681.

1° Ile de Ré. *C. Ayrault*, *Barbot*, *Baudouin*, *Berteaud*, *F. Bertrand*, *Bouineau*, *Boulonnier*, *J. Boutet*, *Richard Brameri*, *P. Butaud*, *Isaac Charrier*, de *Chézaulx*, *Cosson*, *G. Cothonneau*, *Isaac Du Pont*, *Du Thay*, *Fleurisson*, *France*, *J. Gallais*, *Ch. Gautereau*, *Grégoire Goujon*, *Grain*, *P. Jalleau*, *Phil. Janvier*, *Et. Jouneau*. de *Lafons*, de *La Porte*, *Le Cercler*, *Dan. Masson*, *Martin*, *Franç. Mélayer*, *Jacq. Mélayer*, *Richard Poitevinière*, *P. Proust*, *Nic. Rappé*, *And. Ribouleau*, *Samson*, *Et. Sorret*, *J. Valleau*, *P. Valleau*, *Louise Villeneau*, *P. Villeneau*; — 2° La Rochelle: *Alaire*, *Amelot*, *Androuin*, *Bailli*, *Louis Bamilet*, *Baulot*, *Paul Bion*, *Bonnin*. *Bouhereau*, *Chaillé*, *Cossonneau*, *J Cousol*, *Catherine Essouan*, *Fonnereau*, *Marguerite Garileau*, *Jeanne Gautier*, *Elisabeth Gourdon*, *J. Gourgeault*, *P Gueri*, *Guibert*. *Susanne Guileau*, *Journault*, *La Laigne-Ste-Hermine*. *Massion*, *Mercier*, *J. Michau*, *J Montauban*, *Moussaud*, d'*Olbreuse*, *Papin*, *J. Pavillon*, *Jacq. Piron*, *Franç. Pourreau*, *Henri de Ranques*, *Reynard*, *Susanne Richard*, *Dan. Rivet*. *Guil. Roche*, *Saint-Mard*, *Saint-Victor*, *Jacques Soullice*, *Tharai*; — 3° Loca-

son école compta bientôt un très-grand nombre d'élèves. Le produit de son travail suffisait amplement à l'entretien de sa famille; mais de nouvelles épreuves l'attendaient. Sa femme mourut, le 28 nov. 1683, des suites d'une couche, dans les sentiments les plus touchants d'une piété vive et sincère. A peine l'avait-il déposée dans la tombe qu'on lui signifia la Déclaration du 11 janv. 1683, faisant défense à tout instituteur protestant de recevoir des pensionnaires. La douleur qu'il éprouvait de la perte de sa femme, le rendit presque insensible à ce coup imprévu. Il se soumit en plaçant ses six pensionnaires dans des familles protestantes de la ville; mais cela ne faisait pas le compte de *Barbotin*, l'instituteur apostat, qui le fit citer devant le juge, l'accusant d'éluder les dispositions de la déclaration du roi. Cette affaire toutefois n'eut aucune suite. L'école ne devait-elle pas disparaître avec l'église, et les mesures de plus en plus violentes du gouvernement n'annonçaient-elles pas la ruine prochaine de l'hérésie en France? Le clergé romain pouvait patienter un peu.

Parmi les Protestants eux-mêmes, les moins clairvoyants s'attendaient à une catastrophe. Migault prit ses mesures en conséquence. Il congédia ses élèves, dispersa sa famille chez quelques gentilshommes du voisinage, et resta seul à Mauzé, attendant les événements. A l'arrivée des dragons, le 23 sept. 1685, il se hâta de quitter sa maison, qui fut saccagée; on n'y laissa que les quatre murs. Pendant un mois, il erra çà et là, se cachant le jour, ne voyageant que la nuit, et ne demeurant jamais plus de quarante-huit heures dans le même lieu. Il finit par trouver un asile chez M. d'*Olbreuse*, qui le fit passer pour son intendant; mais la Déclaration du 11 janv. 1686 lui enleva ce dernier abri et le jeta dans des angoisses d'autant plus poignantes, que ses enfants se trouvaient alors presque tous réunis autour de lui. « Les dragons, raconte-t-il, battaient le pays d'un bout à l'autre, et les personnes que leur humanité et leurs dispositions hospitalières rendaient suspectes avaient à essuyer tous les jours des visites domiciliaires. C'était s'exposer aux plus grands dangers que d'accorder un asile à un malheureux fugitif. La terreur planait sur toutes les têtes : le frère osait à peine ouvrir sa maison à son frère. » Dans sa détresse, Migault prit le parti de retourner à La Rochelle pour tâcher d'y trouver les moyens d'émigrer; mais, dès le lendemain de son arrivée, il fut arrêté comme suspect et jeté en prison. « On me conduisit, rapporte-t-il, à la tour Saint-Nicolas, et l'on m'y enferma tout en haut, dans un petit étage qui, avec beaucoup d'autres, sont dans l'épaisseur des murailles; et, quoique, dans ce trou, je n'eusse pas assez d'espace pour m'y pouvoir coucher tout au long pour dormir; que, pendant trois ou quatre semaines, je n'y visse ni feu ni chandelle; qu'il fît un extrême froid, et que je ne pusse me promener pour me réchauffer ni voir le jour que par un petit trou; cependant j'y étois assez bien de toute manière pour y pouvoir vivre deux, même plusieurs années, attendu que trois de mes amis, qui sont MM. *Elie Hérault*, *Jacq. Martin* et *David Bion*, prenoient un soin particulier de m'envoyer chaque jour ce qui m'étoit nécessaire. » Quelques jours après son arrestation, il reçut la visite de sa fille Jeanneton. « Elle m'apprit, raconte-t-il à ses enfants, à qui il adresse son Journal, elle m'apprit l'état de vous tous, et comme Anne étoit allée en Poitou, Marie et Elisabeth hors de la maison où je les avois mises, sans que personne voulût ou osât les recevoir; Jean et Philémon retournés à Olbreuse sans oser de jour entrer dans aucune maison. Et elle, qui me parlait, ajouta qu'à son retour, elle ne savoit à qui s'adresser, personne ne voulant aucun d'eux. » Pendant trois semaines Mi-

lités indésignées : *Bouhereau*, de *Brueilhac*, *Hugues Cocheran*, *Simon Du Port*, *Joseph Bechef*, *Guibert*, *La Forest*, ministre, *La Seignière-Pognan*, *Mujon*, ministre, *Roulin*.

gault résista aux pleurs de sa fille et à ses prières; mais, après son départ, le triste tableau qu'elle lui avait mis sous les yeux se représentant plus vivement à son imagination, « l'affection charnelle et naturelle» triompha, «et il eut la lâcheté d'écrire son nom au bas d'un papier qu'on lui présenta à signer; » après quoi on le mit en liberté (1). « J'avais, continue-t-il, trouvé dans mes craintes pour ma propre sûreté, et dans les alarmes dont mon esprit était agité pour ma famille, les raisons les plus plausibles pour me faire envisager cette signature comme l'acte le plus innocent; mais, ceux qui me gardaient n'eurent pas plus tôt disparu, je n'eus pas plus tôt recouvré ma liberté, que je me sentis le mépris le plus profond pour tous les sophismes qui m'avaient trompé, fasciné, et je vis mon péché dans toute sa difformité et sa noirceur.» Dès lors toutes ses pensées tendirent vers un but unique : trouver les moyens de sortir de France. Une première tentative avorta par la vigilance des bateaux garde-côtes : des soixante-quinze personnes réunies pour s'embarquer, quatorze, au nombre desquelles étaient Migault et ses enfants, restèrent sur la plage et durent retourner à La Rochelle, où elles arrivèrent sans exciter de soupçons. Plus heureux une autre fois, il réussit à atteindre, le 19 avril 1688, un vaisseau qui, après une longue et pénible traversée, le déposa à La Brille, le 8 mai. Dès le lendemain, qui était un dimanche, il partit pour Rotterdam, où il assista, avec tous les compagnons de sa fuite (1), au service divin; et, le vendredi suivant, après un sermon de circonstance prononcé par *Gilbert*, ceux d'entre eux qui avaient eu la faiblesse d'abjurer firent une confession publique de leur péché et furent réconciliés avec l'Église. Migault alla s'établir ensuite à Amsterdam, d'où il fut appelé, en 1696, comme lecteur de l'église française et instituteur à Embden. Il remplit ces modestes fonctions avec zèle jusqu'à sa mort, arrivée en 1707. Sa première femme lui avait donné quatorze enfants : 1° Anne, née le 19 fév. 1664; — 2° Louis, mort au berceau; — 3° Jeanne, née le 12 mars 1667. Gouvernante dans une famille de La Rochelle, elle resta en France lors de la fuite de son père; mais elle alla le rejoindre en Hollande quelques mois après; — 4° Jacques, né le 3 avr. 1668, qui réussit à franchir la frontière, lorsqu'on arrêta M. de *Chaban* sur la route des Pays-Bas, et gagna heureusement Amsterdam; — 5° Gabriel, né le 22 juin 1669, que le pasteur *La Forest* emmena avec lui en Allemagne; — 6° Jean, né le 2 sept. 1670, dont l'inconduite causa de grands chagrins à son père, et qui finit par passer à Saint-Domingue; — 7° Philémon, né le 14 oct. 1671, qui sortit de France avec M. d'*Olbreuse*; — 8° Madelaine, née en 1673 et morte jeune; — 9° Louis, né le 4 janv. 1675; — 10° Pierre, né le 5 mai 1676; — 11° Marie, née le 16 juill. 1678, mariée, à Lubeck, avec *Charles Houel*, puis avec *Henri Jacquemin*; — 12° Elisabeth, née le 9 fév. 1680; — 13° René, mort au berceau. Migault affirme que le curé de Mougon voulut faire jeter aux chiens le corps de cet enfant! — 14° Olivier, né le 21 février 1683. Pendant son séjour à Amsterdam, Migault se remaria avec *Elisabeth*

(1) Il faut que la situation de la famille de Migault ait été bien déplorable pour que sa fille *Jeanne* l'ait engagé elle-même à abjurer, car, quelques mois auparavant, elle avait résisté, avec un courage au-dessus de son âge, aux convertisseurs de Louis XIV. Arrêtée chez un catholique qui avait bien voulu la recueillir, et traînée chez le curé de Saint-Maxire, elle refusa de signer un acte d'abjuration, malgré les menaces et les violences des dragons. Le curé prit le parti d'inscrire dans l'acte qu'elle n'avait pas signé parce qu'elle ne savait pas écrire; mais l'intrépide jeune fille protesta à haute voix contre ce mensonge, en déclarant que si elle ne signait pas, c'est qu'elle voulait rester fidèle à sa croyance.

(1) Parmi ceux qui l'accompagnèrent dans sa fuite, Migault cite le capitaine *Jacot* et sa femme, la famille *Boutin*, *Desbois* jeune, la veuve *Prévereau* et sa fille, Mme et Mlle de *Chelsy*, *Cavat* et sa famille, *Meneguerre*, Mme *Babault*, *Abel Bonnet* et son fils, *Jean Dillot*, *Louis Challeverre*, *Jean Morine*.

Cacouaud, veuve de *Pierre Chaigneau*, de La Rochelle, qui lui donna encore deux enfants: Madelaine, née le 22 févr. 1692 et morte, en 1750, dans le Holstein; et François-Louis, né le 3 fév. 1694, qui alla s'établir au cap de Bonne-Espérance, où il mourut.

On a publié, d'après un msc. trouvé dans une masure du faubourg de Spitalfields, à Londres, et sous le titre de *Journal de Jean Migault ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes*, Paris, 1825; Niort, 1840, in-12, une relation fort émouvante de tout ce que le pauvre instituteur protestant eut à souffrir. Cet écrit, qui confirme ce que l'on savait déjà par l'Histoire de la révocation de l'édit de Nantes, en y ajoutant de nouveaux et intéressants détails, offre un tableau douloureux des horreurs commises dans le Poitou par les dragons. La 3e édit., publiée, par M. le pasteur de *Bray*, à Paris, 1854, in-12, a été améliorée d'après une copie msc. que possède M. *Houel*, pasteur à Groote-Lindt, descendant, par les femmes, de J. Migault. Ce journal commence au mois de janv. 1663 et finit au mois de sept. 1689. On doit regretter que les premiers éditeurs aient eu le mauvais goût de travestir à la moderne le vieux et naïf style de l'instituteur poitevin.

MILA (Jean), procureur à Montauban, victime d'une des plus criantes iniquités du gouvernement de Louis XIV. En 1681, le syndic du clergé présenta à Foucauld une requête tendant à ce que défense fût faite à Jean Mila, *Jean Causse*, *Pierre Dumas*, *Daniel Pagès*, *David Caminel*, *David Villaret* et *Paul Belvèze*, tous procureurs au présidial, d'exercer leurs fonctions à l'avenir, sous prétexte que leurs provisions avaient été surprises. Le fameux intendant ordonna, en conséquence, aux sept procureurs huguenots de rapporter leurs titres et provisions, qu'il remit au procureur du roi Lafitau pour qu'il fournît des contredits. La lettre suivante de Lafitau, que nous reproduisons textuellement, en conservant l'étrangeté du style, nous apprend dans quel esprit d'équité le procureur du roi procéda à cette enquête : « J'ay instruit, écrivit-il quelques jours après à Foucault, cest affaire avec toute l'aplication dont j'ay esté capable tant pour l'interest de la religion que celuy du roy. A l'égard de la religion, ceste interdiction est de la dernière conséquence, puisque les procureurs de la R. P. R. font subsister plus de trente advocats de leur religion par les affaires qui(*sic*)leur mettent en main, et laissent nos advocats catholiques sans employ, outre que si ces procureurs de la R.P.R. sont interdits, il y a beaucoup des (*sic*) advocats catholiques aux environs de Montauban qui n'attendent que ceste interdiction pour venir résider en ville, et les procureurs catholiques qui restent seront occupés au lieu qu'ils ne font rien, parce que Montauban et le ressort du sénéchal est (*sic*) remply des (*sic*) religionnaires qui ne se servent que des procureurs et advocats de leur religion, ce qui n'arrivera point si les procureurs sont interdits, et il faudra que les religionnaires passent par les mains des catholiques, puisque nos procureurs ne se serviront que des advocats catholiques.» Le zélé procureur ne s'étendait pas aussi longuement sur l'intérêt du roi : il se contentait d'établir que S. M. avait le droit de disposer des emplois des sept procureurs comme il lui plairait. Avec d'aussi excellents principes, le digne magistrat dut faire son chemin. Foucault, tout ardent ennemi qu'il se montrait d'une religion qui déplaisait au maître, éprouva quelques scrupules à dépouiller de leurs charges Causse et Dumas, dont les titres, disait-il, étaient inattaquables. Quant aux quatre autres, il n'hésita pas à déclarer leurs provisions subreptices, et les destitua. Belvèze adressa une requête au roi et prouva, pièces en main, qu'il exerçait son emploi depuis 1659, et qu'ayant déjà été inquiété dans ses fonctions, il avait obtenu trois arrêts, un de l'intendant et deux du Conseil,

'autorisant à exercer sa charge et défendant de le troubler dans son office (*Arch. gén*, Tt. 253). Il est probable que la destitution qui frappa les trois autres n'était pas moins inique, bien qu'ils n'eussent pas fait, à ce qu'il semble, des réclamations inutiles. Jean Mila finit par se convertir, le 24 août 1685; mais, plus tard, il se repentit de son apostasie et se sauva dans le Hanovre, où sa postérité existe encore. Son frère, ***Bernard***, conseiller au présidial, resta en France; cependant il continua à professer la religion réformée, ainsi que la plupart de ses descendants. Aujourd'hui la branche de Montauban a pour chef ***Jean-Marc Mila-de-Cabarieu***, ancien capitaine exempt des gardes de la prévôté de l'hôtel et chevalier du Mérite militaire depuis 1816, dont le fils aîné, Henri, sous-préfet de Marennes, s'est allié aux ***Guiot-du-Repaire***, famille protestante de Saintes. — La famille Mila, d'origine espagnole, figure déjà à la fin du xvie siècle dans l'histoire des églises. En 1586, ***Jean de Mila*** fut nommé par ***Terride*** commandant du château de Montbeton.

MILET (Pierre), natif de Doux en Champagne, martyr en 1559. Après avoir habité longtemps dans les environs de Dreux où il s'était marié, Milet s'était établi à Paris et y exerçait la profession de marchand. C'était un homme pieux, charitable, mais craintif; aussi lorsque la persécution se renouvela avec plus de fureur que jamais après la paix de Câteau-Cambrésis, se hâta-t-il de faire sortir sa famille de Paris. Pour lui, retenu par ses affaires, il se contenta de se cacher. Néanmoins il fut pris dans la maison où il s'était retiré, par des sergents amenés là par un tout autre motif, et conduit, comme suspect, à la conciergerie. Le lieutenant-criminel ne trouvant aucune charge contre lui, allait le mettre en liberté, lorsque l'ordre arriva de la Cour de ne relâcher aucun prisonnier sans l'avoir examiné sur sa foi. Milet se sentit perdu, et, par un phénomène moins rare qu'on ne pourrait le croire, la pusillanimité dont il avait toujours donné des preuves se changea en un courage intrépide(1). Il confessa hautement sa foi et fut envoyé au bûcher. Arrivé sur la place Maubert, lieu ordinaire de ces sortes d'exécutions, « le bourreau lui mit une corde au col, et lui dit, s'il se vouloit desdire, qu'il seroit estranglé; mais il fit response, Non : car j'aime mieux souffrir une heure, et m'en aller en paradis... Estant guindé en l'air, il commença à chanter le ps. LI. Et si tost que le feu fut allumé, il se print à la paille qu'on lui avoit mise sous les aisselles, et incontinent brusla toute sa barbe et ses cheveux. Mais pour cela, il ne laissa de continuer, voire ses pieds et ses jambes estoyent desia toutes bruslées, qu'il chantoit encores. Et fut tousiours pendu en l'air, jusqu'à ce que la corde estant bruslée, il tomba dans le grand feu et expira. »

MIMBIELLE (François de), compagnon relieur, natif de Bordeaux, mais habitant Aix, fut mis en jugement, en 1635, par l'unique raison que l'on trouva en sa possession un exemplaire du ***Prosélyte évangélique***, que ***Gilles Gaillard*** venait de publier (*Voy*. V, p. 198) à Orange. Par arrêt du 6 juin 1635, le parlement de Provence le condamna à trois années de bannissement de la province, « sans amende, attendu sa pauvreté. » Le livre fut brûlé par la main du bourreau, toute l'édition supprimée, avec défense de le réimprimer et de le vendre; enfin l'auteur, qui demeurait à Orange, décrété de prise de corps (*Fonds de Brienne*, N° 215). — Parmi les pasteurs du Béarn, il s'en trouve plusieurs qui ont porté un nom presque identique. Un, entre autres, ***Samuel Menvielle***, ministre à Arthès, a beaucoup occupé les synodes nationaux. Il avait fait ses études à l'aca-

(1) Le même phénomène psychologique se produisit, entre autres, chez Paul Millet, cordelier converti au protestantisme, qui fut brûlé à Lille en 1565, mais dont nous n'avons point à raconter le martyre, parce qu'il était natif des Pays-Bas.

démie de Genève, où il avait été immatriculé en 1613 (*MSS. de Genève*, 151*), et il s'y était lié avec la fille du libraire *Jean Le Fèvre* par des promesses de mariage que, sur la plainte du père, le Synode national de Vitré voulut le forcer de tenir, en lui ordonnant d'aller immédiatement à Genève se justifier devant le magistrat et « lever le blâme de son ministère. » Menvielle refusa d'obéir, et le synode du Béarn ne prit aucune mesure disciplinaire contre lui, en sorte que le Synode national d'Alais, blâmant cette indulgence, exhorta les pasteurs béarnais à interdire le rebelle jusqu'à ce qu'il se fût soumis. Le synode du Béarn, ne jugeant pas sans doute la faute bien grave, ne tint aucun compte du décret du Synode national. Cette résistance passive indigna le Synode nation. de Castres, qui menaça de rompre l'union avec les églises béarnaises; mais celui de Charenton, plus modéré, se contenta sagement, ne pouvant rien obtenir de plus, d'abandonner Menvielle à sa conscience.

MIRANDE (Jean de), juge de l'amirauté de La Rochelle, descendait d'une famille qui avait, de tout temps, donné des preuves nombreuses de son attachement au protestantisme. Plusieurs de ses membres avaient figuré honorablement dans les Assemblées politiques et les Synodes nationaux comme députés de La Rochelle, et l'un d'eux avait rempli, avec *Villarnoul*, les fonctions de député général. A la révocation de l'édit de Nantes, Jean de Mirande, alors âgé d'environ 53 ans, voulut fuir; mais trahi par son guide, il fut arrêté, le 19 févr. 1686, sur la frontière de la Suisse, avec sa femme *Anne de Mirande*, ses deux fils Jean-Henri et François-Gaspard, et ses deux filles, Marianne et Marie. Accablés de mauvais traitements, blessés même par les paysans qui les entraînèrent dans un cabaret et les fouillèrent « avec toute l'indignité possible », ils furent jetés enfin dans les prisons de Grenoble (*Arch. gén.* M. 671). Il est fort probable qu'une abjuration feinte tira toute la famille d'entre les serres du parlement de Grenoble, le digne émule de celui de Toulouse en fait de fanatisme: ce qui est certain, c'est que Mirande ne fut pas condamné aux peines portées par les édits et qu'il réussit même plus tard à s'échapper du royaume (*Ibid.* Tt. 259).

MIRMAN ou Mirmand, famille noble du Bas-Languedoc, divisée en deux branches, qui reconnaissaient pour chefs, dans la seconde moitié du XVIe siècle, Antoine de Mirman, sieur de Roubiac, et François de Mirman, sieur Du Fau, l'un et l'autre fils de *Guillaume* de Mirman, sieur de Roubiac, mort après 1572.

La branche cadette ou Du Fau ne nous est connue que par les Jugemens de la Noblesse, où nous lisons que François de Mirman testa en 1620, et laissa de *Marguerite de Cubières*, qu'il avait épousée en 1571, deux fils nommés Jean et Justin. Jean, sieur de Lavagnac et trésorier de France, épousa *Marie Grasset*, dont il eut François, baron de Florac, trésorier de France à Montpellier, puis grand prévôt du Languedoc, Gabriel, François, Jean, Charles et Pons-Pierre, noms que nous ne nous souvenons d'avoir rencontrés dans aucune des listes de Réfugiés que nous avons eues entre les mains, ce qui nous porte à croire que cette famille abjura avant la révocation. Quant à Justin, sieur Du Fau, qui testa en 1628, il eut de son mariage avec *Anne de Chastaigne*, deux fils, Jacques, sieur Du Fau, et Charles, sieur de La Tour.

La branche aînée a joué un rôle plus intéressant. Conseiller au sénéchal et au présidial de Nismes, Antoine de Mirman épousa, le 6 fév. 1572, *Delphine de Malmont*, qui le rendit père d'un fils. Ce fils, qui porta aussi le nom d'Antoine, fut élu premier consul de Nismes en 1619 (ses collègues furent *Jean Carbonnel*, *Jacq. Soulier* et *Jean Batte*), et, la même année, il assista à l'assemblée de Sommières (*Arch. gén.* Tt. 232). Il testa en

1625. Sa femme, *Marie Boyer*, lui donna trois enfants : deux filles, Félice et Jeanne, et un fils, François, qui mourut vers 1656, laissant de *Susanne Baudan*, qu'il avait épousée en 1645, cinq enfants, dont quatre nous sont connus : 1° Henri, qui suit; — 2° François, mort en 1692, capitaine de cavalerie au service de France; — 3° Susanne, femme de *Louis de Baudan*, qui sortit du royaume avec son mari et succomba, à Berlin, à une longue maladie, le 30 juin 1717; — 4° Gabrielle, morte à Delft, en Hollande, le 2 janv. 1702 (1).

Né en 1649, Henri de Mirmand, sieur de Roubiac et de Vestric, et président à Nismes, remplissait les fonctions d'ancien dans l'église de cette ville. Ce fut en cette qualité qu'il assista au synode provincial qui se tint à Nismes en 1678. Lorsque l'édit de Nantes fut révoqué, sa femme venait de le laisser veuf avec deux petites filles, âgées l'une de sept et l'autre de quatre ans et demi. S'il est vrai, comme le raconte Madame Du Noyer, que, sous le coup de la première terreur, il ait signé son abjuration, cette faiblesse s'explique par les difficultés presque insurmontables que lui offrait la fuite avec deux enfants d'un âge si tendre. Bientôt, d'ailleurs, *le malheureux apostat* (c'est ainsi qu'il se qualifiait lui-même) éprouva des remords si cuisants, qu'il résolut de sortir de France à tout prix. « Dieu me fit la grâce, raconte-t-il dans ses Mémoires (2), d'envisager l'exil et la mendicité comme une chose qui étoit à préférer à toutes les douceurs dont je jouissois en France, et qui auroient pu être considérablement augmentées par rapport au monde, si j'eusse été d'humeur de m'accommoder de la religion romaine. Mais comme j'étois convaincu qu'il n'y avoit point d'état si fâcheux que celui de manquer à ce qu'on doit à Dieu, je pris le parti de le glorifier par l'abandon de mes biens et de ma patrie. » Il vendit donc sa vaisselle d'argent, seule chose dont il pût disposer sans une autorisation du gouvernement (Voy. Pièces justif., N° LXXXVIII); fit secrètement marché avec le patron d'un bateau d'Agde, qui se chargea de le transporter en Espagne, et partit accompagné de ses deux filles, de leur gouvernante, d'un vieux serviteur « qui soupiroit, après sa sortie de France, » de son ami *Saurin*, de la femme de ce dernier et de ses deux fils, dont l'un devint pasteur à La Haye et l'autre à Londres. La troupe fugitive atteignit heureusement l'endroit de la plage où le bateau l'attendait, dans les environs de Cette; elle gagna le navire sans être aperçue, et débarqua sur la terre d'Espagne, où les exilés volontaires furent reçus avec une bienveillance compatissante par les habitants et les autorités. Après un séjour de quelques semaines à Barcelonne, où nos pauvres réfugiés n'eurent qu'à se louer des procédés du gouverneur à leur égard, Mirmand en partit sur un vaisseau anglais qui faisait voile pour Gènes, traversa la Lombardie, franchit le Saint-Gothard et arriva enfin à Zurich, n'ayant plus que quatre louis de l'argent qu'il avait emporté dans sa fuite. « Dans cet état si triste suivant le monde, dit-il, non-seulement je n'eus pas un moment de chagrin, mais je puis dire que jamais je n'ai eu plus de joie; car il me sembloit que cette conjoncture me donnoit occasion de glorifier Dieu d'une manière bien plus pure que je n'avois fait jusqu'alors. »

Les habitants de Zurich et les Réfugiés qui s'y étaient établis en grand nombre accueillirent Mirmand en frère. Ce ne fut donc pas sans un amer regret qu'il se vit forcé, par la nécessité de pourvoir aux besoins de sa famille, de

(1) Nous avons trouvé dans les Pièces de La Reynie, la mention d'une *Gabrielle de Mirmand*, vieille et infirme, qui était convertie en 1687 (*Suppl. franç.* 791. 4). Il est difficile d'admettre qu'il s'agisse de la sœur de Henri de Mirmand.

(2) Ces *Mémoires* se conservent dans sa famille. M. *Guillebert*, ancien pasteur à Neuchatel, qui descend, lui aussi, de Réfugiés, a eu la bonté de nous en envoyer de longs extraits, dont nous faisons usage pour cette notice.

quitter cette ville Il se décida à demander du service à l'électeur de Brandebourg. L'électeur le reçut avec bonté et le nomma conseiller d'ambassade, titre qui servait uniquement à dissimuler, aux yeux de la vanité, l'aumône que ce généreux prince faisait aux Réfugiés d'une certaine classe. Il retourna donc en Suisse pour chercher sa famille; mais il trouva à Zurich une lettre de son beau-père, qui le détermina à s'y fixer. M. d'Audiffret promettait de lui envoyer chaque année une somme suffisante pour vivre honorablement, à condition qu'il n'emmènerait pas ses enfants dans un pays aussi éloigné que le Brandebourg. Après avoir remercié l'électeur de ses bontés pour lui, Mirmand s'établit à Zurich, « qui est, dit-il, un des endroits du monde qui convient le mieux aux Réfugiés, tant par la vie retirée qu'on y mène que par les bons exemples qu'on y a continuellement sous les yeux. »

Cependant l'affluence des Réfugiés en Suisse était énorme. Dans un seul mois de l'année 1687, il en passa près de 4000 par la ville de Zurich. La charge devint enfin trop lourde pour les Cantons, qui songèrent à se débarrasser d'une partie de ces émigrants, en les envoyant dans d'autres pays réformés. Il se tint, à cette occasion, à Lausanne, en 1688, une assemblée, à laquelle assistèrent les plus notables d'entre les Réfugiés de la Suisse, afin d'aviser aux moyens de procurer un asile à cette foule de malheureux. Les pasteurs s'y trouvèrent en majorité. On y remarquait *Barbeyrac*, ancien pasteur de Montagnac, qui fut appelé au fauteuil de la présidence, *Perrault* de La Nocle, *Portal* de La Salle, *Gautier* de Dijon, *Julien* du Dauphiné, *L. Vignes* de Serres, *Guybert* de La Rochelle, *Malplach* d'Anduze, *Clarion* du Bas-Languedoc, *Bruguière* de Calvisson, *Vincent* du Languedoc, *Noguier* de Saint-Chaptes, *Quinquiry* du Languedoc, *Vigot* de Parentignat, *La Vergne* du Poitou, *Labrune* du Bas-Languedoc, *Grisot* et *Durand* de la même province, *Jordan* de Vaujaucourt en Bourgogne, *Murat* de Marseille, *La Borie* d'Uzès, *Chiron* de Montélimart, *Paradet* et *Brouzet* du Bas-Languedoc, *Davin* de Savignargues, *La Porte* des Cevennes, *J. de Barthélemy* des Cevennes, *La Faye* de Loriol, *Scoffier* du Languedoc, ainsi que *Modenx*, *Cassion* du Dauphiné, *Bonnet* du Haut-Languedoc, *Cairon* de Cajarc. La noblesse y fut représentée par de *Vignolles* de Nismes, *Isnard*, sieur du Terrier, de Paris, *Daliès-de-Caussade* du Languedoc, *Caille* de Provence, le baron de *Digoine* de la Bourgogne, *Saint-Hilaire-Goulard* de la Saintonge, *La Planche-Reynier* du Poitou, *Loriol-d'Asuières* de la Bresse, *Jaucourt-Ausson*, de la Bourgogne, *Saint-Just-de La Tour-de-Malerargues*, du Languedoc, *Jarjaye* du Dauphiné; enfin la bourgeoisie par *Brousson*, qui fut chargé d'écrire la lettre de députation, *Jantial*, avocat de Dijon, *Domerc*, ancien de l'église de Montpellier, *Etienne Signoret* de Lyon, *Alibert* de Grenoble, *David Dumont* de Lyon, *Du Clerc*, médecin, *Masselles-Hérouard*, *Claparède* de Nismes, *J. Peyrol*, avocat de Montpellier, de *Montillion*, ancien de l'église d'Annonay, et *Gloras* d'Annonay.

On résolut d'envoyer deux députés à Berlin, et on offrit cette mission honorable à Mirmand, à qui on adjoignit *Jean Bernard*, ancien pasteur de Manosque (1). « Il fallut céder, raconte Mirmand, et me résoudre à faire ce voyage, dont j'étois en liberté de diminuer la longueur, en substituant quelqu'un à ma place, suivant le pouvoir que m'en donnoit l'acte de notre députation. Nous partîmes donc de Zurich, le 10 mai 1688, et nous nous rendîmes à Berlin, après avoir passé en plusieurs Cours d'Allemagne. J'apprins, dans la route, avec un déplaisir extrême la mort de notre incomparable électeur; mais j'eus la consolation de trouver en la personne de

(1) Selon Court (*MSS.* N° 42), ce Jean Bernard a fait imprimer un *Sermon* à Sainte-Gall, en 1686.

son successeur les mêmes sentimens de charité qu'avoit son auguste père.» Le nouvel électeur s'engagea, en effet, à faire tout ce qui dépendrait de lui pour les Réfugiés et promit à Mirmand des lettres de recommandation pour les autres souverains protestants. Les députés s'adressèrent, en conséquence, au consistoire de l'église française et demandèrent qu'on leur adjoignît quelques-uns des Réfugiés du Brandebourg. Une assemblée se tint donc, le 21 juin, à laquelle assistèrent les ministres *Ancillon*, *Gaultier*, *Abbadie*, d'*Artis*, *Baudan*, *Drouet*, *Vincent*, *Valentin* et *Beausobre*, les anciens de *Venours*, de *Maxuel*, de *Montagnac*, de *Las*, le médecin *Gautier*, d'*Alençon*, *Burgeat*, *Des Hommes*, et de plus, quelques notables de l'église, de *Faugières*, de *Grema*, *Du Puy*, le juge *Ancillon*, *Schomberg*, d'*Espence*, de *Streif*, d'*Anché*, de *Chandieu*, de *Monbrelay*, de *Larrey*, de *Pluviane*, de *Julien*, le médecin *Brazy*, *Cayart*, *Le Bachellé*, *Mounot*, *Simson*, l'orfèvre *Girard*. *Micheau*, *Grimaudet*, *Heuchelin*, *Coulez*, *Colin*, *Besnard*, le procureur *Martin*, le chirurgien *Gervaise*, *Fournol*, le peintre *Ramonden*, *Biet*, de *Beaumont*, *Persode*, l'avocat de *Las*, l'orfèvre *Gaillard*. Le marquis de Chandieu, de Venours, de Béville, de Julien, de Beaumont et le capitaine *Gissay* furent priés de se joindre aux deux députés des Réfugiés de la Suisse (*MSS. de Court*, N° 28) pour aller, conjointement avec eux, remercier les princes protestants de ce qu'ils avaient déjà fait en faveur des Français fugitifs et les prier de fonder de nouvelles colonies dans leurs Etats, ou d'autoriser, au moins, des collectes qui facilitassent leur établissement ailleurs. De Mirmand fut plus spécialement chargé de visiter la Hollande. Il y arriva au moment même où le prince d'Orange allait s'embarquer pour son expédition d'Angleterre. Cette circonstance fâcheuse, jointe à une fièvre violente dont il fut attaqué peu de temps après son arrivée, le décida à retourner en Suisse. Il trouva à Zurich sa mère, qui était parvenue à sortir de France, malgré son grand âge. La joie que sa présence lui causa fut empoisonnée par la mort de sa fille cadette MARTHE, qui succomba à une consomption, vers la fin de 1689. Craignant pour la vie de sa fille aînée, il la confia aux soins de Mme de *Saint-Renaud*, qui s'était réfugiée à Genève; mais bientôt, ne la croyant pas en sûreté si près des frontières de France, il la mit dans une pension à Lausanne d'où il ne la retira qu'après la mort de sa mère (4 mai 1690), pour la conduire, dans l'automne de 1691, à Berlin auprès de sa sœur, Mme de *Baudan*.

En 1692, il fut rappelé à Zurich par une lettre du pasteur *Reboulet*, lui annonçant avec désespoir que les Français réfugiés avaient reçu l'ordre de quitter incessamment le canton «à cause de la cherté des vivres», qui soulevait les plaintes des habitants. Mirmand s'empressa de se rendre à ce pressant appel, quoiqu'il n'espérât aucun succès de ses sollicitations auprès des magistrats zurichois. Contre son attente, il obtint la révocation de cet ordre cruel; cependant les Réfugiés, pleins d'inquiétude pour l'avenir, songèrent à aller s'établir en Irlande, « dont on leur parloit comme du pays de Canaan.» C'est encore Mirmand qui se chargea de cette négociation. Il partit pour Breda où se trouvait le roi Guillaume, et à la suite d'une entrevue qu'il eut avec ce prince, il se rendit à Londres pour travailler avec *Galloway* à la mise à exécution d'un projet que le manque de ressources pécuniaires devait faire échouer, ainsi qu'il l'avait prévu tout d'abord.

Nous ne pouvons suivre Mirmand dans toutes les démarches où l'entraînèrent son ardente piété et son inépuisable charité, soit dans l'intérêt des Réfugiés en général, soit dans celui de quelques particuliers, à qui la haute estime dont il jouissait auprès des Puissances protestantes le mit en état de rendre d'importants services. C'est ain-

si qu'à sa sollicitation, les États-Généraux de Hollande, dont la bienveillance envers les Réfugiés ne se démentit jamais, votèrent un subside annuel de 20,000 écus pour l'entretien de 185 officiers qui avaient servi en Piémont, à la solde de l'Angleterre, et qui, licenciés après la conclusion de la paix, « se trouvoient réduits à une telle extrémité que plusieurs d'entr'eux passoient le jour avec un pain de deux liards qu'ils alloient grignoter dans le bois de La Haye. »

Ce fut pendant un de ces voyages en Hollande que Mirmand fit la connaissance d'*Anne-Françoise Thioult-de-La Luzerne* (1), qu'il épousa en 1700. Après son mariage, il quitta Wesel, qu'il habitait depuis quelques années, pour aller s'établir à Prenzlow, auprès de sa sœur, Mme de Baudan. Il y vécut pendant sept ans, menant un grand train afin de se conformer aux goûts de sa femme qui, dit-il, « vouloit se servir de son bien pour sa commodité et pour son bon plaisir aussi bien que pour secourir les pauvres; » mais Mme de Mirmand étant morte, le 31 mai 1708, il renonça à un genre de vie dont s'accommodait mal sa piété un peu exaltée, pour ne plus s'occuper que de son salut et d'œuvres de bienfaisance. En 1712, des affaires de famille l'ayant appelé à Neuchâtel, il prit la résolution de se fixer auprès de sa fille. Sauf quelques voyages entrepris, malgré les souffrances que lui causait la gravelle, soit dans le désir de rendre service à des amis ou de venir en aide à des coreligionnaires dans la détresse, soit dans le vain espoir de rentrer en possession d'une partie au moins des biens qu'il avait laissés en France, il continua à habiter Neuchâtel, puis Morges, où son gendre s'établit en 1716, jusqu'à sa mort, arrivée en 1721.

(1) On trouve cité dans la Recherche des nobles de Normandie, en 1666 (*MSS. de l'Arsenal*, Hist. 751) un *Arthur-Antoine Thioult*, sieur de Huqueville, alors âgé de 20 ans, qui paraît être resté en France; mais deux demoiselles de *La Luzerne* sont citées par Benoît dans ses listes de persécutés.

Sa seconde femme, qui avait déjà atteint un âge avancé, ne lui ayant pas donné d'enfants, Mirmand ne laissa qu'une fille, née de son premier mariage avec *Marthe d'Audiffret*. Cette fille, nommée Marguerite, épousa à Wesel, au mois de mars 1698, *Charles de Cabrol*, sieur de Travanet (1), mort à Magdebourg, le 18 fév. 1704, père d'une fille unique, Henriette, qui fut la femme du trésorier général Josué Chambrier. C'est pour cette dame que Mirmand écrivit ses Mémoires. Trois ans après la mort de son premier mari, Mme de Cabrol se remaria avec *Frédéric Béranger-de-Lange* (Voy. VI, p. 261); ce mariage resta stérile.

MISATHÉE (Théophile), auteur inconnu d'une *Apologie pour les églises réformées de France, où est amplement démontrée la justice des armes prises par ceux de la Religion, pour leur nécessaire défense contre les ennemis de l'Eglise qui les persécutent sous le nom du roi*, sans nom de lieu, de l'impr. de Timothée Philadelphe, 1625, in-8°. — Dans notre opinion, c'est *Théophile Brachet-de-La Milletière* (Voy. ce nom), qui s'est caché sous ce pseudonyme; peut-être même ce livre n'est-il qu'une réimp., sous un autre titre et avec des changements, de son *Discours des vrayes raisons*, etc. Le sujet de l'un et de l'autre ouvrage est au moins le même.

MISSON (Jacques), ministre protestant à Sainte-Mère-Eglise, en 1660, était peut-être fils d'un autre *Jacques Misson* (aliàs *Muisson*) qui desservait l'église de Lisy, en 1649. Il est auteur d'un sermon sur Cant. I, 5, qui a été publié sous ce titre : *L'Eglise en son deuil et en sa beauté*, Quévilly, 1670, in-8°, avec une Epître dédicatoire à Mme de *La Fontaine*. Après avoir rempli pendant 22 ans ses fonctions dans la Normandie, il demanda, en 1682, son congé, et, l'ayant obtenu du synode provincial assemblé à Quévilly, il alla

(1) Il avait abjuré en 1685 (*Arch.* M. 664); mais il avait réussi plus tard à sortir de France.

desservir l'église de Niort (*Arch. gén.* Tr. 258). De son mariage avec *Judith Le Cercler* naquirent, entre autres enfants, Maximilien et Anne-Marguerite qui, en 1674, présentèrent au baptême dans l'église de Sainte-Mère-Église *Maximilien Le Tousey*, fils de *Jacques*, sieur de La Valette (1).

Ce prénom de Maximilien donné à son fils par Jacques Misson nous porte à croire qu'il était uni par d'étroits liens de parenté avec *Maximilien Misson*, l'auteur fort connu d'un Voyage en Italie et du Théâtre sacré des Cevennes.

Maximilien Misson passa en Angleterre après la révocation (2). Chargé de l'éducation du jeune comte d'Arran, de la maison des ducs d'Ormond, il l'accompagna, en 1687, dans ses voyages en Hollande, en Allemagne et en Italie. A son retour à Londres, les prophètes cévenols s'emparèrent si bien de son esprit, qu'il se laissa persuader par eux de partir pour Rome et Constantinople afin de convertir le pape et le sultan. Rien ne prouve qu'il ait entrepris de mettre à exécution ce projet ridicule. Il mourut à Londres, le 23 janv. 1722. On a de lui, sans parler de la première édit. des *Voyages et aventures* de *F. Leguat*, que quelques-uns lui attribuent, et à laquelle il mit, en tout cas, une Préface :

I. *Nouveau voyage d'Italie*, La Haye, 1691, in-12; T. II, La Haye, 1694; T. III, La Haye, 1698, in-12; 4ᵉ édit. plus ample, plus correcte et enrichie de nouvelles figures, La Haye, 1702, 3 vol. in-8°; 5ᵉ édit., avec les Remarques d'Addisson, Utrecht, 1722, 4 vol. in-12, c'est la meilleure; trad. en angl., Lond., 1695, 2 vol. in-8°, réimp. en 1714 et en 1739, 4 v. in-8°; trad. en holland., Utrecht, 1724, 2 vol. in-4°; trad en allem., Leipz., 1701, 2 vol. in-8°: 1713, 3 vol. in-8°. — Ce voyage, d'une lecture amusante, est un peu superficiel et abonde en railleries contre l'Eglise romaine.

II. *Mémoires et observations faites par un voyageur en Angleterre*, La Haye, 1698, in-12; trad. en angl., Lond., 1719, in-8°.

III. *Le Théâtre sacré des Cévennes ou Récit des prodiges arrivés dans cette partie du Languedoc, et des petits prophètes*, Lond., 1707, in-8°; publié, la même année, en anglais. — Recueil des dépositions d'une vingtaine de personnes sur ce qu'elles ont dit ou fait, vu ou entendu dans les Cevennes.

Faut-il, avec Watt, ajouter à ses ouvrages: *An account of a sulphureous vaporiferous cavern at Pyrmont, similar to the Grotto del Cane near Naples*, publ. dans les Trans. philos. (1738)?

MISSY (César de), fils aîné de *Charles* de Missy, réfugié de la Saintonge, qui avait établi une maison de commerce à Berlin, naquit dans cette ville, le 2 juin 1703. Après avoir terminé ses humanités au Collége français, il se rendit à l'université de Francfort-sur-l'Oder où il s'appliqua à l'étude de la théologie. De retour à Berlin, il se présenta pour être reçu candidat au saint ministère; mais n'ayant pas voulu signer purement et simplement la formule de foi, il ne fut point admis. Après onze mois d'attente vaine, sacrifiant sa patrie à sa conscience, il se décida à quitter la Prusse et se rendit en Hollande où il passa cinq années, s'exerçant avec ardeur dans la prédication et consacrant ses loisirs à la composition soit de pièces de vers, soit d'articles de critique littéraire, ou de dissertations savantes, qu'il fit insérer, depuis 1724, dans différents journaux périodiques de Hollande, de France et d'Angleterre. En 1731 enfin, il fut appelé à Londres comme ministre de l'église de la Savoie, qu'il quitta, en 1762, pour devenir chapelain de la Chapelle de St. James. Il mourut le 20 août 1775, laissant la

(1) Le capitaine *Misson* qui rentra en France et se convertit, en 1701, et qui mérita, ainsi que sa femme *Susanne Plunket de Carlinfort*, en 1713, par son apostasie une pension de 200 liv. (*Arch.* E. 6399) descendait peut-être aussi de notre pasteur.

(2) Un autre Misson, qui portait le prénom de *Jacques* et était aussi de Paris, se retira à La Haye dans le même temps.

réputation d'un chrétien sincère, sans bigoterie, d'un homme gai, aimable, doué d'un excellent jugement, de beaucoup d'esprit, d'un goût très-fin, animé d'un grand amour de la vérité et passionné pour l'étude; d'ailleurs rempli de bienveillance et de charité. Avec de semblables qualités, Missy avait droit à l'estime de tous, et il fut honoré de l'amitié de plusieurs, entre autres de *Beausobre*, de *Jordan*, de *Formey*, de *Benjamin Godefroy*, pasteur de l'église française de Dresde, avec qui il entretenait une correspondance suivie.

Missy a beaucoup écrit, mais il n'a pas laissé d'ouvrages de longue haleine. Il a été un des rédacteurs de la Bibliothèque britannique, du Journal britannique, du Magasin français de Londres. On trouve aussi des vers ou des articles sortis de sa plume dans le Mercure de France, dans le Recueil de littérature et dans le Voyage littéraire de Jordan, dans la trad. française de Paméla, dans The public Advertiser. Wetstein, l'éditeur du Testament grec, *Jortin*, le biographe d'Erasme, Bowyer et Nichols, auteurs d'Essais sur l'origine de l'imprimerie, Chevrière enfin, l'historien d'Angleterre, lui furent redevables de notes précieuses. En fait d'ouvrages imprimés séparément, nous ne connaissons que :

I. *Les larmes du Refuge, ou sermon sur Ps. CXXXVII*, Lond., 1735, in-8°; 4e édit., considérablement retouchée et augm. d'une paraphrase en vers du Ps. CXXXVII, Lond., 1751, in-8°. — Ce sermon, dont on trouve une très-longue analyse dans le T. VII de la Biblioth. britannique, fut prononcé dans l'église de la Patente, le 22 oct. 1735. Il a été trad. en anglais, mais cette trad. n'a pas été imp. Elle se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du duc de Sussex, N° 4 des mss. anglais.

II. *Dick and Tim and Briberg, a satire*, Lond., 1750, in-8°.

III. *De J. Harduini jesuitæ prolegomenis cum autographo collatis Epistola*, 1766.

IV. *Paraboles ou Fables et autres narrations d'un citoyen de la république chrétienne du* XVIII*e siècle, mises en vers*, Lond., 1769, in-8°; 2e éd., 1770, 3e édit., 1776, in-8°.

V. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, 1780, 3 vol. in-8°.

Si nous ajoutons à cette liste une trad. des Notes de *Motteux* sur Rabelais, imp. par *F. Bernard* dans son édit. des Œuvres de Rabelais (Amst., 1741, 3 vol. in-4°), nous aurons l'ensemble des publications de Missy; mais il a laissé, sans parler de nombreuses et savantes notes marginales sur beaucoup de volumes de son excellente bibliothèque, plusieurs cahiers d'observations critiques, des dissertations et quelques sermons, faisant aujourd'hui partie de la Biblioth. du duc de Sussex (MSS. franc., Nos 15 à 34). Nous en donnerons la liste : *Commentaires et notes sur des portions du V. et du N. T.; Notes sur I Jean* 7-8 ; *Dissert. sur Matth. XIII*, 57 ; *sur Marc VIII*, 24, *XI*, 13 ; *De la déprécation du calice ou dissertation dans laquelle on examine s'il est bien certain que J.-Ch. ait prié Dieu d'être dispensé de mourir; Dissert. sur Héb. VI*, 4-6 ; *Remarques sur les quatre premiers versets de Héb. XIII*; *Discours sur l'usage de la raillerie dans les disputes de religion; Mémoires pour une dissertation sur les résurrections actuelles dont il est fait mention dans l'Ecriture; Matériaux pour un discours de la véritable preuve de l'existence de Dieu; Abrégé des preuves suffisantes pour établir la vérité de la religion chrétienne; Remarques sur le livre imp. à Amsterdam sous le titre:* L'éloquence chrétienne; *Remarques sur le nom de Mathusalem*; *Notes sur divers sujets sacrés; Brouillons de théologie*, 4 vol.; *XIV Sermons sur le V. T.*; *LXXIV Sermons sur le N. T.; Matériaux pour des sermons.*

MITOIS, nom d'une baronnie appartenant à un gentilhomme normand, connu dans l'histoire du protestantisme français par le rôle considérable qu'il



a joué, de 1620 à 1622, à l'Assemblée politique de La Rochelle.

Le 25 juin 1621, le baron de Mitois, qui avait déjà rempli diverses missions à la satisfaction de l'Assemblée, fut élu président pour un mois. On lui donna *Clémenceau* pour adjoint, *Casaubon* et *Savary* pour secrétaires. Le premier acte des députés des églises, sous sa présidence, fut de répondre à la Déclaration donnée par le roi à Niort, le 17 mai, pour contraindre les Protestants à désavouer l'Assemblée. Ils ordonnèrent la publication, en forme de manifeste, « d'un recueil tant des violences exercées contre les Protestants que de ce qui avoit esté commis contre les édicts »; ce soin pris, ils s'occupèrent des moyens de soutenir la guerre. Le manque d'argent paralysait tous leurs efforts, et le plus souvent, aux demandes pressantes des commandants des places fortes, l'Assemblée en était réduite à répondre « qu'on n'avoit moyen de leur fournir hommes ni poudre maintenant.» Il en résultait nécessairement que les villes où les Huguenots étaient les maîtres, succombaient l'une après l'autre. Mais ce n'était pas le seul mal contre lequel elle avait à combattre. Il lui fallait encore prévenir les divisions dans le parti, réprimer les trahisons, et c'était peut-être là la tâche la plus difficile; mais l'énergie ne lui manqua jamais. Elle frappa sans ménagement ceux qui, comme *Ponchat* et *Molan*, députés du conseil provincial de la Guienne, abusèrent de leur position pour essayer de rompre l'union des églises.

Mitois occupait depuis quelques jours le fauteuil de la présidence, lorsque arrivèrent des émissaires de *Lesdiguières* et de *La Trémoille*, qui engagèrent, au nom de ces deux seigneurs, l'Assemblée à se séparer ou du moins à suspendre ses séances et à envoyer au roi des députés à qui ils procureraient des passe-ports. Le conseil de ville, consulté sur cette proposition, pria l'Assemblée « d'en vouloir faire bonne considération.» En conséquence, l'Assemblée écrivit au roi une lettre très-humble et très-soumise, en lui demandant des passe-ports pour ses députés. Peu de jours après, *Des Isles-Maison*, l'agent de Lesdiguières, rapporta la réponse du maréchal, qui insistait pour que l'Assemblée commençât par se séparer, en s'engageant à obtenir du roi une abolition générale et des passe-ports, non pas pour ses députés, mais pour les députés généraux. L'Assemblée ne voulut rien décider avant d'avoir consulté les églises du Midi et les agents qu'elle avait envoyés en Hollande et en Angleterre. En attendant, elle répondit à Lesdiguières qu'elle se séparerait, si le roi donnait « seureté aux églises et aux personnes. » De leur côté, les bourgeois de La Rochelle, informés de ce qui se passait, la firent supplier par *Bernardeau*, *Tharet* et *La Lande*, de « subsister comme elle avoit faict jusque-là en leur ville. » Cette tentative d'accommodement n'aboutit à aucun résultat. Sur la demande du maire de La Rochelle, *Lescun*, *La Tour* et *Guérin* furent élus pour représenter « le général des églises, » dans un tribunal suprême, qui devait juger en dernier ressort les causes civiles et criminelles; mais, nous l'avons déjà dit, ce qui préoccupait surtout l'Assemblée, c'étaient les moyens de se procurer de l'argent. Les mesures qu'elle prit, à cet effet, occupèrent les derniers jours de la présidence de Mitois, qui céda, le 25 juillet, le fauteuil à *Loubie*.

Il fut appelé, une seconde fois, à l'occuper, le 25 avril 1622, ayant *La Cloche*, pour adjoint, *La Milletière*, de Paris, et *Montmesart*, pour secrétaires. La question des finances domina encore dans les délibérations de l'Assemblée pendant cette seconde présidence de Mitois; mais il s'y joignit des complications fort graves, la prise de Royan, malgré la vaillante défense de *Du Verger-Malaguet*, l'arrestation de *Freton*, qui faillit amener une scission entre l'Assemblée et les magistrats de La Rochelle (*Voy.* V, p. 173),

et le procès du député-général *Fucas* (Voy. ce nom), qui fit éclater entre eux un dangereux conflit.

Les descendants du baron de Mitois continuèrent à professer la religion réformée au moins jusqu'en 1685 (*Arch. gén.* Tr. 270).

MIZAUBIN (Jean), pasteur de Sainte-Foy, fut député par la Basse-Guienne au Synode national de Castres, qui le chargea d'aller inspecter les églises de la Terre de Labour. Il vivait encore en 1637. Selon l'Index de l'archevêque de Paris, il a publié, contre Bellarmin et Du Perron, un livre intitulé *Tableau de l'Eglise représentant ses marques et son autorité*, que nous n'avons pu nous procurer. Son fils Jacques fit ses études à Montauban, où il soutint, sous la présidence de *Verdier*, une thèse *De divinitate et authoritate Scripturarum*, ins. dans les Theses montalb. Il desservait, en 1661, l'église de Moncarrot, et à la même époque, *Jean Mizaubin*, son frère selon toute apparence, remplissait les fonctions pastorales à Gensac. Plus tard, nous le trouvons ministre à Mucidan. En 1679, il fut accusé d'avoir, dans un sermon sur Apoc. II, 11, proféré des paroles offensantes contre Louis XIV. Au rapport du missionnaire dénonciateur, il aurait exhorté son troupeau « par trois diverses fois à plustôt souffrir la mort qu'à succomber aux violances (*sic*) de notre grand prince. » La dénonciation était signée par deux témoins qui, lors de leur interrogatoire, avouèrent qu'ils y avaient apposé leurs noms *sans la lire*, et confessèrent que Mizaubin n'avait aucunement parlé du roi, mais de la mort et du péché. Nous avons été assez heureux pour retrouver le sermon en question dans un carton des Archives générales coté M. 671. A peine y remarque-t-on l'allusion la plus éloignée aux persécutions que souffraient les Protestants, et Louis XIV n'y est certainement pas nommé. Le bon père s'était donc permis une fraude pieuse. De son côté le juge, trop bon catholique pour ne pas ajouter foi à la dénonciation d'un missionnaire, força les témoins à se rétracter, en les faisant incarcérer. Le procès suivit donc son cours, et le pauvre pasteur fut condamné, au mois de juillet 1679, par le parlement de la Guienne, au bannissement et à une forte amende. Hors d'état de payer et désespéré de devoir, à son âge, s'éloigner de sa famille, il prit le parti d'abjurer. — A la révocation, le pasteur de Gensac donna le même exemple de faiblesse; mais il cessa bientôt « de faire son devoir de catholique. » On l'accusa même, en 1692, de tenir des assemblées, et on le mit en jugement sur la dénonciation de deux valets qui avaient quitté son service (*Arch.* M. 671). Nous ne connaissons pas le résultat du procès.

MIZIÈRE (François) ou *Misère*, médecin, naturaliste et antiquaire, né à Fontenay-le-Comte, fit ses études à Poitiers, berceau de sa famille. En 1570, il vint à Paris, et y suivit le cours de géologie du célèbre *Bernard Palissy*. L'année suivante, il alla s'établir à Fontenay, où il exerça la médecine jusqu'en 1585. L'édit de juillet 1585 ayant de nouveau proscrit le culte réformé, il se retira à La Rochelle et ne rentra à Fontenay qu'après que cette ville fut tombée au pouvoir des Protestants. Il s'y maria, en janvier 1593, avec *Marie Giraud*, fille d'*Hilaire Giraud*, sieur des Gourfailles, et de *Marie Tiraqueau*. Peu de temps après ce mariage, il alla s'établir à Niort, où son beau-frère exerçait la charge de lieutenant-particulier. C'est là qu'il donna sa charmante édit. des *Œuvres de Clément Marot, reveues, augm. et disposées en beaucoup meilleur ordre que ci-devant ; plus quelques œuvres de Michel Marot*, Niort, Thomas Portau, 1596, in-16. En 1600, il retourna à Fontenay où il mourut vers 1620.

M. Benj. Fillon, à l'obligeance de qui nous devons ces renseignements, nous apprend encore que Mizière possédait une fort belle bibliothèque et une riche collection d'histoire naturelle, d'antiques et de médailles.

MOILLON (Nicolas), ou *Moilon*, peintre et graveur, florissait au commencement du XVII[e] siècle. Nagler signale de lui trois paysages, exécutés en 1613, qui se trouvaient dans la collection du comte *Rigal*.

Sa femme *Marie Gilbert* lui donna plusieurs enfants : Henri, né le 13 nov. 1611, et présenté au bapt. par *Thomas Brouard*, argentier de la princesse d'Orange, et M[me] *Froment*, femme de l'apothicaire du duc de *Bouillon* ; — Salomon, né le 20 mai 1617 ; — et sans doute *Isaac*, peintre d'histoire, admis à l'Académie, le 14 avr. 1663, et mort le 26 mai 1673, à l'âge de 58 ans.

MOISANT-DE-BRIEUX (Jacques), en latin *Mosantus Briosius*, un des meilleurs poètes latins de son temps, naquit à Caen d'une famille noble, en 1614. Il fit ses études à Sedan avec le duc de *Montausier*, qui resta son ami, même après que l'ambition l'eut porté à renier sa foi. Il se rendit ensuite en Hollande, où il suivit, pendant deux ans, les leçons de Vossius, puis il passa en Angleterre dans l'intention d'y fréquenter quelque temps encore les cours des plus célèbres professeurs et d'y visiter les bibliothèques. Après un séjour de trois années chez nos voisins d'Outre-Manche, il revint dans sa patrie et se fit recevoir avocat. Le 14 nov. 1633, il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Metz ; mais des raisons de santé l'engagèrent, dès 1635, à renoncer à la carrière des emplois publics. Il donna sa démission et retourna à Caen, où il jouit en paix d'une fortune considérable, charmant ses loisirs par l'étude des belles-lettres, dont plus que personne il contribua à ranimer le goût dans sa ville natale par la fondation [1652] d'une Académie, qui tint d'abord ses séances chez lui. Il mourut en 1674 des suites de l'opération de la taille, laissant la réputation d'un homme fort instruit et très aimable, d'un bon poète et d'un prosateur élégant. Il avait pour amis les hommes les plus illustres de son temps. De son mariage avec *Catherine de La Tombe* étaient nés plusieurs enfants. L'un d'eux, l'aîné sans doute, fut tué en 1670, dans sa première campagne. Un autre, François, sieur de La Luzerne, ne nous est connu que par l'acte de mariage de son frère. Nous ne supposons pas qu'il soit identique avec le médecin *Moysan* (1), qui, en 1701, fut enfermé au château de Nantes pour cause de religion (*Arch. gén*. E. 3387), et dont les trois filles furent mises aux Nouvelles Catholiques de Paris (*Ibid*. E. 3553) (2). Un troisième, Robert, desservait l'église de Senlis, lorsqu'il épousa, le 27 janv. 1675, *Anne Madelaine Masclari* (Reg. de Char.), qui le rendit père, le 15 mars 1677, d'un fils nommé François. Il nous a été impossible de découvrir jusqu'ici si notre Robert Moisant est le même que *Moisant-de-Brieux*, ministre de Caen et gendre de *Du Bosc*, dont Foucauld raconte dans ses Mémoires qu'à la révocation, il passa en Hollande avec sa famille, abandonnant une belle maison que les échevins de Caen demandèrent au roi, pour en faire l'hôtel-de-ville, et laissant en France un frère qui possédait plus de 50,000 écus de bien. Outre les trois fils que nous venons de citer, Jacques Moisant eut une fille, Catherine, qui épousa, le 5 juin 1676, *Henri Daniel*, fils de *Henri Daniel* et de *Marthe de Platement*.

Outre trois recueils de *Poésies latines* publiées à Caen, 1658, in-4°; 1663, in-8° et 1669, in-16, à la suite du dernier desquels se trouvent quatre lettres sorties de sa plume, sur l'Académie, les antiquités et les hommes illustres de Caen, on cite de lui : I. *Epistolæ*, Ca

(1) On trouve ce nom écrit de quatre ou cinq manières : *Moisant*, *Moysant*, *Moisans*, *Moysan* et même *Moizen*. Nous ne saurions trop répéter qu'on ne doit pas attacher une très-grande importance à ces différences d'orthographe.

(2) Ce médecin mourut relaps en 1731. Les juges de Fontenay-le-Comte se hâtèrent, dans l'espoir d'une confiscation, de faire le procès à sa mémoire ; mais ses filles prouvèrent leur catholicité d'une manière assez satisfaisante pour que le secrétaire d'Etat Maurepas leur accordât main-levée des poursuites (*Arch*. E. 3568).

domi, 1670, in 8°; — II. *Les origines de quelques coutumes anciennes et de plusieurs façons de parler triviales, avec un vieux manuscrit touchant l'origine des chevaliers bannerets*, Caen, 1672, in-12, ouvrage rare et curieux ; — III. *Les divertissemens de M. D. B.* [De Brieux], Caen, 1673, in-12, recueil de lettres et de vers français et latins. Il a laissé aussi en mss. une trad. latine d'une partie des épigrammes de l'Anthologie et un vol. de *Méditations chrétiennes*.

Une branche de la famille Moisant s'était établie dans le Poitou. Elle ne nous est connue que par les persécutions dont *Pierre Moysan*, sieur de *La Roche-Logerie*, et quelques-uns de ses descendants furent victimes.

La Roche-Logerie, que Foucauld qualifie d'un des plus entêtés religionnaires, fut impliqué, avec les ministres *René Melin* et *Pierre Pomier*, dans le procès qui fut intenté, en 1685, au consistoire de Saint-Maixent, sous prétexte qu'il avait souffert des relaps dans le temple, procès qui se termina, comme d'ordinaire, par la ruine de l'église. La sentence, rendue le 5 avril, le mit hors de cause, ainsi que *Jean Durivault* et *Marie Durivault*, sa fille ; mais *François Constant*, praticien, et *Jacquette Chartier*, femme de *Georges Barrault*, furent condamnés comme relaps, à l'amende honorable et au bannissement perpétuel; en outre, le mariage de Barrault fut déclaré nul et ses enfants bâtards, en cas qu'il y en eût. Il paraît qu'après la révocation, La Roche-Logerie réussit à passer dans les pays étrangers. Dès 1681, il avait envoyé en Angleterre, auprès de Mme de *La Rente*, ses petits-enfants, Gédéon, Gabriel et Olympe, âgés de 14, 10 et 8 ans, que leur mère réclama en 1686 (*Arch. gén.* E. 3372). Nous ignorons s'ils lui furent rendus ; mais nous trouvons dans les Registres du secrétariat des preuves nombreuses que les descendants de La Roche-Logerie persistèrent, longtemps encore après sa mort, à professer la religion protestante. En 1698, les filles d'un Moysan de La Roche-Logerie, qui mourut, cette année-là, en Hollande, étaient enfermées dans le couvent de Saint-Chaumont (E. 3553); en 1700, une demoiselle de ce nom fut mise aux Nouvelles-Catholiques de Paris (E. 3386); en 1725, les deux fils aînés d'un La Roche-Logerie furent placés par lettre de cachet au collége de Châtellerault (E. 3411), à la demande de l'évêque de Poitiers; deux autres, âgés de 13 et de 11 ans, étaient au collége de Niort, et un cinquième dans une pension catholique à Paris (*Ibid.* 3563); à la même époque, deux demoiselles de *Lastre*, dont le frère avait été élevé par les Jésuites étaient enfermées à l'Union chrétienne de Poitiers, et leur mère, *Louise Moysen-de-La Roche-Laugerie*, demandait en vain qu'on les lui rendît (*Ibid.* 3561); enfin en 1735 encore, une demoiselle de La Roche-Logerie était élevée à l'Union chrétienne de Poitiers (*Ibid.* 3121).

MOIVRE (Abraham), savant mathématicien, né à Vitry en Champagne, le 26 mai 1667, et mort à Londres, le 27 novembre 1754. Malgré la modicité de ses moyens, le père de notre Abraham, qui exerçait la chirurgie à Vitry, ne négligea rien pour lui procurer une bonne éducation. Dès l'âge de 11 ans, il le retira de l'école des frères de la Doctrine chrétienne, et l'envoya à Sedan, où il fut confié aux soins du professeur de grec, *Du Rondel*. Ses progrès ne laissèrent rien à désirer. Seulement ses maîtres lui reprochaient de perdre trop de temps avec les mathématiques. Le temps perdu aux yeux du monde est souvent le temps le mieux employé ; les plus grands génies ont tous perdu beaucoup de temps. Moivre se dérobait volontiers aux jeux de son âge pour se renfermer avec son ami Le Gendre, le seul livre d'arithmétique qu'il possédât. C'était une passion plus forte que toutes les remontrances. A la fin, il fallut y céder; mais néanmoins ses autres études n'en souffrirent pas, et il devint, dit-on, un des bons humanistes de sa classe. Il resta aux écoles

de Sedan jusqu'à leur suppression (collége et académie) en 1681. Envoyé au collége de Saumur, il y fit sa philosophie; puis il vint suivre à Paris un cours de physique. Après un court voyage qu'il fit en Bourgogne avec un de ses parents, il revint trouver son père dans la capitale où il s'était retiré, et poursuivit sous le célèbre Ozanam ses études mathématiques. La révocation de l'édit de Nantes jeta le trouble dans la vie du jeune savant. Enfermé au prieuré de Saint-Martin, il ne recouvra la liberté que le 27 avril 1688 (*Arch. gén.* E. 3374.) Son opiniâtreté, et sans doute aussi l'impossibilité où il était de faire plus longtemps les frais de son *éducation* lui valurent cette faveur. Il se retira en Angleterre, et se mit à donner des leçons pour vivre, tout en continuant ses études. « M. Moivre, dit son panégyriste (1), parcourut toute la Géométrie de l'infini avec la même facilité et la même rapidité qu'il avoit parcouru la Géométrie élémentaire, et fut bientôt en état de figurer avec les plus illustres mathématiciens de l'Europe. Il fut connu de M. Halley en 1692, et lia une étroite amitié avec cet illustre astronome. Peu de temps après, il fut ami de Newton même, puis du célèbre M. Fatio; enfin il se trouva lié avec tout ce que l'Europe comptoit de mathématiciens célèbres. » Dès 1697, la Société royale l'admit dans son sein. « Le mérite, surtout lorsqu'il est éclatant, continue le biographe, demeure rarement sans attaques : M. Moivre ne manqua pas d'en essuyer. M. Cheyne, médecin écossais, qui s'est depuis rendu fameux par des ouvrages d'un autre genre, publia, en 1703, un traité de la méthode inverse des fluxions, dans lequel il maltraitoit plusieurs illustres mathématiciens, dont il s'attribuoit cependant les découvertes. M. Moivre étoit du nombre, et il répondit vivement [dans ses *Animadversiones in Geo. Chenæi Tractatum de Fluxionum methodo inversâ*, Lond., 1704, in-8°]. La réplique de M. Cheyne fut encore plus vive; mais comme celle ci ne touchoit plus aux mathématiques, et devenoit absolument personnelle, M. Moivre abandonna le champ de bataille à son adversaire, qui fut, dit-on, le premier à avoir honte de son procédé et à rendre justice à M. Moivre, lorsqu'il eut repris le genre d'étude qui lui convenoit, et qu'il ne se crut plus son concurrent. Cette contestation valut à M. Moivre l'estime de M. Bernouilli l'aîné qui en prit connoissance. On assure même qu'elle eût pu lui valoir son amitié s'ils n'avoient pas été tous deux occupés des mêmes objets et par conséquent un peu rivaux. » Lors de la dispute qui s'éleva entre Leibnitz et Newton, au sujet de la priorité de la découverte du calcul infinitésimal, il fut choisi par la Société royale pour un des commissaires chargés de décider la question. Cette estime méritée dont il jouissait parmi les savants du premier ordre ne fut cependant pas capable de vaincre les répugnances que le gouvernement anglais a éprouvées dans tous les temps à introduire des professeurs étrangers dans ses universités. Ce fut en vain que ses amis sollicitèrent pour lui obtenir une chaire à l'université de Cambridge. Les démarches de Leibnitz n'eurent pas plus de succès en Allemagne. Notre savant en fut donc réduit à poursuivre jusqu'au bout la vie de labeurs qu'il menait, ne pouvant donner à ses travaux que le temps que lui laissaient les ingrates occupations de l'enseignement privé. L'amitié du grand Newton adoucit au moins ses dégoûts. On raconte que l'illustre mathématicien venait chaque soir prendre Moivre dans le café où il se rendait après sa journée achevée, et qu'il l'emmenait chez lui où ils passaient ensemble la soirée à philosopher. Le plus important des ouvrages de Moivre, ses Mélanges analytiques,

(1) Grandjean de Fouchy, dans son Éloge inséré dans le Recueil de l'Académie des sciences (1754), et rédigé d'après les renseignements que lui avait fournis un de nos réfugiés en Hollande, *Mathy*, auteur lui-même d'un Mémoire imprimé sur la vie de notre savant mathématicien.

ne parurent qu'après la mort de son ami, c'est le recueil de ses découvertes et de ses méthodes. « M. *Naudé*, fameux mathématicien de Berlin, auquel il en avoit envoyé un exemplaire, avec une lettre qui contenoit la solution de plusieurs problèmes, n'eut pas besoin d'autre titre pour proposer à l'Académie de Berlin de s'associer sur-le-champ un tel homme, et il fut nommé par une espèce d'acclamation. » Moivre n'a plus rien publié depuis. Ses dernières années s'écoulèrent paisiblement au milieu de ses études et de ses travaux. L'étude des sciences n'absorbait pas toute l'activité de son esprit, ce qui n'arrive que trop souvent chez les hommes médiocres. Il goûtait les Lettres et se reposait de ses travaux plus sérieux dans le commerce des bons auteurs de l'antiquité. Parmi les modernes, Molière et Rabelais avaient ses préférences; il les savait par cœur. *Jordan*, qui le vit dans son voyage en Angleterre en 1733, remarque que notre savant était un homme d'esprit, d'un commerce très agréable. Il parvint à un âge très avancé. Vers la fin de sa carrière, il eut le malheur de perdre successivement la vue et l'ouïe. En même temps, un phénomène singulier se produisit en lui. Vingt heures de sommeil lui devinrent habituelles, jusqu'à ce qu'un jour il s'endormit pour ne plus se réveiller. Peu de temps avant sa mort, le 27 juin 1754, notre Académie des sciences l'avait nommé à la place d'Associé étranger. Il fut très-sensible à cette distinction, si rarement accordée à des Réfugiés. Pour être tardive, elle n'en honore pas moins le corps savant. Moivre « n'affectoit jamais de parler de sa science, nous dit son panégyriste, il ne se montroit mathématicien que par la justesse de son esprit. Sa conversation étoit universelle et instructive; jamais il ne disoit rien qui ne fût aussi bien pensé que clairement exprimé. Son style tenoit plus de la force et de la solidité que de l'agrément et de la vivacité, mais il étoit toujours très correct, et il y apportoit le même soin et la même attention qu'à ses calculs. — Il ne pouvoit souffrir qu'on se permît sur le sujet de la religion des décisions hasardées, ni d'indécentes railleries. *Je vous prouve que je suis chrétien*, répondit-il à un homme qui croyoit apparemment lui faire un compliment en disant que les mathématiciens n'avoient point de religion, *en vous pardonnant la sottise que vous venez d'avancer*. — La médiocrité de sa fortune ne lui a jamais permis de penser à se marier; il a laissé à ses parents le peu de bien qu'il avoit amassé. » On lui doit :

I. *The doctrine of chances, or a method of calculating the probabilities of events in play*, Lond., 1716; augm., 1738; augm. de nouv., 1756, in-4°. La première ébauche de ce travail avait été communiquée, en 1711, à la Société roy. de Londres sous le titre *De mensurâ sortis*.

II. *Evaluation of annuities on lives*, Lond., 1724, 1742, 1750, in-8°; trad. en ital. par le P. Fontana, Milan, 1776, in-8°.

III. *Miscellanea analytica de seriebus et quadraturis*, Lond., 1730, in-4°; dédié à Martin Folkes. — « Cet excellent ouvrage, au jugement de Montucla, contient les plus savantes recherches d'analyse. »

On trouve de Moivre dans le Recueil des Transact. philos. (1695) : *Exemples pour montrer l'usage et l'excellence de la doctrine des fluxions* [de Newton] *pour résoudre les problèmes géométriques*, tirés d'une de ses lettres; — (1697) : *Méthode pour tirer la racine d'une équation infinie*. Moivre tira plus tard de cette loi une méthode de retourner les suites, c'est-à-dire d'exprimer la valeur d'une des inconnues par une nouvelle suite, composée des puissances de la première; — (1700) : *Dimension des solides engendrés par la conversion de la lunule d'Hippocrate et de ses parties autour de différens axes avec les surfaces engendrées par cette conversion*; — (1702) : *Méthode pour quarrer certains genres de courbes, ou*

les réduire à des courbes plus simples, en latin; — (1711): *Examen des jeux de hasard, ou mémoire sur la probabilité des coups dans les jeux de hasard*, en latin; — (1714): *Solution générale de 15 problèmes, proposés dans le traité des jeux de hasard, sur le jeu de la poule, quel que soit le nombre des joueurs*. Nicolas Bernouilli venait d'en envoyer une solution; — (1715): *Description et quadrature d'une courbe du 3e ordre*; — (1717): *Propriétés simples des sections coniques déduites de la nature des foyers, avec un théorème général sur les forces centripètes*, etc.; — (1719): *Des plus grands et des plus petits changements de vitesse qui arrivent aux mouvements des corps célestes*, en latin; — (1722): *De la réduction des fractions algébriques qui n'ont point de racines à des fractions plus simples, et de la manière de sommer les termes de certaines suites ou séries, éloignés les uns des autres par un intervalle égal*; — (même année): *De la section de l'angle*; — (1738): *De la réduction des racines à leur plus simple expression*; — (1744): *De la méthode la plus facile pour calculer la valeur des rentes viagères*. — Moivre conduisit, en outre, et revit la traduction latine de l'Optique de Newton, « pour la quelle il n'épargna ni soins ni peines. » Il légua à quelques amis les mss. qu'il laissa à sa mort.

MOLARD (Daniel) ne nous est connu que par un ouvrage qu'il publia, après son apostasie, sous le titre de *Propositions touchant les marques de la vraye Eglise*, et auquel *Nicolas Vignier* répondit, en 1618.

MOLÈNES (Jean de), du Poujol dans le diocèse de Cahors, prétendu nouveau converti mort relaps, le 5 avril 1731. Depuis longtemps, la Déclaration du 29 avril 1686 n'était plus exécutée et l'on avait cessé de donner au peuple l'abominable spectacle de cadavres traînés sur la claie; mais on continuait à appliquer l'art. IX de l'édit de 1724. Molènes donc étant mort sans demander les sacrements de l'Eglise romaine, le lieutenant général de la sénéchaussée de Sarlat, escorté du procureur du roi, se transporta dans la maison mortuaire, apposa les scellés et se mit à verbaliser contre le cadavre, à qui l'on refusa la sépulture pendant plusieurs jours. Un ami du défunt, M. de La Roussié, indigné de cette profanation, fit enlever le corps, afin de dérober aux yeux de la famille un spectacle aussi douloureux. Ce n'est pas là un exemple unique; nous pourrions rapporter un grand nombre de procédures semblables. Quelquefois on instrumentait contre le cadavre, même après qu'il avait été enterré; tel fut le cas, entre autres, pour *Elie Drapeiron*, de Salagnac en Périgord, mort sans sacrements en 1724. Presque toujours ces odieuses poursuites étaient exercées à la requête de collatéraux avides ou même de cupides étrangers, qui pouvaient espérer d'obtenir du roi le don des biens du défunt, lorsque la confiscation aurait été prononcée. Saint-Florentin lui-même, l'opiniâtre défenseur de toutes les lois d'exception rendues contre les Protestants, finit par sentir combien ce fameux art. IX était propre à éveiller les plus viles passions chez une foule de gens. Il n'en demanda pas l'abolition, mais il évita de le faire exécuter. En 1752, un abbé Thierry lui ayant demandé le don de la succession de Mme *La Gardelle*, morte sans confession à Argental, il le lui refusa, alléguant pour prétexte que la confiscation n'en avait pas été prononcée. L'abbé ne se tint pas pour battu. A sa poursuite, la mémoire de cette dame fut condamnée par sentence du bailli de Brives (*Arch. gén.* E. 3523). Cependant rien ne nous prouve qu'il soit parvenu à se saisir de l'héritage convoité.

MOLENIER (Étienne), ou *Molinier*, pasteur de l'église de l'Ile-Jourdain, passa en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes et fut le premier ministre de l'église française de Stonehouse. Cette église, fondée en

1692, subsista plus d'un siècle. Elle était encore desservie, en 1706, par Molenier, qui eut pour successeurs *Joseph de Maure* (1720-40), *Fauriel* (1741-60). *J. Maillard* (1748), *David-Louis Monin*, qui la quitta, en 1763, pour celle de Plymouth, *Martin-Guillaume Bataille* (1769-91). Molenier avait épousé, en 1701, *Judith Méchinnet* (1).

Plusieurs ministres de l'Évangile ont porté le nom de Molinier, mais aucun ne mérite d'être signalé spécialement. Nous rapporterons pourtant une aventure qui arriva, en 1621, à Molinier, ministre de Foix. Etant allé présenter ses devoirs au nouveau gouverneur La Forest, Molinier fut pris à partie dans la salle même des réceptions, par le P. Villate, qui se mit à ergoter sur la pénitence et la confession auriculaire. Molinier, abasourdi, ne sut que répondre, à ce qu'affirme le Mercure français. Cependant, le gouverneur étant intervenu il consentit à accepter la dispute par écrit; mais, après réflexion faite, il déserta son poste et se retira à Pamiers. Tout son troupeau se convertit, ajoute le Mercure, et le temple devenant inutile fut démoli. Ce qui peut justifier Molinier, c'est qu'à voir l'acharnement déployé par le clergé et le gouvernement contre les Protestants, il était facile de prévoir qu'il n'y aurait aucune équité à attendre des juges de la dispute.

MOLINES (JEAN), dit FLÉCHIER, pasteur du désert. Le 18 mars 1752, c'est-à-dire six semaines après la capture du ministre *Bénezet*, Molines fut, à son tour, arrêté à Marsillargues, dans la maison d'un nommé *Chabran* (Arch. gén. Tт. 332). Mme de *Sensens*, soupçonnée de lui avoir donné asile, partagea, ainsi que sa fille, sa captivité (2). Frappé de terreur par la condamnation de son collègue et ne se sentant pas le courage de le suivre sur l'échafaud, il racheta sa vie par une apostasie. Cette abjuration obtenue en face du gibet fut un triomphe pour le clergé romain, qui ne rougit pas de la proclamer « un des plus grands miracles qui se soient faits de nos jours dans l'ordre de la grâce. » On se hâta de publier une *Lettre de M. Molines, dit Fléchier, à un de ses amis, avec son abjuration*, Paris, 1752, in-12, qui a été reproduite et réfutée avec talent dans le Patriote français et impartial. Dans cette Lettre on lui faisait dire: « La seule lumière de la vérité m'a conduit au pied des autels;...mon changement a été la suite d'une prière fervente et assidue et d'un examen sérieux dans lequel j'ai reconnu la fausseté de la religion dont j'étois le ministre, et la vérité de celle que j'ai eu le bonheur d'embrasser. Il faudroit sans doute que je fusse le dernier des scélérats pour avoir sacrifié mon salut éternel à quelques jours d'une vie passagère, je ne l'estime pas assez pour l'acheter au prix de mon âme, etc.» Malgré tout ce bruit, le gouvernement conservait des doutes sur la sincérité de cette conversion forcée. Le 6 mai 1752, Saint-Florentin écrivait à Saint Priest: «J'ai été charmé de ce que vous me marquez de la conversion du ministre Fléchier; jusqu'à présent, il y a lieu de présumer qu'elle est sincère. Cependant comme il est déjà arrivé qu'un ministre du Dauphiné a feint de se convertir pour prévenir un arrêt de mort, l'intention du roi est qu'afin d'éprouver les dispositions de celui-ci, vous le jugiez et lui fassiez prononcer son jugement; s'il persévère, vous en ferez suspendre l'exécution, et S. M. commuera sa peine en celle de la prison, sauf à lui accorder ensuite sa grâce entière, en cas qu'il persiste dans les mêmes sentiments.» Ces instructions furent ponctuellement suivies (1). Molines conti-

(1) Une autre famille du nom de Molinier chercha également un asile en Angleterre. Elle a donné deux directeurs à l'hôpital français, *Jacques Molinier*, en 1721, et *Charles*, en 1756.

(2) L'espion qui le trahit reçut 3000 livres de récompense (*Arch. gén.* E. 3513).

(1) Une Lettre d'un chanoine de Montpellier, imprimée à la suite de la Lettre de Molines, nous donne les plus curieux détails sur la comédie qui se joua à cette occasion. Molines, qui avait fait preuve, avant et pendant son interrogatoire, d'une grande lâcheté, écouta,

nuant à donner « des marques de religion et de persévérance. » S. M., persuadée « que la conviction éprouvée de la sincérité de son retour bannirait les doutes que les autres ministres auraient voulu faire naître et procurerait des conversions aussi véritables, » et trouvant d'ailleurs « juste de favoriser ses pieux desseins », consentit enfin, au mois de septembre, qu'il sortît de la citadelle de Montpellier pour aller au séminaire de Viviers (*Arch. gén.* E. 3513). Quant à *Madelaine Pilot*, veuve du capitaine de cavalerie de Sensens, elle fut, ainsi que sa fille, âgée d'une douzaine d'années, gardée dans les prisons de la citadelle de Montpellier. On espérait que l'exemple de Molines les « ramènerait. » Cet espoir paraît ne pas avoir été déçu au sujet de la jeune fille (1); mais la mère, qui passait pour la femme du ministre apostat, resta inébranlable, et fut envoyée à la Tour de Constance (*Ibid.* E. 3513).

La joie de la cour de Louis XV fut de courte durée. Non-seulement l'arrestation des deux pasteurs du désert ne décida pas leurs collègues « à prendre la fuite », ainsi que l'espérait Saint-Florentin ; les Protestants continuèrent à s'assembler comme auparavant ; bien plus, à peine le malheureux Molines, « ce parfait honnête homme, à qui, selon l'expression du chanoine et syndic Morel, ses vertus morales avaient attiré la grâce de sa conversion », fut-il libre qu'il sortit secrètement du royaume, et se sauva en Hollande. Le consistoire wallon d'Amsterdam, touché de son repentir et de ses pleurs, consentit à l'admettre de nouveau dans le sein de l'Eglise protestante. Cependant, jusqu'à sa mort, le pauvre apostat ne cessa de gémir sur sa faiblesse. « Bien jeune encore, vers 1778, raconte le fils du pasteur *Châtelain* d'Amsterdam, je me souviens d'avoir vu arriver mainte et mainte fois chez mon père M. Molines, s'accusant toujours, tandis que mon père s'efforçait toujours de lui faire comprendre que, par les mérites infinis de Christ, son pardon lui était sans doute accordé... La figure de ce malheureux, sillonné de rides, portait l'empreinte du désespoir.... Son regard éteint par les larmes, attest. it tout ce que son âme avait souffert ; on ne pouvait le rencontrer sans se sentir ému de pitié ; son attitude exprimait l'affaissement ; sa tête retombante de tout son poids sur sa poitrine, et ses mains pendantes annonçaient un découragement profond... il était tellement absorbé en lui-même qu'il ne s'apercevait de quoi que ce soit ; rien ne pouvait le distraire de ses sombres pensées ; il ne pouvait oublier surtout le dernier regard jeté sur lui par *Bénezet;* et quand il était en proie à ce souvenir, ses sanglots redoublaient ; il regrettait la couronne du martyre perdue par sa lâcheté et conquise par son ami. »

MOLTZER (Jacques), critique célèbre et un des meilleurs poètes latins du XVIe siècle, naquit à Strasbourg, le 6 avril 1503. Le talent avec lequel il remplit, étant écolier, le rôle de Micyllus dans le dialogue de Lucien in-

s'il faut en croire le susdit chanoine, la lecture de sa sentence « avec une fermeté héroïque. » Il se confessa, reçut l'absolution et demanda l'extrême-onction. Pendant ce temps, le curé de Notre-Dame avait donné ordre qu'on exposât le saint sacrement pour son agonie ; le commandant militaire avait assemblé la garnison sur l'Esplanade autour de la potence, et le bourreau, « tenant la corde à la main, » s'était rendu dans la prison. Enfin « M. l'intendant, accompagné de son subdelegué et du procureur du roy en robe, entra dans la prison, et dit à M. Flechier que puisqu'il alloit mourir, il le conjuroit de lui declarer s'il avoit encore quelque chose a dire qui regardât le bien de l'Etat, à quoi M. Flechier ayant repondu que non, M. l'intendant ajouta que pour la consolation de ses juges et l'edification du public, il souhaitoit qu'il déclarât dans quelle religion il vouloit mourir. M. Flechier protesta d'une voix ferme qu'il mouroit dans la R. C. A. R., hors de laquelle il n'y a point de salut ; sur-le-champ, M. l'intendant lui dit : Eh bien, Monsieur, le roy vous accorde votre grâce. M. Flechier, en lui prenant la main, la baisa, se jetta à ses pieds, et là, il fit, avec son eloquence naturelle, un remerciement au roy, qui fit verser des larmes à tous les assistans. »

(1) En 1764, elle demanda au roi le don des biens de sa mère, qui avaient été confisqués (*Arch.* E. 3515). On lui avait rendu la liberté après quelques mois de détention (*Ibid.* Tt 332).

titulé Le Coq, lui fit donner ce surnom qui lui resta. Il fit ses études à Heidelberg, à Erfurt, à Wittemberg, c'est-à-dire dans les meilleurs universités de l'Allemagne, et après les avoir achevées, il fut nommé recteur du gymnase de Francfort-sur-le-Mein et chargé, en même temps, d'enseigner le latin et le grec. La réputation qu'il acquit le fit appeler, en 1532, à l'université de Heidelberg comme professeur de grec; mais il ne conserva pas longtemps sa chaire. Sur les instances du magistrat de Francfort, il consentit à reprendre son ancien poste au gymnase de cette ville. En 1546 cependant, il retourna à Heidelberg où il mourut le 28 janv. 1558, laissant deux fils, dont l'un fut tailleur à Heidelberg, et l'autre, nommé JULES, chancelier de l'électeur palatin Louis. Au jugement de Scaliger, Moltzer avait quelque chose du génie et du caractère d'Ovide; mais ses productions offrent de grandes inégalités. On a de lui :

I. *Epicedia in P. Mosellanum et in Guill. Nisenum*, Witteb., 1524, 8°.

II. *Psalmi aliquot in versus conjecti*, Hagan., 1529, in-8°.

III. *J. Bocatii* περὶ γενεαλογίας *Deorum lib. XV, cum annot. J. Micylli. Ejusdem de montium, sylvarum, fontium, lacuum, fluviorum, stagnorum et marium nominibus lib. I, cum indice*, Basil., 1532, in-fol.

IV. *Titi Livii des allerredsprechsten und hochberühmtesten Geschichtsschreibers römische Historien, mit etlichen newen Translation durch N. Carbach et J. Micyllum*, Meynz, 1533, in-fol.

V. *Sämtliche Werke des Tacitus übersetzt mit dem lateinischen Original*, Meynz, 1535, in-fol.

VI. *Annotationes in Martialis epigrammata*, dont Gesner a enrichi son édit. de Martial (Basil., 1536, in-8°; Tig., 1544, in-8°).

VII. *Luciani Samosatensis Opera, quæ quidem exstant omnia, e græco sermone in latinum partim jam olim a diversis autoribus, partim nunc demum per J. Micyllum, quæcumque reliqua fuêre, translata. Cum argumentis et annotat. ejusdem passim adjectis*, Francof., 1538, in-fol.

VIII. *Epigrammata græca*, Basil., 1538. — Cité par Gesner, qui n'indique pas le format.

IX. *De re metricâ lib. III*, Francof., 1539, in-8°. — Chef-d'œuvre, au jugement de Mélanchthon.

X. *Arithmethica logistica lib. II*, Basil., 1539, in-8°.

XI. *Homeri Ilias et Odyssea cum scholiis græcis, Porphyrii Homericarum quæstionum libro et opusculo de antro nympharum, græcè, ex recognitione J. Micylli et Joach. Camerarii*, 1541.

XII. *Narratio de ruinâ arcis Heidelbergensis*, imp. dans les *Opera historica variorum autorum* (Basil., 1541, in-8°); réimp. dans le N° XIX.

XIII. *Varia epigrammata græca et latina*, Witteb., 1542.

XIV. *Icones et breves vitæ imperatorum necnon rerum cujusque gestarum indicationes tetrastichis distichisque inclusæ*, 1543, in-8°.

XV. *P. Ovidii Nasonis Metamorphoseos lib. XV, cum commentariis Raph. Regii. Adjectis etiam annotat. J. Micylli*, Basil., 1543, 1549, in-fol.

XVI. *M. Annæi Lucani de bello civili lib. X, cum scholiis integris quidem J. Sulpitii Verulani, certis autem locis etiam Omniboni, unà cum annotationibus quibusdam J. Micylli*, Francof., 1551, in-4°.

XVII. *Ratio examinandorum versuum*, Norinb., 1552, in-8°.

XVIII. *De vitâ Euripidis ac de tragœdiâ ejusque partibus*, publ. dans l'Euripide de G. Stiblinus (Basil., 1562, in-fol.).

XIX. *Sylvarum seu variorum carminum libri V*, publ. à Bâle, 1564, in-4°, par son fils Jules. Nous rapporterons, comme échantillon de son talent poétique, les derniers vers qu'il composa, peu de temps avant d'expirer.

Fata vocant, moriarque libens, valeatis amici!

Regia siderei me vocat alta poli.
At tu, Christe, novæ qui nobis gaudia vitæ
Reddis, et in superâ das regione locum,
Huic abeunti animæ placidam largire quietem,
Ne mihi sit pretium mortis inane tuæ.
Me liquor ille tuo stillans è vulnere sancto
Abluat, hos æstus, hanc levet ille sitim.

On doit, en outre, à Micyllus, une édit. augm. de la *Grammatica græca* de Mélanchthon (Francf., 1544, in-8°), une édition du traité *De metris*, de Terentianus Maurus (1532), un *Calendarium*, et des trad. de quelques fragments d'Homère, qui ont été publiées dans les Deliciæ poetarum germanicorum.

MONCEAU (Louis de), ou de *Monceaux*, sieur de Bourneville, conseiller secrétaire du roi et receveur général des traites foraines en Champagne, mort à l'âge de 75 ans, et enterré à Charenton, le 3 mars 1645, laissa, de son mariage avec *Geneviève Garrault*, deux fils nommés Jacques et Isaac (1).

I. Jacques de Monceau, sieur de L'Estang, prit pour femme, en 1637, *Catherine de Rambouillet*, qui mourut veuve, en 1664, à l'âge de 43 ans. Les Registres de Charenton nous donnent les noms de trois de ses enfants : 1° Anne, morte à l'âge de deux ans, en 1640; — 2° Catherine, mariée, en 1667, à *Jacques Bigot*, contrôleur-général de l'infanterie; — 3° Nicolas, né en 1642, qui épousa, le 15 février 1685, *Madelaine Mercier*, veuve de *Henri Muisson*. Jacques de Monceau n'avait que 36 ans, lorsqu'il mourut en 1643. Il est impossible de le confondre avec un autre *Jacques de Monceau*, secrétaire de la chambre du roi, qui épousa *Marie Fournier* et en eut Marguerite, présentée au baptême, en 1612, par *Benjamin Aubéry-du-Maurier*, Louise, née le 17 sept. 1614, et Gamaliel, né le 16 janv. 1618. Peut-être ce dernier était-il son oncle.

II. Isaac de Monceau, sieur de Bourneville, conseiller secrétaire du roi et des finances, laissa de son mariage, célébré en 1631, avec *Marie Menant* (1) morte en 1678, à l'âge de 61 ans : 1° Marie, née le 25 juill. 1632 ; — 2° Louis, né en 1634, sieur de Rense-ville [Renneville?], capitaine au régiment de Champagne; — 3° Isaac, qui suit; — 4° Jacques, sieur de Chavenay, qui épousa, le 21 janv. 1682, *Marguerite Bourdin*, fille de *Charles Bourdin*, sieur de Pierre-Blanche, conseiller secrétaire du roi, et de *Madelaine d'Azemar*; il abjura à la révocation avec sa femme, dont il avait deux enfants ; Susanne-Charlotte, née en 1682, et Louis, né le 20 sept. 1683; — 5° Jacqueline, morte jeune; — 6° Samuel, présenté au baptême, en 1640, par *George Herbaud*, docteur en médecine, et *Marie Bigot*, veuve de *Causse*; — 7° Marguerite, née en 1644, et mariée, le 1er juill. 1682, à *Claude Vallée*, sieur de Chenailles, conseiller du roi en ses conseils ; — 8° Madelaine, morte jeune, ainsi que — 9° Charles; — 10° Catherine, femme, en 1656, de *Philippe de Villereau*, fils de *Philippe*, sieur de Juranville, et d'*Anne de Cosne*; — 11° Susanne, qui épousa, en 1669, *Claude Serrière*, sieur du Peray, fils de *Jean Serrière*, et d'*Esther Morin*; — 12° Daniel, sieur d'Antin, qui se maria, le 16 janv. 1681, dans le temple de Charenton, avec *Madelaine-Judith Domanchin*, fille de *Salomon Domanchin*, secrétaire des finances du duc d'Orléans, et de *Judith Ponsard*; il en eut deux filles: Judith-Madelaine, née en 1682 et morte en 1684, et Elisabeth, qui n'avait que deux ans lorsqu'on l'enleva à ses parents pour l'enfermer dans le couvent des Ursulines de Montargis, où elle resta jusqu'à sa vingtième année (*Arch. gén.* E. 3400); — 13° César, sieur d'Eguilly, né en 1655, capitaine de cavalerie, qui obtint, en 1704, le don des biens de sa sœur Marguerite, réfugiée à l'étranger (*Ibid.* E. 3390).

(1) En 1573, *Antoine de Monceaux*, du Beauvoisis, se réfugia à Genève (*Reg. des habitants*); serait-ce le père de Louis?

(1) Elle était fille de *Guillaume Menant*, conseiller secrétaire du roi et des finances, mort à 80 ans, en 1653, et de *Jacqueline Berger*, morte à 87 ans, en 1644 (*Reg. de Charenton*).

Isaac de Monceau, sieur de La Melonnière, était lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, lorsqu'il épousa, en 1679, *Anne Addée*, fille de *Louis*, sieur du Petit-Val et de Grandchamp, et d'*Anne Bothereau*, laquelle lui avait déjà donné trois enfants: Louis-Isaac, né en 1680, Susanne-Anne, baptisée le 15 août 1683 et Marianne, baptisée le 29 avril 1685, lorsqu'à la suite de la révocation, il prit le parti de sortir de France. « On apprit dans le même temps [janvier 1686], lit on dans les Mémoires de Sourches que La Melonnière lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, qui était ancien officier, homme de mérite et bien fait, mais de la R. P. R. et fort opiniâtre, avait pris aussi le parti de sortir du royaume, mais qu'il avait été pris sur la frontière.» Pour éviter une condamnation aux galères, La Melonnière promit de se faire instruire. Dans une pièce mss. (*Supplém franç.* 4026. 1), où est formulée une plainte contre les seigneurs de la Cour qui gardaient à leur service des Réformés, comme de *Morin*, guidon des gardes de M. le Prince, et *Merveillon*, appelé par Sourches *Verveillon*, écuyer de M. le duc [il se convertit], nous lisons, en effet que les sieurs de *Grandchamp*, de La Melonnière, *Ferrière*, *Frégeville*, d'Antin et *Marmier* travaillaient avec zèle à leur instruction. Si le brave La Melonnière en fut réduit à jouer un rôle de Tartufe, sur qui le blâme doit-il en retomber? Au reste la ruse lui réussit; car il parvint à se réfugier en Hollande. Le prince d'Orange le nomma colonel et l'attacha à sa personne en qualité d'aide-de-camp. Il se signala dans la campagne d'Irlande, notamment au siége de Carrick Fergus et à la bataille de la Boyne. Selon Barbier c'est sur les Mémoires que La Melonnière lui fournit que Charles Frédéric de Merveilleux (1) a rédigé ses Mémoires instructifs pour un voyageur dans les divers états de l'Europe, avec des remarques sur le commerce et sur l'histoire naturelle. Amst., 1738, 2 vol. in-8°.

(1) Trois écrivains de ce nom nous sont connus, mais nous n'avons pu nous assurer s'ils descendaient de Français réfugiés.

MONCHY (Jean de), sieur de Sénarpont, baron de Vismes, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, capitaine de Boulogne et lieutenant du roi au gouvernement de Picardie, avait servi avec distinction dans les guerres de François Ier et de Henri II, notamment à la prise de Calais, en 1557, et était père d'une nombreuse famille, lorsqu'il embrassa le protestantisme. Il abjura publiquement à Dieppe, le 30 mars 1559, entre les mains de Jean Knox, le célèbre réformateur de l'Écosse, qui s'arrêta quelques semaines à Dieppe, au retour d'un voyage qu'il fit à Genève, et qui y prêcha avec un grand succès. Son exemple fut suivi par plusieurs gentilshommes de marque, tels que *Bacqueville*, *Montivilliers*, etc. Sénarpont entra assez avant dans les projets de *Condé* pour se trouver compromis par les révélations de *La Sagne* (Voy. II, p. 442). Lorsque la guerre civile éclata, il envoya à Dieppe, à la demande des habitants, effrayés du voisinage des troupes de d'Aumale, l'ingénieur *Du Coudray* qui y éleva une citadelle à laquelle tout le monde travailla avec la plus grande ardeur. C'est, à notre connaissance, la seule fois qu'il prit une part directe et personnelle aux événements de la guerre; mais sa religion le rendait trop suspect à la Cour pour qu'on le laissât en place; aussi fut-il destitué en 1568. Il avait épousé, en 1531, Claude de Longueval, qui mourut en 1556, après lui avoir donné onze enfants: 1° François, tué à Amiens au sortir de page; — 2° Antoine, qui suit; — 3° Jean, sieur d'Ercourt, qui n'eut de son mariage avec *Charlotte de Fleurigny* qu'une fille, Louise, alliée à *Alexandre de Morogues*, sieur du Sauvage: — 4° Sidrac, tige de la branche de Moimont, qui paraît être rentrée de bonne heure dans le catholicisme; — 5 Gédéon sieur de Mons, marié à *Charlotte d'Orbec*, et père de

Susanne, qui devint la femme de *François Martel*, sieur de Fontaines : — 6° Susanne ; — 7° Gabrielle, femme, en secondes noces, de *Robert Des Marais;* — 8° Antoinette, mariee à *Gilles Carbonel*, sieur de Chassegué ; — 9° Françoise, femme de *Nicolas Aux-Epaules*, sieur de Sainte-Marie-du-Mont, qui, restée veuve, en 1577, avec un fils, *Henri*, et deux filles, *Judith* et *Sara*, se remaria avec *Jacques Thesart*, sieur des Essars ; 10° Charlotte, épouse de *François de Boulainvilliers*, sieur de Saint-Ceré ; — 11° Jeanne, femme de *Paul de Briqueville*, sieur de Colombières. Du second mariage de Jean de Monchy avec *Madelaine de Suse*, veuve de Joachim, sieur d'Ouarty, célébré en 1563, ne naquit qu'un fils, Louis, qui fut tué à la prise de Meaux.

Antoine de Monchy, sieur de Sénarpont, chevalier de l'ordre du roi, suivit Condé à Orléans, en 1562 ; mais on ne voit pas qu'il se soit distingué parmi les chefs huguenots. Il abjura en 1572, avec son frère, à ce que nous apprend une lettre d'Eléonor d'Orléans, où nous lisons : « S. M. est contente que les deux Sénarpont qui estoient à Mons, se retirent en leurs maisons pourvu qu'ils vivent catholiquement. Ils ont ouy messe » *Collect. Fontanieu* 324-26). Il mourut au château de Saintines, en 1586. Il avait été marié trois fois. Sa première femme, *Jeanne Olivier*, fille du chancelier Olivier, lui donna trois fils : Gédéon, Benjamin et Thomas, et une fille, Antoinette, qui, selon le P. Anselme, fut baptisée à Saint-Germain-l'Auxerrois, en 1571. La troisième, Françoise de Vaux, veuve de Jean, baron de Vieuxpont, le rendit encore père de deux fils, François et Anne, et d'une fille, Claude, qui épousa, en 1599, *François d'Hervilly*.

MONDUT (Mme de), veuve d'un gentilhomme de la Haute-Guienne, a écrit, selon Benoît, une relation des mauvais traitements qu'on lui fit subir dans un couvent où elle avait été enfermée comme protestante. La pauvre femme s'était crue obligée en conscience d'avertir la supérieure du commerce criminel qu'une de ses religieuses entretenait avec un prêtre. « Ce secret éventé, dit l'historien, lui attira de violentes persécutions, et on lui fit des traitements si cruels, qu'à peine peut-on ajouter foi à la relation qu'elle en a dressée. Il n'y avoit pas d'apparence qu'elle pût vivre dans l'état où elle étoit quand elle fut mise en liberté ; mais la joye de se retrouver avec sa mère, femme d'un grand âge et qui avoit beaucoup souffert, lorsqu'elle l'espéroit le moins, après une séparation de plus de deux ans, aidant à la force de son tempérament, la rétablit en peu de temps dans une parfaite santé. » Nous n'avons pu découvrir cet opuscule.

MONGINOT (François de), plus connu sous le nom de La Salle-Monginot, conseiller et médecin ordinaire du roi, depuis 1635, naquit à Langres, le 16 mars 1569, dans le sein de l'Eglise catholique. Il fit ses études à Montpellier, et avait déjà acquis une grande réputation à Paris, où il exerçait son art, décoré du titre de médecin du prince de Condé, lorsqu'il se convertit au protestantisme à la suite d'une conférence que *Du Moulin* eut avec un jésuite, en 1617. C'est à l'occasion de sa conversion qu'il publia, selon l'usage, sa *Résolution des doutes ou sommaire décision des controverses de l'Eglise réformee et de l'Eglise romaine. Traicté contenant les causes et les raisons qui ont mû ledit Monginot à sortir de l'Eglise romaine pour se ranger à l'Eglise réformée*, La Roch., 1617, in-8° ; Cologny, 1618, in-8° ; trad. en angl., Lond., 1618, in-4°. Outre cet ouvrage, on a de lui un *Traité de la conservation et prolongation de la santé*, qui fut publié, selon la Biog. univ., en 1634, et réimp. en 1633 et 1635, in-12. On ne sait rien de plus sur sa vie. Il mourut à l'âge de 68 ans et fut enterré au cimetière protestant des SS. Pères, le 18 déc. 1637 (*Reg. de Charent.*). Il avait épousé, en 1623, *Anne Chenevix*, sœur du ministre *Philippe Chenevix*,

et fille de *Paul Chenevix*, ancien de l'église de Charenton, et de *Susanne Gobelin*, laquelle lui survécut jusqu'en 1681. De ce mariage vinrent : 1° François, qui suit; — 2° Etienne, dont nous parlerons après son frère; — 3° Paul, né en 1626; — 4° Anne, née en 1628, femme, en 1667, de *Pierre Morin*, ministre à Châteaudun; — 5° Paul, né en 1629; — 6° Susanne, née le 7 juin 1631; — 7° Catherine, née le 6 nov. 1632; — et probablement *Théodée*, ancien de l'église de Beaune en Bourgogne, en 1680, père de deux filles nommées Anne et Jeanne (*Arch. gén.* Tt. 244).

I. Fils aîné de François de Monginot, François, docteur en médecine, naquit en 1625 et marcha dignement sur les traces de son père. Il a laissé sur l'usage du quinquina un très-bon traité, dont Sprengel dit dans son Hist. de la médecine : Monginot apprécia parfaitement toutes les différentes méthodes par lesquelles on avait cherché à masquer le quinquina pour lui donner la forme d'un remède secret. Il veut qu'on l'administre pur, à la dose d'une once et demie ou deux onces, dans une infusion vineuse, préférable, selon lui, aux autres préparations. Cet ouvrage, publié d'abord sous ce titre : *De la guérison des fièvres par le quinquina*, Lyon et Paris, 1679, in-12, a été réimprimé, trad. en latin, dans le recueil de Nigrisoli (Febris chinâ chinæ expugnata, Ferrariæ, 1687, in-4°) et dans le Zodiacus medico-gallicus de Nicolas de Blegny (Gen., 1680-82, in-4°). On trouve aussi de lui, dans le Journal des savans (1678), une *Description d'un rein monstrueux*, qui a été trad. en angl. et insérée dans le N° 168 des Transact. philosophiques.

Pendant les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes et qui sévirent à Paris comme dans les provinces, Monginot montra beaucoup de fermeté et de constance. Au mois de janv. 1686, on le jeta à la Bastille avec son gendre de *Cagny*, et quelques [illegible], il fut transféré dans le château d'Angers. Sa persévérance inébranlable força à la fin la Cour à céder. Il fut chassé de France, en 1688, et se retira, en Hollande ainsi que son gendre, qui fut tué au siége de Limerick. Il avait eu de son mariage avec *Madelaine Le Goux*, célébré en 1658, cinq enfants : 1° Marie, morte en naissant; — 2° Susanne, qui ne vécut que deux mois; — 3° François, né le 8 juill. 1660, capitaine dans le régiment du Maine, qui se convertit et obtint, en 1688, le don des biens de son père (*Arch.* E. 3374); — 4° Anne, née en 1662 et mariée, en 1680, à *David Du Plessis*, sieur de La Perrine, fils de feu *Louis Du Plessis*, sieur de La Perrine, et de *Susanne de Courcillon*; — 5° Susanne, née en 1664, femme, en 1681, de *Gédéon Mesnage*, sieur de Cagny, fils de *Louis*, sieur de Cagny, et de *Marie de Barberie-de-St-Contest*, à qui son oncle, *Michel de Barberie*, sieur de St-Contest, servit de père.

II. Né en 1627 et présenté au baptême, le 20 mai, par *Etienne Gobelin*, marchand de Paris, et *Marguerite Gobelin*, Etienne Monginot, sieur du Plessis-La Salle, entra dans les finances et devint fermier général. Lorsque les Protestants furent exclus des fermes et gabelles, malgré Colbert, il consacra noblement une partie de la belle fortune qu'il avait acquise, à venir au secours d'un grand nombre de commis réduits à la misère par le règlement du 11 juin 1680. Après que l'édit de Nantes eut été révoqué, n'ayant point voulu renier sa religion, il fut exilé à Noyon, le 29 nov. 1685 (*Arch. gén.* E. 3371), puis, le 10 déc., en Bretagne (1). Il ne tarda pas à se lasser de son exil. Dès le mois de fév. 1686, le Mercure galant put enregistrer son abjuration et celle de toute sa famille. Mais cette abjuration n'était qu'une feinte. En 1688, Monginot réussit à sortir du royaume et se

(1) Plusieurs autres Protestants de Paris, outre les anciens de l'église, furent également internés, comme *Dalaire*, à Dinan [illegible], à Dun-le-Roy, *Michel Roux*, porte-[illegible] de M. le Prince, à [illegible].

réfugia en Hollande avec sa femme (*Ibid.*E.3374).Ses biens furent confisqués au profit du roi, qui les rendit à ses deux enfants, Pierre et Marie (les seuls sans doute qui fussent restés en France), par brevet du 30 janv. 1690 (*Arch.* E. 3376).

Etienne de Monginot avait épousé, en 1657, *Catherine Lemonon*, fille d'*Abraham Lemonon*, médecin du duc de Longueville, et d'*Anne Grostête*. Il en eut : 1° Catherine, née en 1658, et mariée, le 4 avril 1677, à *César Caze*, qu'elle accompagna sur la terre étrangère en 1685 ;—2° Etienne, né le 14 janv. 1660 ; — 3° Pierre, sieur de Vrainville, né en 1664, qui abjura ;— 4° Etienne, présenté au baptême, le 9 juillet 1665, par *Jean Chenevix*, maître teinturier, et *Anne Chenevix*, sa grand'mère ;—5° Anne, morte enfant; —6° Abraham, né le 9 fév. 1669, mort à l'âge de trois ans ; —7° Paul, né le 11 avril 1670 ; — 8° Madelaine, née en 1671, qui parvint à rejoindre ses parents en Hollande ; — 9° Jacques, baptisé le 2 fév. 1673 ;—10° Anne, née en 1674, morte jeune ; — 11° Marie, femme, en 1694, de *Pierre-Antoine de Jaucourt-d'Espeuilles*.

MONIER (Arnaud), jeune homme d'environ 25 ans, natif de Saint-Emilion, fut constitué prisonnier à Bordeaux, comme hérétique, le 25 avril 1556. Quelques jours après, *Jean de Cazes*, de Libourne, son plus intime ami, ayant été amené à Bordeaux par ses affaires et ayant appris son arrestation, essaya d'arriver jusqu'à lui pour le consoler et le fortifier; mais comme la Cour avait ordonné de saisir tous ceux qui demanderaient à voir Monier, il fut arrêté lui-même et jeté dans les prisons de la Conciergerie. Le conseiller rapporteur, J. d'Alesme, qui le connaissait de longue date, l'aurait fait remettre sur-le-champ en liberté, s'il avait consenti à accepter ses bons offices. Mais l'enthousiaste jeune homme ne voulut point laisser supposer seulement qu'il eût fait ses pâques « en idolâtrie, comme on a accoustumé en la papauté », en sorte que d'Alesme, malgré lui, se vit forcé de poursuivre la procédure dont le parlement l'avait chargé. Les interrogatoires furent nombreux, mais ils n'offrent rien de particulièrement remarquable. Les deux accusés comparurent, le 4 mai, devant la Chambre de la Tournelle, dont étaient membres *Jean de Guilloche* (Voy. ce nom), et d'autres conseillers qui, comme celui-ci, penchaient vers la Réforme ou voyaient au moins avec déplaisir l'Eglise se défendre par les bûchers. Il y eut donc partage, les uns ayant voté pour la mort la plus cruelle, avec question préalable, les autres pour une détention de quelques mois, pendant laquelle on travaillerait à ramener Monier et Cazes dans le bon chemin. La Grand'Chambre, saisie du procès, se rangea unanimement à l'avis des premiers. De plus, elle décréta de prise de corps *Alain de Chadeville*, religieux augustin, qui avait prêché le carême « bien suyvant l'Evangile », et *François Mestayer*, marchand de Bordeaux, l'un et l'autre soupçonnés d'hérésie. L'exécution eut lieu le 7 mai, devant le Palais. Elle présenta des circonstances si atroces que les spectateurs, saisis d'une épouvante subite, s'enfuirent dans toutes les directions; les gens de justice avec les autres.

MONIER (Claude), natif de Saint-Amand-Talende, martyr. Monier avait fait d'assez bonnes études. Après avoir enseigné à Issoire et à l'école de Clermont dont il était principal, il avait dû quitter l'Auvergne, « ayant instruit la jeunesse spécialement en la crainte de Dieu et en la cognoissance de sa sainte parole, et étant venu en haine et soupçon vers les ennemis d'icelle, tellement qu'il avoit été osté de ceste charge d'enseigner. » Pendant quelque temps, il avait parcouru le pays en évangélisant; mais la persécution l'avait enfin forcé de fuir et il s'était retiré à Lausanne. Plus tard, revenu en France, il s'était établi à Lyon où il donnait des leçons à quelques enfants qu'il instruisait aux saintes lettres. Le Mer-

tyrologe loue son esprit doux, paisible et débonnaire, sa bonne vie et la pureté de la doctrine qu'il enseignait. Arrêté, le 5 juill 1551, dans le logis d'un coreligionnaire, qu'il avait fait évader pour le soustraire aux poursuites du prévôt, il fut jeté dans les prisons de l'official et soumis, dès le lendemain, à un long interrogatoire, dont il a rendu compte à ses frères en Jésus-Christ dans une lettre publiée par Crespin. Qu'on nous permette d'en citer un court fragment, qui donnera à la fois une idée de l'exaltation de Monier et de la vigueur de son style « N'est-ce pas une horrible et fière bataille, quand on en veut à soi-mesme, quand nous sommes ennemis de nous-mesmes, voire les plus cruels et felons de tous? Et si nous n'avons pitié de nous-mesmes, qui en aura pitié? Ce sera ce bon Père plein de miséricorde, s'il lui plaist, qui ne cesse de faire du bien à ses ennemis, rendant tousiours le bien pour le mal: lequel pour l'amour de son Fils nous face la grâce d'avoir pitié de nous et des autres. Sus donc mes compagnons de guerre, à l'assaut, à l'assaut : courage, soldats, courage, marchez hardiment. Ne les craignez point, ils ne sont pas gens pour nous : car Jésus-Christ nostre capitaine nous les a tous vaincus. L'espérance donc de sa victoire nous servira d'armer nostre teste. N'oublions pas nostre bouclier, qui est d'avoir une foy vive, puissante et vertueuse, pour repousser les coups de nos ennemis. Gardons que l'espée ne nous eschappe de la main : ce cousteau du Saint-Esprit tranchant de deux costez, qui est cette vive Parole de Dieu, laquelle perce et cœurs et ames, et pensées et intentions. Rien n'arreste devant elle : tout lui est descouvert : tout tremble devant elle. Elle fait choir ses ennemis à la renverse sans les toucher. Bref, ce sera elle (comme dit sainct Paul) qui assommera l'Antechrist. Qu'on se garde bien, sur peine de la hart, de changer ses armes pour celles de fer. Le fer, le bras, la chevalerie, ni autre force humaine n'a point de place en la guerre chrestienne. Laissons tout cela aux tyrans. » Un homme de cette trempe ne devait pas renier ses convictions, c'était impossible. Le 26 oct., il fut dégradé devant la cathédrale et livré au bras séculier. Conduit dans les prisons de Roanne, il n'en fut tiré que pour être brûlé vif sur la place des Terreaux, le 30 du même mois.

MONJOYE (Anne), paysanne des environs de Bergerac, martyre en 1688.

Les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes eurent un effet directement contraire à celui que le gouvernement en attendait. Révoltés par les atrocités qui se commettaient dans toute la France, un grand nombre de Réformés, dit Benoît, qui commençaient à s'accoutumer aux pratiques de l'Église romaine, se prirent à douter qu'une religion, au nom de laquelle on violait ainsi toutes les lois de l'humanité, de la justice, de la pudeur même, pût être le véritable chemin du salut, et comme ils ne voulaient pas vivre sans religion, ils se joignirent aux Protestants restés fidèles à leur foi, pour célébrer en commun le culte proscrit. On vit donc de tous côtés se tenir des assemblées plus ou moins nombreuses; il y en avait beaucoup, ajoute le même historien, qui, étant contraints d'aller le matin à la messe, de peur des dragons, allaient expier la nuit leur crime dans ces assemblées. On y chantait des psaumes, on y lisait l'Ecriture sainte et quelques sermons, on y faisait des prières. Il se passait rarement une semaine, surtout dans les Cevennes, où il ne s'en tînt quelqu'une. Peu à peu le zèle s'exalta; on voulut y célébrer la sainte Cène; mais où trouver des ministres, seuls capables, d'après la Discipline, de l'administrer? La nécessité fit passer par-dessus la Discipline. Des personnes de tout âge et de tout sexe, des gens d'étude et de métier, de simples paysans, des enfants même, se vouèrent aux fonctions du ministère. Anne Monjoye fut du nombre. Elle ne savait pas lire, elle apprit; et dès que, grâce à son heureuse

mémoire, elle fut en état de réciter quelques sermons et quelques prières, elle tint des assemblées qui devinrent en peu de temps si nombreuses que l'intendant Besons ne négligea rien pour se saisir d'elle. Il y réussit au bout de deux ans, et après l'avoir vainement sollicitée à changer de religion, il la condamna à mort, en 1688. La même sentence envoya à la potence *Jean Goutier*, dit le Grison, chez qui une assemblée s'était tenue, et qui fut exécuté malgré son abjuration ; le vigneron *Jean Panezou*, le métayer *Etienne Tailluda* ; aux galères perpétuelles, *Arzac*, qui avait fait la lecture dans une réunion religieuse, et *Faye*, qui avait assisté à trois assemblées ; dans un couvent, les deux demoiselles de *Redon* ; enfin dans la manufacture de Bordeaux, supplice auquel on ne condamnait que les plus ignobles créatures, *Judith Grimouil*, servante de Gontier, *Marie Darbel*, *Marie Faurcy*, sœur d'Arzac, *Anne* et *Jeanne Marteau* (Arch. gén. Tt. 330).

MONSANGLARD (Etienne de), ministre de Corbigny, ayant été accusé d'avoir dit qu'à Rome on vendait la rémission des péchés, fut condamné à faire amende honorable ; mais en ayant appelé au parlement de Paris, il fut mis hors de cour. Benoît, qui raconte cet étrange procès, ignorait à quelle date il eut lieu. Nous trouvons Monsanglard cité comme ministre de Corbigny depuis 1601 à 1637 (1). Il paraît avoir joui dans sa province d'une assez grande considération. Dans la liasse des synodes de l'Orléanais et du Berry où nous avons déjà puisé plus d'une fois (*Fonds S. Germ. franç.* 914.16), il figure à plusieurs reprises soit comme secrétaire, soit comme président du synode provincial (2). Il fut, en outre, député à plusieurs synodes nationaux.

MONTAGNAC (Blaise de), qui vécut dans la première moitié du XVI[e] siècle, eut pour enfants : 1° Eustache, qui testa en 1584 ; — 2° Raimond, qui suit ; — 3° Mathelin, qui épousa, en 1586, *Jeanne de Mandagout* et en eut Jacques, allié, en 1633, avec *Marie Galician*. Il est impossible de confondre avec l'un de ces fils de Blaise de Montagnac, le capitaine *Montagnac* qui défendit bravement avec *La Pérouse*, le château d'*Alleman*, seigneur d'Allières, et qui fut pendu, ainsi que son compagnon d'armes, par les assiégeants, en 1577.

Raimond de Montagnac eut deux enfants, une fille, Jeanne, et un fils, Pierre, qui fut père de Louis de Mon-

(1) En 1641, cette église avait pour pasteur un autre *Etienne de Monsanglard*, natif de Dijon, qui avait fait ses études à Genève, où il avait été immatriculé en 1626.

(2) Il présida les synodes tenus à Sancerre, le 28 août 1619, et à Châtillon-sur-Loing, le 22 fév. 1629. Assistèrent au premier : Beaugency, *Guérin*, min. ; St-Amand, *Jamet*, élu vice-président, et de *Blet* ; Orléans, *Imbert Durant* et *Du Plessis* ; Gergeau, *Home* et *Le Maistre* ; Dangeau, *Thuysart* et *Le Beau* ; Mer, *Péju* et *Malvaut* ; Espeuilles, *La Roche* et *Vouillant* ; Châteaudun, *Lami* et de *Guicherit* ; Dollot, *Pial*, min. ; Argenton, *Salmon*, min. ; Aubusson, *Bedé* et *Biennoussvienne* ; Marchenoire, *Garnier* et de *Villeneuve* ; La Charite, *Tabu* et de *Lonfroy* ; Sully, *Babault* et *Odry* ; Châtillon-sur-Loire, *Margonne* et *Des Hommes* ; Issoudun, *Bedé* et *Perrot* ; Ouchamps, *Pigeault* et *Segretin* ; Romorantin, *Brun*, élu secrétaire, et de *Souxlelle* ; Bourges, *Gués*, min. ; Blois, *Vignier* et *Morin* ; Châtillon-sur-Loing, *Jurieu* et *Chamaillard* ; Gien, *Oiseau* et de *Benne*, secrétaire laïc ; Corbigny, *Monsanglard* et *Sémélé* ; La Châtre, *Parnajon*, anc. ; Sancheville, *Belon* et *Denonville* ; Sancerre, *Allard* avec deux anciens, *Guichard* et *Renard* ; Chilleurs, *Vauloué*, min. ; Decise, *Falquet* et de *Brauna's*. Le synode de 1629 se tint en présence de *Jean de La Fontan*, sieur de Bafour. Les églises de Châteaudun, Beaugency, Corbigny, Orléans, Mer y furent représentées par les mêmes pasteurs et par les anciens *Daniel Baignoux*, *J. Le Roi*, *Charles Guesdin*, *Barthélemy Rousselet* et *Jacq. Babin*, sieur de La Borde. Châtillon-sur-Loire y députa *J. Babauld* et *Salomon Bontaillant* ; La Celle, *Pial*, min. ; Blois, *Paul Testard* et *Henri Dufour*, docteur en médecine ; Chilleurs, *Home* et *Jean Agar*. Denonville ou Sancheville n'envoya que son pasteur *Belon* ; Gergeau, l'ancien *P. Boupaillart* ; Aubigny, son min. *Paul Gués*. Les députés de Marchenoire furent *Is. Garnier* et *Paul de Villeneuve* ; ceux de Sancerre, *Allard* et *Etienne Guichard* ; ceux de Gien, *Dan. Jamet* et *Charles Rousselet*. Dangeau ne fut représentée que par *Thuysart*, Espeuilles par *Sémélé*, et La Charité par *Taby*. Enfin Châtillon-sur-Loing députa deux anciens, le bailli *Claude Bernard* et *Ythier Pial*.

tagnac, conseiller au présidial de Beziers. Connu aussi sous le nom de Montaignac-Coussans, ce Louis se réfugia dans le Brandebourg à la révocation de l'édit de Nantes, avec son fils, le capitaine *Montagnac* (Arch. gén. Tr. 252). Nommé, en 1686, conseiller d'ambassade, il se fixa à Berlin et devint ancien de l'église française.

MONTAGNE (Jacques de), né au Puy, suivit la carrière du barreau, où il fit un chemin rapide. Il fut reçu, en 1555, avocat général en la cour des aides de Montpellier. Lorsque la Réforme fut prêchée dans cette ville, il en adopta un des premiers les principes, et il prit une part assez active aux événements qui amenèrent dans cette ville la lutte entre les deux partis.

Cette lutte fut provoquée par les prêtres catholiques qui, pendant les mois d'août et de septembre 1561, affectèrent de porter le pain bénit en procession, précédés d'une enseigne déployée, d'une grande croix de bois et d'une crosse, et suivis d'hommes armés de dagues et de sacs de cailloux sous leurs manteaux, qui insultaient les Protestants dans les rues, menaçaient ceux devant la maison desquels ils passaient, se livraient en un mot aux plus répréhensibles excès, encouragés par le gouverneur, le juge-mage, les chanoines, l'évêque même; car ces hauts fonctionnaires ne rougirent pas de prendre part à ces honteuses orgies, en distribuant à ces gueux du vin et de l'argent. Après avoir supporté patiemment ces provocations pendant plusieurs semaines, les Protestants prirent leur revanche, le 24 septembre. Ils se saisirent à main armée de l'église de Notre-Dame, appelèrent le premier consul, qui les favorisait, pour dresser l'inventaire des ornements et des reliquaires et les faire transporter à l'hôtel-de-ville, et y célébrèrent leur culte le soir même. Redoutant une semblable visite, les abbés des couvents de Montpellier et les curés des autres églises se hâtèrent de mettre en sûreté leurs trésors dans la cathédrale de Saint-Pierre, où l'on établit une garnison, ainsi que dans la tour de la porte des Carmes; mais les Protestants, sous la conduite de deux jeunes gens de la ville, enlevèrent cette tour au premier assaut. Animés par le succès, ils s'emparèrent ensuite de la tour du Colombier, près de la porte du Peirou, la plus haute et la plus forte de la ville. Maîtres ainsi des avenues de l'église Saint-Pierre, ils assaillirent cette espèce de forteresse, mirent le feu aux portes, et, à travers une grêle de pierres et de balles, pénétrèrent jusque dans la grand'salle. Désirant éviter l'effusion du sang, Montagne assembla les magistrats et les principaux habitants, qui résolurent de se porter médiateurs entre les deux partis. Il fut convenu que l'église serait évacuée par les prêtres et confiée à la garde de bourgeois des deux religions. Soit accident, soit fanatisme, deux coups de feu furent tirés du fort pendant qu'on négociait et blessèrent deux des assiégeants. Rendus furieux parce qu'ils regardèrent comme une trahison, les Protestants se ruèrent dans l'église et massacrèrent seize ou dix-sept Catholiques connus par leur haine contre la Réforme, malgré les représentations de leurs chefs, qui réussirent pourtant à arrêter le carnage, et à mettre les chanoines en sûreté. Le rapport de tout ce qui s'était passé fut envoyé à la Cour par Montagne; mais les événements qui surgirent bientôt firent promptement oublier cet incident.

Il serait difficile de dire quel rôle Montagne joua dans la suite, l'histoire ne fait plus mention de lui jusqu'en 1575, qu'il fut nommé président en la cour des aides de Montpellier, dont il fut aussi garde des sceaux. L'année suivante, le roi lui accorda des lettres de noblesse, et, vers le même temps, la reine-mère lui donna le titre de maître des requêtes de son hôtel. Il est évident qu'il n'aurait pas obtenu ces faveurs, s'il s'était montré un ardent huguenot. Il était, en effet, très modéré, si modéré même que quelques-uns ont pu croire qu'il professait la religion romaine. Il laissa un fils, nommé Henri, qui fut

conseiller au présidial de Montpellier et épousa, en 1598, *Marie Gaillard*, dont il eut ETIENNE, sieur de Puechville. Comme nous n'avons aucune preuve que les descendants de Jacques de Montagne aient persisté dans la profession de la religion réformée, nous ne pousserons pas plus loin cette généalogie.

Jacques de Montagne est auteur d'une *Histoire de la religion et de l'Etat de France depuis la mort de Henri II jusqu'au commencement des troubles de* 1560, [Gen.] 1565, in-8°. C'est un fragment d'un ouvrage beaucoup plus considérable qu'il laissa en manuscrit sous ce titre: *Histoire de l'Europe depuis* 1559 *jusqu'en* 1587. Cette histoire formait plusieurs volumes; mais il n'en reste plus aujourd'hui qu'un seul, qui se conserve à la Bibliothèque nationale (*Fonds Saint-Germain franç.*, N° 1391). Il contient le 14e livre de l'Histoire de l'Europe, traitant de l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne.

MONTAGUT (Mme DE), ou plutôt de *Laas-Montagut*, victime de la haine et de la cupidité de Casaux, procureur général du parlement de Pau. Le 5 avril 1685, l'intendant Foucauld avait annoncé avec emphase au secrétaire d'Etat chargé du gouvernement de Béarn, que dans une tournée qu'il venait de faire à Maslacq avec l'évêque de Lescar, il avait converti d'un seul coup 350 huguenots, et il citait, entre autres, Mme de Laas, sœur d'un conseiller au parlement (*Arch. gén.* Tt. 257). La conversion de cette dame était si peu sincère, qu'en 1699, le procureur général, sans égard pour les liens de parenté qui l'unissaient à elle, la fit arrêter sous l'accusation de tenir dans son logis des assemblées religieuses, présidées par *Casenave*, ancien diacre de l'église d'Orthez. Les prisons de Pau étant très malsaines, le parlement la fit conduire dans un couvent «jusqu'à ce que S. M. eût fait sçavoir ses intentions.» Le secrétaire d'Etat consulta l'intendant Pinon, celui-là même qui, l'année précédente, avait réussi à arrêter l'infortuné *Brousson*. Pinon répondit que cette dame, malgré son âge avancé, avait été enlevée «par six archers de la manière la plus brutale,» mise sur un brancard, promenée par les rues d'Orthez, toute malade qu'elle était, et enfin portée au couvent de Notre-Dame; que le diacre prétendu n'avait jamais été diacre, «n'ayant nul esprit et presque imbécile»; qu'aucun témoin ne déposait avoir entendu chez elle «ni chants ni prières». Tout ce qu'on pouvait lui reprocher, c'était d'avoir reçu dans sa demeure quelques huguenottes des plus opiniâtres d'Orthez, nommément la femme du marchand de drap *Brunet*, la veuve *Bazin*, la veuve *Dufourq*, la veuve *Fayet*, la femme et la sœur de *Testebin*, la femme *Pruer*, la femme *La Bouchère*, les filles de l'apothicaire *Dupont*, la femme *Maron*, la femme *Ducosso* et sa fille. Mme de Laas-Montagut protestait d'ailleurs qu'elle voulait vivre en bonne catholique. L'intendant ajoutait que la manière dont on en avait agi envers elle avait paru très violente aux anciens Catholiques même les plus zélés; que l'on aurait dû se contenter de l'enfermer dans un couvent «sans la décréter de prise de corps et la mener avec scandale, n'y ayant rien de bien prouvé contre elle que le deffaut d'exercice de religion». Casaux prétendit que sa conduite n'avait été dirigée que par l'intérêt de l'autorité royale et de la religion. Selon Pinon, il n'avait agi que par esprit d'intérêt et de haine. La Cour paraît avoir partagé le sentiment de l'intendant, car elle ordonna de suspendre le procès, qui, lorsque l'ordre arriva à Pau, l'était déjà par le fait même de la mort de l'inculpée (*Arch. gén.* M. 675).

Sans prétendre établir aucune sorte de parenté entre cette dame et l'ingénieur du roi de *Montaigu*, et déterminé à ce rapprochement par la seule analogie des noms, nous rapporterons ici, d'après le Mercure galant, la conversion de cet ingénieur militaire, qui avait été employé pendant plusieurs

années à « tirer en bas-relief le plan de plusieurs villes des Pays-Bas. » Quelques mois avant la révocation de l'édit de Nantes, le 8 oct. 1684, il abjura à Saint-Omer, dont il était alors occupé à dresser le plan.

MONTALEMBERT, nom d'une des familles les plus considérables du Poitou, dont deux branches, celle de Vaux et d'Estrades et celle de Varaize, embrassèrent les doctrines évangéliques.

Branche de Vaux et d'Estrades.

Jacques de Montalembert épousa, en 1506, Marguerite de Limoges, qui était veuve en 1559. Il fut père de huit enfants dont deux au moins se convertirent au protestantisme, savoir: André, qui fonda la branche de Vaux et d'Estrades, et René, qui joua un rôle important dans les guerres de religion.

I. André de Montalembert, sieur de Vaux, est peut-être le même que l'écuyer de *Condé* qui favorisa la fuite du jeune *Maligny* après la découverte de la conjuration d'Amboise (*Voy.* I, p. 273). Bien que l'histoire se taise sur son compte, on ne peut douter qu'il n'ait porté les armes pour la Cause, puisque le parlement de Bordeaux le comprit dans son arrêt de 1569; cependant il montra toujours si peu de zèle que l'on n'est pas trop surpris de le trouver dans le camp catholique sous les murs de La Rochelle, en 1573. Rien ne prouve toutefois qu'il ait abjuré. Il mourut vers 1589. De son mariage avec *Jeanne de Montberon*, célébré en 1559, naquirent cinq enfants: 1° Robert, qui suit; — 2° Louis; — 3° Elisabeth; — 4 Marie; — 5° autre Marie. En secondes noces le sieur de Vaux épousa, en 1571, *Renée de Barbezières*, dont il eut encore René, sieur d'Estrades ou de Lestrade. Ce dernier prit pour femme *Louise Geoffroy-du Breuil*, qui le rendit père de Jacques, sieur d'Estrades, et de Jeanne, femme de *Jacob de La Porte-aux-Loups*. Jacques se maria avec *Léa Green-de-Saint-Marsault* et en eut Louis, sieur d'Estrades, mort avant 1691, date de l'abjuration que sa veuve *Marie Degoret*, fit à Niort, le 16 mars (*Arch. du départ. de la Vienne* C. 2. 29).

Robert de Montalembert, sieur de Vaux, mourut en 1621, laissant de sa femme, *Jeanne de Livenne* six enfants: 1° Jacques, qui suit; — 2° Jean, qui ne paraît pas avoir persisté dans la profession de la religion réformée (1), non plus que 3° Guy; — 4° Renée, femme, en 1611, de *Charles de Saint-Gelais*, sieur de Brillat; — 5° Eléonore, mariée à *Pierre de Chièvres*; — 6° Marie, épouse, en 1611, de *Charles de Saint-Gelais*, sieur de Montchaude.

Jacques de Montalembert, sieur de Vaux, s'allia, en 1621, avec *Françoise de Festiveau*, fille d'*Elie*, sieur des Landes, conseiller au parlement de Bordeaux, et de *Marie Fouchier*. Il en eut: 1° Pierre, qui suit; — 2° Joelle, femme de *Jacob de Queux*, sieur de Saint-Hilaire; — 3° Gabrielle épouse de Noël Groussaud-de-Chapitre, sieur de Boisjoyeux; — 4° Françoise, mariée à Alexandre de Saint Martin, sieur des Granges; — 5° Marie, femme, en 1655, de *Jean de Cursay*, sieur de Villers.

Pierre de Montalembert, sieur de Vaux, eut dix enfants de *Jeanne de Sarragan*, fille de *Jean*, sieur du Breuil, et de *Jeanne de Tessereau* (2), savoir: 1° Pierre, né en 1665, lieutenant de vaisseau, qui abjura, et épousa, en 1695,

(1) Il épousa, en 1620, Charlotte Chesnel, fille de Louis, sieur de Cers, et de Catherine de La Tour, dont il eut Jean, colonel des milices de Rochefort, en 1682, Jean, mort sous les drapeaux avant 1672, Jean-Jacques, Marie, demoiselle de Lavaux, vivant en 1684, Catherine, Anne, demoiselle de Veyrat, et deux autres filles, dont une fut religieuse à Perpignan. Dans une liste d'apostats pensionnés par Louis XIV, nous trouvons une demoiselle de Montalembert, qui touchait annuellement une pension de 400 livres (*Arch* Tr. 258). Serait-ce une des filles de Jean de Montalembert?

(2) La famille de *Sarragan* a grossi le Refuge (*Arch*. Tr. 247); elle était de La Rochelle.

Françoise-Angélique Poussard, descendant comme lui de huguenots ; — 2° CHARLES, né en 1667; — 3° LOUIS; —4° MATTHIEU, né en 1669 garde-marine en 1683, qui se convertit également; — 5° JACOB, né en 1672, apostat comme ses frères, qui fut père du célèbre marquis de Montalembert, l'émule de Vauban: — 6° JEAN; — 7° ALEXIS, né en 1673; — 8° PAUL, né en 1676; — 9° JEAN; — 10° FRANÇOISE.

II. René de Montalembert, sieur DES ESSARTS, acquit dans les rangs huguenots la réputation d'un vaillant et expérimenté capitaine. Il se distingua surtout au siége de Saint-Jean-d'Angély, sous les ordres du célèbre *Piles* (Voy. III, p. 493), et à celui de La Rochelle, où il rendit de si grands services qu'il fut choisi par les assiégés pour un de leurs chefs après la retraite de *La Noue*. En 1585, il fut placé comme gouverneur à Marans, à la place de *La Saussaye-Beauregard;* mais il ne vécut pas longtemps en bonne intelligence avec les habitants. A son retour d'Angleterre, Condé envoya *Des Bessons* s'informer des causes de ces dissensions qui compromettaient la sûreté d'une ville à la possession de laquelle il attachait beaucoup d'importance, et sur son rapport, il rappela Des Essarts qu'il remplaça, le 10 avril 1586, par *La Jarrie*. René de Montalembert assista à la bataille de Coutras; en 1589, il commandait encore à Taillebourg, mais depuis, nous n'avons plus rencontré son nom. Sa première femme, *Marguerite de Montberon*, qu'il avait épousée en 1559, ne lui ayant pas donné d'enfants, il se remaria avec *Marguerite de Montalembert*, et en eut PAUL, sieur Des Essarts, dont la destinée est inconnue, et MARIE, femme de *Constantin d'Authon*, sieur de Courteil.

BRANCHE DE VARAIZE.

Frère cadet de Jacques de Montalembert, Jean, sieur de Coulonges, laissa, de son mariage avec Jeanne de La Chambre, deux filles et un fils, nommé PIERRE, sieur de Coulonges et de Varaize, qui fut gouverneur de Cognac, et épousa *Renée Desmier*, fille de Guyot, sieur du Breuil-de-Blanzac, dont il eut: 1° GUI, sieur de Coulonges, que sa femme, *Madelaine Rigou*, rendit père d'un fils, JONAS, mort sans postérité; — 2° SIMON, sieur du Vilger, vivant en 1574; — 3° CATHERINE, femme de *Gui de Lambertie*, sieur de Vitré en Poitou, puis de *François de Puyrigaud*, à qui elle donna une fille, FRANÇOISE, mariée à *Daniel de Preissac*, sieur de Lioncel, dont les descendants héritèrent des biens de cette branche.

Il est très possible que d'autres branches de la famille de Montalembert aient professé aussi, au moins pendant quelque temps, la religion réformée; c'est au moins ce que tendraient à faire croire les alliances que la branche aînée de Vaux et celle de Monbeau, par exemple, contractèrent avec les familles huguenottes de *La Rochefoucauld-Montguyon*, de *Lestang*, de *Bar-Maussac* et de *Belsunce*.

Nous ne savons si un Montalembert dont la femme fut traînée sur la claie à Angoulême comme relapse, en 1686, descendait de cette noble famille poitevine.

MONTAND (NICOLAS DE), nom supposé sous lequel s'est caché l'auteur d'un écrit satirique dirigé contre le gouvernement de Henri III. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à nos articles BARNAUD et FROUMENTEAU. L'importance de cet écrit, très-peu connu et qui mérite de l'être, nous engage à entrer dans quelques détails. L'auteur est un huguenot passionné, peu ami des vieux préjugés et chaud partisan des doctrines politiques émises avec tant d'autorité par *Hotman* et *Hubert Languet*. Très-versé dans la connaissance de l'antiquité, son savoir se trahit par d'heureuses réminiscences; mais il est diffus, il abuse de la forme de discussion qu'il a adoptée pour se perdre dans les digressions et les redites, il écrit à la hâte, sans préparation et sans choix, et en un mot, son livre est un pamphlet qui a toute

l'étendue d'un livre sérieux, sans en avoir la portée. Mais tel qu'il est, il est bien supérieur pour la forme au livre de Froumenteau; il s'adressait à un public plus éclairé. *Montchrestien*, dans son Traité d'Economie politique, n'a pas dédaigné d'y faire de larges emprunts. En voici le titre au long: *Le Miroir des François compris en trois livres, contenant l'estat et maniement des affaires de France tant de la justice que de la police, avec le réglement requis par les trois Estats pour la pacification des troubles, abolition des excessives tailles et gabelles: dons gratuits et charitatifs équipolans à décimes, suppression des supernuméraires officiers. démolition des citadeles, restauration des universitez, colléges et hospitaux, taux et appré*(ci)*ation de vivres, et autres marchandises: punition contre les usuriers, tyrans et rongeurs de peuple. Et généralement tous les secrets qu'on a peu recueillir pour l'embellissement, et enrichissement du Royaume, et soulagement du public. Le tout mis en dialogues par Nicolas de Montand. A la Royne régnante.* Impr. l'an 1582, in-8°, pp. 497 sans la préface dédicatoire adressée à Loyse de Lorraine, sous la date de Nancy, 1er oct. 1581.

Le 1er livre contient cinq dialogues. Les interlocuteurs du premier dialogue sont Sem, Cham, Japhet et Nimrod. L'auteur, dans un sommaire, fait connaître le caractère de ses personnages (1) : Sem représente un homme craignant Dieu, et qui ne cherche autre chose que l'avancement du règne de Christ. Cham tient le lieu d'un homme qui sçait beaucoup plus de bien qu'il n'en veut faire. et qui a un ardent désir de trouver quelque repos en ce monde ; mais quand il a bien rôdé partout, il se trouve du tout éloigné de ses desseins. Japhet joue le personnage d'un fort homme de bien, et qui a bonne connoissance des lettres divines et humaines. Nimrod tient le lieu d'un courtisan favori, ou mignon de Cour, qui est entièrement plongé en ses délices.

Les enfants de Noé, en quête d'un pays disposé à recevoir la sacrée Parole de Dieu, vont dans le royaume de France, où Nimrod, leur parent, fait sa demeurance, pour savoir de lui s'ils y seront bien accueillis. A ce propos, la conversation s'engage sur une foule de sujets théologiques, politiques ou économiques, et entre autres sur la vie scandaleuse d'aucuns profanes, sur les fards et distillations pratiquées et usitées entre les dames et damoiselles de la Cour, et quels maux adviennent des desguisemens d'habits et telles transformations et farderies de la face de l'homme et de la femme; — sur la nation italienne, cause causante de toutes les corruptions, usures et malefaçons de faire qui sont pullulantes au royaume, avec les moyens propres pour y remédier : ensemble pour enrichir et remplir la France de leurs trésors, et pour en nettoyer, purger et mundifier le pays; — sur les moyens qu'on doit tenir envers les Pairs de France, quand le Roi permet que son peuple soit foulé et grevé par les étrangers : et comme la loi Julia le condamne d'avoir commis félonie contre le seigneur du fief [le peuple], s'il ne réprime la violence et extorsion qui est faite au public; — et finalement sur le mariage de la reine Elisabeth avec le duc d'Anjou, mariage autant à craindre pour l'Angleterre que celui du roi de Navarre l'a été pour la France.

Les deux interlocuteurs du second dialogue sont, l'un l'avocat au parlement de Paris Versoris, et l'autre le prévôt des marchands Marcel. Ce dialogue roule principalement sur ceux qui manient les finances du roi, et qui ont tellement les mains gluantes, qu'il en demeure la plus grande partie en leurs bourses. Il y est parlé incidemment des derniers événements politiques et des devoirs du prince envers ses sujets. Nous rapporterons le parallèle

(1) Nous conserverons le plus possible dans cette analyse les propres expressions de l'auteur.

que Montand trace d'un main ferme entre le roi et le tyran : « La plus notable différence qu'il y a entre le roy et le tyran, dit-il, c'est que le roy se conforme aux loix de nature, et le tyran les foule aux pieds : l'un entretient la piété, la justice et la foy, l'autre n'a ny Dieu, ny foy, ni loy : l'un fait tout ce qu'il pense servir au bien public et tuition des subjets, l'autre ne fait rien que pour son profit particulier, vengeance ou plaisir : l'un s'efforce d'enrichir ses subjets par tous les moyens dont il se peut adviser, l'autre ne bastit sa maison que de la ruine d'iceux : l'un venge les injures du public et pardonne les siennes, l'autre venge cruellement ses injures et pardonne celles d'autruy : l'un espargne l'honneur des femmes pudiques, l'autre triomphe de leur honte : l'un prend plaisir d'estre adverty en toute liberté et sagement repris quand il a failly, l'autre n'a rien plus à contrecœur que l'homme grave, libre et vertueux : l'un s'efforce de maintenir ses subjets en paix et union, l'autre y met tousjours division pour les ruiner les uns par les autres, et s'engraisser des confiscations : l'un fait estat de l'amour de son peuple, l'autre n'a rien que la peur : l'un ne craint jamais que pour ses subjets, l'autre ne craint rien plus que ceux-là : l'un ne charge les siens que le moins qu'il peut, et pour la nécessité publique, l'autre hume le sang, ronge les os, succe la mouelle, et mange les entrailles des subjets : l'un cherche les gens de bien pour les emploier aux charges publiques, l'autre n'y employe que les larrons, et plus meschans, pour s'en servir comme d'esponges : l'un donne les estats et offices pour obvier aux concussions et foule du peuple, l'autre les vend le plus cher qu'il peut pour leur donner moyen d'affoiblir le peuple par larcins, et puis coupper la gorge aux larrons, pour estre reputé bon justicier : l'un mesure ses mœurs et façons au pied des loix, l'autre faict servir les lois à ses mœurs : l'un est aimé et adoré par manière de dire de tous ses subjets, l'autre les hayt tous et est hay de tous : l'un n'a recours en guerre qu'en ses subjets, l'autre ne fait guerre qu'à ceux-là : l'un n'a garde, ny garnison que des siens, l'autre que des estrangers : l'un s'esjouit d'un repos asseuré et haute tranquillité, l'autre languist en perpétuelle crainte : l'un attend la vie très-heureuse, l'autre ne peut éviter le supplice éternel : l'un est honnoré en sa vie, et désiré après sa mort, l'autre est diffamé en sa vie, et deschiré après sa mort. »

Dans le 3e dialogue, Honorat et Tubalcain, les deux interlocuteurs, insistent sur la réformation des usuriers, maquignons de justice, dont ils se promettent qu'on tirera de notables sommes de deniers, distribuent la louange ou le blâme aux diverses cours de parlement, montrent les avantages et les inconvénients des siéges présidiaux, les larcins, pilleries et concussions des juges subalternes, reprennent aigrement les tyrans et montrent leur fin misérable par un brief sommaire des plus insignes et cruels qui ont été au monde; ils demandent l'annexation des biens du clergé au domaine de l'Etat, la transformation des monastères en colléges et en universités, l'organisation de la charité publique par tout le royaume, la création d'hôpitaux et de greniers d'abondance pour les pauvres; ils ameinent plusieurs raisons pour avilir le blé, le vin et toutes autres denrées et marchandises, conseillent aux prêtres et aux moines de prendre en mariage des femmes légitimes, et que ceux qui pourront travailler travaillent de leurs mains, et que les docteurs et anciens soient employés aux universités, colléges et hôpitaux, ou bien entretenus durant leur vie du revenu du clergé.

Le quatrième dialogue met en présence les trois Etats du royaume. Ils approuvent en général tout ce qui a été mis en avant dans les dialogues précédents; toutefois ceux du clergé ne trouvent pas expédient qu'ils soient dépossédés de leurs revenus jusques

après leur décès; mais ils se montrent très-coulants sur les autres points. Puis ils adressent une Remontrance au Roi, où ils lui conseillent d'abolir les tailles et impôts, le sollicitent de faire pratiquer la loi *de Repetundis* contre les financiers et tous autres officiers qui ont pris les deniers sacrés du peuple; ils traitent des abus qui se commettent au privé conseil, puis ils rappellent le souvenir des plus illustres princes qui ont été au monde, lesquels prenaient plaisir de faire justice à leur peuple.

Le cinquième dialogue est entre Thémis et le Politique. En voici le début; on reconnaîtra les principes émis dans le Vindiciæ contrà tyrannos, principes que les Calvinistes rigides étaient loin d'adopter.— *Th.* Le roy, d'où est-il vassal?—*Pol.* Du Dieu souverain.— *Th.* De qui reçoit-il la dignité royale? — *Pol.* Du peuple —*Th.* Peut-il faire ce que bon luy semble en un royaume?— *Pol.* Rien ne luy est loisible, sinon ce que les loix luy permettent.—*Th.*Est-il propriétaire ou usufructuaire de son royaume? — *Pol.* Il ne doit avoir ny l'usufruit ny la propriété, ains doit avoir seulement la seule administration d'iceluy.

Après avoir établi quelles sont les justes limites de la puissance royale et quels sont les droits légitimes du peuple, nos deux interlocuteurs s'occupent de l'administration de la justice, et émettent, dans le cours du débat, quelques sages idées, telles, par exemple, que l'établissement de chambres d'arbitres; puis ils terminent en proposant un Règlement sur l'abréviation des procès en première instance.

Le 1er dialogue du IIe livre se tient entre Scipion, personnage bien entendu en l'art militaire, et Milo, excellent commissaire des guerres. Ils s'occupent du gouvernement des républiques; ils montrent que la Gaule n'était point sujette à la domination d'un seul; ils recherchent quelle est la puissance des Etats et quelle est celle du roi, et établissent la différence qu'il y a entre les officiers du royaume et les officiers du roi; puis ils font un dénombrement des rois que les Etats ont dépossédés et indiquent les moyens de remplacer les rois prévaricateurs.

Bezéleel et Archimèdes, deux bons mathématiciens, politiques et gens de bien, devisent entre eux, dans le 2e dialogue de ce livre, de l'utilité des citadelles:—*Bez.* Citadelles? à quoy servent-elles? — *Arch.* Pour chastier les vilains, car les maistres qui en ont esté les premiers inventeurs les ont appellées Chastie-vilains, par mespris et contumelie des pauvres sujets. — *Bez.* Changez leurs noms, et les appellez Nids de tyrans et de la tyrannie. — *Arch.* O le beau nom propre que vous leur avez trouvé, c'est bien véritablement le nid de la tyrannie, la caverne des brigands, la spelunque des larrons, la guette meurtrière, la fosse des marchans, le cabinet des voleurs et le cloaque de toutes ordures.—*Bez.* Elle est encores d'avantage que vous ne dites, car c'est la mère nourrice d'inimitié, crainte et rebellion, et la deffiance que le prince et les sujets ont l'un de l'autre. Bref les citadelles donnent occasion, comme j'ay dit, aux princes de tyranniser, et aux sujets de se révolter.—En définitive, ils établissent que la plus belle forteresse des princes est l'amour de leurs sujets.

Dans son IIIe livre, Montand expose les raisons qui l'ont mû à adopter pour son livre la forme de dialogues. « Il reste maintenant, dit-il dans l'argument, à monstrer les preuves des principaux points qui sont contenus aux deux premiers livres, qui seront déduits avec une telle promptitude, que les lecteurs qui liront ce traitté, cognoistront ouvertement où gist l'artifice des hommes, qui enchérissent, ou abondent les vivres et marchandises, et ceux qui conçoivent et engendrent les famines artificielles, et les moyens desquels ils usent pour subtilizer, avec l'antidote et secrets contraires pour les corriger et punir. Sera aussi veu une politie, si dextrement et bien à propos

dressée, que si elle est observée en ce royaume (comme on a parfaite asseurance qu'elle sera), on pourra dire qu'il n'y eust jamais monarque si riche ny mieux obéy et honoré en son royaume que nostre Roy, ny peuple si heureux que celui de France, pour les raisons qui seront amplement déclarées en ce 3e livre, et au traitté du Palais Royal, au quel nous avons ja mis la main pour le faire voir à tous les monarques et potentats de la terre qui en auront un très-grand contentement. »
Nous ignorons si ce dernier traité a vu le jour. Dans les excursions que Montand fait dans le champ de la poésie, il ne se montre certainement pas un très-grand poète; mais la comparaison avec les poètes ses contemporains le grandit, et on le trouve très-estimable pour son temps. Pour achever notre tableau, nous rapporterons le fragment suivant, qui nous semble propre à donner une idée très-avantageuse du talent de l'auteur :

Mais quel bruit oy-je ici? hommes sans Dieu, sans foy,
Je ne m'estonne pas de vous voir contre moy
Liguez à tous propos, seulement je m'estonne
Que ceux de qui la foy comme un astre rayonne
Parmy nos sombres nuicts, se puissent tant de fois
Escarmoucher au son d'une si sainte voix;
D'autant que, non sans pleurs, ils voient que la troupe
Qui plus le Ciel outrage a tousjours vent en poupe:
Qu'elle a le sceptre en main, au coffre les lingots,
Le diadème au front, le pourpre sur le dos:
Que tout luy fait sa cour, que tout la favorise:
Que sous la main céleste elle est comme en franchise:
Et que mesme ses biens, ses honneurs, ses plaisirs
Surmontent ses desseins, devancent ses désirs.
Qu'au contraire les bons sur la mer de ce monde
Sont sans cesse agitez et du flot et de l'onde:
Qu'ils ont si peu qu'Euripe en la terre repos:
Que le fleau du grand Dieu pend tousjours sur leur dos:
Qu'ils sont tousjours suyvis de honte, perte, encombre,
Comme est la nuict d'humeur, et le corps de son ombre.
Paix, paix, mes bons amis, etc.

MONTARGUES (Pierre de), major général et chef des ingénieurs de l'armée prussienne, naquit à Uzès, en 1660. Montargues faisait ses études à Genève, lorsque la révocation de l'édit de Nantes vint lui fermer le retour dans sa patrie. Il entra comme ingénieur dans l'armée de l'électeur de Brandebourg. Plus tard, il quitta le génie pour s'enrôler dans le corps des Grands-Mousquetaires; mais il finit par rentrer dans cette arme, et c'est avec le grade de quartier-maître général des ingénieurs prussiens qu'il servit dans la guerre de la succession d'Espagne. D'Italie, où il fut employé de 1705 à 1707, il passa en Flandres, avec le grade de lieutenant-colonel et chef des ingénieurs. Il combattit à Malplaquet, en 1709, et fut chargé de porter la nouvelle de la victoire au roi de Prusse, qui le créa brigadier. Il continua à servir avec distinction jusqu'à la paix d'Utrecht. De retour à Berlin, en 1714, il fut envoyé à Stralsund pour complimenter le roi Charles XII sur son retour de Bender. La guerre s'étant allumée entre la Prusse et la Suède, en 1715, il dirigea, comme major général, le siége de Stralsund, et aida le roi de Danemark à prendre Wismar. En récompense de ce service, ce prince voulut le décorer de l'ordre de Danebrog; mais le roi de Prusse défendit à Montargues de l'accepter et lui donna, comme dédommagement, l'ordre de la Générosité. Après la conclusion de la paix, Montargues fut chargé de visiter les principales places fortes de la Prusse, d'en augmenter les fortifications et d'en lever les plans. En 1726, sentant ses forces décliner rapidement, il prit sa retraite et se retira à Clèves. Il mourut à Maëstricht en 1733. Il avait épousé Judith de Hahn, qui professait la religion romaine, et en avait eu quatre enfants : 1° N., mort de la fièvre dans la campagne de 1714; — 2° N., qui quitta le service de la Prusse pour celui du Danemark; — 3° Jean-Pierre, né à Aix-la-Chapelle, en 1695, qui combattit à Malplaquet avec le grade d'enseigne dans le régiment d'Anhalt-Zerbst, et qui passa ensuite dans le Da-

nemark, où il mourut major général, en 1768;—4° JULIENNE-MARIE, femme du colonel *Drevon*, à qui elle donna deux fils, *Ferdinand* et *Daniel*, tous deux lieutenants dans les gardes du prince d'Orange.

MONTAUBAN, famille illustre sortie des anciens comtes de Die, dont un descendant, Louis de Montauban, prit le nom d'Agoult par substitution apposée au testament de Raimond d'Agoult, son grand-oncle, à cause de Louise d'Agoult sa mère. Du mariage de ce Louis de Montauban avec Jeanne de Vesc, dame de Montlaur, naquit *François* d'Agoult-de-Montauban et de Montlaur, comte de SAULT, le plus grand seigneur de la Provence et un des plus vaillants capitaines de son temps.

Elevé page du roi François Ier, François de Montauban fut nommé capitaine de cent chevau-légers, en 1551, puis gouverneur de Marsal, en 1553. L'année suivante, il devint pannetier du roi Henri II. En 1561, Charles IX érigea sa terre de Sault en comté, le nomma chevalier de son ordre et lui donna la lieutenance-générale du Lyonnais, du Forez, du Bourbonnais. Le comte de Sault commandait donc à Lyon, lorsque les Huguenots se rendirent maîtres de la ville, en 1562.

Depuis une dizaine d'années, le protestantisme y avait fait de rapides progrès. Prêché d'abord dans des assemblées secrètes par *Pierre Fournelet* et par *Claude Monier*, qui scella sa doctrine de son sang, en 1551; puis par *Jean Boulier*, *Sémide*, *Michel Mulot*, il se sentit assez fort, dès 1561, pour affronter ses puissants ennemis. *Jacques Ruffi*, de Provence, osa le premier prêcher publiquement dans la maison d'*Archimbault* et dans celle de *Martin Pontus*. A son arrivée, le comte de Sault trouva donc le culte protestant établi, malgré les édits et ordonnances. Comme il n'était point « ennemi de la Religion, » au rapport de Bèze, il se contenta de rendre compte au roi de l'état des choses, et engagea les Protestants à quitter la maison de Pontus, qui était près de l'hôtel-de-ville, pour se transporter dans un local plus éloigné. Les magistrats, tous catholiques ardents, et les prêtres se montrèrent fort mécontents de la tolérance du nouveau gouverneur. Ils se plaignirent amèrement à la Cour, qui donna des ordres sévères; mais Sault refusa de les exécuter, « veu qu'il faudroit, répondit-il, m'aider du peuple, qui ouverroit une émotion telle, d'où s'en suivroit la totale ruine de cette povre ville, non sans l'effusion du sang de beaucoup de gens.» Réduit, par ce refus de lui prêter main-forte, à s'aider lui-même, le clergé, moins humain que l'homme de guerre, eut recours à sa grande ressource: il annonça une procession générale. Sault, toujours prudent, s'y opposa jusqu'à ce qu'il eût consulté la reine-mère, qui approuva sa conduite et lui envoya le collier de l'ordre par le comte de *Crussol*. Nous savons déjà que, par ordre de ce dernier, le prêche fut transporté dans le faubourg de la Guillotière (*Voy.* I, p. 20); mais le culte continua à se célébrer librement (1), et le nombre des Protestants s'accrut si rapidement, qu'à l'époque de la publication de l'édit de Janvier, l'église de Lyon avait six ministres à son service : *Ruffi*, *Pierre d'Airebaudouse*, ancien ministre de Jussy, *Pierre Langlois*, qui avait desservi déjà l'église de Lausanne, *Païani*, *Pagesi* et le célèbre *Pierre Viret*.

Tel était l'état de l'église de Lyon, lorsqu'on apprit le massacre de Vassy. A cette nouvelle, les Huguenots, qui s'inquiétaient déjà des levées faites dans les environs par Nemours, Maugiron et d'autres chefs catholiques, s'empressèrent d'envoyer le capitaine *Pierre Moreau* à Paris. Il revint au bout de quelques jours, accompagné

(1) L'autorité supérieure n'y apporta au moins aucun obstacle; au contraire, Sault faisait escorter les Protestants qui se rendaient à leur temple, pour les protéger contre les insultes de la populace.

du capitaine *Grille* et de *Pierre Daisse*, porteurs des ordres du prince de Condé pour qu'on se saisit de la ville et qu'on lui envoyât des secours.

Les émissaires de Condé arrivèrent à Lyon le 29 avril. Dès le lendemain, à deux heures après minuit, les Protestants, sous la conduite des capitaines *Brion*, du Dauphiné, *Prau*, du Vivarais, *Monségut* [Montségur?], de la Gascogne, *Cherverieu* et *Pisay*, de Lyon, *Rocolles* et *La Jaquière*, se rendirent maîtres de la ville, presque sans coup férir. S'il faut en croire Bèze, Sault, qui n'avait pas été informé des projets des Huguenots, se montra irrité au point de vouloir quitter Lyon, malgré les protestations qu'un notable négociant, *Jean Darut*, alla lui faire, en leur nom, qu'ils ne voulaient tenir la ville que pour le roi, et il ne consentit à rester que sur les instances des habitants catholiques, qui redoutaient pis. Quelques jours après, le 5 mai, arriva *Des Adrets*, qui attira bientôt à lui toute l'autorité, en sorte que le comte de Sault, mécontent, demanda et obtint du roi la permission de se retirer chez lui, ce qu'il fit le 30 juin. Le mécontentement qu'il ressentit ne le rejeta pas toutefois dans le parti catholique. Lorsque la guerre se ralluma, nous le trouvons aux côtés de *Condé*. Il périt à la bataille de Saint-Denis, ainsi que son frère cadet *Jean d'Agoult-de-Montauban*, sieur de St-André, laissant la réputation d'un seigneur qui joignait à une brillante valeur la générosité, la magnificence et le goût des belles-lettres. Sa femme, *Jeanne de Vesc*, lui donna quatre enfants, qui professèrent la religion catholique.

Une autre branche de la famille de Montauban, qui se subdivisa plus tard en deux rameaux, resta établie dans le Dauphiné et embrassa également la religion protestante ; nous voulons parler de celle Du Villard ou de Villard qui reconnaissait pour chef, dans la seconde moitié du XVIe siècle, *Gaspard* de Montauban, sieur du Villard, gouverneur de Serres, en 1575, grand maître de l'artillerie du Dauphiné, en 1590, et commissaire général de l'artillerie dans la même province, en 1591. Du Villard, qui avait pris une part active, sinon brillante, aux entreprises de *Lesdiguières*, fit encore sous ses ordres la campagne de Savoie, en 1597; mais quelques années plus tard, il offrit à la république de Genève ses services qui furent acceptés. «Arrêté, lit-on dans les Registres du Conseil, sous la date du 11 juin 1602, d'accepter l'offre que fait M. de Lesdiguières d'envoyer ici pour chef de nos troupes en cas de guerre, le sieur de Villars, gentilhomme de bon âge, vaillant capitaine et de mœurs dociles.» Guy Allard affirme que c'est lui qui commanda les troupes genevoises dans la guerre contre la Savoie, en 1603, et qu'en récompense de ses services, les Genevois le nommèrent gouverneur de Saint-Denis-d'Aoste. C'est probablement après son retour en France que Du Villard fut créé gouverneur de Gap, qualité que lui donnent les actes de l'Assemblée politique de Grenoble (1615), à laquelle il assista comme député des églises du Dauphiné. Allard prétend qu'il testa en 1628 ; il faut sans doute lire 1618, puisque son fils aîné lui succéda dans le gouvernement de Gap en 1619. De son mariage avec *Catherine de Flotte*, fille de *Jean de Flotte*, co-seigneur de Jarjaye et d'*Isabeau Du Puy-Montbrun*, célébré en 1576, naquirent: 1° Joseph, qui suit;—2° François, qui fit souche;—3° Pierre, sieur de La Bruyère;—4° Scipion; —5° Isabeau, femme d'*Alexandre Philibert*, conseiller du roi en ses conseils; — 6° Marguerite, épouse, en 1624, de *Laurent de Thiennes*, sieur de Clelles.

I. Joseph de Montauban, coseigneur de Jarjaye, servit en Hollande de 1605 à 1607. En 1610, il obtint, par commission du 11 mai, le grade de capitaine dans le régiment de Sault, et en 1619, il remplaça son père dans le gouvernement de la ville de Gap. Il se conduisit dans cette charge avec tant de

prudence qu'il sut maintenir la bonne harmonie et la paix entre les deux religions. Il testa en 1644, et laissa, de son mariage avec *Diane de Pierres*, célébré en 1609, cinq enfants: 1° Henri, capitaine de chevau-légers, excellent officier dont *Gassion* faisait grand cas, qui vivait encore en 1672, mais qui mourut vraisemblablement avant la révocation de l'édit de Nantes. Son fils, Henri-Laurent, qui était passé dans les pays étrangers en 1685, rentra en France au mois de décembre 1698 et abjura (*Arch. gén.* Tt. 314); — 2° Jacques; — 3° Catherine, femme de *Cyrus Autard*, petit-fils du vaillant capitaine *Bragard;* — 4° Diane, alliée à Pierre de Reynard, sieur du Serre; — 5° Isabeau; — 6° Antoinette.

II. François de Montauban-de-Rambaud, sieur du Villard, entra au service de l'électeur palatin, qui le nomma gouverneur de Lautern, en 1621. Quelque temps après, il revint en France et s'attacha à Lesdiguières, qui le chargea de diverses négociations en Hollande et ailleurs. Après la mort du connétable, il passa au service de la république de Venise avec le grade de mestre-de-camp. Il était de retour dans sa patrie en 1631, comme nous l'apprennent les actes du Synode national de Charenton, auquel il assista en qualité de député des églises du Dauphiné; et il fut chargé avec *Amyraut* d'aller porter au roi le cahier des plaintes. Il testa en 1640. Sa femme, *Susanne Pascal*, sœur de *Zacharie Pascal*, conseiller du roi et maître ordinaire en la chambre des comptes, qu'il avait épousée le 24 mars 1628, lui donna quatre enfants: 1° Scipion, mort à Paris, en 1662, à l'âge de 32 ans (*Reg. de Charent.*); — 2° François, qui suit; — 3° Pierre; — 4° Isabeau.

François de Montauban-Rambaud-de-Flotte, sieur du Villard, capitaine au régiment de Gèvres, puis au régiment de Modène, fit toutes les campagnes de Flandres et d'Italie jusqu'à la paix de Nimègue. Lorsque l'édit de Nantes fut révoqué, il se réfugia en Suisse avec sa femme *Françoise de Philibert*, fille de *François*, sieur de Venterol, et de *Lucrèce Du Puy-Montbrun*, qu'il avait épousée en 1662. Ils vivaient encore l'un et l'autre à Vevey, en 1696.

MONTAUT, ou *Montault*, nom d'une famille protestante des plus illustres du Béarn.

Du mariage de Jean-Marc de Montaut, premier baron du Béarn, avec Madelaine d'Andouins, naquirent onze enfants, qui presque tous embrassèrent la religion réformée, à l'époque sans doute où *Jeanne d'Albret* l'introduisit dans ses états, savoir: 1° Jean-Paul, né en 1530, qui était, en 1578, sous la tutelle de son frère puîné; — 2° Philippe, sieur de Beaumont, né en 1536, chambellan du roi de Navarre, sénéchal et gouverneur du Bigorre, qui épousa, en 1567, *Jeanne de Caumont*, sœur du seigneur de Berbiguières, en Périgord, puis, en secondes noces, en 1592, *Marie de Gontaut*, et qui mourut sans enfants en 1601; — 3° Jacques, mort sans postérité; — 4° Bernard, qui suit; — 5° Jean, mort en 1558, dans l'expédition du duc de Guise en Italie; — 6° Jean, décédé sans enfants, et le même peut-être que *Larroque-Benac* qui, en 1576, se rendit maître de Vic et du château de Lescurry, où bientôt les Catholiques rentrèrent; — 7° Marguerite, religieuse; — 8° Anne, femme de *Jacques de Cassaguet*, sieur de Beaulac; — 9° Jeanne, mariée au seigneur de *Sus* en Béarn; — 10° autre Jeanne, dite la jeune, fille d'honneur de la reine de Navarre, morte en 1564; — 11° Madelaine, dame de Pontous.

Bernard de Montaut, baron de Benac ou *Beynac*, sénéchal du Bigorre, en 1590, est moins connu par les services qu'il rendit aux églises du Béarn que par les maux que sa rivalité et ses querelles avec le duc de *La Force* leur attirèrent. En 1620, Du Plessis Mornay écrivait à La Trémoille: « M. de Benac a gaigné les montagnes. La division entre M. de La Force et luy a tout perdu. » Il paraît pourtant que Be-

nac s'opposa à la vérification de l'édit de main-levée, et que ce fut la cause pour laquelle Louis XIII le déposa à son entrée dans la Béarn. Il est possible que cette disgrâce lui ait ouvert les yeux sur les inconvénients de la religion qu'il professait; ce qui est certain, c'est que dès 1621, il était fort chancelant et que l'on s'attendait qu'il abjurerait dans un voyage qu'il fit alors à la Cour. Cette crainte toutefois paraît n'avoir pas été justifiée. On ignore quand il mourut. Il avait épousé, en 1578, *Tabitha de Gabaston*, fille unique de *Bertrand*, sieur de Bassillon, gouverneur de Navarreins. De ce mariage naquirent : 1° Philippe, qui suit; — 2° Henri, sieur de Bassillon et de Sariac; — 3° Blaise, mestre-de-camp du régiment de Champagne, qui combattit, en 1628, contre les Protestants; — 4° N., sieur de La Roque-Navailles, qui, au mois de juill. 1622, fit assurer l'Assemblée de La Rochelle « de sa constante résolution au service des églises, sans que la considération de sa liberté [il était alors prisonnier] le puisse esbranler de faire chose au préjudice de sa conscience et de son honneur» (*Fonds de Brienne*, N° 225). L'assemblée s'employa à lui procurer la liberté; mais la reconnaissance ne l'empêcha pas de servir plus tard contre ses coreligionnaires; il mourut dans l'île de Rhé où il commandait la cavalerie; — 5° Bernard, sieur de Pontous, mort au siége de La Mothe, en 1634, commandant le régiment de Navailles; — 6° N., tué au siége de Saint-Jean-d'Angély; — 7° Jeanne, femme du baron de Losse, sénéchal du Bigorre; — 8° Corisande, femme de N. de Durfort-de-Castelbajac; — 9° Marguerite, morte sans alliance.

Philippe de Montaut, baron, puis marquis de Benac, sénéchal et gouverneur du Bigorre, en 1650, duc de Lavedan et pair de France par brevet du 12 mai 1650, servit dans les rangs protestants en 1622; mais il mourut catholique, en 1654. Sa femme *Judith de Gontaut*, dame de Saint-Geniès et de Badefol, lui avait donné treize enfants : 1° Cyrus, marquis de Saint-Geniès, mort jeune, ne laissant de son mariage avec *Jeanne de Caumont-La-Force*, qu'une fille, nommée Judith-Thérèse-Susanne; — 2° Maximilien, mort à l'âge de 6 ans, en 1632, et enterré dans le cimetière des SS. Pères (*Reg. de Charent.*); — 3° Philippe, né en 1619, qui, à l'âge de 14 ans, fut reçu page du cardinal de Richelieu et abjura peu de temps après. Il fut créé plus tard duc de Montault, pair et maréchal de France. Sa vie n'intéressant pas la France protestante, nous ajouterons seulement qu'il mourut en 1684, et qu'il a laissé des Mémoires, imprim. à Paris en 1701, in-12; — 4° Jean, vicomte de Tosel, mort sans alliance; — 5° Bernard, sieur de La Chapelle, mort jeune; — 6° Henri, sieur d'Audanne, marquis de Saint-Geniès, puis de Benac, qui professait encore la religion réformée en 1663 (*Arch. gén.* Tt. 330), mais qui abjura plus tard avec ses fils et ses filles; ces dernières obtinrent, en 1682, une pension de 1500 livres (*Arch.* Tt. 252); — 7° César, sieur de Pagalie, mort jeune; — 8° Jacqueline, morte jeune; — 9° Jeanne, femme du marquis de Losse en Périgord; — 10° Paule, femme de *Louis de Loubie-d'Incamps*; — 11° Marie, alliée au baron de Banque; — 12° Diane, femme de *René de Cordouan*, marquis de Langey, morte veuve le 1er janv. 1717; — 13° Perside prieure des religieuses malthoises à Toulouse.

MONTAUT-DES-ISLES (Isaac), avocat de Loudun, s'était converti à la révocation, mais seulement des lèvres. Dès que la violence de la persécution s'était calmée, il était revenu à la religion dans laquelle il était né, et il la pratiquait en secret. Dénoncé comme relaps, il fut condamné, le 31 août 1691, par le présidial de Poitiers, à cinq années de bannissement, 1500 livres d'amende, 1500 livres d'aumône, et à l'interdiction de ses fonctions d'avocat. Les gages qu'il donna de son retour sincère au catholicisme lui méritèrent son rappel de ban, le 24 janv.

1694 (*Arch. gén.* E. 3380). — A la même famille appartenait *Pierre Montaut*, qui fit ses études à Saumur, où il soutint, sous la présidence de *Cappel*, une thèse *De clericorum immunitate et privilegiis*, ins. dans les Theses salm., et qui fut chargé de desservir l'église de La Barre en Touraine.

MONTBERON (René de), sieur de Thors, second fils d'Adrien de Montberon, baron d'Archiac, et de Marguerite d'Archiac, servit avec distinction dans la troisième guerre civile. En 1569, le parlement de Bordeaux le comprit dans son fameux arrêt. Après la perte de la bataille de Moncontour, Thors, que Brantôme appelle «brave, vaillant et gentil compagnon de guerre», s'enferma dans Cognac, résolu à s'y bien défendre. Les deux compagnies d'*Asnières* s'y jetèrent avec lui, ainsi que quelques gentilshommes et quelques capitaines provençaux qui, ayant perdu leurs compagnies, avaient formé un corps de volontaires sous les ordres de *Ferrier* de Menerbe. Après la capitulation de St-Jean-d'Angély, l'armée catholique marcha sur Cognac, et le hérault du roi fut envoyé pour sommer Thors de se rendre. Le vieux capitaine prit la lettre de Sa Majesté, la baisa avec le plus profond respect, et la rendit au hérault sans l'ouvrir, en protestant qu'il ne savait ni lire ni écrire, et que ses compagnons avaient cœur et bras, mais point d'oreilles. La ville fut promptement investie; mais une partie de la garnison d'Angoulême s'étant introduite dans la place, les généraux catholiques jugèrent à propos de battre en retraite. Thors resta gouverneur de Cognac, et continua à combattre pour la Cause, sous les ordres de *Pontivy*, jusqu'à sa mort, qui arriva très-peu de temps après. Comme il ne laissa pas d'enfants, la terre de Thors passa à son frère *Jean*, qui épousa *Gabrielle de Pierre-Buffière*, et en eut Judith, mariée à *Jacques de Pons*, marquis de La Case.

A la même famille appartenait Montberon, seigneur d'Auzance, gouverneur de Metz, qui, sans embrasser lui-même la Réforme, se montra favorable aux Réformés (*Voy.* IV, p. 8).

MONTBONNOUX, appelé aussi *Bonbonnoux*, brigadier dans la bande de *Cavalier*, et dernier chef de l'insurrection cévenole. Après la soumission de Cavalier et la mort de *Roland*, Montbonnoux, voyant *Marchand* et les autres chefs camisards disposés à se soumettre, prit à part *Ravanel*, et lui jurant devant Dieu qu'il ne serait jamais assez lâche pour suivre leur exemple, il l'invita à se joindre à lui et à continuer la lutte, jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur d'accorder la délivrance à son Eglise. *Boaton* trouva en lui un ardent complice; il se chargea de diriger, avec *Claris*, le mouvement insurrectionnel qu'on espérait voir éclater à Montpellier. Cet espoir déçu, il regagna les montagnes qui, depuis plusieurs mois, lui servaient de retraite, toujours inébranlable dans sa résolution; mais il eut peu d'émules, à peine en cite-t-on quelques-uns, comme *Lafont* de Colognac, et *Bessède* de La Sallade, qui eurent le courage de s'exposer aux mêmes privations, aux mêmes dangers que lui. Après avoir échappé pendant six mois aux plus actives poursuites, Montbonnoux, trahi par un nommé *Martin* de Las Combes, faillit d'être pris, le 13 oct. 1705. Il ne dut son salut qu'à son agilité et à sa présence d'esprit. Moins heureux que lui, Lafont et Bessède furent livrés par deux infâmes espions, *Salles*, du Mas de Fournets, qu'il ne faut pas confondre avec le chef camisard du même nom, et *Devèze*, de Sauve. Conduits à Montpellier, ils furent roués et jetés encore vivants dans un bûcher, le 15 oct. 1705.

Exaspéré par ses souffrances et plus encore par la trahison dont il avait manqué d'être victime, Montbonnoux, comme *Claris*, jura de terrifier les traîtres. Il poignarda Martin de Las Combes, Salles, *Bourguet*, ancien camisard vendu à Basville, et *Saint-Julien*, gentilhomme de La Nef, qui avait dénoncé une assemblée. Ces terribles ven-

geances épouvantèrent d'abord les délateurs; mais la cupidité fit à la fin taire la crainte, et les traîtres redevinrent aussi nombreux que jamais. Montbonnoux, toutefois, eut le bonheur de se soustraire à tous les dangers. On ignore la date de sa mort.

Il a laissé des *Mémoires* inédits, qu'Antoine Court cite dans son Histoire des Camisards, et qu'on retrouverait sans doute dans les papiers de ce célèbre pasteur du désert.

MONTBOURCHER, famille noble de la Bretagne, dont une branche, celle Du Bordage, embrassa le protestantisme, en 1560.

Du mariage de *François de Montbourcher*, mort après 1578 (*Reg. de Charenton*), avec *Jeanne de Malestroit*, naquirent quatre enfants : 1° René, qui suit; — 2° Jeanne, femme de Claude de Vay, sieur de La Rochefordière; nous n'avons aucune preuve qu'elle se soit faite protestante; — 3° Anne, femme, en premières noces, de *François d'Acigné*, seigneur de Montéjan, qui fut tué à la bataille de Jarnac, et, en secondes, de *Julien de Tournemine*. Resté veuf, François de Montbourcher se remaria avec *Bonaventure de Belouan*, qui lui donna encore un fils, Gabriel, sieur de Trémereuc.

René de Montbourcher, sieur de Saint-Gilles et du Bordage, se chargea, en 1589, à la prière d'*Anne d'Alègre*, veuve de *Guy-Paul de Coligny*, de défendre Vitré contre les Ligueurs, et après un siége de cinq semaines, il les força de battre en retraite. En 1596, se rendant à Pontorson pour présenter au baptême un enfant de *Montgommery*, il faillit d'être assassiné dans un guet-apens. Nous ne connaissons pas d'autre particularité de sa vie. Il épousa sa parente *Françoise de Montbourcher*, qui le rendit père d'un fils et de deux filles. L'aînée de ces dernières, Susanne, fut mariée deux fois, avec *Charles de Champlais*, sieur de Courcelles, puis avec *N. de Franquetot*, baron de Noyan. La cadette, Guionne, devint la femme de *Sébastien-René de Cahideuc* (1). Le fils, nommé René, naquit en 1578 et fut baptisé par *Berni*, ministre de Vitré. Il fut député, en 1615, par les églises bretonnes à l'Assemblée politique de Grenoble. De son union avec *Elisabeth Du Bouays*, dame de Mesneuf, naquirent : 1° René, qui suit; — 2° Catherine, femme de *Jacques de Saint-Germain*, sieur de Fontenay; — 3° Françoise, mariée à *Charles de Minfant*, sieur de Craville; — 4° Elisabeth, épouse de *Jean de Montgommery*; — 5° Henriette, épouse de *Paul Du Bouays*, sieur de Mesneuf; — 6° Débora, alliée à *Paul de L'Isle*, sieur de L'Isle-du-Gast.

René de Montbourcher, en faveur de qui la terre du Bordage fut érigée en marquisat, en 1656, épousa, en 1646, dans l'église de Charenton, *Marthe Durcot*, dame de La Grève, fille d'*Alexandre Durcot* et de *Marthe Palot*. En 1662, il fut nommé commissaire pour l'exécution des édits en Bretagne. Selon le Dict. de la Noblesse, il ne laissa qu'un fils, René, marquis du Bordage, qui en 1668, entra comme enseigne dans le régiment de Turenne, et qui, en 1671, leva une compagnie de cavalerie à la tête de laquelle il fit la campagne de Hollande. Après la prise de Maëstricht, en 1673, il passa en Allemagne, combattit à Sintzheim, à Ensheim, et obtint un régiment de cavalerie qu'il commanda aux batailles de Mulhouse et de Türckheim, au combat d'Altenheim, au secours de Haguenau et de Saverne. En 1676, il assista aux siéges de Condé et d'Aire. Nommé brigadier de cavalerie, par brevet du 25 fév. 1677, il continua à servir avec distinction au siége de Valenciennes, à la bataille de Cassel, à la prise de Saint-Omer, aux siéges de Gand et d'Ypres, à la bataille de Saint-Denis près de Mons, au combat de Minden. En 1682, il fut employé en Alsace; en 1683, en Franche-Comté;

(1) En 1660, deux arrêts de la Chambre de l'édit, rendus à la poursuite de l'évêque du Mans, forcèrent Cahideuc et Du Bordage à faire enlever les litres ou ceintures funèbres qu'ils avaient fait mettre à l'église de Laval.

en 1684, en Flandres. Après la révocation de l'édit de Nantes, il tenta de sortir du royaume. « Le marquis Du Bordage, brigadier des armées du roi, lit-on dans les Mémoires de Sourches, sous la date de janv. 1686, se sauva de France avec sa femme, ses enfants et Mlle de *La Moussaye*, tante [sœur] de sa femme. Cependant il perdoit tous ses services et laissoit en France 50,000 livres de rente qui alloient être confisquées, et il s'exposoit à mourir de faim avec toute sa famille. » Il ne fut pas heureux dans sa fuite. Le 20 janv., « on apprit, continue Sourches, que le marquis Du Bordage avoit été pris avec toute sa famille auprès de Mons et même que sa femme avoit été blessée d'un coup de mousquet. On sut aussi qu'on les avoit menés prisonniers et séparés en différentes places des conquêtes du roi, soit pour leur faire leur procès, soit pour essayer de les convertir. » Dangeau nous apprend, en effet, que Du Bordage fut enfermé dans la citadelle de Lille, sa femme dans celle de Cambrai, Mlle de La Moussaye dans celle de Tournay, et que ses enfants furent amenés à Paris pour y être élevés dans le catholicisme. L'abbé de Grancey fut chargé de la conversion du marquis, qui refusa de l'écouter, en sorte que le roi ordonna de lui faire son procès à la rigueur. Selon les Lettres pastorales de Jurieu, il fut condamné aux galères; cependant la peine fut commuée en une détention perpétuelle. Il finit par succomber. On lit dans le Mercure d'oct. 1686: « Après une exacte recherche de la vérité (!!), M. le marquis du Bordage a embrassé la religion catholique.... Il fit abjuration à Lisle en Flandre sur la fin du mois dernier, entre les mains de M. l'évesque de Tournay. » Sa femme, qu'on lui défendit de voir, parce qu'elle demeurait dans « une extrême opiniâtreté », céda aussi à la violence morale qui lui était faite. Mlle de La Moussaye seule tint bon (*Voy.* V, p. 347). Après la conversion de Du Bordage, « on le gratifia, lit-on dans Benoît, de quelques dignitez militaires, où jusques là sa religion l'avoit empêché de parvenir. » Il fut, en effet, créé maréchal de camp par brevet du 24 août 1688; mais il ne jouit pas longtemps de ce grade, ayant été tué au siége de Philipsbourg. Il avait eu deux enfants de son mariage avec *Elisabeth Goyon*: 1° Henriette, née en 1672; — 2° René-Amaury, baptisé à Charenton en janv. 1673, présenté par *Jean Cornet*, sieur de Neufville; il abjura au mois de juin 1686, et mourut en 1744, dernier mâle de cette famille.

MONTBRUN. *Voy.* DU PUY-MONTBRUN.

MONTCALM (François de), sieur de Saint-Véran, de Candiac et de Tournemire, capitaine de galère, épousa, en 1546, *Louise de Porcelet*, et testa en 1564. Il est très-vraisemblable que sa mère, Florette de Sarras, qui avait gagné l'affection de la reine de Navarre *Marguerite* par son esprit et son savoir (*Voy.* I, p. 213), lui inspira des sentiments favorables à la Réforme; ce qui est certain, c'est qu'il en embrassa les doctrines quelques années avant sa mort (*Voy.* IV, p. 128), et que ses enfants suivirent son exemple. Ces enfants furent: 1° Honoré, sieur de Saint-Véran, qui fut élu, en 1561, capitaine de la ville de Nismes, ayant sous lui *Parignargues*, *Vestric*, *François Robert*, sieur de Polvérières, *Garnier*, *La Cassagne*, le contrôleur *La Baume* et *Castanet*. Il se signala dans la première guerre civile sous les ordres de *Beaudiné*. En 1562, les Réformés de Beaucaire ayant appelé les Nismois à leur secours, Saint-Véran partit de Nismes, accompagné de *Beauvoisin*, *Dalmas* ou *Servas* et *Bouillargues*, se saisit de la ville et du château, sans éprouver de résistance, brisa les autels, rompit les images, « dont ils firent deux ou trois feux par la ville, » lit-on dans le Martyrologe, et reprit la route de Nismes, laissant en garnison une compagnie commandée par *Hardouin de Porcelet*, sieur de Maillane, qui avait

Beauregard pour lieutenant et le sieur de *Ledignan* pour enseigne, Saint-Véran continua à servir la Cause et à se distinguer par sa bravoure dans toutes les occasions que les guerres civiles purent lui offrir, jusqu'en 1574, qu'il fut assassiné, le 8 février, près de Lodève, par des voleurs (1). Comme il ne laissa pas de postérité, son titre et ses biens passèrent à son frère; — 2° Louis, qui suit; — 3° Daniel, sieur de Tournemire, mort à Nismes en 1627; — 4° Marguerite, mariée, en 1560, à *Jean de Pélegrin;* — 5° Dauphine, femme, en 1567, de *Claude de Banne*, sieur d'Avéjan; — 6° Gabrielle, qui épousa *Pierre de Blanzac*, sieur de Valfous, et en secondes noces, en 1584, *Guillaume de Raimond*, sieur de Brignon; — 7° Louise, femme de *Claude de Vabres*, sieur de Beaufort et d'Avèze; — 8° Susanne, épouse, en 1585, d'*Antoine de Pujol*, sieur de Lanuéjols.

Louis de Montcalm était prieur de Milhau et de Valabrègues, lorsqu'il se convertit au protestantisme en 1561 (2). En 1588, il fut élu premier consul de Nismes. Ses collègues furent *Jacques Bodet*, *Jean Combes* et *Jean Gril*. Le même honneur lui fut déféré en 1597, et on lui adjoignit pour collègues *Antoine Duprix*, *Olivier La Teule* et *Guillaume Rouergat*. En 1607 encore, il fut revêtu une troisième fois de la première dignité municipale par le choix libre de ses concitoyens, qui se porta en même temps sur *Jacques Aguillonnet*, *Laurent Salveton* et *Jean Bourguet*. Un homme aussi considéré et aussi influent joua nécessairement un rôle important dans les affaires des églises. Il fut, en effet, député à plusieurs assemblées politiques, notamment à celle qui se tint à Castres, en 1600, et à laquelle il représenta la ville de Nismes avec les deux consuls *Pierre Lansard*, docteur et avocat, et *Bausile Fontfroide*, et avec le ministre *Moinier*.

Louis de Montcalm mourut en 1628. Il avait été marié trois fois : en 1582, avec *Marthe de Gozon;* en 1594, avec *Anne de Clermont-Du Bosc*, et en 1612, avec *Susanne de La Tour*. Du premier lit sortirent : 1° Louis, qui suit; — 2° Marguerite, femme, en 1604, de *Jacques d'Hauteville*, conseiller à la chambre des comptes de Montpellier; — 3° Gabrielle, mariée, en 1605, à *Maurice de Baudan*, sieur de Vestric; — 4° Marthe, alliée, en 1610, à *Jean de Baudan*, conseiller au présidial de Nismes. Du deuxième lit vinrent : 5° François, sieur de La Baume, capitaine dans le régiment de Châtillon entretenu en Hollande, et plus tard, en 1628, colonel d'un régiment d'infanterie sous les ordres du duc de *Rohan*, qu'il suivit dans la campagne de la Valteline, où il mourut, le 1er juillet 1632; — 6° Madelaine, femme, en 1614, de *Louis de Freton*.

Louis de Montcalm, baron de Saint-Véran et de Candiac, fut pourvu, en 1613, d'un office de conseiller à la Chambre de l'édit de Castres. Il ne montra pas pour le duc de Rohan le même enthousiasme que son frère; loin de là, il s'attacha à la cause royale, et gagna la confiance de Richelieu, qui l'employa, en 1629, à négocier la paix avec les Protestants, et, plus tard, surveiller les démolitions ordonnées dans le Languedoc à l'occasion de la

(1) Ce n'est donc pas lui, mais son frère Louis, qui fut choisi, en 1586, pour membre du conseil adjoint au gouverneur de Milhau (*Voy.* III, p. 407). L'historien du Rouergue nous a induit en erreur.

(2) Le 3 juin 1562, *Durand de Bourzès*, sieur de La Roubière, *Arnaud Artis*, *Jacques Cabanel*, marchands, et *Laurent Reynès*, apothicaire, consuls de Milhau, *Jean Maurin*, bachelier en droit, *Benoît Ferragut*, apothicaire, *Germain Labroa*, chirurgien, *Guirand*, *Louis Mouton*, *Pierre Fugin*, *Adonis Lubac*, conseillers, se présentèrent devant le juge de Milhau, suivis d'environ 800 habitants, et lui demandèrent, au nom des Réformés, l'abandon des deux églises de la ville, attendu que les prêtres et les moines « avoient renoncé à la messe, déclarant vouloir vivre dorsenavant selon la règle de l'Evangile », à l'exemple du prieur Louis de Montcalm, de sorte que depuis dix-huit mois, il ne se disait plus de messe à Milhau. Le juge ordonna une enquête. Le fait fut constaté, et pas une voix ne s'éleva pour demander le rétablissement de la messe (*Arch. gén.* Tr. 236).

révolte de Montmorency. En 1637, il fut chargé, singulière mission pour un juge! de conduire les milices des Cevennes au secours de Leucate. En 1642, enfin, le cardinal lui confia le soin de découvrir les prétendues menées de *Chavagnac* (Voy. III, p. 433). Les services qu'il rendit en ces différentes circonstances furent récompensés par une charge de conseiller d'État, en 1644. Il mourut en 1659, laissant de *Susanne de Raspal*, dame de Saint-Benezet, qu'il avait épousée en 1610, et d'*Isabeau de Bossugues*, fille de *Philippe*, sieur de Triadou, avec qui il s'était remarié en 1632, dix enfants, savoir: 1° Louis, qui suit; — 2° François, sieur du Châtelet, mort en 1660; — 3° Daniel, sieur de La Baume, capitaine au régiment de Montpezat, qui épousa *Anne Mestre*, et en eut Louis, sieur de La Baume, aide-de-camp de *Schomberg*, mort des blessures qu'il reçut, en 1675, au siége de Bellegarde; — 4° Maurice, sieur du Châtelet; — 5° Jacques, capitaine d'infanterie, mort dans la Valteline, en 1643; — 6° Gabrielle, dame de Saint-Benezet, femme, en 1639, de *Louis de Bayard*, baron de Ferrières, sieur de La Crousette, morte en 1708; — 7° Marthe, mariée, en 1640, à *Charles Durand*, baron de Sénégas; — 8° Susanne, qui épousa, en 1650, *Balthasar de Baschi*, sieur de Saint-Estève, morte à Thoard, en 1695; — 9° Jacques, mort sans alliance en 1643; — 10° Françoise, mariée, en 1662, à *François de La Tour-du-Pin-Gouvernet*, baron de Maleirargues, laquelle mourut à Lausanne, en 1708; elle était sortie de France avec un de ses fils, qui était alors colonel au service du roi de Pologne.

Né à Nismes, le 1er mars 1611, et mort le 18 janv. 1669, Louis de Montcalm remplit, comme son père, les fonctions de conseiller en la Chambre de l'édit. Il épousa, en 1632, *Jeanne de Calvet*, dame en partie de Gigean, fille de *Guillaume Calvet*, conseiller à la chambre des comptes de Montpellier, et d'*Isabeau de Bossugues*, sa belle-mère. De ce mariage naquirent: 1° Jean-Louis, qui suit; — 2° Pierre, conseiller au parlement de Toulouse, dont la femme, *Eléonore d'Arpajon-Broquiez*, se retira à Genève à la révocation, avec ses deux filles, Louise, née en 1665, et Elisabeth, née en 1667; elle y mourut en 1705; — 3° Gaspard, né en 1643, capitaine de cuirassiers, mort en 1682 de ses blessures; — 4° Daniel, né en 1645, capitaine au régiment du Maine, tué à la bataille de Cassel, en 1677; — 5° Maurice, sieur de Pujol, capitaine au régiment de Condé, né en 1648; — 6° Anne-Louise, née en 1650, morte sans alliance en 1707.

Né le 1er mars 1641, Jean-Louis de Montcalm, baron de St-Victor, épousa, en 1662, *Judith de Vallat*, dame de Gabriac, fille de *Louis*, sieur de Roquetaillade, maréchal de camp, tué en Catalogne, en 1646, et de *Louise de Gabriac*. Il en eut, outre deux enfants morts sans alliance, Jean-Louis-Pierre, sieur de Mélac, Gozon, Saint-Victor, né au mois de déc. 1668, et Louis-Daniel, né à Gabriac, le 27 sept. 1676. L'aîné abjura au mois de juillet 1685. Le Mercure galant, qui ne manque pas d'enregistrer cette conversion et de la faire valoir, selon son habitude, dit qu'elle offrait de puissants obstacles, au nombre desquels il cite la pénétration du jeune Montcalm, et *la science du N. T. qu'il possédait à fond.* Le cadet fut père du petit prodige sur qui *Louis Du Mas* (Voy. IV, p. 399) fit le premier essai de sa méthode d'enseignement, et du célèbre Louis-Joseph de Montcalm, l'héroïque gouverneur du Canada.

MONTCHRESTIEN (Antoine de), sieur de *Vasteville* ou *Vateville*, poète dramatique, économiste et homme de guerre, né à Falaise, en Normandie, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Tous les écrivains qui ont parlé de Montchrestien le présentent sous de fâcheuses couleurs; selon eux, ce n'était qu'un misérable aventurier; mais

comme tous copient servilement le Mercure françois, organe à gages d'un gouvernement qu'il a combattu, on doit se tenir en garde contre leurs assertions. On est allé jusqu'à lui contester son nom, prétendant que son père, apothicaire à Falaise, s'appelait Mauchrestien, et que la terre de Vateville n'était qu'une seigneurie en l'air. Mais à quoi bon ces pointilleries? Montchrestien a en lui de quoi répondre à de plus sérieuses attaques.

Resté de bonne heure orphelin, Montchrestien fut mis sous la tutelle d'un gentilhomme du voisinage. Ce galant homme, pour s'affranchir du soin de l'éducation de son pupille, ne vit rien de mieux que de le plaçer comme une sorte de domestique auprès des jeunes *Tournebu* et *Des Essarts*. Montchrestien accompagna ces jeunes gens au collége. Lui fut-il permis de profiter des leçons, ou dut-il se résigner à écouter aux portes? On n'en sait rien; le fait est qu'il réussit à développer les heureuses facultés dont la nature l'avait doué. *Amyot* et *Ramus* n'eurent pas un autre commencement. Bien que Montchrestien n'ait pas fourni une aussi illustre carrière, nous verrons cependant qu'il n'est pas indigne de venir à leur suite. Son premier soin, après être sorti de tutelle, fut de poursuivre son tuteur en règlement de compte. Le tribunal lui ayant donné gain de cause, il rentra dans son petit patrimoine, qu'on voulait lui retenir. Le succès le mit sans doute en crédit. Une dame qui plaidait contre son mari le chargea du soin de son procès. Montchrestien se montra digne de sa confiance, et, en récompense de ses services, la dame, restée veuve, lui accorda sa main. Selon une version assez plausible, ce serait alors qu'il se serait fait appeler de Vateville du nom d'une terre que possédait sa femme. La vie de Montchrestien fut très-agitée. Attaqué un jour de guet-apens par un baron de Gourville, il fut laissé pour mort sur la place. Lorsqu'il fut guéri de ses blessures, il porta plainte contre ses assassins, et obtint un arrêt de condamnation avec douze mille francs de dommages-intérêts. Peut-être est-ce à la suite de cette première affaire qu'un faux point d'honneur le porta à braver la rigueur des ordonnances pour répondre à une provocation en duel. Ayant eu le malheur de tuer son adversaire, il s'enfuit en Angleterre. Jacques Ier, à qui il fit hommage de sa tragédie de Marie Stuart(1), s'intéressa à lui et lui obtint de Henri IV des lettres d'abolition. De retour en France, Montchrestien alla s'établir dans les environs de Châtillon-sur-Loire, où il monta une fabrique d'acier. Selon le Mercure, on le soupçonnait fort de fabriquer de la fausse monnaie. Heureuse ignorance des premiers âges! heureux siècle où les fabricants passaient encore pour des faux monnoyeurs et les savants pour des magiciens! Le Mercure ne nous apprend pas si la justice du roi prit les soupçons du public pour des preuves. Ce n'eût pas été la première fois. Doit-on s'étonner après cela que notre métallurgie, ainsi protégée, ait transporté ses ateliers en Angleterre? Montchrestien déplore dans un de ses écrits cet aveuglement de notre gouvernement. Ce furent peut-être les persécutions qu'il eut à essuyer qui le firent renoncer à son industrie, pour embrasser, en 1621, le parti de la révolte à la suite du duc de *Rohan*. Il se mit à la tête des Huguenots de l'Orléanais. N'ayant pas réussi à secourir Gergeau, il se jeta dans Sancerre, n'ayant sous ses ordres qu'une poignée de soldats. Quoique le château fût demeuré au pouvoir des royalistes, Condé n'osa attaquer la place de vive force; il eut recours à des menées pour semer la division entre la bourgeoisie et la garnison. Si l'on devait en croire le Mercure, Montchrestien, trahissant son parti, aurait vendu la place au prix de 6,000 livres, tandis que, au rapport de l'historien de Sancerre, très-bon catholique du reste, et par conséquent peu suspect de partia-

(1) Selon d'autres, il dédia cette tragédie à Gaston d'Orléans.

lité à l'égard des Huguenots, l'échevin *David Perrinet*, secondé par les habitants catholiques et par une partie des protestants, se serait emparé de sa personne et l'aurait retenu prisonnier jusqu'après la signature de la capitulation avec Condé, le 29 mai. Montchrestien, remis en liberté, se rendit, au mois de juillet, à La Rochelle et offrit ses services à l'Assemblée politique qui s'y tenait. On lui fit délivrer une centaine de commissions pour lever des troupes dans le Maine et dans la Normandie. Déjà il avait enrôlé, dit-on, de 5 à 6,000 hommes, lorsque, trahi par son hôte, il fut attaqué à l'improviste, le 7 oct., dans le village des Tourailles par le seigneur du lieu, nommé Turgot. Montchrestien n'avait auprès de lui que six hommes; la lutte était trop inégale: il succomba, mais non sans avoir vendu chèrement sa vie. Malherbe dans une lettre adressée au savant Peiresc, sous la date de Caen, 14 oct. 1621, raconte ainsi sa fin tragique. «Ce qui leur a donné [aux révoltés de la Normandie] échec et mat a été la mort d'un nommé Montchrétien, qui étoit le directeur de toute cette affaire, et alloit deçà delà par le moyen des Huguenots, s'assurant d'hommes et d'argent pour dresser son armée imaginaire. Après qu'il eut bien rôdé par ces quartiers-là, enfin il vint, il y a aujourd'hui huit jours, sur les huit heures du soir, accompagné de six autres gens de même qualité, à une hôtellerie d'un lieu nommé les Tourailles, qui est à douze lieues d'ici. Aussitôt l'avis en fut donné au seigneur du lieu, auquel appartenoit l'hôtellerie, il s'y en vint à l'instant avec quinze ou vingt mousquetaires. Montchrétien et ses compagnons se défendirent si bien qu'ils tuèrent les trois premiers qui se présentèrent à la porte de sa chambre... Au pied de la montée il se trouva un vieux gentilhomme, qui tira un coup de pistolet à Montchrétien et le tua; il y eut aussi un valet de Montchrétien blessé d'un coup de carabine au genou, dont il tomba et fut fait prisonnier: les autres cinq échappèrent par une fenêtre. Montchrétien a été ou sera mis sur la roue, tout mort qu'il est. Le mal de tout ceci est que celui qui avoit ses mémoires, nommé *Rochefontaine*, qui avoit été gendarme du comte Maurice, s'est sauvé» (1). Le cadavre de Montchrétien, porté en triomphe à Domfront, fut condamné à être traîné sur la claie, puis rompu, brûlé, et ses cendres jetées aux vents. Cette sentence fut exécutée le 12 oct. 1621, au grand désappointement du parlement de Normandie, qui, de son côté, ayant des droits sur ce cadavre, avait ordonné qu'il serait porté à Rouen pour y être mis à sa disposition.

On doit à Montchrestien:

I. *Les tragédies d'Anthoine de Montcrestien, sieur de Vasteville, édit. nouv. augm. par l'autheur*, Rouen, Pierre de La Motte, 1627, in-8°, pp. 480 sans les pièces prélim. La première édit. avait paru dans la même ville, chez Jean Petit, sans date (1601 d'après Brunet, 1600 d'après d'autres), pet. in-8°; deux nouv. édit. la suivirent à de courts intervalles, Rouen, Jean Osmont, 1604, pet. in-12, sans la *Bergerie*, mais augm. de la trag. d'*Hector*, d'après Brunet, tandis que, au rapport de Beauchamp, cette trag. se trouverait déjà en tête de la 1re édit.; Nyort, 1606, Porteau (Jacq. Vaultier d'après le Catal. de la Bibl. roy.), pet. in-12. Nous ne nous chargerons pas d'expliquer comment il se fait que l'édit. de Rouen de 1627 annoncée comme augmentée par l'auteur, n'ait été donnée que six ans après sa mort, et avec une préface qui ne permet pas de mettre en doute sa coopération. Montchrestien disait au prince de Condé: «Ces Tragédies que je vous ay desjà dédiées, recerchent encor vostre

(1) Malherbe ajoute: «Il y a, ce me semble, deux ou trois ans, il a fait un livre de tragédies en vers françois; je crois que c'étoit ce qui lui avoit donné sujet de me venir voir deux ou trois fois. Il étoit homme d'esprit et de courage, dont il avoit fait preuve en d'autres occasions qu'en celle-ci... Il étoit fils d'un apothicaire de Falaise, et dit-on que le nom de sa maison étoit Mauchrétien; mais pour ce qu'il ne lui plaisoit pas, il l'avoit changé en Montchrétien.»

appuy pour en tirer une nouvelle recommandation. S'il m'estoit possible de les desgager totalement du public, ce me seroit un grand contentement, et par mon propre consentement elles seroient désormais plus tost suprimées que réimprimées... J'avouë fort librement que la honte m'est montée à la face autant de fois qu'elles sont revenues à mes yeux, depuis que je les envoyai vous porter un tesmoignage de mon peu d'industrie, ou mon dessein estoit simplement de vous donner un gage de ma servitude. J'ay avisé ceste erreur après l'avoir commise, m'en suis jugé coupable, et pour la réparer ay assubjetti mon esprit et ma main à une plus exacte pollissure, afin de cacher à mon pouvoir les taches espanduës par tout leur corps.» Les poètes sont rares, qui jugent avec cette sévérité les premiers fruits de leur muse; nous pensons même que Montchrestien est injuste. Il y avait en lui l'étoffe d'un bon poète; s'il avait persévéré et que l'étude eût mûri ses heureuses dispositions, nous osons affirmer qu'il fût devenu le digne précurseur du grand Corneille. Tel qu'il est, on croit déjà reconnaître entre les deux poètes un certain air de parenté. M. Boisard, dans ses Biographies des hommes illustres du Calvados (Caen, 1848, in-12), fait la même remarque. Après quelques citations qu'il aurait pu sans peine multiplier, « On chercherait inutilement, dit-il, dans les écrivains de cette époque un second exemple de ce style concis et nerveux imité depuis par Corneille avec tant de succès. Malheureusement, ajoute-t-il, Montchrétien ne savait pas s'arrêter.» En effet, le goût lui manque. Les auteurs ne s'accordent pas sur le nombre de tragédies que contient chaque édition; selon les uns, il y en aurait cinq dans la 1re et six dans les autres; mais dans l'édition de 1627 que nous avons en main, on n'en trouve que cinq, toutes en 5 act. avec chœurs, la tragédie d'*Hector*, représ. en 1603 (1), y est omise. Voici les pièces qu'on y trouve: 1° *L'Escossoise ou le désastre*, représ. en 1605; le sujet est la mort de Marie Stuart. L'auteur, qui dédia, dit-on, sa pièce à Jacques 1er, se démêle avec une certaine habilité des difficultés de son sujet. Tout le blâme retombe sur les Etats d'Angleterre qui forcent la main à Elisabeth. La malheureuse reine est victime de son devoir. Du reste, le drame se passe en longs récits comme dans toutes les pièces de notre poète.

2° *La Carthaginoise ou la liberté*. Cette pièce parut d'abord sous le titre de *Sophonisbe*; elle fut représentée, dit-on, avec applaudissement en 1596. « Voici Sophonisbe, dit Montchrestien au lecteur, qui revient sur le théâtre vestue d'un habit neuf et mieux séant à sa grandeur que celuy dont auparavant je l'avois accommodée. » Sophonisbe ouvre la scène par une tirade qui remplit à peu près le 1er acte tout entier. En voici le début:

Comme l'onde en la mer est des vents tourmentée,
Ainsi la vie au monde est de maux agitée,
Et son calme resemble à celuy de la mer
Qui rit au matelot pour tantost l'abismer:
Considère la bien, ô mortel misérable,
Et tu la trouveras n'estre tant désirable,
En cris elle commence et finit en travaux,
Et sa plus belle fleur n'a pour fruit que des maux.

Ce serait une étude intéressante de rechercher ce que Mairet peut devoir à Montchrestien dans sa pièce de Sophonisbe. Nos critiques seraient sans doute amenés par là à reporter un peu plus haut les origines de notre théâtre classique, et peut-être même serait-il juste de rechercher ces origines dans les premiers essais d'imitation des anciens qui ont été tentés, quelque informes qu'ils puissent être d'ailleurs au point de vue de l'art dramatique.

3° *Les Lacènes ou la constance*, représ. en 1599. Le sujet de la pièce

(1) Si cette date est exacte, cette pièce ne se trouverait pas dans la première édit. de Rouen, ou dans ce cas, cette édit. serait postérieure à cette date. Quoi qu'il en soit, nous ne garantissons pas l'exactitude des dates que les frères Parfait assignent à la représentation des tragédies de Montchrestien, et que nous reproduisons, l'édit. de 1627 n'en donne aucune.

est la mort du roi de Sparte Cléomène.

4° *David ou l'adultère*, représ. en 1600.

5° *Aman ou la vanité*, représ. en 1601. Il est curieux de voir Montchrestien lutter avec le plus grand de nos poètes dramatiques, et soutenir de temps en temps la lutte. M. Boisard a déjà fait ce rapprochement avant nous. Les crimes d'Aman sont découverts, le perfide favori implore la pitié de la reine :

Oui, ce Dieu, je l'avoue, est un Dieu redou-
[table.
Mais veut-il que l'on garde une haine impla-
[cable ?
C'en est fait : mon orgueil est forcé de plier.
L'inexorable Aman est réduit à prier.
Par le salut des Juifs, par ces pieds que j'em-
[brasse,
Par ce sage vieillard, l'honneur de votre race,
Daignez d'un roi terrible apaiser le courroux:
Sauvez Aman, qui tremble à vos sacrés ge-
[noux.

Survient Assuérus qui trouvant Aman penché (1) sur le lit [du banquet] de la reine — cette circonstance qu'omet le poète est cependant nécessaire pour l'intelligence de ce qui suit, — éclate en sanglants reproches :

Quoi ! le traître sur vous porte ses mains bar-
[dies !
Ah ! dans ses yeux confus je lis ses perfidies ;
Et son trouble, appuyant la foi de vos discours,
De tous ses attentats me rappelle le cours.
Qu'à ce monstre à l'instant l'âme soit arrachée,
Et que devant sa porte, au lieu de Mardochée,
Apaisant par sa mort et la terre et les cieux,
De mes peuples vengés il repaisse les yeux.
Mortel chéri du Ciel, mon salut et ma joie,
Aux conseils des méchants ton roi n'est plus
[en proie;
Mes yeux sont dessillés, le crime est confondu:
Viens briller près de moi dans le rang qui t'est
[dû.
Je te donne d'Aman les biens et la puissance:
Possède justement son injuste opulence. etc.

Telle est la scène tracée par Racine. On y voudrait un peu plus de feu, un peu plus de mouvement. Les situations le comportaient. Mais quand on se représente Assuérus avec une perruque à la Louis XIV sur la tête, on comprend le poète et l'on est indulgent. Voyons maintenant comment Montchrestien s'en est tiré.

AMAN.

Pardonner au pécheur qui reconnoist sa faute,
Qui s'humilie aux pieds d'une majesté haute,
Qui d'un œil ruisselant lui demande mercy,
Est digne d'une femme et d'une reine aussi.
Déployés donc sur moy votre bénine grace,
Madame, permettés que vos genoux j'embrasse.

ASSUÉRUS.

Tu n'es donques content, paillard, de m'offen-
[ser ?
Tu veux, tu veux encor mon espouze forcer !
Vieux ribaut, j'enferay vengeance si notoire,
Que jusques à mille ans il en sera mémoire.
Qu'on me le mène pendre au gibet élevé,
Que pour toi, Mardochée, il avoit réservé.
Et toy, vieillard fidelle, ornement de ta race,
Occupe ses honneurs, son crédit et sa place.

Donnons quelque chose aux mœurs du temps, et n'oublions pas que la pièce de Racine parut environ cent ans plus tard, après tout un siècle de grandeur littéraire. — 6° *Susanne ou la chasteté*, poème histor. en 4 chants. — 7° *Les derniers propos de feu noble dame Barbe Guiffart, femme de Mons. le prem. présid. Claude Groulard*, discours en vers. — 8° *Bergerie*, moitié prose et moitié vers, avec cette épigraphe :

L'aveugle enfant qui les Dieux seigneurie
Et tient la terre en sa possession,
M'a fait escrire en ceste Bergerie,
Sous des noms feints, ma vraye passion.

Cette bergerie a été trad. en allemand avec des remarques par Augspurger, Dresde, 1644, in-8°. — 9° *Tombeau*, en prose; Barbe Guiffard, femme en secondes noces de Messire *Claude Groulard*, apprend aux passants qui elle fut dans cette vie. Suivi de *Stances* sur le même sujet, et d'une *Complainte de la ville de Rouen*.

II. *Traicté de l'Œconomie politique, dédié au roy et à la reyne mère du roy, par Antoyne de Montchretien, sieur de Vateville*, Rouen, 1615, in-4°; deux parties en 1 vol., pp. 402 et 200. — L'auteur veut simplement avertir la reine, avec toute sorte de respect et de soumission, que l'une des roues du gouvernement sort de son essieu. « A la vérité, continue-t-il, il nous est facile de connoistre le désordre, car nous le voyons et le sentons : mais il ne nous est ni loisible ni possible de le réparer. Il nous doit estre permis de souhaiter la meil-

(1) Tombé, couché, dit l'Ecriture.

leure forme de gouvernement; car tout nostre bon-heur dépend de là : mais nous ne sommes point capables de la concevoir telle qu'elle doit estre. Tant de testes n'auront jamais une seule et conforme opinion, requise principalement en ce subject. Si chacun avoit la liberté d'eslire ce qui luy semble bon, outre la confusion qui en naistroit, on obtiendroit le moins ce qu'on désire le plus. » Cela est sans doute vrai, mais le moyen que Montchrestien propose était-il le meilleur? Qui lui répondait que les imaginations de la reine régente seraient plus sages que les imaginations du vulgaire? Sans doute il espérait que, s'appropriant ses propres idées, elle les appliquerait comme siennes. C'était de la vanité sous un air de modestie. Le livre de Montchrestien est moins un traité qu'une suite de discours, un peu diffus, sur des questions d'économie sociale; l'auteur ne s'est pas toujours affranchi des anciens préjugés; zélé protectioniste, il réclame pour l'industrie nationale la prohibition des marchandises étrangères, il croit à la nécessité des lois somptuaires, mais il expose souvent de fort bonnes idées, soit qu'il les tire de son propre fonds, soit qu'il les emprunte à d'autres (1), et cela dans un style toujours clair et correct. On peut lui reprocher de ne pas assez préciser les faits, d'avoir horreur des dates et des chiffres, de ne citer aucune source. Quelquefois, pour combattre la sécheresse de son discours, il appelle la poésie à son aide, et dans les morceaux qu'il traduit des anciens, il est toujours élégant, concis, et lutte de génie avec ses auteurs. C'est pourquoi il nous semble que le Dictionnaire des sciences économiques traite le livre de Montchrestien avec trop de dédain. « Cet ouvrage, y lit-on, est surtout remarquable pour son titre... C'est la première fois qu'on trouve employé le mot d'Economie politique. » M. Blanqui lui accorde au moins ce mérite « de résumer les idées du temps sur les graves matières » qui y sont traitées. Pour nous, nous ne nous sommes pas seulement arrêté au titre, nous avons parcouru l'ouvrage avec un grand intérêt. Nous ne sachons pas de meilleur livre publié en France sur ces matières, jusqu'à cette époque. Il est juste d'ajouter que nous ne sommes pas économiste, et que notre bonne foi peut avoir été surprise.

Montchrestien divise son traité en 4 livres, dont il donne le sommaire suivant : I. Des arts méchaniques, de leur ordre et utilité; Du règlement des manufactures; De l'employ des hommes; Des mestiers plus nécessaires et profitables aux communautés; De l'entretien des bons esprits et du soing que le Prince en doit prendre. — II. Du commerce tant dedans que dehors le royaume; De la trop grande liberté et immunité des Espagnols, Portugais, Anglois et Holandois parmi nous; Du transport et règlement de la monnoye; De l'inégalité du traitement que les Estrangers reçoivent en France, à celuy que les François reçoivent en leurs pays, tant pour les personnes que pour les gabelles et impositions; De la différence de l'allié et du citoyen; Des commissionnaires; Du commerce du Levant; Du trafic des épiceries; Des compagnies et sociétés; Des ventes et achapts qui se font dans les provinces, et de la police que l'on y doit observer. — Ce 2e livre a été rejeté à la fin de l'ouvrage, et forme la seconde partie du volume, avec une nouvelle pagination, mais sans titre spécial. — III. De la navigation et de ses utilités; De plusieurs voyages et entreprises faites par les François, Espagnols, Portugais, Anglois et Holandois en plusieurs lieux : Du besoin que cet Estat a de se fortifier par mer; Des saillies

(1) Nous avons remarqué que Montchrestien fait de larges emprunts au Miroir des François — par ex. le parallèle du bon et du mauvais prince est presque reproduit mot pour mot, — tellement que si les dates ne s'y opposaient quelque peu, nous serions tenté de voir dans Montchrestien l'auteur de cet écrit pseudonyme.

des anciens Gaulois et de leurs peuplades; Des colonies et des commodités qui peuvent en revenir; Du passage en la mer du Sud, pour trafiquer au Catay, la Chine et le Jappon. — IV. De l'exemple et des soings principaux du prince, touchant la piété, la charité, la censure, la milice, les finances, les récompenses tant honoraires que pécuniaires, les charges et magistratures.

On attribue en outre à Montchrestien une trad. des *Psaumes de David*, et des travaux sur l'*Histoire de Normandie*, restés manuscrits.

MONTCLAR (Antoine de), vicomte de Montclar, un des plus braves et des plus expérimentés capitaines de l'armée huguenotte, était un gentilhomme du Quercy. Il ne prit aucune part à la première guerre civile; mais en 1567, il marcha avec les autres Vicomtes au secours de *Condé* et combattit vaillamment à la bataille de Gannat, à la tête de l'infanterie du Haut-Languedoc (*Voy.* IV, p. 18). Son père, qui avait aussi embrassé la religion réformée et avait été laissé, selon Cathala-Couture, pour gouverneur à Montauban, fut forcé de quitter la ville par l'indocilité du peuple, et se retira dans ses terres, où il fut rejoint par son fils après la conclusion de la paix de Longjumeau.

La guerre s'étant rallumée en 1568, le vicomte de Montclar fut chargé du commandement d'un des régiments levés à Castres. Il participa à toutes les entreprises des Vicomtes jusqu'à l'arrivée de *Montgommery*, qu'il suivit dans le Béarn. C'est lui qui le premier avec *Sénégas* monta à l'assaut d'Orthez. De retour dans le Languedoc, il reçut ordre de *Coligny* de marcher avec *Genlis* au secours des habitants de Castres, qui désiraient chasser les garnisons catholiques des villes voisines et rompre un blocus qui les incommodait beaucoup. Il mit le siége devant Saint-Félix, mais il échoua dans son entreprise, et alla rejoindre Genlis sous les murs de La Bruguière. Rappelées par Coligny, les troupes huguenottes reprirent la route de Castres. En route, Montclar voulut tirer sur une compagnie de cailles, mais son fusil lui creva dans la main, et la blessure s'étant envenimée, il mourut quelques jours après, en 1570, laissant la réputation d'un excellent commandant d'infanterie.

Son fils, que nous n'avons trouvé désigné par les historiens que sous le nom de vicomte de Montclar, fut sauvé du massacre de la Saint-Barthélemy par le comte de Villars, qui commandait en Guienne. Ce fut, assure-t-on, pour témoigner au comte sa reconnaissance qu'il abjura et qu'il se rendit à Montauban avec *Paulin*, afin de persuader aux habitants de s'en remettre à la clémence du roi. *Géraud de Lomagne*, dont la sœur Marguerite avait épousé Jean de Montclar, et qui était par conséquent allié du vicomte, s'éleva avec tant de force contre cette proposition qu'il la fit rejeter; il réussit même à rattacher à la Cause les deux vicomtes. En 1577, Montclar battit près de Saint-Gaudens la compagnie de chevau-légers de Bonrepos, qui allait rejoindre Villars en Armagnac; mais quelque temps après, le 13 août, il fut tué par les Ligueurs avec son beau-père. La généalogie de cette famille n'ayant point été dressée, nous ne savons s'il laissa des enfants, ni qui était un vicomte de Montclar, cité par Marturé au nombre des chefs huguenots en 1587.

MONTDENIS (Abdias de), pasteur de Fécamp, fut appelé, au mois d'oct. 1618, à remplacer *David de Caux* dans l'église de Dieppe, et il la desservit avec autant d'activité que de zèle. Son grand âge et ses infirmités l'avaient fait décharger depuis cinq ans, lorsqu'il mourut, le 18 sept. 1638, dans sa 75e année, après 45 ou 50 ans de ministère. « C'était, dit Daval, un homme qui avait des dons excellents, ayant l'esprit vif et prompt, des conceptions belles et élevées, et, quoiqu'il ne fût pas des plus profonds théologiens, il était grand orateur, ne se servant que de ses seules méditations sans aide d'aucun livre ou auteur, du moins dans ses dernières an-

nées. Il était excellent dans la conduite des affaires et des assemblées ecclésiastiques, où il présidait ordinairement. D'un autre côté, il avait des désagréments, étant extrêmement chagrin et difficile dans sa conversation, se piquant promptement. Il fallait avoir des paroles fort étudiées pour traiter avec lui, encore s'offensait-il souvent, particulièrement quand on se servait de termes moins propres, bien que ce fût sans dessein de l'offenser. Il s'en affligeait lui-même et s'en chagrinait, en tirant des conséquences auxquelles on n'avait jamais pensé, jusque là qu'à la fin de ses jours, sa voix étant devenue si faible et si basse qu'il ne pouvait plus être entendu du peuple, et le consistoire ayant député deux anciens pour lui en faire des remontrances et le prier de s'efforcer de parler plus haut, afin qu'il pût être entendu, il en conçut un tel déplaisir qu'il en fut malade et ne put reposer ni sortir de sa maison trois mois durant. Aux compagnies ecclésiastiques, comme il avait l'esprit prompt et présent, et les raisons solides, ou du moins subtiles, aussi voulait-il l'emporter et que ses avis fussent suivis, et quand il entreprenait quelqu'un, il n'était point content qu'il ne l'eût entièrement terrassé et, s'il faut ainsi dire, foulé aux pieds. Au reste il avait l'âme fort bonne et la conscience fort tendre, et il s'acquittait diligemment de sa charge. Il était scrupuleux jusque-là qu'il ne voulait jamais dire de nouvelles, de crainte de les dénaturer, d'y ajouter ou d'en diminuer.» Il eut pour successeur *Jean Vauquelin*, que l'on appela de Pujols en Basse-Guienne, et qui fut installé le 23 nov. 1638.

MONTDORÉ (Pierre), ou *Mondoré*, sieur *Du Rondeau*, en latin *Montaureus*, savant mathématicien et bon poëte latin, natif d'Orléans, florissait vers le milieu du XVIe siècle. Il étudia le droit dans les universités de l'Italie, quoique ses goûts le portassent de préférence à l'étude des mathématiques. Tout en suivant la carrière de la magistrature, il ne cessa de s'adonner à cette science. En 1551, il publia un commentaire très-estimé sur le 10e livre d'Euclide : *Euclidis elementorum liber decimus, Petro Montaureo interprete. Ad Joannem Bellaïum cardinalem*, Lutetiæ, Vascosanus, in-4°, ff. 140, sans la préface dédic., sous la date de Paris, Cal. de Juill. 1551, ff. 17; dans le privilége, daté de Blois, decimo Calend. februarii, 1550, Montdoré est dit membre du parlement, *vir senatorius*. L'ouvrage se termine par une longue pièce de vers latins qui donne une idée très-avantageuse du talent poétique de l'auteur. Esprit grave et philosophique. Bon style. Montdoré, au jugement des meilleurs critiques, a éclairci un grand nombre de difficultés. En 1562, notre savant fut compris par le parlement de Paris dans l'arrêt qui condamna à mort un certain nombre de Huguenots pour crime de lèse-majesté (*Voy.* IV. p. 20, note). Cet arrêt lui donne la qualité de «maître de la librairie du roi.» Au rapport de Vossius, il était en effet bibliothécaire de S. M.

Lors de la seconde prise d'armes des Huguenots (1567), Montdoré, conseiller au Grand Conseil (1), se réfugia à Orléans, où il fit transporter sa bibliothèque. N'étant pas en sûreté dans cette ville, il se retira à Sancerre. Il y mourut bientôt après, en 1570, dans un âge qui n'était pas très-avancé; le chagrin, selon de Thou, hâta sa fin. Sa bibliothèque et ses instruments de mathématiques furent pillés à la St-Barthélemy. Cette bibliothèque était riche surtout en ouvrages de mathématiques, annotés de sa main. Il était grand partisan d'Aristote, et plus versé dans la philosophie que dans la jurisprudence. Montaigne le cite parmi les meilleurs poètes latins du XVIe siècle. «Il me semble aussi de la poésie, dit-il, qu'elle a eu sa vogue en nostre siècle; nous avons abondance de bons artisans de ce mestier là, Aurat, *Bèze*, Buchanan, *L'Hospital*, Mont-doré, *Tur-*

(1) Maître des requêtes, d'après le Thuana, conseiller, d'après de Thou.

nebus.» Cependant Montdoré, à notre connaissance, n'a publié aucun recueil de poésies. Les indiscrétions de ses amis auront pu seules faire jouir le public de quelques pièces échappées à sa muse (1). On attribue à Montdoré une apologie de Poltrot, *Poltrotus Meræus*, la meilleure pièce de vers que le fanatisme ait inspiré aux Huguenots sur l'assassinat du duc de Guise. Le poète allait sans doute trop loin dans cette invocation à Dieu :

At tu, summe Pater, qui tela manusque tuo- [rum
Dirigis, et vatum calamos, da vivere natum
Carmen ab obscuro, atque oculis manibusque [teneri,
Pluribus ut maneat Meræus in ore nepotum.

Mais si l'on met en regard du meurtre d'un seul le meurtre d'une ville entière prise d'assaut, si l'on considère que dans cette ville ainsi menacée se trouvaient la famille, les frères, les amis du poète, on doit lui être indulgent. Beaucoup qui ne l'auraient pas dit, auraient pensé de même. Montdoré ne vit pas l'assassin dans Poltrot, mais le sauveur de la ville, le *fauteur* de la paix :

Salvam qui præstitit urbem,
Sublatoque, moram pacis qui sustulit, hoste.

Cette pièce a d'abord été attribuée à *Adrien Turnèbe*. Le Laboureur qui la reproduit dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, croit pouvoir la restituer à Montdoré. Nourri des doctrines de l'antiquité, il n'est pas impossible que Montdoré ait reconnu aux peuples opprimés un droit de vie et de mort sur leurs tyrans, quels qu'ils soient. La Bible même l'y autorisait. Les meilleurs publicistes du XVIe siècle professaient tous cette doctrine anti-chrétienne, si l'on veut, mais non pas anti-religieuse.

Michel de L'Hospital, «principal ami» de Montdoré, «déplora sa mort par de beaux vers remplis de plaintes contre l'ingratitude de son siècle.» C'est ce que nous apprend de Thou.

Musæ vester honos et gentis gloria nostræ
Concessit fatis, patriâ Montaureus exul.

(1) Voir Gruter, Deliciæ poetarum Gallorum, T. II.

Puis le poète ajoutait :

Totus fuit aureus intus,
Aureus ingenio, doctrinâ, moribus aureis...
Tantum illum, talemque virum si Roma tu- [lisset,
Aureus in summâ staret Montaureus arce,
Aureus inque foro, et rostris, totâ aureus [urbe.

Une telle admiration de la part d'un tel homme est la plus belle palme d'immortalité à laquelle il soit donné de prétendre. Pibrac, lit-on dans le Thuana, supprima le vers suivant dans son édit. des Poésies du chancelier :

Exul ob assertum veræ pietatis honorem.

Le volume étant dédié à Henri III, il s'agissait de ne rien laisser passer de compromettant.

Montdoré laissa un fils, que de Thou connut aux universités et qui devint conseiller au Grand-Conseil, probablement à la mort de son père. Ce fils ne serait-il pas *Horace de Mondoré*, d'Orléans, qui chercha un asile à Genève à la St-Barthélemy? (*Reg. des habitans.*) Nous ignorons si c'est de lui que descendait *Antoine de Mondoré*, sieur de Lignerolles, fils de *Lancelot*, sieur Du Rondeau, et de *Jeanne Robineau*, qui épousa à Paris, en 1665, *Anne Le Gendre*, fille de *Samuel*, sieur de La Cour, et de *Marie Tassin* (Reg. de Charenton).

MONTEIL (N.), pasteur du désert. Accusé d'avoir séduit une fille nommée *Claudine Monier*, Monteil fut suspendu, jusqu'à ce qu'il se fût pleinement justifié, par un synode tenu, le 15 déc. 1723, sous la présidence de *Corteis*; mais méprisant cette sentence, sous prétexte que l'accusation était calomnieuse et que Claudine Monier n'était qu'une prostituée, il continua à remplir ses fonctions. Un autre synode, auquel *Court* présida, le 8 juin 1724, le déposa donc et l'excommunia comme calomniateur et réfractaire aux ordres des synodes. Monteil refusa de se soumettre. Sa rébellion provoqua un schisme qui dura plusieurs années. Il finit pourtant par cesser de prêcher, lorsque La Devèze accorda «une espèce d'amnistie aux fanatiques.» Sa soumission ne le mit pas toutefois à l'abri des pour-

suites du gouvernement. Il est vrai qu'on ne lui fit pas son procès; mais on l'enferma dans le château de Beauregard, où il mourut en 1751 (*Arch. gén.*, E. 3512).

MONTENAY (Georgette de), fille d'honneur de *Jeanne d'Albret*, poète. On ignore les particularités de sa vie. Ayant lu les Emblèmes d'Alciat, qui étaient alors dans toute leur vogue, elle eut l'idée de les imiter, en rimant dans le même goût des pensées morales. Elle composa donc cent emblèmes par huitains, que *J. Marcorelle* (1) imprima à Lyon sous autant de fig. en taille-douce. Ce volume, qui parut sous le titre d'*Emblêmes chrestiens*, Lyon, J. Marcorelle, 1571, in-8°, était dédié à Jeanne d'Albret. Il se termine par huit sonnets (adressés deux à la reine de Navarre et six à M. de *La Case*, gouverneur du jeune prince Henri), une épître allégorique et une énigme. Le succès en fut très-grand. On le réimp. plusieurs fois, notamment à Zurich, 1583, in-4°, avec une version latine, et à Francfort, 1619, in-8°, avec des trad. en latin, en espagnol, en italien, en allemand, en flamand et en anglais.

MONTFERRAND (Guy ou Charles de), capitaine huguenot, connu plus tard, dans l'histoire de nos guerres civiles, sous le nom du baron de Langoiran, commanda une compagnie à la bataille de Ver sous les ordres de *Duras*, tandis que son frère aîné combattit sous ceux de Montluc. En 1567, il se signala à la prise de Pont-sur-Yonne. Le parlement de Bordeaux le comprit dans ses sanguinaires arrêts de 1562 et de 1569 (2). En 1572, logé dans les faubourgs de Paris, il eut le bonheur d'échapper aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy. En 1574, il marcha, avec d'autres chefs protestants, au secours du vicomte de *Lavedan*, et après l'avoir dégagé, il retourna à Bergerac, où il se tenait d'habitude. La même année, il força les Catholiques à lever le siége de Montflanquin; mais son plus bel exploit fut la surprise de Périgueux, dont il se rendit maître, en 1575, secondé par *Vivans* et *Lambertie*. La ville fut traitée avec une rigueur barbare et les prêtres ne furent pas épargnés. La conduite de Langoiran dans cette circonstance a laissé une tache sur sa vie. Selon les Mémoires du duc de Bouillon, il était «un des plus cruels et irréligieux hommes de son temps.» Sans doute il ne faut pas accorder une confiance illimitée au témoignage de *Turenne*, qui ne lui pardonna jamais d'avoir refusé, jusqu'en 1575, de reconnaître son autorité; mais d'*Aubigné*, qui n'avait aucun motif de haine contre lui, reconnaît aussi qu'il était plus propre «à faire combattre les gens de guerre qu'à les policer», et ajoute qu'il fut accusé de beaucoup de désordres. Après la prise de Périgueux, Langoiran tenta une entreprise sur St-Macaire. Les échelles s'étant trouvées trop courtes, il dut se retirer avec perte de quelques hommes. Cet échec disposa sans doute le roi de Navarre à écouter plus favorablement les plaintes qu'on lui adressa «sur les rigueurs et cruautés» du gouverneur de Périgueux. Il le destitua en 1577. Irrité, Langoiran fit sa paix avec les Catholiques, qui lui laissèrent le libre exercice de sa religion dans ses châteaux de Montferrand et de Langoiran.

MONTGOMMERY (Gabriel de), comte de Montgommery, un des plus habiles et des plus vaillants compagnons d'armes de Condé et de Coligny, était le fils aîné de Jacques de Montgommery, sieur de Lorges dans l'Orléanais. En 1545, il obtint le commandement des troupes envoyées par le roi de France au secours de Marie de Lorraine, reine d'Ecosse. En 1559, lors de la fameuse Mercuriale, c'est lui qui, en qualité de capitaine des gar-

(1) A la S.-Barthélemy, Jean Marcorelle, imprimeur à Lyon, se réfugia à Genève, où il fut reçu habitant le 8 sept. 1572. Dix ans auparavant, le 23 avril 1562, *Pierre Marcorelle*, de Milhau, y avait déjà obtenu les droits de bourgeoisie.

(2) Dans l'un de ces arrêts, il est appelé *Guy*, et dans l'autre *Charles*. L'histoire ne fait pourtant mention que d'un seul capitaine huguenot du nom de Langoiran.

des, fut chargé d'arrêter *Anne Du Bourg* et ses collègues (*Voy.* IV, p. 338); c'est encore lui qui, quelques jours après, dans le tournoi célèbre donné à l'occasion des mariages de la fille et de la sœur de Henri II, eut le malheur de blesser mortellement ce prince. Ce funeste accident l'obligeant à quitter la Cour, il se retira dans ses terres en Normandie, d'où il partit pour voyager en Italie et en Angleterre. Il est probable qu'il embrassa la Réforme pendant son séjour dans ce dernier pays; car lorsque nous le retrouvons en France, en 1562, c'est dans les rangs des Huguenots.

Après la prise d'Orléans, Condé l'envoya occuper Bourges à la tête de 120 chevaux. Le 27 mai, à cinq heures du matin, selon le Journal de Glaumeau, les Protestants se présentèrent devant la porte Saint-Ambrois, qui leur fut ouverte par leurs coreligionnaires, au nombre d'environ 3000, tous armés. Montgommery se saisit de l'hôtel-de-ville, se fit remettre les clefs des principales portes et marcha sans délai sur le cloître Saint-Etienne, qui avait été « clos et fermé, et parties des portes muraillées »; mais les chanoines ne tentèrent pas une inutile résistance. Il se trouva donc, sans coup férir, maître de la ville entière, à l'exception de la grosse tour, qui se rendit le 31. Le lendemain, il fit prêcher le ministre *Rovières* (1), et le jour même, « on commança à abastre les ydoles, et la messe du tout cessa. » Renforcé par trois enseignes, que lui amenèrent *Saint-Rémy* l'aîné, *Saint-Laurens*, dit *Saint-Martin-le-Luthérien*, et *Noisy*, Montgommery désarma les Catholiques, et s'étant emparé des trésors des églises et de la caisse publique, il les emporta lui-même à Orléans, laissant la garde de la ville au capitaine *Miraillet*. Peu de jours après son retour, Condé l'envoya en Normandie, avec le titre de son lieutenant, pour y veiller aux intérêts de la Cause. Montgommery se rendit rapidement à son château de Ducé près d'Avranches, assembla la noblesse protestante du voisinage et se mit en campagne sur-le-champ, dans l'espoir de se saisir du château de Caen, seule place qui restât au pouvoir du duc de *Bouillon*, gouverneur de la province. L'approche du duc à la tête de toutes ses forces, le força de renoncer à cette entreprise, et même il dut abandonner Ducé pour se retirer avec sa femme enceinte à Saint-Lo, où il établit son quartier général. Sa troupe grossit en peu de temps par l'arrivée de *La Motte-Tibergeau*, d'*Avesne*, *Des Champs*, *Colombières*, *Rommerou*, *La Poupelière*, *Bressay*, *Jachoville*, qui passa bientôt dans le camp de Bouillon, *La Forest*, et d'autres gentilshommes ou capitaines du Maine et de la Normandie. Le fils du sieur d'*Hermesis* s'était aussi mis en route pour aller rejoindre le lieutenant de Condé, mais il tomba entre les mains de Villarmois, qui lui fit couper les bras et les jambes. Se croyant assez fort pour reprendre la campagne, Montgommery essaya de s'opposer à l'entrée des Bretons en Normandie. Il fit occuper Coutances par Colombières, chargea Des Champs et d'Avesne de rompre les ponts du Couesnon et de la Célune, et lui-même se porta sur Avranches; mais il arriva trop tard d'Etampes s'en était déjà emparé. Il se replia donc sur Vire, emporta le couvent des Cordeliers et la cathédrale que les Catholiques avaient convertis en forteresses, fit abattre les images et se saisit de l'argenterie des églises, pour subvenir aux frais de la guerre. Le triomphe des Protestants dans cette ville fut de courte durée, car à peine Montgommery se fut-il éloigné, qu'ils éprouvèrent la vengeance des Catholiques irrités. Une émeute, où le valet du ministre *Feugré* (Feugueray ?), *Jean Le Roy*, *Louis Pinette*, perdirent la vie, et *Etienne Hamel*, *Jean Dubourg* avec d'autres

(1) Il y avait à Bourges quatre ministres, que Glaumeau appelle *Dagnon*, M. de *Véran*, *Durant* et *Rovières*. Selon Catherinot, ils se nommaient d'*Agnon*, de *Venan*, de *Duram* et de *Rovyères*, et selon Yves Magistri, d'*Aynon*, *Niquet*, *Verrant* et *Durant*.

habitants tant de la ville que de la campagne, furent grièvement blessés, préluda, le 31 juillet, au terrible massacre du 4 sept. (*Voy* VI, p. 254).

Informé du sac de Vire, Montgommery se replia sur Bayeux et alla camper à l'embouchure de l'Orne, pour attendre dans une forte position les vaisseaux qui devaient le transporter au Havre, conformément aux ordres de *Condé*. Il eut à y soutenir plusieurs attaques des Catholiques, qui ne purent toutefois le déloger. Il s'embarqua enfin et arriva sans accident à sa destination, mais sur l'ordre du prince, il repartit immédiatement pour Rouen, que les triumvirs menaçaient d'un siége. Il fit son entrée dans cette ville, le 17 sept., à la tête de 300 chevaux, suivi de très-près par l'armée royale, forte d'environ 30,000 hommes.

En y comprenant l'escorte de Montgommery, Rouen n'avait pour garnison que 800 vieux soldats français et 500 Anglais; mais la milice bourgeoise, commandée par les échevins *Michel Bouchard*, *Guillaume de Croismare*, *Jean Bauquemare* et *Nicolas Le Sire*, par les quarteniers *Nicolas d'Aussy*, *Jean de Saint Léger* et *Michel Bauquemare*, et par les pensionnaires *Jacques Auber*, *Pierre Hovel* et *Matthieu Poulain*, rivalisa d'intrépidité et de bravoure avec les meilleurs soldats.

Le 28 sept., un héraut somma la ville d'ouvrir ses portes au roi, qui se trouvait dans le camp des triumvirs avec sa mère et sa Cour. Les habitants répondirent fièrement qu'ils étaient résolus à se défendre plutôt que de recevoir dans leurs murs toute une armée. Les Catholiques dirigèrent principalement leurs attaques contre le fort Sainte-Catherine, qui battait d'enfilade leurs tranchées entre les portes Martainville et Saint-Hilaire. Ils y livrèrent, le 29, un assaut qui fut vaillamment repoussé. Le 30, ils assaillirent, sans plus de succès, le faubourg Saint-Hilaire. Le lendemain, nouvel assaut au fort Sainte-Catherine, et nouveau triomphe des assiégés, dont l'allégresse redoubla par l'arrivée de *Rouvray* et de *Valfrenière*, à la tête d'un secours envoyé de Dieppe, et par l'entrée dans le port d'un convoi de vivres et de munitions, qui avait forcé une estacade construite à Caudebec par les assiégeants. Ce fort, si vaillamment défendu, tomba pourtant, le 6 oct., au pouvoir de l'ennemi tant par la négligence ou la présomption de ses défenseurs que par la trahison du capitaine *Louis David*, qui fut tué par un de ses propres soldats indigné de sa perfidie. Toute la garnison fut égorgée, entre autres *La Bouverie*, de *Revelles* et *Confolans*, brave capitaine rouennais, qui avait contribué plus que personne à la levée du siége de Tancarville, quelques semaines auparavant.

La prise du fort Sainte-Catherine, qui dominait Rouen, entraînait nécessairement la prise de la ville elle-même, c'était un malheur irréparable, dont ne pouvait consoler l'arrivée d'un nouveau secours de 500 Anglais. Ils avaient réussi à franchir l'estacade de Caudebec, sans autre perte que celle d'une barque chargée de munitions, avec les hommes qui la montaient, le capitaine *Bassefontaine*, entre autres.

Cependant les généraux catholiques pressés par l'approche de l'hiver et alarmés de la présence des Anglais au Havre, sentaient la nécessité de redoubler d'efforts. Ils multiplièrent donc les attaques, mais toujours sans succès. Les vaillants bourgeois de Rouen étaient résolus à mourir plutôt que de se mettre à la merci des triumvirs, et leurs femmes mêmes, qui déployèrent pendant tout le siége un courage héroïque, les fortifiaient dans ces sentiments. Après avoir éprouvé un nouvel échec, le 13, dans un assaut furieux qui dura de dix heures du matin jusqu'à sept heures du soir, les assiégeants firent, une fois encore, sommer la ville de se rendre. On remit au soir la réponse; cependant, le jour même, les Catholiques tentèrent une escalade et parvinrent à se loger sur la porte Saint-Hilaire. Cette sanglante journée coûta la

vie à plus de 600 habitants; on remarqua que parmi les morts, il y avait plus de femmes que d'hommes. Maître du fort Sainte-Catherine et de la porte Saint-Hilaire, le duc de Guise, qui dérigeait toutes les opérations du siége, tenait le sort de la ville entre ses mains; il savait qu'un assaut livrerait Rouen à sa discrétion ; mais il hésitait devant la responsabilité qui pèserait sur lui s'il exposait au pillage une des plus riches cités de France. De son côté, *L'Hospital* ne cessait de représenter au roi, « que c'estoit une mauvaise conqueste que de conquérir sur soymesme par armes. » On fit donc, une troisième fois, sommer les habitants de se rendre. Ils offrirent d'ouvrir leurs portes, à condition que l'armée se retirerait à trois lieues. La reine-mère exigea non-seulement une soumission sans réserve, mais elle déclara même aux députés rouennais, *Nicolas Le Sire* et *Guillaume Bocquet*, que l'intention du roi n'était pas de leur laisser la liberté du culte. La négociation fut rompue. Les assiégeants livrèrent donc l'assaut et furent vaillamment repoussés. Dans l'espoir que Catherine serait portée, après ce revers, à leur accorder des conditions moins rigoureuses, les Rouennais envoyèrent au camp royal *Jean Du Bosc* et *Michel de Bauquemare*, qui ne purent rien obtenir. Montgommery aurait voulu qu'on se soumît; homme de guerre et habile dans l'art des siéges, il lui était facile de prévoir une catastrophe prochaine; mais les ministres, *Jacques Trouillet*, dit Des Roches, à leur tête, comptant, dans leur exaltation fanatique, sur une intervention miraculeuse du Très-Haut, usèrent de toute leur influence pour engager les assiégés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Accablés de fatigues, affaiblis par leurs pertes, mais fortifiés par leur enthousiasme, les Rouennais, « bien soutenus par les Anglais, mal par les Français », continuèrent donc à combattre jusqu'au 26, qu'un dernier assaut livra leur ville à l'ennemi. Le capitaine *Sainte-Colombe*, transfuge du parti protestant, pénétra le premier dans la place; mais à peine fut-il engagé dans la rue des Célestins, qu'il reçut une blessure mortelle. « Toute l'armée suivit, raconte Davila, faisant un horrible carnage de la garnison et des habitans, et passant au fil de l'épée, sans aucun quartier, tout ce qui se présenta armé ou désarmé. La ville fut livrée au pillage, à l'exception des églises. » Malgré les efforts du duc de Guise, ce pillage dura huit jours. Au rapport de Castelnau, les courtisans se montrèrent « les plus aspres à la curée. »

La ville forcée, Montgommery dut songer à sa sûreté et à celle de sa famille. Il se retira, escorté des soldats anglais, sur une galère qu'il tenait prête dans le port. La promesse de la liberté animant la chiourme, il descendit rapidement la Seine jusqu'à l'estacade de Caudebec, qu'une manœuvre adroite lui fit franchir sans accident, et gagnant le Havre, il passa en Angleterre, au rapport de Davila.

Montgommery revint en France (1) après la surprise de Dieppe par *Catteville-Malderé* (Voy. ce nom). Il arriva dans cette ville, le 29 déc., à la tête d'un corps de troupes, et assembla sur-le-champ le Conseil de ville, auquel il remontra énergiquement la nécessité de se défendre. Il trouva dans les magistrats tant de tiédeur et d'indifférence que, plein d'indignation, il cassa le Conseil, fit arrêter *Bacqueville* dans ses terres et l'envoya prisonnier au Havre, frappa sur les habitants une contribution de 15,000 livres destinée à l'entretien de deux compagnies anglaises, de trois compagnies françaises, et d'une compagnie de chevau-légers, et fit vendre les biens des fugitifs. La violence de ces mesures mécontenta singulièrement les Dieppois, qui s'en plaignirent amèrement à Coligny, en accusant Montgommery d'avoir détourné à son profit une bonne partie

(1) Selon d'autres historiens, c'est du Havre qu'il partit, le 27 déc., pour se rendre à Dieppe.

des 15,000 livres. Tout prouve que c'était là une noire calomnie; car sans autre ressource que cette modique somme, le comte leva des troupes, répara et augmenta les fortifications de la ville, fit, pendant deux mois, une rude guerre aux Catholiques d'Arques, et assiégea Eu, dont il ne put se rendre maître. Cependant l'amiral crut prudent de le rappeler. Montgommery partit le 28 fév., confiant la garde de la place au sieur de *Presles*, que Coligny remplaça, bientôt après, par le capitaine *Gausseville*, ou *Gonseville*, de Fécamp.

Chargé par l'amiral de rétablir la prépondérance des Protestants dans la Basse-Normandie, Montgommery marcha sur Saint-Lô, où il entra sans résistance. Il y laissa pour gouverneur *Sainte-Marie-aux-Agneaux*, qui venait d'aider les Protestants de Caen à s'y rendre les maîtres. Il se saisit ensuite d'Avranches, où il mit le capitaine *Vieilcourches*. Se portant de là sur Vire, il prit la ville d'assaut au milieu de la nuit. Les Protestants avaient de terribles représailles à y exercer; cependant Montgommery ne voulut point abandonner les habitants à la fureur de ses soldats; il réprima, au contraire, avec énergie les excès inséparables de toute escalade nocturne, et se contenta de faire pendre quelques-uns des Catholiques les plus compromis. Dès le lendemain, nommant gouverneur de la place le capitaine *Gentymesnil*, il reprit la route de Caen, sur l'ordre de l'amiral, qui le laissa en Normandie (*Voy*. III, p. 383), lorsque la nouvelle de la négociation de la paix le rappela à Orléans.

Montgommery ne fit plus rien de remarquable jusqu'à la conclusion de la paix, après laquelle il se retira dans ses terres.

Aux seconds troubles, il reprit les armes et conduisit des troupes à *Condé* (*Voy*. II, p. 456). Selon les Mémoires de Condé, ce fut lui qui se saisit d'Etampes par escalade, le 17 oct. 1567 (1), et son frère *Courbouzon*, de Saint-Cloud. Nous savons déjà qu'il n'assista pas à la bataille de Saint-Denis, et qu'il ne se signala, dans cette courte campagne, par aucun exploit dont l'histoire ait gardé le souvenir. Il n'en fut pas de même dans la troisième guerre, où il acquit une réputation éclatante par le courage, l'activité, la sagesse avec lesquels il conduisit l'étonnante expédition du Béarn.

Instruit de la fuite de Condé, il se hâta de rassembler le plus de troupes qu'il put. Une surprise qu'il tenta sur Argentan ayant échoué, il marcha sur Sées, dont il s'empara, et arriva à Alençon vers la fin du mois de septembre. Il y fut rejoint par *Poly*, de Bretagne, qui s'était saisi de Domfront, et par *Rabodanges*. Tous ensemble se réunirent à *Lavardin* et prirent le chemin de Beaufort-en-Vallée, que *Andelot* avait indiqué pour point de ralliement (*Voy*. III, p. 416). Montgommery était accompagné de ses trois frères: *Jacques*, plus connu sous le nom de *Courbouzon; François*, qui a rendu fameux celui de *Saint-Jean;* et Louis dit de *Corminville*, que La Popelinière appelle l'abbé de Cormery. Après que les Huguenots eurent traversé la Loire au gué qu'il découvrit, et opéré leur jonction avec l'amiral, Montgommery prit une part active aux plus importantes opérations militaires de Condé et de Coligny. Il assista notamment à la prise d'Angoulême, où Courbouzon se signala, et à celle de Pons, qu'il emporta d'assaut avec *Piles*. Surpris, quelque temps après (12 fév. 1569), par Brissac à La Motte-St-Eloy, il perdit quelques hommes, et son plus jeune frère, Corminville, resta prisonnier des Catholiques, qui l'emmenèrent à Lusignan. Montgommery tenta de le délivrer; mais son entreprise échoua. Quoi qu'en dise Castelnau dans ses Mémoires, il paraît qu'il n'assista pas à la bataille de Jarnac, où Courbouzon tomba grièvement blessé entre les mains

(1) D'autres disent que cette ville fut prise par son frère *Saint-Jean*, à la tête du régiment de Normandie.

de l'ennemi (*Voy*. II, p. 461). La bataille perdue, Coligny l'envoya défendre Angoulême, que le vainqueur menaçait. Montgommery se jeta dans la place sans éprouver de pertes notables, quoique vivement chargé, sous les murs mêmes, par le comte de Brissac; et, par les sages mesures qu'il ordonna, il fit perdre au duc d'Anjou l'envie d'en entreprendre le siége. Il alla donc reprendre sa place dans l'armée des Princes. Après la prise de Nontron et la jonction avec l'armée allemande, *Jeanne d'Albret* jeta les yeux sur lui pour lui confier la glorieuse mission de faire rentrer dans le devoir ses Etats, qu'une révolte des Catholiques, fomentée et appuyée par le roi de France, avait soustraits à son autorité, à l'exception de la seule place de Navarreins (*Voy*. I, p. 47).

« Il s'agissait bien moins dans cette guerre, dit avec raison Mlle Vauvilliers, de soumettre toutes les opérations militaires aux lenteurs de la prudence que d'étonner ou de confondre d'activité et de résolutions; le succès dépendait bien moins de la sagesse des combinaisons que de l'audace de l'exécution. » Le choix de Jeanne d'Albret ne pouvait donc être plus heureux; car jamais capitaine ne déploya en campagne plus d'activité et d'audace que Montgommery.

Revêtu du titre de lieutenant de la reine de Navarre, il partit de Nontron, le 8 juin 1569, franchit la Dordogne à Souillac, le Lot au-dessous de Cadenac, et arriva sans obstacle à Montauban. Il ne s'y arrêta que le temps nécessaire pour rassembler autour de lui les garnisons des places voisines; puis, accompagné de son frère *Saint-Jean*, il prit la route de Castres : c'est là qu'il devait rencontrer l'armée des Vicomtes, à qui il y avait donné rendez-vous pour le 27 juillet. Cachant avec soin le but de son voyage, il fait courir le bruit que son projet est d'attaquer Saix ou La Bruguière, et, le jour même, à la tête de 5,000 hommes, il prend la route de Puy-Laurens. Il rencontre, près de cette ville, Négrepelisse à la tête d'un corps de cavalerie, le met en déroute après un vif combat, arrive à Mazères le 28, franchit la Garonne sur le pont de Saint-Gaudens, traverse l'Ariége, surmonte tous les obstacles que lui opposent et les difficultés du chemin et l'hostilité des populations, descend comme un torrent dans le Bigorre, emporte et pille Tarbes, dont les habitants essaient vainement de l'arrêter, échappe, par son extrême célérité, à Damville, à Montluc, à Bellegarde, à Vimercat, à Goas, et paraît subitement, le 8 août, sur la frontière du Béarn. Frappé d'une terreur panique, Terride leva promptement le siége de Navarreins et courut s'enfermer dans Orthez, tandis que le baron de *Lons*, *Loubie* et d'autres Béarnais restés fidèles à leur reine, s'empressaient d'aller grossir la troupe libératrice de Montgommery. Le lieutenant de Jeanne d'Albret ne voulut pas laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître. Dès le 10, au point du jour, il prit position à Saint-Maigret, village qui domine Orthez, et, par son ordre, le vicomte de *Montclar*, à la tête de son régiment, força le passage du Gave sans autre perte que celle du capitaine *Caubet*. Orthez était une place assez forte; elle avait une bonne garnison, qui se trouvait considérablement renforcée par les troupes de Terride et par une nuée de prêtres et de moines, plus acharnés au combat que les plus fanatiques soldats; mais la valeur des Huguenots triompha aisément d'une résistance paralysée par la terreur Le carnage fut terrible. « On tue, on massacre de tous côtés, lit-on dans Olhagaray, tant que finalement ayant esté fait un horrible meurtre et carnage, le combat se relasche et appesantit.» Terride, qui s'était enfermé dans le château avec les principaux chefs des rebelles, sans songer, dans son trouble, à y faire porter ni vivres, ni munitions, fut heureux d'accepter, le 13 août, la capitulation que Montgommery consentit à lui accorder, mais que, malheureusement pour sa gloire,

il ne put ou ne voulut pas faire respecter (*Voy.* I, p. 48).

La prise d'Orthez frappa d'épouvante les gouverneurs des autres places; pas un seul n'osa attendre le vainqueur. Le cruel Henri de Navailles, qui commandait à Pau, où, le 12, il avait encore fait pendre le président *Guillaume de La Vigne*, les ministres *Antoine Pourrat* et *Augier de Plantier*, avec d'autres Réformés, s'enfuit lâchement à la première sommation; il courut jusqu'à Hagetmau, où il fut découvert, caché sous un pont, par le capitaine *Saint-Lisier* de Montauban, qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Montgommery fit son entrée dans cette ville, le 23 août, au milieu des acclamations universelles, et, suivi de tout le peuple, il se rendit au temple, où le célèbre *Viret* prêcha sur Ps.CXXIV. Le 25, il rétablit le Conseil souverain, qui ne tarda pas, malgré ses efforts pour le retenir dans les bornes de la modération et de la prudence, à se jeter avec emportement dans les excès de toute réaction.

Après avoir reconquis et pacifié les Etats de Jeanne d'Albret, Montgommery entra en Gascogne, prit Eauze et Condom, ravagea le pays, et, couvert de gloire, il rejoignit l'armée des Princes au Port-Sainte-Marie, le 10 nov. 1569, c'est-à-dire à peu près dans le même temps que le parlement de Paris le condamnait à mort et le faisait exécuter en effigie sur la place de Grève (*Voy.* III, p. 391).

Le héros du Béarn soutint la réputation qu'il venait d'acquérir, pendant la marche de Coligny à travers le Languedoc. Il emporta d'assaut Montault sur le Rhône, et, avec son frère *Saint-Jean*, il reprit l'artillerie que la garnison du Bourg-Saint-Andéol avait enlevée. Au combat d'Arnay-le-Duc, les deux frères se signalèrent également parmi les plus braves, et eurent une grande part au succès des Huguenots (*Voy.* III, p. 395).

Au rapport de La Pise, lors de l'expédition de Flandre, Montgommery fut chargé d'y conduire 1300 hommes de pied et 1200 chevaux. Il semble, en effet, peu probable que, dans une circonstance aussi importante, l'amiral ait laissé à l'écart un de ses plus habiles lieutenants; mais si Montgommery assista au début de la campagne, il faut qu'une raison inconnue l'ait bientôt ramené en France, puisque nous le trouvons à Paris le jour de la Saint-Barthélemy. Nous savons déjà qu'il échappa non-seulement au massacre, mais à l'ardente poursuite du duc de Guise (*Voy.* III, p. 400), grâce à la précaution qu'il avait prise de se loger dans le faubourg St-Germain et à la vitesse de son cheval (1). Il se retira dans l'île de Jersey, où il rassembla sa famille fugitive, puis il se rendit en Angleterre, dans l'intention, sans aucun doute, d'y équiper une flotte pour secourir les Rochellois. Mais il ne trouva pas auprès du gouvernement d'Elisabeth l'assistance sur laquelle il comptait; il dut poursuivre son armement malgré les défenses de la reine et fut même forcé de lever l'ancre précipitamment, avant d'avoir terminé ses préparatifs, pour échapper à l'embargo qu'on allait mettre sur ses navires, à la demande de l'ambassadeur de Charles IX. Sa flotte, composée de 53 petits bâtiments, dont quarante seulement étaient armés en guerre, portait environ 2000 hommes, français, anglais, flamands; elle était commandée par le vice-amiral Champernon, son

(1) Le jour même, c'est-à-dire le 24 août, Charles IX écrivit à Matignon, gouverneur de la Normandie: Mons de Matignon, pource que j'ai entendu que le sieur de Montgomery s'est retiré en ses maisons du costé de Normandie, où il est à craindre qu'il esmeuve mes subjects et assemble ceulx de sa religion, et face esmouvoir aussy par ce moyen mes autres subjects catholiques, j'ay advisé vous faire cette lettre, outre l'autre que je vous escripts, pour vous prier de prendre garde doulcement et sans grand bruit où il se sera retire, afin que, avec ce que vous pourrez assembler de forces, vous le preniez ou faciez prendre, et vous en asseuriez si bien que j'en puisse demeurer en repos; mais que l'on ne sçache que je vous en ay escript, et y procedez le plus dextrement qu'il vous sera possible. Priant Dieu, etc.

Donné à Paris le 24 août 1572. CHARLES.

gendre, qui avait sous lui deux habiles marins réfugiés, *Jean Sore* et *Loret*. *Languillier*, *Berre* le jeune, *Pajet*, *Maisonfleur*, *La Meausse*, les *Mausonnière*, *Nepinville* se faisaient remarquer parmi les principaux officiers. La flotte arriva en vue de La Rochelle, le 19 avril 1573, et jeta l'ancre entre Sablanceau et Chef-de-Baye. Le lendemain, elle s'approcha de la flotte royale, moins nombreuse, mais mieux équipée, qui se tenait rangée en bataille sous le canon de Chef-de-Baye. Un feu violent l'obligea à virer de bord. Montgommery assembla le lendemain un conseil de guerre, dans lequel, malgré les protestations de *Languillier*, la résolution fut prise de battre en retraite. C'était sans doute la résolution la plus sage, eu égard à l'étrange conduite des Anglais qui, la veille, s'étaient tenus à l'écart, sans faire aucun mouvement pour soutenir leurs alliés. Montgommery leva donc l'ancre et se dirigea sur Belle-Isle, qu'il prit, mais qu'il fut bientôt forcé d'évacuer. De retour en Angleterre, il envoya son fils *Lorges* avec 400 arquebusiers au secours du prince d'Orange, et lui-même se rendit à Londres. Accueilli avec froideur par Elisabeth, qui prêtait ou feignait de prêter une oreille de plus en plus complaisante aux propositions de mariage du duc d'Alençon, il retourna dans l'île de Jersey. C'est de là qu'il partit, quelques mois après, pour sa dernière expédition.

Les Mécontents n'eurent garde, en effet, de négliger un capitaine d'une si haute valeur. Indépendamment de son zèle pour la Cause, Montgommery avait un motif personnel pour accepter leurs propositions. Son frère *Saint-Jean*, appelé *Saint-Jenets*, dans les Mémoires de Bouillon, venait d'être assassiné par ordre de Matignon «parce qu'il commençoit à se monstrer;» il devait avoir à cœur de venger sa mort. Il obéit donc avec empressement à l'ordre du duc d'Alençon qui l'appela en France. Débarqué aux Rades, à la tête de quelques réfugiés, le 11 mars 1574, il marcha sur Saint-Lô, où il entra sans résistance, puis alla mettre le siége devant Carentan, qui lui ouvrit ses portes le troisième jour. De retour à Saint-Lô, il ne tarda pas à y être investi par Matignon. Manquant de fourrage pour sa cavalerie, et comprenant d'ailleurs qu'il lui serait plus avantageux de tenir la campagne, il confia le commandement de la ville à son ami *Colombières*, et, à la tête de quelques chevaux, il fit une sortie si vigoureuse qu'il força un corps de garde ennemi.

Il atteignit Carentan, où il laissa son fils *Lorges* et son gendre *Gallardon*, puis courut à Domfront, dont deux frères, *René Le Hérissé* et *Ambroise Le Hérissé*, surnommé le Balafré, avaient saisi le château par escalade, dans la nuit du 26 février 1574. De prompts secours, amenés par le capitaine *La Touche*, et par *Jacques de Clairay-Guichaumont*, lieutenant de la compagnie de Montgommery, avaient mis les deux frères à même de repousser jusque-là les attaques des lieutenants de Matignon. Montgommery y arriva le 8 mai. Son intention n'était point de s'y arrêter ; mais le désir d'apaiser un différend survenu entre *Ambroise Le Hérissé* et le capitaine *Du Touchet*, au sujet du partage du butin, retarda malheureusement son départ. Dès le lendemain, Matignon investit la place, bicoque en ruines hors d'état de soutenir un siége. Montgommery tenta de s'échapper et de gagner la forêt d'Andaine, c'était la seule chance de salut qui s'offrît à lui. Par ses ordres, *Brossé-Saint-Gravé*, *Say*, *Chauvigné-Boisfront*, *Des Hayes*, *Du Breuil* attaquèrent avec vigueur les Catholiques, mais ils furent repoussés et rentrèrent dans la ville, laissant au milieu des lignes ennemies les cadavres du capitaine *Friaize* et de quelques soldats. Le 12, les capitaines *Villeneuve* et *La Touche* firent une nouvelle sortie, sans plus de succès. Montgommery, qui n'avait sous ses ordres que 50 chevaux et 90 arquebusiers, dont la désertion éclaircissait

les rangs chaque jour, sentit l'impossibilité de défendre la ville, et se retira dans le château, dont les vieux murs furent bientôt renversés, sur une longueur de 45 pieds, par le feu de l'artillerie catholique. En simple pourpoint, une hache d'armes à la main, le héros se jeta sur la brèche pour la défendre ou plutôt pour y chercher la mort. *Brossé*, *Chauvigné*, *La Cornière*, de *Terre*, *La Touche*, *La Mabillière*, *Du Cros*, *Oulfe*, *Say*, *Vaudoré*, *Des Hayes*, *Du Mesnil*, *La Saussaye*, *Villeneuve*, accoururent à ses côtés. En attendant l'ennemi, son chapelain fit la prière. Le combat fut terrible; après cinq heures d'une lutte acharnée, où l'on vit, chose presque incroyable, 40 guerriers soutenir victorieusement l'effort de plus de 1000 hommes, l'élite de l'armée de Matignon, les assaillants battirent en retraite. Montgommery reçut deux blessures légères. *Mahet-Saussaye*, *Jean Garnier*, *La Rivière*, *Oulfe*, le ministre *Du Cros*, *Maimberte*, *Courton* furent mis hors de combat. *Brossé*, *Du Tertre*, le ministre *Du Mesnil*, *La Noche* tombèrent morts sur la brèche, ce qui réduisit le nombre des défenseurs du château à quinze ou seize, tous plus ou moins découragés. Montgommery était décidé à soutenir une seconde attaque et à s'ensevelir sous les ruines du château, mais les instances de ses compagnons d'armes le firent changer de résolution. Après quelques pourparlers avec Vassé, son parent et son ami, qui servait dans les rangs catholiques, il consentit à se rendre, le 27 mai. D'Aubigné assure que Matignon ne lui donna que des paroles captieuses, lui promettant de ne le mettre en autres mains que celles du roi. Son témoignage est certainement d'un grand poids; cependant, comme d'Aubigné a été trompé plus d'une fois, soit par ses souvenirs, soit par les mémoires qui lui furent fournis, notamment lorsqu'il affirme que Terride s'en remit « au bon plaisir de la roine de Navarre », nous ne pouvons partager l'opinion de la Biographie universelle, qui estime que son autorité suffit pour « démontrer la fausseté de l'assertion de plusieurs écrivains protestants qui prétendent que la capitulation de Domfront fut violée par le jugement et la mort de Montgommery. » La Popelinière déclare formellement qu'une capitulation fut signée et qu'elle portait « que le comte sortiroit la vie sauve et quelques accoustremens sans autres armes que l'espée et la dague. Toutesfois qu'il demeureroit entre leurs mains quelque certain temps, mais avec bon traitement et seureté de sa vie. » De Serres confirme le fait. D'après les Mémoires de Charles IX, Vassé amena le comte à Paris « contre la promesse qui lui avoit esté faite. » Et ce ne sont pas seulement des écrivains protestants, comme la Biogr. univ. voudrait le faire croire, qui accusent Catherine de Médicis d'avoir violé le droit des gens. De Thou, il est vrai, ne se prononce pas d'une manière claire et positive : « D'autres nient, dit-il, qu'on lui ait promis la vie sauve, ce qui est plus certain »; cependant il ajoute plus bas : Venere a reginâ literæ quibus nullam fidei a Matignono datæ rationem haberi velle significabat; » or, si l'on n'avait rien promis à Montgommery, pourquoi cette défense? Mais, d'un autre côté, L'Estoile, presque toujours bien informé, ne craint pas d'accuser Vassé « d'avoir usé de la foi du temps, » pour livrer le chef huguenot à la vengeance de la reine-mère, et il affirme que le vaillant capitaine reprocha à ses juges de violer les promesses qui lui avaient été faites à Domfront, lorsqu'il se rendit prisonnier de guerre « à charge expresse qu'il auroit vie et bagues sauves. » Pour Le Laboureur aussi, pour Arcère et pour vingt autres écrivains catholiques, du siècle passé, la violation de la capitulation de Domfront n'est pas douteuse. Parmi les écrivains modernes, Lacretelle dit formellement que Montgommery ne s'était rendu que sous la condition qu'on lui sauverait la vie. Nous ne multiplierons pas les témoignages, ceux-là suffisent, quand on

sait surtout comment Matignon traita les débris de la garnison de Domfront. Non-seulement il permit que ses soldats maltraitassent, et missent à rançon les héroïques compagnons du comte, qu'ils en tuassent même plusieurs, quoiqu'il leur eût promis la vie; mais il fit lui-même pendre *Pierre Le Hérissé*, dit *Pissot*, *La Touche* et le ministre *La Butte*.

En apprenant la prise de Montgommery, Catherine de Médicis manifesta une joie extraordinaire. Dès le 5 juin, elle donna ordre à Vialard, président de Rouen, et à Poisle, conseiller en la Grand'Chambre de Paris, de se transporter à Caen pour y faire le procès au comte, qui avait été enfermé dans le château; mais bientôt, se ravisant, elle fit amener le prisonnier à Paris, le 16 juin, et le livra au parlement qui le condamna à mort comme complice de la conjuration de Coligny, «à laquelle, dit Lacretelle, personne ne croyait, pas même ses juges. » Le 26 juin, après l'avoir appliqué à la question extraordinaire, sans pouvoir lui arracher le nom de ses prétendus complices, ni du *grand* qui lui avait commandé de repasser en France, on le tira de la tour carrée de la Conciergerie, qui porte encore son nom, on le jeta dans un tombereau, les mains liées derrière le dos, et on le mena sur la place de Grève, où il fut décapité et son corps mis en quartiers. La reine-mère se donna le plaisir d'assister à son supplice. La sentence portait que ses biens seraient confisqués, son château démoli, ce qui fut exécuté, et ses enfants dégradés de noblesse. En entendant la lecture de cette disposition de l'arrêt, il s'écria : S'ils n'ont pas la vertu des nobles pour s'en relever, je consens à la dégradation. » Aucun d'eux ne dégénéra de la vertu d'un si noble père.

Voici le portrait que Brantôme a tracé de cet illustre capitaine : « Il étoit le plus nonchalant en sa charge, et aussi peu soucieux qu'il étoit possible, car il aimoit fort ses aises et le jeu; mais quand il avoit une fois le cul sur la selle, c'étoit le plus vaillant et le plus soigneux capitaine qu'on eust sceu voir. »

Montgommery avait épousé, en 1549, *Elisabeth de La Tousche*, héritière de Louis de La Tousche, sieur des Roches-Tranchelion en Touraine, et de Charlotte de Maillé. La généalogie de cette famille illustre n'ayant jamais été dressée, nous ne pouvons préciser le nombre de ses enfants, qui furent nombreux; nous en connaissons huit, dont cinq fils et trois filles. L'aînée de ces dernières, nommée Charlotte, épousa *Christophe de Châteaubriand*, sieur de Beaufort, puis *Daniel de La Tousche*, sieur de La Ravardière. La seconde, Claude, devint la femme de *Jean de Refuge*, baron de Gallardon; et la troisième, Roberte, se maria avec l'amiral anglais Champernon. Les deux fils aînés, Jacques et Gabriel, ont joué un rôle considérable dans le parti huguenot; nous parlerons d'eux plus bas. La vie des deux derniers, Claude, sieur de Saint-Jean, et Gédéon, nous est tout à fait inconnue; sans doute ils moururent jeunes. Le troisième enfin, dit le jeune Montgommery, s'appelait Gilles ou *François*, selon de Thou. Il servit au siége de Brouage, en 1585; à la prise de Soubise, en 1586; au siége de Sarlat, sous *Turenne*, en 1587; combattit avec *Châtillon* contre Saveuse, en 1589; assista à la bataille d'Arques, et fut tué en Bretagne, en 1590, sans laisser d'enfants.

I. Jacques de Montgommery, comte de Lorges, puis de Montgommery, sortit de la Normandie, après la prise de Domfront, et, après avoir échappé à de nombreux dangers, il réussit à atteindre La Rochelle, où il apprit la nouvelle de l'exécution de son père. Au mois de déc. 1574, il fit, par ordre de *La Noue*, une entreprise sur Saint-Jean-d'Angély, qui échoua. Il s'attacha plus tard au prince de *Condé*, qui le donna pour gouverneur à l'île de Rhé, en 1575; mais les habitants de cette île, s'accommodant mal de la présence de soldats

étrangers, en demandèrent l'éloignement, promettant de se charger eux-mêmes de la garde de leur territoire, promesse qu'ils remplirent fort mal. Montgommery retourna donc auprès de Condé, qu'il accompagna à La Rochelle. Quelque temps après, *Jean de Balsac*, gouverneur de Brouage, ayant été fait prisonnier, le prince lui confia le commandement de cette place; mais, au rapport de M. Massiou, il se fit haïr par la dépravation de ses mœurs et la violence de son caractère, et son frère, le capitaine Lorges, ne se rendit pas moins odieux que lui aux habitants. Arcère lui reproche seulement une humeur fière et impérieuse. Condé le rappela donc et le remplaça par *Manducage*, en 1577. Depuis cette époque et jusqu'au traité de Fleix, Montgommery disparaît de la scène. Nous le retrouvons en Flandre, en 1581, à la suite du duc d'Anjou. Après l'échec essuyé par ce prince dans les Flandres, il le quitta pour retourner dans le Midi au milieu de ses coreligionnaires. En 1585, le Castrais le présenta avec *Béthune* et *Chouppes* pour gouverneur de Castres. Le choix de Montmorency s'arrêta sur lui, bien que le roi de Navarre lui eût particulièrement recommandé Chouppes, « homme d'âge, vaillant, de grande expérience tant au fait des armes qu'aux fortifications. » Montgommery se rendit donc à Castres, le 6 mai 1585, selon Gaches, le 13 août, selon Magloire-Nayral. Le Conseil qui lui fut adjoint, selon l'usage, se composait de *Latger*, *La Causse*, *La Garrigue*, *Thomas*, *Lespinasse* et *Bissol*, qui avaient tous rempli déjà de hautes fonctions municipales et rendu des services à la ville. Le nouveau gouverneur nomma *Boisseson* lieutenant de sa compagnie de gendarmes, *Tournebeuf*, *Maisonneuve* et *La Barre* lieutenants de ses carabins.

Le reste de l'année s'écoula sans offrir à Montgommery l'occasion de rien entreprendre d'important; mais, dès 1586, les opérations militaires prirent, sous sa direction, la tournure la plus favorable; elles furent presque toujours couronnées par le succès. Le 13 avril, parti de Castres, à la tête de toute sa cavalerie et de la compagnie d'infanterie de *Rascas*, il se rendit à Réalmont, y opéra sa jonction avec les forces du Lauraguais, commandées par *Tanus* et le fils du vicomte de *Paulin*, et alla assiéger Dénat, dans l'espoir de forcer, par cette diversion, Cornusson à se retirer de devant Lombers. Cette entreprise échoua. Le 26, il mena au roi de Navarre les compagnies de *Lux*, *Portal*, *Sabaut*, *Pelras*, *La Nogarède*, *Marchet* et *Chabert*. Le 17 mai, il assiégea avec *Audon* Le Mas-Saint-Antonin, et le prit. Le 23 juin, il vola au secours de Montesquieu; le mois suivant, il fit lever le siége du Mas-Stes-Puelles. Dans le mois de sept., secondé par *Tanus*, gouverneur de l'Albigeois, *Boisseson*, *Rascas*, *Bessière*, *Bousquet*, *Prades*, il enleva successivement Rassise, le château de La Roque, celui de Montpignier, et secourut *La Vacaresse*, assiégé dans Milhau; au mois de nov., il occupa sans résistance le fort de Fraisse, prit Brassac, Nages, et contraignit, le 22, Cornusson à lever le siége de Salvagnac, que *Penavayre* défendait bravement. Ses succès, tout brillants qu'ils étaient, ne désarmèrent pas la haine des ennemis qu'il s'était faits par son humeur despotique. En 1587, les consuls *Charles Bouffard*, *Michel Bousquet*, *Duver* et *Pierre Austry* chargèrent *Jean Bissol* et les capitaines *Mascarenc* et *Molinier* d'aller demander son rappel au gouverneur du Languedoc. Pour parer le coup, le comte se rendit en hâte auprès de Montmorency, et les autres villes du Castrais ayant demandé son maintien, il fut confirmé dans son gouvernement. De retour à Castres, il reprit la campagne, et la fortune continua à le favoriser. En juillet, il emporta d'assaut Caussade et Saint-Salvert, se rendit maître de Roquecisière, Saint-Bastide, Saint-Sernin; en août, il enleva Poustonis, conquête qui lui coûta le capitaine

Raymond de Goudon, sieur de Brignac, et prit La Verdole; en oct., il força Murasson à capituler, reprit Montpignier, s'empara de La Gardiole, battit Joyeuse à Paleville et réussit à ravitailler Brugairolles, selon l'ordre qu'il en avait reçu de Montmorency. L'année suivante, Montgommery supplanta *Avantigny*, que *Turenne* avait laissé pour commander en son absence dans le Haut-Languedoc, et malgré le roi de Navarre, il se maintint dans ce poste par la faveur de Montmorency. Le 1er avril 1590, il enleva aux Ligueurs Viviers, qu'il brûla; ce fut son dernier exploit. Incapable de modérer la fougue de son caractère, il continua à irriter les habitants de Castres par ses violences, et fit si bien qu'une émeute, provoquée par les mauvais traitements qu'il exerça sur la personne du syndic *Pierre Dupuy*, le chassa de la ville, le 30 mai 1591. Il paraît que les autres villes du Castrais ne suivirent pas l'exemple de Castres, puisqu'au rapport de Faurin, il commandait encore dans la province en 1595. L'année suivante, il signa l'acte d'union à l'Assemblée politique de Loudun. Comme tous les chefs influents du parti huguenot, il était mal vu à la Cour; aussi fut-il tenu à l'écart par Henri IV. Il mourut, le 28 juin 1609, aux eaux de Bourbon-Lancy. Quoique marié trois fois, avec *Péronnelle de Champagne-La-Suse*, avec *Aldonce de Bernui-de-Carmaing*, et avec *Claude de La Boissière*, il ne laissa que deux filles, appelées MARIE et MARGUERITE. L'aînée épousa, en 1603, *Jacques de Durfort-Duras*, et la cadette, avant 1610, *Philibert de Pompadour*.

II. Gabriel de Montgommery, comte de Lorges, n'occupe pas dans l'histoire des Huguenots une place aussi distinguée que son frère aîné; la note secrète (*Fonds de Béthune*, N° 9344) n'est que juste, lorsqu'elle le dépeint comme «plus recommandable par sa qualité que par son mérite.» En 1585, il suivit *Condé* dans son expédition contre Mercœur, au siége de Brouage (*Voy.* II, p. 469) et au secours de Taillebourg. En 1586, il contribua, sous *Guy de Laval*, à la prise de Soubise. En 1587, il assista à la bataille de Coutras. L'année suivante, il servit à la reprise de Marans. En 1589, il prit part à la défense de Tours contre Mayenne, et surprit, avec *Courbouzon* (1) et *La Coudraye*, le Mont-Saint-Michel, d'où il fut chassé trois jours après. Cet échec ne le rebuta pas. Au mois de déc. 1591, trompé par un soldat de la garnison qu'il croyait avoir gagné et qui le trahissait, il fit une seconde tentative pour se rendre maître de la place. Ses soldats pénétrèrent dans le château par une espèce de trappe; mais, à mesure qu'ils se montraient, ils étaient égorgés. Plus de 80 avaient déjà péri, lorsque, surpris du silence qui régnait, il s'avisa de faire planter un mât du haut duquel il découvrit ce qui se passait, et il se hâta de battre en retraite. Est-ce lui ou son frère aîné qui, l'année suivante, sauva Henri IV au combat d'Aumale, en soutenant vaillamment pendant plus de deux heures, avec Fervaques, les efforts des troupes lancées par le duc de Parme à la poursuite du roi? Est-ce lui ou un de ses frères qui servit en Bretagne en 1597? Il est si difficile de faire à chacun des fils de Montgommery la part qui lui revient dans les services rendus par leur famille à la cause du protestantisme et plus tard à Henri IV, que nous n'oserions trancher la question.

Après la conclusion de la paix, Lorges se retira dans ses terres. En 1614, il racheta de son neveu, le marquis de Duras, le comté de Montgommery, dont il prit le titre, et, en 1624, le vieux château de ses pères ayant été rasé, comme nous l'avons dit, il fit construire celui de Ducé. En 1616, l'Assemblée politique de La Rochelle

(1) Sans doute le fils de *Jacq. de Montgommery*, sieur de Courbouzon, mort en 1572, et d'*Aimée de Guerchy*. Ce fils se nommait aussi *Jacques*. Tout nous porte à croire qu'il abjura.

le loua « de son affection à la gloire de Dieu et au bien des églises» (*Fonds de Brienne*, N° 223); mais nous avouons ne pas savoir ce qu'il avait fait pour mériter ses éloges ; car il est certain qu'il refusa constamment de se joindre au parti des Huguenots exaltés. En 1621, il rendit même, ou, s'il faut en croire Le Vassor, il vendit Pontorson, où il commandait, à Louis XIII, qui y mit garnison sous les ordres de *Blainville*. Le Héricher assigne l'année 1635 pour date de sa mort. Quelques années après, en 1644, l'exercice du culte protestant fut interdit à Lorges, comme aussi à Soucheville, Bazoches et Châtenoy. De son mariage avec *Susanne de Bouquetot*, fille de *Jean*, sieur du Breuil, et de *Louise de Villers*, naquirent plusieurs enfants. Le Dict. de la Noblesse ne fait mention que de quatre de ses fils, qu'il nomme Gabriel, Louis, Jacques et Jean. Un cinquième ne serait-il pas *Henri de Montgommery*, qui se réfugia dans le Brandebourg avec sa femme, *N. de Rennebaut*, longtemps avant la révocation, et qui prit du service dans les troupes de l'électeur? Chargé par ce prince d'enlever de Varsovie Kalkstein et de le conduire à Memel, où il fut mis à mort, Montgommery exécuta avec succès ce coup de main; mais la Pologne se plaignit de la violation de son territoire, et l'électeur désavoua son agent, qui fut obligé de se cacher sous un faux nom. Outre les quatre fils mentionnés par La Chesnaye-des-Bois, et sur qui nous allons revenir, Gabriel de Montgommery eut trois filles. La plus jeune, Elisabeth, mourut en 1622, sans avoir été mariée. L'aînée, nommée Louise, épousa *Jacques de Vassy*, baron de La Forêt, et la seconde, appelée Susanne, devint la femme de *Prégent de Lafin*, vidame de Chartres, si l'on peut toutefois s'en rapporter à une note généalogique qui nous a été communiquée par M. Lacabane au département des Mss. de la Bibliothèque nationale.

Nous ne possédons que très peu de renseignements sur Gabriel III de Montgommery. Le Diction. de la Noblesse nous apprend qu'il épousa, en Lorraine, *Aimée de Châtenay*, fille de *Jacques de Châtenay*, baron de Lanty, et de *Judith de Barisey*, qui lui donna un fils nommé François. Cette dame, qui était veuve en 1636, serait-elle identique avec Mme de Montgommery, dont Foucault parle dans ses Mémoires, comme étant morte en 1690, sans vouloir recevoir les sacrements de l'Eglise romaine? Elle fut néanmoins enterrée dans l'église paroissiale, en vertu d'une ordonnance du lieutenant général du bailliage; mais l'évêque de Coutances exigea l'exhumation (*Arch. gén.*, M. 672).

Louis de Montgommery, comte de Ducé, né en 1601, fut aussi en butte plus d'une fois aux tracasseries de l'évêque d'Avranches. En 1663, une cure étant venue à vaquer dans ses terres, il chargea un procureur catholique d'y pourvoir en sa place ; mais l'évêque y nomma de son côté, et le Conseil donna gain de cause au prélat, sans respect pour le droit de patronage. En 1681, encouragé par ce premier succès, l'évêque disputa au comte le droit d'exercice à Ducé (*Arch. gén.*, Tt. 314). Nous ne connaissons pas l'issue du procès. Le Héricher affirme que Louis de Montgommery se convertit à la révocation avec *Charlotte-Françoise de Romilly* et *Louis de Verdun*, sieur de Cormeray, oubliant que, quelques pages plus haut, il l'avait fait mourir en 1680. Sa veuve, *Anne de Machecoul* (1), se réfugia en Angleterre, et sa fille Susanne, veuve, depuis 1684, de *Henri de Goyon*, comte de Quintin, abjura, au mois de janvier 1686, entre les mains de l'archevêque de Paris.

Le troisième fils de Gabriel II de Montgommery, Jacques, baron d'Escouché, fut père du maréchal de camp Jean, comte de Montgommery. Né en

(1) Selon d'autres renseignements, sa femme était une *Du Matz-Montmartin* (Voy. V, p. 347). Peut-être fut-il marié deux fois.

1646, Jean de Montgommery leva, en 1667, une compagnie de chevau-légers, à la tête de laquelle il servit comme volontaire aux siéges de Tournay, de Douai, de Lille, et, l'année suivante, à la conquête de la Franche-Comté. Sa compagnie ayant été réformée, il en leva une autre, avec laquelle il fit la campagne de 1672. En 1673, il servit avec distinction, sous *Turenne*, en Allemagne. En 1674, il se trouva à la bataille de Sénef. En 1675, il combattit à Mulhouse et à Türckheim. La même année, il repassa en Flandre et obtint un régiment de cavalerie, à la tête duquel il continua à servir en Allemagne et en Flandre jusqu'en 1679, que son régiment fut réformé. Il le rétablit en 1684, mais il fut de nouveau réformé peu de mois après. C'est apparemment vers ce temps que le comte de Montgommery abjura la religion protestante. En tout cas, il devait être catholique lorsqu'il fut nommé brigadier par brevet du 10 mars 1690. Inspecteur général de la cavalerie par commission du 22 déc. 1694, il se démit de son inspection, lorsqu'il fut créé maréchal de camp, en 1696. Il mourut le 11 mars 1731, sans avoir été marié.

Le dernier des quatre frères, Jean, comte de Chantelou et mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, laissa deux enfants de son mariage avec *Elisabeth de Montbourcher*, un fils nommé LOUIS et une fille appelée ELISABETH. Louis, comte de Chantelou, épousa, en 1675, à l'âge de 24 ans, *Anne Le Coq*, fille d'*Aymar Le Coq* et de *Marguerite de La Madelaine*. Après la mort de sa première femme, il se remaria avec la sœur du marquis de *Courtomer*, dont il eut une fille unique. Constantin de Renneville, qui le connaissait, au moins de réputation, nous le peint comme un homme droit, ouvert, généreux, un peu trop adonné à la bonne chère et à la galanterie, et fort zélé pour sa religion En 1683, l'évêque d'Avranches lui intenta un procès criminel pour irrévérences commises à l'Eglise (*Arch. gén.* M. 671). A la révocation, sa fille fut enfermée dans un couvent (*Ibid.*, E. 3382), et lui-même emprisonné au château de Caen, où il passa un an, après quoi on le transféra dans le vieux château de Rouen. Sa femme étant morte à Chantelou, où l'exercice avait été interdit depuis plus de vingt ans, il ne voulut pas la faire enterrer avec les cérémonies de l'Eglise catholique, mais la fit déposer dans un caveau sous le donjon de son château, contravention qui fut punie par une nouvelle détention. Enfin, en 1706, comme il se disposait à passer à l'étranger, il fut arrêté de nouveau et jeté à la Bastille, où il finit ses jours, sans vouloir prêter l'oreille aux arguments et aux promesses du convertisseur Riquelet. Cependant, au rapport de Renneville, on l'enterra avec pompe à Saint-Paul, pour faire croire qu'il s'était converti.

Sa sœur Elisabeth, qui avait épousé le sieur de La Vieuville, donna aussi, pendant de longues années, des marques de fermeté et de constance. Arrêtée enfin au mois de sept. 1694, et enfermée dans le château de Saint-Malo, sous l'accusation d'entretenir une correspondance avec les ennemis de l'Etat, elle promit d'abjurer pour obtenir sa liberté, et elle tint sa promesse au mois de mars 1699. On a publié les ***Motifs de la conversion de Mme la marquise de La Vieuville en Bretagne***, Paris, 1700, in-12.

MONTLUC (JEAN DE), évêque de Valence, « le principal ministre de Catherine de Médicis dans toutes les affaires diplomatiques (de Thou), » naquit à Condom en Gascogne, au commencement du XVIe siècle. Notre intention n'est pas de nous étendre dans cette notice sur les services politiques de notre prélat, ils ne nous appartiennent pas, et ce n'est même que par une sorte d'intrusion que l'apologiste de la St-Barthélemy peut trouver place dans cette galerie des hommes illustres du protestantisme français; mais nous ferons au moins connaître quelles étaient ses tendances religieuses avant que les exigences de la politique eussent per-

verti en lui le sens moral. Etre amphibie, il eut l'art de traverser les temps les plus difficiles sans compromettre son existence. Son penchant aux idées de la Réforme ne nuisit en rien à son crédit à la Cour, soit que la légèreté de ses mœurs parût aux yeux de Médicis un correctif suffisant, soit qu'elle comprît que l'intérêt de son ambition serait toujours sa plus forte passion, soit enfin que la terrible réputation de son frère aîné, Blaise de Montluc, lui servît comme de bouclier pour repousser les défiances et les soupçons. Les courtisans ne sont pas à craindre; ils prennent, sur un signe du maître, telle livrée que l'on veut.

Jean de Montluc fut destiné, contre son gré, à l'état ecclésiastique, et prit l'habit de dominicain. La reine de Navarre, *Marguerite*, ayant eu l'occasion d'apprécier son talent comme orateur de la chaire, le tira de son couvent et le produisit à la cour de son frère. Son esprit fin, souple, délié, lui gagna les bonnes grâces de François Ier, qui l'employa à diverses négociations et notamment, en 1538 (?), auprès de Soliman. A son retour de Constantinople, il s'arrêta à Rome, où il paraît avoir été revêtu par le pape de la charge de protonotaire. Les renseignements que nous fournissent les biographes sur son compte sont en général si vagues, que l'on ne peut rien préciser. Il était à Rome en 1538. Combien de temps y passa-t-il? on l'ignore. En 1543, il fut envoyé à Venise par François Ier « pour excuser et couvrir » le fait de son alliance avec le Turc. Blaise de Montluc rapporte dans ses Commentaires, en la traduisant de l'italien, la harangue qu'il prononça à cette occasion. L'évêché de Valence et de Die fut, en 1553, la récompense de ses services. Contre l'usage des prélats ses confrères, Montluc prit au sérieux les devoirs de sa charge; il s'astreignit même de temps en temps à la résidence, et monta fréquemment en chaire. Sur plusieurs points importants, il professait les doctrines évangéliques. Ses tentatives de réformation le mirent en mauvais prédicament auprès des gens d'église de son diocèse. A la poursuite du doyen de Valence, Félix Vermond, il fut même déclaré hérétique en cour de Rome; mais sur son appel, le parlement de Paris, par arrêt du 14 oct. 1560 (impr. à Tournon, 1630, in-8°), condamna le calomniateur à l'amende honorable. Sans doute que sur les réclamations de notre ambassadeur, Pie IV réforma son jugement, rendu contre toutes les formes, sans que l'accusé eût été entendu. Ce fut pour se justifier des accusations d'hérésie que l'on répandait contre lui, qu'il recueillit et mit au jour quelques-uns de ses sermons. Il les dédia au cardinal de Lorraine. Malgré cette haute protection, la Sorbonne n'en censura pas moins le livre. Pour nous, nous n'y avons rien vu de *scandaleux;* la morale, au contraire, en est très-pure. Ce sont des homélies sur les dix commandements, écrites dans un style clair, familier, et telles qu'il eût été à désirer que chaque prélat en fît entendre à son troupeau. L'Eglise elle-même y eût gagné; car, ses finances à part, nous ne pensons pas que l'immoralité lui profite. Montluc jouissait de son temps d'une grande réputation d'éloquence. Médicis le faisait prêcher dans la grande salle du château, et toute la Cour y assistait, bien qu'on sût, dit de Thou, qu'il était attaché à la nouvelle religion. « O combien, s'écrie Ste-Marthe, les doctes et pieuses prédications qu'il fit, tantost à Valance et tantost à la cour du Roy, remirent dans le bon chemin d'hommes errans, que le libertinage en avoit escartez! » Il avait adopté pour prêcher le costume des prédicants, ce qui scandalisa un jour le vieux connétable de Montmorency.

Les Guises, qui l'avaient pratiqué de longue main, ne prirent aucun ombrage de cet esprit d'opposition. En 1560, ils le députèrent en Ecosse. Voici en quels termes *Regnier de La Planche* rend compte de cette mission : « Ceux de Guyse, ayant ouy le vent des praticques de la roine d'Angleterre en Escosse, et

craignant que l'occasion fust lors propre à ladicte dame de leur rendre la charité, qu'ils lui vouloyent prester en subornant ses subjects, ils advisèrent qu'il seroit bon d'envoyer en Escosse quelque personnage qui fust aucunement agréable à ceux du pays, afin de trouver moyen par gracieuses parolles et remonstrances de leur faire mettre les armes bas, et départir leurs forces. Et pour autant qu'ils cognoissoyent que Montluc, évesque de Valence, favorisoit aucunement ceste doctrine, et estoit assez bien venu en ce païs là pour y avoir autrefois demouré chancelier de la roine douairière, ils luy firent bailler ceste charge avec commandement de passer par l'Angleterre pour essayer tout ensemble de moyenner quelque bon accord avec la roine dudict pays.» Montluc s'acquitta de cette commission; mais il trouva les Ecossais d'une tout autre humeur que nos Français, peu accessibles à la séduction et disposés à tout risquer plutôt que de se laisser « contraindre pour le faict de la religion.» A son retour, il assura les Guises que s'ils ne changeaient de politique, ils verraient en brief leur nièce sans terre, sans royaume et sans sujets. Ses conseils furent entendus, et ils signèrent la paix aux conditions les plus humiliantes pour leur amour-propre.

L'assemblée des Notables (août 1560) offrit à l'évêque de Valence une belle occasion de proclamer ses principes de tolérance. Quoiqu'il y ait lieu de supposer que Catherine de Médicis, conseillée par le vertueux *L'Hospital*, ait été de moitié dans le complot, sa conduite dans cette circonstance solennelle et décisive, quelques mois seulement après le supplice d'*Anne Du Bourg*, n'en fut pas moins courageuse et désintéressée. En sa qualité de dernier conseiller admis dans le Conseil privé, il lui échut de parler le premier, et il le fit plus librement, dit Mézerai, que n'eussent su faire les ennemis de l'Eglise romaine. L'historien de *La Place* nous donne l'analyse de sa harangue. Après avoir reconnu le mal, notre prélat en recherche la cause, et il la trouve dans l'état d'avilissement et de dégradation où est tombé le clergé, à commencer par les chefs mêmes de l'Eglise, les papes, qui se sont plus «amusés» à faire la guerre et entretenir l'inimitié et la désunion entre les princes qu'à avancer le règne du Christ. Il reconnaît que le plus grand souci des évêques a été de conserver leurs revenus et d'en abuser en dépenses folles et scandaleuses; que les évêchés ont été donnés à des enfants ou à des personnes du tout incapables de remplir les devoirs de leur charge, « si que, dit-il, les yeux des églises, qui sont les évesques, ont esté bandés, et les colomnes sont fleschies et tombées en terre » ; que les curés ignorants, avares, occupés à toute autre chose qu'à leur charge, ont été pour la plupart pourvus de leurs cures par des moyens illicites, « qu'autant de deux escus que les banquiers ont envoyés à Rome, autant de curés on a renvoyés»; que les cardinaux, les évêques, « n'ont faict difficulté de bailler leurs bénéfices à leurs maistres d'hostels, voire à leurs varlets de chambre, cuisiniers, barbiers et leurs laquais, si bien que les personnes ecclésiastiques se sont rendues odieuses et contemptibles à tout le monde.» Quant aux doctrines nouvelles qui, à la faveur des désordres du clergé, se sont répandues parmi le peuple, Montluc reconnaît qu'elles ne datent pas d'hier, mais qu'elles ont été apportées et semées dans le royaume depuis trente ans par trois ou quatre cents ministres diligents et exercités aux lettres saintes, avec une grande modestie, gravité et apparence de sainteté, faisant profession de détester les vices, sans aucune crainte de perdre la vie pour confirmer leur prédication, tellement qu'il ne se faut ébahir si ces doctrines ont été embrassées par un grand nombre de gens. Le remède qu'il voit à la confusion générale où est tombé le royaume, c'est d'abord de prendre l'avis des Etats-Généraux, et ensuite, à défaut d'un concile général, auquel la papauté ne veut entendre, de convo-

quer un concile national, auquel seraient appelés les plus savants de la secte, en leur baillant sûreté, afin de tenter de se mettre d'accord. Tout en approuvant les rigueurs qu'on a exercées envers les Religionnaires qui ont pris les armes, parce que, dit-il, s'ils avaient été vraiment chrétiens ou évangéliques, comme ils disent être, ils se seraient souvenus que saint Pierre et saint Paul nous commandent de prier Dieu pour les rois, de leur rendre toute subjection et obéissance, ores qu'ils soient iniques et rigoureux, notre prélat réclame l'indulgence pour ceux qui ont retenu la crainte de Dieu et révérence au roi et à ses ministres. On voit clairement, dit-il, par leur vie et par leur mort, que ceux-là ne sont mus que d'un désir ardent de trouver le chemin de leur salut; ils ne doivent donc pas être punis comme séditieux, d'autant que l'expérience a appris à tout le monde que les peines en cet endroit ne profitent de rien. Son avis, soutenu avec éloquence par l'évêque *Marillac*, prévalut dans l'assemblée.

Dans les événements politiques qui suivirent, Montluc joua le rôle de modérateur. Il prit une part active au colloque de Poissy. « Il n'y eut pas un de tous les prélats de France, dit Sainte-Marthe, qui parût là plus docte et plus advisé que luy, soit pour deffendre le juste parti des Catholiques, soit pour réfuter l'erreur des injustes suppots de l'hérésie. » Il se montra plus qu'aucun autre conciliant. Dans un de ses discours, il renouvela avec force ses plaintes contre l'épiscopat, « déclarant en toute liberté les abus et les remèdes qui luy sembloient estre nécessaires. » Bientôt après, Montluc fut envoyé au concile de Trente, mais à son passage à Pignerol, nos ambassadeurs à ce concile, *Du Ferrier*, Pibrac et Morvilliers l'avertirent de ne pas se livrer imprudemment entre les mains de ses ennemis, soupçonné comme il était d'hérésie. Il était, en effet, très-mal vu à Rome. En 1563, il fut compris dans le monitoire que le tribunal de l'Inquisition fulmina contre *Jeanne d'Albret* (Voy. I, p. 41) et contre tous les prélats français convaincus ou suspects d'hérésie (*Voy*. III, p. 374).

Lorsque la guerre eut éclaté entre les deux partis, Montluc assista Médicis de ses conseils. Ce fut lui, dit-on, qui imagina le stratagème auquel le prince de Condé faillit se laisser prendre à la conférence de Talsy (*Voy*. II, p. 447). « Le principal agent de cette conférence, dit Anquetil, étoit Montluc, évêque de Valence, homme délié, éloquent, fécond en expédients, confident et conseil de la reine, dont on savoit qu'il avoit le secret, qui d'ailleurs ne pouvoit être suspect aux prétendus réformés pour lesquels il penchoit assez ouvertement. » Médicis s'en servait comme d'appeau. Dans le cours de sa longue carrière diplomatique, Montluc remplit, de son propre aveu, plus de seize ambassades dans les différentes cours de l'Europe. La plus célèbre de toutes est celle de Pologne. Son secrétaire, Jean Choisnin, en a écrit la relation. Le choix de Médicis s'arrêta sur lui pour deux raisons, « l'une, qu'il avoit esté autrefois en Polongne fort bien veu et bien receu, et qu'il seroit bien mal aisé qu'il n'y trouvast encores quelqu'un de ses amys qui lui serviroit de directeur et conducteur; l'autre, qu'il avoit esté si heureux, qu'il n'avoit jamais entreprins chose par commandement des prédécesseurs roys qu'il n'en fust venu à bout. » Il paraît que ce fut lui qui le premier suggéra l'idée de faire « tomber la couronne de Pologne entre les mains du duc d'Anjou. » Ce prince soupçonneux lui en garda rancune. Le jeune Balagny, fils légitimé de notre prélat(1), fut envoyé en avant, pour sonder le terrain et préparer les voies. Montluc ne partit

(1) Montluc avait épousé secrètement une demoiselle Anne Martin, jeune picarde d'une grande beauté; d'autres disent une jeune grecque qu'il avait ramenée d'Orient. Le fils qu'il en eut fut légitimé en 1567. Il joua un rôle, sous le nom de Balagny, dans les troubles de la Ligue; Henri IV le fit maréchal en 1594.

lui-même de Paris que le 17 août 1572, « huict jours, jour par jour, avant la Sainct-Barthélemy. » Avait-il été mis dans le secret de cet infâme coup d'état, où l'avait-il seulement pressenti comme tant d'autres? De Thou rapporte qu'avant son départ, il dit au comte de *La Rochefoucauld*. « Que la fumée de la Cour ne vous enivre point; quelques caresses qu'on vous fasse, gardez-vous de vous y laisser entraîner; les gens sages et prudents doivent être en garde contre ces appâts : trop de confiance vous jettera dans de grands périls. Le parti le plus sûr pour vous et pour tous les autres seigneurs de votre parti, c'est de vous éloigner autant qu'il vous sera possible. » Que ce sage conseil n'eût-il été suivi! Montluc était retenu à St-Dizier par un flux de sang, lorsque y arriva la nouvelle des massacres. Comprenant « que l'entrée de l'Allemaigne luy seroit fort périlleuse », il reprit aussitôt sa route, contre l'avis des médecins, résolu « ou de mourir ou de passer les païs du comte Palatin, plus tost que ladicte nouvelle y fût tenue pour certaine. » Mais il avait à courir des périls bien autrement menaçants que ceux qu'il redoutait. Il était encore sur les terres de Lorraine, lorsqu'un nommé Maceré, de connivence avec l'évêque de Verdun, dont il était secrétaire, le fit poursuivre et arrêter. Choisnin suppose que son intention, en voulant se défaire de notre prélat, était « de faire bailler l'esvêché de Valence à son frère, docteur en théologie, et pédagogue des enfans d'un prince [Guise]. » Montluc eut toutes les peines du monde de se tirer sain et sauf de ce guet-apens. A la fin, des lettres (5 sept.) du roi, de la reine-mère et du duc d'Anjou, le firent remettre en liberté. Arrivé à Strasbourg, il ne trouva aucune des personnes à qui il y avait donné rendez-vous (1). *Scaliger*, l'une d'elles, « qui est pour son aage, dit Choisnin, un des plus rares hommes de ce royaume », était retourné précipitamment en Suisse en apprenant les massacres de Paris. La perplexité de notre ambassadeur était grande, il avait compté sur la plume de ses secrétaires, car il « avoit besoing d'un homme qui le relevast de peine pour escrire et prononcer l'oraison. » Comment entreprendre à lui seul une négociation aussi difficile? Il ruminait en lui-même ces tristes pensées, lorsque par hasard il rencontra dans la rue le procureur du roi en la prévôté de Blois, *Bazin*, « homme de bon entendement et bien versé aux lettres. » Sa résolution fut bientôt prise, il l'emmena avec lui. Avant de franchir le Rhin, notre prélat dut se cuirasser d'impudence. Il arriva en Pologne vers la mi-octobre et n'en repartit qu'après l'élection du roi (9 mai 1573). Cette élection demandait beaucoup d'habileté. L'évêque ne demeura pas au-dessous de sa tâche, il se sacrifia pour réussir, il alla jusqu'à mettre en jeu son propre honneur, calomniant les victimes pour faire croire aux vertus des bourreaux. Les Polonais y furent trompés, tel fut son triomphe! Mais pour arriver à ses fins, il dut jurer, au nom de son maître, « que tous ceux qui avaient été condamnés pour la prétendue conspiration de Paris, seraient rétablis, eux ou leurs héritiers, en leurs biens, noblesse et honneurs; que le libre exercice de la religion serait accordé, comme par ci-devant, aux villes et places qui avaient le dit exercice: que de diligentes informations seraient faites contre les massacreurs, et qu'ils seraient châtiés (La Popelinière). » L'évêque le jura sachant bien qu'il faisait un faux serment. Il jura de même, au nom du duc d'Anjou, l'accord par lequel la noblesse polonaise s'était engagée à ne permettre jamais dans le royaume l'emploi de la force en matière de religion, et il savait qu'en prenant cet engagement, il outre-passait ses pouvoirs et faisait un faux serment. Ce fut par ces mensonges que la religion des Polonais fut surprise et que l'élection fut emportée. On en fut quitte pour

(1) *Ramus* avait refusé de l'accompagner.

désavouer le négociateur, selon le conseil qu'il en donna lui-même. Le tour était fait, la diplomatie avait vaincu, mais l'honneur était-il sauf? L'évêque de Valence fut mal récompensé de ses peines. Henri III ne lui pardonna jamais son exil couronné; la réflexion lui étant venue après coup, il se considéra comme la victime d'un complot ourdi entre sa mère et ses frères et dont notre prélat avait été l'âme. De Thou blâme Montluc de n'avoir pas su se retirer à temps de la Cour, où il essuya, dit-il, sur la fin de ses jours toute sorte de mortifications. Ce fut sans doute pour trouver quelque adoucissement à sa disgrâce, qu'il finit par se jeter dans les bras des Jésuites. Il mourut à Toulouse, le 12 avril 1579, *pridie idus aprilis*, et fut enterré dans l'église métropolitaine de St-Estienne. Ronsard, Muret, *Cujas*, etc. célébrèrent à l'envi ses louanges (1).

On doit à Jean de Montluc :

I. *Deux Instructions et deux Epistres faictes et envoyées au clergé et peuple de Valance et Dye par leur évêque*, Avignon, Barth. Bonhome, 1557, in-8°; Paris, Vascosan, même année; plusieurs fois réimp.; trad. en ital. et en flam. — La première instruction traite des commandements de la Loi, et la seconde de l'usage des saints Sacrements. Quant aux deux épîtres, l'une fut envoyée par l'évêque à son peuple, l'an 1555, à l'occasion des processions générales ordonnées par le roi pour la paix; l'autre, en latin, est adressée à ses paroissiens et aux curés pour les exhorter à la méditation et observance des commandements de Dieu. — La Sorbonne y releva et condamna plusieurs propositions, la première au sujet des Saints et des images. L'évêque expliquait ainsi le 1er commandement : « Garde-toi donc d'estimer, ni de recevoir autre Dieu que moi. Je suis seul Dieu, et ne veux recevoir compagnon. Je suis invisible, incorporel et ne peut mon essence être figurée, ne représentée par chose qui soit au Ciel ni en la terre.» — Quoique ces passages, porte la censure, soient tirés de la Sainte Ecriture, néanmoins comme ils ne sont pas produits selon le sens du Saint-Esprit reçu par l'Eglise, *secundum sensum Spiritus Sancti ab Ecclesiâ receptum*, et que nos adversaires ont coutume de s'en prévaloir contre les honneurs dus aux Saints, contre l'usage et la vénération des images, contre la sainteté des temples, nous déclarons cette proposition captieuse et propre à séduire les simples. L'évêque n'est pas trouvé plus orthodoxe sur la question du Purgatoire et des prières pour les morts. Enfin, au sujet du sacrement de la Cène, il était tout à fait dévoyé; il recommandait à son clergé de prononcer en français les paroles de la consécration et d'administrer le sacrement sous les deux espèces. « Puis prenant le calice dira : le Seigneur dit ainsi : Prenez et beuvez de cela tous, cette coupe est le nouveau testament en mon sang, qui est répandu pour vous.» En conséquence, le livre fut déclaré contenir des propositions fausses, schismatiques, erronées et hérétiques, et omettre, comme à dessein, des choses nécessaires à l'instruction des Chrétiens, telles que la préparation au sacrement de l'eucharistie, la confession auriculaire, le sacrement de la confirmation et de l'ordre, la vénération des Saints, les prières pour les morts, etc.

II. *Cleri Valentii et Diensis reformatio restitutioque ex sacris Patrum conciliis excerpta per Johannem Monlucium episc. Carolo cardinali Lotaringo nuncupat autor*, Paris., Vascosan, 1558, in-8°; publ. en même tems en franç., chez le même : *La Réformation du clergé de Valence et de Die, contenant cinquante articles de réformation autorisez par les anciens conciles de l'Eglise*.

III. *Recueil des lieux de l'Ecriture servant à découvrir les fautes qu'on commet contre les dix commande-*

(1) Le Motteux croit voir en lui le type du personnage de Panurge. Mais quelques traits de ressemblance ne suffisent pas pour lui mériter cet honneur.

mens de la Loi, prononcé mot à mot par l'évêque de Valence, Paris, Vascosan, 1559, in-8° de pp. 199.

IV. *Sermons de l'évesque de Valence sur certains poincts de la religion, recueillis fidèlement, ainsi qu'ilz ont esté prononcez. — Autres Sermons du mesme aucteur, servans à descouvrir par tesmoignage de l'Escriture Saincte les fautes qu'on commet sur les dix commandemens de la Loy. — Plus un Sermon à son clergé fait au Sene de Juillet* 1557, Paris, Vascosan, 1559, in-8°, pp. 724; privil. sous la date de 1558; Avignon, 1561, in-16; dédié au card. de Lorraine. — La Sorbonne y condamna cinq propositions, entre autres, celle-ci où Montluc adoptait les doctrines de Luther et de Calvin sur la justification par la foi : « Pour comparoistre donc devant luy (Dieu), qui est tout pur et net, toute droiture, toute justice, celuy qui est armé de la foy, se dépouille de sa robbe et se retire à Jésus-Christ qui est son chef, qui le couvre de ses mérites, comme s'il l'environnoit de ses cheveux et de son manteau : le lave et nettoye de son propre sang pour le présenter à Dieu son père, et avec ceste confiance, celuy qui de soy seroit vaincu, triomphe comme victorieux, etc. » Cette proposition, objectaient les docteurs, est captieuse et diminutive, *diminuta*, en ce qu'elle semble, avec les Luthériens, ne tenir aucun compte de nos bonnes œuvres et tout attribuer aux mérites de Jésus-Christ. Le livre fut supprimé.

V. *Familière explication des articles de la foi. Plus, le Symbole de St-Athanase, avec un brief recueil des lieux de l'Ecriture servans d'explications d'iceux articles*, Paris, Vascosan, 1561, in-8°, pp. 112; Lyon, même année.

VI. *Sermons de l'évesque de Valence sur les articles de la Foy et l'Oraison dominicale. Plus, quelques oraisons, tirées des prières de l'Eglise, aux diocèses de Valence et Dye*, Paris, Vascosan, 1561, pet. in-8°; Lyon, même année. — Les sermons sur l'Oraison dominicale ont une pagination particulière et portent au titre l'année 1565. La Sorbonne y releva cinq propositions sentant l'hérésie et supprima le livre. Sa sentence sur les différentes publications de l'évêque de Valence, portée le 17 févr. 1561, fut définitivement confirmée le 7 novemb. 1562.

VII. *Harangue au roi en* 1563, Paris, 1563, in-4°.

VIII. *Harangue et avis prononcé au Conseil privé du roi sur les remontrances faites par messieurs du parlement de Paris, touchant les lettres de la majorité dudit seigneur*, Paris, 1563.

IX. *Oratio ad ordines Poloniæ*, x *april.* 1573 *habita*, Cracov., in-4°; Paris., in-8°., h. ann. — *Altera* xxv *april. habita*, Cracov., in-4°; Paris., in-8°, hoc ann.; trad. l'une et l'autre en franç. et publ. à Paris cette même année.

X. *Epistola ad Poloniæ ordines de Andium duce in regem Poloniæ allegendo*, 1573, in-8°.

XI. *Defensio pro illust. Andium duce adversus calumnias quorumdam*, 1573, in-8°; trad. en franç. et insérée dans les Mémoires de Charles IX. — Honteux libelle contre les victimes de la Saint-Barthélemy. *Hugues Doneau* y répondit sous le pseudonyme de Furnesterus, et *Cujas* prit contre lui la défense de l'évêque.

XII. *Election du roi Henri* III, *roi de Pologne, décrite par Jeh. de Monluc*, Paris, 1574, in-4°.

XIII. *Remontrance faite aux villes et diocèses d'Uzès, Nismes, Montpellier, et aux Etats Généraux de Languedoc tenus à Béziers au mois d'avril* 1578, Paris, 1578, in-8°.

On trouve des lettres de l'évêque de Valence dans plusieurs des collect. de la Bibl nat., Fonds de Baluze, N° 423; Gagnières; Guy Patin; Dupuy, N° 265, dans ce dernier un recueil de lettres écrites de Rome en 1538.

MONTLYARD (Jean de), sieur de Melleray en Beauce, réfugié à Genève,

fut placé comme ministre à Draillans, le 12 août 1554 (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B), puis, en 1557, à Céligny, et reçu bourgeois gratis avec ses deux fils, en 1559. Ces faits, d'une authenticité incontestable, prouvent que Prosper Marchand avait tort de douter que Jean de Montlyard fût ministre; cependant son observation, qu'il est difficile de se persuader qu'un pasteur ait entrepris de traduire un livre comme l'Ane d'or d'Apulée, n'en subsiste pas moins, si l'on songe surtout à l'âge avancé que Montlyard devait avoir atteint lorsque cette trad. vit le jour. Peut-être lèverait-on la difficulté en admettant que le traducteur de cet ouvrage fut l'un de ses deux fils, celui qui prenait le titre de conseiller secrétaire du prince de Condé. S'il faut en croire Hofman, dans son Lexicon historique, Montlyard remplit aussi les fonctions pastorales à Montélimart. On ignore l'année de sa mort. Voici les ouvrages que les bibliographes lui attribuent assez généralement :

I. *Harmonie des corps célestes et humains, faicte en unze dialogues, où sont introduicts Æsculape et Uranie devisans ensemble et traictans des choses concernantes la médecine et l'astronomie*, Lyon, 1580, in-16. — Traduit. du latin d'Antoine Mizauld.

II. *Continuation de l'Inventaire de l'histoire de France par Jean de Serres*. Cette continuation, que Montlyard entreprit sur l'invitation de *Jean de Serres* lui-même, fut poussée d'abord jusqu'à la mort de Henri III, en 1589, et parut à Paris en 3 vol. in-8°. Montlyard l'augmenta par la suite et la conduisit jusqu'à la paix de Vervins, en 1598 (Paris, 1600, 3 vol. in-8°); enfin, il la mena dans un troisième supplément jusqu'en 1606 (Paris, 1608, 4 vol. in-8°). Nous sommes tenté de croire que s'il avait vécu, comme on le suppose, jusqu'en 1620, il ne se serait pas arrêté là.

III. *Mythologie, c'est-à-dire explication des fables, extr. du latin de Noël Le Comte par J. de M.*, Lyon, 1597, 2 vol. in-4°; réimp. plusieurs fois et en dernier lieu par J. Baudouin, Paris, 1627, in-fol.

IV. *Traité parénétique*, trad. de Texeira, 1597, in-12. — Sous le pseudonyme de *J. D. Dralymont*, anagramme de Jean de Montlyard.

V. *Les métamorphoses ou l'Ane d'or d'Apulée*, Paris, 1602, in-12; réimp. plusieurs fois; nouv. édit. revue et corrigée, inférieure pourtant aux précédentes, Paris, 1648, in-8°.

VI. *L'Anti-Jésuite ou discours au roi contre les Jésuites sur la mort de Henri IV*, Saumur, 1611, in-8°; réimp. dans le T. VI des Mémoires de Condé sous ce titre : *Le Courrier breton*.

VII. *Les hiéroglyphiques de Jan-Pierre Valerian, vulgairement nommé Piérius; œuvre réduicte en 58 livres, ausquels sont adjoincts deux autres de Cœlius Curio touchant ce qui est signifié par les diverses effigies et pourtraicts des dieux et des hommes, nouvellement donnez aux François*, Lyon, 1615, in-fol.

VIII. *Les amours de Théagène et de Chariclée*, trad. du grec d'Héliodore, Paris, 1620, in-8°; corrig. par Henry d'Audiguier, Par., 1623 et 1626, in-8°, avec figg.

MONTMARTIN, *Voy.* DU MATZ.

MONTMAUR, branche protestante de la famille d'Agoult ou d'Agout, une des plus anciennes et des plus puissantes de la Provence.

Il est impossible de préciser la date où cette famille embrassa le protestantisme. Si, d'un côté, tout semble prouver que *Giraud d'Agoult*, co-seigneur de La Baume-des-Arnauds, fit profession de la religion réformée; de l'autre, les généalogistes affirment que son fils Louis, sieur de Bonneval, fut, en 1575, gouverneur de Sommières pour le parti catholique. Cette assertion, il est vrai, nous est suspecte; car, d'après d'autres renseignements, qui nous paraissent plus exacts, le gouverneur de Sommières était, en 1575, le capitaine

huguenot *Sanglar* (Voy. I, p. 68). Quoi qu'il en soit, si Louis d'Agoult n'était pas protestant, ses enfants le furent. Il en eut trois de son mariage avec *Judith Marcel*, savoir : 1° CHARLES, qui suit; — 2° HECTOR, qui ne laissa pas d'enfants de sa femme *Marguerite de Bargeton*; — 3° GENEVIÈVE, qui épousa, en 1612, *Charles de Vesc*, sieur de Comps, fils de *Marius de Vesc* et de *Françoise Des Alrics-de-Rousset*.

Charles d'Agoult, sieur de Piégon et de Mérindol, fut marié deux fois : la première, en 1619, avec *Blanche d'Autric-de-Vintimille*; la seconde, en 1663, avec *Mondette de Bargeton*, dame d'Arpaillargues, qui ne lui donna pas d'enfants. Il mourut en 1676, laissant : 1° CHARLES, capitaine au régiment de Saint-André-Montbrun, mort célibataire; — 2° HECTOR, qui suit; — 3° GENEVIÈVE, femme de *François Blanc*, sieur du Percy; — 4° DIANE, épouse de *Georges de Loriol*, sieur d'Asnières; — 5° FRANÇOISE, mariée à *Henri de Philibert*, sieur de L'Argentière.

Hector d'Agoult, sieur de Bonneval, suivit d'abord la carrière des armes, qu'il quitta, après son mariage avec *Uranie de Calignon*, en 1656, pour prendre une charge de conseiller au parlement de Grenoble. C'est lui qui fit l'acquisition de la baronnie de Montmaur, appartenant à la maison de Flotte. Il testa en 1680. Ses enfants furent : 1° CHARLES, marquis de Montmaur; — 2° JEAN, souche de la branche de Voreppe; — 3° FRANÇOIS, auteur de la branche de Beauvesin; — 4° FRANÇOISE, femme de *Jean de Barjac*, sieur de Rochegude, qu'elle suivit en Suisse, après avoir vaillamment résisté aux tortures que l'on employa pour la convertir. Ses deux frères aînés ne donnèrent pas un aussi bel exemple de constance. Charles abjura à la révocation (*Arch. gén.* Tt. 248), avec sa femme *Justine de Périssol*, fille du conseiller de *Périssol*, sieur de Saint-Ange, qu'il avait épousée en 1676. Des sept enfants issus de ce mariage, un seul paraît ne pas avoir adopté définitivement la religion qu'on lui avait imposée; c'est HECTOR-SAMSON, que nous trouvons inscrit sur une liste de Réfugiés dressée en 1699 (*Ibid.* Tt. 314). Quant au sieur de Voreppe, qui servait sous les drapeaux du roi comme capitaine d'infanterie, il accepta une pension de 400 livres comme récompense de son apostasie (*Ibid.* Tt. 248). Le troisième frère, au contraire, né le 13 mars 1657, et marié, dès 1683, avec *Madelaine de Fontfroide*, fille unique de *Basile de Fontfroide* et de *Rose Ranchin*, de Nismes, n'hésita pas à aller demander la liberté de conscience aux pays étrangers, après la révocation de l'édit de Nantes. Il se réfugia à Genève; mais plus tard, il passa dans le Brandebourg, où il mourut avant 1716, laissant un fils unique, BASILE-BÉNÉDICT, né à Genève, le 21 août 1686, qui prit du service sous les drapeaux du roi de Suède Charles XII; mais qui, après la mort de ce prince, rentra en France et abjura.

MONTMORENCY. Nous n'avons point à nous occuper de la branche principale de cette illustre famille, quoique plusieurs de ses membres se soient montrés favorablement disposés pour la Réforme, comme le maréchal de Montmorency, qui professait hautement la tolérance, et ses frères Thoré et Méru, qui soutinrent les armes à la main la cause des Protestants. S'il faut en croire L'Estoile, Thoré fit même profession de la religion réformée à Genève, en 1574. Il est vraisemblable que leur conduite fut dictée, comme celle du maréchal Damville, par la politique, et la France protestante n'a par conséquent aucun droit à faire valoir sur eux. Il n'en est pas de même de la branche de BOURS, qui adopta ouvertement les doctrines évangéliques et qui continua à les professer jusqu'à la révocation.

Jean de Montmorency, sieur de Bours, eut quatorze enfants de son ma-

riage avec *Bernarde Gaillard*, fille du sieur de *Longjumeau :* 1° Daniel, lieutenant dans la compagnie de Turenne, qui servit, en 1586, à la défense de Castillon, et fut tué, en 1591, au siége de Chartres;—2° Josias, qui continua la descendance;—3° Gédéon, mort jeune; —4° Benjamin, souche du rameau d'Equancourt;—5° Jean, sieur de Flesselles, mort sans laisser d'enfants de sa femme *Madelaine de Boutillac;*—6° Georges, sieur de Cressy, capitaine d'infanterie au service des Etats-Généraux, marié à *Laure Affaitady;*—7° Pierre, auteur du rameau d'Acquet;—8° Anne, sieur du Hamel, tué en duel;—9° Hippolyte, qui se fit catholique et épousa Pierre de Melun, prince d'Espinoy; — 10° Elisabeth, femme de Jean de Belloy, sieur du Pont-de-Metz;—11° et 12° Jacqueline et Louise, mortes sans alliance;— 13° Michelle, épouse d'Oudart de Fontaines, sieur d'Esturgeul; — 14° Souveraine, morte sans avoir été mariée.

I. Josias de Montmorency, sieur de Bours, capitaine au régiment des gardes, mort le 20 juill. 1616, fut marié deux fois. Sa première femme, *Marie de Grouches*, lui donna Jean, sieur de Bours, noyé par accident en 1622. La seconde, *Louise Hotman*, le rendit père de deux filles et d'un fils, né posthume, qui reçut au baptême le nom de François. Nos renseignements sur ce rameau ne s'étendent pas plus loin.

II. Benjamin de Montmorency, sieur d'Equancourt, fut aussi marié deux fois: avec *Claude d'Averoult*, dame d'Olizy, fille de *René d'Averoult*, sieur de La Lobbe, et de *Madelaine de Boutillac;* puis avec *Marie Le Prévost*, fille de *Jean*, sieur de Neuville, et de *Marie de Pendé*. Du premier lit vinrent: 1° Daniel, sieur d'Equancourt; — 2° Hippolyte, mort jeune, ainsi que 3° Pierre et 4° Benjamin; — 5° Madelaine, femme d'*Isaac Le Fournier*, sieur de Neufville;—6° Anne. Du second ne naquit qu'une fille, nommée Marie.

III. Pierre de Montmorency, sieur d'Acquet, paraît s'être marié deux fois, comme ses frères, la première avec *Judith Le Fournier*, fille du capitaine *Le Fournier*, d'Abbeville, et sœur d'*Isaac*, cité plus haut, dont il eut Daniel, Jean et Elisabeth; la seconde, avec *Marie de Roquigny*, qui lui donna encore une fille, Madelaine, femme, en 1674, de *Jacques Le Clerc*, marquis de Juigné. Son second fils, Jean, vicomte de Villeroy, né vers 1630, épousa, dans l'église de Charenton, en 1671, *Jeanne de Pas-Feuquières*, veuve de *Louis d'Aumale*. Peut-être le fils aîné Daniel est-il le même que *Daniel* de Montmorency, sieur de La Cour-au-Bois, qui assista, en qualité d'ancien, au synode de Clermont en Beauvoisis, en 1667, et qui abjura à la révocation avec ses quatre filles. Son apostasie lui valut, le 5 avril 1686, une pension de 3,000 livres. Ses filles en obtinrent une de la même somme, le 13 avril 1687 (*Arch. gén.* Tt. 252).

MONTOLIEU (Guillaume de), seigneur de Saint-Hippolyte, tué, selon Moréri, à la bataille de Dreux, laissa quatre fils de son mariage avec *Antoinette Vergèse*. L'aîné, Jacques, capitaine de 200 hommes, fut tué à la bataille de Saint-Denis; le second, François, le fut à celle de Moncontour; le troisième, Hippolyte, mourut des blessures qu'il avait reçues à cette dernière bataille; le quatrième, enfin, Antoine, sieur de St-Hippolyte, mestre de camp en 1592, fut si gravement blessé au siége de Rouen, qu'il dut quitter le service. Il vécut cependant jusqu'en 1615. Du mariage qu'il avait contracté, en 1582, avec *Susanne Dupuy*, fille de *Bernardin Dupuy*, sieur de Montmoirac, et d'*Isabeau de Valabrez*, étaient nés quatre fils : 1° Jean, capitaine de 200 hommes, tué au siége de Montpellier, en 1622;—2° Claude, sieur de Saint-Hippolyte, qui suit;—3° Antoine, lieutenant-colonel, mort en Catalogne; —4° David, sieur de Méjanes, nommé, en 1636, capitaine dans le régiment de Calvisson.

Claude de Montolieu assista, en 1613, à l'assemblée politique de Lunel (*Arch.*

gén. Tr. 232); mais plus tard, il se rallia au gouvernement de Louis XIII. En 1629, Montmorency le nomma gouverneur de Ganges, et en 1635, le roi lui accorda une pension en récompense de ses services. Selon les Jugemens de la Noblesse, il vécut jusqu'en 1661. Sa femme, *Catherine de Saurin*, fille de *Pierre*, sieur de Pomaret, et de *Marthe de La Mare*, qu'il avait épousée en 1624, lui donna quatre fils : 1° Pierre, qui suit; — 2° Louis, sieur de La Coste, capitaine, tué à la bataille de Trèves; — 3° Jacques, sieur de Montredon, capitaine, tué en duel; — 4° Aymar, sieur de Montessargues, lieutenant-colonel du régiment du Limousin, qui abjura.

Pierre de Montolieu, sieur de Saint-Hippolyte, prit pour femme, en 1660, *Jeanne de Froment*, fille de *Nicolas de Froment*, sieur de Saint-Jean-de-Ceizargues, et de *Marie Du Roure ;* il en eut : 1° Claude, qui sortit de France à la révocation et mourut, en 1691, lieutenant dans les gardes hollandaises; — 2° Susanne, décédée sans alliance; — 3° Théophile, qui resta en France, mais continua à professer le protestantisme; — 4° Jacques, ingénieur militaire, blessé mortellement au siége de Luxembourg; — 5° Louis, qui suit; — 6° David, qui suivra; — 7° Marguerite, morte jeune ; — 8° Aymar, conseiller de cour et d'ambassade en Prusse.

I. Louis de Montolieu, baron de St-Hippolyte, né à Caton en Languedoc, se retira dans le Brandebourg après la révocation et entra dans le régiment de Varennes, où il servait comme capitaine en 1693. Il s'éleva au grade de major-général au service de Prusse. Il perdit un bras au siége de Turin. En récompense de ses services, le roi de Sardaigne lui accorda le brevet de général de bataille. Il finit ses jours à Berlin, laissant plusieurs enfants, dont trois seulement nous sont connus, savoir deux filles, mariées l'une au lieutenant-colonel de *Béville*, l'autre au lieutenant-général de *Forcade*, et un fils, qui fut gouverneur du duc de Würtemberg. Sur la fin de ses jours, ce dernier s'établit à Vevey en Suisse, où il vivait en 1738. Son fils, Louis, colonel et aide-de-camp du duc de Würtemberg, quitta plus tard le service de ce prince et rentra en France, mais sans abjurer (*MSS. de Court*).

II. David de Montolieu, baron de St-Hippolyte, sortit également de France à la révocation et passa en Angleterre à la suite de Guillaume d'Orange. Colonel en 1714, un des directeurs de l'hôpital français en 1718, il s'éleva par sa valeur au grade de général de bataille des armées anglaises et fut créé baron du Saint-Empire. Il mourut en 1761, à l'âge de 93 ans, laissant de son union avec *Marie Molenier*, qu'il avait épousée, en 1714, dans l'église de Martin's Lane, un fils, Louis-Charles, colonel en 1754, et directeur de l'hôpital français, et une fille, Elisabeth, mariée, en 1746, à Gédéon Murray, docteur en théologie, prébendaire de Durham et de Lincoln, mariage dont naquit Alexandre Murray, qui épousa, en 1776, sa cousine-germaine *Mary-Clara* de Montolieu et en eut Alexandre, lord Elibank.

Les Jugemens de la Noblesse font mention de deux autres branches de la famille Montolieu, celles de Montmiral et de Caveyrac, qui professèrent aussi la religion réformée, mais qui n'ont joué aucun rôle notable dans les affaires des églises, en sorte qu'elles ne nous sont guère connues que par leurs alliances. La première avait pour chef, au milieu du xvi° siècle, Antoine de Montolieu, qui laissa six fils de deux mariages. Le plus jeune, nommé Antoine, assista, en 1613, à l'assemblée que les Protestants tinrent à Lunel. Il épousa, en 1602, *Diane Du Jardin*, dont il eut Jean, allié, en 1635, à *Jeanne Sabattier*, et maintenu dans sa noblesse en 1669. L'aîné, Louis, qui testa en 1612, avait épousé en 1585, *Marthe de La Roque*, dont il eut Louis, sieur de Montmiral, Pierre, sieur de Sainte-Croix, et Jacques, qui assistèrent, comme leur cousin Antoine, à

l'assemblée de Lunel. Nous ne savons rien de leurs descendants.

La branche de Caveyrac n'est pas mieux connue. Jean de Montolieu, qui en était le chef, épousa, en 1552, *Françoise Vergèse*, et en eut ANTOINE, sieur de Caveyrac, BARTHÉLEMY, DANIEL, et vraisemblablement ELISABETH, femme de *Robert de Fontarèche*. C'est ce que nous croyons pouvoir conclure de l'acte de baptême de *Cassandre de Fontarèche*, célébré, en 1590, dans l'église réformée de St-Chaptes, acte où nous voyons figurer Daniel de Montolieu, sieur d'Aubussargues, comme parrain, et comme marraine *Elisabeth de Carles* (Arch. gén. Tr. 340). Cette dernière venait d'épouser Antoine de Montolieu, à qui elle donna HENRI, sieur de Caveyrac, marié, en 1645, à *Claire de Genas*.

MONTRÉAL (N. DE), gentilhomme du Maine, qui périt victime d'un prêtre fanatique. Lorsque les lettres de *Condé* qui appelaient les Protestants aux armes, arrivèrent au Mans, les Réformés se saisirent de la ville, le 3 avril 1562 (*Voy.* VI, p. 253). Une assemblée des habitants des deux religions fut convoquée à l'hôtel-de-ville, et d'un commun accord, on résolut de lever un corps de troupes pour aider à la délivrance du roi; le clergé lui-même, sans doute par frayeur, offrit volontairement de contribuer à la dépense. Les sieurs de Montréal et de *Maré* furent députés pour recevoir cette contribution des mains du curé Ruille, chargé de la leur délivrer. Ruille les reçut de la manière la plus affable, mais au moment où ils sortaient de la salle, il abattit Montréal d'un coup de pistolet tiré par-derrière et, s'emparant d'une arquebuse, il la dirigea contre Maré, qui n'échappa qu'avec peine. Arrêté sur-le-champ, il fut mis en jugement et condamné à être pendu, le 10 avril, par sentence signée de plusieurs catholiques qui étaient indignés d'une pareille trahison. — En 1615, un seigneur de *Montréal* était gouverneur de Beauvais. Il envoya à l'assemblée de Nismes le capitaine *Le Parc* et le sergent *La Jarrie* pour signer en son nom l'acte d'union.

MONTROND, famille noble du Vivarais et du Dauphiné. Le premier de ses membres qui embrassa la religion réformée (1), paraît être *Agrève* de Montrond, mort en 1581, laissant sa femme *Charlotte Largier* veuve avec six enfants, savoir : 1° JOACHIM, qui suit; — 2° ISAAC; — 3° JEANNE, femme de Jean Le More, baile de Teuse; — 4° SÉBASTIENNE, mariée à Henri Mathias; — 5° JACQUELINE; — 6° SARA.

Joachim de Montrond servit avec distinction sous *Lesdiguières*, notamment à la défense de La Mure contre Mayenne (*Voy.* I, p. 215). Il testa en 1587. De son mariage avec *Catherine de Rivoire* naquirent: 1° ISAAC, qui suit; — 2° JOACHIM, qui fut père d'une fille, JEANNE, encore vivante en 1650; — 3° ESTHER; — 4° MARIE.

Isaac de Montrond, sieur du Serré et de Montrond, servit en Languedoc et en Roussillon, de 1637 à 1639. Il épousa, en 1603, *Louise de Seiller* ou *Cellier*, fille d'*Alexandre Seiller*, sieur de Burianne, et de *Floride Chambaud*, dont il eut deux enfants : une fille, CLAIRE, qui fut mariée successivement avec *David Rosier* et *Pierre de Beaulx*, sieur de Boislong, et un fils, DENIS, qui prit pour femme, en 1650, *Esther Arbalestier*, fille de *Charles*, sieur de Montclar, et de *Marie Perrinet-du-Barsa*. Resté veuf avec trois enfants, Denis de Montrond se remaria avec *Cécile Escoffier*, qui le rendit encore quatre fois père. Ses enfants furent : 1° CHARLES, qui suit; — 2° ALEXANDRE, dont nous parlerons plus tard; — 3° MARIE-MADELAINE, femme de *Jacques Roman*, avocat au

(1) Nous avons rencontré dans une liasse des Archives générales (Tr. 284) un *Livre de mémoires des affaires de Guilheaume Dupont, sieur de Montront, du lieu de Serres en Gàppençois, de l'année* 1581, qui prouve que ce gentilhomme était huguenot et savait administrer sa fortune avec beaucoup d'ordre. Il était fils d'*Antoine*, mort le 2 sept. 1578, et avait un frère, nommé *Gaspard*. Il ne faut pas confondre les deux familles.

parlement de Grenoble; — 4° Pierre; 5° Isaac; — 6° Philippe; — 7° Marie.

I. Charles de Montrond, lieutenant de cavalerie, sortit de France à la révocation avec sa femme *Marie de Charmasson-de-Beaulieu*, qu'il avait épousée le 20 mai 1682. Il s'établit à Lausanne, où il fut reçu bourgeois et où ils moururent l'un et l'autre, laissant quatre fils : 1° Jacques, qui suit ; — 2° Jean, capitaine au service de Sardaigne;—3° Jean-Raymond, qui épousa *Madelaine de Crousaz* et en eut Jean et Charles; — 4° François, capitaine au service de Sardaigne.

Jacques, major d'infanterie au service de Sardaigne, se maria, le 29 déc. 1721, avec *Marie-Louise de Loys-de-Cheseaux*, qui lui donna Charles-Jacques-Louis, né le 25 mars 1724, et Marie-Françoise-Charlotte, née le 22 déc. 1722. Nos renseignements sur cette branche s'arrêtant là, nous ne pouvons dire par quels liens s'y rattache Mlle de Montrond, connue dans la littérature par quelques trad. de l'anglais, comme *Ellen Perçy ou Leçons de l'adversité*, Paris, 1818, 3 vol. in-12 ; — *Méditations religieuses pour chaque soir de la semaine*, Laus., 1821, in-18; — *Le fermier aveugle*, Gen. et Paris, 1822, in-12.

II. Alexandre de Montrond fut mis en possession de tous les biens de sa famille après la retraite de son frère; c'est dire assez qu'il signa un acte d'abjuration. Il épousa *Catherine de La Pise*, dont il eut Paul-Alexandre, sieur du Plandebais, et Susanne. Ses enfants, élevés dans la religion protestante par leur mère, continuèrent à la professer, mais en secret. Jusqu'en 1745, la conduite de Paul-Alexandre fut si circonspecte que le bigotisme ne trouva pas prise sur lui. Des paysans de ses terres s'étant, cette année-là, assemblés dans une caverne pour y célébrer leur culte, le parlement de Grenoble, informé de cette contravention aux édits, condamna la caverne à être comblée et murée, et chargea de l'exécution de cette burlesque sentence *Bernard de Volvans*, apostat qui cherchait à signaler son zèle de néophyte par des actes de cruauté et de barbarie. Trois compagnies de soldats furent, en outre, logés chez les habitants nouveaux-convertis. De Montrond, qui n'avait contrevenu personnellement à aucune ordonnance, se croyait à l'abri de toute poursuite ; mais il se trompait : on lui fit un crime de ne pas avoir empêché l'assemblée, et il fut, en conséquence, condamné à mille livres d'amende, rendu responsable des amendes dont seraient frappés ses vassaux, et dépouillé de ses droits de fief. Il se hâta de payer l'amende, dans l'espoir d'être rendu à la liberté; mais il se trompait encore. On craignit que la victime d'une aussi révoltante iniquité n'allât rejoindre sa famille en Suisse, et on le jeta dans les prisons de Crest en vertu d'une lettre de cachet. On ne nous apprend pas quand il en sortit. Il avait épousé, le 12 sept. 1718, *Susanne Eynard*, fille d'*Isaac Eynard* et d'*Isabeau de Saulses*, dont il avait trois enfants : 1° Paul-Alexandre, né le 16 juill. 1719; — 2° Pierre-Alexandre, né le 22 sept. 1721, et — 3° Paul, né le 20 oct. 1726.

MORDANT, pasteur du désert en Normandie, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, est auteur de *Réflexions sur l'état des Protestans en France, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusques à la publication de celui de nov. 1787, et sur les principaux obstacles que le fanatisme a opposés à cette publication*. Ce travail, resté msc., est aujourd'hui en la possession de M. *Paumier*, pasteur à Rouen.

MOREAU (Macé), martyr en 1550. Moreau s'était retiré à Genève, après avoir embrassé la religion évangélique, et, afin de contribuer dans sa modeste sphère à la propagation de l'Evangile, il s'était fait colporteur. Cette profession avait, pour ainsi dire, le triste privilége de pourvoir de victimes les bûchers de l'Église romaine en France; c'étaient peut-être ses dangers mêmes

qui portaient tant d'enthousiastes à l'embrasser (1). Reconnu comme hérétique à Troyes, il fut livré au lieutenant criminel, l'apostat *Marc Champy*, qui le fit appliquer à la question dans le vain espoir de tirer de lui les noms de ses complices et adhérents, et le condamna au feu.

MOREAU (PIERRE), de Paray-le-Monial, partit pour les Provinces-Unies, poussé par le goût des aventures, et ayant appris la langue hollandaise, il entra comme secrétaire au service du nouveau gouverneur du Brésil, en 1644. Après un séjour de quatre années en Amérique, il revint en Europe, et fit un voyage en Turquie, où il courut de grands dangers. Il mourut à Paray vers 1660. On a de lui une ***Histoire des derniers troubles du Brésil entre les Hollandais et les Portugais, depuis* 1644 *jusqu'en* 1648**, qui a été publiée dans les Relations véritables et curieuses de l'isle de Madagascar et du Brésil (Paris, 1651, in-4°), ainsi qu'une trad. française, faite aussi par notre voyageur, de la ***Relation du voyage de Roulox Baro, interprète et ambassadeur ordinaire de la compagnie des Indes d'Occident, au pays des Tapuies dans la terre-ferme du Brésil.*** Son Histoire a été trad. en hollandais, Amst., 1652, in-4°.

MOREL (ABDIAS), ou MAUREL, chef camisard qui s'est rendu fameux sous le nom de CATINAT, naquit au Cayla, près d'Aigues-Mortes, d'honnêtes cultivateurs protestants. Enrôlé dans un régiment de dragons, il servit en Italie sous Catinat et conçut pour son général une telle admiration, que ses compatriotes, entendant sans cesse l'éloge du maréchal sortir de sa bouche, s'habituèrent à ne plus le désigner que sous le nom de son héros. Selon M. Peyrat, c'était un homme « de haute taille, robuste, la face basanée et farouche, doux avec cela comme une brebis, sans vigueur d'âme, de peu de cervelle, mais un impétueux courage, un sabreur héroïque. » *Vincent-Saint-Laurent*, au contraire, qui semble, il est vrai, avoir adopté les rancunes d'une partie de la bourgeoisie protestante du Languedoc contre les Camisards, nous le dépeint, dans la Biographie univ., tout en rendant d'ailleurs justice à sa bravoure, comme le plus emporté et le plus barbare des chefs des Cévenols. Laissons parler les faits eux-mêmes.

Le premier acte de Catinat, le meurtre du baron de *Saint-Cosme*, paraît donner raison à Vincent-Saint-Laurent; toutefois on ne doit pas oublier à quel degré d'exaspération les atroces exécutions de cet apostat avaient porté la population protestante (*Voy.* III, p. 109). A tout prendre, en commettant cet assassinat, il ne fit qu'user de terribles représailles. Basville, stupéfait de ce coup d'audace, ordonna les plus actives recherches; mais les exécuteurs de la vengeance populaire furent si bien cachés qu'on ne put les découvrir, en sorte qu'à défaut des coupables, l'intendant dut se contenter de faire rompre vif à Nismes, le 7 sept. 1702, *Pierre Bousanquet*, du Cayla, dont le cadavre fut exposé à Montpellier. Cette exécution, ces perquisitions jetèrent l'alarme dans tout le pays. Désespérant d'échapper longtemps aux agents de Basville, Catinat résolut de chercher un asile dans le camp de l'Eternel. Dès le mois de novembre, il se joignit à la troupe commandée par *Cavalier*, qui le nomma son lieutenant. Le 5, il prit part au sanglant combat de Vaquières. L'intrépidité qu'il y déploya fut vraisemblablement le motif de la préférence que les chefs camisards lui donnèrent pour l'exécution du hardi coup de main qui les rendit maîtres de Sauve. Déguisé sous un uniforme de lieutenant-colonel, Catinat, à la tête d'une cinquantaine de Camisards équipés en miliciens, se présenta aux portes de la

(1) Outre les colporteurs évangéliques que nous avons déjà eu l'occasion de mentionner, on peut citer encore *Nicolas Nail*, cordonnier du Mans, brûlé en 1543, *Guillaume d'Alençon*, de Montauban, exécuté à Montpellier, en 1544, *Jean Judet*, brûlé à Paris en 1559, et quelques autres dont les noms ne sont point arrivés jusqu'à nous.

petite ville, en se donnant pour un commandant de la milice à la poursuite des fanatiques; c'est ainsi que les Catholiques appelaient les insurgés. M. de Vibrac, co-seigneur de Sauve, l'accueillit de la manière la plus civile et l'invita à dîner, ainsi que ses deux lieutenants. Avec le tact de la femme du monde, Mme de Vibrac ne tarda pas à s'apercevoir que le prétendu officier du roi n'avait pas été élevé dans la meilleure société; mais elle n'osa éclaircir ses soupçons. Au dessert, on annonça l'approche d'une troupe nombreuse de rebelles. La jeune dame, vivement alarmée ou feignant peut-être plus de terreur qu'elle n'en éprouvait, conjura ses hôtes de voler à la défense des portes de la ville. Catinat s'empressa galamment d'obéir. Arrivé sur la muraille, il se vit bientôt entouré de toute la population accourue en armes pour repousser les fanatiques. Alors seulement il se démasque, et ouvre lui-même la porte à *Roland* aux yeux des habitants et de la garnison consternés, que sa troupe tenait en respect en les couchant en joue.

Le 12 janvier 1703, pendant une absence de Cavalier, qui s'était introduit dans Nismes, il soutint avec *Ravanel* le glorieux combat du Val-de-Bane contre Broglie. Postés sur une hauteur que protégeait un ravin, les Camisards attendirent l'attaque des troupes royales, genoux en terre et chantant des psaumes. Ils n'étaient en tout que 200 hommes, mais chez eux l'enthousiasme suppléait au nombre. L'ennemi fut mis dans une déroute complète. Le fameux Poul, qui commandait l'aile droite, resta sur le champ de bataille, frappé d'une pierre que lui lança la fronde d'un jeune meunier, nommé *Samuelet*. Devenu célèbre par cet exploit, Samuelet remplaça plus tard son nom par celui de *Saint-Paul*, sur lequel sa bravoure a jeté un certain éclat.

Le soir même, les vainqueurs, qui n'avaient à regretter la perte que d'un seul de leurs compagnons, de *Thermet*, de Milhau, passèrent le Vistre, brûlèrent l'église et le village de Pouls, presque aux portes de Nismes, traversèrent le Gardon et firent halte à Barn. Le chevalier de Saint-Chaptes, qui était cantonné à Moussac, voulut leur disputer le passage; mais ils le culbutèrent dans le Gardon (*Voy.* III, p. 39) et arrivèrent sains et saufs à Bouquet où Cavalier les rejoignit.

Après la malheureuse expédition du Vivarais (*Voy.* III, p. 286), Catinat réussit avec Ravanel à rallier quelques fuyards, franchit La Cèze et regagna les Cevennes, toujours poursuivi et toujours combattant jusqu'à ce qu'il eût atteint les bois de Bouquet. Le 20 fév., les Camisards prirent une sanglante revanche de leur défaite à Vagnas, en écrasant près de Maruéjols une compagnie de soldats, dont il n'échappa que trois hommes. Encouragés par ce succès, ils osèrent redescendre aux environs de Nismes dans l'espoir de s'y procurer des armes et des vêtements. Montrevel sortit à leur rencontre et les enveloppa de toutes parts à la Croix-de-La-Fougasse; mais les Cévenols s'ouvrirent un chemin à la baïonnette et disparurent à la faveur des ombres de la nuit. Ce combat glorieux, où ils luttèrent un contre dix, leur coûta cent hommes. Le mois suivant, Catinat et Ravanel ayant repris le commandement de la troupe de Cavalier, qu'une soudaine éruption de petite vérole força de se retirer à Cardet, livrèrent avec *Roland* le combat de Pompignan, où, dit Court, « ils firent des actions de valeur dignes des plus grands capitaines. » Quelque temps après, les chefs camisards, sentant le besoin d'un corps de cavalerie pour donner la chasse aux Florentins, envoyèrent Catinat dans la Camargue, d'où il ramena 200 chevaux. C'est à la tête de ce corps, dont il eut le commandement, qu'il commença à se faire connaître comme un des plus redoutables guerriers camisards, par les ravages qu'il exerça sur les bords du Rhône.

Au mois de sept. 1703, Cavalier

l'envoya avec *Daires* et *Pierrot* dans le Rouergue, où il espérait provoquer un soulèvement avec le concours de *Boaton;* nous savons déjà comment cette entreprise échoua (*Voy.* II, p. 343). De retour dans les Cevennes, Catinat continua à prendre une part très-active aux expéditions de Cavalier et à déployer une étonnante bravoure dans toutes les rencontres des Camisards avec les troupes catholiques. Il ne voulut point accepter le traité conclu avec Villars, quoiqu'il eût servi d'intermédiaire entre le maréchal et Cavalier; mais, comme Ravanel, il abandonna son ancien chef à Calvisson et se retira dans les montagnes. Peu de jours après, il eut l'audace de reparaître dans les environs de Nismes, et enleva, aux portes même de cette ville, un certain nombre de chevaux qui lui servirent à remonter sa cavalerie. En vain le maréchal mit-il sa tête à prix; l'appât du gain ne tenta personne, et Catinat put poursuivre, quelque temps encore, ses ravages dans la plaine. Ce fut seulement au mois de sept., qu'abattu par un échec qu'il éprouva à Maruège en Vaunage, et sentant l'impossibilité de résister avec une poignée de braves aux nombreux corps de troupes qui étaient à sa poursuite, il consentit à faire sa soumission avec son lieutenant *Sauvayre*, plus connu sous le nom de *Francezet* de Beauvoisin, et quatre autres de ses gens. Le 21, il partit pour la Suisse. Il arriva à Genève, le 8 oct., avec *Castanet* et vingt-deux autres camisards.

L'invincible désir de revoir ses montagnes natales, l'ennui, l'indigence, le regret de la vie de combats et d'aventures qu'il avait menée pendant deux ans, tout le disposa à écouter les propositions de *Flottard;* il fut le premier des Camisards expatriés à rentrer en France. Parti de Suisse, vers la fin de nov., avec son lieutenant Sauvayre et le brigadier *Flessières*, de Sumène, il franchit heureusement le Rhône à Villeneuve, et fut de retour, avant Noël, sur l'ancien théâtre de ses exploits. Il se rendit au Cayla pour revoir sa famille; mais son frère même le dénonça au curé, qui prévint Basville de son retour. Le capitaine *Lauthier*, du Cayla, son ancien compagnon d'armes, l'exhorta vainement à s'éloigner; il lui répondit qu'il n'abandonnerait plus le service de Dieu.

Après la découverte de la conspiration de *Boaton*, dans laquelle il entra comme un des principaux chefs, Berwick mit sa tête à prix, le 20 avril 1705, avec menace de mort contre quiconque lui donnerait asile. Toutes les portes lui furent dès lors fermées. Après avoir erré une nuit entière dans les rues de Nismes, où il s'était rendu avec d'autres conjurés, il voulut essayer d'en sortir le lendemain matin, 21, sous un déguisement. Déjà il avait gagné la campagne, lorsque la rapidité de sa marche et sa tournure suspecte éveillèrent les soupçons. On l'arrêta et il ne tarda pas à être reconnu. La capture du redoutable camisard remplit de joie toute la population catholique. On le conduisit au Palais au milieu des huées et des injures. Basville, après s'être assuré par ses propres yeux de l'identité du prisonnier, l'envoya à Berwick, à qui Catinat avait fait demander un entretien particulier. Le maréchal hésita d'abord, mais voyant le camisard « bien garotté», comme le dit Louvreleuil, il finit par y consentir. Le pauvre Catinat s'était follement imaginé qu'il obtiendrait son échange avec le maréchal de Tallard, prisonnier en Angleterre, et il osa le proposer. « Tu n'as rien de meilleur à m'apprendre? lui répondit Berwick. Et moi je te dis que dans quatre ou cinq heures tu auras les os rompus.» Sur ce, il le fit reconduire au Palais où son procès fut instruit et jugé en moins de deux heures. Il fut condamné à être brûlé vif, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire. Les Camisards étaient toujours morts jusque-là avec un courage héroïque; Catinat fit une exception. La douleur trahit sa constance. La torture lui arracha les noms de l'armurier *Rougier*,

qui lui avait vendu des armes, et de *Charles de Saint-Julien*, gentilhomme avec qui il avait déjeûné un jour. Au milieu des flammes, ses horribles contorsions, ses cris de rage contrastèrent étrangement aussi avec l'intrépidité calme de *Ravanel*, qui expira en chantant un psaume. Le supplice eut lieu à l'extrémité du Cours, le 22 avril 1705, et non le 21 mai, comme on lit dans la Biogr. universelle.

MOREL (FRANÇOIS), dit de *Collonges*, pasteur de l'église de Sainte-Marie-aux-Mines (1), en 1556, puis pendant quelques semaines, de celle de Paris, et, dès le 2 juill. 1557, de celle de Genève (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. B), fut renvoyé à Paris, au mois d'août 1558, pour remplacer *Macard*. C'est pendant son séjour dans cette ville, qu'il fut appelé à présider, sans doute en sa qualité de ministre de l'église de Paris, le premier Synode national, qui formula la Confession de foi et décréta la Discipline des églises protestantes de France. Parmi les questions particulières dont le synode eut à s'occuper (presque toutes relatives à des cas de conscience), nous rapporterons celles-ci comme les plus intéressantes : Ceux qui prendront des dispenses de prêtres catholiques pour se marier, seront soumis à une pénitence; les mariages mixtes sont prohibés; l'enfant doit être baptisé au temple; il est permis de prendre à ferme des bénéfices ecclésiastiques et d'exercer les juridictions ecclésiastiques, pourvu qu'elles ne concernent pas la spiritualité; les dîmes doivent être payées, eu égard au commandement du roi; l'enfant d'excommuniés ne sera pas reçu au baptême ; un père qui laisse baptiser son enfant dans une église catholique doit être frappé d'excommunication ; il est permis, en cas de nécessité, d'accepter la juridiction des évêques; *Lavau*, de Poitiers, auteur d'hérésies manifestes, sera déféré au synode de sa province.

(1) Il fut remplacé par *Pierre Marbœuf*, qui avait exercé les fonctions pastorales en Angleterre.

Sept mois environ après la tenue de ce Synode, Morel, « qui estoit par trop descouvert», retourna à Genève; cependant il ne tarda pas à rentrer en France, puisque nous le trouvons parmi les ministres qui assistèrent au colloque de Poissy. Il était alors à Montargis auprès de *Renée de France*, qu'il espérait « mettre en bon train », et avait déjà converti plusieurs personnes de cette petite ville, entre autres, *Claude Chaperon*, qui fut choisi pour ancien de l'église, et *Lebœuf*, qui fut massacré bientôt après. Nous n'avons plus rencontré son nom depuis cette époque.

MOREL (JEAN), héroïque jeune homme de dix-huit ans, qui donna sa vie pour la cause de l'Evangile, en 1558, naquit au Tilleul, bourg de la Normandie, d'une famille de très-médiocre condition. Frère cadet du célèbre imprimeur Guillaume Morel, qui dissimula prudemment son penchant pour la Réforme, il travailla d'abord comme apprenti typographe dans l'atelier de l'imprimeur du roi pour le grec; mais plus tard, dévoré du désir d'apprendre, il trouva le moyen de le satisfaire, en se faisant, comme *Ramus*, le valet d'autres écoliers. Eloigné du catholicisme par la vie licencieuse des prêtres, attiré vers le protestantisme par le courage de ses martyrs, le jeune Morel finit par embrasser les opinions nouvelles et partit pour Genève, où il ne resta que huit jours, n'ayant pu trouver à s'y employer. De retour à Paris, il entra au service d'*Antoine de Chandieu*, avec qui il fut arrêté et conduit dans les prisons du Châtelet (*Voy.* III, p. 327). Les prières et les remontrances de son frère ébranlèrent un instant sa constance. Sans renier positivement sa foi, il dissimula en présence du juge, et consentit même à signer une abjuration de ses erreurs, espérant mettre sa conscience en repos à l'aide de réserves mentales. Le juge criminel du Châtelet se contenta donc de le renvoyer devant l'official.

Mais Morel s'était trompé, en croyant

trouver la paix dans l'hypocrisie. Il a composé dans sa prison pour l'instruction et l'édification de ses frères un récit des nombreux interrogatoires qu'on lui fit subir pendant une détention de plusieurs mois; c'est sans contredit un des plus merveilleux monuments de la piété, de la foi et du courage de nos martyrs. « Or, y lit-on, voici devant Dieu, je ne men point: incontinent que j'eu signé mes blasphèmes de ma main, mon signe me fut comme le chant du coq à S. Pierre. Car incontinent que je fu remené en mon cachot, ma conscience commença à m'accuser, si que je ne savoy faire autre chose, sinon pleurer et lamenter mon péché. » Sa première résolution fut de ne point reconnaître la juridiction de l'official et d'en appeler au parlement. Il fut donc transféré à la Conciergerie, où il trouva d'autres confesseurs de l'Evangile qui relevèrent son courage et raffermirent sa foi encore chancelante; aussi, lorsqu'il comparut devant la cour, toute trace de crainte ou d'hésitation avait disparu. Touché peut-être de sa jeunesse, et bien certainement étonné de la fermeté et de la constance d'un adolescent, qui, en face de la mort, conservait assez de sang-froid et de présence d'esprit pour embarrasser ses juges par ses réponses toutes empreintes d'une profonde connaissance de la Bible et des Pères, le parlement se borna à rejeter son appel. Le jeune martyr comparut donc, le 19 déc., devant l'official qui, par sentence du 16 fév. 1559, le déclara hérétique, le retrancha de l'Eglise et l'abandonna au bras séculier. Reconduit à la Conciergerie, presque mourant, tant il avait été inhumainement tourmenté dans les prisons de l'évêque, et vraisemblablement empoisonné, Morel eut encore à subir un interrogatoire devant l'inquisiteur de la foi, et jamais « il ne combattit plus vaillamment. » On voyait à l'œil, pour employer les expressions du Martyrologe, l'Esprit de Dieu s'augmenter en lui, plus il approchait de sa fin. Trois ou quatre jours après, il rendit son âme à Dieu, et son corps fut porté en terre selon la coutume des prisons; mais dès le lendemain, sur le réquisitoire du procureur général, le cadavre fut exhumé et traîné dans un tombereau jusqu'au parvis Notre-Dame, où il fut réduit en cendres, le 27 février.

On a attribué par erreur à notre martyr les ouvrages de *Jean Morely*. Le seul écrit sorti de sa plume, à notre connaissance, est le compte-rendu de ses interrogatoires; il a été imp. dans le Martyrologe de Crespin.

MOREL (Jean), gentilhomme normand, sieur de La Londe-d'Héroudeville, laissa deux fils, nommés Gabriel, sieur d'Héroudeville et co-seigneur de Cardonville, et N., sieur de La Champaigne-Morel. Le sort de ce dernier nous est inconnu. Son frère aîné prit pour femme *Françoise Du Mont*, fille de *Samuel*, sieur de Bostaquet, dont il eut, entre autres enfants, Gabriel, Isaac et Gabrielle. Celle-ci, née en 1670, fut arrêtée avec son aïeule dans une malheureuse tentative pour sortir du royaume (*Voy.* VI, p. 223), et enfermée, en 1689, avec sa mère, aux Nouvelles-Catholiques de Rouen, où elle était encore détenue en 1695 (*Arch. gén.* M. 671). Ses deux frères parvinrent à se sauver en Hollande. L'aîné fut tué, en 1692, combattant sous le drapeau hollandais. Le cadet, qui était capitaine au régiment du Maine, lorsqu'il quitta sa patrie, entra aussi au service des Etats-Généraux, gagna sur les champs de bataille le brevet de major-général, en 1690, et s'éleva par ses talents militaires au grade de lieutenant-général en 1704. — Une autre famille noble de ce nom et également protestante habitait la Saintonge. Elle nous est connue par les procès-verbaux de plusieurs synodes provinciaux (*Arch. gén.* Tt. 238), où nous voyons figurer *Isaac de Morel*, sieur de Thiac, comme ancien de l'église de Salles, et *Daniel de Morel* comme ministre de Surgères. Celui-ci est peut-être le même que le dernier pasteur de Payré, où le fameux

Demuin interdit l'exercice en 1681, bien que les seigneurs du lieu professassent la religion réformée.

MOREL (Léonard), ministre de l'église réformée de Vassy, en 1562. Le culte protestant avait été établi dans cette petite ville, le 12 oct. 1561, par des ministres de Troyes en Champagne, et le nombre des Réformés s'était rapidement accru. Au bout de deux mois, l'église comptait huit à neuf cents fidèles sur une population de 3,000 âmes. Indignée que des hérétiques osassent tenir leurs assemblées si près de son château de Joinville, Antoinette de Bourbon, catholique fanatique, pria ses fils de la débarrasser de ce voisinage odieux. Les Protestants de Vassy (1) n'ayant point voulu obtempérer à leur invitation de cesser leurs prêches, les Guise, à qui la politique défendait pour le moment d'employer la violence, essayèrent de ramener par la persuasion les hérétiques dans le sein de l'Eglise romaine. Ils envoyèrent à Vassy l'évêque de Châlons, Jérôme Burgensis, accompagné d'un moine qui passait pour fort habile dans la controverse. Les Huguenots ayant refusé d'assister au sermon du moine, l'évêque consentit à se rendre dans le temple protestant; mais le ministre, qui était en chaire, ne voulut point céder la place au religieux, en se fondant sur la permission de prêcher que le gouverneur de la Champagne lui avait accordée, en sorte que tout se borna à une contestation assez vive, où le beau rôle, c'est-à-dire le rôle de la sagesse et de la modération, n'appartint pas au prédicateur huguenot. Quelques jours après, le ministre fut rappelé par son église. Le consistoire de Vassy envoya alors demander un pasteur à Genève. On lui donna Léonard Morel, qui n'arriva cependant qu'au commencement de février 1562.

Vers le même temps, le cardinal de Guise et son frère se mirent en route pour l'Alsace, où ils eurent avec le duc Christophe de Würtemberg une entrevue dont le Bulletin de l'histoire du protestantisme a publié (T. IV) une curieuse relation. En apprenant à son retour à Joinville que « ceux de Vassy faisoyent tousiours presches et avoyent ministres, et qu'ils s'augmentoyent de jour en jour et de plus en plus, » le duc de Guise irrité jura de les châtier. Les écrivains catholiques se sont toujours efforcés de représenter le massacre de Vassy comme un événement fortuit; mais, dit Sismondi, « il est difficile de croire qu'au moment où les Catholiques se réunissaient en armes pour disputer aux Protestants le libre exercice de leur culte, permis par l'édit de Janvier, ce n'était pas un coup prémédité. » Guise lui-même, dans une lettre écrite pour se justifier, veut persuader que les Huguenots furent les agresseurs. Cela est-il vraisemblable? N'eussent-ils pas été hors de sens pour oser attaquer à coups de pierres une troupe nombreuse et bien armée? Le duc de Guise était suivi, en effet, d'environ 200 hommes portant arquebuses, pistolets et coutelas, et il avait à Vassy même une partie de sa compagnie de gendarmes, qui avait fait montres quelques jours auparavant à Monstier-en-Der, et qu'il y avait retenue. Preuve nouvelle de préméditation, s'il en était besoin après les récits détaillés du massacre qui ont été publiés dans les Mémoires de Condé et réimp. dans le T. IV de la 1re série des Archives curieuses.

Parti de Joinville, le samedi dernier jour de février, le duc de Guise alla coucher à Dammartin-le-Franc. Le lendemain, après avoir ouï la messe de grand matin, il prit la route de Vassy. En passant à Brousseval, il entendit sonner des cloches (nous ne comprenons pas pourquoi de Thou ajoute que c'était à une heure indue), et ayant demandé ce que c'était, on lui répondit que c'était le prêche des Huguenots. « Par la mort-Dieu, s'écria La Montagne, maître d'hôtel du duc d'Aumale, on les huguenotera tantôt

(1) Cette petite ville était du douaire de la reine d'Ecosse, nièce des Guise.

d'une autre sorte. » Le duc hâtant sa marche, arriva bientôt à Vassy, s'arrêta un instant dans l'église catholique, en ressortit presque aussitôt, en donnant tous les signes d'une violente colère, et se dirigea vers la grange où les Huguenots célébraient leur culte. Léonard Morel venait de terminer les prières et commençait son sermon en présence de mille à douze cents personnes, hommes, femmes et enfants, lorsque la grange fut envahie par les gens du duc, l'insulte et la menace à la bouche. Il s'en suivit un horrible tumulte, et bientôt un effroyable massacre. Les uns essaient de se sauver par le toit, mais des coups d'arquebuse les précipitent dans la rue; les autres courent éperdus vers les issues et sont obligés de passer entre deux haies de soldats qui les percent de leurs glaives. D'autres encore en grand nombre sont égorgés dans le temple même. « Je ne puis croire, dit Lacretelle, grand admirateur pourtant de François de Guise, que le duc eût voulu cette épouvantable et lâche effusion de sang; mais il avait évidemment voulu du tumulte. Celui qui, dans une telle circonstance, n'a pu empêcher un massacre, donne la preuve qu'il a encouragé des violences. » Ce qui le prouve encore mieux, selon nous, c'est que pas un des meurtriers ne fut ni recherché ni puni. La Cour, il est vrai, ordonna une enquête; mais contre les victimes! Des lettres-patentes, datées du dernier jour de mars, commirent la Grand'Chambre du parlement de Paris pour connaître des faits arrivés à Vassy « par aucuns de la nouvelle religion. »

Le massacre dura plus d'une heure. On ne sait pas exactement le nombre des personnes qui y périrent. Bèze en a publié une liste, que nous compléterons au moyen de celles qui ont été imp. dans les Mémoires de Condé. La voici : *Denis Morisot*, *Jean Moisy*, *Jean de La Loge*, *Jean de Moniot* et *Jacques de Moniot*, maître d'école, *Pierre Deschets* et le gendre de Colas Deschets, *Jacob de Lavi*, *Guill. Huciel* ou *Briel*, *Poignant*, *Guillaume Drouet*, *Claude de La Boule*, *Claude Changuion*, *Colas Couvrepuis*, *Jean Vaucienne* ou *Poussiennes*, *Simon Chignet*, *Claude Hanciot*, *Jean Baudesson*, *Claude* et *Nicolas Maillard*, *Jacq. Joly*, *Pierre Jean*, *Pierre Girard*, *Jean Lepoix*, procureur syndic, *Colas Brisonnet*, *Colas*, dit Magister, le grand *Colas*, *Simon Sonnet*, *Julie*, et *Jean Colesson*, *Frelin*, *Pierre Peneur*, *Colin Brachot*, *Jean Patau*, diacre, *Frérot*, *Antoine de Bordes*, sergent royal, *Jean* et *Claude Le Fèvre*, drapier, *Robert de Portilles*, *Jean de Mongrot*, *Claude Guichard* ou *Richard*, *Jean Colin*, *Nicolas Ménissier*, drapier, *Jean Boucher*, *Didier* et *Jean Jacquemart*, *Claude Bruyant*, maître *Daniel Thomas*, *Jacq. Joullin* (peut-être Joly), *Claude Lejeune*, *Pierre Arnault*, *Jean Dubois*, *Girard Dauzamilliers* et son fils, *Didier La Madelaine*, *Didier Jobart*, *Nicolas Caillot*, drapier, *Quentin Jacquart*, drapier, *Nicolas Robin*, *Simon Geoffroy*, *Jean Jacquot*, *Claude Thevenin*, *Claude Simon*, la veuve de *Pierre* le jardinier, la femme *Lanotte*, *Jeannette Tillement* et son fils, *Nicole de Bordes*, *Marguerite Lucot*. En tout, soixante-huit, dont les noms sont connus, et qui, après avoir été égorgés, furent dépouillés par les gens du duc de Guise, comme sur un champ de bataille. « Outre les personnes ci-dessus nommées, lit-on dans le Martyrologe, il y en eut encore plus de 250 autres, tant hommes que femmes, qui furent fort navrez et mutilez; dont aucuns en sont morts, les autres demeurèrent manchots et estropiez de leurs membres : ayans aucuns d'eux les bras, jarrets et doigts des mains coupez et emportez » (1).

(1) Bèze donne la liste suivante de cent deux qui furent seulement blessés : *Aaron* et *Claude Phelizot*. *Pierre Matthieu*, *Pierre Heney*, *Gillon* et *Edine Symonnet*, *Lupin Lutrat*, *Jean* et *Jeannette Brachet*, *Jacq. Ledisques* et son fils, *Nic. Légier*, *Claude Lorci*, *Louis Sebille*, *Nicolas Postellat*, *J. Esley*, la femme

Léonard Morel, qui était resté courageusement à son poste, ne quitta sa chaire qu'au plus fort du massacre. Il se dépouilla de sa robe, pour n'être point trahi par son costume, mais cette précaution même faillit lui coûter la vie. Étant tombé entre les mains des égorgeurs, ils le percèrent de coups et allaient l'achever, lorsque doux gentilshommes le reconnurent et le firent mener devant le duc de Guise, qui ordonna de le conduire dans les prisons du château de Saint-Dizier, où il resta enfermé jusqu'au 8 mai 1563, que le prince *Porcien* le délivra.

Quelque temps après cette boucherie, le parlement de Paris rendit son arrêt, qui ordonna que les murs de Vassy seraient rasés, et les anciens, diacres et surveillants de l'Église appréhendés au corps. On n'en put saisir que deux: *Denis de Raynel*, qui fut pendu, à la poursuite de la douairière de Guise, et *Pierre Galois*, qui fut détenu quelque temps à Saint-Dizier, et rendu à la liberté moyennant rançon. Quant aux fidèles de l'église, ils furent, tant que dura la guerre, victimes des plus mauvais traitements, de la part du gouverneur de Vassy et de ses soldats. Ils furent pillés, battus, outragés de toutes les manières, quelques-uns même massacrés, comme *Pierre Haue, Moniot*, sergent royal, *Nicolas Leclerc*, et d'autres; ou mutilés, comme *Claudin*, à qui le prévôt fit couper le nez, pour le punir d'avoir chanté un psaume.

La boucherie de Vassy ouvre cette longue série de guerres et de massacres qui pendant près de quarante ans ensanglantèrent le sol de la France. « Cet accident, raconte Castelnau, étonna la Cour, et plus les Protestans par toute la France; lors le prince de Condé, l'amiral et le chancelier de L'Hospital et autres qui tenoient le party, en firent des grandes plaintes à la reyne mère du roy. Les autres excusoient le cas, comme estant advenu par inconvénient et sans estre prémédité. Il y eut de là plusieurs ministres protestans qui preschèrent ce fait estre une impiété la plus grande et la plus cruelle du monde. Au contraire, les prédicateurs catholiques soutenoient que ce n'estoit point de cruauté, la chose estant advenue pour le zèle de la religion catholique, et allèguoient l'exemple de Moyse, qui commanda à tous ceux qui aimoient Dieu de tuer sans exception de personne tous ceux qui avoient plié les genoux devant l'image d'or, pour luy faire honneur, et après qu'ils en eurent tué trois mil, il dit qu'il leur donnoit sa bénédiction, et la prélature de tout le peuple, pour avoir consacré leurs mains au sang de leurs frères pour le service de Dieu. Et que Jéhu, roy de Samarie, fit mourir pour mesme zèle deux roys et cent douze princes de leur sang, et fit manger aux chiens la reyne Jezabel, et ayant fait assembler tous les prestres idolâtres, feignant estre de leur religion, il les fit tous tuer dans le temple par le commandement de Dieu: de quoy il receut sa bénédiction, et ses enfans héritiers du roy jusques à la quatrième génération, pour avoir vengé l'honneur de Dieu. Toutefois, ceux qui en parloient plus politiquement estimoient que cet inconvénient

de *Jean Lejeune*, *Marguerite Lemaire*, *Guichard Poulin*, *Antoine de Mongel*, *Didier* et *Jean Lemoine*, *Nicolas Colignon*, *Marguerite Cordier*. *Nicolas* et *Claudine Leclerc*, *J. Guyot* et sa femme, *Ant. Flamant*, *J. Marchand*, *Pasquier Deschamps*, *J. Breschon*, *Claude Abreveur*, *Didier Didier*, *Edine Vaillant*, *François Courbaut*, *Valentin Lorice*, *Claude Gallois*, *Nic. Millot*, *Jeannette Perresson*, *J. Humbert*, *Alix Marchand*, *Nic. Cussin*, *Claude Collot*, *Thomas*, *Pierre* et *André de Bordes*, *Edine Lepoix*, *P. Chauffour*, *J. Levesque*, *Marie de Nanteul*, *J. Coffinet*, *Louis Courtois*, *J. Mousot*, *Claude Royer*, *Henri Beauvais*, *Claude Jacquemart*, *Bastien Josppineux*, *Charles Lutout* et sa femme, *Didier Louis*, *Ant. Georges* et sa femme, *J. Marey*, *Nic.* et *Henri Brachot* avec sa femme, *P. Montarlot*, *Marie Girard*, *Jean* et *Ant. Humbert*, *Laurent Tillement*, *Nic. Meussier*, *Claude Bourgeois*, *Jacq. Belin*, *Jeannette Longthier*, *Colin Lefèrre*, *Nicole Robin*, *Claude Colle*, *Jean* et *Claude Guédon*, *Claudine Raulin*, *Cirelle Langlois*, *Didier* et *P. Thiébaut*, *Jean* et *Claudine Dauphin*, *Nic. Paumier*, *J. Blanchot*, *Claude Chignet*, *Nic. Chausse*, la femme de Pignot Lache, *Henri Bonnemain*, *Michel Du Terme* et sa femme, *Georges Villain*, *J. Lamy*, *Sulpice Bartel* et sa femme, *Nic. Perrin*, *P. Pichon*, *Didier Lucot*.

advenu audit Vassy apporteroit beaucoup de maux, attendu que l'assemblée n'estoit faite que suivant les édicts, esquels il n'y avoit point de révocation, et que tels discours de part et d'autre faits par les ministres et prédicateurs, estoient semences de sédition, qu'il faloit réprimer. »

MOREL (MARC-DAVID), né à Montbéliard, le 27 avril 1739, fit ses premières études au gymnase de sa ville natale, et alla les continuer à Tübingue, où il se fit recevoir candidat en théologie, en 1760. Sept ans après, il entra comme aumônier dans le corps de troupes luthériennes que le roi de France tenait à sa solde; mais bientôt après, il fut nommé vicaire de l'Église française luthérienne de Stuttgard. L'année suivante, il devint pasteur ordinaire de cette église, et en 1774, il fut chargé de l'enseignement de la langue française au gymnase. On a de lui une thèse, imp. en 1758 à Tübingue, sous ce titre : *Philosophus christianus seu argumentum pro veritate religionis christianæ ex meris traditionis humanæ stricturis desumptum*.

MORELET (PIERRE), né en 1647, fils de *Humbert* Morelet, avocat au parlement de Dijon, qui avait laissé une excellente réputation parmi ses confrères, embrassa la même profession que son père. Il s'établit, comme avocat, à Buxy, dont il représenta l'église, en qualité d'ancien, à divers synodes provinciaux, où il remplit les fonctions de secrétaire. A la révocation de l'édit de Nantes, il fut un des premiers à abjurer; mais sa femme, *Jeanne Bouvot*, fille de *Lazare Bouvot*, qu'il avait épousée en 1669, refusa absolument de se convertir et mourut sans vouloir recevoir les sacrements de l'Eglise romaine. Cette « opiniâtreté » de sa femme fit naître de violents soupçons contre lui; malgré ses protestations, on le tenait pour un mauvais catholique, et on commença par lui enlever sa fille, qu'on envoya, en 1693, dans un couvent du pays de Gex; puis on finit par l'arrêter lui-même, le 18 octobre 1694, et on l'enferma à Pierre-Encise (*Arch. gén.* M. 672.)

MORELY (JEAN-BAPTISTE), dit de *Villiers*, appelé aussi *Morelly* et moins exactement *Morel*, en latin *Morelius*, était natif de Paris, mais il s'était réfugié avec sa famille à Genève pour cause de religion. C'était un homme d'esprit et de savoir, plein de zèle pour la Réforme et surtout de bonne foi. Ne trouvant point dans les temps apostoliques le modèle du consistoire tel que *Calvin* l'avait organisé, et l'histoire de l'Eglise chrétienne lui montrant, au contraire, l'assemblée entière des fidèles appelée, jusqu'à l'origine de la hiérarchie, à prononcer en dernier ressort sur toutes les questions importantes concernant la doctrine, les mœurs, l'élection des pasteurs, etc., il osa exprimer le vœu qu'on en revînt à l'ancienne constitution démocratique des communautés chrétiennes, dans un ouvrage qu'il soumit au jugement du réformateur lui-même; mais Calvin, qui n'aimait que l'on critiquât ni ses doctrines ni ses institutions, lui retourna son ouvrage avec un billet portant qu'il n'avait pas le temps de lire un si gros volume écrit sur un sujet qui avait été décidé par la Parole de Dieu. Morely, blessé peut-être de ce procédé, envoya son manuscrit à Lyon, sans le soumettre à la censure, obligation à laquelle les ministres eux-mêmes, y compris Calvin, étaient astreints, et le fit imprimer sous ce titre : *Traicté de la discipline et police chrestienne*, Lyon, de Tournes, 1561, in-4°, en le plaçant sous le patronage de *Viret*. Cet ouvrage n'est pas moins remarquable par la clarté et la correction du style que par la force des raisonnements; la plus grande modération y règne d'ailleurs d'un bout à l'autre, et l'on y chercherait en vain une attaque directe contre la discipline calviniste. Le seul reproche que l'on serait peut-être en droit d'adresser à l'auteur, c'est qu'il choisit un moment peu opportun pour le mettre au jour; mais l'inopportunité d'une publication est-elle une raison suffi-

sante pour la condamner, comme le Synode national d'Orléans condamna, en 1562, le traité de Morely, qui le lui avait présenté lui-même, et surtout pour en excommunier l'auteur ? Beaucoup de personnes, et des plus zélées pour la Cause, trouvèrent la sentence du Synode très-étrange. *Soubise*, entre autres, s'en expliqua vivement avec *Bèze*, qui parvint à le calmer, sans doute, en insistant sur les considérations politiques. Morely, qui s'était rendu à Orléans pour y défendre ses opinions, se retira alors à Tours, où il trouva dans le pasteur *Saint-Germain* un adversaire aussi ardent que Bèze lui-même. Il retourna donc à Genève, au mois de nov. 1562. Peu de temps après son arrivée, il reçut une citation à comparaître devant le consistoire pour avoir à se rétracter. Il refusa d'obéir en offrant toutefois de se soumettre au jugement de *Farel*, de Viret et de Calvin. Ce dernier ne voulut point accepter le rôle d'arbitre, en déclarant qu'il n'était pas supérieur au Synode qui avait prononcé la condamnation. Morely demanda alors la permission de se défendre par écrit; mais le consistoire «attendu qu'il ne respondoit pertinemment et qu'il sçavoit cependant bien maintenir ses erreurs, » l'excommunia, le 31 août 1563, et le déféra, comme schismatique, au Conseil qui fit brûler son livre par la main du bourreau et en défendit la vente, le 16 sept. L'irritation ne fit que croître entre les deux partis. Trois synodes nationaux, celui de Paris, en 1565, celui de La Rochelle, en 1571, et celui de Nismes, en 1572, furent encore appelés à s'occuper de cette question, et la résolurent contre Morely, en condamnant de nouveau comme hérétique son Traité de la discipline et en ajoutant à cette condamnation celle de sa *Réponse à la Confirmation de la discipline*, sur le rapport de Bèze, *Chandieu* et *Beaulieu*, chargés de l'examiner.

Dès 1563, Morely avait prudemment quitté Genève. Une lettre d'Hespérien à Bèze (*MSS. de Genève*, N° 197b), nous apprend qu'en 1566, il remplissait les fonctions de précepteur auprès du fils de *Jeanne d'Albret* (1), qui, sur les instances du consistoire de Genève (2), le remercia de ses services et le remplaça par *Milet*. Nous savons déjà par une autre lettre du ministre de *Lestre* (Voy. p. 15) que « beaucoup de grands personnages » partageaient ses opinions. Nous nous croyons donc autorisé à conclure de là qu'il fut victime des passions cléricales, et qu'il ne fut poursuivi avec tant d'acharnement par les ministres que parce que ses doctrines menaçaient leur autorité. Après sa dernière condamnation au Synode de Nismes, l'église de Paris, qui jusque-là ne lui avait point été hostile, se

(1) A la même époque, de *La Roche* était précepteur de *Catherine de Navarre*.

(2) On lit dans les Notes extraites des registres du consistoire de l'église de Genève, par Cramer : Du 28 nov. 1566: Sur ce qui a esté proposé par M. de *Bèze*, ministre, touchant le blasphème faict contre Dieu et le tort faict à ceste église, voyre à la Seigneurie, par Jehan Morelli de Paris qui aultrefois a habité en ceste cité, conteuus ès lettres par ledit spect. ministre addressantes à lui et à tous les ministres de ceste église. A esté advisé de bailler charge audict M. de Bèze, M. *Remond* ministre, M. le marquis Galéace Caracciolo et au sieur F. de Chasteauneuf assistant au consistoire d'aller proposer et remonstrer le faict pardevant Messieurs et les prier de bien [peser] le faict pour en rescripre à la royne de Navarre et à son conseil au sein de laquelle ledict Morelli s'est allé fourrer.— Du 5 déc. 1566. Sur le faict de Jehan Morelli de Paris dont fust traicté jeudi dernier ici et aussi devant Messieurs, a esté advisé, par le rapport de M. de Besze au nom des ministres, qu'il seroit bon d'envoyer et deléguer un des ministres de ceste église pour aller pardevant la royne de Navarre pour lui remonstrer le faict, non pas par forme de plaincte, ains seullement par forme d'advertissement, et pour y pourveoir, et premièrement que M. l'admyral de France en soit adverty, touttefois avec le bon vouloir de Messieurs, et affin que les choses soient déduictes par ordre, le faict leur soit communiqué dès demain: pour ce faire plaisé à M. de Besze et aux aultres sieurs commis de jeudi aller proposer le faict pardevant eulx à demain.» On éprouve un vif regret en voyant Bèze intervenir aussi activement dans une odieuse persécution exercée contre un homme éminent, dont le seul crime était de vouloir ramener véritablement l'Eglise aux institutions de l'âge apostolique.

tourna aussi contre lui. A dater de cette époque, Morely disparaît de la scène. Tout nous porte à croire qu'il passa en Angleterre, et qu'il est le même que *Jean Morel* ou plutôt Moreli (*Joannes Morelius*), fugitif de France pour cause de religion, déjà vieux et presque décrépit en 1589, comme il nous l'apprend lui-même dans la dédicace à la reine Elisabeth de son *Tractatus de ecclesiâ ab Antichristo per ejus excidium liberandâ, eâque ex Dei promissis beatissimè reparandâ : cui addita est ad calcem verissima certissimaque ratio conciliandi dissidii de cœnâ Domini*, Lond., 1589, in-8°; trad. en allem. par F. Kranmeyer, sous ce titre : *Extirpatio Antichristi, sive Explicatio in Apocalyps. S. Joannis qualiter Antichristus ex christianâ Ecclesiâ exterminari possit, cum solutione litis de cœnâ Domini*, [Basil.] 1594, in-12. Ce Jean Moreli, dont Lelong, dans sa Bibl. sacra, fait à tort un allemand, a encore publié, selon Watt, *Verborum latinorum cum græcis anglicisque conjunctorum locupletissimi commentarii*, Lond., 1583, in-fol.

MORET-DE-LA FAYOLLE (N.), de Poitiers, avocat au parlement et auteur d'une *Histoire de la république romaine*, Paris, 1676, in-12, abjura à Paris la religion réformée entre les mains de l'archevêque, au mois de nov. 1684. Son fils, seul religionnaire qui restât à Richelieu, suivant le Mercure, suivit son exemple au mois de mars suivant. «Il a du mérite, dit le nouvelliste, et de l'esprit infiniment; sa conversion en est une preuve.» On serait tenté de croire que c'est une épigramme. Après sa conversion, Moret-de-La Fayolle publia encore Le paravent de la France contre le vent du Nord ou Réflexions sur un livre anonyme intitulé Le vrai intérest des princes chrétiens, Poitiers, 1692, in-12.

Cet apostat descendait peut-être d'*Antoine Moret*, sieur de *Réaux* ou *Des Réaux*, chambellan et conseiller du roi de Navarre, qui l'employa avec succès dans des négociations importantes, notamment en 1586, en Suisse, en Allemagne et à Venise; en 1587, à Strasbourg et en Suisse; en 1588, en Guienne, en Languedoc, en Dauphiné, puis en Allemagne; en 1590, de nouveau en Allemagne.

MORIN (Etienne), savant orientaliste, né à Caen, le 1 janv. 1625, d'*Isaac* Morin, marchand, et de *Susanne de Rue*. Morin était destiné à remplacer dans son comptoir son père, qu'il perdit à l'âge de trois ans; mais ses goûts le portaient vers les lettres, et il finit par obtenir de sa mère la permission de suivre son penchant. Il fit donc ses études à Sedan, où il soutint, en 1646, sous la présidence de *Rambours*, une thèse *De fundamento fidei Ecclesiæ romanæ*. Il partit ensuite pour l'université de Leyde, où il suivit avec un grand succès les cours de théologie et de langues orientales. De retour en France, il fut nommé, en 1649, pasteur des églises de Saint-Pierre-sur-Dive et de Saint-Sylvin, qu'il desservit pendant quinze ans, sans agréer aucune des vocations qui lui furent adressées par des églises beaucoup plus importantes. Il finit pourtant par céder aux sollicitations réitérées de ses compatriotes et consentit, en 1664, à accepter dans l'église de Caen une place de pasteur, occupée avant lui par son grand-père et son bisaïeul. Son mérite ne tarda pas à le lier avec Huet, Segrais, *Le Paulmier*, *Moisan-de-Brieux*, *Bochart*, *Du Bosc*, c'est-à-dire avec les membres les plus distingués de l'Académie qui venait de se fonder dans cette ville et dans le sein de laquelle il fut admis avec empressement, malgré sa qualité de ministre. Forcé de sortir de France par la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Hollande et s'établit d'abord à Leyde (1). Un

(1) D'après une liste des pasteurs réfugiés en Hollande, dont M. Francis Waddington nous a communiqué une copie, l'église de Delft aurait été desservie de 1677 à 1688 par Etienne Morin, ancien ministre de Caen, ce qui contredit toutes les biographies de notre pasteur. Il ne nous a pas été possible d'éclaircir

homme aussi éminent ne pouvait rester longtemps sans être employé. Au bout de cinq mois, il fut appelé à Amsterdam comme professeur de langues orientales. Deux ans après, le 8 août 1688, il joignit à cet emploi celui de ministre ordinaire de l'église wallonne. Il remplit avec réputation ces doubles fonctions presque jusqu'à sa mort, arrivée le 5 mai 1700. Malgré son grand âge, il jouissait d'une santé parfaite. De son mariage avec *Hélène Le Paulmier*, nièce de *Jacques Le Paulmier-de-Grentemesnil*, célébré en 1652, naquirent dix enfants, dont l'un, HENRI, né à Saint-Pierre-sur-Dive, en 1655, ne put obtenir la permission de le suivre. Retenu à Caen et rendu catholique de par le roi, il vint se fixer à Paris et entra plus tard dans l'Académie des inscriptions par la protection de l'abbé de Caumartin. Un de ses frères, qui avait été chapelain de Mme de *Rohan*, jusqu'à la mort de cette dame, en 1684, passa en Danemark avant même la révocation (*Arch. gén.* TT. 287). Un troisième, BENJAMIN, fut enfermé aux Nouveaux-Catholiques de Caen, d'où il ne sortit qu'en 1691 (*Ibid.* TT. 317). Enfin deux demoiselles Morin, filles apparemment de notre pasteur, étaient, dans le même temps, détenues aux Nouvelles-Catholiques de la même ville. Dans son Eloge de Bochart, M. le pasteur Paumier nous apprend que l'une d'elles se convertit et épousa le célèbre avocat Elie de Beaumont; mais sa sœur demeura ferme dans sa foi et devint la femme d'un *Colleville*. Le sort des autres enfants d'Etienne Morin n'est pas connu; selon Nicéron, il en emmena trois avec lui en Hollande. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Vita Jacobi Palmerii Grentismenilli*, publiée en tête du Græciæ antiquæ descriptio, par *Paulmier* (Lugd. Bat., 1678, in-4°); réimp. dans les Vitæ selectæ de Gryphius.

cette difficulté. Nous voyons figurer dans cette même liste comme pasteur de l'église de Berg-op-Zoom, de 1687 à 1702, un *Jean Morin*, qui, en 1674, desservait l'église de Moëse (*Arch. gén.* TT. 247). Etaient-ils parents?

II. *Dissert. VIII in quibus multa sacræ et profanæ antiquitatis monumenta explicantur*, Gen., 1683, in-8°; 2° édit. augm., Dord., 1700, in-8°. — Ouv. plein de recherches curieuses.

III. *Oratio inauguralis de linguarum orientalium ad intelligentiam S.S. utilitate, habita die 27 feb.* 1686, Lugd. Bat., 1686, in-8°; réimp. avec le N° VIII.

IV. *Dissert. de horis salvificæ passionis D. nostri J. Ch.*, imp. avec le N° III, et réimp. avec le N° VIII. — Morin cherche à concilier S. Marc et S. Jean sur le temps de la crucifixion.

V. *Vita S. Bocharti*, imp. en tête des Opera de Bochart (Lugd. Bat., 1692, in-fol.). — On trouve dans ce même ouvrage une diss. *De paradiso terrestri*, par Morin.

VI. *Exercit. de linguâ primævâ ejusque appendicibus in quibus multa S. S. loca, diversæ in linguis multiplices memorum Israelitarum et Samaritanorum species atque variæ consuetudines exponuntur*, Ultraj., 1694, in-4°.

VII. *Epistolæ II de Pentateucho Samaritano*, imp. dans l'ouvrage de Van Dale : De origine idolatriæ (Amst., 1696, in-4°).

VIII. *Explicationes sacræ et philologicæ in aliquot V. et N. T. loca*, Lugd. Bat., 1698, in-8°.

IX. *Lettre sur l'origine de la langue hébraïque*, imp. dans le T. I des Dissertations recueillies par Tilladet (Paris, 1712, in-12). — Dans cette lettre, datée de 1679, Morin, s'efforce de prouver que Dieu lui-même a inspiré la langue hébraïque à Adam.

X. *Remarques sur Jérémie XI*, 19, msc. relié dans le T. XIV de la Collect. Conrart.

MORIN (FRANÇOIS DE), sieur du Sendat, président aux enquêtes dans le parlement de Guienne, «bon juge, passionné pour sa religion», lit-on dans les notes secrètes sur le personnel des parlements rédigées en 1663, était le fils de *Jean Morin*, conseiller à la Chambre mi-partie de Bordeaux, en 1600. Il laissa,

de son mariage avec *Marie Sarrau*, un fils nommé aussi François, qui épousa, en 1669, à l'âge de 39 ans, *Marie Muisson*, veuve de *David de La Croix*, sieur de Merval (*Reg. de Charenton*). De cette union naquirent: 1° Marie, morte à l'âge de 18 ans, en 1684 ; — 2° Marie-Elisabeth, née en 1671; — 3° François, baptisé le 5 mars 1673. A la révocation de l'édit de Nantes, François de Morin passa dans les pays étrangers (*Supplém. franç.* 791. 2).

Peut-être conviendrait-il de rattacher à cette famille de robe *Jean Morin*, sieur de Montbrun, fils de *Pierre Morin*, sieur de Chasseignes, et d'*Olive Gaillard*, qui était attaché comme avocat au parlement de Paris, lorsqu'il épousa, en 1638, *Elisabeth de Cosne*, fille de *Jacques de Cosne*, sieur de Chavernay, et d'*Elisabeth Chambret*, qui ne lui donna qu'une fille, Elisabeth, morte peu de temps après sa naissance. Resté veuf, il se remaria, en 1642, avec *Susanne de Popincourt*, fille de feu *François*, sieur de La Tournelle, et de *Tranquille de Tertereau*.

MORIN (Luc), médecin de la Faculté de Montpellier, ne nous est connu que par une traité qui prouve que la théologie ne lui était pas étrangère. En voici le titre: *Dilucidatio articulorum controversorum inter Lutheranos, Calvinianos et Arminianos*, Lond., 1656, in-12. On dit qu'il se retira en Angleterre et s'attacha au protecteur Cromwell. Peut-être est-il identique avec *Luc Morin*, sieur de Villeneuve, natif de Blois, qui eut de son mariage avec *Rachel Gautier*, un fils nommé Pierre, lequel fut ministre à Châteaudun et épousa, en 1667, *Anne Monginot*. En tout cas, il ne peut être confondu avec un autre *Luc Morin*, marchand de Blois, qui vivait à la fin du xvi° siècle. C'est du mariage de ce dernier avec *Jacquette Gaussand*, que naquit, en 1591, le célèbre oratorien *Jean Morin*, qui, après avoir terminé ses études à l'université de Leyde, vint à Paris, où il se laissa convertir par *Du Perron*, et sur qui, par conséquent, la France protestante n'a pas de droits.

MORLAS (Jean de), fils naturel de *Salettes*, président du parlement de Pau, fut élevé aux frais de *Jeanne d'Albret* et des églises du Béarn. Il était destiné au ministère sacré, mais son esprit hautain, ambitieux visait à autre chose qu'à une modeste place de pasteur. A l'époque de la réconciliation des deux rois, c'est-à-dire vers 1589, il renonça donc à la carrière ecclésiastique pour s'attacher à la personne du roi de Navarre, dont il devint un des agents les plus actifs, et dont il sut si habilement flatter les défauts, que ce prince le prit en affection et le nomma conseiller d'Etat. On a dit qu'en 1593, Morlas brigua l'honneur d'être choisi avec *Rotan* pour défendre les doctrines protestantes contre *Du Perron*, et que l'un et l'autre, infidèles à leur mandat, ne songèrent qu'à faire briller le futur cardinal. Nous examinerons à l'article ROTAN ce qu'il y a de vrai dans cette accusation; il suffit d'établir ici que Morlas fut un de ceux qui travaillèrent avec le plus d'ardeur à lever les scrupules feints de Henri IV et à l'amener à une abjuration publique. Peu de temps après « le saut périlleux », Morlas s'aperçut que sa religion l'éloignerait des bonnes grâces du roi, et comme son père, comme *Sponde*, lieutenant-général de La Rochelle, comme *Bonnières*, « gentilhomme servant chez le roi de Navarre et fort familier de son maître », comme un grand nombre d'autres ambitieux, il n'hésita pas à sacrifier sa religion. Le clergé fit beaucoup de bruit de cette conversion; mais, dit L'Estoile, il faisait un miracle de ce qui était tout ordinaire aux esprits ambitieux comme le sien, à savoir, de suivre toujours la religion qui sert à leur dessein. Il paraît que le dessein de Morlas était d'arriver à une place de secrétaire d'état; mais la mort l'arrêta dans sa carrière. Lorsqu'il décéda à Mâcon, le 27 août 1595, il n'était encore que membre du conseil privé et

du conseil d'Etat, et surintendant des magasins de France. A la nouvelle de sa mort, Henri IV s'écria : J'ai perdu un des meilleurs entendemens de mon royaume.

MORLOT (Marc), docteur en médecine, d'une famille originaire de Conflans en Lorraine(1), fut nommé professeur de médecine à l'académie de Genève en 1585. Dix ans après, nous le trouvons dans le canton de Berne, où il fit l'acquisition de la seigneurie de Villars-le-Moine ou Münchweiler, et où ses descendants remplirent de hauts emplois. Lui-même fut honoré de la bourgeoisie à Berne, et obtint en même temps la place de médecin de la ville, dont il se démit en 1600. Leu ne nous fait pas connaître l'année de sa mort, mais il nous apprend qu'il laissa deux fils. L'aîné, Théodore, fut membre du Grand-Conseil, en 1629, bailli de Vevay ou de Chillon, en 1636, et entra dans le Petit-Conseil, en 1647. Le cadet, Daniel, reçu également membre du Grand-Conseil, en 1629, bailli de Romainmotier, en 1634, et de Morges, en 1645, remplaça son frère dans le Petit-Conseil, en 1661. Il mourut seigneur banneret, en 1670, après avoir vendu Villars-le-Moine, et acheté la seigneurie de Bavois. Il laissa quatre fils : 1° Marx, membre du Grand-Conseil, en 1657, et bailli d'Avenche, en 1666, mort sans postérité; — 2° Jean, membre du Grand-Conseil, en 1664, bailli de St-Johansen, en 1673, et châtelain de Frütingen, en 1691, qui suit; — 3° Joseph, seigneur de Bavois, membre du Grand-Conseil, en 1664, qui suivra; — 4° David, membre du Grand-Conseil, en 1673, et bailli de St-Johansen, en 1679, dont nous parlerons après ses frères.

I. Jean Morlot n'eut qu'un fils, Jean, économe dans la famille de Frienisberg, et père de Gottlieb, qui devint, en 1745, membre du Grand-Conseil, et en 1751, bailli de Castelen.

II. Joseph Morlot fut père de deux fils : 1° Marx, littérateur et jurisconsulte, qui remplaça pendant quelque temps le professeur Bondelus dans sa chaire d'éloquence à l'académie de Lausanne. On a de lui une *Dissertatio de idolatriâ Gentilium*, qui a été imp. en 1688. Plus tard, en 1710, il entra dans le Grand-Conseil, et remplit successivement les fonctions de bailli de Berne dans la Thurgovie, en 1716, de bailli de Moudon, en 1724, et de directeur des salines, en 1739. Membre du Petit-Conseil, en 1735, et seigneur banneret, en 1750, il mourut, le 17 août 1751, à l'âge de 83 ans; — 2° Albrecht, auteur d'une dissert. *De existentiâ Dei*, Zurich, 1691, in-4°.

III. David Morlot laissa trois fils : 1° François-Louis, capitaine au service des Etats-Généraux, membre du Grand-Conseil de Berne, en 1701, administrateur du chapitre de Berne, en 1711, lequel entra, en 1719, dans le Petit-Conseil, fut nommé, en 1721, inspecteur de l'artillerie, en 1723, banneret, et mourut en 1725, père d'un fils du même nom. Ce fils servit aussi en Hollande avec le grade de capitaine, et fut appelé, à son retour dans sa patrie, à remplir les charges de gouverneur du bailliage de Morat, en 1733, et de grand-bailli de Nyon, en 1736; — 2° Abraham, dont le fils aîné, Abraham-Frédéric, exerça les fonctions de bailli en plusieurs villes, entre autres à Locarno et à Lentzbourg; et dont le fils cadet, Samuel, pasteur à Wengi, a publié à Berne, en 1741, une dissertation *De justitiâ Dei vindicativâ*; — 3° Samuel, né en 1670, et auteur d'une *Diss. de naturâ promissionum in genere et de promissis summorum imperantium in specie*, 1689, in-4°; il embrassa plus tard la carrière militaire et servit en Hollande. De retour à Berne, il fut nommé, en 1701, membre du Grand-Conseil, puis en 1715, bailli de Grandson. En 1726,

(1) Une autre famille du même nom et originaire du même pays se réfugia aussi à Genève, où *Jacques* et *Thiébaut Morlot*, frères, de Fontenoy, furent reçus bourgeois, le 28 février 1569. En 1583, le duc de Lorraine les anoblit, eu égard aux services qu'il avait reçus d'eux et de leurs parents.

il entra dans le Petit-Conseil, et à deux reprises, en 1731 et en 1752, il remplit la charge de banneret. Son fils, Emmanuel, membre du Grand-Conseil, en 1735, fut envoyé, en 1745, comme bailli à Aubonne. Nos renseignements s'arrêtent là.

MORMÈS (Pierre de), fils de *Jean* de Mormès et de *Marie David*, seigneur de Saint-Hilaire, lieutenant de l'artillerie au département de Pignerol, puis en Guienne, et ensuite en Flandres, s'éleva par son mérite et ses services au grade de lieutenant-général de l'artillerie. Il était aux côtés de *Turenne*, lorsque l'illustre capitaine fut tué. Le boulet qui le frappa, lui emporta un bras à lui-même. Voyant son fils répandre des larmes sur sa blessure : « Ce n'est pas moi, mon fils, lui dit-il, qu'il faut pleurer; c'est ce grand homme dont la perte est irréparable. » Saint-Hilaire guérit; mais il paraît qu'il ne fut plus employé. Il mourut âgé de 70 ans, le 21 janvier 1680, et fut enterré au cimetière protestant des SS. Pères (*État civil de Paris*, Reg. 33). Il avait épousé, en 1648, *Judith Frichet*, qui lui avait donné cinq enfants : 1° Madelaine, née en 1650, qui fut présentée au baptême par *Jean de Costebadie*, secrétaire du duc d'Epernon, et qui mourut en 1658;—2° Judith, née le 16 août 1652, mariée, en 1681, à *Daniel de La Vespière*, sieur de Liembrune (*Voy.* VI, p. 440);—3° Armand, qui suit;— 4° Pierre, présenté au baptême, le 4 fév. 1657, par *Samuel Boutinon*, sieur des Hayes, lieutenant de l'artillerie de France, et par *Jeanne Dubié*;— 5° Madelaine, baptisée, le 5 août 1660, qui eut pour parrain *Charles de Pédesclaux*, sieur de Montaigu, capitaine de cavalerie, et pour marraine *Marguerite Dubié*, et qui épousa, en 1681, *Charles-Léonor de Clermont-d'Amboise*, marquis de Loudon (1).

Armand de Mormès naquit le 19 juillet 1651. Il eut pour parrain Armand de La Porte, marquis de La Meilleraye, qui se fit représenter par *Charles de La Haye*, sieur de La Jurie, lieutenant de l'artillerie à Orléans. Il comptait à peine quatorze ans, lorsqu'il obtint la charge de lieutenant-général de l'artillerie de Flandres en survivance de son père, aux côtés de qui il fit la campagne de 1672. L'année suivante, il assista au siége de Maëstricht; en 1674, aux combats de Sintzeim et de Mulhouse; en 1675, à celui de Türckheim. Nous avons déjà dit qu'il était auprès de son père, lorsque celui-ci eut le bras emporté, d'autres disent cassé par un boulet. Il continua à servir en Allemagne jusqu'à la paix de Nimègue avec le grade de lieutenant-général de l'artillerie dont son père se démit en 1677. C'est encore en cette qualité qu'il prit part aux travaux du siége de Luxembourg, en 1684. L'année suivante, l'édit de Nantes fut révoqué. Voyant sa carrière brisée, il prit, après quelque hésitation, le parti d'abjurer. Le Mercure de Janvier 1686 annonce sa conversion en ces termes : « M. de Saint-Hilaire, lieutenant-général de l'artillerie et d'un mérite fort distingué dans son employ, a fait aussi (1) abjuration, de mesme que M. *Mangeot* (Menjot), médecin des plus habiles dans sa profession. » Sa femme, *Madelaine de Jaucourt-d'Espeuilles*, qu'il avait épousée en 1682, suivit son exemple, mais sa mère refusa d'aller à la messe; aussi fut-elle, au mois de décembre suivant, enfermée aux Nouvelles-Catholiques. Il est probable que ne pouvant rien gagner sur elle, on finit par lui rendre la liberté. Ce qui nous porte à croire qu'elle n'abjura pas, c'est qu'en 1700, elle reçut ordre de sortir de l'Arsenal, où elle habitait, et de se retirer à la campagne. Quant à son fils, il rentra en activité en 1688, et il continua à servir avec la plus grande distinction.

(1) Nous avons été induit en erreur par les généalogistes (*Voy.* III, p. 500), en la disant fille d'Armand de Mormès.

(1) Le Mercure venait de parler de l'abjuration de Mlle *Bacalan*, fille de *Bacalan*, sieur de Livron, protecteur dit-il des religionnaires dans tout le Genevois.



Il mourut à Paris, le 24 nov. 1740, lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur de Belle-Isle. Il a laissé des *Mémoires* que l'abbé Pérau cite dans sa Vie de Turenne.

MORNAY (Charles de), sieur de Varennes, appelé par Ræmond *Philippe Du Mornay*, sortit de France pour cause de religion sous le règne de Henri II, et se retira d'abord en Écosse, d'où il passa en Suède, à l'avénement au trône d'Eric XIV. Sa valeur et ses services dans plusieurs missions périlleuses l'élevèrent à la dignité de grand-maréchal du royaume. Chargé de conduire la guerre contre le Danemark, il remporta une victoire signalée, mais la fortune l'abandonna dans une autre rencontre, et il tomba au pouvoir de l'ennemi. Sa rançon fut payée par le roi, qui l'aimait fort et qui lui confia diverses négociations importantes. En 1564, il vint en France avec le titre d'ambassadeur. Il se rendit ensuite en Angleterre, où il apprit que Jean III venait de détrôner son frère et l'avait enfermé dans une forteresse. Mornay résolut de délivrer le prince captif et de le replacer sur le trône. Il leva en Ecosse un petit corps de troupes à la tête duquel il débarqua en Suède; mais *Pontus de La Gardie*, son ancien protégé, ayant pénétré son dessein, le révéla au nouveau roi, qui le fit arrêter et ordonna qu'on lui tranchât la tête dans une des salles du château de Calmar.

Charles de Mornay avait épousé *Anne de Trolle*, alliée à la famille Wasa, et en avait eu un fils et une fille. Son fils, nommé Jean, vint, après la mort de son père, prier *Du Plessis-Mornay* d'intercéder pour lui auprès du roi de Suède. Jean III lui rendit ses biens, mais il n'en jouit pas longtemps, étant mort avant 1610. Sa sœur épousa le grand chancelier Oxenstiern.

MORNAY (Philippe de), baron de La Forêt-sur-Sèvre, seigneur Du Plessis-Marly, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Saumur (1), né à Buhy, le 5 nov. 1549, et mort à La Forêt-sur-Sèvre, le 11 nov. 1623.

Son père, Jacques de Mornay, sieur de Buhy, était un catholique zélé; mais sa mère, *Françoise Du Bec-Crespin* penchait vers la religion protestante, qu'elle embrassa même ouvertement, après la mort de son mari (1559), et pour laquelle elle témoigna un grand attachement jusqu'à la fin de sa vie (1591).

Le premier instituteur de Philippe de Mornay fut *Gabriel Prestat*, de Sézanne en Brie. Il avait été choisi par sa mère sur la recommandation de Jean Morel, beau-père de *Jean Mercier*, le célèbre professeur d'hébreu; c'est dire assez qu'il était partisan secret des opinions nouvelles. Prestat partageait ses soins entre le jeune Philippe, son frère aîné *Pierre*, sieur de Buhy, et son cousin *Georges Du Bec-Crespin*. Sans en faire semblant, lit-on dans la Vie de Mornay, « il leur couloit doucement les principes de la pure doctrine »; mais Jacques de Mornay, qui pénétra sans doute le mystère, ne tarda pas à soustraire son fils à l'influence de sa femme et de son précepteur huguenot. Il le mit, dès l'âge de huit ans, au collége de Lisieux à Paris, et lui donna pour gouverneur un fervent catholique, dont les exhortations et l'exemple détruisirent promptement dans l'esprit de l'enfant le fruit des leçons de Prestat.

Philippe de Mornay appartenait à une des plus anciennes familles du Berry. Comme cadet de bonne maison, il était destiné à l'Eglise. Un de ses oncles, doyen de Beauvais, lui réservait ses riches bénéfices; un autre, évêque de Nantes, promettait de le pousser aux dignités ecclésiastiques. La mort de son père bouleversa ce riant avenir. Mme de Mornay s'empressa de rappeler son enfant auprès d'elle. En entendant sa mère qu'il chérissait, ses trois frères

(1) Dans une lettre du 29 juillet 1621, Louis XIII lui donne aussi le titre de «mareschal de ses camps et armées.»

et ses deux sœurs (1), encore en bas âge, prier Dieu à la mode de Genève, le futur bénéficier devait être naturellement amené à réfléchir sur les points controversés entre les deux Eglises. Pour s'éclairer, il eut recours au Nouveau-Testament, en ayant soin d'en choisir un exemplaire sorti d'une presse catholique, et comme il n'était dirigé que par l'amour de la vérité, il ne tarda pas à reconnaître que les doctrines de l'Eglise romaine ne s'accordent pas toujours avec les enseignements du Christ et des Apôtres. Dès lors sa résolution fut prise : il renonça à la carrière qui s'ouvrait si brillante devant lui, pour embrasser une religion à la défense de laquelle il consacra sa vie entière, sans que ni les dangers ni les menaces, ni les arguments des docteurs catholiques, ni les séductions, souvent plus puissantes que la crainte, parvinssent un seul instant à ébranler son dévouement à la cause du protestantisme.

Jamais l'air de la Cour, et son souffle infecté,
N'altéra de son cœur l'austère pureté.

Tel est le sentiment de Voltaire qui considère Mornay «comme le plus vertueux et le plus grand homme du parti protestant.»

Après avoir passé quelques mois dans le sein de sa famille, Mornay revint à Paris continuer ses humanités; mais à peine y était-il arrivé que la première guerre civile éclata. Il retourna donc à Buhy, où il tomba gravement malade. Dès que la paix lui permit de reprendre ses études, il s'appliqua avec une ardeur incroyable à rattraper le temps que les troubles et la maladie lui avaient fait perdre, en sorte qu'il avait déjà devancé tous ceux de son âge, lorsque le renouvellement des hostilités vint l'arrêter au milieu de ses progrès. Quoiqu'il ne comptât encore que dix-huit ans, il aurait voulu suivre à la guerre ses oncles *Bourry* et *Vardes*; mais sa mère s'y opposa : elle consentit seulement au départ de son fils Pierre, qui porta la cornette de Vardes à la bataille de Saint-Denis. Mornay pourtant finit par vaincre, à forces d'instances, la résistance maternelle. Il se mit donc en route; mais à peine s'était-il éloigné de quelques lieues, que son cheval s'abattant sous lui, il se cassa la jambe en deux endroits. Il employa le repos forcé auquel le condamna cet accident, à « déplorer les guerres civiles de France », dans un poème français qui s'est malheureusement perdu, et à célébrer dans quelques sonnets les louanges de *Coligny* et de ses frères.

La paix faite, Mornay obtint de sa mère la permission de visiter les pays étrangers, complément nécessaire, à cette époque, de toute éducation libérale. Il partit avec *Lazare Ramigny*, de Nice, qui l'accompagnait en qualité de gouverneur, et arriva, au mois d'août 1565, à Genève, non sans avoir couru des dangers, à cause de sa religion. Cette ville étant alors ravagée par une maladie contagieuse, il n'y fit qu'un très-court séjour, traversa la Suisse et se rendit à Heidelberg, où il commença l'étude du droit et de la langue allemande. L'année suivante, il visita Francfort pendant la foire. Ce fut dans cette ville qu'il se lia avec *Hubert Languet* d'une étroite amitié qui dura autant que leur vie. De Francfort il prit la route de l'Italie, où il fut accueilli et traité comme un fils par *Paul de Foix*, ambassadeur de France à Venise, et surtout par *Arnaud Du Ferrier* (Voy. ce nom). De Venise il alla à Padoue pour y continuer ses études de jurisprudence et se perfectionner dans l'hébreu. Il y trouva *Calignon*, dont il se fit un ami. Sa religion le força bientôt à s'éloigner et à retourner à Venise sous la protection de l'ambassadeur de France. Son plus ardent désir était de parcourir les lieux célèbres de l'Italie. Entreprendre par terre un voyage en pays d'inquisition eût été imprudent pour un jeune gentilhomme à qui son honneur et sa conscience ne permettaient pas de dis-

(1) L'une de ses sœurs, nommée *Françoise*, épousa *Antoine Le Sénéchal*, sieur d'Auberville, dans le pays de Caux, à qui elle donna deux fils, *Samuel* et *Claude*. — L'autre s'appelait ANNE ; nous ne savons rien de sa vie.

simuler ses sentiments religieux; Mornay le comprit, et il se décida à faire par mer le tour de l'Italie, sauf à s'arrêter quelques jours dans les villes auxquelles se rattachent de grands souvenirs historiques. Ce fut ainsi qu'il visita Gènes, Ferrare, Rome, Plaisance, Turin, Crémone, Milan, «sans faire aucun tort à sa conscience», bien qu'il se fût trouvé plus d'une fois dans des positions dangereuses, dont il était sorti par d'heureux hasards. Il avait écrit de ce voyage une relation italienne qui n'a point été imprimée, non plus que celles qu'il composa de ses excursions en Allemagne, en Hongrie, dans les Pays-Bas, en Angleterre. Ces voyages eurent pour lui une double utilité. Comme il ne se contentait pas « d'observer les antiquitez des lieux, mais remarquoit avec soin l'origine, le progrez et le déclin d'iceux, les causes des changemens, et où s'estoient données les plus célèbres batailles et faits d'armes, par où les villes avoyent esté batues et emportées,» ils perfectionnèrent son instruction dans les sciences et dans les littératures étrangères, et en même temps, ils lui donnèrent des intérêts politiques de l'Europe une connaissance assez exacte pour lui assurer une grande supériorité dans le maniement des affaires.

De retour à Francfort au mois de sept. 1571, le jeune Mornay se décida à aller passer l'hiver à Cologne. C'est pendant son séjour dans cette ville qu'il débuta dans la carrière de la controverse théologique, où il devait acquérir un si grand renom, par un petit traité latin resté inédit, *Sur l'Eglise visible*, qu'il composa en trois jours pour répondre aux arguments du théologien espagnol Pierre Ximenès en faveur de l'Eglise romaine, et dans celle de la politique, où il tint pendant longtemps le premier rang, par deux *Adresses* aux insurgés des Pays-Bas, qui furent répandues à profusion en français et en flamand.

Mornay avait alors vingt-trois ans ; c'est l'âge des passions généreuses. Il ne pouvait rester spectateur indifférent de la lutte héroïque que les peuples des Flandres avaient engagée pour la défense de leur liberté et de leur religion avec le sanguinaire duc d'Albe. Il se prit d'enthousiasme pour leur cause, et en même temps, d'une haine vigoureuse contre l'Espagne, haine que l'expérience des affaires ne fit que nourrir et fortifier. L'abaissement de la puissance formidable fondée par Charles-Quint, tel fut dès lors son vœu le plus constant et le plus cher; tel était aussi le vœu de *Coligny*, le grand patriote, et c'est sur le terrain de cette politique nationale que le vieux guerrier et le jeune publiciste se tendirent la main. A peine de retour en France, à la fin de juillet 1572, après un séjour de quelques mois en Flandre et en Angleterre, Mornay présenta à l'amiral sur l'état des Pays-Bas un mémoire où il exposait avec clarté et précision le rôle glorieux auquel un rare concours de circonstances semblait appeler la France. Ce mémoire, dont *Scaliger* faisait honneur à Coligny, que de Thou a jugé digne d'être inséré dans son Histoire, et qui a été réimpr. dans le T. II des Mémoires de Mornay(1), frappa l'amiral. Etonné de rencontrer dans un jeune homme de l'âge de Mornay des vues politiques aussi étendues, il voulut le charger d'une mission confidentielle auprès du prince d'Orange; mais la Saint-Barthélemy rompit brusquement ce projet.

A la nouvelle de la blessure de l'amiral, Mornay, qu'un pressentiment secret avertissait «d'une mauvaise yssue», fit partir en toute hâte sa mère pour Buhy, résolu, quant à lui, de ne point séparer son sort de celui de ses coreligionnaires. Il échappa à grand' peine aux massacres. Son hôte, nommé Poret, catholique sans fanatisme, le cacha pendant tout un jour; mais le lundi, il

(1) Edition de Paris donnée par MM. de Vaudoré et Auguis. On y trouve le Mémoire en question sous ce titre : *Discours au roy Charles IX pour entreprendre la guerre contre l'Espagnol ès Pays-Bas.*

le pria de s'éloigner. Pendant que les assassins *travaillaient* dans la maison du libraire *Odet Petit*, attenante à son hôtellerie, Mornay s'esquiva sous un déguisement, et plus heureux que son ancien mentor *Ramigny*, qui fut reconnu et massacré à la porte Saint-Honoré, il réussit, à travers mille dangers, à sortir de Paris et à gagner Buhy, qu'il trouva désert, toute sa famille ayant pris la fuite. Un de ses parents offrit de lui procurer un passe-port du duc de Guise, mais il le refusa. « Je ne veux point, dit-il, devoir la vie à ceux au service desquels je ferois conscience de l'employer. » Ne comptant que sur la protection de Dieu, il prit la route de Dieppe et arriva heureusement en Angleterre, où, à la recommandation de *Languet* et de Walsingham, il trouva un accueil plein de sympathie.

Mornay passa plusieurs mois en Angleterre, fort occupé soit à rédiger des remontrances pour exciter la reine Elisabeth à prendre en main la défense des églises réformées, soit à composer des apologies pour laver ses coreligionnaires des calomnies dont on les noircissait, soit encore à conduire diverses négociations dont il fut chargé par le prince d'Orange et le duc d'Alençon. En vain ses parents le pressaient-ils de revenir en France. L'exil même le plus lointain lui semblait préférable, et il agitait dans son esprit s'il irait demander un asile à la Suède, à l'Irlande, ou même à l'Amérique, lorsqu'à force d'instances, faisant appel à son patriotisme, et invoquant le salut de la Cause, *La Noue* le détermina à vaincre ses répugnances. Quoiqu'il n'approuvât pas qu'on mêlât les affaires de la religion avec celles du duc d'Alençon, la cause de Dieu avec les passions des hommes, prévoyant fort bien que les intérêts du prince seraient toujours les intérêts dominants, et qu'il ne résulterait d'une semblable alliance pour les églises que la ruine de la piété et des bonnes mœurs, il dut soumettre son opinion à celle de *La Noue*, et il prit part à l'entreprise de Saint-Germain. Cette entreprise échoua par la précipitation de *Guitry*, qui, menacé dans sa liberté, leva l'étendard de la révolte sans attendre l'ordre des chefs de la conjuration. Mornay, qui s'était chargé de surprendre Mantes, se sauva, avec son frère Buhy, à Jamets, d'où, sur l'invitation du duc d'Alençon, il alla trouver, au mois de mars 1574, le comte Ludovic pour l'engager à favoriser l'évasion du prince, en amenant ses troupes sur la frontière, projet qui ne put être mis à exécution. A son retour de ce voyage, où il courut de grands dangers, Mornay apprit que *Condé* avait réussi à tromper l'active surveillance de la reine-mère et s'était sauvé de la Cour, ainsi que Thoré et Méru, depuis duc de Damville. Il alla à leur rencontre, les cacha dans son logis jusqu'à ce que l'activité des poursuites se fût ralentie, et leur procura les moyens de passer sûrement en Allemagne. Après la mort de Charles IX, les deux frères de Mornay se rendirent à Sedan, d'où ils s'étaient tenus éloignés pour ne pas compromettre *Robert de La Marck*, et se logèrent chez M. de *La Mothe*, capitaine de la ville. Ils y retrouvèrent un grand nombre d'amis et quelques-uns de leurs parents les plus proches, entre autres, leur frère cadet *Des Bauves* (1) et leur cousin de *Bourry*.

Au nombre des personnes de distinc-

(1) Nous ne connaissons aucune particularité de la vie de ce frère de Duplessis-Mornay. Il est évident qu'on ne doit pas le confondre avec *Charles de Baure*, de Harquinvilliers en Picardie, exécuté, pour avoir été trop bon prophète, en 1621. Ce gentilhomme, né en 1561, avait porté les armes en Hollande jusqu'en 1613, et habitait alors Liniers en Poitou. Accusé d'avoir dit « qu'il seroit besoin que le roi eût eté mangé des chiens pour avoir la paix, et que le roi trahirait aussi bien M. Du Plessis que ceux du Bearn, » il fut renvoyé, par commission expresse, au presidial de Poitiers et condamné, le 21 mai, à faire amende honorable pieds nus et en chemise, tenant en main une torche de cire ardente du poids de deux livres; à demander pardon à Dieu, au roi et à la justice; puis à être traîné sur une claie jusque sur la place publique du Marché-Vieux de Poitiers, et là à être pendu et étranglé, son corps ars et brûlé et ses cendres jetées au vent. On lui permit de recevoir les consolations de la religion, qui lui furent portées par le ministre *Jacques Cottiby*, et à cinq

tion qui avaient cherché un refuge à Sedan, sous la protection du duc de Bouillon, se faisait remarquer la jeune veuve de *Jean de Pas-Feuquières*, *Charlotte Arbaleste*, « femme accomplie en toutes sortes de vertus ». Cette dame n'avait échappé que par miracle aux massacres de la Saint-Barthélemy (1). Elle nous a laissé de ses aventures un écrit dans lequel on retrouve les qualités qui distinguent sa Vie de DuPlessis-Mornay. « Pas la moindre teinte romanesque dans ses sentiments et dans ses désirs, dit, en parlant des écrits de cette femme remarquable, M. Guizot, dans ses Etudes biographiques sur la révolution d'Angleterre; pas la moindre complaisance vaniteuse quand elle parle soit d'elle-même, soit de ce qui la touche; loin de rien amplifier, de rien étaler, elle montre toujours moins qu'elle ne sent; les événements les plus considérables, quand elle les raconte, les sentiments les plus puissants, quand elle les exprime, se présentent sous une forme contenue, exempts de tout agrandissement, de tout ornement factice ou prémédité. C'est la vérité pure, réduite à son expression la plus simple, et racontée en passant, dans la mesure de la stricte nécessité, pour l'information ou l'édification du fils à qui elle adresse son récit. »

Le mérite de Mme de Feuquières ne pouvait manquer de faire une vive impression sur Mornay. Il demanda sa main et l'obtint; les fiançailles eurent lieu en 1575. Immédiatement après, la nouvelle arriva à Sedan que Thoré, « craignant que quelqu'un ne luy dérobast son crédit auprès de Monsieur », s'était séparé de *Condé* et était rentré précipitamment en France à la tête d'un corps de reitres. Mornay résolut d'aller lui offrir ses services. Il partit de Sedan avec *Mouy* et d'*Espau*; leur troupe comptait cinquante gentilshommes et cinq cents arquebusiers; c'était un renfort important, qui aurait rendu de grands services sous un autre chef. Du Plessis ne tarda pas à reconnaître l'incapacité de Thoré, cependant un sentiment chevaleresque fort imprudent ne lui permit pas de revenir sur ses pas. Ses sombres prévisions ne se réalisèrent que trop tôt. Thoré fut défait à Dormans par le duc de Guise, et Mornay resta prisonnier, ainsi que *Clervant*, *Mouy* et d'autres capitaines. Après avoir payé sa rançon fixée seulement à cent écus, le hasard ayant voulu qu'on ne le reconnût pas, il retourna à Sedan, où son mariage fut célébré le 3 janv. 1576 (1). En sortant du temple, pour ainsi dire, il monta à cheval, pour rejoindre l'armée allemande que *Condé* amenait en France; mais arrivé à Chaumont en Bassigny, il apprit que le prince n'y avait pas fait halte, et il se décida à rebrousser chemin, dans l'intention de gagner par une route moins dangereuse le camp du duc d'Alençon. Après la signature de la paix, le duc, à qui sa politique machiavélique commandait de ménager encore les Huguenots, lui proposa d'aller en Angleterre rendre compte à Elisabeth de ce qui s'était passé; mais la reine-mère fit ajourner ce voyage, et Mornay se retira à Buhy. Témoin des mouvements que les Ligueurs se donnaient pour obtenir des Etats-Généraux hostiles à la cause protestante, il s'efforça, mais avec peu de succès, de traverser leurs desseins. Dans la prévision d'une prochaine rupture, il alla trouver le roi de Navarre, qui, ayant déjà entendu parler de lui de la manière la plus honorable, le fit entrer immédiatement dans son conseil, et l'envoya, en 1577, à Chantilly porter au duc de Montmorency une pressante invitation à prendre les armes, invitation à laquelle le duc ne voulut point entendre « étant trop foible en ces quartiers. »

heures du soir, on l'exécuta Il mourut en déclarant qu'il persistait dans son opinion.

(1) Son père avait embrassé la religion protestante quelque temps avant sa mort, arrivée en 1570. Son frère, le sieur de *La Borde*, apostasia à la Saint-Barthélemy; mais il se refit protestant en 1599.

(1) Le sieur de *Lizy*, son cousin, ancien archevêque d'Arles, qui avait embrassé le protestantisme, lui tint lieu de père.

Au retour de ce dangereux voyage, Mornay fut chargé de rédiger le manifeste que le Béarnais publia afin d'exposer à l'Europe la justice de sa cause; puis, déposant la plume pour saisir l'épée, il suivit le jeune roi à Eausse, à Marmande, dans presque toutes ses entreprises. En apprenant à le mieux connaître, le roi de Navarre conçut une telle confiance en ses talents et en sa probité, que, quelque temps après, il l'envoya comme son ambassadeur en Angleterre, avec un blanc seing pour toute instruction. Mornay devait visiter successivement l'Angleterre, l'Ecosse, les Pays-Bas, l'Allemagne, et réclamer partout les secours des princes protestants. Le vaisseau qu'il montait fut attaqué et pris par une division de la flotte royale; mais sa présence d'esprit et la fidélité de ses gens, dont aucun ne le trahit, même dans les douleurs de la torture, le sauvèrent; il ne fut pas reconnu. On se contenta donc de le dépouiller de tout ce qu'il avait, et on l'abandonna en pleine mer sur son navire, après en avoir enlevé les ancres et les voiles. Un bonheur providentiel le ramena dans le port de La Rochelle, au mois d'avril 1577. Bientôt après, il reprit la mer et arriva enfin heureusement à Londres.

Les liaisons qu'il y avait contractées pendant son premier séjour, l'estime qu'il avait méritée par la noblesse de son caractère, et les services qu'il avait déjà rendus à la cause du protestantisme, aidèrent sans doute au succès de sa négociation. Il parvint à dissiper les fâcheuses impressions que la conduite équivoque du roi de Navarre, depuis la Saint-Barthélemy, avait laissées dans l'esprit d'Elisabeth, et il obtint de cette grande reine une somme de 80,000 écus qu'il envoya à Hambourg pour solder l'armée allemande; mais ce subside devint inutile par suite de la précipitation avec laquelle la paix se fit, au mois de septembre.

Depuis plus de dix-huit mois, Du Plessis-Mornay habitait l'Angleterre, où sa femme était allée le rejoindre, lorsque le bruit du prochain mariage de la reine avec le duc d'Anjou le décida à s'éloigner pour ne pas être témoin d'une union qu'il désapprouvait. Il passa en Flandres vers la fin de juillet 1578. Les services importants qu'il continua à rendre à la cause de la liberté et de la tolérance soulevèrent contre lui une haine si violente chez les partisans de Rome et de l'Espagne, qu'ils tentèrent de se défaire de lui par le poison. Sa jeunesse et son excellente constitution le sauvèrent; il en fut quitte pour une longue et grave maladie, pendant laquelle les Protestants des Pays-Bas lui prodiguèrent les marques touchantes de leur estime et de leur affection. Sa santé n'était point encore parfaitement rétablie, lorsque le roi de Navarre le fit prier par d'*Hagranville*, depuis mestre-de-camp, de repasser en Angleterre pour expliquer à Elisabeth les causes de la prise d'armes de 1580, et lui demander de nouveaux secours. Mornay ne se chargea qu'avec une grande répugnance de cette mission. Sa conscience ne lui permettait pas d'approuver la violation d'un traité solennel pour des motifs aussi futiles que ceux qui avaient déterminé cette soudaine levée de boucliers. Cependant il partit, après avoir, autant que cela dépendait de lui, rassuré les Flamands consternés par la prise de *La Noue*, sans consentir toutefois à accepter la charge de commandant en chef que les Etats de Flandres lui offrirent, parce qu'il voulut rester fidèle à ce qu'il regardait comme un devoir. Sa négociation était en bonne voie, lorsque le prince de *Condé* vint la traverser par des demandes tellement exorbitantes qu'Elisabeth y répondit par un refus absolu. Le prince irrité quitta l'Angleterre en ordonnant à Mornay de le suivre.

Quelque temps après son retour en Flandres, Mornay fut chargé par les Etats de traiter en leur nom avec le duc d'Anjou. Sa mission remplie, il se rendit en Gascogne dans le but de rendre compte au roi de Navarre du résultat de

son ambassade en Angleterre. Henri l'accueillit à merveille et lui déclara qu'il entendait ne plus se séparer de lui : « Je veux, lui dit-il, que ce soit au plus vivant des deux. » Nous verrons ce que valaient ces belles paroles. Pour répondre au désir du prince, Du Plessis retourna chercher sa famille dans les Pays-Bas. Déjà tous ses préparatifs de départ étaient terminés et il allait reprendre la route de France, lorsque les Etats, mus à la fois par un sentiment de reconnaissance pour les nombreux services qu'il leur avait déjà rendus et par la conviction qu'il pourrait leur en rendre encore d'importants dans le conseil du duc d'Anjou, que l'on attendait d'un jour à l'autre, et « près duquel ils avoyent si peu de personnes confidentes et affectionnées à leur bien, » le supplièrent avec instance de rester. Le roi de Navarre ayant consenti à prolonger son congé de six mois, Mornay accéda à leurs vœux; mais il ne tarda pas à pénétrer les intentions perfides du prince français, et il résolut, après avoir communiqué ses appréhensions au prince d'Orange, de se retirer au plus tôt, « de peur que sa présence ne servist de piége à ce peuple. » Il rentra donc en France vers le milieu de l'année 1582, c'est-à-dire quelques mois seulement avant la tenue du Synode national de Vitré, auquel il assista de la part du roi de Navarre, avec ordre de demander aux députés des églises l'élection de deux délégués par province, qui demeurassent constamment auprès de lui pour l'assister de leurs conseils, et d'un certain nombre de ministres doctes, qui allassent en Angletérre, en Suisse, en Allemagne solliciter la convocation d'un synode général pour mettre un terme aux querelles religieuses entre les deux communions réformées, en décidant par la Parole de Dieu les points en litige. On reconnaît dans ces deux demandes l'influence de Du Plessis-Mornay. Non seulement il rêvait un gouvernement soumis à un contrôle sérieux; mais depuis longues années il poursuivait une autre chimère, l'unité dans l'Eglise, et s'efforçait par ses écrits et ses conseils d'établir une union plus étroite entre les Protestants.

De retour auprès du roi de Navarre, Mornay donna un exemple rare de désintéressement en faisant nommer *Arnaud Du Ferrier* à la charge de chancelier de Navarre, qui lui était offerte à lui-même. Son intention était sans aucun doute d'attacher plus fortement le célèbre jurisconsulte à l'Eglise protestante, et vraisemblablement aussi de lui témoigner sa reconnaissance pour les bons offices qu'il avait reçus de lui à Venise; ce qui nous le persuade, c'est que, quelque temps après, en 1585, il ne refusa pas de partager avec *Clervant* la surintendance de la maison du roi de Navarre et de ses finances, place laissée vacante par la nomination de *Ségur-Pardaillan* au poste d'ambassadeur(1).

A dater de cette époque et jusqu'à l'avénement de son maître au trône de France, Mornay fut l'âme de ses conseils; il lui rendit d'inappréciables services comme guerrier habile, administrateur économe, politique profond, écrivain infatigable. S'agissait-il d'implorer le secours des puissances protestantes ou d'excuser auprès des princes étrangers la conduite quelquefois douteuse et toujours immorale de Henri, c'est lui qui était chargé de dresser les instructions des ambassadeurs, quand il n'était pas envoyé lui-même en ambassade. Fallait-il combattre les prétentions de la maison de Lorraine et dévoiler les projets des Guise, ou bien répondre aux accusations de la Cour et aux anathèmes de Rome, c'est toujours lui qui était le premier sur la brèche. Les églises avaient-elles à se plaindre de l'inexécution des édits, c'est

(1) Mornay dressa pour l'ambassadeur du roi de Navarre une instruction, où, dit Sismondi, la loyauté de l'écrivain, sa connaissance complète du danger et sa confiance en Dieu se font sentir à chaque ligne. Cet écrit, si différent de tout ce que présente ordinairement la diplomatie, se trouve imp. dans le T. III de ses Mémoires.

lui qui était choisi pour rédiger le cahier des remontrances, et souvent, pour aller le présenter au roi. Quelque entreprise militaire était-elle projetée, c'est à Mornay que l'on avait recours pour en assurer la réussite et la justifier, après l'exécution, si le cas le requérait. En un mot, négociations publiques ou secrètes, questions politiques ou religieuses, affaires de finances, de guerre, d'administration, tout lui passait par les mains, rien ne se faisait que par lui; il était l'alter ego du roi de Navarre, qui avait en telle estime sa probité et ses talents, qu'il lui confia plus d'une fois les commissions les plus délicates, comme lorsqu'il l'envoya, en 1583, à Lyon demander à Henri III des explications au sujet de l'affront fait à la reine Marguerite, sa femme.

Du Plessis-Mornay assista, en 1584, à l'Assemblée politique de Montauban tenue avec la permission de Henri III. Nous n'avons pu jusqu'ici en retrouver les actes, en sorte qu'elle ne nous est connue que par le cahier des plaintes, qui fut dressé par Mornay et qui a été inséré dans le T. II de ses Mémoires. Il fut chargé, avec le comte de *Laval*, de porter ce cahier au roi, et en même temps de demander pour trois ans encore la garde des places de sûreté, demande fondée sur l'inexécution de l'édit en plusieurs points. Les deux députés des églises réussirent dans leur négociation au-delà même de leurs espérances, grâce peut-être au service que les Huguenots venaient de rendre à Henri III, en lui révélant les projets du duc de Savoie sur le Dauphiné et la Provence, découverts par le capitaine *Beauregard* (1). Pendant l'absence de Du Plessis, sa femme, qu'il avait laissée à Montauban avec ses enfants, eut, au sujet de sa coiffure, avec le ministre *Béraut*, soutenu par la partie la plus fanatique du consistoire, une altercation si vive que, menacée d'excommunication, elle crut devoir s'éloigner afin d'éviter un éclat scandaleux (1).

Dans la guerre de 1585, Du Plessis-Mornay déploya une prodigieuse activité. Chargé de défendre Montauban avec *Terride*, il travailla, sans perdre de temps, à en augmenter les fortifications. Le faubourg du Tarn, qui porta dès lors le nom de Villebourbon, et celui de Saint-Antoine, qui prit celui de Villenouvelle, furent entourés de murs; la porte des Cordeliers protégée par un ravelin. Des ponts-levis furent établis, des casemates construites, et pendant que ces travaux urgents s'exécutaient par ses ordres, Mornay, à la tête d'une partie des Protestants du Quercy, tenait la campagne, prenait La Française, ravitaillait le Mas-de-Verdun, où *Savaillan* commandait, déjouait la conspiration des neveux de Terride, aidait *Fontrailles*, gouverneur de l'Armagnac, à rompre le blocus de l'Isle-Jourdain, ôtait à Joyeuse l'envie d'assiéger Villemur, secourait Layrac serré de près par Matignon, et secondait Turenne dans quelques-unes de ses entreprises.

Du Plessis-Mornay n'alla retrouver le roi de Navarre qu'au mois de mai 1587, et dès-lors il ne le quitta plus jusqu'après sa réconciliation avec Henri III. En 1688, il lui suggéra l'idée de se saisir de Saint-Nazaire, à l'embouchure de la Loire; mais les vents contraires empêchèrent l'escadre rochelloise, qui portait l'artillerie, d'arriver à temps. Mornay fit débarquer les canons et les conduisit à travers d'horribles chemins au camp huguenot devant Beauvoir-sur-Mer. C'est à ce siége que l'on fit pour la première fois usage de galeries, invention de notre Mornay, qui fut singulièrement perfectionnée plus tard par le prince Maurice. Après la prise de Beauvoir, il retourna à La Rochelle. Nous connaissons déjà le beau rôle qu'il joua à l'Assemblée politique qui s'y tint la

(1) Comme témoignage de sa reconnaissance pour ce service, Henri III fit offrir 100,000 livres à Mornay. Il les refusa, mais il demanda 100,000 écus pour le roi de Navarre, qui lui furent accordés.

(1) Béraut avait porté le trouble dans l'église par l'application exagérée de l'art. XIX des Actes du XI[e] Synode national (*Voy.* Pièces justif., N° XLVI).

même année (*Voy*, V, p. 462). Cette assemblée lui donna des marques de sa haute estime, en insistant pour qu'il conservât la surintendance des finances de la Cause, et en l'élisant président du conseil qu'elle plaça auprès du Protecteur des églises. Après l'assassinat des Guise aux Etats de Blois, Mornay conseilla au roi de Navarre de marcher vers la Loire, plutôt que de rester enfermé au milieu des marais de la Saintonge. Il avait compris que, pressé d'un côté par les Huguenots, de l'autre par Mayenne, et trop faible pour résister à tous deux, Henri III serait forcé de s'appuyer sur les Protestants ou sur les Ligueurs, et que ne pouvant faire la paix avec le frère des Guise, qu'il venait d'assassiner, il la ferait avec le roi de Navarre. Ses prévisions se réalisèrent. C'est par son entremise et celle de son frère de Buhy, alors maréchal de camp des armées du roi de France (1), que fut négociée la trève entre les deux Henri. Nommé par les deux rois gouverneur de Saumur, en récompense de ce service, il fit entrer dans la ville de *Préaux* avec quatre enseignes, et dans le château *Bernapré*, vieux guerrier âgé de plus de 60 ans, d'une rare valeur et d'une fidélité éprouvée; puis il fit venir *L'Espine* de La Rochelle pour y organiser une église, conformément à la trève (2).

Une fièvre violente l'empêcha de suivre l'armée royale sous les murs de Paris. Il n'était pas encore guéri lorsque la nouvelle lui fut apportée de l'assassinat de Henri III. Oubliant ses souffrances pour ne s'occuper que des intérêts de son maître, il s'assura sur-le-champ de plusieurs villes voisines; puis il entama avec Chavigny, par le moyen de son neveu *Feuquières*, des négociations pour retirer d'entre ses mains le cardinal de Bourbon; il lui en coûta une somme de 22,000 écus qu'il dut emprunter en partie, et qui lui fut remboursée en assignations, sur lesquelles il perdit la moitié. A peine sa santé fut-elle rétablie, qu'il se rendit à Tours où se trouvait le nouveau roi. Il assista au siége du Mans et combattit vaillamment à Ivry, où il eut un cheval tué sous lui et perdit tous ses bagages. Quelques jours après cette bataille, dont il a donné une relation, ins. dans le T. IV de ses Mémoires, il négocia la soumission de Vernon, dont la prise facilita celle de Mantes. C'est dans cette dernière ville que Henri IV, qui n'avoit encore rien fait pour le plus fidèle de ses serviteurs, le nomma conseiller d'état, en le chargeant de s'aboucher avec Villeroy touchant certaines propositions du duc de Mayenne. Les pourparlers n'aboutirent à rien; mais on les reprit quelque temps après, et les conférences ne discontinuèrent plus, pour ainsi dire, jusqu'à la soumission des chefs de la Ligue. Mornay y fit preuve d'habileté, de prudence et d'un esprit conciliant.

Quelque dévoué qu'il fût à son roi, Du Plessis-Mornay était trop profondément religieux pour oublier ce qu'il devait à son Dieu, et trop dévoué à la religion protestante pour sacrifier entièrement les intérêts des églises aux exigences de la politique royale; aussi le P. Daniel, tout en louant d'ailleurs sa bravoure, son habileté dans le maniement des affaires, ses sentiments de probité et d'honneur, sa fidélité inébranlable à son souverain, lui reproche-t-il d'avoir laissé «l'amour de sa secte l'emporter quelquefois dans son cœur sur le devoir du sujet.» Il est certain que Mornay avait un caractère trop noble pour adopter les maximes serviles des courtisans, et trop peu d'ambition pour acheter la faveur de la Cour au prix de ses convictions. Il avait en même temps trop de perspicacité pour ne pas s'apercevoir que les nécessités de la si-

(1) Il professait encore la religion réformée en 1568, année où il fut parrain de *Pierre Du Moulin*, fils de *Joachim*, son chapelain. Nous ignorons la date de son abjuration. Il mourut d'apoplexie en 1598. Son fils unique, Pierre, ne laissa que des filles.

(2) Après son avénement au trône, Henri IV porta la garnison à six compagnies commandées par Du Plessis en personne, *Pierrefitte*, gouverneur de la ville après de Préaux, Bernapré, de *Cugi*, *Belon* et le fils de Du Plessis, alors âgé de douze ans.

tuation mises constamment en avant par le prince pour se dispenser de faire droit aux plaintes trop légitimes des Huguenots, couvraient un mauvais vouloir réel; aussi ne cessait-il de presser le roi d'assurer enfin le sort de ceux qu'il appelait encore ses coreligionnaires. Après mille objections et beaucoup de remises, il arracha l'ordre de rédiger un édit qui révoquât ceux de 1585 et 1588. Sa rédaction ayant été approuvée, il fut chargé de faire enregistrer le nouvel édit (publié dans le T. IV de ses Mémoires), mais il n'était pas encore arrivé à Tours que déjà les dispositions du roi avaient changé. Il se retira fort mécontent à Saumur; cependant il ne se lassa pas d'insister par écrit (1) sur la nécessité de donner satisfaction aux églises. L'édit fut enfin publié au mois d'août 1591, mais non pas dans sa rédaction primitive. Il y avait été fait de tels changements que les Protestants refusèrent de s'en contenter, persuadés que s'ils l'acceptaient, il ne leur serait rien accordé de plus.

Reprocher à Mornay d'avoir, dans cette circonstance, méconnu les nécessités de la situation, de n'avoir pas voulu accepter une politique de transaction commandée par les circonstances, c'est faire preuve d'une étrange ignorance du sort des Réformés dans les premières années du règne de Henri IV (*Voy.* Pièces justif. N° LXII). A coup sûr, après avoir lu leurs plaintes, quiconque a dans le cœur l'amour, nous ne dirons pas de la liberté civile et religieuse, mais simplement de la justice et de l'humanité, applaudira aux efforts de ce sage pour faire cesser d'intolérables vexations. Son insistance est même d'autant plus louable que, depuis quelque temps, il devait s'apercevoir que ses remontrances, parfois sévères, importunaient son maître. Mais — c'est là son plus beau titre à l'admiration de la postérité — il n'était pas homme à transiger avec le devoir, et quel devoir plus sacré pour un chrétien réformé que d'arracher ses coreligionnaires au fanatisme des tribunaux et aux fureurs de la populace?

Mornay, au reste, s'inquiéta médiocrement du déplaisir du roi; sa conscience l'approuvait, que lui importait le reste? Sa correspondance prouve qu'il lui était pénible sans doute de se voir supplanté par d'O et consors dans l'intimité d'un prince dont la gloire était le plus ardent de ses vœux; cependant il ne s'abaissa pas jusqu'à essayer de regagner la faveur royale par de lâches complaisances : bien au contraire, il craignit pas d'augmenter le mécontentement de Henri en refusant, malgré des ordres réitérés, de se dessaisir d'une somme assez forte provenant de l'aliénation d'une partie du domaine de Navarre, somme qui était destinée à la solde de l'armée allemande levée par le duc de *Bouillon*, et qu'il ne voulait pas laisser gaspiller dans des plaisirs dispendieux. Il ne consentit à la remettre qu'après avoir appris l'arrivée en France des troupes auxiliaires; encore voulut-il porter lui-même l'argent au roi, alors occupé au siége de Rouen. Henri IV, qui avait besoin de ses services, ne lui fit aucun reproche. Comme il avait alors à craindre qu'Elisabeth ne rappelât les Anglais qui servaient dans son armée, il jeta les yeux sur l'habile négociateur huguenot pour l'envoyer en Angleterre. Le compte rendu de sa négociation a été publié dans le T. V de ses Mémoires. Il prouve que si elle n'échoua pas complétement, Henri IV le dut à la haute considération dont Mornay jouissait.

Cependant les pourparlers continuaient avec les chefs de la Ligue. La première condition mise par les Ligueurs à leur soumission était la conversion du Béarnais. Henri IV renouvela la promesse de se faire instruire, et Du Plessis-Mornay, à qui l'on peut reprocher sans injustice une confiance exagérée, presque aveugle, dans la bonne foi de Henri, s'imagina que la promesse était sérieuse, que le moment, attendu par lui avec impatience, était venu où son maître, jaloux de la gloire de Con-

(1) On trouve dans le T. V de ses Mémoires un Discours qu'il envoya au roi à ce sujet.

stantin, allait marcher sur les traces du premier empereur chrétien en travaillant à réformer l'Eglise de France dans un concile où les deux parties seraient entendues. Le madré Béarnais n'eut garde de le détromper; il poussa la dissimulation jusqu'à approuver un projet que Mornay lui soumit, et qui consistait à réunir à Saumur quelques-uns des plus doctes ministres de l'Eglise réformée, « auxquelz il administreroit moyens, logis et commoditez, et surtout des meilleurs livres, pour se préparer de bonne heure à cette conférence... Son intention estoit de leur faire rafraischir la lecture des anciens, mesmes des scholastiques, et que chacung en prinst sa part à lire; qu'en les lisant chacung rapportast sur chaque poinct controversé ce qu'il trouvoit ès auteurs, qui venoient en sa part, et en feist extraict, que puis après chacung d'eulx se préparast principalement sur ung certain poinct, et surtout y remarquast en iceluy par ce qu'il résultoit du recueil et observation de tous, la pureté de la doctrine, jusques à quel aage elle avoit duré, par qui, quand et comment l'abuz y avoit glissé, comment du depuis il s'y seroit nourri, accreu, augmenté, etc.; les oppositions et interpellations qui avoient été faictes, soit à sa naissance, soit à son accroissement, etc. » Mornay se flattait que cette conférence convaincrait tous les gens de bonne foi de la nécessité d'une réforme de l'Eglise, et il rêvait pour Henri IV la gloire d'opérer la réunion de tous les Chrétiens. C'était un rêve, mais un rêve magnifique. Sur-le-champ, il se mit à l'œuvre. Dès le mois de mai 1592, il écrivit au pasteur de Londres *La Fontaine :* « S. M. promet de se faire instruire. Cela nous pourra engendrer une conférence, peult-estre dans six ou sept mois. Il s'y fault préparer, et pour ce, je lui ai faict trouver bon que je fisse rendre à Saulmur sept ou huict des plus notables ministres de France pour se prémunir. » Sa douce illusion dura plusieurs mois. Ce fut seulement lorsqu'il apprit que le chancelier Chiverny avait écrit à l'évêque de Chartres « qu'il vînt hardiment sans se mettre en peine de théologie », qu'il comprit qu'il avait été pris pour dupe, et que l'intention du roi ni des évêques n'était d'entrer en discussion. Cependant il ne renonça pas à son projet de réunir un certain nombre de pasteurs instruits, comme nous l'apprennent plusieurs de ses lettres, une entre autres qu'il écrivit, en 1593, à *La Motte*, lieutenant-général au bailliage d'Alençon, pour l'engager à veiller à ce que la Normandie élise des personnes capables. Il ne voulait pas que le clergé romain pût se prévaloir de l'absence des pasteurs. Lui-même fut choisi par la Touraine comme son représentant à l'Assemblée de Mantes. On sait que Henri IV n'attendit même pas l'arrivée des députés des églises pour abjurer, en sorte qu'il ne resta à Du Plessis-Mornay que la triste consolation de bénir Dieu de ce que la chose s'était faite « avec moins de scandale qu'on n'attendoit. »

Mornay était alors à Saumur, où il était retourné après une absence de huit mois, surveillant les travaux qu'il faisait exécuter sous la direction de l'ingénieur militaire Bartholoméo. Le faubourg Saint-Nicolas fut entouré de forts bastions de terre revêtus de gazon, le château ceint de fortifications régulières avec courtines et bastions revêtus d'un mur en pierres de taille. Le plan adopté exigea la démolition du temple protestant, mais Mornay en fit élever un autre à la porte du Bourg « sans qu'il en coustast ung denier à l'églize. » Ce fut dans ces circonstances que *Catherine de Bourbon* arriva à Saumur (*Voy.* II, p. 438). Mornay travailla avec son dévouement habituel à la réconciliation du frère et de la sœur, et il eut la satisfaction de voir que ses soins ne furent pas perdus.

Mornay était encore à Saumur, s'appliquant avec succès à maintenir la tranquillité dans son gouvernement et à déjouer les complots tramés par les Ligueurs contre la ville et contre sa propre personne, lorsque les ordres réitérés et

de plus en plus impératifs de Henri IV le rappelèrent à la Cour. Le moment approchait où le prince apostat allait se trouver en face des députés des églises, qu'il avait convoqués à Mantes pour le 20 juillet 1593 (*Voy.* V, p. 477), et comme il craignait leurs reproches, il voulait se servir de Mornay pour calmer l'orage qu'il redoutait. Nous avons parlé ailleurs (*Voy.* IV, p. 552) de la part que ce dernier prit à la rédaction de l'édit de Mantes. Chargé, quelque temps après, avec Schomberg et de Thou, de négocier la soumission du duc de Mercœur, négociations qui, rompues et reprises plusieurs fois, durèrent des années entières, comme on le voit dans le T. VI de ses Mémoires, il ne concourut pas d'une manière directe et active aux délibérations des Assemblées politiques où furent jetées les bases de l'édit de Nantes; cependant il contribua à obtenir cet édit de Henri IV, par ses pressantes remontrances d'abord, et ensuite par le conseil qu'il donna à l'Assemblée de Loudun de ne pas se séparer, malgré les ordres du roi. L'édit publié, il surveilla les travaux des commissaires, cherchant à aplanir les difficultés qui se présentèrent dans l'exécution et usant de son crédit pour faire décider les partages en faveur de ses coreligionnaires. Les églises s'habituèrent ainsi à le regarder comme leur défenseur naturel dans les conseils du roi, et les Catholiques ne le désignèrent bientôt plus que sous le nom du Pape des Huguenots. Cette haute position, où le plaça son zèle seul, sans qu'il l'eût ambitionnée, augmenta l'irritation de Henri IV et excita la jalousie de *Sully*.

Les vexations auxquelles les Protestants restèrent en butte même après la promulgation de l'édit de Nantes, ne fournit malheureusement à Du Plessis-Mornay que de trop nombreuses occasions d'intervenir en leur faveur auprès du roi ou de ses ministres. Déjà en 1589, il avait dressé un *Mémoire concernant les innovations faictes sur la trefve au préjudice de ceulx de la Religion*, et ce mémoire fut suivi de plusieurs autres, que l'on trouvera imp. dans ses Mémoires. Ces plaintes continuelles fatiguaient d'autant plus Henri IV, qu'il savait qu'elles étaient fondées et qu'il ne pouvait se dissimuler qu'il n'avait payé les services des Huguenots que d'ingratitude. Tant qu'il eut besoin de Mornay, le roi supporta patiemment ses remontrances; mais dès qu'il se sentit affermi sur le trône, il ne craignit plus de laisser paraître le déplaisir que lui causait la rude franchise de son conseiller. Le refroidissement allait donc croissant, lorsque l'amitié du roi pour le plus fidèle, le plus probe, le plus loyal de ses serviteurs, fut brusquement réveillée par une lâche tentative d'assassinat dont Mornay faillit d'être victime à Angers, où il s'était rendu pour se concerter avec Brissac au sujet d'une entreprise militaire. On vit, dans cette occasion, combien il était aimé et estimé non seulement des Protestants, mais des Catholiques eux-mêmes. Henri IV prit l'affaire à cœur et força Saint-Phal, l'auteur de cette odieuse tentative, à faire à l'illustre vieillard une éclatante réparation. C'est la dernière marque d'affection qu'il lui donna. Bientôt même, son mécontentement se changea en une hostilité déclarée; voici à quelle occasion.

Mornay avait conservé de ses premières études un goût très-prononcé pour la théologie, dont les sublimes problèmes offraient un attrait particulier à son génie grave et méditatif. Il consacrait les rares loisirs que lui laissaient ses innombrables occupations à l'examen des questions controversées, dans l'espoir que le fruit de ses travaux profiterait à l'Eglise protestante. Telle fut l'origine de son fameux traité de l'*Institution de l'Eucharistie*, qu'il mit au jour au mois de juillet 1598. Cet ouvrage, qui parut avec l'approbation de trois pasteurs, *Merlin*, *Macefer* et *Vincent* de Saumur, est divisé en quatre livres. Le 1er traite de la messe, prétendu sacrifice qui n'est fondé ni sur l'Ecriture ni sur la pratique des Apôtres, invention des théologiens du VIe siècle, aussi contraire au christianisme primitif

que les cérémonies dont on l'accompagne, toutes nouvelles ou superstitieuses, comme l'eau bénite et l'encens, qui ont été empruntés aux rites du paganisme. Dans le 2e, l'auteur discourt des temples et des autels, noms inconnus aux premiers Chrétiens, qui n'usaient ni de consécration ni de dédicace; des images, introduites à une époque assez récente dans les églises et d'un usage dangereux; du pain azyme, dont l'Eglise primitive se servait indifféremment; de la célébration du culte en langue vulgaire, recommandée par les Pères, ainsi que la lecture de l'Ecriture sainte; du célibat des prêtres, inconnu en Orient et longtemps rejeté en Occident. Dans le 3e, revenant à la messe, il établit qu'on l'appelle improprement sacrifice, puisque dans la Nouvelle-Alliance il n'y a pas d'autre sacrifice expiatoire que celui de la Croix; puis il discute les dogmes de l'invocation des Saints, du purgatoire, de la justification, qui ne s'opère que par la foi en Jésus-Christ. Le 4e traite de la Cène considérée comme sacrement. L'auteur cite à l'appui de ses assertions environ cinq mille passages tirés des Pères de l'Eglise ou d'autres théologiens. Cet étalage d'érudition lui fut funeste.

Dès qu'il parut, le traité de Mornay devint le but des plus violentes attaques. Pendant tout le carême, les chaires de Paris retentirent de déclamations furibondes contre l'ennemi de la messe. Son livre fut condamné par la Sorbonne comme un livre pestilentiel. Les Jésuites de Bordeaux le déférèrent au parlement; mais le premier président leur répondit que le temps n'était plus où l'on brûlait les écrits hérétiques, et qu'il ne leur restait d'autre parti à prendre que de le réfuter. Bulenger, un des aumôniers du roi, Dupuy, chanoine de Bazas, les jésuites Fronton le Duc et Richeome l'entreprirent. Leurs réponses, véritables libelles, eurent peu de succès et ne servirent guère qu'à piquer la curiosité. Mal satisfait d'un pareil résultat, le clergé catholique se tourna du côté du prince. Clément VIII écrivit lui-même à Henri IV pour se plaindre d'être traité d'Antechrist par un membre de son conseil d'Etat, en lui donnant à entendre qu'un bon catholique ne l'eût pas souffert (1). Le roi, qui avait besoin du souverain pontife pour la dissolution de son mariage, s'alarma de le voir élever des doutes sur la sincérité de sa conversion, et se promit de donner satisfaction entière à Sa Sainteté. La vigueur avec laquelle Mornay s'opposa à la publication du concile de Trente que Clément demandait avec instance, et à laquelle il était très-disposé à consentir, n'était certes pas propre à changer sa résolution, en sorte que, partie pour faire plaisir au pape, partie pour punir Mornay de sa résistance à ses volontés, il sacrifia, sans beaucoup hésiter, un homme qui, pendant plus de vingt ans, l'avait servi de ses conseils, de sa plume, de sa fortune et de son épée, avec une fidélité, un dévouement, un désintéressement sans exemple.

Au commencement de 1599, Mornay, qui se tenait depuis longtemps éloigné de la Cour, vint à Paris pour recevoir les excuses de Saint-Phal et poursuivre en même temps le remboursement des sommes considérables qu'il avait empruntées pour le service du roi. Quelque temps après son arrivée, *Henri Aux-Epaules*, sieur de *Sainte-Marie-du-Mont* (2), fils de *Nicolas Aux-Epaules* et de *Françoise de Monchy*, qui ne cherchait qu'un prétexte honnête pour abjurer, alla prier la princesse d'Orange de lui ménager une entrevue avec lui, désirant, disait-il, lui soumettre des doutes qui tourmentaient sa conscience. La princesse en parla à Mornay, et le pressa de se prêter à cette bonne œuvre. Mornay eut beau s'en défendre, et représenter «que cela ne seroit qu'ung éclat sans proffict, peut-estre même avec dommaige»; il dut

(1) Il est inutile de dire que Mornay figure dans l'Index romain parmi les hérétiques de première classe.

(2) Sainte-Marie-du Mont était gouverneur de Harfleur. Il mourut, en 1607, bailli et gouverneur de Rouen et chevalier du St-Esprit. On voit que sa conversion lui fut profitable.

céder aux instances de la pieuse dame. Le lendemain donc, 17 mars 1600, il se rencontra à dîner chez la princesse avec Sainte-Marie-du-Mont, qui lui répéta un bruit répandu par l'évêque d'Evreux et propagé par le roi lui-même, que la plupart des passages cités dans son livre étaient falsifiés, en ajoutant que, dans l'intérêt de la religion réformée, il était urgent qu'il songeât à effacer des esprits la mauvaise impression que cette grave accusation y avait laissée. Mornay aurait pu se contenter de répondre que, s'il y avait dans son livre cinq cents fausses citations, comme le prétendait Du Perron, il les lui abandonnait pour s'en tenir aux bonnes, dont il resterait encore près de quatre mille; mais indigné qu'on osât soupçonner sa bonne foi, il tomba dans le piége. Il répondit donc que s'il plaisait au roi de nommer des arbitres, il prouverait la calomnie, et deux jours après, il envoya un défi à l'évêque d'Evreux. Dès le 25, Du Perron, s'empressant de faire, comme le lui reprocha Mornay, « d'une semonce privée, de particulier à particulier, ung defy de party à party, » répondit à son cartel par un écrit public où il s'engagea à montrer à Du Plessis « en tel lieu pourveu de livres, et en telle compagnie de personnes capables qu'il plaira au roy d'ordonner, voire en présence de S. M. mesmes, si elle veut avoir le contentement d'en veoir une partie, cinq cens énormes faucetez de compte faict et sans hyperbole, dans son livre contre la Messe, lesquelles, disait-il, je choisiray d'entre un beaucoup plus grand nombre, pour éviter une trop excessive longueur, et les choisiray si expresses et si manifestes, qu'il ne faudra autre dispute pour les convaincre que la seule ouverture des livres qu'il allègue. » En même temps, il écrivit au roi pour le supplier de permettre la conférence, et de son côté, Mornay fit présenter, le 24, à Henri IV par le duc de *Bouillon* une requête tendant à ce qu'il lui plût de nommer une commission pour examiner son livre. « Cette dispute, lit-on dans L'Estoile, fait l'entretien de tout Paris. Les uns, qui ont admiré l'éloquence et la pureté du style du livre de Du Plessis, souhaitent que les témoignages des Pères qu'il cite soient fidèles; d'autres assurent qu'un homme de ce caractère est exempt d'imposer, voire de suspicion; quelques-uns, qu'il n'est pas surprenant que dans un si grand nombre de passages cités dans le livre de l'Institution de l'Eucharistie, on n'en trouve peut-être quelques-uns mal cités ou allégués : cependant on ne doit point en conclure que ce livre soit mauvais. Plusieurs qui sçavent que les occupations du sieur Du Plessis ne lui permettent point d'avoir examiné par lui-même tous les passages cités dans son livre, croyent véritablement qu'il y en a un grand nombre de défectueux, et qu'il a tort d'avoir fait le défi auparavant de les avoir revus lui-même : et en ce cas blâment les ministres et autres qui lui ont fourni ces passages : que la mauvaise foi doit tomber sur eux, et non sur lui (1). » Henri IV accorda la conférence, le 2 avril. Le 7, Du Perron arriva à Paris. Le 10, des commissaires de l'une et l'autre religion furent nommés; c'étaient pour les Catholiques : le chancelier Bellièvre, tout dévoué au pape, de Thou et Pithou, dont la timidité était connue, et le médecin Jean Martin, catholique passionné; pour les Protestants : *Du Fresne-Canaye*, qui songeait déjà à se vendre, et *Casaubon*, dont on n'avait pas à craindre un excès de fermeté. Inquiet de ce qui se préparait, le nonce s'empressa, dès le 12, de protester contre la conférence, l'autorité ecclésiastique ayant seule le droit de décider en matières de religion; mais Henri IV le rassura facilement en lui promettant « que le dé-

(1) Telle est aussi notre opinion, et ce sera celle de tout juge impartial. Le temps et les livres nécessaires manquèrent également à Mornay pour vérifier un nombre immense de citations. Son seul tort fut d'avoir trop compté sur l'exactitude et peut-être sur la bonne foi de ceux qui lui fournirent cette multitude de passages.

menti en demeureroit aux hérétiques.»

Toutes les dispositions préliminaires prises, Mornay fit, le 14, demander à Du Perron ses moyens de faux, afin d'avoir le temps de se préparer à y répondre. L'évêque lui répondit que cela exigeait beaucoup de temps, que la discussion fatiguerait S. M., et que tout ce qu'il pouvait faire, c'était de mettre entre les mains des commissaires une liste de « cinq cens passages falsifiés. » Le 27, Du Perron se rendit à Fontainebleau (1). Du Plessis l'y suivit le lendemain, et, le 29, il présenta au roi une nouvelle requête où il représentait que, Du Perron prétendant qu'il n'y avait dans son livre aucun passage qui ne fût mutilé ou inutilement allégué, il était juste de procéder à l'examen de tous, afin que ceux qui ne seraient point attaqués fussent tenus pour vérifiés. Il demandait, en même temps, que son adversaire lui donnât par écrit les cinq cents passages qu'il prétendait falsifiés. Ni l'une ni l'autre de ces demandes ne lui fut accordée ; la seule concession que Du Perron voulut faire, fut qu'il remettrait au roi la liste des cinq cents passages, d'où l'on en tirerait chaque jour cinquante pour être examinés. Il est évident qu'il voulait tenir son adversaire à sa discrétion, et lui ôter, autant que possible, les moyens de se défendre. Par ordre de S. M., le chancelier « fit entendre à Du Plessis la justice de la réponse du sieur évêque. » Mornay refusa d'accepter ces conditions comme injustes, «et erant sanè iniquæ, dit Casaubon dans ses Ephémérides, nisi ipse hostem lacessisset et ad pugnam provocasset. » Il alla trouver le roi à qui « il représenta humblement la douleur qu'il ressentoit que S. M. eût cru qu'il eût usé de fausseté dans son livre; qu'il tâcheroit de lui faire voir la droiture de ses intentions et la vérité qu'il soutient, si S. M. n'avoit d'autre désir que de la connaître; mais qu'ayant reconnu la grande affection qu'elle avoit à faire réussir cette affaire au contentement de l'évêque d'Evreux, et que, par l'artifice dudit sieur évêque, le nonce et même le pape s'y intéressoient, il voyoit bien qu'elle réussiroit à l'avantage de l'Eglise romaine : ayant le malheur d'avoir son juge intéressé dans cette cause, son roy et son maître pour partie. Néanmoins, s'agissant de la défense de la vérité et de l'honneur de Dieu, il supplioit très-humblement S. M. de lui pardonner, s'il prenoit les moyens de se défendre. » Il insista donc de nouveau pour obtenir communication de la liste des cinq cents passages, et l'évêque s'y étant refusé, il déclara qu'il n'assisteroit point à la conférence. Henri IV ordonna d'abord de passer outre ; mais il se ravisa. Réfléchissant que le départ de Mornay déjouerait toute l'intrigue, il chargea *Castelnau* et *Chambret* de l'avertir que Du Perron lui enverrait une liste de soixante passages. Du Plessis consentit donc à rester, à condition qu'on lui fournirait les livres dont il aurait besoin. Selon Casaubon, ce fut à minuit seulement qu'il reçut par *Salettes* une liste de soixante-deux passages et un paquet de livres que Du Perron fit redemander avant six heures du matin. « C'étoit peut-être, dit Mézeray, un stratagème pour assoupir sa vigueur et engourdir la pointe de son esprit, en l'obligeant de travailler toute la nuit. » L'historien aurait pu supprimer le peut-être. On affirme même que, pour déconcerter son adversaire, l'évêque eut soin de produire à la conférence d'autres éditions que celles sur lesquelles Mornay avait travaillé toute la nuit.

La conférence, qui devait s'ouvrir à huit heures du matin, le 4 mai, fut remise à une heure de l'après-midi. On se réunit dans la salle du Bain, où l'on avait placé trois tables, l'une près de la cheminée, pour le roi, l'évêque d'E-

(1) Il est plus que probable, selon nous, qu'on choisit Fontainebleau plutôt que Paris, afin de priver Du Plessis du secours des bibliothèques et des conseils de ses amis. Une relation catholique de la conférence, où nous puisons la plupart de ces détails, prétend que ce fut pour éviter le bruit d'une grande ville.

vreux et Du Plessis, l'autre pour les commissaires, et la troisième pour les secrétaires, dont l'un était *Des Bordes-Mercier*. Autour du roi étaient assis les princes, les officiers de la couronne, les secrétaires du roi, plusieurs évêques, des abbés et d'autres ecclésiastiques. Henri IV, qui avait passé la nuit entière dans une agitation fébrile, ouvrit la séance par quelques mots, puis le chancelier exposa le but de la conférence, et Du Peiron se levant, loua le roi de son grand dessein. Prenant la parole à son tour, Du Plessis reconnut, — que ne s'en fût-il avisé plus tôt! — « qu'il étoit malaisé que sur quatre mille passages et plus qu'il avoit cités, il ne s'en trouvât quelques-uns où il auroit pu faillir comme homme, mais que pour le moins il s'asseuroit que ce n'auroit point été avec mauvaise foy » ; et il termina son allocution en protestant « que cet acte étoit particulier, et ne pouvoit préjudicier à la doctrine des églises réformées de France, qui avoit été devant lui et seroit après lui.»

Dans les quatre ou cinq heures que la supercherie de Du Perron l'avait forcé de prendre sur son sommeil pour vérifier les passages argués de faux, il n'avait pu en collationner que dix-neuf. Serait-il vrai qu'il les choisit à son avantage, comme Henri IV le lui reprocha ! La commission n'eut le temps, dans sa première séance, que d'en examiner neuf. Sur le 1er, tiré de Duns Scot : *Jehan Duns (dit l'Escot) près de cent ans après le concile de Latran ausa bien remettre en question, si le corps de Christ est realement compris soubs les espèces, et dit que non, et ses fondemens sont que la qualité ne le peut souffrir*, l'évêque d'Evreux soutint que Du Plessis avait pris l'objection pour la solution, et que la foi de Scot était conforme à la doctrine catholique. Du Plessis le nia, et *il ne fut rien prononcé*. Sur le 2e, tiré de Durand : *C'est témérité de dire que le corps de Christ par la divine vertu ne puisse estre au sacrement en autre manière que par la conversion du pain en iceluy, car cela semble déroger à la toute-puissance divine*, etc., le chancelier, les deux parties ouïes, prononça que Du Plessis *avait pris l'objection pour la solution*. « On le condamna certainement un peu vite, dit à ce sujet l'abbé de Longuerue ; Durand combat certainement la transsubstantiation.» C'est ce que Du Plessis soutenait, disant que Durand n'avait pas osé parler plus clairement, mais qu'au fond on voyait bien quel était son sentiment. Sur le 3e passage, tiré de Chrysostôme : *Il ne se faut point arrester à la prière des Saints, ains plustost acheminer nostre salut avec crainte et tremblement*, la décision des commissaires fut que Du Plessis *avait omis des mots essentiels*, en supprimant cette phrase incidente : Non que nous nyons qu'il ne nous faille prier les Saincts, phrase qu'il avait omise, dit-il, parce qu'elle concerne les saints vivants, et non pas les saints morts. Même décision touchant le 4e passage, tiré aussi de Chrysostôme : *Nous sommes bien plus seurs par nostre propre suffrage que par celuy d'autruy, et Dieu ne donne pas si tost nostre salut aux prières d'autruy qu'aux nostres*. Il fut décidé que ces paroles de Chrysostôme s'appliquaient aux saints vivants. Sur le 5e, pris du Commentaire de S. Jérôme sur Ezéchiel : *S'il y a confiance en quelcun, confions-nous en un seul Dieu, car maudit soit l'homme qui a confiance en l'homme, bien qu'ils soient saincts ou prophètes. Il ne faut point se confier aux principaux des églises, lesquels (quand bien ils seroient justes) ne délivreroient que leurs âmes, et non pas celles de leurs fils*, l'évêque reprocha à Du Plessis d'avoir supprimé, à la fin du passage, ces mots. S'ils sont négligens, et le chancelier prononononça que *le passage n'était pas entier*. Sur le 6e : *Que diront-ils de Cyrille, patriarche d'Alexandrie, qui respond à l'empereur Julien, longtemps après Constantin, lui re-*

prochant l'honneur rendu à la croix: Que les chrestiens ne rendoient adoration ny révérence au signe de la croix, Du Perron soutint qu'il était faux, et Du Plessis reconnut qu'il ne se trouvait pas textuellement dans Cyrille. C'est ce que la décision des commissaires constata(1). Sur le 7e, tiré des lois des empereurs : *Parce que nous n'avons rien en plus grande recommandation que le service de Dieu, nous deffendons à toutes personnes de faire le signe de la croix de nostre Sauveur J.-Ch. en couleur, ny en pierre, ny en autre matière, ny le graver, prendre, ny tailler, ains voulons qu'en quelque lieu qu'il se trouve, ils soient ostez à peine aux contrevenans d'estre très-griefvement punis*, Du Perron accusa Mornay d'avoir omis à dessein quelques mots d'une très-grande importance. Du Plessis répondit qu'il avait cité cette loi d'après Petrus Crinitus [auteur catholique], et les commissaires déclarèrent que *la citation était exacte, mais que Crinitus s'était abusé*. Sur le 8e, tiré de S. Bernard : *Elle* (la vierge Marie) *n'a pas besoing de faux honneurs où elle est ; ce n'est pas l'honorer, mais luy oster l'honneur*, etc. Le chancelier déclara qu'*il aurait été bon de séparer par un etc. les différents textes dont il se compose*. Enfin sur le 9e, extrait de Théodoret : *Dieu faict ce qu'il luy plaist, mais les images sont faictes telles qu'il plaist aux hommes, elles ont des domiciles des sens, mais elles n'ont point de sens*, il fut décidé, conformément à l'opinion de l'évêque d'Evreux, que *ce passage devait s'entendre des idoles des Païens et non des images des Chrétiens.*

Tel fut le résultat de cette fameuse conférence de Fontainebleau, résultat fort mince au jugement de l'historien de Thou, qui s'exprime ainsi : Ex quo colloquio Perronius sibi visus est insignem de adversario triumphum deportasse, quòd ex aliquot mille locis in libris a Plessao allegatis, decem excerpsisset, ex quibus arbitri a rege constituti quædam parum ad rem facore judicàrunt. » Cependant Mornay éprouva un échec, et Henri IV en ressentit un plaisir extrême. Tirant gloire de la part qu'il avait prise à cette méprisable intrigue de cour, le roi s'écria le soir, en présence de ses courtisans, en s'adressant à Du Perron qui se pavanait dans son triomphe : « Dictes vérité, M. d'Evreux, bon droict a eu bon besoing d'aide, » et quelques jours après, le 6 mai, il écrivit à d'Epernon cette lettre dont ses admirateurs les plus enthousiastes ne peuvent s'empêcher de rougir (1) : « Le diocèse d'Evreux a gaingné celuy de Saumur, et la doulceur dont on y a procédé a osté occasion à quelque huguenot que ce soit de dire que rien y ait eu force que la vérité ; ce porteur y estoit qui vous contera comme *j'y ai faict merveilles ;* certes c'est ung des grants coups pour l'Eglise de Dieu, qu'il se soit faict il y a longtemps; suyvant ces erres, nous ramenerons plus de séparez de l'Eglise en ung an que par une aultre voye en cinquante. » Ces éclats d'une joie au moins indécente n'en imposèrent à personne. Au sortir de la conférence, Mayenne dit « qu'il n'y avoit veu, sinon un ancien et fort fidèle serviteur très-mal payé de tant de services, » et aussitôt après la réception de la lettre du roi, d'Epernon s'empressa de faire assurer Mornay qu'il le tenait toujours pour homme d'honneur et pour son ami.

Les fatigues d'une nuit passée sans sommeil, les émotions de la lutte, la douleur que lui causait la partialité blessante du roi, la crainte surtout que sa défaite ne tournât au préjudice de

(1) Au reproche de Julien : Vous avez quitté les anciles et maintenant vous adorez la croix, Cyrille répondit : Quiconque dit cela est ignorant et menteur. C'est de cette réponse que Du Plessis avait tiré la conséquence que les premiers Chrétiens n'adoraient pas la croix. Son induction n'était-elle pas juste ?

(1) Nous nous trompions. Il s'est trouvé de nos jours un écrivain, rédacteur de la revue catholique le Correspondant, pour applaudir à cette lettre. Ne serait-il pas temps de répudier la maxime immorale que la fin justifie les moyens ?

l'Eglise protestante, tout accabla Mornay. Au sortir de la conférence, il éprouva une grande oppression et fut pris de vomissements opiniâtres. Mandé en hâte, le médecin *La Rivière* le trouva fort mal, et alla déclarer à Henri IV que les conférences ne pouvaient continuer. Le croira-t-on ? Le roi hésita s'il ferait visiter son vieux serviteur. Il finit pourtant par envoyer à son logis le secrétaire des commandements *Loménie*, qui dit à Mornay qu'il ne devait pas s'affliger, que le roi serait toujours son maître et son ami. « De maistre, lui répondit Mornay, je ne m'en suis que trop apperceu ; d'amy, il ne m'appartient pas ; j'en ai veu qui ont entrepris sur la vie, l'honneur et l'estat du roy, sur son lict mesmes ; contre ceulx-là tous ensemble, le roy n'a jamais montré tant de rigueur que contre moy seul.qui luy ait faict toute ma vie service.» Loménie répliqua que le roi était irrité de ses attaques contre le pape, et que s'il voulait cesser d'écrire, il lui rendrait toutes ses bonnes grâces ; mais le zélé Mornay ne voulut pas rentrer en faveur à ce prix et déclara franchement qu'il continuerait à remplir son devoir, en défendant la vérité, Sa réponse, rapportée à Henri IV, le mit dans un grand courroux ; « ce feut à dire le pis qu'il pouvoit» contre un écrivain assez audacieux pour s'en prendre « au meilleur de ses amys. »

Le cœur ulcéré, Mornay retourna brusquement à Saumur. Afin de prévenir le mauvais effet que devait produire la lettre du roi à d'Epernon répandue à profusion dans tout le royaume, il se mit, tout malade qu'il était, à écrire une relation de la conférence, travail dans lequel il fut aidé par *La Roche-Chandieu*, *Des Bordes-Mercier*, *Du Coudray* et *Lafin*. L'apparition de cette brochure acheva d'exaspérer Henri IV, qui n'entendait pas se laisser enlever ainsi le fruit de ses manœuvres secrètes. Il retira à Mornay la surintendance générale des mines qu'il lui avait accordée peu de temps auparavant, et supprima ses pensions ; il alla même jusqu'à le menacer de lui faire faire son procès, et il n'est pas douteux qu'il n'eût exécuté sa menace, s'il n'avait été retenu par la crainte de soulever les Huguenots.

Du Plessis, au reste, ne se laissa pas intimider ; il le prouva en préparant une nouvelle édition de son livre, dans laquelle il fortifia les passages attaqués par d'autres en grand nombre, et en continuant à répondre avec vigueur aux écrits des controversistes catholiques, en sorte que ses ennemis, ne pouvant ni l'effrayer ni le perdre par leurs calomnies et leurs basses intrigues, et voulant à tout prix imposer silence à un aussi redoutable adversaire, tentèrent de le faire assassiner.

En 1601, au retour d'un voyage qu'il entreprit en Béarn, sous prétexte de visiter les terres de la maison de Navarre, mais en réalité pour se rapprocher de Sainte-Foy où se tenait une assemblée politique, à laquelle ses conseils pouvaient être utiles, Du Plessis fit généreusement don à l'église de Saumur du temple qu'il avait construit de ses deniers. Cette église était desservie, depuis la mort de *L'Espine*, par *Macefer*, qui, d'avocat au parlement de Paris, s'était fait ministre. Elle avait pris de si prompts développements que l'on avait bientôt été forcé de lui donner deux collègues, *Jean Vincent* et *Félix Du Tronchay* ; mais l'un et l'autre venaient de mourir, le premier, au mois d'avril 1599, le second en nov. 1600. « Saumur, lit-on dans les Recherches historiques de Bodin, prit un nouvel accroissement sous le gouvernement paternel de Duplessis-Mornay : un grand nombre de familles protestantes vint s'y établir pour jouir en paix de l'exercice public de la religion réformée... On peut, sans crainte d'être taxé d'exagération, dire que Saumur dut être peuplé d'environ 20 25,000 habitants depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. » Comme le fait très-bien observer l'historien, Saumur fut redevable surtout de cette gran-

de prospérité à la fondation de l'académie établie par lettres-patentes du roi, en date de 1593, accordées à la demande de Mornay, qui, tant qu'il resta gouverneur de Saumur, consacra à cette utile institution ses soins et sa fortune. «La juste célébrité qu'elle acquit en peu de temps attira une foule de jeunes gens des familles les plus riches et les plus distinguées de France, de Hollande, d'Angleterre, d'Ecosse et d'Allemagne. Cette jeunesse trouvait à Saumur tous les établissemens nécessaires à son éducation. Outre cette académie, où l'on enseignait la théologie, la philosophie, les belles-lettres, les langues anciennes et modernes, et même les langues orientales, il y avait encore deux colléges pour les humanités, l'un pour les Catholiques, l'autre pour les Protestants, et une académie d'équitation où d'habiles maîtres formaient les jeunes gens à tous les exercices du corps.»

A l'époque où nous sommes parvenu, c'est-à-dire en 1601, l'académie de Saumur n'avait sans doute pas reçu tout son développement, et l'église ne comptait pas encore un aussi grand nombre de fidèles; cependant la charge étant lourde pour un pasteur seul, il était urgent de remplacer les deux ministres décédés. Mornay prit des informations de divers côtés. Il s'adressa, entre autres, au savant *Du Jon*, qui ne put se décider à rentrer en France. Enfin, la mort funeste de Macefer, en 1602, ayant mis le consistoire dans le cas d'adopter sans retard un parti, il se décida à appeler *Bouchereau*, qui étudiait à Leyde aux frais de l'église. Quelques années plus tard, Du Plessis fit venir, pour le seconder, l'écossais Trochorège, et il obtint de l'académie de Montauban le prêt du pasteur *Béraut* pour quelque temps. Dès lors l'académie de Saumur, qui avait été ouverte en 1604, selon le témoignage de Benoît, mais dont la dédicace ne se fit que le 12 oct. 1606, prit un rapide accroissement. Le nombre des étudiants devint en peu de temps très-considérable.

C'est au miliieu des soins qu'il se donnait pour la prospérité non-seulement de l'église de Saumur, mais de toutes les églises de France, que le coup le plus terrible vint frapper Mornay. Son fils unique, «gentilhomme autant accompli et regretable qu'il y en ait eu en France il y a longtemps, lit-on dans L'Estoile, tant pour la probité et doctrine que pour la valeur», fut tué, en 1605, à l'âge de 26 ans, à l'attaque de Gueldre. Le prince Maurice et tous les compagnons d'armes du jeune officier témoignèrent la plus vive douleur de sa mort. Son cœur fut porté dans la ville de Wesel, accompagné de tous les colonels qui défilèrent devant l'armée rangée en bataille; mais son corps fut ramené en France par de *Licques*, *La Roche* et d'autres officiers du malheureux père, et déposé dans un tombeau que Mornay avait fait élever près du temple de Saumur pour la sépulture de sa famille. Toute la ville, sans distinction de culte, voulut rendre les derniers devoirs aux restes de ce jeune homme, et s'associa à la douleur de ses parents. Sa mère, dont la santé était chancelante depuis longues années, ne put survivre à sa perte. Elle le suivit dans la tombe, le 15 mai 1606, à l'âge de 57 ans, après une maladie de huit jours qu'elle passa dans la prière et la lecture de l'Ecriture sainte. «Elle estoit, dit de Licques, d'un esprit merveilleusement vif et fort, avoit un jugement meur et arresté plus que le sexe ne semble porter, ne s'esbranloit de désastre quelconque ou péril qui leur survint. Au reste, si ennemie du vice et d'une action si sévère à l'encontre, qu'elle estoit crainte et respectée des plus qualifiez et des plus émancipez. Surtout reluisoit en elle avec la piété une charité si grande, qu'il est incroyable l'assistance que recevoyent d'elle en toutes sortes les pauvres et les affligés.» Elle expira en faisant promettre à son mari «de ne poinct se rendre moins utile à l'Eglise par la tristesse qu'il recevroit de sa mort.»

A peine Du Plessis venait-il de déposer dans la terre les dépouilles mor-

telles de la compagne de sa vie, qu'un ordre du roi l'appela à Paris pour le règlement des affaires de la maison de Navarre, dont il avait, depuis sa disgrâce, abandonné le maniement à *Calignon*. Henri IV, qui n'avait plus à garder autant de ménagements avec le pape, lui fit un très-bon accueil. Mornay fut de retour à Saumur, le 14 juin 1607. Il ne revit plus son maître. Quelque légitimes motifs de plainte qu'il eût contre ce prince égoïste et ingrat, il manifesta la plus vive et la plus sincère douleur à la nouvelle de son assassinat, catastrophe fatale qu'il redoutait depuis longtemps et en prévision de laquelle il s'était tracé d'avance un plan de conduite, afin de ne négliger aucune des mesures que la gravité des circonstances commanderait dans l'intérêt des églises et de la tranquillité publique. La reine-régente, qui avait pour ses vertus beaucoup d'estime et qui connaissait son empire sur les esprits de ses coreligionnaires, lui témoigna d'abord de l'affection et de la confiance; mais plus tard, elle prêta une oreille trop complaisante aux insinuations du duc de *Bouillon*, qui, irrité de la préférence accordée à Mornay par l'assemblée de Saumur pour la présidence, se vengea d'un prétendu affront en accusant Du Plessis de tout ce qui s'était fait dans l'assemblée contre les intentions du gouvernement.

L'assemblée de Saumur, autorisée par un brevet du mois d'octobre 1610, s'ouvrit le 22 mai 1611. Elle devait s'occuper surtout du renouvellement de la députation générale. Elle fut nombreuse. Du Plessis-Mornay, le baron de *Blet*, *Fleury*, pasteur de Loudun, *Bouchereau*, ministre à Saumur, de *Haumont*, conseiller du roi en la sénéchaussée de Saumur, et de *Bruges*, receveur des tailles à Loudun, y furent députés par l'Anjou, la Touraine et le Maine; de *Parabère*, lieutenant du roi en Poitou, de *Vérac*, de *Saint-Germain*, d'*Aubigné*, *Clémenceau*, pasteur à Poitiers, *Des Fontaines* et *La Milletière*, par le Poitou; de *Rioux*, *La Rochebeaucourt*, *Pons de Pons*, *Du Parc-d'Archiac*, *La Chapellière*, ministre de La Rochelle, *Rivet-de-Champvernon*, pasteur à Taillebourg, *Boisseul* et de *Fontenelles*, par la Saintonge. La Rochelle, se fit représenter par *Jacques Le Vacher* ou *Vaqué*, sieur de La Casse, ancien maire, *Benjamin Bernon*, sieur de Lisleau, échevin, *Amos Barbot*, bailli du grand fief d'Aunis et un des pairs, *Daniel de La Goutte*, conseiller et avocat du roi au présidial, également pair de la ville. La Basse-Guienne envoya les barons de *Lusignan* et de *La Case*, *Bançons*, ministre à Tonneins, de *Maniald*, avocat au parlement de Bordeaux, et le comte de *Panjas*. Les députés du Haut-Languedoc et de la Haute-Guienne furent: de *Villemade*, de *Barjac*, *Gardesi*, pasteur à Mauvesin, *La Garrigue*, le marquis de *Cenevières*; ceux du Bas-Languedoc: de *Bertichères*, *Ferrièr*, pasteur de Nismes, *Brunier*, pasteur d'Uzès, de *Gondin*, viguier d'Uzès, de *Carlencas*, premier consul et viguier de Montpellier, de *La Calmette*, premier consul de Nismes, et de *Châtillon*. La Provence fut représentée par les barons de *Sénas* et d'*Ajon*, *Récent*, ministre à Mérindol, et *Mense*, de Seyne; le Dauphiné, par de *Montbrun*, de *Champoléon*, *Chamier*, *Parat*, *Vulson*, *Bellujon*; le Vivarais, par *René de La Tour*, sieur de Chambaud, *Michel Le Faucheur*, pasteur d'Annonay, *David d'Alleyrac*, sieur de Chambezon, docteur en droit. La Bourgogne envoya de *Rouvray*, de *Chabottes*, *Baille*, pasteur de Lyon, et *Armet*; l'Isle-de-France, la Picardie et la Champagne: *Montlouet*, *Des Bordes* et *Durant*, pasteur à Paris; l'Orléanais: *Charles de Blair*, sieur d'Oynville, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et maréchal des logis de sa compagnie de gendarmes, *Samuel de Chambaran*, ministre à Marchenoire, et *Jean Amorette*, avocat à Issoudun. Les députés de la Normandie furent le baron de *Courtomer*, de *Bertreville*, de *La Motte*,

conseiller au parlement de Rouen, et *La Rivière*, pasteur à Rouen; et ceux de la Bretagne : *Rotan*, de *Montbarot*, *Du Bois-de-Cargrois*, *Du Préau*, pasteur à Vitré, et *Soubise*. Enfin malgré les sages représentations de Mornay, « que par là on donneroit sujet de réunir le païs au royaume, et au clergé de France d'embrasser les affaires des évesques dont s'en suyvroit qu'on voudroit régler le païs par les loix et édits du royaume en quoy et l'estat et l'église auroit beaucoup à perdre », l'Assemblée admit dans son sein les trois députés du Béarn, *Pierre de Biron*, baron d'Arros, *Gaillard Du Casse* ou *Cassou*, pasteur de Sallies, et *Jean de La Forcade* ou *La Fourcade*, conseiller du roi, ancien de l'église de Saint-Palais. Les grands seigneurs du parti, qui n'étaient point au nombre des députés, avaient été, suivant le conseil de Mornay, invités aussi à y assister. *Bouillon*, *Sully*, *La Force* et *La Trémoille* se rendirent à cette invitation, ainsi que les deux députés généraux, dont les pouvoirs allaient expirer. *Lesdiguières* s'excusa par lettres auxquelles l'Assemblée répondit en le remerciant de « sa grande affection et très-notables services qu'il avoit rendus de tout temps aux églises, et de la grande franchise par laquelle il promettoit adhérer à toutes ses résolutions. » (*Collect. Dupuy*, N° 213.)

La première séance fut uniquement consacrée à la vérification des pouvoirs et à la nomination du bureau. Du Plessis-Mornay fut élu président, malgré les intrigues de *Bouillon*, *Chamier*, vice-président, *Des Bordes-Mercier*, secrétaire. La seconde séance n'eut lieu que le 28. Les députés présents signèrent l'acte d'union et promirent devant Dieu « de ne briguer directement ou indirectement pour estre deputtez généraux des églises vers S. M., soit pour résider en Cour ou autrement, ny de bailler leurs voix à ceux qui pouroient les requerir de les nommer ou qu'ils connoistroient avoir brigué en quelque façon que ce soit. » Le 30, on élut la commission pour « compiler le cahier général des demandes des provinces »; elle fut composée de La Case, d'Aubigné, Baille, Rivet, Armet et La Milletière. Son travail a été publié dans le T. XI des Mémoires de Du Plessis-Mornay. Voici les principaux articles du cahier qui fut présenté à la reine-régente par La Case, Courtomer, Ferrier, Mirande et Armet: Que S. M. fasse jouir les églises de l'édit tel qu'il a été expédié à Nantes et accepté par leurs députés, et non en la forme qu'il a été vérifié au parlement de Paris; qu'il lui plaise nommer deux commissaires, l'un catholique et l'autre protestant, pour en surveiller l'exécutio dans les provinces; que les Protestants ne soient pas contraints à qualifier leur religion de prétendue réformée; que leurs ministres jouissent des mêmes immunités que les ecclésiastiques catholiques; que leurs cimetières leur soient rendus, et des mesures prises pour prévenir les troubles qui éclatent ordinairement aux enterrements des gentilshommes réformés dans les temples ou chapelles où ils ont droit de sépulture; que les prédicateurs et les confesseurs qui émeuvent le peuple à sédition soient punis d'une manière exemplaire; que le nombre des fêtes soit réglé; qu'aucun fonctionnaire ne soit privé de son emploi pour cause de religion; qu'il soit permis aux Protestants d'avoir partout des écoles, et que les académies de Saumur et de Montauban soient mises sur le même pied que les autres académies du royaume; que S. M. crée en faveur des Réformés un certain nombre d'offices de substituts, d'huissiers, de notaires, de greffiers; que le traitement des pasteurs et la solde des garnisons des places de sûreté soient assurés; que les Jésuites soient exclus des places tenues par les Protestants, et l'exercice du culte catholique transféré du château dans la ville; que la garde de ces places leur soit encore laissée pour dix ans; enfin que les Réformés soient autorisés à tenir tous les deux ans, et dans la ville qu'il leur plaira, une assemblée générale pour la nomination

directe de deux députés généraux (1).

La Case et ses quatre collègues partirent de Saumur le 28 juin. Le 26 juillet, ils annoncèrent à l'Assemblée que le cahier était répondu, mais que les réponses ne leur seraient remises qu'après la nomination de six candidats pour la députation générale, et qu'en outre, la Cour ne voulait pas entendre parler de traiter les affaires du Béarn avec celles des églises de France. On les invita à fortement insister; mais ils revinrent, le 7 août, sans avoir rien obtenu. Seulement, pour leur montrer ses bonnes dispositions, la reine-mère leur avait remis un extrait des réponses, en les engageant à presser l'Assemblée de se conformer à ses intentions. Les députés des églises ne voulurent point céder; ils prirent, le 16, la résolution de ne pas se séparer avant de connaître les réponses du gouvernement à leurs demandes, et, le 20, ils adressèrent aux provinces une circulaire pour leur rendre compte de l'état des choses. Le 29, l'Assemblée adopta le Réglement général pour les conseils et assemblées provinciales, dont l'établissement avait été décrété par l'Assemblée de Sainte-Foy (*Voy.* IV, p. 553). Ce réglement avait été élaboré par *Bouillon*, *Rohan*, *Sully*, *Soubise*, *Montbrun*, *Saint-Germain*, d'*Aubigné* et *Fontenelles*. Il portait qu'un conseil, composé d'un nombre indéterminé de membres des trois ordres recommandables par leur probité et leur expérience, serait établi dans chaque province. Il devait être renouvelé tous les deux ans, en tout ou en partie, au gré des provinces. C'est à lui qu'appartiendrait la convocation des assemblées provinciales, formées de députés de chaque église en aussi grand nombre que possible, choisis dans les trois ordres par les chefs de famille, à la pluralité des voix. Les présidents, pris toujours dans l'ordre de la noblesse, seraient élus à la pluralité des voix. On y voterait par tête, à moins de réclamation de la part de quelque église. C'est dans ces assemblées que devait avoir lieu la nomination des députés aux assemblées générales, au nombre de cinq au plus, de trois au moins, choisis dans les trois ordres (*Fonds de Brienne*, N° 222). Ce réglement, qui établissait ainsi le vote à deux degrés, ne fut pas adopté par toutes les provinces. La Rochelle fit réserve de ses priviléges, et le Bas-Languedoc refusa formellement de l'exécuter (1).

(1) Le 9 juin, l'Assemblée prit une résolution portant qu'elle élirait non pas six candidats à la députation, comme le demandait le gouvernement, mais deux députés «suivant ce qui avoit esté practiqué à leur première institution». Le mode d'élection des députés généraux fut toujours une pomme de discorde entre les assemblées huguenottes et le gouvernement central.

(1) Cette décision fut prise dans l'assemblée de Sommières (1611), à laquelle assistèrent: Pour la noblesse : de *Fons*, de *Ganges*, de *Saint-Privat*, de *Saint-Véran*, *Gondin*, de *La Roche*, de *Saint-Rome*, de *Moussac*, de *Saint-Ravy*, de *Combas*, de *Poux*, de *Saint-Jean-de-Védas*, de *Montarnaud*, *Dayran*, de *Durfort*, de *Clairan*, de *Saint-Choments* (Saint-Chamond ?), *Saint-Lezary*, de *Clausonne*, de *Cardet*, de *Vestric*, *Favier*, de *La Lauze*, de *Pougnadoresse*, d'*Alison*, de *Villevieille*, de *Villeneuve*, de *La Calmette*, de *Boisset*, de *Peloty*, de *Cassagnolles*, *Descourts*, de *Leuse*, de *La Blaquière*, de *Saint-André-de-Valborgne*; — Pour le clergé: *Nissoles*, *Junin*, *Védrines*, min., de *Fons*, *Du Maistre*, de *Montfaucon*, anc. (colloque de Montpellier); de *La Faye*, *Ollier*, min., de *La Mesnerie*, anc., (colloque de Saint-Germain); *Boulle*, *Chauve*, *Justamon*, min., de *Sainte Croix*, de *La Rouviere*, anc. (colloque de Nismes); *File*, *Des Marets*, *Couran*, min., de *La Garde*, de *Condoulle*, *Combes*, anc. (colloque d'Anduze); *Abraham*, *Olivier*, *Bony*, min., *Faure*, anc. (colloque de Sauve) ; *Petit*, *Bouton*, *Fauchier*, min., *Bérard*, *Bastide*, *Moissard*, anc. (colloque d'Uzès); — Pour les villes: *Sigillory*, consul, *Verchand* et *Coste* de Montpellier; *Bebouis* et *Chalas* de Nismes; *Jeannes*, *Ravanel*, consuls, *Doumergue* et *Clericy* d'Uzès; *Rivière* des Vaus; *Villar*, consul de Saint-Ambroix; de *Sablière*, consul de Barjac; d'*Amalric*, consul, *Gallière*, de Sommières; d'*Entrevaux* consul d'Alais; de *Sarrouil*, consul d'Aimargues; *Valobscure* de Sauve; *Planchon* de Marsillargues; *Dupont*, consul du Vigan; *Bimar*, consul d'Anduze, *David*, consul du Poussan; *Bonnel*, consul de Lunel; *Fabre*, consul de Ganges; *Salles*, consul de Melgueil; — Pour la magistrature: de *Boucaud*, premier président, et de *Serres*, général en la cour des aides, de *Clausel* et de *Janvier*, maîtres en la chambre des comptes, de *Valobscure* et *Dumois*, conseillers au présidial de Montpellier, *Deguilhon* et de *Baudan*, conseillers au

La réponse de la régente fut communiquée, le 3 sept., à l'Assemblée par le commissaire du gouvernement Bullion; c'était un ordre, minuté par le duc de *Bouillon*, de procéder sur-le-champ à l'élection des six candidats. En cas de refus de la part de la majorité, la reine autorisait la minorité à dresser la liste, et ordonnait à l'assemblée de se séparer sous peine de désobéissance. Pour éviter une scission fatale, l'Assemblée, de l'avis de Du Plessis, se décida à obéir «aux exprès commandemens du roy et sans préjudicier aux droits des églises.» Son choix se porta sur *Montbrun*, *Bertreville*, *Rouvray*, *Manialda*, *La Milletière*, et *Boisseul*. Dès qu'il eut reçu cette liste, Bullion envoya au président le brevet des places de sûreté et les réponses au cahier des plaintes. L'Assemblée fut peu satisfaite de ces dernières, mais elle se contenta de les renvoyer à l'examen des assemblées provinciales, et se sépara, après avoir pris diverses mesures relatives à la défense des places de sûreté et au paiement de leurs garnisons.

Tous les efforts de Mornay avaient tendu à rétablir la bonne harmonie entre les Grands du parti et à maintenir l'assemblée qu'il présidait dans les bornes de la modération et de la prudence. Il ne montra pas moins de sagesse dans l'affaire de Saint-Jean-d'Angély; on peut dire que ses conseils, appuyés par la considération dont il jouissait, empêchèrent seuls les choses d'en venir aux dernières extrémités. La reine-mère finit par oublier les mauvaises impressions qu'on lui avait données sur son compte, et pour témoigner à Mornay sa reconnaissance, elle lui rendit ses pensions, dont Henri IV l'avait dépouillé(1). Mais quelque grande que fût l'influence du gouverneur de Saumur sur ses coreligionnaires, le moment vint où, la passion faisant taire la voix de la raison, ses conseils ne furent plus écoutés. Ce fut en vain qu'il pria, pressa, conjura l'Assemblée politique de Grenoble de ne pas se charger du reproche « de s'être émue pour autre cause que pour la liberté de conscience»; ce fut en vain qu'il la supplia «de ne point polluer une si saincte cause par le meslange d'une purement civile», et qu'il lui représenta qu'elle n'avait pas « de vocation pour la réformation de l'Estat»; il ne put l'empêcher de se prononcer, à la majorité de deux voix, pour l'alliance avec Condé, et l'événement ne tarda pas à faire repentir les Huguenots d'avoir méprisé ses avis prophétiques. Pour lui, il resta fidèlement attaché à la cause royale, et repoussa constamment les offres même les plus brillantes de Condé et de ses adhérents. Aussi la reine, dans une visite qu'elle fit à Saumur avec son fils, lui témoigna-t-elle combien elle était satisfaite de sa conduite.

présidial de Nismes, de *Galepin* et *Bonnet*, juges d'Uzès, *Des Baumes*, juge de Marvéjols, de *Mallerie*, lieutenant du viguier, et *Du Vidal*, lieutenant criminel à Sommières. Le président *Boucaud* fut élu président, non sans opposition de la part des gentilshommes, qui réclamaient cet honneur pour la noblesse. *Fite* fut nommé vice-président, et *Baranel* secrétaire. Le but de l'assemblée était d'entendre le rapport des députés du Bas-Languedoc à l'Assemblée générale de Saumur ; ils furent remerciés du zèle avec lequel ils avaient rempli leur mission (*Arch. gén.* Tт. 284).

(1) Nous avons trouvé, dans le vol. 211 du Fonds de Brienne, un rôle des pensions payées, en 1616, à des Protestants Voici les noms de ceux qui y sont portés: *Du Plessis-Mornay*, *La Noue*, *Du Bourg*, *Maravat*, *Monglat-Saint-Aubin*, *Du Buat*, *Virans*, *Chandieu*, *Vitose*, *La Goy*, *Favas*, *Puchernaut*, *Picheron*, *La Lagade* ou *La Ragade*, *Russy*, *La Chesnaye*, *La Suse*, *Vilpion*, *Courtomer*, *Boisguérin*, de *Mons*, *Boisse*, *La Meilleraye*, *Samuel de Hazeville*, sieur de Vadencourt, de *Neufy*, *Fontenay-Saint-Germain*, *Gourdon*, *Henri de Baudean*, *La Trémoille*, *Laval*, son frère, *Châtillon*, *La Case*, *Saint-Germain-de-Clan*, *Pons*, *Chambaud*, d'*Arros*, *Blainville*, *Jacques de Jaucourt*, *Saint-André*, *Bellujon*, *Villemade*, *Berjac*, *Chandieu-Chabottes*, *Gallerande*, le président de *Vignolles*, *Abel de Coussay*, sieur de Saint-Germain-Beauvoir, le président *Boucaud*, *Du-Coudray-Rochelle*, *Armet*, de Suc, *Du Verger*, le baron de *Bénac*, *Gondin*, *Feuquières*, *Du Pray*, *Conforgien*, *La Cour*, *Du Faur*, *La Planche*, d'*Origny*, *La Forest*, *Du Bois*, *La Grange*, *La Courbe-du-Lude*, *Alison*, *Mouchan*, *Fiefbrun*, *Chastelier-Péray*, *Sandiac*, *Moussac*, *Bernegou*, *Carlencas*, *Saint-Christophe*, *Valleton*, *La Forcade*, *Chamier*, commandant au Pouzin, *Blaise de Sénas*, *Chabot*, gouverneur de Mucidan, *Du Bar*.

Mornay d'ailleurs ne se laissa pas rebuter par l'insuccès de ses efforts. Il persista courageusement dans la voie qu'il avait suivie, celle de la prudence et de la modération; peut-être même y alla-t-il un peu trop loin, et les conseils timides que lui dictait l'horreur de la guerre civile, jointe à son dévouement à la royauté, contribuèrent-ils, plus qu'il ne le pensait, à augmenter les divisions dans le parti protestant.

En 1620, l'insurrection des Huguenots exaltés contre l'autorité royale l'appela une dernière fois à remplir le rôle de conciliateur (1), et malgré une attaque d'apoplexie qu'il avait éprouvée au commencement de l'année, il s'en acquitta avec le zèle ardent, l'activité infatigable qu'il apportait à tout ce qui intéressait l'Eglise. Mais ses tentatives de conciliation mécontentèrent l'Assemblée de La Rochelle, et le gouvernement de Louis XIII, loin de lui en savoir gré, résolut de lui ôter son gouvernement. Afin de prévenir une résistance qu'il n'eût pas été facile de vaincre, on eut recours à une trahison indigne. Luynes et *Lesdiguières* promirent à Mornay, trop loyal pour soupçonner la perfidie, que l'on ne toucherait pas à sa place; le roi lui-même affirma à *Villarnoul* qu'il ne serait rien innové à Saumur. Sur ces assurances, Mornay reçut dans le château les gardes du roi, qui, à peine entrées, le mirent dehors, lui, sa famille et la garnison. Honteux sans doute d'un procédé aussi brutal envers un vieillard qui jouissait de l'estime universelle, Luynes essaya d'abord de l'amener à se démettre de sa place par la promesse du bâton de maréchal de France et d'une somme de 100,000 écus; puis, Mornay ayant rejeté ses offres, il lui promit que Saumur lui serait restitué dans trois mois; mais, quoique le roi s'y fût engagé par acte signé de sa main, les trois mois se prolongèrent indéfiniment, malgré les réclamations de Mornay, qui ne rentra jamais dans son gouvernement, non plus que son gendre Villarnoul, à qui la survivance en avait été promise(1).

(1) En 1614, le Synode de Tonneins le chargea de réconcilier *Du Moulin* et *Tilénus*; en 1617, celui de Vitré l'invita à travailler à un projet d'union entre les Eglises protestantes.

Du Plessis-Mornay se retira dans son château de La Forêt-sur-Sèvre, où il mourut le 11 nov. 1623. Son dernier biographe, M. Ambert, résume ainsi le récit que le ministre *Daillé* nous a laissé de ses dernières heures : « Un jour, le vieillard se fit apporter son testament, y ajouta un codicille, puis, le posant sur la table, il dit : «Désormais ne me reste plus qu'à mourir.» Le soir, il pria en présence de sa famille et de ses serviteurs. Le lendemain, Mornay ne se leva pas. Depuis ce jour jusqu'au jeudi 9 nov., ce ne furent au château de La Forêt qu'aumônes, prières et préparations à la mort. Le 9 nov., Mornay laissa pénétrer dans sa chambre les gens accourus des villages voisins : « Il est vrai que je vais mourir, dit-il. Que la volonté de Dieu se fasse. Je pardonne de bon cœur à tous ceux qui m'ont fait ou procuré du mal, et prie Dieu qu'il leur pardonne et les amende. » Vers le milieu du jour, le vieux Duplessis-Mornay se fit lever, voulant, disait-il, mourir debout. Alors, il commença tout haut sa confession de foi. Mais ne la pouvant achever, il se leva de dessus une chaire où il était assis, et dit au pasteur : « J'ai un grand compte à rendre, ayant beau-

(1) Après l'expulsion de Mornay, les gardes du roi mirent le château au pillage. «Bris de portes et de coffres, dégast de vivres et provisions, dissipation de magasins, armes et munitions, fractures de cabinets et armoires où estoyent gardez papiers de conséquence, et publique, et particulière. Surtout une grande armoire au bout de la galerie que M. Duplessis appelloit sa petite bibliothèque, en laquelle estoyent gardez tous ses œuvres, escrits pour la pluspart de sa propre main ou imprimez en parchemin avec les additions en marge, reliez tous d'une façon en maroquin du Levant avec ses armes dedans et dehors, de partie desquels on n'eut point de honte d'arracher les fermoirs d'argent, mesmes d'en jeter quelques uns dans les fosses. » Mornay avait eu soin de mettre ses papiers en sûreté; ils se trouvent aujourd'hui en la possession de M. Jules de Mornay, descendant d'une branche de la même famille.

coup reçu et peu profité. » Puis, toujours debout, Mornay élevant ses mains sur sa tête, s'écria par trois fois : Miséricorde ! miséricorde ! miséricorde ! Composant son visage et son maintien, il donna d'une voix ferme et grave sa bénédiction à ses filles, à ses gendres, à ses petits-enfans. Puis il bénit ses serviteurs. « Soyez, dit-il, bénis par un mourant dont la bénédiction sera ratifiée par celle de Dieu. Durant ma vie, je n'ai eu que la gloire de Dieu pour but. Ceux qui m'ont connu savent assez que si j'eusse voulu m'en proposer d'autres, il m'eût été aisé de parvenir à de grands biens et de grands honneurs. » — « Priez Dieu, dit-il ensuite au pasteur, qu'il dispose de moi. » Il parla quelque temps encore. On l'entendit murmurer : « Je ne suis pas ennemi de la vie, mais j'en vois une beaucoup meilleure que celle-ci. Je me retire de la vie, je ne m'enfuis pas. J'ai combattu le bon combat, j'ai parachevé la course, j'ai gardé la foi. » Mme de *La Tabarière*, sa fille, étant arrivée avec ses enfans, Duplessis fit de nouveau réunir toute sa famille, et lui dit : « Je vous recommande l'union et l'amitié fraternelle, pour posséder en paix l'héritage et le nom que je vous laisse. » Il prit les mains de tous et les pressa sur ses lèvres. Le vendredi, 10 nov., le vieillard s'éteignait. On l'entendait murmurer des paroles latines et grecques d'une haute philosophie religieuse. Ainsi il cita le mot de Pindare : L'homme est le songe d'une ombre. La soirée se passa en prières. Minuit sonnait à l'horloge du château, lorsque la parole manqua au vieillard. L'ouïe cessa deux heures après. Le souffle s'éteignit entre six et sept heures du matin, le 11 nov. 1623. Duplessis-Mornay venait de rendre son âme à Dieu. »

Ainsi mourut un homme, dont Le Vassor a pu dire avec vérité : « Qu'on parcoure tant qu'on voudra l'histoire ancienne et moderne, je ne sai s'il se trouve un gentilhomme comparable à celui-ci. Egalement versé dans les sciences et dans les affaires du monde, il défend la religion, il discute les questions les plus épineuses de la théologie, il maintient les églises réformées par sa prudence, il négocie les affaires les plus difficiles, il donne de bons conseils aux ministres d'Etat, aux princes, et aux rois mêmes qui l'écoutent avec plaisir ; » — et un autre écrivain de nos jours, M. *Gustave Garrison*, dans la Revue des deux Mondes (1848) : « Pendant quelques années, les respects et les hommages de l'Europe entière se tournèrent vers lui ; il fut le roi de l'intelligence, le maître souverain de l'opinion, comme au siècle suivant un autre grand homme, un autre champion de la tolérance et de la liberté, régnait aussi dans le domaine de la pensée du fond de son manoir de Ferney. Duplessis, comme Voltaire, fut l'oracle de son siècle ; les rois, les ministres, les savants, les capitaines, comme les plus humbles pasteurs des églises, venaient puiser des conseils et des consolations à cette source inépuisable de sagesse, de science et de bonté. Duplessis Mornai fut appelé, de son temps, le pape des Huguenots, tant ses jugements semblaient infaillibles, ses lumières universelles et ses vertus parfaites. » A ces témoignages de deux protestants joignons celui d'un écrivain catholique, de M. Eugène Poitou, qui, hier encore, rendait dans la Revue de l'Anjou (1855), cet hommage à un des plus grands hommes du XVIe siècle : « Pendant vingt années remplies d'immenses événements, pas un événement ne s'accomplit en France où il n'ait joué un rôle actif et influent. Ami et conseiller du roi de Navarre devenu bientôt roi de France, il partagea héroïquement sa mauvaise fortune, sans songer plus tard à venir réclamer une part de la bonne. Ministre habile, diplomate éminent, il fut à la fois homme de guerre et homme de plume, aussi énergique dans l'action que prudent et modéré dans le conseil, aussi brave que La Noue, aussi intègre que Sully. L'austérité de ses principes, la sincérité de ses convictions, sa loyauté inaltérable firent de lui, en des temps de violence et de

perfidie, un objet de respect universel : ses ennemis, et, chose plus rare, jusqu'à ses adversaires religieux, rendirent hommage à sa vertu..... Sur la fin de sa vie, en butte à d'injustes soupçons, il vit sa loyauté mise en doute. Et il arriva que cet homme du plus pur désintéressement, exempt d'ambition, aussi peu avide de pouvoir que d'argent, qui n'avait travaillé, combattu, écrit durant cinquante ans que pour sa foi et son roi, mourut pauvre, calomnié, inconnu même des siens, dépouillé par le fils même de celui qu'il avait contribué à porter au trône. »

La postérité, on le voit, renchérit sur les éloges que ses contemporains, de l'une comme de l'autre communion, ont prodigué à cet homme illustre, un des plus beaux caractères, sans contredit, qu'offre notre histoire. Reproduire ces éloges nous entraînerait trop loin. Les témoignages que nous pourrions multiplier, ne serviraient d'ailleurs qu'à prouver que Du Plessis-Mornay passa de son temps, comme l'atteste La Croix-du-Maine, pour « gentilhomme des plus doctes de France, » et qu'il était « réputé pour tel par tous ceux qui avoient vraie et entière connoissance de lui et de ses écrits. » (1) Nous ne rapporterons donc que le jugement d'un auteur catholique, de l'oratorien Arcère, parce qu'il envisage plutôt Mornay comme homme politique que comme savant : « Duplessis, dit-il, eut pour les intérêts de sa cause un zèle ardent. Ses mœurs furent pures, ses procédés francs et généreux. On ne le vit jamais, comme la plupart des grands de sa secte, feindre ce qu'il ne sentoit pas, ou dissimuler ce qu'il sentoit. Chef de parti, sans être factieux, il entra dans les affaires de la Réforme et n'y fit pas entrer la passion. Il mettoit dans ses préjugés beaucoup de modération et une sorte de sagesse, il respecta le trône et s'y tint attaché. »

(1) Nous ne connaissons que l'évêque Huet qui n'ait pas rendu justice au mérite de Mornay. Selon lui, loin d'être un gentilhomme des plus doctes de France, Mornay n'avait qu'un savoir superficiel, un esprit plutôt acquis par l'usage du monde et des affaires que naturel, un jugement peu solide et précipité, etc. O influence de la mitre! Bulenger lui-même, l'adversaire de Mornay, l'estimait « la plus belle plume de France, très-rare et excellent esprit. »

Du Plessis-Mornay avait eu plusieurs enfants de son mariage avec *Charlotte Arbaleste :* 1° MARTHE, née le 17 déc. 1576, présentée au baptême par le sieur de *Sauseuse*, « personnage de grande et insigne piété et doctrine », et mariée, le 14 avril 1599, avec *Jean de Jaucourt*, seigneur de Villarnoul ; — 2° ELISABETH, née en Angleterre, le 1er juin 1578, qui eut pour parrain Philippe Sidney, et qui épousa, en 1601, *Jacques de Saint-Germain*, sieur de Fontenay-Le Husson en Normandie ; — 3° PHILIPPE, né à Anvers, le 20 juill. 1579, qui eut pour parrains *François de La Noue* et *Artus de Vaudray*, sieur de Mouy, et pour marraine Marie de Nassau, fille aînée du prince d'Orange. Son père l'éleva avec un soin extrême et s'attacha à lui donner, avec la connaissance des langues tant anciennes que modernes, tous les talents nécessaires à un jeune homme de sa qualité. Il le fit ensuite voyager dans une grande partie de l'Europe. Par ressentiment contre son père, Henri IV ne voulut jamais l'employer, mais il lui permit au moins d'aller servir comme volontaire en Hollande (1). Instruit que le prince Maurice préparait une entreprise sur la ville de Gueldre, il voulut être de la partie, quoiqu'il souffrît beaucoup d'une blessure à la cheville, qui l'obligeait à garder le lit. Il se fit donc transporter au rendez-vous sur un fourgon d'artillerie ; mais la surprise manqua, et il fut tué en cherchant à rallier les troupes, comme nous l'avons dit plus haut ; — 4° MAURICE, né dans les Pays-Bas en 1581, et présenté au baptême par le prince Maurice et par *Hubert Languet ;* il ne vécut que trois mois ; — 5° ANNE, née au Plessis,

(1) En 1602, dès qu'il apprit la tentative du duc de Savoie sur Genève, Mornay voulut envoyer son fils au secours des Genevois, et leur offrit ses propres services (*Arch. de la Comp. des pasteurs*, Reg. C). Le roi consentit à son départ ; mais la paix rompit ses préparatifs.

en 1583, qui eut pour parrain *Pierre de Buhy* et pour marraine *Anne d'Anlezy;* elle épousa, en premières noces, *Jacques Des Nouhes*, sieur de La Tabarière et de Sainte-Hermine, et en secondes, *Jacques-Nompar de Caumont*, duc de La Force; — 6° N., née en 1586, morte au berceau, ainsi que 7° SARA, née en 1587.

Il ne nous reste plus qu'à donner la liste des publications de Du Plessis-Mornay. Nous n'oserions garantir qu'elle est complète.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I. *Discours de la vie et de la mort*, Laus., 1576, in-8°; Paris, 1580, in-16; trad. en lat., Francof., 1585, in-12; en angl., Lond., 1576, in-8°. — Au jugement de M. Sayous, ce discours « n'est qu'une redite, heureuse de style, des plus éloquentes paroles de l'antiquité philosophique et chrétienne sur la mort. »

II. *Remonstrance aux Estats de Blois pour la paix*, Lyon, 1576, in-12; réimp. dans le T. II de ses Mémoires.

III. *Traité de l'Eglise, où l'on traite des principales questions qui ont été meues sur ce point en nostre temps*, Lond., 1578, in-8°; 1579. in-8°; s. l., 1579, in-8°; La Roch., 1581 et 1585, in-8°; Gen., Le Preux, 1599, in-4°; La Roch., 1599, in-4°; trad. en angl., Lond., 1579, in-8°; Lond., 1606, in-4°; en latin, Gen., 1594, in-8°; en allem., Basel, 1589, in-8°; en ital., par Calandrini, s. l., 1591, in-8°. — Ce traité, approuvé par *La Fontaine*, *Du Saulsay* et d'autres pasteurs de l'église française de Londres, obtint un très-grand succès. Un moine de Rouen, nommé *Corneille*, qui avait été chargé de le réfuter, fut converti par cette lecture, se retira à Genève et devint ministre.

IV. *Traité de la vérité de la religion chrétienne contre les Athées, Epicuriens, Payens, Juifs, Mahumedistes et autres Infidèles*, Anv., Plantin, 1581, in-4°; Paris, J. Richier, 1582, in-8°; Leyde, 1583, in-8°; Lyon, 1597, in-12; trad. en latin par l'auteur, Anv., Plantin, 1581, in-4°; 1583, in-8°; Gen., 1583, in-8°; 1590, in-12; Herborn, 1602, in-8°; Lugd. Bat., 1592; 1605, in-8°; en angl., Lond., 1604 et 1617, in-4°; en ital., par de *Mézières*, Saumur, 1613. — Dans ce traité, qui passe pour un de ses meilleurs ouvrages, Mornay, présupposant l'existence de Dieu et la religion naturelle, en déduit, par une suite de raisonnements très-solides, les doctrines de la création du monde, de la Providence et de l'immortalité de l'âme; mais il n'est pas toujours aussi heureux. Lorsqu'il essaie, par exemple, d'appuyer le dogme de la Trinité sur des preuves tirées de la raison et sur le témoignage des païens, ou de prouver la chute de l'homme par la religion naturelle, on reconnaît sans peine qu'il a entrepris une tâche impossible. Son plan d'ailleurs est simple et méthodique, et l'érudition qu'il déploie très-vaste.

V. *Relation de M. Du Plessis Mornay de ce qu'il avoit fait auprès du roi Henri III, en* 1583, ins. dans les Mémoires sur la vie de M. de Pibrac, (Amst. [Paris], 1761, in-12).

VI. *Advertissement sur la réception et publication du concile de Trente*, Paris, 1583; réimp. dans le T. II de ses Mémoires.

VII. *Discours du droit prétendu par ceux de la maison de Guise à la couronne de France*, 1583, in-8°; réimp. dans le T. I des Mémoires de la Ligue et dans le T. II de ses propres Mémoires. — Mornay prouve que la maison de Lorraine ne descendait de Charlemagne que par les femmes.

VIII. *Réponce aux déclarations et protestations de MM. de Guise, faictes sous le nom de M. le cardinal de Bourbon*, 1585, in-8°; réimp. dans le T. I des Mémoires de la Ligue.

IX. *Déclaration du roy de Navarre sur les calomnies publiées contre lui*, Ortès, 1585, in-8°; La Rochelle, 1585, in-8°; réimp. dans le T. I des Mémoires de la Ligue et dans le T. III des Mémoires de Mornay; trad. en lat., Lugd. Bat., 1585, in-8°.

X. *Remoustrance aux trois Estats de France sur la guerre de la Ligue*, ins. dans le T. I des Mémoires de la Ligue et dans le T. III de ceux de Mornay.

XI. *Lettre d'un gentilhomme catholique françois, contenant brève responce aux calomnies d'un certain prétendu anglois*, 1586, in-8°; réimp. dans le T. I des Mémoires de la Ligue, dans le T. III des Mémoires de Mornay et dans le tome XI, 1re série, des Archives curieuses.—C'est de ces pamphlets politiques que Lacretelle a dit: « L'éloquence y naît de la noblesse des sentimens; aujourd'hui même où de grands écrivains ont épuré, embelli la langue française, aucun manifeste ne peut offrir des expressions plus vives, plus énergiques. »

XII. *Fidelle exposition sur la déclaration du duc de Mayène, contenant les exploicts de guerre qu'il a fait en Guyenne*, 1587, in-8°; réimp. dans le T. I des Mémoires de la Ligue et dans le T. III des Mém. de Mornay.

XIII. *Discours de la reprise de Marans*, 1588, publié dans le T. II des Mémoires de la Ligue.

XIV. *Déclaration du roi de Navarre au passage de la Loire*, 1589, in-8°; réimp. dans le T. III des Mémoires de la Ligue.

XV. *Méditations sur quatre psaumes* (VI, XXX, XXXII, XXV), Gen., 1591, in-8°. — Vers le même temps, à l'occasion des conférences de Suresne, Mornay composa une *Méditation sur le ps. CI*, pour montrer à Henri IV, à qui il la dédia, quels sont les devoirs d'un bon roi; nous ne savons si elle fut imprimée.

XVI. *De l'institution, usage et doctrine du sainct sacrement de l'Eucharistie en l'Eglise ancienne, comment, quand, et par quels degrez la messe s'est introduite en sa place, en IV livres*, La Rochelle, Hiérosme Haultin, 1598, in-4°; 1599, in-12; 2e édit., Saumur, Thomas Portau, 1604, in-fol.; trad. en lat. sous ce titre: *De sacrâ eucharistiâ libri IV, in quibus et ejus institutio, celebratio, doctrina in primitivâ Ecclesiâ, quæ fuerit; et missa quando, quomodo, quibus gradibus in ipsius locum primum irrepserit, demum et invaserit, explicatur*, Hanov., Cl. Marnius, 1605, in-fol. et in-8°; trad. en angl., Lond., 1600, in-fol.

XVII. *Responce à l'examen du docteur Bulenger, par laquelle sont justifiées les allégations par luy prétendues fausses, et vérifiées les calomnies contre la Préface du livre de la saincte eucharistie*, La Roch., Hiérosme Haultin, 1599, in-4°; Gen., 1599, in-8°.—Il paraîtrait, d'après une lettre de *Du Maurier*, que *Montigny* fit aussi imp. une réponse à Bulenger.

XVIII. *Vérification des lieux impugnez de faux, tant en la préface qu'aux livres de l'institution de la saincte eucharistie, par le sieur Dupuy*, La Roch., Haultin, 1600; Gen., Le Preux, 1600, in-8°.

XIX. *Sommation du sieur Duplessis Mornay à M. l'évesque d'Evreux, avec la response dudit sieur évesque*, Paris, 1600, in-8°.

XX. *Responce du sieur Duplessis Mornay à l'écrit publié par le sieur évesque d'Evreux, sur la sommation à luy faicte privément*, 1600, in-8°.

XXI. *Discours véritable de la conférence tenue à Fontainebleau*, s. l., 1600, in-8°; Montpellier, J. Gillet, 1600, in-12.—Anonyme.

XXII. *Advertissement touchant la vaine vanterie de ceux de l'Eglise romaine, sur ce qui s'est passé en la conférence de Fontainebleau*, 1600, in-8°. — Anonyme. Douteux. C'est peut-être l'écrit dont *Constant* parle à Mornay en ces termes: «Vostre lacquais m'a trouvé parmi les livres où je prends grand plaisir à justifier ces sept pauvres condamnés. Il ne me reste que le dernier qui est de saint Bernard. Jusques à cestuy-là j'ai admiré mille fois, et l'impudence de l'accusateur, et l'ignorance et malice des juges. Si j'achève devant que le vostre soit imprimé, je l'envoyerai à M. de Bouillon, etc. »

XXIII. *Advertissement à MM. de l'Eglise romaine sur l'écrit n'agueres publié par le sieur évesque d'Evreux*, Saumur, T. Portau, 1600, in-12.

XXIV. *Responce au livre publié par le sieur évesque d'Evreux, sur la conférence tenue à Fontainebleau, le 4 may 1600, où sont traitées les principales matières controversées*, Saumur, Th. Portau, 1602, in-4°; trad. en latin par *David de Licques*, Hanov., 1607, in-4°.

XXV. *Advertissement aux Juifs sur la venue du Messie*, Saumur, 1607, in-4°; trad. en latin par l'auteur.

XXVI. *Discours et méditations chrestiennes*, Saumur, Th. Portau, 1609, 2 vol. in-12

XXVII. *Les larmes de Ph. de Mornay sur la mort de son fils unique, en latin et en franç., avec des Meditations sur Prov. III*, 11-12, Saumur, Th. Portau, 1609, in-12; trad. en angl., Lond., 1609, in-8°.

XXVIII. *Le mystère d'iniquité, c'est-à-dire l'histoire de la papauté, par quels progrez elle est montée à ce comble, et quelles oppositions les gens de bien lui ont faict de temps en temps. Où aussi sont défendus les droicts des empereurs, rois et princes chrestiens, contre les assertions des cardinaux Bellarmin et Baronius*, Saumur, Thomas Portau, 1611, in-fol.; Gen., 1612, 2 vol. in 8°; traduit en latin, Salm., 1611, in-fol.; 1612, in-fol.; en angl., Lond., 1612, in-fol. — Le titre explique suffisamment le but de cet ouvrage, qui ne fit pas moins de bruit que celui de l'Institution de l'Eucharistie, non pas tant à cause du sujet qui y était traité, puisqu'il n'offrait rien d'extraordinaire dans la controverse protestante, que parce que l'auteur avait mis en tête une gravure représentant Paul V avec les inscriptions ridicules que l'on avait faites en son honneur, et dont une lui donnait le titre de vice-Dieu. Or Mornay avait trouvé dans les lettres *numérales* de ces mots PAVLo V VICE-DEo, le fameux chiffre 666, nom mystérieux, comme on sait, de la bête de l'Apocalypse (1). Indè iræ. Le nonce se fâcha, le pape se plaignit amèrement, la reine, qui craignait qu'on ne contestât la validité de son mariage, fondée uniquement sur l'autorité du Saint-Siége, voulut que le livre fût flétri, et la Sorbonne lui donnant satisfaction, dès le 1er août 1611, le condamna comme impie et exécrable.

XXIX. *Deux homélies du moyen de se résoudre sur les controverses de ce temps*, Sedan, Jannon, 1612, in-8°.

XXX. *Méditations, homélies et discours chrestiens*, La Forest, J. Bureau, 1624, in-8°. — Ce vol. porte sur le titre T. III, apparemment comme suite du N° XXVI. Une partie des Méditations et Homélies de Du Plessis-Mornay ont été trad. en anglais. Watt mentionne : *Two homilies on Matt. XVII*, 5 *and XIX*, 13, Oxf., 1612, in-8°; — *Homilie on Matt. XVI*, 18, Oxon. 1615, in-8°; — *Meditation upon Gen. XV*, 1, Lond., 1620, in-8°; — *Three homilies upon Ps. LV*, 22, *John XIV*, 27 *and Luke X*, 42, Lond., 1626, in-8°; — *Three meditations on I Cor. II*, 2, *Ps. VI*, 1 *and Prov. III*, 11-12, Lond., 1627, in-8°; — *Throughts on the Trinity*, Lond., 1721, in-8°. — Au sujet de ces méditations, « réflexions suggérées par une solide piété », M. Sayons remarque qu'elles sont bien froides en comparaison d'une autre méditation sur le ps. LI que l'on trouve dans le même volume, et où l'on sent « le souffle d'une ardeur dévorante et la passion profonde, non d'un disciple, mais d'un réformateur. » Il est vrai, ajoute-t-il, qu'elle est de Savonarole. Selon Du Verdier, Mornay a trad., en effet, les *Méditations de H. Savonarole sur les Pseaumes*, et sa trad. fut imp. par Auvray à Paris, 1584, in-16.

XXXI. *Testament, codicile et dernières heures de P. de Mornay, ausquelles a été joint son Traité de la vie et de la mort, ses Larmes et le Discours de la mort de dame Charlotte Arbaleste son épouse*, La Forest,

(1) V [5] + L [50] + V [5] + V [5] + I [1] + C [100] + D [500] = 666.

J. Bureau, 1624, in-8°; La Haye, 1656, in-8°. Le testament, le codicille et les dernières heures ont été réimp. dans le T. XV, 1re série, des Archives curieuses.

XXXII. *Mémoires de messire Philippes de Mornay, seigneur du Plessis Marli, contenant divers discours, instructions, lettres et dépesches par lui dressées, ou escrites aux rois, roines, princes, princesses, seigneurs et plusieurs grands personnages de la chrestienté depuis l'an* 1572 *jusques à l'an* 1589, *ensemble quelques lettres des dessusdits audit sieur du Plessis*, T. I, imp. l'an 1624, in-4°; T. II, à La Forest, Jean Bureau, 1625, in-4°. — *Mémoires de messire Philippes de Mornay*, etc. *A la fin est adjousté un supplément des pièces qui ont esté omises dans les deux vol. des Mémoires cy-devant imprimés*, Amst., Elzevier, 1652, in-4°. — *Suite des Lettres et Mémoires*, etc., Amst., 1651, in-4°. Il y a sans doute une erreur dans ce millésime; en tout cas, ce volume forme le 4e de la 1re édit. des Mémoires de Mornay qui a été publiée par *Jean Daillé*. Nouvelle édition sous ce titre : *Mémoires, correspondances et vie de Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la réformation et des guerres civiles et religieuses en France depuis l'an* 1571 *jusqu'en* 1623, *édit. complète, enrichie de notes historiques et de notices biographiques, par MM. de La Fontenelle de Vaudoré et Auguis*, Paris, Treuttel et Würtz, 1824 - 25, 12 vol. in-8°. Annoncée en 15 vol., l'édit. nouv. a été réduite à 12, et elle aurait pu l'être davantage, si l'on n'y avait inséré un grand nombre de pièces qui ne sont pas sorties de la plume facile, abondante, nerveuse, quelquefois éloquente de Mornay; il est vrai qu'elles se rattachent plus ou moins directement à ses actions. Cette édition s'arrête à l'année 1614. Elle est donc incomplète, et en même temps elle est pleine d'inexactitudes, de fautes même souvent grossières. Outre les Mémoires, ou pour mieux dire, les pamphlets que nous avons mentionnés plus haut et sans parler d'un certain nombre d'autres dont nous n'avons pu retrouver les traces, bien qu'ils aient été imp. au témoignage de son biographe, on y rencontre: (T. II) *Lettre de discours sur les divers jugemens des occurrences du temps*, 1584 ; — (T. III) *Déclaration et protestation du roy de Navarre, de monseigneur le prince de Condé, de M. le duc de Montmorency, etc., sur la paix faicte avec ceux de la maison de Lorraine*, 1585; — (T. IV) *Remonstrance à la France sur les maulx qu'elle souffre; Considérations sur aulcuns articles proposez en l'assemblée de Nancy*, 1588 ; *Mémoire envoyé aux Pays-Bas*, 1589, dressé par ordre de Henri III; (T. VII) *Brief discours par lequel chacung peult estre esclairci des justes procédures de ceulx de la religion réformée*, résumé succinct de l'histoire du protestantisme en France jusqu'à l'édit de Nantes. Nous pourrions citer encore une foule de pièces d'une moindre étendue, mais d'un égal intérêt pour l'histoire.

En 1571, Mornay avait composé un *Commentaire sur les lois ripuaire et salique* et une *Critique du droit canon*, qui furent détruits à la Saint-Barthélemy. En 1574, au rapport de sa femme, il écrivit en latin un traité *De la puissance légitime d'un prince sur son peuple*, titre dont la singulière analogie avec celui de la trad. franç. du *Vindiciæ contrà tyrannos* a dû contribuer à faire croire que Mornay était l'auteur de ce dernier ouvrage (*Voy.* VI, p. 273). On lui attribue aussi un *Traité de la mesure de la foi* et un autre *De concilio*, dont nous n'avons pu découvrir aucun exemplaire, non plus que d'un *Discours politique sur la présente conjoncture d'affaires*, qui doit avoir été composé en 1621, et d'un traité *De statu Galliæ* qui, dit-on, fut imp. in-4° (1). Nous avons déjà

(1) Dans sa Bibl. sacra, Le Long lui attribue une trad. franç. des *Proverbes de Salomon*,

eu l'occasion de parler d'une copie manuscrite de ses Mémoires qui se conserve à la Biblioth. de la Sorbonne(1). Deux volumes de la Collect. Dupuy, cotés 349 et 618 contenaient des lettres de lui; mais la plupart ont été volées.

MOROGUES (Jacques de), sieur de Lande, du Sauvage, de Lonfroy et d'autres lieux, gentilhomme de la chambre du roi et du duc d'Alençon, fut nommé par ce dernier prince gouverneur de La Charité, sa ville natale, et prit possession de son gouvernement le 12 juillet 1576. On sait que la paix de Monsieur, qui avait valu au duc d'Alençon les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry en augmentation d'apanage, ne dura que quelques mois, et qu'à la reprise des hostilités, le nouveau duc d'Anjou se déclara contre les Protestants. Malgré les avertissements qu'il reçut de tous côtés, Morogues ne put croire à une pareille ingratitude de la part d'un prince qui récemment encore avouait hautement ses obligations « envers le parti de la Religion qui l'avoit reschauffé en son sein »; il put encore moins se persuader qu'il serait attaqué dans la ville où il commandait par celui-là même qui lui en avait confié le commandement. Il ne prit donc aucune mesure de défense, et ne songea même pas à augmenter sa garnison qui était si faible, qu'à peine put-il, lorsque le canon ennemi eut pratiqué trois brèches dans les faibles murailles de La Charité, les garnir d'une quarantaine d'hommes pour les défendre. La mutinerie des habitants qui se déclarèrent contre lui en faveur des assiégeants, hâta la reddition, d'ailleurs inévitable, de la place. Morogues dut s'estimer heureux d'obtenir une capitulation, que le duc de Guise fit respecter. Il sortit de la ville, ainsi que ses lieutenants, *Philippe de Lafin* le jeune, *Valenville*, *Villeneuve*, *La Reinville*, *Tauvenay*, avec leurs chevaux et leurs armes, les soldats avec l'épée seulement.

Morogues continua à porter les armes pour la Cause au moins jusqu'en 1585, qu'il alla rejoindre le drapeau du prince de *Condé*. Il avait épousé, en 1569, *Marie Bochetel*, veuve de Jacques Bourdin, sieur de Villaines, secrétaire d'état. Deux fils naquirent de ce mariage : Alexandre, qui suit, et Henri, qui fit souche.

I. Alexandre de Morogues, sieur du Sauvage, gentilhomme ordinaire de la chambre, épousa *Louise de Monchy*, dame d'Ercourt, et, resté veuf, il se remaria, en 1637, avec *Joachine Dabra-de-Raconis*. Sa première femme le rendit père, sans parler d'un fils, nommé Benjamin, mort en 1631, à l'âge de 23 ans (*Reg. de Charent.*), de Guy, dit Bourdin, à cause d'une substitution faite en sa faveur par son oncle, lequel prit pour femme, en 1636, *Marie Lhoste*, dame de Médan, fille d'*Hilaire Lhoste*, sieur de Montfermeil, secrétaire du roi, et de *Marie Arnault*. De ce mariage naquirent : 1° Jean-Alexandre, vicomte d'Ercourt, sieur de Médan, mort le 24 janv. 1677, à l'âge de 37 ans, ne laissant qu'une fille, Anne, de sa femme *Anne Bazin*, fille de *Jean*, sieur de Limeville, commissaire général de la cavalerie légère, et de *Henriette de Louvigny*; — 2° Marie, présentée au baptême, le 22 juill. 1637, par son grand-père paternel et sa grand'mère maternelle, et mariée, en secondes noces, en 1666, à *Jean de Philibert*, sieur de Piégut, fils de *François*, sieur de Venterol, et de *Lucrèce Du Puy-Mont-*

publ. par J. Rivery, à Lausanne, 1556, in-12. Il y a évidemment erreur dans cette indication. Le Duchat, et d'après lui, M. Buchon (Panthéon littéraire) se sont également trompés, en le supposant l'auteur de l'*Excellent et libre discours sur l'état présent de la France*, pamphlet qui appartient à *Michel Hurault* (Voy. ce nom).

(1) Ce beau manuscrit forme onze vol. in-fol., et non pas six, comme nous l'avons dit à l'art. GOYON, induit en erreur par un de MM. les bibliothécaires de la Sorbonne, qui nous avait affirmé que la Bibliothèque n'en possédait pas davantage. Il provient évidemment de la bibliothèque de Mornay, ainsi qu'un magnifique exemplaire du Mystère d'iniquité, qui se conserve à la biblioth. Mazarine.

brun (1); — 3° Françoise; — 4° Jeanne, morte jeune; — 5° Joachine, femme, en 1674, de *Jacques de Pascal*, sieur de Saint-Félix, fils de feu *Pierre de Pascal*, sieur de Conques, et d'*Anne de Maistre*; — 6° Louise, née en 1645, qui épousa *Pierre de Narbonne*, et émigra avec sa sœur Joachine à la révocation (*Arch. gén.* Tt. 330).

II. Henri de Morogues, sieur de Lonfroy, assista, comme ancien de l'église de La Charité, à plusieurs synodes provinciaux. Il épousa *Marie Le Valois*, fille de *Louis*, sieur de Villette, et de *Catherine Bourdin*, dont il eut: 1° Henri, qui suit; — 2° Anne, femme de *Jacques de Cossay*, sieur de Lussy; — 3° Marie, épouse de *Gédéon de Ramber*, sieur de Tauvenay; — 4° Louise, mariée à *Gaspard de Cossay*, sieur de Cizely, frère de Jacques.

Henri de Morogues, sieur de Lonfroy et de Fontfaye en Nivernois, prit pour femme *Marie de Cramanne* (alias La Ramane), fille de *François*, sieur de Thoury. Il en eut: 1° Henri-Louis, qui suit; — 2° Jacques, sieur de Thoury, tué au service; — 3° François, sieur de La Selle, né en 1640, qui épousa, le 8 fév. 1685, *Susanne de Laubéran-de-Montigny*, et passa avec elle en Hollande à la révocation; — 4° Pierre; — 5° Philippe-Marc; — 6° Guy, sieur de Fontfaye, capitaine au régiment de Langalerie, qui épousa, en 1670, *Edmée de Jaucourt-d'Espeuilles*, et abjura avec toute sa famille à la révocation; il mourut en 1690; — 7° Anne, femme de *Jacques d'Yse*, président au parlement de Grenoble.

Henri-Louis de Morogues, sieur de Lonfroy et en partie du Sauvage, épousa, en 1658, *Madelaine de Philibert*, fille de *François*, sieur de Venterol, et de *Lucrèce Du Puy-Montbrun*. Enfermé, en 1688, dans le couvent de Saint-Martin de Nevers, il se convertit au bout de trois semaines, et son fils, François, sieur de Guichy, qui avait été mis dans celui de Saint-Etienne, suivit son exemple. Ce François devint seigneur de Médan par son mariage avec sa cousine Anne, qui, elle aussi, avait dû probablement signer son abjuration; mais la conversion de l'un et de l'autre était si peu sincère, que Louis XIV leur fit témoigner, en 1700, son étonnement de ce qu'ils ne se conformaient pas plus exactement à sa volonté (*Arch. gén.* E. 3386).

MORUS (Alexandre), un des plus célèbres prédicateurs protestants dans le xviie siècle, né à Castres, le 25 sept. 1616, et mort à Paris, le 28 sept. 1670.

Morus apporta en naissant un cœur ardent, une imagination vive, germe fécond de grands talents, mais aussi de passions violentes. Dès le collége, il se fit craindre, et par conséquent haïr, de ses condisciples par son caractère impérieux, irritable, vindicatif, et de bonne heure il montra pour la galanterie un penchant qui s'accordait mal avec l'austérité de mœurs exigée d'un conducteur de l'Eglise.

Après avoir achevé d'une manière brillante ses humanités au collége de Castres, où son père, écossais d'origine, remplissait les fonctions de principal, il partit, à l'âge de 20 ans, pour Genève dans l'intention d'y étudier la théologie. En 1639, c'est-à-dire au moment même où il terminait ses études, la chaire de grec étant devenue vacante et les curateurs de l'académie ayant invité les étrangers mêmes à entrer en lice pour la disputer, Morus ne craignit pas de se mettre sur les rangs, et il l'emporta sur *Etienne Le Clerc* et d'autres concurrents non moins redoutables. Ce succès commença sa réputation. Elle s'accrut par les innovations qu'il introduisit dans l'enseignement de la théologie et surtout dans la prédication, lorsqu'il succéda, en 1642, à Frédéric Spanheim comme

(1) Elle mourut à Paris au mois de janvier 1739. Peut-être est-elle la même que *Marie de Morogues*, qui abjura en 1685, en même temps que *Catherine de Boisguillaume*, descendant d'un capitaine qui s'était signalé à Coutras.

ministre et professeur (1). Ce ne fut qu'après une lutte assez longue entre le Conseil et la Vénérable Compagnie que Morus put prendre possession de sa chaire. Déjà le consistoire avait fait difficulté de le recevoir au ministère, l'accusant d'opinions peu orthodoxes sur la prédestination, la grâce, le péché originel et la satisfaction. Il n'avait cédé, au mois d'oct. 1641, que sur l'ordre réitéré du Conseil, et seulement après que le candidat eut signé une déclaration portant, qu'il rejetait les opinions condamnées par le Synode d'Alençon. Il paraît que cette fois la résistance fut moins vive. On lit, en effet, dans les Fragments de Grenus, sous la date du 10 oct.: « Sp. Alexandre Morus, élu professeur de théologie, a été exhorté à se vouer pour toujours au service de cette académie, sans écouter aucune autre vocation, voyant surtout le cas que le Conseil fait de ses dons relevés, et qu'il a été appelé à la profession la plus considérée, ce qui est comme une espèce de mariage spirituel par lequel il se lie de plus fort à cette église et académie. Il en remercie très-affectueusement la Seigneurie, en déclarant qu'il a besoin de l'agrément du sieur Morus son père, auquel on écrit à cet effet.»

L'orgueil de Morus se trouva singulièrement flatté de ce triomphe. La vocation que l'église française de Londres lui adressa la même année, stimula encore sa vanité, et la dignité de recteur à laquelle il fut promu en 1645, acheva de le remplir d'une présomption insupportable. Il prit comme à tâche d'irriter ses collègues par sa hauteur et ses dédains. Sa perte fut jurée. De nouvelles plaintes furent adressées, en 1646, au magistrat. On l'accusa de sentiments erronés touchant l'imputation du péché d'Adam et la foi des Pères de l'A.-T.; mais le Conseil se contenta d'exhorter pasteurs et professeurs à vivre en paix comme il convient à leur profession, et à éviter de traiter des questions oiseuses. Cette attaque n'ayant point eu le résultat que ses ennemis espéraient, ils se mirent à épier sa conduite, et bientôt de sourdes rumeurs circulèrent sur la dépravation de ses mœurs, non-seulement à Genève, mais à l'étranger. Morus, comprenant que la place n'était plus tenable, se montra disposé à la quitter. D'un autre côté, comme le but de ses envieux était atteint par son éloignement, la Vénérable Compagnie n'hésita pas à lui donner, le 25 janv. 1648, un excellent témoignage « sur sa probité et saine doctrine au sujet des calomnies publiées contre lui aux Pays-Bas. »

Il était question, en effet, pour Morus d'une place de professeur de théologie à Middelbourg, que les magistrats de cette ville lui destinaient sur la recommandation de *Saumaise* (Archiv. de Genève, N°° 3191 et 3194), mais à laquelle ils ne voulaient sans doute l'appeler qu'après s'être enquis de la vérité des bruits qui couraient sur son compte. L'attestation du consistoire genevois ayant levé leurs scrupules, Morus prit possession de cette chaire en 1649, après avoir prêché à Maëstricht devant le synode des églises wallonnes. Dès le mois de nov., l'église française de Middelbourg écrivit à Genève une lettre pleine d'éloges sur son nouveau pasteur, se félicitant d'une acquisition qu'elle ne devait pas conserver longtemps. En 1651, l'académie de Montauban, désirant s'attacher un homme aussi illustre, demanda au synode provincial assemblé à Castres de rappeler Morus en France comme successeur de *Garissolles;* mais le commissaire royal, *Guillaume Du Puy*, sieur de La Gade, s'y opposa sous prétexte que le professeur de Middelbourg avait des relations avec les ennemis de l'Etat (*Arch. gén.* Tt. 290). Vers le même temps, les curateurs de l'Ecole illustre d'Amsterdam offrirent à Morus la chaire d'histoire ecclésiastique laissée vacante par la mort de

(1) Sénebier prétend que Morus fut reçu à ce double emploi, au mois de janvier 1642; mais il se trompe. Spanheim n'obtint son congé qu'au mois de mars de cette année.

Vossius. Il la refusa d'abord, et ne consentit à l'accepter plus tard que sur leurs instances réitérées.

Rien ne pouvait alors faire prévoir l'orage qui allait fondre sur lui; la haine même semblait réduite au silence, lorsque la publication du livre de *Pierre Du Moulin*, Clamor sanguinis regii ad cœlum (Hagæ, 1652, in-12) lui suscita un nouvel ennemi, plus redoutable que tous les autres. Milton, qui était extrêmement maltraité dans ce libelle, voulut se venger de l'agresseur. Dans la fausse persuasion que Morus en était l'auteur, il prit des renseignements sur sa vie, et, sans information, il se hâta de publier tout ce qu'il put recueillir de défavorable sur son compte. Morus eut beau fournir les attestations les plus honorables sur ses mœurs et sa doctrine, il ne parvint point à détruire la fâcheuse impression laissée dans les esprits par la réponse de l'illustre poète.

Ce fut sans doute pour se distraire des ennuis que cette affaire lui causa, qu'il demanda, en 1654, un congé de trois ou quatre mois. Il avait l'intention de le passer en France; mais au lieu de s'arrêter dans sa patrie, il se rendit en Italie, où il resta plus d'un an, comblé d'égards par le grand-duc de Toscane et de marques de distinction par la république de Venise, dont il avait chanté une victoire sur les Turcs dans un beau poème latin. A son retour en Hollande, loin de le blâmer d'avoir dépassé son congé, le synode des églises wallonnes, tenu à Leyde au mois de mai 1656, le congratula sur les honneurs qu'il avait reçus. Il est probable que la vanité de Morus poussée à l'excès par ces éloges, réveilla la haine de ses ennemis et lui en créa de nouveaux. Quoi qu'il en soit, il fut accusé devant le synode de Tergow, qui se tint le le 23 avril 1659, de « mensonges, faussetez, fourbes, impiétez, ingratitude, orgueil insupportable, vices infâmes, » et sommé de se justifier. Il refusa d'obéir, alléguant sa qualité de français. Depuis quelque temps, en effet, un grand nombre de Protestants de Paris le désiraient pour pasteur. Leurs vœux n'ayant point été écoutés par le consistoire de Charenton, ils en avaient appelé au synode provincial, qui s'assembla à Aï, le 8 mai 1659, et qui leur accorda leur demande, malgré l'opposition de *Papillon*, avocat au parlement et ancien de l'église, après un examen attentif des attestations avantageuses que produisait Morus, attestations signées par les magistrats, les pasteurs et les professeurs de Genève, les pasteurs et les professeurs de Middelbourg, les bourgmestres et les curateurs de l'École illustre d'Amsterdam. Défense fut même fait à Morus de retourner en Hollande pour se justifier devant le synode de Nimègue, qui le frappa d'excommunication comme rebelle, au mois de sept., quoiqu'il fût attaché à l'église de Charenton depuis plus de trois mois. Le Synode national de Loudun, devant lequel le débat fut porté par l'appel de *Papillon* et du consentement des églises hollandaises, se livra de nouveau à une minutieuse enquête, à la suite de laquelle il déclara « qu'il n'avait rien trouvé qui obligeât à condamner ledit Morus, ni à flétrir sa personne, ni son ministère. » Il fut donc confirmé dans la place de pasteur de l'église de Charenton; le synode l'exhorta seulement à mettre plus de circonspection dans sa conduite et à prendre garde d'offenser personne par ses paroles ou ses écrits. Morus ne profita pas de ce sage avis.

On peut à peine concevoir aujourd'hui l'enthousiasme que ses prédications excitèrent. A en juger par ceux de ses sermons qui ont été imprimés, il ne méritait pas la réputation d'éloquence qu'on lui a faite, car ils ne sont remarquables ni par l'énergie ou la beauté des pensées, ni par la noblesse ou le mouvement du style. Ce qui charmait son auditoire, c'était la grâce, la chaleur de son débit, et surtout les allusions piquantes, les traits satiriques, les bons mots, dont il semait ses discours.

Comme à Genève, ses étonnants succès excitèrent la jalousie, et son orgueil, son humeur caustique froissèrent les susceptibilités de plusieurs membres du consistoire. Il se forma contre lui une cabale dans laquelle entrèrent *Des Forges-Le Coq*, *Massanes*, *Beauchamp*, *Des Galesnières*, le ministre *Daillé* lui-même, qui, au synode d'Aï, avait appuyé de toute son influence ceux qui le demandaient pour pasteur. On chercha d'abord à l'éloigner sans bruit, et on lui conseilla, sous main, de faire un voyage en Angleterre. Ses partisans prétendent que ses adversaires voulaient se donner le temps de dresser leurs batteries, et que Morus tomba dans le piége. Ce qui est certain, c'est que le consistoire lui accorda avec une grande facilité un congé et que, pendant son absence, de sourdes rumeurs se répandirent sur son compte. A son retour, craignant apparemment de voir se renouveler ce qui s'était passé en Hollande, il voulut donner sa démission; mais un grand nombre de chefs de famille l'ayant supplié de rester, il céda à leurs instances. Déçue dans son espoir, la cabale changea de tactique. *Massanes* et *Le Coq* ne rougirent pas de descendre au vil rôle d'espions. Ils s'attachèrent aux pas de Morus, afin de surveiller ses démarches, et il faut avouer que la conduite du pasteur ne prêta que trop aux plus fâcheuses interprétations. Peu habitué à un travail suivi et à une vie sédentaire, il avait pris l'habitude de courir les rues, accompagné de *Chapuzeau*, qui, sans être « un homme infâme, un insigne scélérat », comme le prétendirent plus tard les défenseurs de Morus, était au moins une espèce d'aventurier d'une moralité fort suspecte. Dans ces courses journalières, il se plaisait à mugueter les jolies femmes qu'il rencontrait, il leur donnait des rendez-vous, il les suivait même jusque dans des lieux où la présence d'un homme de sa profession ne pouvait être qu'un scandale. Telles sont au moins les accusations formulées contre lui par Chapuzeau, qui, probablement gagné à prix d'argent, finit, au bout de quelques mois, par le trahir. Peut-être y a-t-il de l'exagération dans le mémoire qu'il présenta au consistoire, mais la plupart des faits sont racontés avec des détails tellement circonstanciés, jour par jour, heure par heure pour ainsi dire, qu'il semble impossible que tout soit faux dans cette dénonciation. Le consistoire l'accepta pour vraie, et, usurpant une autorité qui n'appartenait qu'au colloque, il suspendit le ministre, le lundi 10 juillet 1661. Cette sentence irrita vivement les partisans de Morus, au nombre desquels on comptait *Baptiste Tarneau*, avocat au Conseil, *Paul Sonnet*, avocat au parlement, *Melchior-Georges Tavernier*, contrôleur de la maison du duc d'Orléans, *Antoine Stran* (aliàs *Estrang*), banquier, etc., qui appelèrent à la Chambre de l'édit de cet abus de pouvoir. Malheureusement, ils ne s'en tinrent pas là. Le dimanche suivant, 16 juillet, l'église de Charenton fut envahie de bonne heure par quelques mousquetaires de la Religion et une foule de peuple. *Daillé* fils, qui devait prêcher, fut repoussé avec violence, et Morus porté comme en triomphe dans la chaire. Ce scandale inouï cessa sur les représentations de personnages influents; mais la Cour en prit prétexte pour exclure tous les mousquetaires protestants de ce corps d'élite. C'était frapper à la fois les innocents et les coupables; la Chambre de l'édit montra plus d'équité. Sur la plaidoirie d'Omer Talon, elle se déclara incompétente et, par arrêt du 27 juillet, renvoya l'affaire à un colloque, qui se tint, le 10 août, par permission du roi, à Charenton même, sous la présidence de *Le Sueur* père. Les appelants y députèrent l'avocat *Sonnet* et *La Bastide*. Le consistoire de Paris fut blâmé de ne pas avoir procédé immédiatement à l'examen des accusations portées contre le pasteur, mais d'en avoir remis la discussion du lundi au dimanche suivant; Morus fut interdit pour un an, et une commission,

composée de Le Sueur père, *Rancon-net* et *Cottin*, chargée de veiller sur sa conduite pendant le temps de sa suspension, avec pouvoir de le déposer en cas de récidive. Ayant promis de se réconcilier avec le consistoire, il ne fut pas exclus de la Cène, comme le fut Chapuzeau, que le colloque censura.

Les ennemis de Morus ne furent point satisfaits. Ils renouvelèrent leurs accusations devant le synode de Roucy, qui révisa le procès et aggrava la peine, en laissant toutefois à Morus la liberté de se pourvoir au synode de la Normandie ou à celui du Berri. Il choisit ce dernier, qui se tint à Sancerre en 1664, et qui, après avoir soigneusement examiné l'affaire, jugea que Morus, s'étant soumis au jugement du colloque de Charenton, il n'y avait eu aucun sujet de procéder de nouveau contre lui; que le synode de Roucy avait sans aucun fondement revu le procès, et que sa sentence devait être cassée. «Et, lit-on dans les Actes de ce synode, après les fortes et graves remontrances qui luy ont été faites par la bouche de M. le modérateur, et les avertissemens qu'il a reçus de se comporter à l'avenir avec plus de circonspection et de prudence, et de se tenir plus attaché à son cabinet, de s'abstenir de toutes ses courses dans les rues qui ont donné du soupçon contre luy, et de se conduire en toutes choses en telle manière que chacun soit édifié de son exemple et de sa conversation, elle l'a rétably et rétablit dès à présent en toutes les fonctions de son ministère, et l'a renvoyé dans son église en l'exercice de sa charge. » Et comme on avait, dans l'intervalle, porté contre Morus de nouvelles accusations devant le consistoire de Paris, le synode députa les pasteurs *Gantois*, *Lenfant*, *Longuet* et *Varnier* avec les anciens de *Soustelle*, *Bussière* et *Morin* pour en prendre connaissance sur les lieux, rendre un jugement définitif et réconcilier le pasteur avec le consistoire (*Collect. Conrart*, T. XIV).

Morus exerça, depuis ce temps, son ministère sans être en butte à de nouvelles attaques. Il mourut, après de longues souffrances, dans l'hôtel de la duchesse de *Rohan*, qui n'avait pas cessé un instant de le couvrir de sa protection. Sa mort fut des plus édifiantes. Il rendit le dernier soupir en protestant de son innocence, et en répétant ces paroles du psalmiste :

> Mon âme en tes mains je viens rendre,
> Car tu m'as rachete, ô Dieu de vérité.

Ménage prétend qu'il avait voulu plusieurs fois embrasser le catholicisme; mais pourquoi ne l'a-t-il pas fait pendant sa lutte avec le consistoire ? qui l'en aurait empêché? Dans la relation que l'on a publiée à Genève de sa maladie et de sa mort, pas un mot ne tend à faire supposer qu'il ne soit pas mort plein d'attachement pour la religion réformée. Il fut enterré, le 2 oct., dans le cimetière de Charenton (*Reg. de Charent.*).

«Morus, dit Sénebier, eut de l'esprit avec les vices qui l'accompagnent quand la raison ne sait pas le régler; il fut léger, imprudent, orgueilleux; s'il excita l'envie par ses talens, il appela la haine par sa hauteur; son savoir étoit vaste, mais superficiel; il croyoit avoir tout fait quand il avoit montré de l'adresse ou tissu des phrases sonores. Spanheim ne lui reproche que de l'orgueil. Saumaise disoit «*nullum se cognovisse nobiliorem, seu capaciorem omnium rerum quibus se applicaret, si laboris tolerantior fuisset, quod in eo desiderabat.* »

Les écrits de Morus sont assez nombreux, mais peu importants. En voici la liste :

I. *De necessariâ Dei gratiâ et libero hominis arbitrio disputationes IV, sub præsidio A. Mori*, Gen., J. de Tournes, 1644, in-4°.

II. *Oratio de pace*, Gen., 1647 et 1652, in-4°; trad. en franç., Gen., 1647, in-4°. — Morus condamne fortement les disputes d'*Amyraut* et de Spanheim sur la grâce.

III. *Calvinus, oratio historica et apologetica pro Joh. Calvino contra Grotium*, Gen., 1648, in-4°.

IV. *Victoria gratiæ*, Mediob., 1652,

in-4°. — Nouvelle édit. du N° I avec des augmentations.

V. *Oratio de duobus Genevæ miraculis, sole et scuto*, Medioburg., 1652, in-4°.

VI. *Causa Dei, id est, de Scripturâ sacrâ exercitationes genevenses*, Medioh., 1653, in-4°.—Divisé en trois parties : 1° *De auctoritate S. Scripturæ; 2° De canone, de integritate textûs hebraïci, de LXX et aliis versionibus græcis, de hexaplis Origenis, de Vulgatâ latinâ; 3° De perfectione S. Scripturæ.*

VII. *Fides publica contra calumnias J. Miltoni scuræ*, Hagæ Com., 1654, in-12.—*Supplementum*, 1655, in-12.—On trouve dans ce volume un grand nombre de certificats très-honorables pour lui.

VIII. *Eusebii episc. Cæsar. Chronicon cum aliis ejus continuatoribus, græc. lat., cumque notis J. Scaligerii*, Amst., 1658, in-fol.

IX. *Ad Esaiæ cap. LIII de perpessionibus et gloriâ Messiæ notæ ac diatribæ*, Amst., 1658, in-4°.—Sénebier en cite une édition de Middelb., 1653, in-4°.

X. *Sermons sur la naissance de Jean-Baptiste*, Gen., 1659, in-8°; 1682, in-8°.

XI. *Notæ ad quædam loca Novi Fœderis*, Lond., 1661, in-8°; Paris., 1668, in-8°; réimp. avec le Myrothecium de *Caméron* (Salm., 1677, in-4°); puis dans les Critici sacri d'Angleterre et dans les Observat. selectæ in varia loca N.T., de Fabricius (Hamb., 1712, in-8°). — Richard Simon fait peu de cas de Morus comme critique de la Bible.

XII. *Soteria laus Christi nascentis*; *Epinicia super Venetorum de Turcis victoriâ*, Paris., 1663, in-4°. — Le 1er de ces poèmes a été trad. du latin en franç. par *Pérachon*, qui plus tard apostasia, et imp. à Paris, Olivier de Varennes, 1665, in-4°; 2e édit., Paris, 1669, in-12. Le second, qui avait peut-être été imprimé d'abord en Italie, fut réimp. sous ce titre : *Epinicia de insigni Venetorum victoriâ anno 1656 de Turcis reportatâ*, Paris., 1673, in-4°.

XIII. *Poemata*, Paris., 1669, in-8°.

XIV. *Axiomata theologica*, imp. dans le Myrothecium de *Caméron* (Salm., 1677, in-4°).

XV. *Derniers discours d'A. Morus*, Amst., 1680, in-12.

XVI. *Fragmens des sermons de Morus avec ses dernières heures*, La Haye, 1685, in-12.

XVII. *Sermons et fragmens de sermons*, Gen., 1686, in-8°.

XVIII. *Sept sermons sur divers textes*, Amst., 1688, in-8°.

XIX. *Dix-huit sermons sur Rom. VIII*, Amst., 1691, in-8°.

XX. *Sermons choisis sur divers textes*, Gen., 1694, in-8°.

XXI. *Sermons sur le catéchisme*, Gen., 1695, 2 vol. in-8°.

On a encore d'Alexandre Morus un *Sermon* prononcé à La Haye sur la mort du prince d'Orange en 1650, qui ne nous est connu que par la trad. anglaise faite par *Daniel La Fite*, Lond., 1694, in-4°; et une *Lettre* à Mestrezat, datée de 1657, où il se justifie d'avoir écrit à la reine Christine de Suède dans un style trop figuré, lettre qui fait partie du T. XIV de la Collect. Conrart. Sénebier nous apprend, dans son Catalogue, qu'il a aussi laissé en msc. une *Histoire de Genève*.

MOTHERER (Henri), curé de St-Jean à Wissembourg et réformateur de cette ville. Nulle part peut-être le terrain n'avait été mieux préparé pour la Réforme, grâce aux mœurs scandaleuses des moines d'une riche abbaye de Bénédictins qui y était établie. Motherer, qui avait beaucoup à se plaindre d'eux, embrassa avec chaleur les doctrines luthériennes. Dès 1522, il prit femme, ainsi que son vicaire *Jean Merckel de Kleeburg*, et il invita *Bucer* (Voy. III, p. 59), à venir le seconder. Le vicaire de l'évêque de Spire, dans le diocèse duquel était Wissembourg, s'opposa à l'installation de l'ancien chapelain de Sickingen, et exigea qu'il se rendit préalablement à Spire pour y rendre compte de sa foi.

Bucer refusa de faire ce voyage par des raisons faciles à comprendre; mais il offrit, ainsi que Motherer, de se soumettre à une enquête à Wissembourg même et de payer les frais du déplacement des commissaires. Le vicaire ne voulut point accepter ce moyen terme et les excommunia l'un et l'autre. Sur ces entrefaites, au mois d'avril 1523, l'électeur de Trèves et l'électeur palatin vinrent mettre le siége devant la ville. Les magistrats effrayés engagèrent les trois prédicateurs, qu'ils avaient protégés jusque-là, à en sortir afin d'éviter de grands malheurs. Ils suivirent ce conseil et se retirèrent à Strasbourg, d'où Motherer et Merckel, tous deux chers à la bourgeoisie, furent rappelés après le rétablissement de la paix. Soutenus par la classe moyenne, ils purent braver en sûreté les foudres de l'évêque de Spire jusqu'en 1525 que la révolte des Paysans amena de nouvelles complications. Un corps d'insurgés ayant invité les habitants à faire cause commune avec eux ou à leur donner au moins du plomb et de la poudre, leur promettant en retour aide et protection, le Conseil leur refusa toute assistance. Les Paysans irrités menacèrent de ravager les vignes, dont le produit formait la seule ressource d'un grand nombre de bourgeois. Cette menace causa une vive agitation, qui fut portée à son comble par une tentative du prieur des Bénédictins pour enclouer les canons de la ville. Une émeute éclata. L'abbaye fut détruite, ses archives brûlées et les canons livrés aux Paysans, à qui une partie des habitants se réunirent. Aucune violence ne fut commise contre les personnes des moines ; on exigea seulement d'eux la promesse de renoncer à leurs priviléges, de vivre dans la chasteté ou le mariage, et de ne point chercher à se venger. La promesse donnée, on leur restitua tout ce qui avait été sauvé du pillage de l'abbaye. Cela n'empêcha pas le prieur de porter ses plaintes à l'électeur palatin, qui mit le siége devant la ville et lui imposa de dures conditions. Trois des chefs du mouvement furent décapités; à cinq autres on coupa les doigts; une amende de 8,000 florins fut frappée sur la ville, et les habitants durent s'engager à tout remettre sur l'ancien pied. Dans sa Chronique d'Alsace, Herzog affirme que Motherer fut un des trois luthériens exécutés; selon Böll, c'est Merckel de Kleeburg qui subit la mort. Ces événements déplorables portèrent un rude coup à la Réforme. Elle ne reprit faveur qu'au bout de quelques années (*Voy.* KESS).

MOTTEUX (PIERRE-ANTOINE), ou *Le Motteux*, poète et traducteur, né à Rouen, en 1660. Motteux passa en Angleterre à la révocation. Il commença par s'appliquer avec ardeur à l'étude de la langue anglaise, et lorsqu'il la posséda à fond, il s'occupa de traductions remarquables par la pureté du style. On regarde comme des chefs-d'œuvre celles qu'il a données de don Quichotte et de Rabelais. Malgré le grand succès qu'obtinrent ses publications, il abandonna la littérature pour le commerce et acquit une fortune considérable par d'heureuses spéculations. Quoique marié et père de vingt-deux enfants, il menait une vie crapuleuse. La Biog. univ. affirme qu'on le trouva mort dans un lieu de débauche, le 19 févr. 1717. On a de lui, selon Watt :

I. *The present state of Marocco*, trad. du franç., Lond., 1695, in-8°.

II. *The loves of Mars and Venus*, Lond., 1697, in-4°; 1722, in-12.

III. *Beauty in distress, a tragedy*, Lond., 1698, in-4°.

IV. *The whole Works of Rabelais, done out of french by Thomas Urchard, Peter Motteux and others*, Lond., 1708, 2 vol. in-8°. — Motteux y a joint des remarques estimées, qui ont été trad. de l'anglais (Lond., 1740, in-4°); ainsi que sa *Parodie de l'ode de Boileau sur la prise de Namur*.

V. *A poem on tea*, Lond., 1722, in-8°. — Inséré d'abord dans le Spectateur.

Dans la liste des directeurs de l'hôpital français, à Londres, nous trouvons

les noms de *Jean Motteux*, en 1729, de *Pierre Motteux*, en 1759, et de *Jean Motteux*, en 1763. Il nous est impossible de dire s'ils descendaient de notre écrivain, une liste de Réfugiés de Rouen, dressée en 1685, nous apprenant que plusieurs enfants d'un marchand nommé *Antoine Le Motteux* sortirent du royaume à la révocation (*Arch. gén.* Tt. 261).

MOULANS (Daniel), ministre de Coutras. Le 14 juin 1609, Moulans revenant de Villaux près Libourne, où il avait célébré la Cène, rencontra le cardinal de Sourdis, accompagné d'une suite nombreuse. Il se mit modestement sur le bord du chemin pour laisser passer le haut dignitaire de l'Eglise romaine, qu'il salua, mais qui ne daigna pas lui rendre son salut. Un instant après, un des gens de la suite du cardinal s'approcha du ministre et, lui reprochant de ne pas s'être découvert devant une croix plantée sur le bord du chemin, il le frappa violemment d'un bâton qu'il tenait à la main, tandis qu'un autre le chargeait à coups du plat de son épée. Sourdis fit semblant de ne rien voir, et le ministre gagna Libourne couvert de plaies et de contusions, ainsi qu'un émailleur de Limoges, nommé *Jean Court*, dit Vigier, aussi maltraité que lui (*Arch. gén.* K. 108). Le même jour cependant, le cardinal fit promettre à Moulans de châtier le laquais qui l'avait frappé. Le pasteur répondit que s'il ne s'agissait que d'une offense personnelle, il la pardonnerait volontiers, mais que l'injure qui lui avait été faite retombait sur toutes les églises de France, en tant qu'elle violait l'édit. L'affaire fut donc portée devant le conseil d'Etat, qui la renvoya devant le parlement de Bordeaux. L'information secrète qui fut faite en conséquence a été publiée dans le T. X des Mémoires de Mornay (édit. Auguis); nous n'en connaissons pas le résultat. Moulans, appelé aussi *Molans*, jouissait d'une certaine réputation de science et de piété parmi ses confrères (*Voy.* Pièces justif N° LX).

MOULINES (Guillaume), membre de l'Académie des sciences de Berlin, né à Berlin, le 30 avril 1728, de *Daniel* Moulines, d'une famille réfugiée originaire du Languedoc (1), et de *N. Demus*, et mort dans cette même ville, le 14 mars 1802.

Moulines reçut sa première éducation dans un pensionnat que sa mère avait fondé à Berlin, et fit ses humanités au Collége français. Pour complaire à sa mère, il embrassa l'état ecclésiastique, vers lequel ses goûts ne le portaient aucunement, et, ses études en théologie terminées, il fut placé, en 1752, comme pasteur dans l'église de Bernau, qu'il desservit pendant environ sept ans. En 1759, il fut appelé à Berlin comme vicaire du vieux de *Combles*, ministre de l'église de la Dorotheestadt. Ses sermons, qui n'étaient remarquables d'ailleurs que par la concision et la clarté du style, plurent au grand chancelier de *Jarriges*, dont la protection lui fut dès lors acquise. C'est lui qui engagea Moulines à traduire l'ouvrage de Steck sur la procédure et à réfuter la violente sortie de l'abbé Raynal contre le grand Frédéric. Ces deux ouvrages le firent connaître du prince, mais ils ne lui valurent, du reste, aucune faveur. Il n'en fut pas de même de sa traduction d'*Ammien Marcellin*, qu'il entreprit par le conseil de *Guischard;* elle lui ouvrit les portes de l'Académie, le 31 août 1775, et lui procura, en outre, une pension de 500 écus. Encouragé par le suffrage de Frédéric, Moulines consacra presque tout le reste de sa vie littéraire à des traductions. En 1783, il résigna sa place de pasteur pour remplir le poste de résident du duc de Brunswick-Lunebourg, à la cour de Prusse. L'année suivante, il fut élu

(1) Une autre famille protestante de ce nom habitait la Saintonge. En 1616, l'Assemblée politique de La Rochelle chargea les députés généraux de réclamer la mise en liberté d'*Adam Mouline* qui, à cause de sa religion, était, depuis plus de six mois, détenu dans les prisons de Saintes et soumis aux plus mauvais traitements.

conseiller du consistoire supérieur. En 1785, Frédéric le chargea de donner des leçons de logique au prince royal, et son successeur, Frédéric-Guillaume, lui accorda des lettres de noblesse, en 1786. Deux ans plus tard, Moulines devint membre du directoire supérieur français. Déjà il ressentait les cruelles atteintes de la longue maladie qui l'emporta après des années de souffrances presque intolérables. Il laissa la réputation d'un homme fort obligeant et d'un savant qui joignait à beaucoup d'érudition beaucoup de goût et de finesse. Quoique plus spécialement voué aux belles-lettres, il s'occupa avec succès d'études sur la physique et inventa quelques instruments très-ingénieux. On a de lui :

I. *Réflexions sur les décisions immédiates des souverains et sur l'ordre de la procédure*, Berlin, 1765, in-8°; La Haye, 1777, in-8°. — Trad. abrégée de l'ouvrage de Steck.

II. *Lettre d'un habitant de Berlin à son ami à La Haye*, Berlin, 1773, in-8°.—Contre l'abbé Raynal.

III. *Ammien-Marcellin ou les XVIII livres de son histoire qui nous sont restés, trad. en franç.*, Berlin, 1775, 3 vol. in-12; Lyon, 1778, 3 vol. in-12.—Trad. fidèle et élégante.

IV. *Les écrivains de l'histoire Auguste, trad. en franç.*, Berlin, 1783, 3 vol. in-8°; Paris, 1806, 3 vol. in-12. —Barbier, à qui l'on doit cette dernière édition, l'a fait précéder d'une notice sur la vie de Moulines.

On trouve de Moulines, dans les Nouveaux Mémoires de l'Acad. des sciences de Berlin—(1780): *Mémoire sur les écrivains de l'histoire Auguste;* — (1781): *Mémoire sur les livres Catacriens;* — (1792 et 93): *Mémoire sur Christian de Brunswick, administrateur de Halberstadt.* Il a, en outre, laissé en mss. un *Mémoire sur Dion Cassius*, lu à la séance de l'Académie du 29 mars 1787, et la trad. de la *Harangue de Q. Fusius Calenus contre Cicéron*, lue à l'Académie en 1788 et 1791.

MOUTARDE (Thomas), martyr qui racheta une vie de débauches par une mort glorieuse. Il était de Valenciennes et généralement connu comme un ivrogne. S'étant avisé de dire un jour à un prêtre que son Dieu de l'hostie n'était qu'abomination, il fut arrêté et jeté en prison. On croyait que le lendemain, lorsqu'il aurait la tête libre, il s'empresserait de faire amende honorable; aussi l'étonnement fut-il extrême, quand on l'entendit déclarer qu'il maintenait ce qu'il avait dit et que c'était un abus de chercher J.-Ch. ailleurs qu'au ciel. Son procès fut bientôt fait. «Au sortir de la maison de la ville pour aller au supplice, on ne vid onques une constance plus asseurée, s'esjouissant d'un tel honneur que Dieu lui faisoit,» lit-on dans le Martyrologe, qui ajoute que «le patient au milieu du feu ardant avoit les yeux levez au ciel, et crioit au Seigneur qu'il eust miséricorde de son ame.» L'exécution eut lieu à Valenciennes, le 6 oct. 1559.

MOYNET (Jacques), sieur de Taucourt, conseiller au parlement de Normandie. Moynet se fit protestant sous le règne de Henri III, puis, pour échapper aux dangers que sa religion lui aurait infailliblement attirés, il se refit catholique, ce qui n'empêcha pas les Ligueurs de Rouen de le jeter en prison. Il réussit à s'échapper et alla rejoindre le parlement siégeant alors à Caen. Dès qu'il se vit en sûreté, il reprit l'exercice de la religion réformée; mais le parlement l'exclut de son sein, en 1593, et, malgré les ordres de Henri IV, il refusa obstinément de le réintégrer dans sa charge jusqu'à la promulgation de l'édit de Nantes, en vertu duquel Moynet y rentra comme conseiller à la Chambre de l'édit. Dans son Hist. du parlement de Normandie, M. Floquet nous peint ce magistrat comme un homme très-peu respectable.

MOZET (Etienne), pasteur protestant, né à Sedan et mort à Metz, le 6 déc. 1635. Mozet desservait une église dans la principauté de Sedan, lorsqu'il fut appelé, en 1592, à remplacer à Metz le

ministre *Collot*. Quelques années après son installation, un livre qu'un certain *Jacques Royer* (1) publia sur l'administration de la Cène, souleva entre les pasteurs et le consistoire de cette ville une querelle très-violente. L'usage était dans l'église de Metz que les diacres assistassent les ministres dans la distribution des espèces sacramentelles et présentassent la coupe aux fidèles. Mozet et ses collègues, *Buffet*, de *Combles*, *Théophile Le Coulon* (2), voulurent l'abolir, le consistoire résista et le différend fut porté devant le Synode national de Saint-Maixent, qui ne blâma pas cette coutume, pourvu que les diacres restassent silencieux. Le consistoire ayant refusé de rien changer à ce qui se pratiquait, les deux parties prirent pour arbitre l'église de Genève, qui répondit que chaque église pouvait suivre ses coutumes (*MSS. de Genève*, Cart. 5). A son tour, Mozet ne voulut point accepter cette décision, et la question revint devant le synode de Privas, qui jugea comme celui de Saint-Maixent. C'est au sujet de cette futile querelle que le pasteur *Bernard Sonis* publia un traité auquel Mozet crut devoir répondre par une *Admonition apologétique touchant la droite et légitime administration des sacremens et notamment de celui de la sainte Cène*, 1613, in-12. Comme il fit imprimer son livre sans l'avoir soumis à la censure, cette infraction à la Discipline lui attira des désagréments qui le décidèrent à quitter Metz, en 1614. Il paraît qu'il se retira dans le Palatinat avec sa femme *Anne Laronde*, qu'il avait épousée le 7 fév. 1593, mais qu'il revint plus tard à Metz, où il mourut. — Son successeur dans l'église de Metz fut *Gédéon de Marsal*, né à Metz le 22 août 1593, et mort le 7 déc. 1645, sans laisser d'enfants, croyons-nous, de sa femme *Susanne Lenoir*.

(1) Il était lorrain et ministre. Ses opinions sur l'administration de la Cène l'avaient fait déposer et excommunier par le consistoire de Genève.

(2) Ce pasteur était né à Metz, le 14 fév. 1581, et en desservait l'église depuis 1602. Il mourut le 18 oct. 1652. Son frère, *Jacques*, ministre à Ludwiller, se retira à Metz sur la fin de ses jours et y mourut, le 26 août 1635. *Jean Le Coulon*, auteur d'une *Chronique*, était peut-être leur père.

MUGAD (Samuel-Paul), ministre apostat, est auteur d'une *Exomologesis acta ad pedes Pauli V anno 1608*, Paris, 1611, in-8°. Mugad était du diocèse d'Aire, et recevait du clergé une pension de 400 livres, comme nous l'apprend une liste des pasteurs protestants convertis au catholicisme depuis le commencement du règne de Louis XIII jusqu'en 1636. Cette liste, publiée par Véron et certifiée authentique, est importante en ce qu'elle complète les rôles dressés par les Synodes nationaux. Elle contient, outre celui de Mugad, les quarante-trois noms que voici : *Georges Soulas*, anc. ministre de Fontainebleau, 400 liv.; *Jacq. Cresp*, de Crest, 400 liv.; *P. Marcha*, de Saint-Etienne, 500 liv.; *Jean de Dieu*, de Sauve, 500 liv.; *Théophile de Caseneuve*, du diocèse de Lescars, 600 liv.; *Louis Du Laurens*, du diocèse de Nismes, 600 liv.; *Jacq. de Macho* (aliàs *Mahaut*), anc. ministre du Havre, 600 liv.; *Léonard Huiol*, du diocèse de Lombez, 400 liv.; *Jean de Frondeville* (aliàs *Fondeville*), anc. min. d'Osse, 400 liv.; *Paul Dupuy*, de Queiras, 400 liv.; *Jean Garcin*, de La Terrasse, 400 liv.; *Jacq. Joly*, de Milhau, 600 liv.; *J. Cottelier*, de Nismes, 600 liv.; *Ant. Le Blanc*, de Beaune, 400 liv.; *Daniel Bourguignon*, de Dollot, 400 liv.; *Jacq. d'Ervilli*, du diocèse de Noyon, 450 liv.; *Franç. de Russias*, du diocèse de Clermont, 300 liv.; *P. Peyres* (aliàs *Péris*?), anc. min. d'Aitré, 300 liv.; *Nic. Charconat* (aliàs *Jacornas*), du Cheylard, 300 liv.; *Jean Barbier*, du diocèse de Valence, 600 liv.; *Hector Joly*, anc. min. de Montauban, 600 liv.; *Jean Davant*, d'Araujuzon, 400 liv.; *Ant. Dumont*, de St-Agnan, 500 liv.; *Jean Guillemard*, de Champdeniers, 400 liv.; *André Peloquin*, de Houdan, 400 liv.; *Jacob Chalier*, de Queiras, 500 liv.; *Théophile Casamajor*, de

St-Gladie, 400 liv.; *Guill. Cackerat*, de Pont-Audemer, 600 liv.; *Gabriel Tuffard* (aliàs *Tuffan*), du diocèse de Nismes, 400 liv.; *Jean Basset* (aliàs *Balset*), anc. min. de Pragelas, 500 liv.; *Paul de Falguerolles*, de St-Hippolyte, 600 liv.; *Léonard Thevenot*, de Maillezais, 600 liv.; *Daniel de Lavant*, du diocèse d'Auch, 600 liv.; *Charles Gerlan*, du diocèse de Condom, 400 liv.; *Guillaume Gastebin*, du diocèse de Bordeaux, 400 liv.; *Jacq. Mestayer*, anc. min. de Champdeniers, 600 liv.; *Pompée de Remerville*, de Gontaut, 400 liv.; *Pierre Le Comte*, du diocèse de Poitiers, 400 liv.; *Jean de La Bourgade*, du diocèse de Pamiers, 400 liv.; *Pierre Du Cau*, du Conserans, 300 liv.; *Claude Jouin*, du diocèse de Lyon, 400 liv.; *Théophile de Vieilban*, du diocèse de Condom, 300 liv.; *Simon Cozet*, du diocèse de Montpellier, 600 liv. Nous devons faire observer que sur ces 44 ministres apostats, 28 seulement sont portés sur les listes des Synodes nationaux. Le fait nous semble étrange. Les Synodes auraient-ils voulu dissimuler leurs pertes, ou plutôt Véron n'aurait-il pas donné la qualité de ministres à des gens qui ne l'étaient pas?

MUISSON (Jacques), sieur du Toillon, natif de Valenciennes, vint s'établir à Paris, probablement dans le même temps que *Jacques Conrart*, à qui il était allié par son mariage avec *Marie Conrart*. Il mourut avant 1627, laissant, entre autres enfants : 1° Marie, femme, en 1623, de *François Mandat*; — 2° Jeanne, qui épousa, en 1627, *Jonathas Petit*, sieur de Clos-Hardy, contrôleur général des eaux et forêts, fils de *Thomas Petit* et de *Marie Picherel*; — 3° Madelaine, qui fut mariée, en 1634, au célèbre *Valentin Conrart*, et mourut en 1674; — 4° Henri, conseiller secrétaire du roi, qui suit; — 5° Philippe, sieur de Barré et de Rieux, conseiller du roi et audiencier en la chancellerie, qui prit pour femme, en 1644, *Madelaine Bazin*, fille de *Théodore*, sieur de Beaulieu, conseiller secrétaire des finances, et d'*Elisabeth Vanel*. Il mourut le 9 fév. 1677, à l'âge de 75 ans. A la révocation de l'édit de Nantes, sa veuve sortit du royaume avec son neveu *Théodore Bothereau-de-Lormois* (Arch. gén. E. 3373).

Henri Muisson, sieur du Toillon, mort en 1666, à l'âge de 77 ans, épousa, au mois de fév. 1634, *Péronne Conrart*, sœur de Valentin, dont il eut : 1° Marie, née en 1634, femme, en 1656, de *David de La Croix*, sieur de Merval, conseiller secrétaire du roi. Restée veuve avec un fils, elle se remaria, en 1669, avec *François Morin*, sieur du Sendat, guidon des gendarmes, qui, après la mort de sa femme, arrivée en 1686, réussit à se sauver à Neuchâtel, où il fut rejoint par son beau-fils, *Henri-David de La Croix*, capitaine au régiment de Conty (*Suppl. franç.* 791.6); — 2° Catherine, née en 1638, qui épousa, en 1665, *Jacques de Dompierre*, sieur de Jonquières, fils, non pas de *David de Dompierre*, comme nous l'avions supposé, mais de *Jean de Dompierre* et de *Marie Conrart* (Reg. de Charent.); — 3° Péronne, née en 1639, femme, en 1667, d'*Adam de La Basoge*, sieur d'Heuqueville, premier baron de Normandie et conseiller-né au parlement, fils de *Guillaume La Basoge*, conseiller au parlement de Rouen, et de *Catherine Roye*; — 4° Jacques, qui suit; — 5° Philippe, mort jeune; — 6° Henri, sieur de Bailleul, conseiller secrétaire du roi et audiencier en la chancellerie, qui mourut en 1682, âgé d'environ 39 ans, sans laisser d'enfants, à ce qu'il semble, de son mariage avec *Madelaine Mercier*, fille de *Louis*, sieur de La Norville, et de *Madelaine Bigot*; — 7° Madelaine, née en 1646, femme, en 1668, de *Théodore Le Coq*, sieur de Saint-Léger, qu'elle suivit sur la terre étrangère après la révocation.

Né en 1636, Jacques Muisson, sieur du Toillon, devint conseiller au parlement de Paris. Il en exerça les fonctions avec beaucoup de zèle et une grande intégrité jusqu'à l'arrêt du Con-

seil du 23 nov. 1685, qui l'obligea, ainsi que ses collègues réformés, à se défaire de sa charge. Peu de jours après, on lui enleva ses enfants, qui furent remis entre les mains de Mme de *La Sablière*, pour être élevés dans le catholicisme (*Arch.* E. 3372), et sa femme, qui fut enfermée chez les Miramionnes. Ce ne fut donc point, comme le prétend Benoît, « la crainte de se voir enlever ses enfans » qui le décida à signer son abjuration. Dès le mois de fév. 1686, le Mercure galant annonça la conversion de M. Muisson et de Mme sa femme, « qui, disait-il, avoient fait abjuration après avoir pris un soin très-particulier de se faire instruire et employé un long temps pour chercher la vérité qu'ils avoient enfin reconnue. » Cet acte de faiblesse ou plutôt de politique leur rendit leurs enfants; dès qu'ils les eurent recouvrés, ils ne songèrent plus qu'à chercher secrètement les moyens de fuir. Ils y réussirent enfin, et, abandonnant une fortune très considérable, ils passèrent en Hollande (*Arch.* E. 3373), où Muisson s'empressa de réparer par une repentance glorieuse la faute qu'il avait commise. On le croit l'auteur d'une *Requeste au nom des Protestans de France*, imp. en Hollande en 1697, que d'autres attribuent à *Jaquelot* (Arch. gén. M. 1002). Il mourut avant 1704, année où ses biens, confisqués par suite d'un jugement qui le condamna aux galères comme relaps, furent donnés à Marguerite de Rambouillet, femme du sieur de Nocey, et à Renée-Madelaine de Rambouillet, épouse de Trudaine (*Ibid.* E. 3390).

Jacques Muisson avait épousé, le 11 déc. 1672, *Anne de Rambouillet*, fille d'*Antoine*, sieur de La Sablière, et de *Marguerite Hessein*, dont il avait eu (1) quatre enfants : 1° PHILIPPE, né le 7 mai 1674; — 2° ANTOINE, né en 1676; — 3° HENRI, né le 6 mai 1678; — 4° ANNE-MADELAINE, née en 1680 (*Reg. de Charent.*). Les Mélanges d'Ancillon nous apprennent que les uns s'établirent en Hollande, les autres en Angleterre. Est-ce de l'un d'eux que descendaient *Jacques-Théodore Muysson* (Misson?), pasteur, en 1732, de l'église française de Martin's Lane, et plus tard de la chapelle de St.-James, et *Philippe Muysson*, qui fut nommé, en 1774, directeur de l'hôpital français de Londres?

(1) Nous ne trouvons que ces quatre enfants mentionnés dans les Reg. de Charenton; mais il est probable qu'il en eut d'autres. Ancillon dit que Muisson était père d'une belle et nombreuse famille, et nous savons qu'une de ses filles obtint un certificat de catholicité d'un curé de Laon, qui fut jeté en prison pour ce fait, ce qui ne peut guère s'appliquer à Anne-Madelaine.

MÜLLER (PHILIPPE-JACOB), né à Strasbourg, au mois de mars 1732, professeur de philosophie à l'université de cette ville et chanoine de St-Thomas, en 1782, président de l'assemblée des pasteurs, en 1787, et mort en 1795, est auteur des ouvrages suivants, tous publiés à Strasbourg:

I. *Diss. histor.-philos. de pluralitate mundorum*, 1750, in-4°.

II. *De commercio animi et corporis*, 1751, in-4°.

III. *De origine et permissione mali*, 1751, in-4°.

IV. *Diss. theol. de indulgentiâ Christi, Apostolorum et primitivæ Ecclesiæ erga Judæos ad Evangelium conversos*, 1761, in-4°.

V. *Observationes ad recentiorum extantiores conatus moralium principiorum certitudinem vindicandi*, 1773, in-4°.

VI. *Cogitationes philosophicæ miscelleæ*, 1773, in-4°.

VII. *Observationes ad psychologiam Pythagoricam*, 1773, in-4°.

VIII. *De miraculis præstabilitis*, 1773, in-4°.

IX. *De legibus naturæ*, 1775, in-4°.

X. *De origine sermonis*, 1777, in-4°.

XI. *Observationes ad locum Pauli I Cor. II, 14, ejusque usum dogmaticum*, 1781, in-4°.

XII. *Obs. criticæ ad oraculum Esajanum LII, 13 seqq. ex antiq. maximè versionibus*, Portio I, 1782, 4°.

XIII. *De psalm. CX schemate poëtico et proprio argumento ad mentem Christi Matt. XXII, 41-46*, 1784, 4°.

XIV. *An et quatenus Paulus Ephes. IV, 8 ascensionem Christi psalm. LXVIII, 19 celebrari aiat?* 1790, 4°.

XV. *Versuch einer Uebersicht und Prüfung der Gründe die für und wider den Vorschlag, die Nationalbesoldung der protestantischen Geistlichkeit des Elsasses auf einen billigen Fuss, vermittelst der Uebergabe der dazu gewidmeten Kirchenfonds, bey der höchsten Gesetzgebung zu bewirken, in Reden und Denkschriften fürgebracht worden*, 1791, in-8°.

XVI. *Bericht des Strasburgischen Kirchenkonvents über ein neben dem Katechismus Lutheri in unsern Schulen einzuführendes Handbuch der christlichen Lehre*, 1792, in-4°.

MUNDERLEIN (Christophe), né à Wissembourg, fut chargé, vers 1560, de la direction de l'école de sa ville natale. Plus tard, il fut appelé comme chantre de l'église protestante à Neubourg, et en 1564, il devint recteur du gymnase de Lauing. En 1569, il retourna à Wissembourg pour y remplir les mêmes fonctions, qu'il alla exercer ensuite à Ratisbonne, en 1574. Admis au ministère sacré, il desservit successivement, depuis 1581, les églises d'Ellmansdorf, de Wittelsham et de Tagmersheim. Chassé de cette dernière à cause de sa religion, il se retira dans sa ville natale, où il termina sa vie agitée, en 1622. Son fils Jean embrassa aussi la carrière ecclésiastique. Il y débuta dans le poste de diacre de l'église de Neubourg, et mourut, en 1629, surintendant à Ratisbonne.

MURAT (François), ministre à Grenoble, inscrit sur les listes des pasteurs présentées aux Synodes nationaux de 1620 à 1637, a publié :

I. *Prières et méditations extraites de la S. Escriture*, Gen., Jacq. Chouet, 1621, in-8°.

II. *Sermon du devoir des pasteurs*, Gen., 1627, in-8°.

III. *Les soupirs des créatures ou trois sermons sur Rom. VIII, 21*, Gen., 1639, in-16.

IV. *La nasselle de l'Eglise agitée, deux sermons sur Matth. VIII, 23*, Gen., 1643, in-12.

Sur la liste présentée au Synode d'Alençon figure aussi, comme ministre à Romans, *Pierre Murat*, le même apparemment que Pierre Murat, de Bellegarde, qui commença à Genève, en 1626, ses études en théologie, exerça son ministère à Nyons, et alla achever sa carrière à Genève, où il fut reçu bourgeois gratis, en 1665, avec ses fils Jacques, ministre de l'Evangile, et Jean, marchand de soie.

A ces trois ou quatre pasteurs du nom de Murat, il faut encore ajouter *François Murat*, de Grenoble, qui fut immatriculé à l'académie de Genève en 1652. Il serait possible (les dates au moins ne s'opposent pas à cette hypothèse) que ce dernier fût l'auteur des *Armes de Sion ou Prières sur l'état présent de l'affliction de l'Eglise*, dont la 1re édit. connue parut à Saint-Gall, chez André Lhonorat, 1688, in-12, pp. 320, et la dernière, un peu augmentée, à Amst., 1737, in-12, sous ce titre : *Armes de Sion ou Prières très-convenables pour consoler et fortifier les fidèles qui gémissent sous la croix*. Si, comme nous sommes porté à le croire, le *Nouveau thrésor de prières propres en tous tems, et surtout en celui de l'affliction de l'Eglise, par M. Murat*, 7e édit. corr., Amst., J. Desbordes, 1731, in-24, n'est qu'une réimp. des Armes de Sion, les nombreuses édit. qu'il eut prouvent l'opportunité et le succès de cet ouvrage.

Christophe Murat, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Auvergne, conseiller secrétaire du roi, était, sans aucun doute, de la même famille que nos pasteurs. Il épousa *Jacquette Le Grand* et en eut plusieurs enfants, qui nous sont connus par les Reg. de Charenton : 1° Pierre, baptisé en 1602; — 2° Marie, née en 1603, mariée, en 1627, à *Jacques de Gion*, sieur de Gion

en Auvergne, fils de *Jacques de Gion* et de *Françoise de Saint-Victour*;— 3°Esther, née en 1608, que nous trouvons encore portée sur une liste des Protestants d'Auvergne en 1685(*Arch. gén*. Tt. 259); — 4° Claude, mort à l'âge de 34 ans; — 5° Antoine, né le 17 oct. 1609; — 6° Susanne, femme, en 1637, de *Théophile de Blancher*, sieur de Lostanges, fils de *Pierre*, sieur de Buscroger, et de *Jeanne de Vive*.

MUSCULUS. *Voy.* MEUSEL.

MUSNIER (Paul), chaudronnier d'Orléans. Ayant reçu quelque connaissance des doctrines évangéliques et désireux de voir Genève, il profita d'un voyage à la foire de Lyon, pour visiter la ville de Calvin. A son retour, il essaya inutilement de décider sa femme à aller s'y établir; mais elle consentit à le suivre à Londres. Ils partirent donc, à la fin de déc. 1550, emmenant leurs deux enfants. A peine furent-ils arrivés en Angleterre, que leur famille s'augmenta d'un second fils, qui reçut le nom d'Isaac. Pendant trois ans environ, ils vécurent tranquilles, « instruits et abondamment consolez, au milieu des autres réfugiés pour la Religion ». L'avénement au trône de Marie les obligea de fuir en toute hâte. L'intention de Musnier était de gagner Genève; mais une grave maladie de sa femme le retint à Rouen. Craignant d'être découvert d'un moment à l'autre, il voulut soustraire ses enfants, dont l'aîné n'avait que neuf ans, aux dangers qui les menaçaient. Il les conduisit donc à Paris et les confia à la garde d'une femme, dont le premier soin fut, le père parti, d'aller les dénoncer comme luthériens aux procureurs de la Trinité. Quelques jours après, Musnier étant revenu, fut arrêté et mené au Grand-Châtelet. Il fut condamné au bûcher, après avoir préalablement subi la question. La torture fut si violente, qu'il expira entre les mains du bourreau. Quant aux enfants, ils furent tous trois enfermés dans l'enclos de la Trinité et les deux aînés contraints, à force de coups, à aller à la messe. Le plus jeune opposa longtemps une résistance merveilleuse dans un enfant de cet âge. Sa mère parvint enfin à le tirer d'entre les mains de ses bourreaux.

MUSSARD. Trois protestants de ce nom demandèrent un asile à Genève et y furent reçus bourgeois dans la seconde moitié du XVIe siècle: l'un d'eux, *Louis*, admis à la bourgeoisie en 1555, était natif de Paris; un autre, *Pierre*, admis en 1577, était sorti d'Orléans, et le troisième, *Simon*, est qualifié d'orfèvre de Châteaudun, sur le registre des bourgeois, à la date de 1579. Ce dernier fut père d'une nombreuse famille; des sept fils qui naquirent de son mariage avec *Anne Le Grand* (1), célébré en 1574, cinq ont fait souche, savoir Simon, Jean, Pierre, Etienne et Abraham.

I. Simon Mussard, mort en 1620, à l'âge de 44 ans, avait épousé *Marie Chouan*(2), qui lui donna une fille, Clermonde, née en 1616, et trois fils, Jean, qui suit; Jacques, dont la destinée est inconnue, et Gédéon, marié à *Gabrielle Maillet* et père de Sara et de Jean. Jean, l'aîné des trois frères, prit pour femme *Jeanne Bonnet*, dont il eut Madelaine, alliée à *Pierre Bertrand*, de Die. Resté veuf, il se remaria avec *Pernette Chenaud*, qui le rendit encore père de deux filles : Jeanne, mariée à *Pierre Roy* (3), et Jacqueline, femme de Jean-Rodolphe Bourcard, de Bâle, et d'un fils, Jean-Pierre. Ce dernier eut de sa femme *Jeanne Voullaire*, quatre fils, Jacques, Jean, Jean-Pierre et Pierre, sur qui Galiffe paraît n'avoir possédé aucun renseignement. Nous sommes porté à conclure de son silence que les fils de Jean-Pierre Mussard ne demeurèrent pas à Genève, et ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que nous trouvons établis à Paris comme joailliers un Jacques

(1) En 1556, les droits de bourgeoisie furent accordés à *Jean Le Grand*, de Paris.

(2) *François Chouan*, de Toulouse, reçu bourgeois en 1585.

(3) *Guillaume Roy*, de Tarascon, fut reçu bourgeois de Genève en 1572.

Mussard et un Pierre Mussard, qui y moururent l'un et l'autre.

II. Jean Mussard, du CC en 1629, épousa, en 1609, *Clermonde Cresp*, fille de *Jean Cresp* et de *Ruth Janvier*. Il en eut, outre deux filles : Ruth, femme de Julien Blandin, et Susanne, mariée, en 1648, à Louis Argand, trois fils, nommés Pierre, Jacques et Pierre, dit le cadet. L'aîné prit pour femme *Catherine Mallet ;* il fut père d'un fils, Robert et de trois filles, Jeanne, Judith et Marie. Le puîné, du CC en 1661, mourut en 1679, laissant de son mariage avec *Sara Andrion*, Jean, qui suit; Jacques, qui épousa *Renée Berger*; Jeanne, femme de Pierre Bideleux, et Sara, épouse d'*Etienne Martine*. Jean mourut en 1703. Sa femme, *Lydie Naville*, lui donna trois fils. On ne sait rien de la vie du second, nommé Jacques. Le troisième, Jean, entra dans le conseil des CC en 1738 et mourut en 1754, ayant eu de sa femme *Anne-Catherine Berjon*, quatre enfants, dont deux filles, Catherine, femme de *Théodore Mussard*, et Anne, alliée à François Mestral, et deux fils : Robert et Jean-François, qui ne laissa qu'une fille, mariée à *Robert Mussard*. Quant à l'aîné, appelé Isaac, il prit pour femme *Andrienne Plantamour*, dont il eut, entre autres enfants, 1° Théodore, époux de *Catherine Mussard* et père de Robert, à qui sa femme *Marie-Louise Mussard* donna Louis-François-Gédéon, Jean-Georges, Jean-Samuel, lequel s'établit à Lyon, et Jean-Bénédict, marié, en 1829, à *Eveline Claparède*; — 2° Marc, mort en 1779, ayant eu de sa femme *Marguerite Pourrat*, outre une fille, mariée, en 1767, à *Théophile Cramer*, deux fils, nommés Antoine et Henri, dont le cadet épousa *Anne Mussard*, et fut père, en 1785, d'un fils appelé Jean; — 3° Jeanne-Marie, femme de Daniel Comblefort.

Le troisième fils de Jean Mussard et de Clermonde Cresp, Pierre, dit le cadet, est le premier de la famille Mussard dont la vie nous fournisse autre chose qu'une sèche nomenclature. Né à Genève, en 1627, il se voua au saint ministère et fit ses études à l'académie de sa ville natale, où il fut immatriculé en 1649. Appelé, vers 1655, à desservir l'église de Lyon, il fut député, en 1660, au Synode national de Loudun, et en 1669, il présida le synode de la Bourgogne qui s'assembla à Is-sur-Thil, le 3 août, en présence du commissaire royal *Janthial*, et auquel assistèrent : Is-sur-Thil, *Jean Durand*, min., *Jacob Pernet*, et *François Colin*, anc.; Pont-de-Veyle, *Amed de Choudens*, min., *Jean Frère*, anc.; Lyon, P. Mussard, min., *Tobie de Lort*, anc.; Mâcon, *Samuel Uchard*, min.; Couches, *Melchisédec Pinault* et *Marc-Michel Micheli*(1), min., *François Le Sage*, anc.; Buxy, *Michel Du Noyer*, min., *Pierre Morelet*, anc.; Paray-le-Monial, *Charles Perreault*, min.; Beaune, *Philippe Riboudeau*, min., *Claude Forneret*, anc.; Menestreux, *Jean-Antoine Jacob*, min., *Chandeon de La Valette*, anc.; Sarry, *Jacob Blanc*, min., Châlons, *Pierre Plantamour*, anc.; Le Vau-Jaucourt, *Jean Colom* aîné, avocat; Châtillon-sur-Seine, *Jean Gravier*, min., *Jean Corbet*, anc.; Arnay-le-Duc, *Etienne Jordan*, min.; Sergy, *Louis Roch*, min.; Fernex, *Louis-François Jacquet*, anc.; Issoire, *Isaac Vigot*, min. De Choudens fut élu vice-président, *Pinault* et *Colom* secrétaires. Ce synode est important en ce qu'il nous fournit sur Aubert-de-Versé des renseignements nouveaux qui contredisent tout ce que les biographes ont raconté des premières années de ce ministre apostat et ce que nous avons répété d'après eux. Ainsi, il n'est point du tout prouvé pour nous maintenant qu'Aubert-de-Versé, né au Mans, vers 1645, soit issu de parents catholiques, et encore moins qu'il ait étudié la médecine, qu'il ait abjuré en Hollande ni qu'il ait exercé d'abord ses fonctions dans les environs d'Amsterdam. Ce

(1) Dès 1671, nous trouvons ce pasteur à Londres attaché à l'église wallonne. Son nom indique une origine étrangère.

qui est plus certain, c'est qu'il étudia la théologie à l'académie de Genève, où il fut immatriculé en 1665 (*MSS. de Genève*, N° 151ᵉ), et que ses études terminées, il fut placé en Bourgogne. Les actes du synode d'Is-sur-Thil nous apprennent de plus qu'en 1669, sur le rapport de *Jean-Louis Bolenat* (1), d'*Étienne Jordan* et *Jean-Antoine Jacob*, ministre du Vau-Jaucourt, d'Arnay-le-Duc et de Menestreux, assistés des anciens *Joachim de Jaucourt* et *Pierre Le Seur*, Aubert-de-Versé, qui avait été déjà suspendu de ses fonctions comme socinien, fut déposé et excommunié, bien qu'il eût combattu la damnable hérésie de Socin dans un traité *De Christo Deo*, que Mussard avait vu en manuscrit, et bien que son église insistât pour qu'on le lui rendît, le synode n'ayant point voulu ajouter foi à ses protestations, vu qu'il s'était montré dissimulé par le passé (*Arch. gén.* Tt. 238). Il est donc évident qu'Aubert-de-Versé n'embrassa pas la religion protestante en Hollande et qu'il était socinien avant ses liaisons avec Sandius. Que d'erreurs de cette sorte on éviterait si l'on parvenait à retrouver les archives de nos anciens consistoires !

Mussard était un théologien instruit et un prédicateur estimé. L'archevêque de Lyon faisait, dit-on, beaucoup de cas de lui. Il desservait l'église de Lyon, lorsque le Conseil de Genève l'invita à venir exercer son ministère dans sa patrie. La Vénérable Compagnie se plaignit vivement de cet empiétement sur ses droits ; il lui fallut pourtant céder, mais il paraît qu'elle garda rancune à Mussard. Elle voulut le contraindre à signer la fameuse Formula Consensûs. Le pasteur s'y refusa, et, la Compagnie des ministres s'obstinant à ne pas se contenter de son offre de signer la Confession des églises de France, le synode de Dordrecht, la liturgie, le catéchisme, il finit par donner sa démission. Dès le 24 mai 1675, plusieurs notables bourgeois témoignèrent leur mécontentement du départ de l'éloquent prédicateur. En 1678 encore, un grand nombre de citoyens demandèrent qu'on le retînt à Genève. Sans doute que le Conseil ne voulut point entrer en lutte ouverte avec le Consistoire, ou peut-être Mussard était-il fatigué des tracasseries de ses collègues ; toujours est-il qu'il partit pour l'Angleterre au mois de mai 1678 et que le Conseil lui marqua sa bienveillance en lui conservant le privilége de citoyen pour les enfants qu'il pourrait avoir. Selon M. Brun, Mussard aurait déjà été nommé pasteur de l'église wallonne de Londres, en 1675. Cette apparente contradiction s'explique fort bien, si l'on admet qu'il retourna à Genève, et qu'il ne quitta définitivement cette ville qu'en 1678, pour aller reprendre ses fonctions, qu'il remplit, sans nouvelle interruption, jusqu'à sa mort, arrivée avant 1686. Il avait été marié deux fois, avec *Clermonde Sermand*, puis avec *Marguerite Chouet*. Cette dernière lui donna un fils, Théophile, mort sans enfants en 1747, et une fille, Susanne. Du premier lit sortirent, outre une fille, Françoise, mariée à *David Du Teil* (1), deux fils : Jacques, dont le sort est inconnu, et Antoine, qui épousa *Jacqueline Mallet* et fut père d'Anne et de Louis-Bénigne. Ce Louis-Bénigne laissa deux enfants nommés Michel-Charles et Théophile. Ces renseignements généalogiques, que nous puisons dans Galiffe, ne nous apprennent pas qui était le pasteur *Muzars* (Mussard ?), successeur, en 1706, de *Bernard Richon* dans l'église française de Hammersmith.

On doit à Pierre Mussard un petit nombre d'ouvrages pleins d'une solide érudition.

I, ***Les conformitez des cérémonies modernes avec les anciennes, où il est prouvé que les cérémonies de l'Église romaine sont empruntées des***

(1) Mort en 1669. Sa veuve, *Philippe Le Seur*, pria le synode d'Is-sur-Thil de lui continuer pendant un an le traitement de feu son mari, à charge de l'employer aux études théologiques de son fils unique, nommé aussi *Jean-Louis*, ce qui lui fut accordé.

(1) *François Du Teil*, angevin, fut reçu bourgeois, à Genève, en 1556.

païens, Leyde, 1667, in-12 ; nouv. édit. augm. de la Lettre de Rome sur le même sujet, par Conyers Middleton, Amst., 1744, 2 part. en 1 vol. in-8°; trad. en all., Leipz., 1695 et 1703, in-8°; réimp. par *Bernard* dans les Cérémonies et coutumes etc. (T. VIII). — Mussard n'a pas mis son nom à cet ouvrage, la prudence le lui défendait; mais il avoua à Quick qu'il en était l'auteur.

II. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*, Gen., 1673, in-8°.

III. *Sermons sur divers sujets*, Gen., 1674, in-8°. — Cité dans le Catal. de la biblioth. de Genève.

IV. *Historia deorum fatidicorum cum eorum iconibus, et diss. de divinatione et oraculis*, Col. Allob., 1675, in-4°. — Entrepris à la demande du libraire Chouet, cet ouvrage est moins estimé que celui de *Boissard* sur la même matière.

V. *Jugement de MM. de la propagation de la foi sur le traité du purgatoire de M. A. Robye.* — Cité par M. Weiss (Biogr. univ.) sans autre indication.

III. Pierre Mussard, troisième fils de Simon Mussard et d'Anne Le Grand, testa en 1636. De son mariage, célébré en 1600, avec *Marie*, fille de *Jean Cresp* et de *Ruth Janvier*, naquirent, outre deux filles : Lydie, femme de *Jean Rousseau*, bisaïeul du célèbre Jean-Jacques, et Clermonde, épouse de *David Guainier*, trois fils, savoir : 1° Jean, marié, en 1645, avec *Pernette Ramier* (1), et père de Pierre, qui épousa, en 1679, *Sara Vermeren*, et de Marie, femme de Louis de Luc; — 2° Pierre, capitaine, qui s'allia avec *Susanne Guainier* (2) et en eut Clermonde, femme, en 1670, de Daniel Sardes, et Pierre, marié, en 1668, avec *Esther Sardes*; — 3° Isaac, qui laissa, de son union avec *Anne Du Commun*, trois filles : Sara, femme de *Gaspard Bonnet*, Jeanne, épouse de *Jean-Jacques Bonnet*, Louise, mariée à Jacques Duval, et trois fils : Isaac, à qui sa femme *Pernette Mallet* ne donna qu'une fille, Théophile et Esaïe. Ce dernier épousa *Anne Gradelle*, dont il eut Esther, femme de *François Vernet*, Jacques, père de deux fils, dont l'un, nommé aussi Jacques, entra dans le CC, en 1758, et Simon-Pierre. Quant à Théophile, mort en 1746, il prit pour femme *Louise-Marie Flournoy*. C'est de cette union que vint François Mussard, naturaliste distingué, né à Genève, en 1693, et mort à Paris, en 1755. Passionné pour l'étude de la conchyliologie, il avait recueilli des spécimens de tous les coquillages fossiles que l'on trouve aux environs de Paris et en avait formé un cabinet. Le Mercure de France (1753-54) a publié trois lettres de lui où il expose ses idées sur les pétrifications des bois et les coquilles fossiles. Il ne laissa qu'une fille de son mariage avec *Marie-Louise Le Maignan*.

IV. Etienne Mussard épousa *Elisabeth Personne*, dont il eut Françoise, femme d'*André Caillate* (1), Jacques, allié à *Judith Caillate*, et Etienne, qui se maria avec *Jeanne-Elisabeth Puerari* et en eut Judith, Délie, Jacques et Jacob.

V. Abraham Mussard épousa *Anne Du Vernay*, dont il eut Pierre et Esther, femme de *Pierre Morel* (2). Du mariage de Pierre avec *Jeanne Charlot* naquit à Montpellier, selon Leu, en 1657, Bénigne, qui prit dans cette ville le bonnet de docteur en droit, en 1679, et qui se retira en Suisse à la révocation. Peu de temps après son arrivée à Genève, il y fut nommé professeur de droit civil. On a de lui quelques thèses, entre autres, *De legatis*,

(1) En 1604, avaient été reçus bourgeois *Jean* et *Gabriel Ramier*, de Lyon.

(2) *Abraham Guainier*, teinturier de Châlons-sur-Saône, obtint, en 1608, les droits de bourgeoisie.

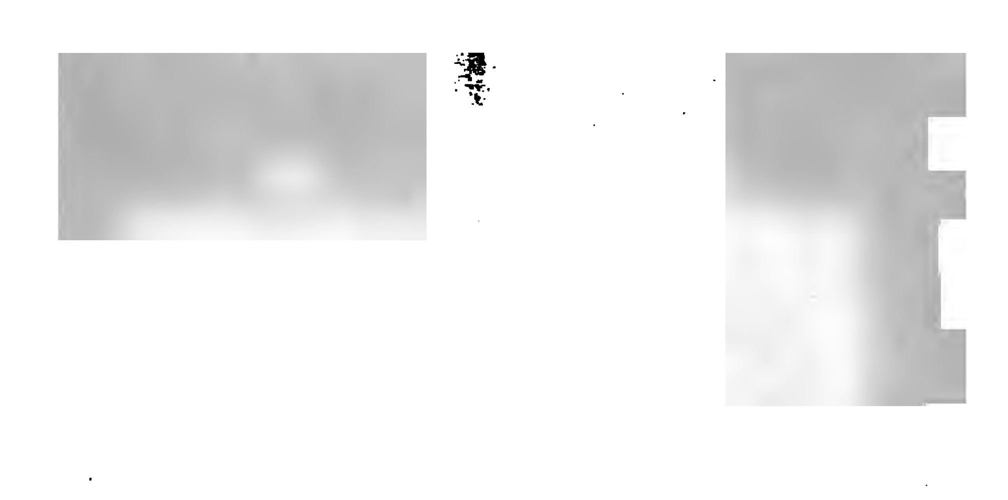
(1) En 1555, *Simon Caillate*, orfèvre de Paris, fut reçu bourgeois à Genève.

(2) C'est évidemment à la famille de ce Pierre Morel qu'appartient *Matthieu Morel*, de St-André-des-Effangeats, enfant de 15 ans, qui fut condamné aux galères perpétuelles, le 8 fév. 1740, « pour avoir suivi feu M. *Morel-Duvernet* (Du Vernay), son oncle, ministre, » porte la sentence rendue par l'intendant Bernage.

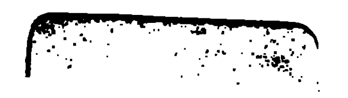
De sponsalibus et nuptiis, De contractibus realibus et *De testibus*, qui paraissent être fort rares. Il prit pour femme *Elisabeth Laurent*, fille du conseiller Jacob Laurent et de *Jeanne Trembley*, qui le rendit père de Pierre, magistrat distingué et très-habile négociateur. Né à Genève, en 1690, Pierre Mussard fut nommé professeur de droit naturel et public sur la fin de 1719. Il prit possession de sa chaire par un discours inaugural, qui a été publié sous ce titre : *De usu et præstantiâ juris naturalis*, Genève, 1720. En 1721, il entra dans le conseil des CC. En 1731, il fut chargé d'une mission à Paris au sujet des sommes prêtées à Henri IV par la république de Genève, qui en attendait toujours le remboursement. Les services qu'il rendit, notamment dans l'affaire de la médiation, lui valurent le titre de conseiller, en 1735, et de secrétaire d'état, en 1738. L'année suivante, il fut employé à des négociations avec la Sardaigne, et donna de nouvelles preuves de ses talents et de son patriotisme. En 1750, au retour d'une seconde mission à Paris, il fut élu syndic. En 1753, il fut encore une fois envoyé à Turin. Il mourut en 1767 sans laisser d'enfants.

MUTILLET (Jean-Louis), né, le 7 nov. 1737, à Cassel, où son père, docteur en médecine, occupait une chaire au Carolinum, commença ses études dans sa ville natale et alla les achever à Rinteln. Après avoir pris ses degrés, il s'établit comme médecin à Cassel et fut adjoint à son père dans la place de médecin de la ville. Il mourut le 17 fév. 1772, laissant divers traités en manuscrit. Son père lui survécut jusqu'au 5 fév. 1774.

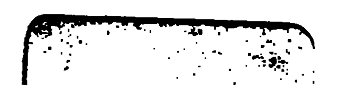
MUTONIS (Jean), moine jacobin, de Grasse en Provence, converti au protestantisme. Après sa conversion, Mutonis se retira à Genève, d'où il fut envoyé, en 1561, à Nismes, comme collègue de *Mauget*, qui se plaignit bientôt qu'il empiétait sur ses fonctions. Il en résulta des contestations que le consistoire ne put apaiser. Appelé à prononcer entre eux, le colloque s'assembla sous la présidence du pasteur d'Alais *Chevalier*, et ses sages remontrances rétablirent enfin la paix entre les deux ministres. Quelque temps après cependant, Mutonis fut déposé par un synode tenu à Nismes, dont les actes se conservent à la bibliothèque de Genève (*MSS. de Genève*, N° 197^{aa}. Cart. 1), ainsi que plusieurs autres pièces relatives à cette déposition. Quittant alors le Languedoc, il retourna en Provence, où il continua à prêcher l'Évangile. En 1562, les Protestants de cette province le chargèrent de porter au pied du trône leurs plaintes au sujet des atrocités commises à Aix (*Voy.* CHATEAUNEUF). En 1563, le courageux pasteur osa reprocher à Damville, « qui, lit-on dans le Martyrologe, gouvernoit en sa fureur de jeunesse effrénée la province de Languedoc », la rigueur avec laquelle il traitait les Religionnaires et le peu de respect qu'il avait pour l'édit de pacification. Cette noble hardiesse lui coûta la vie. Il fut arrêté à deux lieues du Pont-Saint-Esprit, et pendu sans autre forme de procès entre Villeneuve d'Avignon et Bagnols, le 14 fév. 1564. Le Martyrologe rapporte que Damville ordonna cette exécution « pour le plaisir et à l'instance de quelques débordées d'Avignon qui le gouvernoyent. » *Tannegui Guillaumet*, chirurgien de Nismes, à qui l'on doit un *Journal*, publié dans les Preuves de l'histoire de Nismes par Mesnard, entre dans plus de détails : « La dame de Montfrin, dit-il, avoit résisté longues années à l'exercice de la Religion audit lieu ; avoit fait pendre par le bourreau M. Mutonis, ministre, au sceau de M. le connétable de Montmorenci qui estoit à Beaucaire : ce meurtre est couché au livre des martyrs. Mutonis, en mourant, ajourna ladite dame dans l'an devant Dieu : elle se nommoit alors Mme de Lers : laquelle passant à Nismes quelque temps après, la foudre la tua dans le logis de la pome. La fille de Mutonis vit ses entrailles dans une cornue. »

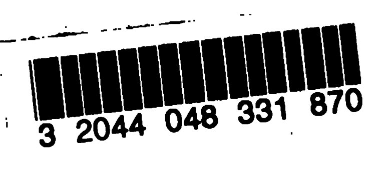







3 2044 048 331 870




3 2044 048 331 870

